LE
CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
HISTOIRE — SCIENCES — ÉCONOMIE SOCIALE
VOYAGES — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

SOIXANTE-DIX-HUITIÈME ANNÉE

224

TOME DEUX CENT VINGT-QUATRIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1906

LA

RÉORGANISATION MILITAIRE

APRÈS 1866

NAPOLÉON III ET NIEL[1]

I

L'offensive stratégique double dans des proportions incalculables les forces de celui qui s'y précipite. Se laisser acculer à la défensive, c'est perdre la liberté de ses résolutions, les faire dépendre de celles de l'ennemi. Tout l'esprit est tendu à les deviner, au milieu d'indications contradictoires ou fallacieuses. « Faites la guerre offensive, a dit Napoléon[2], comme Alexandre Annibal, César, Gustave-Adolphe, Turenne, le prince Eugène, Frédéric. » La promptitude de la mobilisation est ce qui permet de prendre cette offensive stratégique. On comprend donc combien il importe de l'assurer. Chez nous elle était rendue difficile par notre organisation. Chaque département formait alors une subdivision militaire à la tête de laquelle était un général de brigade. Plusieurs départements formaient une division commandée par un général de division. Certaines subdivisions ne renfermaient qu'un dépôt de régiment, certaines divisions territoriales, celles de l'Est et du Nord, comptaient un grand nombre de troupes, d'autres un très petit nombre. La plupart de ces régiments territoriaux, sans liens entre eux, étaient souvent disséminés dans les petites garnisons, au grand détriment de l'instruction et de la discipline. Ils n'étaient embrigadés, endivisionnés, c'est-à-dire constitués en corps d'armée, sous les chefs qui devaient les conduire, qu'au moment même où la guerre était déclarée.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juin 1906.
[2] 18e note sur l'art de la guerre.

Chaque régiment avait un bataillon de dépôt chargé de recevoir les recrues et les réservistes, de les équiper, de les habiller, de les armer, d'instruire les premiers et de diriger les seconds sur leurs corps. Ce dépôt était établi en un point fixe, souvent éloigné de la garnison périodiquement déplacée. Ainsi, tel régiment en garnison à Lyon avait son dépôt à Poitiers, tel autre en garnison à Béthune, l'avait à Romans; tel autre à Thionville à Mâcon. Le recrutement s'opérant sur toute l'étendue du pays, quand on mobilisait un réserviste de Metz, appartenant à un régiment caserné à Béthune, il devait commencer par se rendre à son dépôt à Romans, et de là venir à Béthune. Alors tous les chemins étaient sillonnés de soldats allant, d'un bout de la France à l'autre, rejoindre leurs dépôts et repartant pour rallier leurs régiments. On imagine ce que ces allées et venues occasionnaient de retard, de dépense et de désordre. De plus, on devait à la mobilisation organiser les grosses unités, les munir de leurs chefs, de leurs états-majors, de leur artillerie, de leur cavalerie et de tous les services; on devait, en toute hâte, tirer le matériel des magasins généraux éloignés, improviser les corps d'armée, mettre à leur tête des chefs qu'ils ne connaissaient pas, et l'on manquait ainsi de cette cohésion qui est un élément de la force morale si nécessaire au début des opérations. L'Empereur avait vu le mal à l'armée d'Italie; il en avait souffert; il avait failli en être victime; il importait donc, toute affaire cessante, à quelque prix que ce fût, dût-on s'engager dans une lutte avec la Chambre pour l'argent, il importait de réformer un système dont l'administration de la guerre n'était pas coupable, puisqu'elle le subissait.

II

Le moyen le plus efficace eût été d'adopter l'organisation régionale, telle qu'elle existait en Prusse, c'est-à-dire diviser la France en provinces ou régions militaires, formant un corps d'armée muni de tout le matériel, artillerie, service administratif nécessaire pour la guerre, et recruter de ce corps d'armée seulement dans la région et non dans tout le territoire. On eût obtenu, par cette constitution permanente en corps d'armée, une mobilisation plus rapide, mieux ordonnée; le réserviste fût retourné, non pas seulement dans le régiment, corps ou service dans lequel il avait fait son temps de paix, mais encore dans la compagnie, escadron, batterie auxquels il avait appartenu, où il retrouvait ses officiers, ses gradés, ses camarades. Ce système crée l'esprit de corps qui est un lien puissant, un motif d'émula-

tion et il assure une mobilisation rapide : chaque réserviste n'a qu'un court trajet à faire pour rejoindre, et il est rappelé par un simple avis affiché.

Marmont[1] préconise cette organisation régionale, mais son avis n'a point prévalu. Le maréchal Bugeaud exprimait l'opinion générale des militaires, lorsqu'il disait : « Le général Demarçay a émis le vœu de voir des garnisons fixes, c'est-à-dire des régiments qui soient toujours dans les mêmes lieux et recrutés dans le même département. Eh bien ! je ne crois pas qu'il puisse y avoir un usage plus fatal pour l'armée que celui-là. Tout le monde sait que lorsque les soldats restent longtemps dans le même lieu, ils contractent des habitudes pernicieuses, des amours en très grand nombre. Ils se livrent à des vices tels que l'on a généralement reconnu qu'il faut les changer souvent de garnison[2]. » Les inconvénients que redoute Bugeaud appartiennent en réalité au système qu'il préconise. On prend un paysan, on le transporte à l'autre extrémité de la France, dans une ville où, hommes et choses, tout lui est étranger; on l'enferme dans une caserne, triste, pas toujours saine. Quand il sort de là, après avoir marché lourdement, en proie à la nostalgie, dans des rues où il ne trouve aucun souvenir, aucun visage ami, il va à la guinguette où on l'empoisonne, et il s'abrutit. Bien heureux si la rencontre de quelque *payse* l'arrache à ces mauvais lieux. Mais supposez-le stable dans une garnison aussi rapprochée que possible de sa famille et de ses amis, qu'il puisse en ses jours de liberté retrouver facilement les siens, tout à l'instant changera dans son existence. Que d'efforts pour éviter les punitions et jouir de cette permission de vingt-quatre heures, qui le ramènera quelques instants au foyer de la famille ! Il n'aura pas le temps de s'amollir et de perdre les habitudes militaires, il reviendra retrempé, considérant le service comme un devoir, non comme une torture ! « C'est un rude métier que celui de soldat, écrivait Bugeaud lorsqu'il était vélite dans la Garde, soumis à tant de personnes qui, le plus souvent vous maltraitent, qu'il faut absolument être insensible comme le marbre pour être soldat ! » Pourquoi rendre odieux un métier déjà si dur?

La mobilité des garnisons était onéreuse, moins cependant au soldat célibataire qu'à l'officier chef de famille. Dans une garnison à peu près immuable, sauf les nécessités politiques de force majeure, il s'établit économiquement, crée des relations, forme un foyer, conquiert la considération des habitants, est citoyen en

[1] Discours du 14 mai 1837.
[2] D'Ideville, *Bugeaud*, I, p. 38-47.

même temps que soldat. Changez-le sans cesse, faites de son existence une promenade perpétuelle à travers le pays, le voilà avec son misérable mobilier, sa femme, ses enfants, sur les routes, exploité, lui, dont la rétribution est si misérable, condamné au logement garni à perpétuité, ne pouvant créer pour lui ni pour sa famille aucune relation durable, *réduit à la vie de café*, à l'oisiveté abrutissante du nomade, aux méditations impatientes sur l'*Annuaire*.

Dans les temps qui suivirent la Révolution, il avait été bon de disperser les individus loin de leur pays, de les jeter dans la fournaise nationale en ébullition, afin que, fondus ensemble, ils formassent un tout. L'œuvre était maintenant accomplie, on pouvait donner satisfaction à d'autres exigences. Sans doute, le mélange d'éléments divers en un ensemble dans lequel la vivacité de l'homme du Midi s'unissait au sang-froid de l'homme du Nord, l'un excitant, l'autre modérant, donnait une armée incomparable de puissance; mais la combinaison des éléments divers pouvait tout aussi bien résulter de la juxtaposition de fractions constituées que de celle d'individus isolés. La réunion, dans une même formation des soldats d'une même contrée, avait l'avantage de donner bien vite une force considérable à l'esprit de solidarité. En temps de paix, la discipline suffit à tout maintenir; mais dès que la guerre éclate, au moment même où elle devrait agir avec le plus de force, elle perd la plus grande partie de ses moyens, et l'impunité presque complète commence pour ce soldat qui, plus que jamais, aurait besoin d'être tenu en main. L'indiscipline s'ensuit et aussi la lâcheté, comment lutter contre cette désorganisation? Les moyens moraux sont seuls de mise, car il faudrait décimer ses troupes si on fusillait tous ceux qui méritent d'être châtiés. Deux soldats s'étant laissés désarmer en Espagne, Napoléon, pour toute peine, ordonna que, pendant un mois, ils seraient obligés d'assister à la parade avec un bâton au lieu de fusil. « La plus forte punition, dit le grand capitaine, dans une armée française, pour celui qui n'a pas su prendre part aux dangers et à la gloire, est la honte qui lui est imprimée par ses camarades[1]. » Après chaque bataille, les soldats de la Grande Armée s'érigeaient en tribunal d'honneur et prononçaient sur ceux qui ne s'étaient pas montrés au feu. Aucune punition des chefs n'avait autant d'efficacité qu'un blâme des camarades. Combien le poids en eût-il été plus lourd si ces camarades étaient des *pays*, qui, de retour au village, auraient pu accoler à un nom l'épithète de brave ou

[1] Ordre du jour du 3 frimaire an XIV, 24 novembre 1805.

celle de lâche? Les corps eux-mêmes se jugeaient entre eux : quand certains régiments paraissaient en ligne, on criait : « Bravo ! » on se débandait pour aller serrer la main des arrivants.

La seule objection vraie contre le recrutement régional était que le hasard de la guerre pouvait, à un certain jour, faire tomber toute la douleur des pertes sur une seule fraction du pays. Mais ce malheur d'ordre privé, quoique réel, ne devait pas contrebalancer les considérations d'ordre public décisives qui militaient en faveur de ce recrutement. En 1868, l'introduction de ce système rationnel, ne serait-ce qu'à cause des dépenses considérables qu'il eût nécessitées, était une impossibilité dont aucune volonté ne fût venue à bout. L'Empereur et Niel ne pensèrent pas un instant à l'introduire. Quel que fût leur désir de s'assurer une mobilisation plus rapide, ils prirent, comme point de départ indiscuté, le système territorial en vigueur, et c'est par son perfectionnement qu'ils espérèrent égaler la rapidité prussienne. L'Empereur stimulait à tout propos, sur ce point, l'activité de son ministre : « Le prince Napoléon, à son retour de Berlin, m'a parlé de l'organisation qui permettait que l'armée prussienne fût mise sur le pied de guerre en douze jours. D'après de nouvelles études, l'administration de la Guerre serait arrivée à gagner encore trois jours. Avez-vous un rapport de Stoffel expliquant ce genre d'organisation? » Le maréchal, de son côté, fit de son mieux pour satisfaire les justes désirs du souverain. Il supprima le passage des appels de réservistes par le chef de division et par les chefs de subdivision; les ordres d'appel furent établis à l'avance par les commandants des dépôts de recrutement, qui les envoyaient sans délai aux gendarmes, d'où ils arrivaient aux mains des réservistes. C'était bien. L'Empereur jugea cependant qu'il y avait mieux à faire : c'était d'établir l'embrigadement permanent. « Le projet auquel j'attache une grande importance consiste à endivisionner tous les régiments (en 23 divisions) et à faire passer ces divisions à tour de rôle dans les camps d'instruction. » Niel reconnut la nécessité « d'exercer les troupes dans des camps pourvus de champs de tir étendus que l'on ne trouve que très exceptionnellement à proximité des garnisons. Il proposa en conséquence de faire passer chaque année plus de la moitié de nos régiments par deux camps, l'un établi au nord, à Châlons, l'autre au Midi, à Lannemezan ; les troupes y seraient annuellement réparties en deux séries de deux mois et demi chacune : du 1er mai au 15 juillet, et du 15 juillet au 1er octobre[1].

[1] Août 1867.

« Quant à l'organisation des troupes en divisions actives ayant en permanence leurs généraux et leurs états-majors, elle présente, disait le maréchal, des difficultés sérieuses sur lesquelles l'Empereur a bien voulu porter son attention. Nous demandons que l'Empereur veuille bien, pour le moment, s'arrêter au système d'instruction que nous venons d'exposer et qui nous paraît répondre d'une manière satisfaisante à son programme[1]. » L'Empereur ne renonça pas à son idée. Il la reprit : « Je reviens encore sur la nécessité de laisser les troupes embrigadées autant que faire se peut. Les troupes ne sont bonnes que par la cohésion, et celle-ci ne peut s'obtenir que par l'habitude que prennent les généraux et les officiers de vivre ensemble. » Malgré les difficultés matérielles de cet embrigadement, l'administration militaire y était favorable. Mais on ne put vaincre l'obstination du maréchal. Son motif principal était que l'officier, mis à la tête d'une division, peut devenir impropre à son service : on ne sait comment le remplacer.

Il lui paraissait suffisant d'opérer l'endivisionnement sur le papier. Jusqu'au moment où la guerre obligerait à le rendre effectif, Niel pensait que notre système des inspections générales, avec des instructions ministérielles chaque année remaniées et perfectionnées, suffirait à assurer le contrôle et la parfaite harmonie de tous les détails de l'instruction, de la discipline, du service et de l'administration dans tous les corps de troupes et dans tous les services. Les régiments de Lyon et de Paris, la Garde, les troupes de Châlons et de Lannemezan furent seuls maintenus dans un état permanent d'embrigadement et d'endivisionnement.

III

L'œuvre de la mobilisation ne consistait pas seulement à ramener sous le drapeau les réservistes et à établir les corps d'armée. En même temps qu'on mobilisait les hommes, il fallait mobiliser les choses, c'est-à-dire rendre disponibles les objets de campement entassés dans les magasins et les faire parvenir aux troupes. Selon l'habitude de son esprit, l'Empereur alla, tout d'abord, au système vrai. Indépendamment des réserves contenues dans les magasins centraux, les magasins des corps étaient en possession des effets d'habillement nécessaires aux hommes incorporés et à ceux qui viendraient au moment de la mobilisation. Il voulait qu'il en fût de même pour les objets de campement. « Je voudrais, écrivait-il à Niel, que tous les régi-

[1] Note du 14 août 1867.

ments aient toujours avec eux leurs effets de campement. » Mais, comme à l'occasion de la loi de recrutement et de l'embrigadement permanent, il ne put obtenir la réalisation de son désir. — Sans doute, répondirent le maréchal et l'administration de la Guerre, le système aurait un double avantage : les soldats apprendraient à porter leurs effets et à s'en servir, et, la guerre survenant, ils seraient pourvus. — Mais, comme il n'y a pas auprès des régiments des locaux préparés pour les recevoir, si on les avait extraits des magasins dans lesquels ils sont conservés pour les envoyer dans les régiments, ils s'y useraient tellement qu'au moment de s'en servir, ils ne pourraient plus être employés, tandis qu'en ne les distribuant qu'au moment de la guerre, on les reçoit en parfait état. Le maréchal concéda que les régiments d'infanterie du camp de Châlons et du camp de Lannemezan fussent pourvus, pendant la durée du camp, des effets de campement pour tout leur effectif. A la levée des camps, ils déposeraient ces effets en magasin où ils seraient immédiatement mis en état. Dans les divisions de cavalerie de Versailles, Lunéville et Lyon, et dans les six régiments de la garde impériale, il y aurait des effets de campement pour un escadron : à tour de rôle, chacun d'eux s'en servirait pour se familiariser avec tous les exercices du service en campagne. L'Empereur, faute de mieux, se contenta de ces dispositions (25 juillet 1868).

Une autre divergence de vues se manifesta entre Napoléon III et son ministre sur l'existence des bataillons ou escadrons de dépôt, où étaient instruites les recrues et équipés les réservistes. Le général La Marmora, aussi remarquable par son esprit d'organisation que par sa vaillance, avait supprimé ces dépôts à cause des nombreux inconvénients qu'il y avait à tenir séparées des fractions d'un même tout soumises à un même commandement : il ne les constituait qu'au moment de la guerre. Niel eût voulu prendre la même mesure par des raisons d'un ordre plus élevé : la réduction du service à cinq ans, en fait à quatre ans et demi, ayant accru le nombre des recrues à incorporer chaque année, il ne lui paraissait plus possible d'attribuer l'instruction des jeunes soldats à cette partie du corps qui forme le dépôt du régiment; il devenait nécessaire d'y faire concourir toutes les fractions constituées, ainsi que cela se pratique en Prusse. A grouper ainsi les fractions, on trouvait en outre l'avantage de faire profiter le jeune soldat de l'élément le plus efficace de l'instruction, celle qui s'opère dans les conversations de la chambrée : lorsque les nouveaux venus n'apprennent point par ce moyen les mœurs du métier, la tâche des instructeurs est

plus pénible et l'enseignement plus lent. En outre, les classes finies, on ne serait plus obligé de verser les hommes formés dans d'autres compagnies, leur donner d'autres chefs, d'autres camarades, ce qui est encore une perte de temps et un affaiblissement de l'esprit militaire.

Tous les colonels partageaient les idées de Niel. Ils eussent désiré que leurs corps fussent constamment réunis sous leur main; l'instruction, l'administration y auraient beaucoup gagné et la mobilisation eût été plus régulière et plus rapide. L'Empereur, au contraire, voulait maintenir les bataillons et escadrons de dépôt, parce que la nécessité de les constituer en hâte, au moment de la guerre, est un obstacle à la prompte mobilisation. Les régiments, selon lui, devraient toujours être *mobilisés*, et ils ne le sont que s'ils se composent d'éléments rendus homogènes par une éducation également terminée. Le maréchal n'insista pas pour l'infanterie, car, quoique les recrues dussent composer le quart de l'effectif de chaque régiment, les dépôts présentaient, à la rigueur, les ressources nécessaires pour les instruire. Il maintint la situation telle qu'elle avait été établie en 1866, dans la dernière année de l'administration du maréchal Randon : dans 59 régiments de ligne sur 100 et dans 9 bataillons de chasseurs sur 20, les dépôts restèrent séparés de leurs portions principales. Mais dans la cavalerie le maintien des dépôts lui paraissait, sinon impossible, du moins d'une exécution tellement difficile, qu'il n'y consentit pas. En effet, dans la cavalerie, les dépôts doivent pourvoir à la fois à l'éducation du cavalier et à celle du cheval. Or, pour former le cavalier, il faut de vieux chevaux et, dans l'escadron du dépôt, il n'y en a que de jeunes; pour dresser les jeunes chevaux, il faut des cavaliers formés, et dans l'escadron de dépôt il n'y en a que d'inexpérimentés. Pour la cavalerie même, le maréchal Niel, à cause des difficultés du casernement, ne put cependant réaliser complètement ses vues auxquelles l'Empereur s'était rangé. Dans les chasseurs d'Afrique et dans la Garde, les dépôts ne furent pas séparés des parties principales ou en furent très rapprochés; mais sur les cinquante régiments de cavalerie de ligne, il fut obligé de maintenir la séparation pour 14. Par contre, tous les dépôts d'artillerie se trouvèrent dans les mêmes garnisons que les portions principales.

IV

Réunir, habiller, armer les troupes, leur procurer les moyens de camper, tout cela ne servait de rien si on ne leur assurait pas

les moyens de vivre et de faire vivre leurs chevaux. « Quand on veut bâtir une armée, a dit Coligny, on doit commencer par le ventre. » Des troupes mal nourries se dissolvent ou se battent mal. Dans tous les temps cela a été le tourment des généraux en chef et cela le deviendra de plus en plus avec nos innombrables armées. Le problème est très compliqué. On a souvent trouvé commode d'attribuer à l'incapacité de l'Intendance, toujours si éclairée chez nous, les difficultés provenant de la nature même de la guerre. Remplir des magasins d'approvisionnement à prix d'argent est aisé. On peut aussi, plus ou moins facilement, envoyer ces approvisionnements sur les derrières de l'armée; mais comment les faire parvenir à temps aux fractions combattantes, surtout si elles opèrent des mouvements rapides? Aussi tous les grands capitaines en sont arrivés à cette règle que la guerre doit suffire à la guerre et qu'il faut pourvoir à l'entretien des troupes par des réquisitions, par des achats de gré à gré, par la nourriture chez l'habitant, les approvisionnements préparés d'avance étant réservés pour le moment où les armées peuvent être rejointes sûrement par les convois ou que le pays sur lequel elles stationnent est épuisé. Une armée doit donc exploiter le pays comme si elle ne devait rien attendre de l'arrière, et organiser des convois comme si elle ne devait rien tirer du pays. Niel rappela fortement ces règles à l'Intendance qui, du reste, ne les avait pas oubliées et il constitua des magasins très abondamment pourvus, s'assurant par des marchés la certitude de les renouveler et de les accroître, et il prit des mesures pour que les transports de ces approvisionnements fussent assurés. A cet égard il y avait tout à faire.

Le matériel du train des équipages se trouvait à Vernon. L'Empereur ayant eu la curiosité de demander à Blondeau combien il faudrait de temps pour mobiliser les voitures qui s'y trouvaient engerbées, celui-ci alla visiter le parc. Il se convainquit que non seulement les voitures étaient engerbées, c'est-à-dire entassées les unes sur les autres et non sur roues, mais encore que pour les faire sortir il existait une seule porte, et qu'en conséquence, elles ne pourraient être prêtes que six ou huit mois après le décret de mobilisation. L'Empereur stupéfait ordonna d'aviser sans retard à les mettre sur roues et à les distribuer entre divers dépôts. On construisit des hangars au parc de Châteauroux pour 1 200 voitures environ; on installa à Satory toutes les voitures qui devaient être délivrées aux états-majors et aux corps de troupes; on construisit des abris au camp de Châlons pour les 600 voitures destinées aux compagnies du train

marchant avec les premières divisions; on répartit dans les places de l'Est les voitures régimentaires destinées aux premiers corps. Ces travaux et cette répartition opérés, les voitures furent distribuées.

Une autre mesure très importante fut prise pour accélérer la mobilisation du train. Jusque-là, au moment d'une mobilisation, chaque compagnie du train se dédoublait. Il en résultait que ni la nouvelle compagnie qui n'était pas encore armée, ni la compagnie mère, qui se désorganisait pour constituer la nouvelle, n'étaient en mesure de marcher dès le premier jour. Sur la proposition de Blondeau, ce dédoublement fut opéré pendant la paix; c'était une avance sérieuse. Il fut en outre décidé que les sous-officiers et brigadiers de la réserve, ayant appartenu à la cavalerie dont les cadres étaient suffisants, compléteraient les cadres du train. Les régiments de cavalerie reçurent en magasin un nombre de harnachements égal à leur effectif sur pied de guerre, pendant que des approvisionnements de réserve étaient constitués dans les magasins centraux. Le matériel du service des subsistances fut constitué. Un matériel admirable d'ambulance fut réuni à Paris, dans les magasins centraux et dans les docks récemment créés aux Invalides. Une réserve fut constituée à Marseille pour l'Algérie. Une instruction fut faite sur les chevaux livrés aux cultivateurs de manière qu'ils fussent rendus en quinze jours (4 avril 1867).

Niel songea un moment à établir pour le service militaire des voies ferrées une organisation analogue à celle qui avait été adoptée par la Prusse. La question fut étudiée par une commission spéciale; mais pour mettre en pratique les conclusions de cette commission et créer le personnel qu'elle recommandait, plusieurs années eussent été nécessaires. Le maréchal crut d'autant mieux pouvoir différer cette entreprise qu'elle ne s'imposait pas chez nous avec autant d'urgence qu'en Allemagne. En Allemagne les chemins de fer étaient entre les mains d'un très grand nombre de compagnies distinctes, cinquante au moins. En France il n'y avait que six grandes compagnies dont cinq avec leur tête de ligne à Paris. Ces compagnies avaient depuis longtemps constitué un syndicat pour le chemin de fer de ceinture, un autre pour les transports de la guerre, de la marine et des finances; il serait donc toujours facile de réunir leurs directeurs et, sans perte de temps, d'arrêter avec eux les mesures nécessaires. Le personnel supérieur de ces compagnies, recruté en grande partie parmi les fonctionnaires de l'État, ingénieurs des mines ou des ponts et chaussées, offrait d'ailleurs toutes les garanties possibles de capacité et de dévouement. Le maréchal se contenta de transformer en compagnie de chemin de fer une des huit compagnies dont se

composait le bataillon du génie. Celle du 1er régiment de Metz fut organisée en compagnie de télégraphistes.

V

Par ces diverses mesures la mobilisation des choses parut au maréchal assurée comme l'était déjà celle des hommes et le passage du pied de paix au pied de guerre organisé aussi rapidement qu'on le pouvait souhaiter. Dès le 7 juillet 1868, le maréchal avait dit à la Chambre : « Je vous déclare que dans ce moment il n'y a pas un homme devant paraître dans notre armée qui n'ait rejoint en douze jours ! » Ces paroles furent accueillies par un long mouvement approbatif de la Chambre rassurée. Il ajouta : « Nous ne mettrons pas en ligne 240 000 hommes, comme l'a dit M. Gressier, mais 400 000, puis 600 000 vingt jours après. » Il crut même être arrivé à réduire le délai à neuf jours pour la plupart des corps; il ne le demanda de quinze jours qu'exceptionnellement pour quelques-uns.

Les armes étaient préparées, les arsenaux pourvus, les mesures de mobilisation prescrites d'avance, tous les détails de la machine militaire renouvelés ou rectifiés. Il restait deux questions de majeure importance à résoudre. Comment la troupe manœuvrera-t-elle sur le champ de bataille, et quel sera ce champ de bataille? En d'autres termes, quelle sera la tactique du combat et la stratégie de la campagne? L'Empereur, non moins préoccupé de ces deux graves questions que de toutes les autres, forma une commission composée des généraux de Failly, d'Autemarre, Bourbaki, et fit imprimer le résultat de leurs études en priant Niel de constituer une commission plus nombreuse, avec mission d'examiner ce premier travail. Il l'engagea aussi à consulter les colonels.

Le maréchal, qui n'avait pas été préalablement averti, reçut avec mauvaise humeur la communication de l'Empereur. D'après lui, l'expérience nous manquait pour déterminer d'une manière précise et complète les modifications qu'il peut être nécessaire d'apporter à nos dispositions réglementaires relativement à la formation des troupes sur le terrain. Il s'opposa au projet qui lui était soumis, et résista surtout à l'idée de consulter les colonels. « Les colonels ne feraient plus rien, répondit-il, si on leur demandait leur avis sur un projet quelconque. » L'Empereur, étonné de cette opposition inattendue, insista par une lettre pressante :

« Mon cher maréchal, j'avais décidé de mettre à l'étude les modifications jugées nécessaires par un grand nombre d'officiers dans les

manœuvres d'infanterie. Votre opposition à ce projet m'a tellement surpris que je crois devoir consigner par écrit les motifs qui me font persister dans ma résolution, persuadé qu'un esprit aussi élevé que le vôtre ne manquera pas de se rendre à de bonnes raisons. Nos règlements, qui remontent à 1791, reposent sur les mêmes principes que ceux du grand Frédéric : ils faisaient prévaloir la régularité des manœuvres sur la rapidité des mouvements. Les alignements inflexibles, un maniement d'armes automatiques, étaient regardés comme des règles infranchissables. Pendant les guerres de la République et de l'Empire, on n'eut pas le temps de remanier les règlements, mais la pratique et l'intelligence des généraux suppléèrent à leur insuffisance. C'est ce que reconnaît le général Morand, en disant dans son livre intitulé : *De l'armée selon la Charte* (p. 125). « Nous venons de « vaincre l'Europe parce que nous avions ajouté aux perfectionne- « ments introduits par Frédéric II, parce que notre armée était plus « mobile; nos rivaux profitèrent de nos leçons; ils conservent ce « que les dernières guerres leur ont appris. » Depuis la Restauration, les puissances étrangères, préoccupées du souvenir de nos anciennes guerres, ont toujours cherché à améliorer la tactique, et on peut dire qu'en Prusse surtout, les manœuvres d'infanterie sont plus simples et plus rapides que les nôtres. Aussi le général Renard, écrivain distingué de l'armée belge, s'exprime ainsi dans son livre : « Lorsqu'on étudie « avec soin la tactique moderne, que l'on compare les règlements « d'escrime de l'infanterie chez les diverses puissances, et qu'on « remonte aux sources des perfectionnements accomplis depuis plu- « sieurs années, on est frappé d'étonnement de l'espèce d'apathie où « reste la France, en présence de la marche progressive des nations « qui l'entourent. Ses règlements, qui sont aussi les nôtres, sont les « plus incomplets qui existent. » — Cette insuffisance était tellement reconnue, qu'en 1861, le maréchal Randon crut devoir, avec une commission, examiner les changements à introduire dans les manœuvres d'infanterie. — La tactique doit changer avec les armes; plus les armes ont un tir rapide, plus il faut que les manœuvres soient promptes, afin que les troupes restent moins exposées au feu de l'ennemi avant de pouvoir faire usage du leur. Ainsi, il faut qu'une troupe en colonne puisse, le plus vite possible, se déployer en ligne. Si, par des manœuvres simples, elle a pu seulement gagner quelques minutes dans ses mouvements, elle aura obtenu un grand résultat, car on sait aujourd'hui combien, en quelques minutes, une troupe peut avoir essuyé de pertes. D'où la nécessité de faire arriver les compagnies par le plus court chemin sur la ligne de bataille, sans se préoccuper des inversions. De là découle, en outre, l'obligation de supprimer des compagnies d'élite qui ne peuvent plus encadrer invariablement le bataillon. Il faut aussi, à cause de la vivacité du tir, employer un plus grand nombre de tirailleurs, et pour cela, rendre toutes les compagnies aptes à ce service. — Il est donc évident pour moi qu'il y a quelque chose à faire, d'autant plus que c'est mon opinion seule qui a empêché, il y a quelques années, une réforme plus radicale dans les manœuvres. — Je ne vois aucun inconvénient à consulter aussi les colonels, car c'est une chose utile de mettre les officiers de l'armée à même de s'occuper théoriquement des questions militaires. C'est ce qui fait la supériorité des officiers prussiens. — Quant à votre objection que les

colonels ne feraient plus rien si on leur demandait leur avis sur un projet quelconque, je ne saurais l'admettre. J'ai de la peine à comprendre que l'obligation de passer quelques jours à écrire leurs observations sur une nouvelle modification des manœuvres, puisse exercer sur eux une fâcheuse influence. Je pense qu'ils seront flattés d'être consultés et, de son côté, le ministre pourra, d'après leurs réponses, juger de leur capacité. — Mais pour en revenir à la question, je soutiens qu'il est indispensable que le règlement des manœuvres soit simplifié. Cette nécessité apparaissait déjà au général Morand qui s'exprimait ainsi, il y a cinquante ans : « Il faut réduire l'ordonnance « à quelques pages et rejeter tout ce qui est dangereux ou au moins « inutile, ne garder que ce qui est applicable à la guerre, et, au lieu « de fausser l'esprit des officiers et de charger leur mémoire par une « mauvaise étude, faire en sorte qu'ils n'appliquent leur attention que « sur ce qu'il faut pour obtenir des succès, que sur ce qu'il faut faire « sur le champ de bataille pour arracher la victoire ou au moins pour « ne pas être défait. Une réforme semblable trouvera une grande « contradiction, je le sais; il y a tant d'officiers qui n'ont d'autre « mérite que celui de savoir l'ordonnance, qui ont pour elle une véri- « table admiration, et qui se verraient avec chagrin contraints d'ou- « blier ou de négliger la science qu'ils admirent, parce qu'ils l'ont acquise « avec peine, pour apprendre ce qui est réellement et simplement utile « à la guerre. » Je comprendrais les objections que vous m'avez faites l'autre jour, si j'avais la prétention de vouloir faire adopter tel quel le projet élaboré par Failly, d'Autemarre et Bourbaki; mais loin de moi une semblable idée. La question que je vous pose est celle-ci : — Il existe dans l'armée un grand nombre d'officiers intelligents, à commencer par le maréchal de Mac-Mahon, qui sont convaincus qu'il y a de profondes modifications à introduire dans nos manœuvres d'infanterie. Leurs idées principales sont émises dans le travail imprimé que je vous ai remis. Je demande, dans l'intérêt de l'armée, que ces questions soient adoptées ou rejetées en connaissance de cause. Il n'y a là rien que de très simple, de très logique, à quoi un ministre de la guerre tel que vous ne saurait s'opposer. » (22 novembre 1867.)

Le maréchal se rendit. Les colonels furent consultés, une commission nommée. Le résultat de ces travaux divers fut résumé en 1867 dans un *Rapport général sur les manœuvres d'infanterie*. Les diverses solutions proposées dans ce rapport furent expérimentées au camp de Châlons, particulièrement en 1868 dans la première période des manœuvres commandées par le général de Failly, et la seconde commandée par le général Lebœuf. Durant cette seconde période, à laquelle l'Empereur assista pendant dix jours, l'on avait formé deux bataillons à l'effectif de guerre, l'un selon l'ordonnance de 1862, l'autre d'après le nouveau règlement proposé par la commission. De ces expériences sortit le règlement du 16 mars 1869, sur les manœuvres de l'infanterie. En dehors des formations de bataillon, aucune compagnie spéciale de tirailleurs ne fut maintenue. Le rôle des tirailleurs s'étant

agrandi et ne devant plus consister seulement à couvrir et éclairer les troupes, mais aussi à engager et à soutenir un combat sérieux, toutes les compagnies, selon le précepte de Napoléon Ier, durent être préparées à ce rôle. Le vieux port d'armes français dans la main gauche fut abandonné; on adopta le port d'armes dans le bras droit, et, dans le maniement des armes, on supprima quelques mouvements inutiles, pour rendre plus facile l'instruction des recrues. « Ce nouveau règlement, a dit l'état-major prussien, rompant complètement avec les formations antérieurement en usage, se rapprochait d'une manière frappante du règlement prussien. »

Les hommes compétents reprochèrent à ce nouveau règlement d'être encore fait en vue de la place d'exercices : les mots de combat, ennemi, défense, n'y sont pas même prononcés; on fait mouvoir les bataillons, on ne leur enseigne pas à combattre. Il y avait là une lacune qui eût été funeste, mais que Niel se hâta de combler par une série d'instructions indiquant aux instructeurs et aux chefs de l'armée les modifications que les perfectionnements de l'armement devaient amener sur la conduite du combat.

Il publia de 1867 à 1869 une série d'instructions sur les combats, sur la pratique du tir, sur les tentes-abris, sur l'instruction des tirailleurs, etc., qui n'avaient pas force de règlement, mais dont l'autorité morale fut considérable. Elles étaient le tableau anticipé de ce que devait être la bataille. A ce titre, elles sont très importantes à étudier. Toutes les conditions du combat moderne, l'ordre déployé, l'emploi des tirailleurs, la mobilité des formations, y sont décrites avec une clarté pleine de vigueur : aux tirailleurs, la première phase de la lutte; l'action décisive aux colonnes maintenues dans les mains du chef; ainsi le développement énergique de l'initiative individuelle ne se produit pas au détriment de l'unité. Les formations se prêtent aussi bien que celles des Prussiens aux exigences du combat moderne. Le général-major prussien Paris l'a reconnu depuis : « Il y avait beaucoup de similitude dans les formations des parties opposées[1]. »

Quoiqu'il y ait des formations préférables, on peut combattre et vaincre avec toutes les formations. La manière de s'en servir ou la manière de combattre, voilà qui est d'importance majeure. Niel n'eut garde de le méconnaître. Il appela l'attention sur la nécessité d'initier les régiments soit pendant les marches militaires, soit dans des exercices spéciaux, aux mouvements du champ de bataille, aux ploiements et déploiements, à la marche en avant

[1] *Traité de tactique appliquée*, traduit par Fix et Timmerhans, p. 224; Marmont, *Institutions militaires;* Jomini, *Précis*, chap. VII, art. 44.

ou en retraite, aux changements de front, aux formations en échelons, aux dispositifs d'attaque ou de défense. Il recommanda surtout les mouvements tournants, les attaques soutenues par l'artillerie, les fausses attaques des troupes légères, la réunion des troupes sur les points qui les dérobent au feu de l'ennemi et permettent de l'approcher; toutes les manœuvres, enfin, qui ont pour résultat de changer son ordre de bataille ou de le tourner, de diriger le combat sur le flanc afin d'éviter les attaques meurtrières de front et à découvert.

VI

Malheureusement, il subsista entre la manière de combattre adoptée par les Prussiens et celle recommandée par Niel une différence fondamentale. Le maréchal persiste dans les vieux errements d'une cavalerie et d'une artillerie de réserve placées sur les derrières des troupes pour achever une victoire à laquelle elles n'auront pas contribué et qui, précisément à cause de cette abstention, ne sera pas obtenue. Il ne paraît pas même soupçonner la transformation qui, à l'heure même où il écrivait, s'opérait en Prusse, où la cavalerie et l'artillerie de réserve devenaient des corps d'avant-garde de première ligne destinés à préparer la victoire au lieu de l'attendre. Cette transformation va changer toutes les conditions du combat, nous surprendre, nous accabler et rendre vaines toutes les autres prescriptions sages du maréchal.

Une autre instruction ministérielle contribua non moins à nous mettre en infériorité sur le champ de bataille, c'est la préférence donnée à la tactique défensive sur la tactique offensive.

Depuis que la France avait une méthode tactique militaire, on lui conseillait l'offensive. « J'établis, a dit Feuquières[1], qu'il vaut mieux charger qu'être chargé. A l'expérience je pourrais ajouter cette raison physique, savoir que le mouvement, quand le sang est échauffé, dissipe les appréhensions et la crainte. » — « Même dans l'ancien temps, dit Duhem[2], c'était en attaquant, et non par la résistance, que les Français gagnaient des batailles. » — « L'infanterie française doit être très agissante, a dit Gouvion-Saint-Cyr; l'offensive est dans son caractère[3]. » Et le général Morand : « Les Français[4] feront des choses incroyables s'ils attaquent, tandis qu'ils peuvent être ébranlés s'ils reçoivent passivement la charge. » Tout en reconnaissant comme Marmont que

[1] *Mémoires.*
[2] *Précis historique sur l'infanterie légère*, p. 116.
[3] *1813*, t. IV, p. 34. *Italie*, 1799, t. II, p. 43.
[4] P. 161.

nous sommes propres à tous les genres de guerre, et en ajoutant que c'est dans la guerre défensive que l'on reconnaît le véritable soldat, Bugeaud conseille de ne pas méconnaître l'aptitude particulière du soldat français pour l'offensive : « C'est un fait que l'offensive, indépendamment des avantages tactiques, excite l'ardeur et le courage des soldats [1]. »

L'introduction des armes à chargement rapide ouvrit chez nous la controverse qui s'était agitée en Prusse après l'adoption du fusil à aiguille [2]. De très bons esprits pensèrent que les armes nouvelles, dont la puissance si formidable peut s'accroître encore par l'emploi bien entendu de la fortification de campagne, donnent aux positions une importance prépondérante, et à l'avenir il faudra dire avec Machiavel [3] : *Più giova il sito che la virtù.* (La force de la position servira plus que l'intrépidité.) Même avec les armes anciennes, s'avancer vers une troupe appuyée à des défenses naturelles ou artificielles, subir son feu et l'aborder à la baïonnette pour la culbuter était une sérieuse difficulté, une cause de pertes nombreuses. Aujourd'hui, c'est presque une impossibilité. Faire parcourir à une troupe, en terrain découvert, quelques centaines de mètres sous le feu d'un fusil tirant cinq à six coups par minute, pour assaillir une infanterie non entamée et protégée par des couverts, ce serait tenter une opération qui, au prix de sacrifices barbares, même à la guerre, ne saurait produire aucun résultat utile. Les hommes n'arriveraient pas ou arriveraient dans un tel état que tout effort sérieux serait au-dessus des forces qui leur resteraient. La prépondérance tactique appartiendra donc à la troupe solidement abritée, qui, pouvant tirer à l'aise et viser juste, n'aura pas à traverser la zone infernale de la mort; l'art du chef d'armée consistera à s'établir sur la défensive de telle manière que l'ennemi soit contraint de se présenter aux balles sûres de ses troupes embusquées en position, sauf à en sortir pour les achever quand elles auront été décimées.

Les partisans de l'offensive leur répondaient : « Sans doute, l'attaque des positions est devenue plus difficile; elle est loin d'être impossible. Le fusil nouveau pouvant être chargé avec facilité par le soldat accroupi ou couché, les tirailleurs de l'attaque s'assureront dans les accidents du terrain le moyen de se soustraire aux feux de la défense et profiteront des bois, des fossés, des arbres, même des dos d'âne laissés par la culture. Lorsqu'ils seront obligés de se montrer à découvert, ils trouveront une

[1] Discours à la Chambre des députés du 27 janvier 1844.
[2] Voy. *Empire libéral*, t. VIII, p. 246.
[3] *Arte della guerra*. Lib. 7°.

protection dans la rapidité de leurs mouvements qui déroute le tir adverse. Enfin, ils tourneront leur effort principal aux attaques offensives de flanc; ils n'emploieront les attaques de front que pour maintenir l'ennemi en place et l'empêcher, soit de se dérober à la bataille, soit de se jeter en nombre sur les troupes occupées à l'attaque offensive de flanc. Plutôt que de renoncer à l'offensive, il vaudrait mieux hâter ces temps prévus par Jomini[1] où l'on enverra l'infanterie au feu avec les masques et les cuirasses qu'elle portait au quinzième siècle. Si la défensive a un certain avantage au premier moment, elle jette ensuite celui qui s'y confie dans des difficultés presque insurmontables d'exécution; elle laisse à l'assaillant, ce qui est souvent d'un poids décisif, l'initiative du moment et du point de l'attaque; elle déshabitue les troupes, immobilisées derrière des couverts, de la pratique des contre-attaques, et elle tourne invinciblement à la défense purement passive. On a beau leur prescrire, quand l'ennemi est décimé, de le poursuivre, ils ne jugent jamais ce moment arrivé et trouvent plus commode de rester abrités dans leur défensive, perdant ainsi l'occasion de pousser à bout l'avantage de leur feu. La défensive ne permet pas les rapides concentrations et les vigoureuses initiatives qui assurent des succès même à des forces inférieures; elle amoindrit la valeur individuelle du combattant; elle déprime ses forces morales. L'offensive reste donc l'instrument nécessaire de la victoire; l'emploi des armes à chargement rapide doit induire à en changer la méthode, non à y renoncer.

Tel ne fut pas l'avis qu'adopta Niel. Il se rangea à la défensive. — Au lieu d'aller à l'ennemi, « il faut l'attendre, l'écraser sous un feu meurtrier, *et ne s'élancer en avant que pour l'achever, lorsqu'il aura été entamé par l'action combinée de la mousqueterie et de l'artillerie*. Notre fusil, disait-on à l'appui de ce précepte, a une portée efficace de 1000 mètres, tandis que le fusil prussien n'en atteint pas 500. L'ennemi, en marchant à nous, aura à traverser une zone de 500 mètres, pendant lesquels nous le faucherons sans qu'il puisse nous atteindre. Attendons-le donc au lieu de le chercher. » Pour mieux dresser notre soldat à cette combinaison, on l'instruisit à s'immobiliser, même sur le champ de bataille, dans des tranchées-abris, à se barricader au lieu de s'élancer, et « à se couvrir de retranchements comme d'une véritable cuirasse ». De ce qui n'avait été qu'une ressource précieuse réservée aux cas exceptionnels où l'attente défensive s'impose, Niel fit le moyen ordinaire de combat.

[1] *Précis*, ch. VII, art. 44.

Et, coïncidence douloureuse, pendant que le maréchal abandonnait notre vieille tactique traditionnelle, l'on répandait partout dans l'armée prussienne la brochure d'un de ses chefs les plus éminents, le prince Frédéric-Charles, qui l'exaltait et la recommandait à ses officiers comme la meilleure manière de triompher de nous. Selon lui, « la tactique des Français consiste simplement à ce que le soldat marche toujours en avant. La forme sous laquelle le mouvement s'exécute leur est indifférente. Cette forme se trouve, et elle diffère suivant les fautes de l'ennemi. Un autre principe également familier au général et au simple soldat, c'est que la force morale est supérieure à la force physique. En troisième lieu, ils ne se défendent jamais passivement; là où d'ordinaire une troupe garde la défensive, les Français agissent offensivement. La véritable manière de triompher de cette tactique des Français est de se l'approprier. *Quiconque veut vaincre*, dit le prince allemand, *doit donner de l'avant*. Une chose certaine, ajoute le prince, c'est que les Français se sont constamment servis du premier mode, qui paraît être naturel, comme fait exprès pour leur caractère national et leur manière de combattre. Ils seraient brisés à la vue d'un adversaire qui se prendrait subitement à les prévenir par leur propre tactique : L'homme en général préfère l'attaque à la défense. Il se sent plus à l'aise à jouer le rôle d'attaquant. Ivresse de victoire et ivresse d'attaque, n'est-ce pas à peu près la même chose? Quand on marche en avant, on se sent entraîné par une puissance irrésistible, comme si l'on glissait sur un plan incliné. On ne sait pas comment cela se fait, tout se range de soi-même en son lieu et place. »

Ainsi les Prussiens célébraient notre tactique nationale au moment où nous la quittions, et l'adoptaient alors que nous l'abandonnions! « Attendez! » disait notre ministre à nos soldats. « Allez de l'avant! » criaient les chefs prussiens aux leurs. Toute la guerre future est dans cette antithèse.

VII

En Prusse, la préparation de l'armée était divisée en deux services différents : le ministère de la guerre et l'état-major général. Au premier incombe la mobilisation proprement dite et le soin de pourvoir l'armée dans tous ses besoins (munitions, approvisionnements, etc.). Au deuxième revient tout ce qui a trait aux opérations, c'est-à-dire aux mouvements de l'armée en campagne.

Le maréchal organisa le dépôt de la guerre de manière à ce

qu'il correspondit au grand état-major de Berlin. On n'y préparait pas des plans de campagne comme on l'a dit[1] : il avait été même formellement interdit d'y discuter un plan quelconque contre une puissance déterminée. On y recherchait hypothétiquement, d'une manière générale, les meilleures combinaisons à adopter dans les situations diverses où pouvait nous placer une guerre. Une section dite de reconnaissance, comprenant environ 25 officiers sous les ordres d'un colonel, fut chargée particulièrement de l'étude des divers théâtres de guerre. Plusieurs officiers généraux firent des voyages de reconnaissance et leurs rapports servirent ensuite de programmes d'études pour les officiers d'état-major. En juillet 1867, le général Lebrun parcourut la frontière nord-est : le général Frossard étudia spécialement le terrain entre Forbach et Haguenau. Non seulement nos frontières furent une fois de plus reconnues, mais les ressources de notre ennemi éventuel furent étudiées dans les moindres détails ainsi que sa tactique. Ses montagnes, ses vallées, ses bois, ses fleuves, ses routes, ses chemins de fer, les moindres accidents de son territoire furent relevés, et, ce qui était de majeure importance encore, son plan de concentration fut pénétré et indiqué.

Ainsi s'accumulèrent au dépôt de la guerre des renseignements précieux qui n'étaient pas des plans de campagne, mais pourraient en fournir immédiatement tous les éléments. Mais ni l'Empereur ni Niel ne songèrent à instituer un chef permanent de l'état-major. Les deux services séparés en Prusse restèrent confondus dans la main du ministre de la guerre, et l'Empereur lui-même exerça dans une certaine mesure le rôle réservé au chef permanent de l'état-major général prussien : la détermination du plan des opérations.

Il avait demandé à deux de ses aides de camp, les généraux Lebrun et Lebœuf, un travail sur la composition des armées (1er mai 1867). Les deux rapports furent refondus par l'Empereur qui les fit imprimer sous le titre : *Composition des armées*, et en envoya à Niel soixante-quinze exemplaires numérotés (9 février 1868), qui devaient être donnés aux chefs de service et réservés pour être distribués en cas de guerre, à ceux auxquels ils pourraient être utiles. Sur les vingt-cinq exemplaires que conserva l'Empereur, il en donna un aux généraux Lebrun, Lebœuf et Frossard.

Notre force militaire devait être divisée en trois armées : la première composée de 129 665 hommes, 25 530 chevaux,

[1] Voy. *Empire libéral*, t. VIII, p. 252.

312 pièces; la seconde de 120 891 hommes, 32 488 chevaux, 294 pièces; la troisième de 87 113 hommes, 23 889 chevaux, 216 pièces; la Garde, de 39 580 hommes, 9405 chevaux, 72 pièces. Ensuite la 1re armée de réserve (Belfort) 26 047 hommes, 3332 chevaux, 24 pièces; la 2e armée de réserve (Paris) 39 361 hommes, 4358 chevaux, 36 pièces; total 489 978 hommes, 918 canons; sans compter le corps d'Algérie comprenant 54 321 hommes, 36 canons.

Tous ces chiffres étaient appuyés par des tableaux très bien étudiés, mais la partie la plus importante du travail, et qui fait le plus honneur à la prévoyance de l'Empereur, était l'indication des *incomplets* à suppléer si l'on voulait être toujours prêt à une mobilisation rapide. Ces incomplets disparus, on se trouvait disposer sur le pied de guerre d'une armée de 696 754 hommes, non compris, dans ce chiffre, tous les hommes qui, en vertu de la loi nouvelle, faisaient partie, à la même date, de la garde nationale mobile. Le maréchal, en accusant réception à l'Empereur de son envoi, dit : « Il nous sera très utile et nous servira de règle pour mieux constituer nos forces nationales. Il est bien rare qu'un souverain ait approfondi, comme l'a fait Votre Majesté, tous les éléments dont se composent les armées. Je l'en félicite. »

Restait à indiquer où on déploierait les trois armées. L'Empereur ne le fit pas : cela dépendrait des circonstances, de l'ennemi auquel on aurait affaire, des alliances qui seraient contractées. En Prusse, on savait qu'on voulait la guerre avec la France, qu'elle était imminente, et dès lors Moltke avait pu faire un plan d'opération très défini. L'Empereur, ses ministres, ses journaux déclaraient en toute occasion qu'ils s'opposeraient même par la guerre à l'union politique du Sud et du Nord. Mais ils ne voulaient pas entrevoir le moment où cela pourrait arriver. Ils ne voulurent pas davantage imaginer ce que feraient dans ce cas l'Autriche et la Russie. Comment, pour une hypothèse aussi incertaine, arrêter un plan précis? On resta dans l'indécision et le vague. On prendrait un parti au dernier moment, et les armées constituées, il serait facile de les diriger du côté nécessaire pour la défense ou pour l'attaque. Le chef du dépôt de la guerre, Jarras, ayant demandé à Niel sur quelles régions de l'Allemagne devaient porter les études de l'Etat-Major, il répondit qu'il n'avait aucune raison pour que l'on s'occupât d'une région plutôt que d'une autre, l'Empereur n'ayant arrêté aucun plan d'opérations. Et c'est de sa propre initiative que Jarras fit commencer des études sur la Prusse et la Bavière rhénane.

VIII

Je n'ai reculé devant l'aridité d'aucun détail technique, afin d'exposer, dans sa vérité, l'œuvre de réorganisation opérée depuis 1866, d'abord parce que, pour savoir une chose, il faut en connaître les détails, ensuite, afin de répondre, autrement que par des phrases, aux injustices de ceux qui opposent notre prétendue inertie à l'infatigable activité des Prussiens. De cette étude résultent deux évidences : la première, que l'Empereur a eu autant de part que le maréchal Niel et les administrateurs de la Guerre à cette réorganisation, et que, mieux qu'eux, il avait conçu les solutions rationnelles qui eussent porté au plus haut degré la puissance militaire de la France, celles adoptées depuis par ceux mêmes qui lui reprochaient alors de les proposer. Aucun Français de ce temps-là n'a vu avec plus d'élévation, de netteté et de justesse ce qu'il convenait de faire. Mais seul contre ses ministres, ses bureaux, sa majorité, ses journaux, l'opinion publique, il n'a pas réussi à faire prévaloir, par la persuasion, des projets qu'il n'avait pas la force d'imposer.

La seconde évidence, c'est qu'il n'y a pas eu, dans notre histoire militaire, une œuvre d'organisation comparable, par son importance et par ses résultats, à celle accomplie de 1866 à 1869. On s'est acharné à en relever les lacunes et à en signaler les imperfections. Certains novateurs auraient voulu que dès ce moment on prussianisât l'armée française comme on ne l'a que trop fait depuis. Sans aller à cet extrême, d'autres croyaient qu'on aurait pu ajouter encore aux changements accomplis. En réalité, on ne saurait assez admirer ce qui a été réalisé, ni rendre un hommage trop chaleureux à ce qu'il a fallu d'intelligence, de volonté, de travail infatigable, d'amour de la grandeur nationale, pour opérer, en moins de trois ans, tant et de si sérieuses réformes avec des ressources pécuniaires insuffisantes et disputées, au milieu des résistances du Corps législatif, des mauvais vouloirs de l'opinion et des attaques d'une opposition sans scrupules et sans prévoyance. La mémoire du maréchal Niel et de ses collaborateurs, l'intendant général Blondeau, les généraux Suzanne, Dejean, Castelnau, mérite d'être toujours rappelée avec reconnaissance, par les véritables patriotes.

On a invoqué, pour ne pas rendre à ces bons serviteurs de la France toute la justice qui leur est due, les rapports de Stoffel. Etre un Stoffel signifie, dans le langage courant de messieurs les politiciens, celui qui a vu seul ce que personne n'a vu. On a

accordé à ces rapports beaucoup plus de valeur et de portée qu'ils ne méritent. Ils contiennent certainement un grand nombre d'observations justes; les ressorts de la puissance militaire prussienne y sont démêlés avec sagacité, et la valeur d'un des principaux, l'état-major, y est exposée avec une saisissante perspicacité; la fatalité inévitable de la guerre y est fortement annoncée et l'*entraînement* avec lequel les Prussiens se préparent à la faire est opposé avec clarté à l'aveuglement qui nous empêchait de tout subordonner à cet intérêt capital.

On ne trouve pas trace dans les rapports de notre attaché, du changement si menaçant opéré en Prusse par la transformation de la tactique de la cavalerie et de l'artillerie, qui aura une si grande part à nos défaites. En est-il question dans une de ces brochures en allemand dont il annonce parfois l'envoi à Paris, je l'ignore, mais ses rapports sont muets et ils auraient dû en être pleins. Ils parlent de l'ignorance et de la présomption française, « chacun de ses défauts contribuant à entretenir l'autre ». Est-il bien sûr d'avoir échappé lui-même à ce qu'il considère comme le défaut national? Ainsi, il est convaincu de s'être aperçu seul qu'il existait une nation intelligente et forte qu'on appelait la Prusse. Il dit : « Est-il une seule personne en France qui ait suivi le développement si curieux de la nation prussienne depuis 1815[1]? » Dites exactement le contraire si vous voulez être dans la vérité. Il n'est pas un homme intelligent en France, politique, philosophe, littérateur, qui n'ait suivi avec attention le développement de la future dominatrice de l'Allemagne.

Cousin était allé à Berlin étudier Kant et Hegel. L'histoire romaine de Niebuhr avait été traduite ainsi que le traité *de la Possession* de Savigny, *Faust*, *Werther*, la *Vie de Jésus* de Strauss. Un éminent professeur de notre Faculté de droit, Pellat, avait débrouillé les nuageuses recherches germaniques sur le droit romain; Saint-René Taillandier, ancien élève d'Heidelberg, consacrait, dans la *Revue des Deux Mondes*, de remarquables études aux faits importants de la vie prussienne. Chateaubriand, dans son ambassade de Berlin, avait prophétisé l'avenir du peuple de Frédéric. Edgar-Quinet s'écriait : « L'unité, voilà la pensée profonde, continue, nécessaire, qui travaille ce pays et le pénètre en tous sens. Religion, droit, commerce, liberté, despotisme, tout pousse à sa manière à ce dénouement. » Nos économistes avaient vu l'importance du Zollverein, et il n'avait pas échappé à leur sagacité qu'il était l'embryon de l'unité politique future. Rien de tout

[1] Rapport du 22 juillet 1868.

cela n'existe pour M. Stoffel. Avant lui, personne n'avait soupçonné qu'il y eût une Prusse dont on devait tenir compte. Il a fallu qu'il allât à Berlin pour donner à la France cette révélation.

Ses informations sur la puissance militaire prussienne sont très intelligentes, mais est-il le seul auquel on en doive de pareilles? Napoléon III, dans ses écrits de Ham; le capitaine Samuel (Armée de la Confédération du Nord de l'Allemagne, 1868); le lieutenant-colonel d'état-major Nugues (Considérations générales sur l'état militaire de la France et des principales puissances étrangères); le chef d'escadron d'état-major Fay (*De l'organisation militaire de l'Allemagne*, 1869); l'auteur anonyme du travail sur l'armée prussienne (Amyot, 1870); le Belge Timmerhaus dans sa traduction du livre d'un capitaine prussien (1868); les nombreux écrivains qui avaient raconté la campagne de 1866, notamment le colonel Lecomte et Rustow; le journal *le Temps* dans de remarquables articles, avaient fourni les détails les plus abondants et les plus minutieux sur l'organisation prussienne. Au moment de la lutte entre le roi et le Parlement, les journaux français en avaient été pleins. Un des députés les plus instruits, les plus honorables, les plus patriotes du Corps législatf, le comte de Latour, nous prévenait au moins chaque année des progrès redoutables de notre voisine. Et Lefebvre de Béhaine publiait sous le voile de l'anonyme, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1870, le tableau le plus complet de sa puissance militaire.

Ce qui appartient en propre à Stoffel, et ce que, certes, le maréchal Niel n'eût pas toléré s'il avait supposé que ces rapports sortiraient des cartons du ministère, c'est la peinture offensante qu'il fait de notre nation et de notre armée comme contraste aux vertus de la nation et de l'armée prussiennes. Il daigne reconnaître que ces Prussiens sont rudes, arrogants, sans scrupules, dépourvus de tout sentiment généreux ou délicat (p. 148, 201). S'il se bornait à ajouter qu'ils sont néanmoins sérieux, prévoyants, énergiques, doués de qualités solides et estimables, il n'y aurait pas à contredire. Mais pourquoi avancer que les Français sont en arrière de cinquante ans sous le double rapport de l'instruction générale et des institutions, tandis qu'ils les devancent de deux siècles comme relâchement, avidité des jouissances matérielles et dissolution sociale? que les choses les plus respectables n'y sont plus respectées, que la vertu, la famille, l'amour de la patrie, l'honneur sont présentés comme des sujets de dérision à une génération frivole et sceptique à laquelle on ne donne pas même le goût de l'étude (p. 320)? Sans doute, il a existé une France pareille, celle des tripots et des mauvais lieux. Mais il était

une autre France héroïque, noble, qui a tout deviné, tout inventé, tout compris dans ce siècle, que le monde entier est habitué à chercher et à trouver dans toutes les directions à la tête de la pensée humaine, qui est la lumière allumée sur les hauts lieux.

Et que dire du jugement sur notre armée? Elle n'est qu'une agglomération des Français les plus ignorants et les plus nécessiteux, où se perdent de plus en plus la discipline et l'esprit militaire. Braves enfants, notre honneur, qui êtes tombés la face tournée vers l'ennemi, unissant dans votre dernier soupir le nom de votre pays à celui des êtres aimés, vous n'étiez que les plus ignorants, les plus nécessiteux de la nation, et vous ne connaissiez ni le devoir, ni la discipline, ni l'esprit militaire! Ah! ce n'est pas là ce que lira le passant sur les tombes que vous a élevées partout la patrie reconnaissante! Ces ignorants, ces nécessiteux, c'est la race de Jeanne la libératrice, ce sont ces paysans qui, dépouillés en quelques mois de leur lourdeur rustique et devenus des soldats agiles et solides, le chant de l'alouette aux lèvres et leurs ailes d'aigle ouvertes, imposants jusque dans leurs défaites toujours réparées, nerf d'acier quelquefois fléchissant mais jamais brisé ont fait briller, redouter, aimer notre nom jusque dans les contrées les plus lointaines.

IX

Le violent effort de l'Empereur, de Niel et de ses collaborateurs reste donc digne d'admiration. Etait-il suffisant pour qu'on pût dire que nous étions prêts? Si on ne l'avait recherché qu'au moment de la crise belliqueuse on n'aurait pas pu le faire avec certitude au milieu de la commotion des esprits et de la nécessité des investigations promptes. Mais en 1869 la question fut examinée avec calme et maturité, dans le silence du cabinet et voici en quels termes l'Empereur communiquait au pays les résultats de son examen[1] :

« La loi militaire et les subsides, accordés par votre patriotisme, ont contribué à affermir la confiance du pays et, dans le juste sentiment de sa fierté, il a éprouvé une réelle satisfaction le jour où il a su qu'il était en mesure de faire face à toutes les éventualités. — Les armées de terre et de mer, fortement constituées, sont sur le pied de paix; l'effectif maintenu sous les drapeaux n'excède pas celui des régimes antérieurs, mais notre armement perfectionné, nos arsenaux et nos magasins remplis, nos réserves exercées, la Garde nationale mobile en voie d'organisation, notre flotte transformée, nos places fortes en bon état, donnent à notre puissance un développement indis-

[1] Discours d'ouverture du Corps législatif, 18 janvier 1869.

pensable. — LE BUT CONSTANT DE MES EFFORTS EST ATTEINT : LES RESSOURCES MILITAIRES DE LA FRANCE SONT DÉSORMAIS A LA HAUTEUR DE SES DESTINÉES DANS LE MONDE. Dans cette situation, nous pouvons proclamer hautement notre désir de maintenir la paix; il n'y a point de faiblesse à le dire, lorsqu'on est prêt pour la défense de l'honneur et de l'indépendance du pays. »

L'effet de ces paroles fut considérable en France et en Europe. En France il rassura, en Europe il n'inquiéta pas. Clarendon dit à La Tour d'Auvergne que le discours lui paraissait sage et prudent et qu'il espérait que « l'effet en serait utile partout, car il était bon qu'on se rendît compte de la puissance de la France et qu'on ne prît pas pour de la faiblesse ce qui ne devait être attribué qu'à notre modération »[1]. Le roi de Prusse eut le bon goût, quoi qu'il en pensât, de ne point paraître offusqué. Il avait si souvent tenu un langage analogue qu'il eût été mal venu à se plaindre de celui de l'Empereur. Il dit à Benedetti qu'il trouvait bon que l'Empereur eût annoncé au pays, avec un sentiment de légitime satisfaction, que l'état militaire de la France ne laissait rien à désirer. « C'est un devoir que tous les gouvernements sont tenus de remplir soigneusement, et personne n'a le droit de s'en alarmer, ni de voir, par conséquent, dans le langage de l'Empereur, d'autres indications que celles qui en font ouvertement l'objet[2]. »

Peu de temps après avoir donné au pays ces garanties si optimistes, l'Empereur parut en douter et écrivit à Niel :

« Mon cher maréchal, je ne dois pas vous cacher qu'il y a une chose qui me tourmente : c'est la persuasion qui existe chez la plupart des généraux que nous ne sommes pas aussi prêts qu'on le dit. On rend pleinement justice à vos efforts et à votre zèle, mais on craint que si la guerre venait à éclater il n'y eût de graves mécomptes. Si on demande aux colonels quel est l'effectif de leur régiment, en y comprenant la réserve, on n'arrive qu'au chiffre de 2200 hommes en moyenne. Si on compte les chevaux de cavalerie, il en résulte que nous en aurions une quantité bien considérable à acheter. Pour les chevaux d'artillerie, placés chez les paysans, combien y en aurait-il d'indisponibles? Quant aux voitures, elles ne sont pas sur les lieux. En résumé, pour avoir le cœur net sur toutes ces questions, je voudrais que vous veniez un jour, avec les chefs de service que vous choisirez, m'expliquer tous ces détails. Je voudrais adjoindre à cette réunion Frossard, Soleille, de Failly, Lebrun et Ladmirault, s'il est à Paris. » (8 mars 1869.)

Le résultat de l'enquête fut : « Nous sommes prêts. » Et Niel ne cessa de le répéter et de l'affirmer en toute occasion : « Sire,

[1] La Tour d'Auvergne à La Valette, 6 février 1869.
[2] De Benedetti à La Valette, 29 janvier 1869.

dit-il un jour en conseil, vous avez la plus belle armée du monde[1]. » Un autre jour (avril 1869), l'Impératrice étant survenue pendant qu'il travaillait avec l'Empereur, il lui rappela que depuis deux ans elle stimulait son zèle et le pressait de mettre notre armée en état de se mesurer avec celle de l'Allemagne, puis ajouta : « Je me suis conformé à vos désirs, Madame, je suis prêt et vous ne l'êtes pas[2]. » Il le dit encore au Conseil d'Etat : « Vous me demandez si nous sommes prêts. Nous sommes tellement prêts, qu'il faut être trois fois sages pour ne pas déclarer la guerre[3]. » Il le dit à la Commission du budget. Après avoir présenté un tableau saisissant de la force prussienne, décrit ses soldats exercés avec rage, ses officiers réunis presque tous les soirs chez le prince Frédéric-Charles ou chez le Prince royal, fumant et buvant de la bière, en parlant de la guerre contre la France, il montre la Prusse, accroupie comme une panthère, prête à s'élancer à notre gorge : dernièrement, on avait saisi sur les bords de la Marne un pêcheur à un endroit prohibé, c'était un officier prussien qui relevait le cours du fleuve; ailleurs, on avait trouvé sous un pont important plusieurs hommes suspects, vêtus en mendiants, c'étaient des officiers prussiens relevant le profil du pont, afin d'en préparer un de rechange si nous le faisions sauter; le vieux Moltke lui-même, qui parle sept langues et est muet dans toutes, était venu prendre des croquis de notre forteresse de Metz; des cartes avaient été distribuées aux soldats prussiens, indiquant les étapes du Rhin à Paris. « Les voici! » ajoute le maréchal en les étalant. Les braves gens ultra-pacifiques qui composaient la commission étaient terrifiés. « Mais rassurez-vous, reprend en souriant Niel, nous avons tout prévu, nous sommes prêts[4]. »

Il le répète avec plus de solennité à la tribune du Sénat :

« A aucune époque l'armée n'a reçu une éducation plus complète au point de vue de la guerre[5]. Notre situation est telle, qu'en maintenant notre armée sur son pied normal de paix, avec l'organisation si profondément préméditée par l'Empereur, et dont, par son initiative, notre système militaire est aujourd'hui doté, *nous ne pouvons jamais être surpris*. Cette armée organisée sur le pied de paix, le plus faible de tous ceux que nous avons eu depuis quinze ans, répond, quand on la considère au point de vue des nécessités de la guerre, à tous les besoins;

[1] Récit de Duruy.
[2] Récit du général Lebrun et du général Jarras.
[3] Oscar de Vallée. « Le prince de Bismarck. » *Correspondant* du 10 janvier 1888, p. 46.
[4] Récit de Segris, membre de la commission.
[5] Séance du Sénat du 9 avril 1869.

elle peut être facilement mise debout très promptement, et il ne lui manque rien. » (Enthousiasme du Sénat.)

Il le répète au Corps législatif :

« Les soldats de la garde nationale mobile sont tous immatriculés sur les contrôles, organisés par circonscriptions territoriales, en compagnies et bataillons. Nous marchons à l'organisation des cadres d'officiers. Si le danger menaçait, s'il fallait arriver à une organisation très rapide, nous sommes à ce point que nous y arriverions très vite. — *Nous avons une armée excellente, instruite, pleine d'ardeur, parfaitement organisée et pourvue de tout. Le jour où le pays serait menacé, vous la trouveriez pleine d'enthousiasme : elle est de plus, aujourd'hui, instruite plus que jamais.* — NOTRE PEUPLE EST EXTRÊMEMENT SENSIBLE A L'INJURE, IL NE SAIT PAS SUPPORTER L'OUTRAGE, ET LE PLUS GRAND MALHEUR QUI POURRAIT LUI ARRIVER, CE SERAIT DE RECEVOIR UN OUTRAGE S'IL ÉTAIT DÉSARMÉ. IL RENVERSERAIT TOUT AUTOUR DE LUI (*Très bien! très bien!*) IL S'EN PRENDRAIT AU GOUVERNEMENT ET IL AURAIT RAISON. Il faut toujours une force qui assure la sécurité du pays. — Je ne sais pas ce qu'on pense généralement en France, mais pour mon compte, je vois avec beaucoup de philosophie les questions de paix ou de guerre qui s'agitent autour de nous à l'étranger, parce *que si la guerre devenait nécessaire nous sommes parfaitement en mesure de la supporter*[1]. (*Bravos et applaudissements.*) »

Et encore :

« AUJOURD'HUI, QUE NOUS SOYONS A LA PAIX OU A LA GUERRE, CELA NE FAIT ABSOLUMENT RIEN AU MINISTRE DE LA GUERRE, IL EST TOUJOURS PRÊT. — Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit plusieurs fois, comment l'armée peut entrer en huit jours sur le pied de guerre et avoir 600 000 hommes bien armés et aguerris. Il n'y a qu'un ordre à donner. Nous sommes en mesure de mettre sur pied, en sept ou huit jours, même à l'improviste, une armée de 400 000 hommes. — *N'est-ce pas une force énorme pour un pays comme la France, de savoir que si les circonstances changeaient, toutes ses forces militaires sont prêtes, qu'il peut être parfaitement tranquille, qu'il peut se livrer à son commerce, à son industrie, en toute sécurité et laisser ses voisins faire de la politique au point de vue de la guerre, car il sait qu'il ne sera pas pris au dépourvu et que si le moment de combattre venait, tout le monde serait prêt. Cette nouvelle sera une bonne nouvelle pour le pays*[2]. »

Et ces déclarations publiques n'étaient pas des fanfaronnades de commande faites pour rassurer la galerie. C'était l'expression de sa pensée constante, de celle qu'il exprimait quotidiennement à ses collaborateurs. L'un d'eux, le général Jarras, nous en a laissé le témoignage :

« Le maréchal Niel avait une confiance absolue dans l'armée à la tête de laquelle il était placé. Cette confiance datait de loin et s'était

[1] 20 mars 1869.
[2] 12 avril 1869.

corroborée pendant les campagnes de Crimée et d'Italie, où il avait pu apprécier nos soldats de près. C'était même à ce point qu'on a pu le taxer de chauvinisme, lui dont l'esprit fin et droit était généralement à l'abri de l'exagération. Il eût volontiers dit comme le maréchal Bugeaud, la veille de la bataille d'Isly, au moment où il apprenait que l'armée marocaine était trois ou quatre fois plus forte : « Tant mieux, plus ils seront nombreux, plus il y aura de gloire à les vaincre. » Il n'admettait pas qu'il fût absolument nécessaire que la France mît en ligne le même nombre d'hommes que l'Allemagne pour lui faire sentir sa supériorité, et à ceux qui appelaient son attention sur l'armée prussienne en faisant ressortir son effectif supérieur, sa bonne organisation, ainsi que toutes les dispositions qui y étaient prises, en vue d'une prompte concentration sur la Sarre, il répondait, en citant l'exemple de la campagne de 1859 en Italie : « Les Autrichiens ne sont pas moins bons soldats que les Prussiens; ils avaient dépassé le Tessin et Novare; ils menaçaient Turin pendant que toutes nos troupes étaient encore dans leurs garnisons; nous avons pu cependant les arrêter à temps; nous les avons même fait reculer et contraints à une paix glorieuse pour nous. Nous saurons faire une seconde fois des choses semblables, si c'est nécessaire [1]. »

Ces conclusions triomphantes étaient accueillies par de bruyants applaudissements dans les Chambres et au dehors. La nation se sentait fière d'être sous la garde d'une armée invincible, et la seule inquiétude qui se manifestât parfois était que l'Empereur, enivré de sa force, ne se laissât emporter à de nouvelles entreprises guerrières. C'est ce qui explique les appréhensions perpétuelles de guerre qui préoccupèrent si fort ce temps, et la persistance avec laquelle l'opposition revenait sans cesse sur la nécessité de maintenir la paix. On trouvait que le maréchal en disait trop. Jules Ferry s'écriait :

« De la sorte, nous pouvons, sans éclat et sans bruit, mettre du soir au matin 600 000 hommes sous les armes. Voilà une déclaration que l'Europe acceptera avec la satisfaction qu'elle mérite. Au lendemain des protestations pacifiques de M. de La Valette, les naïvetés belliqueuses du maréchal Niel sont bien faites, il faut en convenir, pour faire entrer la confiance dans les esprits et la sécurité dans les affaires. L'Etat de l'Europe moderne est-il tel que l'on puisse se vanter, sans plus de pruderie, d'une guerre à faire du jour au lendemain? Il est possible que les choses soient ainsi, mais il est incroyable qu'on s'en vante. »

X

Si, avant 1869, une guerre avait démontré qu'on n'était pas prêt, le gouvernement de l'Empereur aurait été autorisé à dire à l'opposition, à la majorité, au pays : « C'est votre faute; pourquoi m'avez-vous refusé les hommes et l'argent que je vous avais de-

[1] *Temps* du 14 avril 1869.

mandés? » Mais après les déclarations multipliées de l'année 1869, personne en son nom n'est admissible à dire à l'opposition, à la majorité, au pays : « Nous avons été battus parce que nous n'étions pas prêts, et nous n'étions pas prêts par votre faute! » Opposition, majorité, pays, se disculperaient : « Si nous n'étions pas prêts, pourquoi nous avez-vous dit, répété à satiété que nous l'étions? Pourquoi l'Empereur, du haut du trône, nous a-t-il annoncé que « nous étions en mesure de faire face à toutes les éventualités, que le but constant de ses efforts était atteint, que les ressources de la France étaient désormais à la hauteur de ses destinées dans le monde »? Pourquoi le ministre de la guerre nous a-t-il répété pendant toute une année : « Nous ne pouvons jamais être surpris, nous sommes toujours prêts; si le moment de combattre arrivait, nous ne serions pas pris au dépourvu. Notre armée est excellente, instruite; elle serait debout très promptement; il ne lui manque rien? » Si vous nous aviez mis en présence de la réalité, ou nous nous serions décidés aux sacrifices nécessaires, ou, nous pliant aux résignations honteuses, nous n'aurions point éprouvé des susceptibilités d'honneur que nous n'avions pas la force de soutenir. »

L'Empereur et Niel avaient raison d'être confiants dans leur armée. On peut relever, évidemment, dans sa composition, son armement, sa tactique, comme je n'y ai pas manqué, telle défectuosité de détail, et, certes, il eût mieux valu qu'en toute matière on fût arrivé à la perfection. Mais qui donc y atteint? Est-ce que dans l'organisation prussienne il n'y avait pas aussi des défectuosités? Il ne s'agit que de savoir si, tout bien compensé, les défauts partiels ne sont pas corrigés, amoindris par l'ensemble des qualités. S'il en est ainsi, on est prêt. C'était le cas de l'armée formée par l'Empereur et Niel. La France n'en a jamais eu de plus magnifique depuis celle du camp de Boulogne de Napoléon Ier : les cadres étaient excellents, les soldats, instruits, vigoureux, naturellement aptes à la tactique du combat en tirailleurs qui est l'instinct de notre race, l'emportaient de beaucoup sur les soldats étrangers, quels qu'ils fussent; un esprit martial de confiance les animait, et on pouvait, grâce à leur mobilité, leur initiative, leur activité, lutter avec succès même contre des forces supérieures, et renouveler ces victoires du nombre moindre sur le nombre plus considérable, dont nos Annales militaires nous offrent tant de mémorables exemples[1].

[1] C'était une maxime du général Bugeaud, « qu'au delà d'un certain chiffre, la qualité décide plus que le nombre ». Discours du 23 avril 1836.

Mais nous n'étions pas condamnés à cette infériorité, car, si notre mobilisation générale pouvait être un peu compliquée, plus tardive, nous pouvions en pratiquer une partielle, qui nous permettrait de devancer celle des Prussiens, de la troubler, et de prendre l'avance des opérations. Nous avions, en effet, un état de paix plus considérable que celui de l'adversaire : quatre corps d'armée, la Garde, les corps de Châlons, de Paris et de Lyon, dont la formation de paix était semblable à celle de guerre, qui pouvaient être très vite complétés en matériel et en hommes et poussés hors de la frontière avant que les Prussiens eussent remué.

Il est vrai que les dispositions tactiques adoptées pour notre artillerie, qui la maintenaient séparée en batteries divisionnaires et batteries de réserve, la rendaient moins nombreuse au début des batailles, et que la justesse et la portée de son tir n'égalaient pas celles du canon prussien. Mais aucun de ces désavantages n'était irrémédiable; il suffisait d'un simple ordre de bataille immédiatement exécutoire, pour jeter l'artillerie de réserve en première ligne, à côté des batteries divisionnaires, et accroître ainsi leur nombre. Pour n'avoir pas à redouter la plus grande portée des pièces prussiennes, il suffisait, disaient nos excellents officiers d'artillerie, d'avoir de l'audace, de se lancer en avant, de supprimer ainsi l'avantage que donnaient à l'ennemi ses longues portées. Enfin, cette infériorité de notre canon, indépendamment de l'effet terrible des mitrailleuses, était fortement compensée par la supériorité écrasante de notre chassepot sur le fusil à aiguille.

On pouvait obtenir de pareilles troupes des prodiges, si on savait les leur demander. La légende de mensonge, d'abord généralement admise, et dont on commence à revenir, de l'insuffisance de la préparation de Niel, a été créée par les chefs militaires, grands ou petits, pour couvrir la colossale incapacité, qui a fait une armée de défaite et de capitulation de celle qui commandée, je ne dis point par un Napoléon, mais par un Bugeaud, un Changarnier, un Pélissier, eût été une armée de victoire.

Emile Ollivier.

DÉMOCRATIE ET ÉGALITÉ[1]

III

ÉGALITÉ ET DÉMOCRATIE CHRÉTIENNES

La démocratie issue de la Révolution, — nous l'avons vu dans un précédent article, — c'est l'égalité; l'égalité politique d'abord mais comme moyen seulement pour arriver au but, l'égalité réelle, l'égalité sociale, l'égalité des conditions réalisée par l'égalisation des fortunes.

Au sujet de l'égalité ainsi comprise quelle est la doctrine du christianisme?

Il est une égalité que le christianisme proclame, qui dans le monde avait été inconnue avant lui, qui était si loin des idées païennes que jamais philosophe, si novateur qu'il pût être, n'en conçut la pensée même lointaine; c'est l'égalité de tous les hommes sans exception en dignité de nature, l'égalité de tous les hommes dans la participation aux grâces répandues par Dieu sur la terre, l'égalité de tous les hommes devant Dieu qui doit les juger tous un jour sans considération aucune de la situation basse ou haute, pauvre ou riche qu'ils auront occupée sur la terre. En ce sens, au moment où commence à être prêché l'évangile, l'esclave lui-même, regardé jusque-là comme un être si bas, si dégradé, est déclaré par les apôtres l'égal de l'empereur qui dicte ses lois au monde :

Nous avons tous été baptisés, dit saint Paul, dans le même esprit pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs, soit Gentils, soit esclaves ou hommes libres. (I. aux Corint., c. XII, v. 13.)...

Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi qui est en Jésus-Christ : car vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ : il n'y a plus de Juifs ni de Grecs, il n'y a plus d'esclaves ni de libres, il n'y a plus d'homme ni de femme; mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ. (Aux Gal., c. III, v. 26-27-28.)...

Où il n'y a ni Gentil, ni Juif, ni circoncis, ni incirconcis, ni barbare, ni scythe, ni esclave, ni libre; mais où Jésus-Christ est tout en tous. (Aux Colossiens, c. III, v. 11.)

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet 1906.

Tous les hommes sans distinction sont donc pour le christianisme égaux devant Dieu.

Mais le christianisme va-t-il pour cela les faire et les déclarer égaux sur terre, égaux dans le monde concret où vivent les hommes? Non : jamais le christianisme n'a dit cela, jamais même le christianisme n'a promis à l'humanité que cela pourrait arriver un jour : et, après avoir ainsi proclamé tous les hommes égaux devant Dieu, après avoir ainsi relevé vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis de leurs semblables tant de millions d'hommes jusque-là courbés dans la bassesse et dans l'ignominie d'une condition avilissante, le christianisme, par la voix de saint Paul, est patient envers toutes les inégalités, toutes les hiérarchies sociales même la plus révoltante parmi les plus révoltantes, l'esclavage [1].

Que tous ceux qui sont sous le joug de la servitude, dit saint Paul, sachent qu'ils sont obligés de rendre toutes sortes d'honneurs à leurs maîtres afin de n'être pas cause que le nom et la doctrine de Dieu soient blasphémés. (I. A Timothée, c. VI, v. 1.)

Vous, esclaves, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et avec respect dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ lui-même. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais comme serviteurs de Jésus-Christ, faisant de bon cœur la volonté de Dieu. Servez-les donc avec attention, regardant en eux le Seigneur et non les hommes, sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave ou qu'il soit libre. Et vous, maîtres, agissez de même envers eux, ne les traitant point avec menaces, sachant que vous avez les uns et les autres un Maître commun dans le ciel devant lequel il n'y a point acception de personne. (Aux Ephésiens, c. VI, v. 5 et suiv.).

Esclaves, vous recevrez du Seigneur l'héritage pour récompense : c'est le Seigneur Jésus-Christ que vous servez. Celui qui agit injustement recevra la peine due à son injustice, car Dieu n'a point égard à la condition des personnes. (Aux Col. c. III, v. 24, 25.)

Vous, maîtres, rendez à vos esclaves ce que l'équité et la justice

[1] Il a été depuis longtemps expliqué que le christianisme ne pouvait pas attaquer de front l'esclavage. L'esclavage était la base même, l'assise de la société dans laquelle pénétrait le christianisme. Prêcher l'abolition de l'esclavage, c'eût été détruire du même coup la société que l'on voulait conquérir. Mais, dès le moment que les idées d'égalité devant Dieu et de fraternité universelle étaient jetées à travers le monde, l'esclavage frappé à mort était destiné à disparaitre; et c'est bien ainsi que le christianisme a pu l'abolir. Comme l'a si bien dit Balmès, « il en fut de cet enseignement du christianisme comme de toutes les doctrines généreuses et fécondes : elles pénètrent jusqu'au cœur de la société, y restent déposées comme un germe précieux, et, développées par le temps, produisent un arbre immense qui couvre de son ombre la famille et les nations ». (*Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. I, p. 209).

demandent de vous, sachant que vous avez aussi bien qu'eux un Maître dans le ciel. (c. IV, v. 9.)

Rien ne peut faire apparaître d'une façon plus claire que ces citations de l'Apôtre, la doctrine du christianisme sur l'égalité.

Egalité de tous les hommes devant Dieu, égalité qui, sans détruire les inégalités sociales, change du tout au tout le caractère de l'infériorité de ceux qui sont en bas et le caractère de la supériorité de ceux qui sont en haut. Egalité devant Dieu qui, chose toute nouvelle et inconnue jusque-là dans la pensée humaine même des hommes de génie, impose des devoirs stricts, non seulement de charité, mais de justice aux forts vis-à-vis des faibles, aux riches vis-à-vis des pauvres, à tous les puissants vis-à-vis des petits et des humbles.

Ce sont ces devoirs qui constituent la démocratie chrétienne. Ce sont ces devoirs-là qui ne produisent pas seulement leurs effets pour l'autre vie, mais doivent transformer la société humaine d'ici-bas, si le christianisme n'est pas seulement une religion de façade, mais est sérieusement pratiqué par tous ceux qui en font profession dans leur vie sociale, c'est-à-dire dans tous leurs rapports avec leurs semblables comme dans leur vie individuelle.

Les Papes contemporains ont-ils jamais tenu un langage pouvant faire supposer à n'importe quel homme de bonne foi qu'ils s'écartaient en quoi que ce fût des doctrines de la primitive Eglise sur l'égalité? Non. Et il suffit, pour le prouver, de rappeler quelle a été leur attitude à l'égard des idées égalitaires modernes, issues du *Contrat social* et de la Révolution.

Vis-à-vis de l'égalité politique d'abord. C'est Pie IX qui a donné le nom qui lui restera dans l'histoire, « le mensonge universel », au suffrage tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle en France.

Le principe de la souveraineté du nombre a été réprouvé par le Syllabus et en des termes qui ne peuvent laisser prise à l'ombre même d'un doute. La proposition condamnée *LX* est, en effet, ainsi conçue :

L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles.

Léon XIII déclare de son côté qu'il serait condamnable d'appeler démocratie chrétienne la démocratie politique. Nous citons :

Il serait condamnable de détourner à un sens politique le terme de démocratie chrétienne. Sans doute, d'après l'étymologie du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, il indique le régime populaire : mais dans les circonstances actuelles, il ne faut l'employer qu'en lui

ôtant son sens politique, ne lui attachant aucune autre signification que celle d'une bienfaisante action parmi le peuple. (Encycl. *Graves de communi.*)

La démocratie chrétienne est si peu la démocratie politique que Léon XIII interdit aux catholiques de se servir de la démocratie chrétienne comme arme politique.

En outre, la démocratie chrétienne ne doit jamais s'immiscer dans la politique; elle ne doit pas servir aux partis ni à des fins politiques; ce n'est pas son affaire; mais elle doit exercer une action bienfaisante en faveur du peuple fondée sur le droit naturel et les préceptes de l'Evangile. (Encycl. *Graves de communi.*)

Voyons maintenant ce que dit Léon XIII au sujet de l'égalité des conditions, au sujet de la démocratie sociale. A ce propos, il est plus catégorique encore, s'il est possible :

L'égalité des divers membres de la société, dit-il, réside *uniquement* dans le fait que tous les hommes tirent leur origine de Dieu le créateur : tous ont été rachetés par Jésus-Christ et doivent selon la règle de leurs mérites et de leurs démérites être jugés, récompensés et punis par lui. (Encycl. *Quod apostolici muneris.*)

La société humaine telle que Dieu l'a établie est composée d'éléments inégaux tels que le sont aussi les membres du corps humain; vouloir l'égalité de tous ces éléments sociaux est impossible : ce serait la destruction même de la société. (Encycl. *Quod apostolici muneris.*)

Il en résulte que, dans la société humaine, *selon l'ordre divin*, il y a des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens : unis mutuellement, ils s'entr'aident pour poursuivre le but final au ciel et le bien-être matériel et moral sur la terre. (Encycl. *Quod apostolici muneris.*)

C'est vers ce but (la fondation des institutions sociales et ouvrières) que tend spécialement l'action populaire chrétienne ou démocratie chrétienne avec ses nombreuses œuvres variées. Mais cette démocratie chrétienne doit être entendue dans le sens déjà défini avec autorité, *lequel très éloigné de celui de démocratie sociale*, a pour base *les principes de la foi et de la morale catholique et surtout ne doit léser* en *aucune façon le droit inviolable de propriété privée*[1]. (Encycl. *Graves de communi.*)

Ces enseignements si clairs et si précis de Léon XIII, Pie X, dès son avènement au suprême pontificat, les a rappelés et renouvelés dans un *Motu proprio.*

[1] « C'est un droit indiscutable de la nature que la propriété privée, fruit du travail et de l'industrie, ou de la cession en donation d'autrui, et chacun peut à son gré en disposer raisonnablement, etc. (Encyclique *Rerum novarum*).

« L'homme a sur les biens terrestres non pas le simple usage, comme les bêtes, mais encore le droit de propriété stable et cela non seulement sur les choses que l'on use en les consommant, mais aussi sur celles dont on use sans les consommer ». (*Ibid.*)

De ces enseignements, il résulte manifestement que la démocratie chrétienne n'est ni la démocratie politique ni la démocratie sociale; que la démocratie chrétienne est l'antipode de cette démocratie même qui, à l'heure présente, en France, sert à flagorner les masses; le contraire, puisque celle-ci a pour fondement et pour point de départ comme d'arrivée une égalité aussi stupide que dangereuse pour la société; et que la démocratie chrétienne a pour principe qu'il n'existe et qu'il ne pourra jamais exister ici-bas d'égalité absolue entre les hommes en dehors de leur égalité devant Dieu.

Nous venons de montrer ce que n'est pas la démocratie chrétienne. Il s'agit maintenant de dire ce qu'elle est, en quoi elle consiste.

La démocratie chrétienne, c'est la mise en pratique ici-bas des conséquences qui découlent nécessairement de l'égalité des hommes devant Dieu, mise en pratique dans les rapports sociaux résultant des inégalités existant nécessairement entre les hommes dans le monde où nous vivons. Mise en pratique qui, si elle a lieu, rendra, comme nous le verrons, toutes les inégalités supportables et résoudra par là même le problème qui naît de l'existence des inégalités humaines.

Ce problème, il s'est toujours posé, mais il est dans nos sociétés modernes plus compliqué et plus terrible que jamais.

C'est là ce qu'explique encore l'encyclique de *Rerum novarum :*

Ces progrès incessants de l'industrie, dit Léon XIII, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre, à côté de l'indigence de la multitude, l'opinion enfin plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes et leur union plus compacte, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a eu pour résultat final un redoutable conflit. Le dernier siècle (le dix-huitième) a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue encore ajouter au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce, devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires.

. . . .

La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un énorme abîme. D'une part la

toute-puissance dans l'opulence : une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources; faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre la faiblesse dans l'indigence, une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre.

Après avoir ainsi mis en lumière les causes de la question sociale et affirmé de la sorte son existence, Léon XIII déclare qu'il est de toute nécessité de la résoudre :

Nous sommes persuadés, dit-il, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

Mais qui pourra résoudre la question sociale? Le christianisme seul, l'Eglise seule répond Léon XIII :

La question qui s'agite est d'une nature telle, proclame-t-il, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise il est impossible jamais de lui trouver une solution efficace... Assurément une cause de cette gravité demande encore à d'autres agents leur part d'activité et d'efforts. Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes dont le sort est ici en jeu. Mais ce que nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Eglise. C'est l'Eglise, en effet, qui puise dans l'Evangile des doctrines capables de mettre fin au conflit, tout au moins de l'endormir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur; l'Eglise qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs de chacun; l'Eglise qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres; l'Eglise qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible; l'Eglise enfin qui estime que les lois et l'autorité publique doivent avec mesure sans doute mais avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

Quand on parle aux adversaires de l'Eglise de solution chrétienne de la question sociale, ils répondent toujours : « Oh! cette solution, nous la connaissons, c'est la résignation enseignée aux petits et aux humbles! Les riches leur apprennent ainsi à supporter patiemment toutes les privations et toutes les souffrances de leur condition en faisant miroiter à leurs yeux l'espérance d'une vie future bienheureuse, pendant qu'eux, riches, se livrent à tous les plaisirs, à tous les bonheurs de la vie présente. C'est en ce sens que l'on déclare que la religion est bonne pour le peuple! C'est plutôt bonne pour les riches et pour les grands que l'on

devrait dire, puisqu'elle permet à ceux-ci de ne plus craindre que les plus nombreux, se voyant, en somme, les plus forts, ne cherchent à les dépouiller.

Et l'on s'indigne et l'on aurait le droit de s'indigner si l'on disait vrai. Car rien ne nous semble plus odieux et plus bas, rien n'est plus faux aussi, — nous le montrerons bientôt, — que de considérer la religion chrétienne comme une espèce de gendarmerie morale, que de réduire son rôle à une assurance au profit de la quiétude dans la richesse contre l'envie et la révolte de la misère.

On a pu déjà se convaincre facilement, par les citations précédentes, que, d'après Léon XIII, là n'est pas la solution chrétienne de la question sociale.

Non pas certes que nous entendions renier la résignation. Ce n'est, en effet, pas la moindre des sublimités du christianisme que d'avoir, comme l'a dit M. Thiers, « donné un sens à la douleur », que de montrer à tous ceux qui souffrent l'utilité de la souffrance, que de fournir à tous ceux qui croient, la certitude que leur douleur chrétiennement supportée sera couronnée par un éternel bonheur, que d'avoir ici-bas tué le désespoir. Il faut d'autant moins renier la résignation chrétienne que ce ne sont pas seulement les petits et les pauvres qui en ont besoin. Le malheur, la douleur physique ou morale, la mort frappent à toutes les portes, et, dans les palais comme dans les chaumières, il est des larmes qui coulent et que tout l'or du monde ne parviendrait pas à sécher. C'est partout, dans tous les milieux humains, qu'adoucit la souffrance cette parole divine : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. » Sur les plaies de tous, des grands comme des petits, le christianisme apporte donc le baume de la résignation et de l'espérance.

Mais jamais le christianisme n'a tenu vis-à-vis des grands le langage odieux qu'on lui prête, jamais il ne leur a dit : « Laissez souffrir les petits et les humbles, veillez seulement à ce que leur misère ne les pousse à se révolter : pour cela, promettez-leur le bonheur après cette vie et jouissez en paix des biens de ce monde. »

Le christianisme parle aux riches une toute autre langue. Ce n'est point la vie facile, la vie large que peuvent procurer l'abondance et le luxe qu'il leur conseille. Tandis qu'il n'a que des paroles toujours pleines de douceur pour les pauvres, il est toujours dur pour le riche, et l'avertit sans cesse qu'il lui est plus difficile qu'à tout autre de parvenir au royaume promis aux élus.

La doctrine catholique a de tout temps tracé aux riches leurs obligations vis-à-vis des autres classes de la société. Elles nous

paraissent toutes contenues, au moins en germe, dans ce que dit saint Thomas d'Aquin au sujet de la propriété.

Saint Thomas déclare bien que la propriété individuelle est sacrée, inviolable, qu'elle est un des fondements de la société humaine, que la société doit la respecter si elle ne veut pas périr, qu'elle excède son droit, par conséquent, lorsqu'elle dépouille un propriétaire. En pleine féodalité, saint Thomas ne reconnaît même aux princes, à l'égard de la propriété, qu'un droit général d'organisation et d'administration en vue de l'intérêt public, de l'intérêt général[1].

Mais après avoir ainsi affirmé les droits du propriétaire suivant le for extérieur, saint Thomas définit ses devoirs suivant le for intérieur. Après avoir fondé les droits de l'Etat sur la propriété et les avoir confinés dans d'étroites limites, saint Thomas indique les droits de Dieu. Or, vis-à-vis de Dieu, proclame-t-il, le droit du propriétaire n'est pas absolu; vis-à-vis de Dieu, le propriétaire n'a pas la *plena in re potestas*, il n'a pas le droit de se servir de ses richesses sans avoir autre chose en vue que sa jouissance personnelle, jouissance de vanité, de luxe, de sensualité. Et saint Thomas trouve ici une expression superbe; il dit : « Le propriétaire doit seulement se considérer à l'égard de la propriété comme l'administrateur de Dieu ici-bas » : c'est-à-dire qu'il doit se servir des richesses, que Dieu a mises en ses mains, pour accomplir l'œuvre de Dieu sur la terre, user de ces richesses, par conséquent, pour rendre à ses semblables et à la société dans laquelle il vit les services que peut rendre la richesse; et les jouissances légitimes qu'elles peuvent lui procurer ne doivent être que la récompense, le salaire de ce service rendu.

C'est la belle idée que nous avons si bien entendu un jour rendre par Mgr Dupanloup quand, s'adressant à une réunion de jeunes catholiques appartenant à des familles riches et les excitant au travail, il leur disait : « N'allez pas vous imaginer que vous avez déjà gagné votre journée parce que vous avez été payés d'avance. »

Etre, relativement aux biens qu'on possède, l'administrateur de Dieu, s'en servir pour le bien de ses semblables et de la société, que faut-il entendre par là, et quelles sont les obligations qu'entraîne pour le propriétaire, pour le riche, une semblable doctrine?

C'est d'abord le devoir de faire l'aumône. L'aumône, nous le savons, on cherche aujourd'hui à la discréditer, avant même qu'on

[1] « *Verum est quod omnia sunt principum ad gubernandum non ad retinendum sibi nec ad dandum aliis.* »

ait pu la remplacer par rien, au moment où, en cas de suprême détresse, l'Etat ne peut offrir aux pauvres que les secours dérisoires de son Assistance publique. Et cela malgré les engagements solennels pris par la Révolution au moment où, s'emparant du patrimoine donné à la charité catholique, elle avait promis d'accomplir toutes les charges attachées à cette possession.

On jette le discrédit sur l'aumône parce que, dit-on, elle est humiliante pour le pauvre. Non : si vous humiliez en faisant l'aumône, c'est que vous ne savez pas la faire, et l'aumône n'humilie jamais lorsque le sentiment chrétien l'inspire. Le pauvre qui reçoit ne se sent pas humilié, en effet, quand il voit celui qui le secourt ne pas croire l'abaisser lorsqu'il lui donne, mais le relever au contraire jusqu'à lui en accomplissant un devoir dérivant de ce que tous les deux, celui qui donne et celui qui reçoit, sont égaux devant Dieu et frères devant lui, et se doivent par conséquent assistance mutuelle. Telle est la différence entre la charité chrétienne et l'autre, entre la charité qui croit et celle qui ne croit pas.

La charité faite chrétiennement ne peut jamais humilier, parce que ce n'est pas seulement et surtout l'argent qu'elle donne : elle donne le cœur aussi, car celui-là seul qui aime les pauvres leur fait vraiment la charité. La charité ne donne pas seulement au corps, elle donne à l'âme et elle lui donne l'âme. Si elle est vraiment chrétienne, comment pourrait-elle abaisser celui qui reçoit?

Mais si l'aumône, d'après la doctrine chrétienne, est l'un des plus beaux devoirs du riche, elle n'est pas le seul, et il est loin d'avoir rempli toutes les obligations que lui impose la possession de ses biens quand il a donné son superflu aux pauvres. Ses obligations sont nombreuses encore et d'un caractère tout différent, d'abord vis-à-vis de ceux qu'il emploie, qu'il dirige, lorsqu'il fait fructifier sa richesse dans une entreprise quelconque, industrielle, commerciale, financière ou autre.

Et ici la doctrine catholique se dresse en face des théories professées par les docteurs de la Révolution française et pratiquées pendant la plus grande partie du dix-neuvième siècle.

La doctrine économique qui fut enseignée après la Révolution et qui découle de ses principes mêmes, déclare que le patron accomplit son devoir, tout son devoir, quand il donne à l'ouvrier le salaire fixé par le jeu de la loi de l'offre et de la demande. Ce salaire fût-il un salaire de famine, dès le moment qu'il est conforme à cette loi, est juste : car, en cette matière, cette loi est la seule ustice, est la justice même. Et si cette loi

de l'offre et de la demande force l'ouvrier à travailler dans des locaux où les conditions d'hygiène sont déplorables, où rien n'est prévu pour empêcher les accidents les plus terribles de se produire; si elle contraint l'ouvrier à enfermer là pendant douze, quinze et parfois dix-huit heures, durant le jour et durant la nuit, sa femme, sa fille, ses enfants en bas âge, c'est encore la justice. Et la puissance publique doit fermer les yeux, l'Etat ne doit jamais intervenir! Le travail fourni par l'homme est une marchandise comme une autre, soumise aux mêmes lois : qu'il soit fourni par un homme ou par une machine, le traitement doit être le même!

Que dit à côté de cela, sur le même sujet, la doctrine catholique? Elle rappelle au patron que, dans l'ouvrier qu'il emploie, il a en face de lui un homme qui, vis-à-vis de Dieu, est son semblable, que cet homme, on ne peut donc ni le considérer ni le traiter comme une machine; que l'œuvre de cet homme, son travail ne peut être assimilé à une marchandise, puisque d'elle dépend la vie d'un être humain; qu'à cet être humain est due la justice; que le salaire qu'on peut lui donner n'est pas toujours celui qu'on doit lui donner; que l'on est quitte envers cet homme seulement lorsqu'on lui a payé le juste salaire; que des bras de cet homme, de ce semblable, on peut user, mais qu'il n'est jamais permis d'abuser en leur imposant un nombre d'heures de travail trop considérable; que, vis-à-vis de ce semblable, il est de devoir strict de prendre toutes les mesures nécessitées par l'intérêt de sa santé morale et physique[1].

Le christianisme dit encore, contrairement à la théorie révolutionnaire, qu'en tout ce qui concerne les rapports si complexes de patrons et ouvriers, la liberté seule ne résout pas toutes les questions, qu'une organisation du travail est nécessaire. Le système de la liberté absolue, il faudrait assurément l'adopter, nous dit la doctrine catholique, si la nature humaine était telle que Jean-Jacques Rousseau l'a dépeinte, si elle était parfaite. Mais alors ce ne serait pas seulement l'organisation du travail qu'il faudrait supprimer, c'est l'organisation sociale elle-même que l'on pourrait sans danger détruire : c'est toute l'autorité qui deviendrait inutile ou, du moins, toute sanction des actes de l'autorité.

[1] « Pour ce qui est des intérêts physiques et corporels, l'autorité publique doit tout d'abord les sauvegarder en arrachant les ouvriers aux mains de ces spéculateurs qui, ne faisant point de différence entre un homme et une machine, abusent sans mesure de leurs personnes pour satisfaire d'insatiables cupidités, exiger une somme de travail qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice, ni l'humanité. » (Encyclique *Rerum novarum.*)

Mais l'idée de Rousseau est-elle exacte? L'homme n'est-il pas plus porté au mal qu'au bien? N'est-il pas plus enclin à satisfaire son intérêt personnel que celui de ses semblables? Pour assurer et défendre cet intérêt personnel, n'est-il pas porté à abuser de la force vis-à-vis des faibles, s'il a la force à sa disposition? A tous ces points d'interrogation, il est de toute évidence qu'il faut répondre par le traditionnel « poser la question, c'est la résoudre ».

La nature humaine est donc viciée, viciée, nous dit le christianisme, — et Le Play l'a reconnu avant même de partager nos croyances, — viciée par la chute. Ce mystère est incompréhensible, insondable pour nous : mais l'observation des faits ne nous démontre-t-elle pas cependant que l'on ne peut sur cette terre fonder rien de solide sans avoir pris ce mystère comme point de départ, comme postulat : ne devons-nous pas nous rappeler ce mot si profond de Pascal : « L'homme est plus inconcevable sans le mystère du péché originel que ce mystère n'est inconcevable à l'homme... Cette folie est plus sage que toute la sagesse des hommes. »

Etant donné qu'il en est ainsi, le système de la liberté absolue dans les questions de travail se trouve par là même condamné : la liberté absolue dans le régime du travail n'est plus que l'oppression des faibles par les forts. C'est là l'idée que Lacordaire a exprimée dans une phrase célèbre et souvent citée : « Dans la lutte entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit. »

*
* *

De ce fait, avons-nous dit que l'employeur doit voir, dans son employé, un homme comme lui, fait à l'image de Dieu, racheté comme lui du sang du Christ, il n'a pas la liberté qu'il aurait vis-à-vis d'une machine, il doit le traiter en tout comme un semblable, il lui doit la justice. Si l'ouvrier se prétend lésé, le patron a le devoir d'examiner toutes ses revendications, d'y faire droit dans la mesure du possible. En cas d'abus de sa part, l'Etat, en principe, a le droit d'intervenir. Telle est, en résumé, la doctrine catholique relativement aux rapports entre patrons et ouvriers.

Mais ce n'est pas seulement comme employeurs vis-à-vis de leurs employés, toujours d'après la doctrine catholique, que les riches et les puissants de ce monde ont des obligations envers les petits.

Ceux qui sont catholiques et qui veulent agir en catholiques ont, en dehors de là, un devoir social à remplir. Etre catholique au point de vue social, — et c'est là un autre principe de la démocratie chrétienne, — ne consiste pas seulement à croire et à

pratiquer sa religion pour soi-même, dans un petit coin intime de sa vie, séparé de tout le reste par une cloison étanche, pour ainsi parler, en ne faisant de son salut qu'une affaire purement individuelle. Etre vraiment chrétien, c'est l'être partout, toujours, dans tous ses actes, dans tous ses rapports, quels qu'ils soient, avec ses semblables et surtout avec ses inférieurs.

Et l'on est loin, ici encore, d'avoir accompli toute sa tâche lorsqu'on a donné son superflu aux pauvres. Tous ceux qui le peuvent, tous ceux qui ont pour eux le temps et l'argent doivent faire plus. « Il ne s'agit plus, pour parler comme Charles Le Cour Grandmaison, de secourir uniquement ceux qui sont comme les épaves que la maladie, le vice ou la misère ont rejetés hors de la lutte. » Non! il faut aller à ceux qui luttent et que la lutte n'a point encore brisés, aller à ceux-là, ne jamais perdre avec eux le contact, les soutenir, les fortifier, les défendre. C'est là surtout en quoi consiste cette démocratie chrétienne que Léon XIII d'abord, et que Pie X ensuite, dans son *Motu proprio*, ont appelée de son véritable nom, « l'action populaire chrétienne ».

En quoi consiste, dans le détail, cette action populaire chrétienne et comment peut-elle s'exercer? « En coopérant à toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les classes. » C'est ainsi que s'exprime à ce sujet l'Encyclique *Rerum novarum*, et elle ajoute :

De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels; les institutions diverses dues à l'initiative privée qui ont pour but de secourir les ouvriers ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits.

Mais ce que le Pape Léon XIII conseille avant tout, comme l'œuvre principale de l'action populaire chrétienne, c'est la constitution du *Régime corporatif* :

La première place, écrit-il, appartient aux corporations ouvrières qui en soi embrassent à peu près toutes les œuvres. Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations; car tandis que les artisans y trouvèrent d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisèrent un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui les générations étant plus cultivées, les mœurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adopter les corporations à condition nouvelle.

Le système corporatif préconisé par le Pape, comme on le voit par ces derniers mots, n'est pas la corporation ancienne telle

qu'elle existait au moyen âge, ni même au dix-huitième siècle, mais la corporation adaptée à notre époque, aux conditions contemporaines de l'industrie. C'est, en un mot, le principe traditionnel et chrétien de l'organisation du travail libre appliqué aux temps nouveaux.

Dans les citations de Léon XIII qui précèdent, on a pu remarquer ces mots : « œuvres propres à opérer un rapprochement entre les classes ». Ce rapprochement entre les classes qui, une fois atteint, résoudrait la question sociale, — car c'est la rupture du contact entre les classes qui a surtout fait naître la question sociale, — ce rapprochement, tous les chrétiens placés en haut de l'échelle sociale peuvent y contribuer. Ils peuvent y contribuer, et grandement, en s'efforçant continuellement de ne jamais manifester le moindre dédain à l'égard de ceux qui sont au-dessous d'eux, de ne jamais leur faire sentir ni par leurs paroles, ni par leurs gestes, ni par leur attitude, l'infériorité de leur condition, mais en s'efforçant, au contraire, de leur faire oublier la distance qui les sépare.

Ceci, — on ne le dira jamais assez, — est de la plus grande importance. De cette importance tous ceux-là sont convaincus qui sont entrés en contact avec les masses populaires, particulièrement dans les luttes politiques. Il est incalculable le nombre de ceux, — et très influents parfois, — qu'a fait passer dans le camp adverse une poignée de main donnée du bout des doigts, un coup de chapeau mal rendu, un monocle ou une face-à-main, — oh ! le monocle et la face-à-main ! — jugés impertinents. Quand un homme d'un rang élevé réussit à faire dire de lui par les humbles : « Il n'est pas fier », il les a déjà à moitié conquis avant même de leur avoir rendu le moindre service. Celui, au contraire, dont ils disent : « Il est fier », pourra accomplir autour de lui tout le bien qu'il voudra, il ne lui en sera tenu aucun compte, son influence sociale sera nulle. Les blessures d'amour-propre sont celles que l'on pardonne le moins, même parmi les petits, surtout peut-être chez les petits.

A ce sujet, on a toujours coutume de parler de la morgue de la noblesse. Ce n'est pas chez la noblesse seulement qu'elle existe, et combien, d'ailleurs, de grands seigneurs en sont dépourvus, les vrais surtout. La morgue, elle est aussi chez les parvenus, et combien plus insupportable encore ; elle existe chez l'industriel, chez le commerçant à l'égard de ses employés : demandez donc aux ouvriers s'ils ne souffrent pas surtout de celle du patron, ancien ouvrier, de celle aussi du contremaître. Et cela se com-

prend, d'ailleurs. L'orgueil, s'il n'est pas maîtrisé, est le sentiment qui domine tout en chacun de nous : l'orgueil humain donc, s'il est livré à lui-même, cherchera toujours à se manifester, et comme il ne peut y parvenir à l'égard de ceux qui sont plus haut que nous, il le fait à l'égard de ceux placés plus bas ; et chacun alors, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, prend sa revanche des dédains qu'il a essuyés de ses supérieurs, par le mépris dont il accable à son tour ses inférieurs. Le mépris en haut, la haine et l'envie en bas, telles seront donc nécessairement les caractéristiques d'une société d'où le sentiment chrétien sera absent.

Mais si le sentiment chrétien existe, s'il est bien compris, s'il inspire tous les actes de la vie, il tuera toujours et partout l'orgueil. Il poussera naturellement tout homme occupant une situation plus ou moins élevée à accomplir son devoir de chrétien vis-à-vis de ceux qui lui sont inférieurs ; et cet homme alors préférera à la jouissance basse de faire sentir sa supériorité celle si élevée et si douce d'user de cette supériorité pour améliorer la condition de ses inférieurs, pour les soulager quand ils souffrent, les aider, les relever toujours. L'idée de les humilier ne pourra jamais lui venir, parce que, toujours, il verra en eux une dignité de chrétiens égale à la sienne. Il se souviendra que le Christ qu'il sert a choisi sur la terre leur humble condition, et qu'il a dit : « Le bien que vous ferez au moindre de vos frères que vous voyez, c'est à moi que vous le faites. » Si l'on aime le Christ, on aime donc le pauvre, le petit, l'humble ! Est-ce que l'on peut dédaigner celui que l'on aime ?

Cet enseignement, d'ailleurs, nous le trouvons encore dans l'Encyclique *Rerum novarum* :

Avec ces doctrines, dit Léon XIII, se trouverait diminué un abîme cher à l'orgueil et l'on obtiendrait sans peine que des deux côtés on se donne la main et que les volontés s'unissent dans une même amitié.

Mais c'est encore trop peu de la simple amitié : si l'on obéit aux principes du christianisme, c'est dans l'amour fraternel que s'opérera l'union. De part et d'autre l'on saura et l'on comprendra que les hommes sont tous absolument issus de Dieu, leur père commun ; que Dieu est leur unique et commune fin et que lui seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue : que tous ils ont été également rachetés par Jésus-Christ et rétablis par lui dans leur dignité d'enfants de Dieu et qu'ainsi un véritable lien de fraternité les unit soit entre eux, soit au Christ leur Seigneur qui est le premier né de beaucoup de frères.

La pratique du christianisme dans les rapports sociaux étant seule capable de créer et de maintenir l'union entre les classes, il n'est pas étonnant de constater qu'à mesure que le sentiment

chrétien décroît dans une société, le dédain des grands pour les petits, et comme suite, comme conséquence nécessaire, la haine des petits pour les grands, vont, s'accentuant toujours. Chez nous, aujourd'hui, bien que cela paraisse quelque peu étonnant au premier abord, ce dédain d'un côté, cette haine de l'autre, véritables plaies sociales, existent beaucoup plus qu'autrefois.

Je me rappelle un petit trait passé sans doute inaperçu de beaucoup de gens, mais qui m'a paru des plus topiques. C'était au lendemain d'une des premières représentations de *Varennes*; il parut dans les journaux une lettre très spirituelle et fort bien tournée, signée du président du syndicat de l'épicerie parisienne : celui-ci reprochait à M[me] Sarah Bernhardt d'avoir, dans le personnage de Marie-Antoinette, lors de la scène de l'arrestation, prononcé d'un ton méprisant le mot « épicier ». La grande comédienne, prétendait son correspondant d'occasion, avait travesti, sans s'en douter, la vérité historique, ce mépris pour les épiciers datant seulement, écrivait-il, des « rapins de 1830 ».

Je crois que le président de l'honorable corporation a raison. Il est exact que ce dédain ridicule qui, aujourd'hui, va du haut en bas, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, était inconnu dans l'ancienne société française. Ce qui distingue avant tout l'ancienne société française, en effet, c'est la fierté, chez chacun, de la place qu'il y occupe.

On raconte qu'Henri IV offrit un jour aux bourgeois de Vitré, en récompense d'un service rendu, des titres de noblesse pour leur ville. Ceux-ci aussitôt remercient le roi, mais refusent le cadeau, en rappelant respectueusement à Sa Majesté que Vitré est noble depuis longtemps, l'un des aïeux du roi lui ayant autrefois accordé des armoiries. Mais pour reconnaître la bonne intention du roi, ils lui offrent le titre de bourgeois de Vitré. Henri IV se déclare très honoré et accepte : même, si je m'en souviens bien, il signe sa lettre : « Henri, roi de France et de Navarre, Bourgeois de Vitré. »

M. Le Vasseur, l'éminent historien des classes laborieuses en France, nous dit qu'au quinzième siècle, chaque corporation dans les cortèges étale en public sa bannière armoriée. « L'artisan se range sous ce drapeau : il est fier de le voir flotter dans la procession au milieu de toutes les bannières des métiers comme les panonceaux de barons dans une chevauchée. » Ce fut à l'occasion du rang à occuper dans ces cortèges que se forma parmi les métiers de Paris une véritable aristocratie. L'honneur de figurer en tête appartenait, en effet, presque toujours à six confréries privilégiées : la draperie, l'épicerie, la pelleterie, la mercerie, le

corps des changeurs et celui des orfèvres, aristocratie qui porte le nom des six corps des marchands. Ils se disputaient avec acharnement la préséance dans les cortèges, et le parlement fut fréquemment et pendant plusieurs siècles obligé d'intervenir.

« Ces vanités, dit M. Le Vasseur, ne sont plus de notre temps! » Est-ce vraiment exact? Il nous semble que le protocole a bien aussi parfois aujourd'hui ses gaîtés. Mais ces querelles de préséance, nous les trouvons maintenant toutes simples et naturelles, lorsqu'elles s'élèvent entre fonctionnaires, nos grands seigneurs actuels! Et avec nos idées d'aujourd'hui, elles nous paraissent, au contraire, ridicules, lorsqu'elles s'agitent entre épiciers, cordonniers et merciers. Nos pères ne pensaient pas ainsi : et le parlement ne dédaignait nullement de s'occuper de ces questions, l'honneur professionnel de ces métiers lui semblant chose parfaitement digne de son attention. Cet état d'esprit chez nos pères atteste encore une fois qu'en ces temps, chacun est fier de la place où il est. Cela prouve qu'aucun dédain alors ne tombait d'en haut : car, naturellement, la fierté disparaît chez qui se sent dédaigné [1].

* * *

Nous avons vu ce qu'est la démocratie chrétienne, ce qu'elle n'est pas, et il est facile par là de se rendre compte à quel point il est injuste d'appeler socialistes ceux qui la professent et qui la mettent en pratique.

Le socialisme contient certaines idées justes, vraies, généreuses. Il en est ainsi de toute doctrine mauvaise qui réussit à se propager. Pour qu'une erreur fasse son chemin, il faut qu'elle mette des vérités à son avant-garde. Bossuet, dans son sermon sur la justice, cite une phrase de saint Jean Chrysostome qui met admirablement ce point en lumière.

Comme le mal, dit saint Jean Chrysostome, n'a point de valeur ni de subsistance en lui-même, il s'ensuit qu'il ne peut pas subsister lui-même; de sorte que, s'il n'est soutenu par quelque mélange de bien, il se détruira lui-même par son propre essor.

[1] Au dix-huitième siècle, il n'en est plus ainsi : la société s'étant déchristianisée par en haut, on peut constater partout le dédain et la haine de classe. On voit, par exemple, en 1789, des notables refuser de se rendre aux assemblées parce que, dit l'intendant chargé de donner les motifs de cette abstention « il s'est introduit dans l'assemblée quelques artisans auxquels les bourgeois se trouvent humiliés d'être associés ».

Ceci prouve en passant que la noblesse, même à cette époque, n'avait pas seule le privilège du mépris pour les inférieurs.

On ne soutient pas le socialisme, on le détruit, au contraire, en lui enlevant son fondement, sa base, si l'on parvient à démontrer que ces idées justes et vraies ne sont pas à lui, qu'elles sont à nous, chrétiens, que c'est l'Évangile seul qui les a jetées dans le monde pour la première fois, et qu'elles conduisent à des conséquences pratiques qui sont tout le contraire du socialisme. Ce n'est pas faire du socialisme, assurément, que d'arracher au socialisme le masque chrétien dont il se couvre, et de le montrer tel qu'il est. Car, lorsqu'on le verra tel qu'il est, c'est-à-dire uniquement machine à asservissement et à appauvrissement universels, tous les hommes de bonne foi, certainement, le repousseront.

Il n'y a donc pas de socialisme chrétien, et ces deux mots, comme on l'a si bien dit, hurlent d'être accolés [1]. Le socialisme, en effet, ne vit dans les masses que par la promesse d'une égalité sociale chimérique de tous les citoyens dans l'Etat; le christianisme n'a jamais fait luire devant leurs yeux pareil mirage, parce que le christianisme ne ment pas, il proclame, au contraire, l'inégalité des conditions comme une nécessité sociale; le socialisme ne vit que par la haine entre les hommes, le christianisme que par l'amour; le christianisme est la plus grande école d'autorité et de foi qui se puisse concevoir; le socialisme ne peut avoir comme aboutissement final que la réalisation du programme indiqué dans sa devise elle-même : « Ni Dieu ni maître. »

Enfin, le système chrétien d'organisation sociale et économique, le régime corporatif, est, comme l'a dit Charles Le Cour Grandmaison, « l'antipode du socialisme ».

L'antipode du socialisme, car le régime corporatif c'est la solution du problème social au moyen de l'initiative privée, au moyen

[1] Il importe de rappeler le passage suivant de l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII :

« En dehors de l'injustice du système des socialistes, on n'en voit que trop toutes les funestes conséquences : la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les jalousies, à tous les mécontentements, à toutes les discordes; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leurs sources; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'injustice et dans la misère.

« Par tout ce que nous venons de dire on comprend que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'elle veut secourir, contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'Etat et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc établi que le premier fondement à poser pour tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée ».

de l'effort individuel centuplé par l'association. C'est l'association, dans ce système, qui se charge de tout : réglementation, assistance, assurance sous l'autorité supérieure de l'Etat, mais sans rien demander à la collectivité. Le socialisme, c'est l'absorption de l'individu et de l'association par l'Etat; le régime corporatif, c'est l'individu rendu plus libre, plus fort par la puissance de l'association.

Le régime corporatif, c'est le capital laissé aux mains des individus et des associations ouvrières et patronales avec la possibilité d'en user comme ils l'entendent; le socialisme, c'est le capital tout entier du pays enlevé aux individus et aux associations, puis livré au mains de l'Etat.

Le régime corporatif, c'est la propriété mise à la portée de tous par la formation d'une puissante mainmorte ouvrière, ce qui préservera à jamais la propriété individuelle de toute attaque sérieuse. Le socialisme, c'est la suppression de la propriété individuelle et même de la propriété collective du capital autre que celle de l'Etat ou de la commune.

Le régime corporatif est le plus sûr moyen d'assurer à la famille ouvrière le lien, la permanence, la continuité; le socialisme, c'est la suppression de la famille [1].

Le régime corporatif est si peu le socialisme, qu'il est le meilleur obstacle que l'on puisse lui opposer.

En effet, tous ces problèmes sociaux qui se dressent actuellement si menaçants devant nous, — personne aujourd'hui ne songe plus à le nier, — ne se résoudront pas tout seuls par le système du « laissez faire »; si on ne les résout pas par le régime corporatif, il faudra essayer de les résoudre par l'action de l'Etat, se substituant partout à celle de l'individu et à celle de l'association. Ce seront les finances publiques consacrées à servir des intérêts particuliers ou des intérêts de classes, ce sera l'ingérence de l'Etat en tout et partout; et l'Etat, ne pouvant naturellement pas

[1] « Schaeffle considère que la famille peut très bien se concevoir dans l'Etat, mais il est en contradiction avec tous les auteurs socialistes.

« Benoît Malon, le traducteur de Schaeffle, fait remarquer que l'union libre fait partie du programme socialiste, le mariage légal n'étant nécessité que par la corruption des mœurs bourgeoises. Les socialistes suppriment le mariage pour supprimer l'adultère, comme ils suppriment la propriété pour supprimer le vol. C'est la même méthode.

« Quant à l'héritage, on sait à quoi se réduit la propriété individuelle limitée à quelques objets de consommation et à quelques bijoux et objets d'art.

« La famille d'ailleurs ne se comprend guère avec l'autorité absorbante qui règle souverainement la nourriture, l'éducation et la vocation des enfants. » (Ch. Le Cour Grandmaison. Conférence, donnée à Louvain en novembre 1900, sur le collectivisme.)

suffire à cette tâche, ce sera le chemin du collectivisme, l'Etat opérant expropriation sur expropriation, monopolisant les unes après les autres toutes les industries, tous les commerces, pour se procurer des ressources.

Les socialistes le comprennent, et, pour cela, ne veulent, à aucun prix, du régime corporatif qui leur barrerait ainsi le chemin.

M. Jaurès ne le cache pas, d'ailleurs.

L'organisation générale du travail, dit-il, ne doit pas aboutir au régime pleinement corporatif et perdre son caractère national et un. Chaque corporation, si elle était indépendante, agirait comme une société de capitaux : elle chercherait à approprier au service exclusif d'un nombre restreint de travailleurs privilégiés le capital de production qui lui aurait été délégué par la nation : ce serait la corporation de l'ancien régime; mais on les soumettra à une discipline nationale au moyen d'un conseil central élu composé de délégués des corporations et de représentants élus directement par le suffrage universel.

Lorsque l'esprit corporatif s'est emparé des ouvriers, ceux-ci s'absorbent tellement dans la défense de leurs intérêts professionnels moraux et sociaux sauvegardés et défendus efficacement dans le présent ou du moins dans un avenir prochain par l'organisation corporative, qu'ils ne songent plus à une solution révolutionnaire très lointaine, très peu sûre et très périlleuse autant pour eux que pour tous les membres du corps social. Avec le temps — les socialistes ne l'ignorent pas non plus — lorsqu'elle est laissée à elle-même, l'association professionnelle, le syndicat, aussitôt qu'il est bien établi qu'il se trouve à la tête d'une propriété collective importante, devient le plus solide des remparts que l'on puisse opposer à l'envahissement des doctrines socialistes. Et c'est pourquoi les chefs socialistes s'efforcent continuellement de détourner les syndicats sur lesquels ils ont la main, du souci professionnel et de diriger uniquement leur attention sur un but politique.

*
* *

La démocratie chrétienne — celle que les papes contemporains ont définie et recommandée — n'est pas le socialisme. Mais est-elle bien une démocratie, et peut-on appliquer à l'ensemble des doctrines qu'elle renferme, le terme démocratie? Oui, puisque Léon XIII et Pie X l'ont eux-mêmes employé. Mais en l'employant ils ont eu bien soin d'avertir que ce mot « démocratie », lorsqu'il était accolé à « chrétienne », ne devait plus avoir le sens que pouvait lui faire attribuer son étymologie, ni non plus la signifi-

cation que lui avaient donnée les docteurs de la Révolution française. Rappelons, à ce sujet, les enseignements de Léon XIII :

Sans doute d'après l'étymologie du mot démocratie et l'usage qu'en ont fait les philosophes, il signifie le régime populaire, mais, dans les circonstances actuelles, il ne faut l'employer qu'en lui ôtant son sens politique, en ne lui attachant aucune autre signification que celle d'une bienfaisante action parmi le peuple. (*Graves de communi.*)

Dans la bouche des catholiques, ce terme signifie tout le contraire de la démocratie telle que l'entendent ceux que l'on nomme « les fils de la Révolution française », tout le contraire de cette démocratie dont l'aboutissement logique et fatal ne peut être que la suppression des classes, l'égalité sociale absolue. Démocratie chrétienne a donc ce seul sens : égalité de tous les hommes devant Dieu, et pratique, de tous les devoirs sociaux qu'entraîne à sa suite, comme conséquence nécessaire pour les hommes inégaux entre eux ici-bas, cette égalité.

Ce qui rend le mot démocratie chrétienne haïssable à plusieurs, c'est qu'il est des catholiques qui emploient ce terme sans le faire suivre des explications exigées par les papes et qu'alors il prête à l'équivoque. Parlons net et franc : c'est justement parce qu'il prête à l'équivoque que certains catholiques tiennent tant à ce mot.

Avec la plus grande bonne foi, avec les meilleures intentions du monde, j'y consens, ils veulent, en accolant le terme « chrétienne » au terme « démocratie », faire entendre que le christianisme adopte ce que les adversaires acharnés du christianisme appellent « les idées modernes », « la civilisation moderne ». Cette *civilisation* moderne, ces idées modernes, ces catholiques entendent, de cette sorte, les baptiser pour ainsi dire. Mais voilà ce contre quoi tous les papes contemporains ont protesté avec la dernière énergie, et voilà sur quoi, puisque le débat continue toujours, il faut encore une fois s'expliquer.

Les catholiques qui ne s'intitulent pas démocrates chrétiens n'ignorent pas la transformation profonde qu'a subie la société, surtout depuis un siècle, transformation due bien moins à la Révolution française qu'à la révolution économique produite par les découvertes scientifiques et le progrès du machinisme. Ils savent qu'il faut répondre aux aspirations nouvelles, très justes, très légitimes des masses populaires; ils n'ignorent pas qu'à des rapports sociaux nouveaux il faut des institutions nouvelles.

Mais ils ne craignent pas de le déclarer, pour les créer, ces institutions, ils veulent s'inspirer d'idées bien vieilles qu'on ne pourra jamais trouver que dans un livre vieux de dix-neuf cents ans, de ces vieilles idées, vieilles et en même temps toujours

jeunes, parce qu'elles sont divines et par conséquent éternelles, qu'un pape comme Léon XIII nous a si admirablement montrées s'adaptant merveilleusement au monde moderne, seules capables de lui procurer la solution de la redoutable question sociale qui le tuera s'il ne parvient à la résoudre.

Les « idées modernes », la « civilisation moderne » dont on nous parle sans cesse, quelles sont-elles donc? C'est la souveraineté numérique se substituant à tout, décidant de tout, trouvant en elle seule l'origine du pouvoir comme de la vérité; c'est l'Etat athée, c'est la sécularisation non pas seulement de l'Etat mais de la société; c'est tout rôle social refusé à la religion qui n'est plus admise que comme affaire purement individuelle; c'est la reconnaissance doctrinale des mêmes droits à la vérité et à l'erreur; c'est le rationalisme, l'homme n'admettant rien au-dessus de la raison; c'est la guerre acharnée au dogme : c'est, socialement parlant, la suppression de Dieu et la déification de l'homme.

La « civilisation moderne », « les idées modernes », pour les adversaires du catholicisme, c'est le compendium des « principes », contenus dans le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau et c'est aussi l'égalité sociale telle que Jean-Jacques Rousseau la préconise.

Cette « civilisation moderne », ces « idées modernes », c'est avec cela que le catholicisme ne peut pas s'entendre parce que cela a pour point de départ la négation du catholicisme et pour but suprême la destruction du catholicisme : et c'est pour cela que Pie IX a déclaré dans le Syllabus que « le Pontife romain ne peut et ne doit se réconcilier et transiger avec le progrès, avec le libéralisme et la civilisation moderne [1] ».

Pour un catholique « ces idées modernes », dans le sens que l'on donne à ce mot, c'est l'erreur.

[1] Montalembert dans sa lettre à Cavour a bien indiqué le sens exact de cette condamnation tant reprochée à Pie IX. « Le pape, disait Montalembert à Cavour, vous a répondu d'avance dans cette allocution misérablement traduite dans le numéro du *Moniteur*, qui publie votre discours : A *certains hommes* qui lui demandent de se réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne, il répond : A *une pareille civilisation, hujusmodi civilitatis*, à celle qui a pour système prémédité d'affaiblir et peut-être d'anéantir l'Eglise, comment veut-on que la Papauté *mère et nourrice de toute vraie civilisation* tende la main ».

Sur ce même sujet, on lit dans la fameuse brochure de Mgr Dupanloup sur le Syllabus :

« Le pape condamne cette proposition : *le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec la civilisation moderne.*

« Tout ce qui constitue la civilisation moderne est, d'après les journaux

C'est très improprement d'ailleurs qu'on appelle ces idées « modernes ». La vérité, comme l'a si bien dit M. Denys Cochin, c'est qu'il n'y a ni idées modernes ni idées anciennes : il y a des idées vraies et des idées fausses. Au point de vue social, il n'y a pas d'idées modernes et d'idées anciennes, il y a des idées chrétiennes et des idées païennes.

Des idées chrétiennes qui règlent les rapports sociaux entre tous par la justice, par l'amour, par le dévouement, par l'esprit de sacrifice ; qui enseignent à ceux qui sont en haut, que ceux placés au-dessous sont leurs frères et que c'est pour les secourir, pour servir leurs intérêts que la supériorité existe surtout ; qui obtient de ces petits et de ces humbles une obéissance volontairement acceptée, une soumission facile à leur sort parce qu'ainsi ils sentent que cette soumission est juste et profitable à tous.

En face de ces idées chrétiennes, il y a des idées païennes qui proposent à tous comme but à la vie humaine la jouissance matérielle, la satisfaction de l'orgueil, de la vanité, de la sensualité, par suite, détruisent en ceux qui sont en haut le respect de ceux qui sont en bas, et en ceux qui sont en bas, le respect d'eux-mêmes. De là une société qui ne peut subsister qu'en contraignant par la force la multitude ; une société qui ne peut vivre et se maintenir que par l'esclavage, esclavage franc et visible comme l'esclavage antique, ou esclavage déguisé qui s'appelle le prolétariat moderne.

Il faut donc avoir bien soin de ne jamais se servir du terme de démocratie chrétienne pour costumer la vérité en erreur afin de rendre la vérité plus acceptable. Si vous mélangez la vérité d'erreur pour la rendre plus séduisante, soyez-en sûr, c'est la part d'erreur seule qui sera acceptée. Vous aurez fait des concessions,

ennemis de l'Eglise, condamné par le pape. J'ai même lu en toutes lettres dans les journaux piémontais, que le pape vient de condamner d'un coup toutes les découvertes de la science et de l'industrie moderne, les chemins de fer, le télégraphe électrique, la photographie, etc. Voilà ce qui s'écrit à Turin, d'honnêtes gens le répètent à Paris et les abonnés du *Siècle* le croient en province.

« Cette interprétation est tout simplement une absurdité. Les mots qu'il fallait ici remarquer sont se *réconcilier et transiger*. Dans ce que désignent nos adversaires sous ce nom si vaguement complexe de civilisation moderne, il y a du bon, de l'indifférent, et il y aussi du mauvais. Avec ce qui est bon ou indifférent dans la civilisation moderne, le pape n'a pas à se réconcilier ; le dire serait une impertinence et une injure, comme si l'on disait à un honnête homme : « Réconciliez-vous avec la « justice. » Avec ce qui est mauvais, le pape ne doit ni ne peut se réconcilier ni transiger. Le prétendre serait une horreur.

« Voilà le sens bien simple de la condamnation portée contre la proposition quatre-vingtième ».

l'adversaire n'en aura accordé aucune, et comme vous aurez accepté son principe, il vous amènera en fin de compte à accepter ses conclusions. Vous pourrez dans ce cas terminer la discussion avec lui en lui disant : Nous pensons de même! Vous aurez peut-être alors l'illusion de croire que vous avez fait une conquête. Mais vous n'aurez en somme que renouvelé l'histoire de ce soldat qui, sur un champ de bataille, criait un jour à tue-tête à ses amis : « Accourez, accourez, j'ai fait un prisonnier! — Eh! bien, alors, amenez-le! — Ah! mais non! c'est lui qui m'emmène! »

Nous ne voudrions pas décourager ces jeunes catholiques si nombreux qui vont au peuple avec tant de courage et de désintéressement, ce jeune clergé surtout particulièrement possédé du désir de faire mieux que ses aînés, et qui entend reprendre le contact avec la foule. Ils ont créé un mouvement qui, à l'heure présente, n'est certes pas l'un des moindres indices de la puissante vitalité du catholicisme dans notre pays. Ils ont droit à notre admiration et à notre respect, et, quand nous discutons avec eux nous devons nous garder de toute violence et de toute aigreur à leur égard. Ils constatent que le peuple français est avant tout affamé d'égalité; ils croient que l'on ne peut le séduire qu'en étant des égalitaires, et c'est l'idée égalitaire qu'ils prennent comme drapeau en se disant démocrates.

C'est en cela qu'à notre avis, ils se trompent. C'est pour cette raison que nous croyons de notre devoir de les avertir. Devoir pénible, car il n'est pas de rôle plus ingrat que celui qui consiste à combattre ceux qui, aujourd'hui, sont au milieu de nous parmi les plus militants, les plus zélés, les plus actifs. Mais ils se sont engagés dans la voie la plus fausse et la plus dangereuse parce que l'idée égalitaire, — Léon XIII et Pie X nous l'ont rappelé, — est la plus monstrueuse des erreurs sociales; on peut même dire qu'elle est l'erreur sociale par excellence. Ce n'est pas en prenant pour point de départ l'erreur sociale que l'on peut arriver au bien social. On a dit depuis longtemps que l'erreur était pire que le mal lui-même parce que le mal a des limites et que l'erreur est illimitée dans ses conséquences.

Je sais bien à ce sujet ce que l'on nous répond toujours : Ne pas admettre le principe égalitaire c'est renoncer à toute action sur le peuple; il y a là un courant irrésistible que personne ne peut arrêter. Essayer de l'endiguer ou de le détourner, c'est perdre son temps et sa peine!

Courant irrésistible? Est-ce une raison pour s'y jeter si ce courant, comme nous l'avons montré, conduit le pays à la ruine,

à la révolution, à la destruction même de toute vérité. Le clergé, la noblesse et la bourgeoisie se sont jetés dans le courant en 1789 : on sait où il les a conduits et la France avec eux. Ce courant serait-il irrésistible, il serait encore mieux, il nous semble, d'y résister quand même. On serait vaincu, mais au moins on aurait fait son devoir, on pourrait se dire au jour de la catastrophe que l'on n'a encouru aucune responsabilité; le lendemain le pays, désormais désabusé, vous regarderait comme la ressource suprême d'où peut sortir sa guérison et son salut.

Mais ce courant est-il vraiment aussi irrésistible qu'on le prétend? Nous ne le pensons pas; et, dans les masses populaires, des indices certains nous montrent déjà que beaucoup d'ouvriers commencent à ouvrir les yeux et cessent de croire aux promesses décevantes des faux prophètes de l'égalité.

C'est de ceux-là qu'il faut s'efforcer de grossir le nombre. C'est pour atteindre ce but, qu'à l'exemple des démocrates chrétiens nous disons aux catholiques : allez au peuple! Mais ici encore il convient d'être fixé sur le sens de cette formule devenue agaçante à force de banalité.

Aller au peuple pour la plupart de ceux qui répètent ce mot d'ordre, cela signifie parler au peuple. Je vais peut-être scandaliser certains lecteurs, mais je ne crois pas beaucoup, pour mon compte, — c'est peut-être pour y avoir beaucoup parlé, — à l'efficacité des réunions populaires. Ou elles sont privées : et alors vous n'avez en face de vous que des convaincus. Ou elles sont publiques : et alors, si vous n'y amenez pas avec vous la force, le gros bataillon, votre voix sera étouffée. De votre adversaire ou de vous un seul sera écouté, celui dont les partisans se montreront, dès le début, capables de mettre les amis de l'autre à la porte en cas de tapage et de les faire taire à la moindre contradiction. C'est là ce qu'on appelle en France la liberté de réunion! Et dans le cas si rare où dans ces assemblées les deux adversaires peuvent librement se faire entendre, que d'inepties, que d'affreuses rengaines, que d'absurdités il faut débiter pour réussir. Là la devise du « discours à faire » est, en somme, « plus c'est bête plus ça prend ». Les réunions publiques sont cela en France, et l'on n'arrivera pas de longtemps à changer leur caractère. Les meilleurs de ceux qui y parlent, s'ils les fréquentent souvent, s'y gâtent le goût, s'y faussent l'esprit et, en voulant faire du bien aux autres, se font du mal à eux-mêmes, surtout s'ils ne savent pas résister à la griserie des succès de mauvais aloi qu'il est si facile d'y remporter.

Parler au peuple cependant il le faut, mais il importe de ne pas commencer par là. Avant de parler au peuple il importe que les catholiques lui montrent ce qu'ils sont capables de faire pour lui, les services qu'ils peuvent lui rendre, et le lui montrent par des faits, par des actes de tous les jours.

Il faut, autrement dit, surtout et avant tout, créer et multiplier les œuvres populaires, non pas seulement les œuvres charitables, — je ne veux certainement pas en médire, j'ai déjà dit d'elles tout le bien que j'en pense, — mais aussi et surtout les œuvres faites pour ceux qui ne sont pas dans la misère, qui ne tendent pas la main, qui travaillent encore en pleine force, en pleine vigueur, mais qui — leur travail étant leur unique ressource pour fournir à eux et à leur famille, le pain quotidien — sentent continuellement peser sur leur vie la si cruelle incertitude du lendemain.

Les œuvres destinées, la plupart d'entre elles au moins, à la délivrance de cette horrible et perpétuelle inquiétude, Léon XIII, nous l'avons vu, les a énumérées dans ses encycliques. Ce sont les secrétariats du peuple, les caisses de retraite, les organisations d'assurances contre les accidents, la maladie, le chômage, les caisses de crédit mutuel populaire, et surtout la clef de voûte de tout l'édifice qui, une fois complètement bâti, sera le régime corporatif, le syndicat.

Le syndicat! Quelle faute grave ont commise beaucoup de nos amis en le combattant, en combattant son principe si juste, la justice même, puisqu'il est le droit imprescriptible pour tous ceux qui ont des intérêts communs, de s'unir pour les protéger. Ce droit est respectable chez tous, mais surtout chez les faibles qui n'ont pas d'autre moyen de pouvoir efficacement se défendre. L'on a cru qu'on empêcherait de se fonder les syndicats révolutionnaires : grossière erreur! Et l'on s'aperçoit aujourd'hui un peu tard, mais pas trop tard, — nous en avons la ferme confiance, — qu'on ne peut lutter contre le syndicat révolutionnaire qu'en lui opposant d'autres syndicats.

Au lieu de contrecarrer le mouvement syndical, les conservateurs anglais l'ont puissamment aidé. C'est à cela qu'ils doivent d'avoir reconquis et gardé le pouvoir pendant si longtemps et qu'ils arriveront à le reconquérir, la victoire actuelle des radicaux en Angleterre étant due à des causes tout à fait accidentelles. N'est-ce pas aussi parce qu'ils ont fondé des syndicats, créé presque toutes ces autres œuvres dont nous venons de parler que les catholiques belges sont au pouvoir et s'y maintiennent? La cause unique de leur succès est là et leurs adversaires en conviennent.

Nous disons aux catholiques français : suivez cet exemple et quand vous aurez ainsi agi pour le peuple, vous devrez lui parler. L'éloquence des paroles, venant après l'éloquence des actes, aura alors efficacité. Par ce que vous aurez déjà accompli, vous montrerez facilement ce que vous pourrez accomplir. Vous vous garderez, certes, des promesses vaines, vous vous garderez de faire luire aux regards une espèce de paradis terrestre : rien ne sonne plus faux que les songes creux de nos millénaires contemporains. Vous êtes des chrétiens et, par conséquent, vous savez que l'idéal humain n'est pas sur terre, que la terre est la « vallée de larmes » et que la souffrance y régnera toujours sous une forme ou sous une autre. Vous ne cacherez pas cette vérité : quand on est chrétien il ne faut pas seulement dire la vérité, il ne faut en cacher aucune. Mais vous pourrez prouver que c'est le régime social traditionnel chrétien, le régime corporatif qui, seul, peut satisfaire à un aussi haut degré que cela est possible, étant donnée l'imperfection de la nature humaine, les intérêts matériels du plus grand nombre. Ces intérêts-là comme les autres ont ému l'âme du Christ. C'est sur une foule qui avait faim qu'il a lancé ce cri de pitié : *Misereor super turbam.* Et comme l'a fort bien dit Balmès : « Les yeux tournés vers le ciel, l'Eglise n'oublie jamais qu'elle est sur la terre : d'une main elle montre aux hommes leurs destinées, de l'autre elle les secourt dans leurs infortunes. »

Si le régime social traditionnel chrétien ne conduit pas à une irréalisable égalité qui ne pourrait jamais être, en tous cas, qu'une égalité dans la misère, il assure du moins le bien-être des masses en les faisant jouir des bienfaits de la propriété, non pas de la propriété individuelle, il est vrai, mais de la propriété collective, de la propriété corporative. Qu'on abolisse les lois révolutionnaires contre le développement de la mainmorte, tout en la maintenant dans de sages et prudentes limites et, au bout d'un certain temps, toutes les associations bien organisées du pays deviendront très riches; c'est là un fait d'expérience que personne ne peut nier et qui s'explique très facilement. Ce fait se produit aussi bien pour les associations ouvrières que pour les autres, l'histoire des Trade-Unions le prouve encore. Partout, il est vrai, chaque ouvrier n'a que de très petites sommes à mettre dans la caisse de la société, mais les ouvriers sont si nombreux que tous ces sous réunis finissent vite par faire des millions qui, avec le temps, peuvent devenir des milliards : et cela la statistique le démontre. M. Alfred Fouillée a publié, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1900, un très intéressant article où l'on peut lire les lignes suivantes :

« M. de Laveleye a établi que, avec les sommes consacrées par les ouvriers à s'intoxiquer ils pourraient, en vingt ans, acheter toutes les usines et se délivrer du patronat. »

M. Coste, dans un récent volume, *l'Espérance des peuples*, montre que si ces 4 millions d'ouvriers industriels qui dépensent bien plus de 100 francs par an en liqueurs fortes, mettaient chaque année 100 francs de côté, ils pourraient, en seize ans, acheter la plupart des actions de la grande industrie et y devenir les maîtres.

On le voit donc, les corporations ouvrières peuvent acquérir une richesse, une grande richesse, assez grande pour mettre la propriété collective à la portée de tous; et cela uniquement par le fonctionnement naturel et normal de l'association qui ne peut être vraiment libre, — comme l'individu d'ailleurs, — que si elle devient propriétaire, que si le développement de sa propriété est respecté et favorisé par la loi.

Cette constitution de la propriété collective au profit des travailleurs manuels ferait disparaître un très grand mal social que les collectivistes ont parfaitement raison de dénoncer. Il est aussi dangereux que malheureux et injuste qu'une aussi énorme multitude d'ouvriers ne jouissent aujourd'hui d'aucune propriété, par conséquent d'aucune sécurité de lendemain pour eux et pour leur famille. Ce sont les lois révolutionnaires contre les associations et contre la mainmorte, aussi bien laïque que religieuse, qui ont créé le prolétariat contemporain. Ce prolétariat peut disparaître par l'application du régime dont nous avons indiqué les grandes lignes.

Assurément, la propriété collective qu'il pourra créer ne procurera pas à l'ouvrier, la possibilité de ne rien faire et et de vivre dans le luxe. Mais elle lui permettra en travaillant d'améliorer singulièrement sa condition, elle lui permettra surtout de ne plus vivre au jour le jour, elle sauvegardera son avenir et celui de sa famille.

Voilà la perspective que les catholiques peuvent faire luire aux yeux du peuple comme étant la conséquence assurée de la réalisation de leurs idées et de leurs doctrines.

*
* *

Nous ne nous sommes pas proposé ici de dire quelles sont les conditions nécessaires, — conditions politiques surtout à notre avis, — à la création, au fonctionnement, aux progrès du régime corporatif. Nous avons voulu seulement esquisser à grands traits la tâche sociale des catholiques telle qu'elle nous paraît ressortir des enseignements contenus dans les encycliques des papes contemporains. Si les catholiques français n'avaient jamais failli à cette tâche, ils n'en seraient pas en ce moment, où la maison brûle,

à discuter sur le meilleur système à adopter pour conquérir le peuple : il n'aurait jamais cessé d'être avec eux. Sauf dans certains coins de la France où ils ont gardé leur influence, les catholiques appartenant aux classes élevées ont trop souvent vu dans la fortune les jouissances individuelles qu'elle procure, oubliant presque complètement les obligations sociales qu'elle impose et qui sont, au point de vue chrétien, sa raison d'être dans le monde. Ils ont cru accomplir tout leur devoir en secourant la misère sans s'occuper de rien faire ou presque rien pour tarir ses sources, sans chercher à créer les institutions nécessaires pour empêcher les travailleurs d'y tomber. Ils n'ont pas songé en un mot à rendre au peuple les services qu'il considérera toujours comme la rançon de la richesse et qui sont pour lui la démonstration vivante de sa nécessité sociale : le peuple en somme s'est détaché de nous surtout parce que nous nous sommes détachés de lui.

Les catholiques des hautes classes ont méconnu aussi leur grand devoir social de fraternité en se laissant envahir par l'idée païenne du mépris de certaines professions, de certains métiers. Rien n'est moins chrétien que cela. Tous les travaux sont utiles, tous sont des services sociaux. Au point de vue chrétien, tout travail, si humble soit-il, élève, anoblit celui qui s'y livre, et cela pour une double raison : d'abord, parce que tout travail est l'accomplissement d'une obligation imposée par Dieu, et aussi parce qu'il est le soutien d'une vie et souvent de plusieurs vies humaines : d'autant plus honorable et respectable, d'ailleurs, lorsqu'il est l'œuvre d'un de ces petits dont le Christ a dit : « Ce que vous ferez pour l'un de ceux-là, considérez-le comme si vous le faisiez pour moi-même. »

N'ayons donc jamais de dédain pour personne : gardons-nous même de l'apparence du dédain. J'ai déjà dit un mot de ce sujet : mais on ne saurait assez appuyer sur ce point ; son importance est capitale. Et ici, qu'on y songe bien, il n'est pas un seul d'entre nous qui, en se surveillant bien dans tous ses rapports avec ses inférieurs, ou ceux qu'il croit tels, ne puisse coopérer, beaucoup plus qu'il ne le croit, à la grande œuvre sociale dont tous nous désirons la réalisation.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure que, pour faire la conquête du peuple, ce n'est pas surtout le peuple que les catholiques doivent d'abord regarder, c'est eux-mêmes. La première réforme à faire avant toute autre, la principale, c'est notre propre réforme; la plus difficile de toutes assurément, mais sans laquelle les catholiques français continueront à

rester dans l'impuissance où ils se débattent depuis tant d'années.

Que chacun rentre en soi-même, qu'il relise l'évangile et les encycliques des Papes qui n'en sont que le commentaire; on se convaincra que, si les catholiques accomplissaient toutes les obligations imposées par ces petits livres, le monde serait bien vite à eux.

La doctrine suffit à tout, à tous les lieux, à tous les temps. C'est nous qui ne nous montrons plus capables de nous élever à sa hauteur, et ne l'appliquons guère que là où elle n'entraîne ni grande gêne, ni grands efforts, ni réels sacrifices.

On a coutume de nous citer toujours en exemple les premiers siècles du christianisme. On nous dit : « Voyez ces chrétiens-là, ils furent d'abord en tout petit nombre, ils étaient bien faibles, et cependant ils ont triomphé. »

On oublie de dire que, s'ils ont vaincu le monde, c'est que, d'abord, ils ont commencé par se vaincre eux-mêmes, par reformer leurs mœurs, par changer toute leur vie, leur vie extérieure comme leur vie intérieure.

Ils ont surtout modifié toute leur manière d'être dans leurs rapports sociaux. Tous, patriciens, plébéiens, esclaves, maîtres, sans se regarder comme des égaux dans la société, sans vivre comme tels, se sont cependant considérés comme des frères, se sont mutuellement honorés, respectés, traités comme tels. « Voyez comme ils s'aiment! » tel était le cri qu'ils arrachaient à leurs bourreaux. Là était leur vraie force. Et c'est cet amour entre les petits et les grands qui a abattu le colosse païen.

Si nous aimions en vrais chrétiens les humbles et les faibles qui sont la multitude, si nous accomplissions vis à vis d'eux toutes les obligations que ce mot « aimer » entraîne à sa suite, la multitude finirait par nous aimer et par nous suivre.

Telle est l'œuvre à accomplir, la seule féconde, parce que toute œuvre sociale chrétienne qui n'a pas sa source dans l'amour, est condamnée d'avance à la stérilité. Œuvre longue et difficile, nous le reconnaissons, parce que le paganisme moderne[1], qui date de beaucoup plus loin qu'on ne le pense généralement, a pénétré profondément les âmes, même des meilleurs. Aussi, ce n'est pas la force de l'adversaire qui doit surtout nous émouvoir et nous faire douter du succès. C'est bien plutôt notre faiblesse et notre lâcheté à mettre en pratique, dans la vie sociale, tout ce que nous croyons.

G. DE LAMARZELLE.

[1] « Par un recul insensible et lent, la grosse masse rurale à l'exemple de la grosse masse urbaine, est en train de redevenir païenne : depuis cent ans la roue tourne dans ce sens sans arrêt. » (Taine, *Régime moderne*.)

UNE NOUVELLE BIOGRAPHIE

DE FRA GIOVANNI ANGELICO DE FIESOLE

I

Pour qui est allé à Florence, le seul nom de Frà Angelico évoque aussitôt quelqu'une des visions où se plaisait son pinceau, celle, par exemple, du jardin paradisiaque où, dans la splendeur du jour éternel, les élus, vêtus de robes lumineuses, la tête couronnée de rayons, la main dans la main de leurs anges gardiens, forment avec eux une ronde qui les entraine vers une porte flamboyante, tandis qu'au delà et au dessus, le Christ, nimbé d'innombrables chérubins, les accueille avec un divin sourire. Quelle idée est-on alors porté à se faire du peintre de telles scènes? On n'éprouve pas le besoin, on serait même plutôt gêné de lui prêter la figure réelle d'un homme soumis aux conditions banales de la vie terrestre. Plus volontiers, l'imaginerait-on dans un monde idéal, semblable à quelqu'un des personnages célestes qu'il aimait à représenter; et la voix populaire obéissait instinctivement à une impression de ce genre, quand, après la mort du peintre, à un moment et par une transformation qu'on ne saurait préciser, elle l'a dépouillé de son nom véritable, aussi bien de celui de Guido di Pietro qu'il tenait de sa naissance, que de celui de Frà Giovanni da Fiesole qu'il avait pris en entrant en religion, pour lui donner le surnom sous lequel, depuis lors, le monde entier l'a aimé et connu : Frà Angelico.

Toutefois, il ne fallait pas s'attendre que notre époque de critique positive se contentât indéfiniment de cette sorte d'idéalisation. Sa curiosité devait désirer découvrir quelle avait été la réalité humaine de ce peintre angélique. Faite d'une main lourde et brutale, la recherche n'eût pas été sans risque. Il fallait prendre

garde, en réalisant le personnage, de le dépoétiser; en le ramenant sur terre, de le désurnaturaliser. Par bonheur, l'Angelico vient de rencontrer en M. Henry Cochin le biographe le mieux préparé à une semblable tâche[1]; nul ne pouvait l'aborder avec plus de compétence et de pieuse délicatesse. Connaissant comme personne l'histoire de la Renaissance italienne, il apportait à cette étude la précision et la rigueur de l'érudition moderne; mais, en même temps, artiste et chrétien, il comprenait qu'il y avait là autre chose que des textes à discuter, des dates à contrôler, et qu'en cherchant à projeter un peu plus de lumière humaine sur certains événements, il ne fallait pas éteindre la lueur céleste dont le personnage avait été jusqu'alors enveloppé.

Un fait d'ailleurs nous garantissait contre le danger d'une réalisation trop terre à terre; c'était la rareté, on pourrait presque dire l'absence des documents. On ne sait à peu près rien de précis sur la vie du personnage. De sa naissance, à peine connaît-on la date et le lieu; il est né en 1387, dans la haute vallée du Mugello, derrière Fiesole. A quel âge commença-t-il à peindre, sous quel maître? on l'ignore. Sur son entrée en religion, quand on a dit qu'elle se fit, vers 1407, dans le couvent des Frères Prêcheurs de Fiesole, et dut être déterminée par les prédications de Dominici, l'apôtre enflammé de la réforme dominicaine, on a épuisé toutes les notions que l'on possède. Peu après cette profession, les dominicains de Fiesole, par suite des lamentables divisions du grand schisme, furent réduits à s'enfuir précipitamment et à se réfugier à Foligno, où ils demeurèrent plusieurs années; notre jeune moine prit vraisemblablement part à cet exode, mais, dans tous les récits qui en sont faits, son nom n'est pas prononcé. Rien sur la date où il a été ordonné prêtre. A partir de 1418, les fugitifs ont pu réintégrer leur couvent de Fiesole; Frà Giovanni a dû revenir avec eux, et c'est dans les années qui suivent que ses peintures ont commencé à être connues et demandées; sur les débuts et les progrès de sa carrière d'artiste, toujours même obscurité; on a seulement l'indice que, vers 1433, sa célébrité était bien assise. En 1436, les dominicains réformés furent appelés au couvent de Saint-Marc, à Florence; les chroniques du temps abondent en détails sur cette solennelle prise de possession, mais on n'y fait pas mention de Frà Giovanni : sa présence ne nous est révélée que par les admirables fresques dont il a couvert les murs du monastère. Aussi, avec

[1] *Le bienheureux Frà Angelico de Fiesole*, par Henry Cochin, de la collection « les Saints », chez Lecoffre.

quelle joyeuse émotion l'historien découvre-t-il enfin, dans les comptes du pape Nicolas V, à partir de 1447, quelques lignes où, au milieu de paiements faits à divers manœuvres, est noté le *salario di frà Giovanni da Firenze e suoi gharzoni.* Ajoutez l'autre découverte, faite dans les délibérations des *Conservateurs* d'Orvieto et des *Sopprastanti* de la fabrique de la cathédrale de cette ville, d'un traité par lequel « le maître peintre, Frà Giovianni, fameux au-dessus de tous les peintres d'Italie », qui « a peint et qui peint encore dans une chapelle à Rome, pour le Pape », s'engage à venir, dans l'été de 1447, pour décorer une chapelle de la cathédrale, et vous aurez à peu près tout ce que les archives du temps contiennent sur notre personnage. Celui-ci paraît avoir figuré, en 1451 et 1452, comme prieur du couvent de Fiesole et être ensuite retourné à Rome, où il est mort en 1455. On n'est pas plus informé sur les circonstances de sa fin qu'on ne l'a été sur les événements de sa vie, et il n'en reste d'autre trace qu'une pierre tombale dans une chapelle de l'église du couvent de la Minerve; on y lit cette inscription : *Hic jacet venerabilis pictor Frater Johannes de Florentia ordinis prædicatorum*, et, au-dessous, deux dystiques où « le nouvel Apelle » est glorifié pour avoir « donné aux pauvres du Christ tout ce qu'il gagnait ».

II

Entreprendre de composer un livre sur la vie d'un homme dont on sait si peu de chose, n'était-ce pas tenter l'impossible? M. Cochin ne l'a pas cru, et le succès lui donne raison. Trop habitué aux sévères méthodes de la critique historique pour rien ajouter aux quelques faits rigoureusement établis, il a cependant trouvé moyen d'écrire, sur son sujet, près de trois cents pages, singulièrement pleines, instructives et attachantes. Ne pouvant, dans le silence des documents, raconter les incidents de la vie du peintre-moine, il s'est appliqué à évoquer les milieux successifs où cette vie s'est écoulée, à retracer les événements sociaux, politiques et religieux auxquels elle s'est trouvée mêlée, sans perdre du reste un instant de vue son personnage, ayant toujours pour fin de nous aider à imaginer ce qu'avait dû être son existence au milieu de ces péripéties. « Pour représenter sa figure, nous dit-il lui-même dans sa préface, il m'a fallu réunir assez de traits pour que l'on pût apercevoir où et comme il vivait, quels hommes il fréquentait, pour quels hommes il travaillait, auprès desquels il passait. J'ai voulu établir autour de lui, si je puis dire, des

paysages historiques. » Par cet ingénieux procédé, le meilleur et, à vrai dire, le seul qui était à sa disposition, l'auteur ne projette pas seulement, sur la figure de son personnage, toute la lumière qu'y pouvaient apporter les recherches de l'érudition; il se trouve, du même coup, singulièrement éclairer l'histoire de ce temps. Rien mieux que cette suite brillante de « paysages historiques » ne fait revivre, non seulement dans ses aspects généraux, mais jusqu'en ses recoins particuliers, cette Italie du *Quattrocento*, si complexe et si attachante, où se mêlent étrangement des violences qui semblent d'une époque sauvage, et les délicatesses d'une civilisation précoce, où, à une corruption qui tend à retomber dans le paganisme, se joint une merveilleuse efflorescence de sainteté mystique.

Ainsi, par exemple, M. Cochin ayant constaté que l'Angelico était né et avait passé son enfance et sa première jeunesse dans la vallée du Mugello, en tire occasion de nous peindre ce qu'était alors ce coin des Apennins, où, les derniers descendants des seigneurs Gibelins, les Ubaldini et les Conti Guidi, luttaient contre la puissance envahissante et pacificatrice de Florence; il évoque ces brigands féodaux, comparables à ceux des *burgs* du Rhin, terribles au petit monde de leur voisinage, non sans une sauvage grandeur, d'allure parfois héroïque, mais capables de tous les crimes, de ces hommes de haine et de sang dont Dante peuplait les cercles de son enfer; mais, en même temps, il nous fait entrevoir, dans la population qui menait une existence si précaire et si troublée au milieu de cette atmosphère de violence et de guerre, un je ne sais quoi de lumineux et de gai qui est comme le reflet du doux ciel de Toscane, et surtout une tradition vivante de foi et de piété, un idéal de sainteté entretenu par d'antiques légendes, qui consolent et élèvent l'âme populaire.

Plus tard, notre auteur ne peut sans doute nous rien dire sur l'apprentissage artistique du jeune peintre, mais il nous donne l'idée de ce qu'il a dû être, en nous montrant ce qu'était alors la *bottega*, véritable boutique, où le maître peintre, sorte d'artisan, sans rien des allures princières que devaient avoir les grands artistes du siècle suivant, travaillait avec le concours de ses apprentis, de ses *garzoni*, comme on les appelait. Très nombreux étaient alors ces peintres, dont le nom ne nous est même pas parvenu et dont les peintures, depuis détruites, couvraient les murs des églises; généralement, par leur sujet, elles avaient un but d'édification; leurs auteurs se considéraient comme étant presque d'Eglise et, dans les agitations du temps, ils étaient d'ordinaire du côté du parti religieux. Tous eussent accepté le

programme que se traçaient les peintres siennois, quand ils écrivaient dans le *Breve dell'Arte de' Pittori* de 1355 : « Nous sommes, par la grâce de Dieu, ceux qui manifestent aux hommes grossiers et qui ne savent pas lire, les choses miraculeuses opérées par la vertu et en la vertu de la sainte foi. »

M. Cochin multiplie les évocations de ce genre, à propos des événements successifs de la vie de son personnage. Son entrée en religion lui est l'occasion de raconter la crise alors traversée par l'ordre des Frères prêcheurs et le mouvement de réforme qui s'y était produit sous l'inspiration de deux saintes femmes, Catherine de Sienne et Claire Gambacorta. Lui faut-il suivre à Foligno la communauté fugitive à laquelle le jeune moine a lié sa vie, il en profite pour faire une peinture délicieuse de l'Ombrie du *Quattrocento*, encore toute parfumée des souvenirs de saint François. Plus tard, quand son héros est revenu en Toscane, il se console d'être toujours dans la même pénurie de renseignements personnels, en faisant revivre la Florence de la première Renaissance; il s'y complaît avec amour, et ce moment de l'histoire florentine lui paraît si exquis que, dit-il, il voudrait, comme Faust, pouvoir lui crier : « Arrête-toi, tu es beau. » Enfin, lorsque le peintre, devenu célèbre, est appelé à Rome, notre auteur nous montre l'œuvre de ruine accomplie dans cette ville par le grand schisme, le prodigieux effort de reconstruction fait par les papes de la première moitié du quinzième siècle, notamment par Nicolas V, la situation faite par eux aux artistes et aux humanistes. Le lecteur, après avoir ainsi parcouru cette brillante galerie de « paysages historiques », n'a sans doute pas, sur les incidents particuliers de la vie de l'Angelico, les informations que l'histoire ne fournissait pas; mais il se trouve mieux deviner ce que celui-ci a pu être, dans son temps, à travers ces milieux divers, sous l'action des influences et des épreuves qu'il a subies. On se rend compte alors que ces évocations successives n'étaient pas des digressions oiseuses où l'auteur se serait, en quelque sorte, amusé à épancher le trop-plein de son érudition, mais que toutes elles concouraient à rendre plus visible, plus intelligible, plus proche, le personnage dont il a entrepris de raconter la vie.

III

Ce qui frappe, du reste, c'est moins l'action exercée sur le peintre par le temps où il a vécu, que le contraste, la contradiction absolue existant entre ce temps et les principaux caractères de son talent. En effet, de ses œuvres se dégage une

impression de paix suave et radieuse; il excelle, comme personne ne l'avait fait avant lui et ne l'a fait depuis, à exprimer la sérénité, la joie, l'amour céleste; en fait de douleur, il ne sait représenter que la compassion qui est une forme de l'amour; ainsi l'a-t-il fait admirablement dans ses figures de moines à genoux devant la croix ou méditant sur les outrages dont le Sauveur a été accablé durant sa Passion; mais fallait-il traduire des sentiments de colère ou de haine, figurer, par exemple, les bourreaux du Christ ou ceux des martyrs, sa répugnance était telle que son pinceau en devenait impuissant et maladroit. L'atmosphère où son existence s'est écoulée, était-elle donc une atmosphère de paix? Loin de là; enfant, adolescent, homme, il avait, sauf quelques intervalles de répit, vécu au milieu des guerres, des violences, des discordes. Ne dites pas que dans le cloître où il s'était enfermé, il échappait à ces troubles extérieurs. Non, la plus grande douleur de ce temps était précisément que la discorde avait pénétré au sein même de l'Eglise. A l'heure où l'Angelico entrait en religion, le grand schisme était à son période le plus lamentable; trois papes se disputaient la tiare, s'anathématisant l'un l'autre, exploitant les inimitiés des princes et des nations, fomentant la lutte intestine à tous les rangs du clergé; il en était résulté un déchirement dans la grande famille dominicaine, divisée entre les trois obédiences, et, dès le début de sa vie conventuelle, notre jeune moine avait vu sa propre communauté, pour demeurer fidèle au religieux réformateur qu'elle regardait comme son guide, braver les anathèmes du général de l'ordre et fuir devant ses persécutions. Il est donc manifeste que la paix qui rayonne dans l'œuvre du peintre, ne venait pas des influences extérieures; elle venait de lui-même; elle était la réaction de son âme sainte, de son génie mystique, contre les violences et les désolations du monde où il vivait.

Un autre caractère de l'œuvre de l'Angelico est son ineffable pureté. Jamais génie d'artiste n'a été à ce point dégagé de toute inspiration sensuelle, et n'a trouvé des expressions plus délicieuses et, en quelque sorte, moins corporelles, pour les candeurs extatiques de l'innocence. Là encore, on ne peut dire que ce fût un effet de l'esprit du temps. Si efficace que fût encore le courant de sainteté qui persistait, plus ou moins caché, dans l'Italie de sainte Catherine de Sienne, de saint Bernardin et de saint Antonin, la note dominante de cette époque, était l'éclosion et le développement rapide, dans les imaginations, dans les mœurs, d'une sorte de sensualité païenne. Si, parmi les premiers humanistes, quelques-uns étaient des chrétiens sincères, beaucoup, et non des

moins en vue, même auprès de la cour romaine, étaient des Epicuriens qui se vantaient de délivrer la chair de la mortification et de la suspicion que le christianisme faisait peser sur elle. Leurs écrits licencieux, tels le dialogue *de Voluptate*, de Valla, ou les *Facetiæ*, de Poggio, sont un impudent défi à l'antique morale chrétienne. Beccadelli, dit le Panormita, auteur du plus infâme de ces livres, l'*Hermaphroditus*, dont la célébrité et la faveur auprès du public, des princes et même de certains dignitaires de l'Eglise, permet de mesurer la démoralisation de la société d'alors, était le contemporain de notre moine et n'avait que sept ans de moins que lui. N'est-ce pas merveille qu'au milieu de ces émanations délétères, se soit épanouie et conservée une fleur aussi immaculée? En tous cas, c'est une preuve de plus que l'Angelico obéissait à une inspiration qui lui était propre et qui venait d'ailleurs que du monde qui l'entourait.

IV

Le livre de M. Cochin ne vise pas à être une étude de technique artistique. Toutefois, dans la mesure qui convient, l'auteur ne laisse pas de marquer au passage l'évolution du talent du peintre dont il écrit la vie. Notamment, il fait ressortir les influences successives exercées sur lui, par suite des pérégrinations auxquelles l'ont contraint les péripéties de sa vie monastique. Au début, à Fiesole et à Florence, il a recueilli les exemples des derniers Giottesques, alors sur leur déclin, mais, en même temps, il a dû s'ouvrir aux révélations de la nouvelle école de sculpture qui, avec Ghiberti et ses émules, devançait la peinture, en s'émancipant des formes gothiques pour s'inspirer plus librement de la nature et de l'antiquité. Son séjour à Cortona où le conduit son noviciat et où il est retourné plus tard, l'initie à l'école siennoise, vraiment maîtresse en peinture religieuse. L'exode à Foligno lui révèle l'art mystique, éclos en Ombrie, à la suite de saint François, et comment douter que son imagination et sa piété s'en soient nourries, quand on trouve, dans un des *laudi* de Frà Jacopone di Todi, le poète de l'aube franciscaine, ces vers sur le paradis qui sont comme la description anticipée du tableau que l'Angelico devait peindre plus d'un siècle après : « Une ronde se fait au Ciel — de tous les Saints en ce jardin; — en cette ronde vont les Saints — et les Anges tant qu'il en est. — Ils vont au-devant de l'Epoux, — et tous dansent par Amour. — En cette cour est allégresse — et excès d'amour, — tous vont

à la danse — par amour du Sauveur... — Ils ont tous des guirlandes — et paraissent tous jeunes... » Enfin il est évident que la révolution accomplie par les fresques de son contemporain Masaccio, dans l'église des Carmes, à Florence, n'a pas été inconnue de notre peintre et qu'il en a fait son profit. Si possédé qu'il fût de ses visions et de ses inspirations surnaturelles, il n'en était pas moins attentif aux progrès techniques de son art. Suivant l'heureuse expression de notre auteur, il « marchait l'âme au ciel, mais les yeux sur la terre ». Ajoutons que s'il convient de noter la part que ces influences successives ont eue sur le développement du talent de l'Angelico, c'est à condition de ne jamais oublier que, bien au-dessus de ces influences, était son génie propre qui l'élevait en des sphères où les autres n'atteignaient pas. C'est ce génie qui fait l'originalité supérieure de toutes ses œuvres, aussi bien des premières, de forme un peu gothique, que des dernières, d'une facture plus souple et plus experte. Et telle est la séduction exercée par un talent à la fois si pur et si charmant, que nul ne s'y peut soustraire, que ses peintures ont été goûtées même aux dix-septième et dix-huitième siècles, en un temps où l'art préraphaélite était le plus incompris, et qu'aujourd'hui cette peinture, exclusivement dévote, s'impose à l'admiration des esprits par ailleurs les plus réfractaires au mysticisme.

Quelques-uns cependant parmi nos modernes critiques d'art, tout en se défendant de méconnaître le charme de ces peintures, affectent de voir, dans leur auteur, moins un véritable peintre, ayant la pleine possession de son art, qu'un délicieux enlumineur, répétant toujours les mêmes pieuses images, masquant à peu près sa faiblesse technique tant qu'il se renferme dans les proportions de la miniature, mais trahissant son inexpérience et sa maladresse dans les sujets de plus grande dimension. Cette façon dédaigneuse de réduire sa valeur artistique n'a pas été sans soulever de vives protestations, et l'on a pas eu de peine à montrer qu'à son imagination mystique se joignait une compétence technique incontestable, qu'aucun des progrès accomplis de son temps dans la peinture ne lui était inconnu, et que même, sur plus d'un point, il a été un initiateur. Toutefois, dans cette juste défense, ne va-t-on pas un peu loin, quand, comme M. Langton Douglas, écrivain anglais fort bien informé de toutes les choses de la Renaissance italienne, on prétend faire de l'Angelico un peintre « naturaliste »? N'est-ce pas aboutir, par réaction, à une façon de paradoxe? Je ne me plains pas du tout, pour mon compte, que les anges et les bienheureux des paradis de notre peintre n'aient pas des corps aussi exactement et aussi solidement mem-

brés que ceux du jugement dernier de Michel Ange; il me plaît et il est mieux dans le sujet que ces corps soient spiritualisés. Il ne me coûte même pas de reconnaître que, jusque chez ceux de ses personnages qu'il fait figurer dans des scènes terrestres, la pensée est plus visible que la réalité anatomique. L'artiste ne m'en paraît pas diminué, et la part qui lui reste est encore assez grande.

M. Cochin a trop l'intelligence des côtés surnaturels de cette peinture pour tomber dans l'exagération du critique anglais. Toutefois, il ne laisse pas de mettre ingénieusement en lumière les divers traits qui révèlent, chez l'Angelico, une étude sincère de la nature. Ainsi montre-t-il comment, à mesure que son talent s'est développé et que ses voyages ont étendu et varié son champ d'observation, il a peu à peu substitué, dans les fonds de ses tableaux, aux conventions irréelles de l'art gothique, des paysages, des architectures qui témoignaient de l'attention avec laquelle il observait les choses et de l'exactitude avec laquelle il les reproduisait. Ce progrès dans un certain réalisme ne se manifestait pas seulement à propos de ces accessoires; dans plusieurs des dernières peintures du maître, par exemple dans celles de la chapelle de Nicolas V qui sont de la fin de sa vie, beaucoup des personnages sont visiblement des portraits, et, si l'anatomie de leurs corps peut être encore imparfaite, on ne saurait désirer plus de naturel et de vérité dans les attitudes et les expressions. C'est dans cette limite, qu'il est juste de revendiquer, pour l'Angelico, un certain naturalisme, mais à condition de ne jamais oublier que sa qualité maîtresse, l'originalité supérieure qui lui fait une place à part parmi les autres peintres, c'est le don de réaliser, par le pinceau, des spectacles et des sentiments qui sont au-dessus de la nature et dont une imagination mystique peut seule concevoir la vision.

V

Ce don ne fait pas seulement l'originalité artistique de notre peintre; il manifeste sa sainteté. En effet, c'est à titre de « bienheureux », proclamé tel, sinon par l'autorité régulière, du moins par la voix publique, que M. Cochin a pu faire entrer cette biographie dans une collection de Vies de saints. Or, dans le silence des documents contemporains, on n'a pu recueillir sur lui ces traits d'édification qui abondent d'ordinaire dans toutes les hagiographies. Des souvenirs, transmis de génération en génération chez les Dominicains, nous apprennent seulement, d'une façon générale, qu'il était pieux, austère, très modeste et très simple, joignant

à ces vertus une bonne grâce enjouée, *umanissimo*, disait-on, absolument désintéressé de toute vanité d'artiste. Mais, de faits précis à l'appui, aucun; tout au plus, une tradition, difficile à contrôler, rapporte-t-elle « qu'il ne prenait pas ses pinceaux sans se mettre en oraison, et ne faisait pas un Christ en croix sans avoir les yeux baignés de larmes ». Si les archives sont ainsi presque muettes, les murs des églises et des couvents, les tableaux recueillis dans les musées parlent à leur place. A leur vue, chacun se dit que de telles inspirations n'ont pu naître que dans l'âme d'un saint : c'est ce que reconnaissait déjà Vasari qui, lui, n'avait pourtant rien d'un mystique; à propos du tableau du *Couronnement de la Vierge*, actuellement au Louvre, et qu'il ne se lassait pas alors de contempler au couvent de Fiesole, il écrivait : « On dirait que toute cette peinture est de la main d'un saint ou d'un ange. » Ajoutons qu'en peignant, l'Angelico ne songeait qu'à faire œuvre pie; c'était sa façon de s'acquitter du devoir de prédication qui incombait aux Frères prêcheurs; à défaut de la parole ordinaire, il employait ce que Dante a justement appelé le *parlar visibile*. Pas une de ses œuvres qui ne soit faite pour exciter à la prière, pour enseigner la pureté, la pénitence, pour fournir aliment aux dilections mystiques. Ces peintures ne sont pas seulement un apostolat, elles sont aussi une manifestation de cette vie contemplative qui est un autre devoir du parfait religieux; elles révèlent une âme vivant au-dessus des choses d'ici-bas, dans la vision du monde surnaturel, tout occupée de Dieu et enflammée de son amour. On dit qu'en ce moment, les Dominicains, préoccupés de ce que la béatification de leur illustre frère n'aurait jamais été prononcée selon les règles, ont demandé au Saint-Siège d'approuver définitivement le culte que leur piété filiale désire lui rendre. A l'appui de leur demande, ils sont empêchés d'apporter les pièces et les témoignages qui sont requis d'ordinaire dans les procès de béatification; il leur suffira, en place, d'inviter les juges à visiter les cellules du couvent de Saint-Marc.

Paul Thureau-Dangin.

LE PRÉSIDENT CASTRO

ET

LE CONFLIT FRANCO-VÉNÉZUÉLIEN

Sur les confins du Venezuela et de la Colombie, aux environs de San Cristobal del Tachira, vivait il y a une cinquantaine d'années un petit *estanciero* (propriétaire rural), mélange de toutes les races qui ont successivement peuplé l'Amérique, tenant un peu du blanc, un peu du nègre, beaucoup du peau rouge. Cet homme a laissé, prétend-on, une centaine d'enfants.

Du nombre des légitimes était le jeune Cipriano Castro, le président actuel, ou plutôt l'actuel dictateur du Venezuela.

Quel fut au juste son genre de vie dans les premières années de son aventureuse carrière? Nul ne saurait le dire avec précision. Le Président lui-même ne se soucie pas d'en parler. Aux indiscrets qui le questionnent, il répond volontiers : « Je descends des nuages. » On prétend qu'il fut d'abord *cow-boy*, comme il convenait à un fils d'éleveur, puis maître d'école dans une petite ville de la Cordilière.

Des élections eurent lieu alors. Elles se faisaient à cette époque, et j'ai quelque idée qu'elles se font encore aujourd'hui, à coups de couteau et de revolver plus qu'à coups de bulletins de vote. Elles suivent presque toujours ou précèdent quelqu'une de ces révolutions, qui sont le fléau endémique du Venezuela. Castro se trouva si bien compromis dans la bagarre, qu'il dut s'expatrier.

Il se réfugia à Curaçao et s'y fit aide-pharmacien.

Les profits étaient maigres, car le patron avait peu de clientèle; mais les loisirs étaient nombreux. L'aide-pharmacien en profita pour compléter l'instruction assez rudimentaire de l'ancien maître d'école. Il dévora tous les livres qui lui tombèrent sous la main, lisant à tort et à travers des ouvrages d'histoire et des

traités de philosophie. Ce fut à cette époque que M. le président Castro parcourut les dix volumes de Thiers sur *la Révolution française*, puis les vingt volumes du même auteur sur *le Consulat et l'Empire*. A cette lecture il s'éprit si bien du *petit caporal* que la grande image de Napoléon a depuis lors perpétuellement hanté son imagination, que bien des fois il a prétendu le prendre pour modèle et qu'il n'est pas de plus délicate flatterie à lui adresser que celle de lui donner l'appellation familière de *cabito* (petit caporal), dont se plaisent à l'encenser les journalistes de son parti.

Quelques années se passent encore et voici notre Castro revenu dans son pays, député de son district natal au congrès de Caracas. Là il se mêle à toutes les discussions, parle sur tous les sujets, amuse les citadins par sa faconde villageoise, mais acquiert à bon compte auprès de ses commettants un renom d'orateur. Le Président est obligé de compter avec lui et le nomme gouverneur de sa province. D'aucuns prétendent du reste que Castro usurpa ce poste de son autorité privée. Toujours est-il que de retour dans l'Etat des Andes, il s'y essaya à la dictature, s'affranchissant si complètement de l'hégémonie du gouvernement central, que celui-ci, à la tête duquel se trouvait un nouveau titulaire, le président Andrade, le destitua brutalement.

Castro n'était pas homme à se laisser faire. Il se rendit à San Cristobal del Tachira, où il provoqua un de ces petits soulèvements locaux, qu'on nomme dans le pays des *alzados*, et qui y sont si fréquents qu'on n'y attache en général aucune importance. Le président Andrade n'y fit donc pas grande attention tout d'abord; mais comme la région de San Cristobal del Tachira était proche de la frontière colombienne et que les insurgés pouvaient, grâce à cette circonstance, trouver plus de facilités qu'en d'autres provinces pour se procurer des armes et des munitions, il se décida à envoyer dans l'Etat des Andes un bataillon d'infanterie, sous les ordres d'un colonel.

Si ce colonel eût attaqué au lieu de parlementer, c'en était fait de César et de sa fortune; mais soit que le colonel en question se fût mépris sur les forces réelles de son adversaire, soit que sa fidélité envers le président Andrade fût déjà des plus chancelantes, il se laissa séduire par les promesses de Castro et passa aux rebelles avec tout son bataillon. Ce fut là ce que les thuriféraires de Castro ont appelé depuis la journée de Lovaterra.

Et pourtant les insurgés n'étaient à ce moment-là, en tout et pour tout, que soixante hommes, Castro compris. Même avec le renfort inespéré que le gouvernement venait de leur procurer, ils n'étaient pas encore une bien grande troupe quand ils s'ébran-

lèrent de San Cristobal del Tachira pour descendre vers la plaine. Castro aurait pu dire plus tard, comme *le Cid* de Corneille :

> Nous partîmes cinq cents mais, par un prompt renfort,
> Nous étions quatre mille en arrivant au port.

C'est à peine ce nombre qui devait finir par occuper le port de Caracas le 21 octobre 1899. Le manque de communications et la distance aidant, le mouvement prenait dans l'imagination des gens de Caracas une telle importance qu'Andrade résolut de mobiliser contre les insurgés tout un petit corps d'armée, lequel fut placé sous le commandement du général Ferrer.

Ce fut aux environs de Tucuyito que les deux *armées* se trouvèrent en présence; mais Ferrer, recommença ce qu'avait fait le chef de la première expédition. La faconde de Castro fit sur lui l'effet accoutumé. Il fut séduit et promit de passer aux rebelles; mais, soit qu'il ne fût pas absolument sûr d'être suivi par tous ses lieutenants, soit qu'il fallût à Castro le prestige d'une victoire, on convint de procéder le lendemain à un semblant de bataille. Dès le matin, on fit parler la poudre des deux côtés; mais, dès qu'on se trouva assez près pour que cela commençât à devenir sérieux, les bataillons de Ferrer mirent l'un après l'autre la crosse en l'air et passèrent à l'ennemi. Le général s'empressa de suivre leur exemple et alla porter son épée à Castro, dont il devint incontinent l'un des principaux et plus utiles lieutenants.

Telle fut la *glorieuse victoire* de Tucuyto. Amis et ennemis, réconciliés sur le champ de bataille, se mirent aussitôt en marche vers Valencia.

Valencia se trouve à cinq ou six heures de chemin de fer de Caracas. Le danger commençait à devenir sérieux pour Andrade; mais avec un peu d'énergie et de décision, il eût pu le surmonter encore. Il semble même que la fortune se soit obstinée à fournir à cet incapable chef de gouvernement des occasions de vaincre, qu'il s'obstinait à ne pas saisir. C'est ainsi, par exemple, que Castro, à peine arrivé à Valencia, tombe de cheval et se casse une jambe. Le voilà pour quelques semaines au lit; voilà son armée immobilisée. C'était le moment, ou jamais, de frapper un coup décisif. Andrade n'en fit rien, laissa au chef des révoltés le temps de se rétablir, à ses troupes celui de s'organiser, aux mécontents, aux ambitieux, aux intrigants de toutes provenances celui d'aller au rebelle.

Pendant ce temps, une grande effervescence régnait à Caracas. Les uns commençaient à parler de Castro sur un ton dithyrambique; les autres à critiquer vivement l'administration d'Andrade.

Les amis du Président eux-mêmes se plaignaient de son irrésolution et l'augmentaient par la multiplicité de leurs conseils. Le malheureux, abandonné des uns, blâmé par les autres, ne sachant auquel entendre, ni surtout à qui se fier, laissait passer dans l'inaction les jours et les semaines. Puis tout à coup, lorsqu'il apprit que la petite armée de Castro avait quitté Valencia et marchait sur Caracas, perdant complètement la tête, il s'enfuit[1].

Castro entra aussitôt en vainqueur à Caracas, triomphant sans avoir combattu. Il fut acclamé comme le sauveur de la patrie. Les troupes défilèrent dans les rues de la ville au milieu des vivats, des drapeaux et des fleurs. Des trois ou quatre mille hommes qui composaient alors l'armée *restauradora*, moitié à peine étaient convenablement équipés et uniformisés. C'étaient les soldats de Ferrer. Les autres avaient l'air de véritables bandits. Ils arrivaient pieds et jambes nus, munis de l'armement le plus hétéroclite. Beaucoup étaient de vrais enfants, plus petits que leurs mousquets. Quelques-uns avaient pour tout vêtement des sacs de café, décousus par endroit pour laisser passer la tête et les bras, noués à la taille, et sur lesquels se lisaient encore le nom des firmes commerciales auxquelles ils avaient appartenu.

Maître de Caracas, Castro se proclame dictateur. Il n'a cessé, depuis lors, de régner omnipotent sur le Venezuela tout entier.

Don Cipriano de Castro a aujourd'hui près de cinquante ans. C'est un tout petit homme, à barbe noire, à type étrange et accentué. Vu de face, il est plutôt bien, avec ses beaux yeux expressifs, son grand front étroit et haut, sa calvitie élégante; mais il est laid de profil à cause du prognatisme très marqué de sa mâchoire de mulâtre. Il est, comme l'était son père, coq de village et beau parleur. Moins malhonnête peut-être que son entourage au point de vue pécuniaire, il laisse pourtant ses amis se livrer aux plus honteux tripotages financiers, et s'il n'y participe pas lui-même, ne craint pas toutefois d'en profiter personnellement. Aucun scrupule de légalité ne l'embarrasse, ni ne l'arrête quand il veut atteindre un but, et il n'hésite jamais devant les moyens les plus violents pour se procurer ce dont il a besoin, supprimer des adversaires gênants ou mater de tenaces résistances. Il est l'idole de ses partisans et la terreur de ses ennemis. Pour se garder de ces

[1] Je sais que le récit que je viens de faire des événements de 1899 n'est aucunement conforme à la légende historique qui s'est formée autour de l'expédition du général Castro; mais je tiens tous ces détails de témoins oculaires et de gens du pays qui ont pris part à la lutte dans l'un et l'autre camp. J'ai contrôlé les dires des uns par les affirmations des autres, et je crois m'être rapproché de la vérité autant qu'il était possible de le faire.

derniers, il porte toujours sur lui un pistolet, dont on voit la crosse sortir de sa poche, et il ne circule jamais dans sa capitale qu'entouré de gardes armés jusqu'aux dents. Et pourtant, personne n'ose le braver à Caracas. Ceux qui le haïssent au fond du cœur se disent publiquement ses amis et tous lui prodiguent à qui mieux mieux les marques les plus éclatantes d'une admiration enthousiaste et d'un religieux respect. Le *Constitucional*, par exemple, ne l'appelle jamais autrement que le « héros », le « sauveur de la patrie », etc., etc. Le numéro du 26 février 1906, que nous avons sous les yeux, contient notamment quelques curieux spécimens de cette phraséologie dithyrambique. Dans une adresse les citoyens de Monagas, par exemple, s'expriment ainsi : Monsieur le Général, c'est avec un légitime orgueil que nous vous avons vu vous dresser en face de l'arrogante Europe avec la fierté républicaine qui caractérise la race des héros et mesurer à leur petitesse votre taille géante d'insigne capitaine, d'habile diplomate, de patriote émérite. » Plus loin, nous voyons un certain Gustavo Enrique déclarer dans une lettre datée de Guayaquil qu'il a été fier, en parcourant divers pays de l'Amérique du Sud, d'entendre le jugement que portaient sur le *cabito* les hommes les plus éminents. « Tous les peuples de l'Amérique latine, affirme-t-il, nous félicitent d'avoir à la tête de notre pays une pareille intelligence et un si grand caractère. »

Toutes les Amériques n'ont pas, en effet, un homme comparable au président Castro par certaines aptitudes. S'il mange avec sobriété et ne boit jamais de champagne, il fait, de cognac coupé d'eau, une consommation extraordinaire. On m'assure qu'il doit absorber environ un litre d'alcool par jour. Néanmoins, il ne donne jamais le moindre signe d'ébriété et son alcoolisme ne se manifeste que par les soudaines colères qui éclatent chez lui, lorsque dans la conversation quelqu'un se permet de n'être pas de son avis.

Cipriano Castro est-il vraiment brave? Il serait assez difficile de donner à cette question une réponse motivée, car, en somme, au moins dans sa carrière publique, il n'a jamais eu l'occasion de faire montre de son courage et de payer de sa personne. Ce qui ne lui a jamais manqué, c'est l'audace d'entreprendre les choses les plus hasardeuses, de se jeter dans les aventures les plus périlleuses. Rien ne l'arrête, rien ne le déconcerte. Il a une foi aveugle en son étoile et se livre au hasard avec la tranquille assurance de n'être jamais trahi par la Fortune.

Tel est l'homme. Voyons maintenant ce qu'a été, jusqu'à présent, le président, tant au point de vue de l'administration intérieure du pays, qu'à celui de ses relations avec l'étranger.

II

Ce fut le 21 octobre 1899 que don Cipriano de Castro entra à Caracas à la tête de ses troupes.

Le président fugitif n'avait pas laissé un seul bolivar[1] dans les caisses du Trésor national. Le dictateur convoqua donc les notables de Caracas et leur demanda une souscription volontaire de 2 millions de bolivars. La plupart firent la sourde oreille. Il les taxa alors à tant par tête, suivant leurs ressources présumées, et frappa indistinctement nationaux et étrangers. Ceux de ces derniers, qui ne voulurent pas se laisser tondre, ne furent pas contraints de s'exécuter comme les Venezueliens. Castro n'insista pas, mais il se souvint du nom des récalcitrants et ne manqua jamais depuis une occasion de leur être désagréable, de les molester et de leur nuire. Un exemple entre cent montrera combien il sut être ingénieux dans ses vexations ultérieures.

A Caracas vivait un certain marchand de chaussures, de nationalité italienne, dont le commerce avait si bien prospéré qu'il avait pu se rendre acquéreur de plusieurs immeubles de la ville. Dans une de ces maisons se trouvait une petite salle de spectacle, coquette et bien aménagée, que son propriétaire louait constamment à des troupes de passage. Un beau jour, Castro imagina d'installer en face le bureau télégraphique; puis, sous prétexte que le va-et-vient des voitures troublait la transmission des dépêches, défense fut faite à notre Italien de donner des représentations théâtrales dans son immeuble. Le pauvre homme avait déjà pris des engagements pour la saison. Il plaida, perdit son procès, dut fermer sa salle et indemniser ses locataires, si bien qu'il se ruina littéralement en dédits et en frais de justice. Il eût mieux fait de payer, en 1899, la contribution volontaire à laquelle Castro l'avait taxé. Et ainsi de la plupart des autres étrangers.

Pour les Venezueliens, ce fut beaucoup plus simple. Qui ne payait point était immédiatement incarcéré, dirigé sur les prisons de Maracaïbo et enfermé dans le fameux fort San Carlos. Ce sont de vieilles geôles espagnoles que l'eau de la mer inonde en partie à chaque marée, et qui ont tôt fait de se débarrasser, par la fièvre, de ceux qui y sont enfermés. Aussi s'empressait-on de racheter au plus vite sa liberté et sa vie, dût-on y laisser sa fortune.

Un des premiers incarcérés fut le président de la Banque de Venezuela, qui s'était vu demander, tant personnellement que

[1] Monnaie du pays. Le bolivar équivaut au franc de notre monnaie.

pour le compte de la Banque, des sommes exorbitantes. D'après ses statuts, la Banque de Venezuela devait au gouvernement certaines avances. Castro en exigea la totalité. On lui objecta que le maximum avait déjà été atteint sous l'administration précédente. Castro répliqua que peu lui importait. La Banque de Venezuela avait déjà fourni 6 millions à l'Etat sous la présidence d'Andrade: elle dut en verser 7 autres. Or, le capital auquel elle avait été constituée, n'était que de 12 millions! Je m'empresse d'ajouter, pour être véridique et tout à fait impartial, que les diverses sommes extorquées soit à la Banque, soit aux particuiiers, n'étaient demandées qu'à titre de prêt et qu'elles furent intégralement remboursées plus tard, capital et intérêts.

Le règne de Castro (je ne connais pas de mot plus approprié), peut se partager en quatre périodes : première dictature de 1899 à 1901 ; présidence soi-disant constitutionnelle de 1901 à 1903; deuxième dictature de 1903 à 1904; nouvelle présidence constitutionnelle depuis 1904.

Pendant les seize ou dix-huit mois de la première période, Castro ne tient que de lui-même ses pouvoirs dictatoriaux. L'ancien congrès s'est pour ainsi dire évaporé et le *cabito* néglige d'en faire nommer un autre et même de demander à des électeurs quelconques la sanction du fait accompli.

Au bout de deux ans, il se décide pourtant à rédiger une constitution et à faire élire, pour la lui soumettre, un nouveau congrès. On se figure aisément ce que furent les élections et quelle liberté fut laissée à l'opinion publique de s'y manifester. Et pourtant l'Assemblée constituante compta quelques opposants et fit mine de vouloir discuter le projet du dictateur. *Quos ego!* Castro envoya les dissidents à Maracaibo. Ces derniers ne sortirent de prison qu'après avoir solennellement promis de voter tout ce que voudrait le général. Grâce à ce moyen, la constitution fut adoptée sans le moindre amendement et Castro fut élu Président pour quatre ans. La première phase constitutionnelle de l'administration de don Cipriano de Castro commença aussitôt. Le dictateur se nommait maintenant président constitutionnel, mais continuait, comme par le passé, à se mettre tranquillement au-dessus des lois et n'admettait d'autres règles que celles de son bon plaisir. Cela dura jusqu'en 1903. Quelques personnes de mauvais goût se permirent d'invoquer contre l'omnipotence et l'arbitraire du Président les articles de la Constitution qu'il avait lui-même élaborée. Il comprit qu'il ne l'avait pas fait suffisamment commode et résolut d'en changer. Simulant alors une insurrection, dont tous les mouvements étaient réglés à la *Maison Jaune* (palais de la prési-

dence), il offrit tout à coup sa démission au congrès. Le congrès s'empressa, bien entendu, de la refuser. Castro déclara alors que la patrie était en danger et que pour la sauver il fallait confier au chef du pouvoir exécutif des droits exceptionnels et se proclama à nouveau dictateur, avec le titre, cette fois, de Président temporaire. Il daignait en effet assigner lui-même un terme à cette deuxième dictature; mais il demanda et obtint pour toute sa durée un véritable blanc-seing. Le congrès approuva d'avance, par un vote solennel, tout ce qu'il lui plairait de faire pendant un an.

Ainsi commença la troisième période. Toutes les garanties individuelles furent suspendues, et il convient d'ajouter que jamais depuis elles n'ont été rétablies. Castro amenda alors à son gré sa première constitution, étendant de plus en plus les pouvoirs de l'exécutif, restreignant les attributions et les droits du congrès, supprimant à peu près tout contrôle. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'y a pas de vote du budget au Venezuela. Le ministre des finances rend compte au congrès, d'une façon succincte et globale, des dépenses faites et des recettes encaissées. Le congrès approuve ou désapprouve (en fait, il approuve toujours); mais il n'a ni à s'ingérer dans le détail des recettes et des dépenses effectuées dans le passé, ni à faire de prévisions budgétaires pour l'avenir. L'équilibre financier ne le regarde point : que le gouvernement y atteigne comme bon lui semble!

Plus disciplinée que la première constituante, celle qui fut réunie en 1904 n'eut même pas la plus petite velléité de discuter le projet qui lui était soumis. Elle le vota, pour ainsi dire, par acclamation. Castro fut aussitôt réélu Président constitutionnel pour six années.

Nous sommes dans la troisième année de cette deuxième présidence constitutionnelle, et le Venezuela vit actuellement sous le régime de la Constitution de 1904.

Tâchons maintenant de montrer par quelques exemples quel usage M. le général Castro a fait de son autorité, depuis six ans, et commençons par la justice.

Nous avons vu avec quelle désinvolture il s'est moqué de la liberté individuelle de ses concitoyens, fussent-ils investis d'un mandat électif et représentants de la souveraineté nationale. Il se targue cependant d'avoir réformé, dans un sens libéral, les lois de son pays. Il a, en effet, à l'instar de son glorieux modèle, refondu tous les codes et il existe aujourd'hui des codes Castro au Venezuela, comme il existe en France un code Napoléon.

Ce recueil de lois n'est ni meilleur, ni pire, que la plupart des recueils similaires. Il n'a qu'un grave défaut, celui de rester

lettre morte pour son auteur et pour les amis du Président. Un des juges de la cour suprême a pu le constater à ses dépens.

Les règlements institués par Castro portent, en effet, que tous les mois un des membres de la Cour suprême doit faire une tournée d'inspection dans les prisons et rédiger un rapport sur la façon dont y sont traités les détenus. Le juge, dont il s'agit, homme probe et consciencieux, s'aperçoit, que, dans plusieurs forteresses, un certain nombre d'individus ont été incarcérés et sont maintenus sous les verrous sans avoir jamais été interrogés et mis en jugement. Il le dit dans son rapport, et aussitôt il est incarcéré lui-même et traduit devant ses pairs pour atteinte portée à l'autorité du gouvernement. Les membres de la Cour suprême se laissent aller à une velléité d'indépendance. Ils acquittent leur collègue. Castro suspend aussitôt l'inamovibilité de la magistrature et remplace immédiatement les juges récalcitrants par des généraux!

Parmi les nombreux articles des codes Castro, il en est un qui mérite une mention particulière; c'est l'article 124 de la Constitution. Il édicte que toute société, formée dans le pays ou y fonctionnant, est sujette, sans restriction aucune, aux lois venezueliennes. C'est, comme on voit, la naturalisation forcée de tous les capitaux étrangers employés au Venezuela. Cet article a joué un rôle considérable sur lequel nous aurons à revenir tout à l'heure.

En même temps que la réforme de ses codes, M. le président Castro poursuivait la réorganisation de son armée. Nous avons vu dans quel état de délabrement elle était arrivée à Caracas. Aujourd'hui elle est bien habillée, convenablement équipée, armée de fusils Mauser d'un modèle un peu ancien mais bien entretenus et excellents. Un de nos journaux du matin annonçait ces jours-ci qu'un projet de soulèvement se préparait contre Castro aux Etats-Unis. Il ajoutait que le projet des conjurés était de débaucher une dizaine de mille hommes des troupes du Président. Cela serait difficile, attendu que l'armée venezuelienne toute entière compte à peine de 4 à 5000 soldats. Il est vrai qu'elle possède, en revanche, un nombre incalculable de généraux. Son artillerie se compose de 3 batteries : 1 de campagne, 1 de montagne montée à dos de mulets, et une de forteresse pour le service des 7 ou 8 canons Canet vendus au Venezuela par le Creusot.

La marine venezuelienne est encore moins importante que son armée. Elle comprend 5 petits navires de guerre, achetés à l'étranger, et un nombre indéterminé d'anciens bateaux de commerce tranformés en flotte militaire, dont la plupart ont été capturés, comme contrebandiers, aux Hollandais. Le tout est plus

que suffisant pour faire la police des côtes; mais ne compte pas au point de vue d'une défense du littoral contre une marine étrangère. Castro sait l'inutilité et l'impossibilité de faire quoi que ce soit de sérieux à cet égard. Aussi ne l'essaye-t-il même pas. Et en cela il a cent fois raison.

Il a moins raison de livrer son pays au pillage des amis personnels qui l'ont aidé à s'emparer du pouvoir. Le système des monopoles, qui est aujourd'hui le dernier mot de l'administration économique du Venezuela, est en train d'appauvrir tellement ce malheureux pays qu'il finira par tuer la poule aux œufs d'or. Tout est devenu monopole au Venezuela : allumettes, cigarettes, vente de la viande de boucherie, de l'alcool, de la farine, exportation du bétail, navigation de l'Orénoque, etc. La seule différence entre ces divers monopoles, c'est que quelques-uns le sont de droit et que les autres ne le sont que de fait; mais tous profitent également aux amis de Cipriano de Castro et presque tous à lui-même. Tel de ses partisans, qui est arrivé en 1899, de Valencia, gueux et presque pieds nus, est aujourd'hui riche à millions et possède des palais à Caracas. M. le président Castro tire lui-même annuellement du monopole des allumettes et de celui de la navigation de l'Orénoque un revenu considérable. Qu'importe aux accapareurs que le commerce périclite, que la productivité diminue, que l'exportation du bétail tombe de 300 000 têtes à 70 000, pourvu que leur fortune à eux s'accroisse dans la même proportion que décroît la fortune publique, pourvu qu'ils mettent le plus rapidement possible à l'abri des vicissitudes politiques le plus d'argent qu'ils peuvent, en le faisant passer prudemment à l'étranger.

Telle est l'administration de M. le président Castro. Est-il étonnant qu'avec de pareils procédés généraux, et surtout avec un système économique comme celui qui est en vigueur, les coffres du gouvernement soient perpétuellement vides, malgré la richesse réelle et incontestée du pays? Est-il extraordinaire que le Venezuela n'ait jamais fait honneur à ses engagements financiers, à moins d'y être contraint *manu militari* par quelque puissance étrangère?

Ce qui paraît plus surprenant c'est que le régime ait pu durer si longtemps, qu'il n'ait jamais été renversé par le peuple venezuelien; mais ceci tient à plusieurs causes. C'est d'abord le caractère et la composition ethnique et sociale de ce peuple, qui a été si bien étudiée et décrite dans un récent article de la *Revue des Deux Mondes* [1]. C'est ensuite l'éparpillement des forces politiques

[1] Je ne me permets de reprocher qu'une chose au signataire de cet article, c'est qu'il généralise un peu trop ce qu'il dit du Venezuela et prétend

existantes au Venezuela. C'est enfin la jalousie réciproque des hommes, qui auraient été susceptibles de remplacer Castro et qui ont tous et toujours beaucoup moins songé à le renverser qu'à prendre chacun sa succession.

En 1899 il y avait au Venezuela trois partis. Le premier était le parti *godo*, composé des vieux Espagnols traditionnels et réactionnaires. Le deuxième était le parti libéral. Il avait été fondé par le père du général Gusman Blanco et avait gouverné le pays pendant toute la durée des diverses présidences de cet homme politique ou de ses lieutenants. C'était le représentant de ce que nous pourrions appeler les idées modernes. Ni réaction, ni révolution était sa devise ; et grâce à lui le Venezuela connut pendant de longues années une réelle prospérité. L'administration de Gusman Blanco fut, à maintes reprises, aussi despotique et aussi arbitraire, malgré son étiquette libérale, que celle de ses successeurs; mais elle s'exerça toujours dans un sens éminemment favorable au développement des richesses nationales. Le troisième parti fut le parti *Mochista*, dissidence du parti libéral, à laquelle s'étaient ralliés une partie des *Godos*. Son fondateur fut un certain Hernandes, dit El Mocho (l'homme au moignon), qui était, à la fin de la présidence d'Andrade, le candidat universellement désigné pour prendre sa succession et qui disposait de la plus grande influence au congrès et dans le pays quand se leva à l'horizon l'étoile de Cipriano Castro.

Le parti de ce dernier s'intitula *Partido restauradór*. Il fut une soi-disant manifestation des revendications populaires, et prétendit avoir pour programme de réformer la Constitution dans un sens plus démocratique. *Nuevos hombres y nuevos ideales!* Hommes nouveaux et nouvel idéal. Tel fut son cri de guerre.

Andrade n'avait plus alors aucune autorité. Seul un homme eût pu contrebalancer la popularité de Castro et enrayer sa fortune. C'était *El Mocho*. Le nouveau dictateur chercha à se le concilier dès son arrivée à Caracas. Pour le dédommager de ne pouvoir plus être Président de la République, il lui offrit le portefeuille de la guerre et le commandement de l'armée. C'était un beau coup d'audace, qui eût pu coûter cher au vainqueur d'Andrade si El Mocho avait eu autant d'énergie et aussi peu de scrupules que celui qui le conviait à s'associer à sa fortune. Mais El Mocho était, comme Andrade lui-même, d'un caractère irrésolu. Il ne sut ni

l'étendre à toutes les républiques de l'Amérique du Sud. Parmi ces dernières, j'en connais personnellement au moins deux auxquelles les constatations de M. René Pinon ne sauraient s'appliquer ni de près ni de loin (la Brésilienne et l'Argentine), et je crois qu'il y en a d'autres.

se rallier franchement à Castro, ni le trahir avec cynisme. Il accepta le ministère; mais continua d'écouter les suggestions des ennemis du dictateur. Un beau jour enfin, craignant d'être débarqué et n'osant affronter la lutte à Caracas même, il prit avec lui 1800 hommes et se jeta dans la campagne, essayant de soulever les populations de l'Orient. Castro marcha aussitôt contre lui, livra vraiment bataille et vainquit. El Mocho fut fait prisonnier, traité avec douceur et finalement relâché. C'était de l'habile politique, car cette magnanimité augmenta la gloire du vainqueur et enleva désormais au Mocho tout prestige et toute autorité.

Castro a eu depuis lors à lutter avec une autre sédition militaire : celle de Matos. Celui-ci n'était pas un soldat; c'était un riche financier, et il ne fut mis à la tête de l'insurrection que pour pouvoir lui assurer des facilités pécuniaires. Sous son couvert, chacun de ses lieutenants poursuivait des ambitions personnelles. C'étaient, eux, des généraux, et chacun d'eux espérait avoir l'occasion de remporter une brillante victoire qui en fît le successeur désigné du vaincu. Aussi n'eurent-ils, pendant toute la campagne, qu'une idée, celle d'empêcher le voisin de remporter cette profitable victoire. Une seule fois, du reste, l'occasion se présenta d'écraser Castro. L'armée présidentielle s'était laissée cerner dans Victoria. Monagas, Ducharne, Gonzalès et Riera la pressaient de toutes parts; mais Monagas ne voulait pas que ce fût Ducharne qui fît Castro prisonnier, Gonzalès craignait que l'honneur et le profit de la victoire ne revinssent à Riera. Le résultat fut qu'ils laissèrent échapper le dictateur. L'argent fit bientôt défaut; les troupes se découragèrent, des défections se produisirent et le mouvement avorta. Matos et ses principaux lieutenants durent s'enfuir à l'étranger. D'autres durent capituler, et plusieurs d'entre eux, tels que Guerra, Riera et les cinq frères Ducharne sont encore en prison.

Tout cela augmenta la renommée de Castro et consolida sa puissance; mais cela n'améliora point les finances nationales, car la guerre civile avait duré plus de trois ans avec son cortège ordinaire de pillages, d'incendies et de dévastations. Déjà avant 1899, les révolutions succédant aux révolutions, le gouvernement vénézuélien ne payait que d'une façon irrégulière et insuffisante les arrérages de sa dette et les indemnités diverses qui lui étaient réclamées par des étrangers pour dégâts causés pendant les troubles. A partir de 1899, il ne les paya plus du tout, bornant son effort au remboursement des fameuses contributions volontaires que le dictateur avait imposées, soit à la banque de Venezuela, soit à des particuliers, lors de son entrée à Caracas.

L'ensemble de la dette publique du Venezuela se composait à cette époque, non compris l'emprunt forcé dont nous venons de parler : 1° d'une dette intérieure; 2° d'une dette anglaise ; 3° d'une dette allemande ; 4° d'une dette à divers, dite dette diplomatique.

La dette intérieure s'élevait à près de 60 millions. Aucune puissance étrangère n'ayant à s'immiscer dans son service, ou du moins ne s'y étant immiscée jusqu'alors, peu importait qu'il fût ou non effectué. Aussi les arrérages en demeuraient-ils impayés depuis dix-sept années.

La dette anglaise était d'origine très ancienne. Elle datait de l'époque où la grande Colombie s'était séparée en trois Etats distincts. Une ventilation des charges de l'Etat dissous avait été faite alors et la part, qui en fut attribuée au Venezuela, s'élevait, elle aussi, à une soixantaine de millions. L'intérêt en était on ne peut plus modique : 3 pour 100 payable en or.

La dette allemande ne datait que de quelques années et s'élevait à 55 millions de capital, productifs de 5 pour 100 d'intérêts payables en or. Elle provenait du rachat de certaine garantie d'un intérêt de 7 pour 100, qui avait été accordée en 1888 à la Compagnie allemande des chemins de fer du Venezuela, lors de la construction de la voie ferrée qui relie Caracas à Valencia. Cette voie couvre 180 kilomètres, comprend 86 tunnels et 182 viaducs. Elle a coûté 75 millions. En rachetant sa garantie d'intérêts à 7 pour 100 sur un capital de 75 millions, moyennant l'attribution de 55 millions de rentes 5 pour 100, bien que la garantie d'intérêts fût temporaire et que la rente fût perpétuelle, l'Etat avait fait une excellente affaire, mais les continuelles révolutions dont le Venezuela avait été le théâtre depuis son accord avec la Compagnie allemande de chemins de fer ne lui avaient pas permis de tenir ses engagements. Les arrérages de la nouvelle rente n'avaient été qu'irrégulièrement et imparfaitement payés, et la dette de 55 millions envers les Allemands s'était ainsi accrue de 18 millions d'arrérages impayés, capitalisés à leur tour à 5 pour 100 d'intérêts payables en or.

La dette diplomatique (franco-hispano-néerlandaise) n'était, en 1899, que de 6 à 7 millions de francs aux intérêts ultra-modiques de 3 pour 100. Elle consistait en indemnités à payer progressivement avec 1 pour 100 d'amortissement, à des étrangers de diverses nationalités, qui avaient été lésés par divers mouvements insurrectionnels antérieurs à celui de Castro. Le montant de ces indemnités avait été déterminé en vertu de divers accords diplomatiques, d'où le nom de dette diplomatique.

A l'ensemble des charges, que nous venons d'énumérer, vint

s'ajouter après 1899 une nouvelle charge d'une quarantaine de millions à ajouter à la dette diplomatique pour dommages causés à des étrangers de toutes nationalités pendant les divers troubles suscités par El Mocho, Matos et Castro lui-même.

Les ressources du Venezuela eussent été largement suffisantes pour assurer le service de cet ensemble de dettes, si elles n'avaient pas été constamment dilapidées avant, pendant et depuis l'insurrection de 1899. A partir de ce moment toutefois le pillage des revenus de l'Etat devint tel qu'on ne paya plus que ce qu'il était indispensable de donner au jour le jour pour les besoins les plus pressants. Tous les matins on apportait à la Présidence ce qui était rentré d'argent dans le trésor, la veille. Castro en remettait à son ministre des finances ce qui était nécessaire pour la journée, comme un particulier donne à sa cuisinière de quoi faire son marché quotidien, — cela s'appelait un *apartado*, — et le reste allait s'engouffrer dans le coffre-fort particulier du Président. De là les conflits divers qui se produisirent en 1901, 1902 et 1905, soit avec la France, soit avec l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie.

III

La première interruption des relations diplomatiques entre la France et le Venezuela date de 1881. Elle prit fin en 1885 à la suite d'un traité signé à cet effet le 26 novembre. Ce traité contenait malheureusement un certain article 5, qui devait donner bien des soucis à nos futurs agents et devenir l'origine des heurts nombreux qui allaient se produire entre eux et les divers représentants successifs du gouvernement venezuelien.

Afin d'éviter à l'avenir, disait cet article, tout ce qui pourrait troubler leurs relations amicales, les hautes parties contractantes conviennent que leurs représentants diplomatiques n'interviendront point au sujet des réclamations ou plaintes de particuliers concernant des affaires qui sont du ressort de la justice civile ou pénale, d'après les lois locales, à moins qu'il ne s'agisse de dénis de justice ou de retards en justice contraires à l'usage ou à la loi, de l'inexécution d'un jugement définitif, ou enfin au cas où, malgré l'épuisement des moyens légaux, il y a violation évidente des traités ou des règles du droit des gens.

Or, les *dénis de justice ou retards en justice contraires à l'usage ou à la loi, l'inexécution des jugements définitifs, la violation évidente des traités et du droit des gens*, qui étaient déjà assez fréquents au Venezuela avant 1885, y devinrent tout à fait

monnaie courante dans la période particulièrement troublée qui suivit la signature du traité du 26 novembre.

Dès 1895, notre ministre au Venezuela, M. le marquis de Monclar, qui était alors doyen du corps diplomatique, avait à réclamer contre une telle série de dénis de justice opposés aux revendications de nos nationaux, qu'il crut nécessaire de donner plus de poids à ses propres doléances en les unissant aux réclamations non moins nombreuses des autres diplomates étrangers. Il prit donc l'initiative de convoquer à la légation de France ses collègues et leur proposa de signer tous ensemble un memorandum collectif à remettre à leurs gouvernements respectifs. Seuls, les ministres d'Allemagne, de Belgique et d'Espagne le signèrent; le représentant de l'Italie, comte Magliano, demanda à en référer à sa cour et expédia à cet effet, à Rome, copie du memorandum déjà signé par les ministres d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne et de France. Le gouvernement italien eut la malencontreuse idée de publier cette pièce dans un de ses Livres Verts, et ce fut ainsi qu'elle parvint à la connaissance du Président. La colère de Castro fut terrible; et, sans attendre un seul instant la moindre explication, il fit remettre sur-le-champ leurs passeports aux représentants de la France et de la Belgique. Les autres signataires du memorandum, les ministres d'Espagne et d'Allemagne, n'évitèrent un pareil traitement que parce qu'ils venaient de partir pour l'Europe, en congé.

De là, une deuxième rupture des relations diplomatiques entre la France et le Venezuela; mais des relations diplomatiques seulement. Les relations commerciales continuèrent; l'*exequatur* ne fut pas retirée à nos agents consulaires, et la garde des archives de notre légation fut confiée à un vice-consul français envoyé *ad hoc* à Caracas, M. Quiévreux. Cet état de choses dura jusque en 1902.

Dès 1901 toutefois, et sur l'initiative du président Castro, des négociations avaient été entamées à Paris pour la reprise des bons rapports. Castro sentait déjà gronder à ce moment la colère allemande; il était au plus mal avec les représentants de l'Angleterre et de l'Italie et ne pouvait même pas s'appuyer sur celui des Etats-Unis, M. Loomis, dont il venait de demander le rappel au gouvernement de Washington. Il avait donc intérêt, pour ne pas paraître brouillé avec le monde entier, à se concilier la France. De plus, le tarif minimum pour l'importation des cafés étrangers venait d'être abaissé alors, par notre Parlement, de 156 francs par quintal à 136 francs, pendant que s'établissait au tarif général un droit de 300 francs par quintal. Les cafés venezueliens, exclus du tarif de faveur, restaient soumis au tarif général. Ces produits ne

pouvaient donc plus lutter sur le marché français avec les produits similaires d'autres provenances, d'où dommage considérable pour le commerce venezuelien et diminution sensible des recettes douanières d'exportation.

Ce double motif rendit les plénipotentiaires venezueliens accommodants, et le 19 février 1902 fut signé à Paris, entre leur pays et la France, un instrument diplomatique connu sous le nom de traité Bompard. Cette convention stipulait le paiement, par le Venezuela, de 540 000 francs d'intérêts en retard sur la dette française (qui était alors de 4 600 000 francs en principal), le remboursement de 300 000 francs de dettes postales, la reprise du service des coupons de la dette intérieure (dont une notable portion était aux mains de porteurs français), le déclassement de quelques articles au tarif des douanes pour les importations françaises au Venezuela, l'établissement d'une commission arbitrale franco-venezuelienne pour l'examen des réclamations de nos nationaux antérieures au 23 mai 1899, y compris celles qui dataient de plus de dix années, la remise aux créanciers dont les droits seraient reconnus, et en attendant le paiement intégral, d'une cédule au porteur, productive d'intérêts, cessible à des tiers et par conséquent aisément négociable et escomptable. En échange, le Venezuela obtenait le tarif de faveur de 126 au lieu de 300 francs par quintal pour ses cafés et quelques autres avantages commerciaux.

L'accord une fois signé et ratifié, un ministre fut désigné par notre gouvernement pour aller représenter la France au Venezuela, renouer avec ce pays des relations régulières et s'entendre avec ses gouvernants au sujet des nouvelles demandes d'indemnités qui avaient été formulées depuis l'arrivée au pouvoir du Président Castro. Ce ministre fut M. Wiener, un agent que près de trente années de séjour dans diverses contrées de l'Amérique latine désignaient tout particulièrement pour une mission aussi délicate. Il allait y falloir, en effet, beaucoup de doigté, une grande habitude des gens et des choses du nouveau monde, de la dignité sans doute; mais aussi et surtout du laisser-aller et de la souplesse. Il y fallait quelqu'un qui ne prît pas tout au tragique, n'opposât pas à la susceptibilité, si ombrageuse, de tous les Américains à l'égard de l'Européen, la morgue de la vieille Europe, si facilement hautaine envers les peuples de plus récente civilisation. Il fallait quelqu'un, en un mot, qui eût l'habitude des Américains et une complète connaissance de leurs caractères et de leurs mœurs. Or l'Américain, qu'il soit du nord ou du sud, de race anglaise ou latine, n'a pas de manie qui lui soit plus chère que celle de se croire et de se

dire l'égal de l'Européen en civilisation, en culture intellectuelle et, partant, en dignité. Paraître en douter, c'est lui faire une mortelle injure. Aussi épie-t-il constamment sur le visage de l'Européen ce que cet Européen peut bien penser de lui, interprétant comme une offense le moindre sourire, cherchant à se venger du moindre dédain, même imaginaire, voulant prouver qu'il ne le craint pas et faisant souvent les pires sottises pour montrer son courage, son indépendance et sa dignité à l'égard de l'Europe. Que de conflits, que de difficultés de tous genres les gouvernements des divers pays européens se seraient épargnés dans toutes les Amériques s'ils avaient toujours fait ce que fit le nôtre en 1902, s'ils avaient placé à la tête de leurs légations transatlantiques des agents ayant fait un long stage dans le nouveau monde!

Ce fut à ce moment que se produisit l'intervention armée anglo-italo-allemande. Faire cause commune avec les intervenants, c'était se ménager par avance toutes les garanties qu'ils ne manqueraient pas de stipuler pour la sauvegarde de leurs créances. Faire bon visage aux Venezueliens, pendant que d'autres Européens bloquaient leur littoral, bombardaient leurs forts et coulaient leurs pauvres petits navires de guerre, c'était se ménager au Venezuela une situation toute particulière, y assurer pour longtemps à notre commerce, à notre industrie et à nos capitaux les faveurs les plus enviables; c'était moins bien servir, peut-être, la cause des anciens créanciers; mais c'était mieux servir, sans doute, celle des Français qui cherchaient à leur activité et à leur épargne de nouveaux débouchés. Notre gouvernement fit ce qu'il pouvait faire de pire, ce fut de ne se décider ni pour l'un, ni pour l'autre de ces systèmes, d'hésiter, d'attendre, de se mettre à la remorque des événements, au lieu de les conduire. Une dépêche arrêta M. Wiener à la Martinique, et pendant que cet agent s'y morfondait en la plus absurde des inactivités, le quai d'Orsay attendait lui-même que les choses se dessinassent pour prendre un parti.

Je trouve inutile de narrer à nouveau ici les événements de 1902-1903; la démonstration navale faite sur les côtes du Venezuela par les escadres réunies de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie; le bombardement des forts venezueliens, l'inutile brutalité des Allemands à l'égard de la marine venezuelienne, l'arrivée d'une flotte américaine à Porto-Rico, les pourparlers des Etats-Unis et de l'Europe à propos de la doctrine de Monroë, la déclaration des Européens sur l'innocuité de leurs desseins et l'absence de toute idée de conquête ou de prise de

possession, même temporaire, d'un point quelconque du littoral américain; l'exigence, exprimée par le gouvernement de Washington, que la manifestation navale se convertît en un blocus effectif et réel dûment précédé d'une déclaration de guerre formelle, etc. Le souvenir de ces divers incidents est trop présent à toutes les mémoires pour que je m'attarde à les rappeler ici. Je me bornerai donc à constater quelle influence ils ont eue sur nos rapports avec le Venezuela depuis la signature du traité Bowen-Jusserand et l'arrivée de M. Wiener à Caracas (27 et 28 février 1903).

M. le président Castro avait fait le fanfaron tant qu'il avait cru que les Etats-Unis ne permettraient pas à l'Europe de se faire justice *manu militari* contre un peuple quelconque de l'Amérique, mais il déchanta lorsqu'il vit que M. le président Roosevelt, tout en demeurant fidèle aux principes de la doctrine de Monroë, reconnaissait parfaitement à l'Europe le droit d'employer des moyens coercitifs contre le Venezuela. Rien de plus correct que l'attitude adoptée en cette occasion par le gouvernement de Washington. Castro, comprenant qu'il ne pouvait compter, quand même et en tout état de cause, sur le puissant appui des Etats-Unis, donna mandat à M. Bowen, ministre américain à Caracas, de négocier, avec les trois puissances belligérantes, de la cessation des hostilités et des garanties à leur accorder dans l'avenir pour le règlement de leurs créances.

M. Bowen partit pour Washington avec cette mission très spéciale et conclut, en effet, avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, des accords en vertu desquels ces puissances consentiraient à lever le blocus et à rappeler leurs escadres, moyennant le payement immédiat de certaines indemnités indiscutables et l'affectation au remboursement progressif des autres créances de 30 pour 100 du revenu total (*total income*) des douanes de Puerto Cabello et de la Guayra. Les autres puissances créancières du Venezuela demandèrent aussitôt que ces garanties fussent étendues à la sauvegarde de leurs propres créances et M. Bowen, interprétant d'une façon un peu large les instructions et les pouvoirs que lui avait donnés le Président Castro, négocia avec elles des accords analogues à ceux qu'il venait de conclure avec l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie. Ce fut ainsi qu'il signa avec M. Jusserand, notre ambassadeur à Washington, au nom du Venezuela le traité du 27 février 1903.

Pendant ce temps, notre gouvernement se décidait à laisser M. Wiener poursuivre son voyage. Notre ministre arriva à Caracas le 26 février, il présenta le 28 ses lettres de créance au Président

Castro. Celui-ci venait de recevoir, le matin même, une dépêche lui annonçant la signature, effectuée le 27, du traité Bowen-Jusserand. La dépêche lui indiquait que ce traité était analogue aux autres, mais ne lui en communiquait même pas le texte. On raconte que son premier mot, dès la remise des lettres de créance de M. Wiener, fut pour demander à cet agent s'il connaissait la teneur du traité et que notre ministre aurait été obligé de lui répondre qu'il n'en connaissait pas le premier mot. La colère du général Castro fut extrême, d'abord contre M. Bowen, qui s'était permis de donner à son mandat une étendue que n'avait jamais songé à lui attribuer le gouvernement venezuelien, ensuite contre la France qui, n'étant pas en guerre avec le Venezuela, au lendemain du jour où un traité venait de rétablir entre les deux pays des rapports diplomatiques réguliers, et au moment même où elle envoyait un représentant à Caracas, traitait de griefs laissés en suspens par l'accord Bompard, en se servant de l'intermédiaire d'une tierce puissance, comme si elle était encore en état de cessation de relations diplomatiques avec le gouvernement venezuelien. Il refusa donc de ratifier le traité Jusserand-Bowen. Toutefois, et bien qu'il ne se soit jamais décidé à le ratifier, il accepta de l'exécuter, pour ne pas mécontenter les Etats-Unis.

Survint la prétention des trois puissances belligérantes de ne pas admettre les autres puissances créancières du Venezuela au partage des 30 pour 100 du revenu des douanes de Puerto Cabello et de la Guayra, avant que celles de leurs propres créances qui avaient été qualifiées par les traités comme de première catégorie (c'est-à-dire celles dont le montant n'était pas discuté) eussent été intégralement remboursées. La France, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, les Etats-Unis eux-mêmes protestèrent contre cette prétention. La question fut soumise à l'arbitrage de la Cour de la Haye et ce tribunal international donna raison aux belligérants, non en tant que belligérants et parce que belligérants, mais en vertu de l'antériorité de leur droit aux garanties stipulées.

Nos nationaux se trouvèrent ainsi dans une situation plus mauvaise que si notre gouvernement s'était joint à la démonstration navale ou s'il avait étendu pacifiquement, pendant la durée du blocus, aux réclamations postérieures à 1899 les dispositions du traité Bompard de 1892.

Dans le premier cas, ils eussent été payés en même temps que les Allemands, les Anglais et les Italiens ; dans le deuxième cas, au lieu de garder de simples créances à échéance indéterminée et non productives d'intérêts, ils auraient eu en mains, comme les

bénéficiaires du traité Bompard, un papier d'Etat productif d'intérêts, cessible, négociable et escomptable.

Notre ministre à Caracas commençait son séjour en cette ville dans les conditions les moins enviables. Aussi n'eut-il pas avec le gouvernement du Président Castro des rapports faciles pendant les deux ans et demi que dura son séjour à Caracas. Le Président n'avait qu'un désir, celui de se venger du procédé peu amical que la France avait eu à son égard. Il chercha toutes les occasions pour créer des difficultés à nos nationaux.

Deux de ces difficultés méritent d'être particulièrement mentionnées ici, car elles furent l'origine du nouveau conflit qui vient d'amener une troisième rupture de nos relations diplomatiques avec le Venezuela, et cette fois des relations commerciales elles aussi.

La première des difficultés fut la question du *Banrigh*.

Le *Banrigh* était un petit navire de commerce acheté aux Anglais, équipé en Angleterre, monté par des marins et des officiers anglais, mais transformé et armé en flibustier par Matos et ses partisans, à ce que prétend le gouvernement venezuelien, dans un port français et avec la connivence des autorités françaises. A ce grief qui, s'il était prouvé, constituerait un acte de déloyauté envers un pays avec lequel la France n'était pas en guerre, nous répondons : 1° que le *Banrigh*, après avoir touché à la Martinique, a fait escale dans un port anglais, et y fut aussi bien traité que dans notre colonie, que donc, si torts il y a, ces torts nous seraient au moins communs avec les Anglais; 2° que le *Banrigh* battait alors pavillon colombien, pays avec lequel le Venezuela n'était aucunement en guerre, et que, par conséquent, nous n'avions pas à suspecter ses intentions; 3° que la révolution de Matos n'avait pas encore éclaté au moment du passage du *Banrigh* à la Martinique, et que nous n'avions par conséquent pas le droit de deviner que Matos, s'il était réellement à bord, ou ses amis, s'il s'en trouvait sur le *Banrigh*, allaient être des insurgés; 4° enfin qu'il nous est impossible de faire une enquête approfondie sur tout cela, attendu que le fonctionnaire français de la Martinique, accusé par Castro d'avoir favorisé des rebelles à un gouvernement avec lequel nous n'étions pas en guerre, était M. Moutet qui est mort dans la catastrophe du Mont Pelé et ne pouvait plus être interrogé.

Les réclamations du Président Castro sont donc, en ce qui concerne le *Banrigh*, ou infondées ou au moins incontrôlables.

La seconde des difficultés, qui a été une des causes de la rupture survenue à la fin de 1895, est celle des câbles.

C'était à une compagnie française qu'avait été donnée, en 1895, par le Venezuela la concession des câbles qui relient Caracas aux divers ports du littoral et aux États-Unis. D'après l'article 1er du contrat de concession, la compagnie s'obligeait, contre octroi d'un monopole de trente-cinq ans, « à établir une ou plusieurs communications sous-marines directes ou indirectes entre le Venezuela et les États-Unis ».

Or, le câble qui fut établi, sous-marin depuis le littoral venezuelien jusqu'à Santo Domingo, atterrissait en cet endroit sur le territoire de la république Dominicaine et le traversait au moyen de fils aériens, depuis Santo Domingo jusqu'à Puerto Plata. Là, il s'immergeait de nouveau et demeurait sous-marin de Puerto Plata jusqu'au littoral des États-Unis. La partie aérienne était de 460 kilomètres.

Cette organisation, sinon sanctionnée, du moins tacitement acceptée par le gouvernement venezuelien, n'était pas conforme à la lettre du contrat. D'après l'article 1er de cette convention, le câble eût dû, en effet, contourner l'île de Saint-Domingue par immersion, depuis Santo Domingo jusqu'à Puerto Plata; mais comme il fonctionnait à merveille, au moyen de l'installation aérienne, personne ne s'en plaignait, ni le gouvernement venezuelien, qui n'en éprouvait aucun dommage, ni surtout la Compagnie qui y trouvait une sensible économie.

Survinrent les troubles de Saint-Domingue, et pendant la période d'anarchie, qui régna dans cette île, les poteaux télégraphiques furent constamment abattus, d'où retards énormes dans la transmission des dépêches. Le gouvernement venezuelien eût eu le droit de s'en plaindre, de réclamer l'exécution de l'article 1er de la convention, d'obliger la compagnie à établir de Santo Domingo à Puerto Plata une nouvelle ligne sous-marine. Il préféra, pour être désagréable à la France, et aussi pour s'approprier sans frais, avant l'expiration du contrat, une profitable source de revenus, frapper la Compagnie de déchéance, pour inexécution de son cahier des charges et confisquer purement et simplement la ligne des câbles. La Compagnie protesta et l'affaire fut soumise aux tribunaux venezueliens, auxquels elle ressortissait de par le fameux article 124 de la constitution. Il va sans dire que les tribunaux donnèrent tort à la Compagnie et raison au gouvernement. C'était la spoliation pure et simple si le jugement était exécuté. La Compagnie demanda l'intervention diplomatique de notre gouvernement et notre ministre fit les plus grands efforts pour obtenir, par voie amicale et gracieuse, un renouvellement de la concession, moyennant certaines conditions à établir

d'un commun accord. Cette manière de procéder était on ne peut plus correcte, et rien n'eût justifié le gouvernement venezuelien à écarter la demande de la Compagnie, s'il n'eût trouvé, pour se dérober à un acte de simple équité, un prétexte nouveau.

Ce prétexte fut que la Compagnie aurait favorisé, pendant l'insurrection de Matos, les partisans du rebelle contre le gouvernement régulier en les tenant au courant, par des dépêches envoyées de Caracas, de tous les mouvements des troupes de Castro. Et ce qui aggravait encore les choses, c'est que ces dépêches auraient été rédigées par le gardien des archives de la Légation de France, par M. Quiévreux lui-même. Ces faits auraient été révélés au gouvernement par divers employés subalternes de la Compagnie des Câbles, qui auraient vendu au président Castro les originaux des fameuses dépêches écrites de la main même de M. Quiévreux.

Qu'y avait-il de vrai dans ces allégations? Il est difficile de le dire; mais ce qui est certain, c'est qu'au lendemain du jour où fut révélée la prétendue trahison de M. Quiévreux, cet agent, qui était alors en France, fut trouvé mort dans son appartement. Mais à supposer que M. Quiévreux ait commis la faute très grave qui lui est reprochée, cette faute n'incombait qu'à lui et aux employés subalternes de la Compagnie, qui auraient été ses complices. Les directeurs de la Compagnie, et par conséquent la Compagnie elle-même, n'y étaient pour rien. Le gouvernement français ne se fût certes pas refusé à punir M. Quiévreux, si celui-ci avait vécu et si sa faute avait été prouvée. La Compagnie n'avait même plus à casser et à renvoyer les employés de son administration, qui auraient été les complices de M. Quiévreux, puisque c'était pour se venger d'avoir été congédiés que ces employés auraient révélé à Castro leur faute. De son côté, le gouvernement venezuelien ne pouvait même plus rien faire contre eux, puisque c'était par leur intermédiaire qu'il avait appris les choses, attendu qu'au lieu de les poursuivre, il avait rémunéré leur félonie. Et, par conséquent, s'en prévaloir pour se refuser au renouvellement de concession que demandait la Compagnie des Câbles et que sollicitait pour elle, au nom de l'équité, notre légation de Caracas, en prendre prétexte pour lui intenter un nouveau procès, c'était se conduire envers la France d'une façon peu amicale et justifier les doléances et les réclamations même les plus aigrement formulées.

Et pourtant, le ministre de France ne rompait pas avec le Président Castro. Il disputait pied à pied avec lui relativement à l'affaire des câbles. Il bataillait chaque jour pour l'établissement du montant des réclamations soumises par nos nationaux aux commissions arbitrales. Il exprimait enfin sa manière de voir,

d'une façon énergique mais mesurée, au sujet des diverses modifications apportées par le Président Castro à la répartition des revenus douaniers affectés au service et à la garantie des dettes de l'Etat, enfin du quantum des sommes qui étaient versées aux Allemands, Anglais et Italiens comme représentant les 30 pour 100 du revenu total des douanes. Plus ce quantum serait élevé, plus les dettes présidentielles seraient rapidement remboursées, plus tôt nos nationaux laissés dans le droit commun toucheraient-ils eux-mêmes quelque chose. Or personne n'était d'accord sur l'interprétation à donner aux mots *total income* des traités Bowen[1].

Et pendant ce temps la presse de tous les pays, ce fléau de la diplomatie moderne, grossissait tous les incidents et menait grand bruit autour de toutes les discussions. La presse française elle-même, qui est pourtant assez indifférente aux questions de politique extérieure, s'était passionnée pour la question du Venezuela et réclamait à tout propos des mesures plus énergiques pour la sauvegarde des intérêts français, sans jamais préciser d'ailleurs en quoi eussent pu consister ces mesures. Notre Parlement s'en émut, et le rapporteur du budget des affaires étrangères en 1905 s'en occupa. Il évaluait l'avoir de nos nationaux, « pour les dommages reconnus par les tribunaux arbitraux à environ 13 millions; pour titres et arrérages (dettes de l'Etat de toutes sortes), à environ 30 millions; pour exploitation normale du monopole des câbles, d'après la moyenne des recettes pendant un délai de vingt-cinq années à courir encore à environ 1 200 000 francs par an[2]. »

A cet exposé officiel de la situation française au Venezuela, il conviendrait d'ajouter que nos résidents y sont dans la proportion de un pour mille par rapport à la population totale, que les maisons de commerce françaises, jadis les plus importantes du pays, y luttent encore sans trop de désavantage contre la concurrence envahissante des Allemands, que notre argent forme un sérieux appoint du capital, auquel ont été constituées les principales banques venezueliennes, que plusieurs de nos compatriotes ont fondé dans ces fertiles régions de grandes exploitations agricoles, etc., etc.

[1] Les créanciers déclaraient que le revenu total devait se composer : 1° des droits d'importation ; 2° des 25 pour 100 de droits de transit ; 3° de la surtaxe de guerre de 30 pour 100 dont Castro avait augmenté, après le blocus, les droits d'importation. Le Président Castro prétendait, au contraire, ne prélever les 30 pour 100 que sur les seuls droits d'importation. Le premier système eût donné 10 millions par an. Le deuxième n'en produisait que 5.

[2] Rapport de M. Gervais, p. 50.

Toutes ces considérations légitiment l'action diplomatique; mais elles ne nécessitaient aucunement qu'on compromît plutôt qu'on ne servirait les intérêts des demandeurs français, en cassant les vitres et en irritant le défendeur jusqu'à l'exaspération.

C'est ce qu'avait compris M. Wiener qui, pendant toute la durée de sa mission, ne se départit jamais de sa vigilance, mais qui tâcha constamment d'adoucir l'acrimonie des controverses et l'acuité des doléances, dont il était obligé de se faire l'intermédiaire par l'aménité de ses rapports personnels, soit avec le Président, soit avec les gens de l'entourage présidentiel.

Autre fut la situation du chargé d'affaires, qui fut accrédité auprès du gouvernement venezuelien, lorsque le ministre revint en congé pour quelque temps dans son pays. A peine M. Taigny eut-il pris en effet la gestion de la légation que non seulement ses rapports officiels avec le gouvernement venezuelien, mais encore ses relations personnelles avec le Président devinrent difficiles et tendues.

A ce moment, outre les affaires officiellement discutées entre les représentants diplomatiques de la France et du Venezuela, il se négociait entre des représentants financiers de notre pays et le président Castro des projets de constitution d'une compagnie pour le monopole des cigarettes et l'établissement d'une banque d'Etat à fonder avec des capitaux français, ainsi que des plans d'unification de la dette venezuelienne à effectuer avec le concours de notre épargne nationale. Il est vrai que, selon que ces derniers pourparlers prenaient bonne ou mauvaise tournure, le général Ybarra, ministre des affaires étrangères, traitait plus ou moins bien M. Taigny. Ces pourparlers, qui paraissaient encore sur le point d'aboutir au mois d'août 1905, semblaient abandonnés en septembre. En août on s'attendait à voir arriver à Caracas trois représentants de notre haute banque, dont l'un était en même temps administrateur de la compagnie des câbles. En septembre leur voyage était contremandé. D'où peut-être l'irritation présidentielle qui dicta la note envoyée par le général Ybarra à notre chargé d'affaires le 18 septembre 1905 et dans laquelle il déclare, en réponse à une note de ce dernier concernant le procès politique intenté à la Compagnie des câbles, que cette Compagnie « a eu une attitude éminemment subversive et révolutionnaire dans les jours de la guerre funeste qui a sévi au Venezuela », reproche à M. Taigny de vouloir couvrir indûment la Compagnie et affirme, comme conclusion, « que le gouvernement venezuelien ne continuera pas à traiter d'affaires de caractère diplomatique et de bonne amitié avec le gouvernement fran-

çais par l'intermédiaire de son représentant actuel à Caracas, tant qu'il n'aura pas reçu les explications satisfaisantes que requiert la bonne amitié entre nations ».

Ce langage était inconvenant et insolite; mais le Venezuela avait usé de procédés tout aussi incorrects à l'égard d'autres puissances et notamment de l'Espagne et des Etats-Unis, qui avaient dédaigné l'une et l'autre de s'en formaliser outre mesure. Les Etats-Unis avaient successivement rappelé deux ministres, M. Loomis et M. Bowen, parce qu'ils avaient cessé de plaire au président Castro; et M. d'Ayala, représentant de l'Espagne, avait dû quitter le Venezuela sous une véritable bordée d'injures, sans que le cabinet de Madrid en ait jamais demandé réparation. Est-ce à dire que nous devions plier, nous aussi, sous l'outrage? Non, et je trouve que notre gouvernement eut parfaitement raison de négocier et d'obtenir par l'intermédiaire de celui de Washington le retrait de la note injurieuse du 18 septembre 1905. Le général Ybarra y substitua au mois de décembre de la même année une deuxième note, qui revenait sur la première et constituait une réparation suffisante. Il eût été habile à notre gouvernement, après cette réparation obtenue, d'envoyer au Venezuela un diplomate qui n'eût pas été mêlé à la querelle. La note de décembre le demandait, en termes ambigus il est vrai, mais qui auraient dû être compris. Le quai d'Orsay laissa M. Taigny à son poste et le président Castro prit prétexte de ce que le remplacement de notre chargé d'affaires aurait été la condition virtuelle du retrait de la note du 18 septembre, pour ne plus communiquer officiellement avec lui, ni même le convier à la réception diplomatique du 1er janvier 1906.

En présence de cette nouvelle insulte, notre gouvernement envoya à M. Taigny l'ordre de confier les archives de la légation à M. Russell, ministre des Etats-Unis à Caracas, et de suspendre tous rapports avec le gouvernement venezuelien. M. Russell fut chargé, lui-même, de notifier à M. le président Castro cette nouvelle et troisième rupture diplomatique entre les deux pays. Cette notification eut lieu le 10 janvier.

M. le Président Castro entra, selon sa coutume, en une violente colère et dès le 11 il fit, par mesure de représailles, fermer le bureau télégraphique de la Guayra et saisir le câble, si bien que la dépêche annonçant à notre chargé d'affaires la prochaine arrivée d'un croiseur destiné à le rapatrier ne put pas lui parvenir. Sans nouvelles, M. Taigny voulut se rendre à bord du paquebot français, la *Martinique*, qui venait d'arriver à la Guayra, afin d'y prendre personnellement livraison des dépêches que ce paquebot

ne pouvait manquer de lui apporter; mais il se rendit à bord, sans demander certain permis d'accoster qu'il était nécessaire de solliciter du service de la police du port. M. Taigny objecte que ces règlements de la police du port n'étaient pas applicables à un diplomate, ce qui est peut-être exact; mais le gouverneur venezuelien n'admit pas cette manière de voir et refusa de le laisser débarquer à nouveau. M. Taigny se trouva ainsi pris « comme une souris dans un piège », dit M. le Président Castro, dont l'inconscience alla jusqu'à se vanter du bon tour qu'il avait joué à notre chargé d'affaires.

Avisé de l'incident notre gouvernement fit aussitôt reconduire à la frontière le représentant du Venezuela en France, M. Maubourguet, et ainsi fut consommée la rupture. Celle-ci a été aggravée, depuis, par le retrait d'exequatur à nos agents consulaires qu'ordonna M. le Président Castro, contrairement aux précédents des ruptures antérieures entre notre pays et le Venezuela, et par le rappel de ses consuls en France, où personne ne signe plus les factures consulaires de nos exportations.

IV

M. Taigny n'a-t-il pas eu dans tout cela quelques torts, au moins de forme? Notre gouvernement n'a-t-il pas été lui-même un peu trop nerveux? N'eût-il pas été plus avisé, s'il s'était montré moins cassant? — Je ne veux pas me le demander. — Je ne veux voir qu'une chose, c'est que M. le président Castro a insulté gravement, à plusieurs reprises, le représentant de la France et que, par conséquent, nous ne pouvions pas ne point répondre à ses insultes, en congédiant son représentant et en rompant toutes relations diplomatiques avec son gouvernement.

Devons-nous faire davantage? Devons-nous poursuivre réparation de l'outrage, soit par les armes, soit au moyen d'une guerre de tarifs ou par quelque autre procédé coërcitif? Telle est la question qui se posait au lendemain du départ de M. Taigny.

Un moment, on a pu croire que les choses s'arrangeraient autrement. Ce fut quand le télégraphe annonça au monde étonné que Cipriano Castro venait d'abandonner les rênes du gouvernement au premier vice-président de la République et qu'il avait quitté Caracas. Peut-être se retirait-il momentanément pour permettre à un autre de nous donner les satisfactions auxquelles se refusait son incommensurable orgueil. Lui, Castro, pourrait continuer d'afficher la comique prétention d'avoir fait reculer la France, de l'avoir insultée et bafouée impunément, il pourrait

rester le grand homme légendaire qui se rit des blocus, dédaigne les ruptures diplomatiques et demeure « debout en face de l'Europe comme un géant de granit inébranlable et serein[1] ». C'eût été un autre qui aurait abaissé l'honneur national. Son orgueil eût été sauf et nous eussions reçu néanmoins satisfaction.

Les choses ne se sont point malheureusement passées ainsi. La retraite de M. le général Castro n'aura été qu'un de ces mille coups de théâtre auxquels il se complaît. Elle aura été même une des comédies les plus réussies de son désopilant répertoire.

Castro sentait, en effet, qu'il avait un peu trop tiré sur la corde et qu'elle risquait de se casser. Il savait que dans son propre entourage, des velléités d'indépendance commençaient à se faire jour et que d'aucuns parmi ses amis les plus intimes commençaient à trouver qu'il était temps de substituer leur dictature à la sienne. De ce nombre était Gomes, le premier vice-président de la République. Que fait notre Castro? Il semble aller au-devant des désirs de Gomes, prétexte de la fatigue, du besoin de repos, et lui passe les rênes du gouvernement; mais il ne se borne pas à lui confier un intérim. Il entend lui faire assumer toute la réalité et aussi toutes les responsabilités du pouvoir et il demande aux ministres de faire place nette en donnant leur démission. Gomes se croit déjà dictateur à son tour; mais il compte sans la presse, qui est restée à la solde du *cabito*. A chaque acte du nouveau gouvernement, celle-ci répond par d'insultantes comparaisons avec les actes du gouvernement passé. A chaque instant, et à tout propos, elle réclame le retour de Castro et le rappel de ses ministres. Gomes s'irrite et enjoint aux journaux de se taire. Ils obéissent; mais aussitôt un meeting d'indignation s'organise à Caracas; on y flétrit l'ingratitude de Gomes envers son bienfaiteur, on y déblatère contre son despotisme, on y réclame à grands cris la liberté de la presse. Gomes prend peur; il sait que l'armée reste dévouée à Castro; il va demander, lui-même, à ce dernier de vouloir bien reprendre le pouvoir. Castro daigne accepter et fixe au 5 juillet sa rentrée en sa bonne ville de Caracas. Le tour est joué. Castro a reçu une nouvelle investiture populaire, il va redevenir omnipotent.

En attendant, et pour ne nous occuper que de ce qui nous concerne, la situation vis-à-vis de la France ne s'est pas modifiée. Elle reste, après le 5 juillet, ce qu'elle était il y a deux mois, avant la soi-disant retraite du Président Castro. Le dilemme demeure donc le même pour notre diplomatie : doit-elle user de violence ou de longanimité?

[1] Voy. l'*Imparcial*.

L'emploi de la force serait, à notre avis, singulièrement délicat. Aucune des puissances créancières du Venezuela ne voudrait, en effet, commettre aujourd'hui la faute, que nous fîmes nous-mêmes en 1902-1903, celle de laisser tarir par un blocus les sources des revenus nécessaires à la liquidation des dettes venezueliennes. Aucune ne laisserait saisir, par une occupation territoriale, au profit d'un seul créancier, le gage commun. Déclarer la guerre au Venezuela et expédier une flotte sur son littoral, ce serait courir au-devant de complications internationales plus graves que celles auxquelles il s'agirait de mettre un terme. Ces choses-là, d'ailleurs, doivent se faire tout de suite, dans un premier mouvement de colère. Il serait bien tard aujourd'hui pour agir de la sorte.

La guerre de tarifs ne porterait préjudice qu'aux producteurs, commerçants, industriels, qui tous sont des victimes et non des complices du dictateur. Nos nationaux en souffriraient eux aussi autant et plus peut-être que les Venezuleiens. Il serait d'ailleurs indigne d'une nation comme la nôtre, qui s'est toujours piquée de sentiments chevaleresques et généreux, de faire payer à toute une collectivité d'innocents la faute d'un seul coupable.

Restent le mépris et la stagnation pour aujourd'hui et la négociation pour demain. Il est impossible, en effet, qu'un jour ou l'autre cette dernière solution ne s'offre pas à nous spontanément. Et ce jour-là, il faudra l'accepter. Il conviendra toutefois d'y mettre alors, avec toute la dignité voulue, un peu aussi de politique et de souplesse. Rappelons-nous donc que les Venezueliens sont, comme tous les peuples de civilisation récente, des gens dont la susceptibilité maladive s'exaspère pour un rien et qui, à cet égard, ressemblent à des enfants; or, avec les enfants surtout, mieux vaut douceur que violence.

Ne serait-il pas injuste, d'ailleurs, de rendre la nation venezuelienne tout entière responsable des incartades de son président? Ce ne sont pas les Venezueliens qui nous ont offensés. Seul M. le président Castro a manqué à notre égard de courtoisie et de droiture. Et chacun sait sur quelle fantasmagorie repose le soi-disant accord de vues et de pensées, que M. Castro prétend exister entre la nation venezuelienne et lui. Cette fantasmagorie ne saurait durer éternellement et le moment est peut-être plus proche qu'on ne le pense, où la France pourra constater, que même au Venezuela, elle a de bons amis et de chaudes sympathies.

Barral-Montferrat.

AMOUR ET DOT

I

Sous le rayonnement d'un beau ciel sans nuage, le couvent de M..., dans une débauche de blancheurs, étale aux yeux des profanes la parfaite symétrie de ses fenêtres toutes pareilles, l'irréprochable régularité de ses cours intérieures. Plus loin, la charmille séculaire s'étoile en rangs serrés, offre l'abri de ses voûtes aux solitaires promenades. Ici et là passent et repassent des silhouettes graves, le regard noyé d'infini, immobilisé là-haut sur des cimes invisibles... Un écho murmure..., bruissement doux du chapelet sur la robe noire... C'est la paix sereine des longs cloîtres ajourés, l'insondable tranquillité d'une paix sans désir.

Vivante antithèse de cette divine torpeur, une jeune fille d'allure pimpante, en costume tailleur et toquet bien campé, s'avance avec précaution dans la cour d'honneur. Rien dans son attitude ne dénonce la quiète influence de ce cloître vénérable; l'air ambiant n'effleure d'aucune gravité la mentalité de Sabine de Nérac, tandis que, le nez en l'air, l'œil en éveil, elle examine l'une des croisées où se dessine en une pose méditative le profil d'une autre jeune fille également en toilette de ville.

— Psst! Psst!

La jeune absorbée tressaille et sa jolie tête, ébouriffée par les soucis de la réclusion, vient s'encadrer dans la fenêtre.

— Toi, toi ici? Mais c'est de la folie... Si l'on te surprenait.

— Pas de danger, c'est le jour des « Anciennes »... et puis quoi! je prendrais l'air de quelqu'un qui se trompe de porte... Dis-moi, Eliane?

Et la voix se fait suppliante.

— Est-ce instructif, une retraite de mariage?

— Instructif? Je ne comprends pas, dit Eliane de Bauge, un peu rose, ouvrant tout grands des yeux naïfs.

— Tu ne veux pas répondre, je monte, on sera plus tranquille, dit la jeune émancipée. Ce sera plus confortable; en cas de surprise, je me fourre dans un placard ou dans ton lit.

Et avant qu'Eliane eût pu émettre une objection, le pas délibéré de Sabine dans l'escalier annonçait à la retraitante que les règles d'un couvent sont absolument lettre morte pour sa terrible amie.

— Toujours la même, mon pauvre chien fou!

— Chien fou tant que tu voudras, mais je tiens à éprouver ta vocation.

Et l'œil de Sabine se fait scrutateur.

— Tu n'as aucun regret?

— Des regrets de quoi?

— Mais de tout. Comment, tu vas t'en aller en étourneau avec un monsieur que tu ne connaissais pas hier, uniquement parce qu'il plaît à ce monsieur de te trouver à son goût?

— Eh bien, il me semble que c'est déjà quelque chose.

— Candeur! va, ma tante assure que les paroles ne coûtent rien aux hommes... Enfin, te voilà engageant toute ta vie pour le seul plaisir de s'appeler madame en s'affublant de dentelles et de bijoux!...

— Aussi il y a autre chose : tenir sa maison, aimer son mari, ses enfants; voilà des occupations suffisantes, pas la peine d'en chercher d'imaginaires.

— C'est tout à fait vexant de penser qu'il faut absolument un mari et des enfants pour s'appeler Madame.

— Pas nécessairement, fais-toi chanoinesse.

— Merci! Ce titre honorifique n'excite pas mon ambition.

— Alors, résigne-toi à la voie commune.

— Hélas! je n'ai pas d'illusion. Je sais bien qu'avec ma tête, mon peu de fortune, je ne pourrais jamais faire qu'un mariage de raison : consoler un veuf, soigner les douleurs d'un vieillard! Voilà mon lot dans l'existence! Dire qu'il est folâtre, c'est une autre affaire... Hélas! aucune fée prodigue ne s'est invitée à mon baptême, il faut en prendre mon parti. Le ciel juste m'a d'ailleurs favorisée d'un heureux caractère qui fait qu'instinctivement, je regarde toujours plus malheureux que moi; c'est une façon de se consoler pas bête du tout.

— Il t'a donné aussi un esprit étincelant, un cœur d'or et le charme qui fait de toi la plus aimable petite bonne femme qu'on puisse rêver, de quoi faire ton chemin dans le monde, crois-moi.

— L'amitié a son bandeau, tout comme l'amour! Voilà ce que ça prouve.

— Je ne suis pas seule à le penser; Gaston me le disait encore la semaine dernière.

— Vrai? Gaston? Comment, il flatte jusqu'à tes amitiés? Rudement fort en diplomatie, ton fiancé!

— Oh! la vilaine défiante!... Viendras-tu à mon adieu de jeune fille?

— Sûrement. Tu auras beaucoup de monde?

— Toutes nos amies.

— N'oublie pas Hélène.

— J'hésitais...

— Tu ne la connais pas, c'est le cœur le moins envieux, le plus loyal en amitié!

— A vous deux, vous devez bien vous entendre.

— Oui, nos deux infortunes sympathisent.

— Ne dis pas cela.

— Mais, mon trésor, même pour te faire plaisir, je ne peux pas dire qu'elle et moi roulons sur l'or.

— Si je pouvais partager, je le ferais volontiers.

— Ne crois pas que je te jalouse..., l'or, les richesses, je t'en cède volontiers ma part, mais tu as une mère, toi, heureuse amie!

— Pauvre mignonne chérie! Et ta tante?

— Ma tante n'est pas une ressource; vierge martyre, elle se venge sur moi des rigueurs du destin, en barbouillant de noir le peu de rose de mon ciel. Je serai bientôt plus désabusée qu'une aïeule de plusieurs siècles.

— Ne te laisse pas faire.

— Commode à dire! Puis-je empêcher ma vie d'être ce qu'elle est? Puis-je rendre les épouseurs désintéressés? Non? alors... ma tante a raison.

— Je ferai bien tout ce qu'il faudra, pour faire mentir les pronostics de cette fée maligne.

— Toi, tu es pleine de bonnes intentions. On dit aussi que l'enfer en est pavé..., ça n'empêche pas d'y rester!

— Ne fais pas ta vieille fée grinchue. Je te veux mariée un jour selon ton cœur.

— Je plains le cœur visé!... Rassure-toi, même si je reste fille solitaire, je me sens très capable de me suffire à moi-même. Je ferai comme ma tante, je taperai sur mon prochain pour me consoler, tandis qu'Hélène, la pauvre chérie, n'a aucune défense contre l'adversité et si son cœur trop tendre ne trouve un appui solide, elle s'en ira en consomption, tu verras. Promets-moi de penser à elle avant moi.

— Tu es délicieuse! A t'entendre, il semble que je manœuvre les épouseurs à la voix et au geste... L'amour...

— L'amour! l'amour! Tu n'as plus que ce mot à la bouche, tu me choques, positivement.

— Oh! chérie, pardonne-moi.

— Hein? ça me réussit les airs pimbêches. Avec toi, surtout, c'est un plaisir! T'épouvante pas, ma colombe. En principe, mes oreilles peuvent tout entendre, attendu qu'elles comprennent rarement. Quand tu me vois faire la frondeuse, parler à tort et à travers de ceci et de cela, ne bronche pas; c'est du bluff, du dépit, tout ce que tu voudras, mais au fond, le croirais-tu? mon ignorance dépasse tout ce qu'on peut imaginer; je n'ai pas la moindre notion du sous-entendu. Ah! ce n'est pas comme ma tante... Oh! ma tante!... Elle voit du mal partout... Ainsi, tu sais bien, l'amour en bronze que tu m'as donné pour ma fête, eh bien, tu ne le croirais pas? Elle m'a forcée à lui mettre une robe! Un amour en bronze travesti en baby anglais! Conçois-tu?... Comment, tu ris? Tiens, tu n'as pas de cœur.

Et Sabine, outrée cette fois, disparaît en tourbillon comme elle est entrée.

II

Il est arrivé le jour de l'adieu solennel où Eliane de Bauge, réunissant le ban et l'arrière-ban de ses amies d'enfance et de jeunesse, commence à dénouer les liens charmants de sa vie de jeune fille, pour les chaînes d'or et les enchantements de sa nouvelle existence d'heureuse épousée. Malgré les garanties de bonheur, un petit serrement de cœur l'étreint devant l'irréparable si proche... Et le front se fait pensif, tandis que les petites mains mettent en valeur ici un bijou, là une étoffe de prix. Ne faut-il pas montrer aux Eves curieuses de tout à l'heure l'entrée du paradis entr'ouvert pour l'une d'elles?... Et c'est l'étalage du trousseau aux mille coûteuses fantaisies... Ici, les fourrures, là, les dentelles; plus loin, le diamant étincelle à côté des émeraudes et des rubis. Oh! les péchés d'envie qui tantôt s'insinueront dans les petits cœurs, devant l'amoncellement de toutes ces richesses! Eliane y songe peut-être, en glissant sous chaque présent modeste ou princier, la carte du donateur, car un souci met son ombre sur le front pur. Sa mère, qui vient d'entrer, jette un coup d'œil approbateur sur l'attrayante mise en scène.

— L'heure s'avance, tes amies ne tarderont pas.

— Je suis prête, mais ne trouvez-vous pas, maman, cette coutume d'étalage absolument choquante et dépourvue de tact?

— Il faut bien faire honneur aux cadeaux reçus; c'est l'usage.

— Je ne dis pas, mais si l'on flatte les uns, on humilie les autres. Voyez comme ce modeste vide-poche, qui m'est à moi si

précieux, venant de ma meilleure amie, fait piètre figure à côté de ces splendeurs. Si je le soustrais au voisinage trop luxueux, je risque de blesser un cœur d'amie; si je le produis, la comparaison lui sera peut-être amère. Que feriez-vous à ma place?

— Je le mettrais dans la chambre, à la place d'honneur, le ferais admirer dans son isolement et dirais à ma petite amie : « Celui-là a sa place privilégiée, pour lui seul; je redoute la banalité d'une exposition publique. »

— Vous avez toutes les délicatesses, maman chérie. Et puis, dites-moi, vous m'aiderez plus tard à la marier?

— Heureuse fiancée qui ne rêve plus que le mariage pour elle et ses amies! Ne serais-je pas en droit d'être un peu jalouse? Ce cœur est si rempli de son nouveau bonheur; c'est à désespérer d'y garder sa place.

— Vous y êtes et vous y resterez. Vous savez bien, voyons, que les mamans sont inamovibles. Ma jolie maman! C'est moi qui devrais être jalouse! Regardez-vous plutôt, à côté de moi, dans cette glace... Si, si..., ce sera votre punition!

Et dans l'animation du moment, leurs deux têtes rapprochées, brune et blonde, formaient un tel ensemble que l'hésitation était permise; Mme de Bauge étant encore, à quarante ans, avec son teint mat et ses yeux profonds, une très jolie femme.

Le lui faire remarquer était le bonheur d'Eliane, la vengeance qu'elle se permettait dans les grandes occasions, mais les bouderies étaient rares entre cette mère et cette fille, et Sabine avait raison quand elle enviait une telle mère à sa meilleure amie.

Le timbre qui résonnait à la porte d'entrée mit un terme aux effusions filiales. Mme de Bauge, après un dernier baiser, s'éclipsa.

Une joyeuse animation régna bientôt dans le coquet boudoir où Liane, très entourée, avait fort à faire pour répondre aux joyeux propos, questions insidieuses et autres.

— Vous devez être très émue? questionna Irène de Rancey, une sentimentale. Plus que trois jours!

— En tout cas, si vous avez du flair, ne le montrez pas, conseille Carmen de Rocheservan, une très jolie brune dont la réputation de coquette n'est plus à faire.

— Pourquoi? dit Hélène de Rougemont.

Et ses grands yeux naïfs et purs soulignent d'ingénuité le point d'interrogation troublant.

— Vous êtes encore bien jeune, Mademoiselle, pour commencer votre éducation, raille Carmen avec impertinence.

Hélène est tout près de s'étonner, mais Sabine de Nérac, qui n'est jamais à court quand il s'agit de défendre une amie :

— Il y a éducation et éducation. Celle dont parle Carmen ne t'est pas utile, ma petite Hélène; ton cœur suppléera à tes ignorances d'enfant bien élevée.

De petits cris d'admiration fusèrent à l'autre bout du salon.

— Oh! le ravissant saut-de-lit! Et le flou de cette matinée! Ah! porter tous ces jolis riens et m'appeler Madame, je ne demande rien de plus à la destinée! s'exclama Gabrielle de Réval.

— Au moins, tu seras facile à contenter, constata Eliane, de bonne humeur.

— Encore faudrait-il que mes robes fussent signées Worth et Doucet, agrémenta Lucie Parcetal, une parvenue dont la beauté médiocre s'auréolait d'écus flamboyants au soleil. Ah! ma chère, comprenez-vous qu'on puisse s'habiller ailleurs?

— Si je le comprends, s'exclama Sabine de Nérac, qui, par hasard, se trouvait sa voisine et qu'un manque de tact de Lucie réjouissait toujours... Si je le comprends! c'est-à-dire que j'ai la compréhension forcée des fagotages non signés.

Le manque de fortune des Nérac n'était un secret pour personne, mais Lucie n'y prit garde, inconsciente des nuances.

— Est-elle heureuse cette Eliane! s'exclama Renée de Servoy avec une conviction qui amena le sourire sur toutes les lèvres : Epouser le plus beau valseur de France et de Navarre, car il n'y a pas à dire, il valse!...

Et du bout des lèvres, elle envoya un baiser dans l'espace. Eliane fit une petite moue de dédain.

— J'avoue que s'il n'avait eu que cette qualité...

— Vous l'auriez refusé? Pas possible! dit Carmen.

— Dame! la vie n'est pas une valse!

— Oh! à peu près, quand on sait s'y prendre : Valse lente..., l'amour se déclare; valse tempérée..., les cœurs vibrent à l'unisson; valse étourdissante..., le plaisir à outrance. Voilà comme je comprends la vie.

— Le plaisir n'est pas le bonheur, songea la fiancée.

— Oh! le bonheur dans le mariage, c'est bien vieux jeu. Si vous en êtes encore là, mes pauvres enfants, dit Gisèle de Gressau, qui n'avait encore rien dit, et dont le regard assuré, prématurément averti, choquait dans cette toute jeune fille.

Les yeux inquiets de quelques naïves, Hélène entre autres, l'interrogèrent avec anxiété.

— Regardez autour de vous; les ménages qui s'entendent, on les compte ou on en parle au passé. Quand vous entendez dire : Un ménage si uni! prenez une tête de circonstance..., il y a

sûrement un veuf là-dessous! L'amour partagé, mais ce n'est plus de notre siècle!

— Gisèle a raison, dit Carmen. J'ai toujours entendu dire, je ne vous citerai pas l'auteur, je l'ai oublié, que dans toute union de deux cœurs, amitié ou amour, il y a celui qui aime et celui qui se laisse aimer; eh bien! mes amies, si vous m'en croyez, laissons-nous aimer; mais... n'aimons jamais.

— Liane, qu'en dis-tu? questionna Sabine de Nérac.

— Je dis que le mariage sans amour est une monstruosité, répondit la fiancée avec gravité.

— C'est si gentil l'amour! fit en écho Irène de Rancey, les yeux noyés.

— En sucre rose surtout, railla Carmen de Rocheservan, avec l'inévitable bandeau, sans oublier le carquois aux flèches sournoises.

— Carmen, tu ris de tout, même des choses les plus sacrées.

— Viens que je te confesse, dit Carmen qui l'entraîna à l'écart.

Et tandis que des rires accueillaient cet aparté plein de mystère, Carmen interrogeait à voix basse :

— Il t'a dit : « Mademoiselle, ce rose vous sied à ravir? »

— Oui, avoua Irène naïvement.

— Tu en as conclu qu'il te trouvait jolie! Ça, c'est possible, vois-tu, je ne veux pas te bêcher, ma bichette. A-t-il ajouté : « Vos yeux brillent comme des étoiles? »

— Non, ce n'est pas mon genre.

— Alors quoi?

— « Vos yeux ont la pureté d'un ciel sans nuage, on voudrait s'y mirer... »

— « Toujours », acheva Carmen en écho moqueur. Pauvre petite bête à bon Dieu! Dire, pourtant, que c'est avec de pareilles balivernes qu'on nous prend le cœur à nous! C'est trop inepte aussi! Ecoute, toi, je vais te faire de la peine, mais voilà : ton monsieur se moque de toi... Ce compliment que tu as pris pour une déclaration, il l'a fait à toi, à moi, à d'autres; il varie suivant la couleur des yeux, tu comprends... Eh bien, quoi? petite sotte, tu ne vas pas te trouver mal...

— C'est que... je l'aimais, moi, dit Irène les yeux pleins de larmes.

— Il ne te manque plus que de te faire du chagrin pour lui, ce serait complet... Allons, viens avec moi...

Et l'entraînant avec une sollicitude tendre, loin des regards observateurs, Carmen, au bout d'un quart d'heure, la ramena vers le groupe, presque rassérénée.

— D'où revenez-vous donc? s'informa Sabine.

— De repêcher une noyée, plaisanta Carmen.

— Ça vous arrive quelquefois?

— Oui, comme vous, j'ai un tempérament de terre-neuve.

— Quand je le disais que vous valez mieux que votre réputation! s'extasia Sabine.

— Voilà un compliment à double lame, qui me chatouille désagréablement l'épiderme.

— Seriez-vous susceptible?

— J'aurais trop à faire!

— Dites-moi, c'est amusant le flirt? questionna Sabine les yeux curieux.

— Nous y voilà.

— A qui le demanderais-je, sinon à vous?

— C'est juste. Ce jeu fait apprécier la fatuité de nos contemporains.

— Gentils, les contemporains?

— Nos maris de demain?

— Nos maris de demain? oh! oh! quelle présomption!... Avez-vous une dot? Tout est là!

— Vous êtes méchante, Carmen, ou... bien désabusée.

— Retenez le dernier mot et vous serez dans la note juste, car je ne suis pas méchante.

— Vous avez souffert? vous, Carmen, la reine de nos fêtes?

— J'ai souffert et beaucoup! et je souffre encore; si vous voulez savoir, c'est pourquoi je suis si folle. Voilà bien de la sagesse pour ma folie. Si nous parlions de choses gaies?

— Vous souffrez, c'est donc que... vous aimez? interrogea Sabine timide; ma logique de petite fille va jusque-là.

— Elle est déjà de belle venue votre logique, mon enfant! J'ai peut-être aimé..., j'ai peut-être souffert; de cela, je ne me souviens que pour me venger et faire souffrir à mon tour.

— Vous n'êtes pas méchante, pourtant?

— Non, et la preuve : Montez la garde près du cœur de votre inséparable : Hélène a les yeux candides qui fascinent les preneurs de cœur.

Le mariage de demain mettait en campagne toutes ces jolies têtes... Avec le gracieux abandon, les câlineries mignardes qui caractérisent les expansions entre jeunes filles, brunes et blondes soulevaient en pensée le voile de l'avenir, l'une disait :

— Moi, ma chère, je le veux blond, avec des yeux fendus en amande, une toute petite bouche, les dents éblouissantes, des ongles irréprochables! oh ça, je tiens aux ongles et aux dents.

— Un amour brosse à dents!... Tu lui donneras un onglier pour sa fête!...

Et de rire, comme on rit à vingt ans!

— Moi, je n'entrerai pas dans ces détails, disait une mondaine. Pourvu qu'il soit brillant et plaise dans le monde, je me déclarerai satisfaite.

— Peuh! une gravure de mode! J'ai ce type-là en horreur!

— Quant à moi, dit Hélène, peu m'importe qu'il soit brun ou blond, obscur ou brillant, pourvu que je l'aime et qu'il m'aime.

— Bravo! dit Eliane, tu es dans le vrai, toi, petite Hélène.

— Vivre d'amour et d'eau claire n'a jamais fait bouillir la marmite, gaffa Lucie Parcetal.

— Oh! la prose! modula douloureusement Carmen égayée.

— Décidément, cette pauvre Lucie a la science des « pieds dans le plat », murmura Sabine.

— Avec sa dot! ça lui est permis. Vous verrez, son entrée dans le monde sera un triomphe! Tous les soupirants pour elle.

— Et pas un pour nous. C'est peu quand on a la vocation de l'amour.

Carmen parut surprise, comme choquée, de cette phrase sur ces lèvres sincères, puis elle sourit, indulgente :

— Voulez-vous être mon amie et me permettre un conseil?

— Va pour le conseil, sourit Sabine... Quant à être mon amie... vous gagnez beaucoup à être connue.

Carmen esquissa une moue.

— C'est flatteur, si l'on veut! mais je vais expliquer votre pensée; je suis une amie, qu'une mère ne conseillerait pas à sa fille. Hein? comme définition sévère mais juste, c'est trouvé!

— Je n'ai pas dit qu'elle fût juste.

— Vous le pensiez hier; peut-être, à la réflexion, ne le penserez-vous pas demain, c'est possible. L'essentiel est que vous profitiez aujourd'hui d'une de mes heures de sagesse, car elles sont rares. D'où vient ce subit intérêt que vous m'inspirez? je ne saurai vous l'expliquer. Vous m'avez plu, à première vue, par les deux qualités les plus attrayantes et les plus dangereuses : le charme et l'esprit..., une autre encore, mais celle-là, pauvre petite folle! vous importune comme un fardeau, c'est l'ingénuité de votre front pur, l'ignorance de vos yeux candides. N'ai-je pas deviné? Pourquoi rougir de ce qui fait votre charme? Pourquoi poser pour l'avertie, la renseignée? Beau mérite, en vérité! Je n'ai jamais rien vu de plus déplaisant, à mon sens, qu'un sourire soulignant un sous-entendu équivoque sur des lèvres de vingt ans. Et ce sourire, que de fois je l'ai surpris qui se dessinait avec ostentation, ame-

nait l'étonnement, souvent le blâme, dans les yeux masculins... Cela vous étonne que je vous parle ainsi? moi, la grande flirteuse, la reine des fêtes, qui rit de tout et très haut? Mais, précisément, moi seule, qui ai touché du doigt les inconvénients de ces poses à la demi-vierge, je puis vous dire, et avec quelle sincérité! vous ne vous en doutez pas : restez *vous*, ne m'imitez jamais!... J'ai des admirateurs qui me trouvent délicieuse au bal..., pas un épouseur!

— Pourquoi continuer?

— L'engrenage! Personne ne m'a crié casse-cou à temps; ma mère trouvait mes succès charmants et maintenant, il est trop tard... Voyez-vous Carmen, la folle Carmen, affectant des airs de pensionnaire? oh! non, ça ne prendrait pas, ma réputation est faite. Mais, au moins, que mon expérience chèrement acquise vous serve de garde-fou.

— Merci du conseil... Qui vous le fait donner?

— Faut-il le dire? La façon gentiment effrontée dont vous me parliez tantôt de la vocation de l'amour.

— C'est une bêtise?

— Dans votre bouche, oui. Voyez-vous, quand on n'est pas très fixé sur un sujet, c'est sagesse de ne le point aborder.

— Mais on a l'air cruche!

— Oh! la vilaine comparaison! Vous serez bien avancée quand, pour afficher votre prétendue science de la vie, vous nous servirez deux ou trois inepties. Les jeunes filles excellent dans ce genre de sport, je me demande pourquoi, et d'où leur vient cette manie de parler en habituées d'un pays qu'elles n'ont jamais vu. Pour vous, croyez-moi, la réserve, à vingt ans, non seulement est un charme apprécié de nos futurs maris, mais, mieux encore, c'est la plus grande preuve de jugement et d'esprit que nous puissions leur donner.

— Ah! si l'on vous entendait!...

— On me jugerait autrement, c'est évident, surtout si j'apportais comme garant de vertu les millions de Lucie Parcetal.

Ce grain de scepticisme dérida Sabine :

— Sur ce point, nous nous valons, dit-elle, de bonne humeur; mon expérience vaut la vôtre.

Hélène arrivait sur ces entrefaites.

— Eliane vient de nous montrer la photographie de son fiancé. Il est exquis!...

— Quel enthousiasme! Vous enviez son sort? s'informa Carmen.

— Pas précisément le sien, ce serait de la jalousie; mais un mari selon mes goûts, certes oui, je l'avoue sans détour.

— Voilà une franchise qu'ont rarement les jeunes filles.

— Je me demande pourquoi.

— Petite, vous n'avez guère d'amour-propre! Quel manque de diplomatie : ébruiter, par la trompette de la Renommée, un désir dont la réalisation est encore un problème!... Songez aux suppositions peu flatteuses dont serait accueilli, dans ces conditions, un célibat forcé, tandis qu'un silence prudent est de toute politique; on garde la sensation de faire illusion aux autres, et quelle satisfaction, pour la vierge méconnue, de pouvoir se dire avec chance d'être crue : « Si j'avais voulu! »

— A mon avis, dit Sabine, la résignation au célibat n'est pas si terrible. S'il n'est pas bon que l'homme soit seul, le Seigneur n'a jamais ajouté qu'il en fût de même pour la femme. Il comptait évidemment sur notre esprit naturel pour savoir nous en passer à l'occasion. Et toi, Hélène, avec tes airs pleurnicheurs, tu ferais bien tort au jugement du Saint-Esprit sur notre corporation!

Des acclamations joyeuses arrêtèrent la mercuriale. Une loterie s'organisait, et Liane, avec une grâce charmante, empruntait au jeu de hasard le plaisir de donner à ses amies le souvenir d'adieu et d'amitié convoité en secret par le goût de chacune.

Bientôt, Eliane, entourée, fêtée, caressée, succombait en riant sous les effusions gentilles et folles, et la soirée s'acheva dans une intimité tendre qui donnait la plénitude d'impression des rêves sans lendemain.

III

Un gracieux désordre, effet de l'art ou autre, règne dans le fumoir de Gaston de Casteljac. Le fiancé d'Eliane de Bauge lui-même, à cheval sur une fumeuse, paraît nerveux, préoccupé. C'est à peine s'il jette un regard distrait sur le bibelot nouvellement déballé, présent d'un ami lointain.

Un joli vieillard pimpant, sentant bon les parfums d'autrefois, l'examine avec malice.

C'est le marquis de Sauzac, l'oncle maternel de Gaston laissé orphelin au berceau, le seul parent qui lui reste en ce monde, à part des cousinages fort éloignés et forcément à perte de vue. Le marquis est une évocation vivante des idées et de l'éducation d'autrefois. En l'écoutant parler, on cherche, en vérité, la perruque poudrée, le jabot de dentelle et l'habit de cour qui doit compléter ce gentilhomme d'antan, descendu de son cadre pour charmer, une fois encore, ses descendants dégénérés.

— D'où te vient, mon cher enfant, ces nerfs trépidants que je

remarque en toi depuis quelques semaines? Serais-tu amoureux, par hasard?

— Vous pouvez rire sous cape, allez, mon oncle, vous qui si souvent avez battu en brèche mes théories vingtième siècle. Cela te passera, me disiez-vous, quand tu seras amoureux. Je riais... Moi, amoureux!... Quelle présomption!... Eh bien! vous le croirez si vous voulez, aujourd'hui j'en suis là! Un berger Watteau poserait en homme d'esprit à côté de moi!... Je suis aussi positivement, naïvement, poétiquement, bêtement amoureux que... que... vous, mon oncle, si vous aviez mon âge.

— Ah! mon enfant, que cette constatation me fait donc plaisir! Je me disais aussi : Bon sang ne peut mentir! Il n'est pas possible que mon petit-neveu passe à côté de cette délicieuse Eliane, sans se départir de la sécheresse de cœur, qui caractérise les jeunes gens de la nouvelle génération.

— Oh! pour ça, je ne me fais pas meilleur qu'eux; j'ai d'abord envisagé la dot..., pourquoi ne pas le dire? Vous en avez assez gémi; puis j'ai regardé ma femme de demain, sa grâce séduisante, son charme merveilleux et, ma foi, l'amour s'est mis de la partie, aujourd'hui, je l'avoue, je suis aussi empoigné que vous pouvez le souhaiter.

— C'est heureux, ma parole! De mon temps, l'amour passait avant l'intérêt.

— Votre temps! Votre temps! Savez-vous que vous retardez d'un siècle, mon cher petit oncle, mais tel que vous êtes, on vous trouve délicieux; c'est pourquoi je vous veux, ce soir, au dîner où je dis adieu à ma vie de garçon.

— Moi! un vieillard de soixante-dix ans!

— Et quand vous en auriez quatre-vingts! Si l'on vous aime ainsi!

— Tu fais bien de me prévenir... Je me sauve!

Avec une vivacité juvénile, il se dirigea vers la porte; Gaston narquois guettait sa retraite.

Quand il s'agit de faire céder la porte, la serrure résista.

— Quelle est cette plaisanterie?

— Un guet-apens, mon bon oncle, j'ai parié un louis avec moi-même que vous seriez de la fête.

— Tu as tort, Gaston, crois-moi; on n'impose pas ainsi ses affections à ses amis.

— On vous réclamait.

— Tu me réclamais, veux-tu dire.

— Pas du tout, Henry me le disait encore ce matin : « Votre oncle sera là. Pas de fête complète sans lui... » Là, vous voyez bien.

Et passant gentiment son bras sous celui du vieillard :

— Il faut en prendre votre parti, mon petit oncle, jusqu'à cent ans vous garderez le don de plaire et, au fait, je ne suis pas sans inquiétude, vous êtes de force à me voler le cœur d'Eliane... Ah! si vous me jouez ce tour-là!...

— Grand fou! dit le marquis en se laissant installer dans une bergère confortable... Tu n'es pas plus raisonnable qu'un enfant.

— Dites un gosse! ce sera si drôle ce mot dans votre bouche.

— Gosse, si tu veux! Je ne suis même plus libre de choisir mes expressions.

Un vigoureux coup de timbre, suivi d'un brouhaha de voix animées, mit debout le marquis de Sauzac.

— Déjà!

— Le dîner est à 6 heures.

— Si je m'en allais?

— Essayez!

Gaston alla ouvrir la porte. Les exclamations se croisèrent.

— Ah! Monsieur de Sauzac! Quelle bonne fortune! Vous dînez avec nous, j'espère?

— Oh! non! je m'étais attardé avec Gaston, mais je pars.

— Monsieur de Sauzac, un bon mouvement, vous nous feriez si grand plaisir?

— Mes chers amis, mes cheveux blancs n'ont rien à voir dans vos agapes de jeunesse.

— Mais si, mais si, le contraste sera délicieux.

— Vous nous donnerez un grain de sagesse.

— Voyons, mon oncle, cédez. La coquetterie n'est plus de mise à votre âge.

— Mes amis, vous l'aurez voulu. Ne vous en prenez qu'à vos instances si... je m'endors au dessert.

— On vous réveillera pour le toast.

— Bravo! bravo!

— Sommes-nous au complet? s'informa Gaston.

— Non, François de Salvignac, manque à l'appel, constata Hubert de Borda.

— Il a tellement pris l'habitude des entrées à sensation, qu'il ne pourra manquer une si bonne occasion d'arriver le dernier.

— Qui donc médit des absents?

Et, François de Salvignac en personne, pénétra bon dernier dans le cercle animé. Le nouveau venu mérite son surnom de prince charmant : distinction native, beauté mâle, regard câlin, parole enveloppante et séductrice; il a tout ce qu'il faut pour plaire au joli sexe. Son unique défaut, ou plutôt son défaut capital, est qu'il le sait trop, jouit en dilettante de ses succès

mondains et ne cache nullement la fatuité trop justifiée que lui octroie le nombre incalculable de ses conquêtes.

— Suis-je en retard?

— D'un quart d'heure seulement, mais quoi! l'exactitude est la politesse des rois et nous... on n'est pas des princes, conclut Raoul de Villerville, le geste gamin.

— Si on peut dire! protesta François.

La salle à manger s'ouvrant à deux battants arrêta les quolibets prêts à éclater. Le marquis de Sauzac prit place en face du jeune maître de maison.

— Et maintenant, mes enfants, oubliez ma présence vénérable. J'ai été jeune, moi aussi, palsambleu! il y a longtemps, par exemple! mais les joyeuses folies de vos vingt-cinq printemps ne sont pas pour effaroucher, je vous le jure, mes soixante-dix hivers; j'en ai vu bien d'autres! Je bois mon premier verre à l'amour; c'est de circonstance, qu'en dis-tu, Gaston?

— Distinguons, cher oncle, est-ce l'amour de nos grand-mères, ou l'amour de vos petits-neveux? Vous savez bien qu'il a diablement changé d'attitude.

— De mon temps, c'est à genoux qu'on en parlait à sa dame.

— Oh! maintenant, on s'assied sur le même divan; c'est plus confortable, remarqua François gouailleur.

— Pour plaire, il fallait de l'esprit... Oh! les fines réparties sur billets parfumés.

— Maintenant, on consulte le notaire..., une femme s'évalue; c'est plus expéditif.

— Fi, messieurs! vous vous calomniez.

— Marquis, l'amour s'en est allé avec votre dernier madrigal; à présent nous flirtons!

— Une exportation américaine, ce flirt! De mon temps on se suffisait sans emprunter au voisin.

— Oh! la fierté de nos aïeux, la vieille galanterie de France..., le respect de la femme; c'est le vieux bateau qu'a pris l'amour dans sa fuite. Le flirt autorise le sans gêne; nos cœurs atrophiés s'en accommodent fort bien. Demandez plutôt à François, en voilà un que l'amour n'a jamais empêché de dormir.

— Vous calomniez mes aptitudes naturelles : 100 000 livres de rente me rendraient certainement amoureux à première vue.

— Je le suis à moins, protesta Gaston de Casteljac.

— Le beau mérite! Ta fortune personnelle t'y autorise.

— Tu es odieux, mon cher! Même dans ces conditions, serais-tu amoureux?

— Ça m'étonnerait.

— Rien de tel pour emballer les femmes qu'un égoïste, dit Stéphane d'Ercigny, un jeune officier de valeur dont le regard réfléchi semblait, en raillant, disséquer ses semblables.

— Ah! dis donc, je ne t'ai pas prié de faire mon autopsie.

— Ça ne se demande jamais, constata gravement Stéphane.

— Le plus triste, dit Hubert de Borda, est que ce diable de François a la spécialité des filles à marier.

— Oui, c'est mon genre, acquiesça François très fat. Triompher d'un cœur d'ingénue..., épier les rougeurs, les pâleurs et filer à l'anglaise au moment où la comédie tournerait trop sûrement au drame conjugal..., c'est œuvre de génie!

— Et jeu de vilain, Monsieur, dit le marquis écœuré. Prenez garde qu'un jour, l'amour ne prenne sa revanche et ne fasse à son tour la nique à ce cœur si précocement blasé.

— Mon cœur? Voilà par exemple un organe qui ne m'a jamais beaucoup encombré.

— On le voit sans lunette; vous êtes, j'en conviens, un produit décadent des plus perfectionnés.

— Bah! je ne suis pas le seul, demandez plutôt à ceux qui m'entourent si leur cœur jouera son rôle dans la grande affaire qu'est maintenant le mariage moderne.

— Vous en êtes là? s'informa le vieillard apitoyé.

— Ma foi, dit Raoul de Villerville, sans jouer au séducteur comme François, je n'épouserai pas moins de cinquante mille francs de rente.

— Quarante me suffiraient, rêva Marc de Choudy, mes goûts sont modestes.

— A moins de quatre-vingts, je reste célibataire, émit avec conviction Hubert de Borda.

— Quant à moi, conclut François cynique, je m'estime cent mille francs au bas mot. Il ne sera pas dit que je donnerai à moins mon nom, ma jeunesse, mes avantages personnels.

— Et la femme? qu'est-ce qu'on en fait au total? questionna Stéphane sérieux.

— Si elle est présentable, on la tient quitte du reste. Si elle est informable, on a toujours la ressource de la calfeutrer en propriété privée, concéda François de Salvignac froidement.

— Charmante perspective, gouailla le marquis. Moi, si j'étais femme, je sais bien ce que je ferais.

— Bah! bah! si vous étiez femme, vous auriez le cœur tendre et raffoleriez d'un mari si avisé.

— Ouais! j'inventerais les plus noires perfidies et vous ferais damner, avant qu'il soit longtemps.

— Nos héritières ont une mentalité beaucoup plus abordable, railla François. Vous n'avez pas idée des ressources d'imagination qu'une femme peut trouver en elle, quand il s'agit de s'illusionner sur l'amour qu'elle inspire. Demandez à toutes les ingénues, à Irène de Rancey, par exemple, mon flirt du moment.

— Vous citez? c'est complet! dit le marquis de Sauzac, cette fois, un réel mépris dans les yeux.

— De votre temps, on ne citait pas?

— Mieux encore, Monsieur! de mon temps, on serait mort pour ne pas trahir une femme!

Un silence un peu honteux accueillit cette franche réprobation.

— Bravo, s'écria Stéphane électrisé, voilà de l'amour comme je le comprendrais..., si j'en avais les moyens.

Un éclat de rire général salua cette franchise finale, mais la voix du marquis tonna :

— Pas de restriction ou je me fâche.

Et levant son verre avec un entrain juvénile :

— Je bois à l'amour, mais aussi à la belle, à la vraie jeunesse qui ne dose pas l'amour au nombre des écus.

— Et moi, dit Stéphane d'Ercigny, je bois à la femme intrépide et sans dot, qui rendra François amoureux!

— Bravo! bravo! A ton tour, prince charmant!

François de Salvignac se leva et de son air le plus impertinent :

— Je bois à la fortune, la seule femme que j'envie. Je rends hommage à la beauté partout où je la rencontre; ce n'est pas une raison pour épouser toutes les femmes qui passent.

— Alors, laisse-les passer.

— J'en connais au moins une qui a résisté à cet envoûtement si universellement vainqueur; c'est même assez vexant pour ton amour-propre, remarqua Stéphane.

— Ah! oui, la belle Carmen.

— Tiens, tiens, tu ne t'étais pas vanté de cet échec? dirent les autres qui s'apprêtèrent à la raillerie facile.

— Bah! une de perdue, dix de retrouvées, lança François dédaigneux, au fond très vexé.

— Oh! celle-là, même sans dot, n'est pas à dédaigner. Peste! mon cher, sa conquête te donnerait un relief autrement envié que tes ingénues. Beauté incontestable, esprit endiablé, de la race jusqu'au bout de ses ongles roses..., pose pas pour l'ingénue, oh! non... Tiens, au fait, c'est peut-être bien ce qui t'a nui auprès d'elle; elle a dû éventer tes moyens, je vois ça d'ici...

— Oh, si j'avais voulu! dit François très fat.

— Pas très sûr cela, Carmen est de première force.

— Oui, ce n'est pas une femme qu'on enlève, elle enlèverait plutôt, dit François méchamment.

— Turlututu, mon vieux, parce qu'elle a eu le flair de démasquer tes petites batteries don juanesques, faudrait pas la bêcher. Mlle de Rocheservan est bien trop orgueilleuse pour faire jamais la cour à qui que ce soit et quant à nos hommages, si elle les attend, elle en a bien le droit, car nous ne les lui marchandons pas, tous tant que nous sommes.

— Que ne l'épousez-vous? défia François.

— Ah! dis donc, tu nous en demandes trop, une femme comme ça, mais c'est un vrai luxe!

— Pour tes amis, ou pour toi-même? demanda François perfide.

— Permettez, Monsieur de Salvignac, voici le second nom de femme que vous jetez à la fosse aux lions, pour vos menus plaisirs; c'est beaucoup pour une seule soirée. Même au vingtième siècle, s'attaquer aux femmes n'a jamais passé pour un brevet de courage.

— Laissez donc, Monsieur de Sauzac, ne voyez-vous pas que François nous joue, au naturel, le dépit amoureux, dit la voix mordante de Stéphane d'Ercigny.

François bondit sous le sarcasme.

— Du dépit! moi! Allons donc? Je me fais fort, en six mois, de rendre la belle Carmen aussi amoureuse qu'une ingénue.

— Ah! je voudrais voir ça! je tiens le pari, dit Hubert.

— Et moi!

— Et moi!

Tout le monde s'en mêlait, le marquis remarqua narquois :

— Vous n'en feriez pas plus pour un pur-sang!

— C'est qu'elle les vaut bien, dit Raoul emballé.

— Quelle chaleur! en tiendriez-vous pour ces beaux yeux-là? s'étonna le vieillard.

— Oh! à distance seulement; ce n'est pas quand l'automobile est hors de prix, qu'on se paie une femme sans dot.

— Et vous, jeune homme, dont les yeux brillent, faut-il aussi suspecter votre enthousiasme?

— Mon insuffisance me met à l'abri de tout soupçon, s'humilia Marc de Choudy.

— Insuffisance de soixante mille francs de rentes, supputa le marquis, j'ai vu le temps où, pour beaucoup, ç'eût été la fortune.

— Un morceau de pain à l'heure qu'il est, gémit Marc.

Et, tout en passant au salon, il expliquait au marquis les mille et une jouissances dont un homme ne peut se passer, même pour l'amour d'une femme.

Le marquis, légèrement dédaigneux, écoutait intéressé, admi-

rant avec quelle inconscience l'égoïsme masculin étalait là, sans fard, ses exigences de bon vivant. Malgré son aplomb, Marc devina la moquerie subtile du regard et, décontenancé, s'en fut au bridge tenter dame fortune. Bientôt les tables de jeu furent au complet; seul, Stéphane d'Ercigny, retiré à l'écart, rêvait ou pensait. Le marquis, en pleine étude de mœurs, voulut tâter ce silencieux, presque un justicier en ses heures de franchise. Sa valeur personnelle lui en donnait le droit; sur la poitrine du jeune officier brillait la médaille coloniale. Le marquis l'interpella :

— Vous ne jouez pas, lieutenant? Rêvez-vous au pari dont Mlle Carmen est l'enjeu?

Le ton était badin, Stéphane d'Ercigny regarda le marquis sérieusement.

— Me mépriseriez-vous, si je vous disais, à vous, que mes moyens ne me permettent ni de rêver, ni d'être amoureux?

— Cela dépend. Votre ami de Choudy me l'assurait, il n'y a qu'un instant, et il a soixante mille livres de rentes.

— Opérons la douloureuse soustraction de cinquante-sept mille et vous aurez l'état de mes finances. Avec cette misère, chantée par les poètes, croyez-vous qu'on soit bien à même d'écouter son cœur?

— Vous savez, mon cher enfant, ce que parler veut dire. Si j'ai flétri tantôt le jouisseur à outrance qui ne voit dans le mariage qu'une somme à encaisser pour ses menus plaisirs, je compatis d'autant plus vivement aux exigences de la vie qui forcent un homme de cœur à taire ses préférences dans le grave souci du foyer à fonder. Celui-là, croyez-le, a toute ma sympathie, presque mon respect!

Et la voix se fit sympathique pour questionner :

— En êtes-vous là, mon pauvre enfant?

Stéphane soupira.

— En écoutant, tout à l'heure, les propos fous échangés..., ce nom de femme jeté en pâture, ce pari, j'étais bouleversé! J'aurais voulu avoir les droits du frère, de l'ami, pour défendre l'insultée, flageller ces impudents et leur crier mon mépris! Est-ce de l'amour?... Je l'ignore et ne veux pas le savoir.

— Ce n'est peut-être que la simple révolte d'un cœur droit devant une lâcheté commise.

— Peut-être.

— Connaissez-vous Mlle de Rocheservan?

— Qui ne la connaît! C'est une charmeuse, dont il faut admirer l'esprit étincelant et déplorer la sécheresse du cœur.

— Qu'en savez-vous?

— Une coquette n'a pas de cœur. C'est un axiome éprouvé.

— Qui sait, elle se défend peut-être d'en trop avoir.

— Vous la connaissez donc bien intimement?

— Non, mais systématiquement je bats en brèche les réputations toutes faites.

Stéphane demeura rêveur quelques minutes, puis, chassant le souci évoqué, il conclut :

— Peut-être avez-vous raison, mais en ce qui me concerne, cette étude psychologique me paraît superflue; Mlle de Rocheservan n'est, à aucun point de vue, la femme à souhaiter.

— Vous préférez l'abandonner au prince charmant?

Une souffrance crispa un instant la sérénité de ce front de penseur, mais il ne broncha pas sous la piqûre de jalousie.

« Voilà un homme! » se dit le marquis. Et comme il prenait congé des jeunes gens, M. de Sauzac eut pour Stéphane un regard si approbatif, une poignée de main si chaleureuse que, tout en le reconduisant, Gaston de Casteljac le plaisanta sur son subit engouement :

— Celui-là, vois-tu, mon cher enfant, mériterait d'avoir vécu de mon temps.

— Voilà un éloge dont vous n'avez jamais gratifié ni moi, ni mes amis.

— J'aurais été fort en peine; c'est que vous ne le méritez guère ni les uns ni les autres... Hum! Pas brillants tes amis! Quel égoïsme. Et cette façon de parler des femmes... pouah!

— Ils valent mieux qu'ils ne paraissent, je vous assure, mon bon oncle. Faites la part du feu..., de la pose.

— Jolie, la pose!

— Je vous l'accorde. Rien ne peut décrire la rosserie d'une réunion de jeunes gens, c'est reconnu, mais prenez-les chacun séparément; vous ne les reconnaîtrez pas.

— J'en doute; ainsi, François de Salvignac?

— Oh! celui-là, je vous l'abandonne.

— C'est heureux! Et Marc de Choudy? Et Raoul? Et...

— Tous y passeront, je vois ça... De bons garçons, pourtant, je vous le certifie, sous leur enveloppe un peu fruste.

— Tu appelles ça fruste? De vulgaires jouisseurs, oui.

— Allons, allons, mon oncle, vous êtes de parti pris; l'avenir vous donnera tort, vous verrez.

— Le ciel t'entende! jeta en adieu le marquis peu convaincu.

IV

Sur la route de Tours à Vouvray, c'est le printemps, le délicieux printemps de Touraine, avec sa joie de vivre, qui met des pleurs dans les yeux en rêve, et des sourires roses à toutes les branches du chemin. L'allée serpente et s'assombrit sous la voûte des chênes aux troncs noueux.

Voici qu'apparaît le poétique abri des dernières descendantes de hauts et puissants sires de Nérac. Massive et superbe, la tour des Hiboux dresse ses créneaux, fière de sa vétusté séculaire, flanquée de ses ruines romantiques dont les pierres vermoulues et mousseuses racontent l'œuvre du temps. Là, Sabine et sa tante, riches de noblesse et de considération, vivent pauvrement des miettes d'une fortune jadis opulente et réduite à la misère dorée par suite de placements malheureux, que la mort prématurée des parents de Sabine a su rendre plus encore irréparable.

Sabine prenait assez philosophiquement son parti de l'infortune présente, mais Mlle de Nérac, habituée au luxe d'antan, déplorait amèrement cette situation précaire, qui l'avait tout dernièrement encore forcée à quitter définitivement Paris qu'elle aimait, pour se réfugier dans ce dernier vestige des splendeurs d'autrefois.

Mlle de Nérac, qui est la grande-tante de Sabine, a encore grande allure. Seuls, le nez transparent, les yeux perçants en vrille et la personne anguleuse, inspirent quelque doute, quant à la douceur du caractère, mais sa distinction est réelle. Sa nièce lui rend justice, à l'occasion. Cependant, aujourd'hui, le vent souffle en révolte, car ce matin de mai, Sabine, en jupe courte et petit feutre sur l'oreille, reçoit de sa tante une austère mercuriale.

— Si la bicyclette est, à votre avis, un sport si condamnable, pourquoi, ma tante, avez-vous donné à Eliane de Bauge l'autorisation de m'en faire présent? Il fallait refuser.

— Le pouvais-je? devant la joie que tu montrais sans aucun tact..., à moins de passer pour un cerbère.

— Ma tante, il fallait avoir le courage de vos opinions; et, pour une fois que pareille condescendance vous arrive, autant en profiter, maintenant que le mal est fait, si mal il y a toutefois, car je ne vois pas comment pédaler en rase campagne est un exercice contraire à mon salut éternel.

— La bicyclette, je ne dis pas, mais le costume!

Et la vieille fille leva au ciel des yeux révulsés.

— Le costume?

— N'est pas décent.

Sabine bondit.

— Pas décent? cette jupe! La culotte, je ne dis pas, et encore! Mais cette jupe! C'est à déconcerter; vous trouveriez des péchés sous un œuf à la coque, vous, ma tante... Qu'est-ce, au juste, que la décence?

— Ce mot, dans cette bouche!

— Préférez-vous pudeur?

— Juste ciel!

— Mais quoi? Alors quoi? Il faut pourtant bien que je m'explique une fois pour toutes sur cette... innommable vertu.

Mlle de Nérac, son flacon de sels sous le nez, fait de vains efforts pour surmonter une suffocation imminente. Sabine en profite pour continuer, avec un sang-froid superbe :

— Oui, qu'est-ce au juste que l'innommable? Eh bien, ma tante, voulez-vous que je vous dise...

Mlle de Nérac pousse un cri inarticulé.

— L'innommable est une affaire de convention, pas autre chose! Ainsi vous, ma tante, sans vous en douter, vous manquez en ce moment à la plus élémentaire pudeur... chinoise.

Cette assertion paraît consterner la vieille demoiselle.

— Vous montrez votre pied, or montrer son pied en Chine est le comble de l'impudeur.

— Sortez, malheureuse!

Sabine, qui ne demande que cela, se hâte de déguerpir, en riant sous cape. Sans frapper, elle pénètre dans la chambre à coucher de son amie Hélène, son inséparable, la seule dont l'isolement, la réserve et le manque de fortune aient trouvé grâce devant la terrible tante. Cette mansuétude est d'autant plus appréciée par Hélène de Rougemont, que pour la pauvre orpheline, le couvent serait le seul refuge de sa jeunesse isolée.

— Une minute de plus, j'étais pulvérisée.

— Tu l'as encore fâchée? dit Hélène, un reproche dans la voix.

— Que veux-tu, je n'ai pas la douceur. J'ai tort, mais elle est si étonnante, ma tante, avec sa façon d'envisager les choses les plus simples; elle me forcerait à voir du mal où il n'y en a pas. Ecoute, je vais filer chez Liane; je compte sur toi pour amadouer ma tante d'ici mon retour : David apaisant les fureurs de Saül.

— Et si je ne réussis pas?

— Rien ne résiste à ton empire. Ne t'ennuie pas trop sans moi, je reviendrai de bonne heure.

— Ne te prive pas pour moi, tu sais que je ne m'ennuie jamais... Mon ouvrage et mes livres suffisent à mon bonheur.

— Tandis que moi, il me faut de l'espace, du bruit, du mouvement. Ah! si seulement j'étais née écuyère de cirque!

— En voilà une ambition!

— Oui, c'est peut-être pas très hurph! ce que je dis là, mais pour faire enrager tante Zozie, je me sens des appétits de roture, à faire ressusciter tous mes aïeux! Viens m'aider à gonfler mon pneu.

Les deux amies descendirent sur la pointe du pied. Avec des soins maternels, Sabine mit en état sa machine et, malgré les objurgations de la tremblante Hélène, partit à toute allure...

Ah! qu'il faisait bon fendre l'air, oublier tante Zozie et sa mesquine envergure d'idées. Sabine ne pensait plus à rien qu'à cette brise qui fouaillait ses frisons fous, à cet air pur qui sentait bon les fleurs, au plaisir de la vitesse. Entre les haies fleuries, les petits pieds s'escrimaient fins et menus, la jupe bouffait au vent et sous le voile de gaze, les yeux riaient d'enfantine joie.

Plus vite, plus vite, et la bicyclette lancée sur la descente vertigineuse, de la vitesse acquise franchit la montée plus ardue. Sabine triomphait. Déjà se profilaient au loin les pavillons des Saules, mais soudain... pffut!... Qu'est cela? La roue grince et s'alourdit... Sabine, inquiète, descend... Hélas! le pneu aplati révèle la catastrophe.

Que faire? Volontiers, Sabine s'arracherait les cheveux et, piteuse, elle s'apprête à remorquer le chétif instrument.

« Si ma tante me voyait! » pensa-t-elle tout haut.

Un éclat de rire à peine réprimé accueillit la réflexion.

Rouge de colère, Sabine se retourne, déjà prête à la riposte, mais reste bouche bée devant une apparition qu'elle s'attendait peu à voir s'évoquer en pleine campagne, au-dessus d'une haie.

— Aurais-je l'honneur, Mademoiselle, de vous voir accepter mes très humbles services?

Et un jeune homme en costume de voyage, l'allure distinguée, chapeau bas, attendait sa réponse.

Sabine restait perplexe. L'image de sa tante, foudroyant du regard cette rencontre inopinée, lui imposait la plus grande circonspection, mais d'un autre côté, la perspective d'avoir à remorquer jusqu'aux Saules, sa bicyclette hors de service, lui apparaissait de très mince agrément. Que faire? Son embarras se lisait si comique sur sa figure mobile, qu'un sourire vint aux lèvres du jeune homme amusé.

— Permettez-moi de me présenter moi-même : Sylvain de Keramour; je me rends au château des Saules.

— Vous êtes le cousin dont Liane m'a parlé, constata Sabine soulagée, ah! tant mieux!

Cette naïveté rompit immédiatement la glace.

— Et mon diplôme d'ingénieur me permet également de réparer les bicyclettes sur les grandes routes, dit Sylvain de Keramour en posant la main, en prise de possession, sur cette dernière.

— Réellement, je ne sais si je dois vous imposer pareille corvée, hésita Sabine, qui se défendait mollement.

— Pourquoi pas? Vous en serez quitte pour demander au retour l'approbation de Mme votre tante.

— Vous connaissez ma tante? questionna Sabine qui ouvrait de grands yeux.

— Je n'ai pas cet honneur, mais j'ai entendu votre exclamation : « Ah! si ma tante me voyait! »

Sabine rougit mais sourit aussi, ce que voyant, Sylvain sentit sa cause gagnée et se mit à l'œuvre en silence. A l'aide de son canif, déjà il faisait sauter la chambre à air et constatait la présence d'un large clou.

— Est-ce grave? questionna Sabine, du même ton qu'elle eût demandé des nouvelles d'une personne malade.

— L'affaire de dix minutes, rassura Sylvain.

Sabine respira et, dans sa joie :

— C'est que, voyez-vous, s'il arrivait malheur à ma bicyclette, j'en mourrais de chagrin.

Le jeune homme sourit de cette exaltation enfantine.

— Je vous parais grotesque. C'est qu'à part deux ou trois personnes, ma bicyclette est peut-être ce que j'aime le plus au monde.

— Heureuse bicyclette! songea Sylvain involontairement.

Sabine entendit et parut très surprise :

« Il me prend pour une héritière, c'est clair! Pauvre jeune homme! S'il savait pourtant, il ne se donnerait pas tant de mal. »

Et, comiquement apitoyée de la déception certaine qu'elle va causer, très franche, elle essaie de son mieux d'éclairer la situation… avec ménagement :

— Ce coin de la Touraine vous est peut-être inconnu?

— J'y suis né. Il y a longtemps par exemple.

— Oh! longtemps!

— Un quart de siècle, ni plus ni moins.

— Et vous avez eu le temps d'être ingénieur? C'est très chic!

— Vous trouvez?

— Il y a tant de gens qui ne font rien…

— Que la comparaison, devant cette bicyclette démantelée surtout, est tout à l'avantage des travailleurs.

— Vous êtes venu à pied?

— De Paris? Oh! non, seulement je suis arrivé plus tôt que

je ne pensais et, naturellement, la voiture ne m'attendait que par le train suivant.

— Vous avez dû passer devant la curiosité du pays, la tour des Hiboux, remarqua Sabine indifférente.

— Oui, dit l'autre sans défiance, c'est un de mes souvenirs d'enfance; ma mère voisinait jadis avec ses habitants, je m'en souviens bien. C'était une délicieuse ruine de conte de fée, avec du lierre moussu qui courait partout; nous l'appelions le château de la Belle au bois dormant.

— Gentille, la comparaison.

— N'est-ce pas? Est-ce encore habité?

— Par la belle au bois dormant?

— Non, par les Nérac?

— Les Nérac d'autrefois sont morts, ruinés, laissant une fille et M[lle] de Nérac, une vieille demoiselle, a recueilli l'orpheline. Elles habitent seules la tour des Hiboux.

— La vieille demoiselle m'importe peu, mais l'autre, la jeune? C'est peut-être bien la belle au bois dormant, dit Sylvain, la tête toujours penchée sur sa bicyclette.

Sabine s'amusait beaucoup.

— Belle! c'est peut-être beaucoup dire; on lui reconnaît un certain charme.

— Jeune?

— Vingt ans.

— Mais c'est un voisinage à soigner! dit Sylvain, qui rit le premier de sa plaisanterie.

— Tant que cela?

— Pourquoi pas? Jeune, charmante...

— Ai-je dit cela?

— Vous avez dit : elle a du charme. C'est la même chose.

— Il fallait bien dire quelque chose, fit Sabine très rouge. Je ne pouvais pas la bêcher tout le temps, voyons.

— Eh! ne vous en défendez pas! Le portrait est parlant : la jeunesse, le charme. Que manque-t-il à la belle pour captiver son prince charmant?

— La fortune.

— Aïe! le fait est que ça ne nuit jamais, mais bast! Pauvreté n'est pas vice! achève Sylvain insouciant. Tenez, voilà votre bicyclette en état.

Sabine, riant tout bas du coup de théâtre qu'elle a préparé :

— La belle au bois dormant vous remercie, fait-elle gentiment moqueuse.

— Comment!... c'est vous?

— C'est moi.

— Que d'excuses pour mon inquisition maladroite sur la tour des Hiboux!

— Vous m'avez beaucoup amusée, et si ma tante vous avait entendu...

— Ma confusion dépasse tout ce qu'on peut imaginer!

— Pourquoi donc? Je ne vous trahirai pas et j'aurai pour cela de bonnes raisons.

— Vraiment?

— C'est que ma tante ne plaisante pas avec les us et coutumes et si jamais son imagination avait pu soupçonner ce qu'un pneu crevé peut susciter d'incidents, je suis bien convaincue que ma bicyclette n'aurait jamais franchi le seuil de la tour des Hiboux.

— Pour ma part, je l'aurais vivement regretté!

— Et moi, donc! dit Sabine qui, tout à son idée, n'a pas saisi l'intention sérieuse. Oui, je me demande comment on peut vivre sans bicyclette.

— Le fait est que ce moyen de locomotion..., essaie de balbutier Sylvain, que ce lyrisme pédalant démoralise un peu.

— Non, vous ne comprenez pas, vous ne pouvez comprendre! Un homme est libre, un homme use de sa liberté quand bon lui semble, mais une jeune fille! Y a-t-il rien de moins libre qu'une jeune fille en France! On la calfeutre, on l'empêche de sortir seule.

— Il me semble que..., dit Sylvain en regardant Sabine et sa bicyclette.

— Parce que j'ai réagi, que Liane a eu la gentillesse de me donner cette bicyclette, le jour de son mariage. Sans cette bonne pensée, je végéterais comme les autres, et quand on est décidée au célibat, vous m'avouerez que c'est dur d'attendre trente ans pour sortir seule.

Un léger ahurissement se peint sur les traits du jeune homme; ce « célibat », à vingt ans, lui paraît un fait anormal à éclaircir, mais il n'ose s'aventurer; d'ailleurs Sabine ne lui en laisse pas le temps. Vive et alerte, elle remonte sur sa machine :

— Je vais annoncer votre arrivée là-bas, crie-t-elle.

Et la gracieuse silhouette n'est bientôt plus qu'un point à l'horizon.

« Charmante! elle est charmante! » se dit Sylvain en butant contre un tas de pierres, car, pour la voir plus longtemps, il a négligé les aspérités de la route.

Tout en pédalant, Sabine, de son côté, rend justice aux yeux intelligents, au franc sourire de son mécanicien improvisé.

« J'ai bien fait, se dit-elle, de lui mettre les points sur les i,

maintenant, il sait que je n'ai pas de fortune, que je ne veux pas me marier... on va pouvoir causer en bons camarades. Je lui parlerai d'Hélène, et, qui sait! ce serait un gentil mari pour elle... Ingénieur, c'est une situation... »

Et l'imagination trotte, trotte si bien qu'arrivée aux Saules, Sabine en est déjà au voyage de noces.

La grille, en s'ouvrant, ramène la bicycliste aux réalités de la vie. Elle suit l'allée tournante et vient s'arrêter un peu brusquement devant le manoir Louis XIII dont les pavillons avançants, la façade briquetée de rouge et cerclée de pierres blanches, malgré sa masse imposante, donne une impression de gai confort que les châteaux en pleine campagne ne font pas toujours éprouver.

Du bosquet voisin, une ombrelle rouge comme un immense coquelicot, trace des paraboles dans les airs. Sabine, en apercevant ce signal, pose délicatement sa bicyclette en lieu sûr, et tout courant, vient offrir aux baisers ses joues rosées de grand air.

Eliane de Casteljac est là avec son mari; elle écoute, souriante et vivement intéressée, les hauts faits de son cousin de Kéramour. Déjà, dans son esprit, tout un roman s'ébauche et son mari, qui la devine, la raille tendrement du regard.

C'est toujours la même Eliane, mais la beauté plus épanouie, avec un rayon de plus dans ses grands yeux, et ce rayon, on le retrouve identique dans les regards de Gaston de Casteljac.

Un peu plus loin, le marquis de Sauzac, demi-attendri, demi-railleur, jouit du tableau; lui aussi regarde Sabine mimant son aventure.

— Trop pétillante pour une tête de Greuze, mais délicieuse, cette petite de Nérac! admire le marquis fin connaisseur.

— Et tu l'as planté là? questionne Eliane.

— Dame! tu conçois! Je ne pouvais pas le remorquer en croupe jusqu'ici. Qu'aurait dit tante Zozic!

Et le rire de Sabine, à cette idée bouffonne, jaillit si franc que tout l'auditoire fait chorus.

Au milieu de la gaieté générale, Sylvain de Kéramour se présente, les mains un peu noires, ce qui complète le tableau de couleur locale.

Le marquis, qui se connaît en homme, lui fait un chaleureux accueil et la conversation, pleine d'humour, du nouvel arrivé, achève pendant le déjeuner de lui conquérir ses hôtes.

Sabine, elle-même, se surprend à subir l'attrait de cet entrain, de cette simplicité, se morigène intérieurement :

« Est-ce le fait d'une vieille fille en quête de marier une amie, de rester ainsi les yeux émerveillés devant le prétendant qu'elle

guigne pour autrui? » Toute mécontente d'elle-même, elle se hâte de donner consistance à ses projets charitables, en mettant Eliane dans ses confidences.

— Oui, ma chère, fait-elle très animée; c'est absolument le parti qui convient à Hélène.

— Reste à savoir si Hélène conviendrait à Sylvain, c'est encore une question; tu disposes des cœurs avec une désinvolture! Je t'assure que Mme de Kéramour rêve, pour son fils, tout autre chose.

— Quel malheur! fait Sabine consternée.

— Ce désespoir m'amuse, tu ne t'affecterais pas plus, s'il s'agissait de toi-même, et c'est bien pourtant la seule chose qui m'intéresse. Quand parlerons-nous de toi?... Hélène est bien gentille, mais enfin ce n'est pas toi.

— Oh! moi, j'ai bien le temps.

— Tu as bien le temps.,. Ah! la jeunesse! Ce qui me rassure, c'est que, malgré toutes tes bonnes intentions, tu ne peux forcer Sylvain à l'amour obligatoire.

— Non, mais on peut toujours lui suggérer des idées.

— Eh bien, suggère, ma petite amie, suggère!

— Tu ne veux pas m'aider?

— Cent fois non.

— C'est que, dit Sabine, l'air piteux, le sujet est assez délicat à entamer pour une jeune fille.

— C'est aussi mon avis, tu n'es pas faite pour ce genre de communication; Carmen de Rocheservan, à la bonne heure! Si tu veux l'attendre, sa mère me la confie pendant son séjour aux eaux; tu pourras la charger de ta mission confidentielle, mais toi ne t'en mêle pas, sous peine de passer pour une intrigante.

— Oh! se révolta Sabine.

— Dame! je tiens à te faire envisager toutes les conséquences.

— Tu exagères exprès.

— Demande à tante Zozie, si tu ne veux pas me croire.

— Puisque tu es si méchante, je m'en vais.

Au même moment, Sylvain de Kéramour rejoint les deux amies, Eliane, en veine de taquinerie, s'exclame joyeusement :

— Nous parlions de vous, Sylvain, Sabine se proposait de vous adresser une requête.

La jeune fille, qui se sent tourner au ponceau, avec une absence de diplomatie déconcertante, esquisse une prudente retraite, poursuivie par le rire moqueur d'Eliane à laquelle, furieuse, elle voue, *in petto*, une rancune éternelle.

Revenu de sa première surprise, Sylvain, qui ne comprend rien à ce brusque départ, essaie de rejoindre la fugitive, mais une

gaze blanche, flottant au vent et disparaissant à grande vitesse, est tout ce qu'il retrouve de Sabine de Nérac.

Le lendemain de ce jour mémorable, le jeune homme, plume en main, résumait ainsi la situation.

« Ma chère maman,

« Qu'allez-vous penser de ma versatilité? Moi qui vous faisais admirer, pas plus tard qu'il y a huit jours, cette insensibilité de salamandre qui me laissait impassible et marmoréen, essuyer le feu croisé des regards les plus fémininement suggestifs. Hélas! ce beau temps n'est plus, je me retrouve aussi peu intelligent que mes semblables, échoué, pantelant, piteux, oh! combien! devant une petite personne qui, le croiriez-vous, ne songe pas plus à votre fils qu'à se faire pendre haut et court. Bien mieux, on me laisse sous-entendre que sa jolie tête recèle les plans les plus machiavéliques, pour me rendre, à bref délai, l'heureux époux... de sa meilleure amie. Concevez-vous cette ironie du destin? ce désintéressement sublime? Passez-moi le mot, cette sottise! moi pas.., et je rage, et je peste! je parle tout seul... je bous... et je suis amoureux comme un imbécile ou un grand homme, sans le plus petit juste milieu. Oh! maman, le coup est rude, plus que vous ne l'imaginez! En trois jours, je m'étais monté la tête à froid..., à moi tout seul, j'avais fabriqué un joli petit roman, bête comme tout, vous savez bien, comme on en trouve dans les livres où la jeune fille tombe forcément amoureuse du monsieur parce qu'il se coiffe bien, qu'il a une cravate venant du bon faiseur ou toute autre considération aussi solide. Et ce qui me plaisait dans ce petit chef-d'œuvre, sorti de mon amoureux cerveau, c'est que rien n'avait été préparé à l'avance... Pas l'ombre de douairière en mal de mariage, pas même une chère maman, chantant dans la coulisse les hauts faits de sa progéniture, non, rien, rien que le hasard..., le ciel bleu..., une bicyclette cassée..., elle!... moi!... Une idylle en plein vingtième siècle!... le triomphe de l'imprévu! Une de ces rencontres inopinées, comme il s'en faisait dans le bon vieux temps, suavement, véridiquement providentielle. C'était trop beau...

« Et si vous l'aviez vue! elle, si jolie avec ses yeux rieurs, penchée sur sa bicyclette, et si vous l'aviez entendue! d'un petit ton décidé, parler à vingt ans de son célibat! Je vous dis qu'elle était à croquer!... Avec ça, pas l'ombre de fortune! rien qu'une vieille tour en ruines! C'est ça une chance..., tout réuni!... Tout!.. Un rêve!...

« N'allez pas vous récrier... Pourquoi vous récrier? Vous savez

bien que je n'ai jamais eu l'ombre de sens pratique. Si je suis ingénieur et mathématicien, avouez que je n'y suis pour rien; un vieil atavisme ancestral, côté paternel, que vos beaux yeux ont fait éclore; vous n'avez jamais su pourquoi, ni moi non plus.

« Par là-dessus, j'ai 40 000 livres de rente; j'en aurais 20 et ma fiancée 20 que vous diriez : « Voilà des époux assortis! » Eh, chère mère, le total est le même, n'y regardez donc pas de si près. Laissez-moi faire une belle folie; un mariage d'amour et de poète ou, plus simplement, laissez-moi être heureux.

« Et quand je dis : laissez-moi, je me vante effrontément. Hélas! elle ne m'aime pas! vous avez raison, on ne fera jamais rien de moi, pas même un homme heureux. Alors, inutile d'essayer, me direz-vous, avec un juste bon sens, oui, mais l'amour et la logique font deux; aussi, de ce pas, je cours à la conquête de la vieille tante, un roc hérissé de récifs!

« Dites encore que je ne suis pas de mon siècle, que je retarde de cent ans, que je suis un fossile, un homme préhistorique; au fond, qu'est-ce que ça vous fait? Vous savez bien, voyons, quand il s'agira de vous aimer que votre fils sera toujours l'homme du progrès!... Alors!

« Je vous baise les mains, « SYLVAIN. »

Cette lettre reçut comme réponse le court billet suivant :

« Mon cher enfant,

« Je te crois volontiers amoureux, mais compréhensible! c'est une autre affaire. Quel est ce récit incohérent de bicyclette cassée, de fillette insensible, de cœur désespéré et, brochant sur le tout, cette vieille tante qui plane, arbitre de vos destinées? Tout cela en trois jours!... La belle besogne, en vérité! Mon pauvre enfant! tu ne pourras donc jamais rien faire comme tout le monde? Du calme! j'arrive dans les quarante-huit heures.

« Ta mère,

« Comtesse DE KÉRAMOUR. »

KILIEN D'EPINOY.

La suite prochainement.

LES SALONS LITTÉRAIRES

DE PARIS

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE[1]

« Ses manières ont un fracas qui étourdit; sa conversation semble un assaut, un combat à outrance...; elle animerait une solitude, remplacerait le monde, elle serait à elle seule un monde entier. » Ces lignes de Sénac de Meilhan pourraient servir d'épigraphe à une étude sur le salon de Mme de Staël[2] : par son éloquence, sa verve, ses mots, la curiosité toujours en éveil de son cœur et de son esprit, elle est à elle seule un salon. Elle aurait fait les demandes et les réponses, fourni de discours les orateurs de la Constituante et de la Convention, généreuse, mais administrant sagement sa fortune, tenace et sentimentale, ayant parfois les indiscrétions du génie et de la liberté, plus capable de gouverner les autres que de se gouverner elle-même, et regardant sans doute comme la plus belle pensée de Pascal ce cri : « Le silence est la plus grande des persécutions, les saints ne se sont jamais tus »; n'ayant pas *le préjugé de la campagne*, ne pouvant vivre *en société avec la nature*, et appelant la

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 avril 1906.

[2] Sur le salon de Mme de Staël, voy. : lady Blennerhassett, *Mme de Staël*, 3 vol. in-8°. — Sophie Gay, *Salons célèbres*. — Coulmann, *Réminiscences*, t. II. — Bardoux, *Mme de Custine*. — Comte de Falloux, *Mémoires*, t. Ier, p. 98. — *Mémoires* de Mme de Chastenay. — *Mémorial* de Norvins. — Comte d'Haussonville, *le Salon de Mme Necker*, 2 vol. — A. Stevens, *Live and times of Mme de Staël*. — Eugène Ritter, *Notes sur Mme de Staël*. — A.-W. Schlegel, *Sur quelques rôles tragiques de Mme de Staël*, t. IX des *Œuvres complètes*. — Paul Gautier, *Mme de Staël et Napoléon*. — Charles Joret, *Mme de Staël et la cour littéraire de Weimar*. — Ph. Godet, *Histoire littéraire de la Suisse française*. — *Mémoires de Mme de Rémusat*, t. II. — Yung, *Mémoires de Lucien Bonaparte*, t. II et III. — Arthur Lévy, *Napoléon intime*. — Duchesse d'Abrantès, *Histoire des Salons de Paris*.

Suisse *une magnifique horreur*, mais, au contraire, adorant la causerie, le *ruisseau de la rue du Bac*, qui symbolisait son cher Paris, si bien qu'elle faisait 200 lieues pour causer quelques heures avec un homme d'esprit; d'une activité universelle qui la rendait, elle aussi, « tout aplatie sous l'énorme poids du rien », malade par le repos comme d'autres sont malades par excès de travail; ayant l'héroïsme de sa bonté non moins que le regret de cette demi-laideur qu'elle faisait oublier à force de talent, mais qu'elle n'oubliait pas, et ne goûtant nullement la consolation offerte par une amie : « Croyez-moi, vous serez une très aimable vieille. » Tout de même on lui rendait un bel hommage en disant que Napoléon Ier avait à compter avec trois puissances : l'Angleterre, la Russie, Mme de Staël.

Mais à aucune époque, ni avant ni pendant la Révolution, ni sous le Consulat, l'Empire, la Restauration, son salon, à Paris, à Coppet, ne manqua de rares et de grands esprits : Narbonne, Talleyrand, Boufflers, Lemercier, Ducis, le duc de Laval, Benjamin Constant, Norvins, Schlegel, Prosper de Barante, de Gérando, Sismondi, etc. On sait qu'elle installa un théâtre d'amateurs à Coppet : Guillaume Schlegel prétend que son jeu était celui d'une artiste incomparable, que les dons de la nature, l'éducation, l'habitude du monde, une mémoire infaillible, les leçons de Clairon, tout concourait à cette maîtrise. Elle jouait Alzire, Mérope, Zaïre, la Phèdre de Racine. D'autres auditeurs se montrent moins enthousiastes; cependant Mme Necker de Saussure trouve son jeu pathétique et spirituel au dernier point; la troupe entière était électrisée par elle; son émotion en jouant la tragédie était si forte, que dans *Zaïre* elle ne saisissait jamais la croix sans la briser.

Mme de Tessé, un autre volcan d'esprit, affirmait : « Si j'étais reine de France, j'ordonnerais à Mme de Staël de me parler toujours. » Et l'on conta que, pendant une promenade en voiture, les compagnons de Mme de Staël n'entendirent point un violent orage : une électricité avait fait oublier l'autre. Je ne sais pourquoi cette causerie prestigieuse me rappelle Carlyle et Macaulay; ce dernier tenant toujours une conférence toute prête sur n'importe quel sujet, enfilant un monologue après un autre, si bien qu'on disait quand par hasard il se taisait quelques instants : « Macaulay a été très aimable aujourd'hui, il a eu des éclairs de silence; » Carlyle célébrant les beautés *du silence sacré*, lui dont la conversation était un perpétuel monologue durant aussi longtemps qu'il voyait devant lui un auditeur. Mme Carlyle prétendit que, dans un château où il résidait, les maîtres de maison recrutèrent des enfants chargés de tenir compagnie au grand homme qui les haranguait

sans faire la distinction; grâce à ce stratagème les autres invités s'échappaient tout heureux. De même Castelar parlait un soir pendant quatre heures chez Mme Edmond Adam et concluait ainsi vers minuit : « Les Français sont toujours charmants, ils n'ont qu'un défaut; ils ne savent pas écouter. »

Mme de Staël n'a point célébré les beautés du silence sacré, et elle ne reproche nullement aux Français de ne pas savoir écouter; pour elle, vivre, c'était parler politique, littérature ou morale avec des gens distingués. Une de ses plus chères amies dit dans un moment d'humeur : « Vraiment, je crois que s'il y avait un bourreau célèbre, Mme de Staël voudrait l'avoir dans son salon. » Elle causait, elle improvisait de fulgurantes philippiques, ou des hymnes en prose, comme le rossignol chante, comme le sang circule, comme l'arbre produit des fruits. Quel esprit sonore! Quelle âme rayonnante! « Elle voudrait, affirme Mme de Sabran, que le monde fût un salon, et en être le lustre. » Astolphe de Custine la montre recevant Wellington en 1815; étonnée de la simplicité de ses manières, elle remarque : « Il porte la gloire comme si ce n'était rien. » Puis, se penchant vers un de ses familiers, elle ajoute : « Il faut pourtant convenir que jamais la nature n'a fait un grand homme à moins de frais. » Pradt, ce sot spirituel, accapare Wellington et lui fait un discours de trois quarts d'heure sur la tactique militaire. Pendant que l'abbé reprenait haleine, l'autre eut le temps de remarquer que le jour le plus affreux de la vie d'un général est celui où il gagne une bataille, parce qu'avant d'avoir passé la nuit sur le terrain, de s'être assuré le lendemain de la retraite de l'ennemi, le vainqueur même ne peut savoir s'il n'est pas vaincu. Enfin, Mme de Staël ayant pu dégager Wellington du guet-apens où il était tombé, l'entreprend sur la constitution anglaise : « Est-il vrai que votre lord chancelier parle au roi à genoux pendant la séance du parlement? — C'est vrai. — Comment fait-il? — Il lui parle à genoux, vous dis-je. — Mais comment? — Vous le voulez, repart le duc, et il se jette aux pieds de Corinne. — Je veux que tout le monde le voie, s'écrie celle-ci! ».

Deux mots de Mme de Staël : « Quel bonheur si l'on pouvait être reine pendant vingt-quatre heures! Que de belles choses... on dirait! »

L'empereur lui ayant fait offrir, si elle se ralliait, la restitution de deux millions pris à son père : « Je savais bien, dit-elle, que pour recevoir ses rentes il fallait un certificat de vie, mais je ne savais pas qu'il fallait une déclaration d'amour. »

Je prête l'oreille, et, dans le brouhaha des conversations, à

travers l'éclair de la pensée, mi-rêve, mi-souvenir, j'entends jaillir les mots qui peignent, les anecdotes qui gravent les êtres sur le marbre de l'histoire. Que d'événements, que de personnages! Napoléon, le génie de la guerre et de l'ordre, ses dernières victoires *blessées à mort*, sa vertigineuse épopée, puis le génie de la liberté et de la paix, le régime parlementaire, les orateurs, les grands professeurs du Collège de France, la renaissance de la philosophie spiritualiste, le romantisme en art et en littérature, Chateaubriand, lord Byron, Walter Scott, Victor Hugo, Lamartine, Musset, Casimir Delavigne, les modes et les engouements, la Grèce, la Pologne, la question d'Orient, le saint-simonisme, le fouriérisme, et cent autres sujets, la vie de tous les jours avec ses perpétuelles surprises! Quelle dépense d'esprit, de bon et de mauvais esprit, quelles débauches d'imagination! Tout était causé dans les salons, causé et quelquefois créé, et l'on ne saurait donner la sensation d'une vie intellectuelle si surabondante, même en entassant volumes sur volumes. Voici cependant que de nouveaux cénacles se lèvent devant moi, et il faut bien nommer Mmes Dufrénoy, Sophie Gay, Tastu, de Gérando, Davillier, Ternaux, Benjamin Constant; avec eux, avec d'autres encore, abandonnons un instant la grande route et marchons au hasard, dans les petits sentiers, à travers la forêt enchantée du verbe; cueillons-y quelques fleurs et offrons-les comme elles ont été ramassées, sans les réunir et les combiner en bouquet.

Ne vous étonnez point si ces fleurs portent des épines : rien n'est plus rare que l'esprit sur les choses qui s'interdit les personnes, et l'esprit sur les personnes devient bien vite l'esprit contre les personnes, car il côtoie sans cesse les domaines de la médisance.

Dans une soirée chez Mme Davillier (18 novembre 1819), Etienne rappelle ce mot de Murville qui, étant fâché contre Legouvé, s'écrie : « Non, je ne le verrai plus, j'irai y dîner tous les samedis, mais je ne le verrai plus. » Et cette remarque d'une femme de la vieille cour sur Maret : « Le duc de Bassano n'a pas le droit d'être aussi poli que cela... »

Le salon de Mme Davillier avait souvent la primeur des chansons de Béranger, de ce Béranger qui, se drapant dans sa misère, se disant petit-fils de *cabaretier* comme un autre se dirait fils de Montmorency, bienfaisant, mais nullement bienveillant, se plaisait un peu trop à taquiner ou à mystifier ses amis riches. Commensal habituel de Mme Davillier, il s'amusait à mettre une date sur des gâteaux que, d'après lui, on ne renouvelait pas assez souvent. Parmi les jolies femmes de ce salon, rappelons : Mme Sampayo, qu'on disait, à tort, avoir posé pour la *Psyché* de Gérard;

M[mes] de Cubières, Alphée de Vatry, Fabreguettes, Boudonville, de Grouchy, Deleuze, Allart, Duchamp, M[me] Gustave de Pontécoulant dont chaque geste était une gentillesse et chaque sourire une faveur. Voici l'épigramme d'un ultra sur M[me] Davillier :

Philaminte la précieuse,
De nos Trissotins spéciaux,
Protectrice séditieuse,
Est la Geoffrin des libéraux.
Mais pour ses pédants patriotes
Qui n'ont besoin de tels colifichets,
Au lieu de broder des culottes,
Elle tricote des bonnets.

Coulmann, dans ses curieuses *Réminiscences*, crayonne la silhouette de ce Humboldt qui aimait avant tout causer sa science et la mettre en petite monnaie pour les salons.

Il trouvait moyen d'aider M[me] de Staël et M[me] la duchesse de Duras, à écrire leurs invitations, en même temps qu'il fréquentait les savants qui, par leur spécialité, pouvaient enrichir ses observations... Je n'ai jamais vu un Allemand et un Prussien plus jaloux et plus ambitieux de la légèreté parisienne. Sa médisance tenait certainement plus du désir d'être amusant et agréable, que de l'envie et de la malignité... Quoique l'habitude des voyages vous rende un peu étranger partout et vous accoutume à regarder les hommes comme des marionnettes, bonnes à vous amuser un moment par leurs ridicules, plutôt qu'à vous attacher par leurs qualités, il avait contracté des amitiés durables. Sa fidélité à M. de Bonpland, sa liaison de trente années avec M. Arago, honorent son cœur, et si, dans des révélations posthumes, on le voit quelquefois ingrat pour le roi de Prusse..., il n'a jamais abandonné la cause de la liberté, de l'humanité et du progrès. Le chambellan avait contracté les défauts de la domesticité, le savant a servi, célébré, augmenté le dépôt des connaissances générales...

A côté de ce causeur universel, nous avons un homme du monde, M. de Montessuis, très recherché dans les salons et les ateliers pour sa verve et sa bonne grâce. Il avait un nez proéminent, et racontait lui-même qu'un de ses amis l'avait rencontré dans une de ces voitures publiques, dites *coucous*, où ceux qui étaient assis dedans étaient appelés *singes*, et *lapins* ceux qui se tenaient sur le devant. « Comment as-tu pu me reconnaître, objecta Montessuis, j'étais au fond de la voiture? — Oui, répondit l'ami, mais ton nez était en *lapin*. »

Une réplique de la duchesse de Lat... à un sot qui lui reprochait d'avoir rapporté certains propos : « Soyez bien certain, mon cher A..., que je ne m'amuse pas à répéter vos paroles; j'aime mieux les miennes. »

Cette exclamation de la princesse de Poix à propos d'une con-

versation de deux heures entre Mme de Staël et Rivarol : « Je ne comprendrai jamais que l'on puisse rester deux heures en tête à tête avec le même homme, à moins qu'on ne se dise toujours la même chose. »

Et ce conseil de Mme Cuvier à un jeune homme, conseil que les mondains, les orateurs, les journalistes eux-mêmes feraient bien de méditer, de graver en lettres d'or dans leur cabinet de travail : « Croyez que l'on vous saura plus de gré des qualités que vous supposerez aux autres, que de toutes celles que vous posséderez. »

Cette remarque de Mme Dupin (de Chenonceaux) au jeune docteur Bretonneau : « Souviens-toi que ce que nous savons souffre de ce que nous ne savons pas. ».

Et puis l'éternel refrain des pessimistes. A les entendre, la société languit en 1823, alors que rarement elle fut aussi brillante. « Les bals, écrit L. Saladin, ont été moins nombreux et les réunions moins gaies. L'éternel *écarté* reste impassible au milieu de toutes ces agitations. La société se perd de jour en jour à Paris : on sent le besoin de se réfugier dans les intimités, et elles deviennent de plus en plus rares. »

Si Jouy a de l'amour-propre, c'est un amour-propre bien bon enfant. On lui disait, pour le taquiner : « Vous commencez à rimer mieux, vous vous y faites, » sans qu'il se fâchât. « Moi, conta Mme Gay, j'ai réussi à le mettre en colère, un jour qu'il me soutenait que l'italien n'est pas une langue. Après qu'il eut épuisé toutes les injures, je lui dis : « Il n'y a rien de plus désolant que de se disputer avec un homme médiocre. » Mon trait porta coup. « C'est la reine de l'injure, » dit-il de moi ensuite.

Reine de l'injure, non, mais, à coup sûr, une des reines de l'épigramme, aussi inconséquente dans ses paroles que dans ses actions, aussi empressée à plaire qu'à déplaire, bravant la formidable coalition des sots, des gens brocardés par elle, des défenseurs de la morale. Elle griffait un poète, brouillé avec elle et pensionné pour une épître : « Je ne le vois plus depuis qu'il a des rapports avec le ministère de l'intérieur. » Une autre fois, elle interpelle Viennet, qui dépréciait le talent de Lamartine : « Allons, vous allez en faire le dernier des poètes, mais, grâce à Dieu, la place est prise ! [1] » Dans son premier roman, elle accuse Mme de

[1] Ce n'est pas la seule fois où Viennet s'attira de sanglantes répliques que sa vanité colossale lui permettait peut-être de supporter assez aisément ; car rien ne le déconcertait dans sa superbe. Béranger ayant été condamné à l'amende et à la prison, comme auteur de *l'Ange Gardien*, de *la Gérontocratie* et du *Sacre de Charles le Simple*, Viennet alla le voir et lui demanda : « Eh bien, mon grand chansonnier, combien avez-vous

Genlis « de mettre les vices en action et les vertus en précepte. » Quand, à vingt-six ans, observe Coulmann, on parle des autres d'une manière si acerbe, quelle *guerre de trente ans* on se prépare! Au demeurant, courageuse, pleine d'enthousiasme pour le beau, dévouée à ses amis, ayant pour eux les attentions les plus délicates, faisant de ses quatre filles des femmes distinguées, éloquente et sensible, enrichissant tout, portant partout la vie, plus spirituelle encore dans sa causerie et ses lettres que dans ses livres, aimant, cultivant le mot médaille, l'aphorisme, non moins que le trait à l'emporte-pièce, capable de donner la réplique à Villemain, Salvandy, Benjamin Constant. Ceux-ci rencontraient dans son salon une élite fort aimable : Dupaty, Lemercier, Alexandre Duval, Isabey, Horace Vernet, Ciceri, Auber, le comte de Pontécoulant, Soumet, Latouche, Guiraud, Pichat, Leduc, Saint-Germain, Vatout. Un jour, Thiers s'amuse à lui faire raconter ses succès aux diverses époques de sa vie, et elle de donner dans le panneau, car elle montrait autant de vanité que d'imagination. N'avait-elle pas, en 1804, alors que son mari était receveur général à Aix-la-Chapelle, éclipsé par son luxe l'impératrice elle-même, au point que l'Empereur en fut choqué? « Mais, reprenait Thiers, sous le Consulat, quand tout renaissait, quand vous étiez la brillante femme d'un agent de change, quel entrain, n'est-ce pas?... » Et Mme Gay d'abonder dans ce sens, de peindre l'ivresse d'un temps « où l'on ne voulait pour prix de ses dangers que du plaisir et de la gloire. » Et Thiers de demander le récit des fêtes du Directoire, de remonter jusqu'à la Révolution, jusqu'à ce qu'enfin Mme Gay, s'apercevant du piège, s'écria tout d'un coup : « Et n'allez-vous pas me demander comment on s'habillait et on s'amusait au mariage de Marie-Antoinette? » Mère trop tendre, elle prépara sa Delphine bien plus pour la gloire que pour le bonheur, l'élevant en quelque sorte sur les genoux des académiciens, lui soufflant toutes les ambitions, créant, imaginant pour elle tous les moyens de renommée, la faisant recevoir membre de l'Académie du Tibre à Rome, et figurer en Corinne au cap Misène. Au reste, les talents des deux femmes se ressemblent; mais celui de Delphine de Girardin était plus affiné, et surtout elle eut plus de chance, plus d'esprit de conduite. Les *Salons célèbres* de Sophie

déjà fait de chansons depuis que vous êtes sous les verrous? — Pas encore une, riposta Béranger; croyez-vous qu'une chanson se fasse comme un poème épique? » Un jour, chez Nodier, Viennet aborde Michaud avec ces mots : « Dites donc, Michaud, je viens de finir un poème de 30 000 vers. Que dites-vous de cela? — Je dis, réplique Michaud, qu'il faudra 15 000 hommes pour le lire. »

Gay et sa *Psychologie du ridicule* se relisent encore avec plaisir.

« En 1820, dit Coulmann, elle habitait une grande maison avec un jardin, au coin du passage Sandrié et de la rue Neuve-des-Mathurins. Un buste en marbre, de la princesse Borghèse, sur un piédestal, un meuble couvert en casimir écarlate, des objets de goût, un piano ouvert, des miniatures et des dessins d'Isabey et de Ciceri ; le portrait de la maîtresse de maison fait avec talent, alors que sa beauté était dans sa fleur, et rappelant un peu la Vénus du Titien : c'était là la décoration de son salon. Si l'appartement est la femme, comme le style est l'homme, on se sentait chez une artiste aimant l'éclat, la fanfare, l'élégance, les beaux-arts. L'*écarlate*, mais c'est une bannière, un rayonnement, un caractère, une ambition, un esprit, que cette couleur. Aussi, Mme Gay n'avait-elle pas seulement écrit des romans, composé des pièces de théâtre, joué la comédie en société, fait et chanté des romances : elle avait pris sa large part, de tout ce qui passionnait le beau monde. Elle était, ou voulait avoir été, de tout ce dont on parlait. Cette vitalité puissante, cet esprit toujours prêt, cette ardeur envahissante, elle les a conservés depuis le Directoire jusqu'à la seconde République, pendant près de soixante ans.

Mentionnons les réceptions de Jean-Baptiste Legouvé, l'auteur du *Mérite des femmes*, de *la Mort de Henri IV*, deux grands succès d'alors ; les jeudis d'Etienne de Jouy, un précurseur de la chronique parisienne, *l'Ermite de la Chaussée d'Antin*, dont « la conversation impétueuse, fantasque, primesautière, *culbutante*, ressemblait toujours plus ou moins à une charge à fond de train ; il avait pour interlocuteurs Benjamin Constant, Béranger, Arnault, Nodier, Dupaty, Manuel, etc..., puis Mmes Sampayo, de Vatry, Friant, qui

Passaient dans la lumière avec des fleurs au front.

Jouy avait imaginé de donner à sa maison des airs d'ermitage, de faire construire dans son petit jardin une petite chapelle. « Il est vrai que le dieu du temple était Voltaire, et qu'il en était, lui, le frère servant. Sa robe de chambre était un froc ; sa cordelière, une corde. On montait à son cabinet par un escalier tortueux, dont la rampe était encore une corde à gros nœuds. Ajoutez que, comme il était jeune encore, il cumulait les deux parties du personnage : diable et ermite [1]. »

Il s'enthousiasmait pour les ouvrages des autres, presque autant que pour les siens propres. Un étranger portant aux nues *Sylla* et *la Vestale*, il se retourne vers sa fille et confesse gaie-

[1] Charles Monselet, *Portraits après décès*.

ment : « Tu entends ce que Monsieur dit de moi; eh bien, ma chère, j'en pense cent fois davantage. »

Les critiques ne faisaient pas défaut à cette époque, mais elles ne dépassaient pas, en général, les limites de la confidence épistolaire, et ne s'étalaient pas, brutalement, indiscrètement, dans les journaux, comme aujourd'hui.

Merimée, qui n'aimait pas les vers, et qui ne respectait pas grand'chose, se moque sans pitié, dans une lettre à Sainte-Beuve, de certain salon littéraire où il fréquentait de temps en temps :

Un peu avant qu'on serve le thé, il en est trois, pas fort jolies, qui, à tour de rôle, se mettent au piano. Des variations sur une marche de Chopin, passe, puisqu'il n'y a là-dessus pas plus de paroles que dans le murmure d'une forêt; mais arrive le moment où ces dames cèdent au besoin de se gargariser avec des rimes. Ah! les vers de la rive gauche, quelle grêle! Nos aimables personnes ont invariablement deux pièces à nous jeter à la tête. Voilà d'abord *Le Lac* de Lamartine. Saluez! Vient ensuite le *Sonnet d'Arvers* Saluez encore! Il m'a fallu avaler ces deux pilules trois fois en une semaine. A la fin, je m'évade du bagne. On ne me reprendra plus à mettre les pieds dans le petit salon bleu.

Comme pendant à cette boutade, notons un conseil anti-mondain et pratique de Lautour-Mézeray, l'ami d'Emile et de Delphine de Girardin, à un débutant journaliste :

Ne dînez que chez vous, si vous pouvez. Une invitation à dîner, surtout chez des bourgeois, c'est un serpent qui se cache sous les fleurs. Bon ou mauvais, un repas une fois pris, devient une hypothèque dont est grevée la personne d'un galant homme. Ceux qui ont invité ne lâchent plus leur débiteur. Pour un oui, pour un non, ils vous envoient un mot, d'une allure toujours impertinente. Tantôt c'est pour un billet de théâtre, tantôt pour une réclame, toujours pour quelque autre chose. Ces gens-là ont l'univers entier à recommander : le médecin qui donne des soins à Madame, l'avocat qui défend Monsieur, le peintre qui fait le portrait de la famille, le pianiste qui enseigne le solfège à Mademoiselle. Ça n'en finit pas. Refusez, ils répètent dix fois par jour : « Et pourtant ce petit monsieur vient dîner chez nous! » Il vaut mieux manger à 18 sous chez Flicoteaux ou même ne pas dîner du tout. »

Eh oui, ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que date cette habitude discourtoise de faire payer aux invités un dîner ou même une simple tasse de thé dix fois leur valeur. On sait des maîtresses de maison qui tirent à boulets rouges sur les littérateurs qu'elles reçoivent, élèvent l'indiscrétion jusqu'à la hauteur d'un principe de sociabilité, et semblent ignorer que les gens de talent ont déjà payé deux fois leur dette en donnant leur temps et leur esprit : elles n'étaient pas rares autrefois, elles pullulent aujourd'hui dans tous les rangs de la société polie.

Des poètes, des peintres, des musiciens, des chants, des danses, des récitations de vers, des discussions d'art ou de littérature; les contes de ce Charles Nodier, auquel il était plus difficile de se souvenir que d'inventer, et qui mêlait de la façon la plus charmante l'imagination, le rêve et la mémoire; un bataillon de jeunes filles et de jeunes femmes que Marie Nodier conduisait victorieusement à l'assaut du plaisir; de l'amitié, du génie, du talent, de l'esprit à foison, chacun laissant à la porte ses défauts et n'entrant qu'avec son sourire, sa belle humeur, pour rivaliser de grâce avec les hôtes; point de pose, point d'étiquette, la liberté pour tous sans que personne en abusât, — voilà le salon de l'Arsenal, le salon littéraire par excellence, où le cœur était mieux garni que la bourse, mais où les milliardaires intellectuels dépensaient sans compter leurs trésors. Encore avait-on de la place à l'Arsenal, mais dans l'appartement de la rue de Choiseul! N'importe, on y courait comme d'autres courent vers le luxe, et M[me] Mennessier-Nodier le rappelle dans ses *Souvenirs* sur son père: « Tout ce qui tenait alors une plume ou un crayon montait l'étroit escalier qui conduisait aux trois petites chambres habitées par l'homme de lettres, et parmi ceux-là, quelques-uns, plus favorisés, étaient admis à la réfection du soir, c'est-à-dire au partage d'un pot de confitures de groseilles dont ma mère distribuait les tartines équitables, à l'exemple et non à l'imitation de la *Charlotte* de Werther. J'avais ma part de tartines, et ce n'était que justice, car l'idée-mère m'en était certainement due. »

A l'Arsenal, le cadre était agrandi, on avait un peu de bien-être, des dîneurs de fondation : M. de Cailleux, directeur des musées; le baron Taylor, Francis Wey, Alexandre Dumas. Et puis les intimes venaient à leur gré; s'il fallait allonger la table, on l'allongeait, mais Nodier était fort superstitieux; si quelqu'un arrivait le treizième, il dînait à la petite table, à moins qu'un quatorzième ne survînt. Le salon s'illuminait le dimanche, puis de huit à dix heures on causait, et de dix heures à une heure du matin on dansait.

La causerie chez l'auteur de la *Fée aux miettes!* Elle débutait souvent par quelque belle histoire de celui-ci, semi-vraie, semi-fantastique. « C'était à la fois Walter Scott et Perrault... On n'applaudissait pas; non, on n'applaudit pas le murmure d'une rivière, le chant d'un oiseau, le parfum d'une fleur. Mais le murmure éteint, le chant évanoui, le parfum évaporé, on écoutait, on attendait, on désirait encore. » Nodier s'asseyait, et, souriant, tourné vers Lamartine, Hugo, Musset ou quelque autre : « Assez de prose comme cela, disait-il; des vers, des vers, allons! » Et

personne ne se faisait prier, et chacun, selon le jour et l'inspiration, avait son mot, son inspiration, son triomphe; chacun avait sa joie multipliée par celle des autres. Mais lorsque la danse commençait, les joueurs se retranchaient dans les coins, Nodier ne quittait plus sa partie de bataille ou d'écarté. Mme Ancelot écrit qu'il se donnait ainsi une attitude, pour se dispenser de parler ou de manifester. « Si j'aime le jeu? lui répondit-il un jour. Il faudrait que je fusse bien ingrat pour ne pas l'aimer; un défaut qui m'est plus utile que ne me le serait une qualité, la sincérité. » De la sorte, il n'avait pas besoin d'applaudir ceux qui, malgré la danse, continuaient le sport poétique; ne valait-il pas mieux les louer à huis-clos, tout bas, ce qui permet de mettre au-dessus de tous le complimenté, sans offusquer ses émules?

La conversation entre les artistes que je rencontrais chez Nodier m'étonna vivement et me parut très singulière, quoique amusante. C'était un ton continuel de plaisanterie très excentrique. Je retrouvai cette même habitude chez Pradier, à deux fêtes où je fus invitée. Jamais aucune parole sérieuse, jamais rien de profond, de sensé ou de simple : tout était destiné à faire rire, à faire de l'effet. Plus les choses étaient inattendues, plus le succès en devenait prodigieux. Je me trouvais là comme cette étrangère qui, après avoir passé deux années à Paris, disait à son retour en Allemagne : « Il paraît qu'en France on n'est sérieux qu'en famille, car dans les salons on se moque toujours de tout[1]. »

Mais quels partenaires, quels coryphées de conversation dans cette maison du bon Dieu! Balzac, Sainte-Beuve, Alfred de Vigny, Delacroix, Emile Deschamps, Jules Janin, les deux Johannot, Robert Fleury, Listz, Ballanche, Caylus, Custine, Planche, Charles de Mazade, Théodore Jouffroy, Saint-Valry[2], Toussenel, etc...

Et du côté des femmes : Mmes Victor Hugo, O'Donnell, Guyet-Desfontaines, Amédée Pichot, Duponchel, Deveria, de Bazaine, Sénovert, Alexandre Bixio, Auguste Jal, Anaïs Ségalas, Tastu, d'Abrantès, Adolphe de Circourt, les filles du général Pelletier, Mme de Marandon de Montyel.

« Aucune hospitalité ne sera plus cordiale et plus franche que celle de Nodier, affirme Mme Victor Hugo. On conçoit qu'avec sa nature lâchée et involontaire, il ne pouvait avoir rien de ces maîtres de maison virils et souverains qui, même à leur insu, pèsent sur leurs invités, dont l'autorité inaliénable gêne instinctivement toute expan-

[1] Mme Ancelot, *les Salons de Paris*. — Mme Mennessier-Nodier, *Charle Nodier : Episodes et souvenirs de sa vie*. — Amaury-Duval, *Souvenir* .

[2] C'est sur Saint-Valry, qui avait plus de six pieds, que Méry fit ce vers :

Il se baisse, et ramasse un oiseau dans les airs.

sion, et chez lesquels vous sentez vaguement que vous n'êtes tout au plus que le locataire de votre joie. Chez Nodier, chacun possédait son plaisir en propre et n'en devait compte à qui que ce fût. Nodier était trop impersonnel et se supprimait trop pour intervenir jamais en dominateur dans aucun élan. Ses amis étaient plus chez eux que chez lui. Faible, gracieux et presque féminin, il faisait pour ainsi dire l'hospitalité femme. »

« Nodier, conte Alexandre Dumas père, était prodigue, insouciant, flâneur; oh! mais flâneur avec délices, comme Figaro était paresseux. Peut-être pouvait-on lui reprocher d'aimer un peu trop tout le monde; mais cela, c'était encore par insouciance, pour ne pas se donner la peine de faire la division de ses sentiments.

Puis, disons-le, c'était le commun des martys que Nodier aimait de cette façon-là; il avait un cercle de privilégiés qu'il aimait avec son cœur, ceux-là; les autres, il ne les aimait qu'avec son esprit.

Nodier était l'homme savant par excellence; il savait tout, puis encore une foule de choses au-delà de ce tout. D'ailleurs, Nodier avait le privilège des hommes de génie : quand il ne savait pas, il inventait. Un jour que j'avais déjeuné chez un ministre, on me demandait : « Comment s'est passé le déjeuner? — Bien, répondis-je; mais, sans moi, je m'y serais cruellement ennuyé! » Eh bien, c'était la même chose pour Nodier; de peur de s'ennuyer, il créait des paradoxes comme, moi, je raconte des histoires...

Nodier prétendait que j'étais une bonne fortune pour lui, en ce que je le dispensais de causer; mais ce qui, en pareil cas, était la joie du paresseux maître de maison, était le désespoir de ses convives... Il est vrai qu'une fois chargé de cette vice-royauté de la conversation, je mettais un amour-propre inouï à bien remplir ma charge. Il y a des maisons où l'on a de l'esprit sans s'en douter, et d'autres maisons où l'on est bête malgré soi. Moi, j'avais trois maisons de prédilection trois maisons où flambaient incessamment ma verve, mon entrain, ma jeunesse : c'était la maison de Nodier, la maison de Mme Guyet-Desfontaines, et la maison de Zimmermann. Partout ailleurs, j'avais encore quelque esprit, mais l'esprit de tout le monde. »

Les soirées littéraires de Charles de Lacretelle étaient consacrées à des lectures, où s'essayaient les débutants et les vieux auteurs en quête d'un auditoire plus bienveillant que celui des théâtres patentés. On y voyait Charles Brifaut, Raynouard, Roger, Auger, Campenon, Baour-Lormian, Parceval-Grandmaison, « les académiciens à cheval sur l'orthodoxie littéraire comme de vieilles marquises sur l'orthodoxie littéraire. » Ce salon passait pour être un peu l'antichambre de l'Académie; les littérateurs de la nouvelle école, les poètes de la *Muse française* s'y présentaient, cherchaient à désarmer les préjugés et la méfiance. Et comme ils avaient pour eux l'opinion publique, que rien ne réussit comme le succès, ils finirent par forcer la porte. Lacretelle lui-même, assisté de Roger et Auger, leur servit d'introducteur à l'Institut, non sans formuler quelques réserves, non sans barrer

le chemin aux deux principaux *coupables*, Lamartine et Hugo. Mais en vain : Lamartine pénétra dans la place en 1830.

Le salon de M. Lacretelle, remarque M. de Carné, a été à peu près le dernier cercle littéraire de Paris qui eût conservé la vraie tradition littéraire du siècle précédent. Sous le gouvernement de 1830, la politique domina trop les lettres, et leur enleva trop d'illustrations pour que celles-ci ne lui demeurassent pas un peu subordonnées. Il en fut ainsi à peu près partout, en exceptant toutefois l'Abbaye-au-Bois, qui fut moins un salon littéraire qu'un temple muet au seuil duquel les critiques déposaient leurs armes, à peu près comme les musulmans quittent leurs chaussures avant de pénétrer dans une mosquée.

C'est Lacretelle qui, presque octogénaire, disait aux jeunes de son temps.

Donnez-moi vos vingt ans si vous n'en faites rien!

La musique alternait avec la poésie chez lui, chez Mmes Jules Lefèvre et Emile Deschamps. Bessems, Vaucorbeil, Rosenhain, Niedermayer, Mme Hérault, Mme Pleyel, Listz, Hermann, donnaient la réplique de leur éloquence artistique à la musique de l'esprit et des vers. L'orchestre de l'opéra des paroles comptait parmi les exécutants : Lamartine, Ponsard, Mignet, Méry, Pongerville, Nodier, Sainte-Beuve, Ampère, Legouvé, Dupaty, Cousin, Augier, A. Karr, Soumet, Alfred de Vigny, Jules de Rességuier, le baron Ernouf, Guiraud, etc.., C'était le temps où Alexandre Cosnard adressait à Emile Deschamps des lettres en vers, y compris la suscription :

Monsieur, Monsieur Deschamps, un homme décoré,
Près le faubourg Saint-Honoré.
De la Ville-l'Evêque est le beau nom que porte
Sa rue, et quarante-un est chiffré sur sa porte.

Alexandre Dumas faisait rire toute la compagnie avec un distique improvisé contre l'ambassadeur d'Autriche et la marquise de Bombelle à la suite d'un léger démêlé :

Pourquoi donc ces gens-là s'appellent-ils Bombelle?
Le mari n'est pas bon, la femme n'est pas belle.

Victor Hugo faisait frémir et pleurer l'auditoire en récitant sa poésie vengeresse contre Deutz livrant à prix d'or la duchesse de Berry :

... Et Louvel indigné repoussera ta main!

Ces trois salons furent fermés brusquement et pour toujours par la révolution de 1848.

Emile Deschamps avait un esprit aimable, généreux, toujours

prêt à faire feu, pour le compte de ses amis plus encore que pour le sien. Nul plus que lui n'a cherché à donner de l'esprit aux autres, il a prêté à ses intimes, même aux indifférents, une foule de mots. Tous les matins, sur certain papier bleu, il envoyait vingt lignes à quelque ami sur l'événement de la veille, et parfois ces vingt lignes contribuaient à la réputation de celui qui, de l'aveu du paon, se parait de ses plumes : quelqu'un que je connais a entre les mains beaucoup de ces billets et, quoi qu'en disent les détracteurs d'Emile Deschamps, c'est là une précieuse anthologie.

Certain bureaucrate prudhommesque, qui ne pouvait digérer qu'Emile Deschamps eût un poste meilleur que le sien au ministère des finances, lui dit : « Monsieur, il paraît que chez les poètes, on vous traite de chef de bureau, et que chez les gens de bureau on vous traite de poète. — Eh bien! riposta Emile Deschamps, c'est bien quelque chose de réunir deux titres, quand tant d'autres ne peuvent pas se flatter d'en avoir un. »

Lorsque Napoléon III partit pour la campagne d'Italie, il nomma l'impératrice Eugénie régente de France; et, comme la jeune souveraine faisait un voyage triomphal en Normandie, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, s'avisa, dans son compliment, de la comparer à Blanche de Castille, mère de saint Louis. D'où moqueries du faubourg Saint-Germain; Emile Deschamps, légitimiste et romantique, se fit l'interprète de ses belles amies, en griffonnant ces versiculets :

A Monseigneur l'Archevêque de Rouen :

Votre impératrice est gentille;
Elle est même blanche, dit-on;
Elle est blanche, elle est de Castille,
Mais Blanche de Castille?... Non!

Et la duchesse de ... ajouta au crayon :

Certifié : *Bonne chose.*

L'épigramme fit la joie des salons de l'opposition, et courut de de proche en proche, comme une traînée de poudre.

Romantique, Emile Deschamps le fut jusqu'à la fin; pas au point, cependant, de répéter le mot dédaigneux qui lui échappa en 1829, après une lecture de *Marion Delorme*, en montrant l'affiche du soir au Théâtre Français : « Et *ils* vont jouer *Britannicus!* »

J'ai déjà cité quelques causeurs; en voici encore un, Méry le Marseillais, qui, si l'on en croit Théodore de Banville, savait par cœur tous les poètes latins, et pouvait les réciter en commençant par la fin, en prenant les pairs, puis les impairs, en sautant un

mot sur deux, ou en sautant des mots en zigzag, en losange, au gré des auditeurs; capable aussi d'improviser vingt vers pour suppléer à une défaillance de mémoire un jour qu'il disait une pièce de Lamartine; Méry, l'auteur d'*Héva*, la *Floride* et la *Guerre du Nizam*, qui détestait l'hiver autant qu'il adorait la dame de pique. « Qu'on enlève le piano de mon salon, clamait Mme de Girardin, que Sivori ne joue pas du violon, que Duprez ne chante pas; que je n'aie plus la ressource de servir du thé. Tout ce que vous voudrez, peu m'importe, pourvu qu'on me laisse Méry. » Un jour que Villemain émettait des doutes sur le jugement dernier, Delphine en appelle à Méry, qui accepte de plaider contre Villemain, à condition que l'on éteigne les bougies et que quelqu'un se mette au piano pour l'accompagner. Le prince de la Moskowa, grand musicien, s'offre, est acclamé, les lumières sont éteintes. « Tout à coup! » s'écrie Méry, puis il s'arrête environ dix secondes, mais pour se jeter bien vite dans une description de choses divines et infernales à faire pâlir les fresques de Michel-Ange et les vers portentoses de Dante. Au bout de cinq minutes, continue Audebrand, tous ceux qui étaient là avaient froid dans le dos. Deux ou trois jeunes femmes spasmodiques ressentaient déjà une attaque de nerfs, et demandaient grâce. On dut faire venir à la hâte des flacons d'éther. Il fallut aussi rallumer les bougies au plus vite. M. Villemain, tout ahuri, baissait l'oreille, se confondait en excuses. « Monsieur, dit-il au poète, je vous jure qu'à l'avenir je ne m'aviserai plus de nier l'existence de l'enfer. »

Une autre fois, chez Mme G. de P., on lui propose, en guise de bouts rimés, l'air fameux : *Au clair de la lune*, et, en moins de cinq minutes, il le transforme, en fait une satire des hommes d'argent :

En me promenant... au clair de la lune,
Hier, j'ai rencontré... mon ami Pierrot.
Il m'a dit : « Mon cher, laisse là ta plume;
C'est bon tout au plus... pour écrire un mot.
L'art est enterré..., sa chandelle est morte,
Et les écrivains... n'auront plus de feu.
La Bourse est à nous..., elle ouvre sa porte;
Boursicotons donc.., pour l'amour de Dieu!

Dans le même salon, on donne à Méry ces huit rimes : crie, vie, sort, mort, fête, faite, deuil, œil. Quelques instants après, il lit ces vers :

On entre, on crie,
Et c'est la vie.
On crie, on sort,
Et c'est la mort!

Un jour de fête,
Un jour de deuil...
La vie est faite
En un clin d'œil!

Alexandre Dumas, qui raconte d'autres tours de force de Méry, par exemple le premier acte d'une tragédie écrit en vingt-quatre heures, conclut ainsi, et l'éloge semble à peine exagéré :

Il connaît la Grèce comme Platon, Rome comme Vitruve, l'Inde comme Hérodote; il parle latin comme Cicéron, italien comme Dante, anglais comme lord Palmerston. Mélomane au premier chef, un jour qu'il disputait avec Rossini : « Tenez, dit-il à l'auteur de *Moïse* et de *Guillaume Tell*, laissez-moi tranquille, vous n'entendez rien à la musique ». Et Rossini lui répondit : « C'est vrai ». L'homme le plus spirituel a ses bons et ses mauvais jours, ses lourdeurs et ses allègements de cerveau... Méry n'est jamais fatigué, n'est jamais à sec... Chose incroyable! au milieu de tout cela, jamais une médisance sur un ami... Il est savant comme l'était Nodier; il est poète comme nous tous ensemble; il est paresseux comme Figaro, spirituel comme... comme Méry.

Je ne saurais passer sous silence le groupe des grandes admiratrices de Chateaubriand : la comtesse de Beaumont, la marquise de Custine, la duchesse de Duras, Mme Récamier. Aussi bien les salons des deux dernières prennent rang parmi les plus considérables du dix-neuvième siècle. Pauline de Montmorin, comtesse de Beaumont, avait fait l'apprentissage du malheur : son père massacré pendant la Terreur, sa mère et son frère Calixte guillotinés, sa sœur tuée par la peur, elle-même n'échappant à l'échafaud que grâce à son lamentable état de santé! Elle guérit, mais resta toujours frêle et mourut bien jeune (4 novembre 1803). La mort lui avait enlevé des amis délicieux, elle en retrouva quelques autres, et *la petite société* groupée autour d'elle pesait beaucoup par la beauté des caractères, l'élévation et le charme d'une causerie qui faisait siens tous les sujets, ceux d'hier, ceux d'aujourd'hui, les sujets d'infini et de fini. C'était Joubert que Mme de Chastenay définit : « Une âme qui, ayant rencontré par hasard un corps, s'en tirait comme elle pouvait »; Joubert qui détestait la politique au point d'affirmer qu'elle ôte la moitié de l'esprit, la moitié du droit sens, les trois quarts et demi de la bonté, et certainement le repos et le bonheur tout entiers; — c'était Chenedollé, l'amoureux platonique de l'infortunée Lucile, un clair de lune de Joubert, *belle âme au timbre d'or*, rencontrant lui aussi des mots rares, comme cette réponse à Mme de Krudener soutenant qu'il n'y avait pas de pensées dans *Werther* : « Comment! Pas de pensées! mais c'est une pensée continue! »

C'était Fontanes dont la conversation était la plus abondante, la plus pittoresque, la plus fertile en citations heureuses; Molé, Pasquier, Adrien de Lezay, Guéneau de Mussy, Mmes de Vintimille, de Lévis, de Pastoret; — et puis René, alors encore aimable, modeste, *bon garçon*, René qui racontait sa jeunesse mélancolique, ses aspirations indéfinies à Pauline : celle-ci comprenait le nouveau langage des passions, elle comprenait trop! Et à son tour elle n'était que trop comprise.

Produit de la race la plus aristocratique et de la civilisation la plus raffinée, réunissant dans un corps souple et frêle l'élégance d'une Florentine de la Renaissance et les grâces de la patricienne, à une époque où les patriciennes furent le type accompli de la grande dame, ayant un cœur énergique et droit, Pauline de Montmorin possédait en outre le double attrait de la souffrance et du malheur supportés héroïquement [1].

La société de Mme de Custine se compose à peu près des mêmes personnes que celle de Mme de Beaumont, quelques-unes en moins, d'autres en plus, tel Fouché : et l'on ressent quelque surprise de découvrir ici un Fouché capable des sentiments d'une amitié dévouée et raffinée envers cette grande dame. Fallait-il répéter ici le mot de Mme de Tencin mettant la main sur le cœur de Fontenelle : « C'est encore de la cervelle que vous avez là! » Fouché cherchait-il à se ménager des appuis dans le faubourg Saint-Germain, en protégeant, en sauvant les survivants de cette caste qu'il envoyait si allègrement à l'échafaud en 1793? Ou bien la fièvre révolutionnaire n'avait-elle pas obsédé les âmes au point de les arracher à leur centre de gravité, de les déplacer et emporter hors de leurs voies naturelles? Mais ces âmes, le cyclone une fois apaisé, remontaient du chaos vers l'ordre, de la folie vers la sérénité et le bonheur. Comme sa mère, Delphine de Custine eut son grand et unique roman, mais Mme de Sabran finit par épouser Boufflers; elle contait joliment sa poétique aventure :

De plaire un jour sans aimer j'eus envie :
Je ne cherchais qu'un simple amusement;
L'amusement devint un sentiment,
Le sentiment, le bonheur de ma vie.

Delphine (la reine des roses) n'épousa point Chateaubriand, qui fut bientôt infidèle, qu'elle continua d'aimer jusqu'au bout, et dont elle n'obtenait plus qu'une amitié bien tiède, en échange de son dévouement passionné. Elle avait sa petite intimité où chacun recevait quelque sobriquet : *la chatte*, c'est Mme de Chateaubriand;

[1] Bardoux, p. 397.

le chat, le Colo, le sauvage, le génie, c'est René; *la souris*, c'est la belle-sœur de la marquise; deux ou trois fois l'an, celle-ci donnait une fête où lettrés, artistes, les Bertin, Mme Vigée-Lebrun, Gérard, M. de la Maisonfort, le docteur Koreff, Boissy d'Anglas, Malibran, etc., étaient particulièrement choyés[1]. Delphine Gay lisait ses vers et aussi des pages des *Martyrs* ou d'*Atala;* René daignait quelquefois se mêler au cercle de son amie : mais ce n'était plus le temps des *ascensions de cœurs*, dont il parle lui-même dans ses Mémoires. Quand il eut terminé les *Martyrs*, il les lut, chapitre par chapitre, à ses amis, les relut ensuite chez Mme de Laborde, à Méréville. La dame de Fervacques ne fit point partie des invités, Chateaubriand ne lui écrivit pas pendant son voyage en Grèce. Elle souffrit sans doute de l'oubli; mais présent ou absent, ingrat ou un peu reconnaissant, Chateaubriand ne cessa de remplir son âme, et c'est encore de lui qu'elle parlait quand elle se taisait : cette âme finement et fortement trempée supportait mieux les tristesses de la prison pendant la Terreur : « M. de Chateaubriand, écrivait-elle, ne gâte point ses amis; j'ai peur qu'il ne soit un peu gâté lui-même par leur dévouement. Il ne répond jamais à ce qu'on lui écrit, et je ne suis pas sûre qu'il le lise. » Quant à René, il se souvenait d'elle surtout quand il se sentait inquiet, menacé, malheureux.

Très inférieure aux trois autres admiratrices par la culture, la verve et l'originalité de l'esprit[2], Mme Récamier (1777-1849), l'em-

[1] Voy. Pailhès, *Mémoires inédits de Mme de Chateaubriand; Mme de Chateaubriand, ses lettres à Clausel de Coussergues; Chateaubriand, sa femme et ses amis; Du nouveau sur Joubert.* — Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire.* — De Raynal, *les Correspondants de Joubert.* — Bardoux, *la Comtesse de Beaumont; Mme de Custine; Mme de Duras.* — Marquis de Custine, *la Russie en 1839.* — Robethon, *Chateaubriand et Mme de Custine.* — Ernest Bertin, *la Société du Consulat et de l'Empire.* — Henry Lapauze, *les Amies de Chateaubriand.*

[2] *Souvenirs et Correspondance de Mme Récamier*, publiés par Mme Lenormant. 2 vol. — *Mémoires* de Philarète Chasles. — Joseph Turquan, *Madame Récamier.* — Mme Ancelot, *Foyers éteints.* — Delécluze, *Souvenirs de soixante années.* — Docteur Cabanès, *le Cabinet secret de l'histoire*, 2e série. — *Souvenirs* du duc de Broglie. — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. Ier; *Chateaubriand et son groupe littéraire; Portraits de femmes.* — Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe.* — Guizot, *Mélanges biographiques.* — Paul Deschanel, *Figures de femmes.* — De Marcellus, *Chateaubriand et son temps.* — Mme de Bawr, *Mes souvenirs.* — K. O'Méara, *Un salon à Paris.* — André Marie et J.-J. Ampère, *Correspondance et Souvenirs.* — Kotzebue, *Souvenirs de Paris en 1804.* — *Mémoires d'une inconnue.* — Thomson Frede, *Madame Récamier of Hendes Venner et Tidsbillede.* 1903. — Comte d'Haussonville, *Ma jeunesse.* — Sainte-Beuve, *Portraits de femmes.* — Duchesse d'Abrantès,

porte décidément par l'esprit de diplomatie, le sens du gouvernement social, l'art avec lequel elle métamorphosa en amitiés éternelles les passions qu'elle inspirait, sans les partager, à des hommes tels que Benjamin Constant, Ballanche, Barante, Ampère, Chateaubriand. Elle eut toute la grâce de cette éclatante beauté qui faisait retourner dans la rue les petits Savoyards, elle n'eut pas de roman, car on ne peut guère décorer de ce titre deux velléités d'épouser le prince Auguste de Prusse et J.-J. Ampère; elle traversa le feu comme la salamandre légendaire, mieux que ses contemporaines échappa à la calomnie et, comme on l'a dit, parvint à faire de la coquetterie une vertu. Sa vie pourrait être proposée, sous forme de décalogue, aux femmes qui veulent remplir tout leur mérite, et régner par le salon. Ainsi :

1° Mme Récamier ne se contentait pas d'être belle et prudente, elle avait une grande bonté réelle : à plusieurs reprises, elle s'efforça très courageusement d'arracher à la mort des condamnés politiques, et elle réussit une fois, auprès de Caroline Murat, reine de Naples.

2° A plus forte raison rendait-elle beaucoup de services, même aux inconnus; c'est grâce à elle que plusieurs de ses amis, Mathieu de Montmorency, Ballanche, Lenormant, firent partie de l'Institut; elle contribua au succès de plusieurs autres.

3° Elle est admirablement fidèle à ses amis, et non seulement elle leur témoigne le dévouement des grandes occasions, mais le dévouement le plus difficile, celui de tous les jours.

4° Elle s'interdit la médisance, la calomnie sur ses habitués, ne les autorise pas chez elle, dit du bien de tout le monde, avec des nuances.

5° Elle veille soigneusement au bien-être moral et matériel de ses amis. La marquise de Catellan poussait l'horreur de toute contrainte si loin qu'elle ne voulait pas s'asseoir deux jours à la même place, de peur que son salon ne prît un air de régularité et d'apprêt, qui en eût donné aux esprits, pensait-elle. Mme Récamier ayant senti la justesse de l'observation, l'applique à la tenue de son salon : pour établir plus vite l'harmonie entre les invités, elle forme d'avance avec des sièges cinq ou six groupes, qui per-

Histoire des salons de Paris. — Rondelet, *Madame Récamier.* — Ludovic Brunier, *Ein edles Frauenbild : Julie Récamier.* — Mme de Staël, *Dix années d'exil.* — K. Knackfuss, *Canova.* — Baron de Gérando, *Lettres inédites et Souvenirs biographiques de Mme Récamier et de Mme de Staël.* — Mme M..., *Madame Récamier, with a sketch of the history of Society in France.* — Vicomtesse d'Agoult, *Mes souvenirs.* — Maurice Paléologue, *Profils de femmes.* — Edouard Herriot, *Madame Récamier et ses amis*

mettent aux hommes de circuler dans les intervalles, de s'arrêter au gré de leurs sympathies. Ainsi ce mur de la vie mondaine, si difficile à franchir aux yeux des timides, disparaissait grâce à l'habile manœuvre de cette stratégiste consommée. « Lorsque ces cercles étaient garnis de causeurs et de causeuses élégantes, c'était, dit Delécluze, un tableau curieux que tout ce monde animé par la conversation, au milieu duquel Mme Récamier, vêtue de sa robe de mousseline blanche nouée par un ruban bleu, allant, venant dans les détours de ce labyrinthe vivant, adressait avec ce tact qui lui était particulier, un mot amical aux uns, des paroles bienveillantes à tous, poussant même l'attention jusqu'à aller chercher les modestes dans les encoignures où ils se retranchaient... Mais lorsqu'il s'agissait de faire entendre à une grande assemblée une lecture ou une récitation importante sur laquelle l'attention de tous dût se porter, Mme Récamier faisait placer ses invités en un seul cercle, réservant le centre pour celui ou celle que l'on devait écouter. »

6° Elle reste chez elle tous les soirs, on ne règne bien que chez soi, et « si l'on a tout son esprit chez soi, on a de plus chez soi tout l'esprit des gens que l'on y rassemble; les nouvelles qu'ils y apportent, les bons mots qu'ils disent sont presque une propriété de la maîtresse de maison[1]. »

7° Elle a l'art d'écouter (ceux qui nous écoutent parlent toujours bien), art plus compliqué qu'on ne croit, car il exige mainte qualité : la modestie personnelle, la faculté d'admiration ou du moins la faculté de feindre l'admiration, assez d'intelligence pour suivre l'interlocuteur à travers les méandres de sa pensée, mettre en valeur tout son talent, dire à propos le compliment qui correspond à son état de vanité.

Au milieu du bruit, de la lumière et du monde, elle garde, dit John Lemoinne, cette grâce privée, ce charme secret que le poète donne aux roses qui rougissent ignorées : *roses that blush unseen*; elle ne chercha jamais la célébrité que pour les autres et ne la rencontra pour elle-même que sans le vouloir et sans le savoir.

8° Elle vieillit sans chagrin, gouverne sans coups d'État, par la grâce de la douceur insinuante, et, nouvelle Pénélope, tient en haleine les quarante prétendants à une amitié exclusive. S'il ne s'aiment pas toujours à travers elle, si Mathieu de Montmorency

[1] Voici un trait à peu près inédit : « Un musicien de beaucoup d'esprit, M. Sauzay, m'a conté que, dans sa prime jeunesse, il fut conduit, un soir, à l'Abbaye-au-Bois. On le fit entrer mystérieusement dans une petite pièce à côté du salon; il joua et, après chaque morceau, les invités applaudissaient avec enthousiasme... Mme Récamier. » Mais n'y a-t-il pas là quelque malentendu?

et Ballanche jalousent *le grand lama* Chateaubriand, elle fait tout au monde pour leur persuader que chacun dit du bien de l'autre, amortir les chocs d'amour-propre et imprimer aux trêves le caractère d'une alliance.

9° Elle recrute en perfection les nouveaux qui, tels Sainte-Beuve, Loménie, pourront charmer les anciens sans leur donner de l'ombrage; et cette sélection est si bien combinée qu'elle n'a presque jamais à se repentir de ses choix.

> ... Circé qui rendit des oracles
> Et qui, par ses enchantements,
> En bêtes changea bien des gens,
> Sans opérer de grands miracles.

10° Si elle rendit des oracles de bon goût et d'urbanité, elle ne changea personne en bête; au contraire, ses amis, illustres ou non, n'avaient jamais plus d'esprit que dans son salon, ils s'y sentaient plus aimables, mieux aimés qu'ailleurs, aimés pour eux-mêmes. Et l'habitude, l'affection, l'amour-propre, les ramenaient sans cesse à cette Abbaye-au-Bois qui était pour Ballanche *le centre du monde*. Oui, en vérité, Juliette leur donnait plus qu'elle n'en recevait.

Chateaubriand arrivait chez elle à trois heures, restait jusqu'à cinq, et cette visite quotidienne était devenue le dernier charme de sa vie. Son amie apparaît à Goncourt comme la *Madone de la conversation*.

> Je l'ai vue, affirme Mme de Bawr, faire autant de démarches, dire autant de paroles pour placer un honnête domestique qui mourait de faim, que pour faire recevoir à l'Académie le littérateur qu'elle croyait, sur l'avis des meilleurs juges, devoir obtenir le fauteuil.

Elle apprivoisa Mme de Chateaubriand elle-même, *la chatte* qui griffait volontiers, et qui confessait plaisamment : « M. de Chateaubriand est si bête que, si je n'étais pas là, il ne dirait jamais de mal de personne. »

Chateaubriand se plaignait sans cesse de trop vivre. Mme Récamier avertit Arsène Houssaye : « M. de Chateaubriand est désolé de vivre, mais il serait désolé de mourir. Il dit toute la journée qu'il s'ennuie et qu'il ennuie les autres. Je vous assure qu'il s'amuse toujours du spectacle, et qu'il nous amuse toujours par ses grandes pensées. — Les grandes pensées lui viennent de votre cœur, répliqua galamment Houssaye. »

Pour réunir autour d'elle tant d'hommes d'intelligence et d'opinions différentes, pour les monter et les maintenir pendant de longues années à un même degré de ferveur envers sa per-

sonne, sans être cependant elle-même douée d'un esprit supérieur, il faut, explique Mme Ackermann, que Mme Récamier ait eu une entente parfaite des diverses vanités. En effet, elle leur rendait toutes sortes de services. L'unique affaire de sa vie a été de les deviner à demi-mot, de se prêter à leurs petits calculs, et de leur éviter les mécomptes et les rougeurs. Après avoir éprouvé combien sont fragiles la fortune et la beauté, en femme prudente, elle s'était retirée en lieu sûr, et avait établi sa position sur un terrain solide, sur le fonds immuable d'une faiblesse humaine.

Et ceci, n'est-il pas vrai, donne tout son prix à cette page de Coulmann :

Qu'on ne s'y trompe pas : l'âme, la régulatrice, la fée d'un pareil groupe, c'est la maîtresse de la maison. C'est elle qui donne le diapason, l'entrain, la couleur, le mouvement, la vie. Si elle est guindée, l'assemblée est guindée ; si la vanité la possède, elle fait s'épanouir la vanité ; si elle est sotte, la sottise triomphe ; si elle est ennuyeuse, l'ennui règne ; elle déteint enfin sur tout ce qui l'environne, comme elle répand la gaîté, la confiance et l'esprit, quand elle en possède le trésor. Règle générale : telle maîtresse de maison, tel salon ; sans son concours, toutes ces incrustations se détachent, toutes les importations disparaissent, toutes les verves se glacent, toutes les inspirations s'éteignent. Rien ne dure ni ne fleurit sur l'ingrat terroir.

Une dame du faubourg Saint-Germain, qui avait épousé un illustre général de la République, me conjurait de lui présenter quelques hommes de lettres avec qui j'étais lié, comptant qu'ils répandraient beaucoup de charme dans son salon. J'obtins un jour de Béranger, avec qui je passais sur le boulevard, sous ses fenêtres, de se laisser présenter par moi à la baronne que je lui peignis enthousiaste de ses chansons. Il monte avec moi. La première conversation fut trop flatteuse pour lui, pour qu'il ne fût pas content ; mais quand il eut accepté son dîner, auquel je fus aussi invité, elle se mit à lui dire au dessert : « Monsieur Béranger, vous qui avez tant d'esprit, dites-nous donc quelque chose d'amusant, » comme elle aurait prié Alard de jouer du violon. Il fallut voir la grimace du grand poète et le coup d'œil qu'il jeta sur moi. Il ne voulut même pas consentir à faire sa visite de digestion, et m'en aurait moins voulu de l'avoir mené dans un coupe-gorge [1].

Fille d'un de nos meilleurs chefs d'escadre, de cet amiral comte de Kersaint [2] qui porta sa tête sur l'échafaud pour avoir

[1] Je vois encore Leconte de Lisle répondant sèchement à une maîtresse de maison qui le priait de dire quelques-unes de ses poésies : « Madame, je ne suis pas le Monsieur qui va en ville. » La dame n'insista point.

[2] La place me manque pour esquisser un grand nombre de salons où, de 1800 à 1850, la littérature et l'esprit furent en honneur, notamment ceux de : duchesse d'Abrantès, Mmes de Chastenay, Vigée-Lebrun, de Gérando, Letissier, d'Arlincourt, Auger, Baraguey-d'Hilliers, Chasseriau, de Lancy, de Courbonne, de Circourt, Talma, baron Gérard,

défendu la Révolution modérée contre la Révolution violente; ayant reçu l'éducation du malheur, et, dans la rude vie de l'émigration, appris à employer pratiquement son besoin perpétuel de dévouement et de sacrifice; royaliste par tradition et raison, libérale de sentiment et d'instinct, très patriote, très Française, refusant d'ouvrir sa maison en 1814, disant alors « qu'elle ne veut ni fermer sa porte à lord Wellington ni le recevoir, tant qu'il ne serait pas un simple voyageur »; douée d'un jugement pénétrant, ayant acquis par l'étude et l'observation, des trésors de pensées originales, mais silencieuse tout d'abord et fort modeste, ce qui fit croire qu'elle manquait d'esprit (c'est l'inconvénient de la modestie qu'on la prenne volontiers au mot), — la duchesse de Duras demeure à côté de Mme Récamier, à côté de Mme de Staël, avec laquelle elle a plusieurs traits de ressemblance, une des physionomies attachantes de son temps.

L'amour est le revenu de la beauté, et les dieux lui ayant refusé celle-ci, elle se réfugia dans l'amitié amoureuse, l'amitié sans épithète, dans l'amour maternel et l'amour filial; mais sentiments, paroles, actions portèrent toujours les couleurs d'une âme passionnée, généreuse, qui avait rencontré un corps indigne d'elle. Sentant qu'on ne pouvait guère l'aimer, elle ne voulut pas s'abaisser à aimer sans espoir, et mit, Dieu sait au prix de quel effort, sa pensée intérieure d'accord avec sa conduite; elle se consola comme elle put, en s'instituant la providence efficace et tangible de celui qu'elle fut tentée d'adorer, en s'intéressant aux belles conversations sentimentales, comme ces personnes qui, ne

Mmes de Bawr, duchesse de Broglie, princesse Belgiojoso, princesse de Salm, comtesses d'Agoult, Joubert, Philarète-Chasles, baron Malert, etc...

Je veux cependant rapporter quelques lignes de Mme Amelot sur les réceptions du vicomte d'Arlincourt : « C'était trop nombreux, on y était trop étranger les uns aux autres. C'étaient des fêtes, mais des fêtes où l'intelligence était pour quelque chose, où on lui rendait hommage, où on la mettait de pair avec les plus grands et les plus riches, ce qui ne se voit pas toujours, même à notre époque d'égalité... Il y avait donc chez d'Arlincourt un luxe intellectuel, mis en évidence et en honneur. Il aimait tant ce qui brille! Nous avons vu là tout ce qui était vraiment célèbre dans les arts et dans les lettres, joint à tout ce que l'aristocratie a de plus élevé dans les vieux noms, ou de plus illustre dans les nouveaux. La vanité de d'Arlincourt devenait presque touchante à force de candeur. « Chateau- « briand et moi », disait-il. Fidèle à ses principes royalistes, il allait de temps en temps à Frohsdorf, et soupirait un jour devant un ami : « Que « je plains ces malheureuses princesses! Comme elles vont s'ennuyer « à présent que j'ai quitté le palais! Car, depuis quinze jours, je leur « lisais mes ouvrages tous les soirs! » Quelqu'un le questionnant après un de ses voyages sur l'Allemagne : « On y est très divisé, répondit-il; le Nord tient pour le *Solitaire*, mais le Midi se passionne pour *Ipsiboé*. »

pouvant voyager elles-mêmes, lisent tous les livres qui paraissent sur les voyages ; et puis, enfin, dans les dernières années de sa courte vie, en écrivant pour ses amis quelques nouvelles : *Ourika*, *Edouard*, *le Moine*, *Olivier*, *les Mémoires de Sophie*, où ses qualités d'esprit, un style naturel, simple, rapide, aux couleurs discrètes, aux contours très fermes, s'épanouirent tout d'un coup dans la peinture de sentiments tendres, délicats, douloureux, toujours nobles ; et, dans une certaine mesure, ces petits romans sont aussi des confessions à la troisième personne.

Mais une volonté, un tact supérieurs, les exigences de la vie moyenne, une admirable science du monde, la curiosité sympathique d'un esprit attentif aux autres esprits, imposaient silence à cette âme inquiète, et la ramenaient vers le bon sens. Le bon goût, disait Mme de Duras, est à l'esprit ce qu'une oreille juste est aux sons.

Or, Mme de Duras ayant l'oreille parfaitement juste, se montra un admirable chef d'orchestre des virtuoses de sa troupe. Et quels artistes ! Humboldt, Cuvier, Abel de Rémusat, Chaptal, Molé, Montmorency, Fontanes, Villèle, Barante, Villemain, Pozzo di Borgo, Talleyrand, le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, MM. de Feletz, de Premilly, de Laborde, Alexandre Duval, Delphine Gay, etc..., le monde de la cour, le faubourg Saint-Germain, les grands lettrés ! Qui mieux qu'elle savait imprimer le mouvement à la conversation, improviser concerts, bals costumés, charmer tous les âges et tous les sexes ? Quelle joie, après une récitation de Delphine, une lecture de Brifaut, d'Alexandre Duval, d'entendre, de voir Pozzo di Borgo interpréter un chant de Dante, exécuter ses plus belles pirouettes intellectuelles, mettre en scène les acteurs de la comédie héroïque jouée depuis cinquante ans sur le théâtre de l'Europe, les déshabiller, copier leur ton, leur manière, enlever à ceux-ci le fard des joues, à ceux-là leurs échasses : avec lui, on était à la fois dans la salle et dans la coulisse. Il ne se vantait pas, et pour cause, d'avoir traité Chateaubriand « d'enfant de cinquante ans qui balbutie de la politique, et qu'on a lancé au milieu du congrès de Vérone comme une fusée à la Congrève. » Le mot fut connu, et sans doute pardonné à grand peine. Et Talleyrand ! Tout en se dandinant dans son fauteuil, il étonnait plus encore l'auditoire par ses indiscrétions qu'il ne l'amusait par ses moqueries ! Mais tous deux, assez expansifs sur le passé, se montrent fort réservés sur le présent ; tous deux, sans doute, ont présent à l'esprit le mot de l'abbé de Choisy au dauphin : que les grands, une fois morts, ne sont pas plus que le commun des mortels ; ils se jouent des

mots dont la majorité est la dupe, mais ils savent que le présent peut se venger, que le présent est un roi tout-puissant.

Mme de Duras laisse parfois flotter les rênes, surtout à partir de 1820, lorsque la maladie fondit sur elle; parfois elle reprend et conduit la causerie avec une merveilleuse dextérité, lançant alors ces mots rares qu'on retrouve dans ses écrits, car une phrase d'un livre n'est bien souvent que la quintessence d'une conversation, et elle a des mots qui jaillissent de son âme tout enveloppée de beauté morale et de pitié balsamique. « L'amitié est une foi. — Tous les cœurs ont-ils les mêmes besoins? Et le malheur n'est-il pas la privation des besoins du cœur? — On aime faiblement ceux qu'on juge avec équité. — Il y a des êtres dont on se sent séparé comme par ces murs de cristal dépeints dans les contes de fées : on se voit, on se parle, on s'approche, mais on ne peut se toucher. — La paix est l'opinion des mères. — On est heureux du talent, des nobles actions, de la gloire et des succès d'un ami comme d'une prospérité personnelle, parce que toutes ces choses doublent le prix de l'amitié, et le bonheur et l'orgueil d'avoir si bien choisi. » Mais si Mme de Duras habite volontiers le monde divin, elle garde un pied-à-terre, que dis-je, un château très confortable en ce monde terrestre, mène de front la culture de l'esprit, les soucis de l'âme, le gouvernement intime de sa maison, prétend gaiement que tout cela s'entr'aide, que d'apprendre le latin sert à faire les confitures.

Ce salon était comme un terrain neutre, où le vieux monde venait coudoyer un monde nouveau, le monde de l'esprit et du talent, apprendre à le connaître, à le traiter sur le pied de l'égalité; une grande église avec force petites chapelles : la chapelle de la jeunesse dorée, vouée au bruit, au mouvement, aux gais et tendres propos, présidée par la duchesse de Rauzan; la chapelle des ultra, des émigrés, ceux auxquels un libéral reprocha, non d'être partis, mais d'être revenus; la chapelle de la droite modérée, la chapelle du centre droit, celle des lettrés au-dessus de laquelle plane Chateaubriand, et même il plane au-dessus de l'Eglise tout entière. Les dévots de chaque « saint » s'assemblent dans la grande nef, moitié curieux, moitié inquiets d'abord; bientôt ils s'aperçoivent que les autres dévots sont gens de bonne compagnie, qu'ils ont de l'esprit et de l'agrément; ils concèdent que leurs vérités contiennent quelques parcelles de la vérité et les gracieusetés de la parole ménagent petit à petit les gracieusetés de la pensée : on a ri de la même anecdote, applaudi au même trait brillant, on a appris à s'estimer, quelquefois à s'aimer. Les hommes qui se croient séparés par des mers ou des déserts de

glace, n'ont bien souvent entre eux qu'une colline ou une rivière : il s'agit de leur montrer le chemin qui tourne la colline, la barque qui permet de traverser le cours d'eau. Au début de la Restauration, Mme Lebrun, légitimiste ardente, voit entrer dans un salon une fort jolie femme. « Qu'elle est belle! murmure-t-elle à sa voisine. Qui est-ce? — La duchesse de Bassano. — Fi! l'horreur! » La duchesse de Duras rendit à plus d'un sourd, à maint aveugle, la faculté de regarder, d'entendre et d'admirer; à sa manière, elle nationalisait la royauté et royalisait la nation intelligente.

Son crédit à la cour, sa parole éloquente, son perpétuel effort, elle met tout en œuvre en faveur de Chateaubriand, « le dieu rarement visible, mais toujours présent, du salon de la rue de Varenne. » Rentrée en France, elle le rencontre, en 1808, chez sa cousine la duchesse de Noailles-Mouchy, et la liaison se noue à Méréville, où elle assiste à la lecture du *Dernier des Abencérages* et du premier volume de l'*Itinéraire*. Sous le couvert d'une amitié fraternelle, l'admiration aidant, un sentiment plus exalté la menace, elle lutte; une spirituelle amie, Mme de la Tour du Pin, lui donne d'excellents conseils, la met en garde contre les prestiges du monstre qu'elle appelle le *Walpole* de Mme de Duras. Mais surtout, j'imagine, elle réfléchit, se rappelle la destinée des admiratrices de Chateaubriand. Rien de plus triste, a-t-on dit, que l'entrevue d'une femme avec sa première ride; le miroir de la duchesse lui a fait aussi de tristes confidences. Les plus belles personnes n'ont pu fixer René : il reçoit des déclarations de femmes qui ne l'ont jamais vu, qui voudraient une relique de lui, une ligne de son écriture; comment espérer qu'elle réussira mieux, elle qui a médité les cruelles confidences de son miroir? Elle combat, remporte sur elle-même une victoire d'autant plus noble qu'elle n'a pas encore pour auxiliaire la religion qui sera sa dernière passion; elle se résigne donc, se réfugie dans une pure amitié. Et, sans doute, elle eut encore la meilleure part. Infatigable dans son zèle, elle se dévouera tout entière, remuera le monde politique pour désarmer les préventions du roi contre le grand homme, et lui assurer de brillantes situations; grâce à elle, il obtient la légation de Suède, l'ambassade de Londres, paie ses dettes; elle lui fait donner l'ordre de venir en 1815 à Gand où il occupe la charge de ministre de l'intérieur par intérim, emporte sa nomination au Congrès de Vérone, s'efforce d'apaiser sa mauvaise humeur, d'adoucir ses défauts. Mais son caractère ombrageux, rancunier, égoïste, sa vanité colossale, ses avatars perpétuels, dérangent sans cesse les meilleures combinaisons de la

duchesse; on dirait qu'il est aux petits soins pour déplaire, qu'il a de droit divin, une hypothèque première sur la terre, le soleil et les étoiles, qu'un dieu jaloux lui fait porter la peine de son génie. Et il inflige à son amie le supplice de lui préférer Mme Récamier : il se cache d'elle, ne vient plus la voir tous les matins, en arrive à croire que tout ce qui lui a été cher l'a été dans Mme Récamier : la duchesse le devine, sa nature impétueuse et franche se révolte, et les reproches ne tardent pas à éclater, reproches d'autant plus mal accueillis qu'ils sont mieux mérités. Ce qu'elle a fait pour lui, elle le sait, le lui rappelle assez rudement, avec l'emportement de l'amitié jalouse, et tout en mêlant à ses inutiles sermons des traits de la plus délicate tendresse, des conseils très fins, véritables éclairs de bon sens.

Le tour de l'amitié ne viendra donc jamais?... Mettez-vous dans la tête que vous n'avez que moi d'amie, moi seule!... Mais vous êtes comme la poule, vous jetez la perle et préférez le mil. *Il est, je crois, mauvais pour l'âme d'être un écrivain pour exprimer ce qu'on éprouve. Il doit y avoir moins de ressort pour les sentiments, après qu'on leur a donné une issue, que lorsqu'on les a renfermés dans le cœur.* Voilà comment je vous accuse (mars 1821).

N'espérez pas trouver des hommes qui vous comprennent. Les talents supérieurs sont, pour les gens médiocres, comme Dieu pour les incrédules. Ils le prient pendant la tempête et l'oublient après.

Vous êtes fâché de m'avoir désolée, je le crois bien, tyrannique enfant gâté... J'avais peur que vous ne vinssiez pas me dire adieu. Voilà tous mes crimes! Enfin, vous êtes là. Et je voudrais encore recevoir vos injures au même prix (1822).

Savez-vous ce que c'est que l'amitié? Ce que c'est que de passer une longue matinée sans voir l'ami avec lequel on a l'habitude d'épancher son cœur, auquel on raconte et de qui on écoute toutes les misères qui remplissent la vie? *J'ai fait arrêter toutes mes pendules pour ne plus entendre sonner les heures où vous ne viendrez plus* (avril 1822).

Vous avez raison, personne ne peut vous ôter mon amitié; mais, cher frère, ces amitiés comme il n'y en a guère, ressemblent aux grandes qualités de l'âme; on peut se les ôter à soi-même. Quand je sens tant de sincérité, tant de dévouement dans mon cœur pour vous, que je pense que depuis quinze ans, je préfère ce qui est à vous à ce qui est à moi, que vos intérêts et vos affaires passent mille fois avant les miennes, et cela tout naturellement, sans que j'y aie le moindre mérite, et que je pense que vous ne feriez pas le sacrifice le plus léger pour moi, je m'indigne contre moi-même de ma folie. Je me souviens que vous me disiez dans une de vos vieilles lettres : « Je veux bien être dupe, mais je ne veux pas savoir que je le suis. » Une amitié comme la mienne n'admet pas de partage. Elle a les inconvénients de l'amour, et j'avoue qu'elle n'en a pas les profits, mais nous sommes assez vieux pour que cela soit hors de question. Savoir que vous dites à d'autres tout ce que vous me dites, que vous les associez à vos

affaires, à vos sentiments, m'est insupportable et ce sera éternellement ainsi. Laissons ces pensées, elles me font mal et je n'ai pas besoin d'ajouter de l'amertume au chagrin de votre absence.

Tout ce qui vous aime n'est-il pas quelque chose pour moi?... Ce qui me pousse à bout, ce sont les cachotteries; on ne cache que ce qui est mal, et les secrets sont la mort de l'amitié.

Quand elle apprend que la voiture de l'ambassadeur coûte 30 000 francs, le mobilier d'un salon, 48 000 :

Croyez-vous aller loin avec ces manières-là? La première indépendance, cher frère, est celle de l'argent.

Et elle lui conseille de visiter Hartwell, l'ancienne résidence de Louis XVIII pendant l'émigration : ce sera une occasion d'écrire au roi, de citer un peu de latin :

Les petites choses sont beaucoup à la cour... Pensez à me dire que je suis votre première amie, cela me fera encore aller quelques années, comme ces machines auxquelles il faut donner de temps en temps un nouvel élan, sans cela elles s'arrêtent.

Juillet 1822.

Si j'avais un peu de fierté, c'en serait fait de notre amitié; mais aimer sincèrement donne les vices et les vertus de l'esclavage. Vos qualités viennent de vos émotions plus que de vos principes. Lorsque le mouvement est passé, il n'y a plus rien... Qu'est devenu votre petit grain d'ambition? Il est devenu un gros arbre avec des branches à l'infini. Pauvre frère, je vous aimais bien mieux quand vous étiez proscrit et persécuté. Voilà votre élément et votre parure...

Et lui, que répond-il à ces reproches? Des protestations, des échappatoires, des plaintes qu'on ne fait pas assez pour lui. Il aime autant qu'il est capable d'aimer; les lettres de l'amie l'impatientent parfois, mais elles le font vivre. Et puis de temps en temps, des paroles enivrantes de grâce et d'esprit, des fusées d'éloquence qui emportent tout, des mots pleins d'infini, tombés du ciel :

Dites à la mer toutes mes tendresses pour elle! Dites-lui que je suis né au bruit de ses flots, qu'elle a vu mes premiers jeux, nourri mes premières passions et mes premiers orages, que je l'aimerai jusqu'à mon dernier jour et que je la prie de vous faire entendre quelques-unes de ses tempêtes d'automne. Pensez aussi que j'ai habité Dieppe trois mois, que je me suis promené souvent du haut des falaises de la côte, que j'ai appris à faire l'exercice sur les galets de la grève et que, tandis que le caporal me disait : « Charge en quatre temps, arme à gauche », je regardais avec des yeux d'envie la vague qui se brisait sur la rive... Revenez, chère sœur, revenez, et comptez à jamais sur votre pauvre frère.

Mais, puisque certains sonnets de Ronsard, de Sully-Prudhomme, de Stéphen Liégeard, une toile de Rembrandt ou de Velas-

quez, quelques pages de Shakespeare, Lamartine, Musset, donnent une plus forte sensation d'idéal que des bibliothèques entières, que des milliers de tableaux; puisqu'il règne de telles différences entre un diamant et un autre diamant, entre tel et tel opéra, entre la pensée de celui-ci et la pensée de celui-là, c'est peut-être une question de savoir si, de la part d'un grand homme ou d'une beauté royale, quelques mois d'amitié ne valent pas des années d'amitié, je ne dirai pas d'une personne distinguée, mais d'une personne médiocre. Il y a eu, il y a, il y aura toujours des êtres extraordinaires pour lesquels trois mois représentent l'éternité, et qui la reflètent, toute palpitante de bonheur, aux yeux de ceux qu'ils aiment. Le royaume du sentiment n'est pas non plus le royaume de l'égalité; on n'y applique pas à tous la même arithmétique, et les raisons qui dominent en cet étrange pays ne semblent guère celles que la raison générale connaît.

La duchesse de Rauzan succéda à sa mère comme la photographie succède au tableau de maître qu'elle reproduit. Réunir des hommes supérieurs ne suffit point pour fonder un salon original, pas plus qu'il ne suffit d'avoir des soldats exercés pour posséder une armée : il y faut encore le chef, la directrice qui impose sa volonté, maintient de haut l'unité d'inspiration, affirme sa personnalité, fait prévaloir une discipline formelle ou occulte. Celui-là gouverne avec l'épée, symbole de sa force; celle-ci avec son éventail, sa grâce, une diplomatie couronnée de roses : ses causeurs ne savent pas où ils vont, et ils vont au but qu'elle s'est fixé; ils croient qu'elle ne cherche qu'à les amuser, et ils ne sont, bien souvent, que des instruments de règne. Ils travaillent à sa gloire dans le présent et dans l'avenir; car c'est encore un des avantages du salon de mettre en lumière des talents, des qualités qui, sans lui, demeureraient profondément ignorés; il est en quelque sorte pour ceux-ci joaillier, sculpteur; il leur tient lieu de presse et d'opinion publique.

Durant la vie de sa mère, Clara, duchesse de Rauzan, avait paru n'attacher qu'une mince importance aux lettres, et, faisant allusion à cette disposition un peu frivole, au teint couperosé de sa sœur la comtesse de La Rochejacquelein, quelque mauvais plaisant affirma que la duchesse de Duras avait trois filles : *Ourika*, *Bourika*, *Bourgeonika*. Mme de Rauzan connut-elle le sobriquet? Peut-être; en tout cas, elle fit peau neuve, se piqua de bel esprit, d'amour platonique, de peinture, de petite musique. On vit bientôt chez elle se former deux sociétés toutes différentes, l'une nombreuse, brillante et vide; l'autre composée de littérateurs, d'hommes politiques, d'artistes, avec quelques femmes

spirituelles : la comtesse Potocka, la baronne de Meyendorf, la comtesse Apponyi, etc., pour donner la réplique aux causeurs. Parmi ceux-ci : Villemain, Salvandy, Sainte-Beuve, Listz, le baron d'Eckstein, le docteur Koreff, Berryer, le vicomte de Falloux qui passait pour un modèle du bien dire et du bien faire. Eugène Suë, alors ardent royaliste, fut un instant le lion de ce salon ; on l'écoutait avec curiosité, on réprimait à peine quelques sourires à la vue des diamants dont il surchargeait ses doigts, ses manchettes et cravates. Alfred de Musset fréquenta aussi chez la duchesse, que le talent du poète pour la caricature mettait en joie au moins autant que ses vers.

Les bévues d'Eugène Suë me remémorent un apologue de Mme de Girardin, qui met en scène un homme très infortuné, c'est-à-dire un homme bien élevé que désespèrent continuellement les vulgarités, la discourtoisie des Philistins, leur manque de tact. A cet homme si accompli, à cette sensitive sociale, une vertu cependant fait défaut : la sérénité, l'indulgence, l'habitude de remarquer les erreurs du voisin sans en être blessé jusqu'au fond de l'âme. Il y a, dans la société, une infinité de questions qui doivent se résoudre par un sourire, et l'axiome du philosophe : « Je ne méprise presque rien », mériterait de devenir aussi la devise des gens du monde.

Victor du Bled.

LE MOYEN DE PARVENIR EN LITTÉRATURE

La profession d'homme de lettres devrait être une des plus nobles entre toutes. La littérature est un art, et l'art ne va pas sans un absolu désintéressement : un véritable artiste n'a souci que de la beauté et de la vérité. Alors que les autres hommes ne travaillent que pour gagner de l'argent, un artiste se préoccupe avant tout de réaliser, le plus parfaitement qu'il pourra, un idéal. Faire triompher des idées qui lui sont chères, c'est son ambition. Un La Bruyère abandonne tout naturellement à son éditeur les droits que rapporteront les éditions des *Caractères*, afin que l'éditeur puisse doter sa fille : il a écrit son livre, parce qu'il cédait, en l'écrivant, au besoin de peindre ce qu'il avait vu, et de fixer ce qu'il avait observé, et non pour s'enrichir. Les littérateurs qui se formaient de la littérature une telle conception n'étaient pas rares autrefois. Quand on relit les *Lundis* et les *Portraits* de Sainte-Beuve, on sent, pour ainsi dire, à chaque ligne, quelle haute idée il avait de sa profession, et l'on sait que Paul de Saint-Victor pratiquait, en toute sincérité, la littérature comme une religion. Il ne faut même pas remonter si haut pour chercher de si beaux exemples. Si les romantiques livrèrent bataille contre les pseudo-classiques pour des raisons uniquement littéraires, on trouverait sans peine que, parmi les hommes de quarante à soixante ans, qui sont aujourd'hui des maîtres, la plupart ne se consacrèrent aux lettres que sous la force d'une vocation irrésistible : ils eurent des débuts pénibles, il les supportèrent courageusement, parce ces débuts pénibles leur étaient comme un orgueil, et que le désir de bien faire et la conscience de leur valeur les empêchait de songer aux misères pécuniaires.

Aujourd'hui, il en va bien autrement, et les jeunes générations, dont je suis, — ce qui me permet d'en parler congrûment, — sont pauvres en véritables artistes. Certains de nos aînés avaient acquis une fortune par leur plume : leurs romans avaient atteint de fabuleux tirages. La profession d'homme de lettres ne parut

plus une de ces redoutables professions qui ne nourrissent jamais leur homme : non seulement elle le nourrissait, mais elle lui procurait des rentes et des honneurs. Avec quelle angoisse un père et une mère découvraient jadis que leur fils voulait être poète, ou romancier, et quels obstacles ils opposaient à ses jeunes illusions, et par quelles sombres prédictions ils tâchaient de l'éloigner d'une carrière si dangereuse! On lui prophétisait le sort des Malfilâtre et des Gilbert. Maintenant, les parents sont moins féroces! La littérature ne les effraie plus, c'est une carrière profitable; on tient boutique littéraire comme on tient boutique de commerce, mais tandis qu'un épicier est rarement décoré, un littérateur l'est toujours, et même il l'est de plus en plus très tôt, vers la trentaine presque régulièrement. Des parents sages accordent à leur enfant un petit capital et lui disent : « Va! », avec un bon sourire. Ce petit capital sera une arme précieuse, lui permettra, non pas d'écrire en toute indépendance et patiemment l'œuvre qu'il porte en lui, mais de conquérir au plus vite une certaine notoriété.

On avait annoncé cet hiver qu'un étranger allait installer à Paris une agence de notoriété : il se targuait d'assurer à tout écrivain pressé d'*arriver* une réputation plus ou moins brillante, plus ou moins durable, selon les honoraires qui lui seraient servis. Que cela est symptomatique de notre temps! Aujourd'hui, en effet, il s'agit, non pas d'écrire un beau livre, mais de vendre bien le livre qu'on a écrit. Or, comment le vendre bien, s'il passe inaperçu? Et comment empêcher qu'il passe inaperçu, sinon en tâchant qu'on en parle? Et comment forcer à en parler, sinon par la réclame? Voici la réclame devenue l'indispensable instrument de toute ambition littéraire. Or, qui dit réclame dit publicité. Ce seul terme, qui a une si particulière odeur commerciale, annonce où il nous entraîne. Un fabricant de pastilles, de pilules ou de tisanes célèbre dans tous les journaux, moyennant des sommes diverses, le bienfaisant effet de ses produits. Le littérateur d'aujourd'hui est le frère de ce fabricant. Autrefois, il y a quarante ou cinquante ans, un article de Sainte-Beuve ou de Gautier, un article même de Gustave Planche, l'article enfin d'un critique important, signalait à l'attention de tous le jeune écrivain à qui il était consacré. J'ai entendu affirmer qu'à cette époque fortunée et soucieuse de dignité, un jeune écrivain, dont la *Revue des Deux Mondes* parlait avec éloges, était presque notoire du jour au lendemain : comme les critiques d'alors étaient avares de tels articles, et que, seule, la réelle valeur d'un livre les amenait à en écrire, ces articles exerçaient une influence considérable.

A notre époque, la réclame a tué la critique littéraire : à parler net, il n'y a presque plus de critique littéraire. Un livre est terminé, imprimé, publié, cela n'est rien : c'est à ce moment que commence le travail le plus difficile, le seul qui compte.

On peut employer ses relations, pour obtenir quelque article de journal : mais les journaux, qui tendent de plus en plus à n'être composés que d'informations et de dépêches, consentent rarement à entretenir leurs lecteurs d'un livre : il faut des amitiés puissantes ou des amitiés personnelles qui manquent à beaucoup. Mais avec de l'argent on obtient tout ce qu'on veut : on paiera donc soi-même si l'on est riche, ou, si on ne l'est pas, en abandonnant à l'éditeur une partie de ses droits, l'article « Premier-Paris » ou seconde chronique, ou médaillon, ou écho, qui portera aux nues le roman mis en vente. Les prix sont établis dans chaque journal, suivant son tirage : un « Premier-Paris » peut coûter 2000 francs, une seconde chronique 1000, un médaillon 500, un écho 20 à 40 francs la ligne. Si l'on grossit la somme, le journal donnera une photographie de l'auteur. Si l'auteur a des rentes nombreuses, les lecteurs de chaque journal apprendront un beau matin que la France compte un génie de plus, que les pays étrangers s'arrachent l'autorisation de traduire son œuvre, et que l'Europe entière nous envie d'avoir un écrivain si prodigieux. On conçoit que les mots n'ont plus de sens. Il n'y a plus d'épithètes assez impressionnantes. Les adjectifs « admirable, magnifique, étonnant, superbe » ne sont plus assez forts; on en invente d'autres : Suprabalzacien, supraeschylien, hypershakespearien... Racine, Molière, Montesquieu, Rousseau, Hugo, Lamartine, Flaubert ne sont que de pauvres gens en comparaison de M. X... ou M. Z... C'est là ce qu'on a appelé justement « la littérature industrielle ».

Il me souvient qu'un jour un directeur de journal me pria d'écrire un article sur un livre récemment publié; mais, comme le sujet du livre l'inquiétait pour sa gaillardise et qu'il redoutait, en le recommandant à ses abonnés, de les étonner et de les choquer, il me pria d'écrire exactement ce que je pensais. Je le fis, l'article déplut à l'auteur qui ne l'accepta pas, et il ne parut jamais. L'article cependant contenait quelques éloges, mais pas assez : je n'avais pas affirmé que ce livre ferait oublier toute notre littérature passée, et que l'ignorer était plus impardonnable que d'ignorer Racine. Cependant aucun de ces jeunes écrivains n'a encore tenté ce que tenta dernièrement un journaliste américain. Il avait publié un roman, dont personne ne parlait. Afin d'attirer l'attention sur lui, il tua un Chinois. Le jour du jugement, il avoua, avec une grande aisance, qu'il avait tué ce Chinois afin qu'on connût le

meurtrier et qu'on achetât son roman. Je ne sais si on acheta le roman, mais lui fut condamné à mort. Je voudrais qu'on l'eût condamné à mort encore moins pour avoir tué ce Chinois, que pour s'être formé de la réussite littéraire une idée si méprisable.

Les directeurs de journaux n'ont, la plupart, rien tenté pour arrêter cette *industrialisation* de la littérature. Autrefois encore les directeurs de journaux étaient, sinon des littérateurs, au moins des hommes élevés dans l'amour des lettres. Aujourd'hui, les directeurs qui aiment et comprennent la littérature sont rares : leur cabinet, où se réunissent les dépêches du monde entier, n'est pas seulement un cabinet d'information, mais un cabinet d'affaires : tout journal est devenu une feuille d'annonces, dont il faut tirer le plus d'argent possible. Comment n'auraient-ils pas favorisé une évolution de la littérature qui servait si fructueusement leurs intérêts? Les nouvelles générations d'écrivains trouvaient une génération de journalistes capable de les comprendre et de les exploiter. C'est alors qu'on vit des jeunes gens, pressés de se révéler au public, consentir à écrire dans les journaux à des prix dérisoires, ou pour rien, ou même en payant le directeur, et à livrer en feuilleton des romans contre un permis de chemin de fer, et la promesse d'insérer, le jour de la publication en librairie, trois échos ou un médaillon de publicité.

Cependant, il ne suffit pas qu'un livre soit follement recommandé au public pour qu'il se vende. Le public n'est pas si confiant qu'on l'imagine, une réclame insensée éveille ses soupçons, et il ne croit pas avec tant de facilité qu'il naisse chaque semaine, sous la troisième République, dans cet heureux pays de France, un Balzac, ou un Eschyle, ou un Shakespeare. « Faut-il que ce livre soit mauvais, se dit-il, pour qu'il ne puisse faire tout seul son chemin, et qu'il faille l'aider si vigoureusement. » Ainsi restent souvent en magasin des volumes tirés à plusieurs milliers d'exemplaires et dont l'éditeur escomptait l'écoulement rapide. Aussi, pour prévenir un semblable malheur, est-il bon de forcer le succès par d'autres moyens encore. Puisqu'il ne suffit pas de présenter au public, pour qu'il l'achète, un livre comme un chef-d'œuvre, excitons sa curiosité, en le lui présentant comme un livre malsain ou obscène. La pornographie littéraire, si je puis ainsi m'exprimer, n'a pas d'autre but que d'attirer le client... Sur la couverture du livre un titre prometteur et une illustration gaillarde, et à l'intérieur, intercalés au milieu d'un texte grotesque tellement il est impudique, des photographies ou des dessins qui ne laissent plus rien à imaginer : voilà par quoi l'on tâche de séduire le lecteur. Dans un récent voyage en Italie, je ne vis à

Milan, aux étalages des libraires qui se rangent sous les galeries Victor-Emmanuel, comme livres français, que des livres pareils à ceux que je viens de viser. C'étaient les seuls échantillons de notre littérature! On n'est pas fier dans ces moments d'être Français. J'ai connu un éditeur qui voulait toujours qu'il y eût dans le titre des romans qu'il éditait le mot amour, ce mot « amour » exerçant sur l'esprit du passant, un instant arrêté à la devanture, un attrait presque irrésistible.

*
* *

Si les femmes n'ont pas encore usé de ce dernier moyen pour « arriver en littérature », elles ont toutefois porté encore plus loin que les hommes l'art de la réclame : pas tout de suite, il est vrai, car d'abord ce sont les hommes qui, eux-mêmes, se sont faits avec empressement les chevaliers servants de leurs jeunes ambitions. Il sembla tout à coup, ces dernières années, que jamais les femmes n'avaient écrit. Mme de La Fayette, Mme de Sévigné, toutes les charmantes épistolières du dix-huitième siècle, Mme de Staël, George Sand, Mme Desbordes-Valmore, furent oubliées. Mais on salua d'enthousiastes acclamations l'œuvre des nouvelles venues! Quelle pureté de style! Quelle richesse d'images! Quelle originalité dans la psychologie! Enfin, on connaissait le cœur féminin, puisque les femmes elles-mêmes l'étudiaient dans ses replis les plus secrets et nous apportaient, comme sur une table de laboratoire, le résultat de leurs subtiles analyses. Obéissant à une galanterie bien française, nos écrivains les plus notoires célébrèrent les débuts de ces nouveaux confrères. On vit cette chose fantastique! les journaux leur consacrèrent des colonnes, sans les faire payer. Les journalistes coururent chez elles, et les rédacteurs de magazines sonnèrent chaque jour à leur porte. Comment leur était venu ce besoin d'écrire? Ecrivaient-elles avec une plume d'oie ou une plume d'acier? Quelle avait été leur vie jusqu'alors? Etaient-elles mariées? Avaient-elles des enfants? Comment écrivaient-elles? Suivaient-elles le caprice de l'inspiration ou s'astreignaient-elles à un travail régulier? On décrivit leur visage, leurs toilettes, leur intérieur. D'innombrables photographies nous les montrèrent sous tous les aspects, de face, de profil, de trois quarts, en robe de ville, en robe de soirée, dans leur cabinet, dans leur salon, dans leur jardin, ou dans leur maison de campagne, si elles en avaient une. On publia la liste de leurs parents, de leurs amis, de leurs relations. Rien d'elles ne resta

inconnu. Chaque semaine on cria au chef-d'œuvre : jamais on ne fêta une semblable abondance de chefs-d'œuvre. Les salons les accueillirent pour les produire. Les femmes qui n'écrivaient pas, heureuses que leur sexe pût rivaliser avec le sexe fort, étaient les agents les plus fervents de ces renommées naissantes.

Cette manière de les considérer un peu comme des phénomènes ne choqua nullement les femmes de lettres : elles se prêtèrent docilement à une si vive curiosité. La Bruyère le disait déjà : « On regarde une femme savante comme on fait une belle arme : elle est ciselée artistement, d'une polissure admirable et d'un travail fort recherché; c'est une pièce de cabinet que l'on montre aux curieux, qui n'est pas d'usage, qui ne sert ni à la guerre ni à la chasse, non plus qu'un cheval de manège, quoique le mieux instruit du monde. » Et si les premiers rayons de la gloire sont plus doux que les feux de l'aurore, cette publicité d'ailleurs n'était-elle pas utile à la vente? Les femmes de lettres l'encouragèrent et l'aidèrent avec complaisance. Quelques-unes, parce qu'elles avaient un réel talent, ne furent pas écrasées par une telle avalanche d'éloges : on les connaît; il n'est pas nécessaire de les citer. Une réputation si rapide éblouit et troubla toutes les autres. Comment! jusqu'alors les hommes raillaient avec dédain les femmes de lettres! ils les appelaient des bas-bleus. Et maintenant ils s'inclinaient devant elles, confondus d'émerveillement. Toutes se dirent : « Et moi aussi, j'ai du génie. » Afin de le prouver, elles composèrent en quelques semaines un petit roman, — une aventure d'amour, bien entendu, — et pendant des mois coururent journaux et magazines pour obtenir une description de leur appartement et l'insertion de leur photographie.

Qu'on me permette encore un souvenir personnel. Un été, comme j'allais partir aux eaux, une femme de lettres, qui n'est plus, se présenta chez moi. Je fis répondre que j'étais absent... Durant de longues minutes, elle insista auprès du domestique, assurant que j'étais là, mais ne voulais pas la recevoir. Enfin elle quitta la place. Une heure après, on me remettait un pneumatique, par lequel elle me suppliait de lui fixer pour le lendemain un rendez-vous... J'eus des remords, j'écrivis une lettre pour fixer le rendez-vous. Vous pensez si elle fut exacte. Durant toute une heure, elle m'exposa ses projets et ses ambitions. Habitant la province, elle devait publier, au commencement de l'hiver, un roman, et déjà elle avait rendu visite à tous ceux qui, dans les journaux, disposent de quelque autorité. Je venais pendant deux années de donner à l'*Echo de Paris* une série de portraits : elle me sommait de lui réserver un cadre dans cette

galerie. Vainement la priai-je d'observer que je n'avais portraicturé que des écrivains célèbres... et qu'il me paraissait prématuré de consacrer une chronique à une personne qui n'avait encore rien publié. Elle ne voulut rien entendre et finit par se fâcher, affirmant qu'il y avait un complot organisé contre elle, car tous ceux à qui elle avait adressé la même impérieuse demande lui avaient opposé le même refus que moi... Elle tenait aussi absolument à ce qu'on lui donnât le prix que décerne tous les ans l'académie féminine, et me conjurait de la recommander aux membres que je connaissais. Elle s'en alla... Mais je n'en étais pas délivré à si bon compte. A l'entrée de l'hiver, elle revint. Son livre était en vente..., elle me l'apportait... C'était un pauvre livre, écrit dans un style maladroitement prétentieux, et le sujet était d'une lamentable insignifiance. Elle avait entrepris une nouvelle tournée de visites, et de plus en plus l'idée d'un mystérieux complot dressé contre elle pour l'empêcher d'*arriver* se fortifiait dans son esprit... Au reste elle ne trouvait de talent qu'à elle-même. J'eus la naïveté de lui demander pourquoi elle écrivait, et s'il était vraiment indispensable qu'elle écrivît. Je crus voir une furie déchaînée. Le résultat heureux de cette naïveté fut que plus jamais je ne reçus sa visite.

*
* *

Les romanciers ne sont pas les seuls littérateurs, ni les poètes, ni les essayistes; il y a encore les auteurs dramatiques. C'est au théâtre que nous contemplerons le plus magnifique, le plus luxuriant, le plus fol épanouissement de la réclame. La réclame, qui amène l'argent, est ici, encore plus qu'ailleurs, triomphante.

On parle beaucoup de la crise du livre : les Français d'aujourd'hui, se plaint-on, n'ont plus ni le temps ni l'envie de lire. Cependant ces mêmes Français fréquentent avec assiduité le théâtre : si agitée que soit leur existence, ils ont, plus que jamais, le temps et l'envie d'aller au spectacle. De la midinette à la femme du monde, du commis de nouveautés au clubman, du simple troupier au généralissime, il n'est personne que le théâtre ne fascine. La conversation d'un salon s'alimente un peu de politique, passablement de scandales et de potins, toujours et inlassablement de théâtre. Que va-t-on jouer de nouveau? Avez-vous vu la dernière pièce?... Quelle est votre impression?... Comment y joue tel acteur ou telle actrice?... Voilà les questions qu'on est sûr d'entendre poser dans n'importe quelle maison

dont la maîtresse a un jour. Et quant à l'attrait que le théâtre exerce sur les petites gens, il suffit, pour se convaincre qu'il est infini, de regarder cette longue file de spectateurs qui chaque soir, patiemment, par le vent et la pluie, font la queue aux guichets. La vie de l'auteur dramatique, ses origines, ses manies, ses aventures; la vie des acteurs et des actrices, leurs vanités, leur luxe, leurs amours, leurs différends; la vie même des directeurs, leurs démêlés conjugaux, leurs embarras pécuniaires : voilà qui intéresse ardemment toutes les classes. Qu'on se figure toute la réclame que comporte la première représentation d'une pièce.

Une pièce est reçue par un directeur : on l'annonce. Elle est lue aux acteurs, les rôles en sont distribués, elle est mise en répétition : on l'annonce. Les décors sont brossés, les robes commandées et livrées, le théâtre fait relâche pour la répétition dite des couturières : on l'annonce. Pendant ce temps, quelques petites difficultés auront surgi; un confrère a réclamé la propriété du titre de la pièce, il faut en trouver un autre; un second confrère avertit le public qu'il a depuis quatre ans dans ses tiroirs une pièce dont le sujet est identique, et il ne veut pas qu'on l'accuse de plagiat quand elle sera jouée; un troisième rappelle que, dix ou vingt ans auparavant, un théâtre, aujourd'hui défunt, représenta une pièce qui offre quelques rapports avec celle qu'on répète; un acteur s'est fâché parce qu'on lui donnait un rôle insignifiant; une actrice a rendu le sien : on annonce soigneusement tout cela. Des articles paraissent, qui prédisent un succès sans précédent; des indiscrétions sur la pièce se répandent à travers la ville. Le monsieur qui connaît l'auteur ou l'acteur principal est sûr, pendant quelques jours, de tenir, lui aussi, un rôle : assailli de questions, il y répondra, s'il est habile, mystérieusement. Enfin, arrive le soir de la première représentation. Le lendemain, tous les journaux de Paris et de la France racontent la pièce, la discutent, l'apprécient, en publient des fragments; une revue, un périodique publient toute l'œuvre. Dans la semaine, les journaux illustrés publient la photographie des scènes les plus réussies, en y joignant la photographie de l'auteur. On voit l'auteur écrivant sa pièce ou la lisant à l'actrice protagoniste, ou l'auteur enfant en tunique de collégien, ou l'auteur adolescent en uniforme de militaire; s'il est sportsman, on le voit en tenue de cheval, ou de tennis, ou d'escrime... les journaux amusants donnent sa caricature et celle des interprètes les plus considérables. Mais ce n'est pas tout. Tant qu'on jouera la pièce, les notes succéderont aux notes. Un jour, on publie les recettes; un autre, on imprime que de royaux visiteurs sont allés entendre la

pièce..., on informe le monde que l'auteur a vendu sa pièce en Italie, en Allemagne, en Angleterre, que le soir de la cinquantième il a offert aux artistes une coupe de champagne et prononcé quelques mots émus, et que le soir de la centième il donnera un souper merveilleux avec un clou inattendu... J'oublie ses dons à l'œuvre des Trente ans de théâtre, les lettres de remerciements qu'il envoie aux acteurs, la publication en librairie de sa pièce..., rien n'est épargné au lecteur. Cette réclame, que les journaux refusent au livre, ils l'accordent avec empressement à la pièce, parce que la vie théâtrale constitue la partie la plus importante de la vie parisienne. Ajoutez à cette notoriété qui, du jour au lendemain, pour une comédie généralement médiocre, fait d'un jeune homme ignoré un jeune homme connu, l'argent que rapporte un succès, et même un demi-succès de théâtre; et vous comprendrez pourquoi, à l'heure actuelle, presque tous ceux qui veulent vivre de leur plume ne pensent qu'au théâtre, ne travaillent que pour lui. On ne s'étonne plus que de tels avantages poussent vers le théâtre un nombre toujours plus grand de nouveaux auteurs.

Il semblerait, puisque le théâtre offre gratuitement une facilité si heureuse de se faire connaître, que les jeunes auteurs dramatiques, délivrés du souci qui tourmente les romanciers, doivent uniquement songer à écrire de belles pièces. C'était l'ambition des aînés. Ils livrent au public le meilleur d'eux-mêmes, de leur cœur, de leur sensibilité, de leur esprit. Ils observent, ils réfléchissent, ils étudient les hommes et les mœurs. Ils ne se contentent pas, d'ailleurs, de peindre des milieux spéciaux et d'analyser des sentiments particuliers; ils s'élèvent jusqu'aux sentiments généraux, ceux qui touchent tous les hommes et appartiennent à tous les temps. La génération nouvelle, si l'on excepte deux ou trois de ses représentants, n'a pas de ces préoccupations. Ce qui les pousse vers le théâtre et ce qui les y retient, c'est uniquement l'appât du gain. Voilà un champ où l'on peut récolter de l'or. Dès lors, plus de travail patient, plus de ces scrupules, de ces défiances, de ces hésitations, de ces mécontentements qui donnent à la profession d'hommes de lettres sa rare noblesse et sa nécessaire probité : il faut gagner de l'argent le plus vite possible. Si peu antisémite qu'on soit, il faut bien reconnaître que l'invasion des Juifs au théâtre, cette espèce d'accaparement qu'ils ont fait de certaines salles de spectacle, a été nuisible au développement de l'art dramatique. Ils ont immédiatement saisi quels bénéfices on pouvait retirer du théâtre, ils y ont apporté leurs indiscutables qualités d'hommes d'affaires et ils

l'ont réduit à n'être plus qu'une pure opération commerciale. Pourquoi s'embarrasser de soucis artistiques? L'art exige toujours, pour être compris ou senti, un effort. Il ne faut pas imposer cet effort au spectateur. Il est établi comme axiome que, des spectateurs, les uns viennent pour digérer en paix, les autres pour s'amuser, et les femmes, pour montrer leurs toilettes. On va au théâtre comme on dîne en ville. Il s'agit d'amener seulement au bureau le plus de spectateurs possible, et loin de séduire le public par la bonne et rare qualité des œuvres, de le captiver en flattant ses goûts les plus banals. On lui fabrique des pièces, comme d'autres lui fabriquent des souliers, selon un modèle qu'on a éprouvé, d'une vente facile, et qui plaît à n'importe qui. Tout le talent consiste dès lors uniquement en procédés, en imitation et en habileté. On taille une pièce comme une robe, sur un patron, pour une étoile. Les auteurs plus âgés n'en reviennent pas de tout ce qu'il y a chez les jeunes de brutal, de calculateur, dans leur âpreté au gain. Les fabricants et les commerçants remplacent les artistes.

*
* *

Des esprits indulgents me taxeront peut-être de sévérité. Qu'ils regardent autour d'eux, qu'ils lisent les innombrables productions modernes, et ils conviendront bien vite que je ne suis coupable d'aucune exagération. Le talent aujourd'hui n'est presque rien, la réclame est tout; on ne « fait pas de la littérature » par amour de la littérature, on « fait de la littérature » pour, avant tout, gagner de l'argent. C'est parce que la littérature est devenue, pour la plupart des jeunes gens qui s'y consacrent, une industrie, qu'elle est si médiocre, étant si hâtive. Il y a trop d'écrivains, il y a trop de livres, il y a trop de pièces, parce qu'il n'est plus besoin d'être un véritable homme de lettres pour conquérir la réputation d'un homme de lettres. De là cette regrettable confusion de plus en plus intime entre les rares artistes qui subsistent et les autres. Le succès est le criterium du talent, et l'on voit comment s'obtient le succès. C'est un mal, passager peut-être, je le souhaite, mais qu'il faut signaler et combattre, avec l'espérance qu'un jour il sera vaincu.

Paul Acker.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ET LE MOUVEMENT SOCIAL

I. Les socialistes unifiés et le programme collectiviste. — II. Les coalitions patronales aux Etats-Unis, en Angleterre et en Allemagne. — III. Les nouvelles lois ouvrières en France. — IV. L'initiative privée et les réformes urgentes. — V. L'exode des capitaux et le projet d'une entente internationale. — VI. La houille blanche et la production décentralisée. — VII. L'éducation du peuple et la protection des paysages. — VIII. Les vacances et les études sociales. — Souvenirs du centenaire de F. Le Play.

I

Les socialistes « unifiés » viennent d'entrer en scène. Au Parlement, l'un d'entre eux, celui dont le verbe imagé se plaît aux subtilités prophétiques et masque les sophismes sous le décor d'une dialectique retentissante, M. Jaurès, a célébré la conquête socialiste. Pour lui, la société future n'a rien de mystérieux; il en connaît les secrets et, s'il admet la complexité d'un triple et angoissant problème, il a du moins la triple solution que le *Journal officiel* nous a conservée[1].

Voici d'abord le fait indiscutable de l'inégale répartition des biens. Pour des causes diverses, — individuelles ou collectives, — l'immense majorité des hommes ne détient qu'une part infime de la richesse sociale, tandis qu'une minorité privilégiée est maîtresse des moyens de production. D'où vient ce fait, nous dit M. Jaurès, sinon de la consécration légale de la propriété *individuelle?*

Comment expliquez-vous ce prodigieux écart entre la fortune énorme des uns et le néant social des autres? Est-ce que vous l'expliquez, par hasard, par une différence dans la puissance du travail et dans l'habitude du labeur? Allez-vous dire qu'il n'y a eu que travail et

[1] *Journal officiel* des 13 et 15 juin 1906.

peine au sommet de cette échelle de milliards, et qu'il n'y a eu qu'oisiveté, paresse et incapacité dans la grande classe productrice? D'où vient donc cet écart? Simplement de ceci : c'est que les uns, en vertu de la constitution actuelle de la propriété, en vertu de ce que vous appelez la propriété individuelle, les uns, possédant le capital sans lequel les autres ne peuvent ni travailler ni vivre, possédant les vastes domaines, les usines, les mines, les chantiers, les maisons à loyer, prélèvent ainsi un tribut incessant sur le travail productif de millions et de millions de citoyens. Eh bien, nous, nous vous disons : « Allez-vous condamner éternellement ceux qui produisent à subir cette forme de propriété? Et une société où les moyens de travail seraient possédés non par une minorité de capitalistes dirigeants, mais par la totalité des producteurs eux-mêmes, groupés et fédérés, est-ce que cette société ne serait pas meilleure, plus juste, plus humaine? Répondez, avant de jeter l'anathème [1]. »

Ce discours s'adressait au gouvernement, — car il s'agissait de la politique générale et des interpellations traditionnelles; — on devine que le gouvernement aurait eu quelque peine à répondre. Aussi bien l'orateur cherchait-il bien moins l'assentiment ministériel que l'approbation des socialistes parlementaires; elle ne lui a pas manqué. Soutenu par ses amis de l'extrême gauche qu'enfiévrait sa parole, M. Jaurès a voulu préciser son programme. Puisque la propriété privée et capitaliste est cause de tout le mal, il s'agit de lui substituer la propriété sociale, c'est-à-dire le collectivisme. Comment procéder? Par expropriation pour cause d'utilité publique. Mais la première question qui se pose est celle-ci : l'expropriation se fera-t-elle *avec* ou *sans* indemnité? M. Jaurès a cité ses auteurs sacrés : Karl Marx, Engels et Liebknecht; tous réclament l'expropriation, mais exigent la préalable indemnité. C'est Liebknecht qui disait : « Nous ne méditons aucune mesure violente, soudaine, contre les situations sanctionnées par la loi et nous sommes résolus, dans l'intérêt d'une évolution tranquille et paisible, à réaliser le passage de l'injustice légale à la justice légale avec le plus de ménagement possible pour les personnes et la condition des privilégiés [2]. » Appuyé ainsi sur les prophètes socialistes, M. Jaurès a rassuré les détenteurs du capital, et comme on lui objectait que les propriétaires « indemnisés » disposeraient librement de cette indemnité et reconstitueraient peut-être une force capitaliste, il répondit : « Quand la loi a aboli l'esclavage et indemnisé les propriétaires d'esclaves, ceux-ci ne pouvaient plus, le lendemain, se servir de l'indemnité pour acheter des esclaves. Eh bien! quand la propriété

[1] *Journal officiel* du 13 juin 1906, p. 1949.
[2] *Ibid.*, 15 juin 1906, p. 1957.

capitaliste aura été socialisée, les détenteurs d'indemnité ne pourront plus acheter ni des moyens de production, ni des producteurs; ils ne pourront acheter que des produits[1]. » Voilà bien la théorie marxiste qui fait de l'Etat l'unique détenteur et exploitant de la richesse sociale.

Mais que fera l'Etat, devenu maître de toutes les forces productives? M. Jaurès a déclaré à la Chambre que l'Etat futur réaliserait les plus grandes réformes. Il s'occuperait d'abord des foyers domestiques pour « arracher les hommes aux logis fétides et sordides où les fait végéter aujourd'hui le capital et la tyrannie du loyer ». Il s'attacherait ensuite à l'élévation des salaires, pour « accroître proportionnellement les salaires les plus modestes et continuer ainsi, au fur et à mesure que s'accroîtra la productivité sociale ». Enfin, l'Etat, dispensateur de toutes les ressources nationales, « assurerait amplement contre tous les risques de la vie non seulement ceux qui sont les salariés d'aujourd'hui, mais ceux qui appartiennent à cette classe moyenne qui n'achète parfois un peu de bien-être que par infiniment d'insécurité et d'angoisse[2] ». Si tel est le programme, il s'agit de le réaliser et quelles que soient la science, la puissance et la générosité des pouvoirs publics, on ne voit pas exactement comment ils procéderont. Aussi, prévoyant les objections non moins que le scepticisme de ses auditeurs, M. Jaurès a eu soin de leur dire que ce n'est pas l'Etat « bureaucratique » d'aujourd'hui, mais l'Etat « démocratique » de demain qui réalisera les réformes, et il sera aidé dans sa tâche par les groupements populaires, par les associations prolétariennes « qui se constituent maintenant dans toutes les catégories du travail humain ».

Ebauché ainsi, le plan de la société future a mérité autant de critiques que d'éloges. Les critiques sont venues des « observateurs » et les éloges sont partis des cercles socialistes, où l'utopie revêt des formes innombrables. Prévoyant les unes et les autres, M. Jaurès a tenu à formuler la double loi qui, d'après lui, va de plus en plus régir les rapports sociaux.

En même temps que nos sociétés sont dominées par la « loi d'unité », dit-il, se manifeste, par un juste et heureux équilibre, la tendance à la constitution du groupement autonome : communes dont vous avez, en quelque façon, accru l'indépendance, groupes professionnels, syndicats ouvriers ou syndicats patronaux, dont les attributions s'étendent, dont l'action se développe. Lorsqu'il faudra que le travail administre enfin la propriété, il n'aura pas besoin de créer des forces

[1] *Journal officiel* du 15 juin 1906, p. 1958.
[2] *Ibid.*, p. 1958.

nouvelles. il n'aura besoin que d'appliquer, d'harmoniser à son profit les deux forces, les deux tendances qui se combinent de plus en plus dans les sociétés humaines. Il créera des organes généraux d'administration qui coordonneront les efforts professionnels, et il laissera en même temps dans chaque catégorie de travail, sous la réserve de règles générales d'équité, une large part d'indépendance, d'autonomie, aux groupes corporatifs et aux groupes locaux, de façon que l'activité et l'initiative de chacun soient stimulées sous *la règle générale du travail souverain* [1].

Les journaux socialistes ont vanté la clarté et l' « admirable » précision de ce langage. Nous reconnaissons que la Chambre l'a écouté avec grand intérêt et que l'extrême-gauche l'a maintes fois salué de ses applaudissements. Mais M. Jaurès a d'autres qualités que la précision et on le flatterait inutilement en vantant sa clarté. Disciple de K. Marx, le plus obscur des maîtres, il a tenu à rester son élève et n'a pas voulu s'affranchir des nébuleuses conceptions d'outre-Rhin. Comment se fera l'expropriation de la propriété privée et avec quelles ressources l'Etat paiera-t-il les indemnités? Comment empêcher dans l'avenir, au moyen de l'épargne, la reconstitution du capital? A quelles règles obéira l'Etat pour produire et exploiter la richesse? Verrons-nous, d'une part, des millions d'hommes asservis à un pouvoir central et, d'autre part, ce pouvoir central chargé de toutes les fonctions nécessaires à la vie sociale? Voilà bien des questions troublantes qui restent sans réponse et que les chefs socialistes esquivent trop facilement en laissant à l'Etat futur le soin de les trancher. L'Etat « futur », tel que l'école socialiste l'entrevoit, sacrifie la liberté de l'homme et détruit toute indépendance. Maître de la richesse non moins que des personnes, il rendrait intolérable la vie individuelle et collective. C'est bien ce qu'a répondu M. Clémenceau, ministre de l'intérieur. Adversaire des idéologues et dédaigneux de la chimère, M. Clémenceau s'est agréablement moqué des socialistes « unifiés ». « Entre la société actuelle et la vôtre, disait-il à M. Jaurès, entre ces deux extrêmes il y a un nombre infini de conceptions sociales. Je ne peux donc pas admettre que vous nous donniez à choisir entre ces deux seulement et que vous terminiez en nous disant : « Prenez garde, si « vous n'acceptez pas mon projet, c'est la faillite de l'esprit « humain [2]. » Et M. Clémenceau, se jouant de l'utopie socialiste, montrait qu'elle suppose des êtres absolument différents de ceux que nous connaissons et qu'à l'heure actuelle il faut nous résigner

[1] *Journal officiel* du 15 juin 1906, p. 1959.
[2] *Ibid.*, 20 juin 1906, p. 2007.

à vivre avec des ouvriers comme avec des patrons, ce qui suppose le salariat et le patronat.

II

Les coalitions patronales devaient être l'aboutissement normal des fédérations ouvrières que la poussée socialiste conduit à la bataille. Certes, l'idéal social reste toujours l'union du capital et du travail, mais si les travailleurs « organisés » rêvent sans cesse aux luttes prolétariennes, comment s'étonner que le patronat s'organise à son tour pour sa défense? Lorsque le 18 juin dernier M. Clémenceau montrait à la Chambre des députés le rôle néfaste de la *Confédération générale du travail*, les maisons patronales attaquées, les maisons ouvrières pillées, les non-grévistes traqués, frappés par des bandes misérables qui déclarent représenter le prolétariat « conscient » et « agissant », c'était pour le ministre de l'intérieur l'occasion de rappeler que le maintien de l'ordre est le premier devoir des gouvernants. Mais si le pouvoir est faible ou inerte, si, en temps normal, toute liberté est laissée aux chefs socialistes pour organiser les forces ouvrières, il est du devoir des chefs d'industrie de préparer la résistance et d'opposer à la coalition socialiste les unions patronales. Telle était la question qu'avait mise à son ordre du jour du samedi 9 juin la *Fédération des industriels et commerçants français*. C'est aux Etats-Unis que les associations patronales ont très habilement organisé leurs relations avec les ouvriers coalisés[1]. La lutte était inévitable, puisque les grèves ne cessaient de se multiplier et le *lock-out* fut la réponse des patrons. Parmi les plus énergiques groupements patronaux, il faut citer la *National association of manufacturers* et l'*Industrial association of America*. C'est un but de défense sociale que poursuivent aussi les « Alliances de citoyens », telle que l'alliance des citoyens de Denver »; elle entend « assurer la stabilité des affaires, s'opposer aux grèves et aux *boycotts*, défendre ceux de ses membres que menacent les syndicats ouvriers. » L'esprit des groupements patronaux apparaît très net dans le programme du syndicat des industries métallurgiques, *National metal trades association*; c'est un esprit de solidarité, de confiance réciproque et de lutte contre les excès des syndicats ouvriers. Les organisations des patrons anglais n'ont pas moins servi la paix sociale; telle la Fédération maritime, *Shipping Federation* qui, lors de sa constitution en septembre 1890, défi-

[1] *Le Musée social*, mémoires et documents, septembre 1905.

nissait ainsi son but : « Nous nous occuperons des questions ouvrières de tout ordre, nous protégerons les officiers, les équipages et, d'une façon générale, tous les employés des armateurs, contre les mesures d'intimidation provenant de syndicats ou de membres de syndicats. »

L'Allemagne, à son tour, offre aux industriels français bien des exemples à imiter. Les syndicats ouvriers, abusant çà et là de leurs forces, ont provoqué la création des syndicats patronaux non pas seulement dans les grandes industries, mais dans les petits métiers. Tel est le syndicat général des patrons boulangers, *Allgemeiner deutscher Arbeitgeber-Schutzverband für das Baeckerhandwerk*, qui déclare vouloir « défendre les maîtres contre les prétentions illégitimes des garçons boulangers, soutenir ses membres en cas de lutte et représenter l'ensemble des maîtres boulangers en tant que patrons ». Mais le syndicat patronal le plus intéressant est sans nul doute celui de Hambourg-Altona dont le secrétaire général, M. de Reiswitz, a décrit l'organisation et qu'a fait connaître récemment la *Fédération des industriels et commerçants français*[1]. Le syndicat de Hambourg-Altona a été fondé en 1890, alors que les ouvriers choisissaient le 1er mai pour fêter le travail et le programme socialiste. D'après ses statuts, le syndicat de Hambourg-Altona « a pour but de maintenir des relations amicales entre patrons et ouvriers : il prend en considération les réclamations légitimes et s'oppose aux réclamations illégitimes et aux attaques illégales des ouvriers et de leurs associations ». Pratiquement, le syndicat central, qui réunit vingt-six associations et six mille cinq cents patrons, reçoit les cotisations de tout patron adhérent et forme ainsi un fonds de résistance; il organise l'assurance contre la grève[2]; il est juge des nécessités de la défense et décide, s'il y a lieu, la fermeture des ateliers et le *lock-out* général. Il est bien certain que les industriels français seront peu à peu obligés d'entrer dans cette voie; comment s'opposeraient-ils sans cela à tant de revendications plus révolutionnaires que professionnelles? Mais le devoir de lutter ne supprime pas le devoir social et, si la vie industrielle est si compliquée à l'heure présente, il faut bien reconnaître que, pendant la première partie du dix-neuvième siècle, les erreurs et les négligences patronales furent, en maint pays, la cause première de l'antagonisme et de la discorde. Nous expions aujour-

[1] Voy. *la Défense patronale*, Paris, Larose, 1906.

[2] Voy. *le Correspondant* du 10 mai 1906; *l'Assurance patronale contre la grève en Allemagne*, par P. Saint-Girons.

d'hui les errements d'une période « chaotique »; *Delicta majorum immerita lues.*

III

Si les milieux ouvriers sont de plus en plus accessibles aux appels des chefs socialistes, les parlements se montrent favorables aux revendications légitimes des travailleurs. Lorsque M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, répondant récemment à M. Jaurès, lui montrait la chimère de son concept socialiste, il rappelait les réformes pratiques qu'avait réalisées le parlement français. Opposant une politique réaliste au « fastueux mirage » du leader socialiste, il citait simplement les lois qui avaient amélioré la condition de l'ouvrier [1]. De ces lois nombreuses, nous ne voulons rappeler que les principales : loi du 21 mars 1884, autorisant la création des syndicats professionnels ; loi du 20 juillet 1886, réorganisant les caisses de retraite pour la vieillesse; loi du 20 juillet 1891, créant un office du travail; loi du 27 décembre 1892, organisant la conciliation et l'arbitrage; loi du 12 juin 1893, concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans l'industrie; loi du 15 juillet 1893, organisant l'assistance médicale gratuite; loi du 30 novembre 1894, sur les habitations à bon marché; loi du 5 avril 1898, organisant la mutualité; loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail; loi du 30 mars 1900, sur le travail des femmes et des enfants; loi du 14 juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire des vieillards. Combien d'autres textes qu'il serait trop long de citer, mais qui attestent un effort législatif constant et la même et uniforme préoccupation du bien-être de l'ouvrier. On oublie trop, chez les réformateurs, ce qu'a été, depuis vingt ans, en matière sociale, l'initiative parlementaire.

Deux lois récentes méritent d'être brièvement signalées : la loi du 12 avril 1906, étendant à toutes les exploitations commerciales le bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail [2]; la loi du 12 avril 1906, complétant la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché [3]. D'après cette dernière loi, il sera établi, dans chaque département, un ou plusieurs comités de patronage des habitations à bon marché. Ces comités seront institués par décret du Président de la République, après avis du conseil supérieur des habitations à bon marché. Bien avant la loi organique de 1894, l'initiative privée avait songé aux

[1] *Journal officiel*, 20 juin 1906, p. 2009.
[2] *Ibid.*, 15 avril 1906, p. 2472.
[3] *Ibid.*, p. 2473.

habitations salubres et à bas prix, mais cette loi a donné un nouvel essor à l'activité et au dévouement des particuliers. On sait qu'elle favorise la création de sociétés d'habitations à bon marché, en attribuant plusieurs immunités fiscales à celles qui ont obtenu l'approbation du ministère du commerce. A la fin de 1905, on comptait 174 sociétés ayant demandé l'approbation officielle; sur ce nombre 137 l'avaient obtenue; les demandes des autres groupements étaient en cours d'instruction. C'est toujours la société dite « coopérative » qui a le plus d'initiative, mais combien de créations, en dehors même de la loi de 1894, ont magnifiquement résolu le problème du logement salubre et à bon marché [1].

Les lois « ouvrières » ramènent invinciblement l'esprit au grand débat qui passionne les partisans et les adversaires de l'intervention de l'Etat. A ceux qu'intéresse cette question séculaire, nous signalons la forte et brillante discussion qu'une assemblée d'industriels et de commerçants entendait naguère à Paris [2]. M. Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit de Paris, résumant la thèse interventionniste, disait : « L'avenir de la législation ouvrière est aujourd'hui assuré. Les ouvriers ont en mains l'outil tout-puissant de leur relèvement. La législation ouvrière triomphera de toutes les résistances qu'on peut lui opposer. » A quoi M. Paul Beauregard, député de Paris, répondait : « Nous sommes depuis longtemps revenus de ces doctrines infiniment trop étroites qui, jadis, présentaient l'Etat comme un mal nécessaire. Mais je me refuse à créer, dans l'ensemble de notre législation, un territoire réservé pour une certaine catégorie de citoyens; je n'accepte pas que de cette masse de la nation nous fassions des âmes serviles. » On sait, en effet, que la servilité socialiste ne connaît plus de limites, et comme c'est l'Etat qui en bénéficie, on comprend que M. P. Beauregard dénonce le péril d'une absorbante législation. En ce débat plein d'enseignements, il fallait le témoignage de l'expérience et de la pratique des affaires; il a été fourni par un industriel du Nord, M. Louis Guérin. Avec quel art il a manié les chiffres, rappelé les faits, montré les variations du prix de revient et du prix de vente! Tout était précis, vécu, réellement tangible.

Pour les progrès acceptables, il nous faut du temps, disait-il; nous ne repoussons pas de parti pris l'intervention de l'Etat, mais à la

[1] Voy. les rapports de MM. Cheysson et Challamel, insérés au *Journal officiel* du 4 mai 1906.

[2] *Fédération des industriels et des commerçants français, Bulletin mensuel* nº 28, Paris 1906.

condition qu'elle soit prudente et restreinte; de plus, nous ne voulons pas que cette intervention soit tracassière. Deux ans, trois ans, vous paraissent longs, à vous, Messieurs les théoriciens, mais pour nous, c'est peu de chose. Vous seriez étonné de voir que, dans une usine, un an ou deux se passent sans qu'on ait réalisé certains progrès matériels, qu'on désire soi-même introduire parce que le temps manque, parce que l'on n'a pas que cela à faire. Il faut des années pour modifier un état social et régler les questions ouvrières; vous nous menez trop vite, vous nous essoufflez, ménagez-nous.

C'est bien là l'impression que ressentent ceux qui, engagés dans l'industrie, voient les projets de loi succéder sans cesse aux projets; ils s'effraient de la hardiesse des novateurs et devant les échéances qui les talonnent et la concurrence qui les étreint, ils ont quelque raison de résister aux entraînements des réformateurs à outrance. En tout cela, il faut patience et longueur de temps; à quoi servent les généreuses promesses, si, non réalisées, elles doivent entraîner autant de déceptions que de regrets?

IV

C'est une tendance bien naturelle de voir sans cesse la paille dans l'œil de son voisin, de lui reprocher ses fautes et de méconnaître nos propres erreurs. Tel qui prêche sans cesse les réformes industrielles devrait bien songer aux réformes domestiques dont l'urgence est indiscutable. C'est ce que rappellent avec insistance les ligues sociales d'acheteurs et notamment la ligue française. Cette année, elle a voulu étudier la question du logement des domestiques à Paris [1]. On ne voit pas comment le législateur, si méticuleux qu'il se prétende, pourrait intervenir utilement, tandis que l'initiative privée a des devoirs incontestables à remplir. Nous avons souvent dit que les domestiques parisiens sont logés dans des conditions aussi peu hygiéniques que peu morales [2]; le sixième étage corrompt, chaque année, à Paris, des milliers de jeunes filles; il y a peu de maisons parisiennes qui échappent aux horreurs d'une promiscuité dont les enquêteurs hésitent à rendre compte.

La *Ligue sociale d'acheteurs*, qui veut développer le sentiment de nos responsabilités sociales, a donc fait une enquête sur les logements des domestiques et, comme première conclusion, elle

[1] *Bulletin de la Ligue sociale d'acheteurs*, avril 1906, Hôtel des Sociétés savantes, Paris, 28, rue Serpente.

[2] *Société française des habitations à bon marché*, bulletin de l'année 1903. Paris, 4, rue Lavoisier.

adressait aux propriétaires, architectes, locataires une circulaire ainsi libellée[1] :

La Ligue porte à votre connaissance les premières mesures qu'elle a prises en vue de l'amélioration des conditions du travail pour les domestiques à Paris. La Ligue demande à ses adhérents de ne pas accepter, pour y loger leurs domestiques, les chambres au sixième ou au septième qui ne seraient pas pourvues de fenêtres verticales permettant une bonne aération. La Ligue dresse à l'usage de ses membres et du public une liste des immeubles où les chambres des domestiques présentent des conditions satisfaisantes au point de vue de l'hygiène. Au nom de la Ligue sociale d'acheteurs, nous vous prions de nous prêter votre concours pour la confection de cette liste.

La ligue a été amenée ainsi à publier à l'usage de ses adhérents et du public une liste d'immeubles recommandés, *liste blanche*, qui est le point de départ d'une propagande nécessaire.

On ne saurait trop redire combien les consommateurs sont responsables des abus dont la population ouvrière est victime. Lorsque les garçons épiciers, lors de leur dernière grève, réclamaient, à Paris le repos du dimanche, ils rencontraient peu d'objections. Pourquoi les consommateurs ne feraient-ils pas leurs achats le samedi jusqu'à 9 heures du soir? Ecoutons les bouchers de Paris nous raconter leurs doléances[2] :

On a beaucoup parlé du repos hebdomadaire, on a épilogué à perte de vue sur les exigences du personnel, etc., il me semble qu'on a oublié de considérer une des faces de la question, peut-être la plus importante : l'intérêt qu'elle a pour les patrons eux-mêmes. Quelle est donc la vie de nos confrères aujourd'hui? C'est un travail presque continu : du matin au soir, ils sont tenus, le mari à l'étal, aux halles, à l'abattoir, la femme emprisonnée dans sa caisse ; le dimanche, sauf dans quelques quartiers privilégiés, on ferme sur les quatre ou cinq heures. Pour assurer à tous le repos hebdomadaire, il est sage de modifier peu à peu les habitudes de la clientèle, en avançant progressivement l'heure de la fermeture les dimanches et les fêtes. C'est une question d'entente, et si nos confrères y veulent mettre un peu de bonne volonté, s'ils consentent à discuter la question avec sincérité, ils reconnaîtront bien vite que leurs intérêts n'ont pas à souffrir de cet avancement des heures de fermeture, et que leur bien-être augmentera.

C'est par une agitation continuelle, comme le disent les Anglais, que les ouvriers, employés, petits patrons arriveront à conquérir le repos du dimanche. Ainsi, cette année, du 14 au 18 avril, s'est tenu, à Londres, un congrès international d'em-

[1] *Bulletin de la Ligue*, avril 1906, p. 89.

[2] *Bulletin de la Ligue populaire pour le repos du dimanche*, 1er juin 1906, p. 142. Paris, 28, rue Serpente.

ployés et voyageurs de commerce qui, après une longue délibération, a pris la décision suivante :

Le congrès renouvelle les vœux exprimés aux premier et deuxième congrès internationaux des employés, tenus à Paris en 1900 et à Bruxelles en 1903, proclamant la nécessité indispensable à tous les travailleurs de trente-six heures consécutives de repos au minimum par semaine, ce temps de repos devant coïncider de préférence, partout où cela sera possible, avec la journée du dimanche, et devant être assuré et garanti par la législation de chaque pays. Le congrès invite les organisations de travailleurs à faire une propagande intense, et à exercer toute leur influence sur les parlements, afin d'aboutir à ce résultat [1].

Quels que soient du reste les efforts de l'initiative privée, nous reconnaissons que les pouvoirs publics ont bien le droit de consacrer par un texte précis le commandement du Décalogue et de donner satisfaction au vœu unanime des populations. En cet ordre de choses, la loi reconnaît la coutume nationale et ratifie la plus populaire des traditions.

V

L'exode des capitaux français devient la grande préoccupation des gouvernants; comment arrêter le départ sinon la fuite des valeurs mobilières? Nous sommes loin du temps où les légistes, traitant dédaigneusement tout ce qui n'était pas le bien « foncier », disaient sans cesse : *mobilium vilis possessio*. Aujourd'hui, l'immeuble est souvent délaissé et c'est la richesse mobilière qui a conquis toutes les sympathies. C'est qu'aussi cette richesse est précieuse sous un petit volume; elle donne des revenus périodiques d'une perception facile; enfin elle est susceptible de dissimulation et échappe, si on le veut, aux investigations du fisc. Que peut faire ce dernier? Il faudrait une perquisition chez les contribuables pour connaître ce qu'ils possèdent de valeurs françaises ou étrangères; souvent lesdits contribuables déposeront dans une banque nationale les titres et bijoux qu'ils enferment dans un coffre-fort dont eux-mêmes ont la clef; parfois, pour plus de sécurité, ils confient à une banque étrangère, à titre de dépôt, leurs valeurs les plus précieuses. Dans ce dernier cas, que peut entreprendre le gouvernement français? Les journaux officieux annonçaient récemment qu'il provoquerait une entente internationale pour empêcher l'exode des capitaux et entraver la fraude. Nos ministres se moquent du public. Trois raisons prin-

[1] Voy. *Bulletin* cité, p. 143.

cipales empêcheront avant longtemps un accord international en ces matières. D'abord les Etats étrangers n'ont aucun intérêt à se priver de nos capitaux et à en arrêter l'exode. L'Angleterre, la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie voient avec satisfaction les valeurs mobilières venir de France sur leur territoire. Pour bien des motifs trop longs à énumérer ici, cette richesse mobilière profite au pays hospitalier qui la reçoit. Il faut remarquer ensuite que les traités supposent la réciprocité des avantages. Or, aucun Etat étranger ne s'ingénie à provoquer, comme le nôtre, l'exil des capitaux, et, si certains gouvernements engagent des pourparlers, tenons pour certain que seule la courtoisie internationale les fait agir. Enfin l'entente doit être au moins européenne, sinon le refus d'un seul Etat déjoue toute la combinaison française. Or, on sait d'ores et déjà par les confidences des banquiers étrangers que le projet français est combattu dans la plupart des cercles financiers. Nul n'ignore l'étroite connexion de la politique et de la finance et ceux de nos lecteurs, qui ont suivi jadis les belles études de Claudio Jannet, se rappellent avec quelle clairvoyance il signalait la dépendance des gouvernements à l'égard de la haute finance[1]. Or, la finance européenne est hostile au projet français.

Pourquoi le nouvel exode de nos capitaux, sinon à cause des menaces de la dernière déclaration ministérielle? Voici comment elle était libellée :

Le gouvernement vous soumettra en même temps des réformes qui auront pour objet de mettre les taxes actuelles en rapport plus exact avec les ressources des contribuables, et spécialement un projet de revision de l'impôt foncier, et un projet d'impôt général sur le revenu qui, sans confondre les revenus du capital et ceux du travail, sans frapper injustement et d'un taux uniforme les petits et les gros revenus, n'affectera cependant aucun caractère inquisitorial et ne portera atteinte ni à la propriété, ni à la liberté individuelle.

Mais comme cet impôt sur le revenu ne saurait coexister avec toutes les contributions directes, et comme les ressources nouvelles qu'il pourra produire dans l'avenir devront être, autant que possible, consacrées aux réformes sociales, il sera, d'autre part, indispensable d'assurer à l'Etat un supplément de ressources permanentes.

Dans le projet de budget qui sera déposé à bref délai sur le bureau de la Chambre, le gouvernement vous indiquera le chiffre et la nature des recettes qu'il demandera de préférence à la richesse acquise.

Ces déclarations vagues, annonçant l'impôt global sur le revenu, la volonté de frapper la richesse « acquise », ont de nouveau jeté

[1] *Le capital, la spéculation et la finance au XIXe siècle*, par Claudio Jannet. Paris, Plon, 1892, chap. x, xi et xii.

l'alarme. Grands et petits capitalistes, initiés désormais par les prospectus étrangers, aux opérations des banques belges, suisses et anglaises, ont dégarni les banques françaises. Celles-ci n'ont rien caché au gouvernement; de là le projet d'une entente internationale. L'effroi des capitalistes se comprend d'autant plus que le budget de 1907, déposé récemment par le ministre des finances, justifie toutes les appréhensions. Voici, en effet, comment se chiffre notre prochain budget :

Dépenses.	4 010 301 234
Recettes.	4 010 922 535

Nous atteignons donc le fameux chiffre de *quatre* milliards, nécessaire pour assurer les services publics et le paiement de notre rente annuelle. Ces calculs présagent, en dix ans, une dépense de *quarante* milliards; telle est la somme fantastique que le contribuable français devra fournir aux gouvernants! A la vieille formule « ni emprunt, ni impôts nouveaux », le ministre des finances oppose la nécessité d'emprunts amortissables et de contributions nouvelles. Nous aurons une surtaxe des droits successoraux — l'impôt de prédilection des socialistes, — des taxes nouvelles sur les valeurs mobilières, sur le timbre, sur les collections artistiques, sur les apéritifs, sur les eaux minérales, etc. Ce projet de budget met en joie la gent collectiviste; qu'est-ce que quatre milliards, alors que des millions d'ouvriers réclament l'impôt sur le « riche » et le dégrèvement des « salariés »? Attendons la discussion du budget de 1907 pour étudier les réformes financières du gouvernement et n'attristons pas nos lecteurs.

VI

Au jour des chaleurs torrides, on aime à parler de chutes d'eau et de cette admirable houille blanche qui porte dans nos campagnes la fraîcheur, la force et la vie. Les pays les plus favorisés [illegible] forces hydro-électriques sont, par ordre de production, les États-Unis, le Canada, l'Italie, la France, la Suisse et l'Allemagne. En France, les départements privilégiés sont l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie, le Vaucluse, le Doubs, le Jura, l'Aude, les Alpes-Maritimes et nos pays des Pyrénées. L'exploitation de nos chutes d'eau s'opère au moyen des sociétés anonymes, des sociétés en commandite, du patronat et des municipalités. La plus puissante des sociétés électriques est la société lyonnaise des *Forces motrices du Rhône*, constituée en 1892, pour une durée de

quatre-vingt-dix-neuf ans, et dont la réussite s'affirme d'année en année[1].

Parmi les grands avantages de la houille blanche, le transport de la force motrice à domicile figure au premier plan. Certains économistes ont écrit que la production « concentrée » était la loi de l'industrie moderne et que le petit atelier était condamné à disparaître. Ce jugement sommaire, que l'école socialiste aimait à commenter, est de plus en plus démenti par les faits et l'électricité le contredit journellement. Grâce à elle, la force motrice à domicile devient la règle dans plusieurs régions et les entrepreneurs d'industrie trouvent un grand avantage à fournir du travail aux ouvriers « dispersés » plutôt qu'aux ouvriers « concentrés » dans une grande usine. C'est pour eux une forte économie de frais généraux et la dispense de surveiller le personnel. Ainsi se reconstitue, à domicile, le travail à la tâche. Nombre d'auteurs dissertent sur l'origine, le maintien et le développement de la production décentralisée, appelée quelquefois « fabrique collective ». MM. Schwiedland, Sombart, Schüler, Brants, A. Julin ont cherché, par l'examen des statistiques, à résoudre les diverses questions soulevées par la petite industrie contemporaine. Pourquoi se maintient-elle dans telle catégorie d'entreprises, tandis qu'elle est abandonnée dans telle autre? La plus minutieuse des enquêtes, commencée en Belgique, en 1899, se continue sous la direction de l'*Office du travail.* Des observateurs de grand mérite, comme MM. Ernest Dubois, Maurice Ansiaux, Charles Génart, Pierre Verhaegen ont étudié les petites industries de la Belgique et fourni aux économistes des renseignements d'une haute valeur[2]. M. A. Julin, résumant les premiers volumes de l'enquête, écrivait justement : « Les constatations qui précèdent suffisent à tenir pour incomplète l'opinion d'après laquelle la production décentralisée, vestige branlant du passé, ne tarderait pas à disparaître tout entière. L'édifice, certes, en beaucoup de points, menace ruine, mais, à côté des corps de logis qui, pierre à pierre, s'écroulent sous nos yeux, ne voyons-nous pas des pavillons nouveaux

[1] *Les ouvriers des deux mondes*, usine hydraulique d'éclairage et de transport de force par l'électricité du Haut-Forez, Loire, par F. du Maroussem. Paris, 1906.

[2] Citons notamment : *L'industrie armurière liégeoise*, par Maurice Ansiaux, Bruxelles, 1899; *L'industrie du tissage du lin dans les Flandres*, par Ernest Dubois, Bruxelles, 1900; *L'industrie cloutière au pays wallon*, par Ch. Genart, Bruxelles, 1900; *La dentelle et la broderie sur tulle*, par Pierre Verhaegen, Bruxelles, 1901. Depuis lors, d'autres industries à domicile ont été successivement étudiées; ainsi la confection de vêtements, le tissage de la laine et du coton; la bonneterie, la cordonnerie, etc.

s'ériger peu à peu, des annexes surgir, en même temps que des parties de l'antique construction offrir une résistance inattendue à la pioche du progrès niveleur? Suppression partielle, d'accord; mais abolition totale, dans un avenir immédiat, nous ne le pensons pas, car nous voyons en trop d'endroits la fabrique collective se maintenir, faire un retour offensif ou même se développer[1]. »

Pour nous, en voyant ce que la houille blanche apporte aux petites industries à domicile, nous croyons que le lieu physique et les agents naturels expliquent, plus que toute autre cause, la production décentralisée. Les ouvriers, comme les patrons, subissent l'influence du milieu. Tandis que la houille noire a aggloméré les populations ouvrières, la houille blanche les disperse; elle reconstitue le travail au foyer domestique; elle simplifie l'organisation industrielle; elle est tout à la fois un instrument de richesse et de stabilité sociale.

VII

Chaque semaine, quelque journaliste érudit nous entretient des joies esthétiques ignorées de la foule, de la nécessité d'une culture artistique pour le peuple, de l'âme populaire enfin qui a soif d'idéal. Comment étancher cette soif et comment comprendre l'idéal? M. Dujardin-Beaumetz, surintendant des Beaux-Arts, répond : « Faites un opéra populaire et montrez la danse à travers les âges. » M. l'abbé Lemire dit bien plus sagement : « Il faut au peuple des maisons saines, bien orientées, construites sur le vieux type traditionnel, avec matériaux du pays. Il faut que, dans l'ameublement, on retrouve les traditions d'un art local et national. » Un grand historien belge, M. Kurth, voit dans nos églises les vraies « maisons du peuple » et dans les cérémonies religieuses les meilleurs éléments de l'artistique beauté. « La liturgie, dit-il, c'est l'art des arts, le poème des poèmes. Et cet art sublime est en même temps un art populaire, car il est de l'essence des choses les plus belles, d'être aussi les plus abordables et ce n'est pas un vrai chef-d'œuvre, celui dont la plus grande partie du genre humain ne peut pas goûter. » Un Suisse, M. G. de Montenach, s'attache plus spécialement aux enseignements artistiques de la vie locale. « Il n'est pas une de nos cités suisses, déclare-t-il, qui ne soit enrichie de maisons, de monuments, de fontaines, trahissant l'existence, à un moment donné, d'un art particulier, régional et restreint si l'on veut, mais robuste

[1] Armand Julin, *la Production décentralisée en Belgique*, Bruxelles, Lesigne, 1905.

et vigoureux [1]. » Enfin les plus novateurs, parmi nos esthètes, vantent de préférence le *modern style*, avec ses dessins tourmentés, ses formes grêles, ses teintes effacées, où se retrouvent bien plus les souvenirs de l'orient japonais que les incarnations et les traditions de l'art français.

Tous ces efforts sont louables, mais pour l'éducation artistique du peuple, combien la nature est la plus parfaite conseillère! L'art imite incomplètement la nature; c'est elle qu'il faut comprendre, aimer et admirer comme elle mérite de l'être. Quel pays fut plus merveilleusement partagé que la France et où trouver une plus grande variété de sites depuis les Alpes jusqu'à la mer? Mais ces sites doivent être protégés; ils sont le charme et la beauté naturelle du patrimoine national. Cette beauté éducatrice, source de joies individuelles, est une richesse collective que l'Etat doit défendre contre les vandales. Aussi faut-il approuver sans réserves la loi du 21 avril 1906, dont les principales dispositions méritent d'être citées et que nous signalons particulièrement à l'attention de nos lecteurs [2]:

Art. 1er. — Il sera constitué, dans chaque département, une commission des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Art. 2. — Cette commission dressera une liste des propriétés foncières dont la conservation peut avoir, au point de vue artistique ou pittoresque, un intérêt général.

Art. 3. — Les propriétaires des immeubles désignés par la commission seront invités à prendre l'engagement de ne détruire ni modifier l'état des lieux ou leur aspect, sauf autorisation spéciale de la commission et approbation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Si l'engagement est refusé, la commission notifiera le refus au département et aux communes sur le territoire desquels la propriété est située. Le déclassement pourra avoir lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que le classement.

Art. 4. — Le préfet, au nom du département, ou le maire, au nom de la commune, pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'*expropriation* des propriétés désignées par la commission comme susceptibles de classement.

Art. 5. — Après l'établissement de la servitude, toute modification des lieux, sans l'autorisation prévue à l'article 3, sera punie d'une amende de 100 francs à 3000 francs.

Si utile que nous apparaisse cette nouvelle loi et si prévoyante que soit, çà et là, notre administration, il faut en pareille matière compter bien plus sur les concours privés que sur les interventions officielles. La protection des sites doit être l'œuvre de tous et comme, dans la plupart des régions visitées par les tou-

[1] G. de Montenach, *l'Art et le peuple*, Fribourg, Fragnières frères, 1903.
[2] *Journal officiel*, 24 avril 1906.

ristes, français ou étrangers, il s'est formé des « comités d'initiative », c'est à eux qu'il convient de défendre nos richesses naturelles. Ils feront tout à la fois œuvre esthétique et patriotique. John Ruskin a dit excellemment : « Le paysage est le visage aimé de la mère-patrie. Plus cette vision sera belle, plus on aimera la patrie dont elle est l'image. Cette beauté doit être la grande préoccupation du patriote comme elle a été sa grande éducatrice. Une nation n'est digne du sol et des paysages dont elle a hérité que lorsque, par tous ses actes et par ses arts, elle les rend plus beaux encore pour ses enfants. »

VIII

Voici venir les vacances qui, chaque année, soulèvent les mêmes et uniformes questions. A quelle date doivent commencer les loisirs scolaires? En quel lieu faut-il passer ses vacances? Comment les employer?

Si vous consultez les médecins, ils vous répondent invariablement : « Commencez les vacances le plus tôt possible et en tout cas dès le 15 juillet; l'expérience ayant montré que les chaleurs de l'été sont aussi préjudiciables aux maîtres qu'aux élèves. » A l'étranger, nombre de collèges ferment leurs portes au milieu de juillet et il semble bien qu'en France l'opinion publique accueillerait avec faveur la fixation générale des vacances au 14 juillet. Déjà nombre de familles n'attendent plus la traditionnelle distribution des prix et il serait bien préférable, dans l'intérêt de tous, que cette cérémonie eût lieu au mois d'octobre. On aurait là une séance solennelle de rentrée où serait célébrée la nécessité du travail, tandis qu'en juillet les orateurs fatiguent tout le monde, y compris leur propre personne. Qu'entendent de ces harangues les élèves fatigués et les maîtres énervés? En octobre, au contraire, les esprits ragaillardis par les séjours à la campagne sont disposés à tout comprendre, même les avantages de l'internat.

Nous venons de parler de la campagne, et c'est bien là, en effet, loin des centres urbains, que chacun devrait aspirer au repos. Telle est la pensée qui a dicté la création des colonies de vacances et qui, partie de Suisse, a successivement pénétré l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie, l'Angleterre et les Etats-Unis. La France, à son tour, est entrée dans cette voie et les municipalités de Paris, Lyon, Saint-Etienne, Dijon, Agen, etc., ont créé des colonies temporaires de vacances à la mer, à la montagne ou simplement à la campagne. Ces colonies sont tantôt des institutions

officielles, tantôt des œuvres privées [1]; toutes sont estimables et donnent d'excellents résultats. Si les jeunes enfants profitent ainsi du grand air, les étudiants des universités ont une tendance à trouver monotones ces loisirs prolongés; c'est à eux que nous proposons un emploi judicieux d'une partie de leurs vacances.

La plupart des étudiants ignorent comment vivent et travaillent les populations au milieu desquelles ils passent leurs vacances; à la mer, ils ignorent la vie des pêcheurs; dans les montagnes, ils ne savent rien de l'existence des pasteurs; dans les campagnes, où peinent les petits paysans, les métayers, les manœuvres, ils connaissent peu les modes d'existence de ces modestes travailleurs. Cependant les étudiants parlent sans cesse du peuple, de la démocratie, du prolétariat, du quatrième état. Il nous semble que les vacances seraient utilement employées aux enquêtes, à la connaissance du « milieu » et, dans ce milieu, à l'étude des travailleurs manuels. Ceux-ci sont absolument dépendants du lieu physique et incarnent en eux les idées, les mœurs, le caractère même de la race. Il s'agit de choisir, après une enquête préalable, les types « moyens » de ce milieu et de mettre en lumière les traits qui les distinguent. C'était la méthode de Balzac et de Taine; ce fut surtout celle de Le Play. Au lendemain des fêtes qui ont marqué le centenaire du fondateur de la *Société d'économie sociale*, il convient de rappeler que l'étude du peuple, de ses besoins, de sa vie fut la première préoccupation de Frédéric Le Play [2]. Cette étude attachante des milieux populaires se recommande surtout aux jeunes gens.

Arrivé dans une région dont il ne connaît que la configuration géographique, l'étudiant doit spécialiser son enquête, aller du simple au composé et du particulier au général. Comme la vie privée imprime son caractère à la vie publique et que la famille est le principe de l'Etat, la meilleure méthode, comme on l'a rappelé souvent après Le Play, est d'observer les familles ouvrières « moyennes ». Seule, la monographie permet au jeune observateur d'étudier avec fruit le *milieu* où vit et travaille l'ouvrier « moyen », le *budget* qui montre son existence, les *influences sociales* qui le dominent : tels sont les rapports entre le maître et le salarié, les syndicats ouvriers, les comités socialistes. La monographie nous apparaît comme un miroir où se reflète, dans ses conditions essentielles, la vie familiale et locale.

[1] *Les colonies de vacances pour enfants chétifs et pauvres*, par M. Eugène Plantet; voy. *la Réforme sociale*, 16 juin, 1er et 16 juillet 1905.

[2] Voy. Henri Joly, *le Correspondant*, 10 juin 1906.

C'est ce qu'a excellemment compris la *Société d'économie sociale*. Fondée le 27 novembre 1856 par F. Le Play, on sait qu'elle eut pour ses premiers présidents, Villermé, Ch. Dupin, J.-B. Dumas, Augustin Cochin et plus tard Wolowski et Michel Chevalier. De 1856 à 1870, la Société recueille des faits, observe et compare. Dans presque toutes ses séances, elle entend des rapports sur des monographies de famille. De 1870 à 1890, la Société élargit le champ de ses recherches. Elle étudie l'organisation de la famille, du travail, de la propriété, des assurances, du crédit, le rôle de l'Etat. Enfin, de 1890 à 1906, elle porte ses recherches sur les revendications socialistes. Mais toujours elle procède par observations minutieuses et elle appuie sur des faits les conclusions qu'elle propose au public. Voilà la méthode à proposer à la jeunesse qui veut aller au peuple et améliorer sa condition. Grâce aux enquêtes monographiques, elle connaîtra la vie matérielle, la vie morale et, si elle le veut, la vie politique des travailleurs. C'est là un des meilleurs enseignements du centenaire de Le Play.

Les fêtes de ce centenaire qui ont associé, dans un même élan de sympathie, tant d'étrangers éminents et provoqué dans la presse française un si vif intérêt, ces fêtes ne laisseront qu'un souvenir éphémère, mais un livre restera, celui qu'un disciple fidèle, répondant au désir de nombreux amis, consacre à la mémoire de Frédéric Le Play[1]. Dans une magnifique synthèse, M. Fernand Auburtin a résumé l'ensemble des travaux du fondateur de la *Société d'économie sociale*. Il n'a rien omis, ni de la méthode originale, ni des idées fondamentales, ni de l'action que ces idées doivent exercer. Par un ingénieux tour de force, il a pu, en six cents pages, condenser la matière de plus de dix volumes. « On s'efforcera, dit l'auteur, d'y analyser avec autant de fidélité que possible toutes les parties essentielles de l'œuvre de Le Play. C'est donc cette œuvre elle-même, réduite en une sorte de manuel, que l'on souhaiterait d'offrir au public[2]. » Le but est atteint. L'ouvrage de M. Auburtin sera le manuel indispensable à ceux qui s'intéressent au mouvement social contemporain et qui veulent substituer aux théories nuageuses du socialisme la rigueur des faits et la précision des doctrines.

Auguste Béchaux.

[1] *Frédéric Le Play d'après lui-même, vie, méthode, doctrine*, par Fernand Auburtin, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat; Paris, Giard et Brière, 1906.

[2] *Op. cit.*, avertissement.

REVUE DES SCIENCES

Médecine et physique : La lutte contre la tuberculose. — Récents progrès. — Exagérations et réalités. — Un peu plus d'espoir d'enrayer le mal. — Nouveaux vaccins. — Résultats sur les animaux. — Après Von Behring, Roux, Vallée, Calmettes, Guérin, Arloing. — Ecole de Lille, école de Lyon. — Vaccins par bacilles tués ou atténués. — Vaccin par variété fixée et inoffensive. — Essais sur le singe. — Sérothérapie. — Traitement direct de la phtisie pulmonaire. — Méthode Lannelongue. — Le sérum d'âne immunisé. — Applications à l'homme. — Expériences en cours au sanatorium d'Angicourt. — Aéronautique : Au pôle Nord en ballon dirigeable. — Expédition Wellman. — A la Société géographique de Washington. — Le nouveau ballon construit en France. — Premiers essais aux environs de Paris. — Au Spitzberg. — Prochain départ. — Histoire naturelle : Huîtres et ballons. — Dans la baie du Morbihan. — Une algue gênante. — Ascensions forcées. — Physique du globe : Instabilité du sol. — Petits mouvements superficiels. — Compressions et dépressions locales. — Changements de niveau. — Influences météorologiques et actions diverses.

Les journaux « à manchette » qui aiment à frapper l'imagination de leurs lecteurs, par des nouvelles « sensationnelles », viennent d'annoncer une fois de plus, que l'on avait enfin trouvé le vaccin « contre la tuberculose ». Pourquoi faire croire aux malheureux malades que l'on va les guérir sur l'heure, et que de simples expériences de laboratoire, sont déjà assimilables à des faits acquis? Malheureusement, nous ne savons pas encore guérir la tuberculose. On accumule les efforts pour y parvenir; on peut presque affirmer aujourd'hui, que l'on vaincra le mal. Mais ce ne sont encore que des espérances.

En tout cas, il est devenu utile de préciser l'état de la question; depuis quelques semaines, l'Académie des Sciences, a reçu diverses communications sur la tuberculose, qui méritent toute attention.

MM. Roux et Vallée d'une part, MM. Calmettes et Guérin de l'autre, ont montré que conformément aux vues de von Behring, de Berlin, chez les bovidés, caprins, rongeurs, l'infection tuberculeuse des poumons, n'est généralement pas due, comme on le croyait jusqu'ici, à l'inhalation des poussières infectieuses, mais

qu'elle résulte de l'absorption de bacilles tuberculeux, virulents, par le tube digestif. Les bacilles sont entraînés jusqu'aux ganglions mésentériques, et gagnent progressivement les vaisseaux capillaires des poumons. Cela étant, on s'est demandé s'il serait possible de vacciner contre l'infection naturelle, par le tube digestif, en faisant absorber aux animaux, des bacilles tuberculeux, modifiés, atténués ou privés de virulence. On choisit pour les expériences des animaux jeunes, parce qu'ils sont plus aptes que les adultes à retenir les bacilles.

Nous avons dit, l'année dernière, que von Behring était parvenu à vacciner les jeunes veaux, contre la tuberculose bovine, en leur injectant dans les veines à deux reprises, espacées de quatre-vingt dix jours, une petite quantité de bacilles tuberculeux, d'origine humaine. Les animaux ainsi traités résistent à toute infection ultérieure. Cette méthode bien qu'efficace n'est pas entrée encore dans la pratique courante, parce qu'elle présente quelque danger, pour les animaux soumis à l'inoculation et aussi pour les vétérinaires obligés ainsi de manier des bacilles humaines viriluents. La méthode indiquée par les expérimentateurs français, apparaît comme supérieure. En effet, au lieu d'injections dans les veines, on introduit le vaccin par une sonde œsophagienne dans les voies digestives, ce qui est plus commode et moins dangereux, on recommence quarante-cinq jours plus tard, et l'animal est vacciné; il ne prend plus la tuberculose.

Mais la vraie supériorité de la méthode consiste dans l'emploi de bacilles morts, ayant perdu leur virulence et ne pouvant plus infecter les expérimentateurs. MM. Calmettes et Guérin ont effectivement découvert ce point capital que les bacilles tués par la chaleur ou traités par divers réactifs chimiques produisent le même résultat que les bacilles qui sont d'origine humaine et vivants. Et ici, bien entendu, il n'y a plus à redouter aucun péril ni pour l'animal ni pour l'opérateur.

Aussi MM. Calmettes et Guérin, concluent de leurs recherches que rien dans ces conditions ne paraît devoir s'opposer à ce que cette méthode inoffensive en soi, ne puisse être appliquée à l'espèce humaine. On pourrait, selon ces savants, mettre ainsi les jeunes enfants à l'abri de l'infection et même préparer pour l'avenir une race d'hommes réfractaire à la tuberculose.

Ces conclusions apparaissent fondées. Mais comme l'a fait observer M. Roux qui avec M. Vallée a poursuivi les mêmes recherches et obtenu les mêmes résultats, il est indispensable de continuer encore les essais sur les animaux avant de commencer des applications sur l'espèce humaine. La résistance de l'homme

peut être différente et c'est une question de prudence. En pareille matière, il est préférable d'aller lentement. Il ne ressort pas moins des faits, que la voie à parcourir s'éclaire singulièrement et que l'on peut pressentir une solution dans un avenir prochain.

M. S. Arloing de son côté a fait depuis des années des recherches de même ordre dans son laboratoire de l'Ecole vétérinaire de Lyon. Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'il était parvenu à modifier complètement le bacille tuberculeux humain en modifiant le milieu de culture. Il le rend plus virulent ou moins virulent et même presque inerte à volonté. Il est même parvenu à produire deux variétés absolument fixes et surtout une que l'on a fait végéter avec succès dans du bouillon glycériné depuis 1898. Or, ce bacille a perdu une très grande partie de son aptitude initiale à provoquer des tubercules surtout quand il est introduit sous la peau ou dans les voies digestives. Ce bacille réalise le desideratum exprimé à propos de la vaccination antituberculeuse, c'est-à-dire qu'il est entièrement résorbé dans l'organisme. Enfin M. Arloing, partant de ce bacille, en a produit un second, analogue au premier, mais se développant et se propageant très bien entre 43 et 44 degrés et dont l'activité est encore plus faible. Avec celui-là le professeur de Lyon pratique depuis 1902 la vaccination antituberculeuse des veaux avec autant de succès que par l'emploi des bacilles atténués ordinaires. A raison de leur mode d'obtention, de leur mode de propagation, de la modification transmissible de leur virulence, ils possèdent les caractères des vaccins tels qu'on les a conçus depuis les travaux de Pasteur sur l'atténuation du *Bacillus Anthracis*.

Nous voilà donc avec un nouveau vaccin, qui présente sur les autres l'avantage d'être absolument défini et d'une action fixe. On sait bien sa valeur. On connaît bien sa virulence modifiée. M. Arloing n'a pas encore opéré sur l'homme, mais il a commencé des recherches sur les singes. Elles sont très satisfaisantes. De ce côté encore l'avenir se présente donc plein de promesses.

Enfin pour épuiser la question telle qu'elle se présente aujourd'hui, il nous faut signaler les travaux à l'étude depuis sept ans de M. Lannelongue, entrepris avec MM. Achard et Gaillard. Il ne s'agit plus ici de vaccination, mais de sérothérapie, du traitement de la tuberculose acquise. Les expériences très nombreuses ont été faites sur le cobaye, animal qui possède une très grande réceptivité pour le bacille humain et réagit à peu près comme l'homme. On peut créer chez lui expérimentalement la tubercu-

lose pulmonaire. On a opéré en l'infectant préalablement, et on a tenté de le guérir en le soumettant à un traitement curatif. Tout porte à croire que si le cobaye devenu poitrinaire guérit, l'homme guérira comme lui. Or toutes les expériences ont montré que le cobaye guérit généralement sous l'influence de la méthode sérothérapique.

Mentionnons seulement deux des expériences tentées sur un grand nombre d'animaux. Dans la première, on a formé quatre lots d'un poids égal de 30 cobayes. Chacun d'eux fut inoculé dans le poumon avec la même dose de culture tuberculeuse virulente, donc infecté. Le premier lot fut conservé comme témoin. Le second lot fut traité avec un sérum du sang d'âne normal. Le troisième avec du sérum d'âne présumé antituberculeux. Enfin le quatrième reçut de ce sérum d'une façon préventive avant l'inoculation.

Or, 371 jours après les inoculations, la mortalité fut de 90 pour 100 pour le lot témoin, elle fut de 87 pour 100 pour le lot injecté avec le sérum normal, de 40 pour 100 seulement pour le lot traité avec le sérum antituberculeux. La mortalité fut de 64 pour 100 pour le lot traité préventivement.

Dans la seconde expérience, on se servit de sérum de cheval que l'on avait immunisé. On expérimenta sur deux lots de 50 cobayes chacun, un qui servit de témoin et l'autre qui fut injecté de sérum. Les deux lots avaient été infestés le même jour. Après 16 mois 1/2, la mortalité fut de 78 pour 100 pour les témoins, et de 42 pour 100 seulement pour les animaux traités. Après 20 mois, la mortalité s'est élevée à 90 pour 100 pour les témoins et elle est restée à 60 pour 100 pour les autres animaux traités. On a pratiqué les autopsies de tous les animaux; elles ont montré que les lésions généralisées l'emportaient chez les témoins, tandis que chez les autres elles restaient circonscrites et très peu avancées. Un certain nombre d'animaux traités n'avaient à l'œil nu que des lésions à peine visibles, d'autres présentaient des cicatrices de guérison et d'autres enfin ne présentaient rien du tout.

Dans ces conditions, M. Lannelongue disposant d'un sérum inoffensif et semblant efficace, il se résolut à l'expérimenter sur l'homme. Le premier homme injecté par le nouveau sérum fut lui-même. L'opération n'ayant amené aucun accident, aucun symptôme quelconque, on essaya systématiquement sur des sujets malades. Près de quarante personnes ont déjà reçu l'injection et les résultats sont encourageants. Une jeune fille soignée pour une laryngite tuberculeuse était aphone depuis huit mois; aujourd'hui, après l'injection, elle a recouvré la voix. Un jeune

cocher de M. Lannelongue, à Valmont, paraît en voie de guérison. Un avocat, tuberculeux au deuxième degré, est également en bonne voie de guérison, etc.

Le sérum de M. Lannelongue s'obtient en immunisant l'âne de préférence au cheval. M. Lannelongue modifie le bacille humain virulent en le traitant par des agents chimiques et par la chaleur dans le vide, il obtient un extrait de bacille soluble dans l'acide acétique. Ces restes de bacilles, tout à fait inoffensifs, servent à injecter par les veines des ânes et, au bout de plusieurs mois, l'on recueille ainsi un sérum d'âne immunisé.

Pour le moment, le sérum manque. On va en préparer par quantités et continuer les expériences au sanatorium d'Augicourt, dirigé par M. le docteur Kuss. On choisira une trentaine de tuberculeux du deuxième degré, le plus généralement. On les traitera, et chaque mois on publiera les résultats constatés.

C'est en effet le meilleur moyen de démontrer que la nouvelle méthode est réellement efficace. On peut se faire illusion en pareille circonstance et l'on sait combien de fois on a cru avoir trouvé un sérum capable de guérir la tuberculose. Il faut, aujourd'hui, que l'on y voit très clair. Le nom de M. Lannelongue et de ses collaborateurs est un sûr garant que les expériences seront sérieusement faites, et que le contrôle sera complet. Attendons avec confiance que les faits parlent. C'est seulement dans quelques mois que l'on sera autorisé à donner quelques espérances aux malades. Jusque-là, restons prudents, pour éviter toute nouvelle déception.

Au pôle Nord! La désastreuse aventure du regretté Andrée n'a pas tari les bonnes volontés et les espoirs. On prépare une nouvelle expédition au pôle, cette fois, non plus en ballon ordinaire, mais en dirigeable. L'initiative appartient à un Américain, M. Walter Wellmann, notre confrère du *Chicago Record Herald*, auquel on doit déjà d'ailleurs de beaux travaux sur les régions polaires. En 1898, il explorait la terre François-Joseph jusqu'au 82e parallèle et attachait son nom à la découverte d'îles nouvelles. Son projet d'exploration a été très étudié et nous sommes à la veille de sa réalisation.

Le 6 mars dernier, la Société de géographie de Washington, présidée par M. Willis L. Moore, le savant directeur du « Weather Bureau », adopta à l'unanimité le projet de M. Wellmann et lui adjoignit comme lieutenant un météorologiste éprouvé, M. Hersey, qui appartient également au service des prévisions du temps des Etats-Unis. Les frais de l'expédition sont évaluées

approximativement à la somme de 1 400 000 francs, et sont supportés par M. Lawson, par M. Wellmann lui-même et par la Société de géographie. C'est à la France que M. Wellmann s'est adressé pour construire son ballon, dans les ateliers de Louis Godard, et il s'est assuré la collaboration de M. Hervieu et d'autres aéronautes français. Le ballon est terminé. On l'a essayé à diverses reprises aux environs de Paris et il vient d'être expédié à Hammerfest, point de départ de l'expédition, et point le plus septentrional de l'Europe.

Le nouvel aérostat dirigeable cube 6300 mètres; il a 16 mètres de diamètre au maître couple et son allongement est seulement de trois fois son diamètre. D'habitude, on choisit la longueur cinq à six fois le diamètre. On a pensé par cette réduction que l'on augmenterait la stabilité, faciliterait les manœuvres et que l'on diminuerait les résistances à l'avancement. Deux moteurs sont installés à bord. Un moteur de 50 chevaux imprimera au ballon une vitesse que l'on estime à 24 kilomètres à l'heure, par l'intermédiaire d'une hélice propulsive installée à l'avant de la nacelle. Un autre moteur (de secours) de 25 chevaux actionnera une hélice placée à l'arrière et donnera au système une vitesse de 16 kilomètres. En cas de nécessité, ces deux moteurs pourront fonctionner à la fois et fourniront une vitesse d'environ 32 kilomètres. On disposera donc, selon les besoins, de trois vitesses, 16, 24 et 32 kilomètres à l'heure. La stabilité en marche est assurée comme dans les autres dirigeables par plusieurs plans horizontaux et verticaux, selon les principes indiqués par le regretté colonel Renard. Le gouvernail adapté à l'arrière est très puissant. La force ascensionnelle est d'environ 7000 kilogrammes, largement suffisante pour l'équipage, les vivres, les instruments, les provisions de combustibles, l'eau, etc. On emportera quatre traîneaux automobiles, un canot léger en acier et du lest en quantité considérable. Le moteur de 50 chevaux consommant 18 kilogrammes de pétrole par heure, le délestage de l'aérostat sera de 300 kilogrammes par jour. Cette perte journalière sera compensée au moyen d'eau emmagasinée à mesure des besoins dans des réservoirs : eau de mer, eau de pluie, eau d'humidité ruisselant sur la surface de l'aérostat.

Les poids des diverses parties du matériel ne dépassent pas 2800 kilogs. Le ballon proprement dit pèse 1425 kilogs, la nacelle 340 kilogs; le gréement et le surgréement 120 kilogs, le gouvernail 30, le moteur de 50 chevaux, 275 kilos, l'hélice de l'avant et son moteur 25 kilogs. Le ventilateur pour assurer la rigidité du ballon 50 kilogs, les guide rope, ancres, réservoirs 25,

le moteur de 25 chevaux 200 kilogs, l'hélice arrière 25 kilogs.

L'aérostat est fabriqué en soie forte de six épaisseurs avec couches de caoutchouc, de coton, de caoutchouc, de coton, etc. Le poids au mètre est de 500 grammes au maître couple, de 450 grammes aux extrémités. L'enveloppe extérieure est en caoutchouc, dans le but de faciliter le glissement dans l'air. Autant que possible, le ballon ne s'élèvera qu'à quelques cent mètres. Son guide rope en acier traînera sur le sol pour limiter l'altitude. Un second guide rope aussi en acier avec des ergots pour faciliter la résistance sur le sol diminuera le recul du ballon par vent contraire.

Les expériences de contrôle faites dans diverses ascensions aux environs de Paris ont montré que l'appareil remplissait bien les conditions désirables. Mais, pour plus de sûreté, on va les recommencer au Spitzberg pendant un certain temps. S'il était nécessaire de faire des corrections, on renverra les pièces à retoucher à Paris et l'on remettra le voyage à l'année prochaine. Si au contraire, tout est en bon ordre, on donnera le signal du départ à la fin d'août, quand les conditions atmosphériques apparaîtront favorables.

M. Wellmann est déjà sur place à Hammerfest. Il estime que l'expédition n'exigera pas plus d'une dizaine de jours si le temps est convenable. Si quelqu'accident survenait à l'aérostat, il compte se servir de ses traînaux automobiles pour regagner le Spitzberg, le Gröenland ou la Terre de feu. Il emporte pour soixante quinze jours de vivres! Il restera du reste, en communication presque constante avec l'Europe et même l'Amérique, en sorte que nous pourrons le suivre dans son exploration. On établit, en effet, plusieurs stations de télégraphie sans fil, l'une au point de départ, une seconde au Spitzberg, une troisième sur le continent américain. Bien entendu, il en existera une sur le ballon lui-même. La communication électrique avec le sol sera assurée par le guide rope en acier.

Tout paraît donc bien étudié et cette fois on peut avoir quelque espoir de voir enfin les courageux explorateurs franchir la limite des terres connues. Mais l'avenir est à Dieu et nous ne pouvons faire que des souhaits pour le succès de cette entreprise hardie. Encore quelques semaines et peut être le drapeau de la civilisation flottera au milieu de ces solitudes glacées.

Qui le croirait! huîtres et ballons. Il paraît que dans les parcs du Morbihan, près de la rivière de Vannes, les huîtres sont à chaque marée enlevées du fond par des algues qui se comportent

comme des petits ballons. Cette manœuvre répétée compromet singulièrement le développement des pauvres mollusques. Ces algues, auxquelles les ostréiculteurs de la région ont donné le nom justifié de « ballons », offrent en effet la forme de petites outres d'un brun verdâtre, lesquelles, microscopiques au début, atteignent assez vite le volume d'un gros œuf de poule. Ces outres, de tissu très élastique, habituellement pleines d'eau, s'affaissent sur elles-mêmes à la basse mer, elles se vident de leur contenu par les déchirures de leur enveloppe, mais, en raison de l'élasticité de celle-ci, l'outre ainsi vidée se remplit d'air; il en résulte qu'au retour du flot l'algue forme un véritable flotteur dont le volume est plus que suffisant pour enlever l'huître qui lui sert de support. A chaque marée, les huîtres font l'ascension, bon gré mal gré, et sont souvent emportées loin des parcs.

M. Fabre-Domergue a raconté le fait à l'Académie des Sciences et M. Bornet a déterminé cette algue singulière. Il s'agit du *Colpomenia sinuosa* très répandu dans les mers chaudes. Cette algue a dû être apportée dans le golfe du Morbihan sur la coque d'un bateau. Il est probable qu'au premier hiver un peu rigoureux elle disparaîtra. En attendant, elle est gênante pour les ostréiculteurs du Morbihan. En ce moment, on lutte contre cet enlèvement des huîtres en balayant les parcs avec des fagots épineux qui crèvent les ballons.

La terre tremble toujours, on ne le sait que trop cette année. On se fait évidemment des illusions sur la rigidité et la stabilité de l'écorce terrestre. Les secousses sismiques se répètent si souvent qu'elles n'étonnent plus personne. Mais il existe d'autres mouvements du sol, mouvements souvent imperceptibles qui passent généralement inaperçus, parce qu'ils ne sont révélés que par des appareils de précision. Ils n'en sont pas moins très réels ils ont encore fait dernièrement l'objet d'une note d'un éminent spécialiste, M. John Milne[1]. M. Milne avance qu'il se forme de petits abaissements ou de petits exhaussements du sol presque imperceptibles. Ainsi des instruments délicats mettent en évidence que pendant des années, un quai se déplace d'un côté ou d'un autre, s'élevant ou s'abaissant. Il y a tendance à l'abaissement du sol du côté où le baromètre monte, sous l'effort de la pression atmosphérique. La zone qui se trouve sous un anticyclone s'enfonce légèrement; la zone des basses pressions se relève, au contraire, par une sorte d'effet de bascule, un peu

[1] *Proceedings*. Société royale de Londres. 518 A.

comme le ferait une membrane élastique sous l'influence d'une augmentation ou d'une diminution de charge. On fit avancer soixante-seize soldats jusqu'auprès de l'Observatoire d'Oxford, à quelques mètres du bâtiment; aussitôt un pendule horizontal s'inclina du côté où étaient massés les soldats. Le poids de ces soixante-seize soldats suffit pour déprimer localement les couches superficielles du sol.

Nous avons été témoin jadis du même phénomène à l'Observatoire de Greenwich. Le dimanche, il arrivait souvent qu'une foule de promeneurs gravissait la pente et parvenait au pied du bâtiment. Aussitôt, à l'intérieur, le pendule révélait un affaissement du sol; puis, quand la foule redescendait en courant, brusquement l'instrument indiquait un relèvement du sol. Et ainsi chaque fois qu'il y avait surcharge et décharge.

Parfois, on note des mouvements en apparence contradictoires. Au bord de la mer, au moment du flux, le rivage, supportant une nouvelle charge, devrait s'affaisser, or une expérience réalisée à Qyde a montré qu'au contraire, il s'élève. La contradiction s'explique aisément. Quand la mer monte, elle refoule sur une grande étendue les eaux souterraines qui circulent dans les terres et à l'intérieur des falaises. Le niveau de l'eau s'y élève. Il en est ainsi partout, même aux environs de Paris, quand la Seine monte dans son lit... Les puits riverains montent aussi, on peut aisément s'en assurer. Au bord de la Manche, à Etretat, à Puys, près de Dieppe, les petites sources qui émergent dans le sable au pied des falaises cessent de se répandre aussitôt que la mer est dans son plein. Par conséquent, il y a surcharge dans l'intérieur des terres et généralement le sol de la plage s'élève ou conserve son niveau, par suite de cet effet d'équilibre approximatif. Il est vraisemblable que dans d'autres régions où le terrain serait compressible aux eaux, le sol s'affaisserait légèrement à l'heure de la marée.

Le niveau du sol se modifie de même sous l'action des grandes sécheresses ou des grandes pluies. M. Milne dit que l'on a observé à l'île de Wight que lorsqu'il a fortement plu, les instruments de contrôle disposés des deux côtés d'une vallée indiquent un affaissement du niveau. Par conséquent, les pentes d'une vallée sont plus raides après une forte pluie qu'après un temps sec. Une vallée s'ouvrirait ou se refermerait en raison du temps qu'il fait. La surcharge en eau opérerait ces changements continuels.

Selon M. Milne, les mouvements alterneraient le jour et la nuit. Pendant le jour, avec ciel découvert, la sécheresse amènerait un exhaussement du fond, et pendant la nuit, surtout s'il fait

humide, un affaissement. La sécheresse diurne déterminerait l'évaporation des plantes et diminuerait la charge. Je le veux bien, mais il ne faudrait pas cependant oublier les variations de température qui certainement jouent un rôle dans le phénomène. Au fond le sol est sans cesse travaillé par des actions multiples dépendant de circonstances complexes : pressions barométriques, humidité, sécheresse, radiations solaires, température, etc. Les niveaux diffèrent certainement pendant l'hiver et pendant l'été, pendant les années très sèches et les années très pluvieuses.

Il existe encore des mouvements d'origine géologique plus profonds. Ceux-là sont persistants et de longue durée. Il est certain que l'écorce terrestre se modifie sans cesse et lentement. Nous ne faisons pas allusion aux affaissements et aux exhaussements bien connus aujourd'hui le long des rives de la mer, et relevés un peu partout, mais bien des mouvements très peu sensibles qui s'accusent par des changements de hauteur dans un certain nombre de régions montagneuses. Certains massifs de montagnes s'affaissent, non pas seulement par dénudations d'ordre divers, mais par affaissements sans doute de la base, ou dislocations intérieures. On a nié quelquefois ces changements de niveau; cependant ils semblent réels. Les mesures trigonométriques effectuées en Suisse pour la carte générale témoignent d'abaissements d'altitude de certains points de repère. Sur les montagnes que l'on distingue du lac des Quatre-Cantons, on affirme que certaines ont perdu de leur hauteur. On voit des sommets qui étaient invisibles il y a soixante ans. Les gens du pays le prétendent au moins et leurs opinions réciproques se contrôlent en général.

En France, les exemples de ces transformations sont rares. On a cité récemment pourtant un cas qui mériterait d'être contrôlé. Selon MM. Patrer et Jagerschmidt du service des Eaux et Forêts, deux localités voisines de Luchon, les villages Artigue et Antignac auraient changé de niveau depuis quarante ans. La région est souvent secouée par les tremblements de terre, et la dénivellation n'aurait rien d'extraordinaire. Quoi qu'il en soit, on prétend que ces villages qui ne pouvaient s'apercevoir autrefois seraient maintenant visibles à la fois pour l'un et pour l'autre. En cherchant bien, on trouverait sans doute des cas encore plus probants, car il n'est pas douteux qu'il se produise des changements dans la topographie des lieux, surtout en pays de montagnes. En somme, il est permis de dire de plus en plus que nous vivons sur un sol instable. Il n'y a rien d'immobile dans la nature, ni sur la terre ni dans le ciel.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Voici le ministère sûr du présent, maître de l'heure, pour quelque temps. Sa deuxième déclaration a été applaudie autant que la première, à son avènement. Plus de quatre cents voix lui ont témoigné la confiance absolue de la majorité. Il paraît libre de gouverner désormais selon ses propres vues. Or, mieux encore que ses projets, ses actes, ceux de M. Clémenceau spécialement, nous précisent sa politique : elle sera radicale et socialiste; elle s'efforcera de maintenir autour de M. Clémenceau la majorité qui regrette en secret M. Combes et, pour que M. Combes ne soit pas tenté ambitieusement de diviser cette majorité, M. Clémenceau satisfera M. Jaurès. Sans doute, dans un moment d'irritation oratoire, M. Clémenceau a, par gloriole, cruellement frappé de ses plus cinglantes invectives M. Jaurès et les déclamateurs de son école; mais il a pris soin de tendre aussitôt la main à M. Jaurès. Détracteur du collectivisme, doctrinalement, il est, ministériellement, l'ami des collectivistes. S'il a démontré que, le collectivisme, c'est l'anarchie dans l'absurde, cependant il ne refuse pas de prendre les collectivistes comme collaborateurs de ses lois, après avoir été lui-même le collaborateur de leurs candidatures, dans l'ère du 6 et du 20 mai. Il le leur a dit, du haut de la tribune : « Tant qu'il reste des lois à faire sur lesquelles nous pouvons, nous devons être d'accord, tant qu'une œuvre commune se présente à l'ensemble du parti républicain, je proclame bien haut qu'il ne doit pas y avoir de division parmi nous, et, en ce qui me concerne, je vous en donne l'assurance, l'esprit de division ne viendra pas de mon côté. » Et il ne s'est pas contenté de ce serment. Du haut de la tribune aussi, il a spécifié aux collectivistes certaines réformes qu'il lui plairait d'opérer avec eux et qui leur donneraient un prétexte de patienter, en attendant « le grand soir » où ils entreprendront, dans un néant momentané, la création définitive de leur république idéale. Leur faut-il un gage de sa bonne volonté? Il disgracie le préfet du Finistère et le sous-préfet de Brest, non seulement cou-

pables d'avoir résisté aux révolutionnaires de là-bas, jusque dans les séditions des arsenaux, et d'avoir ordonné, le 4 mai, l'occupation militaire de la Bourse du travail, mais suspects d'avoir favorisé de leur impuissance l'élection de M. Biétry, lequel a l'audace de tenir tête victorieusement à M. Jaurès, devant la Chambre. Que cet étrange procédé puisse mécontenter M. Sarrien, M. Poincaré, M. Leygues, M. Barthou, qui semblent représenter un autre gouvernement, M. Clémenceau ne s'en préoccupe pas; d'autant moins qu'il médite, paraît-il, de les éliminer, tôt ou tard. Et, s'il était vrai qu'il eût de vastes desseins, qu'il se sentît capable d'une dictature, qu'il aspirât belliqueusement à devenir son ministre de la guerre, la France aurait devant soi l'éventualité, plus ou moins prochaine, d'une crise plus que terrible.

La Chambre, elle aussi, commence à caractériser son règne. Que sa majorité obéisse publiquement à M. Clémenceau ou secrètement à M. Combes, elle sera aussi tyrannique et sectaire qu'ils le voudront l'un et l'autre. Elle a prouvé déjà, dans la vérification des pouvoirs de la Chambre, qu'elle n'avait aucun souci de moralité politique, même aucun sentiment de la justice sociale. Elle use de sa suprématie numérique comme d'une souveraineté absolue. Elle ne doute pas que sa volonté ne soit omnipotente en tout, fût-ce en matière d'arithmétique électorale. Témoin les jugements scandaleux qu'elle émet, avec une partialité outrageusement illogique, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, quand elle soumet à une enquête les élections de M. de Gailhard-Bancel et de M. Pierre Leroy-Beaulieu, ou quand elle valide les élections de M. Bepmale, de M. Jaurès, de M. Pelisse, et qu'elle invalide celle de M. Boni de Castellane. Ce sont des prodiges d'improbité parlementaire. De même, pour la nomination des grandes commissions et surtout de la plus importante, celle du budget, elle n'a voulu connaître que le droit du plus fort et l'intérêt de parti. La Délégation des gauches lui a fourni, pour chacun des bureaux, ses listes, sans considérer ni l'importance d'une minorité qui représente les deux cinquièmes du pays, ni la compétence et le talent des candidats, ni l'honneur du Parlement et la bonne exécution de sa besogne. Il lui a fallu, non pas simplement la prépondérance, mais la domination. Tout en introduisant dans les commissions ses plus notoires incapacités, elle en a exclu des hommes tels que MM. Denys Cochin, de Mun, Maurice Barrès, amiral Bienaimé, Krantz, G. Berger, Guillain, Paul Beauregard, parce qu'ils étaient de l'opposition; elle a même écarté MM. Flandin, Carnot, Joseph Chailley, qui pouvaient s'estimer suffisamment ministériels, mais qu'elle soupçonnait d'indépen-

dance. Ce n'était pas sa seule iniquité. Elle faisait aux socialistes une part plus que disproportionnée, celle du favoritisme. Les députés de la Droite, du Centre et de l'Union républicaine sont 175 : la Délégation des gauches en admet une vingtaine dans les commissions. Les socialistes sont 75, « unifiés » ou non : ils occuperont dans ces commissions quatre-vingts sièges; ils pullulent dans la commission du travail, par une sorte de grâce d'état, tandis que, soit inaptitude instinctive, soit dédain professionnel, pas un seul n'a voulu figurer à la commission des économies. Le gouvernement, bien qu'il revendiquât naguère, comme un de ses attributs naturels, la direction de la majorité, a ainsi laissé la Délégation des gauches composer à son gré ces grandes commissions qui sont quasi des ministères. Voilà en quoi consiste, pour M. Clémenceau, l'art de gouverner. Voilà ce que les radicaux osent appeler le régime parlementaire : un régime qui annule les mérites et les services; un régime qui supprime dans le Parlement, à l'aide d'un suffrage plus que restreint, la représentation de ces mêmes minorités que le suffrage universel garde dans le pays. Ce sont les mœurs, sinon d'une Convention qui guillotine sa minorité, au moins d'un Directoire qui la fructidorise. Pas de libéralisme; pas d'équité; pas même de courtoisie. Il n'y a pas aujourd'hui, en Europe, un Parlement où on en trouvât un autre exemple.

M. Briand a prononcé, dans un banquet populaire de Roanne, un discours qu'ont dû approuver, à l'envi, M. Jaurès et M. Clémenceau : l'un, parce que M. Briand se proclamait « socialiste », incorrigiblement; l'autre, parce qu'il prêchait l'union ministérielle « des socialistes et des républicains », leur « fraternelle réconciliation pour le progrès ». Comment il a pu rester socialiste et ministre, le jour où M. Clémenceau a réprouvé devant la Chambre, avec tant de véhémence et d'ironie, ce collectivisme que lui, Aristide Briand, il professe encore; comment il peut se prétendre l'ami fidèle de M. Jaurès, après l'avoir abandonné aux railleries les plus sanglantes de M. Clémenceau : c'est un mystère qui n'a nullement troublé M. Briand, dans son discours de Roanne. Il croit le pouvoir bon à posséder; il en jouit, en alléguant, pour son excuse, les avantages que sa portion de gouvernement lui permet de ménager à son parti; il est de son intérêt individuel que ce parti se le persuade et, quand il s'évertue à calmer le courroux de M. Jaurès, quand il adjure les socialistes de « se solidariser » parlementairement avec « les républicains », quand il leur démontre qu'ils peuvent « faire », avec le ministère, « de la bonne besogne pour la République sociale » et

néanmoins ne « rien retrancher de leur idéal », il répète tout simplement, dans sa harangue de Roanne, ce que M. Clémenceau a dit lui-même à M. Jaurès et aux socialistes, devant la Chambre, en finissant comme une pastorale le discours qu'il avait commencé comme une philippique. Entre les exhortations de M. Briand et celles de M. Clémenceau, la concordance est certaine. Avec l'assentiment de M. Clémenceau, M. Briand a donné au socialisme un gage ministériel de plus et c'est la gravité spéciale de ce discours de Roanne. A la vérité, la thèse collectiviste a subi, devant la Chambre, un nouvel échec : M. Paul Deschanel l'a réfutée avec plus de force encore que M. Clémenceau et avec plus de précision. Cependant le socialisme s'enhardit. M. Jaurès, sûr des égards de M. Clémenceau, a relevé la tête, à la Chambre, et, pour soutenir la concurrence dogmatique de M. Jules Guesde, il a présenté une proposition de loi qui retire aux patrons, aux propriétaires, même à leurs collaborateurs, une partie de leurs droits politiques, en attendant la loi qui les dépouillera de leur propriété : quiconque emploierait plus de cinq cents personnes ou serait riche de plus de 500 hectares, deviendrait inéligible; ce serait, pour cette catégorie de citoyens, « l'expropriation forcée » du pouvoir législatif et gouvernemental. M. Jules Guesde, qui est le Saint-Just du collectivisme, tandis que M. Jaurès n'en est que le Babœuf, n'est pas encore intervenu dans le Parlement. S'il laisse, d'ailleurs, M. Jaurès pérorer et légiférer, comme par privilège, c'est que, lui, doctrinaire et révolutionnaire, il ne croit pas à la possibilité légale, à la réalisation parlementaire de « la Révolution sociale ». Pour le moment, il prophétise. Il s'en est allé à Roubaix prédire que cette révolution serait accomplie dans quatre ans, ni plus, ni moins.

Les organisateurs de la République collectiviste, tout en promettant à l'ouvrier que, sous leurs lois, il trouvera son paradis sur la terre, ne lui demandent qu'une somme invariable de travail, également exigible de chaque citoyen, pour garantir sa félicité sociale. M. Jules Guesde a calculé qu'il suffirait à chacun d'un travail de onze minutes : c'est le minimum que les mathématiciens de l'idéalisme communiste aient jamais assigné à l'activité humaine. Campanella, dans sa Cité du Soleil, avait prescrit quatre heures de travail; Thomas Morus, en Utopie, six heures. Dans la Salente de Fénelon, le nombre des heures n'était pas réglé; mais, « si les gens négligeaient le travail », Mentor leur infligeait des amendes d'autant plus dures qu'il n'y avait pas d'impôts, à Salente. Dans l'Etat modelé par Morelly, selon son *Code de la Nature*, « les

chefs de toutes les professions » devaient « fixer » eux-mêmes « les heures de repos et de travail »; mais, de ces professions, il y en avait une qui était obligatoire, de vingt ans jusqu'à vingt-cinq : c'était l'agriculture. Voilà les songes des chimériques que M. Jules Guesde imite et surpasse. Consultons l'histoire. Les expériences qu'elle relate, depuis les républiques grecques jusqu'à celles de nos jours, ne nous font pas plus voir chez elles l'égalité dans le travail que l'égalité dans le bonheur. Partout où, en Grèce, la démocratie prévalut absolument, la plus violente envie du citoyen, ce fut de ne pas travailler : le pauvre, aussi bien que le riche, avait le mépris du travail manuel; il voulut que l'étranger, le métèque, l'esclave, en portât la charge tout entière. L'oisiveté devint une distinction sociale, à Athènes, dès la fin du cinquième siècle; le citoyen ne besogna plus que de son métier politique : l'Etat indemnisait avec le jeton de présence, le « triobole », tout individu qui, en tant que « membre actif du gouvernement », consacrait sa journée à la chose publique. Fonctionnaire libre, le citoyen qui ne vivait pas de son revenu, vécut aux dépens du budget. L'Etat lui donna son pain quotidien, le blé, à vil prix. Et, comme l'Etat avait ainsi beaucoup à dépenser pour l'oisiveté universelle, ceux dont le suffrage souverain gouvernait la République prirent au riche de quoi constituer le budget de leur fainéantise. Ce ne fut plus que décrets qui surtaxaient le riche ou le dépouillaient; ce ne fut plus que violences, légales ou non, pour l'expropriation du riche; ce ne fut plus que batailles entre les deux classes. Les fortunes changèrent sans cesse par les proscriptions, par les confiscations; les riches devenus pauvres faisaient des révolutions contre les pauvres devenus riches. Et, dans la ruine des républiques grecques, la patrie périt avec la société, sous les coups du conquérant qui survint, la République romaine.

Pendant les temps modernes, le communisme ne nous donne pas de meilleurs exemples : d'abord, à Munster, où ce n'est pas le travail qui règna, mais l'orgie, avec ses débauches les plus monstrueuses; puis, dans les républiques créées par Robert Owen et par Cabet sur le territoire du Texas, à New-Harmong et en Icarie. Alors que prospérait, en Ecosse, avec les règlements philanthropiques de Robert Owen, cette célèbre filature de New-Lanarck, où cependant l'ouvrier travaillait encore dix heures et un quart, la *Communauté d'Egalité-Parfaite* qu'il avait instituée, selon son rêve, à New-Harmony, en 1826, ne put subsister qu'un an. Comme il avait ordonné de « traiter avec beaucoup de patience la maladie de la paresse », bientôt, grâce aux jouissances gratuites de la vie commune, tout le monde cessa de travailler; les laborieux s'enfui-

rent, pour chercher fortune au loin; il ne resta que des gens qui s'amusaient : ils ne sont plus connus que dans les fastes de la danse pour le cotillon qu'ils inventèrent, celui du « Nouveau système social ». Quant à l'Icarie de Cabet, M. Jules Guesde doit en savoir le sort. Cabet avait tout promis, par le livre où, en 1842, il avait décrit les beautés et les délices de la république icarienne : « suppression de la misère »; organisation du travail, selon les « besoins » et les « forces » de chacun, « au profit de tous »; l'argent inutile; quatre repas par jour, gratuitement, dans des salles magnifiques; toutes les femmes « jolies et tendres »; tous les hommes « loyaux et superbes ». L'aventure fut navrante. On ne put vivre, à Icaria, ni par le travail, ni sans le travail. Cabet n'avait admis aucun oisif : tout individu qui alléguait « l'impuissance de travailler » était relégué dans un « établissement public ». La durée du travail était de sept heures, en été, et de six, en hiver. Les hommes travaillaient pour l'Etat jusqu'à soixante-cinq ans; les femmes, jusqu'à cinquante. Promptement, l'Icarie fut la plus trouble des républiques et la plus malheureuse, avec ses dissensions et ses désenchantements. Les 476 colons de 1848 n'étaient plus que 280, au commencement de 1849. Ils chassèrent Cabet, non sans l'avoir préalablement qualifié de « Louis-Napoléon », de « Nicolas ». Il s'en alla mourir de chagrin, à Saint-Louis, accompagné des rares disciples qu'entraînait encore son étoile. Il ne subsiste de sa cité d'Icaria qu'une douzaine de maisonnettes, où M. Jules Guesde et M. Jaurès gémiraient d'habiter, si, par caprice, M. Clémenceau avait la cruauté de les y exiler.

Le régime parlementaire a, quoi qu'on pense de lui, une vertu : c'est le budget qu'il publie et qu'il discute. Le budget dénonce par ses comptes expiatoires les fautes des gouvernements et même il détruit, quelquefois, les illusions des partis. Toute l'histoire, histoire accusatrice et implacable, des huit années que le radicalisme, plus ou moins socialiste, vient de régir la République, est inscrite, avec le souvenir de sa politique désorganisatrice, avec celui de tant de lois imprévoyantes et ruineuses, d'une telle surenchère électorale, d'un tel gaspillage et d'une telle curée, dans ce budget par lequel M. Poincaré émeut la France de 1906 autant que Necker émut la France de 1789. Un budget de 4 010 301 234 francs; les dépenses augmentées de 301 109 167 francs, en une seule année; les impôts augmentés de 301 109 167 francs; un emprunt qui augmente de 243 965 900 francs la dette de l'Etat : voilà, pour 1907, la demande de M. Poincaré. Encore les chiffres en sont-ils incom-

plets : aux 301 millions qui amplifient les dépenses, nous devons ajouter les 80 millions qu'on s'est procurés, en 1905, par des « ressources spéciales »; la surtaxe qui élève de 30 pour 100 les droits de succession est réellement de 40. Et puis, on est averti que, dans le budget de 1908, il faudra plus de millions encore : 90 au moins, que des lois déjà votées réclameront alors pour leur fonctionnement. Ainsi la dépense nationale, qui était, en 1880, de 2 milliards 826 millions et, en 1900, de 3 milliards 741 millions, sera, en 1907, de 4 milliards 10 millions : dans le seul intervalle de 1902 à 1906, la dette de l'Etat s'est accrue de 543 millions. Le gouffre où s'en va disparaissant, de plus en plus, la richesse publique de la France, s'élargit avec une facilité terrifiante. Les contribuables peuvent encore lire, sur les murs de leurs circonscriptions, la devise de tous ces candidats qui, maintenant députés, vont donner leur approbation au budget de M. Poincaré : « Ni emprunts, ni impôts nouveaux. » On a donc leurré les électeurs, par cet illusoire engagement. On n'a pas moins trompé la nation en lui dissimulant, avant les élections, la vérité que M. Poincaré lui a révélée trop tard pour qu'elle pût dicter aux candidats un programme efficace ou changer les candidatures. C'est une bien néfaste duperie. La Chambre va-t-elle, épouvantée d'un pareil début de sa législature, opérer quelques-unes de ces « économies sérieuses et permanentes », dont M. Poincaré énonçait le vœu, dans son discours de Commercy? Va-t-elle ajourner cet impôt sur le revenu, dont le pays s'effraye si manifestement, et ce système de retraites ouvrières, qui, selon des calculs si variables, peut coûter 600 millions ou 300? Aura-t-elle seulement assez de sagesse pour supprimer, par une réforme purement morale, l'initiative du Parlement, en matière de dépenses? Va-t-elle, au contraire, comme les socialistes l'y incitent, accentuer encore, par des mesures d'accaparement et de spoliation, les exigences fiscales du gouvernement, sans crainte d'engager avec la confiance du pays une lutte désespérée? Visiblement, la majorité s'inquiète et s'agite. Certains la poussent même à la révolte. Que si elle repousse le budget de M. Poincaré et si M. Poincaré s'obstine et lui résiste, il faut prévoir un démembrement du ministère ou une dislocation du « Bloc ». Quant à la France, bien hardi serait le prophète qui annoncerait qu'après avoir supporté patiemment toutes les blessures faites à ses croyances, elle va se soulever, aujourd'hui, qu'elle est lésée dans ses intérêts, contre ceux qui mettent en péril sa sécurité matérielle et qui détruisent la dernière force qu'elle gardât dans le monde, sans

conteste, avec la puissance de son épargne et le prestige de sa fortune. Il est du moins évident qu'elle s'alarme : la fuite de ses capitaux l'atteste. Ses gouvernants auraient tort de négliger un tel symptôme : leurs finances pourraient tuer le crédit de la République avant celui de la France.

Elle est onéreuse à la défense nationale elle-même, cette politique qui ruine nos finances. L'argent manque pour achever l'organisation de notre armée coloniale, et la loi qui a institué le service de deux ans est à peine en train d'exécution que M. Jaurès menace soit de réduire la durée de ce service, soit de diminuer les cadres. Ce sont les représailles économiques des socialistes contre le budget de M. Poincaré. Même après l'affaire du Maroc et ses alertes, même en face du péril prochain de cette collision européenne dont tout le monde parle, l'armée leur semble un « parasite ». Nous voulons supposer que le gouvernement, si complaisamment qu'il transige avec eux, à l'intérieur, ne leur livrera pas la plus petite parcelle de ce budget de la guerre devenu le budget sacré de la France. Hier encore, M. Etienne et M. Briand, dans leurs discours de Nancy et de Roanne, saluaient l'armée, et la célébraient, et l'encourageaient. Il aurait fallu que, dans le même temps, le gouvernement prît garde qu'il avait envers elle un autre devoir : celui de ne pas l'abandonner à ses délateurs et à ses détracteurs. Les *Mémoires* que le général André publie dans un journal et qui sont tantôt un pamphlet romanesque, tantôt une dissertation burlesque, non seulement divulguent des secrets qui intéressent l'Etat et nos alliés, mais mettent en cause, calomnieusement, devant nos soldats et devant l'étranger, nos généraux, nos officiers, l'armée tout entière. Jamais un ancien ministre n'avait eu cette audace. Les *Mémoires* indiscrets et impudents du général André pervertissent, au profit d'on ne sait quoi et d'on ne sait qui, la notion même du devoir gouvernemental. Or personne, du côté du gouvernement, ne lui a commandé le silence, au nom de la tradition, sinon de la loi; personne, dans le Parlement, ne s'est levé pour lui infliger un blâme; et le général André continue, dans sa fantastique inconscience, d'achalander son journal avec ces histoires et ces divagations qui font qu'on se demande comment un pareil homme a pu, cinq années durant, tenir entre ses mains les destinées militaires de la France. La stupeur et l'indignation n'ont pas été moins grandes, quand, à la Cour de cassation, on a entendu le procureur général plaider, dans un langage si virulent et parfois si trivial, l'innocence du traître Dreyfus. Sa violence, impunément libre de toute

contradiction, n'a épargné aucune invective, pas plus qu'aucune imputation, aux généraux et aux officiers que « l'Affaire » a impliqués dans ses mystères, en 1894, puis en 1898. Ce réquisitoire résumait, comme à plaisir, tout ce que les journaux cosmopolites d'alors avaient proféré d'injurieux contre l'armée, contre la France. Les témoins étaient insultés. Les morts mêmes étaient outragés : un héros, malgré la légende glorieuse de ses hardiesses, par delà la frontière; un général, aussi honnête et simple que vaillant, dont le cercueil passait, il y a quelques semaines, dans nos rues, parmi les regrets de toute l'armée, de toute la population. En vérité, le réquisitoire était cruel, inutilement. Il y a plus. Entre ce réquisitoire, « prêt depuis plus d'un an », et le projet de loi, depuis si longtemps prémédité, qui enlèverait aux conseils de guerre une partie de leurs attributions, il y a une coïncidence singulière. M. le procureur général n'a pas craint de dire qu'il prétendait encore moins à sauver un innocent qu'à faire condamner « la justice militaire ». Il n'a pas seulement tourné en dérision « l'impuissance manifeste de la justice militaire à mener à bien une affaire tant soit peu compliquée », lui qui, personnifiant la justice civile dans l'affaire Humbert, certifia l'innocence de Thérèse et l'existence de ses millions. Cette justice, il s'est plu à l'avilir. Dédaigneux de la chose jugée, il a confondu avec l'acquittement d'Esterhazy celui des quatre officiers si injustement diffamés, dans l'affaire Dautriche, que, leur innocence ayant éclaté au grand jour d'une audience publique, le commissaire du gouvernement se désista de son accusation, sur l'ordre même du général André, alors ministre. Mais non, nous ne voulons croire ni que ce réquisitoire prépare, devant la Cour de cassation, le jugement de la Chambre contre les conseils de guerre, ni que M. Sarrien ou M. Clémenceau emprunte alors à M. Baudouin sa sinistre éloquence. Sur le fond de l' « Affaire », la Cour décidera ce qu'elle voudra, sans que nous élevions la voix contre elle, aussi bien si elle se prononce comme son procureur général que si elle conclut autrement. Nous sommes de ceux qui renvoient ce procès à l'histoire, parce que, présentement, l'opinion de l'armée, de la France, ne changera pas. Mais qu'à l'innocence, vraie ou fausse, du capitaine Dreyfus, un magistrat, aujourd'hui, ou un ministre, demain, sacrifient l'honneur de l'armée et l'intérêt de la France, c'est contre cet attentat que nous protestons, et, avec nous, quiconque est vraiment un patriote, quiconque a sincèrement le sens de l'équité nationale.

Quoique les nouvelles transmises de Saint-Pétersbourg aux

journaux de Berlin, de Londres, de Paris, par certaines agences, soient presque toutes systématiquement alarmantes, on ne peut nier que la situation de la Russie ne redevienne critique, avec ses jacqueries, ses massacres de Juifs ou de fonctionnaires, les mutineries des régiments et les scènes tumultueuses, presque tragiques, de la Douma. La Douma, dominée par la masse incohérente de ses idéologues et de ses démagogues, est moins un Parlement qu'un club, moins une force gouvernementale qu'un élément révolutionnaire. Elle anathématise les ministres du tsar ou elle les chasse de la salle de ses séances, et comme, d'une part, les « Cadets » ne veulent concourir au rétablissement de l'ordre que si le tsar forme parmi eux un ministère, et que, d'autre part, il n'y a aucune communication régulière, aucun rapport normal, entre la Douma et le gouvernement, qui sont comme deux puissances juxtaposées, étrangères l'une à l'autre, la Douma ne cesse ou d'usurper sur la fonction du gouvernement, en sortant de son rôle, ou d'édicter des lois qui n'auront pas de sanction : ainsi, quand elle prétend opérer elle-même les enquêtes administratives qu'elle décrète et quand elle abolit la peine de mort, en faveur de l'assassinat politique. Dans cet état de choses qui est à la fois, pour tout l'empire, le chaos et le conflit, en haut et en bas, il faut que le tsar, ses conseillers et les membres les plus influents de la Douma discernent leur tâche et prennent courageusement leur parti. Il y a un régime à changer plus qu'un gouvernement à créer. Il importe de pacifier socialement la Russie, avant de l'organiser constitutionnellement. On connaît ses premiers besoins : réformer cette « Bureaucratie » arbitraire, corrompue, et cette police barbare, qui, toutes deux, sont plus autocratiques que le tsar; établir l'égalité de tous les sujets russes devant la loi, quelles que soient leur origine et leur religion; procéder à la réforme agraire, selon les principes si rationnels émis dans le projet du 27 juin. Par ces mesures, le tsar, plus bienfaisant et plus sage que la Douma, reconquerrait la confiance du peuple russe : le temps ferait le reste, progressivement.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de l'expansion coloniale de la France (1870-1905), par Paul Gaffarel. Un vol. in-4°. (Barlatier, Marseille.)

Voici une des publications que fait éclore l'Exposition coloniale de Marseille. Et son importance comme son exécution fait bien augurer de l'ensemble. M. Gaffarel, dans ce volume, expose, avec une méthode et une clarté remarquables, les péripéties trentenaires de notre agrandissement colonial. C'est sous une forme sans sécheresse un manuel très utile d'histoire contemporaine au point de vue de notre expansion dans le monde.

Vers la joie. — Ames païennes, âmes chrétiennes, par Lucie Félix-Faure Goyau. Un vol. in-12. (Perrin.)

Ce livre est écrit à la gloire des vertus que le monde, à l'ordinaire, méprise : l'obéissance, l'humilité, la patience, l'abnégation. Il fait toucher, non du doigt, mais du cœur, la vérité de la joie chrétienne, de la seule qui soit vraiment la joie. Et sous la plume érudite se classent les exemples et les citations qui, de l'antiquité, conduisent au Christ, en une marche ascendante où l'homme ne devient « surhomme » qu'en tant qu'il se rapproche de Dieu. L'exquise Christina Rossetti, la douce Eugénie de Guérin, l'ardente Catherine de Sienne nous font mesurer « la faiblesse des âmes révoltées » en nous montrant « la force des âmes résignées ». Comme ce qui paraît un paradoxe est la plus admirable des réalités, il faut en chercher l'explication dans ce livre de forme très littéraire et de pensée très haute.

Notes et souvenirs d'un officier d'état-major (1831-1904), par le colonel Ch. Corbin. — Un vol. in-16. (Hachette.)

Cet ouvrage de notre ancien collaborateur a toutes les qualités des mémoires militaires : de la variété, du mouvement, de l'entrain, de la verve dans ces notes primesautières, qui, au frémissement de la vie, joignent le passionnant intérêt de l'histoire épisodique.

La Société contemporaine et les leçons du Calvaire. Carême de 1906, par l'abbé P. Magaud. — Un vol. in-12. (Téqui.)

Ces pages mettent énergiquement à nu les maux de l'âme contemporaine; elles exposent avec le plus grand à-propos et avec une apostolique liberté des vérités peut-être dures à entendre, mais nécessaires et bienfaisantes. Elles sont écrites en un style clair, élégant, exempt d'exagération. Ces qualités de la forme, l'actualité de la doctrine, la belle ordonnance du discours, son allure apostolique et généreuse, assurent à cet ouvrage le meilleur des succès : celui par qui le bien s'accomplit.

Jeanne d'Arc, par le chanoine H. Dunand. — Un vol. in-18 avec 10 cartes et plans, et 130 grav. (Lethielleux.)

Jusqu'ici les vies populaires de Jeanne d'Arc avaient été publiées sans grand luxe d'illustrations et sans une suffisante documentation historique. Ce volume se présente avec une illustration copieuse, très bien comprise, et avec un texte qui a obtenu les suffrages de l'Académie française. De plus le prix en est très modique (0 fr. 80 cartonné). Tout autant de qualités qui le feront distribuer à profusion.

Examen de conscience, par Robert Havard de la Montagne. — 1 vol. in-12. (Perrin.)

L'auteur devait à son nom d'être un publiciste de convictions fermes et de talentueuse ardeur. Son volume prouve qu'il est dans sa vraie voie. Nous ne dirions pas toujours « meâ culpâ » aux mêmes endroits que lui, ou pour les mêmes motifs; mais son examen de conscience place cependant le lecteur en face de vérités très utiles à considérer et de réflexions bonnes à méditer. Une documentation abondante ajoute à la valeur du livre.

Le Rêve d'Antoinette, par Eveline Le Maire. — 1 vol. in-12. (Plon.)

A quoi rêvent les jeunes filles? Un jeune écrivain qui n'a pas encore eu le temps de les perdre de vue, le dit en cet aimable roman; et aussi, que le rêve est souvent trompeur, et que la vraie vie vaut mieux que les chimères.

A travers le féminisme suédois, par Marc Hélys. — 1 vol. in-12 avec 10 photographies. (Plon.)

Le fragment que nous avons publié de ce volume, en a donné au lecteur l'avant-goût et l'idée juste. Ce sont des impressions vécues et une agréable promenade à travers un domaine encore inexploré, où les découvertes appellent les réflexions, — nous ne dirons pas toujours l'imitation.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

NOTRE ARTILLERIE

« Hourrah pour la poudre sèche et l'épée aiguisée, pour le but reconnu et les forces toujours tendues! » Ce toast, prononcé par l'empereur d'Allemagne, au cours des fêtes données en l'honneur de de Moltke au mois d'octobre dernier, est tout à fait conforme à la tradition allemande. Depuis plus d'un demi-siècle, nos voisins ne cessent d'augmenter leur puissance militaire et, en 1905, ils ont pris encore une série de mesures destinées à accroître la valeur de l'armée. La plus importante, sans contredit, est celle qui a trait à la transformation de leur armement. C'est la seconde fois, en moins de dix ans, qu'ils procèdent à une refonte complète de leur matériel d'artillerie. Certes, ils savent quelles lourdes charges créent pour le budget de pareils changements exécutés à si faible intervalle; mais ils estiment que ce sont là des considérations secondaires en comparaison du but à atteindre et ils ont passé outre.

Au milieu de l'Europe en armes, il faut, nous aussi, que nous tenions notre poudre sèche et notre épée aiguisée. Il est donc indispensable que nous nous rendions un compte exact des conséquences que doit avoir la décision prise récemment par le gouvernement allemand, pour que nous puissions agir au plus tôt en connaissance de cause. Tel est le but de cette étude.

I

Jusqu'au commencement du dix-septième siècle, l'artillerie n'avait joué qu'un rôle assez insignifiant dans la guerre de campagne, par suite de son manque absolu de mobilité. Gustave-Adolphe, le premier, sut créer un matériel assez léger pour suivre les troupes dans tous leurs déplacements sur les champs de bataille; l'exemple donné par la Suède fut aussitôt suivi par

tous les autres Etats. Toutefois, ces nouvelles bouches à feu présentaient encore de nombreuses et graves imperfections, et il faut arriver au milieu du dix-huitième siècle pour trouver enfin un système rationnel d'artillerie, à la fois moins lourd et plus puissant.

En France, au début de la Révolution, le matériel de campagne dû à Gribeauval comprenait trois modèles de canons, dits de 12, de 8 et de 4. Ces pièces étaient en bronze, se chargeaient par la bouche et tiraient soit des boulets pleins, de forme sphérique, pesant 6, 4 ou 2 kilos suivant les calibres, soit des obus, c'est-à-dire des projectiles creux, également ronds et bourrés de poudre, soit enfin des boîtes à mitraille, remplies de balles. Les boulets agissaient uniquement par le choc; bien qu'ils pussent être envoyés à plus de 2000 mètres, la portée maxima à laquelle ils étaient pratiquement utilisables ne dépassait pas 900 mètres, en raison du peu de précision des bouches à feu; à cette distance, ils avaient d'ailleurs encore assez de force pour enlever une file de trois hommes, mais étaient incapables de percer un mur; pour faire brèche dans un pareil obstacle, il fallait, même avec le calibre de 12, le plus puissant, s'approcher à moins de 700 mètres. Les obus éclataient après avoir touché le sol; aussi s'en servait-on pour jeter le désordre dans les lignes ennemies ou incendier les habitations; mais leur tir était fort incertain, par suite du mauvais fonctionnement des fusées dont ils étaient munis, et ne s'exécutait pas en général à plus de 600 mètres. Quant aux boîtes à mitraille, elles s'ouvraient à la sortie même de la pièce et les cent douze balles qu'elles projetaient ne produisaient plus guère d'effet au-delà de 500 mètres; mais leur tir était le plus rapide de tous et pouvait atteindre deux et même trois coups par minute et par pièce.

Les armées emmenaient également avec elles quelques obusiers du calibre de 6 pouces. Ces bouches à feu avaient une portée encore plus réduite que les canons, mais lançaient des boulets de 11 kilos.

Tel était le matériel qui fit toutes les guerres de l'Empire et dont Napoléon sut tirer un si grand parti. Ajoutons qu'à cette époque, au dire d'un contemporain, le fusil était tel « qu'à 100 mètres on ratait un homme et à 200, on manquait une maison ».

L'emploi de la rayure, cinquante ans plus tard, permit de tirer à une plus grande distance et avec plus de précision. L'artillerie rayée, qui parut pour la première fois sur les champs de bataille d'Italie, en 1859, se montra nettement supérieure, comme portée et comme justesse, à l'artillerie lisse. L'obus devint désormais

le projectile normal; mais il prit une forme allongée et fut muni d'ailettes ou d'une ceinture pour prendre appui sur les rayures hélicoïdales, tracées à l'intérieur du canon. Il reçut en outre une fusée, agencée de manière à pouvoir faire éclater à volonté le projectile au contact du sol, ou en l'air, au-dessus de la tête des troupes, ce qui donnait la possibilité d'effectuer deux genres de tir bien différents, désignés sous le nom de « percutant » et de « fusant ».

Les découvertes du commandant français Treuille de Beaulieu, à qui l'on devait le premier canon rayé, ne tardèrent pas à être copiées par toutes les artilleries européennes. Peu après, d'ailleurs, la Prusse réalisait à son tour un nouveau progrès en adoptant le chargement par la culasse, tandis que nous nous endormions sur nos lauriers de Crimée, d'Afrique et d'Italie, et cessions complètement de travailler, persuadés qu'à la guerre tout n'est qu'improvisation. Au mois de juillet 1870, l'artillerie allemande l'emportait donc sur l'artillerie française au triple point devue technique, tactique et numérique. Notre armée ne possédait que 930 bouches à feu, dont 150 seulement, celles de 12, étaient capables de soutenir la lutte avec les pièces allemandes, au nombre de plus de 1500. C'est ce qui fut, en grande partie, la cause des succès de nos adversaires.

Aussitôt après la guerre, la France et l'Allemagne refirent leur armement en substituant l'acier au bronze comme métal à canons. La dure leçon que nous venions de subir n'avait pas, d'ailleurs, été perdue. C'est avec une ardeur remarquable que nous travaillâmes à la réorganisation de nos forces militaires et, en 1890, notre artillerie était absolument comparable à celle de nos voisins comme nombre et comme qualité. Notre canon, système de Bange, du calibre de 90 millimètres et le canon allemand de 88 millimètres jouissaient de propriétés identiques. Tous deux pouvaient envoyer à la distance de 7000 mètres un obus de 8 kilos. Aux distances ordinaires de combat, soit entre 3 et 4 kilomètres, l'écart probable n'était que de 15 mètres en portée et de 2 mètres en direction, c'est-à-dire qu'à ces distances la moitié des coups tirés dans des conditions identiques tombaient dans un rectangle de 30 mètres de long sur 4 mètres de large. La poudre ne produisait aucune fumée; le projectile, dénommé shrapnel ou obus à mitraille, fournissait, en éclatant, 250 balles ou éclats; la fusée dont il était muni se réglait avec une grande sûreté, et permettait d'employer d'une manière courante le tir fusant qui joint à l'efficacité matérielle un grand effet moral. En fait, la rafale de mitraille qui, du temps de Gribeauval, ne pouvait

s'envoyer à plus de 500 mètres, se trouvait maintenant transportée à plus de 3 kilomètres.

L'augmentation de puissance et de précision obtenue en un siècle était donc considérable. Mais la vitesse absolue du tir était restée à peu près la même. C'est à peine si elle dépassait, dans les circonstances les plus favorables, 3 coups par minute et par pièce.

II

Cette question de la vitesse du tir préoccupait depuis longtemps les artilleurs. Les Allemands, les premiers, crurent l'avoir résolue et décidèrent de pourvoir leur armée d'un canon de petit calibre, à tir rapide. Ce matériel fut distribué aux corps de troupe en 1896.

Le canon était du calibre de 77 millimètres; il n'était muni que d'un tourillon, placé en-dessous du tube, perpendiculairement à son axe. Ce tourillon venait s'engager dans un berceau qui reposait lui-même sur l'affût, au moyen de deux tourillons horizontaux. L'affût était rigide; à l'extrémité inférieure de la flèche, se trouvait une bèche de crosse que l'on pouvait élever au abattre à volonté. Enfin, les roues étaient munies d'un frein à corde, analogue à celui des omnibus.

Grâce au mode de liaison entre le canon et l'affût, le pointage était extrêmement rapide : on commençait par mettre approximativement la pièce dans la direction du but, puis, en agissant ensuite sur le canon et sur le berceau, on pouvait en quelques instants amener exactement la ligne de mire sur l'objectif, sans toucher à l'affût. Toutefois, le frein très rudimentaire que l'on avait adopté était incapable d'immobiliser la pièce pendant le tir; on était donc obligé de ramener la pièce en batterie après chaque coup. Comme cette opération retardait beaucoup l'ensemble de la manœuvre, on abattait, au moment où l'on voulait exécuter un feu rapide, la bèche de crosse; celle-ci s'enfonçait alors dans le sol et supprimait le recul. Mais, par suite de l'absence de tout organe capable d'emmagasiner le choc causé par le départ du coup, la pièce se cabrait après chaque décharge. Il en résultait un dépointage continuel et une extrême fatigue pour tout l'affût. Pour toutes ces raisons, la vitesse maxima du tir atteignait à peine 8 coups par minute, et cette rapidité, que le règlement lui-même considérait comme une exception, ne pouvait être obtenue qu'aux dépens de la précision. Aussi, n'était-elle préconisée qu'aux faibles distances. Quant aux projectiles, ils pesaient 6 kil. 800 et possé-

daient, à la sortie de la pièce, une vitesse de 465 mètres, réduite de moitié à la distance de 5000 mètres; ils étaient de deux sortes : des shrapnels, composés d'une enveloppe mince en acier contenant 300 balles, et des obus, à parois épaisses, remplis d'explosifs. Ajoutons que la pièce n'était pas munie de boucliers et pesait, avec son avant-train, 1700 kilos.

D'une manière générale, les canons de petit calibre à trajectoire tendue sont très efficaces contre le personnel découvert; mais leurs effets sont fortement réduits dès que celui-ci est tant soit peu abrité. Ils sont d'ailleurs à peu près impuissants contre les obstacles. Aussi les Allemands dotèrent-ils, en 1898, leur artillerie de campagne d'un obusier léger à tir courbe du calibre de 10^{cm},5. Cette pièce qui pesait, avec l'avant-train, 1960 kilos et qui pouvait tirer un coup par minute, lançait des projectiles absolument semblables à ceux du canon, mais du poids de 16 kilos.

Chacun des 23 corps allemands reçut au total 21 batteries de canons et 3 batteries d'obusiers. Toutes ces batteries étaient à 6 pièces. L'approvisionnement dans le corps d'armée se montait à 343 coups par canon et 224 par obusier. C'est donc un ensemble de 47 250 projectiles que les 144 bouches à feu de chaque corps d'armée pouvaient envoyer sans recourir aux services de l'arrière.

En réalité, ce matériel nouveau ne présentait pas dans son ensemble des avantages très marqués sur l'ancien. Le canon n'était pas à proprement parler à tir rapide, mais à tir simplement accéléré; quant à l'obusier, il était peu mobile et son tir manquait tout à fait de justesse. Aussi les Allemands crurent-ils ne devoir apporter à leur tactique d'artillerie aucun changement. Ils maintinrent pour les nouvelles bouches à feu toutes les anciennes méthodes relatives au réglage du tir et à l'emploi de l'arme.

III

L'apparition de cette artillerie ne nous avait pas pris, d'ailleurs, au dépourvu. La question du tir rapide était, chez nous, depuis plusieurs années, l'objet d'études approfondies. Quand, en 1894, le général Mercier, alors ministre de la guerre, avait su que l'Allemagne avait mis en commande un nouveau matériel, il avait fait aussitôt commencer en secret la fabrication du modèle adopté déjà par nos comités. Les premières batteries à tir rapide purent donc être mises en service dans nos régiments dès l'année 1897, quelques mois à peine après que l'armée allemande

eut reçu les siennes. Et immédiatement on put constater combien notre matériel était supérieur à celui de nos voisins.

Notre canon du calibre de 75 millimètres lançait un projectile de 7^{kil},200, fournissant une gerbe de 300 balles ou éclats; la vitesse initiale du projectile était de 530 mètres à la seconde. Un frein hydro-pneumatique reliait le tube à l'affût et remplissait à la fois l'office de tampon de choc et de récupérateur d'énergie : au moment du départ du coup, le tube reculait sur des glissières et comprimait l'air contenu dans le frein, puis cet air reprenait de lui-même son volume primitif et ramenait automatiquement le tube dans la position exacte qu'il occupait auparavant. Grâce à cette disposition, l'affût restait absolument immobile pendant le tir et la pièce pouvait envoyer 20 projectiles à la minute, quelle que fût la distance de l'objectif et sans que la précision fût le moins du monde affectée.

Un appareil de pointage très ingénieux permettait d'exécuter le tir indirect, c'est-à-dire sans que les canonniers vissent le but, avec autant de facilité que le tir direct; il suffisait que le capitaine seul pût, soit en se portant sur la crête, soit en montant sur un caisson, découvrir l'objectif. Non seulement la batterie pouvait ainsi profiter des accidents du sol pour se défiler aux vues et aux coups de l'adversaire, mais les pièces portaient des boucliers en acier abritant le personnel contre les éclats des obus à mitraille ou les balles de l'infanterie. Les appareils de pointage en direction étaient, en outre, disposés de manière à donner la possibilité de répartir les projectiles, pour une même distance, sur un assez grand front, sans qu'il fût nécessaire de déplacer l'affût. Une seule pièce pouvait donc battre, par ce tir, dénommé « tir fauchant », une étendue de terrain large et profonde, à la manière d'une lance d'arroseur. Enfin, chaque bouche à feu se trouvait approvisionnée dans le corps d'armée à raison de 500 coups par pièce.

Mais ce n'était pas à l'unique point de vue matériel que notre artillerie l'emportait sur celle des Allemands; les effets foudroyants du nouveau canon permettaient un emploi beaucoup plus rationnel de l'artillerie sur le champ de bataille. Jusque-là, on se contentait de faire un tir de précision, admissible peut-être sur les polygones du temps de paix, mais qui semblait bien peu correspondre aux réalités de la guerre. En utilisant les admirables propriétés du canon de 75, il était possible d'entrer dans une voie beaucoup plus pratique et nous ne manquâmes pas de le faire.

Une batterie de 4 pièces pouvait, en une salve de 8 coups,

battre un carré de 100 mètres de côté. En répétant cette opération avec des hausses échelonnées de 100 en 100 mètres, elle pouvait couvrir de 10 000 balles et éclats un rectangle de 100 mètres de face sur 400 de profondeur. Ce tir, qui ne consommait que 32 projectiles au total, ne demandait pas plus d'une demi-minute. En fauchant, la même batterie pouvait, au moyen de 48 projectiles, battre un rectangle de 200 mètres sur 400. Cet ouragan de mitraille, que l'on pouvait comparer à une charge de cavalerie, mais qui s'avançait en réalité à une vitesse double de celle d'un cheval au galop, semait partout sur son passage la dévastation et la mort. Toute troupe qui se trouvait debout et à découvert sous une pareille rafale perdait instantanément 70 à 80 pour 100 de son effectif, qu'elle fût immobile ou en mouvement; elle pouvait être considérée comme mise hors de combat. En s'abritant dans des tranchées ou en se couchant sur la terre, les tirailleurs pouvaient bien réduire leurs pertes à 20 ou 30 pour 100; mais ils se trouvaient alors absolument immobilisés.

Notre artillerie pouvait donc se dispenser, au moins au début, d'effectuer un tir précis, toujours long et difficile; elle pouvait, au contraire, se contenter de battre des espaces étendus, certaine d'obtenir ainsi rapidement un premier résultat, déjà fort important. Ce n'était qu'ultérieurement, quand elle avait obligé l'adversaire, artilleur ou fantassin, à se coucher ou à s'abriter, quand elle l'avait cloué au sol et réduit en partie à l'impuissance, qu'elle pouvait resserrer son tir et achever la destruction de l'objectif, en accumulant ses projectiles au même point.

En résumé, quand on comparait notre matériel de 75 au matériel de 77 construit par les Allemands, on constatait que notre projectile avait une force vive supérieure, que notre vitesse de tir était près de trois fois plus grande, que même dans le tir rapide notre précision restait intacte, que, grâce aux boucliers et à l'utilisation du tir indirect, rendu d'un usage courant par nos appareils de pointage, notre personnel était très bien protégé, que nous pouvions enfin adopter des méthodes de tir plus rationnelles et plus pratiques. Le matériel de nos voisins n'avait qu'un avantage qui ne compensait nullement ses multiples inconvénients : la pièce, avec son avant-train, pesait 180 kilos de moins que la nôtre. Quant à l'obusier allemand de 105 millimètres, son emploi pouvait paraître des plus contestables, en raison des difficultés du réglage.

Dans son ensemble, notre supériorité paraissait tellement évidente que nous n'hésitâmes pas à remplacer nos anciennes batteries de 90 millimètres à 6 pièces par un nombre égal de

batteries nouvelles de 75 millimètres à 4 pièces. Cette réduction permettait de réaliser de très grosses économies en argent, en cadres, en hommes et en chevaux. Bien que chacun de nos corps d'armée de première ligne ne pût ainsi opposer que 92 bouches à feu aux 144 pièces dont disposaient les corps d'armée allemands, nos officiers d'artillerie envisageaient la situation avec une extrême confiance. Seuls, en effet, nous possédions une véritable artillerie à tir rapide qui pouvait, en raison de ses qualités tout à fait remarquables, soutenir la lutte contre une artillerie même beaucoup plus nombreuse.

IV

L'Allemagne refusa tout d'abord de reconnaître notre supériorité; son gouvernement déclara ouvertement, à maintes reprises, que les avantages du matériel français étaient plus apparents que réels; il affirma devant le parlement que notre canon, véritable mécanisme d'horlogerie, se détériorerait facilement, tandis que la bouche à feu allemande, bien plus rustique, avait toutes les qualités requises pour faire la guerre. Les écrivains militaires développèrent longuement cette théorie dans la presse et dans les revues; ils répétèrent à l'envi que jamais les Allemands n'adopteraient un frein et des appareils de pointage analogues aux nôtres, en raison de leur complication; quant au bouclier, ils en rejetaient l'emploi avec mépris, proclamant que l'usage d'un pareil moyen de protection « serait une honte pour l'artillerie allemande ».

Mais les événements ne tardèrent pas à donner aux uns et aux autres un cruel démenti. Notre matériel se montra, en toute circonstance, d'une solidité extraordinaire; il n'occasionna ni aux écoles à feu ni aux manœuvres, le plus petit accident. Son frein, que l'on se plaisait à représenter comme si délicat, supporta, au cours de l'expédition de Chine, les chaleurs de la mer Rouge et les froids de la Mandchourie sans manifester la moindre fatigue; les trois batteries qui prirent part à la campagne firent l'admiration de tous les officiers étrangers, et l'on put alors se rendre compte combien les critiques portées *a priori* contre notre matériel étaient injustifiées.

Le canon allemand, au contraire, ne cessa de donner lieu à de graves mécomptes, tant au point de vue du tir qu'à celui de sa conservation. Le général Rohne, un des premiers, poussa le cri d'alarme et montra l'erreur qu'avait commise ses compatriotes en adoptant un pareil matériel. Une polémique très âpre s'engagea

entre les partisans d'une nouvelle réforme et les admirateurs du canon adopté en 1896. Finalement, la victoire resta aux premiers, car il était impossible de nier plus longtemps l'évidence.

D'ailleurs, l'industrie privée avait déjà tout entière adopté nos doctrines, et Krupp lui-même s'était mis à fabriquer, pour un certain nombre de petites puissances, des canons à tir rapide munis de frein et de boucliers. Le gouvernement allemand comprit qu'il ne pourrait rester plus longtemps en arrière de toute l'Europe; il fit procéder à une nouvelle étude de la question qui le convainquit de la nécessité d'une transformation complète de son matériel d'artillerie de campagne, et dès le printemps de 1905, il décida de passer à l'exécution. Aussitôt cette résolution prise, il se mit à l'œuvre avec activité; il semble bien, il est vrai, que la fabrication de ce matériel s'effectue moins vite qu'on pouvait le supposer. Il n'y a encore que les batteries de huit corps d'armée, soit le tiers seulement de l'artillerie allemande, qui aient reçu le nouveau canon. D'après certains renseignements, qui paraissent tout à fait dignes de foi, les Allemands auraient éprouvé de grosses difficultés dans la construction du frein, et ils ne seraient pas encore complètement fixés sur certains détails de cet organe particulier.

Toutefois, malgré le retard qui peut résulter de cette hésitation, on doit s'attendre à voir toute l'armée allemande pourvue, dans le courant de 1907, d'un matériel à tir rapide. Or, il n'est nullement question, chez nos voisins, de profiter de cette transformation pour réduire le nombre de pièces de chacune de leurs batteries. C'est canon pour canon qu'ils ont l'intention de substituer le nouveau matériel à l'ancien.

Ainsi, dans quelques mois, les Allemands pourront mettre en ligne 3500 bouches à feu de valeur absolument comparable aux 2000 pièces de campagne, dont nous disposons actuellement! On imagine facilement l'état d'infériorité où nous mettrait une pareille disproportion, si elle était maintenue. On pourrait considérer notre artillerie comme replacée, au point de vue numérique, dans la situation relative où elle se trouvait en 1870.

Il est donc indispensable qu'au moment où toute l'armée allemande possédera ce nouveau matériel, nos corps d'armée disposent d'un nombre de canons de 75 supérieur d'au moins de moitié à celui qui leur est aujourd'hui affecté. Pour atteindre ce but, on pourra, soit reconstituer à 6 pièces chacune des batteries existantes, soit porter de 24 à 30 le nombre des batteries de chaque corps d'armée. Ces deux solutions ont, bien entendu, leurs avantages et leurs inconvénients, leurs partisans et leurs détrac-

teurs. Mais cette question d'organisation est, en réalité, secondaire. L'essentiel, c'est que l'on prenne immédiatement les dispositions nécessaires pour parer au danger qui nous menace.

Certains écrivains militaires regardent, il est vrai, comme très heureuse la réduction qui a été opérée dans notre artillerie lors de l'adoption du canon à tir rapide. Ils prétendent que les Allemands ne trouveront jamais le moyen d'employer les nombreuses bouches à feu de campagne qui entrent dans la composition de leurs corps d'armée. Ils nous incitent à ne pas suivre nos voisins dans cette voie de l'accroissement de l'artillerie et à maintenir le *statu quo*.

Il est facile de leur répondre que, si en 1870, les Allemands n'ont pas toujours pu déployer toutes leurs batteries, faute de place, c'est par suite uniquement d'une erreur du haut commandement. Celui-ci avait, en maintes circonstances, affecté aux divers corps d'armée des zones trop étroites; il eût été sagement inspiré en étendant le front des grandes unités; il eût ainsi diminué le nombre des troupes engagées dans le combat d'usure, ce qui lui eût permis de conserver en réserve de plus grosses masses, pour porter le coup décisif. C'est, en effet, un des rôles de l'artillerie de suppléer l'infanterie partout où l'on veut se contenter de maintenir l'adversaire. Cette erreur des généraux allemands n'a pas eu de conséquence, parce que nos ennemis possédaient une supériorité numérique telle qu'ils pouvaient tout se permettre, surtout en face d'une armée frappée d'ataxie et figée sur ses positions. Mais elle n'en est pas moins très réelle, et on aurait tort de l'oublier dans toutes les conclusions que l'on tire de la dernière guerre.

L'artillerie n'a cessé, en fait, de s'augmenter depuis deux siècles, d'une manière continue, au fur et à mesure qu'elle croissait en puissance et en mobilité, et que l'infanterie, composée de plus en plus d'un grand nombre de réservistes et de jeunes soldats, diminuait de solidité.

Du temps de Condé et de Turenne, les armées comprenaient, en général, une dizaine de bouches à feu pour 10 000 hommes. Au milieu du dix-huitième siècle, on comptait ordinairement 20 canons pour 10 000 fusils; c'était la composition de l'armée française à Fontenoy. Cette proportion fut conservée dans les armées de la Révolution et du début de l'Empire. Mais Napoléon, qui avait déjà été amené, en 1813, à augmenter l'effectif de son artillerie pour « remplacer les qualités qui manquaient à sa jeune infanterie », fixa dans ses commentaires, à 30 bouches à feu pour 10 000 fantassins, le rapport qui devait normalement exister entre les deux armes; il était, sur ce point, d'accord avec Gribeauval, le grand

artilleur de la fin de la monarchie. En 1870, les armées allemande et française possédaient respectivement 35 et 30 pièces de canons pour 10 000 fusils. Après la guerre, le gouvernement allemand, qui attribuait, non sans raison, une bonne part de son succès à la supériorité de son artillerie, songea à en augmenter la proportion. Ce projet fut tout d'abord assez vivement combattu par quelques officiers, mais il fut fortement appuyé par le prince de Hohenlohe et finit par être adopté; de 14, le nombre des batteries de chaque corps d'armée fut porté à 20, ce qui donnait 46 canons pour 10 000 fusils. Bientôt même, ce renforcement ne parut pas suffisant, et 4 nouvelles batteries furent créées par corps d'armée, de telle sorte que l'on compte actuellement 57 bouches à feu pour 10 000 fusils dans l'armée allemande!

La loi historique est donc bien nette; elle est d'ailleurs parfaitement logique et l'on voit combien nous nous trouverions en retard si nous restions au point où nous nous trouvons et si nous gardions le chiffre de 30 canons pour 10 000 fantassins auquel nous sommes tombés depuis l'adoption du matériel à tir rapide. Ce chiffre est celui de 1870, et il serait vraiment peu raisonnable de prétendre qu'il ne peut être dépassé sans inconvénient, puisque nous l'avions nous-même presque doublé, il y a quinze ans. L'augmentation de l'artillerie avait, en effet, suivi chez nous, depuis la dernière guerre, une marche parallèle à celle qui s'était produite dans l'armée allemande et nous possédions, en 1896, un nombre de bouches à feu absolument comparable à celui de nos voisins.

V

Mais peu importe de traîner à la suite des armées un grand nombre de bouches à feu, si on ne peut à chaque instant les ravitailler en munitions.

Napoléon estimait qu'au moment de l'entrée en campagne chaque pièce d'artillerie devait être pourvue de 500 coups, dont les deux tiers portés sur les voitures des corps d'armée. C'est ainsi qu'en 1805 et en 1806, les coffres des batteries et des parcs de corps de la grande armée contenaient un approvisionnement de 320 coups par pièce et que le grand parc d'armée comprenait un complément de 180 coups. Cette règle fut à peu près maintenue jusqu'à ces dernières années; les chiffres fixés par l'empereur furent même un peu diminués, ce qui ne doit pas surprendre. Ainsi que nous l'avons exposé plus haut, la vitesse de tir n'avait pas sensiblement varié dans le courant du dix-neuvième

siècle tandis que les progrès réalisés par l'industrie permettaient de fabriquer, dans un temps très court, les munitions nécessaires au fur et à mesure des besoins et que la rapidité des transports par voie ferrée facilitait les ravitaillements. En 1895, l'approvisionnement se montait par pièce à 250 coups dans le corps d'armée et à 200 coups au grand parc d'armée.

Quand on substitua le canon de 75 au canon de 90, la question des munitions fut naturellement une de celles qu'il fallut résoudre. Mais on manquait totalement de base pour l'aborder, puisque jamais on n'avait encore utilisé à la guerre un matériel analogue. Aussi les divergences de vue les plus complètes se manifestèrent-elles dans les discussions qui s'ouvrirent à ce sujet. Les uns prétendaient qu'avec le nouveau canon la consommation serait énorme et qu'il fallait disposer dès le temps de paix de 2000 à 3000 coups par pièce, si l'on voulait être sûr de ne pas manquer de munitions dès le début de la guerre. Les autres affirmaient que, s'il était vrai que le 75 tirât de huit à dix fois plus vite que le 90, ce qui lui procurait l'immense avantage d'obtenir le même résultat en dix fois moins de temps, il ne trouverait pas plus que ce dernier l'occasion de s'employer et qu'en définitive, il n'enverrait guère plus de projectiles. Ils demandaient donc que l'on modifiât fort peu les approvisionnements existants. Ce furent eux qui l'emportèrent.

On se contenta de porter à 500 coups, dont 312 à la batterie, la dotation de chaque pièce dans le corps d'armée, et on laissa telle quelle la répartition des munitions au grand parc d'armée. L'augmentation d'ensemble était donc assez faible. Cependant, on estimait qu'elle était suffisante, au moins pour les premiers mois de la campagne. A l'appui de cette opinion, on répétait qu'à Saint-Privat, les corps d'armée allemands les plus engagés avaient consommé moins de 100 coups par pièce et que pendant toute la durée de la campagne, la garde prussienne qui avait pris part aux deux grandes batailles de Metz et de Sedan, ainsi qu'à plusieurs autres combats de moindre importance, n'avait pas tiré plus de 340 coups par bouche à feu.

Telle était la conception officielle, quand surgit le conflit russo-japonais. Dès le début, les événements de Mandchourie montrèrent qu'on ne saurait se servir des exemples des guerres passées pour calculer les approvisionnements du nouveau matériel. Bien que les bouches à feu en usage chez les deux adversaires eussent une vitesse de tir deux ou trois fois plus faible que notre canon de 75, les dépenses en munitions de la dernière campagne dépassaient tout ce qu'on pouvait imaginer.

A Ta-Chi-Chiao, au mois de juillet 1904, certaines batteries russes tirèrent jusqu'à 522 coups par pièce. A Liao-Yang, deux mois plus tard, la consommation fut encore plus considérable. Ainsi, dans un seul engagement, une artillerie, simplement à tir accéléré, avait dépensé plus de munitions que nous n'en possédions en temps de paix! Nous risquions donc de nous trouver complètement dépourvus dès la fin et peut-être même au milieu de la première grande bataille! On imagine l'émotion que produisit dans les milieux militaires la constatation d'un fait aussi grave. Malheureusement, nos ministres d'alors, le général André et M. Berteaux accordaient infiniment plus d'importance aux questions de politique intérieure qu'à celles relatives à la défense nationale; ils craignaient l'un et l'autre d'indisposer les Chambres en leur demandant des crédits supplémentaires. D'ailleurs, comme en 1868, le pacifisme et l'internationalisme étaient à l'ordre du jour; les chefs de la majorité gouvernementale proclamaient à l'envi que l'hypothèse d'une guerre ne méritait même pas d'être envisagée, tant elle leur paraissait improbable. Les choses restèrent donc en l'état, bien qu'à Moukden la consommation moyenne par vingt-quatre heures se fût montée, dans les deux armées opposées, à 150 coups par pièce pendant plusieurs jours consécutifs! Aussi, lorsque éclatèrent, au mois de juin dernier, les incidents du Maroc, ne disposions-nous que d'une quantité de munitions tout à fait insuffisante.

Depuis cette époque, on a heureusement commencé à augmenter nos approvisionnements; mais il reste encore beaucoup à faire. Il est indispensable, en effet, que nous possédions en tout temps, sinon les 3000 coups par pièce que demande M. le général Langlois, au moins 1500 cartouches de 75 confectionnées, ainsi qu'un outillage et un stock de matières premières suffisantes pour en fabriquer rapidement un nombre égal.

VI

Ce n'est d'ailleurs pas tout; il faut encore que nous dotions notre armée de campagne de pièces de gros calibre et de mitrailleuses.

L'idée de la mitrailleuse, c'est-à-dire d'une bouche à feu tirant en un temps très court un grand nombre de petits projectiles, est fort ancienne, et l'on retrouve au quinzième siècle des engins, dénommés ribcaudequins qui rappellent étrangement par leur forme et leurs dispositions d'ensemble nos machines de guerre

modernes : ils étaient constitués par un faisceau de canons de mousquet monté sur un affût et protégé par un bouclier en bois. Mais, à cette époque, on ne connaissait que le chargement par la bouche; la manœuvre de pareilles pièces était donc longue et compliquée et ne permettait guère que de tirer des salves de 20 ou 30 coups à de larges intervalles. Ces bouches à feu n'avaient en réalité qu'un avantage; c'était d'être plus légères que les canons. Aussi furent-elles complètement abandonnées, dès que ces derniers devinrent un peu mobiles, et ce ne fut qu'au milieu du dix-neuvième siècle, pendant la guerre de Sécession, quand fut adopté le chargement par la culasse, que parurent les premières mitrailleuses pratiques.

Mais on voulut alors les assimiler complètement aux canons. C'était là une erreur grave qui nous entraîna en 1870 à faire de nos mitrailleuses un emploi tout à fait défectueux. Ni par la portée, ni par la puissance du projectile, la mitrailleuse ne se rapproche du canon; dans une lutte contre ce dernier, elle se trouve dans une infériorité telle qu'elle est vouée à une destruction certaine. Elle doit être considérée uniquement comme une machine susceptible de remplacer un nombre plus ou moins considérable de fusils et de suppléer l'infanterie dans certaines circonstances particulières. Telle est d'ailleurs aujourd'hui la conception universellement admise.

La mitrailleuse se compose actuellement d'un seul canon de fusil muni d'une boîte de culasse, dans laquelle se déroule automatiquement pendant le tir une bande garnie de cartouches. Le canon est fixé, sur trépied très bas; il est mobile en tous sens, de telle sorte que le tireur peut constamment suivre l'objectif avec la ligne de mire. L'ensemble, qui ne pèse que 20 ou 30 kilos, est très portatif et peut s'abriter derrière le moindre abri naturel ou artificiel; une touffe de pommes de terre suffit pour cacher la mitrailleuse et le tireur couché à plat ventre. Quant à la vitesse de tir, elle peut atteindre 500 à 600 coups par minute. Pendant les marches, la mitrailleuse peut être portée sur un affût traîné par des chevaux ou à dos de mulet; elle peut ainsi être amenée, sans fatigue pour le personnel, jusqu'à proximité du point où elle doit être employée et peut ensuite être conduite à bras d'homme à sa position définitive.

On voit tout le parti que l'on peut tirer d'un pareil engin, surtout dans le combat défensif; une ou deux mitrailleuses convenablement disposées peuvent suffire pour interdire complètement à l'ennemi certains points de passage obligés. Là encore, le perfectionnement de l'outil permet d'économiser le personnel;

aussi a-t-on souvent dit, sous une forme imagée, que la mitrailleuse était de l' « infanterie condensée ». Adjointe aux bataillons de chasseurs, placés en couverture à la frontière, surtout dans des régions boisées et montagneuses, telles que les Vosges, elle peut rendre les plus grands services. Elle peut aussi aider puissamment la cavalerie, lorsque cette arme est obligée de faire du combat à pied pour garder un point d'appui ou occuper une coupure du terrain. C'est ce qui ressort nettement de la guerre russo-japonaise, où les deux adversaires, extrêmement satisfaits des mitrailleuses, ne cessèrent, pendant toute la campagne, d'en accroître le nombre qu'ils possédaient au début.

Les Allemands avaient de leur côté, dès l'année 1899, mis en essai quelques mitrailleuses dans leur armée. Aujourd'hui, ils en possèdent 102, formées en 17 détachements affectés à des bataillons de chasseurs ou des régiments d'infanterie : chacune d'elles est approvisionnée à 15 000 cartouches. Chez nous, au contraire, il n'en existe encore qu'un nombre absolument insignifiant, et à titre d'essai seulement. Au double point de vue matériel et moral, nos troupes de couverture se trouveraient donc dans une situation d'infériorité inadmissible.

Quant aux artilleries lourdes d'armée, nous croyons qu'on en a un peu exagéré l'importance. Si les Allemands ont constitué de nombreuses batteries de pièces de gros calibre capables de suivre les opérations de campagne, il ne faut pas perdre de vue les conditions spéciales dans lesquelles ils se trouvent. Nous avons en 1874, hérissé notre frontière de l'Est, entre Belfort et Epinal, ainsi qu'entre Toul et Verdun, d'ouvrages de fortification que les canons de petit calibre ne sauraient réduire. Si nos voisins ne disposaient d'autres moyens d'action, ils risqueraient donc de voir leur offensive arrêtée à la barrière défensive que nous avons élevée sur les Faucilles et sur les Hauts de Meuse. Mais il n'existe rien de tel en Alsace-Lorraine et en dehors des grands camps retranchés de Metz et de Strasbourg, dont la prise demanderait, d'ailleurs, un siège en règle, nous ne trouverions aucune fortification permanente capable de ralentir notre marche, si nos armées franchissaient la frontière. Le besoin d'une artillerie de gros calibre se fait donc beaucoup moins sentir en France qu'en Allemagne.

Cependant, il se pourrait que nous ayons à enlever, au cours d'une bataille en rase campagne, quelques ouvrages de fortification passagère particulièrement solides. Il ne faut pas, en outre, perdre de vue que si le canon de 75 est excellent pour frapper une troupe à découvert, il est, en raison même de sa trajectoire

très tendue, à peu près incapable d'atteindre un adversaire abrité dans une simple tranchée. Enfin, il est bien certain qu'il y aurait de graves inconvénients à paraître moins bien outillé que le voisin. Pour toutes ces raisons, et tout en reconnaissant que l'artillerie lourde n'est pas appelée à jouer un rôle aussi considérable que le prétendent certains auteurs, nous considérons comme tout à fait nécessaire de remplacer nos pièces de 120 et 155 court actuelles par des bouches à feu plus modernes; le 120 est, en effet, une pièce des plus médiocres, et si le 155 a de très grandes qualités balistiques, il est lourd et peu maniable. Or, ce qu'il faut, c'est précisément un canon très mobile, capable de se déplacer très facilement, de manière à pouvoir être porté rapidement là où il est nécessaire de faire sentir son action.

A ce point de vue, le canon du calibre de 155 millimètres, présenté par le commandant Rimailho et qui n'est en réalité qu'un gros 75, paraît remplir toutes les conditions voulues. Les expériences auxquelles il a été soumis ont montré qu'il répondait tout à fait au but à atteindre. Que l'on se hâte d'en constituer plusieurs batteries. Que l'on fabrique également le plus tôt possible quelques obusiers de 10 centimètres, dans le genre de ceux que possèdent tous les corps d'armée allemands et qui, grâce à leur tir courbe, donnent la possibilité de frapper le personnel abrité dans un retranchement ou dans un pli de terrain.

VII

En résumé, nous avons, les premiers, adopté un véritable canon à tir rapide et notre matériel l'emporte de beaucoup sur celui de toutes les autres puissances, de l'Allemagne notamment. Malgré son infériorité numérique, notre artillerie de campagne possède une supériorité totale incontestable et incontestée. Mais nous devons prévoir que cette situation ne tardera pas à se modifier. Dans un avenir très prochain, toutes les armées étrangères auront un matériel semblable au nôtre : d'ici deux ans, nos voisins seront pourvus de 3500 bouches à feu, ayant tout à fait la même valeur que les 2000 pièces de 75 que comprend notre armée sur le pied de paix. Pour rétablir l'équilibre, il est donc indispensable que nous puissions disposer en temps de guerre, de 1000 à 1500 canons de supplément. Le matériel existe d'ailleurs dans nos arsenaux, il suffit d'en assurer l'emploi à la mobilisation.

Il faut encore que nous portions à 1500 coups au moins par pièce nos approvisionnements permanents en munition d'artillerie

et que nous disposions des matières premières et de l'outillage nécessaires pour fabriquer dans les premiers jours d'une campagne un millier de cartouches de 75. Alors seulement nous serons certains de pouvoir ravitailler nos batteries après les premières rencontres. La guerre russo-japonaise a montré, en effet, que la consommation des pièces à tir rapide était énorme et dépassait, dans une proportion inouïe, toutes les anciennes prévisions.

Enfin, il est de toute première nécessité que nous dotions notre armée de pièces puissantes, canons de 155 millimètres et obusiers de 10e, ainsi que de mitrailleuses.

Certes, toutes ces créations, tous ces ronforcements occasionneront de grosses charges pour le budget. Mais, est-ce qu'une guerre malheureuse ne coûterait pas infiniment plus cher? Est-ce que nos voisins d'au delà des Vosges hésitent à accroître chaque année leurs dépenses militaires?

En 1872, l'effectif de paix de l'armée allemande était de 394 400 officiers, sous-officiers et soldats; en 1886, de 515 000; en 1898, de 590 000. A cette époque, au moment même où les représentants de la plupart des Etats se réunissaient à La Haye pour essayer de poser les bases d'une paix universelle et éternelle, l'empereur demandait de nouveaux crédits et de nouvelles formations. En 1899, l'effectif fut ainsi porté à 610 000 gradés et hommes de troupes; il fut encore augmenté de 10 000 au 1er avril dernier! En 1870, l'armée allemande comprenait 15 corps d'armée; elle en compte maintenant 23, dont 2 à 3 divisions!

La France avait décidé, de son côté, aussitôt après la paix de Francfort, de reconstituer sa puissance militaire et de 1872 à 1896, elle ne cessa d'augmenter son armée pour la maintenir constamment à peu près égale à celle de l'Allemagne. Mais à partir de cette date, son effort se ralentit; les pacifistes et les internationalistes dirigèrent le gouvernement et endormirent le pays. Dans ces dernières années surtout, l'armée ne fut plus regardée par les hommes au pouvoir que comme un corps de police intérieure. Les Combes, les Pelletan, les André, les Berteaux n'eurent d'yeux que pour ce qu'ils appelaient le péril clérical; ce qui se passait au delà de nos frontières ne les intéressait pas. L'affaire Dreyfus fut employée par les radicaux-socialistes comme le meilleur moyen qui se fût encore offert à eux pour désorganiser l'armée; la délation acheva de démoraliser notre corps d'officiers. « Guerre à la guerre! » Tel fut le cri général des politiciens de la majorité, et le Président du Conseil ajoutait : « Il n'y aura plus de guerre. » Alors, sans écouter les objurgations des anciens généraux, sans même consulter le conseil supérieur de la guerre, le Parlement

vota la loi de deux ans qui va créer dans notre effectif de paix un trou de 50 000 hommes. Au moment même où l'Allemagne arme à outrance, nous allons donc entrer dans la voie des réductions forcées!

La question des approvisionnements et du matériel de réserve fut réglée d'une manière tout aussi funeste. Voici comment s'exprimait à ce sujet, dans une lettre adressée au *Temps*, M. Klotz, le rapporteur du dernier budget de la guerre : « Les dépenses extraordinaires pour 1904 se sont élevées en France à 28 millions et en Allemagne à 85 millions, soit au *triple;* en 1905, pour la France à 27 millions, pour l'Allemagne à 136 millions et demi, soit au *quintuple*. Le budget allemand pour l'artillerie, qui était jusqu'à présent triple du budget français, par exemple en 1904, 99 millions et 38 millions, atteint presque le quadruple en 1905, soit 133 millions et demi. Il en est de même pour les fortifications... Pendant que l'Allemagne se préparait progressivement à la lutte, la France, bercée par de beaux rêves d'humanité, s'illusionnait sur les lendemains réservés au monde. Le terrible choc russo-japonais l'a surprise, et les allures allemandes l'ont inquiétée presque au lendemain du jour où un chef de notre gouvernement croyait possible d'affirmer qu'il n'y aurait plus de guerre!... »

Ajoutons que, depuis 1898, les dépenses militaires en France et en Allemagne se sont respectivement montées au total à 5400 millions et 6420 millions. C'est donc 1 milliard de moins que nos voisins que nous avons affecté, depuis huit ans, à la défense nationale! Jamais économies ne furent plus criminelles. La population allemande est en effet très supérieure à celle de la France, et elle ne fait que s'accroître chaque année, tandis que malheureusement la nôtre reste stationnaire. Il est donc de toute nécessité, pour racheter notre infériorité numérique, que toutes les questions d'armement et d'approvisionnement soient traitées chez nous avec le plus grand soin et sans lésiner. C'est là une condition indispensable qui a cependant été perdue de vue par les hommes au pouvoir dans ces dernières années. Puissions-nous ne pas nous en repentir! Il est encore temps de réparer cette faute; il n'y a, en tout cas, pas une minute à perdre.

***

LE REPOS DU DIMANCHE

Le jour de Dieu s'impose à l'homme. Le président des Etats-Unis, M. Harrisson, en 1890, disait : « S'il y a des hommes qui ne savent pas lire le commandement divin dans la Bible, qu'ils étudient la nature de l'homme et ils l'y trouveront écrit à chaque page. » Proudhon, esprit révolutionnaire, peu suspect d'avoir cédé à une influence chrétienne, ne pense pas autrement : « Il est évident pour moi, déclare-t-il, que cette loi a été édictée par celui-là même qui, étant l'auteur de la constitution du corps humain, en connaissait à fond les ressources et les exigences. » Quelle juste mesure entre la durée du travail et du repos! « Diminuez la semaine d'un seul jour, ajoute Proudhon, le travail est insuffisant comparativement au repos. Augmentez-le de la même quantité, il devient excessif. Comment donc Moïse rencontra-t-il si juste? Comment expliquer cette intuition si prodigieuse? Du reste, quant à supposer que le hasard seul l'ait favorisé, je croirais plutôt à une révélation spéciale qui lui aurait été faite, qu'à la fable de la truie écrivant l'Iliade avec son grouin. »

La machine humaine n'est pas une machine de fer et d'acier dont les organes sont aptes à la continuité de l'effort. Ses organes ne peuvent fonctionner régulièrement qu'à la condition d'avoir, durant le labeur, des temps d'arrêt qui leur permettent de se revivifier. « Le repos dominical est le premier commandement de l'hygiène, a dit[1], avec tous les hygiénistes et médecins, un membre du conseil de santé de la ville de Berlin, le docteur Paul Niemeyer. Il fournit le moyen d'apprécier ce qu'un peuple a de sens commun et combien il est avancé dans la civilisation. » Les hommes auraient-ils droit à moins d'égards que les animaux? Il résulte, d'essais faits par la compagnie des omnibus de Paris qu'il lui faut accorder un jour de repos à ses chevaux tous les six jours. Il y a plus. Il est possible, en suivant les données de la science, de calculer la quantité de force dont

[1] *Die Sonntagsruhe von hygieinischen standpunkte.* Heidelberg. 1880.

l'homme dispose pour le travail. L'oxygène est un élément essentiel au fonctionnement de la machine humaine et la consommation dépend de la somme de travail effectué. Deux savants, Pettenkofer et Voit, ont constaté que la déperdition journalière d'oxygène n'est pas compensée par une nuit de repos quand le travail est très fatigant. Le déficit journalier peut atteindre jusqu'à 10 ou 20 pour 100. Dans ces conditions, un jour complet de repos hebdomadaire est indispensable pour ramener l'organisme humain à son état normal et le saturer de l'élément vital que le travail a absorbé. Ainsi la science humaine et moderne conclut au repos hebdomadaire que la loi divine avait prescrit.

Le témoignage de l'histoire n'est pas moins significatif. L'antiquité de l'usage du repos hebdomadaire est un titre en sa faveur. Les peuples civilisés l'ont universellement pratiqué. On trouve la semaine avec un jour de fête chez la plupart des peuples de l'Orient dès la plus haute antiquité. Chez les Chinois, par exemple, dans un de leurs livres sacrés, le Y-king, antérieur de plusieurs siècles à l'ère chrétienne, il est prescrit d'honorer le Tien, la divinité supérieure, de sept jours en sept jours; dans un autre livre, le Chu-king, il est dit que les anciens empereurs, au septième jour, appelé le Grand-Jour, faisaient fermer les portes des maisons, le commerce était suspendu et les magistrats ne jugeaient aucune affaire. Hésiode et Homère ont signalé le septième jour comme saint; les Indiens, les Perses, les Chaldéens, les Égyptiens l'avaient en vénération. Les Grecs et les Romains le célébraient. Les druides de la Grande-Bretagne le tenaient pour sacré, les Phéniciens le consacraient à Apollon. Du temps de Mahomet, les Arabes le respectaient comme les Juifs. Aussi le grand géomètre Laplace, dans son *Système du monde*[1], s'étonne-t-il de voir la semaine « se mêlant aux calendriers successifs des différents peuples. Il est très remarquable, dit-il, qu'elle se trouve identiquement la même pour toute la terre ».

La philologie confirme la tradition. La langue des peuples primitifs est un miroir où ils se sont reflétés en traits indélébiles. Que nous apprend le mot *sabbat?* En hébreu, *sabbat* désigne le septième jour et signifie repos; de même en sanscrit, langue-mère de la plupart des langues européennes, *saptan* signifie repos. Et de *saptan* dérive le terme numéral *sapt*, septième unité, mot dont la filière est visible dans nos langues modernes : *hepta* en grec, *septem* en latin, *seba* en arabe, *seven* en anglais, *sept* en français[2].

[1] Livre I, chap. III.

[2] Ozanam, *Etudes germaniques*, t. I, chap. IV.

Ajoutons que dans la langue sanscrite l'action d'adorer s'exprime par le verbe *sêva*, *seba* en grec. De la sorte, le même mot dans ses racines primordiales, fournit un témoignage, à l'abri de toute altération possible, de la pratique du repos hebdomadaire.

Les législateurs et les sages ont vu, dans l'origine antique du repos hebdomadaire, des raisons de le respecter. Le premier empereur chrétien Constantin le Grand rendit, en 321, un édit fameux qui érigea le dimanche en jour de fête civile. En France, plus spécialement, depuis les monarques carlovingiens jusqu'au seuil du dix-neuvième siècle, des ordonnances multipliées, parmi lesquelles les capitulaires de Charlemagne, et de nombreux arrêts des parlements ont maintenu la prohibition du travail dominical. En l'an 800, Charlemagne se prononça nettement : « Conformément à la loi de Dieu, nous voulons qu'aucune œuvre servile ne s'accomplisse le jour du Seigneur. » Qu'il suffise de citer les édits et ordonnances de François Ier (1520), Charles IX (1560), Henri III (1579), Louis XIV (1641-1696-1698), Louis XVI (1778). C'est seulement à la fin du dix-huitième siècle, sous l'impulsion de l'esprit révolutionnaire que la vieille institution du repos dominical est battue en brèche, en Angleterre d'abord, et en France surtout.

Le Directoire reconnaît le besoin de jours « affectés au repos des citoyens » et il imagine les décadis et jours de fêtes nationales. D'ailleurs, il prétend en exiger l'observation avec une singulière rigueur : interdiction de toute vente publique sous peine d'une forte amende; fermeture obligatoire des boutiques, magasins, ateliers et défense d'exécuter un travail en public sous peine d'amende ou même de prison (art. 6, 8, 10 de la loi du 17 thermidor an VI, 4 août 1798).

En réclamant trop, on n'obtient point ce qu'on désire. La coutume du repos du dimanche, en tant qu'habitude séculaire, se perpétua malgré tout. Quelque temps après la Révolution, on demandait à un vieil ouvrier quel jour on se reposait à cette époque : « On se reposait tous les décadis, répondit-il, mais on changeait de chemise le dimanche. »

Toutefois, depuis lors, nos lois sur cette question sont assez incohérentes. Le Consulat, par un arrêté du 7 thermidor an VIII, réglemente à nouveau le repos du décadi, remplacé par le dimanche avec l'adoption du calendrier grégorien. Sous la Restauration, la loi du 18 novembre 1814, relative à la célébration des fêtes et des dimanches, prétend faire revivre sans transition les traditions du passé, et elle déclare le repos du dimanche obligatoire pour tous, sauf quelques exceptions exactement spécifiées.

La loi de 1814, comme l'a dit le baron Feutrier à la Chambre des pairs, avait surtout en vue « la répression des actes extérieurs contraires à l'observation du dimanche »; celle du 22 mars 1841 eut pour objet particulier la protection du travailleur : elle interdit le travail de l'enfant le dimanche dans les manufactures, usines et ateliers. Le caractère nouveau de cette loi fut justement signalé par M. Lestiboudois, à la Chambre des députés : « La résolution de réglementer le travail est grave. Depuis la suppression des corporations, des maîtrises, des jurandes, le régime de liberté absolue est celui de l'industrie ; la disposition pleine et entière de son travail appartient à l'ouvrier. » Sous la République de 1848 deux circulaires de M. de Falloux, ministre des cultes (24 février 1849), et de M. Faucher, ministre des travaux publics (27 mars 1849), enjoignent d'insérer dans les cahiers de charges de l'Etat, des départements, des communes, une clause obligeant les entrepreneurs à accorder à leurs ouvriers le *repos du dimanche* et des jours fériés. Sous l'empire, la loi de 1814 tombe en désuétude sans être abrogée. Une loi de 1874 étend quelque peu les prohibitions édictées par la loi de 1841. La loi de juillet 1880 abroge définitivement la loi de 1814.

*
* *

La loi du 2 novembre 1892, actuellement en vigueur, a préparé la législation de demain. La question du repos hebdomadaire pour l'ouvrier était de celles qui devaient nécessairement rester à l'ordre du jour jusqu'à l'heure d'une solution définitive.

Le progrès de la science, durant le dix-neuvième siècle, a déterminé un développement parallèle de l'industrie, la création des grandes usines, le machinisme et le travail collectif. La concurrence, en se faisant sentir dans les diverses branches des applications industrielles, a rendu nécessaire une production intensive. Aussi bien, en même temps que la machine apporte à l'ouvrier le secours de sa force brutale et allége sa peine, elle l'asservit davantage en réclamant de ses bras un travail plus rapide et plus continu. Des plaintes se sont élevées et elles ont été d'autant mieux écoutées que la question du repos du dimanche est de celles qui intéressent tous les partis religieux ou politiques : les uns défenseurs des droits de Dieu, les autres défenseurs des droits de l'homme.

La question du repos hebdomadaire est désormais posée; envisagée sous ses divers aspects religieux et sociaux, elle trouve des

apôtres de plus en plus nombreux, qui se groupent en vue d'exercer une action étendue. Ce n'est plus aux sentiments religieux qu'il est fait appel, mais bien plutôt aux sentiments de justice, de fraternité, d'humanité, communs à tous les hommes de cœur, sans distinction de croyances religieuses et d'opinions politiques. La conscience et la morale, la vie de famille, l'hygiène, le bien public, l'intérêt de la patrie sont en jeu.

Les discussions occupent bientôt l'opinion publique. Au congrès international tenu à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle du 24 au 27 septembre 1889, les témoignages les plus autorisés et les plus concluants se manifestent. Hommes de science, économistes, philosophes, hommes d'affaires, praticiens, industriels, commerçants, prêtres catholiques, pasteurs protestants de France et de l'étranger, malgré la diversité ou l'opposition même des points de vue, se trouvent d'accord pour indiquer les mêmes solutions, appuyer les mêmes revendications, formuler les mêmes vœux. Et ce congrès, sous la présidence de M. Léon Say, a eu la rare fortune de se prolonger dans une association destinée à poursuivre son œuvre : *La Ligue populaire pour le repos du dimanche en France* [1]. Cette Ligue compte dans ses rangs des notabilités en tous genres, tant par le dévouement que par le talent. Elle comprend actuellement un nombre considérable de membres (6751 en 1903), sans cesse croissant, et de groupes régionaux et locaux répandus dans toute la France. Assurément, c'est là qu'est le centre d'action collective auquel il faut attribuer la plupart des résultats déjà acquis dans notre patrie.

Il convient de mentionner aussi l'œuvre *Le Repos du dimanche*, fondée la même année que *la Ligue populaire;* elle a, de même, son siège à Paris et publie aussi un bulletin mensuel.

Le mouvement de l'opinion en faveur du repos hebdomadaire

[1] Voici les articles principaux de ses statuts (23 octobre 1889), qu'il est bon de connaître en raison même de l'importance de la Ligue :

« *La Ligue populaire pour le repos du dimanche en France* a pour but de démontrer la nécessité et les bienfaits du dimanche au point de vue de l'hygiène, de la morale, de la vie de famille et du bien public, et de chercher à en assurer la jouissance à tous, spécialement aux ouvriers et aux employés. — Elle fait appel à tous ceux qui, sans distinction de croyance religieuse ou d'opinion politique, veulent réclamer le repos au nom de la fraternité et de la justice. — Les principaux moyens d'action de la Ligue sont : l'exemple de ses membres, les conférences, les publications et la presse, les pétitions et les démarches auprès des administrations, des industriels et des commerçants. »

On me permettra de nommer M. de Nordling, initiateur, fondateur dévoué de la Ligue et qui en est resté l'âme.

est désormais ininterrompu et s'accélère visiblement. Une des plus importantes étapes est marquée par la Conférence de Berlin provoquée par l'empereur Guillaume en 1890. Là se sont réunis les délégués de quatorze Etats, monarchies et républiques, représentant véritablement la civilisation humaine. Et ils ont réhabilité officiellement l'antique coutume du repos hebdomadaire. La Conférence a émis le vœu que dans chaque pays, un jour de repos par semaine soit assuré à tous les ouvriers et que ce jour soit fixé au dimanche. Cette décision a été prise à l'unanimité, sauf abstention des délégués français sur la désignation du dimanche. Encore faut-il noter que Jules Simon tint à dégager sa responsabilité en se déclarant personnellement partisan de notre vieux dimanche.

A dater de 1890, le courant de l'opinion s'élargit plus rapidement; les congrès succèdent aux congrès [1] et les vœux exprimés

[1] L'énumération ci-jointe des principaux congrès ayant émis des vœux favorables, si fastidieuse qu'elle puisse être, m'a paru être, par sa longueur même, la plus éloquente preuve de l'importance de la question du repos hebdomadaire à l'heure actuelle :

Congrès des propriétaires chrétiens de Paris (avril 1890). Congrès des œuvres sociales de Liège (sept. 1890). Congrès des architectes français à Paris (juin 1891). Congrès des employés de chemins de fer à Paris (octob. 1901). Congrès national du repos du dimanche à Paris (fév. 1892). Congrès international de Stuttgart, organisé par la fédération internationale pour l'observation du dimanche (mai 1892). Congrès de l'union des œuvres ouvrières catholiques à La Roche-sur-Yon (août 1892). Congrès international du repos du dimanche à l'Exposition universelle de Chicago (sept. 1893). Congrès des ouvriers du bâtiment de Nantes (sept. 1894). Congrès de la fédération internationale des syndicats de chemins de fer du monde entier à Paris (oct. 1894). Congrès catholique à Lille (nov. 1894). Congrès ouvrier organisé par l'union démocratique du Nord à Lille (mai 1895). Congrès national des employés de chemin de fer à Paris (avril 1895). Congrès ouvrier chrétien à Paris (juillet 1895). Congrès national des employés à Paris (juillet 1895). Congrès des catholiques allemands à Munich (août 1895). Groupes des démocrates chrétiens à Paris (fév. 1896). Congrès ouvrier de la démocratie chrétienne (mai 1896). Congrès des associations et des œuvres du diocèse de Nancy (juillet 1897). Congrès national des syndicats agricoles (mai 1897). Congrès international du repos du dimanche à l'Exposition de Bruxelles (juillet 1897). Congrès international pour la protection ouvrière à Zurich (août 1897). Assemblée des catholiques du Nord et du Pas-du-Calais (nov. 1897). Congrès national catholique à Paris (déc. 1897). Congrès de la fédération des employés de France (août 1898). Congrès national des employés et commis du commerce et des administrations (sept. 1898). Congrès régional des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (déc. 1898). Congrès international de la propriété bâtie à Paris (juin 1900). Congrès de La Haye pour le repos du dimanche organisé par les associations néerlandaises sous le patronage de la reine Wilhelmine (sept. 1901). Congrès de la fédération des employés

se multiplient dans le même sens. Aussi bien aujourd'hui la question du repos hebdomadaire a été si souvent discutée qu'elle est épuisée pour ainsi dire. On pourrait mettre la plus riche imagination au défi d'indiquer un argument nouveau en sa faveur. Tout a été dit au point de vue du besoin du corps ou de l'âme, de la sanctification, de la moralisation, de l'hygiène, de la famille, de la vie sociale.

Le congrès du repos du dimanche de 1900 a cru bon, en conséquence, de mettre en tête des résolutions adoptées cette déclaration : « Le congrès juge inutile d'émettre de nouveaux vœux généraux en faveur du repos du dimanche. Les bienfaits d'un repos hebdomadaire ne sont plus contestés par personne et sa fixation au dimanche est désirée et demandée par tous les intéressés. » De même un récent congrès du repos du dimanche dans l'industrie du bâtiment à Paris déclarait : « Que le repos du dimanche est un droit naturel et un devoir, que le dimanche est le seul jour qui convienne comme jour de repos hebdomadaire au point de vue social et familial, aussi bien qu'au point de vue de la liberté de conscience. » On voit comment la question se précise et s'achemine vers la solution désirée.

Des modifications dans les usages se manifestent partout de façon évidente.

Qu'on le veuille ou non, dit M. Cheysson[1], la question du dimanche telle qu'elle est posée aujourd'hui ne peut pas ne pas être résolue; on tenterait en vain de lui barrer la route.

*
* *

La loi du 2 novembre 1892 marque l'acheminement de nos législateurs à suivre la voie tracée par l'opinion publique. Aux termes de cette loi les enfants âgés de moins de dix-huit ans, et les femmes de tout âge ne peuvent être employés dans les usines, manufactures, mines, minières et carrières, chantiers, ateliers de quelque nature que ce soit, plus de six jours par semaine, ni les jours de fête reconnus par la loi, même pour rangement

de France à Bordeaux (avril 1902). Congrès national de la propriété bâtie au Havre (juin 1902). Congrès du repos du dimanche dans l'industrie du bâtiment à Paris (déc. 1903). Congrès de la fédération française des syndicats de l'épicerie (juillet 1904 et juin 1905). Congrès du repos du dimanche à l'Exposition internationale de Saint-Louis (oct. 1904). Société des agriculteurs de France (session 1905), etc... etc...

[1] Onzième assemblée générale annuelle de la Ligue pour le repos du dimanche, 21 mars 1901.

d'atelier. Le jour adopté pour le repos hebdomadaire est indiqué par une affiche apposée dans l'atelier.

La loi de 1892 ne vise pas l'ouvrier adulte qui a donc la liberté de travailler tous les jours de la semaine et les jours fériés [1]. Elle s'applique uniquement au travail industriel et non au travail commercial. La proposition de loi de M. Zévaès (6 avril 1900) avait pour but de combler cette lacune à l'égard des employés de commerce : « Il est interdit aux patrons et employeurs de faire travailler plus de six jours par semaine dans les bazars et magasins. » La commission du travail trouva, avec raison, cette proposition trop restreinte et, comme l'a dit son rapporteur, M. Georges Berry, « ce ne sont pas seulement les employés de commerce, mais tous les travailleurs qu'il faut appeler à bénéficier du repos hebdomadaire. La mesure prise à l'égard des femmes et des enfants travaillant dans les usines doit être généralisée *à tous les ouvriers et employés* sans distinction d'âge ou de sexe ». De là, un texte nouveau adopté par la Chambre le 27 mars 1902 et qui a été soumis au Sénat (28 mars 1902). D'après l'article premier, les ouvriers et employés de l'un ou de l'autre sexe ne peuvent être occupés plus de six jours complets par semaine dans les services de l'Etat, du département et de la commune, dans les services, monopoles et régies qui en dépendent, dans les manufactures, fabriques, usines, chantiers, ateliers, cuisines des hôtels, restaurants, pâtisseries, et des autres établissements des industries de l'alimentation, caves, chaix et entrepôts, magasins, boutiques, bureaux, mines, minières et carrières, entreprises de chargement et de déchargement et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics et privés, laïques et religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel et de bienfaisance.

Cette proposition pose nettement le principe de l'obligation du repos hebdomadaire par l'intervention de la loi. Par là, elle peut être l'occasion de certaines critiques. Assurément la nécessité du repos hebdomadaire n'est plus en discussion. Mais des divergences se produisent sur le mode de réalisation.

La réforme doit-elle s'opérer sous l'influence de l'initiative privée ou grâce à l'intervention de l'Etat?

Les partisans de l'initiative privée, — parmi eux, bon nombre de membres très compétents du comité de la Ligue populaire pour le repos du dimanche, — n'ont pas de peine à trouver d'excellents arguments pour le maintien du *statu quo*; et ils rap-

[1] Arrêté de la Cour de cassation du 30 mars 1901.

pellent le meilleur de tous, c'est-à-dire le progrès des mœurs qui s'accentue très nettement ces dernières années dans le sens de la réforme. Il en est qui considèrent comme dangereux d'imposer une mesure susceptible, à leurs yeux, de jeter le trouble dans l'industrie. D'autres, résolument hostiles à tout ce qui ressemble au socialisme d'Etat, estiment que la loi n'a pas à se prononcer en pareille matière, et que la liberté individuelle est déjà trop enserrée dans les mailles de la législation pour qu'on accepte de la voir dans d'autres mailles plus étroites encore. Et on signale le mouvement d'opinion en faveur du repos hebdomadaire qui s'est développé précisément depuis l'abrogation de la loi de 1814, qui l'imposait avec rigueur.

Il est évident que le repos du dimanche tend à se généraliser dans toutes les industries, ne serait-ce qu'en raison de la solidarité qui les unit. Le chômage de l'une entraîne le chômage de l'autre. Le perfectionnement du machinisme détermine une production plus rapide et plus considérable. Le patron, qui comprend son intérêt, est amené à constater que le travail d'un ouvrier non surmené est plus productif. Lui-même a besoin d'un jour de repos dont il ne profite pleinement que s'il peut se débarrasser du souci des affaires. Si certains patrons n'accordent pas à leur personnel le repos hebdomadaire, c'est que des impossibilités matérielles les en empêchent. Ainsi, dans les industries, dites saisonnières, qui ont à supporter des périodes de chômage, ils cherchent à profiter des périodes de presse. A titre d'exemples, on peut citer les industries du bâtiment, les industries de la couture, de la mode, des articles d'art, des articles de Paris, de la confiserie... Les partisans de la liberté concluent qu'il faut agir sur les mœurs par la parole, par la plume, par l'action collective des congrès et des syndicats et ne violenter personne avec une loi.

Les partisans de l'intervention de l'Etat font valoir, par contre, d'autres raisons. Une réforme, comme celle du repos hebdomadaire, disent-ils, ne peut donner ses fruits que si elle est générale. Une loi n'est-elle point indispensable pour obtenir ce résultat? Sans une loi, la résistance d'un seul suffit pour paralyser les meilleures intentions de la majorité. Patrons et ouvriers, dans les commerces et industries d'alimentation, par exemple, pourraient se mettre d'accord pour des arrêts de fabrication ou de vente le dimanche, mais il faut admettre que ces arrêts se produiront dans la même localité pour tous les commerces et industries similaires sans aucune exception. Comment obtenir pareille entente du libre consentement de tous? La chose est-elle facile?

Les interventionnistes prétendent encore qu'on ne saurait

indiquer des modifications importantes et générales apportées aux conditions du travail par un autre moyen que celui de la loi? Dans les divers pays d'Europe, c'est la loi qui a dû interdire le travail de trop jeunes enfants dans l'industrie, et qui a dû prohiber l'emploi de certaines substances industrielles dangereuses. Sans doute, de généreuses initiatives privées se sont manifestées çà et là dans un but purement humanitaire sans avoir besoin d'attendre une obligation légale; mais elles ont toujours été des exceptions. Cela est si vrai que, dans les pays mêmes, comme l'Angleterre, où l'initiative privée semble avoir le plus de force et où assurément la liberté individuelle est plus respectée qu'en France, on a cru bon d'établir une législation ouvrière pour la répression de certains abus. L'Angleterre a été le premier pays où a été appliquée l'inspection du travail dès 1833, alors qu'elle ne l'a été, en France, qu'en 1874.

Pourquoi ne pas suivre l'exemple des pays étrangers qui ont, pour la plupart, établi le repos hebdomadaire? En réponse à cet argument, M. Jean Cruveilhier, dans un rapport très substantiel et très judicieux sur le repos hebdomadaire [1], fait cette remarque :

Dans la plupart de ces pays, l'institution du repos hebdomadaire n'a pas été, comme cela aurait lieu en France, une réforme venant aggraver la réduction des heures de travail. La journée de travail y est d'une heure ou de deux heures plus longue que la journée de travail en France. Il en résulte que ces pays ont ainsi sur nous un avantage de six heures par semaine au moins qui peut leur permettre de supporter plus facilement un chômage hebdomadaire. Il faudrait donc, si la loi pour le repos hebdomadaire devait être votée, provoquer préalablement des accords internationaux avec les pays qui dominent le marché.

M. Cruveilhier dit encore très bien :

La question sociale se trouve ici, comme dans la plupart des cas, liée intimement à la question économique. Car s'il est évident que la société est intéressée à sauvegarder par le repos hebdomadaire la force et la santé des citoyens et si, au nom de ce principe, l'Etat a le droit d'intervenir, il faut que son intervention s'exerce sans porter atteinte au droit primordial qu'a chaque individu de disposer de sa personne comme il l'entend et sans entraver l'industrie nationale.

Le chômage hebdomadaire, en résumé, serait préjudiciable à notre industrie, parce qu'il aurait pour effet de réduire le travail

[1] Rapport sur la proposition de loi relative au repos hebdomadaire rédigé d'après l'enquête entreprise auprès des membres de la fédération des industriels et commerçants français, par M. Jean Cruveilhier, docteur en droit, chef du service des études juridiques. *Bulletin de la fédération* (août, septembre 1904).

de l'ouvrier français et de rendre plus fâcheuse encore notre situation dans la lutte contre la concurrence étrangère. Est-ce ainsi qu'il faut poser la question? Ne vaut-il pas mieux signaler nettement la cause du mal, la loi restrictive du travail journalier, loi qui porte incontestablement atteinte « au droit primordial qu'a chaque individu de disposer de sa personne comme il l'entend », en limitant la durée de son travail journalier, loi votée beaucoup plus dans un but de propagande électorale et démagogique qu'en vue d'un intérêt humanitaire, économique et social. M. Sarradin, maire de Nantes, dans une lettre au journal *la Croix*, en se déclarant partisan de la liberté du travail, se prononce très nettement sur ce point :

Pour moi, dit-il, la liberté la plus absolue de travailler ou de ne pas travailler doit être la règle. Je ne comprendrais pas le repos forcé à tel jour de la semaine, de même que je me refuse d'admettre la loi qui oblige un ouvrier à ne travailler que huit à dix heures par jour s'il peut ou s'il veut travailler plus longtemps. Je considère cette loi de la limitation des heures de travail comme antilibérale ou antimorale. Elle mène le travailleur à passer au cabaret plus de temps qu'il n'y passait autrefois. Elle produira l'effet contraire à celui qu'en attendent ceux qui l'ont votée sous la pression des énergumènes et des faux amis de l'ouvrier. Elle augmentera encore le nombre des débits des boissons et la misère des familles ouvrières en contribuant au développement de l'alcoolisme [1].

Le marquis de Vogüé, avec sa haute autorité de membre de l'Académie française et de président de la Société des Agriculteurs de France, s'exprime, dans le même sens, d'une façon précise :

Partisan convaincu de la nécessité du repos hebdomadaire, mais adversaire non moins convaincu de toute intervention de l'Etat dans le contrat de travail et de toute entrave légale à la liberté du travail, j'estime que la loi ne saurait imposer le repos hebdomadaire, mais qu'il appartient à l'Etat, aux départements et aux communes de donner l'exemple en introduisant ce repos dans tous les services et dans tous les travaux qui relèvent directement des administrations ayant un caractère public.

Le jour de repos légal ne saurait d'ailleurs être que le dimanche, jour indiqué par les traditions, les usages, le respect de la liberté religieuse et j'ajouterai le bons sens [2].

Si l'on est d'accord sur la nécessité d'un jour de repos hebdomadaire, faut-il le déterminer législativement? Et, dans ce cas, ne convient-il pas d'écrire dans la loi : « Le repos hebdomadaire est fixé au dimanche »?

[1] Lettre de M. Sarradin. Enquête de la *Croix* sur le repos dominical (4 octobre 1904).

[2] Lettre de M. le marquis de Vogüé. Même enquête.

Le bon sens, comme dit très bien le marquis de Vogüé, devrait suffire à indiquer ce jour. Or, toutes les fois que le choix d'un jour de repos, ces dernières années, a été discuté devant les Chambres françaises, le refus du mot dimanche a été l'obstacle à l'adoption. Cependant, les bonnes raisons n'ont pas manqué pour convaincre les plus sceptiques que si un jour de repos est désigné, le même pour tous, ce jour, par la force même des choses, ne peut être que le dimanche.

La cause du repos dominical, à la Chambre des députés et au Sénat, a eu pour défenseurs les orateurs qui, par leur talent, ont le plus honoré la tribune française.

M. Chesnelong, lors du vote de la loi réglementant le travail des femmes et des enfants dans les usines, à la séance du Sénat du 16 juillet 1891, déclarait la nécessité du jour de repos, « le même pour tous, par conséquent déterminé par la loi, » pour la conservation des liens de famille et pour le bien des enfants; il prenait vivement à partie les politiciens qui veulent voir dans l'obligation du repos dominical une violation de la liberté de conscience des non-croyants, alors qu'au contraire la liberté de conscience du chrétien contraint de travailler le dimanche est « outrageusement violée ». Et M. Tolain, à court de bonnes raisons, en réponse aux éloquents arguments de M. Chesnelong, adjurait le Sénat de repousser l'amendement, dans la crainte que ce vote ne soit considéré « comme une sorte de manifestation religieuse dont on se propose de tirer parti ».

M. Jules Simon, avec sa netteté d'exposition coutumière, mettait à son tour en pleine lumière les inconvénients qu'il y avait à ses yeux à ne pas déterminer le jour de repos. Et il ajoutait :

> ... Si l'on mettait aux voix dans le pays la question suivante : « Quel sera le jour du repos hebdomadaire »? la majorité serait formidable en faveur du dimanche. D'abord, tous les ouvriers des campagnes voteraient pour le dimanche ; tous les bourgeois voteraient de même, ils ont leurs raisons pour cela ; beaucoup d'ouvriers des villes ; toutes les femmes, si vous les admettiez au vote depuis la première jusqu'à la dernière, émettraient le même vœu.

Et, se tournant vers ses collègues du Sénat, M. Jules Simon leur disait spirituellement :

> Personne n'y veut renoncer, au dimanche, pas même vous qui ne voulez pas lui faire les honneurs de cet article et qui lui faites tous les autres honneurs, car, excepté celui-là, vous ne lui refusez rien.

M. Tolain, prenant à nouveau la parole, reconnaissait qu'un referendum donnerait la majorité aux partisans du dimanche, et il osait

sérieusement invoquer cette observation plaisante : « Le suffrage universel, ce jour-là, porterait atteinte à la liberté de la minorité. » Etait-ce donc que M. Tolain, pour la première fois découvrait un pareil abus!

A la Chambre des députés, MM. de Mun (7 juillet 1890), Mgr Freppel et Georges Berger (3 fév. 1891), Léon Say (19 déc. 1891); au Sénat, M. Lucien Brun (29 mars 1892), ont défendu le repos du dimanche avec la même logique, mais toujours en vain. Les résultats du scrutin n'ont point été conformes aux convictions que leurs éloquents discours avaient certainement fait naître dans l'esprit de leurs collègues. Le spectre du cléricalisme exhibé à la tribune par un sectaire au moment du vote, a toujours déterminé la couleur des bulletins mis dans les urnes.

Rappelons quelques chiffres qui ont leur intérêt alors que la loi du repos hebdomadaire est revenue devant le Sénat.

A la Chambre des députés, les propositions de Mun et Léon Say ont été repoussées à trois reprises.

Le 7 juillet 1890,	par 291	voix	contre	202.
3 février 1891,	— 289	—	—	188.
19 décembre 1891,	— 311	—	—	206.

Au Sénat, celles de MM. Chesnelong et Jules Simon ont été repoussées :

Le 16 juillet 1891,	par 179	voix	contre	80.
29 mars 1892,	— 172	—	—	64.

L'Etat-patron a demandé un jour de repos hebdomadaire pour les ouvriers employés aux travaux de l'Exposition. Mais cette fois encore la désignation du dimanche a été repoussée à la Chambre des députés,

Le 17 mars 1896, par 343 voix contre 86.

La majorité d'opposition est devenue plus forte que précédemment. Que faut-il en inférer? Il y a eu là la manifestation d'un évident parti-pris d'anticléricalisme.

La vérité, la voici :

On ne veut pas donner un privilège au dimanche, dit Jules Simon, chroniqueur du *Temps*[1], pourquoi? Il ne peut y avoir qu'une de ces deux raisons : le choix du dimanche ferait plaisir aux catholiques; le choix du dimanche semblerait un acte d'obéissance ou, tout au moins, de déférence envers le catholicisme. Je prends la liberté de dire

[1] Le *Temps* du 29 janvier 1891.

respectueusement à ceux qui se sont préoccupés de ces deux raisons qu'elles sont aussi bêtes l'une que l'autre... Pensez à cette singularité d'un peuple catholique qui donne pour raison de ses déterminations la volonté de blesser et d'outrager les catholiques.

En effet, si nous fixons notre attention sur les pays étrangers, que voyons-nous? Des pays protestants et qui se distinguent par le vigoureux essor donné à leur commerce et à leur industrie, ont adopté le repos dominical. En Allemagne, les lois du 1er juin 1891 et du 30 juin 1900 défendent aux industriels de faire travailler le dimanche et les jours fériés; en Angleterre, les Factory and Workshop Acts de 1878, 1883, 1891, 1895 interdisent l'emploi, le dimanche, des enfants adolescents et femmes dans les établissements industriels; on sait, d'ailleurs, ce qu'est le dimanche anglais, consacré par des coutumes séculaires, pour se convaincre qu'un industriel anglais, qui voudrait faire travailler le dimanche soulèverait la réprobation générale; en Autriche, la loi du 16 janvier 1895 interdit tout travail industriel le dimanche; en Belgique, une loi très récente (1905), a fixé au dimanche le repos hebdomadaire; aux Etats-Unis, un très grand nombre d'Etats défendent le travail du dimanche; en Russie, en vertu de la loi du 2/14 juin 1897, la suspension du travail est obligatoire les dimanches et jours de fête; en Espagne, aux termes de la loi du 4 mars 1904, il est interdit d'exécuter le dimanche un travail matériel; en Suisse, tout travail est interdit, en principe, le dimanche, par la loi fédérale du 23 mars 1877.

L'Italie semble avoir voulu se distinguer. Le projet de loi en faveur du repos du dimanche y a été repoussé en mars 1904. Comment comprendre pareille attitude? Est-ce tout justement parce que l'Italie est un pays catholique qu'elle n'a pas inscrit dans ses lois l'obligation du repos dominical? Cette anomalie n'est peut-être pas inexplicable. Dans les pays catholiques, l'anticléricalisme est plus ardent, plus militant que partout ailleurs. On conçoit que le refus de sanctifier d'une façon apparente et légale le jour du Seigneur soit une manifestation de nature à satisfaire la passion antireligieuse. Voyez la catholique Espagne, voyez la catholique Belgique! elles se trouvent les dernières venues parmi les nations européennes qui ont adopté le repos du dimanche. La France, à son tour, entrerait-elle dans cette voie ou s'abstiendrait-elle de se prononcer à l'exemple de l'Italie?

Il a paru intéressant de savoir ce que pensent les hommes compétents et capables de donner des avis motivés. Aussi bien un journal catholique, *la Croix*, a eu l'idée, en septembre et octobre 1904, d'ouvrir dans ses colonnes une enquête sur le

repos hebdomadaire. Deux questions ont été formulées : le repos hebdomadaire doit-il être imposé légalement ou doit-il résulter simplement de la réforme lente et progressive des mœurs? Faut-il fixer au dimanche ce jour de repos?

L'appel de *La Croix* a été entendu. Les réponses lui sont venues nombreuses émanant d'hommes de tous les partis, la plupart d'une grande notoriété qui ajoute encore au poids des raisons multiples qu'ils ont fait valoir à l'appui de leurs opinions. Sur la première question les uns, en invoquant leur libéralisme, n'ont pas voulu se prononcer dans le sens de l'obligation légale, préférant attendre du progrès des mœurs la généralisation des habitudes de repos hebdomadaire; les autres se sont déclarés, par contre, favorables à la loi[1]. Sur la seconde question il n'y a, pour ainsi dire, point de dissidents[2]; dès lors qu'il s'agit d'imposer un

[1] Les correspondants de la *Croix* qui ne sont pas partisans de l'obligation légale sont : MM. Denys Cochin, député de Paris, président de la Ligue pour le repos du dimanche; de Nordling, vice-président de la même Ligue; Frédéric Passy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien député de Paris; Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; le marquis de Vogüé, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Emile Duport, vice-président de la Société des agriculteurs de France, vice-président du syndicat central des agriculteurs de France; Sarradin, maire de Nantes; Maillart, maire du Havre; colonel Daumalle, maire de Caen; de Franqueville, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; Plichon, député du Nord; Pinault, sénateur d'Ille-et-Vilaine.

Les partisans de l'obligation légale sont : MM. de Mun, membre de l'Académie française; le prince Aloys de Liechtenstein, membre du Reichsrath autrichien; l'abbé Wetterlé, député au Reichtag allemand; Pierre Biétry, fondateur de la fédération nationale des jaunes; l'abbé Soulange-Bodin, curé de Plaisance; Boissard, professeur à la faculté libre de droit de Lille; Fernand Conty, président de l'Union des travailleurs libres; Delahaye, sénateur de Maine-et-Loire; Son Em. le cardinal Perraud; Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris; E. Lefébure; E. Keller, ancien député; Ch. Viennet, secrétaire du syndicat des employés de commerce et de l'industrie de la rue des Petits-Carreaux; de Lapparent, membre de l'Académie des sciences; Eugène Duthoit, professeur de droit politique à l'Institut catholique de Lille; Dubief, député radical-socialiste de Saône-et-Loire, président de la Commission du travail, ancien ministre de l'intérieur; lord Kinnaird, membre de la Chambre des pairs d'Angleterre, président de la Société pour l'observance du dimanche; Edmond Picard, sénateur socialiste du Hainaut, professeur de droit à l'Université de Bruxelles; Helleputte, député catholique belge; Mirman, député socialiste; le marquis de Pidal, vice-président du Sénat espagnol; Vandervelde, leader du parti socialisle belge; Mgr Baunard.

[2] M. Maillart, maire du Havre, semble être seul de son avis. Il ne lui « paraît pas nécessaire que le jour du repos soit le même pour tous..., cette uniformité serait pratiquement impossible ».

jour de repos, on ne saurait raisonnablement en désigner un autre que le dimanche.

Quel jour la loi doit-elle imposer pour le repos hebdomadaire et faut-il qu'elle en fixe un? Ici, ose dire M. Mirman, *je reste stupéfait*. Comment une telle question peut-elle être discutée par ceux qui ont la joie profonde — la seule certaine peut-être — de connaître ce qu'est la famille. Le repos hebdomadaire n'est pas seulement indispensable pour permettre aux muscles et aux nerfs de se détendre, il l'est au moins au même degré pour donner au père, à la mère, aux enfants, l'occasion de se réunir et de vivre en commun la vie morale qu'ils ont choisie... Quel jour? Je vous assure que je n'éprouve aucun embarras, aucune hésitation à vous répondre, moi, libre-penseur : le dimanche. Je vais plus loin; je dis le dimanche non seulement parce que ce jour est désigné par nos coutumes et qu'il faudrait pour en choisir un autre bouleverser tous nos usages, mais aussi parce qu'il concorde avec les traditions de tous ceux à peu près qui pratiquent un culte, auquel je ne m'associe point, mais dont je n'ai aucune raison, ni le droit même de gêner l'exercice normal.

Le repos du dimanche est si bien dans les mœurs que, malgré la vigilance anticléricale de nos législateurs, il s'est glissé dans la loi en y conservant un caractère religieux. A part la fête nationale du 14 juillet et le jour de l'an déclarés fêtes légales le 20 mars 1810, les autres jours de fête légale sont des jours de fêtes religieuses, savoir : le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint et Noël. Déclarer que le repos est obligatoire les jours fériés désignés par la loi, c'est reconnaître en réalité six jours de chômages dépendant des fêtes catholiques. Et si l'on voulait se placer au point de vue de la liberté de conscience au sens le plus strict du mot — sens qu'affectionnent précisément ceux-là mêmes qui, en réalité, la respectent fort peu chez autrui — ne faudrait-il pas craindre de voir les protestants se plaindre de l'obligation de chômer, par exemple, le jour de l'Assomption? Interdire le travail les jours de fête légale, qui sont avant tout jours de fête catholique, n'est-ce point implicitement admettre l'équivalent de l'interdiction de travail du dimanche? Au reste, en bien des cas, si on y regarde de près, on peut se demander si le dimanche n'est pas jour férié reconnu par la loi. Il y a une foule de lois françaises qui renferment l'obligation de chômer le dimanche. Les poursuites pour dettes, les protêts, les exploits sont interdits par les codes de procédure et de commerce « les jours de fête légale », mais il est certain que les dimanches ont toujours été considérés comme tels. La pratique journalière en fait foi. Tout ce qui touche à la magistrature et à l'administration, en général, chôme le dimanche. « Le repos du fonctionnaire est fixé au dimanche » aux termes de

l'article 57 des lois organiques de l'an IX. Dans la loi du 22 février 1851 sur le contrat d'apprentissage, il est dit, article 9 : « Les dimanches et jours de fête légale, les apprentis ne peuvent être tenus à aucun travail. » Les dimanches sont des jours de congé dans toutes les écoles et les lycées. Le décret du 2 février 1852 prescrit la réunion des collèges électoraux, « autant que possible, un dimanche ou un jour férié ».

M. Léon Say, soutenant à la Chambre des députés, le 19 décembre 1891, un amendement au projet sur le repos des femmes et des enfants employés dans l'industrie, disait avec une logique inattaquable :

Je me demande ce qui peut vous empêcher de prononcer le mot « dimanche ». Pourquoi ne pas écrire ce mot de votre main? Qu'a-t-il de blessant pour vous? Vous avez bien écrit dans votre loi, les mots de « lundi de Pâques », les mots de « lundi de la Pentecôte » ; ces mots ne vous ont pas choqués; vous n'avez pas trouvé qu'ils soient difficiles à prononcer et à écrire. Donc, si vous votez le texte de la commission, le repos sera obligatoire le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte; mais il ne le sera pas le jour de Pâques et le jour de la Pentecôte parce que Pâques et la Pentecôte sont des dimanches, et qu'il faut bien prendre garde de mettre dans la loi quelque chose qui ressemble à l'obligation du repos du dimanche. Ainsi c'est le mot de « dimanche » qui vous fait peur.

Spectacle curieux en vérité! D'une part, M. Léon Say, avocat du dimanche, et d'autre part les représentants de la France, reculant devant l'emploi, dans la rédaction d'une loi, d'un mot d'usage courant parce que ce mot renferme une idée religieuse. Le rapport au Sénat, présenté par M. Poirrier (21 février 1905), au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés en 1902, tendait à établir le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers. La question du repos du dimanche n'a pu cependant être éludée. M. Poirrier a dû rappeler les propositions du conseil supérieur du travail. Ce conseil, dans sa session de 1904, a émis l'avis que la loi doit intervenir pour assurer le repos hebdomadaire. « Sauf exception, en cas de force majeure, ce jour de repos doit être fixé au dimanche. » La commission du Sénat a entendu un très grand nombre de délégués de syndicats réclamant le repos hebdomadaire collectif et fixé au dimanche; et cette commission, dit le rapporteur, « est convaincue que le repos du dimanche est de beaucoup préférable, au point de vue moral et social, à celui des autres jours. C'est le dimanche, en effet, qui est généralement adopté pour le repos en France comme à l'étranger ». Cependant elle « a eu le regret » de ne pouvoir adopter les propositions du con-

seil supérieur du travail. « Contentons-nous d'imposer aux chefs d'établissement l'obligation d'accorder à leur personnel le repos hebdomadaire. Cette obligation aura pour conséquence le repos collectif du dimanche toutes les fois que ce ne sera pas contraire aux intérêts vitaux de l'entreprise. »

La commission sénatoriale n'avait pas voulu imposer l'obligation du repos collectif aux chefs d'entreprise, en raison des exceptions trop nombreuses à déterminer et à prévoir, pour donner satisfaction à tous les intérêts légitimes. « Une loi sur le repos hebdomadaire, dit M. Poirrier, doit être très souple pour ne pas porter un grave préjudice à certains commerces, à certaines industries, pour ne pas heurter les habitudes du public... » Cela est évident. Personne ne conteste la nécessité, dans une loi de cette nature, de certains tempéraments, de dérogations nombreuses, d'une large tolérance, en cas de force majeure, d'exceptions dans certaines industries, dans le commerce de l'alimentation, dans les entreprises de transport, dans certains magasins de vente au détail. Et s'il est impossible vraiment de rédiger une bonne loi sur le repos hebdomadaire, pourquoi vouloir légiférer? Il n'en résulte pas que, pour les pouvoirs publics, il n'y ait rien à faire. Ils peuvent prendre une attitude nettement favorable au repos hebdomadaire. Ainsi M. Denys Cochin, tout en n'admettant pas que l'Etat doive imposer par la loi le repos du dimanche, a fait très justement remarquer : « L'Etat n'est pas seulement législateur. Il est patron ; il a des milliers d'employés et d'ouvriers. Que l'Etat-patron donne résolument l'exemple et un pareil exemple sera décisif. Déjà, dans le service des postes, le travail du dimanche a été restreint. L'Etat peut pratiquer le repos du dimanche, non seulement en donnant congé à ceux qui dépendent directement de lui, mais en insérant cette clause dans ses cahiers des charges, lorsqu'il concède un monopole, ou confie une entreprise, ou accorde une subvention. Une clause raisonnable, ne laissant continuer le dimanche que le travail indispensable, pourrait être insérée, par exemple, dans les conventions avec les compagnies de chemin de fer ou de navigation. Déjà, de bonnes réformes ont été accomplies au sujet des marchandises de petite vitesse. L'Etat peut puissamment encourager dans ce sens le progrès des mœurs. L'exemple d'un si grand patron est plus que persuasif; il devient, en bien des cas, impérieux. »

La loi sur le repos hebdomadaire proposée, l'an passé, par la commission du Sénat n'était pas différente, dans ses dispositions principales, de la loi du 27 mars 1902, votée par la Chambre des députés. Aux termes de l'article premier de la nouvelle rédaction :

« Il est interdit d'occuper plus de six jours par semaine un même ouvrier ou employé de l'un ou l'autre sexe dans un établissement quelconque industriel ou commercial ou ses dépendances, de quelque nature qu'il soit, public ou privé, laïque ou religieux, même lorsqu'il a un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance. Le repos hebdomadaire devra avoir une durée de vingt-quatre heures consécutives. » Ainsi le chef d'entreprise avait la faculté de fixer le jour de repos à son gré ou même d'établir le repos par roulement. De son côté, l'ouvrier pouvait occuper, s'il lui plaisait, ce jour de repos en *travaillant* dans un autre établissement. « Il n'y a donc, dit M. Poirrier, dans le commentaire de l'article premier, aucune obligation de repos hebdomadaire, ni pour le chef d'entreprise, ni pour les ouvriers et employés. »

Mais si la loi n'imposait pas l'obligation du repos hebdomadaire, que restait-il de la loi? Pourquoi défendre à l'ouvrier de travailler plus de six jours dans un même établissement en lui laissant la liberté de travailler le septième jour dans un autre? Si la liberté individuelle de l'ouvrier était sauvegardée dans une certaine mesure, et, en théorie, l'était-elle en pratique? Ces dispositions ingénieuses en apparence, étaient en réalité anormales, inconséquentes, arbitraires.

La discussion du projet de loi de la Commission est venue devant le Sénat aux séances du 25 et du 26 mai 1905. M. Poirrier, suivant les conclusions de son rapport, a repoussé le principe du repos collectif, déclarant en même temps qu'il n'entrait point dans les vues de ses collègues de la commission d'imposer aux travailleurs le repos obligatoire.

MM. de Las Cases et Lamarzelle ont tour à tour critiqué ou même contredit éloquemment le rapporteur. M. de Las Cases, qui se déclare « fort peu interventionniste », considère cependant l'intervention de l'Etat nécessaire quand il s'agit d'une question d'hygiène sociale. « Toutes les fois que la santé de la race est en jeu. » Cela revient à dire qu'il faut sauver les gens malgré eux. M. de Las Cases estime qu'il n'est pas possible d'aboutir sans l'intervention législative. Il veut « le repos collectif à jour fixe », le seul jour qu'on puisse fixer étant le dimanche.

M. de Lamarzelle, qui a parlé dans le même sens, entend faire une loi de liberté puisqu'elle aura pour but de réprimer « les abus de la liberté ». La liberté de pouvoir se reposer un jour par semaine n'existant en fait aujourd'hui ni pour les ouvriers, ni pour les employés, ni même pour les patrons. L'intervention privée a produit déjà de très importants effets, qu'il est bon de reconnaître. Mais a-t-elle atteint son but? M. de Lamarzelle a vu

la preuve du contraire dans les réclamations des ouvriers et des patrons.

Il restait à M. Dubief, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, et à M. Monis, de battre en brèche, plus profondément encore, les conclusions de la Commission.

M. Dubief demande le repos hebdomadaire consacré et efficacement assuré par la loi. Et très nettement il se prononce sur la nécessité de préciser le jour de repos :

La loi à jour fixe, je le dis aussi, c'est la loi du dimanche... Il est nécessaire que le dimanche soit le jour choisi... Hésiter à voter cette loi, ce serait hésiter à reconnaître une nécessité d'ordre social et à sanctionner un progrès en voie de s'accomplir.

Un contre-projet présenté par M. Monis, demandant le repos collectif fixé au dimanche, auquel se rallièrent MM. de Las Cases et de Lamarzelle, fut renvoyé finalement à la Commission avec l'adhésion du gouvernement.

Par suite de ce vote, la commission dut modifier la rédaction primitive du projet de loi. Aussi bien M. Charles Prevet, sénateur, déposa, le 20 mars 1906, un rapport supplémentaire qui renferme d'importantes innovations. Le rapporteur y reconnaît que le repos hebdomadaire ne peut avoir « toute sa valeur » que si les travailleurs, patrons et employés en jouissent le même jour : « La vie familiale, que l'on a surtout en vue de protéger, commande la fixation d'un jour et si l'on admet l'intérêt qui s'attache à ce que le repos ait lieu autant que possible le même jour, *comment pourrait-on songer à en choisir un autre que le dimanche?* »

Le Sénat, dans les séances des 12, 14, 29 juin, 3, 5 juillet de cette année a longuement discuté et notablement modifié le projet de la commission avant d'adopter une rédaction définitive. Le principe et l'obligation du repos du dimanche sont nettement posés dans l'article 2 : « Le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche », sauf exceptions et dérogations qui peuvent être autorisées pour des motifs à faire valoir : « Lorsqu'il est établi que le repos simultané le dimanche de tout le personnel d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement, le repos peut être donné soit constamment, soit à certaines époques de l'année seulement, ou bien : *a*) un autre jour que le dimanche à tout le personnel de l'établissement; *b*) du dimanche midi au lundi midi; *c*) le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une

journée par roulement et par quinzaine; *d*) par roulement à tout ou partie du personnel. »

Le mot « dimanche » est enfin écrit dans la loi pour la première fois, et, par une singulière ironie des choses, à un moment où tous les moyens de laïcisation sont pratiqués à outrance!

Le texte adopté n'est pas parfait, à coup sûr. Lors de la discussion au Sénat M. Dominique Delahaye a formulé de nombreuses critiques. Toutefois, il faut signaler une tendance marquée à la décentralisation. L'administration centrale ne sera pas juge des exceptions de fait à la loi, mais les pouvoirs locaux, qui ont connaissance des usages et des besoins de chaque région. Un établissement qui voudra bénéficier des exceptions prévues devra (art. 8) s'adresser au préfet du département qui aura à « demander d'urgence les avis du Conseil municipal, de la chambre de commerce de la région et des syndicats patronaux et ouvriers intéressés de la commune ».

La commission du travail à la Chambre des députés a adopté la proposition de loi telle qu'elle a été votée par le Sénat. M. Zévaès en a été nommé rapporteur. La Chambre l'a votée enfin dans son ensemble, sans aucun débat, à la séance du 10 juillet par 575 voix, c'est-à-dire à l'unanimité des votants.

L'épreuve de l'expérience mettra seule en lumière les bienfaits, les défauts et les lacunes d'une loi aussi complexe.

Faut-il se féliciter ou faut-il regretter que l'intervention légale impose en principe le repos du dimanche à jour fixe? Il n'est plus guère utile de répondre. Il suffit de constater le fait. Si la cause des interventionnistes l'emporte, c'est que l'opinion publique, aujourd'hui, s'est prononcée en faveur du repos du dimanche. Et si cette opinion publique est devenue si pressante, ne sont-ce point les non-interventionnistes qui, par leurs généreux efforts, l'ont préparée?

Comme un bélier soulevé et poussé en avant par les milliers de bras des travailleurs, l'opinion publique a fait brèche dans la citadelle des ennemis du jour du Seigneur.

Norbert Lallié.

L'ART DES VERS[1]

Je dirais très difficilement à quel point je suis satisfait et même ravi du nouvel *Art poétique* que vient de publier le bon poète Auguste Dorchain. Depuis le petit traité de versification française de Théodore de Banville, si fin, si spirituel, mais qui n'a pas été fait assez sérieusement et qui donne quelquefois trop dans le paradoxe ou même, ce me semble, la mystification, plein d'idées du reste et de suggestions excellentes, je ne connais rien sur cette matière qui vaille *l'Art du vers* de M. Dorchain.

Je ne suis pas toujours d'accord avec M. Dorchain; mais d'abord, le plus souvent, je suis en pleine communion de pensées avec lui et j'éprouve ce sentiment que vous connaissez, mêlé de plaisir et d'envie, et que l'on pourrait appeler une jalousie délicieuse, qui consiste à voir ses idées exprimées par un autre beaucoup mieux que l'on n'aurait su faire soi-même; ensuite, même quand je ne suis pas tout à fait de l'avis de M. Dorchain, j'admire encore la finesse, la subtilité et le bon goût de ce que j'estime ses erreurs et je me demande si ce n'est pas lui qui a raison contre moi, ce qui du reste est infiniment probable.

Je commencerai par les théories et doctrines sur lesquelles je suis d'accord avec M. Dorchain, tout en faisant, même sur celles-ci, quelques réserves de détail; je finirai par ce qui nous divise réellement, encore que peu.

M. Dorchain a fait de véritables découvertes rhythmiques, avec une sûreté d'oreille et une sûreté d'analyse des sensations que son oreille lui donnait, véritablement admirables toutes les deux. Il a découvert, car, en vérité je n'ai vû cela nulle part et s'il est quelque part je demande qu'on m'en avertisse, et en tout cas ce n'est nulle part aussi net et précis que chez M. Dorchain; il a découvert qu'en vers *la succession de deux syllabes accentuées est interdite* et que d'observer cette règle, c'est un gage

[1] Par M. Auguste Dorchain.

presque certain, sinon d'harmonie, du moins de rythme correct; et ceci est d'une telle importance que c'est comme une loi générale non seulement de rythmique de vers, mais aussi de rythmique de prose. Exemple :

Et mes derniers regards ont vu fuir les Romains.

Supposez que Racine eût écrit :

Et mes derniers regards ont vu les Romains fuir.

M. Dorchain dit avec raison que ce serait « atroce ».

Exemple en sens inverse et qui sert pour ainsi dire de contrôle. Quand Boileau veut moquer la versification dure de Chapelain que fait-il? Il emploie précisément ce procédé de la succession de deux syllabes accentuées et il écrit :

Maudit soit l'aut*eur dur*, dont l'âpre et rude verve...
De mon flamboy*ant cœur* l'âpre état vous savez...

calquant, pour ainsi dire, rythmiquement, le fameux alexandrin de Chapelain :

De ce sourcil*leux roc*, l'inébranlable cîme.

Et c'est ainsi que le vers de Leconte de Lisle qui se termine par « ... *orgueilleux oiseau roc* » est un vers peu heureux, quelque intention qu'ait voulu y mettre l'auteur.

De même le vers de Corneille : « Je suis Romaine, hélas! puisque mon époux l'est » a été corrigé par l'auteur, beaucoup moins, sans doute, à cause du calembour, comme on l'a cru, que parce qu'il est inharmonieux.

Vous sentez sourdre une objection. Il vous semble bien, comme d'instinct, qu'il y a des vers où deux syllabes accentuées se rencontrent et qui sont bons. M. Dorchain est trop diligent pour ne pas toujours prévoir l'objection et c'est-à-dire l'exception à la règle, car il ne se peut jamais qu'il n'y en ait point. Par exemple :

Ne verrez-vous *point Phè*dre avant que de partir

est bon, parce que *point* peut n'être pas accentué, et à vrai dire ne l'est vraiment que quand il termine une phrase. De même

Qui ne demande compte à ce malheu*reux fils*

est très bon, parce que le son sourd de *malheureux* s'atténue devant le son éclatant de *fils* et permet de ne pas accentuer *eux*.

(Par parenthèse, ceci est plus vrai maintenant qu'au temps de Racine, parce que du temps de Racine on prononçait *fi*; et vraiment *malheureux fi* n'est pas très heureux; mais ceci même donne raison à la règle *générale* posée par M. Dorchain.)

Et, comme toujours en rythmique, la règle est faite pour être suivie à l'ordinaire et pour être violée quand on veut produire un effet particulier; et la succession de deux syllabes accentuées peut être, accidentellement et quand c'est *voulu* et quand le dessein du poète est clair, une très belle chose :

> Le sang de vos *rois crie* et n'est point écouté

est très beau.

> Je n'épargnerai *rien* dans ma juste colère

n'est pas très beau; mais est très juste, exprime une idée énergique et un sentiment énergique d'une façon très heureuse.

C'est ici que, sur certaines espèces, je me sépare un peu de M. Dorchain, très probablement parce que j'ai le goût moins fin ou, au moins, moins affiné que lui. Il blâme, en considération des théories précédentes, ces trois vers d'Hugo, *tous les trois* :

> L'être est un *hideux tronc* qui porte un *divin buste*...
> Dont un bout est *nuit froide* et l'autre bout clarté...
> Au sommet resplendit l'Olympe, *caverne astre*...

Je trouve le troisième éxécrable; mais les deux premiers assez beaux. Il est évident, pour moi, que Victor Hugo a voulu violer la règle pour produire un effet. Mais cet effet est-il bon? Point mauvais à mon avis. La rudesse de *hideux tronc* exprime bien par les sons l'idée de quelque chose de rugueux et d'informe; et, non plus la rudesse, précisément, mais la rigidité de *divin buste* a quelque chose de très sculptural. Quant à *nuit froide*, il ne faudrait pas me contredire longtemps pour me faire crier que c'est admirable : il s'agit de geler les os; ces deux syllabes dures et raides comme des lames de glace sont excellentes pour cela.

> Dont un bout est *nuit froide* et l'autre bout clarté.

Mettez à la place :

> Un bout est froide nuit et l'autre bout clarté.

Une partie de l'effet, sinon tout l'effet, me semble détruite.

Et il n'en va pas moins que la règle démêlée par M. Dorchain est excellente. Vérifiez-la, à votre choix, sur trois cents vers

classiques, ou trois cents vers romantiques, et vous en jugerez.

Voyez encore cette loi générale, sinon découverte, du moins définie avec la dernière précision, *définie définitivement*, par M. Dorchain : la principale invention rythmique des romantiques, c'est la *concordance différée*. C'est-à-dire que les classiques servent la concordance entre le rythme et le sens immédiatement, continuement, sans exception; tandis que les romantiques, de temps en temps, la font attendre, la diffèrent pour la faire désirer, puis nous la servent au moment juste où nous la désirons et où nous commençons à craindre qu'elle ne s'égare, ce qui nous est un plaisir très vif. Tout le secret est là de leurs prétendues dissonances, de leurs prétendues inharmonies. Bien entendu, ils se sont trompés quelquefois et ce secret délicat, ils n'en avaient pas toujours la maîtrise. Dans telle et telle strophe d'*Albertus*, la concordance est par trop différée; elle l'est indéfiniment. Le maître, dans l'enivrement de la nouvelle découverte, dans l'enivrement de l'émancipation, s'est égaré. Il a cru qu'il y avait proprement libération; il n'y a jamais libération, il y a découverte d'une nouvelle règle plus délicate et d'une nouvelle servitude plus heureuse ou plus élégante. Prenez cette strophe d'*Albertus* :

LXVI

Tout à coup relevant comme un oiseau sa tête,
Et poussant en arrière une boucle défaite,
Elle quitta sa pose indolente et se prit,
Avant de demander la bougie et d'y mettre
La cire et le cachet, à relire sa lettre
Tout bas, comme ayant peur que l'écho la comprît.
« Je ne l'enverrai pas ; elle est trop mal écrite,
Dit-elle, déchirant la feuille ; elle mérite
Comme celle d'hier d'être jetée au feu. »
Il faisait un grand froid, la flamme était ardente ;
Le papier se tordit comme un damné du Dante,
En dardant un jet de gaz bleu,

LXVII

Et disparut — Pendant que brûle cette feuille,
L'enfant en prend une autre, un instant se recueille
Et commence — sa main rapide en son essor.
. . . .

Il est clair que le lecteur a la sensation que la concordance entre le sens et le rythme sera indéfiniment différée et la conviction très juste que, par conséquent, il n'y a plus de rythme du tout. — Au contraire, même dans ce même *Albertus*, lisez ceci :

Albertus travaillait. C'était un paysage.
Salvator eût signé cette toile sauvage,
Au premier plan des rocs; au second, les donjons
D'un château dentelant de ses flèches aiguës
Un ciel ensanglanté, semé d'îles de nues.
Les grands chênes pliaient comme de faibles joncs,
Les feuilles tournoyaient en l'air; l'herbe flétrie,
Comme les flots hurlants d'une mer en furie,
Ondait sous la rafale ; et de nombreux éclairs
De reflets rougeoyants incendiaient les cimes
Des pins échevelés penchés sur les abîmes
Comme sur le puits des enfers.

Ici, la concordance entre le rythme et le sens est observée, puis abandonnée, sans grande nécessité, mais pour en faire désirer le retour par le lecteur et pour que, quand elle revient, le plaisir soit vif à la retrouver.

Et enfin, le meilleur, c'est de faire en sorte que la rupture du rythme accoutumé s'accorde elle-même avec le sens, soit une concordance, et comme raffinée, avec le sens, soit représentative d'une idée. C'est ce qui arrive dans ces vers miraculeux de Victor Hugo que, comme exemple d'étonnante invention rythmique, j'aime tant à citer. Sur les enfants qui meurent :

C'est une volonté du ciel, pour nous sévère,
Qu'ils rentrent vite au ciel resté pour eux ouvert
Et qu'avant d'avoir mis la lèvre à notre verre
Avant d'avoir rien fait et d'avoir rien souffert,

Ils partent radieux; et qu'ignorant l'envie,
L'erreur, l'orgueil, le mal, la haine, la douleur,
Tous ces êtres bénis s'envolent de la vie
A l'âge où la prunelle innocente est en fleur!

Nous, qui sommes démons ou qui sommes apôtres,
Nous devons travailler, attendre, préparer ;
Pensifs, nous expions pour nous-mêmes ou pour d'autres,
Notre chair doit saigner, nos yeux doivent pleurer.

Eux, ils sont l'air qui fuit, l'oiseau qui ne se pose
Qu'un instant, le soupir qui vole, Avril vermeil
Qui brille et passe : ils sont le parfum de la rose
Qui va rejoindre aux cieux le rayon du soleil!

Par deux fois en ces seize vers l'harmonie habituelle est interrompue, est *différée;* mais si l'auteur la diffère, c'est à la fois pour la différer et en faire désirer le retour, et *surtout* pour établir

une concordance vraie entre le sens et le rythme, pour exprimer une idée par le rythme. Une première fois un simple enjambement, mais très fort, d'une strophe à une autre, exprime l'ascension large et radieuse vers le ciel; une seconde fois, deux vers et demi arythmiques, dans le sens matériel du mot, préparent, en le différant, l'admirable effet rythmique de la fin de strophe et *surtout* peignent ce qu'il y a de fugitif, de capricieux, d'inconstant dans l'enfant fragile et délicat, pour que l'on en arrive à ce que peignent les trois derniers hémistiches, à la mort, considérée comme un vol large, paisible et harmonieux en plein ciel.

Voilà les secrets de la suspension de la concordance rythmique, suspension qui n'est quelquefois qu'un procédé pour mieux faire sentir l'harmonie quand elle arrive, et qui déjà comme telle est légitime, mais suspension qui, chez les grands maîtres, n'est qu'une concordance *de plus* entre le rythme et le sens.

Je n'apprendrais aucunement à M. Dorchain que, comme tout ce qui a été inventé par les romantiques, cela était parfaitement connu des classiques eux-mêmes. Sans parler de La Fontaine qui reste le grand maître du rythme et qui en a connu absolument tous les secrets (M. Dorchain ne fait pas dans ses citations une place suffisante à ce demi-dieu), voyez ceci, qui est de *Bérénice.* Je scande les vers où le rythme s'interrompt :

De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur?
Tes yeux ne sont-ils pas pleine de sa grandeur?
Ces flambeaux, | ce bûcher, | cette nuit enflammée,
Ces aigles, | ces faisceaux, | ce peuple, | cette armée,
Cette foule de rois, | ces consuls, | ce sénat
Qui tous de mon amant empruntaient leur éclat;
Cette pourpre, cet or, que rehaussait sa gloire
Et ces lauriers encor témoins de sa victoire;
Tous ces yeux qu'on voyait venir de toutes parts
Confondre avec lui seul leurs avides regards;
Ce port majestueux, cette douce présence...
Ciel! avec quel respect et quelle complaisance
Tous les cœurs, en secret, l'assuraient de leur foi!
Parle : | peut-on le voir sans penser, | comme moi,
Qu'en quelque obscurité que le ciel l'eût fait naître
Le monde en le voyant eût reconnu son maître.

Et je vous prie de croire que si l'on me contestait la marque d'arrêt du rythme que je place entre « sans penser » et « comme moi », je me fâcherais tout rouge et crierais du haut de ma tête que si l'on ne s'arrête point avant « comme moi », on ne comprend rien au texte.

Il va sans dire que je pourrais multiplier des exemples analogues.

Il va sans dire aussi que jamais, chez les classiques, les discordances entre le sens et le rythme, ou « concordances différées », ne sont aussi fortes que chez les romantiques; mais elles sont très sensibles et toujours elles sont explicables par le besoin ou le désir de *faire valoir en la différant* une harmonie large, ample et magnifique, ce que j'appellerai une *plénitude de rythme.*

Voilà donc une petite invention que je félicite singulièrement M. Dorchain d'avoir faite.

Je ne le féliciterai pas moins de tout ce qu'il a dit sur le rôle des *e muets* (c'est-à-dire sourds, car ils ne sont pas muets du tout), dans le vers français. Enfin, après les hérésies épouvantables de M. Psichari et de M. Rémy de Gourmont sur l'*e muet*, que ces messieurs prétendent qui ne se prononce pas du tout, d'où suivrait, et c'est ce qu'ils affirment, que la moitié des vers français, depuis quatre cents ans, sont des vers faux — enfin, je vois quelqu'un répandre, sans le savoir, et exposer, et développer admirablement la règle que j'ai posée, il y a bien longtemps, dans mon chapitre sur Victor Hugo : « Les *e muets sont les fortes césures des vers français.* » Ils sont ce qui met dans le vers français de grands repos, et ce qui les aère, en quelque sorte, ce qui les empêche d'être lourds et compacts. Si le vers de Lamartine : Ses cheveux

Qui roulaient sur son front en anneaux ondoyants

est affreux, est un absolu contre-sens rythmique, est compact et à gros fracas, alors qu'il veut exprimer quelque chose de léger et de gracieux; c'est d'abord que ses sonorités sont trop fortes en même temps que trop sourdes et c'est ensuite qu'il n'a pas d'*e muets*. Si les vers suivants, de qui je n'ai pas besoin de nommer l'auteur, sont divins

Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle
Les souffles de la nuit passaient sur Galgala.

c'est, entre autres raisons, parce que le premier a un *e muet* placé en second hémistiche, et le second deux *e muets* placés en premier hémistiche, ce qui met dans le centre du distique, et c'est la bonne place, des repos et des silences que l'oreille savoure. Les *e* muets sont les fortes césures du vers français, parce qu'ils accentuent, deux fois plutôt qu'une, la syllabe qui les précède. Si dans ce vers :

Transpar*ent* comme l'*eau* qui s'ég*aie* et qui *brille*

les syllabes que j'ai soulignées sont accentuées et, par conséquent, font césure après elles; dans les vers suivants :

> O mère, au cœur prof*ond*, MÈRE, vous avez b*eau*
> Laisser la porte ouve*r*te afin qu'elle revien*ne*
> Cette PIERRE, là-b*a*s, dans l'he*r*be, est un tomb*eau*.

les syllabes que j'ai soulignées sont accentuées, et par conséquent, font césure après elles; mais celles que j'ai soulignées deux fois sont comme doublement accentuées et font après elles comme une double césure. On me dira qu'il n'y a aucune césure après *elle* dans le texte « *afin qu'elle revienne* ». Je le reconnais si les *e muets* dans les mots qui ne sont que des liens syntaxiques et qui n'expriment rien, et qui sont liés nécessairement aux mots qui les suivent ne font pas césure; ils ne servent qu'à aérer et alléger le vers comme ceux qui sont dans l'intérieur des mots, mais les *e muets* dans les mots qui expriment quelque chose, à la fois aèrent et allègent, comme s'ils étaient dans l'intérieur des mots, et, de plus, ils font césure forte. Tout ce que M. Dorchain a dit des *e muets* dans le vers français est excellent.

Je l'approuve aussi, singulièrement, pour ce qu'il a dit des hiatus. Il fait fort ingénieusement son procès à Malherbe en tant que proscripteur de l'hiatus. Il le fait ingénieusement et d'une façon assez nouvelle, en montrant les vers que la terreur de l'hiatus ou le respect de la règle proscrivant l'hiatus *a rendus mauvais*. La Fontaine, *pour ne pas faire d'hiatus*, écrit :

> Des lieux où l'on la porte hôtesse passagère.

Or « *où l'on la porte* » est peu harmonieux. Tout simplement La Fontaine n'a pas osé écrire : « Des lieux où on la porte »... qui, je le reconnais, et avouez-le, Monsieur Dorchain, ne serait guère harmonieux non plus. Mais encore la remarque est juste.

De même, La Fontaine encore a écrit :

> Une vache était là. L'on l'appelle ; elle vient.

« Ce *la l'on la* est tout simplement abominable », dit avec raison M. Dorchain. La Fontaine n'a pas osé écrire :

> Une vache était là. On l'appelle...

Or, ici M. Dorchain a parfaitement raison. L'hiatus, ici, n'aurait rien eu de cacophonique, parce que entre *là* et *on*, il y a un point et par conséquent un silence très marqué.

Et, à l'inverse, fait remarquer M. Dorchain, l'absurde règle de l'hiatus *permet* des hiatus atroces, pourvu que, hiatus pour l'oreille, ils ne soient pas pour les yeux. La règle de l'hiatus permet (Racine, *Andromaque*) :

> Pourquoi d'un *an en*tier l'avons-nous différée.

Ce que je reconnais qui est rude. Elle permet (Boileau, *Lutrin*) :

> Les chanoines à table
> Immolent trente mets à leur *faim in*domptable.

Ici, je ne serais peut-être pas tout à fait de l'avis de M. Dorchain. *Faim in* est affreux, oui ; mais il est peut-être affreux exprès. J'en suis même sûr. Boileau, qui aimait fort ces petits divertissements rythmiques, aura voulu exprimer quelque chose du mouvement de mâchoires précipité des chanoines.

Abrégons : la seule règle sur l'hiatus est celle-ci : « Les poètes, *comme les prosateurs*, emploieront l'hiatus quand ils le jugeront harmonieux, et l'éviteront quand ils l'estimeront cacophonique. » Il n'y a ici que des espèces ; il ne peut pas y avoir de règle et l'oreille est seul juge.

Une ou deux bonnes observations encore de M. Dorchain sur la *diérèse* et la *synérèse*. *Duel* a-t-il une syllabe, en a-t-il deux? *Liard*, de même? *Hier*, de même? M. Dorchain estime qu'il n'est pas mauvais qu'un certain nombre de mots soient comme *flottants* à cet égard, pour que, *selon les cas*, on leur donne une syllabe de moins ou une syllabe de plus. Par exemple, Hugo a employé *Hier*, tantôt comme étant de deux syllabes, tantôt comme étant d'une seule, et il a eu raison dans les deux cas, parce qu'il a employé *hier* comme étant de deux syllabes, là où le mouvement de la phrase devait être lent, et comme étant d'une seule syllabe là où le mouvement de la phrase était nécessairement brusque. Il l'a employé comme étant de deux syllabes dans ces vers charmants :

> Hier, la nuit d'été dont le souffle caresse
> Nous apportait l'odeur des fleurs qui s'ouvrent tard.
> La nuit tombait ; l'oiseau dormait dans l'ombre épaisse ;
> Le printemps embaumait moins que votre jeunesse,
> Les astres rayonnaient moins que votre regard.

Et il a employé *hier* comme étant d'une seule syllabe dans ces vers de *Ruy Blas* :

> La nuit, on assassine, et chacun crie : « A l'aide ! »
> Hier, on m'a volé, moi, près du pont de Tolède.

Cette observation est très fine. De même, on me fit jadis observer que Victor Hugo employait *duel* comme étant d'une seule syllabe le plus souvent, mais que cependant il semble qu'il l'ait employé comme tel dans le style de la conversation.

> Ma raison a tué mon royalisme en duel,

et que, dans d'autres occasions, en style plus élevé ou plus lyrique, il donne à duel deux syllabes. De même, on pourrait défendre Béranger d'avoir fait *million* de deux syllabes. Il est de trois. Quand Victor Hugo dit :

> Un million joyeux sortit de Waterloo

ou :

> Millions, millions et millions d'étoiles.

il a raison; mais quand Béranger écrit :

> Voit-on surgir une nef vagabonde.
> « Serait-ce *Lui*, disent les potentats?
> Vient-il encor redemander le monde?
> Armons soudain deux millions de soldats! »

on peut soutenir qu'il n'a pas tort, parce qu'ici le style, court et rude, impose un rythme rude et court aussi.

Sur la rime, je serai également le plus souvent de l'avis de M. Dorchain. Il est beaucoup moins « parnassien » ici que je ne craignais qu'il ne fût. Il tient compte, sans m'avoir lu, sans doute, de cette observation générale sur laquelle j'ai tant insisté jadis : la rime riche détourne l'attention du lecteur de la pensée sur la forme; en conséquence, la rime doit être discrète là où la pensée est forte, et riche là où le mérite du poème n'est que dans la forme. Et c'est ainsi que Victor Hugo, d'instinct probablement, rime discrètement dans les méditations philosophiques, et richement dans les pièces lyriques, et plus richement encore dans les odelettes ou bagatelles rythmiques. Et c'est ainsi qu'avec pleine raison, Banville, qui ne pense jamais, rime toujours très richement. M. Dorchain est absolument de cet avis sur l'emploi, *varié et proportionné*, de la rime. Lisez ces lignes qui sont du meilleur critique et du meilleur expert en vers que je connaisse : « Partout où *un élément pittoresque* se devra montrer, nous retrouverons et cette plénitude et cette rareté de rimes : dans la *Légende des siècles* de V. Hugo, dans les *Poèmes barbares* de Leconte de Lisle, dans les somptueux *Trophées* de Hérédia aussi bien que dans les *Humbles* de M. Coppée... Partout, au contraire, où

dominera le sentiment (et j'ajouterai la pensée, comme six lignes plus bas M. Dorchain le montrera), les poètes atténueront, dans une certaine mesure, l'éclat sonore de leurs rimes et leur *intensité de surprise*... V. Hugo ne rimera pas les *Feuilles d'automne* comme les *Orientales*, ni les *Contemplations* comme la *Légende*. Enfin, dans les poèmes *philosophiques*, tels que la *Justice* et le *Bonheur*, de Sully-Prudhomme, en même temps que la sécurité de l'oreille sera assurée par des sonorités pleines, la surprise (?) et l'aise de l'esprit seront fondées sur *l'exactitude psychologique des mots essentiels*, plus souvent abstraits que pittoresques, mis à la rime. »

Je ne crois pas que l'on puisse traiter plus finement, plus profondément et plus justement cette question.

M. Dorchain redevient « parnassien » et un peu plus peut-être que je ne voudrais, sur la question de l'assonance. Il la repousse absolument. Sa théorie, si judicieuse sur la rime, aurait dû le conduire précisément à admettre qu'en certains cas l'assonance suffit. La rime est *ornement rythmique* et *nécessité rythmique*. Comme ornement rythmique, elle doit être riche et nous avons vu dans quel cas. Comme nécessité rythmique, elle est nécessaire, en effet, pour marquer le rythme, pour scander un couplet de vers, pour indiquer où le vers s'arrête et où il recommence, ce qui permet précisément de ne pas observer un rythme uniforme et monotone, et de ne pas couper obstinément le vers à l'hémistiche et à la fin du vers, chose qui serait absolument nécessaire si la rime n'existait pas. Observez que c'est justement pour cela que le vers blanc a été préconisé, essayé aussi, en faveur, enfin, au dix-huitième siècle. Comme les versificateurs de ce siècle prosaïque coupaient obstinément leurs vers de six syllabes en six syllabes, ils trouvaient le rythme très suffisamment marqué par ce mouvement de pendule, et ils se demandaient à quoi la rime pouvait bien servir. Voilà qui est bien; en tant que nécessité rythmique, la rime ne sert qu'à marquer le rythme, qu'à indiquer où les vers finissent.

Eh bien, alors, *comme nécessité rythmique*, l'assonance suffit et il n'est besoin de la rime proprement dite que quand la rime est un *ornement*. Là où la rime, en tant qu'ornement, serait inutile ou même de trop, là où la rime n'est que nécessité rythmique, on peut admettre qu'elle se réduise à l'assonance. *Là où la rime n'est que nécessaire, elle peut n'être que suffisante*. Là où la rime n'est que nécessaire, un *minimum* de rime suffit. Pour mon compte, — quoique dans l'exemple choisi par M. Dorchain avec clairvoyance, il y eût du pittoresque et, par conséquent, raison de

rimer avec une certaine richesse, — je ne suis point choqué du tout de ces vers de M. de Régnier, et même je les trouve très beaux :

Les cloches de ce soir ont des rumeurs de bronze,
Comme si se heurtaient entr'eux des fruits d'airain;
Et, mûres maintenant pour la nuit et pour l'ombre,
Elles sonnent au fond d'un ciel d'où filtre et tombe
La cendre qui succède au crépuscule éteint.

Oui, je déclare qu'il me suffit ici que le son *on* et le son *in* soit à la fin des vers pour me faire sentir le rythme et aussi le dessin de la strophe.

Vous me direz que pour cela il faut que, d'autre part, par la structure même des vers, le rythme soit bien marqué. Oui, et je pense un peu que c'est ici le cas.

De même la « rime » *algue* et *vague* dans Lamartime me plaît fort, encore que, je le reconnais, elle ne soit pas assez inattendue. Mais il est des cas où, la pensée ayant une certaine monotonie, ne courant pas, étant *statique*, si l'on me permet ce mot pédantesque, la rime, à mon avis, *ne doit pas être inattendue.*

Je ferai remarquer à ce propos que le grand maître du rythme, La Fontaine, le plus souvent, *ne rime pas*, et cela est un peu à considérer. Il est stupéfiant à cet égard. Il est si indifférent à la rime *que quelquefois il rime richement;* puis, tout à coup, il se met à rimer de la façon la plus indigente. Preuve véritable, celle-ci. S'il rimait toujours pauvrement, on croirait que c'est ou impuissance ou système. Qu'il rime, tantôt richement, tantôt à peine, et sans aucune raison de passer d'une manière à l'autre, c'est cela qui prouve qu'il ne s'occupe pas de la rime, tout simplement. Exemple que je prends au hasard. J'ai lu littéralement où le livre s'ouvrait de lui-même :

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature.
    L'âne, un jour, pourtant s'en moqua
    Et ne sais comme il y manqua;
    Car il est bonne créature.
Il allait par pays, accompagné du chien,
    Gravement, sans songer à rien,
Tous deux suivis d'un commun maître.
Ce maître s'endormit, l'âne se mit à paître.
    Il était alors dans un pré
    Dont l'herbe était fort à son gré...

— Mais il rime! vous écriez-vous. Il rime même très bien!
— Oui; continuons :

..... Le chien, mourant de faim,
Lui dit : « Cher compagnon, baisse-toi, je te prie ;
Je prendrai mon dîné dans le panier au pain. »
Point de réponse ; mot. Le roussin d'Arcadie
Craignit qu'en perdant un moment,
Il ne perdît un coup de dent.
Il fit longtemps la sourde oreille.
Enfin, il répondit : « Ami, je te conseille
D'attendre que le maître ait fini son sommeil,
Car il te donnera sans faute, à son réveil,
Ta portion accoutumée... »

Le voilà qui ne rime plus du tout. Plus de consonne d'appui, consonnances trop prévues (*sommeil*, *réveil*), rimes féminines et rimes masculines présentant le même son (*oreille*, *conseille*, *réveil*, *sommeil*), enfin il rime à la diable après avoir rimé apparemment avec scrupule. L'indifférence de La Fontaine à l'égard de la rime est prouvée.

Je conclus de tout ceci que l'assonance *peut suffire* et qu'il ne faut pas la repousser *à priori*.

J'en dirai autant, à plus forte raison, des rimes de singulier avec pluriel.

Et vous, bois paternels, et vous, ô jeunes eaux,
Près de qui je cueillais la tige du roseau.

Ces vers de M. de Régnier me paraissent excellents et bien mauvaise la chicane que leur fait M. Dorchain. Il prétend que le son n'est pas le même dans *roseau* au singulier et dans *roseaux* au pluriel ! Il dit littéralement « de l'eau, des eaux, *ce qui se prononce : de l'o, des ô ;* un roseau, des roseaux, *ce qui se prononce : un roso, des rosô.* » J'ai les bras cassés ! Que celui qui prononce *l'o, un roso*, lève la main. (Les Méridionaux sont exclus.)

A la vérité, comme M. Dorchain est très adroit, il apporte ici, à l'appui de son dire, une théorie très ingénieuse. C'est, selon lui, « une des lois les plus certaines de la physiologie que, pour un homme doué de l'usage de tous ses sens, l'éducation de chacun de ses sens s'étant faite avec le secours d'un ou de plusieurs autres, la jouissance particulière à un sens ne sera plus jamais complètement isolée de celle des sens auxiliaires. » Exemple : manger, fumer en fermant les yeux. Par conséquent, il ne faut pas dire qu'on ne rime et qu'on ne doit rimer que pour l'oreille. L'oreille a fait son éducation de la rime avec le concours des yeux et si les yeux ne sont pas satisfaits en même temps que l'oreille, l'oreille elle-même n'est pas satisfaite, ce qu'il fallait démontrer.

C'est très élégant. Je ne suis pas très convaincu. Certes, je vois là une habitude prise et je ne nie point qu'elle soit prise. Seulement elle est mauvaise et elle est très facile à perdre. Elle est mauvaise parce qu'elle force les poètes, sans grande utilité, vous l'avouerez, à ne rimer que le singulier avec le singulier et le pluriel avec le pluriel, et pour cela à faire toutes sortes de contorsions et, de temps en temps, à violer un peu la langue. Elle est très facile à perdre, évidemment, et si nous nous sommes très bien résignés aux rimes *Vénus* et *nus*, *fourmis* et *miss* (Victor Hugo), *aimer* et *mer* (toutes rimes que je condamne, du reste) nous nous habituerions très vite à *entendre* les poètes dire, par exemple :

> Et de tous les forfaits d'un souverain, le pire
> Est de rire et chanter quand ses peuples expirent.

sonorités parfaitement identiques et qui remplissent très agréablement l'oreille. Et grâce à cette tolérance un homme comme Victor Hugo ne serait pas forcé d'écrire ceci :

> Ce vieillard possédait des champs de blés et d'orge...
> Il n'avait pas d'enfer dans le feu de sa forge.

A-t-il été assez embarrassé ! Il ne pouvait pas mettre *des champs de blé et d'orge* à cause de l'hiatus. Donc il met : *de blés*; mais alors il faudrait mettre et *d'orges* et cela ne rime plus avec *forge*. Alors il faudrait mettre : *dans le feu de ses forges*. Oui, mais *des* forges à Booz, cela en fait un grand manufacturier de Commentry et non un simple propriétaire d'Israël ayant une petite forge rustique pour la réparation de ses charrues. Il faut laisser *forge*. Et donc il faut mettre *blés* au pluriel et *orge* au singulier, ce qui est bizarre et ce qui même est un solécisme. Supprimez la règle qui proscrit l'hiatus et vous aurez :

> Ce vieillard possédait des champs de blé et d'orge...
> Il n'avait pas d'enfer dans le feu de sa forge.

Ou supprimez la règle des singuliers et des pluriels et vous aurez :

> Ce vieillard possédait des champs de blés et d'orges...
> Il n'avait pas d'enfer dans le feu de sa forge.

ce qui ne me blesse aucunement.

Pour conclure sur cette question de la rime, je vais depuis l'assonance jusqu'à la rime très riche, en laissant aux poètes, à leurs risques et périls, le soin de reconnaître où convient l'emploi

de l'assonance, de la rime suffisante, de la rime à consonne d'appui et de la rime riche.

Il est très rare que j'aie à relever chez M. Dorchain ce qu'on appelait autrefois des fautes de goût et ce que, si surannée que soit l'expression, il m'est difficile d'appeler autrement. Il me semble pourtant qu'il y en a quelques-unes dans son excellent volume. Il citera tel morceau... D'abord un petit divertissement. Vous en pourrez faire un jeu de société. De qui sont ces deux vers pour lesquels un poète devrait être pendu, comme dit Scarron, s'il y avait une justice dans le royaume?

La prose en vain essaie un essor assommant;
Le vers s'envole au ciel tout naturellement.

Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille. Vous chercherez les noms des poètes les plus ridicules parmi ceux qui sont célèbres par leur ridicule. Or ces deux vers sont... sont de Victor Hugo! C'est à se jeter par la fenêtre. Or M. Dorchain cite tout le passage, qui n'est pas tout entier aussi exécrable que ce distique, mais qui est ce que vous allez voir :

Prends garde à Marchangy! La prose poétique
Est une ornière où geint le vieux Pégase étique.
Tout autant que le vers, certes, la prose a droit
A la juste cadence, au rythme divin; soit;
Pourvu que, sans singer le mètre, la cadence
S'y cache et que le rythme austère s'y condense.
La prose en vain essaie un essor assommant.
Le vers s'envole au ciel tout naturellement;
Il monte, il est le vers; je ne sais quoi de frêle
Et d'éternel, qui chante, et plane, et bat de l'aile;
Il se mêle, farouche et l'éclair dans les yeux,
A toutes ces lueurs du ciel mystérieux
Que l'aube frissonnante emporte dans ses voiles.
Quand même on la ferait danser jusqu'aux étoiles,
La prose c'est toujours le *sermo pedestris*.
Tu crois être Ariel et tu n'es que Vestris.

Platitude jusqu'au milieu, pathos vers la fin, turlupinade pour clore, le morceau est haïssable. Je ne pardonne pas à M. Dorchain de l'admirer et d'écrire : « Que dites-vous, en passant, de ce chapitre d'Art poétique emprunté aux *Quatre vents de l'esprit?* Il manquait à celui de Boileau; mais je crois qu'il n'y pourrait pas être intercalé sans dommage pour les vers, excellents, mais plus pleins de sagesse que de lyrisme, du bon Nicolas. » Boileau

n'est pas un grand poète, mais du moins, il n'est jamais ridicule. Je souhaiterais pour Hugo, dont il faut tout simplement oublier les incartades et pour M. Dorchain, qui est homme de goût très sûr à l'ordinaire, que cette page fût supprimée à la seconde édition.

Ceci n'est qu'une vétille. Sur certains points qui sont de doctrine, sur très peu, du reste, je suis en désaccord réel avec M. Dorchain. Sur le jeu des césures, il a une foule d'observations justes, fines, pénétrantes et infiniment suggestives : il est là, le plus souvent, ce qu'il est ailleurs. Cependant, sur les césures à la fois *obligatoires* et *non fixes*, je ne suis pas du tout de son avis.

M. Dorchain croit : 1° Qu'il y a des vers où la césure n'est pas obligatoire, autrement dit des vers qui peuvent avoir une césure ou n'en pas avoir et ce sont les vers de *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq* syllabes; 2° Qu'il y a des vers où la césure est obligatoire et non fixe, autrement dit des vers qui doivent avoir une césure, mais placée où le poète le voudra, et ce sont les vers de six, sept, huit syllabes; 3° Qu'il y a des vers où la césure est *à la fois* obligatoire et fixe, autrement dit des vers qui doivent avoir une césure ou deux césures, mais, de plus, à une place fixe ou à deux places fixes, une fois pour toutes marquée (ou marquées) par la structure des premiers vers de la pièce; et ce sont les vers de neuf, dix, onze syllabes; 4° Qu'enfin, dans l'alexandrin, les césures sont obligatoires, mais non fixes, ni comme nombre, ni comme place, et qu'il peut n'y en avoir qu'une et qu'il peut y en avoir deux, trois, quatre, plus même exceptionnellement, et qu'elles peuvent se placer à tous les endroits du vers.

Sauf erreur, voilà la doctrine de M. Dorchain sur cette matière.

Je suis avec lui relativement aux numéros 1°, 3° et 4°. Sur le numéro 2°, je ne suis pas de son avis. Il croit que les vers de six, sept et huit syllabes doivent nécessairement avoir une césure : je n'en crois rien. Le vers de six syllabes peut n'être pas césuré. M. Dorchain lit ainsi les vers suivants de Victor Hugo :

Viens | loin des catastrophes
Mêler | sous nos berceaux
Le frisson | de tes strophes
Au tremblement | des eaux.

Je les lis ainsi :

Viens | loin des catastrophes
Mêler | sous nos berceaux

Le frisson de tes strophes
Au tremblement des eaux.

Sur deux vers, je n'en compte que deux comme césurés.

Et il me semble qu'il le faut bien, puisqu'un vers de six syllabes peut être composé *d'un seul mot*. Quelle césure peut-il y avoir dans le second vers de cette stance de Victor Hugo :

L'œillade est une dette.
L'insolvabilité,
Volontaire, complète
Ce monstre, la beauté.

Vers auxquels vous ne comprenez rien, ni moi non plus, mais ce n'est plus de sens qu'il s'agit, c'est seulement de rythme. — Quelle césure peut-il y avoir dans le quatrième vers de cette stance de la même pièce d'Hugo (*Chansons des rues et des bois*) :

L'amour nous vise. Certes,
Notre effroi peut crier;
Mais rien ne déconcerte
Cet arbalétrier.

Ai-je besoin de faire remarquer que le vers de six syllabes composé d'un seul mot (avec ses proclitiques atones : *le*, *la*, *ce*, *cet*, *de*) est si fréquent qu'il est un des procédés ordinaires des poètes lyriques pour chute de strophe : Malherbe :

Prends ta foudre, Louis, et va, comme un lion,
Donner le dernier coup à la dernière tête
De la rébellion.

Victor Hugo :

Le muet infini, sombre mer ignorée,
Roule vers notre ciel une grande marée
De constellations.

Il est évident qu'il n'y a pas de césure dans ces vers de chute de strophe.

Non, le vers de six syllabes peut être sans césure, je dis en restant un vers très rythmique, très harmonique. Ce qui le prouve encore, *c'est que l'alexandrin peut n'avoir qu'une césure :*

Quant à l'inaccessible il joint l'inexpugnable...
Sous l'éblouissement du regard éternel...
Quand nous en irons-nous? Quand nous en irons-nous?

Or, qu'est-ce que c'est que l'alexandrin? C'est un vers composé de deux vers de six syllabes. Si le vers de six syllabes devait nécessairement être césuré, le vers alexandrin devrait avoir toujours trois césures, être coupé en quatre. Ces deux choses se prouvent réciproquement : parce qu'un vers de six syllabes, par exemple, composé d'un seul mot, peut n'être pas césuré, le vers alexandrin peut n'avoir qu'une césure; et parce que le vers alexandrin, on le voit par les exemples, peut n'avoir qu'une césure, le vers de six syllabes peut n'en avoir pas.

Voilà pour le vers de six syllabes. Pour celui de sept, je dirai à peu près les mêmes choses. Il peut très bien n'être pas césuré. M. Dorchain lit ainsi les vers délicieux de Lamartine (en prévenant,du reste, qu'on peut placer autrement les césures, mais en affirmant qu'il en faut une à chaque vers) :

Voici les feuil | les sans sève
Qui tom | bent sur le gazon ;
Voilà le vent | qui s'élève
Et gémit | dans le vallon ;
Voilà l'errante | hirondelle
Qui ra | se du bout de l'aile
L'eau dorman | te des marais;
Voici l'enfant | des chaumières
Qui gla | ne sur les bruyères
Le bois tombé | des forêts.

Je les lis comme suit :

Voici | les feuilles sans sève
Qui tombent sur le gazon,
Voici | le vent qui s'élève
Et gémit dans le vallon,
Voilà | l'errante hirondelle
Qui ra | se du bout de l'aile
L'eau dorman | te des marais,
Voilà l'enfant des chaumières
Qui gla | ne sur les bruyères
Le bois tombé des forêts.

Sur dix vers, j'en trouve quatre qui, pour moi, sont d'une venue, sont sans césures.

La preuve, selon moi, que le vers de sept syllabes peut être d'une seule venue, peut être sans césure, c'est qu'il y a des vers de sept syllabes qui sont composés d'un seul mot avec ses proclitiques atones. Hugo :

Crains les belles. On se laisse
Vaincre aisément par Lola.
Dieu compose de faiblesse
Ces toutes-puissances-là.

. . . .

Ces belles qu'on loue en masse
Erraient dans les verts préaux
Sous la railleuse grimace
De Tallemant des Réaux.

. . . .

Règle-t-il l'ombre et la brise,
Parce qu'il disséquera
De l'argile qu'il a prise
Près de Rio-Madera.

. . . .

Il fait l'aile de la mouche
Du doigt dont il façonna
L'immense taureau farouche
De la Sierra-Morena.

. . . .

Allons-nous-en par la terre
Sur nos deux chevaux charmants,
Dans l'azur, dans le mystère,
Dans les éblouissements.

. . . .

Ronsard :

Puis, pour son hôte éjouir,
Les chansons voulut ouïr,
De ces neuf musiciennes.

. . . .

Sans te montrer envieux
Devant notre Marguerite,
Le rare présent des cieux.

Il est évident que l'on ne peut pas césurer les vers que j'ai soulignés et j'ajoute que tels autres vers comme : « Parce qu'il disséquera » ne peuvent pas plus être césurés que « dans les éblouissements »; ils sont d'une seule venue pour l'oreille et ils ne doivent pas être coupés par la lecture, ce qui serait arbitraire et même ridicule.

Le vers de sept syllabes, comme le vers de six syllabes, peut n'être pas césuré pour cette seconde raison qu'il peut très bien constituer un membre du vers alexandrin. La coupe 5-7 est exceptionnelle, sans doute, mais elle est belle. La Fontaine :

Sa peccadille | fut jugée un cas pendable.

On me dira que je scande mal ce vers-ci et qu'il n'est pas 5-7, mais 4-8.

Sa peccadil | le fut jugée un cas pendable.

Je répondrai que, pour le scander avec la dernière précision, il ne faut le scander ni 5-7, ni 4-8, mais « 4, un silence, 7 »

Sa peccadille | (e) | fut jugée un cas pendable

Comme le vers d'Hugo

Tristes, et la lueur de leur charmant sourire

doit se scander : « 1, un silence, 4, 6 ».

Trist | (es) | et la lueur | de leur charmant sourire.

Mais que l'on scande comme on voudra le vers de La Fontaine, je retrouve toujours mon « fut jugée un cas pendable », qui est un membre d'alexandrin et qui est un vers de sept syllabes. De même dans Hugo :

Et que le cheval | fit un écart en arrière,

« Fit un écart en arrière » est un membre de vers alexandrin et un membre de vers qu'il ne faut pas couper, un membre de vers *incésurable* (plus sûrement que dans le vers de La Fontaine) et il est un vers de sept syllabes.

De même dans Hugo encore :

Ladislas furtif | prit un couteau sur la nappe,

« Prit un couteau sur la nappe » est un membre de vers, *incésurable* à coup sûr, et c'est un vers de sept syllabes. Donc, le vers de sept syllabes est, certes, susceptible de césurer comme tous les vers, à l'exception du vers monosyllabique; mais la césure n'y est pas obligatoire.

En dirai-je autant du vers de huit syllabes? Oui, avec audace, si l'on veut, mais très fermement. Et je recommence ma litanie. Le vers de huit syllabes peut n'être pas césuré, d'abord parce qu'il peut être formé d'un seul mot avec ses proclitiques atones. Hugo :

Quand Voltaire à Damilaville
Dit ces calembredaines-là.

Il est évident qu'il faut ici traiter *dit* en proclitique, et que scander après *dit* serait ridicule. De même dans ces vers :

Il va ce glorieux navire

Au droit, à la raison, à la fraternité,
A la religieuse et sainte vérité,
Sans impostures et sans voiles;
A l'amour sur les cœurs serrant son doux lien,
Au juste, au grand, au bon, au bien... Vous voyez bien
Qu'en effet il monte aux étoiles.

Ici point de proclitiques; mais ne sent-on pas qu'il faut traiter comme telles *en effet et il monte?* La césure après « en effet » détruirait le rythme, et *monte aux étoiles* est comme un seul verbe que, même en prose, vous prononceriez sans le moindre arrêt. Hugo a voulu que ce vers d'ascension fût d'une seule venue, d'un seul essor.

Ici je le reconnais, et n'ai aucune raison pour ne point le reconnaître, nous sommes à la limite, à l'extrême limite. Si rien ne serait plus facile aux versificateurs que de faire des vers de huit syllabes composés d'un seul mot avec ses proclitiques atones, les mots de six ou sept syllabes étant très nombreux dans la langue, ils évitent avec soin de faire ainsi. Nous sommes à la limite, et je vous prie de croire que je n'irai pas plus loin. Mais enfin il n'est pas impossible et il n'est pas absolument anti-rythmique de faire un vers de huit syllabes composé d'un seul mot.

Et il y a des membres de vers alexandrins qui sont des vers de huit syllabes. Il y en a assez souvent. Ils sont exceptionnels; ils sont pour produire un effet exceptionnel; mais il y en a. Hugo :

On entendait le bruit | des décharges | semblable
A des écroulements énormes; | les faubourgs...

Il est évident que le poète a voulu qu' « à des écroulements énormes » fût prononcé d'une seule haleine et sans césure : son effet est là.

Et l'aquilon | qui peut | par dessus les épaules |
Des montagnes | pousser l'Océan jusqu'aux pôles.

Il est évident que le poète ne césure pas « pousser l'océan jusqu'aux pôles », son effet est là. Lorsque M. Jean Richepin écrit ce très beau vers :

Et nous allons appareiller pour les étoiles

Faut-il le scander :

Et nous allons | appareiller | pour les étoiles

Jamais de la vie! Ce rythme ternaire, régulier, symétrique,

pour exprimer une ascension! Jamais de la vie! Mais alors, quoi? Mais alors ceci :

Et nous allons | appareiller pour les étoiles

« Appareiller pour les étoiles » étant considéré comme un membre d'alexandrin d'une seule venue. Et la preuve, en vérité il y en a une, c'est que ce vers c'est le vers même de Banville dans *le clown :*

Le clown sauta si haut, si haut,
Qu'il creva le plafond d'étoiles
Au son du fifre et du tambour
Et le cœur dévoré d'amour
Alla rouler dans les étoiles.

Celui qui césurerait ce dernier vers, qui mettrait le moindre repos, à quelque place que ce fût de ce dernier vers, ferait un contre-sens rythmique abominable et trahirait la pensée de l'auteur. Or le « appareiller pour les étoiles » de M. Richepin, et le « alla rouler dans les étoiles » de Banville, c'est rythmiquement la même chose. — Et qu'il puisse exister des membres d'alexandrin de huit syllabes non césurées, cela prouve que le vers de huit syllabes non césuré peut exister; et que le vers de huit syllabes non césuré puisse exister, cela prouve qu'il peut exister des membres d'alexandrins de huit syllabes non césurées, et il me semble qu'en cette matière on peut prouver par la chose à prouver, étant donnée cette sorte de réciprocité des preuves.

Et ici encore je dis : nous sommes à la limite, et aucun membre d'alexandrin plus long ne saurait être admis ni, je crois, n'est possible. Mais enfin il y a des membres d'alexandrin qui sont de huit syllabes sans césure. Donc le vers de huit syllabes a le plus souvent une césure, mais peut ne pas en avoir.

Conséquemment, je me dispense de césurer certains vers de huit syllabes dans les poètes, et je crois que c'est ainsi qu'il faut les lire. M. Dorchain lit ainsi une strophe de Malherbe :

Peu | ples, qu'on mette sur la tête
Tout ce que la ter | re a de fleurs;
Peu | ples, que cette belle fête
A jamais | tarisse nos pleurs,
Qu'aux deux bouts du mon | de se voie
Lui | re le feu de notre joie
Et soient dans les cou | pes noyés
Les soucis | de tous ces orages
Que pour nos rebel | les courages
Les dieux | nous avaient envoyés!

Je les lis exactement de la même manière, sauf le dernier vers que je ne césure pas du tout.

De même, je lis ainsi cette fin de strophe de Lamartine :

Si la bou | cle qui se dessine
Vient | en ondulant sur ma joue
De ma lè | vre effleurer le bord,
Si ton souffle léger | résonne,
Je sens | sur mon front qui frissonne
Passer les ombres de la mort.

Je ne césure pas du tout le dernier vers.

En général, je crois que les poètes, d'instinct, en traitant le vers de huit syllabes en strophes, aiment assez terminer par un octosyllabe non césuré. C'est un effet d'ampleur. Je crois que Malherbe scandait ainsi la fin de sa strophe, « Apollon à portes ouvertes... »

. . . .
Et trois ou qua | tre seulement,
Au nombre desquels | on me range,
Peu | vent donner ma louange
Qui demeure éternellement.

Je crois que V. Hugo scandait ainsi (fin de strophe encore) :

. . . .
Répan | dant avec des huées
Toutes les lar | mes des nuées
Sur tous les sanglots de la mer.

Et ainsi (fin de strophe toujours) :

Quand l'au | be étale ses opales,
C'est | pour ces contemplateurs pâles,
Penchés dans l'éternel effroi.

ou même comme ceci :

Quand l'au | be étale ses opales
C'est pour ces contemplateurs pâles,
Penchés dans l'éternel effroi.

Car deux vers octosyllabiques non césurés, de suite, me paraissent encore possibles.

Remarquez comme souvent les poètes lyriques font la strophe classique, la grande strophe française, la strophe « malherbienne » en la terminant par un vers *sans e muet*. Ça été pour

moi, quand je m'en suis avisé, un trait de lumière. Un vers octosyllabique où il y a un *e* muet, il faut absolument le césurer, puisque les *e muets* sont les fortes césures du vers français, y mettent des silences. Si donc les poètes évitent l'*e muet* dans le dernier vers de leur strophe, c'est qu'ils veulent que ce vers on ne le césure pas ou au moins qu'on puisse ne pas le césurer. Or, il est presque certain qu'ils évitent l'*e muet* au dernier vers de leur strophe octosyllabique. Prenez l'ode III de Malherbe. 23 strophes. Vous trouverez *neuf* vers en fin de strophe, neuf seulement, contenant des *e muets*[1]. Prenez l'ode IV. 22 strophes. Combien de vers en fin de strophe contenant des *e muets*? Huit. Prenez l'ode V. 22 strophes. Combien de vers en fin de strophe contenant des *e muets?* Dix. Prenez l'ode VI. 26 strophes. Combien de vers en fin de strophe contenant des *e muets?* Neuf. Prenez l'ode VII, la perle lyrique de Malherbe, 15 strophes. Combien de vers en fin de strophe contenant des *e muets?* Cinq. Prenez l'ode VIII. 22 strophes. Combien de vers en fin de strophe contenant des *e muets?* Neuf.

Remarquez que Malherbe semble suivre cette règle, et je veux dire obéir à cet instinct) dans d'autres vers chutes de strophe. Dans sa *Victoire de la Constance* (trois alexandrins et un vers de six syllabes), il y a quinze stances et, par conséquent, quinze vers de six syllabes. Combien contenant d'*e muets?* Cinq. Dans *la Consolation à du Périer*, 21 strophes, vers en fin de strophe contenant des *e muets* : 7. Cependant, en ce genre de poésie moins lyrique, il me semble tenir moins à cette règle, si règle il y a; et dans les stances à Louis XIII partant pour La Rochelle, je trouve, sur quarante strophes, 17 vers en fin de strophe contenant des *e muets*.

Si je consulte Victor Hugo, je trouve ceci : Partie lyrique de *Sunt lacrimæ rerum*. 23 strophes. Vers en fin de strophe contenant des *e muets* : sept. *Ode à l'arc de triomphe*, 56 strophes. Vers en fin de strophe contenant des *e muets* : dix-neuf. *A. Olympio*, 75 stances. Vers en fin de stance contenant des *e muets* : vingt-quatre. *Fonction du poète*, 39 strophes ou stances. Vers en fin de strophe qui contiennent des *e muets* : seize. *Tristesse d'Olympio*, 38 strophes. Vers en fin de strophe contenant des *e muets* : quinze. *Navarin*, 41 strophes. Vers en fin de strophe contenant des e muets : quatorze. Je ne fais qu'amorcer cette statistique. Je vous prierai de la continuer et

[1] Je ne compte pas comme *e muets* les *de, que, le,* qui ne sont pas muets du tout. Je compte comme *e muet* les finales muettes non élidées et qui font trou dans le vers : « C'est la reine des fleurs de lys. »

de me transmettre vos résultats. S'ils étaient contre moi, je n'ai pas besoin de dire que je m'inclinerais de bonne grâce. Je n'aime pas à avoir raison; je n'aime qu'à travailler.

Maintenant laissons cette digression et cette preuve qui ne serait jamais qu'une *preuve latérale* de mes théories et revenons au point spécial : les vers de six, sept, huit syllabes sont-ils tenus d'avoir une césure? Je crois avoir à peu près prouvé que non; mais je ferai remarquer que M. Dorchain *convient lui-même que non!* En effet, pour ce qui est des vers de six et de sept syllabes, du moment qu'il scande des vers de huit syllabes : 1, 7 ou 2, 7, il avoue et il démontre qu'il peut y avoir des vers de six syllabes non césurés et des vers de sept syllabes non césurés. Evidemment! Du moment que M. Dorchain scande

Peu | ples qu'on mette sur la tête

il convient que « ples qu'on mette sur la tête » est un membre de vers non césuré et ce membre de vers non césuré, c'est un vers de sept syllabes et donc il y a des vers de sept syllabes non césurés.

Du moment qu'il scande

Blond | comme un soleil d'Italie

il convient et il montre que « comme un soleil d'Italie » est un membre de vers non césuré et ce membre de vers non césuré est un vers de sept syllabes. Du moment qu'il scande :

Les dieux | nous avaient envoyés

il convient que « nous avaient envoyés » est un membre de vers non césuré et ce membre de vers non césuré, c'est un vers de six syllabes; et donc il y a des vers de six syllabes non césurés. M. Dorchain cite ces vers de Lamartine et de Victor Hugo :

Viens, cherchons cette ombre propice...
Soulève, oh! soulève ce voile...
Quand l'aube étale ses opales...

Ici, il ne scande pas; mais je connais assez sa manière de scander, laquelle est bonne et guidée par une oreille très fine, pour penser qu'il établirait les césures ainsi :

Viens | cherchons cette ombre propice...
Soulève | oh! soulève ce voile...
Quand l'au | be étale ses opales...

Et je dis que, du moment que « cherchons cette ombre propice » est un membre de vers non césuré, s'il était un vers, il ne serait pas césuré davantage et serait un vers de sept syllabes non césuré; et je dis que « oh! soulève ce voile », — « étale ses opales » sont des vers de six syllabes sans césure.

Et quant au vers de huit syllabes, M. Dorchain confesse lui-même quelque part qu'il peut n'être pas césuré, puisqu'il en cite un *qu'il ne scande pas*, qu'intentionnellement, formellement et en disant pourquoi, il ne scande pas, en quoi il a bien raison et à quoi je reconnais sa finesse d'oreille. Il cite ces vers de Banville :

> Au corps sous la tombe enfermé,
> Que reste-t-il? D'avoir aimé
> Pendant deux ou trois mois de mai.

et il les scande ainsi :

> Au corps | sous la tombe enfermé
> Que reste-t-il? | D'avoir aimé
> Pendant deux ou trois mois de mai.

et il ajoute : « ... Ce vers *pendant deux ou trois mois de mai* qui glisse ainsi presque sans aucun port de voix, *où le rythme n'est marqué que par le nombre exact des syllabes et par la rime...* » A la bonne heure! M. Dorchain aura trouvé dans toute la littérature française un octosyllabe non césuré. Il admet le principe. Moi je trouve beaucoup d'octosyllabes non césurés, voilà tout; mais sur le principe, j'ai fini par lui montrer que de son propre aveu, il est d'accord avec moi.

De toute cette discussion, je conclurai quelque chose que je pensais bien avant toute cette discussion. Il ne faut pas faire cette classification : 1° Vers où la césure est facultative; 2° vers où la césure est obligatoire et non fixe; 3° vers où la césure est obligatoire et fixe; et ranger dans la seconde de ces catégories les vers de six, sept, huit pieds. Il faut dire : *Là où la césure n'est pas obligatoirement fixe, elle n'est pas obligatoire elle-même*, ce qui supprime la seconde catégorie, ce qui, au lieu de trois catégories, n'en fait que deux. Il faut dire : 1° Il y a des vers qui peuvent être sans césure : ce sont les vers de 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 syllabes. Dans ces vers, qui peuvent être sans césure, la césure, quand on y en met une, se place au gré du poète; 2° au delà de huit syllabes, il y a des vers qui sont des vers *composés*. Ces vers se composent de membres de vers *qui seraient des vers* s'ils étaient isolés, qui seraient des vers si la rime marquait

qu'ils le fussent. Un vers de 9, 10, 11, 12, 13 syllabes, c'est un vers qui est composé de deux vers au moins, ou davantage. Mais de ces deux vers, l'un ne rimant pas, l'oreille est avertie qu'il a été traité par le versificateur simplement comme membre de vers composé. Et inversement, ce qui paraît à l'oreille et ce qui pourrait très bien être un vers composé, la rime avertit l'oreille que c'est deux vers simples

La cigale ayant chanté tout l'été

est un vers, un vers composé, un vers de dix syllabes coupé au milieu. S'il y avait : « La cigale ayant glapi tout l'été », l'oreille serait forcée de prendre cela pour un vers, pour un seul vers, composé, mais unique. Avertie par la rime, elle décompose et prend tout de suite cela pour deux vers simples :

La cigale ayant chanté
Tout l'été.

Au-dessus de huit syllabes, tous les vers sont donc des vers composés.

Ils sont composés : le vers de neuf syllabes soit de trois vers de trois syllabes (*L'air est plein d'une haleine de roses*, Malherbe), soit d'un vers de quatre et d'un vers de cinq (*Belle Vesper, lumière dorée*, Ronsard).

Ils sont composés : le vers de dix syllabes, soit d'un vers de quatre et d'un vers de six (*Reine du monde, ô France, ô ma patrie*, Béranger), soit de deux vers de cinq (*Ah! si j'étais femme aimable et jolie*, Musset), ou, pour montrer que cette coupe est plus ancienne qu'on ne croit : « J'ai du bon tabac dans ma tabatière. »

Ils sont composés : le vers de onze syllabes, soit d'un vers de six suivi d'un vers de cinq (*La jeune femme chante au balcon assise*, Moréas), soit d'un vers de cinq suivi d'un vers de six (*J'ai vécu d'aimer, j'ai donc vécu de larmes*, Desbordes-Valmore). Peut-être serait-il bien mieux *composé* s'il se constituait de deux vers de quatre et d'un vers de trois. Quand Verlaine dit :

Les sanglots longs
Des violons
De l'automne...

il fait trois *vers simples* qui sont un *vers composé* de onze syllabes. Supprimez les rimes :

Les longs sanglots des violons de l'automne
Bercent mes sens d'une langueur monotone.

En faisant ces vers « Les sanglots longs... » si harmonieux, Verlaine a démontré, sans y songer, la légitimité du vers de onze syllabes et son harmonie et dans quelles conditions il est harmonieux.

Ils sont composés : le vers alexandrin, soit de deux vers de six syllabes non césurés (*Oui je viens dans son temple* | *adorer l'éternel*); soit de deux vers de six syllabes, l'un césuré, l'autre non (*Je viens* | *selon l'usage* | *antique et solennel*); soit de deux vers de six syllabes césurés tous les deux (Apprenti | cavalier | je galope | avec toi); soit d'un vers de cinq et d'un vers de sept (*Ladislas furtif prit un couteau sur la nappe*); soit d'un vers de sept et d'un vers de cinq (? Je crois qu'il en existe; mais je n'en ai pas d'exemple présent à ma pensée); soit d'un vers de huit et d'un vers de quatre (*a des écroulements énor* | *mes les faubourgs*), soit d'un vers de quatre et d'un vers de huit (*des montagnes* | *pousser l'Océan jusqu'aux pôles*).

La limite est ici, aucun vers, au-delà du vers de huit, ne pouvant être sans césure et par conséquent un alexandrin composé d'un vers de trois et d'un vers de neuf ayant beaucoup de chances de n'être pas compris ainsi par l'oreille et d'être immédiatement décomposé par elle en un vers de trois et un vers de neuf *coupé lui-même en trois*, ce qui nous ramène au vers le plus classique du monde 3, 3, 3, 3; ou ayant des chances d'être décomposé par l'oreille en un vers de trois, plus un vers de quatre, plus un vers de cinq, coupe très romantique, mais qui n'est plus 3, 9. Exemple : j'essaye bien, en présence de ce vers :

Et sa haine, irritant une flamme rebelle

de le scander ainsi, pour épreuve :

Et sa haine | irritant une flamme rebelle.

Mais je m'aperçois que je suis contraint de le scander ainsi :

Et sa haine | irritant | une flam | me rebelle,

ce qui le ramène à être le plus classique des vers classiques.

D'autre part, si, pour épreuve, j'allonge en alexandrin le vers de Ronsard, et si j'en fais ceci :

Tu souris, belle Vesper, lumière dorée

je m'aperçois très bien que je ne puis pas le scander 3, 9; mais que je m'arrête après *Vesper* et que j'ai donc un vers composé d'un vers de trois syllabes et d'un vers de neuf syllabes césuré

lui-même après la quatrième, autrement dit un vers composé de trois vers, l'un de trois syllabes, l'autre de quatre et le troisième de cinq.

J'en conclus encore une fois que le vers de neuf syllabes ne peut pas être un membre de vers alexandrin et que le plus long membre de vers alexandrin est le vers de huit syllabes.

Ils sont composés : le vers de treize syllabes de trois vers ; un vers de cinq, un vers de quatre, un vers de quatre. Scarron :

> Jetons nos chapeaux | et nous coiffons | de nos serviettes
> Et tambourinons | de nos couteaux | sur nos assiettes.

C'est là son rythme le plus franc. Mais ce qui prouve qu'il peut se composer de deux vers, l'un de cinq et l'autre de huit, et ce qui prouve une fois de plus, à mon sens, que le vers de huit pieds peut être sans césure, c'est que Scarron, dans la même pièce, traite ce vers ainsi :

> Sobres loin d'ici ; | loin d'ici, buveurs d'eau bouillie !

Ce que je trouve mieux scandé comme je viens de le scander que si je le scandais 5, 3, 5 :

> Sobres loin d'ici ; | loin d'ici | buveurs d'eau bouillie !

Faut-il aller plus loin ? Je le crois. Le vers de quatorze syllabes me paraît légitime puisqu'il est composé de deux vers de sept syllabes et que je crois que le vers de sept syllabes peut être sans césure ; mais déjà il est moins distinct à l'oreille.

Et le vers de seize syllabes me paraît légitime puisqu'il est composé de deux vers de huit syllabes et que le vers de huit syllabes sans césure me paraît possible ; mais c'est là ma limite, puisque je ne crois plus que le vers de neuf syllabes soit un vers simple et puisque je le considère comme déjà étant un vers composé.

Et quant au vers de quinze syllabes, je le repousse absolument, parce que quoique composé de deux vers simples, sept et huit ou huit et sept, le nombre de syllabes de chacun de ces vers simples est déjà trop considérable pour qu'entre ces deux vers devenus membres de vers on pût facilement saisir la différence ; et s'il faut éviter, — les poètes le savent, — l'entrecroisement des vers de sept syllabes et des vers de huit ; supposons, par exemple, ceci :

> Allons-nous-en par la terre
> Sur nos deux palefrois charmants

Dans l'azur, dans le mystère
Et dans les éblouissements.

de même et à plus forte raison, l'oreille ne s'y reconnaîtrait plus dans un vers composé de ces deux vers insuffisamment inégaux :

Allons-nons-en loin, bien loin sur nos deux palefrois charmants
Dans le mystère et l'azur et dans les éblouissements.

tandis que, moi, du moins, je ne serais pas blessé, au point de vue du rythme, par ceci (vers de seize syllabes) :

Allons-nous-en par les pays sur nos deux palefrois charmants
Dans l'azur et dans le mystère et dans les éblouissements.

Donc, pour moi, il y a des vers simples de deux, quatre, cinq, six, sept, huit syllabes. Ces vers se reconnaissent à ce qu'ils peuvent n'avoir pas de césure. Il y a des vers composés de neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, seize qui sont composés des vers au-dessous de neuf pris deux à deux ou trois à trois.

Dans tous les vers où la césure n'est pas obligatoire, elle peut aussi n'être pas fixe.

Dans tous les vers où la césure est obligatoire, elle doit aussi être fixe, en principe, et elle ne peut être déplacée qu'exceptionnellement pour produire un effet d'harmonie représentative ou un simple effet « d'harmonie différée » ou les deux ensemble.

Tout vers simple, même le plus long, (huit syllabes), mais ici est la limite extrême, peut être membre de vers d'un vers composé.

Le vers composé le plus long possible est le vers composé de deux vers simples le plus longs possible comme vers simples.

A mesure que le vers composé est plus long, la césure doit être plus fixe, pour que l'oreille saisisse les vers simples dont le vers composé est composé, et on ne peut déplacer cette césure que pour produire un effet particulier, et si on la déplace sans cesse, on tombe dans la prose, malgré les rimes.

Même à une certaine longueur de vers (treize, quatorze, seize), il ne faudrait jamais déplacer la césure, sous peine de ne plus donner à l'oreille sensation de rythme.

Et cela explique pourquoi les hommes de la Pléiade, tout en *inventant* à nouveau, en vérité, l'alexandrin, exprimaient la crainte qu'il ne fût trop voisin de la prose : c'est que l'oreille, en ce temps-là, étant habituée à des vers plus courts, ne saisissait pas nettement les vers simples dont l'alexandrin était composé. Et c'est ce qui explique encore pourquoi l'alexandrin a été si

longtemps traité en rythme monotone, nettement coupé à l'hémistiche : il fallait que l'oreille retrouvât ses deux vers de six syllabes. Quand l'alexandrin a été suffisamment acclimaté, l'oreille s'y trouvant en pays connu, a pu supporter qu'il fût coupé en trois vers de quatre ou même, accidentellement, en deux vers, l'un de quatre et l'autre de huit, etc., etc., et même goûter ces surprises, à la condition qu'elles eussent une raison.

Tout cela à propos des vers de six, de sept et de huit, et particulièrement à propos du vers de huit ! — Oui bien, parce que *de quoi est fait un vers long*, toute la rythmique française est là. Oui bien, parce que particulièrement ce vers de *huit* est cardinal. Le prendre pour un vers simple ou le prendre pour un vers composé est une question immense ! Il est le plus long des vers simples, des vers pouvant se passer de césure ; il est le plus long des membres de vers dans les vers longs. Une foule de choses d'un intérêt incomparable résulte de cela, si cela est vrai.

Je crois que c'est vrai et que, par parenthèse, c'est pour cela qu'après avoir hésité, de 1550 à 1600, entre le vers de sept et le vers de huit pour la grande strophe lyrique, les poètes se sont rangés enfin au vers de huit. Ils ont senti, Malherbe et ses élèves ont senti que, d'une part, pouvant être césuré n'importe où et d'autre part, étant le plus long vers qui pût être sans césure, il était le vers pouvant produire les plus beaux effets et, en particulier, le vers sur lequel on pouvait faire tomber la strophe avec le plus d'ampleur et de plénitude...

Mais il est peut-être temps que je m'arrête.

> A la fin c'est trop de paroles,
> Quoique en beau sujet de parler.

J'ai été, comme il arrive toujours, beaucoup plus long sur ce qui me séparait de M. Dorchain que sur ce qui nous trouve d'accord. Ce n'est pas une raison pour que je ne sois pas le plus souvent avec lui, comme on a pu voir et non seulement en pleine approbation et sympathie, mais encore, très souvent, en pleine admiration. Son traité est très souvent un petit chef-d'œuvre.

Emile Faguet.

LE GOUVERNEMENT DU NOMBRE

EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Depuis une trentaine d'années il se poursuit, en France, une expérience toute nouvelle, qui est le gouvernement direct par le suffrage universel, ce que l'on peut appeler le « gouvernement du nombre ».

Malgré l'existence d'un président élu par les deux Chambres et d'un Sénat nommé par un corps électoral spécial, il ne peut guère être contesté que nous soyons en fait au régime de la Chambre unique.

Le président, quel qu'il soit, a peu d'autorité et n'ose pas user des quelques prérogatives que lui réserve la Constitution, telles que le droit de dissolution et celui d'exiger une seconde délibération sur un projet de loi. Il se regarde et il est regardé comme le mandataire modeste des Chambres et, dans les crises ministérielles, il cherche à donner satisfaction aux groupes parlementaires qui ont renversé le précédent cabinet, jamais à indiquer une politique tant soit peu personnelle.

Le Sénat, par la suppression des inamovibles, a perdu une grande partie de son indépendance et de sa compétence, c'est-à-dire des qualités essentielles d'une véritable Chambre haute que la Constitution de 1875 avait cherché à lui assurer dans une mesure déjà trop faible. En même temps, il a été mis plus directement en rapport avec le suffrage populaire par le remaniement de 1884. Cette double réforme a indiqué la tendance à faire dépendre son recrutement du nombre seul, en ne laissant entre les deux Chambres que la différence du suffrage direct au suffrage à deux degrés.

Ainsi, le Sénat est en même temps dépendant et distant du suffrage universel, et c'est ce qui a amené peu à peu la prépondérance presque absolue de la Chambre des députés, car du moment que les deux Assemblées proviennent de l'élection, que l'on compare simplement un mode de suffrage à un autre, que ce n'est, en

somme, qu'une question de plus ou de moins, il est admissible de soutenir que le suffrage direct et à large base donne plus d'autorité que le suffrage restreint à deux degrés. C'est en tout cas cette idée simpliste qui a prévalu et les mœurs autant que les lois ont contribué à étendre les prérogatives de la Chambre des députés qui, en dehors de ses attributions constitutionnelles, prend une part de plus en plus grande à l'administration courante du pays.

Cette prépondérance réelle du suffrage universel est nouvelle, car dans le troisième quart du dix-neuvième siècle, s'il avait eu le droit de vote, il n'avait pas eu réellement le pouvoir. Sous le régime de 1851, le suffrage universel avait ratifié l'élévation du chef de l'Etat, mais en même temps il lui déléguait des pouvoirs immenses, et abdiquait pour ainsi dire entre ses mains. Cette abdication était d'autant plus réelle que, le régime parlementaire n'existant pas, les députés dont la nomination était laissée au suffrage universel n'avaient aucune influence soit sur les ministres qu'ils ne pouvaient renverser, soit sur la préparation du travail législatif qu'assurait le Conseil d'Etat. Enfin, il existait un Séna à vie nommé directement par le chef de l'Etat.

Il est donc bien vrai de dire que jamais, jusqu'à la période tout à fait contemporaine, le suffrage universel n'a gouverné la France, tandis qu'à l'heure actuelle on ne peut contester que les chambres élues par ceux des citoyens qui usent de leur droit électoral ne gouvernent effectivement le pays. Le droit de vote maintenant donne réellement le pouvoir; c'est, presque sans aucun contrepoids, le gouvernement du nombre.

Cette évolution, dont en ce moment nous n'exposons ni les origines, ni les chances de durée, a eu forcément et aura les plus grandes conséquences dans les diverses branches de la politique. Voyons rapidement quelle a été son influence au point de vue financier.

Cet examen est d'autant plus nécessaire au moment où la Chambre nouvelle commence ses travaux, Chambre dans laquelle le parti socialiste est assez puissant pour imposer peut-être le vote de bien des réformes concernant le régime des impôts ou le régime du travail qui, jusqu'à présent, avaient été surtout matière à déclamations.

*
* *

Pour donner sur ce point des indications justes, il faut négliger la période qui a suivi immédiatement la guerre, quoique aucune n'ait été plus féconde en lois et règlements financiers. Ce n'est qu'après cet effort énorme, vers 1878, que l'on est entré de nou-

veau dans une situation normale. A ce moment l'équilibre budgétaire était rétabli, le premier compte de liquidation presque clos, le prêt de la Banque de France en voie de remboursement; sans que la situation fût complètement liquidée, comme l'a prouvé la prolongation pendant quelques années du second compte de liquidation, le pays commençait, dans des conditions, hélas! bien changées, une nouvelle vie, pour laquelle il venait de conquérir par ses récents sacrifices la dignité et l'indépendance.

La progression des recettes et les excédents budgétaires qui se sont produits dans les années suivantes prouvent que les nouveaux impôts n'excédaient pas ses forces et n'empêchaient pas le développement des affaires. Le gouvernement était donc muni d'un instrument financier ayant l'élasticité sans laquelle aucune réforme, aucun plan d'avenir ne sont possibles.

C'est bien le premier moment où, depuis la guerre, l'orientation financière pouvait être librement choisie. C'est aussi à partir de ce moment que l'orientation politique parut définitivement fixée et que le parti républicain, débarrassé des luttes nécessaires pour conquérir le pouvoir, put enfin gouverner sans entraves. Le suffrage universel allait donc pour la première fois choisir et appliquer une politique.

Au point de vue financier, les indications qu'il a données ont été d'abord très contradictoires.

Diminuer les impôts et exiger des dégrèvements, fussent-ils prématurés, est sa première tendance; augmenter de plus en plus les services demandés à l'Etat, c'est-à-dire grossir indéfiniment le budget, est la seconde. Leur coexistence paraît impossible, et elle le serait si une responsabilité immédiate et réelle de l'équilibre budgétaire était organisée; mais ce genre de responsabilité n'existe pas, alors que des dégrèvements et des dépenses nouvelles peuvent être proposés par tout membre du Parlement sans qu'il ait d'ailleurs l'obligation d'indiquer les ressources qui les balanceront.

En définitive, le budget est ainsi fait et défait par une masse presque anonyme, la majorité du Parlement, mise en mouvement par l'initiative de chacun de ses membres, et le ministre des finances, cesse d'être vraiment responsable d'un équilibre que l'on détruit entre ses mains. Une mesure, mauvaise au point de vue financier, dégrèvement ou augmentation de dépenses, rendra populaire dans sa circonscription le député qui en aura fait la proposition, tandis que ce même député ne souffrira que peu du discrédit général qu'une situation financière embarrassée jette sur toute une législature. En forçant la note, on peut dire que

chaque membre du Parlement a un intérêt personnel aux mesures destructives de l'équilibre budgétaire et seulement un intérêt collectif aux mesures destinées à le maintenir.

Si l'on accusait ce tableau d'exagération, il suffirait de rappeler les deux exemples tout récents et nullement exceptionnels, du mode de travail parlementaire qu'ont présentés la loi budgétaire de 1906, adoptée le 17 avril 1906 et la loi sur les caisses de retraites ouvrières, votée par la Chambre le 23 février 1906.

Depuis la présentation de la loi du budget, la Chambre a voté : 1° le rétablissement complet du privilège de bouilleurs de cru, qui se traduira par une diminution de recettes difficile à évaluer avec précision, mais que dans la discussion on a indiqué ne pouvoir être inférieure à 34 millions ; 2° l'abaissement de la taxe des lettres à 0 fr. 10, estimée pour la partie de 1906 restant à courir à 23 536 700 francs [1]; 3° la réduction de la taxe sur les bicyclettes, estimée à 3 250 000, « butin remporté par notre honorable collègue, M. Jules Coutant », a dit avec un point d'amertume le ministre des finances, responsable de l'équilibre.

D'autre part elle a voté pour 9 856 962 francs d'augmentations de dépenses [2].

Si l'on cumule ces diminutions de recettes et ces augmentations de dépenses, on voit ce qui peut rester de l'équilibre d'un budget qui a été présenté le 6 juillet 1905 avec un excédent provisoire de 154 136 francs.

Le mécompte est d'ailleurs plus grand, car il y a à tenir compte, indépendamment de la question des bouilleurs de cru, d'une diminution de rendement assez sérieux sur l'alcool, dont le ministre des finances a parlé dans son discours du 22 mars 1906. Mais cette diminution n'est pas le fait des Chambres, tandis que les autres causes qui viennent d'être énumérées sont bien son œuvre propre, la marque spéciale de l'intervention du nombre dans les questions budgétaires.

Aussi le ministre des finances, absolument débordé, sentant qu'il n'y avait pas à chercher, six semaines avant le renouvellement de la Chambre, à arrêter le flot des largesses électorales, et désireux avant tout de voir la session s'achever, a-t-il souscrit à tout, se bornant, pour sauver sa réputation financière, à qualifier sévèrement certains des expédients au moyen desquels a été obtenu un équilibre fictif : 1° Revente de 8 800 000 francs de rente donnés ou légués à l'Etat et qui auraient dû disparaître par confusion [3];

[1] Sénat. Discussion du 26 février 1906.

[2] Discours du 22 mars 1906 de M. Poincaré, ministre des finances.

[3] Cet expédient a été écarté par le Sénat.

2° Prélèvement pour 24 680 000 francs du solde du compte spécial ouvert pour les dépenses militaires en Extrême-Orient; 3° Annuité due par le gouvernement chinois et qui devrait être affectée à l'amortissement : 11 121 700 francs; et enfin 4°, suivant un procédé déjà employé à deux reprises ces dernières années [1], autorisation d'emprunter en cas de besoin 57 millions en obligations à court terme.

Le ministre a d'ailleurs ajouté que le budget était loin de contenir toutes les dépenses déjà engagées.

Le second exemple de la méthode de travail de nos Chambres actuelles est donné par la discussion toute récente de la loi sur les caisses de retraites, qui s'est terminée par l'adoption, dans la séance du 22 février dernier, du projet actuellement soumis au Sénat.

On sait qu'il y a dans les prévisions de dépenses qu'elle amènera, deux périodes à distinguer : la période transitoire dans laquelle on assurera immédiatement, par des dispositions spéciales, certaines retraites aux ouvriers actuels; la période normale dans laquelle ces retraites doivent être assurées par la capitalisation des retenues et des versements patronaux et par les bonifications de l'Etat.

Pour la première période, la commission s'est présentée devant la Chambre avec des prévisions montant à 58 millions [2]; par des additions successives on est arrivé à un total que la commission estime être de 251 millions et le ministre des finances de 270.

Pour la période définitive, la commission, partie de 93 millions, arrive à 150 millions et le ministre à 310. Si nous étudiions en ce moment les projets de caisse des retraites, de tels écarts nous serviraient à faire ressortir ce qu'il y a de factice, de purement électoral dans le vote d'un projet dont les résultats sont aussi indéterminés. Au point de vue de la méthode de travail, n'y a-t-il pas un certain ridicule à présenter comme un effort sérieux une série de votes impulsifs motivés par le seul souci de ne pas se laisser dépasser en largesses par le rival futur ou le groupe concurrent?

Ces écarts de plus du simple au triple entre le premier et le dernier chiffre, et du simple au double entre la commission et le ministre, étaient à première vue invraisemblables. Aussi le ministre a-t-il énuméré les omissions du rapporteur ou les déci-

[1] Budgets de 1902 et 1903.

[2] Ces chiffres et les suivants sont pris dans le discours prononcé le 22 février 1906 à la Chambre des députés par M. Merlou, ministre des finances.

sions de la Chambre en cours de discussion qui ont amené ce résultat :

1° L'article 1er a ajouté à la liste des bénéficiaires les domestiques qui représentent le 1/10 environ de la population ouvrière totale. D'où une augmentation proportionnelle du coût de la loi.

2° L'article 3 exempte de tout prélèvement les salaires inférieurs à 1 fr. 50. Dépense supplémentaire pour l'Etat évalués par la caisse des dépôts à 70 millions.

3° Le rapporteur n'a pas tenu compte de la bonification de 120 francs promise par l'Etat quand les versements facultatifs organisés par l'article 6 n'arrivent pas à constituer une retraite supérieure à 240 francs. La somme est difficile à évaluer, mais en supposant 250 000 bénéficiaires, ce serait 30 millions.

4° Avantages faits aux mutualistes par l'article 12, consistant en une diminution indirecte de leurs cotisations. On les a, en effet, autorisés à affecter le 1/4 ou la 1/2 des retenues faites sur leur salaire aux cotisations pour maladie et il était d'abord convenu que la quote-part de l'Etat dans la retraite ne serait pas augmentée; en somme les mutualistes étaient laissés libres de diminuer un peu leur retraite en se garantissant davantage dans la période de travail. La Chambre leur a assuré le minimum de retraite dans tous les cas. Coût 40 millions.

5° Enfin, le rapporteur, pour établir le salaire annuel en fonction du gain journalier, a supposé 300 journées de travail. C'est certainement exagéré, et il faut tout au plus tabler sur 275. D'où abaissement du chiffre total des retenues et de la partie de la retraite constituée par leur capitalisation et répercussion sur le minimum à fournir par l'Etat.

Nous avions donc bien raison de dire que le gouvernement du nombre détruit toute responsabilité effective dans la gestion financière, en annihilant complètement celle du ministre des finances pour y substituer celle de la Chambre, qui ne peut être effective.

Cette période d'affolement qui précède les consultations électorales, période où tous les impôts sont menacés, où toutes les propositions de dépenses sont majorées, a de tels inconvénients, que quelques esprits regrettent la brièveté relative des législatures, non seulement parce que plus elles sont brèves, plus les élections, et par suite les périodes de pillage du budget, sont fréquentes, mais aussi parce qu'une période théoriquement plus longue permettrait, comme en Angleterre, d'adopter la dissolution, prononcée à son heure par le gouvernement, comme moyen normal de mettre fin à l'existence des Chambres. Le moment où elles dispa-

raîtraient n'étant pas connu d'avance, sa prévision ne provoquerait pas le même état d'esprit et les finances publiques s'en trouveraient bien.

La pratique courante des dissolutions, par conséquent la possibilité, qui n'existe actuellement qu'en théorie, de consulter le pays, non pas à jour fixe, mais au moment où l'état politique rend la consultation utile, aurait aussi d'autres avantages.

*
* *

Dans un grand pays comme la France le régime financier est en état de modification continu, mais nous ne voulons pas traiter ici la question financière au point de vue technique et dans ses détails, non qu'elle ne soit en elle-même intéressante et importante, mais parce que dans la présente étude elle ne nous touche que dans ses rapports avec la marche générale des idées.

Nous négligerons donc ou ne mentionnerons que brièvement les modifications, même importantes comme chiffres, qui n'ont été que des remaniements imposés par la force des choses ou les simples mesures de bonne administration, et nous nous attacherons aux quelques points qui ne touchent pas seulement aux intérêts matériels, mais indiquent une orientation au point de vue moral, philosophique ou social. C'est à ce dernier point de vue que nous parlerons plus loin de la nouvelle loi sur les successions et de la modification aux droits de douane. D'autres impôts ont pourtant été profondément modifiés dans la période que nous considérons et spécialement l'impôt foncier, l'impôt des patentes, l'impôt des sucres et l'impôt des boissons, mais sans que leurs modifications aient une portée aussi grande.

Pour l'impôt foncier, la séparation de 1891 entre le contingent des propriétés non bâties et celui des propriétés bâties, menant à l'établissement de l'impôt de quotité sur ces dernières et les deux dégrèvements sur la propriété non bâtie qui ont accompagné et suivi cette transformation dans les budgets de 1891 et 1898, n'ont été que des mesures fiscales intéressantes.

Dans l'ensemble, les modifications à l'impôt des patentes peuvent être aussi considérées comme simplement fiscales. Elles ont consisté en des dégrèvements généraux par l'abaissement du nombre des centimes, en des dégrèvements particuliers portant sur les dernières classes du tableau A, et enfin en surcharge des « grands magasins » et des professions libérales (tableau D). Ces dernières mesures seules ont donné lieu à des déclarations, on pourrait presque dire déclamations, où il est facile de trouver

quelque trace du socialisme plus ou moins précis à la mode de nos jours, et de la doctrine de la progressivité de l'impôt. Mais il faut reconnaître que l'impôt des patentes a toujours été d'une assiette difficile. On a toujours eu la prétention d'atteindre par lui les bénéfices commerciaux, cependant l'on a évité le grand écueil de la déclaration, de la taxation d'office ou des recherches inquisitoriales, tous procédés qui suffisent à décrier d'avance la plupart des projets d'impôt sur le revenu. Que le choix et l'imposition des éléments extérieurs d'où l'on tire des présomptions de bénéfices aient toujours été heureux, c'est une question discutable, mais ce serait une exagération de dire que l'impôt des patentes ait subi une véritable déformation. Il est encore resté un impôt où la proportionnalité est le but.

Pour l'impôt des sucres, la question était tellement dépendante des législations étrangères et ces dernières étaient si mobiles et si diverses de pays à pays que le gouvernement français ne pouvait la traiter librement, ni au point de vue de la taxation intérieure, ni au point de vue des relations avec l'étranger. Du reste, la période que nous considérons commence et s'achève sous l'empire de législations très comparables et l'on sait que, sauf pour le montant des droits, les lois de 1880 et de 1903 se ressemblent beaucoup. En 1880 on avait inauguré le régime rationnel de la taxation d'après la richesse des sucres reconnue par l'analyse saccharimétrique. Mais l'imprudence avait été d'organiser ainsi un système fiscal très perfectionné, sans tenir compte que les législations de plusieurs pays étrangers intervenaient plus ou moins ouvertement dans l'industrie et le commerce des sucres, de manière à leur assurer des avantages fiscaux, des primes directes ou indirectes, qui leur permettaient de lutter avec succès contre nos sucres d'exportation, soit sur leur propres marchés, soit sur les marchés libres, comme le marché anglais. La France a donc dû entrer, dès 1884, dans une voie analogue et la loi votée alors n'imposait qu'une quantité fixe du sucre obtenu, laissant le surplus indemne, entre les mains du fabricant. Aussitôt deux genres d'inconvénients se produisirent : au point de vue intérieur, une baisse sensible des recettes étant apparue, l'Etat fut forcé par des lois successives, soit de rehausser la prise en charge minima, soit d'imposer, à un tarif spécial, mais enfin d'imposer les sucres dits « indemnes ». Au point de vue extérieur il y eut des réclamations plus ou moins motivées ; certains gouvernements étrangers affectèrent de regarder comme une mesure aggressive ce qui n'était qu'une mesure de défense. Vu la forme donnée à notre nouvelle législation ils s'élevèrent contre la

surcharge que leurs produits, imposés à notre frontière au tarif plein, allaient subir quand ils tenteraient de s'introduire sur notre marché. Certains entre eux en profitèrent pour modifier leur législation et instituer des primes à l'exportation des sucres. Nous dûmes y répondre en en instituant nous-mêmes en 1897, non seulement pour l'effet qu'elles devaient réellement produire, mais pour préparer notre terrain de négociations à la conférence internationale déjà annoncée, en nous munissant comme base des concessions futures d'une législation analogue à celle des autres puissances. Vinrent la conférence de Bruxelles de 1902 qui balaya tout le système des primes directes ou indirectes, et comme conséquence notre loi de 1903 qui, afin de compenser pour les fabricants la suppression des avantages directs ou indirects, comportait un fort dégrèvement du droit. Dans cette longue période, la taxation de notre industrie ouvrière et sa défense vis-à-vis de l'étranger ont été plus au moins heureuses suivant les moments, mais l'une et l'autre ont toujours été traitées comme de pures questions d'affaires, et justement l'influence toujours présente et menaçante de nos rivaux extérieurs ne permettait pas qu'il en fût autrement.

Lors de la réforme de l'impôt sur les boissons, en 1900, la suppression des droits de détail, d'entrée et de taxe unique a été compensée par l'extension du droit de circulation aux boissons vendues chez les débitants, par l'élévation importante des droits sur l'alcool et le remaniement des licences. La suppression toute récente des mesures prises en 1900 et dans les années subséquentes pour réglementer le privilège des bouilleurs de cru va détruire l'équilibre financier de cette réforme. Son idée fondamentale, le dégrèvement des boissons hygiéniques, reste juste.

La réforme des droits hypothécaires, le remplacement de nombreux droits fixes d'enregistrement par des droits proportionnels, sont aussi des mesures de péréquation dont l'intention n'est pas attaquable.

Ce sont donc d'autres impôts qui ont cessé d'être principalement fiscaux et qui ont été employés comme moyen de réforme sociale ou économique.

Parmi les questions actuelles, on est donc amené à examiner la théorie de l'impôt progressif, et, parmi les questions qui existent à toute époque et auxquelles chaque régime est obligé de donner une solution temporaire, celle du système douanier.

La progressivité a été introduite dans notre législation fiscale par la loi du 25 février 1901 sur le régime des successions. La législation qu'elle a remplacée renfermait déjà des dispositions

contraires à l'égalité proportionnelle puisqu'elle faisait varier les taux des droits de mutation suivant les degrés de parenté. Or, toutes les fois que l'impôt sur les successions cesse d'être une sorte de prime d'assurance, payée à l'Etat qui garantit la conservation et l'exacte transmission des biens, — prime dont le taux peut être plus ou moins élevé suivant les besoins du Trésor, mais qui devrait être égale pour tous, proportionnelle et perçue sans exception de personnes, — on est plus ou moins dans l'arbitraire. Tout ce qu'on peut dire c'est que les taux variant avec les personnes étaient pratiqués depuis si longtemps qu'ils n'étaient plus discutés et que, d'ailleurs, la situation financière n'avait jamais permis de songer à les abolir; mais, à une époque de prospérité où les questions pussent être étudiées en elle-mêmes, nous pensons que la graduation en regard des personnes aurait dû disparaître.

Il n'en a rien été puisque, au contraire, elle a été accentuée vis-à-vis des personnes et établie pour les capitaux.

En fait, cette accentuation de la progressivité a été une rançon d'autres réformes, celles-ci heureuses, que contenait la même loi et principalement de l'organisation de la déduction des dettes, mais certainement aussi elle a été surtout une concession aux idées en cours, une mesure politique destinée à enlever à des adversaires le bénéfice exclusif de l'action socialiste.

Pourquoi, si elle a produit de l'inquiétude dans d'autres milieux, n'a-t-elle pas été appréciée comme un bienfait dans les milieux populaires et y a-t-elle passé presque inaperçue sans procurer à ses auteurs une augmentation de popularité? C'est que, forcément, c'était une loi compliquée, difficile à étudier et à comprendre, — que l'effet vis-à-vis de chacun n'était pas immédiat, — et qu'enfin les successions ouvrières dans les villes et dans les campagnes sont si souvent insignifiantes que le dégrèvement que les nouveaux tarifs réalisaient à la base était presque nul en ce qui les concerne.

Et cependant une loi qui, par suite de l'élévation de ses tarifs, amènera dans la plupart des cas et tout au moins pour la propriété foncière rurale et industrielle une liquidation périodique a une énorme portée sociale.

Enfin, le droit, redoutable surtout avec le gouvernement du nombre, non plus seulement de « constater », mais « d'apprécier » et de « rectifier » la situation des contribuables, est par elle affirmé et organisé. C'est la première application du socialisme.

Cette loi, qui atteindra successivement l'ensemble des citoyens et l'ensemble des biens, aurait pu être considérée comme une satisfaction donnée à l'école « progressiste », comme une rectifi-

cation périodique de l'inégalité à laquelle les impôts proportionnels ne peuvent échapper plus que les autres. Dans la complication inévitable d'un système fiscal qui doit pourvoir à la perception de recettes si élevées et où se mêlent les impôts directs et indirects, de répartition et de quotité, elle aurait pu apparaître comme un essai de compensation et une assurance contre certaines erreurs. Mais il n'en est rien, elle n'a été considérée que comme une étape et depuis son vote nous avons assisté à une grande discussion sur l'établissement d'un impôt sur le revenu général et progressif, impôt de superposition frappant l'ensemble du revenu [1]. S'il ne s'est pas agi d'abord d'un impôt unique global, remplaçant toutes les contributions directes, cet impôt a été proposé et indiqué comme le but à atteindre par certains orateurs.

La théorie de l'impôt général et progressif tient en quelques lignes. Les partisans posent en principe que les impôts indirects sont, en fait, progressifs à rebours, c'est-à-dire prennent une part des revenus plus forte proportionnellement pour les petits revenus que pour les grands. Partant de cette idée, ils prétendent d'abord réparer cette inégalité et arriver à la proportionnalité réelle par la progressivité d'un impôt direct de superposition portant sur l'ensemble des revenus. Mais ils ne s'arrêtent pas là, ils attaquent la proportionnalité même ainsi rectifiée, et soutiennent la progressivité en elle-même. Elle doit, selon eux, être assez élevée pour atteindre un second but, qui est de réaliser, non l'égalité matérielle, mais l'égalité de sacrifices entre les divers contribuables. Selon eux, les fortunes doivent être divisées en plusieurs tranches : la première exempte d'impôts comme correspondant aux nécessités primordiales de l'existence, et les autres taxées successivement à des taux de plus en plus forts, selon qu'elles représentent l'aisance, la richesse, le superflu.

C'est une déformation de l'idée juste en elle-même qu'il faut faut ménager les contribuables peu fortunés. Il faut les ménager certainement, mais au moyen d'exemptions à la base de ceux des impôts directs qui portent sur l'ensemble des fortunes, comme l'impôt mobilier ou tout autre impôt général sur le revenu destiné à le remplacer. Ces exemptions peuvent varier suivant certaines considérations de résidence, de famille, etc. Celles qui existent légalement à l'heure actuelle pour l'impôt personnel-mobilier dans une mesure peut-être insuffisante ont été étendues

[1] Chambre des députés, novembre et décembre 1904. On n'est pas encore passé à la discussion des articles.

par la pratique des agents d'assiette d'une manière très ordinaire. Il y a là une irrégularité par rapport à l'état présent de la législation, mais elle est assez intéressante comme indication et il y aura à en tenir compte dans la réforme prochaine de cet impôt. Il faudra seulement prendre garde que, dans un pays de suffrage universel, il est nécessaire que, sauf indigence absolue, tout citoyen prenne part nominativement aux charges publiques, — que l'impôt, pour être productif, doit avoir une large base, — et que c'est aussi le moyen qu'il ne se transforme pas en instrument d'oppression fiscale. Enfin, une fois le minimum non imposable déterminé, la part d'impôt qui reste à recouvrer, déduction faite de ces exemptions, doit être répartie proportionnellement et non progressivement entre les contribuables imposés, si l'on veut rester sur un terrain rationnel et qui, en même temps, ne prête pas à l'arbitraire.

Rationnellement l'Etat n'est pas chargé d'établir une égalité de sacrifices entre les citoyens; il n'en est pas chargé parce que ce serait une tâche impossible, une extension très dangereuse de son rôle, qui nécessiterait de la part des gouvernants, pour être pratiquée même en dehors de toute idée de spoliation, de hautes qualités intellectuelles, une indépendance, une équité et une possession d'eux-mêmes bien rares.

En fait, la question n'est pas de celles qui, dans le milieu politique contemporain, seraient traitées avec sérénité et entre la taxation progressive du superflu et sa confiscation, directe ou détournée, il n'y a qu'un pas, moindre, selon nous, que celui par lequel on passe de la taxation *proportionnelle et réelle* à la taxation *progressive et personnelle*.

Enfin, dans tous les pays libres, le droit de vote doit suivre l'impôt. Est-on disposé à étendre le droit de suffrage des contribuables surtaxés par la progression? Presque toutes les objections théoriques tombent et il ne reste plus que les objections de fait provenant des difficultés pratiques d'établir un impôt de ce genre; encore ces objections de fait diminuent, car la lutte entre le contribuable surtaxé et le fisc sera bien moindre si une extension du droit de vote compense la progressivité. Mais, en réalité, vu l'état des esprits dans le pays, et étant donné le niveau d'instruction, le courage civique, et les passions des Chambres actuelles, ne suffit-il pas d'énoncer cette corrélation entre l'extension du droit de vote et la surimposition pour constater l'impossibilité de l'établir présentement?

S'il était possible de le faire, la progressivité qui est la seule idée nouvelle que le gouvernement du nombre ait mise au jour,

en matière d'impôts, serait l'objet d'une correction qui impliquerait un abandon partiel de ce même gouvernement du nombre. Or, nous n'en sommes pas là et elle en reste bien comme la manifestation typique.

*
* *

Indépendamment du problème strictement financier, le gouvernement du nombre s'est trouvé, comme tous les gouvernements, en face du problème économique qui se pose au bout de certaines périodes dans des conditions nouvelles, résultat des changements apportés dans le monde entier au régime de la production et des échanges, et ce problème s'est même posé pour lui dans des conditions particulièrement difficiles. Les deux phénomènes économiques de la surproduction et de l'unification commerciale du monde ont pris naissance dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, mais se sont surtout développés depuis une trentaine d'années.

La surproduction est le résultat de l'invention des machines et des procédés perfectionnés de culture. Dans un pays donné elle n'aurait que des avantages si l'excédent produit pouvait être vendu à l'étranger; c'est ce qui a existé dans la période où les nations étaient encore spécialisées comme industrie et c'est sur cette idée qu'a été édifiée la théorie du libre-échange. Dans l'application, cette théorie s'est réduite à un système qui, dans la généralité des cas, consacrait par des traités de commerce l'existence de droits modérés. Les nations à cette époque balançaient leurs produits intérieurs avec des produits étrangers plutôt qu'elles ne se faisaient réellement concurrence.

Cet âge d'or n'a pas duré. Les pays européens ont cessé de se spécialiser industriellement et tous ont visé à se rendre indépendants les uns des autres pour leur marché intérieur et à prédominer sur les marchés étrangers aussi bien anciens que nouveaux, car l'abaissement du prix et de la durée des transports a fait du monde un marché unique, second phénomène qui se combine avec la surproduction et qui, suivant les cas, en atténue ou en aggrave les conséquences.

La création des chemins de fer propres à chaque pays a d'abord unifié le marché intérieur. Elle a permis à la masse des vendeurs de solliciter la masse des acheteurs; elle a donné de la valeur à des parties déshéritées du territoire, et, par contre, a diminué celles des parties jusque-là privilégiées; mais il ne s'agissait que de perturbations qui se compensaient dans l'intérieur du même

pays, et l'augmentation de la prospérité générale annulait largement leurs inconvénients.

Quand la construction des chemins de fer internationaux, l'augmentation de la capacité et de la vitesse des paquebots se traduisant en diminution du prix du fret, le percement des isthmes, le télégraphe, eurent créé le marché mondial unique, les mêmes perturbations, avec une amplitude décuplée, ont amené comme capacité commerciale et industrielle, comme influence et richesse des déplacements de nation à nation.

Le gouvernement du nombre a donc eu à s'accommoder à ce nouvel état de choses et d'abord à faire un choix entre le système des droits de douane modérés et le système des droits élevés, très protecteurs, parfois prohibitifs.

Il s'est décidé pour les droits élevés partant de l'idée de défendre en premier lieu le marché intérieur.

Le système de la protection et de la protection très accentuée, avait toujours existé en France et avait été peu contesté jusqu'en 1860; à ce moment, il avait été non abandonné, mais appliqué avec beaucoup plus de modération. Les tarifs de 1881 et de 1892 marquent le retour à une protection plus forte. Le régime du nombre n'a donc pas traité cette question d'une manière très différente de celle suivie par certains gouvernements précédents; il l'a résolue dans le sens où les Chambres censitaires l'avaient fait au cours du dix-neuvième siècle, et il n'a pas mis au jour une théorie nouvelle des rapports internationaux en matière de commerce.

Mais comme cette protection se combinait avec la surproduction causée par l'emploi des machines, elle devait conduire à des décisions spéciales dont la responsabilité, bonne ou mauvaise, incombe aux mêmes auteurs. La protection après un rehaussement factice des prix amène forcément, au bout d'un certain temps, leur abaissement exagéré si elle ne se combine avec une exportation considérable; mais elle rend justement l'exportation difficile entre pays parvenus à la même organisation industrielle. Il faut donc rechercher d'autres débouchés; d'où, si l'on ne veut plus pratiquer la politique des traités de commerce, la nécessité de pratiquer la politique coloniale afin de trouver dans les pays temporairement moins bien outillés l'écoulement de la surproduction. Or, les mêmes pays qui défendent leurs marchés d'Europe défendent leurs marchés coloniaux, d'où la nécessité de conquérir des marchés coloniaux où l'on ait une situation privilégiée.

Du moment que l'on adoptait le système des droits élevés, les efforts faits en ces dernières années pour nous ouvrir de nouveaux

débouchés en Asie ou en Afrique étaient nécessaires. On peut regretter cette orientation et se demander si les meilleures colonies, surtout pour un pays à population sédentaire et stationnaire, ne seraient pas les marchés voisins ouverts par des traités de commerce; mais, en tout cas, prohibition et colonies devaient apparaître ensemble.

En résumé, la politique commerciale du gouvernement du nombre n'a rien eu de caractéristique. On peut regretter l'incohérence avec laquelle la politique coloniale, qui en était une partie, a été parfois menée, puisque le désir et la nécessité de cette extension, tout en amenant des efforts considérables et parfois couronnés de succès, n'ont pas su nous préserver de certaines hésitations et de certaines défaillances définitives ou temporaires, en Egypte ou sur le Niger, par exemple; mais nous rentrons là dans les questions de fait et d'exécution que nous n'examinons pas en ce moment.

* * *

En matière de dépenses il faut considérer soit leur montant, en lui-même et dans ses rapports avec l'ensemble de la situation économique, soit leur emploi.

Dans la période que nous considérons, les dépenses du budget ordinaire ont augmenté d'une manière considérable, non seulement par suite du développement normal des services, mais par l'action inévitable du gouvernement du nombre que nous avons signalée plus haut.

C'est ainsi qu'elles ont passé de 2 613 658 124 en 1878 à 3 597 228 319 fr. 60 en 1903, dernier exercice pour lequel tous les documents budgétaires aient été publiés.

Par conséquent, en vingt-six ans, l'augmentation moyenne annuelle des dépenses ordinaires des divers ministères a été de 39 342 800 francs [1].

Comment apprécier l'importance de cette augmentation?

[1] Quoique étant décidé à épargner au lecteur tous les développements ayant un caractère trop technique, nous sommes absolument forcé d'indiquer comment nous sommes arrivé à ce chiffre de 39 342 800.

Les dépenses finales sont indiquées à la loi de règlement de 1878 pour 3 108 758 696 fr. 02.

Pour le rendre comparable au chiffre de 1903, tel qu'il est indiqué dans le projet de règlement déposé le 28 décembre 1904, soit 3 597 228 319 fr. 60, nous avons retranché du chiffre de 1878 :

1° Le montant du budget de l'Algérie, qui ne figure plus au budget général : 28 054 251 fr. 38.

2° Les dépenses extraordinaires alimentées dès 1878 par le 3 pour 100

La comparaison des augmentations semblables dans des périodes antérieures de même durée ne donne aucun résultat sérieux. En effet, il faudrait d'abord considérer des périodes pendant lesquelles la nation ait eu une vie analogue. La période 1878-1903 a été une période de paix ; la période antérieure de vingt-six ans, 1852-1878, a été, au contraire, signalée par plusieurs grandes guerres dont spécialement celle de 1870 a augmenté les dépenses budgétaires de plusieurs centaines de millions.

Il faudrait remonter jusqu'à la première moitié du dix-neuvième siècle pour trouver une période de paix de vingt-six ans. Mais depuis cette période la valeur de l'argent a tellement changé, tant de besoins nouveaux sont nés, besoins que la gestion même la plus prudente et la plus intelligente n'avait pu refuser de satisfaire, que toutes les comparaisons seraient faussées.

Il faut donc examiner directement la question en insistant seulement sur ce que de pareilles évaluations ont d'approximatif.

L'annuité successorale était de 5802 millions en 1878 et de 6398 millions en 1903, si l'on a soin, pour cette dernière année, d'ajouter aux chiffres des donations et des successions celui du passif déduit en vertu de la loi de 1901 et qu'il faut rétablir pour rendre le total comparable à celui de 1878, époque où cette déduction n'existait pas.

amortissable, mais inscrites cette année seulement au budget ordinaire : 313 315 385 francs.

3° L'économie procurée par les conversions depuis 1878. Il est évident que cette économie doit être portée comme un résultat heureux à l'actif du gouvernement du nombre, mais d'un autre côté l'on arriverait à un chiffre faux comme développement des dépenses ordinaires d'administration si l'on n'en tenait pas compte : 135 842 276 francs.

4° La différence entre les amortissements compris au budget de 1878, environ : 175 millions et ceux compris au budget de 1903 : 76 684 079, soit 98 315 921 francs.

Il y a donc au total à retrancher. . . . —	575 527 833	francs
Mais il faut ajouter. . . . . +	80 427 261	»
de dépenses faisant autrefois l'objet de comptes spéciaux et maintenant incorporés au budget.		
La somme nette à retrancher est donc de. .	495 100 572	»
	3 108 758 696	»
Reste pour les dépenses ordinaires de 1878.	2 613 658 124	»
Dépenses de 1903.	3 597 228 319	»
Augmentation.	983 570 195	»

Cette augmentation divisée par 25, donne comme augmentation moyenne annuelle de 1878 à 1903 le chiffre indiqué ci-dessus de : 39 342 800 francs.

En multipliant ces deux chiffres par 36[1], on obtient pour totaux des richesses particulières 208 milliards en 1878 et 230 milliards en 1903, soit une différence de 22 milliards. Cette augmentation représente les 0,105 du chiffre de 1878.

Si l'on admet que le taux du revenu de la fortune publique ait été le même en 1878 et 1903, on peut comparer directement la proportion ci-dessus de 0,105 à celle que donne la comparaison de l'augmentation des dépenses budgétaires pendant la même période (983 millions) avec le chiffre rectifié des dépenses de 1878 (2613 millions); cette dernière proportion est de 0,376.

L'augmentation du budget des dépenses a donc été dans notre hypothèse sensiblement plus forte que celle de la fortune publique. Elle apparaîtrait sans doute comme encore supérieure si l'on connaissait les taux réels du revenu de la fortune publique aux deux dates; en effet, nous les avons supposés égaux, tandis qu'il est probable, d'après l'ensemble des faits économiques, que le taux est moindre en 1903.

Tous les services ont concouru à cette augmentation, sauf celui des cultes, qui passe de 52 843 411 fr. 28 en 1878 à 42 146 455 fr. 13 en 1903, économie qui, pas plus que la suppression récente, n'a pas été dictée par des considérations financières.

Il est à remarquer que pendant ce temps le budget de l'instruction publique, qui ne correspond pas aux seuls besoins nouveaux mais est en grande partie un budget de guerre contre l'enseignement religieux, a passé de 55 618 092 31 en 1878 à 216 764 730 76 en 1903.

*
* *

En matière de dette, nous ne voulons pas infliger à nos lecteurs une double estimation à la date du 31 décembre 1878 et à celle du 31 décembre 1903 de tous les éléments qui la composent, ni l'énumération de toutes les mesures : emprunts, amortissements, conversions, recul d'échéances ou renouvellements qui les ont incessamment modifiés. Dans cette longue période, on a souvent entendu des plaintes sur les emprunts incessants, mais, d'autre part, et pour y répondre, on a maintes fois entendu célébrer les amortissements faits. Ces amortissements, considérés isolément, sont réels, mais ce qui importe, c'est de savoir si la

[1] Le multiplicateur 36 est celui adopté par M. de Foville dans son article du dictionnaire des finances au mot « richesse publique ».

dette a ou non augmenté entre les deux dates et dans quelle mesure, c'est-à-dire s'il y a eu un amortissement final net. Or, il n'y a pas de doute que la dette ait augmenté considérablement de 1878 à 1903, c'est-à-dire qu'en définitive les emprunts nouveaux aient de beaucoup dépassé les amortissements.

Sans entrer dans de longs détails, on peut donner en quelques chiffres les renseignements suffisants pour fixer les idées à cet égard, toujours en considérant les situations au 31 décembre 1878 et au 31 décembre 1903 pour avoir la même période de 25 intervalles que pour les dépenses.

Les emprunts faits depuis 1878, et la majoration, suite de la conversion du 7 novembre 1887, ont augmenté le capital de la dette perpétuelle de	2 755 520 021
Le capital de la rente amortissable émise depuis le 31 décembre 1878 est de	3 704 296 500
Le montant des capitaux remboursables à divers titres, correspondant aux emprunts pour la même période, est de.	2 692 777 699
On a donc pour le total des emprunts depuis 1878.	9 152 594 220
Si l'on retranche cette somme du montant de la dette au 31 décembre 1903 tel qu'il figure au compte général de 1903, soit	29 421 435 060
On a . . .	20 268 840 840
Et si on y ajoute, au contraire, le montant des amortissements opérés depuis 1878 aussi bien sur les dettes contractées avant cette date que sur celles contractées postérieurement . . .	3 004 187 000
On a comme montant de la dette au 31 décembre 1878.	23 273 027 840

L'augmentation nette de la dette, du 31 décembre 1878 au 31 décembre 1903, est donc, en chiffres ronds, de 6 148 000 000.

Elle est plus forte que celle de l'ensemble des fortunes privées que nous avons empiriquement déterminée plus haut, puisqu'elle représente les 0,264 du chiffre de 1878 (au lieu des 0,105). Indépendamment de toute comparaison, elle est en elle-même très considérable et elle tire une signification particulière de la situation difficile dans laquelle se trouvait la France en 1878, c'est-à-dire après l'énorme effort qu'elle avait dû faire pour réparer le désastre de 1870; cet effort avait eu pour résultats d'augmenter

brusquement de plusieurs centaines de millions la part annuelle des revenus prélevés par l'Etat et de 10 à 12 milliards environ, — les estimations varient, — la part du capital immobilisé dans la dette. Il est évident qu'une conduite toute spéciale de prudence et d'économie s'imposait.

La politique du nombre a été incapable de s'élever à cette considération que tout milliard amorti dans les périodes de calme donne la faculté d'en emprunter plusieurs en temps de crise, le monde financier voyant alors dans l'amortissement réel qui a été maintenu le gage des emprunts nouveaux qu'on lui demande de souscrire. Intrinsèquement et comparativement aux autres puissances notre puissance a été diminuée pour longtemps. Si l'on ajoutait aux milliards empruntés en pleine paix depuis la liquidation de la guerre de 1870, ceux qu'une politique financière prudente aurait, au contraire, permis d'amortir, on aurait l'idée de la force financière dont nous sommes privés d'avance aussi bien pour les œuvres de la paix que pour un conflit à main armée.

*
* *

Les nations subissent directement, dans leur budget, comme les industriels dans le leur, le contre-coup des conditions du travail économique et scientifique à notre époque, lesquelles sont la fréquence des inventions et la concurrence acharnée qui amènent toutes deux des renouvellements constants de l'outillage. Les deux gros chapitres des budgets modernes, ceux de la guerre et de la marine, peuvent être comparés à des industries; dans les deux cas, la durée de l'outillage, guerrier ou pacifique, est très limitée. Tous les dix ou quinze ans, il faut renouveler, d'un côté, les fusils, les canons, le système des forteresses, la composition et l'armement de la flotte, et de l'autre les installations industrielles. Un particulier soumis à cette loi serait ruiné s'il n'assurait dans ce délai l'amortissement, c'est-à-dire la reconstitution du capital correspondant aux précédentes installations; quelle que soit l'élasticité des finances publiques par rapport aux budgets particuliers, comme, d'autre part, les opérations sont beaucoup plus gigantesques, on peut dire que si l'Etat n'adopte pas une conduite analogue, il va au-devant d'embarras financiers certains, qui peuvent, à un moment donné, devenir inextricables.

Il en est surtout ainsi quand apparaissent des tendances qui ont pour but d'étendre de plus en plus ses attributions. Ce peut être alors non seulement pour les dépenses de la guerre et de la marine, mais pour celles des chemins de fer, pour celles d'assu-

rances ou de retraites ouvrières, que l'Etat est soumis à l'obligation de se créer des disponibilités en s'attachant à diminuer le poids mort des dettes anciennes.

La légère surcharge qu'impose, dès le début d'un emprunt, l'organisation d'un amortissement à longue échéance est largement compensée par l'élasticité qu'il donne aux finances publiques.

S'il n'est pas établi, on se trouve acculé, pendant une première période, à faire rendre leur plein aux impôts existants, au moyen de remaniements successifs qui irritent le contribuable, puis apparaissent rapidement les grands plans financiers qui présentent comme remède le bouleversement complet d'un système qui a fait ses preuves, la substitution de l'impôt progressif à l'impôt proportionnel, la mainmise de l'Etat sur diverses industries sous prétexte d'exploitation économique, etc. Et beaucoup d'esprits soi-disant modérés, ne voulant ni se laisser dépasser en matière de surenchère électorale, ni abandonner certaines chimères sociales, ni, plus noblement, renoncer à des dépenses de défense nationale, se laissent entraîner à des mesures dont ils attendent à tort les ressources qu'une gestion prudente leur aurait assurées.

Nous en sommes là en ce moment. Les sommes énormes que réclament en même temps [1] les réformes sociales en vogue et la défense nationale, ne peuvent être fournies, ou du moins ne peuvent être fournies que peu à peu, par notre ancien système d'impôts. On lui en fait à tort un reproche, car aucun autre n'eût pu et ne peut les fournir. Ce qui est mauvais n'est pas le système d'impôts, il est au contraire remarquable, c'est la politique financière qui n'a pas su régler les dépenses sur les ressources, assurer la reconstitution de ces dernières, et n'envisager que les réformes possibles à accomplir.

Planant au-dessus de la réalité et dédaigneux des constatations trop précises, les chefs du parti socialiste affirment que les ressources existent, qu'il n'y a qu'à les faire apparaître. Ils considèrent que les sommes énormes prélevées, à l'heure actuelle, par l'impôt ne dépassent pas les facultés contributives du pays. En somme, ils croient les charges publiques plutôt mal réparties qu'exagérées; ils veulent le croire pour n'avoir pas à renoncer aux promesses fort coûteuses qu'ils font à la masse des contribuables.

Il y a là une grande part d'illusion et une grande ignorance des faits économiques. Nous n'avons pas nié que notre système d'impôts soit perfectible, il le sera toujours, quels que soient les

[1] Voy. le rapport général au Sénat sur le budget de 1905.

efforts de chaque génération pour le rendre plus équitable, car les faits politiques, économiques et sociaux modifient constamment les situations acquises et exigent un travail continu pour adapter la législation à la vie. Nous avons, du reste, indiqué plus haut que le gouvernement du nombre s'était essayé comme les autres à ce travail d'adaptation. Mais autre chose est de modifier d'une manière plus ou moins heureuse l'assiette des impôts actuels, autre chose est de croire qu'il suffit d'un changement de législation pour faire apparaître des ressources ignorées.

L'impôt progressif, appliqué plus largement qu'il ne l'est par la dernière loi des successions à ceux que l'on appelle « les riches », combiné avec les avantages que le système socialiste assurerait à ceux que l'on appelle « les pauvres » (et nous protestons en passant contre ces deux dénominations si inexactes et si peu pacifiantes), diminuera le sentiment qu'une nation a le plus d'intérêt à développer, l'amour du travail. Il diminuera chez les premiers, parce que leur travail leur profitera de moins en moins, et chez les seconds, parce qu'ils recevront gratuitement de plus en plus des avantages qu'ils ne peuvent atteindre actuellement qu'en combinant leur travail avec d'autres éléments.

C'est là une question que l'on ne peut traiter en passant, mais que l'on prenne bien garde que les dépenses « de solidarité » exigent comme les autres des ressources bien nettes, — que les revenus de l'Etat ne sont qu'un prélèvement sur ceux des particuliers, — et que ceux des particuliers n'ont été jusqu'ici produits que par une collaboration du capital non effrayé et du travail non énervé.

*
* *

En résumé, le gouvernement du nombre a reçu des générations précédentes le régime fiscal qui, dans l'ensemble, subsiste encore, mais subsiste ébranlé, menacé.

En ce qui concerne les recettes, on ne peut le taxer de décrépitude, car il n'est pas très ancien. Il date, en effet, de la fin du dix-huitième siècle pour les impôts directs, du commencement du dix-neuvième siècle pour les impôts indirects et l'enregistrement. Mais surtout il ne faut pas perdre de vue qu'il a été fréquemment remanié depuis son établissement, et spécialement l'a été assez profondément depuis 1878. D'autres réformes sont déjà étudiées, surtout en matière d'impôts directs, où, comme nous l'avons dit plus haut, il est probable que l'impôt mobilier, même en dehors de toute idée de progressivité, cédera prochaine

ment la place à une forme plus précise d'impôt sur le revenu[1].

La productivité de ce régime a été très grande, et après le désastre de 1870, il a montré une élasticité remarquable, à une époque où la proportionnalité en était la base exclusive.

Il ne doit donc être réformé que très prudemment, sans hostilité, et il nous semble, avec la persuasion, que, bien manié, il suffirait à des charges futures, même très importantes.

En ce qui concerne les dépenses, la physionomie générale du budget n'a pas non plus beaucoup changé depuis trente ans. Les chiffres ont grossi, mais ils s'appliquent à peu près à des dépenses du même genre. En effet, certaines lois sociales déjà votées, comme celle de l'assistance aux vieillards et aux infirmes, qui exigera 70 millions de dépenses annuelles, ne sont pas encore appliquées ou ne le sont que partiellement. Mais les dépenses résultant de ces lois seront inscrites peu à peu, et l'on sait l'effort fait pour élargir encore plus les cadres du budget et y donner place, à côté des dépenses anciennes faites directement dans l'intérêt général, à des dépenses considérables, comme celle des retraites ouvrières, dont les bénéficiaires seront certaines classes de citoyens, et dont le pays, dans son ensemble, ne tirera qu'un avantage indirect.

C'est une question de mesure, de tact et de patience dans la réalisation. Si nous craignons que ces problèmes, tout naturellement étudiés dans le nouvel état social, soient résolus dans un sens dangereux par des Chambres futures, recrutées dans les mêmes conditions qu'à l'heure actuelle, c'est que nous trouvons que les Chambres dernières les ont mal posés, sans précision, sans esprit gouvernemental, en prenant leurs passions pour des raisons, et leurs désirs pour des réalités. Etudiés en eux-mêmes, techniquement, et avec le désir sincère de les voir aboutir, ils sont déjà très difficiles; ils deviendraient insolubles s'ils continuaient à être traités « électoralement ».

J. Pousquières.

[1] Pendant que cet article était à l'impression, la question de l'impôt sur le revenu a été de nouveau traitée à la Chambre, mais avec beaucoup moins de développements qu'en 1904. En réponse à une interpellation, M. Poincaré a été amené à indiquer, les 12 et 13 juillet derniers, les grandes lignes de son projet. Le ministre a annoncé la disparition immédiate de l'impôt mobilier. Plus tard, les autres impôts directs seraient incorporés dans les cédules de l'impôt sur le revenu, les uns tels quels, les autres après remaniement. Mais le projet n'est pas encore rédigé et ne sera arrêté et présenté qu'en octobre.

AMOUR ET DOT[1]

V

Il est huit heures du matin. Sabine, en un joli abandon d'enfant, les cheveux en broussailles, dort à poings fermés dans le lit ancien à colonnes torses. A travers la persienne mal jointe, un rayon de soleil essaie de se faire jour, amusé, il semble, de découvrir cette jeunesse en fleurs enfouie dans la vénérable vétusté du meuble quatre fois centenaire où des aïeux ont reposé. Mais les yeux clos de la jeune fille restent insensibles à la tiède caresse. Une porte s'ouvre sans bruit. Hélène de Rougemont s'avance, elle porte sur un plateau le bol de lait fumant, qu'une appétissante grillée de pain bis accompagne. La jeune fille dépose le tout sur la table, s'approche du lit en tapinois et, d'une lettre qu'elle tient à la main, chatouille le nez de l'endormie.

— As-tu bientôt fini? clame du fond des oreillers une voix ensommeillée.

Et Sabine, qui rit malgré elle, dresse un bras menaçant. Mais le geste reste en suspens.

— Une lettre? Donne vite.

— Pas avant d'avoir ouvert cette croisée, fait Hélène méthodique.

— Si tu t'imagines que j'ai le temps d'attendre ton bon plaisir!

Et Sabine, pieds nus, s'élance à la conquête de la missive qu'elle décachète avec fièvre, tout en se réintégrant sous ses couvertures.

— De Liane. Elle nous arrive à quatre heures avec les Kéarmour, mère et fils. Vite, il faut me lever, ai-je le temps de déjeuner?

— Si tu n'as pas le temps, tu le prendras, dit Hélène d'un ton ferme, en s'asseyant sur le lit, très décidée à empêcher toute nouvelle incartade de sa pétulante amie.

— Songe à tout ce que j'ai à faire, implore Sabine. Remplir le salon de fleurs pour en masquer la nudité, organiser un goûter...

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet 1906.

— Pendant que tu t'habilleras, je vais pourvoir à tout cela.

— Si tu crois que ma toilette va demander du temps; je saute dans mon tub..., un chignon en coup de vent, une robe, et je cours chercher certaines clochettes bleues sur le bord de la rivière, de quoi faire une corbeille exquise!

— Avec la barque du voisin, sans doute?

— Parfaitement, les barques sont faites pour s'en servir.

— Mais le bord de la rivière où sont les clochettes est aussi au voisin, tu empiètes ainsi sans façon sur ses terres.

— Sur ses terres, dans une barque! voilà de ces licences. La rivière est à tout le monde, j'imagine?

— Oui, mais la barque?

— Oh! pour une fois ou deux que je m'en servirai.

— C'est indiscret, s'il te surprenait, il suffit d'une fois.

— Il suffit d'une fois aussi qu'une étoile te tombe dans l'œil. Ça n'arrive jamais, ces choses-là, d'ailleurs M. Gaëtan de Salvreuse est un garçon trop bien élevé et surtout trop timide.

— Ah! ah! je vois d'ici le tableau.

Je ne lui parlais pas,
Il ne me disait rien,
Ainsi finit enfin
Ce pénible entretien.

— Et ce n'est même pas de toi!

— Non.

— Pas fort. Et maintenant qu'il ne reste miette de mon déjeuner, j'achève le programme : Salon à décorer, et, chose plus difficile, tante Zozie à retaper.

Un instant après, Sabine fait irruption chez tante Zozie qui lui apparaît hérissée de papillotes en papier.

— Vous savez la nouvelle, chère tante?

— Eh oui. Que vient faire céans ce jeune freluquet? questionna la vieille fille, l'œil en soupçon.

— Vous rendre ses devoirs, ce qui est de la plus élémentaire courtoisie, fit Sabine, candide.

— C'est possible, reprend l'autre radoucie, c'est même probable; il y a vingt ans, les Kéramour frayaient avec notre maison; mais, petite, n'allez pas vous mettre quelque billevesée en votre tête de linotte; il est passé le temps où l'on épousait les filles sans dot, et vous n'avez pas un minois à inspirer les caprices.

— Ce n'est pas à votre école que j'ai pu garder beaucoup d'illusions à ce sujet, bonne tante, constate Sabine, angélique.

Et pour la mettre de bonne humeur, la rouée ajoute :

— Et vous, tante Zozie, étiez-vous bien jolie?

— Si jolie, mon cœur, que les passants se retournaient sur mon passage.

— Et au bal, tante jolie, au bal?

— Mes épaules rivalisaient de blancheur avec les camélias.

— Oh! admire Sabine émerveillée.

Et la futée risque en douche :

— On dit que je vous ressemble...

Mlle de Nérac fait la grimace :

— En laid, mon enfant, peut-être.

Sabine ne bronche pas sous l'épigramme.

— A mon avis, toutes les filles sans dot devraient être jolies, c'pas, tante Zozie? Ce serait une façon très juste d'équilibrer les chances.

— Les chances de se faire prendre au guet-apens du mariage, belle avance! mugit la vieille tante rancunière.

— Qu'en savez-vous, bonne tante? vous n'y avez pas été prise.

— Je le devine, affirme tante Zozie, énergique.

— Pas moi, l'attrait de l'inconnu m'a toujours transportée. Si l'on me demandait en mariage, je dirai oui, pour voir.

— Taisez-vous, vous êtes folle! glapit la vieille fille, que la seule perspective de marier sa nièce fait bondir ainsi qu'une biche blessée.

Sabine sent l'orage venir et, pour le conjurer, tout en prenant la porte.

— Je vous coifferai tantôt, petite tante.

Puis, sans attendre la réponse, elle dégringole l'escalier, et posant à la diable son chapeau de soleil, part d'un pied léger à la recherche de sa moisson fleurie. Le souvenir des clochettes bleues la conduit à la rivière.

C'est la Cisse qui serpente dans le vallon ombreux, au pied du coteau que domine, si pittoresque, la tour des Hiboux. Voici la barque immobile et proche dans l'eau morte d'une baie minuscule, et que ce soit sur l'autre rive, peu importe, dans cette rivière à peine plus large qu'un ruisseau. Un coup d'œil circulaire sur les deux rives, solitaires, rassure l'audacieuse. D'une longue perche qui se trouve là sous la main, comme par hasard, la jeune fille attire à elle le frêle esquif et d'un bond, sans autre hésitation, s'arroge les droits du propriétaire. Deux coups de rame la mènent où elle veut aller : aux touffes pressées des clochettes bleues. Elle saute, ravie, au beau milieu, et, à genoux, ramasse par brassées les scilles fleuris. Son chapeau lui sert de corbeille, et toute à sa cueillette, Sabine ne se doute pas que la barque suit

doucement le fil de l'eau, et virant à droite, virant à gauche, va s'amarrer là-bas, dans une crique naturelle qui semble le port attitré de cette capricieuse embarcation.

Au même moment, d'une jolie villa sise en vis-à-vis de la tour des Hiboux, mais sur la rive opposée, un jeune homme descend d'un pas flâneur et, tout en sifflotant un air de chasse, dévale à son tour la pente raide, hérissée de rocs abrupts, qui descend à la rivière.

Gaëtan est le seul descendant mâle de la famille des Salvreuse, bonne noblesse de Touraine. Il resta orphelin à quinze ans, sans autre parent qu'un tuteur peu consciencieux. Celui-ci, avec une hâte touchante, prit soin de se débarrasser de toute surveillance encombrante entre les mains d'un saint homme, l'abbé Pingremont, tout dévoué à la famille des Salvreuse. L'enfant était intelligent, il eût pu réussir brillamment, mais dès ses plus jeunes années, l'amour de la chasse l'emporta sur toute autre considération. Et le pauvre précepteur dut, entre deux coups de fusil, inculquer à son élève assez de documents solubles pour faire du dernier rejeton des Salvreuse un bachelier. Mais quand il s'agit de pousser plus loin les choses, Gaëtan opposa une force d'inertie invincible. Force fut au bon abbé de se contenter d'un Nemrod agriculteur, qui après avoir subi victorieusement l'épreuve du service militaire, s'apprêtait à planter ses choux prosaïquement, tout souci écarté.

« Il eût pu faire mieux, se disait l'abbé, mais son âme est sauve... » A tout prendre, c'était bien l'essentiel. Pourtant, depuis quelques mois, le cerveau du cher abbé entrait en fermentation... « Il n'est pas bon que l'homme soit seul », a dit le Créateur... Une ambition germait... Que ne mariait-il son cher élève!

Pour ce faire, l'abbé, qui savait son monde, força Gaétan à surmonter sa sauvagerie, et les visites de présentation du jeune candidat au mariage défrayèrent quelque temps les conversations des châteaux environnants. La série débuta par Mlle de Nérac. Celle-ci, de sa face à main braquée, dévisagea l'imprudent. A première vue, la timidité du jeune homme lui apparut de toute sécurité; elle l'abandonna donc à sa nièce avec une offensante quiétude. Elle-même se plongea avec le bon abbé dans un entretien de toute confiance : une recette de confitures dite aux cheveux d'anges. Ah! Gaëtan s'en souviendrait de cette visite interminable, et par quel prodige d'équilibre il s'obstina à rester assis sur la pointe de sa chaise, sous le regard railleur et intéressé de Mlle Sabine. S'était-elle assez moquée de lui, cette Sabine? Ce n'est pas comme l'autre, la blonde, qui semblait si douce, si

aimable. De quel sourire encourageant accueillait-elle ses monosyllabes! Et néanmoins, le cœur de Gaëtan est sans doute un abîme de contradictions, mais ce n'est pas à la blonde qu'il pense et qu'il eût voulu plaire, mais à cette Sabine, cette moqueuse, dont le sourire étincelant exaspère jusqu'à ses souvenirs. Et ce matin, c'est encore à elle qu'il rêve, tout en sautant dans la barque, faisant rejaillir à dix mètres l'onde bouleversée.

« Tiens, se dit l'objet de ces pensées, accroupie dans les fleurs, et qui ne se retourne même pas, les canards qui font le plongeon dans la Cisse! »

Et, pas autrement affectée, Sabine continue sa cueillette.

« Oui, rêve Gaëtan, maintenant assis dans la barque, je donnerais mon meilleur coup de fusil pour attirer son attention. Mais que lui dirais-je? »

Déjà il évoque la tour des Hiboux embrasée, lui, escaladant la fenêtre, sauvant Sabine des flammes et tombant à ses pieds, le crâne ouvert par une poutre!

— Voilà du courage, du vrai!

Enthousiasmé, Gaëtan se dresse d'un si brusque élan, qu'il manque piquer un plongeon, beaucoup moins héroïque, dans la rivière. Il se rassied et rame langoureusement. Sa timidité le reprend, cette pénible timidité des forts, qui se défient d'eux-mêmes jusqu'à la souffrance!...

« Ne sais-je pas que sa seule présence me rend muet et sot? »

Et cependant, le Gaëtan si timide est un grand garçon d'un beau type de fort, le front large, intelligent, l'œil rieur et franc, la bouche sympathique, l'attitude pleine de joyeuse crânerie.

S'il savait pourtant où le conduit le mouvement rythmé et machinal de ses rames, de quelle vitesse remonterait-il en sens contraire! mais il ne sait pas...

Sabine, elle, n'est pourtant pas fière. Le bruit régulier des rames vient enfin d'attirer son attention et, qu'on juge de sa stupeur! en reconnaissant la barque, *sa* barque, munie de son propriétaire.

Ah! si jamais Gaëtan a rêvé prendre une revanche des sourires moqueurs, voilà un occasion entre mille! Mais Gaëtan a-t-il jamais su profiter de ses avantages? Les yeux écarquillés, il considère cette invraisemblable vision : Sabine seule, dans sa propriété à lui! Que croire? que penser? Il est bien près de perdre la tête et, timide, balbutiant, se lève.

Sabine, toute à sa confusion, est à peindre. Son larcin est à ses pieds, qui embaume. A quoi bon le nier? La coupable n'y songe

pas, tant le flagrant délit s'impose à elle, dans toute son horreur.

Le silence entre eux menacerait de devenir embarrassant si, à cette minute critique, Sabine, mieux avisée, ne coulait entre les cils un regard investigateur. La vue de ce géant, médusé par sa petite personne, lui paraît un spectacle si inattendu et réjouissant, qu'un irrésistible fou rire la saisit à la gorge.

Ahuri, Gaëtan écoute ce rire enchanteur. Son visage consterné fait un tel contraste avec l'hilarité progressive de Sabine, qu'elle reprend tout à coup sa gravité :

— Monsieur, j'avoue mon crime..., vos fleurs m'ont tentée et votre barque se trouvait si à portée de ma main, que j'en ai profité... Je vous en fais mes très humbles excuses.

Etranglé par l'émotion, Gaëtan veut protester, mais, vains efforts! Des gestes cabalistiques, qui semblent vouloir clouer au sol la joyeuse inculpée, sont l'unique manifestation de vie qu'il puisse se permettre. Il bondit de la barque sur le pré, et disparaît à grandes enjambées.

La jeune fille, stupéfaite, regarde la silhouette géante se perdre à l'horizon. Cinq minutes se passent. Sabine n'y comprend rien et songe sérieusement à profiter, sans fausse honte et autre explication, de la barque-Providence. Un fracas de branches cassées, comme si un sanglier fonçait sous bois, arrête son mouvement, et Gaëtan, tout rouge, les mains déchirées par les épines, réapparait, une brassée de roses dans les bras.

Les yeux brillants de convoitise et d'admiration, Sabine ne sait trop que dire, mais, sur le geste invitant du jeune homme, toujours muet :

— Pour moi, tout cela? Oh! c'est trop, trop beau, fait-elle.

Instinctivement, ses mains se tendent et son visage rieur s'enfouit dans les roses avec délices.

— Sont-elles belles! et comme elles sentent bon... Merci, merci, quelle jolie corbeille ça va faire. Vous viendrez les voir ce soir, invite-t-elle, gentille.

Gaëtan sourit, heureux, mais ne dit rien. En silence, ils montent dans la barque. Le jeune homme prend les rames et Sabine, nu-tête, ses roses sur les genoux, semble la fée du printemps. Gaëtan voudrait le lui dire, exprimer par des mots ce qu'il sent si bien. La barque touche la rive. Gaëtan voit sa jolie fée, d'un saut léger, mettre un terme à sa vision d'enchantement. Alors, avec le courage d'un homme qui se noie, d'une voix rauque, voilée, mais qui paraît, à ses oreilles effarouchées, éclater comme une fanfare, il jette cette phrase sonore :

— Mademoiselle, ce jour est le plus beau de mon existence.

Sabine ne raille plus, bien mieux, elle lui tend une rose, et dit avec son plus joli sourire :

— A ce soir!

Et, tout en remontant, très absorbée par une soudaine préoccupation, Sabine s'écrie comme Archimède : « Eureka! voici peut-être un mari pour Hélène! » Et de deux!

VI

Pendant cette scène idyllique, l'abbé Pingremont attendait son élève. Depuis une grande demi-heure, le déjeuner refroidissait. La chasse battrait son plein qu'il ne sourcillerait pas. Ne sait-on pas qu'une fois parti, un bon chasseur se soucie peu du temps écoulé, mais en plein mois de mai, où peut-il être?

Et le bon abbé se lève, se rassied, regarde la pendule, bondit à la fenêtre, pour se rasseoir encore, plus perplexe que jamais. L'inquiétude ne convient guère à cette figure de chérubin auréolée de cheveux frisés, qui s'envolent à la brise, légers, flous, d'un joli gris cendré, révélant, sans vergogne, les cinquante ans de leur propriétaire.

Les traits sont réguliers, l'œil rayonne en une sérénité et — la nature a de ces caprices bizarres, — la bouche est un poème de grâce! petite, mignonne, une feuille de rose chiffonnée, une bouche de jeune fille, dans cette face simple, rustique et vénérable, une distraction du Créateur.

Un pas pesant, accompagné des aboiements de Pyrame, le chien du logis, annonça soudain l'arrivée du retardataire.

— Eh! mon cher enfant, vous voilà donc? Je me desséchais d'inquiétude devant ce retard inexplicable; je vous croyais noyé.

— Pourquoi m'avez-vous attendu, bon ami? vous devez mourir de faim?

Le déjeuner commença silencieux.

Du coin de l'œil, l'abbé, intrigué, interroge la figure morne de son élève.

— Laissez-nous, dit Gaëtan au domestique qui les sert, fort étonné de leur mutisme inusité.

A peine ce dernier disparu :

— Une fameuse gaffe que vous avez faite, monsieur l'abbé, de me parler mariage.

— Et en quoi donc, mon bon petit? fait le précepteur paternel.

— En tout. Je ne suis pas fait pour plaire aux femmes.

— Bah! qu'en savez-vous?

— J'en suis sûr, j'ai essayé.

— Et cet essai?

— Elle m'a ri au nez, éclate Gaëtan furieux. Moi qui étais si tranquille, entre la chasse et vous. Je ne dors plus, je ne mange plus. Je me consume.

Un coup d'œil sur l'assiette du jeune déprimé, où deux tranches de rosbeef nagent dans un jus succulent, commence à rassurer l'abbé quant à la perte d'appétit, et la structure de l'amoureux transi achève de dissiper tout remords.

— Ah! oui, une fameuse gaffe! soupira la victime.

— Voyons, mon fils, saint Paul n'a-t-il pas dit : Mariez-vous, vous ferez bien.

— Oui, mais il a ajouté : « Ne vous mariez pas, vous ferez mieux », achève Gaëtan triomphant, ah! mais, je suis calé, faudrait pas non plus essayer de m'en couler. D'abord, bon ami, avez-vous jamais été amoureux?

— Nnnnon.

— Eh bien, moi, je le suis.

— Pas possible.

— Il y a huit jours que ça m'a pris, à voir M[lle] Sabine rire de moi.

— Ce n'est pourtant pas une raison.

— Preuve que vous n'y entendez rien. L'amour jaillit des contrastes, il a suffi pour moi que M[lle] de Nérac n'ait pas eu l'air de me gober à première vue pour que, immédiatement, par esprit de contradiction, pffut! je m'emballe à fond.

— Mais c'est renversant, ce que vous me contez là!

— Ah! monsieur l'abbé, vous en verrez bien d'autres!

Et, d'une voix de stentor légèrement fausse, Gaëtan entonne avec âme :

L'amour est enfant de Bohême
Il n'a jamais connu de loi,
Si tu ne m'aimes pas, je t'aime
Et si je t'aiaiaime...

— Assez, assez, mon enfant, inutile de vous mettre dans des états pareils sans nécessité, je cours faire la demande.

— Pas la peine, elle refusera, c'est comme si je l'entendais.

— Mais encore, faudrait-il s'en assurer.

— Vous êtes bien pressé de me faire courir après une déception? pas moi... Je préfère encore languir dans l'incertitude, au moins je conserve l'espoir.

— Oh! mais, vous êtes très atteint, mon pauvre enfant... Ah la sainte Ecriture a bien raison de dire que la femme est amère comme la mort.

— Voilà qui est réconfortant, c'est un peu tard me prévenir, avouez, Monsieur l'abbé.

— Voyons, voyons, il faut se faire une raison. Mlle de Nérac n'est pas la seule femme au monde; son amie Hélène, par exemple...

— Alors, vous croyez que ça se passe comme ça, vous, bon ami. Apprenez que l'amour ne se commande pas; j'aime Sabine, je n'aime pas Hélène.

— Et ça suffit pour?...

— Comment si ça suffit! ah! mon bon ami, vous êtes bien gentil, je vous aime beaucoup, mais en amour, vrai, ce n'est pas pour vous bêcher, vous êtes au-dessous de tout.

Comme ils se levaient de table :

— Nous irons tantôt faire visite à Mlle de Nérac, énonça la voix sans timbre de Gaëtan.

— Ah ! dit l'abbé reprenant espoir.

— Oui, ce matin Mlle Sabine m'a donné rendez-vous.

L'abbé, ragaillardi, s'épanouit.

— Et vous voyez bien cette rose, acheva Gaëtan en montrant sa boutonnière fleurie, c'est elle qui me l'a donnée.

— Eh bien, mon fils, de quoi vous plaignez-vous?

— Vous n'avez pas fait de psychologie féminine, ça se voit, autrement vous sauriez qu'une femme qui aime garde ses roses. Cette fleur offerte, c'est la plus grande preuve d'indifférence qu'elle pouvait me donner.

Et d'un geste colère, il lança la rose par la fenêtre. L'abbé Pingremont se grattait l'oreille. Conscient de son incontestable supériorité, Gaëtan majestueux laissa le digne homme à ses réflexions et s'en fut procéder à sa toilette. Il n'était que deux heures, mais le jeune amoureux était en veine de coquetterie et quand, une heure plus tard, il reparut irréprochable, embaumant les mille fleurs, c'est à peine si le bon précepteur reconnut son élève. En silence, il admira les progrès de civilisation que l'amour peut opérer.

Tous deux s'acheminèrent vers la Tour des Hiboux... Devant le porche, l'automobile trépidante des Casteljac donna l'alarme au timide conquérant.

Seul, il eût sans vergogne repris le chemin du logis, mais l'abbé n'était pas homme à le laisser reculer en si bon chemin, pour une fois qu'il le tenait. Gaëtan, avec le courage du désespoir, se résigna à risquer une entrée sensationnelle. Hélas! elle dépassa ses espérances. Son trouble était si profond qu'il ne vit pas la marche, qui du vestibule donnait accès dans le salon; il bondit

comme un jeune faon et serait allé choir dans le giron de tante Zozie, si la main paternelle de son précepteur n'avait arrêté l'élan intempestif. Tout ému de l'alerte, il fit néanmoins le tour du salon sans écraser trop de pieds et bénit la main de Sabine, qui en souvenir des roses du matin, lui indiquait un siège à côté d'elle. Sylvain de Kéramour, qui suivait en tapinois les moindres faits et gestes de Sabine, tomba en arrêt devant ce signe d'intelligence. Ce jeune indigène serait-il un prétendant?

Sylvain avait beau ne pas être susceptible; il ne pouvait s'empêcher de constater la façon peu aimable dont Mlle Zozime de Nérac avait accueilli sa présentation et l'affectation de Sabine à s'effacer devant son amie Hélène. S'il avait pu comprendre le désintéressement de celle-ci et quelle jalousie sénile se cachait sous la froideur systématique de celle-là, peut-être aurait-il pris son parti de l'une et de l'autre et agi en brave. Mais, pas très fin psychologue et trop amoureux pour sonder de sang-froid ces subtilités féminines, il se sentait pris d'une vague détresse devant cette hostilité sourde, qu'il cherchait vainement à s'expliquer. Tout morose, terne, lui ordinairement si brillant causeur, il faisait pitié à sa mère qui s'évertuait à la conquête de la vieille tante. Jusqu'à présent, toutes les tentatives de causerie avaient échoué devant un parti pris de banalité voulue et déconcertante et Mme de Kéramour se désespérait à trouver jamais le défaut de cette cuirasse de politesse hautaine, quand une allusion discrète à l'ancienneté des Nérac fit dégeler cette impassibilité. Une fois lancée sur cette piste, elle ne tarissait plus, une anecdote n'attendait pas l'autre. Les yeux brillants d'orgueil, Mlle de Nérac contait donc celle où l'on voit la reine de France détacher son écharpe, pour étancher le sang du bel Amaury de Nérac, blessé par grande bravoure, au siège de Damiette.

A cet instant palpitant, les regards de Sylvain rencontrèrent les yeux de myosotis de la douce Hélène fixés sur lui avec une évidente commisération, pour son isolement. Ce rayon de sympathie lui parut délicieux et il entama avec l'amie de Sabine une causerie, qui sembla bientôt le captiver tout entier. Tout d'abord charmée de cette bonne entente qui devait si bien réaliser ses projets, Sabine se réjouit en toute sincérité. Mais quand, une promenade ayant été proposée aux visiteurs, elle vit Sylvain et Hélène s'isoler de plus en plus et l'entretien se faire plus encore intime et animé, une petite souffrance étrange l'effleura toute. Très novice dans les surprises du cœur, elle s'étonna de ce péché d'envie et toute humiliée se jugea très sévèrement.

Mlle Zozime, de son côté, suivait le manège des jeunes gens

avec une joie méchante. Tout souci s'effaçait de son front, du moment qu'il ne s'agissait pas de sa nièce. Mme de Kéramour pouvait maintenant, tout à loisir, étudier celle que son fils aimait, Mlle de Nérac ne viendrait plus se glisser en tiers dans leur entretien. Et Sabine, sûre de ne faire aucun tort à son amie Hélène, désormais appréciée, se montra ce qu'elle était, simple et charmante avec une pointe d'originalité gracieuse, qui ravit la mère de Sylvain. La jeune fille, à son tour, se laissait prendre à la grâce simple et affectueuse avec laquelle la comtesse de Kéramour s'essayait à captiver son cœur. Eliane de Casteljac, elle aussi, ne perdait pas son temps. Ayant accaparé le bon abbé Pingremont, elle eut vite fait de mettre au jour ses ambitions matrimoniales.

— Je ne suppose pas que vous comptiez beaucoup sur la tour des Hiboux, pour y trouver la perle rêvée?

— Et pourquoi pas?

— Ces jeunes filles n'ont aucune fortune.

— Qu'à cela ne tienne, fit l'abbé, mon élève en a pour deux.

Eliane savoura vaincue ce désintéressement d'un autre âge. Décidément ce bon abbé ne doutait de rien et mettait un peu trop en pratique les conseils évangéliques, mais que dire à cela? On ne s'improvise pas caissier. L'abbé Pingremont ne visait qu'au spirituel, il était tout naturel que le côté pratique de la vie échappât à l'envol de ses pensées.

Au milieu de ces perturbations, Gaëtan observait Sabine, or Sabine n'était plus elle-même. Son rire n'avait plus les mêmes sonorités; il se fêlait par instant, comme si quelque vibration intime eût forcé la note joyeuse jusqu'à la souffrance. Et Gaëtan songeait..., il songeait tellement, qu'il fallut qu'Hélène vînt le tirer de sa torpeur, la douce Hélène à laquelle il ne pensait jamais. Et comme si, tout à coup, il ne pouvait avoir de secrets pour elle, Gaëtan lui confia sérieux, tandis que le rire de Sabine s'égrenait, comme la vivante négation de son dire :

— Mlle Sabine est très triste aujourd'hui.

Hélène leva vers lui un regard profond, un peu triste aussi.

— Vous l'aimez donc bien? fit-elle dans un souffle.

Et une petite larme qui ne tomba point perla sous les longs cils.

Le muet aveu éblouit ce grand enfant. Quelqu'un pouvait l'aimer, lui? Une immense fierté gonfla son cœur, en même temps qu'une infinie gratitude naissait pour celle qui le relevait à ses propres yeux. Eperdu, balbutiant, il eût voulu se prosterner... Ce n'était donc pas Sabine qu'il aimait? Eh le savait-il lui-même à cette heure! Sabine avait été pour lui le mirage décevant, après lequel on court assoiffé d'ivresse sans se douter qu'à la porte,

tout près, l'amour attend et le bonheur aussi. Devant cette révélation, Gaëtan reprenait tout à coup possession de sa personnalité. Les yeux dessillés, radieux, il allait à l'amour qui s'offrait si chaste, dans ces yeux en pleurs, inhabiles à sceller leur secret.

Par quel mystérieux aimant, Hélène, la douce Hélène, s'était-elle sentie attirée vers Gaëtan? Comment, sous cette enveloppe un peu fruste, avait-elle deviné l'âme *sœur* que son âme attendait?

L'âme d'Hélène s'ouvrait à la vie, comme un beau lac épand sa limpidité, avec le même calme, la même sérénité. A cette âme de tendresse, l'amour paraissait une vie d'immolation, dans laquelle, son cœur de dévouements adorants se noyait à l'avance, joyeux et consentant. L'attitude de Gaëtan malheureux, gauche, trop timide pour faire valoir ses qualités réelles, au lieu de la rebuter, l'attira, et quand la verve satirique de Sabine choisit cette victime comme cible de ses sarcasmes, Hélène s'apitoya passionnément devant cet incompris qui luttait contre la fatalité, s'ignorait lui-même et souffrait d'une illusoire incapacité. De la pitié à l'amour, il n'y avait qu'un pas. Hélène, toute à son rôle de consolatrice, le franchit à son insu et ce fut la souffrance de se sentir méconnue pour une chimère qui fut pour elle la foudroyante révélation de l'état de son cœur.

Tous deux pensaient à ces choses et leurs regards se cherchaient, tandis que de leurs lèvres s'échappaient des mots sans suite sur cette *autre*, qui pour Gaëtan s'évanouissait déjà dans la brume, comme un paysage lointain qu'on ne doit plus revoir.

Toute cette évolution sentimentale se passait dans le silence des cœurs; c'est à peine si, au départ, la petite main d'Hélène resta blottie plus qu'il n'est coutume dans la large main frémissante de son timide amoureux. Mais, en sortant de là, Gaëtan planait dans l'ivresse; son pas n'effleurait plus le sol et l'abbé Pingremont, essoufflé de la course, se sentait trop heureux de cette manifestation exubérante de joie intime, pour plaindre ses vieilles jambes.

— Je vois, mon bon petit, que vos affaires marchent à souhait; je me disais bien que Mlle Sabine...

— Sabine? qui vous parle de Sabine? C'est Hélène que j'aime! Hélène! mon idole! la seule femme qui est au monde!

Pour le coup, l'abbé Pingremont resta stupide, un pied en l'air.

— Comment, Hélène, à présent? mais pas plus tard que ce matin, vous me disiez...

— Eh qu'est-ce que cela prouve! fait Gaëtan avec autorité.

VII

Dans le parc des Saules, le long des prés, la fenaison jonche le sol de boutons d'or et de marguerites-reine. Le grillon, en quête d'amourette, perce l'air de sa note stridente, et ce chant, toujours le même, qui monte et descend, éveille une mélancolie, imprègne de somnolence la chaude journée de juin. Sous la faulx des moissonneurs, les herbes étalées répandent de grisants parfums, s'éparpillent sur la fourche soulevée, prennent des tons mûrissants, puis, en masse crépitante, s'en vont grossir, de leur foin odorant, les meulettes arrondies en dôme.

Dans l'une d'elles, deux jeunes filles sont blotties; l'ombre d'un cèdre majestueux s'épand en oasis protecteur et les yeux mirant le ciel, la tête renversée, elles savourent l'heure et les mille voix de la nature. Le roman gît feuillets épars et la broderie délaissée échappe aux mains languissantes, tant le bonheur de vivre fond en langueur les énergies défaillantes.

Carmen de Rocheservan secoua la première sa torpeur.

— Une minute de plus, je m'endormais... Rien de malsain comme de rêver ainsi les yeux ouverts; on a dû vous dire cela au couvent, Sabine?

Ainsi interpellée, Sabine de Nérac reprend ses esprits :

— Tante Zozie assure que si Eve n'avait point rêvé, le serpent ne l'eût jamais tentée.

— La supposition est très permise.

— Les rêves du mariage s'entend! distingue Sabine. Tante Zozie ne condamne que ceux-là.

— Ce sont bien ceux qui nous concernent, qu'en pensez-vous?

— Vous, peut-être, moi, pas; je me contente de marier les autres.

— Quel détachement! Qui cela?

— Hélène, naturellement.

— Vous avez trouvé un épouseur? Et le nom de cet être supérieur? car il doit être doué d'une façon extraordinaire, pour avoir négligé la question dot.

— Sylvain de Kéramour.

— Vous dites?

— Sylvain...

— Allons donc! ce n'est pas possible.

— Tout prête à croire qu'ils se marieront à la fin de l'été.

— Sont-ils fiancés?

— Pas encore; du moins, Hélène ne m'en a rien dit.

— Eh bien alors?

— L'affection éclate dans leurs moindres gestes..., le dénouement est facile à prévoir.

— Je ne vous savais pas si observatrice. Ma petite amie, laissez donc aux douairières ce rôle de providence qui vous sied si peu.

— Et pourquoi ne me siérait-il pas?

— Tout simplement parce que votre minois fait tort à celui de votre protégée.

— M. de Kéramour est trop fin connaisseur pour être de cet avis.

— Seriez-vous très fâchée qu'il le connût? questionna Carmen moqueuse.

— Oh! Carmen, qu'allez-vous imaginer là? Ai-je l'air d'une voleuse d'amour et cela aux dépens de ma meilleure amie?

Sabine se leva fâchée et des larmes de dépit jaillirent malgré elle de ses yeux.

— Venez ici, ma chérie, fit Carmen tout à coup très tendre, je voulais savoir et je sais.

— Carmen, vous me faites mal.

— Je le sais bien, mais croyez-vous que vous ne souffririez pas mille fois davantage, si je vous laissais commettre cette belle folie de donner à une autre, fût-ce à Hélène, celui que votre cœur aime en secret.

— Ne dites pas cela, ce n'est pas vrai. Moi! avec mon rire perpétuel, mon exubérance et mes enfantillages! Où avez-vous l'esprit? je ne rêve même pas les yeux fermés.

— C'est bien pis, vous pleurez.

— Pourquoi cette obstination à préciser l'imprécis, à dire au rêve : « Demeure », quand il est chimère, pourquoi faire à un cœur qui se veut ignorer, une douleur dont il lui faudrait mourir?

— Je ne veux pas que vous mouriez : et encore ceci est une métaphore, on ne meurt pas d'amour. On en vit, c'est plus triste.

— Vous paraissez si convaincue, vous, Carmen!

— Parlerais-je de ce que j'ignore?

— Mais alors, vous devez être très malheureuse?

— A peu près autant que vous et même plus, car vous n'avez jamais eu un reproche à vous faire.

— Vous non plus.

— C'est tout comme; ma mondanité prête à croire que la vie ne me paraît pas une chose sérieuse.

— S'*il* ne sait pas vous apprécier, c'est donc qu'*il* n'est pas digne de vous.

— Enfant! inspire-t-on confiance en disant à un homme : gardez-vous de me juger sur les apparences! A moins de le prendre pour un niais, — ce qui n'est pas le cas — en bien ou en

mal il se fera de moi l'idée que je lui suggérerai par mon attitude.

— Vous n'aviez donc jamais prévu ce regret possible?

— Vous savez, jusqu'à vingt ans, une jeune fille ne réfléchit guère aux conséquences. Tout la prédispose à cet aveuglement : les sourires de la vie et la tendresse des parents, trop heureux de garder pour eux seuls et les sombres pronostics, et les perplexités de l'avenir. C'est un peu l'enfance prolongée avec ses émerveillements candides, doublés des illusions de la vingtième année. Imaginez cette joie changée en stupeur triste, cette jeune fille douce, se demandant où est le vrai, prête à douter de tout, parce qu'une fois, en se jouant, on lui a menti. Ah! ce premier mensonge de la vie, puissiez-vous ne le jamais connaître!

Ce vœu mélancolique fut soudain interrompu par l'arrivée, en éclair, d'une automobile.

— Nous avons bien mal choisi notre refuge pour être tranquilles, fit Carmen contrariée; moi qui espérais vous avoir bien à moi, pendant mon séjour aux Saules et vous confisquer tout à loisir, voilà déjà un importun.

— Est-ce bien un importun? J'ai reconnu François de Salvignac.

— Et après?

— Ce n'est donc pas lui, l'élu de votre cœur?

— Le connaissez-vous?

— De vue seulement. Je ne lui ai jamais parlé; sa réputation me fait un peu peur.

— Tiens, je ne me trompe pas, voilà ce fat qui s'avance.

— Je viens saluer la reine de céans, dit François de Salvignac qui s'était débarrassé de son attirail de chauffeur et se présentait dans l'impeccabilité de son élégance.

Carmen le toisa avec une suprême indifférence.

— La reine de céans est Mme de Casteljac, je n'en connais point d'autres.

— Oui, mais elle est partie en promenade lointaine, m'ont dit ses gens; et, d'ailleurs, qu'importe; pour moi, n'êtes-vous pas toujours reine partout où vous passez?

— C'est bien banal, ce que vous me contez là; vous ne pourriez pas, une fois, trouver de l'inédit, histoire de varier un peu.

— Quelqu'un pourrait-il se vanter de vous intéresser, vous, une blasée d'hommages!

— Certainement, mais ce n'est pas vous. Pour le moment, je veux vous présenter à mon amie, Mlle de Nérac. Sabine, je te présente le premier flirteur de France.

Sabine sourit, amusée.

— De grâce, mademoiselle Carmen, ne m'accablez pas, implora

comiquement François de Salvignac, tandis que son regard charmé enveloppait la silhouette de Sabine.

Néanmoins, son attention ne fit qu'effleurer cette dernière. Le souvenir de son pari se présentait beaucoup trop précis à son esprit, pour qu'il commît l'erreur de s'occuper, en ce moment, de toute autre femme. Et Sabine, un peu effarouchée par le début de l'entretien, put s'esquiver à la recherche d'Eliane, sans soulever trop de protestations. Carmen n'avait jamais été si jolie et coquette à plaisir, comme si quelque amertume cachée trouvait un soulagement à ces fanfaronnades.

— Quel est votre flirt du moment? Brune ou blonde? Femme ou ingénue? questionna-t-elle.

— Ni femme, ni ingénue, répondit François, et on la dirait brune si le soleil, en se jouant, n'allumait en ses cheveux des reflets d'or. Je suis amoureux fou.

Avec un grand sérieux, Carmen braqua sur lui sa face-à-main.

— Qu'est-ce que j'ai? dit l'autre, avec tout à coup l'angoisse d'amour-propre qui saisit un mondain devant l'incorrection possible.

— Amoureux, vous? Pas possible! Ce serait la première fois de votre vie.

— Eh bien! pourvu que ce soit la bonne.

— Evidemment... Elle est donc très riche? demanda Carmen naïvement féroce.

— Oh! mademoiselle, cette question! Et comme vous la regretteriez, si vous saviez...

— Comment, elle n'aurait rien et vous l'épouseriez?...

— Il en... je... c'est-à-dire que... enfin, certainement.

— Oui, je vois..., vous bafouillez! Je me disais bien aussi... C'était trop beau pour y croire et trop chic pour vous ressembler.

— Vous avez donc bien mauvaise opinion de moi?

— Mauvaise? Il s'agit de s'entendre. Je vous juge à votre juste valeur, voilà.

— C'est que vous devez avoir une façon d'évaluer les gens plutôt sévère.

— Je me sers de mes yeux et de mes oreilles.

— Ce serait pourtant si flatteur d'être apprécié par vous.

— Mais vous l'êtes, rassurez-vous, vous l'êtes.

— A ma juste valeur, oui, je sais bien, répliqua François... Ah! on peut dire que vous ne l'avez pas, vous, le bandeau. Ce serait pourtant si bon d'être choisi par vous!

— Je suis absolument de votre avis, opina Carmen avec un

sang-froid superbe, mais quant à vous croire jamais l'élu en question, ah non!

— Même en insistant beaucoup? questionna François piqué au jeu.

— Si vous avez du temps à perdre, vous êtes bien libre.

— Mademoiselle Carmen, êtes-vous bien sûre d'avoir un cœur?

Et Carmen, lui riant au nez, sortit de son foin pour aller au-devant des Casteljac et de Sabine. Tandis qu'ils entraient au salon, Gaston et le marquis de Sauzac échangèrent un regard d'intelligence. Eux aussi songeaient au pari en suspens et l'air penaud de François de Salvignac n'annonçait rien moins qu'un triomphe. Néanmoins, François reprit vite son assurance et, pour donner le change, vint faire sa cour à Sabine de Nérac, mais avec son flair de flirteur, il se jugea vite supplanté à l'entrée de Sylvain de Kéramour. Décidément, rien ne lui réussissait aujourd'hui.

Sylvain n'avait pourtant pas reçu de la jeune fille un accueil bien chaleureux. N'avait-il pas eu la candeur de s'informer d'Hélène? C'en fut assez pour refermer en tombe le cœur de Sabine. Le ton froidement poli dont elle rassura cette sollicitude intempestive désarçonna notre amoureux. Sa mère n'était plus là pour le réconforter. En effet, Mme de Kéramour, qui jugeait Sabine de Nérac un parti très à son goût, était repartie rassurée, laissant à son fils le soin de mener à bien son roman. Mais elle comptait sans les malentendus qu'un sort malin ne manque jamais de susciter aux amoureux très épris, comme pour leur faire expier, à l'avance, leur félicité future.

Carmen de Rocheservan, qui pianotait en sourdine dans le boudoir voisin, vit la scène et appela Sylvain du regard.

— Eh bien, eh bien, quelle piteuse contenance! C'est à croire qu'on vous a jeté un maléfice; Sabine ne vous a donc pas accueilli selon vos mérites?

— Mlle Sabine est charmante... cependant...

— Cependant?

— Je n'ai pas toujours le don de lui plaire.

— Si vous l'avez seulement une fois, vous n'avez pas à vous plaindre.

— Vous croyez cela, vous, Mademoiselle Carmen, eh bien, pas du tout! avec certaines femmes, c'est toujours à recommencer.

— Vous m'avez l'air très perspicace! fit Carmen sans rire.

— Si vous vous moquez déjà de moi!

— Oh! si peu, que cela ne doit pas vous troubler.

— C'est qu'avec vous, on ne sait jamais s'il faut rire ou pleurer, vous ne parlez jamais sérieusement.

— Si, vraiment, avec les gens qui me sont sympathiques. Vous voulez une déclaration d'amitié, eh bien, tenez-la pour faite et causons de Sabine, car c'est bien là ce dont vous grillez, Monsieur de Kéramour.

— Pourquoi le cacherais-je? Mlle Sabine est pour moi une énigme charmante, à la vérité, mais enfin une énigme.

— Parce qu'elle n'a pas l'air de vous trouver à son goût.

Sylvain réfléchit une seconde et un peu penaud :

— C'est qu'il y a un peu de vrai dans votre raillerie!

— Quand je le disais, triompha Carmen. Savez-vous que vous lui avez joué un très méchant tour sans vous en douter?

— Moi? dit Sylvain effaré.

— Oui, vous. L'histoire du pneu est revenue aux oreilles de Mlle de Nérac, votre rôle de providence a été, par elle, très mal interprété. Résultat : confiscation de la bicyclette et défense formelle de jamais sortir seule; Eliane est obligée de lui envoyer ses chevaux quand elle veut la posséder.

— Je ne m'étonne plus. Mlle Sabine doit m'avoir en exécration. Comment faire maintenant pour rentrer en grâce?

— Epousez Hélène.

— Par exemple, il s'agit bien d'Hélène... Mais, sapristi! qu'est-ce que ce M. de Salvignac peut bien avoir à lui conter depuis un quart d'heure?

— Ce que vous lui diriez vous-même, allez, ni plus, ni moins, qu'elle est une charmante énigme..., que ses yeux ont des profondeurs d'abîmes... Ces comparaisons agissent toujours sur les nerfs féminins.

— Comme vous êtes blasée et moqueuse!

— Blasée, certes, mais moqueuse, je n'en ai guère le droit, toutes ces faiblesses à fleur de peau me connaissent. J'ai acquis à mes dépens un scepticisme d'aïeule, voilà tout. Aussi, le croiriez-vous, Monsieur de Kéramour, en ce moment, j'essaie de faire le bien.

Sylvain la regarda dérouté. Les yeux de la jeune fille avaient une douceur inaccoutumée : Carmen était une étrange créature.

— Oui, fit-elle à demi-voix comme se parlant à elle-même. Le plaisir lasse, l'admiration des hommes ne suffit pas toujours..., ce sont les revenez-y du cœur créé pour l'Infini et qu'un monde ne suffit pas à remplir. Ces jours-là, on se souvient de sa foi de petit enfant, on s'épouvante de l'inutilité de sa vie et l'on essaie de faire du bonheur autour de soi, pour ne pas se trouver un jour les mains vides et l'âme désemparée... C'est encore de l'égoïsme, si vous voulez, continua-t-elle en riant, mais enfin, les

autres en profitent et ce rôle de semeuse de sourires n'est pas sans charme, vous ne croyez pas?

— Je vous crois sans peine, mais pour l'apprécier, il faut, comme vous, posséder toutes les délicatesses du cœur.

— Qu'en savez-vous? fit Carmen, vite ombrageuse.

— Je m'en doute, depuis deux jours qu'il m'est donné d'apprécier la vraie Carmen.

— Alors vous n'êtes pas de ceux qui la jugent sur les apparences?

— Non, si j'avais une sœur, je lui souhaiterais un cœur comme le vôtre.

Carmen rougit d'émotion.

— Voilà le seul compliment sincère qui m'ait jamais été au cœur! Merci! fit-elle.

Puis, redevenue taquine, elle le regarda en souriant.

— Maintenant, parlons d'elle, car voilà dix minutes que vous l'oubliez pour moi. Sabine est l'âme la plus exquise que j'aie jamais rencontrée; elle ne possède qu'un défaut, que j'appellerai une manie : celle de la bienfaisance. Imaginez un tempérament de pélican qui se déchire à plaisir pour le bonheur de ses semblables. Maintenant que vous connaissez cette particularité, laissez à votre imagination la liberté de toutes les déductions; vous approcherez à peine de la touchante réalité. Je n'ajoute plus un mot.

— Oh! pourquoi? cela commençait si bien.

— Ouais, Monsieur, je ne trahis jamais une amie, même pour son bien; je compte sur votre perspicacité pour suppléer à mon insuffisance.

— Faut-il croire qu'elle se sacrifie à son amie Hélène?

— Un pélican, s'exclama Carmen, sans répondre. Et ses doigts errèrent en valse lente sur le clavier.

— Mais, enfin, vous aurez beau dire, objecta Sylvain, ce n'est pas par dévouement qu'elle se laisse ainsi faire la cour par François de Salvignac.

— Fi! le jaloux!

— Ne riez pas, je souffre!... Songez qu'elle ignore mon amour et que celui-là est si séduisant!...

— Rassurez-vous, il ne pratique l'amour que jusqu'à la bourse, ainsi pas de danger! Tout le monde n'a pas votre désintéressement... Mais au lieu de philosopher, allez donc le supplanter...; que faites-vous là près de moi?... Elle vous attend, peut-être, cette petite.

Et voyant avec quelle précipitation Sylvain la quittait pour Sabine, Carmen eut un beau sourire.

— Ah ! qu'ils soient heureux par moi ! Le Ciel me doit bien cette part de bonheur, songea-t-elle.

La mélodie s'échappa plus tendre de ses doigts comme une inspiration, presque une prière ! Le marquis de Sauzac s'approcha, charmé.

— Vous avez donc tous les dons, Mademoiselle. Après nous avoir ébloui par votre esprit, voilà que vous nous charmez par une harmonie céleste.

Souriante, Carmen questionna.

— Vous aimez la musique?

— Je l'adore ! mais il me faut de l'expression ; c'est pourquoi j'aime tant la vôtre.

— Alors, asseyez-vous là. Je vais improviser pour vous seul.

Le marquis ne se fit pas prier. Les yeux sur la jolie musicienne, il s'installa dans une bergère, très attentif.

Carmen débuta par des grondements d'orage, des flots déchaînés, un tumulte d'harmonie ; puis, sans transition, par magie, sous les doigts de fée, un chant s'éleva, suave et mélancolique, avec des sanglots sourds. Et la plainte d'âme éveillait une telle intensité de passion que, dans le salon, chacun fit silence, comme si, tout à côté de leur indifférence mondaine, une souffrance venait de vibrer. C'était la vraie Carmen qui se dévoilait. Seul M. de Sauzac en eut l'intuition ; les autres ne comprirent pas et même Gaston de Casteljac eut cette exclamation typique :

— C'est bien beau ! mais, à vous entendre, on croirait vraiment que vous portez le diable en terre, Mademoiselle Carmen, un peu de gaîté ne nuirait pas à votre talent, bien au contraire.

Sous l'incompétence de cette appréciation, le regard comiquement déçu de Carmen rencontra celui du marquis et elle fut rassurée. L'aimable vieillard avait senti sa musique et son visage recueilli gardait les traces de son émotion. Ce que voyant, Carmen se rasséréna. Elle haussa les épaules avec insouciance et attaqua une valse brillante et endiablée, où tous les grelots de la folie semblaient s'être donné rendez-vous. Des bravos éclatèrent et, la lèvre un peu méprisante, la belle Carmen confia au marquis :

— Vous voyez, ils ne sont pas difficiles à contenter.

VIII

Mlle de Nérac ne vit plus que par intermittences, tant l'avenir de sa nièce lui est un sujet de perplexités.

Sabine a vingt ans, l'âge choisi entre tous par le dieu malin pour réduire à merci les cœurs des fillettes. Mlle de Nérac en sait

bien quelque chose et son front s'empourpre de pudeur légèrement périmée, au souvenir des juvéniles espoirs de sa jeunesse enfuie.

Ah! qu'elle eût aimé, jadis, rendre les armes au petit dieu! mais nul prétendant n'avait osé affronter, même en pensée, le front rébarbatif et l'humeur belligérante de la fière Zozime, et force avait été à la belle de rester fille. Oh! la sourde rancune et dont Sabine subirait la peine! elle aussi resterait fille. Tante Zozie monterait la garde à la porte de ce jeune cœur.

Pour apaiser ses nerfs surexcités par l'insomnie, la vieille demoiselle était descendue dès l'aube et, l'œil en courroux, songeait. Sabine n'avait-elle pas été enlevée à sa surveillance par son amie Eliane toute la journée d'hier? Que s'était-il passé? Et la bouche se pince en rictus d'amertume; le buste s'affaisse en une platitude exempte de promesses; c'est la vieille fille dans tout l'égoïsme du mot, celle qui, ne voulant pas accepter sa vie, la rejette en fardeau sur ceux qui l'entourent et, dans la contemplation de sa propre misère, oublie qu'il est un bonheur qui se donne, cette divine intuition des chrétiennes charités. Le dévouement, c'est de l'amour encore et du bonheur toujours. Dieu n'a-t-il pas voulu des lèvres sevrées d'amour pour baiser ceux qui pleurent, des vierges sans foyer pour les enfants sans mère.

Mais il s'agit bien des autres, vraiment, Mlle de Nérac tient rigueur à cette Providence, pour elle seule impitoyable, et volontairement, s'isole dans le souci de son moi. Son pas s'allonge, écrase sans pitié les boutons d'or et les pâquerettes. Tout à coup, elle tombe en arrêt.

L'abbé Pingremont, le visage épanoui sous la fraîcheur matinale, succombe là, sous ses yeux, à son unique passion : la pêche à la ligne. La Cisse les sépare, mais si étroite que cette distance n'est pas un obstacle à l'inquisition dont la vieille fille devient coutumière, depuis que l'amour rôde, en maraudeur, sur ses terres.

— Ça mord, l'abbé? questionne la voix claironnante de Mlle de Nérac.

L'abbé Pingremont jeta un regard navré sur ses poissons en fuite.

— Ça mordait..., oui, fit-il, piteux.

— Je vous dérange peut-être?

— Au contraire, proteste mollement le digne homme.

— Alors, causons, voulez-vous? dit la vieille fille vite à l'aise en s'asseyant sur un rocher. Monsieur l'abbé, vous et moi avons charge d'âmes.

L'abbé s'attend si peu à ce préambule que, dans son saisissement, il pointe sa ligne au beau milieu de la Cisse.

— Eh! j'imagine que notre responsabilité à tous deux ne court aucun danger...

— Voilà ce qui vous trompe. Croyez-vous qu'il soit bien prudent, pour des gens de notre expérience, de laisser l'intimité s'établir entre nos enfants?

L'abbé Pingremont, pour être plus lucide, releva ses lunettes sur son front :

— Pour ma part, je n'y vois aucun inconvénient...

— Vous peut-être, moi, c'est différent. Comment, vous verriez l'amour s'implanter dans ces jeunes cœurs...

— Et où serait le mal? en admettant qu'un mariage s'ensuive.

— Marier la faim et la soif...

— Faim et soif? questionna l'abbé Pingremont piqué. Je vous certifie que trente mille francs de rente assurent le pain quotidien.

— Vous dites? Trente mille francs de rente? Où les prenez-vous?

— M. de Salvreuse aura cette dot.

— Et vous ne me le disiez pas?

— Si j'avais pensé vous intéresser, mais du moment qu'il ne s'agissait pas de Mlle votre nièce...

— Et l'autre! Une orpheline à moi confiée! Comment, vous voyez votre élève s'embarquer dans une aventure sans issue et vous applaudissez? s'étonna Mlle de Nérac.

— Sans issue, c'est une façon de dire, car le mariage est, ma foi, une issue très honorable.

— En admettant que les deux partis soient d'accord...

— Oh! ils le sont, constate le bon abbé Pingremont avec une béate confiance.

— Osez-vous m'avancer que Mlle de Rougemont se soit promise sans mon aveu, manquant à ce point à toutes les règles de bienséance et de réserve dues à son sexe? tonna Mlle de Nérac qui perdait la respiration sous la longueur du grief.

Ici, l'abbé prit son élan comme quelqu'un qui se jette à la nage. Que n'eût-il pas dit et fait pour le bonheur de son élève chéri.

— Je n'ai rien dit de pareil... L'amour se devine sans qu'il soit besoin de paroles.

— Aucune promesse n'a été échangée entre eux? insista la vieille tante impitoyable.

— Non.

— C'est bon, je vous la refuse.

— Comment, je... vous... me la refusez? mais je ne vous ai rien demandé, s'indigna l'abbé qui, avant tout, voulait sauvegarder la dignité des Salvreuse.

— Comme si je ne vous voyais pas venir!... Naturellement, vous ne pouvez pas me demander une jeune fille comme on amorce un poisson, en pêchant à la ligne, mais précisément, je préviens vos bonnes intentions... Vous entendez bien, je re-fu-se.

— Laquelle?

— Comment, laquelle? Je ne suppose pas qu'il s'agisse de ma nièce?

— Et quand cela serait! répliqua l'abbé Pingremont qui commençait à s'échauffer.

Rien de plus curieux que ces deux antagonistes qui, à travers la rivière, s'invectivaient comme deux ennemis. Les voix montaient à un diapason absolument anormal. Et quand on pense qu'un mariage se débattait ainsi au fil de l'eau, on se doute si les oreilles des intéressés devaient bruire et se pencher attentives. Hélène, dont les fenêtres n'étaient pas loin, ne perdait ni un geste, ni une parole et pensa défaillir à cette dernière phrase de l'abbé Pingremont, mais elle fut vite rassérénée.

— Rassurez-vous, Mlle Sabine n'est pas en cause; c'est la main de Mlle de Rougemont que mon élève désire obtenir.

— Oui, mais la place est prise.

Cette fois, l'abbé Pingremont parut démonté.

— Qu'en savez-vous? fit-il, par acquit de conscience.

— Toutes les apparences y sont.

— Oh! si vous ne jugez que sur les apparences, vous pouvez parfaitement vous tromper, affirma le précepteur.

— Une femme ne se trompe guère à certains indices; M. de Kéramour est le seul élu.

— Mlle Hélène vous a-t-elle confié ses préférences?

— Je n'en ai que faire!

— Eh bien, voilà où gît l'erreur. L'amour a des subtilités que vous et moi ne pouvons prévoir...

Et, s'emballant à fond, dans son ardeur de persuasion :

— Si l'on aime, les yeux se fuient..., les paroles meurent sur les lèvres et l'on ne se dit rien, parce qu'on aurait trop à se dire!

L'abbé était si lancé, qu'il ne vit pas l'orage poindre et s'amasser en foudre, dans le cœur de son interlocutrice, à bout de patience.

Par bonheur, l'apparition de Sabine apporta la diversion de salut.

Elle aussi, tenait une ligne à la main et, sans s'apercevoir de l'émoi général, toute au plaisir nouveau qui l'attendait :

— Ma ligne est aussi belle que la vôtre, Monsieur l'abbé; nous allons faire un match à qui de nous deux prendra le plus de poissons. Si vous voulez, tante Zozie, je vais vous chercher une ligne; c'est très amusant, vous verrez.

A cet enfantillage, Mlle de Nérac haussa les épaules et sans répondre un mot, s'en alla très digne.

— Tant mieux! pensa tout haut Sabine; elle aurait parlé tout le temps..., ça n'aurait pas mordu.

L'abbé Pingremont en savait bien quelque chose. Tout soucieux, son regard suivait la retraite de sa terrible adversaire et ne s'apercevait pas que, dans sa préoccupation, sa main tenait la ligne par le mauvais bout. Un éclat de rire de Sabine le rappela aux bons principes.

— Chut, maintenant, plus un mot.

Cinq minutes se passèrent. Ça ne mordait pas! mais tout doucement, les poissons commençaient de prudents circuits.

Une idée vint à Sabine.

— Si j'allais chercher Hélène? proposa-t-elle à voix basse.

Aussitôt dit, aussitôt exécuté.

L'abbé Pingremont jeta un regard effaré du côté de Mlle de Nérac, mais il ne la vit plus; l'algarade matinale avait sans doute calmé ses nerfs, elle était rentrée dans ses appartements.

Pendant qu'il réfléchissait et que le poisson taquinait sa ligne, Sabine pénétrait dans la chambre d'Hélène. Elle recula stupéfaite. Son amie tournait vers elle un visage méconnaissable, inondé de larmes.

— Qu'as-tu?

— Rien. Un peu de migraine.

— Une migraine qui te fait pleurer comme une Madeleine?

— Oui, les nerfs s'en mêlent.

— Tu te donnes bien du mal pour mentir, constata Sabine froidement, depuis quinze jours, d'ailleurs, je ne te reconnais plus.

— C'est que tu étais si froide...

— Oui, c'est vrai, j'avais tort. Est-ce cela qui te fait pleurer? questionna Sabine, déjà attendrie.

— Oui, cela..., et puis..., ah! je suis trop malheureuse!

— Voyons, voyons, le remède est toujours à côté du mal, encouragea Sabine.

— Eh bien, fit Hélène d'une voix entrecoupée, tu sais comme il est difficile à une fille sans dot de se marier.

— Oui, je sais..., passons..., dit Sabine qui songeait à Sylvain et se tenait à quatre pour ne pas éclater.

— Alors juge de mon bonheur! en apprenant qu'un homme avait été assez désintéressé pour penser à moi.

— Tu en pleurais d'attendrissement, je vois bien, dit Sabine qui trépigne intérieurement.

— Mais non, tu n'y es pas.

— Quoi encore? Vous vous entendrez si bien, car c'est de Sylvain de Kéramour qu'il s'agit, n'est-il pas vrai!

— Comment, toi aussi? Oh! je suis trop trop malheureuse!

Pour le coup Sabine bondit :

— Ce n'est pas lui?

— Mais non, ce n'est pas lui.

— Oh! amour! vite raconte.

Hélène, dans son trouble, ne s'explique pas très bien ce revirement enthousiaste, mais elle voit Sabine palpitante d'intérêt et, pour le moment, n'en demande pas davantage.

Par phrases entrecoupées, elle lui narre le dialogue surpris de sa fenêtre entre tante Zozie et l'abbé Pingremont; la demande en mariage..., le refus...

— Et tu aimes Gaëtan? c'est bien vrai? tu ne te fais pas d'illusion? insiste Sabine dont les yeux rayonnent.

— Je n'aime et n'aimerai jamais que lui, répond Hélène avec recueillement.

— Comme c'est curieux! Mais alors Sylvain?

— Sylvain?

— Ben oui, vous ne vous quittiez pas!... vos conversations étaient d'une animation!... nous vous croyions d'accord, presque fiancés.

— C'est donc cela?

Hélène, malgré son chagrin présent, ne peut s'empêcher de rire.

— Pourquoi ris-tu? les apparences y étaient.

— Parlons-en des apparences... C'est vrai qu'il m'avait un peu accaparée, mais ce qu'il avait à me dire ne visait en aucune façon mon humble personnalité.

— Tu crois?

— J'en suis même sûre.

— C'est que je pensais..., j'espérais qu'il songeait à toi...

— Tu espérais..., en priant le bon Dieu qu'il n'en fît rien, sourit Hélène, malicieuse.

— Non, je te jure, j'étais sincère; mais je ne sais trop pourquoi, tout à coup, j'ai éprouvé un si grand chagrin, comme une désespérance de tout.

— C'est que tu l'aimais sans t'en douter, petite folle, et, dans ces conditions, passer son bonheur à une autre, c'est de l'héroïsme tout simplement.

— Et ma vertu n'était pas à la hauteur, constata Sabine, très mortifiée; oui, il faut que je te l'avoue, je me sentais devenir mauvaise, je te détestais presque à certaines heures; mais ce dont je suis sûre, c'est que je serais morte plutôt que de me mettre au travers de ton bonheur.

— De cela, je suis convaincue, ma chérie, car je connais ton cœur; mais s'il est vrai que les mariages sont écrits au ciel, le bon Dieu devait bien rire.

— Oh! Hélène, ne te moque pas de moi...; je te *ra*dore, tu sais, et je cours raccrocher ton mariage.

— Quelle folie! Ne va pas te compromettre pour moi, dit Hélène, qui essaie de la retenir.

— Regarde plutôt si l'instrument choisi par la Providence n'est pas bon et sûr.

Et, l'entraînant à la fenêtre, Sabine montra à Hélène l'abbé Pingremont qui, redevenu placide, voyait avec béatitude un poisson frétiller au bout de sa ligne.

— Viens-tu?

— Plutôt mourir!

— O timidité des cœurs épris! Te voilà comme Gaëtan. J'irai donc seule, mais ne pleure pas en m'attendant.

Sur un dernier baiser, Sabine, le cœur en fête, descendit en tourbillon. Sans se soucier des égards dus au pêcheur à la ligne dans l'exercice de ses fonctions, elle brusqua l'entrée en matière :

— Monsieur l'abbé, il s'agit bien de pêche! Savez-vous que mon amie, Hélène, a entendu toute votre conversation avec tante Zozie?

— Que me dites-vous là, ma chère enfant?

— La vérité la plus limpide. Hélène était à sa fenêtre, et, vous devez le savoir, quand tante Zozie se fâche, elle ne ménage guère son diapason...; bref, ma pauvre amie a tout entendu, je l'ai trouvée en larmes!

— En larmes! fait l'écho consterné.

— Oh! rassurez-vous, c'est une façon de protester.

— Contre la demande? s'exclama le précepteur affolé.

— Eh non, contre le refus! Hein! je vous ai fait une belle peur?

L'abbé s'éponge le front.

— C'est que, voyez-vous, Mademoiselle Sabine, je ne devrais peut-être pas vous dire cela, mais je pense à mon pauvre enfant qui eût été si malheureux!

Sabine fut touchée.

— En ce cas, consolez-le vite. Hélène l'aime certainement, j'ai pu m'en convaincre.

La petite bouche de l'abbé s'épanouit de satisfaction; mais de nouveau inquiet :

— Mlle de Nérac a très mal pris la chose.

— C'était inévitable, ma tante ne peut pas entendre parler mariage sans crise de nerfs. Tante Zozie n'a aucun droit à faire

valoir sur Hélène, qui a son tuteur; mais je connais Hélène si délicate de sentiments, elle ne voudra jamais reconnaître de cette façon l'hospitalité de ma tante.

— Elle aura raison. Plus fait douceur que violence, approuva l'abbé Pingremont.

— Oh! il y aurait bien un moyen génial. Si je faisais vœu à tante Zozie de rester fille toute ma vie?... après ça, je la connais, elle n'aurait plus rien à me refuser.

— Mais, ma petite enfant, ce n'est pas à votre âge qu'on risque des promesses pareilles. C'est de la présomption, ni plus ni moins. Songez aux regrets possibles...

— Et même certains, allez, Monsieur l'abbé.

— Eh bien, voyez quelle inconséquence!

— Oui; mais, en attendant, Hélène serait mariée. On dit que faire des heureux tient lieu de bonheur personnel; je puis bien essayer, je crois que c'est dans l'évangile.

— L'oubli de soi est certainement un précepte chrétien, mais le bon Dieu n'a jamais demandé l'impossible, et...

— Chut! chut! Monsieur l'abbé, ne me faites pas réfléchir. Moi, d'abord, quand je réfléchis, je suis perdue. Attendez-moi là, je reviens.

Et, se bouchant les oreilles devant les objurgations du bon précepteur bouleversé, elle courut sans perdre haleine trouver sa terrible tante. Pour ne pas écouter la petite voix secrète qui, dans son cœur, parlait si haut d'amour et d'espérance, Sabine se mit à chanter à tue-tête et, d'une glissade, pénétra dans le sanctuaire interdit aux profanes, la joie dans les yeux, le sourire aux lèvres et, pourquoi ne pas le dire, du désespoir plein le cœur.

— Vous pourriez frapper, observa aigrement Mlle de Nérac.

En général, tante Zozie n'avait pas l'accueil tendre. Cette froideur fut pour Sabine le plus fort des stimulants.

— Pardon, ma tante, j'ai une communication à vous faire.

Tante Zozie trembla. Ce préambule avait un vague parfum nuptial, qui la troublait étrangement.

— Peut-être ignorez-vous que mon amie, Hélène, plaît à M. de Salvreuse?

— Et quand cela serait! En quoi cette affaire vous regarde-t-elle?

— Oh! très indirectement, j'en conviens; mais Hélène est mon amie, et je désirerais vous voir prendre en considération la demande que M. Gaëtan ne tardera pas à vous adresser.

— Vous me paraissez, en effet, très au courant; ces jeunes gens ont donc poussé l'impudence jusqu'à se consulter à mon insu?

— Hélène est tout à fait incapable de ce procédé; ce n'est pas

sa faute si sa fenêtre donne sur la Cisse, et si vous aviez jugé cet endroit favorable pour une ouverture matrimoniale.

— Alors, cette demoiselle écoute aux portes?

— Aux fenêtres seulement, tante Zozie, ce qui est bien différent; d'ailleurs, je vous assure qu'il n'était pas nécessaire de beaucoup prêter l'oreille pour entendre.

— Vous y étiez donc?

— Non, et je l'ai vivement regretté.

— Je ne vois pas en quoi votre présence eût été nécessaire.

— Indispensable, ma petite tante. Vous comprenez bien qu'Hélène ne pouvait pas décemment vous crier d'accepter, tandis que moi, qui étais désintéressée dans la question; vous voyez ça d'ici! Je vous aurais évité la peine d'un refus inutile.

— Inutile? Je ne comprends pas.

— Voyons, tante Zozie, vous ne pouvez tout de même pas vous mettre en tête de refuser une demande en mariage qui ne vous est pas adressée..., c'est un abus de pouvoir, tout simplement.

— Est-ce une leçon?

— Mon Dieu, non, une simple considération générale.

— On vous en dispense de vos considérations.

— Ça, c'est bien possible, bonne tante; moi, vous savez, je suis très bavarde : je donne mon avis, même quand on ne me le demande pas, histoire de me délier la langue; vous êtes bien libre de ne pas m'écouter, mais en réfléchissant..., les avis de plusieurs sont quelquefois plus à considérer qu'un seul; on a beau dire, ça élargit les conceptions.

— Les conceptions d'une péronnelle de votre sorte me laissent fort indifférente; vous saurez que je ne reviens jamais sur mes décisions.

— Même quand elles sont injustes?

— Injustes? Qu'est-ce à dire?

— Eh bien, non, pas injustes; mais si je vous en priais beaucoup?

— Oh! vous savez qu'avec moi : insolences ou cajoleries, c'est tout un.

— Voyons, ma tante, je comprendrais encore un refus de votre part, s'il s'agissait de votre nièce, dont vous avez la charge, mais Hélène! vous n'avez aucun droit à faire valoir sur Hélène, qui est majeure depuis quelques semaines et libre d'agir à sa guise.

— Dois-je supposer que cette petite pécore vous ait fait la leçon?

— Ah! la pauvre! Elle aimerait mieux pleurer toute sa vie, ce qu'elle fait, d'ailleurs, avec abondance depuis ce matin.

— Eh bien, qu'elle continue!

— Voyons, ma tante, ce n'est pas votre dernier mot?

Impassible, Mlle de Nérac reprit sa lecture commencée comme si le sujet avait épuisé tout son intérêt.

Sabine s'était juré d'enlever le consentement, fût-ce au prix du plus dur sacrifice! Elle s'agenouilla et posa sa jolie tête sur les genoux de la vieille fée chagrine.

— Ecoutez-moi, tante Zozie, soyez bonne pour Hélène, permettez-lui de se marier et je vous le jure, je n'essaierai jamais, jamais de vous quitter, même pour quelqu'un que j'aimerais beaucoup, puisque cela vous contrarie tant que je ne fasse pas comme vous.

Mlle de Nérac bondit sous l'insinuation trop perspicace et son orgueil se révulsa en une telle fureur qu'elle négligea toute modération.

— Cela me contrarie, moi? s'indigna-t-elle. Perdez-vous la cervelle? Ah! cela me contrarie! Ah! je vous empêche de vous marier! Ah! vous posez en victime! Ingrate! ingrate! Je vous ferai bien voir... Apprenez, Mademoiselle, qu'une Nérac se suffit à elle-même et n'a besoin de personne, entendez-vous, de personne! et de vous moins que de tout autre. Mariez dès demain votre sotte amie, je m'en lave les mains! et quant à vous, faut-il mettre votre nom dans une agence? Est-ce ma faute si les épouseurs sont rares? Avec votre misère et votre figure, ah! ah! la jolie fiancée que nous avons là!...

Mlle de Nérac, les yeux hors de la tête, ne se possédait plus... Sabine, terrifiée, osait à peine profiter de ses avantages tant cette colère la prenait au dépourvu... Non, certes, elle ne s'était pas douté de la blessure qu'elle venait d'infliger à l'indomptable orgueil de sa tante : cette jalousie démasquée, mise à nu, par sa clairvoyance d'enfant. Comment faire maintenant pour apaiser pareille rancune? Sous la véhémente amertume des paroles, Sabine eut tout à coup l'intuition de cette souffrance qu'elle causait. Le cœur de Sabine était un abîme de miséricorde et de tendresse. Sans trop comprendre cette souffrance, faite de haine et d'envie, elle ne vit qu'une douleur à consoler et se faisant d'autant plus câline, que l'autre était acerbe :

— Vous aimez donc bien votre Sabine, que la seule pensée de la quitter vous bouleverse à ce point?

C'était complètement faux, l'enfant le savait bien, mais en ce moment, avec une adorable délicatesse, elle glissait à sa tante le

seul motif présentable à faire valoir, pour expliquer à elle-même et aux autres sa colère impardonnable et injuste.

M[lle] de Nérac n'était point sotte. Si elle ne saisit pas tout d'abord la grandeur d'âme qui inspirait sa charmante nièce, elle comprit fort bien, qu'en se raccrochant à cette perche de salut, son impeccabilité sortait saine et sauve d'une très fâcheuse passe; sans autre transition, avec le courage de l'orgueil, elle se calma par enchantement et gronda seulement par habitude :

— Ne sait-on pas que l'ingratitude des enfants est, de notre temps, la seule récompense des pauvres parents!

Il y aurait eu beaucoup à discuter sur la justesse de cet axiome, mais Sabine, ce jour-là, se voulait toutes les mansuétudes.

— C'est bien vrai, bonne tante, mais ne tenez pas trop rigueur à Hélène des erreurs des autres. Vous reconnaissez vous-même combien il est difficile à une fille sans dot de trouver à se caser; pour une fois que pareille aubaine lui arrive, de grâce, ne la laissez pas échapper; ce mariage vous ferait d'autant plus honneur, si vous le prenez sous votre protection!

Sabine, en la choisissant pour arbitre des destinées, la prenait par son faible. Ce fut très radoucie que tante Zozie poussa la condescendance jusqu'à discuter le pour et le contre de cette détermination. En somme, Sabine lui restait; n'était-ce pas l'essentiel? M[lle] de Nérac promit son concours.

Toute joyeuse, Sabine s'en fut trouver le bon abbé Pingremont, qui, d'appréhension, avait abandonné son passe-temps favori et, bréviaire en main, implorait les lumières du Saint-Esprit pour la charmante avocate des cœurs sincères.

KILIEN D'EPINOY.

La suite prochainement.

LA JEUNESSE DE CHARLES NODIER

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

Avant de se reposer dans le canonicat de l'arsenal, Charles Nodier avait vécu des années de fièvre. Fièvre politique, fièvre sentimentale. Celle-ci, à vrai dire, coupée d'assez bonne heure par le mariage, et l'autre, à peu près en même temps, calmée, bien que sujette à reprises passagères. Mais toutes deux avaient commencé tôt.

Nodier eut, en effet, une enfance courte. Son avènement à la vie de citoyen fut hâté et comme brusqué à plaisir, et le cœur eut en lui un éveil précoce. A l'âge où les petits garçons font leur première communion, il entrait à la société des *Amis de la Constitution*, le club le plus révolutionnaire de Besançon, et il y pérorait, apostrophant les « rebelles émigrés », menaçant les libellistes aristocrates, maudissant les « prêtres hypocrites et séditieux », haranguant les « camarades volontaires ». Il n'omettait point les « citoyennes » présentes. Il affirmait sa foi en leur patriotisme, sans oublier l'hommage dû à leurs grâces. L'année d'avant, il avait égayé de facétieux démagogues par sa tendresse câline pour la femme d'un représentant, sans préjudice de son goût pour une « aristocrate » qui reçut de lui une déclaration en règle. Aventure conclue par une fessée que la dame lui administra de ses mains de baronne, sous les arbres touffus de Chamars.

Le président Nodier, qui prétendait que son fils « fût un homme avant d'être un enfant [2] », et favorisait en cet écolier l'éclosion plus que printanière du républicain, ne lui souhaitait point, apparemment, cette prématurée sentimentalité. Ses promptes inclinations de cœur allaient contribuer aux variations de sa foi politique. « Ma famille est républicaine, mais je me ferai aristocrate pour te venger... » Son caractère s'exprime en ce mot

[1] L'obligeante communication nous en a été faite par Mme Emmanuel Mennessier-Nodier et Mlle Thécle Mennessier-Nodier.

[2] Francis Wey, cité par Mme Mennessier-Nodier.

à son imaginaire et délicieuse petite amie, Séraphine[1]. Une opinion comptait peu, à son estime, « auprès d'une affection[2] ». C'en était assez pour soumettre à quelques oscillations ses idées sur la chose publique. Mais elles devaient vaciller à d'autres courants d'air. Toujours son imagination y souffla une part de fantaisie. Il parle de ces hommes « à vues droites, mais absolues », qui suivent un principe « comme un bœuf trace un sillon[3] ». Il ne pouvait leur ressembler. De par son tempérament de poète, il était voué au caprice et à l'accident. Il confessait pour les irréguliers un penchant qui n'a pas de quoi surprendre chez cet initiateur du romantisme. Le goût du risque s'y ajoutant, il devint un affilié de sociétés secrètes et, il tenait à ce titre, un conspirateur.

Voilà qui pouvait suffire à mouvementer sa jeunesse, même sans la complication des aventures de cœur, qui n'y manquèrent point. Ajoutons les hasards, non de sa vocation, — il était de ces prédestinés qui portent un signe au front, — mais de sa carrière, qui ne fut d'abord que tâtonnements désordonnés, essais divergents.

On les a maintes fois racontées, ces vives et inquiètes années d'une vie qui devait finir si paisiblement. Avant que sa fille se fît son biographe, Nodier avait eu pour « témoin mémoratif et glorieux », comme le qualifiait Sainte-Beuve, son plus vieil ami et le meilleur, Charles Weiss. Il s'est, au surplus, abondamment narré lui-même. Peut-être, cependant, même après ses récits romancés et les *Souvenirs* qu'il nous a donnés pour de l'histoire, reste-t-il à écrire du neuf sur ce qu'il a nommé « les agitations d'une folle jeunesse ».

*
* *

Nodier avait douze ans lorsqu'il fut admis au club[4]. Bientôt après, il fit un voyage dont il devait garder une forte impression. Pichegru venait de sauver l'Alsace en reprenant sur les Autrichiens les lignes de Wissembourg. Les *Amis de la Constitution* voulurent lui en adresser leurs compliments, et ils élurent une délégation pour les lui porter. Il plut à cette députation d'emmener avec elle l'enfant qui avait, peu de jours auparavant, si bien discouru. Sollicité de le confier à ces patriotes, son père le laissa partir. Le général reçut paternellement le petit Franc-Comtois, le prit sur ses genoux, l'embrassa. Se doutait-il, qu'en ce mince

[1] Voy. la nouvelle qui s'intitule de ce nom.
[2] *Mademoiselle de Marsan*, deuxième épisode.
[3] *Souvenirs, épisodes et portraits*, t. I, p. 200.
[4] Il y avait même discouru l'année d'avant, 22 décembre 1791.

et frêle « patriote », il caressait son futur apologiste? De cette visite, date l'enthousiasme de Nodier pour Pichegru. S'il se déclara si haut garant de son loyalisme, c'est qu'il gardait à la joue l'impression du baiser de Hœnheim.

Le collégien péroreur de club avait semblé promettre un Brutus à la mode du temps. Une occasion trahit bientôt le défaut de son armure. Où son cœur contredisait ses principes, ses principes étaient d'avance vaincus. En 1793, une habitante de Besançon, petite nièce de l'abbé d'Olivet, se vit sous le coup d'une accusation capitale. Son crime était un envoi d'argent à un parent émigré. Elle devait comparaître devant le président Nodier, qui remplissait sans passion sectaire son redoutable office, heureux quand il pouvait, à la faveur d'un doute, éluder les sévérités de la loi, mais exact à l'appliquer aux cas bien définis, quoi qu'il lui en coûtât. Or le cas de Mme d'Olivet, prouvé et flagrant, tombait sous les prises d'un texte aussi clair que rigoureux. Il semblait donc qu'elle ne pût échapper à une condamnation, et l'année sanglante eût compté une victime de plus sans l'intervention de l'écolier à la rhétorique jacobine. Un vieil ami de sa famille, ex-officier du génie et ci-devant gentilhomme, M. Girod de Chantrans, s'était attaché à cet enfant de vive et curieuse intelligence, et se faisait une tâche très douce de le cultiver. Nodier a dit bien des fois ce qu'il devait à cet homme d'esprit et de science, de sagesse familière et cordiale, qui philosophait en herborisant. Il lui avait de suite rendu l'affection qu'il en recevait. Aussi, quand il se vit imploré par lui, avec larmes, en faveur de la pauvre femme inculpée d'accointance avec l'émigration, fit-il sienne sa cause. Et, pour la gagner, il ne recula devant aucun moyen de tragédie. Il pria, conjura, pleurant aux genoux de son père. Puis, n'obtenant rien, tout à coup il changea d'attitude. De suppliant, il devint menaçant et s'écria du ton d'un Romain de Plutarque : « Sacrifiez donc cette victime à la patrie; j'en offrirai une autre à la reconnaissance et à l'amitié... Si l'on condamne Mme d'Olivet, de ce poignard que vous voyez, je jure de me percer le cœur... » Le lendemain, à l'audience, le magistrat aperçut son fils blême, l'œil hagard, la main sous le vêtement, comme pour cacher le fer dont il allait se frapper. Effrayé, il fit fléchir la loi, au grand profit de l'humanité. Il en remercia depuis, bien des fois, l'impérieux intercesseur [1].

[1] Tel est le récit de Francis Wey. Mérimée, dans le discours déjà cité, donne une autre version, moins dramatique, d'après laquelle le père, fléchi par son fils, lui permit de détruire, avant l'audience, la lettre qui accusait Mme d'Olivet.

Le jour approchait où les rigueurs terroristes devaient menacer M. de Chantrans lui-même. Un décret qui interdisait aux nobles le séjour dans les places fortes le mit en demeure de quitter Besançon. Cette nouvelle désola son jeune compagnon et disciple : « Je ne vivais plus; je n'embrassais plus mon pauvre père sans le noyer de mes larmes, parce que mon ami s'en allait. » Par bonheur, le président Nodier usa de son influence pour que le suspect pût ne se retirer qu'à trois lieues, et, comprenant, pour son fils, le profit de l'intimité d'un tel homme, il consentit à les laisser partir ensemble. Il en fit l'annonce en ces termes à M. de Chantrans : « Je ne connais pas d'homme plus vertueux que toi; tu méritais de n'être pas né gentilhomme, mais obéis à la loi, emmène mon enfant, je te le confie, tu lui apprendras à connaître la nature et la vérité. »

Ils partirent donc. Sur leur passage, le peuple murmurait : « Voilà encore des nobles qui s'en vont. » C'est, écrit Nodier, l'unique fois de ma vie que j'ai pris plaisir à entendre dire que j'étais noble. Ils cherchèrent abri dans un hameau, dont l'éparpillement pittoresque au bord d'un ruisseau fait une jolie vignette à *Séraphine*. De ce *biez*, qui de son nom s'appelle la Longeaux, le conteur a fait une rivière. Mais il n'a point exagéré le charme du vallon où, à mi-côte, se blottit Novillars. A peine le paysage en est-il aujourd'hui gâté par une fabrique de cellulose. Le Doubs s'y attarde à des courbes complaisantes à travers des herbages verts et drus. Nulle haute montagne ne projette son ombre et sa gravité sur ce coin de riante nature. Lieu choisi pour les souvenirs d'enfance d'un poète. Nodier le nommait son paradis perdu.

Il a décrit le gîte que son ami et lui partagèrent dans cette solitude : deux pièces plâtrées et nues, avec un mobilier de cénobite. Pour tout luxe, deux tables de noyer, dont l'une offrait une large surface où étaler l'outillage compliqué de botanistes qui étaient aussi des entomologistes, des géologues, des zoologues... et l'autre servait de bureau à M. de Chantrans. Là il écrivait des pages que Nodier plaignait d'avance la postérité d'ignorer.

Mais le meilleur de leur temps se passait en expéditions, le marteau du minéralogiste à la main ou la filoche du chasseur de papillons sur l'épaule, sans compter la boîte de l'herboriseur en bandoulière. Tous les jours, après le repas du matin, ils partaient, l'enfant promenant sur la houle des hautes herbes son filet de gaze, soulevant les pierres du chemin, fouillant l'écorce ou l'aubier vermoulu des arbres, pour y trouver des insectes, puis, sans cesse, questionnant son initiateur au mystère des nomenclatures. Le terne vocabulaire prenait couleur à ses

yeux. Il lui prêtait une âme de poésie. Il était, d'ailleurs, si avide de connaître... Nulle technologie rébarbative ne l'eût rebuté. Il a dit la griserie de ces courses à la découverte, où son inlassable précepteur, à propos d'un caillou, d'une brindille, d'une bestiole, lui improvisait « un cours d'études encyclopédiques », non pas de ces leçons mortes qui se débitent dans les chaires, mais des leçons vivantes, « en action ». Chaque notion acquise lui procurait l'ivresse d'une emprise sur le monde. Bien des années après, il frémissait encore au souvenir du « voluptueux saisissement » dont il avait vibré quand, pour la première fois, sous le tronc d'un vieux chêne renversé, il avait aperçu, « éblouissant comme une escarboucle tombée de l'aigrette du Mogol, un *Carabus auronitens*. Il plaignait ceux pour qui la nature est un livre clos, faute de pouvoir nommer l'insecte qui les frôle, la plante qu'ils foulent... Il sut vite attacher une appellation à tout ce qui bruissait, rampait, courait ou fleurissait dans le vallon de Novillars.

Bientôt il servit à M. de Chautrans d'éclaireur, poussant des pointes, fourrageant à l'aventure, devinant à l'exposition, au site, le bouquet d'aunes ou de bouleaux riche en eumolpes et en chrysomèles, la coudraie préférée des attélabes, la saulaie chère aux capricornes musqués... Le soir venu, on rapportait au logis la récolte. Alors commençait le jeu des pinces, des ciseaux, des épingles, des scalpels. On anatomisait, on disséquait, on comptait à la loupe les articles d'une mandibule ou des filets d'étamine. Puis on fixait sur les pages de l'herbier les pédoncules et les rameaux des plantes desséchées; on piquait sur le liège les coléoptères asphyxiés dans la boîte de chasse.

Les jours de pluie ou de neige, — il neigea beaucoup en Franche-Comté pendant l'hiver et même le printemps de 1794, — on mettait à contribution la bibliothèque. Car il y en avait une : trois planches où s'alignaient chimie, physique, mathématique, poésie, philosophie... En bas, à hauteur de la main, Bernardin de Saint-Pierre, souvent feuilleté, voisinait avec ces « auteurs usuels », qu'étaient, pour M. de Chantrans, le *Systema naturæ* et Lavoisier, Fourcroy, Bergmann, Maquer l'éclectique... Au-dessus, s'accotaient les uns aux autres, pêle-mêle, « un gros Sénèque », un Horace, un Montaigne, un Plutarque d'Amyot, dépareillé, « une *Gerusalemme liberata* », un *Ariosto*, un *Don Quichotte*, cinq ou six tragédies de Shakespeare... M. de Chantrans et son petit compagnon lisaient haut, chacun à son tour, alternant de la science à la littérature, de la littérature à la science, à moins que le gentilhomme ne prît son violon qui pendait, accroché. Ces

lectures en commun ne suffisaient point, du reste, à un enfant ambitieux de savoir, qui avait un fougueux appétit de livres. Il dévorait tout seul ceux qu'il préférait. Deux fois de suite, il absorba les *Essais*. Quand il connut Plutarque, ce fut pour ne plus le quitter. L'Arioste « lui fit aimer l'italien ». Il devina Cervantès à travers l'espagnol, qu'il ne savait pas. Shakespeare, que M. de Chantrans lui traduisait à la volée, le transportait. Il devait lui-même, un jour, communiquer son enthousiasme à quelqu'un qui lui en sut gré. Victor Hugo, dans ses *Choses vues*, raconte comment, certain soir, à Reims, où ils étaient allés ensemble pour le sacre de Charles X, Nodier improvisa pour lui une version du *Roi Jean* et le conquit à l'admiration des grands tragiques qu'il devait célébrer. Ainsi se passaient les journées de mauvais temps à Novillars, tandis que le Biez grossi courait plus rapide et plus sonore sur son lit de cailloux. Bien des années après, Nodier gardait encore dans l'oreille sa chanson.

Ce qu'il se rappelait avec plus de douceur encore que cette « mélodie », c'était la vie de retraite, studieuse et charmante, qu'il avait vécue. Aux premières pages de la jolie nouvelle qui s'intitule *Séraphine* et qui est un morceau de mémoires enjolivés, il exprimait la crainte d'être seul à se rappeler ces heureux « jours d'exil ». Celui que son récit nommait « le citoyen Justin » et avec qui il n'avait plus correspondu depuis bien longtemps lui fit savoir que ses quatre-vingts ans *se souvenaient* [1]. Francis Wey, qui l'entrevit dans son extrême vieillesse, raconte qu'il possédait encore des collections de fleurs et d'insectes amassées par son élève. Nodier, lui, avait emporté de Novillars une provision de savoir acquis avec délices, le goût d'une sagesse tolérante et souriante, et, sur son imagination d'adolescent, une couche indélébile de poésie.

Il lui fut bon de partir ainsi muni, quand, avant la fin de 1794, son père le rappela. Son viatique moral surtout allait lui servir. De Novillars il traversa Besançon pour aller à Strasbourg, c'est-à-dire qu'il passa d'un séjour de paix à un théâtre de discorde et de sang. A Strasbourg, il allait apprendre le grec, mais de quel maître... Pour l'amour du grec, le président Nodier, féru de lettres anciennes et de philologie, correspondait avec « un certain Euloge Schneider, d'abord capucin à Cologne, puis grand vicaire de l'évêque constitutionnel à Strasbourg, et très savant éditeur d'un *Anacréon* allemand. » C'est en ces termes que Charles nous présente l'helléniste à qui son père l'adressait. Ainsi, continua-

[1] Lettre inédite (Besançon, 18 février 1832).

t-il, j'allais étudier « sous les auspices d'un grand vicaire qui avait traduit et commenté Anacréon[1] ». Ajoutons que ce grand vicaire, ex-capucin, soutane et froc jetés aux orties, avait autorité, dans le chef-lieu du Bas-Rhin, comme « rapporteur de la commission révolutionnaire extraordinaire » et qu'il en usait pour faire tomber des têtes qu'eût respectées Saint-Just. Donc, le petit chasseur de papillons quittait le doux « citoyen Justin » pour la compagnie d'un terroriste.

L'impression ne lui fut pas ménagée de son dépaysement et de son changement d'air. Arrivé de nuit, il eut, dès sa première promenade, toute matinale, à travers la ville, un spectacle significatif. Comme il contemplait, au petit jour, la dentelure gothique de la cathédrale, il vit rouler à ses pieds une tête de saint. Un choc avait précédé; un autre suivit. Le buste de la Vierge du portail tomba. L'auteur de ce massacre impie était un homme grimpé sur un apôtre de pierre. Il martelait avec fureur, brisant à droite et à gauche les reliefs du tympan, décapitant un chœur d'anges et de bienheureux. En bas, une foule applaudissait. Le Franc-Comtois frais débarqué ne comprenait rien à cette frénésie, qui « n'était pas encore parvenue au pied du mont Jura ».

L'heure sonnée de se présenter à celui qui autorisait et, sans doute, commandait cette besogne, il y fut avec tremblement. Il a raconté en détail son entrevue avec le monstre. « Je ne vous ferai pas grâce d'un portrait, disait-il un jour, c'est ma manière de procéder. » Aussi ses narrations s'animent-elles d'une imagerie coloriée. Il a peint au vif la hideur du moine renégat qui ensanglanta l'Alsace. Elle est inoubliable cette face livide, çà et là plaquée de rougeurs et mangée de variole, où, sous une broussaille de sourcils bruns, s'allume un regard fauve.

C'est à table que le jeune Nodier reçut, chez Euloge Schneider, sa première leçon, non de grec, mais de politique, au cours d'un dîner, d'ailleurs « très gai », où les convives supputèrent les chances douteuses d'une « loterie de têtes ».

Schneider multiplia d'autant plus à l'adresse de son élève les préceptes de pur et dur civisme qu'il allait le laisser seul à Strasbourg, pour faire, à travers le département, une tournée. Tournée de bourreau, précédé d'une escorte symbolique de hussards de la mort. Il n'en revint que pour expier ses forfaits. Une jeune fille, arrachée à sa famille, sous la menace du couperet, et qu'il ramenait triomphalement pour l'épouser, rompit ces atroces fiançailles par un appel dramatique au représentant Saint-Just et à la

[1] *Souvenirs, épisodes et portraits*, t. I, p. 2 et 3.

Convention. Saint-Just fit lier à la guillotine, sur la place d'Armes, « l'exécrable capucin », pour l'envoyer ensuite devant Fouquier-Tinville.

Le jeune garçon endoctriné par lui, quelques jours auparavant, le reconnut sur l'échafaud, attaché, dépouillé de son habit galonné, grelottant sous une pluie de givre, entouré d'une multitude hurlante, qui réclamait le déclic du couteau. Le couteau ne tomba pas, ce jour-là. Schneider fut exécuté peu après, à Paris[1]. Si le spectacle en fut épargné à Nodier, il vit couler un sang plus innocent que celui de l'helléniste assassin. Il a parlé de « la forte éducation des événements » qui, en ce temps-là, « émancipait l'enfance ». Certes, la tragédie qui « courait les rues » pouvait inviter au sérieux. Est-il vrai qu'elle acclimatât, comme il dit, les âmes « dans une haute région de passions »? Elle ébranla du moins d'une terrible secousse ses nerfs d'enfant. Il rentra chez lui malade. Son père prit le parti de le garder à Besançon et de surveiller son éducation intellectuelle, tout en lui faisant suivre les cours de l'Ecole centrale, où professait Joseph Droz. Mais, pas plus que Droz, il ne réussit à orienter son admiration vers nos classiques des dix-septième et dix-huitième siècles. Charles aimait d'instinct la saveur gauloise du seizième. Nous l'avons vu faire du Plutarque dépareillé de M. de Chantrans son livre de chevet. Il goûtait la langue d'Amyot et de Montaigne. Il se plut à Mellin de Saint-Gelais et à Bonaventure Despériers. Enfin, trente ans avant Sainte-Beuve, il découvrit Ronsard.

Bientôt, sans répudier ces prédilections, il se laissa séduire à la nouveauté régnante. *Werther* alors faisait tourner ou sauter les cervelles. Nodier lut avec ivresse le roman vertigineux. Il se rappelait ce délire quand, mûri, apaisé, il célébrait le « riant Quintigny » :

Le hasard a-t-il respecté
Ce bocage si frais que mes mains ont planté,
Mon tapis de pervenche et la sombre avenue
Où je plaignais Werther, que j'aurais imité...

Werther, « type essentiel et complet de l'homme jeune des nouveaux siècles[2] ». S'il ne l'imite pas jusqu'au bout, — et tant mieux! — il se fait un devoir de penser et de sentir comme son

[1] H. Vallon confirme le récit de Nodier sur les causes de la mise en jugement d'Euloge Schneider et sa condamnation, prononcée le 12 germinal an II (*le Tribunal révolutionnaire*, édition de 1900, t. I, pp. 420-422).

[2] *Quelques observations pour servir à l'histoire de la nouvelle école littéraire.*

héros, et, pour signifier cette intime conformité, il adopte la livrée des cœurs sensibles et désespérés : habit bleu et culotte jaune.

Cette exaltation romantique lui laisse pourtant du répit. Il trouve à ses heures le calme requis pour des besognes d'application froide. Il classe des bibliothèques, en dresse le « catalogue raisonné [1] ». Ne voilà-t-il pas de quoi apaiser l'intempérance de son *werthérisme?* Il s'enflamme, à vrai dire, pour « les bouquinistes et leurs trésors », il en parle avec une ardeur d'amoureux. Il prend feu pour des Estiennes et des Plantins. A un camarade qui s'est mis en quête, à Paris, « de boutique en boutique, de quais en quais, de galetas en galetas », il écrit que la lettre où il lira la découverte d'un Turnèbe, d'un Vascosan ou d'un Dolet, lui « vaudra dix ans de vie ».

Le bibliophile se double d'un naturaliste. Car le fureteur de livres se souvient du chasseur d'insectes. Il le prouvera bientôt par une publication qui fera quelque bruit [2]. Le même ami qu'il a lancé à la découverte d'éditions rares, il le prie de lui chercher « la collection complète des journaux de la Société philomatique », où collabore M. de Chantrans.

Les sciences exactes l'intéressent en même temps que les sciences naturelles : « J'apprends les mathématiques et mon arithmétique est déjà finie [3]. » Ainsi s'enquiert et se disperse sa curiosité. Son esprit jette en tous sens des palpes.

Manquait-il donc d'un attrait décidé, et ses visées d'avenir étaient-elles incertaines? On le croirait quand on le voit ambitionner de servir de secrétaire au « chef d'escadron de la gendarmerie, près les départements de l'Ain et du Jura, en résidence à Bourg-en-Bresse ». Poste que, d'ailleurs, il obtint [4], mais, vraisemblablement, n'alla pas occuper. Il devait bientôt après se voir proposer un emploi dans l'expédition d'Egypte, et nous ne savons

[1] La bibliothèque publique de Besançon possède le catalogue in-4° qu'il dressa des livres très nombreux de l'abbé Pellier, chanoine de la métropole de Besançon.

[2] *Dissertation sur l'usage des antennes dans les insectes et sur l'organe de l'ouïe dans ces mêmes animaux* (1798). (En collaboration avec F.-M.-J. Luczot.)

[3] Lettre à Pertusier (20 nivôse an VII) publiée par le *Bulletin du Bibliophile*, 1860, p. 969.

[4] Il l'annonçait dans une lettre du 22 germinal an VI, signée de Charles Weiss et de lui-même, à ses amis Regnault, Berthollet, Deis et Pertusier. (Publiée par le *Bull. des Bibliophiles* de 1860, p. 954.) Il se disait en même temps sur le point de se rendre à son nouveau poste. Les lettres suivantes, datées de Besançon, paraissent indiquer qu'il n'entra pas en fonctions.

s'il le refusa ou si l'offre lui en fut retirée [1]. Est-il vrai que, vers ce même temps, il se « trouva colloqué » dans « l'expédition des Vosges », campagne d'ingénieurs, organisée par le Directoire aux abois, pour la recherche de mines d'argent? Il le raconte dans des pages très dramatiques et romanesques sur « les Emigrés en 1799 [2] ». Nous ne prenons guère au sérieux le vœu qu'il forma, dit-il, aux jours, mauvais pour lui, du Consulat, d'embrasser l'étroite observance des solitaires de la Trappe. Il nous semble qu'il n'était pas plus fait pour vivre dans une cellule de moine que pour enseigner l'économie politique au lycée d'Odessa, comme il en conçut le projet quinze ans plus tard [3]. En est-ce assez pour justifier la comparaison qu'on a faite de sa jeunesse avec les années d'apprentissage de Wilhelm Meister?

Mais revenons en arrière et retrouvons-le à sa sortie de l'Ecole Centrale de Besançon. Il se dit, tout en bouquinant, que peut-être il acquiert des titres à « quelque petite place d'aide ou d'adjoint bibliothécaire ». Il ne se trompe pas, et cette ambition le met dans la voie au bout de laquelle il trouvera la définitive et sûre assiette de sa vie.

Il a dix-sept ans à peine quand il est nommé adjoint au bibliothécaire municipal de Besançon. Epris de livres, le voilà au milieu des livres, avec devoir professionnel de les ranger, de les cataloguer. Alors l'envie le prend d'en faire. Lorsqu'un jour il s'excusera d'exercer le métier d'homme de lettres, auquel il « n'était certainement pas voué par l'instinct du talent », nous ne croirons pas à sa sincérité. Cet aveu, d'ailleurs, lui échappera quelques lignes plus loin : « A seize ans, je pressentais que j'écrirais... » Il se découvrit lui-même bien plus tôt, s'il est vrai qu'à Strasbourg, sous Euloge Schneider, il s'essayait à versifier, tout en conjuguant le verbe τύπτω.

On conserve à la Bibliothèque publique de Besançon quelques très jeunes pages de Nodier [4] intitulées *Moi-même*, que M. Georges Gazier publiait, il y a quelques mois, dans un journel franc-comtois [5], non intégralement, et il faut l'en remercier. Car elle est, par instants, singulièrement vive, cette boutade, audacieux jet de gourme d'un échappé de collège qui a la mémoire toute

[1] *Correspondance inédite de Charles Nodier* (1796-1844) publiée par Estignard.

[2] *Souvenirs, épisodes et portraits*, t. Ier.

[3] Il signa même un engagement avec l'abbé Nicolle, directeur de ce lycée.

[4] L'attribution en a été avec certitude établie par M. Georges Gazier, archiviste paléographe, bibliothécaire de la ville.

[5] *La Dépêche républicaine de Franche-Comté*, 3 août 1904.

fraîche de *Candide* et de *Faublas*. Ses lectures, en effet, se sont enhardies depuis le temps presque lointain de sa retraite à Novillars. Et n'a-t-il pas dit précisément que sa génération eut *Faublas* pour *Télémaque?* Il énumère des amours changeantes et point toujours délicates sur le choix de leur objet. Même ses souvenirs d'enfants se pervertissent. Son naïf sentiment de petit garçon pour la femme du représentant B. dégénère presque en une sensualité de Chérubin. La forme vaut mieux que le fond dans cet essai de sa jeune plume. Déjà, par endroits, il se sert de son instrument avec l'aisance d'un écrivain rompu au métier, et il se joue au jeu de la phrase agile, désinvolte, pirouettante. Un tel style convient au sautillement et à la gambade de ce « roman qui n'en est pas un ». Il veut « servir de suite à toutes les platitudes littéraires du dix-huitième siècle ». Pour sa démarche capricante, le décousu des impressions et des idées qui font sa trame, à tout moment trouée ou rompue, l'humour déconcertant qui, à l'improviste, y traverse le récit, il procède de Sterne. Ce ne sera pas toujours, tant s'en faut, la manière de Nodier, mais il retrouvera cette veine dans *la Fée aux miettes* et *les Sept châteaux du roi de Bohême*, ailleurs encore... M. Georges Gazier a choisi des morceaux significatifs dans les *juvenilia* découverts par lui. Des pages trop vertes qu'il a laissées inédites on pourrait encore, sans offenser aucune pudeur, extraire quelques lignes d'une verve amusante bien que, — c'est d'un bout à l'autre le défaut de ce minuscule roman, — un parti-pris de trémoussement badin y soit trop sensible.

Il y a glissé, quelque part, une allusion à ses « démêlés avec la police ». Il a dit : « La police a trouvé mauvais que je portasse des cheveux courts et un bonnet de maroquin. » Son cas était plus grave. Un soir, à la sortie d'une petite fête où ils avaient choqué des verres trop débordants, Nodier et d'autres jeunes gens avaient parodié, sur la place Granvelle, un club jacobin. Irrévérence coupable. L'autorité s'émut, la force publique se mit en mouvement. Les audacieux caricaturistes, arrêtés et enfermés, comparurent devant le tribunal criminel qui, à la vérité, se montra indulgent à une espièglerie de gais compagnons qui venaient, comme dit Rabelais, de « trinquer autour du gras jambon ». Ils furent acquittés. Nodier avait plaidé lui-même sa cause.

Les amis, complices de sa peccadille, étaient, sans nul doute, ceux qu'il venait de s'attacher par un lien secret. Nous avons, en passant, dit son goût pour le mystère des pactes singuliers et des affiliations étroites. Un jour, il se félicitera des heures qu'il aura vécues dans les ventes des Carbonari. Les *Philadelphes* groupés

par lui n'avaient rien de commun avec le carbonarisme ni aucune secte redoutable. Qu'une couleur de royalisme teintât leurs opinions, on l'a prétendu; c'est possible, et leur gaieté délictueuse du 22 thermidor an VII n'était apparemment, point exempte de malice. Mais ils causaient littérature plus que politique; — littérature et amour[1]. Tous amoureux; poètes presque tous. Jusqu'au mathématicien Pertusier qui se délasse des chiffres à rimer des idylles, et que Nodier, autorité reconnue déjà en ce petit cercle, compare à Théocrite et à Longus. Weiss[2], le « froid Weiss », se hasarde au madrigal, tout en achevant ses *Mémoires de l'Académie*. Caseau, dit le léger, « met au net un opéra ». Quelques-uns ébauchent des romans, des comédies. Sans préjudice de ses autres essais, en prose et en vers, Nodier lui-même vient d'en achever une, qui, probablement, ne verra pas la rampe. Mais il s'occupe d'en faire jouer d'autres que les siennes. Il est entré en relations avec « le citoyen Dorvo », l'illustre auteur de *Je cherche mon père*[3], et il se fait, à l'occasion, son mandataire zélé. Dorvo, d'ailleurs, veut bien se laisser lire les compositions de nos Francs-Comtois et en dire son sentiment. Bref, il y a, dans ce groupe de jeunes gens, une intéressante activité d'esprit. Est-il vrai, pourtant, comme l'écrit l'un d'eux, que les femmes les occupent moins que les livres? Telle « contestation de beauté », tranchée, en rimes légères et osées, par leur chef, atteste la place qu'ils donnent aux choses de l'amour. Elles occupent mainte page de leur correspondance, qui devient parfois une chronique scandaleuse. Celui même dont ils raillent le « flegme glacial » et le cerveau condensateur des « frimas de Chamouny », Charles Weiss s'oublie à signer un récit assez vif. Quant à Nodier, il parle de « vieilles chaînes » qu'il espère « briser petit à petit », ou, changeant de métaphore, se déclare décidé à « braver les étincelles mal éteintes d'une ardeur funeste ». C'est en l'an V qu'il signe cette sage résolution. Il a seize ans. En l'an VII, il adressera, d'une plume grave, ce conseil à Charles Pertusier : « Il faut mettre nos amours de 1794 au rang des vieux péchés. »

Les Philadelphes de Besançon s'écrivent à cœur ouvert. Qui-

[1] Un savant chercheur, M. Léonce Pingaud, a fait de précieuses découvertes sur les Philadelphes. Il pense qu'ils ont politiquement peu agi. (Cité par G. Caudrillier, dans un article sur *le Complot* de l'an XII, *Revue historique*, janvier-février 1902, p. 31).

[2] Charles Weiss, le futur biographe de Nodier.

[3] Dorvo eut une notoriété par ses romans et son théâtre. La pièce en vers que nous venons de nommer et qui fut jouée avec succès à Paris et en province, contribua particulièrement à répandre son nom.

conque reçoit le « ruban de l'ordre » est compté par tous pour un ami. Aussi les admissions se font-elles avec prudence. A propos d'une candidature discutée vivement, Nodier s'écrie : « Grand Dieu! que cette belle institution qui nous porte à nous aimer mutuellement ne nous force pas à nous haïr! » Un postulant se voit ajourné parce que, trop peu intime avec la plupart, il ne saurait prétendre à « l'abandon de l'amitié », et qu'au surplus il est « trop léger pour le prendre sérieusement ». Un autre pèche par indiscrétion, et, malgré ses qualités de franchise et de générosité, on demande à réfléchir. Il ferait le neuvième. Le petit nombre des affiliés garantit leur intimité. Mais déjà la vie les disperse.

Charles de Pertusier, futur officier d'artillerie, va entrer à l'Ecole polytechnique. Il reste sourd aux adjurations de Nodier, qui, pour le rappeler de Paris, se met en frais de style : « Reviens voir nos champs, laisse-là ces murailles sanglantes, chargées des dépouilles de l'innocence et asservies à tant de tyrannies successives [1]. » Bientôt, d'ailleurs, avec même luxe de rhétorique juvénile, Nodier maudira sa cité natale. Il se plaindra de rester « enseveli dans les murailles obscures d'une ville ignorée, sans espoir et plein de désir »... Et il enviera son ami « placé au centre de toutes les sciences humaines, armé du compas de Newton et de la marotte de Momus, enfant chéri des muses et de la folie, heureux habitant de Cythère et de Parnasse [2] ». Aller, lui aussi, à Paris, c'est un rêve dont il fera, dans maintes lettres, l'ardente confidence. Déjà, en thermidor an VI, il a cru le réaliser. Six mois après, il recommande, comme d'un « intérêt majeur », à son ami le polytechnicien, une démarche d'où dépend son voyage [3]. Mais il va lui falloir attendre encore. Enfin, en l'an IX, il obtient de sa famille la permission longtemps sollicitée. On le confie au citoyen Pagnest, courrier de la malle de Besançon à Paris, dont la femme tient un hôtel rue de Grenelle-Saint-Honoré. Il y descend. Il a un congé de quelques mois; congé de son père, congé de son chef, le bibliothécaire de l'Ecole Centrale. C'est assez pour tenter la fortune. Ivre de ses ambitions et de ses vingt ans, il débarque en conquérant.

Ses vingt ans, il se flattera bientôt de ne les avoir eus, à Paris, que deux jours; si vite, apparemment, l'air de la Seine vieillit un homme. Il l'écrit à son père, qui en prend acte,

[1] Lettre datée de Besançon, 29 prairial an V. (*Bull. du Bibliophile*, 1860, p. 946.)

[2] Lettre de ventôse 1797. *Ibid.*, p. 956.

[3] Lettre du 17 nivôse an VI. *Ibid.*, p. 963 et 964.

mais avec un sourire. La correspondance d'Antoine Nodier avec son fils est curieuse[1]. Nous ne possédons que ses réponses. Elles font regretter les lettres, malheureusement perdues, de Charles, mais intéressent par l'image qu'elles suggèrent de leur auteur, sans parler de ce qu'elles apportent de renseignements sur ces premiers temps de liberté fougueuse vécus par le jeune philadelphe. Une amusante figure se dessine en marge de ces grandes pages où s'aligne une écriture nette et régulière, de correction surveillée, qui sent son homme posé, haut cravaté, attentif à sa phrase et s'écoutant écrire. En lui, le magistrat et l'ex-oratorien régent de lettres se combinent. Joignez la contagion de l'emphase ambiante. Excellent homme, au demeurant, plein de sentiment vrai sous une pompe de langage qui est le ridicule de son temps, capable même, le cas échéant, de détendre sa solennité. Il craint sa femme, un peu acariâtre, nous le supposons, et qui tient serrés les cordons de la bourse. Il paiera en secret les notes de M. Pagnest, et nous serons témoins de ses précautions comiques. Pour se cacher de cette regardante mégère, c'est, entre son fils et lui, une entente conclue. « Son fils et son ami », il se plaît à le nommer de ces deux noms associés. Il l'aime et sait le lui dire. Son affection se fait indulgente, à l'occasion, et l'occasion ne manque pas.

D'abord, Charles néglige quelque peu « ce qui semblait être le principal objet de son voyage ». Il est venu chercher une situation, sa charge de bibliothécaire-adjoint, à 250 louis, ne pouvant lui suffire. Un mois et plus s'est écoulé depuis qu'il a mis pied à terre rue de Grenelle-Saint-Honoré. Il était à Paris, en effet, le 3 nivôse, lors de l'explosion de la machine infernale, — une lettre de son père[2] l'indique, — et voilà pluviôse entamé. Or, s'est-il informé des positions vacantes? A-t-il tenté les premières démarches d'approche? Il ne paraît pas. A vrai dire, il semble peu propre à la chasse aux emplois, le rêveur qui s'oublie des heures, accoudé à la balustrade d'un pont. En ce mois de nivôse où l'on s'inquiète de lui à Besançon, craignant que de haineux dénonciateurs ne prennent occasion de l'attentat pour faire de lui un suspect, il passe la moitié d'une froide nuit au bord de la Seine, appuyé à un parapet. « Et je pensais à toi[3] », écrit-il à Charles Weiss. Il pensait, sans doute, aussi au roman qu'il porte en lui,

[1] Mme Mennessier-Nodier, dans la biographie de son père, n'en a utilisé que la moindre partie.
[2] En date du 18 pluviôse an IX.
[3] *Correspondance inédite de Charles Nodier*, publiée par A. Estignard. Lettre III.

qu'il « a tout entier dans le cœur » et que, la plume à la main, il ne fait « presque que copier [1] ». A quoi, rêves à part, dépense-t-il son temps? Il court « les spectacles magnifiques », admire « les beautés de la grande ville », et il sait les décrire en des épîtres « fort curieuses », lues à Besançon, en famille. Son père loue le style de ce « journal », mais rappelle à l'intéressant promeneur que son séjour dans la capitale a un autre but que de satisfaire ses goûts d'observateur et d'artiste. S'il aperçoit un poste à sa convenance, qu'il fasse signe, et on se mettra pour lui en quête de recommandations. On le lui a déjà écrit. Comment a-t-il laissé cet « article » sans réponse [2]? Qu'il ne s'attarde pas plus longtemps aux flâneries de touriste. Ce n'est pas qu'il doive grossir la foule des quémandeurs et des intrigants. Sa répugnance pour tels moyens de parvenir recevra des éloges : « A ta noble fierté, j'ai reconnu mon sang [3]... » Qu'il demeure fidèle aux principes de dignité et d'honneur qu'il a reçus. Mais, « sans sortir de l'indépendance d'un vrai républicain », on peut ne point négliger « l'occasion de se procurer quelque place un peu lucrative ». Qu'il agisse donc et fasse agir. Si attristé qu'on soit de son absence, on lui accorde de finir à Paris pluviôse à peine commencé. Mais qu'il en use sérieusement.

Pluviôse se passe. Ventôse arrive, s'écoule aux deux tiers. Le pensionnaire de l'hôtel de Hambourg a-t-il préparé cet « avancement » qui devait faire son premier souci? Il semble que non. Ce n'est pas qu'il soit tout à fait demeuré inactif. Il a vu des libraires, des bouquinistes et des livres : des libraires qu'il qualifie de « corsaires », d' « Arabes » et de « Juifs »; des bouquinistes point trop chers et des livres qu'il s'est payés — quand il a pu [4]. Il a visité encore d'autres gens puisqu'il a décliné l'offre, que nous avons dite, d'un emploi en Egypte, n'ayant pas, écrit-il, « formé le projet d'assassiner ses parents [5] ». Enfin, il a trouvé le moyen d'approcher les « colosses de la littérature », et, s'il garde peu d'illusions sur les résultats pratiques de sa « campagne littéraire », dont il n'a retiré jusque-là qu' « inquiétude et détresse », il promet à son ami Charles Weiss de lui apporter un reflet des astres qu'il a contemplés, de lui arriver « semblable à cette pierre dont

[1] *Correspondance inédite de Charles Nodier* (1816-1844), publiée par A. Estignard, lettre III.

[2] Lettre d'Antoine Nodier (2 pluviôse an IX). C'est la première de celles que nous possédons. Elle porte au crayon le n° 3. Deux autres la précédaient, qui sont perdues.

[3] Lettre du 12 ventôse an IX.

[4] *Correspondance inédite de Charles Nodier*, lettre IV.

[5] *Ibid.*

parle Pétrarque », qui conserve pendant la nuit l'éclat des feux du soleil [1] ».

A sa famille aussi il parle de retour, ne fût-ce que pour lui faire prendre patience. Une fois, il a presque arrêté une date, Pagnest a dû le ramener. Qu'est-ce qui l'a retenu? Peut-être l' « affaire » que son brave homme de père touche d'une allusion crédule, — à moins que ce ne soit seulement le plaisir de s'attarder encore. Il a confié à Weiss son envie de fixer son avenir à Paris, tout au moins hors de la Franche-Comté. Il abomine Besançon, où il se croit « un nom de mauvaise recommandation ». Et il ressort bien de certaines lettres de son père qu'il y comptait des ennemis notoires [2]. Il écrit : « Si j'avais du succès ici, n'est-ce pas là qu'on l'empoisonnerait [3]? » Cette affaire, pourtant, dont il a parlé, qu'est-ce? Son père se flatte qu'il s'agit d'un livre qui lui assurera le souvenir et l'appui de personnes influentes. Et le brave homme s'avoue curieux de savoir « en quel genre » son fils s'est « exercé. » Il attend de lui quelque chose de sain et d'élevé : « Les merveilles que tu as eues sous les yeux ont dû exalter ton imagination et échauffer ton enthousiasme pour le grand et le beau, et je suis persuadé d'avance que ce n'est pas une fade bergerie ou quelque petit roman obscène qui a découlé de ta plume. Je serais bien fâché que tu eusses sacrifié quelques moments destinés au repos à entasser des descriptions rebattues ou à imaginer des scènes ordurières avec des femmes de chambre, croyant imiter Gessner ou l'auteur du *Chevalier de Faublas*. J'espère que ta production sera digne d'un homme de goût, et que ce ne sera pas l'histoire des premières étourderies d'un petit maître manqué [4]. » L'ouvrage parut bientôt. Il ne rappelait ni Louvet de Coudray, ni Gessner, mais les « merveilles » de Paris ne l'avaient point inspiré. Ce n'était pas non plus le roman que Charles écrivait, disait-il, page à page sous la dictée impérieuse de son cœur. Il s'intitulait : *Petite bibliographie des insectes*. Lamark en avait encouragé la publication, comme d'un ouvrage bien fait et vraiment classique [5]. Il fut joyeusement accueilli, et avec orgueil, à Besançon. Qu'en penserait M. de Chantrans? Sans doute il « présenterait sans retard à la société d'agriculture » cette première œuvre de son élève. Sans doute aussi, ce « petit monument » servirait à rappeler le jeune

[1] *Correspondance inédite de Charles Nodier*, lettre VII.
[2] Lettre du 18 pluviôse an IX.
[3] *Correspondance inédite de Charles Nodier*, publiée par A. Estignard.
[4] Lettre du 8 ventôse an IX.
[5] *Correspondance inédite de Charles Nodier*, lettre IV.

entomologiste « au souvenir des professeurs et des hommes de lettres avec lesquels il avait entretenu quelque liaison ». C'est ce que se promettait le vieux magistrat. Il se réjouissait, au surplus, de voir l'utile emploi fait par son fils d'un temps « dérobé à la curiosité et au plaisir ». Mais assez de séparation. De nouveau, Charles s'est dit sur le point de monter en voiture avec Pagnest, et il en a pris, cette fois, l'engagement d'honneur. Son père lui rappelle cette parole donnée. Le 29 ventôse, tous les siens iront au-devant de lui. Il les trouvera à Château-Farine, chez « le bon M. Pellier », vieux garçon ami des livres, qui le charge d'acheter « quelques nouveautés en littérature ». Il rapportera en même temps des graines de choux-fleurs pour sa mère. Il tient de Candide qu'il faut cultiver son jardin.

Elle est joyeuse de ton, et tendre, la lettre qui escompte le revoir tout proche. Cette fois, Nodier ne trompa point l'attente de sa famille. Nous savons peu de chose sur l'emploi de son temps à Besançon. Il reprit, sans doute, comme son père l'y conviait, sa place à la bibliothèque de l'Ecole centrale. Pour peu, il l'eût trouvée occupée. Une « petite trame » s'était ourdie en son absence. En prolongeant au delà de la limite son congé, il avait mécontenté le bibliothécaire et le conseil d'administration, et quelqu'un avait voulu exploiter son tort[1]. Pour déjouer cette intrigue, deux philadelphes, Weiss et Goy, s'étaient offerts à le suppléer. L'envoi de la *Petite bibliographie* avait d'ailleurs, avec beaucoup d'à-propos, apaisé son chef, qui ne manqua point, apparemment, de lui faire bon accueil. Il avait quitté Paris, non sans esprit de retour. Il semble bien que son père ne l'ignorait pas. Lorsque, dans sa dernière lettre de rappel, il l'avait pressé de « faire son petit paquet » et de « s'emballer », il avait, habilement, laissé ouverture à son espoir d'un nouveau voyage : « Tes protecteurs sont disposés à agir en ta faveur quand ils verront jour à pouvoir t'être utile, il ne te reste plus qu'à les inviter à se souvenir de toi... Tu as eu le temps de voir tout ce qui pouvait satisfaire ton goût pour les sciences et les arts, tu as observé tous les moyens par lesquels on s'essaie dans la grande ville à se frayer un chemin à la célébrité et à la fortune; tu méditeras sur tes observations et tu choisiras, dans le calme de notre petite ville, les voies les plus honnêtes et les plus sûres pour te faire un sort indépendant du caprice et de la méchanceté des hommes[2]. »

Ce « calme de la petite ville », le jeune homme ne s'en accom-

[1] Son père l'en avait averti (lettre du 12 ventôse an IX).
[2] Lettre du 20 ventôse an IX.

modera pas longtemps, et ses « méditations » y seront brèves. Moins d'un an après sa rentrée dans sa famille, une seconde correspondance entre son père et lui nous avertira de sa nouvelle fugue. Il aura cependant trouvé, dans ce court séjour à Besançon, le temps d'imprimer un livre, qui représente, il est vrai, peu de labeur : mince recueil de quelques extraits de Shakespeare [1]. Des « Observations », en manière d'avant-propos, expliquent la pensée de l'auteur. Et c'est une déclaration de guerre aux unités d'Aristote; c'est un défi à la critique traditionnelle, amie de la « forme régulière » et de l' « exacte symétrie »; c'est enfin un appel à la « sensibilité », seul juge du génie. Ne voilà-t-il pas déjà un manifeste à la Victor Hugo? Sainte-Beuve dira juste en proposant à la gratitude de « l'école française moderne » Charles Nodier comme un « frère aîné des plus empressés... le plus matinal au téméraire assaut ». La préface de ses *Pensées de Shakespeare* est le premier coup de clairon de sa diane romantique.

Le petit volume se dédiait à une femme : « A elle. » Nous n'avons pu découvrir le nom de cette « inconnue », sans doute fort en vue à Besançon : « Si j'osais la nommer, tout le monde approuverait mon hommage. » Elle n'avait été, paraît-il, entrevue qu' « un instant » de celui qui lui offrait cette gerbe de « pensées ». Il lui avait pourtant « voué un culte », et il « l'adorait dans le silence ». Son cœur se prenait facilement, et lui-même cueillait, si nous l'en croyons, facilement les cœurs. Il les récoltait, en se promenant, comme, de sa filoche de soie, les mouches dorées.

La plaquette imprimée, il repartit pour Paris. Il allait y faire, cette fois, ses vrais débuts littéraires. Non pourtant aussitôt descendu de voiture, comme son impatience, peut-être, se l'était promis. Le roman dont il avait confié la pensée et le titre, *Stella*, était prêt dès longtemps. Il semble même qu'il le fût avant la fin de sa première « campagne », et nous conjecturons qu'il l'avait laissé, en partant, à un éditeur. Mais la publication en fut retardée par « quelques circonstances » qu'il n'a point précisées [2]. D'autres projets, d'ailleurs, l'occupaient : une physiognomonie qui devait paraître sous le pseudonyme de Sévère Odin; un vaudeville, une « satire sur les romans », qui bientôt se transforma et s'élargit, et qui eût été abandonnée, si un besoin d'argent n'eût pressé l'auteur d'en faire marchandise, de quoi il s'accuse et s'humilie [3]; —

[1] Le volume s'intitule : *Pensées de Shakespeare extraites de ses ouvrages* (Besançon, de l'imprimerie de Métayer, 1801).
[2] *Correspondance inédite*, lettre VII.
[3] *Ibid.*, lettre X.

enfin une autre satire, non littéraire, dont nous reparlerons et qui fera plus de bruit. Bref, *Stella* dut attendre. Elle eut même le temps de se voir débaptisée, pour devenir *les Proscrits*. Titre « de mauvaise augure » que le libraire lui infligea.

Le besoin d'argent n'était pas, dans la vie de Nodier à Paris, un accident. Il y avait mené, lors de son premier séjour, une existence étroite. Combien de fois son père lui avait-il conseillé l'économie, avec un regret touchant de ne pouvoir le mettre « en état de figurer avec plus d'agrément dans les brillantes compagnies où il était admis [1] ». Sur une somme de cent francs à lui versée — du moins elle devait l'être, mais ne le fut point — par une débitrice de sa famille, il lui était recommandé de payer sa nourriture d'un mois et le loyer de sa chambre, et de s'acquitter encore pour les deux tiers du mois suivant, celui de son retour [2]. La question pécuniaire tiendra plus de place encore dans la correspondance de l'an X que dans celle de l'an IX. Les Nodier se privent pour l'entretien de ce fils, mais n'y peuvent subvenir assez régulièrement au gré de Mme Pagnest, qui parfois fait grise mine à son pensionnaire. On s'efforce de l'adoucir par des prévenances. A Besançon, le mari de l'hôtelière est reçu à dîner, et, sans doute, ce voiturier se sent flatté de manger à la table d'un juge. Mais il faut prendre avec sa femme des « arrangements », et c'est pour le pauvre magistrat un gros souci. Souscrire des lettres de change lui répugne. Il signera des billets à terme, pourvu que les échéances en soient assez espacées [3]. Il l'écrit à Charles en même temps qu'à la « citoyenne ». Il redit à son fils la « modicité de sa fortune ». Quelques jours après, ce sera presque un bilan de misère qu'il lui adressera pour lui persuader l'épargne : « Songe donc, mon seul ami, que tout mon revenu n'est que de cent francs par mois, et que je ne suis pas même encore payé de mon dernier trimestre de l'an IX, tant il est vrai que c'est un pauvre état que d'être juge de première instance, et que, dans ce siècle, comme au temps de Salomon, le serviteur inutile fut le mieux récompensé [4] ». Il a droit à un avancement qui serait une manière de réparation, puisque, de président, il est devenu, au Consulat, simple juge ; mais, incapable de s'abaisser à certains moyens, il n'est pas de ceux qui gagnent la faveur des puissants. Il énumère des collègues qui viennent de le dépasser. Et ne lui a-t-il pas fallu, pour éviter de se faire un ennemi,

[1] Lettre du 8 ventôse an IX.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre du 18 floréal an X.
[4] Lettre du 29 floréal an X.

contresigner la demande d'un compétiteur? Il en parle sans amertume, « déjà tout consolé d'être oublié et ignoré », mais il supporte malaisément la pensée que son fils souffre sans lui en faire toujours l'aveu, et il l'invite doucement à ne lui rien cacher : « J'apprends par des personnes qui s'intéressent véritablement à toi que tu n'es pas heureux. Tu n'as pas dissimulé à ta sœur que le défaut d'un costume décent t'obligeait à rester en chambre, et je sais, d'ailleurs, que tu avais fait quelques dettes qui te causaient de l'embarras. Ne crains pas, mon ami, que je te fasse des reproches. J'ai toujours appréhendé de te faire de la peine; je n'en éprouve pas même d'autre en ce moment que de n'avoir pas eu ta confiance[1]. »

Charles en confessait plus long à son ami Weiss qu'à sa sœur Elise. Un moment, il se trouva dans une situation délicate. Pour faire face à d'urgentes difficultés, il avait vendu à Paris ses livres de Besançon; il attendait de jour en jour pour les livrer à un acheteur qui les avait payés d'avance, et son relieur, qui les détenait, ne se décidait pas à les mettre à la voiture. Il supplia Weiss d'en presser à toute force l'expédition et de le tirer de ce mauvais pas, où son honneur risquait d'être compromis[2].

Quand parurent *les Proscrits*, sa détresse était grande, puisqu'il ne put en offrir un exemplaire au meilleur de ses amis : « Nous nous rappellerons peut-être un jour en riant que j'ai été si pauvre que tu étais obligé d'acheter mes ouvrages. » Son roman, bien qu'il eût « un débit très satisfaisant », ne le sortit pas de misère, mais lui valut un premier petit rayon de gloire. Un jour, en traversant une galerie du Palais-Royal, il s'aperçut qu'on le désignait : « Voilà l'auteur des *Proscrits*. » Des éloges[3] lui vinrent. Il aspira ces « bouffées d'encens ». Il avait calomnié les « caillettes » et les « merveilleux » de Besançon, quand il avait cru leur « oisiveté » incapable de s'intéresser à ses rêves. Il se vendit, certain jour, vingt-quatre exemplaires des *Proscrits*, en un quart d'heure, chez Deis, le libraire. Nodier le sut par son père, qui le lui annonçait avec orgueil, mais ne faisait tout de même pas grand fond sur le « produit » :

Le genre que tu as choisi ne peut pas être lucratif dans ce siècle. Le Français est trop démoralisé pour se plaire à la lecture des ouvrages qui peuvent réveiller en lui l'idée de la vertu, l'amour de la bienfaisance et le charme de la sensibilité. Un homme qui se respecte et qui a de l'honneur et des sentiments aime mieux renfermer

[1] Lettre du 20 pluviôse an X.
[2] Corresp. inédite, lettre VIII.
[3] *Ibid*, lettre XI.

des talents que de les prostituer à des écrits qui ne sont bien accueillis qu'autant qu'ils outragent, d'une manière plus neuve et plus ingénieuse, la modestie, l'honnêteté et la pudeur [1].

Ce n'est cependant pas que *les Proscrits* racontent une aventure de toute pureté, pas plus qu'ils ne méritent le nom de « pastorale » ou d' « églogue », comme le magistrat lettré avait cru le deviner à leur première annonce [2], et ils étaient assez, quoi qu'il lui parût, dans le goût du moment. Là-dessus, il se contredisait lui-même quelque peu, puisque son premier mot, à la lecture de l'ouvrage, avait été : « Tu as entrepris de lutter contre l'auteur d'*Atala* [3]. » L'impression toute vive de la triomphante *Atala*, parue quelques mois auparavant, se sent, en effet, dans l'œuvre ardente du débutant. Même sentiment de la solitude et de sa vertu exaltante, pareil mélange de religion et de terrestres amours. Ici et là, le monde extérieur est mieux que le cadre du récit; la nature y intervient, comme actrice, et un orage éclate, là comme ici, à peu près à même fin. Le héros de « l'île sauvage » semble, au surplus, affecter l'attitude de René, jeté au pays des Natchez « par des passions et des malheurs ». Mais il imite Werther bien davantage. Parmi les livres que Franz cache dans sa chaumière, est un *Werther* deux fois en deuil, engainé d'ébène et enveloppé d'un crêpe. Il l'offre à son ami en lui disant : « Vois comme ces pages sont usées... — Je lirai ton *Werther* », lui promit l'amant de Stella. Werther devint son compagnon et werthériens furent ses sentiments. Fatalité de la passion, subite et torturante, colorée de mélancolie, dramatisée par des pressentiments funestes et aussi par un individualisme en révolte, qui brave la société et ses lois, n'est-ce pas la définition même de l'amour romantique? Nodier rejeta de ses *Œuvres complètes* les *Proscrits*, comme trop « juvéniles » et indignes de son talent. Sainte-Beuve l'en approuve [4] et nous ne saurions que louer cette sévérité de son goût. Ce livre n'en demeure pas moins comme un témoignage significatif de son état de pensée et de sentiment à l'heure matinale de ses commencements littéraires. Bien avant d'écrire l'histoire des habitants de « l'île sauvage », il s'était, nous le savons, nourri du roman de Gœthe. Il avait seize ans lors de ce séjour à Giromagny, chez sa nourrice, où il avait emporté Shakespeare, Montaigne, Plutarque, *la Messiade* de Klopstock, les psaumes de

[1] Lettre du 18 floréal an X.
[2] Charles y avait fait, dans une lettre à sa sœur, une allusion que son père interprétait en ce sens (lettre du 20 pluviôse an X).
[3] Lettre du 7 floréal.
[4] *Portraits littéraires*, I, p. 453.

David, *Robinson Crusoé*... Il cataloguait, dans une lettre à Weiss, cette bibliothèque volante, et il ajoutait : « Je ne te parle point de *Werther*, parce que je le porte toujours avec moi[1]. »

C'est à Giromagny qu'il connut Thérèse Kriss, dont il devait faire Stella[2]. Il s'est défendu, dans la préface des *Proscrits*, d'avoir « inventé ». Il les qualifiait toutefois, et à bon droit, « roman ». S'il y entra une parcelle de réalité, elle fut mise en œuvre par une imagination échauffée de lectures et qui, elle-même, se surexcitait : « Mon roman est plus fort que moi... Quand je l'écris, je ne suis plus moi... Cette habitude de délire influe sur le reste de ma vie... Tous mes élans sont des attaques de nerfs[3]... » Tel fut l'état de « convulsions » où il vécut pendant la gestation de cette œuvre forcenée.

L'ambiance intellectuelle où il s'était placé ne contribuait pas peu à l'y entretenir. Sa correspondance de cette époque décrit des réunions de « gens extraordinaires », où il était assidu :

Hier, j'allai au monastère de Sainte-Marie, près de Passy[4]; c'est le lieu de retraite des méditateurs; il faisait un temps superbe. Le soleil à son midi brillait au-dessus des tours et au milieu des ruines. Je descendais par un chemin romanesque, entre de vieux bâtiments démolis, et le bruit de mes pas retentissait dans les cavités de la montagne. Je t'ai nommé comme Charlotte nomme Klopstock au moment de l'orage; alors j'étais heureux. Mais si tu avais été près de moi, ma joie m'aurait suffoqué. Je les ai trouvés tous. Nous étions vêtus de tuniques blanches et nos cheveux flottaient sur nos épaules. Nous nous sommes reposés sur l'herbe; nous avons parlé du désert, de l'amitié, de toi; nous avons regardé Paris et nous avons pleuré.

Les philadelphes négligeaient ces prestiges de décor et de costume. Mais les deux associations paraissaient pouvoir sympathiser. Du moins, Nodier en jugeait-il ainsi, puisqu'il se flattait,

[1] *Correspondance inédite*, lettre II.

[2] *Ibid.*, lettre VI.

[3] *Ibid.*, lettre III.

[4] *Ibid.*, lettre XI. Plus loin (lettre XIII), il rectifie. C'est sur la route de Passy, au-dessous de Chaillot, que les méditateurs se réunissaient. Les renseignements précis que fournit la savante *Histoire du XVI*^e^ *arrondissement de Paris*, par M. H. Doniol, nous permettent de situer avec certitude le lieu de ces conciliabules poétiquement extravagants. Le monastère dont parle Nodier est le couvent de la Visitation Sainte-Marie, dont le palais du Trocadéro occupe l'emplacement, et dont les jardins descendaient jusqu'à la Seine. Il avait été fermé et ses religieuses dispersées un peu avant le 14 juillet 1790. Employé à divers usages pour « le service de la nation », il ne fut entièrement démoli que sous Napoléon Ier, pour donner place à la construction projetée d'un palais pour le roi de Rome. Tout près du couvent Sainte-Marie, était la barrière Sainte-Marie.

en attendant mieux, de leur être « un point de contact ». Et Weiss, de son côté, ambitionnait de se voir présenté aux « nouveaux amis » de son ami. C'est ce que nous indiquent les premiers mots de ces lignes : « Après avoir lu ta lettre, je suis allé parmi eux, et je me suis persuadé que je t'y conduisais selon tout ton désir; c'était chez Peniez. Il était dix heures du soir et nous n'étions que cinq : Peniez, Maurice Quaï, Alexandre Hue, Grault et moi. Il y avait Jenny; mais elle avait sommeil et elle s'est couchée. Nous nous sommes assis en rond sur des tapis, et nous avons fumé des tabacs d'Orient dans des pipes de bambou; ensuite nous avons mangé des oranges et des figues sèches, et nous avons lu l'Ecclésiaste et l'Apocalypse. Je ne sais pas si tu as nouvellement relu ces sublimes créations de la plus belle poésie qui ait jamais été sous le soleil; mais j'étais atterré, et j'étais tenté de m'écrier : les hommes n'ont point écrit cela. Maurice s'est levé... et il a parlé une langue si éloquente et si magnifique que je croyais lire encore la Bible. Il me serait difficile de te donner quelque idée de Maurice Quaï, si je n'employais pas de comparaison; mais cherche à unir dans le même homme le génie d'Ossian, de Job et d'Homère, et tu commenceras à concevoir le grand effort de la nature... Comme peintre, il a effrayé David; comme poète, il n'aurait pas de rivaux; et il a vingt-quatre ans [1]... »

Maurice Quaï sera nommé ailleurs dans cette correspondance. Peut-on, en une fois, tout dire sur un être de supériorité si « terrassante » qu'à peine on ose l'aimer. N'allons pas toutefois penser que « les autres vaillent moins ». Ils se valent tous au « Port-Royal des méditateurs ». Ils sont « tous admirables comme cela [2] ». Aussi pratiquent-ils, sans doute, l'admiration mutuelle. Ils sont néanmoins capables d'irrévérence. Que vient faire chez eux Lebrun-Pindare? Mal lui en prend, et son « orgueil irascible » est mis à dure épreuve : « Le méchant s'est fâché l'autre jour parce que, en cueillant des herbes pour la Cène, nous lui avions fouetté les mains avec des orties. » Mais aussi n'est-il pas « méditateur ». On le devinerait à ce jugement porté sur lui : « C'est un enthousiaste qui a voulu attacher les ailes de Pindare à l'oie du Capitole [3]. »

Nodier ne réservait pas pour le cénacle de Sainte-Marie l'excentricité de sa mise. Il s'est peint lui-même entrant dans une maison de jeu, la barbe longue, les cheveux pendants sur les épaules, le col nu. « Quelqu'un a cru me reconnaître, et a dit

[1] *Correspondance inédite*, lettre XII.
[2] *Ibid.*, lettre XIII.
[3] *Ibid.*, lettre XII.

à mi-voix : c'est un observateur de l'homme[1]. » Il ne racontait pas sans honte cette visite à un tripot, et il se reprochait d'y avoir hasardé quelques pièces d'argent que l'honneur lui eût prescrit de mieux employer. Cette défaillance était une rechute. Il avait, l'année précédente, rompu avec certain compagnon « amoureux de la bouillotte »; ce dont il s'était vu félicité par son père[2]. Le bon magistrat se faisait plus d'une illusion sur la conduite de Charles. Des attestations, peut-être complaisantes, le trompaient. C'était le citoyen Perrier qui louait la « sagesse », la « retenue » de son jeune compatriote[3]; c'était le citoyen Balleydier et aussi « le brave Deschamps », qui rendaient de lui pareil témoignage. Deschamps, ni Perrier, ni Balleydier n'avaient, nous le supposons, reçu ses confessions. Il s'ouvrait mieux à Weiss. Ce dépositaire de ses secrets savait que la contemplation des « monuments sublimes » et les joies de l'amitié, ne lui avaient pas suffi et qu'il avait cherché d'autres délices[4]. Bientôt il s'y était jeté avec ardeur, et, sa frénésie romantique aidant, ç'avait été un paroxysme de fièvre.

Régime épuisant. La lassitude ni le dégoût n'avaient tardé. Presque en même temps qu'il écrivait : « Je vole de plaisir en plaisir », il parlait de sa « force éteinte », de ses « organes brisés ». « Je suis très âgé, disait-il, dans dix ans je serai un cadavre. » Ou bien, il se sentait « brûlé » et le besoin le prenait d'un « rafraîchissement ». Il rêvait de fuir aux champs, dans la solitude, une solitude que peuplerait son ami Weiss. Ils se cacheraient tous deux à Giromagny; ils marcheraient sous les sapins, sur les bruyères; ils iraient, herborisant et aussi faisant la chasse aux insectes, cueillant, sur les feuilles de bouleaux, « ce beau capricorne rouge à écusson noir », baptisé par lui *peltifer*, ou « cet autre, moins élégant, mais dont les antennes s'étendent à trois pouces derrière lui. « Que d'harmonies profondes leur ferait savoureuse cette retraite, « poètes, naturalistes, amis[5] »...

Il voulait fuir à Giromagny, non à Besançon. C'était pourtant à Besançon qu'on le rappelait, en dépit de ses répugnances pour sa ville natale[6]. A mesure que le temps s'écoulait, sa famille se faisait plus pressante.

Son père, nous l'avons vu, attendait peu de ses livres, du moins

[1] *Correspondance inédite*, lettre XII.
[2] Lettre du 12 pluviôse, an IX.
[3] Lettre du 12 ventôse, an IX.
[4] *Correspondance inédite*, lettre IV.
[5] *Ibid.*, lettre XIII.
[6] Lettre du 5 germinal, an X.

peu de résultat pécuniaire, et il s'efforçait de l'arracher à une littérature qui ne nourrirait jamais son homme :

Je ne puis cesser de te répéter que c'est un pauvre état que celui d'auteur, dans un temps où tout le monde veut l'être... Cesse donc, mon ami, de te tourmenter l'esprit à composer de bons petits ouvrages qui n'auront qu'une vogue passagère et qui ne te produiront qu'un très léger profit, tandis que tu peux t'assurer, par un meilleur emploi de tes talents, une existence avantageuse et honorable dans la société.

Ce « meilleur emploi » de ses aptitudes, c'était le métier de juriste: Charles en avait d'abord déclaré son dégoût, puis s'était dit résigné à en essayer. « Je compte sûrement sur la promesse que tu m'as faite d'entrer dans mes vues[1]. » Si Weiss lui eût communiqué ce qu'il recevait de Paris, le pauvre président eût mesuré combien son jeune « méditateur » était loin de la vie positive et pratique où il se flattait de le faire s'asseoir.

Certaine lettre, qui trahissait une « imagination exaltée », lui avait toutefois témoigné combien vive persistait chez ce poète son aversion pour Besançon, et, habilement, il promettait satisfaction à son « nouveau goût pour la vie solitaire ». D'avance, il lui accordait liberté de partager le « paisible asile » de son ami Auguenot[2]. Ses arrangements pris avec son libraire, il « perfectionnerait dans la retraite » les ouvrages qu'il avait commencés[3].

Car il en méditait plusieurs. Déjà il avait plus qu'ébauché[4] le récit qui allait suivre de tout près les *Proscrits*; non moins romantique et de même « werthérisme » échevelé. Il s'appelle le *Peintre de Saltzbourg*. Le héros de cette nouvelle aventure sait, d'ailleurs, son Jean-Jacques. Il y a, dès lors, chez Nodier une mixture de Gœthe et de Rousseau, et c'est justement qu'on l'a nommé un Saint-Preux *werthérisé*. Le sombre ami d'Eulalie répète l'anathème aux devoirs prétendus conventionnels; il maudit les contraintes sociales; il reproche aux hommes de l'avoir « amené prisonnier dans leurs cités ». Il ne se résigne pas à se voir engagé dans un « contrat » qui l'a « dégradé de la dignité de son espèce ». Les *Méditations du cloître*, sorte d'épilogue à ce petit roman, cherchent le remède au mal d'un cœur « désabusé de la vie et de la société par une expérience précoce », et le trouvent dans ces « hospices conservateurs » que furent les couvents. Elles concluent par une apostrophe aux puissances du

[1] Lettre des 18 et 29 floréal, an X.
[2] Lettre du 13 germinal, an X.
[3] Lettre du 29 floréal, an X.
[4] Dans la lettre, déjà citée, du 13 germinal, son père parle d'un roman qu'il suppose « enfin imprimé », et qui ne peut être que *le Peintre de Saltzbourg*.

monde : « Cette génération se lève et demande des cloîtres. »

Si souffrante que parût sa sensibilité et si sincère le ton de sa désolation, le mal du jeune écrivain — déjà le mal du siècle — était assez imaginaire pour que son imagination même l'en pût guérir. Il fit mieux que de s'en distraire; il s'en moqua. *Le Dernier chapitre de mon roman* est l'échappée d'une gaieté vive, hardie, — trop hardie, — qui se joue sur un fond vulgaire[1]. Cette fois, ce n'est plus le mélancolique qui tient la plume. Ce n'est plus le jeune homme dont les *Souvenirs* tracent le portrait, moins comme celui de l' « individu » qu'il fut à vingt ans que comme « celui d'une espèce », « sensible » et enthousiaste, tourmenté d'amour et de poésie[2]. Les *werthérisants* sont persiflés par un railleur bien revenu, dirait-on, de la maladie à la mode. Tels étaient les écrits dont il allait emporter de Paris l'idée plus ou moins réalisée.

La dernière lettre que nous possédions d'Antoine Nodier à son fils porte la date du 29 floréal an X. Il y est question d'arrangements à conclure avec l'hôtel et de voiture à prendre. Elle se termine par des instances pour que le retour attendu ne soit pas différé. Nous avons tout lieu de croire que le jeune Bisontin se mit en route comme il l'avait fait espérer et qu'il rentra en Franche-Comté au commencement de prairial. Après quelques jours accordés à sa famille, il se laissa, nous l'imaginons, appeler par le printemps dans l' « asile » champêtre qui lui était offert, à moins qu'il n'ait accepté de préférence l'hospitalité de sa nourrice à Giromagny. Et il y acheva ses opuscules qui, tous trois, parurent en la même année 1803.

Son père, qui avait espéré l'entendre enfin chanter : « Plus de voyage qui me tente[3]... », fut vite détrompé. La publication de ses petits livres servit-elle de prétexte à sa rentrée à Paris? Nous l'y retrouvons dans l'hiver de l'an XII. Mais ce n'est pas, pour le coup, une lettre de Besançon qui nous avertit de sa présence dans la capitale. Nous l'apprenons par sa comparution devant le préfet de police. Car il vient d'être arrêté; il est sous les verrous pour un libelle dont il s'est avoué l'auteur. Il pourra, un jour, raconter, pour les avoir traversées, « les prisons de Paris sous le Consulat[4] ».

Fameuse est cette affaire de la *Napoléone* par la narration colorée qu'en a faite le « conspirateur » lui-même, et plus encore par les contradictions qu'il a rencontrées. Sans nous porter garant de tous les détails de son récit, amplifié et mouvementé à plaisir,

[1] Sainte-Beuve y déplore avec raison un fond d'accent de *Faublas*.
[2] *Souvenirs de jeunesse*, Dédicace.
[3] Lettre du 18 floréal, an X.
[4] C'est le titre d'un chapitre de ses *Souvenirs*.

nous y montrerons une vérité foncière qu'on y a méconnue.

La *Napoléone* est un court pamphlet en vers qui pouvait mériter la mort à son auteur. La gloire du vainqueur de Marengo n'y est pas méconnue; mais l'homme de Brumaire s'y voit comparé à Sylla, même à Caligula. Le dictateur est averti du châtiment réservé à son « ambitieux délire ». Qu'il ne pense pas mettre sa tête

A l'abri de la foudre
En la cachant sous des lauriers.

Le « poignard de Brutus » hante-t-il parfois son sommeil? Qu'il ne se promette pas un règne facile. Le poète le lui signifie :

Avant que tes égaux deviennent tes esclaves,
Il faut, Napoléon, que l'élite des braves
Monte à l'échafaud de Sydney.

L'amant de Stella rêve aussi « la gloire de Barneveldt et de Sydney ». J.-B.-A. Soulié a noté, sur son exemplaire des *Proscrits*, comment, sachant par cœur des pages de ce livre, il reconnut à ces mots Charles Nodier pour le poète de la *Napoléone*, lorsque, en 1804, il en lut une copie furtive. Bien avant 1804, l'ardent libelle avait circulé, en manuscrit, sous le manteau. Il fut écrit en 1802, alors que

Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte,

et que le futur auteur de cet alexandrin naissait à Besançon. Ecrite, non imprimée, seulement montrée par l'auteur à un ami indiscret[1], la *Napoléone* se propagea vite, et tout aussitôt la police consulaire fut aux champs. Ducis, Lebrun, Ginguené, mis en cause, durent se disculper. L'année d'après, la pièce ayant trouvé un éditeur à Londres[2], une nouvelle enquête s'ensuivit, mouvementée d'arrestations, et qui allait, comme la première, se clore sans résultat, quand le rimeur séditieux se déclara lui-même. Il le fit dans une lettre qui s'adressait « au Premier consul ou, en son lieu, à l'un des préfets du palais », et, selon le mot de Sainte-Beuve, sentait son Werther. Se vieillissant un peu pour la circonstance, le jeune homme se donnait vingt-cinq ans et se présentait comme « veuf de toutes ses affections ». Il lui restait, du moins, dans son « infortune » et son « désespoir », le « bonheur d'être coupable » et de pouvoir demander au maître « la prison, l'exil ou l'échafaud ». Et pour le dissuader d'avance du pardon, il ajoutait : « Sans attendre des hommes et de vous ni égards ni pitié, je vous

[1] C'est l'explication donnée par Nodier lui-même, lors de son interrogatoire par le préfet de police Dubois.

[2] Elle parut au commencement de 1803 dans l'*Ambigu*, journal que dirigeait Peltier, ancien rédacteur aux *Actes des apôtres*.

apporte ma liberté. Demain l'usage en serait peut-être terrible. Quiconque a pu beaucoup aimer peut haïr avec excès, et mon temps est venu. » Il est permis, pour user d'un terme à la mode, de trouver le « geste » emphatique, mais de cette emphase beaucoup n'eussent point osé courir le risque. Des gens étaient détenus pour un délit qui était le sien. Nodier crut devoir se livrer et se livra.

Sa lettre au Premier consul se datait du 25 frimaire an XII. Elle ne fut pas envoyée aussitôt écrite; du moins ne parvint-elle pas de suite, puisque le signataire, qui indiquait son domicile « hôtel de Berlin, rue des Frondeurs, » ne reçut que le 30 frimaire la visite de l'inspecteur Veyrat et de ses agents.

Au cours de son interrogatoire par le préfet de police en personne[1], Nodier se déclara l'auteur des écrits que nous connaissons, y compris, bien entendu, la *Napoléone*, sans oublier la dissertation sur *l'Organe de l'ouïe chez les insectes*, et il parla en outre d'une tragédie en cinq actes, en vers, — qu'est-elle devenue? — qui allait être mise à la lecture et s'intitulait *Dina*. Après cette comparution, Nodier fut envoyé à Sainte-Pélagie, où il demeura trente-six jours.

Jules Janin a représenté les « vaincus de la Montagne » et les « vaincus de la Vendée » surpris de voir « ce petit jeune homme tout blond, au fin sourire, au timide regard », éclairer leur prison d'un rayon de printemps[2]. Ce « petit jeune homme tout blond » mesurait 1m,88, et le signalement de police qui nous en informe le dépeint « brun foncé » de cheveux, brun de sourcils et les yeux « gris brun ». De vrai, il était brun, mais Jules Janin a raison, sans doute, quand il lui met de la timidité dans les yeux. Même au temps de sa jeunesse militante et emportée, quelque chose d'indécis et de pensif dut alterner avec des vivacités soudaines dans l'expression de son visage au long ovale, comme dans son pas de flâneur haut sur jambes, sa marche à tout instant rompue ou déviée par des contemplations musardes devant les boutiques de libraires ou les boîtes de bouquinistes, le long des quais.

On a contesté sa détention à Sainte-Pélagie, et peu s'en faut qu'on n'ait, en propres termes, argué de mensonge ce chapitre de ses *Souvenirs*. Sainte-Beuve, omettant, pour ne point sembler dupe, la détention prétendue, s'est contenté de dire que, grâce à l'intervention du P. Oudet, bibliothécaire de Fouché et ami

[1] Des extraits de cet interrogatoire, conservé aux Archives nationales (F7 6457), ont été publiés par M. Pierre de Vaissière, dans un article qui a pour titre : *Charles Nodier, conspirateur* (*Correspondant* du 25 oct. 1896).
[2] Dans une notice, en tête de *Francisca Columna* (1844).

d'Antoine Nodier à l'Oratoire, « l'imprudent jeune homme » se vit « renvoyé à son père à Besançon[1] ». Mérimée, le jour qu'il prit à l'Académie la place du poète de la *Napoléone*, s'appropria cette version, en l'assaisonnant d'ironie[2]. Mérimée ni Sainte-Beuve n'étaient bien informés, et d'autres se sont trompés après eux. Il n'est pas vrai que tout se soit « borné à une réprimande » et que le jeune satirique, qui « rêvait la palme du martyre », n'ait « obtenu que l'humiliation d'une dédaigneuse clémence[3] ». Nous avons entre les mains un extrait des registres de cette prison[4], qui atteste que « Naudier (*sic*) Charles, homme de lettres, âgé de vingt-trois ans, né à Besançon (Doubs), demeurant à Paris, rue des Frondeurs, hôtel de Berlin », entra « dans ladite maison le 1er nivôse an XII, en vertu d'un ordre du conseiller d'Etat préfet de police Dubois... » et que, le « 6 pluviôse an XII de la République », il fut « transféré à la préfecture, ordre du conseiller d'Etat préfet ». Voilà donc vérifiée la soi-disant légende de l'incarcération de Nodier.

Faut-il croire maintenant tout ce qu'il raconte de son séjour « sous les plombs »? Et devons-nous tenir pour article de foi qu'il échangea ce cachot pour la cellule de Mme Roland? Il ignorait tout d'abord que l' « héroïne de la liberté » l'avait précédé à ce n° 6 où il avait horreur de remplacer l'épicier Trumeau, empoisonneur de sa fille. On connaît la page où il dit sa joie, quand, retourné sur son lit, « du côté de la muraille, pour y dévorer quelques pleurs de rage et de désespoir », il aperçut, à la hauteur de sa tête, tracés à la pointe d'un instrument aigu, ces caractères :

JEANNE PHLIPON
FEMME ROLAND

« Mme Roland! m'écriai-je, Mme Roland ici! J'étais à genoux, et ce lit, qui me révoltait tout à l'heure, je ne l'aurais pas donné pour le divan d'une belle princesse ni pour l'édredon d'une nymphe. »

De ce fait, même dépouillé de ses dramatiques détails, nulle pièce administrative ne saurait fournir la preuve. La négation, en tous cas, en est gratuite. Que Nodier ait ou non séjourné entre les mêmes « quatre murs » que Mme Roland, peu importe, d'ailleurs. Observons seulement que des témoignages ont con-

[1] *Portraits littéraires*, t. Ier, p. 464. Sainte-Beuve se promettait d'ailleurs de revenir, mieux renseigné, sur ce « fol épisode » (p. 463, note 1).
[2] Discours de réception à l'Académie française, 6 février 1845.
[3] *Ibid.*
[4] 6e registre, folio 58. Cet extrait fut délivré, le 23 février 1845, à Mme Mennessier-Nodier. Elle le transcrivit dans son livre sur son père. — Il semble, notons-le, contredire le dossier de police conservé aux Archives nationales, lequel dossier ne parle que de l'envoi de Nodier à la Force.

firmé les « Prisons de Paris ». Mme Mennessier-Nodier les entendit raconter par un compagnon de chambrée de son père, le chef vendéen Renou, dit Bras-de-Fer[1].

On pense bien que l'incident de la *Napoléone* et ses suites émurent le paisible magistrat de Besançon. Il était, dirions-nous aujourd'hui, gouvernemental. Il se réjouissait de voir l'ordre politique renaître sous une main ferme. Au lendemain de l'attentat de nivôse, il avait maudit « les scélérats qui méditaient de plonger la République dans l'abîme des malheurs ». Il aurait voulu contempler le visage de Bonaparte, il écrivait à son fils : « Tu m'as fait de la peine en m'apprenant qu'il n'y avait point de portrait ressemblant du Premier consul; j'espérais que tu me ferais passer une gravure bien parlante du sauveur de la République pour en faire l'ornement de mon cabinet. » On imagine le coup que lui porta la retentissante affaire dont Charles était le héros. Mais l'alarme de l'amour paternel éclipsa en lui tout autre sentiment. Le ton de la tendresse inquiète domina sa correspondance avec le prisonnier, et il oublia de lui faire des reproches : « J'ai reçu hier, mon ami Charles, ta lettre du 21; tu n'as rien oublié pour me tranquilliser sur ton état et sur ton sort... J'embrasse avidement l'heureux espoir que tu me présentes... Que d'effet d'un délire momentané[2]... » Suit l'offre de « courir », de « voler » auprès de ce fils qui a souffert, « langui dans la misère », sans le dire.

L'intervention de Moncey, ni celle du P. Oudet, ni les souvenirs de l'Oratoire ne nuisirent apparemment à la cause du jeune détenu. Mais peut-être sa sœur fit-elle, pour sa libération, plus qu'aucun intercédant, par la seule production d'une de ses lettres déjà vieilles. Elle se datait à peu près du temps où il composait la *Napoléone*, mais combien différente de ton! Il avait pu, par une faveur du général Caffarelli, pénétrer dans les appartements du Premier consul et assister, en bonne place, à une revue du Carrousel. Il en disait ses impressions, mais il parlait surtout de la personne de Bonaparte :

[1] Elle en recueillit encore le récit de la bouche de Victor Couchery, l'un des premiers amis que Nodier rencontra à sa sortie de prison : « Ne m'approche pas, lui dit-il, j'ai la lèpre. — Je l'ai aussi », répondit l'émigré. Couchery en était un et, comme tel, suspect. Il fut, au dire de Nodier, impliqué dans le procès de Moreau. On le trouve nommé dans des instructions de Fouché (22 germinal, an XII), relatives à la conjuration de *l'Alliance*, dont il sera parlé plus loin. Le ministre de la police écrivait aux préfets du Doubs et du Jura : « L'émigré Couchery est de Besançon, il doit y avoir conservé des relations. » (Arch. nationales, F^7 6457.)

[2] Lettre du 27 nivôse.

J'attendais son passage sur le grand escalier. Un jeune mamelouck, qu'il a ramené d'Egypte, ouvre la marche... Viennent ensuite quatre aides de camp, couverts de broderies d'or. Derrière eux s'avance modestement un homme en habit gris, la tête penchée vers la terre, marchant sans éclat et sans prétention. C'est Bonaparte. Aucun de ses portraits n'est ressemblant. Il est impossible de saisir le caractère de sa figure, mais sa physionomie terrasse, je n'ai pas encore pu m'en relever...

Quel homme que Bonaparte! Comme on l'aime!... Comme on l'admire!...

Comment la même plume qui allait dénoncer, dans le vainqueur de Marengo, un « tyran » et un « sycophante », avait-elle écrit ces lignes? La seule comparaison de cette prose lyrique avec les strophes du pamphlet plaidait l'étourderie du délinquant, et la *Napoléone* pouvait compter pour une boutade. C'est ce qu'on pensa. Le 5 pluviôse an XII, le prisonnier de Sainte-Pélagie reçut son *exeat.* On a ri du ton lyrique dont il célébra son « retour à la lumière ». Trente-six jours de détention, à vingt-trois ans, sont une assez dure épreuve, et un libéré de cet âge peut bien éprouver, à ses premiers pas dans la rue, quelque « éblouissement ».

L'arrêté du grand juge qui lui avait ouvert la porte de sa prison lui enjoignait de quitter Paris au plus tôt et de se rendre à Besançon, pour y résider sous la surveillance du gouvernement. Autorisation lui était pourtant accordée de passer dix jours à Paris pour s'y procurer des ressources ou y arranger ses affaires [1].

D'après ses *Mémoires*, Nodier n'usa pas de cette faculté. Redoutant un piège de la police, qu'il soupçonnait de ne l'avoir relâché que pour guetter ses allées et venues et découvrir ses amis, il se résolut à sortir sans délai de la capitale et, le lendemain matin, au petit jour, franchit la barrière de l'Est. Là, nous redressons, preuves en mains, son récit. Il ne mit pas cet empressement à quitter Paris, puisque, le 16 pluviôse, son père s'inquiétait de le voir s'y attarder. Il avait allégué des démarches pour obtenir son exemption de la surveillance. Etait-il vraisemblable qu'on lui eût accordé du temps pour réclamer contre la condition même de son élargissement? N'y avait-il pas là un artifice

[1] Tel est, du moins, le récit de Nodier (*Souvenirs, épisodes et portraits*, « les Prisons de Paris »). Les pièces de police taisent cette permission qui fut, sans doute, octroyée de vive voix, et que ne pouvaient faire pressentir les termes de l'ordre de libération. Le grand juge écrivait au préfet de police : « Vous lui délivrerez un passe-port pour se rendre sur-le-champ à Besançon, et vous veillerez à ce qu'il quitte Paris sans retard. » Et le préfet de police répondait au grand juge (7 pluviôse) : « ... Le citoyen Nodier a déclaré loger rue des Frondeurs, hôtel de Berlin, où je le fais observer, pour être assuré de son départ. »

imaginé par lui pour « déguiser de fâcheuses vérités », maladie ou autre chose? C'est ce que sa famille se demandait avec anxiété.

Les restrictions, qu'il supportait impatiemment, à sa liberté recouvrée, avaient-elle, du reste, quoi que ce fût d'avilissant? Son père s'efforçait de lui persuader que non : « La surveillance des magistrats a-t-elle rien d'humiliant pour les citoyens? Tous, en général, n'y sont-ils pas assujettis? Et tant d'hommes de marque en surveillance à Besançon, qui te sont parfaitement connus, se croient-ils entachés d'être plus spécialement sous l'inspection des officiers de police? » Il n'avait donc qu'à revenir, sans perdre son temps à de vaines instances. Il trouverait enfin, dans son pays, l'emploi de ses « heureuses dispositions ». Il conquerrait « un nom parmi les hommes de loi », dont la « vocation est d'être secourable aux pauvres et aux malheureux ». Combien préparé serait-il à cette fonction! Qui, mieux que lui, pourrait dire :

Non ignara mali, miseris succurere disco?

Son père finit par un mot de compliment pour l'annonce de sa *Prophétie contre Albion.* Cette imprécation rimée contre la moderne Carthage allait paraître, avec d'autres morceaux de vers et de prose, en un petit volume intitulé : *Essais d'un jeune barde.* Et l'on peut supposer dans ses négociations avec son éditeur la cause qui le retint à Paris, car ce recueil vit le jour en l'an XII. Quoi qu'il en soit, tout en applaudissant d'avance à sa *Prophétie contre Albion*, son père le voulait, avant tout, « prophète dans son pays[1] ».

Il y rentra enfin, mais en y apportant un renom de révolté et de conspirateur qu'il eut à cœur de justifier. Il avait noué à Sainte-Pélagie des amitiés fort diverses; plein d'admiration pour les chouans, trouvant dans les émigrés des alliés naturels, et, par la grâce des camaraderies de préau, revenant de son aversion pour les jacobins.

Jacobinisme et Vendée lui semblèrent « se partager tout ce qu'il y avait alors, en France, d'élévation morale ». C'était une « élite morale » qu'il avait rencontrée dans les prisons d'Etat; de quoi, disait-il, constituer « un patriciat national[2] ». Or, cette « élite », n'habitait pas toute les cachots. Il en retrouva des représentants à Besançon, au café Marullier, où il joua beaucoup au billard et, tout en faisant des carambolages, tint des propos hardis avec Léclanché, le républicain; avec Pyrault, le royaliste, et Bugnet, son ami; avec d'Hotelane, l'émigré, si

[1] Lettre du 16 pluviôse.

[2] *Souvenirs, épisodes et portraits*, t. Ier, p. 227, 228; t. II, p. 96, 97.

bien que la police ouvrit l'oreille. Nous n'avons garde de nous étendre sur la « conspiration de l'Alliance », ainsi dite à cause de la fusion qu'elle essayait entre les partis extrêmes contre Napoléon. Il s'agissait d'enlever le tyran, comme un simple voyageur, quand il traverserait les montagnes boisées du Jura, pour aller à Milan ceindre la couronne d'Italie. Conspiration, ce mot amplifie une petite trame sans conséquence. N'en jugeons point par *l'Histoire des sociétés secrètes dans l'armée*. Le colonel Oudet, la « philadelphie » et les « philadelphes » y sont quelque peu grandis, et nous convenons que Nodier les « assortit » au « cadre de la lanterne magique » dont les projections l'illusionnaient quelquefois. On a trop affecté pourtant de prendre ce livre pour une œuvre d'imagination. Un savant chercheur lui rendait naguère ce témoignage qu' « il n'est pas tout entier un roman [1]. » De fait, l'autorité s'inquiéta. Les préfets du Doubs et du Jura, émus d'une dénonciation anonyme reçue à Poligny, adressèrent à Paris lettres sur lettres. Fouché lui-même, sur leurs rapports, prit d'abord la chose au sérieux, mais, vite fixé, il fit répondre : « Terminer cette affaire... Ce sont des fables [2]... »

Déjà, pourtant, des mesures avaient été prises. Quelques mandats d'arrêt, lancés et exécutés tout près de lui, donnèrent l'alarme à Nodier. Un soir donc, il escalada les murs de la ville et prit du champ. Ce que fut, durant des mois, son existence, il l'a écrit en des pages charmantes de pittoresque, de fraîcheur poétique, de fantaisie et d'esprit. Bien des années après, il parlait de ce temps avec délices, et il savait gré au destin de lui avoir fait cette jeunesse traquée.

Il se croyait, nous le soupçonnons, pourchassé plus qu'il ne l'était, car la police impériale ne se mit pas, semble-t-il, bien ardemment à ses trousses. Mais il était homme à exagérer son péril, pour le plaisir de cultiver ses émotions. Le sort des irréguliers, l'inquiétude de leur vie à l'aventure avait de quoi plaire au romantisme du futur auteur de *Jean Sbogar*, et il devait aimer à se sentir hors la loi.

Il allongeait allègrement ses jambes d'échassier, sautant haies et ruisseaux, se traînant à quatre au creux des sillons ou s'enfonçant dans les hauts foins. Il courait, quêtant des gîtes de hasard, rompant le pain de l'hospitalité paysanne, à moins qu'un curé de village ne l'accueillît à sa table. On a dit avec malice

[1] M. G. Caudrillier (*Revue historique* de janvier-février 1902) dans un article qui ouvre la 3e partie d'une étude sur *le complot de l'an XII*.

[2] Ce sont les termes d'une note, jointe au dernier rapport sur cette affaire (Archives nationales, F74657).

qu' « il croyait fuir les gendarmes et poursuivait les papillons »[1]. Il arrivait, sans doute, qu'il se reposait de ses marches haletantes par des flâneries de preneur d'insectes. Maintes fois, le proscrit se laissa distraire par le naturaliste, comme sur ces pentes de Courlans où il admira, autour d'un bouquet d'ancolies, des *cérambiques* à la robe de pourpre, et où « la magnifique *lamie de Kællher* » le fit s'exclamer de joie. Combien d'heures oublia-t-il Bonaparte et ses sbires, dans cette vallée, « la plus gracieuse du Jura », où il faisait si bon se coucher parmi les renoncules à la coupe d'or, les leucanthèmes aux rayons d'argent et les salicaires aux grappes violettes...

On l'imagine se relevant avec sa cueillette de fleurs et de bestioles, dont il paiera son souper au presbytère prochain, s'il a pu convertir son hôte à l'entomologie ou à la botanique. Ou bien il s'acquittera envers lui par une leçon de grammaire, à moins qu'il ne préfère lui lire tout simplement de la prose ou des vers crayonnés en route et fleurant l'herbe fraîche.

Il advint pourtant que l'un de ses logis de rencontre fut visité par la police. Ses papiers, saisis, furent remis au préfet du Doubs. C'étaient des observations de naturaliste, des esquisses de poète ou de romancier, des notes de linguiste. Le préfet, homme d'esprit, écrivain à ses heures, et bienveillant, reconnut aussitôt qu'un conspirateur ainsi occupé ne devait pas inquiéter bien fort le pouvoir ni en être inquiété. Il fit savoir au fugitif qu'il n'avait plus à se cacher et lui fournit même les moyens de revenir à Besançon. Combien de temps y demeura-t-il? En décembre 1807, — nous ignorons depuis quand, — il était sans permission à Dôle[2]. Il se présenta au sous-préfet et lui fit avec franchise la confession de sa rupture de ban. Par bonheur, il avait affaire encore à un galant homme et lettré, le baron de Roujoux, qui se prit pour lui d'intérêt, lui donna du travail dans ses bureaux et l'engagea à solliciter la levée de sa surveillance, à moins qu'au pis aller elle ne fût transférée à Dôle. Et, l'aidant de son appui en même temps que de ses conseils, il obtenait un sursis de M. de Bry, qui avait réclamé le fugitif et déjà lui avait enjoint de rentrer à Besançon dans les vingt-quatre heures. Il écrivait même en sa faveur au ministre de la police, auprès de qui le préfet du Doubs, plein de bon vouloir toujours, intervenait de son côté. En attendant le résultat de ses démarches, il faisait de son « surveillé »

[1] Mérimée, discours cité.

[2] Nous le savons par une lettre de lui, adressée de cette ville au ministre de la police, pour demander la levée de sa surveillance ou la régularisation de sa résidence à Dôle (Arch. nationales, F[7]6457).

son hôte, et Nodier avait son couvert mis à la sous-préfecture.

Dans sa supplique à Fouché, Nodier invoquait les besoins de ses études, dont le fruit était déjà un *Dictionnaire des onomatopées* sur le point de paraître et, avant même sa publication, « favorablement accueilli du gouvernement », qui l'avait choisi pour les bibliothèques des lycées. Cet ouvrage allait être, d'ailleurs, suivi d'un autre, « beaucoup plus important », sur les langues, travail pour lequel Dôle lui offrait, assurait-il, des ressources qui lui manquaient à Besançon. Ces projets de philologue avaient occupé sa pensée au cours de son vagabondage à travers monts et forêts. Cent fois, si nous l'en croyons, il faillit se voir saisi par un gendarme à l'instant où il pourchassait une étymologie [1]. Maintes pages d'un livre dont il ne disait mot au ministre avaient, sans doute, été de même ébauchées par lui en camp volant. Ce livre s'appelait les *Tristes* [2]. Des morceaux divers le composaient : *la Nouvelle Werthérie*, *les Jardins d'Oberheim*, *le Tombeau des grèves du lac*, *la Blonde Isaure*, *Ophelia*... L'accent général s'en indiquait par une préface qui l'offrait comme le « fruit sauvage » d'un cœur « impétueux et malade » et par le patronage invoqué de René et d'Obermann. Ajoutons que le « suicidé » inconnu dont il mettait au jour les « tablettes », se tuait faute d'un couvent où il pût abriter son désespoir. Ainsi se retrouvait le ton du *Peintre de Saltzbourg* et des *Méditations du cloître* [3]. Le linguiste, en quête d' « idiomes primitifs » et d' « antiquités bibliologiques », qui implore de l'autorité quelques égards pour ses recherches érudites, semble loin du tumulte d'imagination dont témoignent de tels écrits. Aussi Nodier touche-t-il alors au terme de ses aventures.

Ce n'est pas qu'il cesse tout de suite d'occuper la police. Avec une étourderie comique, elle s'enquerra de lui, comme d'un particulier suspect, alors qu'il sera fonctionnaire de l'empire à Laybach. Rallié à la Restauration, en 1814, il lui faudra se cacher pendant les Cent-Jours ; non, il est vrai, dans les granges et les fenières, mais dans le château d'un ami. Enfin, au lendemain des journées de Juillet, le goût de la fantaisie et des hasards politiques le reprenant, il s'associera, en « Français conquis », au rêve séparatiste de quelques cerveaux francs-comtois. Il ne quittera point cependant pour cela, son fauteuil de l'Arsenal, et jamais plus ne recommenceront ses équipées. Ses ardeurs militantes de

[1] Voy. la préface de son *Examen critique des dictionnaires.*

[2] Publication de 1806.

[3] Notons que les Méditations du cloître, parues en 1803, furent incorporées dans *les Tristes.*

conspirateur se sont éteintes à Dôle. Il y guérit aussi de son inquiétude sentimentale.

Il y avait à Dôle, en 1808, une famille de magistrature qui n'ignorait pas la sienne. Entre le juge Claude Charve et le juge Antoine Nodier [1], le souvenir subsistait d'anciennes relations d'estime cordiale. Muni d'une lettre d'introduction, Charles se présenta chez l'ami de son père. Il y fit, paraît-il, une entrée assez gauche, et sa maladresse timide fut soulignée d'un sourire par la femme très fine qui devait l'accepter pour gendre. Ce fut, en effet, dans cette maison que son cœur se fixa.

Il y brûla, d'abord, de trois passions, et même de quatre, en comptant bien. M[me] Charve avait trois filles, dont il aima les deux aînées à première vue, non toutefois sans s'éprendre quelque peu de leur mère. Puis son sentiment s'éveilla pour la plus jeune, Désirée, qui devint sa femme.

Il l'épousa le 30 avril 1808, mais peu s'en fallut que la cérémonie ne fût retardée. La veille, une pièce manquait, que le marié devait produire et qu'il dut aller chercher à Besançon. Il partit à pied, courut toute la nuit, et revint le lendemain matin, à jeun. Harassé et affamé, il mange, laisse aller à la promenade famille et invités, se jette sur le premier lit venu et s'endort. On rentre, on le cherche de chambre en chambre, on s'inquiète. Il ronflait sur le matelas de Charles Weiss qui, l'ayant enfin trouvé, l'amena vite à sa fiancée [2]. Ce trait s'ajuste bien au personnage. Il nous plaît de le voir ainsi la veille de ses noces, et le matin même, oublieux comme La Fontaine, qu'il aima si fort et dont, jusque parfois dans ses folles échappées, il eut la nonchalance distraite. Mais il fut meilleur mari. Avec sa sûre tendresse, M[me] Nodier lui donna le bonheur qui apaise et assagit.

Michel SALOMON.

[1] Tous deux devaient bientôt devenir de simples avocats. C'est le seul titre qu'ils prennent dans l'acte de mariage de leurs enfants (du 31 août 1808). Une lettre du préfet Jean de Bry (7 avril 1808) au ministre de la police (Arch. nationales, F[7] 6497) fait allusion à la révocation qui vient de les frapper l'un et l'autre. Atteint le 27 mars 1808, Antoine Nodier mourut de chagrin la même année.

[2] L'anecdote est racontée dans une note inédite d'Armand Marquiset, qui dit la tenir de Charles Weiss (Bibliothèque municipale de Besançon, ms. 1086).

TABLEAUX D'ÉTÉ

IMPRESSIONS DE PÊCHE

I

A-t-on fait *les Mémoires d'un Pêcheur à la Ligne?* Je ne les ai jamais vus sur aucun catalogue, ni à l'étalage d'aucun libraire, ni même dans aucune de ces vieilles bibliothèques de campagne où l'on est cependant toujours sûr de tout trouver, mais ils doivent certainement exister. A combien de milliers de lecteurs, en effet, ce titre seul irait au cœur, et quel joli thème! Quelles promesses d'émotions spéciales, d'aventures tranquilles et de contemplations rafraîchissantes, au bord de dormants ombragés, dans le rythme de vieux moulins tout barbus de mousse! Plus j'y songe, et plus il me semble impossible que ces mémoires-là ne reposent pas quelque part, au fond de quelque ancienne armoire ou dans la case de quelque bouquiniste, sur le parapet d'un quai, à quelques pas mêmes de la berge où un fanatique en chapeau de paille, sans gilet et en chaussons de tresse, ne se lasse pas de jeter sa plume dans les eaux remuées par les bateaux à destination de Charenton.

Si loin que je remonte dans mon enfance, j'y retrouve vraiment, pour ma part, de délicieux souvenirs de parties de pêche, dans une note d'un charme franc, égayé d'un comique doux, et aussi vivant que si j'y étais encore. C'était, en général, chez des parents, en province, pendant les vacances. Une semaine au moins à l'avance, on fixait le jour de la partie et tout, dès lors, dans la maison, se réglait, pendant cette semaine, sur cette partie fameuse, qu'on devait aller faire en char-à-bancs, à une quinzaine de kilomètres, dans une ferme, une prairie, ou un coin de bois. D'abord, il s'agissait précisément de savoir si on choisirait la ferme, la prairie ou le bois, et c'était, sur chacun de ces trois thèmes, et les avantages ou les inconvénients du parti à prendre, des considérations à perte de vue. La ferme était bien tentante, et pour bien des motifs : le joli site, la facilité de loger le cheval,

de déjeuner, de trouver du lait, de pouvoir se mettre à l'abri. Oui, mais il y faisait un peu chaud, il n'y avait pas d'ombre, et il y sentait le fumier! Alors, on proposait la prairie. Là, on était toujours au frais, mais on ne savait pas où dételer. On n'avait d'écurie qu'à un kilomètre. Il fallait, ou aller la chercher là où elle était, ou attacher le cheval à un arbre, et les mouches, en ce cas, le rendaient fou. Ajoutez la difficulté de faire la cuisine, et l'ennui, en cas d'orage, d'être obligé de le recevoir! Quant au coin de bois, c'était un enchantement, un rêve, et il y avait même, à peu de distance, une maison de forestier, où l'on trouvait tout ce qu'on voulait. Seulement, à l'idée du bois, les femmes jetaient tout de suite les hauts cris. C'était, paraît-il, plein de couleuvres, et on y voyait même des vipères. Dix fois par jour, on remettait ainsi la question sur le tapis. La ferme, la prairie ou le bois?

Et les préparatifs... Le soir, après le dîner, tout le monde se réunissait dans la salle à manger autour de la table, on allumait les lampes, on apportait des crins, des plombs, des bouchons, des hameçons, et chacun montait des lignes. La journée, dans le jardin, on en préparait encore, on vérifiait les cannes, les troubles, les grelots, les roulettes, les mouches artificielles. On procédait aussi à la confection de pâtés, de confits et de gâteaux pour le déjeuner. On tirait de leurs cachettes des jambons qu'on y raffinait! On allait même jusqu'à prendre le jour de la partie comme un point de repère pour la remise ou l'exécution de certains projets. On disait, avec le plus grand sérieux : « Nous ferons ça après la pêche... Laissons-la d'abord passer. » Ou bien : « Il faudra faire ça avant la pêche. » Enfin, la veille du grand jour arrivait. Alors, on s'armait de bêches, de petits seaux, de terrines, et tout le monde cherchait les appâts. Les délicats se contentaient de mettre à contribution les endroits frais, mais les fanatiques allaient fouiller jusque dans les humidités les plus suspectes et n'admettaient que les asticots. D'autres, les ingénieux, avaient des recettes, quand la terre était par trop sèche, pour en faire sortir les vers. Ils faisaient bouillir des feuilles de noyer, obtenaient ainsi une tisane couleur de mauvais café, et s'en allaient, avec un arrosoir, la verser froide dans les trous. Des populations de vers énormes en jaillissaient immédiatement, en se tordant avec des convulsions. Le soir, tout était prêt dans les plus petits détails, et on allait se coucher la conscience tranquille, mais non sans émotion. Plus d'un ne fermait pas l'œil. Ah! si le temps, par hasard, allait changer? Si la pêche allait tomber dans l'eau? On citait les années où c'était arrivé! Au petit jour, heureusement, on se rassurait, et le char-à-bancs de famille, une heure plus tard, emportait pêle-mêle, sous les chapeaux de paille et les ombrelles,

aux rayons d'un soleil encore horizontal, mais déjà chaud, enfants, parents, pâtés, jambons, lignes, cannes, roulettes, gâteaux, troubles et asticots. Pour peu que le temps ne fût pas sûr, on se décidait pour la ferme, et pour le pré par les journées radieuses, mais jamais pour le bois, à cause des serpents, et il n'était pas encore huit heures que tout le monde était installé au bord de l'eau, sa ligne en mains, sa boîte de vers à côté de soi, les jeunes gens sur l'herbe, les personnes graves sur des pliants. Alors, si seulement quelqu'un s'avisait de rire, de parler, d'éternuer, ou de s'asseoir par terre un peu fort, dix yeux immédiatement se braquaient sur lui, le foudroyaient de regards terribles, et le rappelaient sévèrement à l'ordre. Jamais on ne se serait douté qu'on pût s'amuser aussi délicieusement à faire, avec autant de sérieux, quelque chose qui l'était si peu, en même temps que si innocent!

II

Tout le monde ne sait pas jouir du spectacle offert par les bords de la Seine, un matin ou un après-midi d'été, aux voyageurs des bateaux-mouches qui vont d'Asnières aux Tuileries ou des Tuileries à Asnières, avec de si belles queues d'écume. Un coup d'œil superficiel vous a peut-être parfois fait trouver monotones toutes ces cannes à pêche qui pendent sur les deux berges. Mais le tableau, quand on le regarde bien, a ses nuances, et rien n'est plus curieusement mêlé, d'abord, que le monde silencieux et, en apparence, végétatif, de ces ennemis du goujon et du barbillon. Vous trouvez facilement là, côte à côte, l'honnête et paisible petit boutiquier de banlieue, modèle des citoyens, des pères et des maris, et le cambrioleur qui dévalise les villas. Cambrioleur et cambriolé doivent même, quelquefois, se disputer le même gardon. On n'imagine guère que la musique capable d'opérer des rapprochements analogues. Mettez du Bach, du Massenet et du Vincent d'Indy sur un programme, et vous voyez immédiatement venir s'asseoir, les unes à côté des autres, pour entendre ces maîtres, les femmes les plus charmantes et les plus invraisemblables sorcières. Supposez un coin poissonneux au bout d'un talus ou d'un pont, et la même émotion mystérieuse y attire, immanquablement, les figures les plus vertueuses à côté des moins rassurantes.

Aussi, quelle variété de physionomies tout le long des bords, sur le passage du bateau! Là, c'est un petit homme rondelet, tout en blanc, avec une belle chaîne de montre, installé sur son pliant, et méthodiquement entouré de toutes sortes d'ustensiles. Un peu plus loin, un vieil ouvrier. Casquette à grande visière, gilet de

lustrine noire à manches, gros poing noueux et tremblant, et musette en bandoulière. Ici, un guenilleux à plat-ventre dans l'herbe, avec un chapeau cloche, les talons en l'air et sa canne à pêche qu'il a l'air de tenir entre ses dents. Ailleurs, un pêcheur élégant : complet coquet, bottines jaunes, chapeau paillasson sur l'oreille. Ailleurs encore, toute une famille de gueux : homme, femme et marmaille, et tout cela guettant toujours des bouchons. A côté, la carriole dételée, le chien mouillé se roulant dans le sable, et le vieux cheval dans la Seine jusqu'à mi-corps, immobile, tête pendante, et restant là pour se laver, ou faire venir le poisson. Car rien ne l'attire comme de faire baigner une grosse bête un peu sale! Vous voyez ainsi, du bateau, défiler toutes les silhouettes, tous les âges, tous les costumes, toutes les postures et toutes les conditions, derrière ces gaules qui se relèvent ou qui s'abaissent, sous les ciels des étés de Paris, d'un bleu si vague, d'un gris mourant si fin, et sous lesquels se profilent des tours si fantomatiques!

A mesure cependant qu'on s'éloigne des quais excentriques pour s'engager dans les eaux plus centrales, les figures prennent quelque chose de plus généralement bourgeois. On voit bien encore des gamins, mais surtout des rentiers, des employés, et certaines barbes respectables, certains ventres rebondis, sont tout une indication. La pêche à la ligne, dans ces parages, doit évidemment constituer une institution, peut-être même un syndicat, et si vous êtes seulement un peu curieux, si vous cherchez tant soit peu, vous tombez, en effet, sur cette affiche placée dans un kiosque installé sur la berge, au bas du pont de la Concorde :

UNION DES PÊCHEURS A LA LIGNE

DU CANTONNEMENT DE PARIS

Permis de pêche 10 francs par an, 0 fr. 20 par semaine.

Le permis de pêche donne le droit de pêcher à trois lignes plombées, savoir : à soutenir, à la pelote, à la plombée, aux jeux, au grelot, au pistolet...

Dans le kiosque, il y a des cannes à louer, et d'autres objets de pêche. A côté, contre le mur, une sorte de grande caisse, sans doute le coffre aux asticots. Un homme tient la boutique, vous prend pour un adepte en vous voyant lire l'affiche, vous interroge d'un coup d'œil, et vous lui demandez alors :

— On ne peut pas pêcher sans permis?

— Ça dépend... Si!... On peut pêcher, mais seulement à la ligne volante, à une seule ligne, et sans la quitter de la main.

— Et avec un permis?

— Oh! avec un permis, vous pouvez pêcher de toutes les façons : à plusieurs lignes, en les tenant, en les posant, au fond, en les laissant la nuit et en venant les relever le matin... Absolument comme vous voulez...

— Et qu'est-ce que c'est que la « plombée »?

— Tenez, voyez-vous ce petit poids de plomb?... Eh! bien, vous y attachez des hameçons, vous le mettez au bout de votre ligne, et il la fait aller au fond... Voilà la « plombée »!

— Et vous n'avez pas le droit de faire toucher le fond à votre ligne sans permis?

— Ah! mais non.

— Et la « pelote »?

— La « pelote », c'est une boule de terre grasse que vous pétrissez avec des asticots, et que vous jetez ensuite au fond de l'eau.

— Mais les asticots, une fois dans l'eau, ne s'en vont pas?

— Justement!... Tout l'art du pêcheur est de savoir faire la « pelote » de façon à les empêcher de s'en aller.

— Et vous en avez, des asticots?

— J'ai tout ce qu'il faut dans cette caisse.

— Et il faut aussi un permis pour faire une « pelote »?

— Naturellement.

— Et le « grelot »?

— Le « grelot », vous pouvez le voir tout le long de la Seine. On fixe une baleine au bout d'un piquet, on plante le piquet en terre, on attache un grelot à l'un des bouts de la baleine, la ligne à l'autre bout, et le poisson fait sonner le grelot.

— Et, pas de permis, pas de « grelot »?

— Pas de permis, pas de grelot!

— Et le « pistolet »?

— C'est la même chose que le « grelot ». Seulement, vous tenez la baleine à la main, et vous sentez, à la baleine, le coup donné par le poisson. C'est pour « ferrer » le barbillon.

— Et, pas de permis, pas de « pistolet »?

— Pas de permis, pas de « pistolet »!

— Et les « jeux »?

— C'est pour les endroits où l'eau est basse... On y plante des arceaux pour y faire passer le poisson. Il y entre, et finit par s'y embrouiller.

— Et c'est toujours défendu, à moins d'avoir un permis?

— Absolument défendu!

— Et les permis se prennent ici...

— Parfaitement... Dix francs par an... Voilà le reçu que nous donnons...

C'était bien cela, et vous aviez bien deviné. L'Union des Pêcheurs du Cantonnement de Paris est une aimable et ingénieuse confrérie, une véritable puissance. Elle organise même des concours, et le dernier avait lieu tout récemment. Dès six heures du matin, un pittoresque petit bataillon d'environ deux cents héros défilait sur l'esplanade des Invalides, presque tous coiffés du joyeux *yoko*, tous ayant sur l'épaule l'épuisette et la canne à ligne, et tous la musette au flanc. La petite troupe, en ordre parfait, descendait au bord de la Seine, et chacun, un instant après, était à sa place de combat. Coup de trompette! On lançait les lignes. Pêche à volonté. A onze heures, nouveau coup de trompette! Fin du concours. A quatre heures, distribution des prix. Et qui est-ce qui présidait? Un représentant du Préfet de la Seine! En quoi consistaient les prix? En volumes offerts par le ministre des Travaux publics, en médailles de vermeil et d'argent données par le ministre du Commerce, le Conseil municipal et le Conseil général! Et combien, d'ailleurs, pour toutes ces récompenses, volumes de luxe, médailles d'argent et de vermeil, les deux cents concurrents du petit bataillon avaient-ils pris, à eux tous, de kilos de poisson, en quatre heures? Exactement trois kilos et demi. A peu près quinze grammes par pêcheur! Or, il y avait quatre prix pour le plus fort poids de poissons, deux pour le plus grand nombre de poissons pris, et deux pour le plus gros poisson pêché. On se demande, avec une gaieté toute rafraîchissante, après ces sept livres de poissons attrapés par deux cents pêcheurs, combien de grammes avaient bien pu prendre, à eux quatre, les lauréats des prix de poids, combien avaient réussi à faire de victimes les triomphateurs du nombre, et quel volume pouvaient bien représenter les goujons ou les gardons des lauréats de la grosseur? Le soir, un banquet suivi de bal couronnait les succès de cette association si utile, encouragée et récompensée par l'Etat!

Est-ce que ce n'est vraiment pas aussi en songeant à ces sept livres de poisson pris en quatre heures, entre deux cents concurrents, qu'il faut venir contempler, quai du Louvre et de la Mégisserie, dans les étalages des boutiques d'objets de pêche, tous ces formidables et brillants attirails qui vous font pêcher, en imagination, tant de carpes et tant de truites? Ah! les cannes à « combinaisons », et les cannes à « fouetter avec contre-poids », et les cannes « tiercées pour gardons », et les hameçons « Irlandais », et les hameçons « Russes », et les hameçons à « hélice », et les hameçons à « palette », et les pinces à ressort pour anguilles, et les piquets à grelots, et les bobines tournantes, et les ploirs, et les crics, et les « cuillères-fantômes », et les gaffes à

saumon! Et toute la collection, toute la bibliothèque des traités de pêche : *Le petit Code pratique du Pêcheur en eau douce*, *Le Pêcheur de toutes les Lignes*, *La Carpe*, La Pêche *du Gardon* et *du Rotenrègle!* Combien pourrait coûter, à un pêcheur consciencieux, l'arsenal véritablement complet, pour être sûr de prendre, dans toutes les formes voulues, ses quinze grammes de poisson dans sa matinée? Est-ce calculable, et s'en tirerait-il avec un billet de mille francs? On ose à peine l'espérer. Mais que de jouissances, rien qu'à songer aux prises miraculeuses suggérées par toutes ces cannes « tiercées » ou à « combinaisons », tous ces hameçons, toutes ces bobines, et tous ces piquets à grelots! Quels rêves! Ah! les belles pêches en Espagne... Pendant des années, à la vitrine d'une de ces prestigieuses boutiques, on vit, exposée parmi tous ces engins, une monstrueuse tête de brochet naturalisée. Qu'est-elle devenue? Elle était grosse comme une tête de bouledogue, et montrait ses sept ou huit cents dents en aiguilles. Elle avait positivement l'air d'éclater de rire, et de quel rire, au milieu des traités de pêche, des harpons et des moulinets!

III

Il ne doit pas y avoir beaucoup de pays pour vous donner d'aussi pittoresques visions de pêche que le parcours du chemin de fer entre Périgueux et Le Buisson, au travers des circuits et des fantaisies de l'Isle, de la Vézère et de la Dordogne. Il semble avoir été combiné tout exprès pour ménager aux voyageurs une extraordinaire lanterne magique de vues et d'échappées fantastiquement changeantes, où reparaît toujours, sous une forme nouvelle, tantôt un cours d'eau, tantôt un autre, coulant ou cascadant entre des labyrinthes de rochers capricieux et couverts de bois. Vous n'admirez pas depuis deux minutes, par la portière de votre compartiment, les écumes d'argent de vieux moulins noirs, à cheval sur des écluses, sous des falaises surplombantes, que vous les voyez déjà remplacés par un village blanc, reflété dans le miroir d'un dormant d'émeraude, au fond d'un défilé de collines vertes, pour voir encore presque tout de suite le village et le miroir céder la place à la fuite encaissée d'une rivière pleine de remous, entre des bords sombres. Que vous regardiez à droite, ou que vous regardiez à gauche, vous apercevez ainsi, à chaque instant, comme un nouveau décor de théâtre admirablement machiné, et dans lequel la scène ne serait pas tout à fait complète, si vous ne vous y figuriez pas un carrelet plongeant d'un petit cap, ou un épervier lancé d'une barque.

A la fin d'une journée effroyablement chaude, je revenais par

là d'un petit voyage, et le train s'était arrêté aux Eysies, le site le plus accidenté de la route. Malgré la poussière étouffante qu'elles laissaient entrer, toutes les vitres étaient ouvertes, tous les rideaux tirés contre un soleil insupportable qui vous assaillait obliquement de tous les côtés, et nous étions là trois ou quatre, chacun dans son coin, somnolent, accablé, confit dans sa moiteur, n'en pouvant plus, lorsque la portière s'ouvrait. En même temps, un monsieur montait, coiffé d'un casque blanc d'explorateur, et dans un long cache-poussière bis. Suant à grosses gouttes, cramoisi, prodigieusement excité, et parlant à quelqu'un au bas du marche-pied, il inspectait d'abord le compartiment d'un coup d'œil, paraissait satisfait de n'y voir que peu de voyageurs, tous abrutis par la température, puis se retournait, faisait un signe, et tout un emménagement commençait. On lui lançait d'en bas des bottes de cannes à pêches, des trousses, des manivelles, des piquets de fer surmontés d'objets noirs ressemblant à des canules, puis encore des trousses, encore des cannes, et enfin un paquet bizarre, une espèce de petit sac en toile d'emballage mouillé, d'où sortaient des herbes, et qu'il déposait avec précaution entre ses pieds. Un moment après, le monsieur en cache-poussière bis et en casque blanc rangeait ses cannes, ses trousses et ses manivelles dans le filet du compartiment, le personnage qui l'avait aidé à emménager tout cet attirail et qui avait l'air d'un domestique, était monté à son tour, et le train roulait.

Alors, dans le wagon de plus en plus obliquement transpercé par le soleil, de plus en plus aussi embrumé de poussière, et dans lequel l'homme au casque blanc et son domestique étaient encore venus mettre deux calorifères naturels de plus, on ne tardait pas à sentir une légère odeur de marée. Elle devait provenir du petit sac mouillé. Il semblait, d'ailleurs, remuer par terre, entre les pieds du monsieur, et le petit sac, en effet, s'agitait. On le voyait bouger, quand on ne dormait pas trop, et il se retournait même tout seul, à un moment, avec un petit « plouf » sourd sur le tapis. Du coup, tout le monde s'en réveillait. Les yeux s'ouvraient, les bras se détiraient, les narines humaient l'odeur. On se penchait, on regardait, le petit sac continuait à soubresauter, et quelqu'un, au bout d'une minute, demandait avec un vif intérêt :

— Vous avez pris un gros poisson, monsieur?

Et l'homme au cache-poussière, avec un accent de triomphe :

— Oui, monsieur... Une carpe grosse comme ma jambe... Tenez, vous pouvez juger.

Ce fut un cri d'admiration, et comme une contemplation, comme une extase générale. Tous étaient pêcheurs, et le cœur,

au fond, chez tous, avait déjà eu un léger *tic-tac*, même dans la somnolence et l'affalement, rien qu'en voyant embarquer, du fond de leur demi-sommeil, les cannes à pêche, les trousses, les piquets à baleine, les moulinets, les manivelles. Ils avaient tous déjà vibré rien qu'à cela. C'était un compartiment d' « adeptes ».

IV

Tous ces petits pays de la Dordogne, que baignent et reflètent ainsi des multitudes de rivières coupées de barrages, de biefs, de rapides et de coulées lisses comme des miroirs, sont naturellement des pays de fanatiques de la pêche, et d'une infinité de genres de pêche.

Depuis quelques années, sous prétexte de veiller à la conservation du poisson, mais en réalité pour multiplier les occasions de procès-verbaux, et tenir plus facilement par là les électeurs en lisière, on a augmenté le nombre des gardes, et donné les consignes les plus sévères. Pour la moindre ligne annonçant un peu trop de fond, la moindre nasse où l'on soupçonne du « pain de noix », le moindre poisson trop petit, ou le moindre carrelet dont la maille n'est pas d'ordonnance, un garde ou un gendarme surgit d'un buisson, vous dresse procès-verbal, et vous savez ensuite, si vous n'êtes pas bien noté comme électeur, ce que signifie l'expression : « Faire passer quelqu'un par les petits chemins. » Une terreur ridicule pèse ainsi aujourd'hui sur les nombreux passionnés de la ligne et du filet de ces rives périgourdines, et gêne un peu le libre élan de leur passion : mais on pouvait encore la voir se donner cours sans contrainte il y a quelque temps, et le séjour d'un barbeau d'un peu d'importance dans le bief ou les dormants d'un de ces jolis villages n'était pas une petite affaire. J'ai été plusieurs fois témoin de l'événement, et je ne l'oublierai pas de sitôt.

Dans la localité, d'abord, le bruit s'en répandait comme mystérieusement. On s'annonçait : « Un tel a vu *le* barbeau! » Car on ne disait pas : « *un* barbeau », mais « *le* barbeau ». Et toutes les oreilles, à cette nouvelle, s'ouvraient avec avidité. On se demandait tout de suite, avec surexcitation : « Où? Où? Où *l'*a-t-on vu? » C'était généralement « sous la grosse souche, près de la route », ou « à 10 mètres du moulin », ou « devant le peuplier de Jean », ou « dans la luzerne de Pierre ». Il était là « bien tranquille ». Un tel l'avait guetté « tout un moment », et « il pesait au moins 6 livres ». Le lendemain, ce barbeau avait mis sens dessus dessous toutes les cervelles, et on continuait de plus en plus à dire : « *Le* barbeau ». L'idée ne venait à personne

qu'il y en avait peut-être deux, ou même trois, et chacun répétait toujours : « *Le* barbeau. » On disait : « *Le* barbeau », comme on aurait dit : « *Le* député », « *le* sénateur », ou « *le* préfet » !

Pendant une semaine, quinze jours, et quelquefois un mois, on parlait ainsi *du* barbeau, tout en se promettant de le prendre. Le soir, on tendait des « cordes », de longues et fortes ficelles munies d'hameçons de mètre en mètre, attachées par un de leurs bouts à des racines d'arbre, lancées en travers de la rivière où deux pierres les retenaient au fond, et qu'on venait relever au petit jour. A l'aube, pendant qu'on entendait, par certains vents, l'*Angelus* des clochers lointains, des têtes, coiffées de chapeaux cabossés ou de bonnets de coton, s'entrevoyaient dans les herbes et les vapeurs de l'aurore, en train de retirer précautionneusement leurs « cordes », et se demandant de l'œil si « *il* y était? »... Mais « *il* n'y était pas »... Il y avait bien des anguilles, il y avait même des truites, mais il n'y avait pas de barbeau. Et on recommençait plusieurs jours, mais sans plus de succès. Alors, les « cordes » reconnues impuissantes, on faisait des boulettes avec de la farine de maïs, du « pain de noix » grillé, de la terre glaise, des asticots, et autre chose encore. On mettait les boulettes dans des sacs, on enfonçait les sacs avec un bâton dans les endroits de la rivière où on *l*'avait vu, on agitait les sacs au fond de l'eau, puis le meunier venait, lançait son épervier et le retirait plein de goujons. Mais toujours pas de barbeau! Pas plus de barbeau que dans la poche! *Il* n'y était toujours pas...

Comment le prendre?... On n'avait plus, évidemment, qu'à recourir aux grands moyens, et les grands moyens consistaient à aller le « chercher dans sa chambre ». Depuis le jour où il avait été signalé, et signalé comme « bien tranquille », soit « sous la grande souche de la route », soit « devant le peuplier de Louis », soit « dans la luzerne de Pierre », on l'avait tellement espionné, dans son existence de barbeau, que chacun était aussi au courant de ses habitudes qu'il pouvait y être lui-même. On le savait le matin dans tel endroit, dans tel autre le soir, dans tel trou à telle heure, sous telle racine à telle autre, et l'opinion unanime était que, l'après-midi, sur les trois heures, il se cachait sous la « grande souche », où il devait certainement dormir. En conséquence, on dressait le plan de bataille, on attendait le jour de la foire afin d'être plus sûr de ne pas voir venir les gendarmes, et, le jour venu, à l'attaque!

Elle n'était pas ordinaire. La veille, on avait emprunté un tramail, et le tramail, fixé contre la souche, en aval, barrait complètement la rivière, tous les bouchons flottant bien, tous les plombs traînant bien au fond. Puis, en amont, à une centaine de

mètres de là, toute une équipe d'hommes entraient dans l'eau, armés de perches, et se mettaient à la battre à tour de bras, en marchant vers le filet. Il s'agissait de forcer le barbeau à se réfugier sous la souche, dans le cas où, par hasard, il n'y aurait pas été déjà, ou à tomber dans le tramail, s'il cherchait à la dépasser, et toute l'équipe tapait, fouillait, criait, s'escrimait, frappait et fourrageait à perche-que-veux-tu. C'était un assourdissement et un éclaboussement prodigieux! Enfin, moitié nageant, moitié marchant, ils arrivaient au filet, le détachaient d'un côté, le ramenaient autour de la souche, et l'en entouraient soigneusement, tapant et fouillant toujours... Mais tout cela n'était rien encore... Pendant tout ce tohu-bohu, un petit homme noiraud, nu jusqu'à la ceinture et poilu comme un singe, suivait l'opération du bord. C'était le sacristain. Il se tenait là comme un acteur qui attend son entrée en scène et aussitôt, en effet, la souche cernée, il se jetait à l'eau dans l'espace encerclé par les bouchons, y faisait deux ou trois petits plongeons, puis, tout à coup, au milieu d'un silence anxieux, plongeait profondément, disparaissait, restait un instant sous l'eau, reparaissait, soufflait, et disait simplement :

— *Il* y est!

Alors, sur les deux bords, c'était un murmure de joie, mais d'une joie en suspens, et le sacristain plongeait de nouveau, remontait, s'essuyait les yeux, reniflait, s'ébrouait et répétait dans l'émotion croissante :

— Oui, *il* y est... Attendez... *Il* pourrait crever le filet...

Et le sacristain redisparaissait, plongeait encore plus longtemps, puis finissait par reparaître et, cette fois, avec le fameux barbeau qu'il tenait par les ouïes contre sa poitrine, au milieu des acclamations, et poussant lui-même des gloussements de victoire, entrecoupés d'éternuements, de quintes et de jets d'eau qu'il lâchait par la bouche comme un triton.

Une année, il était d'abord remonté de son premier plongeon en disant d'une voix étranglée, d'un ton de consternation :

— *Il* n'y est pas...

Mais il avait immédiatement repiqué une tête sous la souche même, reparu au bout de quelques secondes, et lancé, au milieu d'une indescriptible anxiété :

— *Il* est dans sa niche!

Puis, il avait encore replongé... Et on ne le revoyait plus... On haletait... On commençait à se demander où il était... Enfin, cependant, un remous se produisait, une tête remontait, et il émergeait triomphant, avec le monstre, avec *le* barbeau dans ses bras, pendant qu'on lançait ses chapeaux en l'air, qu'on dansait et qu'on s'embrassait...

Car on prenait ainsi un barbeau tous les ans, mais il n'en était pas moins toujours *le* barbeau, comme si on reprenait toujours le même.

J'aurais bien voulu en voir prendre deux. Mais on ne sait pas ce qui aurait pu en résulter... Tout le pays en serait peut-être devenu fou!

V

Qui fera la psychologie du pêcheur?... Celle du chasseur s'explique superficiellement par le besoin d'exercice. Elle est, par un côté, celle de tout homme de sport. L'appareil physique veut fonctionner vivement, marcher, courir, franchir des distances, se griser d'air et de violence. On peut, en somme, aimer à tirer le lièvre, le sanglier ou le perdreau, comme on aime le cheval, la navigation ou l'automobile. Mais la pêche? Et la pêche à la ligne, à la nasse, aux verveux, aux bouteilles, la pêche sédentaire? Car ce qui constitue la pêche, et la constitue exclusivement, c'est le guet, et la contemplation dans le guet, la ruse immobile et silencieuse, l'ingéniosité lente, et en quelque sorte végétative. On chasse, en partie, par amour de la marche, mais il n'entre pas le moindre goût du mouvement dans la pêche à l'épervier ou dans celle d'un étang mis à sec. On y remue parce qu'il faut y remuer, et que le mouvement s'y offre comme un moyen, mais on ne l'y souhaite pas pour lui-même. On n'y souhaite toujours que la pêche en soi, et le plaisir, ou peut-être le bonheur, dans la pêche en soi, ne semble même pas tant la prise que la recherche du poisson. On voit bien des chasseurs qui ne tuent rien et qui chassent toujours, mais ces chasseurs-là sont plutôt rares. Ils apparaissent un peu comme des pêcheurs qui se trompent d'instrument, tandis que les pêcheurs qui passent leur vie à la pêche, et l'y passent à ne rien prendre, sont légion, et ne paraissent pas absolument, même en ne prenant rien, manquer leur but. Le chasseur qui n'a jamais tué un lapin est ridicule. Le pêcheur qui n'a jamais pris un poisson est touchant. Qu'est-ce donc que le goût, la passion, la manie de la pêche? Quelle en est la psychologie?

Est-ce le signe ou le symptôme d'une certaine nature morale? Il n'y paraît guère, et la douceur, la placidité, un bucolique amour de la paix, ne sont ni forcément, ni fréquemment, la caractéristique du pêcheur, même du pêcheur à la ligne. Il n'est pas non plus nécessairement ou généralement dur ou querelleur, mais il est tout aussi violent ou mauvais coucheur qu'un autre, et le devient même, à l'occasion, plus qu'un autre, si vous faites du bruit là où il est, ou si votre bouchon gêne le sien. Observez les

amoureux de la ligne et vous ne trouverez pas, parmi eux, soit à la campagne, soit à Paris, que de bonnes et paisibles physionomies. Vous en remarquerez aussi pas mal de mauvaises et vous en verrez même de franchement inquiétantes. Ces physionomies-là appartiennent-elles à des affamés ou à des nécessiteux qui chercheraient simplement à se procurer leur déjeuner? Quelquefois, mais pas toujours, et elles n'ont souvent rien de pauvre! Le goût de la pêche, comme on pourrait surtout le croire, indique-t-il la patience, la ténacité ou la paresse? En aucune façon, et tel pêcheur, remarquablement tenace et patient au bord de l'eau, ne l'est plus du tout dans la vie. Tel autre passera des heures assis sur son pliant, passionné par le guet, hypnotisé par l'attente, et n'est cependant pas paresseux.

Un employé revient de son bureau, un commis de son magasin, un garçon de recette de ses courses. L'un a tant copié de lettres qu'il en a presque la crampe de l'écrivain; l'autre a tant fait la navette d'un comptoir à l'autre, et tant escaladé de fois son escabeau pour prendre les pièces d'étoffe et les déployer devant le client, que les jambes lui rentrent dans le corps; le troisième est littéralement fourbu. Vont-ils, l'un ou l'autre, s'ils sont chatouillés de ce prurit de la pêche, qui est bien un véritable prurit, s'asseoir ou s'étendre chez eux, et ne plus vouloir se laisser parler de rien, en attendant leur dîner? Pas du tout! Le temps est bon, le vent s'y prête, et on étouffe, depuis le matin, sous une de ces lourdeurs d'orage, par lesquelles le goujon s'attrape par brochettes. Ils ont même vu, en traversant le pont, des files d'amateurs installés tout le long de la Seine, entre les bateaux-lavoirs et les bains froids. Ils n'y tiennent plus, savent déjà à quelle place ils vont arriver se mettre, et les voilà changeant de costume, prenant leur attirail, leur canne, leur musette, leur épuisette, et se précipitant, pour une heure, vers le coin de berge ou de bateau qu'ils ont rêvé toute la journée au milieu de leurs casiers, dans l'étourdissement du magasin ou dans le tapage de la rue. Est-ce de la paresse?

La fièvre des affaires, compliquée par les surenchères électorales, a fait multiplier en France ce qu'on appelle les « chemins de fer d'intérêt local » et les « chemins de fer économiques ». Il règne, naturellement, une certaine bonhomie dans ces exploitations. On attend, à certaines gares, avec une complaisance admirable, le voyageur en retard qui arrive dans sa carriole en fouettant son bidet, et dans les pays de truites et de barbeaux, dans ces jolies vallées poissonneuses où tout le monde est un peu né pêcheur, où tout enfant semble avoir été bercé dans un carrelet, on peut assister à un curieux tableau. Il n'est pas

rare d'y voir le chauffeur et le mécanicien du « chemin de fer économique » profiter de la familiarité qui préside à l'administration de la Compagnie, pour avoir un épervier ou des lignes cachés dans un coin de leur machine, et, là où la rivière baigne la station, tenter un coup d'hameçon ou de filet, entre l'arrivée et le départ, à certains arrêts un peu longs. Tout noirs de charbon, ruisselants de sueur, depuis des heures sous le soleil et à la gueule de leur fournaise, ils pourraient, pendant la petite heure employée à charger les marchandises, dormir et se reposer sous un arbre. Mais non! Ils ont la pêche dans le sang, la pêche dans l'âme, et ils s'en vont encore, tout fatigués qu'ils sont, jeter la ligne ou l'épervier. Peut-on les dire paresseux?

Si vous n'êtes pas pêcheur en raison de votre nature morale, l'êtes-vous en raison de votre nature physique, et vous livrez-vous aux « douceurs de la pêche » parce que votre physique est faible, qu'un fusil serait trop lourd pour vous, qu'il faut cependant un sport aux faibles, mais un sport doux, et que la pêche, sauf toutefois la pêche violente, est ce sport-là? Pas davantage! Vous rencontrez assurément des pêcheurs à la ligne malingres, débiles, mal bâtis, vieux, voûtés, bossus, mais vous en rencontrez aussi qui sont des colosses, jeunes, agiles, et découplés, avec leur légère gaule dans leur grosse main, pour transporter des pianos et pour arrêter des chevaux emballés. Comment ces colosses, pour qui l'arme la plus pesante ne pèserait pas plus qu'une plume, s'arment-ils de ce jonc fait pour des mains de femmes ou d'enfants, et s'en vont-ils lancer sur l'eau, au bout d'un fil qu'on ne voit même pas, ce brin de plume ou ce morceau de bouchon que fait plonger le petit poisson trop petit même pour être pris? On n'imagine toujours que la musique pour grouper ainsi comme la pêche, dans un même goût, des natures, des caractères, des moralités, des physiques, des figures et des personnages aussi extraordinairement différents. Vous n'assistez jamais à un concert sans pouvoir vous dire, à un moment, en regardant telle femme ou tel homme assis devant ou derrière vous, et que passionne visiblement telle fugue célèbre, ou tel concerto redoutablement abstrus : « Comment celle-là, ou celui-là, peut-il bien aimer la musique? » Vous ne remonterez pas de même la Seine, de Billancourt au Pont-des-Arts, sans vous demander aussi, devant tel individu absorbé par l'immobilité ou les zigzags de son hameçon : « Comment celui-là peut-il bien aimer la pêche? »

Comment donc en expliquer la passion, et dans quoi cette passion prend-elle son ressort, quand elle est, comme si souvent, l'exclusive passion de la pêche? Elle apparaît vraiment, dans l'Homme actuel, et aussi transformé, retouché, tamisé par le

temps, les religions, et les civilisations qu'il l'est forcément chez nous, comme un legs mystérieux de l'Homme primitif, et comme le plus évident, peut-être même comme le plus curieux de tous. Il entre, en effet, dans la chasse une dose de sport, d'élégance, de vanité, d'apparat, qui dispensent, à la rigueur, de recourir à l'instinct pour en donner une explication. L'homme vigoureux ou riche, jeune ou voulant se conserver jeune, le propriétaire fastueux, le *snob*, l'adepte de l'hygiène active, peuvent me fournir une genèse du chasseur, sans qu'il me soit absolument besoin de recourir à l'homme des cavernes. De même, tous les instincts primitifs, mais dont la conservation se confond avec la conservation même de la vie humaine, ne m'obligent pas à regarder au delà des générations récentes. Je ne vivrais pas un mois si je ne mangeais pas, notre espèce ne durerait pas un siècle si l'homme et la femme ne s'unissaient pas, et cela satisfait encore ma raison, suffit à ma philosophie. Mais pourquoi le besoin de la pêche? On ne pêche pas par exigence physique, on ne pêche pas par élégance, on ne pêche pas par hygiène, on ne pêche pas par vanité, on ne pêche pas par faste, on ne pêche pas par obligation organique, et la pêche, cependant, est une passion. Pourquoi pêche-t-on?

Eh bien! on pêche, évidemment, en souvenir des temps lacustres, par le reste d'une de ces habitudes héréditaires si lointaines, et perdues sous de si grandes épaisseurs de générations, que nous ne songeons même plus à calculer les siècles d'où elle date, mais où nous percevons seulement que la nécessité de la pêche se confondait alors, pour chaque homme, avec la vie elle-même. A travers la légende, l'histoire, les transformations de l'humanité, les transformations mêmes du globe, ce besoin-là a persisté, et persiste encore aujourd'hui, sans autre raison que d'avoir été en nous, ou dans ce dont nous sommes sortis, un de nos instincts essentiels, et cela à des époques fabuleuses, il y a des milliers, et des milliers d'années...

Voilà ce qu'on pourrait appeler une « leçon de race », un enseignement nous remettant en mémoire que la « race » est quelque chose, et quelque chose à considérer autrement que dans les chiens, les chevaux et les volailles... Voilà aussi un beau sujet de méditation, pour attendre le gardon et regarder flotter sa ligne!

Maurice Talmeyr.

POÉSIES

CHEZ NOUS

C'est une maison debout sur la plaine,
Petite maison à contrevents gris,
L'œil indifférent la remarque à peine
Pourquoi donc nos cœurs en sont-ils épris?...
Un humble verger, des vignes, des treilles,
Un parterre étroit plein de rosiers fous,
Ce ne sont point là de grandes merveilles,
Mais nous les trouvons pourtant sans pareilles,
Puisque c'est chez nous!

La Vézère bleue aux eaux paresseuses
Dont tous les détours nous sont familiers,
Murmure toujours des chansons berceuses,
Sous le rideau vert des hauts peupliers.
Des coteaux lointains la chaîne stérile
N'a rien de sublime en ses contours flous,
Les champs cultivés méprisent l'idylle,
Il nous plaît pourtant ce décor tranquille,
Puisque c'est chez nous!

Les meubles ternis par un long usage,
Les rideaux fanés par bien des soleils,
Parlent à nos cœurs un secret langage
Provoquent en nous d'émouvants éveils
Le vieux clavecin a des notes grêles.
Qu'importe! Son chant n'en est que plus doux!
L'abat-jour banal est veuf de dentelles,
Ces choses, nous les aimons telles quelles,
Puisque c'est chez nous!...

J'ai vu près des flots couronnés d'écume,
Des palais de marbre au fronton vainqueur.
A tant de beautés l'âme s'accoutume,
La douceur des cieux n'a point pris mon cœur...
Mais quand je revois devant la rivière,
Là-bas, mon toit bleu sur l'horizon roux,
Je sens que des pleurs mouillent ma paupière...
Pourquoi tant chercher le bonheur sur terre,
Puisqu'il est chez nous!

LE JET D'EAU

Dans le parc endormi que la lune veloute,
Mince et clair le jet d'eau s'élance vers le ciel;
Une étoile a posé son regard fraternel
Sur lui... Nulle rumeur ne vient de la grand'route...

Il s'effile, s'allonge et s'évase, à l'appel
De cette voix d'En-Haut qui lui parle, sans doute,
Puis sa tête retombe et triste, goutte à goutte,
Il glisse en pleurs d'argent vers son lit naturel.

Sa plainte tendre et douce emplit d'émoi l'espace.
Comme dans la nuit bleue, angoissante elle passe,
En murmurant un mal que tous n'entendent pas!...

Notre âme est ce jet d'eau lumineux qui s'élève,
Puis se brise et retombe et sanglote tout bas,
De ne pouvoir monter aussi haut que son Rêve!...

L'ABRI

Lac de Génésareth!... Bien souvent, dans mes rêves,
Le doigt sur l'Evangile et les yeux demi-clos,
J'ai cru voir devant moi l'azur clair de tes flots,
Ou la lune argentant les cailloux de tes grèves!

J'ai suivi longuement dans l'or pâle du soir,
Toute petite et brune au creux des hautes lames,
La barque où le Sauveur pensif venait s'asseoir,
Pour tendre les filets où se prenaient les âmes.

Et lorsque la tempête a soufflé sur la mer,
Lorsque le vent hurleur et la vague cabrée,
Se sont rués, dans des mugissements d'enfer,
Au formidable assaut de la barque apeurée,

Jacque et Jean ont tremblé, Simon-Pierre a frémi
Devant l'écroulement de la houle géante;
Mais près d'eux, le Sauveur, un instant endormi,
S'est levé pour calmer d'un geste la tourmente.

Ce geste souverain m'a hanté bien souvent;
Quand l'orage alentour gronde et veut reparaître,
Pour se rire des flots et des fureurs du vent,
Mon âme a soupiré vers la barque du Maître.

Et j'ai tendu les bras vers le lac si lointain,
Et j'ai dit : « Que ne puis-je, en cette nef fragile,
Dormir comme un enfant du soir jusqu'au matin,
Sous la garde du doux Ami de l'Evangile. »...

Homme de peu de foi, je formulais ce vœu,
Oubliant que pour nous la barque est toujours prête,
Puisque, les jours de calme et les jours de tempête,
Nous avons un abri dans ton cœur, ô mon Dieu!

S. Vergniaud.

MON CLOCHER

Il est beau lorsqu'un clair matin
L'entoure de vapeur légère
Sous laquelle son rude teint
Vêt une grâce passagère.

Il jette un regard protecteur
Sur les vieilles maisons lassées,
Qui, brebis aux pieds d'un pasteur,
Autour de lui se sont tassées.

Il est beau lorsqu'en plein soleil,
Aux feux de midi, sa toiture
Brille comme un brasier vermeil,
Riche en sa vieille architecture.

Son chef énorme et rutilant
Sur un bleu vif se dresse et tache,
Tout enflammé, tout scintillant,
Le ciel qu'à la terre il rattache.

Il est encor plus beau le soir
Lorsqu'il émerge des fumées
Comme un gigantesque encensoir
Chargé d'haleines parfumées.

Il semble qu'il grandisse alors
Dans la splendeur du crépuscule,
Tandis qu'en mille teintes d'or
Derrière lui l'occident brûle.

Son robuste et sombre granit
Debout, toujours monte la garde,
Tel un grand oiseau sur son nid
Tranquillement au loin regarde...

A.-M. Benoit.

JARDIN SYMBOLIQUE

Entre leurs blancs fuseaux, les balustres de marbre
Découpent sur la mer des morceaux de lapis;
Dans un encadrement léger de branches d'arbre,
Le ciel a la couleur des bleus volubilis.

Un arome subtil monte des œillets roses,
L'oranger grise ainsi qu'un filtre tout-puissant,
L'air qui frôle en son vol le calice des roses,
Se charge des senteurs d'un myrte fleurissant.

Le jardin, au milieu des exotiques plantes :
Mimosas, tamaris, aloès, poivriers,
Montre le port rigide et les feuilles luisantes,
Sous le soleil ardent, des robustes lauriers.

Un rideau de cyprès se profile en bordure,
Ligne mélancolique et sombre, détachant
Sur les cieux d'azur clair une noire verdure
Qui nous ravit trop tôt les rayons du couchant.

Toute la vie est là, dans cet étroit espace :
L'éclosion d'amour embaumant en secret
Notre âme, de sa fleur qui se flétrit et passe,
D'un capiteux parfum nous laissant le regret;

La gloire, vain appas qu'on poursuit dans son rêve,
La main toujours tendue, en un lassant effort,
Vers ce rameau sacré qu'un souffle nous enlève
Ou qui laisse à nos doigts l'écorce du bois mort;

Et sur nos fronts, soudain, la grande ombre qui tombe.
Eteignant à jamais chaque reflet vermeil
L'ombre morne et glacée, où s'abrite la tombe,
Qui vient emplir nos yeux pour le dernier sommeil.

M. Devoucoux.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

La question des vacances. — Les élèves, les parents, l'administration. — Faux départs. — Tâtonnements inopportuns. — La meilleure solution : des grandes vacances plus longues et moins de petits congés. — Une statistique : deux mois et demi de vacances en été, et quinze jours de travail en plus dans l'année scolaire. — La rengaine du surmenage et la réalité. — La fête des « promotions » à Genève. — Un peuple conscient de sa vie. — Le cent-millième adhérent du Touring-Club. — L'origine du Touring, les services rendus et l'effort à tenter. — Les hôtels de séjour. — La poussière contre la beauté de la nature. — La moralité du « Circuit de la Sarthe ». — M. Clémenceau et les fonctionnaires. — Ceux qui travaillent et ceux qui flânent. — Un bureau de tabac. — Curieuses prédictions. — Le cardinal Mathieu à l'Académie française. — L'historien de la Lorraine. — L'évêque, l'homme et l'écrivain. — Une querelle à l'Académie en 1806. — « Mon vieux Seigneur ». — M. Albert Sorel. — Au lendemain d'un triomphe. — Le déterminisme historique. — Les contre-maîtres de la fatalité. — M. Jules Breton peintre et poète. — Un pianiste-causeur. — Francis Planté chez Coquelin. — La Maison des Comédiens. — Le théâtre qu'il faudrait. — La saison des théâtres en plein air. — Au théâtre gallo-romain de Champlieu. — Le *Cyclope* d'Euripide adopté par M. Alfred Poizat.

Il semble qu'il y eût une question où l'unanimité dût être complète : la question des vacances. On y est cependant divisé avec ardeur. Les élèves, est-il besoin d'y insister, votent en général pour qu'elles commencent plus tôt. Les professeurs sont moins nets. Les parents temporisent et usent de subterfuge : ils souhaitent des vacances commençant au 14 juillet, mais se taisent sur la date de rentrée. Quant à l'administration, elle donne la liberté aux écoles primaires de la Seine du 20 juillet au 14 septembre, les élèves des écoles secondaires sont autorisés à partir, ou à rester, dès le 14 juillet. C'est l'anarchie dans sa hideuse majesté. Avec ce dernier système, les classes sont diminuées de

la moitié de leur contingent, les professeurs sont astreints à parler, encore plus qu'avant, devant des élèves inattentifs ou rageurs par envie, et tout va un peu plus mal que par le passé. C'est un résultat. Mais ne peut-on en souhaiter d'autres?

En somme, ce départ facultatif, dès le 14 juillet, partage, fatalement, en deux la population scolaire des établissements secondaires. Et M. Gabriel Compayré dit très justement : « Ceux qui restent, ce sont les enfants pauvres ou peu fortunés, dont l'entretien serait une charge pour leurs familles moins aisées, et qui, dans l'isolement où on les laisse, ne peuvent que jalouser leurs camarades plus heureux et penser tristement que les absents sont plus riches qu'eux ou bien ont des parents qui les aiment davantage. » (*Echo de la presse*, 7 au 14 juillet 1906.)

D'autre part, doit-on uniformiser les dates de départ et de rentrée, sans tenir compte des habitudes ou des besoins des diverses régions? Il sera bien difficile de faire rentrer le 15 septembre les jeunes méridionaux que les réunions des vendanges consolent traditionnellement du retour imminent au collège!... Il y aurait bien un moyen, et je me permets de le signaler à notre collaborateur, M. Engerand, qui est l'autorité « parlementaire » en l'espèce : ce serait d'établir uniformément que les vacances iraient du 14 juillet au 1er octobre!

J'entends qu'on se récrie sur l'impossibilité d'allonger encore des vacances déjà longues de deux mois, et de les porter à deux mois et demi, sans nuire aux études, sans désespérer les professeurs déjà trop à l'étroit pour le vaste programme de leurs cours, etc... Mais, — il y a un mais, — tout cela s'arrangerait au mieux si l'on voulait bien, en allongeant les grandes vacances, diminuer les petites. Pour mon compte, je serais même beaucoup plus radical et je supprimerais net toutes vacances, sauf les grandes.

On a usé jusqu'à l'abus de la rengaine du surmenage des enfants. J'ai fait, personnellement, toutes mes classes secondaires dans un établissement qui comptait près de 400 élèves, dont le pourcentage des succès au baccalauréat était plus qu'honorable, et où nous n'avions jamais un jour de vacances, sauf de la fin de juillet au commencement d'octobre. Et personne ne mourait de surmenage! Et nous étions loin — oh! combien! — de toutes les facilités d'études que la moderne érudition met non pas à la portée mais aux pieds de nos écoliers : éditions annotées, expliquées, illustrées, etc., etc.! A force de dorloter nos enfants, nous en faisons des femmelettes qui « s'écoutent », se découvrent des tas de maux suggestionnés par nos questions, et pour qui l'année

deviendra peu à peu un long congé où l'on se repose du repos en travaillant de temps en temps!

Enfin, puisqu'il faut vivre avec les vivants, admettons des vacances aux fêtes de Pâques. Mais huit jours ne seraient-ils pas largement suffisants? Et alors, nous regagnons facilement les quinze jours ajoutés à la fin des grandes vacances. Pas de congé au jour de l'an : huit jours de gagnés; une semaine à Pâques au lieu de deux : huit jours de gagnés. Voilà trouvées les deux semaines qui permettront, en partant le 14 juillet et en rentrant seulement le 1er octobre, de conserver au travail le même nombre de classes, de sauvegarder, par conséquent, le bien des études et les programmes des professeurs.

A mon sens, l'année scolaire serait ainsi très bien coupée. Après deux mois et demi de vacances, l'écolier n'a *aucun* besoin d'un répit au jour de l'an, les trois premiers mois de travail n'étant pas particulièrement durs. Au contraire, avant la « chauffe » de fin d'année, avant le « coup de collier » des compositions pour les prix, ou de l'immédiate préparation aux examens et concours, les huit jours de Pâques peuvent être une bonne détente. Mais ces huit jours de Pâques sont très suffisants à reprendre haleine. Et je ne puis comprendre comment un universitaire d'aussi grande expérience que M. Compayré écrit : « Il ne peut être question de compenser une prolongation quelconque des grandes vacances par la suppression des petits congés de l'année. Les huit jours de vacances du jour de l'an, les quinze jours de Pâques sont des haltes nécessaires dans le monde scolaire, et il est indispensable de les maintenir pour que l'élève en revienne plus dispos pour le travail, plus docile à la discipline. »

Plus dispos pour le travail, plus docile à la discipline!... J'ose en appeler aux parents et aux maîtres : où et quand ces deux qualités se sont-elles trouvées à la rentrée des « petites vacances »?... Ce n'est pas, huit fois sur dix, l'entrain mais le dégoût que rapporte l'enfant, et quant à une plus grande docilité!!! Soyons pratiques, et sachons convenir que huit jours avant et huit jours après ces congés, le travail est plus médiocre que dans le reste de l'année. Et comptons. Huit jours avant le congé du jour de l'an, huit jours de congé, huit jours après, soit trois semaines perdues. Huit jours avant le congé de Pâques, quinze jours de congé, huit jours après, soit un mois perdu. Au total : sept semaines! Au contraire, avec huit jours seulement accordés à Pâques, la perte totale de l'année scolaire est seulement de trois semaines, soit un gain de un mois pour le travail. Sur ce mois, sacrifions quinze jours pour allonger les grandes vacances;

et avec notre système, nous arrivons ainsi à donner deux mois et demi de liberté aux écoliers : du 14 juillet au 1er octobre, et à gagner encore quinze jours de travail ! Et personne ne mourra de surmenage, et le travail étant moins coupé sera d'un meilleur rendement, et les élèves prendront conscience que flâner n'est pas vivre, et tout le monde sera content... peut-être !

*
* *

Encore des écoliers. Je me trouvais à Genève au commencement de la semaine du 14 juillet, et je voulais aller au Jardin anglais contempler, à l'ombre fraîche des bosquets, le panorama d'une rade exquise; mais un garde m'en interdit l'entrée : « Les Promotions, Monsieur. » Je me rabattis sur la promenade des Bastions où, dans le calme des allées, s'abrite l'Université. Deux gendarmes superbes, le bicorne solennel, se dressèrent devant moi. On n'entrait pas : « Les Promotions, Monsieur. » Informations prises près de ces diligents et paternels cerbères, les Promotions ne sont ni plus ni moins que les distributions de prix aux élèves des écoles. Et, dans cette ville qui se divertit en s'offrant à elle-même des « cortèges » toujours intéressants, on ne manque pas une si belle occasion d'avoir un défilé, plusieurs défilés. Professeurs, élèves, tout le monde défile. Et je me garderai bien de railler un spectacle où j'ai trouvé, au contraire, un singulier intérêt.

Partie du Jardin anglais, la petite troupe s'avance aux sons d'un pas redoublé scandé par les tambours. Et rra, et fla, et dans la joyeuse atmosphère d'une après-midi d'été, voici, derrière un double mur de bicornes oscillant en cadence, un tambour-major à la face rubicondé, au plumet blanc, et des instrumentistes à foison, avec des contrebasses énormes où Winkelried lui-même entrerait tout armé. Et rra, et fla... Des professeurs en simarres jaunes déambulent sans morgue, à la tête de cinq bataillons d'écoliers, encadrés par leurs maîtres. Un espace. Encore une musique militaire avec des contrebasses toujours énormes, et cinq bataillons de fillettes, en toilettes claires, par rangs de six se tenant par la main. Tous ces minois sont frétillants, tous ces costumes sont frais, coquets à la bonne mesure. Et les rues sont bondées de monde, toutes les fenêtres ont des spectateurs, et des compliments s'échangent au passage de celle-ci, de celui-là. Certains professeurs, certaines maîtresses sont salués avec une déférence plus reconnaissante. L'on sent dans tout ce peuple, le grand et le petit, une joie de bon labeur rempli; et, dans le

tréfond des âmes, cette solidarité qui fait les nations fortes, cette volonté tendue vers un but commun qui les fait unis. Pendant quelques instants pris aux affaires, Genève salua ses enfants d'un geste affectueux. Ces cinq mille petits bonshommes, qui défilaient l'autre jour, salueront plus tard avec la même sympathie leurs successeurs, non pas en une acclamation exagérée, non pas avec un cabotinage à drapeaux, mais bonnement, cordialement, avec une pensée sincère de patriotisme inné, indéracinable et sûr de lui.

Et je songeai que, chez nous, en ce même temps, on essaie de discréditer les distributions de prix, les écoles publiques ne prennent guère part qu'aux manifestations anticléricales, les instituteurs discutent sur le patriotisme, et l'on supprime le concours général pour être ou pour paraître plus sûrement démocrates! Est-ce que la Suisse ne serait pas une démocratie?...

*
* *

Juste à point, en cette période de vacances, le Touring-Club français a célébré, par une amicale réunion, l'inscription sur ses listes du cent millième associé. Et comme il sied à ce roi de la locomotion humaine ou mécanique, les fêtes se sont déroulées à Versailles, dans le palais de Louis XIV, où M. Barthou a plaisamment rapproché du grand roi la petite reine Bicyclette. Une seule fausse note, et elle fut donnée par le président de l'Association, M. Ballif. Pourquoi, dans son discours, cette allusion à tout le moins inutile, à propos de la route de Versailles, à « nos pères qui la parcoururent, il y a cent dix-sept ans, pour venir prendre d'assaut le château de Versailles »? M. Ballif aurait-il l'intention d'exclure du Touring et de ses banquets les descendants de ceux qui moururent, à la même époque, pour une cause et des personnes que la Révolution traita comme l'on sait? Non, évidemment, car ce serait contraire à l'idée même de l'Association. Alors, pourquoi, maître de maison, risque-t-il de froisser les fidélités et les sentiments de ceux qu'il invite? Car, on ne saurait trop y insister, le Touring-Club a vécu, s'est développé, triomphe précisément parce qu'il demeure hors de la politique, et si la politique s'y introduisait, même indirectement, le Touring en souffrirait, et ce n'est point là le rêve de M. Ballif. Il a, en effet, donné assez d'autres preuves de son dévouement, de sa volonté, de son talent d'administrateur, de son habileté d'organisateur, pour avoir droit, après la réserve que j'ai faite, à la reconnaissance des quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf membres qui constituent avec lui cette vivante société.

Elle fut fondée en avril 1890 par M. Charles Bruel, commerçant de cycles, qu'avait séduit en Angleterre le *Cyclist's Touring-Club*. Modeste en ses débuts, car, à la fin de l'année, elle comptait 400 membres et 144 fr. 50 de budget, elle dépense aujourd'hui royalement des ressources considérables. Elle a consacré 700 000 francs à la publication de cet ouvrage en 33 volumes : *Sites et Monuments de France* que vient de couronner l'Académie, et qui est le livre d'or de notre pays; elle a dépensé plus de 150 000 francs à créer cette « Corniche de l'Estérel » qui est une merveille; elle a fondé, pour les cantonniers et éclusiers, une caisse de secours immédiat qui a distribué plus de 115 000 francs à 4900 bénéficiaires; elle a acheté pour y établir son siège social le célèbre hôtel des Humbert dans l'avenue de la Grande-Armée; elle a jalonné les routes de signaux indicateurs, tracé des sentiers, établi des refuges, etc... Elle a suscité d'abord, organisé ensuite ce goût de tourisme qui enfièvre maintenant les Français et contribue à leur faire découvrir et apprécier un pays admirable, varié, séduisant, comparable ou supérieur aux plus beaux, et où ils ont été, pour la plupart, tout étonnés de reconnaître le leur!

Le T. C. F. (puisqu'aussi bien je dois donner son signalement habituel) s'est aussi occupé de l'amélioration des hôtels, et il faut reconnaître que des progrès ont été déjà réalisés, qui ne sont point négligeables. Mais il a, dans cette voie, encore un *énorme* effort à poursuivre. Nous sommes toujours loin, quoi qu'on en dise, des facilités de *séjour* qu'on trouve à l'étranger pour les bourses modestes, et puisqu'on est démocrate au T. C. F., c'est de ce côté que devrait se porter l'attention.

Il est aussi un autre but que je signale à son activité : c'est celui de remédier, par un moyen à trouver, à la dépréciation des paysages par la poussière d'une locomotion routière intensive. Il est utile de favoriser les déplacements, mais encore faut-il qu'on puisse se déplacer autrement que pour se déplacer, et doit-on pouvoir jouir de la nature. Or, pour en jouir, il faut deux choses : d'abord, qu'on puisse la regarder sans attendre pendant cinq minutes que la trombe de poussière soulevée par une automobile vous le permette..., et à condition même qu'il ne surgisse pas un autre véhicule foudroyant; et, ensuite, que la nature demeure la nature avec ses verdures d'été, ses somptueuses rouilles d'automne, et ne devienne pas uniformément grise et brûlée comme les arbres mélancoliques d'un boulevard parisien! Le T. C. F. peut rendre, dans cet ordre d'idées, de très grands services. Pourquoi n'instituerait-il pas un concours national, ou international, si l'on préfère, destiné à trouver le

moyen, soit de supprimer la poussière des routes, soit de donner aux automobiles la possibilité d'absorber ou d'éteindre la poussière qu'elles soulèvent? Les « Técéfistes » seraient les premiers à y gagner. Car voilà encore une abréviation qui manquait à ma dernière liste : Técéfistes! C'est la langue française à raison de 120 à l'heure!

En réalité, cette « performance » fut accomplie par Sisz, le vainqueur du « Circuit de la Sarthe ». Je n'ai point la compétence requise pour apprécier ce nouveau triomphe de l'industrie française, mais la compétence n'est pas indispensable pour s'en réjouir. Le résultat le plus clair pour le grand public c'est que le succès a été dû, en majeure partie, aux nouvelles « jantes démontables » qui permettent de changer un pneumatique en deux minutes au lieu de huit ou dix. Et il est très vrai que la « jante mobile », qui vient de s'imposer en deux jours, aurait mis des années à conquérir ce résultat sans l'exemple d'une course à la fois de vitesse et de fond. Tout serait donc parfait si la sagesse pouvait revenir à nos chauffeurs après les ébouriffantes prouesses des « circuits ». Mais, cette fois encore, la griserie de la vitesse a été trop longue à se dissiper et, le lendemain de l'épreuve finale a vu un terrible accident causé par la voiture du père de l'un des gagnants. Tant que l'on n'aura pas stipulé des peines très graves et des responsabilités même extrêmes contre les écraseurs, on n'aura rien fait pour imposer la prudence la plus élémentaire. Il y a là une question qui prime la question d'industrie : c'est une question d'humanité!

Qu'on demande donc un oukase en ce sens à M. Clémenceau! Il aura vite fait de mettre les chauffeurs, je ne dis point au pas, mais à la raison. Sa note aux employés de son ministère a fait sensation dans le monde qu'on appelait jusqu'ici le « monde où l'on dort ». Il est vrai que les fonctionnaires visés protestent, et il doit y avoir quelque fondement à leurs revendications. Ils ne nient point qu'on baguenaude dans les ministères, malgré la surabondance des expéditionnaires qui n'expédient pas. Mais, d'après les expéditionnaires de carrière, ce n'est pas d'eux que vient le mal, mais de toute cette végétation parasitaire que la faveur impose à l'ancien cadre des serviteurs de l'Etat. Ce sont toujours les mêmes qui travaillent, disent les bons employés, et qui portent la peine de la mauvaise réputation acquise au corps entier par les flâneurs venus on ne sait d'où, surgissant par toutes les portes, parce qu'il faut contenter l'électeur influent, satisfaire le

comité de province, donner des gages à tel député chef de groupe, etc. Il y a là, on peut en être sûr, une sélection à faire; et une condamnation en bloc risquerait d'être injuste et décourageante pour les braves gens qui donnent leur travail contre un maigre salaire, alors que les rois fainéants du régime se bornent à exhiber leur « réputation civique » pour toucher les honoraires d'un labeur fictif.

La vie quotidienne nous fournit maint exemple de cette distribution des emplois publics, au gré des « gros bonnets » du régime. En voici un qui est représentatif. Lorsqu'un journal du matin, qui publie, pêle-mêle, les mémoires des rescapés de Courrières, de la Mérelli et du général André, eut payé 10 000 francs à Nény sa part de « souvenirs », le directeur lui tint à peu près ce propos : « Mon brave Nény, je ne veux pas que vous redescendiez dans la mine, je vous promets que vous aurez un bureau de tabac. » C'est fait. Dans les premiers jours de ce mois, Nény se voyait attribuer une recette buraliste dans l'Indre! Niez donc l'influence de la presse... Et quant aux candidats qui marquent le pas, avec des titres équivalents ou supérieurs, il se trouverait bien un ministre, M. Clémenceau peut-être, pour leur dire qu'ils ne se sont pas levés assez... matin!

*
* *

Ma dernière chronique était sous presse quand l'Académie française désigna pour succéder à notre éminent collaborateur le cardinal Perraud, notre éminent collaborateur le cardinal Mathieu. Il faut croire que l'esprit de prophétie n'a point abandonné notre terre! Car si un prêtre du Midi annonçait jadis, à M. Fallières, qu'il serait Président de la République, il s'est trouvé un prêtre lorrain qui, en 1890, annonçait l'épiscopat et les palmes vertes à l'abbé Mathieu, qui venait d'être nommé doyen de Saint-Martin à Pont-à-Mousson!

Mais que dis-je? s'écriait l'auteur du toast, des visions encore plus hautes m'apparaissent et élèvent ma pensée. Je vois sur les bords de la Seine un palais qui porte le nom d'un grand cardinal et où ont retenti les accents inimitables du Cygne de Cambrai et de l'Aigle de Meaux. Là, sous cette coupole qui a vu passer tant de gloire, il me semble entendre d'avance, — à environ quinze ou vingt ans de distance, — une voix qui ne m'est pas étrangère. Elle chante en une langue d'une pureté et d'une beauté inexprimables, le légitime orgueil qu'éprouve un enfant de la Lorraine et l'un des plus nobles enfants de la France, à être admis dans les rangs des Français *Immortels.*

La plus connue des œuvres qui l'ont conduit à cet honneur est *le Concordat de 1801*. On lui doit aussi un travail plus ancien et moins répandu, l'histoire des *Trois Evêchés* et de l'*Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*.

Ce dernier volume, devenu très rare, mériterait bien une réédition. J'en ai peu lu d'aussi vivants. L'auteur y a mis son âme. Il a souffert avec ses ancêtres, et il n'a pas hésité à dire toute sa pensée. C'est avec émotion, avec passion qu'on le suit dans le dédale historique qui précède et qui suit l'annexion à la France. L'évolution de ce riche pays y est admirablement caractérisée.

Dès la réunion du Barrois à la Lorraine, « les successeurs de Clovis commencèrent à jeter des regards de convoitise sur les plaines fertiles qui s'étendaient à l'est de la Meuse et à se rappeler que le fondateur de leur monarchie avait régné du Rhin à l'Océan ». Enfin, en 1737, la Lorraine passe à la France, qui lui offre, comme don de joyeux avènement, les deux guerres de la Succession d'Autriche et de Sept ans dont elle porte le poids le plus lourd. « En devenant française, ajoute mélancoliquement l'historien, elle éprouva ce qui arrive à ces orphelins riches qui sont recueillis par des parents obérés et de méchante humeur : ils sont mal nourris, battus, exploités et traités en tout comme les enfants de la maison. »

C'est au compte de l'administration française qu'il met les griefs les plus légitimes des Lorrains, dont le sort, dit-il, particulièrement dans les campagnes, n'est devenu intolérable qu'à partir de 1737. Mais, comme il arrive d'ordinaire, ces souffrances communes scellent l'union et la rendent indissoluble.

Je n'admettrais peut-être pas toutes les conclusions de l'auteur sur l'histoire de la fin du siècle dernier; mais cela ne m'empêche pas de goûter à leur valeur les fortes pensées et les mots à l'emporte-pièce qui émaillent le texte de ce livre, dont le titre est austère et l'intérieur si captivant.

Les mérites du prêtre le portèrent à l'évêché d'Angers, le 3 janvier 1893. Il y remplaçait Mgr Freppel, et l'on remarqua beaucoup qu'à son premier passage par le Bourg-d'Iré il se fit ouvrir le caveau de M. de Falloux pour y déposer des fleurs. Cet acte était tout un programme. D'autres suivirent, et notamment la réorganisation de l'Université catholique.

Trois ans après, il était promu à l'archevêché de Toulouse. C'est avant de rejoindre son nouveau poste qu'il prononça, à la cérémonie de la première communion du jeune duc de Montpensier, fils du comte de Paris, le fameux discours où les « lys de France » tenaient une place qui offusqua le Parlement.

On se demanda pourquoi Mgr Mathieu avait tant appuyé sur un sujet délicat. Je crois qu'il céda à un mouvement de bonté de son âme. Précisément parce qu'il se croyait insoupçonnable d'attaches monarchistes, il se montra d'autant plus doux et caressant pour ce jeune prince dont le père était mort en exil, dont le frère aîné restait privé de sa patrie, et qui complétait sa vie de chrétien sur cette terre de France qui lui serait peut-être interdite un jour. La bonté est, en effet, une des qualités fondamentales du cardinal. Une bonté simple, pénétrante, sincère. Elle déborde la rudesse de l'aspect, la vivacité du tempérament, la promptitude de l'intelligence. Elle tempère et adoucit tout.

Les Toulousains furent d'abord assez étonnés des allures de Mgr Mathieu, qui contrastaient avec la solennité du feu cardinal Desprez. Leur nouvel archevêque se montra simple, ennemi de toute pompe et de tout apparat : un seul cheval, maison modeste, abord facile. Peu à peu on s'y fit, et la popularité gagna de proche en proche.

Le discours qu'il prononça quand il fut reçu mainteneur des Jeux floraux, est une œuvre de véritable artiste. Un sourire littéraire. Tout au coin des lèvres, un léger pli railleur. Mais le mainteneur du Gai Savoir n'a pris qu'une fois la parole. L'évêque s'est plus souvent adressé à son peuple, et dans un langage de haute valeur historique et théologique.

Au physique, taille droite, forte carrure, démarche décidée, geste vif et brusque, visage taillé à coups de hache dans lequel flamboient deux grands yeux noirs.

Sa physionomie, rude au premier aspect, s'éclaire tout à coup dès qu'elle se fixe. L'œil étincelle d'esprit, les traits se détendent pour le sourire, large et bon. Ce sont les deux traits de Mgr Mathieu : homme d'esprit, homme de cœur. Il a une culture très vaste, beaucoup de lecture, une très heureuse mémoire, une conversation étincelante de verve et de bonne humeur, remplie de traits, d'anecdotes et de citations. Dans l'intimité, le mot vif ne l'arrête pas; mais il est si bien enveloppé dans un tourbillon de mots heureux et d'images familières, de simplicité et de franchise, qu'il passe à merveille.

Sa bonhomie, son art de brusquer les situations dispenseront-ils l'Académie des difficultés où elle se débattit en 1806, à propos de l'appellation à donner publiquement au cardinal Maury? Il est à croire que oui, et que le protocole a déjà trouvé la solution. Pour Maury ce fut plus difficile. Il ne voulait pas être appelé *Monsieur*, et ses nouveaux confrères ne voulaient pas l'appeler *Monseigneur*. L'incident était relaté par Portalis à Napoléon Ier,

dans une lettre du 17 novembre 1806 retrouvée par notre ami, M. de Lanzac de Laborie, aux Archives nationales et qu'ont publiée les *Débats* :

... Je ne sais si je dois instruire Votre Majesté d'une niaiserie philosophique qui vient de se passer dans la deuxième classe de l'Institut. Il y avait des membres de la classe qui voulaient obliger le cardinal Maury à quitter l'habit de son état et à se montrer avec le costume laïque de l'Institut. On a renoncé à cette idée après un assez long débat... Le titre de *Monseigneur* a paru malsonnant à certaines oreilles. On a prétendu que la *République des Lettres* ne pouvait admettre des qualifications aussi peu démocratiques. On n'a pas voulu non plus adopter cet autre titre, *Monsieur le Cardinal*. On a délibéré de n'user que de la qualification simple de *Monsieur*, contre le vœu des anciens membres de l'Académie française, qui réclamaient l'usage de ce corps. M. le cardinal Maury renoncerait aisément à être appelé *Monseigneur*; il se contenterait d'être appelé *Monsieur le Cardinal*, mais il craindrait de se compromettre dans l'opinion de ses confrères s'il consentait à n'être appelé que *Monsieur*, dans une occasion où l'Académie était en usage de qualifier d'une manière plus brillante les prêtres élevés au cardinalat... Il sera toujours vrai, concluait irrévérencieusement Portalis, que souvent rien n'est moins sage qu'une assemblée de *sages*.

Cette discussion remet en mémoire le petit incident qui se produisit à la buvette du Palais-Bourbon, entre Mgr Freppel et l'un des plus vieux députés, son collègue, assez coquet sur son âge, anticlérical forcené dont j'oublie le nom, et qui, séduit par la rondeur de l'évêque, cherchait vainement à lui témoigner ses sentiments sans avoir recours au « Monseigneur » qui aurait, pensait-il, déshonoré ses lèvres. Enfin, il crut avoir trouvé, et, jovial, s'avança vers le député de Brest : « Eh bien, mon vieux seigneur, comment vous portez-vous? — Et vous, mon vieux collègue? » riposta l'évêque.

Combien d'anecdotes analogues aurait pu conter l'ancien secrétaire général de la présidence du Sénat, M. Albert Sorel, qui, depuis le duc d'Audiffret-Pasquier jusqu'à M. Fallières, partagea les occupations de « métier » des présidents de la Haute Assemblée depuis sa création! Mais sa discrétion professionnelle et peut-être aussi sa prudence normande l'eussent sans doute empêché de donner libre cours à son ironie.

Ce fonctionnaire modèle vient d'être frappé en pleine vitalité, au lendemain de véritables triomphes dans le domaine de la pensée, ayant moissonné tous les lauriers de la renommée, salué par les regrets unanimes de ses pairs et en possession de cette autorité morale que donne un long temps de professorat dans une

Ecole supérieure où passent des générations de jeunes hommes capables d'apprécier leurs maîtres et de les honorer en s'inspirant de leur esprit. M. Sorel, au terme de son œuvre sur l'*Europe et la Révolution française*, fut l'objet d'une manifestation de sympathie et d'estime que ne connurent ni Renan, ni Taine, ni Fustel de Coulanges, ni aucun autre de ceux qui laissèrent trace dans la mentalité contemporaine. Peu après, et comme une réponse aux critiques d'une jeune Société d'histoire, l'Institut lui attribuait le prix Osiris de 100 000 francs, quelque chose comme notre prix Nobel, et l'on peut dire qu'à moins de voir sa propre statue érigée de son vivant, nul n'a connu, dans la République des Lettres, un succès plus éclatant, depuis Victor Hugo. Quelques-uns y découvrirent même une nouvelle preuve de l'esprit du temps présent qui semble s'ingérer de donner le mot d'ordre à la postérité et de bâtir maints Capitoles avec les blocs mêmes de la Roche tarpéienne transformée en carrière à piédestaux. Mais ce sont là des considérations dont l'avenir seul peut justifier ou infirmer le pessimisme.

Il demeure que l'œuvre historique de M. Sorel, qu'on l'admire, qu'on la discute, ou même, si on le peut, qu'on la réfute, est de celles qui honorent une vie d'homme. Ce n'est pas en quelques lignes qu'on la peut ni résumer ni apprécier, et nos lecteurs en ont, à diverses reprises, suivi les progrès dans les analyses qui leur en ont été offertes. Il a rattaché la Révolution à notre passé national de politique étrangère. Et par là, il a mécontenté, à la fois, ceux qui veulent considérer la Révolution comme ayant créé la nouvelle France *ex nihilo*, et ceux qui n'y veulent voir que la contrepartie violente de la tradition monarchique. Il est cependant probable que les vues historico-diplomatiques de M. Sorel demeureront acquises pour l'ensemble de cette conception d'engrenage historique, si l'on peut s'exprimer ainsi. Qu'il y ait des exagérations comme dans toutes les thèses, même dans celles où l'auteur a le plus objectivé ses recherches, c'est presque inévitable, et il est peut-être plus que hardi, hasardé, de faire de Napoléon Ier une sorte d'héritier irresponsable de ses devanciers. C'est là un exemple, après beaucoup d'autres, de ce *déterminisme* historique qui, pour ma part, me paraît inacceptable, car il enlève aux plus grands génies de l'humanité ce qui fait leur beauté vraie, leur gloire durable, c'est-à-dire la liberté de leur esprit, la responsabilité de leurs conceptions, l'alacrité de leur pensée, la vigueur de leur résolution, ce par quoi ils ont conquis précisément le privilège, sanglant parfois, de dominer la foule et de dicter leurs arrêts à leurs compagnons de planète. Je ne me résigne pas à ne voir, dans ces maîtres de

l'heure tragique ou féconde, que les contremaîtres de la fatalité.

Quoi qu'il en soit, M. Sorel, après une jeunesse largement pourvue, se fit un âge mûr partagé entre la ponctualité dans ses fonctions de secrétaire de la présidence du Sénat, l'ardeur de ses travaux historiques et le zèle du professorat à l'Ecole des sciences politiques. Il appartenait à une famille très catholique d'Honfleur, et l'on assure qu'après une longue parenthèse, sur laquelle il serait indiscret de s'étendre à cette heure, il retrouva, dans ses derniers jours, le geste du croyant. Ses loisirs étaient consacrés à la poésie et à la musique où il excellait, et son rêve était de faire revivre en un ouvrage purement littéraire les illustrations de son pays normand. On dit que sa participation aux fêtes récentes du tri-centenaire de Corneille lui imposa des fatigues qui précipitèrent sa fin; et ce ne serait pas une conclusion médiocre à la vie d'un écrivain qui célébra la grande patrie que d'être tombé en travaillant à l'honneur de la petite.

M. Sorel inspira la reconnaissance aux jeunes gens qu'il réunissait et qu'il encourageait volontiers : et cela suffit à faire l'éloge de l'homme. Il a bâti un monument historique d'imposante architecture, et cela suffit à la renommée de l'historien. Seul, l'artiste, le pur lettré, n'a point eu le temps de donner toute sa mesure, et c'est le regret qu'il laisse à ceux qui le connurent le mieux et que les éloges qu'ils en écrivent font partager à tous.

Tel est un peu le sort de tous ceux qui s'imposent à l'attention publique par une spécialité bien définie, que leurs autres talents demeurent plus voilés, sinon plus méconnus. Jules Breton n'y a point échappé.

En cet artiste, dont la mort prive la peinture française d'un de ses représentants les plus sympathiques, le peintre est plus généralement connu, l'écrivain l'est moins; et cependant, à relire, comme je viens de le faire, son œuvre littéraire [1], on se rend compte qu'il possédait un talent littéraire fin, personnel, puissant à force de simplicité. Et n'est-ce pas le meilleur hommage qu'on puisse rendre à un poète que de citer ses vers comme à un peintre de contempler ses tableaux?

Car Jules Breton fut un poète, en vers et en prose. Sa langue est imagée, souple, avec des épithètes qui rappellent la palette chargée de couleurs vives et les crépuscules aux teintes effacées. On pourrait répéter à son sujet ce que Benjamin Constant disait

[1] *Les champs et la mer.* — *Jeanne*, 1 vol., de la petite bibliothèque littéraire de Lemerre, avec portrait. — *La vie d'un artiste*, 1 vol., in-12. — *Un peintre paysan*, 1 vol., in-12. Lemerre, éditeur.

d'Emile Augier : qu'il a laissé dans ses pièces des portraits aussi vivants, aussi définitifs, que le seraient des chefs-d'œuvre peints sur toile. Jules Breton a des descriptions en vers et en prose qui valent certainement les meilleurs de ses tableaux. Il est d'ailleurs peu de sujets qu'il n'ait traités à la fois par le pinceau et par la plume. Voilà pourquoi, même sans le secours de la vision physique, on peut goûter son œuvre, à la voir décrite par lui-même dans ses livres.

Ne voit-on pas onduler les océans de lin, n'aperçoit-on pas les vastes masses de blé piquées de chardons rouges à lire ces vers :

J'aime mon vieil Artois aux plaines infinies,
Champs perdus dans l'espace, où s'opposent mêlés,
Poèmes de fraîcheur et fauves harmonies,
Les lins bleus, lacs de fleurs aux verdures brunies,
L'œillette, blanche écume, à l'océan des blés.

. . . .

Artois aux gais talus où les chardons foisonnent,
Entremêlant aux blés leurs têtes de carmin,
Je t'aime quand, le soir, les moucherons bourdonnent,
Quand tes cloches au loin pieusement résonnent,
Et que j'erre au hasard, tout seul sur le chemin.

. . . .

Miracle d'un instant, heure immatérielle,
Où l'air est un parfum et le vent un soupir,
Au crépuscule ému la laideur même est belle,
Car le mystère est l'art : l'éclat ni l'étincelle
Ne valent un rayon tout prêt à s'assoupir.

L'on voit déjà de quel amour Jules Breton aime son pays d'origine, l'Artois, où il naquit en 1827, à Courrières; mais l'on a aussi remarqué sa prédilection avouée pour le crépuscule. Son œuvre picturale en porte des traces nombreuses, soit qu'il peigne, en pleine tombée du jour, ses glaneuses d'une poésie si saine; soit qu'il cherche, dans ses « pardons », la lumière tamisée par les hautes futaies.

Comme tous les sensitifs, le calme de la nature l'attire, l'émeut, l'enveloppe. Il n'est pas, dans la *Paix des bois*, jusqu'à une certaine répétition des mêmes consonnes labiales qui n'exprime, — spontanément, j'en suis convaincu, mais à ravir, — l'ivresse un peu languissante qu'on doit goûter dans un site tel qu'en devait posséder l'Acadie heureuse!

Une eau paisible dort son doux sommeil sans rides
Sous le bois, brun miroir qu'aucun vent n'a troublé;

Dans l'ombre et la fraîcheur, l'or vert des cantharides
Luit sur le frêne. Au loin, de ses rayons torrides,
Lorsque le fauve été fait flamboyer le blé,
Sous le bois, brun miroir qu'aucun vent n'a troublé,
Une eau paisible dort son doux sommeil sans rides.

Comment, avec ces goûts-là, Jules Breton n'aimait-il point Lamartine? c'est un mystère que je ne me charge pas d'expliquer. Car il ne l'aimait pas, c'est certain. La *Revue illustrée* interrogea, il y a quelques années, plusieurs célébrités sur leurs préférences en littérature, en musique et même en cuisine. Au chapitre poètes, Jules Breton déclare ses patrons, La Fontaine, Racine, Hugo, Leconte de Lisle et de Hérédia. Et si vous désirez connaître encore quelques autres de ces révélations, sachez qu'en musique les dieux de notre héros s'appellent Beethoven, Mozart, Gluck et Méhul; en peinture Léonard de Vinci, Rembrandt et le Poussin. Et voici le rural qui préfère, en cuisine, les haricots à l'huile et le vin de Bourgogne!

A cette physionomie charmante que je tente d'esquisser, et dont nous tenons déjà au moins deux caractères : l'amour du sol natal, le goût du terroir et la hauteur idéale de l'inspiration, il ne faut pas manquer d'ajouter, même à plusieurs reprises, la sensibilité. Jules Breton fut un sensitif, il avait des délicatesses de femme. Ainsi, dans le même questionnaire, on lui demandait : « Quel est votre plus grand défaut? » Il écrivit cette réponse admirable : « Si je le connaissais, je ne l'aurais plus. » Ce sont là de ces phrases exquises qu'il ne faut pas plus friper que des ailes de papillon, fût-ce pour les admirer!

Poursuivons la revue des sujets traités par le peintre, et voyons-les dans ses poèmes. Voici la silhouette d'une de ces belles filles de Bretagne que le maître aimait tant caresser de son pinceau :

Avec quelle beauté laissant son humble châle
Tomber en nobles plis que la brise inclinait,
Elle étendait le bras en l'air et retenait
Son amphore de grès rouge sur son front pâle!
. . . .
De la ville rasant les murs gris ou crayeux,
Je crois la voir encore, une main sur la hanche,
Sans que de l'urne pleine une goutte s'épanche,
Grande et grave, passer sans détourner les yeux.

Voilà du bon impressionnisme, de celui qui laisse dans l'esprit non le vague, mais la ligne précise et nette de l'objet décrit. Elle marche, la Bretonne hiératique. Nous la voyons en huit vers

aussi bien qu'en un cadre doré. Je feuillette toujours le même volume, et j'y cueille encore ces vers, qui me rappellent une des plus délicieuses pages de Brizeux :

C'était un jour de mai tranquille, où, pour tout bruit,
Aux branches on croyait ouïr monter la sève.

N'est-ce pas une de ces bonnes sensations de nature, préludes des idylles, et cela n'évoque-t-il pas la situation analogue de *Marie :*

Un jour que nous étions assis au pont Kerlô,
Laissant pendre tous deux nos pieds au fil de l'eau...

Décidément, malgré la tentation, je saute à la fin du volume, sans insister sur le poème du *Pardon*, fort justement dédié à Théophile Gautier pour la vigueur des contrastes et le fouillé méticuleux des descriptions, et je cite ces derniers vers. Au lendemain de la fête, la foule bretonne, qui a campé pendant la nuit, est surprise par l'aube :

Divin réveil ! Voilà que lent, grave, en cadence,
Avec ses deux cents voix, un chant religieux
Emplit tout le désert d'accords harmonieux.
L'aube aux pieux rayons monte, et sur la bruyère,
Plougastel à genoux exhale sa prière.
Oui, ce sont ses enfants, ses nobles matelots,
L'Éternel les bénit; car, allumant les flots,
Le soleil qui se lève en une gloire immense,
Baigne ces pauvres gens de sa magnificence...

Je prévois ce qu'un raffiné de la rime et de l'épithète rare trouverait à reprendre à ces vers; mais il n'en est pas moins vrai que, tels qu'ils sont, avec leurs termes généraux, ils donnent l'impression vraie, l'impression juste de ce réveil émouvant d'un camp de pèlerins incendié au matin par le soleil levant.

J'y trouve, d'ailleurs, l'occasion de faire remarquer un principe auquel Jules Breton attribue une extrême importance en peinture, au point qu'il n'en a pas enseigné d'autre à sa fille, Mme Virginie Demont-Breton, l'artiste peintre, dont les succès au Salon ne se comptent plus. Ce principe est de ne jamais sacrifier l'ensemble au détail, de ne peindre ni un nez ni une bouche qui côte à côte finiront par former une figure, mais de peindre la figure complète, d'ensemble, si l'on peut dire, d'impression, gardant la relation exacte entre les divers points. Avant tout, l'ensemble. Ce qu'il

dit de la peinture est vrai de la poésie, et en constitue même l'essence. Le reste est surtout de la versification.

On voit que Jules Breton a des idées très personnelles en peinture. Il les a puisées surtout en lui-même, dans les comparaisons que lui procura la vie et qui formèrent son expérience. Il avoue qu'il lui fallut voyager, voir les exubérances de certains peintres pour comprendre pleinement la beauté simple. Il fut d'abord l'élève de de Vigne, à Gand, dont il a fait des descriptions savoureuses dans la *Vie d'un artiste*. Puis il vint à Paris dans l'atelier de Drolling. Entre autres camarades il y rencontra Paul Baudry, avec qui, dès le premier abord, il se lia d'une amitié que la mort seule devait rompre. Il en fait un portrait d'une vigueur d'eau-forte et que je regrette de ne pouvoir citer. Il résume Baudry en ce trait : « Une tête d'aigle attendri. » Il déplore à plusieurs reprises que Baudry ait trop sacrifié à l'imitation des grands peintres italiens, perdant ainsi peu à peu le cachet personnel qu'il possédait d'abord à un degré extraordinaire.

Quant à lui, Jules Breton, il exposait en 1849 son tableau *Misère et désespoir*, et il devint un fidèle du Salon. En 1853, il se fiança à la fille de son premier maître, Mlle Elodie de Vigne, qu'il ne devait épouser qu'en 1858; et je ne me tiens pas de mettre encore ici des guillemets. « La chose s'était faite simplement. Je peignais son portrait dans le petit atelier, et, arrivé aux yeux, je m'arrêtai oppressé et lui dis : « Vous m'avez compris? » Elle fit un signe affirmatif. « Voulez-vous être ma femme? » Le même signe m'avait répondu affirmativement. » Et c'est tout. C'est la même discrétion, la même sobriété que dans cette petite merveille de René Bazin : *le Portrait inachevé*, que nos anciens abonnés purent savourer ici même.

Puis vinrent les grands succès : *le Rappel des glaneuses*, *la Bénédiction des blés*, qui sont au musée du Luxembourg, la série des médailles et la croix de la Légion d'honneur, reçue en même temps que Baudry, à qui « ça cassait les jambes ». Puis des succès toujours, la médaille d'honneur, l'Institut.

Seul, le maître ne changea pas. Aussi modeste, aussi timide en public qu'à ses débuts. Il garda même une *Suzanne au bain*, très mauvaise paraît-il, pour le ramener au sens de la réalité s'il venait à être blessé de quelque critique! Mais, si sévère pour lui-même, il avait une faculté d'admiration qu'il exerçait à bon escient. Sa *Vie d'un artiste* se clôt par un portrait de Corot qui est un hymne à la belle et chaste nature : « Génie fait d'aurore et de printemps! Sourire éternel que la vieillesse n'a pu refroidir », etc.

Je voudrais maintenant montrer le poète dans le prosateur.

Parmi les nombreuses descriptions de Courrières, par tous les temps et sous tous les ciels, je n'en trouve pas d'assez brève pour la citer en entier. Je prends donc cet instantané d'Avignon : « La ville ne plongeait pas encore dans l'ombre; mais, vermeille sous les chauds reflets du couchant, elle frémissait à l'humidité du fleuve comme un fer rouge trempé dans l'eau. Transfiguré par la lueur enflammée, l'énorme palais des papes érigeait sa masse monstrueuse prolongée par les forts crénelés qui se dressent à ses pieds. La Vierge d'or de la basilique éclatait dans les vibrations du ciel ardent, et plus haut, dans l'éther d'un gris rose inappréciable, palpitait la pleine lune blanche comme une hostie. »

En mai 1864, Jules Breton, dans une lettre à sa femme, lui racontait que Théophile Gautier avait attribué à George Sand la description qu'il avait faite de la *Gardeuse de dindons;* et il ajoutait : « Décidément, peut-être un jour m'appellera-t-on à Paris, comme on le faisait au collège, l'artiste-poète. »

Ainsi, à son tour, Jules Breton fut prophète, et bon prophète, car c'est sous cette double dénomination qu'il mérite de vivre dans la mémoire des délicats.

Ne faudrait-il pas également, quand on parle de Francis Planté, à côté du pianiste merveilleux, faire une place, comment dire : au conférencier, au causeur charmant qu'il est? Il donnait tout récemment, à la Gaieté, un concert au profit de la Maison des Comédiens fondée par Coquelin. Il y interpréta plusieurs morceaux accompagnés par la musique de la Garde républicaine qui, sous la direction impeccable de M. Parès, fut, une fois de plus, digne de son universel renom. Planté en joua d'autres, pour piano seul, en nombre considérable, mais encore trop petit au gré de son auditoire enthousiasmé. Il les annonçait avec une bonhomie très prenante, une naïveté raffinée, une conviction artistique du plus haut goût, et c'était un rare plaisir d'écouter ces spirituelles introductions aux auditions prestigieuses qui suivaient, et où voisinèrent, dans l'harmonie d'une interprétation étincelante, Beethoven et Berlioz, Weber et Liszt, Schumann et Chopin, Mendelsshon et Saint-Saëns. Ah! la belle, la bonne matinée! Belle pour l'art, bonne pour la bienfaisance. Car Planté avait mis son talent au service des vétérans de la scène, avec cette bonté primesautière, cette cordialité des grands artistes qui font de la solidarité humaine avec des dons exceptionnels.

Coquelin l'en remercia en quelques notes de clairon très cordialement émues. Et pour cette fois, la scie légendaire aurait dû être transformée; au lieu de la formule des comédiens : « M'as-tu

vu? » on eût dit : « Les as-tu entendus? » Tous ceux qui en eurent la bonne et généreuse idée en garderont le souvenir. Et il y aura un peu plus de sécurité encore dans cette maison de retraite que Coquelin aîné a fait construire par M. Binet, l'architecte de la porte monumentale de la dernière exposition, et où tout murmure la paix et la confiance retrouvée après les grandes traverses. On a dit souvent, et justement, que les comédiens, prononcez : cabotins, se sont taillé une trop vaste place dans le monde actuel. Il serait plus exact de dire que le monde la leur a faite. Mais quand la vieillesse est venue, et les besoins, et souvent le dénuement, il n'y a plus de comédiens, il y a des gens qui souffrent, et l'on doit applaudir à l'effort qui sauve galamment des existences humaines. Coquelin y a consacré la majeure partie de ses économies, et tout récemment le prix de sa collection de tableaux. Avouez, que pour un comédien, le geste est joliment sincère. Planté s'y est royalement associé. Ce qu'on ne peut pas dire on le chante, dit le proverbe..., ou on le joue.

Cette délicieuse Maison nichée dans la verdure de Pont-aux-Dames, combinée avec un égal souci de l'élégance, de l'hygiène et du confort par M. Binet, me rappelle certain projet de théâtre, dont l'exécution n'est, espérons-le, qu'ajournée, et qui est dû au même M. Binet aidé de l'expérience du même Coquelin. C'est le théâtre ininflammable, et il en fut beaucoup parlé, voilà quelques années; mais c'est aussi le théâtre idéal et dont on devrait reparler à propos de la fameuse question des « chapeaux de femme ». La disposition des sièges exclusivement établis en amphithéâtre serait encore le seul moyen de trouver à cette irritante discussion une solution définitive! Plus de « baignoires »; des gradins d'où l'on voit, partout, toute la scène : un rêve. Et dire qu'au lieu de le réaliser au moment de la construction de l'Opéra-Comique, on a persévéré, encore plus qu'avant, dans les traditionnels errements!

Ce ne sont pourtant pas les exemples qui manquent dans l'histoire de la scène, et que n'a-t-on pris plus tôt modèle, dans la mesure du possible, sur les dispositions des « théâtres antiques »? Nul doute qu'un plébiscite parmi les spectateurs ne fût en ce sens concluant, maintenant que les foules sont fidèles aux théâtres en plein air. J'ai résumé, il y a plusieurs mois, l'historique de ces représentations à Bussang, Orange, Béziers, Cauterets, etc. Plus près de nous, voici encore le Théâtre de la Nature à Champigny, où l'on a joué cette année une adaptation des *Perses* d'Eschyle. Et le dernier venu dans la liste : le Théâtre

Gallo-Romain de Champlieu, sur la lisière de la forêt de Compiègne. La très belle représentation qu'on y a donnée est destinée à permettre la continuation des fouilles et la mise en état de l'amphithéâtre. Car Champlieu offre un exemple de l'engouement avec lequel nous nous précipitons sur les nouveautés et de l'indifférence avec laquelle nous nous désintéressons de la durée des entreprises. Les fouilles furent entreprises en 1856 avec un bel enthousiasme, et c'est un demi-siècle après qu'on les reprend! Il est vrai qu'un théâtre gallo-romain est habitué à la patience. Toujours est-il qu'aux portes de Paris nous avons maintenant un ou deux Orange! Il n'y manquera peut-être que les Parisiens. Cependant la première journée y réunit plus de 2000 personnes curieuses d'art. Puisse un tel début inaugurer une bonne série!

Les organisateurs furent, cette fois, bien inspirés de redonner l'*Iphigénie à Aulis* de ce poète antique et parisien qu'est Jean Moréas et qui avait déjà triomphé à Orange en 1903. La nouveauté était le *Cyclope* d'Euripide, adapté en vers français par notre collaborateur Alfred Poizat. On connaît le sujet : Ulysse et les satyres prisonniers de Polyphème enivrent le Cyclope, à l'instigation d'Ulysse qui lui crève l'œil et s'évade avec ses compagnons de captivité. C'est le seul drame satyrique d'Euripide, et Poizat en a tiré un excellent parti par l'opposition du langage classique et des répliques de blague ou d'argot. Son sens littéraire l'a aussi bien servi que dans son *Electre*, qui fut applaudie à Cauterets et que M. Dujardin-Beaumetz a fait inscrire au répertoire de la Comédie-Française.

Poizat est un intellectuel dans le sens le plus élevé du terme. Epris d'humanités, c'est un sculpteur de phrases, mais qui sait y enclore de nobles pensées. Les questions sociales le préoccupent et il fut le fondateur du *Jaune*. Tout l'intéresse et il s'y donne avec une ardeur consciente des difficultés et d'autant plus décidée à les vaincre. Au physique, il est plutôt frêle, avec une moustache de gaulois et des yeux où pétille quelque raillerie dans la flamme mystique du regard. C'est un travailleur qui mérite le succès, un écrivain de race, un lettré amoureux de la beauté classique, une âme de vrai Gaulois, un bon Français.

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le Parlement a clos sa session. La Chambre a fini le premier mois de sa législature par une semaine de débats étranges, qui suffiraient à montrer combien il y a d'incohérence dans les idées de sa majorité. Voici prouvé que le complot par lequel M. Clémenceau terrifia les électeurs du 6 mai, était fictif. Or, non seulement M. Clémenceau est absous de ce faux, comme si les fraudes politiques méritaient du Parlement moins de sévérité que les fraudes judiciaires, mais les victimes du complot n'auront reçu ni réparation, ni compensation, comme celles de l' « Affaire ». Voici, de plus, l'amnistie accordée à toutes sortes de délinquants, voire même de criminels, et, tandis que, par respect de la discipline sous laquelle l'Etat doit maintenir la fidélité de ses fonctionnaires, on excepte de l'amnistie les postiers naguère révoqués, on en gratifie, avec une mansuétude contraire à toute morale autant qu'à toute justice, les voleurs et les incendiaires de Fressenneville; on en honore M. Hervé, le contempteur cynique du drapeau, et, le lendemain, on s'en va saluer, à la revue du 14 juillet, ce drapeau qui représente la patrie contre laquelle M. Hervé suscitait une grève de l'armée. Puis, c'est la Cour de cassation annulant la condamnation du capitaine Dreyfus, et la réhabilitation du condamné devient, par la volonté du gouvernement, comme une triple apothéose pour Dreyfus, pour le lieutenant-colonel Picquart, pour Zola. Comment, dans les catégories de ces trois actes, le gouvernement a-t-il pu concilier tant de principes contradictoires? Et comment la conscience même de la France pourrait-elle s'y reconnaître?

On se rappelle quel fut longtemps l'émoi populaire, dans tous les incidents de l'affaire Dreyfus. Cette année, autour de la Cour de cassation, autour de la Chambre, pas de foule; aucune manifestation. C'est au milieu d'un Paris tranquille, devant une France indifférente, que le drame finit, dans un si prodigieux changement

de toute la pièce. La Cour de cassation a innocenté le capitaine Dreyfus par un arrêt que les juristes peuvent considérer comme exceptionnel. Non moins exceptionnelles, les lois par lesquelles le Parlement, réhabilitant en lui l'officier dégradé, le réintègre dans l'armée, avec le grade de chef d'escadron. Le lieutenant-colonel Picquart n'est pas moins favorisé : il était en réforme depuis 1898; on le nomme général de brigade; il conquiert d'un coup deux grades. Il n'est pas jusqu'à Zola qui ne soit glorifié. On veut pour l'odieux auteur de la *Débâcle*, pour l'immonde auteur de la *Terre*, devenu dans son factum « *J'accuse* » le pamphlétaire du dreyfusisme, on veut l'immortalité nationale : la Chambre décrète que « les restes » de Zola « seront transférés au Panthéon ». Le Sénat, lui, décide que les bustes de Scheurer-Kestner et de Trarieux « seront placés dans la galerie qui précède la salle de ses séances ». Le gouvernement, enfin, ordonne que l'arrêt de la Cour sera affiché dans toutes les communes de France. Aucun hommage n'aura donc manqué aux « victimes » de l'Affaire, plus heureuses que tant d'autres encore gisantes sous les injustices de notre histoire. Mais ce n'était pas assez pour les triomphateurs : il leur a fallu, dans la journée parlementaire du 13 juillet, le tumulte, la licence, le délire, avec l'insulte et la menace. Pendant plus d'une heure, dans les hurlements de leur rancune, l'armée a été outragée; une moitié de la France aussi. Sans les éloquentes et courageuses protestations de M. Denys Cochin, de M. Maurice Barrès, de M. Lasies, il aurait pu être dit impunément par M. Messimy que tous ceux qui avaient cru Dreyfus coupable avaient été « des imbéciles, des inconscients, des fous ou de misérables criminels ». Le gouvernement a laissé sans réponse les invectives lancées contre les cinq ministres de la guerre et les généraux qu'on diffamait devant lui. A un député qui s'indignait de cette attitude, de ce mutisme, un sous-secrétaire d'Etat n'a su répliquer que par un soufflet, bientôt puni d'un coup d'épée. Les présidents de la Chambre et du Sénat n'ont pas davantage fait leur devoir : ils ont toléré les injures ignominieuses proférées contre le général Mercier, dont la « conviction », comme il l'a dit avec une fermeté qui donne à penser, reste inébranlable. Mais les « réparations » solennelles que les vengeurs de Dreyfus venaient d'obtenir ne leur suffisaient pas. Pour ménager à leur vindicte un assouvissement complet, M. de Pressensé, le tribun le plus déclamatoire et le plus féroce du dreyfusisme socialiste, a réclamé des représailles contre chacun des officiers qui participèrent, dans la période 1894-1899, à l'Affaire. Le gouvernement les a refusées, en invoquant l'amnistie votée par le Parlement, sur la proposition

de M. Waldeck-Rousseau lui-même. Mais, sincère ou non, il a eu la faiblesse d'accepter de M. Reveillaud un ordre du jour que M. de Pressensé a pu approuver tout bas. M. de Pressensé voulait que le gouvernement prît « les mesures nécessaires pour ne pas laisser aux auteurs ou complices de tant d'attentats le dépôt d'une portion de la force armée et la jouissance de certaines distinctions honorifiques ». M. Reveillaud a invité le gouvernement, avec un laconisme qui simule la modération, à « prendre les mesures et exercer les sanctions nécessaires ». Entre les deux ordres du jour, il n'y a de différence que celle de la franchise qui précise et de l'équivoque qui sous-entend. Aux yeux de M. Reveillaud, comme à ceux de M. Pressensé, rien n'est fini. Sur quoi le gouvernement compte-t-il pour espérer le contraire?

Unanime, dit-on, pour l'annulation du jugement de Rennes, la Cour de cassation a décidé, par 31 voix contre 18, que ce serait « sans renvoi ». Elle répudiait ainsi la thèse juridique qui lui faisait dire, en 1899, par la voix de son rapporteur, M. Ballot-Beaupré, aujourd'hui son premier président : « Si le condamné ou les condamnés dont le procès est à reviser sont tous vivants, tous à la disposition de la justice, tous dans une situation qui permette, en fait et en droit, de les juger oralement, la Cour de cassation renverra, pour la revision, à une autre Cour d'assises, à un autre tribunal correctionnel, à un autre conseil de guerre. » Mais il serait vain de disputer, juridiquement, contre l'opinion nouvelle de la Cour; rien ne peut plus infirmer, en fait, la souveraineté de son arrêt : il est définitif. Et le souhait du capitaine Dreyfus concordait avec cet arrêt; témoin le plaidoyer de son avocat. Si le capitaine Dreyfus n'a voulu aucun « renvoi »; s'il n'a pas cru devoir confier sa cause à ses juges naturels, dans une troisième épreuve; si, pour rentrer, le front haut, dans l'armée, il a préféré à l'honneur d'être innocenté par la justice militaire l'avantage de l'être par la justice civile, ce sont des raisons personnelles que le public n'a pas plus à discuter que la Cour n'avait à les considérer. Les doutes qui pourront émouvoir les juristes de l'avenir sont d'une autre espèce. En supposant que la preuve des trois « faits nouveaux » ait été vraiment fournie, ils voudront savoir si la Cour pouvait, de par sa fonction spéciale, prononcer la revision du procès, en se substituant elle-même au troisième tribunal qui l'aurait jugé; si, conséquemment, elle a eu le droit de réhabiliter Dreyfus. Il ne leur paraîtra pas, d'ailleurs, que l'autorité morale de l'arrêt en puisse égaler l'autorité légale. Le huis-clos, ce huis-clos tant reproché aux conseils de guerre; une enquête qui s'opère dans le secret, sans confrontation, sans contradiction;

des deux parties, une seule qui parle; un réquisitoire qui insulte les absents et les morts, sans que personne puisse se lever pour les défendre; des témoins systématiquement écartés, comme le commandant Cuignet, qui signale un faux, et comme le général Mercier, qui demande à être entendu avec M. Casimir Périer, ancien président de la République, et avec M. Charles Dupuy, ancien président du conseil des ministres, pour « éclairer la conscience de la Cour » sur la scène des aveux et sur cette « nuit historique » où l'ambassadeur d'Allemagne aurait exigé la remise d'un document relatif à l'Affaire : voilà des actes qui diminuent gravement, ce semble, la force de l'arrêt, non pas seulement devant les juristes, mais devant les honnêtes gens que les irrégularités du procès avaient troublés, en 1894. Est-ce tout? Non. Dreyfus innocenté, il reste un fait de trahison reconnu, un coupable désigné. La Cour déclare que le bordereau imputé à Dreyfus est imputable à Esterhazy. Elle accuse Esterhazy du crime dont Dreyfus avait été accusé. Esterhazy est « vivant »; la loi veut qu'on le juge pour le crime qui est « à sa charge » : c'est lui qu'il faut renvoyer devant le tribunal que le crime attend. La Cour ne peut avoir absous Esterhazy en réhabilitant Dreyfus. Si elle a ainsi annulé le procès, elle n'a pas supprimé l'affaire. Par là donc, son arrêt est incomplet, judiciairement, autant que défectueux, moralement. Si nous le constatons, ce n'est pas que nous voulions, dans la circonstance, imiter « ces dreyfusards » qui, parmi nos gouvernants eux-mêmes et leurs fonctionnaires, ont, douze années durant, affecté, après les deux jugements de 1894 et de 1899, le mépris de la chose jugée. Aucune polémique ne servirait à rien; aucune agitation ne serait bonne ni pour l'armée, ni pour la nation. Nous nous contenterons, présentement, de penser que, si l'affaire Dreyfus n'a pas été, en 1894 et en 1899, la plus grande des iniquités, elle aura été, en 1906, la plus grande des mystifications.

La France a eu à supporter douze ans l'anarchie que le dreyfusisme provoqua. Ce fut un temps de discordes furieuses, les uns voyant dans l'Affaire une trahison de la Justice et les autres, de la Patrie. La querelle divisa non seulement les familles, les amis, mais les partis, à droite et à gauche; le parti républicain lui-même, selon l'aveu de M. Waldeck-Rousseau; le parti républicain, avec ses ministres de la guerre, comme l'a rappelé M. Denys Cochin; le parti républicain, avec ses députés et ses sénateurs, comme l'atteste, au *Journal officiel*, toute une série de leurs ordres du jour, dans la période de 1894 à 1899, quand ils « dessaisissaient » la chambre criminelle de la Cour de

cassation ou quand ils proclamaient la clôture de l'Affaire. Dans cette mêlée des partis que l'Affaire déclassait, il n'y eut plus que des gens qui croyaient ou ne croyaient pas à l'innocence de Dreyfus; un camp de « dreyfusards », un camp d' « antidreyfusards ». Il est faux que la religion, plus que la politique, animât, d'aucun côté, les esprits. Des hommes de tous les cultes se confondaient dans les deux camps. Le clergé catholique demeura silencieux. Lui-même était partagé : beaucoup, dans ses rangs, s'émurent du sort de Dreyfus, parce qu'ils crurent qu'on avait violé dans la personne du condamné la justice éternelle, sous la forme du droit. Les premiers défenseurs de Dreyfus, comme ses premiers accusateurs, furent des gens de bonne foi, si ardents qu'ils parussent. Ce qui changea bientôt le caractère du dreyfusisme, ce fut l'intervention du sémitisme et du socialisme dans l'Affaire. Par orgueil et par irritation, peut-être par inquiétude, les Israélites posèrent eux-mêmes la question de race, en agissant comme si elle était posée; ils firent de l'affaire Dreyfus une cause juive, servie dans le monde entier par les cosmopolites de leur sang et de leur nom; et ce serait une longue histoire que celle de l'industrie infatigable avec laquelle ils ont travaillé, pendant ces douze ans, à la réhabilitation de Dreyfus; il leur doit tout : pauvre officier chrétien, Dreyfus eût subi jusqu'au bout, dans l'isolement de sa peine, l'erreur judiciaire qui l'avait frappé. Mais Dreyfus n'eut pas de partisans plus zélés, en France, que les ennemis de l'armée. Si, parmi les « antidreyfusards », on eut le tort de rendre toute l'armée solidaire des juges qui avaient condamné Dreyfus, les socialistes eurent ce même tort volontairement, sciemment, dans leur fanatisme révolutionnaire. Il leur plut de reporter sur l'armée tout entière la responsabilité des deux jugements, pour mieux la compromettre, l'attaquer, la désorganiser, avec l'espoir d'affaiblir en elle l'institution sociale, autant que l'institution militaire. Quelles qu'aient été les raisons du dreyfusisme, il a été funeste à notre pays. Politiquement, il a rapproché, dans le parti républicain, les extrêmes : il y a eu un « bloc » dreyfusard, avant le « Bloc » radical et socialiste. Dans l'ordre des choses religieuses, le dreyfusisme a préparé, par vengeance, et entrepris, par diversion, la guerre que l'Eglise a subie, depuis 1899, de plus en plus violemment : condamné à Rennes, il s'est vengé par « l'anticléricalisme. » De même, il a nui à l'intérêt national, en calomniant la France devant l'étranger et en fomentant « l'antimilitarisme », l' « antipatriotisme », dont elle souffre aujourd'hui. Par une consolation de pure rhétorique, on a dit que l'arrêt de la Cour de cassation honorait

notre nation, parce qu'il attestait son amour passionné, constant, invincible, de la justice. Il n'est pas sûr que ce sentiment ait eu la plus forte part dans la « réparation » qu'on célèbre. Mais, nous le demandons, l'affaire Dreyfus est-elle donc la seule qui dût, dans ces derniers temps, émouvoir la France et l'humanité? N'y a-t-il pas eu, dans notre pays, d'autres erreurs, d'autres injustices tout aussi réprouvables. N'y a-t-il pas eu d'autres victimes frappées devant Dieu, malgré leur innocence, aussi cruellement que Dreyfus? Et frappées par qui? Par ceux-là mêmes qui triomphent aujourd'hui avec Dreyfus.

Si, après l'arrêt de la Cour de cassation, il n'y a plus, pour l'affaire Dreyfus, de question judiciaire, la question historique subsiste. La lutte, devant la justice du présent, est finie; elle continue, pour la vérité, devant l'histoire. Quand le jugement suprême sera-t-il rendu, là? Autant demander dans combien de temps les révélations, les explications, qui forment aujourd'hui le fond mystérieux du procès, seront devenues possibles, par devers l'Etat et par devers l'étranger. Si l'Affaire a son principal secret, à Berlin, on peut supposer qu'il n'y sera jamais dit tout haut. Le secret qui appartient à la France, celui que gardent les personnages de la « nuit historique » et les ministres de la guerre qui se sont succédé, de 1894 à 1899, nous ne les presserons pas de le divulguer. L'armée, la France n'en ont pas un besoin immédiat. Si le silence, après l'éclat du 13 juillet, après ces manifestations outrées du gouvernement et du Parlement, peut favoriser l'apaisement aujourd'hui nécessaire, eh bien! qu'on se taise et que l'opinion publique attende. Mais c'est une trêve qui ne peut pas s'imposer sans conditions, comme paraissent le croire certains ministres qui objurguent l'armée et le pays d'accepter avec autant d' « enthousiasme » que de respect l'arrêt de la Cour de cassation et les lois qui l'ont appliqué. Il serait naïf de supposer que le parti qui s'enorgueillit d'avoir vaincu l'armée, à la Cour de cassation, se reposera longtemps. Il y a là des gens qui s'étaient fait un métier d'exploiter l'Affaire; c'est une exploitation qu'ils voudront continuer, en réclamant les représailles complètes dont M. de Pressensé a établi le programme; et leur âpreté sera d'autant plus arrogante qu'en réalité, le dreyfusisme dont ils étaient les hérauts et les courtiers, demeure le maître du Parlement. On ne peut pas compter sur leur oubli, à eux. Que si le gouvernement n'a pas le courage de désespérer, par la fermeté de ses refus, les revendications de leur rancune et de leur avidité, le trouble recommencera : il en sera responsable et peut-être, selon les circonstances, cette responsabilité lui sera-

t-elle terrible à lui-même. M. Clémenceau, le plus audacieux et aussi le plus intelligent de nos ministres, doit avoir prévu le péril. Nous l'attendons, à cette épreuve.

La Chambre s'érige en Cour de cassation politique : tantôt elle annule des élections, en les invalidant une à une, et tantôt des condamnations, en les amnistiant par catégories. Elle s'arroge ainsi des pouvoirs qui excèdent la mesure du droit parlementaire. Vraiment, elle abuse de l'amnistie : il y a six mois à peine qu'elle en avait édicté une. L'amnistie devient un régime, non seulement d'encouragement, mais de protection, pour le désordre moral. On tolère presque tout, on pardonne le reste. Le Code pénal n'existe plus que par intermittence, dans l'intervalle de deux amnisties. Sous le prétexte de pacification, on supprime les punitions les plus justes, sans toutefois pacifier ceux qui les bravent. C'est pour des intérêts de parti que le Parlement couvre de sa miséricorde les coupables, clientèle ordinaire ou extraordinaire d'un de ses groupes. Ingénieusement donc, on identifie des condamnations judiciaires à des condamnations politiques et, pour peu qu'on parvienne à regarder comme un acte de socialisme tel crime ou tel délit social, on l'amnistie. Les grévistes peuvent, dans le Nord, assassiner un officier, saccager et brûler un château : condamnés comme meurtriers, comme pillards, comme incendiaires, ils sont amnistiés comme grévistes. Que M. Aynard recommande à la clémence de la Chambre les instituteurs libres qui défendirent leurs églises, dans les troubles des inventaires, et qu'on châtia en leur retirant leur droit d'enseigner, la Chambre, avec le gouvernement, se montre inexorable. Mais que les socialistes, non contents de faire amnistier le sans-patrie Hervé, qui enfouit le drapeau de la France dans « le fumier » et qui exhorte les conscrits à déserter devant l'ennemi, prétendent l'introduire dans le barreau de Paris, d'où l'exclut un grief plus que légitime, le Parlement applaudit. D'autre part, le gouvernement refuse de réintégrer dans l'Hôtel des postes et télégraphes la quarantaine de facteurs qui restent révoqués : ils ne sont, certainement, que des grévistes et même ils n'ont rivalisé ni avec ceux de Fressenneville, ni avec ceux de Lens ou de Denain, par aucun genre de brigandage; mais M. Barthou les considère, ces grévistes d'Etat, comme des rebelles : il n'a pas permis qu'on les amnistiât. Voilà une série d'illogismes qui composent une bien bizarre casuistique. Mais l'amnistie a surtout servi à tirer d'affaire le gouvernement embarrassé par le complot que M. Clémenceau avait imaginé, pour convaincre les électeurs que, la République étant en péril, ils avaient à la préserver contre les

candidats de la « réaction » et même de « Rome ». Il avait fallu libérer les fantômes de conspirateurs qu'il avait arrêtés. Faute de pouvoir les traduire devant une Haute Cour, il fallait maintenant les pardonner, sans les innocenter : l'amnistie y a pourvu. Par l'invention du complot, M. Clémenceau avait commis « une imposture », selon le mot si juste de M. Jacques Piou dont le discours rend à la minorité un grand orateur. De cette imposture, M. Clémenceau, cette fois balbutiant et bref, ne s'est justifié que par une excuse plaisamment hyperbolique. « Le complot? s'est-il écrié. Il est permanent. » M. Clémenceau, qualifiant de « complot contre la sûreté de l'Etat » tous les actes de l'opposition, le complot est, en vérité, « permanent ». Il n'en est que plus grave. Permanente, pour le conjurer matin et soir, sera la défense du gouvernement; permanente, sera l'action de M. Clémenceau, pour sauver la République toujours et partout menacée. M. Clémenceau, dont la police ne manquera jamais de trouver dans un « Béthune » quelconque, un juge d'instruction qui lui signale une bande de conspirateurs disséminée d'un bout à l'autre de Paris ou de la France, pourra recommencer sans cesse devant le Parlement, comme devant le pays, l'épouvantement du complot. Il y faudra, finalement, la dictature.

Cette Chambre mérite cependant une louange : elle a voté la loi sur le repos hebdomadaire. Il est vrai qu'elle l'a reçue du Sénat; qu'elle n'en a rien modifié; qu'elle s'est contentée de la sanctionner. La nouvelle loi décrète qu'on ne pourra plus, dans un établissement industriel ou commercial, occuper un employé, un ouvrier, plus de six jours par semaine et qu'il lui sera accordé un congé de vingt-quatre heures consécutives : ce repos, dit l'article 2, « doit être donné le dimanche ». Il s'en faut, certes, que la loi soit absolue. En considération de telle ou telle des habitudes ou des nécessités qui règnent dans l'organisation industrielle ou commerciale de notre temps, elle spécifie de nombreuses exceptions. Mais elle consacre un grand principe. Elle restitue à la foule laborieuse un droit naturel. Elle relève la famille d'un joug, non seulement écrasant, mais démoralisant. C'est, pour le travailleur, une loi de protection humaine. Ceux qui ont abrogé, en 1884, la loi de 1814, parce qu'elle était essentiellement religieuse, ont voulu, avec affectation, que la loi de 1906 fût purement laïque. Mais, qu'on l'appelle ou non « humanitaire », elle reprend une tradition toute chrétienne, et ce n'est pas la seule loi qui, dans la civilisation moderne, aura ce double caractère : il y a une logique mystérieuse qui harmonise, en mille cas de la vie, en

mille phases de l'histoire, la loi divine et la loi civile. Se reposer le dimanche : c'est un des actes par lesquels le christianisme compléta l'affranchissement de l'esclave, en adoucissant la peine de cet autre esclavage, le travail, qu'aucune loi n'a encore pu supprimer. Se reposer le dimanche : c'est le vœu que, fléchissant sous la fatigue de la semaine, le travailleur soupire et que l'une des « vieilles chansons » de l'Eglise lui enseigne, depuis dix-huit siècles, comme un vœu sacré, n'en déplaise à M. Jaurès. Longtemps, les démocrates qui nous gouvernent refusèrent d'en faire une loi. Prêchée par le prêtre seul, l'obligation du repos du dimanche leur paraissait négligeable. Quand elle fut réclamée par le peuple et formulée par des Ligues populaires, elle devint une des réformes que ces mêmes démocrates se plaisaient à inscrire sur leur catalogue électoral. Et puis, un changement de mot facilita la conversion de nos législateurs : on appela « repos hebdomadaire » le repos du dimanche; ce fut assez pour rassurer leur préjugé. La leçon a sa clarté. Il y a, dans la loi nouvelle, une loi de Dieu reconnue juste et bonne pour le peuple; une loi de l'Eglise avec laquelle concorde une loi de l'Etat. Combien d'autres lois, non moins salutaires, cet accord de l'Etat et de l'Eglise ne pourrait-il pas créer, équitablement? Ce qu'ils viennent de faire ensemble pour la libération momentanée du corps humain souffrant, exténué, humilié, n'y a-t-il pas des libertés de l'âme et de l'esprit pour lesquelles ils le pourraient également, par un effort commun? Et pourquoi faut-il que la vertu d'un tel accord leur apparaisse dans l'exemple involontaire de cette loi, à l'heure même où, ne voulant plus admettre les services de l'Eglise, l'Etat se sépare d'elle?

Voilà le gouvernement délivré du contrôle parlementaire, pour plusieurs mois. Le Parlement s'en est allé, sans lui avoir même demandé quelle était sa politique extérieure. Pendant que la Chambre des Communes questionne, presque chaque jour, sir Edward Grey sur les affaires étrangères de la Grande-Bretagne, pas un mot, au Palais-Bourbon. Les destinées de la France, par delà toutes ses frontières, dans l'univers entier, sont livrées aux mains de nos ministres, comme s'ils ne lui devaient de comptes que, les faits une fois accomplis, en face d'un passé irrémédiable. Les journaux nous apprennent qu'une convention « éthiopienne » a été conclue entre la France, l'Angleterre et l'Italie; que l'empereur Ménélik sera prié de la ratifier et que, toutefois, l'Italie a déjà sollicité de l'empereur Guillaume son assentiment. La France a été mal servie par ses diplomates, à la cour de Ménélik, depuis une dizaine d'années. Quel sacrifice cette convention lui impose-t-elle,

après tous ceux qui ont affaibli, presque ruiné, en Abyssinie, sa prépondérance d'autrefois? Les journaux racontent aussi que notre gouvernement rappelle de l'Extrême-Orient une partie de nos troupes et de nos navires. Qu'est-ce que cet ordre signifie? Est-ce, comme on l'affirme, le désarmement qui commence là-bas? Est-ce l'évacuation qui se prépare? Est-ce l'abandon? Ou bien la France confie-t-elle à l'Angleterre, alliée du Japon, la sauvegarde de notre domaine colonial, dans l'Extrême-Orient? Quelques combinaisons que puissent entrevoir, là et ailleurs, nos gouvernants, ils doivent savoir que les alliances défensives, pas plus que les alliances offensives, ne se pratiquent avec les peuples faibles, ni avec ceux qui capitulent d'avance. Pour être respectée partout, il faut que la France présente partout l'aspect d'une nation résolue à ne pas déchoir, jalouse et capable de se protéger elle-même contre n'importe quoi et n'importe qui.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le langage des cérémonies de l'Eglise, nouvelle série, par Mgr G. Laferrière d'Hautpoul. In-12, Paris, Lecoffre, 1906.

Mgr d'Hautpoul poursuit le cours de son utile ouvrage sur les cérémonies de l'Eglise. Les encouragements du Saint-Père, comme l'atteste la nouvelle lettre du cardinal Merry du Val, qui sert de préface au volume, continuent à recommander ce travail. Et il semble qu'il y ait une opportunité dans l'un des principaux sujets traités : les églises. Au lendemain du jour où les nôtres ont été, en trop grand nombre, assiégés par la force publique, à la veille du régime encore inconnu qui va laisser ou ravir aux catholiques ces monuments de leur foi, il est bon de raconter avec quelles solennités graves et touchantes l'autorité religieuse préside à toutes les périodes et à tous les détails de ces constructions, et quel respect entoure ces châsses de pierre destinées à contenir la prière des vivants, les reliques des saints et le corps du Christ. C'est rappeler aux chrétiens quels efforts ils doivent faire pour n'être pas dépossédés de ce qui appartient à eux et à Dieu.

L'ouvrage se continue par l'examen des cérémonies qui accompagnent l'élévation aux dignités ecclésiastiques, celles de curé, d'évêque, de cardinal, de pape.

Tout lecteur soucrira au jugement porté par un maître, le cardinal de Rupepi, sous-préfet de la congrégation des Rites : « Par le choix des matières et la façon de les traiter, par la doctrine, l'érudition, l'éloquence et tous les charmes du style et du langage, heureusement appropriés au sujet, cette œuvre me paraît très remarquable et me sera, dans mes propres études, d'une véritable utilité. »

La raison et le rationalisme, par Léon Ollé-Laprune. Un in-12. (Perrin.)

Ce livre reproduit un cours professé à l'Ecole normale en 1897 et « l'actualité » des considérations dont il est plein montre, une fois de plus, à quel degré l'auteur avait prévu les besoins de l'âme contemporaine et avec quel tact plein de zèle il savait répondre à ses préoccupations. M. Delbos, dans une préface pénétrante, a caractérisé et résumé l'enseignement de M. Ollé-Laprune, qui tenait à faire à la raison sa juste place, c'est-à-dire une place en tout raisonnable.

Questions d'Angleterre, par J.-B. Piolet. Un vol. in-12. (Librairie des Saints-Pères.)

Notre collaborateur a joint, dans ce volume, à son intéressant travail sur les missions protestantes de l'Angleterre qui a paru dans nos livraisons, deux autres études sur la question scolaire et sur l'organisation de la lecture chez nos voisins d'outre-Manche. L'on sait assez quel souci de documentation apporte l'auteur dans ses enquêtes pour être assuré de trouver dans ces pages le résultat d'études consciencieuses et d'où bien des leçons découlent.

La question congolaise, par A. Vermeersch, S. J. Un fort vol. in-12. (Bulens, à Bruxelles.)

Voici, sur une question brûlante, un livre de bonne foi, de sincères recherches et de sérieuses considérations. L'auteur se trouve à égale distance des détracteurs de parti-pris et des apologistes intempérants. Il estime qu'il ne se fait pas assez de bien au Congo puisqu'il pourrait aisément s'y en produire davantage, mais qu'il y a lieu pourtant de présager et d'espérer un avenir encore mieux en rapport avec la plus haute conception de la civilisation. Il faut élever les indigènes et unir, chez le blanc, au commerçant le chrétien.

Monseigneur Lanusse, par Boyer d'Agen. Un vol. in-8°. (René Haton.)

En deux grandes divisions : le prêtre, le soldat, l'auteur étudie avec une sympathie enthousiaste le dernier aumônier de Saint-Cyr. Le caractère de son héros convenait admirablement à son style imagé. Et ce sont des anecdotes en foule, des récits de guerre vivement menés et la preuve constante que cet aumônier est vraiment un homme.

Aide-mémoire du libraire et de l'amateur de livres, par un ancien libraire, 1re partie. Un vol. in-8°. (19, rue des Fossés-Saint-Jacques.)

Cette bibliographie, en dehors des éléments de curiosité qu'elle renferme, rendra de réels services par les indications qu'elle donne sur les prix de vente, dans le commerce, des livres rares, précieux ou simplement curieux auxquels s'intéressent les amateurs. Cet essai de bibliographie pratique porte la marque d'un homme du métier.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LA DOCTRINE DE MONROE

ET LA POLITIQUE PANAMÉRICAINE

Au moment où s'ouvre, à Rio Janeiro, à l'instigation du président Roosevelt, le 3e congrès panaméricain, et où les Etats-Unis vont essayer de faire un nouveau pas, décisif cette fois, dans la voie de la mainmise sur l'Amérique du Sud, en s'appuyant sur la fameuse doctrine de Monroe, il peut être intéressant d'examiner ce qu'est, en réalité, cette doctrine, où tendent les ambitions américaines, et quelles conséquences elles peuvent avoir, non seulement pour le nouveau monde, mais aussi pour l'ancien.

Les Etats-Unis sont résolus à établir leur hégémonie sur tout le continent américain, et la disparition du régime impérial au Brésil fait que dans toute l'Amérique du Sud aucune puissance n'est plus assez forte pour grouper autour d'elle les résistances yankees. Des hommes d'Etat sud-américains, les uns sont complètement hypnotisés par l'éclat de la puissance des Etats-Unis, d'autres ont été habilement circonvenus par les émissaires de Washington et persuadés que la protection de la grande république les sauve des périls que leur font courir l'Europe.

L'application à l'Amérique du Sud de la doctrine de Monroe ne manque point d'être assez singulière alors que les Américains viennent, sans y être conviés, de se présenter à la conférence d'Algésiras pour se mêler à une affaire exclusivement européenne, les regardant si peu qu'ils ont refusé la part qui leur était offerte dans la banque marocaine; alors qu'ils se sont tout récemment mêlés de toutes sortes de questions qui n'ont rien à faire avec le nouvel hémisphère, telles que celle des juifs de Kishineff, celle de l'Asie-Mineure, etc. Il est vrai qu'ils invoquaient l'humanité; mais sans que cette humanité les empêchât de massacrer des Peaux-Rouges, de lyncher des nègres et de fusiller des femmes et des enfants aux Philippines.

Cette mainmise protectrice des Etats-Unis sur le continent sud-américain ne répond pas à des principes, mais à des

intérêts. Malgré leur immense prospérité apparente, les Etats-Unis commencent à souffrir singulièrement de leur surproduction, il leur faut à tout prix des marchés. Les Chinois, sur lesquels ils comptaient, viennent de leur montrer, non sans brutalité, par leur boycottage, qu'il ne fallait pas faire fond sur la Chine pour y écouler à jet continu les produits américains. Le Japon, sur lequel ils avaient compté il y a quelques années, est un genre de voisin sur lequel le « humbug », le « bluff », le « puff » et le « fuss » ne prennent plus du tout. Les républiques latines de l'Amérique du Sud sont riches, elles ont de l'argent, et n'ont pas encore ou n'ont presque pas d'industrie.

Ce sont des marchés excellents pour une grande quantité d'objets manufacturés. L'Europe y exporte abondamment. Une des conséquences presque immédiates de la tutelle des Etats-Unis sur ces Républiques sera la conclusion d'accords commerciaux en faveur des exportations de l'Amérique du Nord et entravant dans une large mesure les exportations européennes. A ce titre seul, le congrès panaméricain de Rio vaut d'être suivi avec attention.

Le « panaméricanisme » n'est pas une conception nouvelle, elle remonte même plus loin que le jour où le président Monroe la formula, elle est aussi vieille que les Etats-Unis eux-mêmes, et elle guidait les actes des Etats qui devaient former l'Union, avant même que ces Etats eussent secoué le joug britannique.

Ce ne fut point l'enthousiasme philosophique ou sentimental pour la liberté qui fut la cause principale de l'alliance de la France avec les colonies révoltées. La monarchie française avait, depuis Louis XIV, la certitude très nette que l'Angleterre était sa grande ennemie. La France n'était pas résignée aux résultats de la guerre de Sept ans, qui lui avait enlevé le Canada et l'île du Cap Breton, et avait fait presque complètement disparaître son pavillon de l'hémisphère occidental : elle prenait une revanche en soutenant les colonies de l'Angleterre dans leur lutte pour l'indépendance.

Le 3 mars 1776, c'est-à-dire quatre mois avant la proclamation d'indépendance, le « Comité de la correspondance secrète » chargeait un agent secret, Silas Deane, du Connecticut, de se rendre en France pour s'assurer si, « dans le cas où les colonies seraient forcées de se constituer en Etat indépendant, la France les reconnaîtrait comme tel, et voudrait conclure avec elles un traité d'alliance pour le commerce ou pour la défense, ou pour les deux et, dans ce cas, à quelles conditions ». Ces instructions

étaient signées de Benjamin Franklin, B. Harrison, J. Dickinson, R. Morris, J. Jay.

Dans le projet de traité, il était déclaré expressément « que le roi très chrétien n'envahirait jamais ou n'essaierait jamais de prendre possession pour lui-même d'aucun des pays du continent de l'Amérique du Nord, soit au nord, soit au sud des Etats-Unis, ni d'aucune des îles situées près de ce continent, à l'exception de ce qu'elle pourrait enlever à la Grande-Bretagne dans les Indes occidentales. Sauf cette exception, la possession unique et perpétuelle des pays et îles appartenant à la couronne britannique dans l'Amérique du Nord était réservée aux Etats-Unis. » Quatre mois plus tard, le 17 septembre suivant, le congrès prenait en considération le plan de traités à proposer à des nations étrangères... et adoptait un plan de traité à proposer à Sa Majesté très chrétienne le roi de France, que l'on trouvera dans le journal secret[1]. »

Les commissaires choisis à l'origine par le congrès pour conclure des traités avec les puissances européennes étaient Franklin, Silas Deane et Arthur Lee, ce dernier sur le refus de Thomas Jefferson. Ce ne fut que le 6 février 1778 que ces commissaires conclurent avec le roi de France un traité d'alliance et un traité d'amitié et de commerce.

Le 17 octobre 1781, les troupes anglaises sous lord Cornwallis défilaient avec les honneurs de la guerre devant l'armée de Washington à qui les troupes françaises de Rochambeau venaient d'assurer la victoire à Yorktown. Tambours battants, le mousquet sur l'épaule, les soldats britanniques passèrent entre deux lignes, l'une américaine, l'autre française, les officiers anglais saluant courtoisement chaque officier français, négligeant de saluer tout officier américain, même le plus élevé en grade[2].

Au cours de la campagne les Américains avaient essayé de faire une attaque sur le Canada (janvier 1778). Gates, président du *Board of War* (ministre de la guerre), avait voulu donner cette mission à La Fayette qui avait tout d'abord assez naïvement cru qu'il s'agissait de restituer le Canada à la couronne de France; il devait détruire la flottille anglaise stationnée à l'île aux Noix et descendre le Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Les Américains comptaient que le nom de La Fayette attirerait les Français du Canada. Mais ce projet n'avait pas réussi; La Fayette

[1] Voy. Wharton, *Digest of the International Law of the United States, Washington-Government Printing Office*, 1887, vol. II, chap. VI, § 148. — J.-C. Bancroft Davis, *Notes on Treaties of the United States*, 1873. *American State Papers.*

[2] Cassel, *History of England*, année 1781.

avait trouvé le petit corps expéditionnaire dans un si piteux état qu'il était revenu au camp de Washington.

Le 27 février 1782 le Parlement britannique votait une résolution déclarant ennemis de la patrie tous ceux qui conseilleraient la continuation de la guerre contre l'Amérique, et le 20 mars un vote de défiance renversait le Cabinet de lord North, et le nouveau ministère présidé un instant par lord Rockingham, puis, après sa mort, par lord Shelburne, envoya, dès les premiers jours d'avril, à Paris, Richard Oswald pour entamer des négociations avec Franklin. Le 18 avril Franklin insistait auprès d'Oswald pour que l'Angleterre cédât le Canada aux Etats-Unis. Poussant plus loin leurs prétentions, les Américains demandaient le droit de faire sécher le poisson à Terre-Neuve, le droit de pêche à l'embouchure du Saint-Laurent, etc. La France qui avait tant fait pour l'indépendance des Etats-Unis, et notre ministre des affaires étrangères, de Vergennes, n'étaient pas disposés à soutenir les Etats-Unis dans cette voie où ils ne craignaient pas de porter atteinte aux intérêts de la France et « nul n'a été plus énergiquement opposé que les ministres français à l'annexion du Canada par les Etats-Unis[1] ».

Un peu plus tard, Franklin, feignant de passer outre aux instructions de son gouvernement, qui se garda bien, d'ailleurs, de le blâmer, entamait, au mépris du traité de 1778, des négociations secrètes avec l'Angleterre à l'insu et en dehors de la France. Il s'attirait de M. de Vergennes cette lettre le 15 décembre 1782 :

Je suis fort embarrassé, Monsieur, pour expliquer votre conduite et celle de vos collègues en cette occasion. Vous avez conclu vos articles préliminaires sans aucune communication avec nous, bien que les instructions du Congrès prescrivent que rien ne doit être fait sans la participation du roi. Vous êtes sur le point d'offrir certaines espérances de paix en Amérique sans même vous informer de l'état des négociations de notre part. Vous êtes sage et discret, Monsieur, vous savez parfaitement ce qui est dû à la bienséance. Vous avez toute votre vie rempli vos devoirs. Je vous prie de considérer comment vous vous proposez de remplir ceux qui sont dus au roi. Je ne désire pas développer ces réflexions, je les soumets à votre intégrité personnelle. Quand il vous plaira de me tirer d'incertitude, je prierai le roi de me mettre à même de répondre à vos demandes.

Franklin, après avoir protesté que « rien dans les préliminaires n'est contraire aux intérêts de la France », ajoutait :

En ne vous consultant pas avant qu'ils soient signés, nous avons été coupables de négliger un point de bienséance. Mais comme cela ne

[1] *Edinburgh Review*, avril 1880, 335.

venait pas d'un manque de respect pour le roi que nous aimons et honorons tous, nous espérons que nous serons excusés, et que la grande œuvre qui a été si heureusement conduite jusqu'ici, qui est si près d'être amenée à la perfection, et qui est si glorieuse pour son règne, ne sera pas ruinée par une simple indiscrétion de notre part. Et certainement tout l'édifice s'écroule immédiatement si, en raison de cela, vous refusez de nous donner aucune assistance ultérieure.

Bien que M. de Vergennes fît taire ses sentiments devant les nécessités politiques, il n'oublia pas de sitôt les procédés américains. Mais l'engouement des Français élégants, des gens de cour, des femmes à la mode, pour l'habit de Franklin, le chapeau de Franklin, les souliers sans boucles de Franklin, ses bons mots, sa bonhomie, sa simplicité, aveuglaient la cour et la ville. Tout était à la Franklin, les jolies femmes le couronnaient de fleurs, et Mme d'Houdetot se pâmait d'aise parce que « le philosophe » avait daigné planter un arbre de la liberté dans son jardin.

Pendant ce temps, le « philosophe » et ses collègues, non seulement concluaient des accords avec l'Angleterre à l'insu de la France; le Canada qui avait formellement refusé, pendant la guerre de l'indépendance, de se joindre aux révoltés, qui, catholique, détestait à cette époque le puritanisme intransigeant des pèlerins, des quakers et du protestantisme américain, le Canada dont tous les sentiments alors étaient uniquement français semblait enviable aux Etats-Unis.

A peine nés, les Etats-Unis cherchaient déjà à mettre la main sur toute l'Amérique du Nord[1].

La résolution de la jeune République de chasser du continent Nord Américain tout ce qui était européen devait se manifester bientôt. Les ennemis de Napoléon lui ont souvent reproché la cession de la Louisiane pour 60 millions, mais il savait combien la paix d'Amiens était précaire et il n'ignorait pas les disposi-

[1] L'opinion semi-officielle des Américains à ce sujet est concluante : « Combien peu l'influence française avait d'effet sur Franklin ressort du fait que, bien qu'il fût informé que la France désirait reconquérir pour elle-même le Canada et les pêcheries et était opposée aux empiètements des Etats-Unis sur l'Amérique espagnole, et bien qu'il fût informé que les envoyés français à Philadelphie s'efforçaient, conformément aux instructions de Vergennes, d'amener le congrès tout au moins à ne pas être en antagonisme avec ces intentions de la France, il fit de son mieux pour obtenir, dans ses négociations avec l'Angleterre, non seulement la vallée du Mississipi, mais le Canada... Si le zèle de Franklin pour les pêcheries fut moins remarquable que celui d'Adams, c'est parce que Franklin était d'opinion que les pêcheries sans le Canada coûteraient, pour leur protection, presque autant qu'elles rapporteraient, et seraient une source de différends constants avec la Grande-Bretagne. » (Wharton, *Digest*, 3e vol., § 150, appendice, traité de 1782-1783 avec la Grande-Bretagne, Franklin.)

tions des Etats-Unis. Les Etats-Unis voulaient les bouches du Mississipi et étaient prêts à faire alliance avec les Anglais, leurs maîtres et leurs ennemis de la veille, pour les obtenir, et l'Angleterre eût été trop heureuse de les avoir de son côté au début de la lutte sans merci qu'elle se préparait à engager. Le président Jefferson avait écrit lui-même :

... La cession de la Louisiane et de la Floride par l'Espagne à la France affecte de la façon la plus grave les intérêts des Etats-Unis... Le jour où la France prend possession de la Nouvelle-Orléans scelle l'union de deux nations qui, réunies, sont les maîtresses exclusives de l'Océan. A partir de ce moment, nous devons nous unir à la flotte et à la nation britanniques. Nous devons tourner toute notre attention vers une puissance navale pour qui nos ressources nous mettent dans une très haute situation, nous devons, réunis à elle, former ensemble une force qui puisse rendre impossible à la France de venir en aide à ses colonies et faire que le premier coup de canon qui sera tiré en Europe sera le signal pour lui arracher tous les établissements coloniaux qu'elle peut avoir faits, et pour garder les deux continents de l'Amérique, séquestrés pour les desseins communs des nations britannique et américaine unies [1].

Ce n'est pas que les Américains eussent de la haine contre la France ou de la tendresse pour l'Angleterre. Ils ne faisaient pas de sentiment, mais de la politique, et c'est pourquoi, en 1812, ils penchaient du côté de la France. Les victoires ininterrompues de l'Empereur avaient fait une profonde impression aux Etats-Unis. L'opinion publique y était entièrement convaincue de la stabilité du régime impérial, et en 1812 nul ne doutait que la Russie allait être vaincue. Le tort fait au commerce américain par le droit de recherche, tel que l'appliquaient les Anglais, qui l'avaient maintenu après 1810, alors que la France l'avait supprimé en ce qui concernait les Etats-Unis, fut le prétexte de la guerre qui éclata, en 1812, entre les Etats-Unis et l'Angleterre. La raison véritable, dominante tout au moins, fut le désir qu'avaient les Etats-Unis de profiter des embarras de l'Angleterre, engagée dans les intrigues qu'elle nouait à ce moment contre l'Empereur, et dans la sanglante guerre d'Espagne pour laquelle elle n'avait déjà pas de soldats, et de s'emparer du Canada. Ils pensaient que les Canadiens-Français se lèveraient contre les ennemis de la France. A cet effet, le gouvernement américain avait, dès 1811, près d'un an avant la déclaration de guerre, réuni à Boston 10 000 hommes pour cette expédition, et peu après appelé sous les armes 50 000 volontaires, et pendant qu'il continuait jusqu'à la dernière

[1] Lettre du président Jefferson à M. Livingstone, 18 avril 1802, *Œuvres de Jefferson*, vol. IV, p. 431-443.

minute à faire faire au cabinet anglais des protestations pacifiques, il rapprochait ses troupes de la frontière. La guerre était à peine déclarée que le général Hull franchissait la frontière canadienne à la tête de ses troupes et s'emparait de la petite ville de Sandwich, d'où il adressait une proclamation fanfaronne invitant les Canadiens « opprimés » « à secouer le joug de la monarchie et à devenir libres citoyens de la libre Amérique ». Les Anglais n'avaient pour faire tête à l'invasion que 4000 hommes de troupes régulières commandés par un officier incapable, sir G. Prevost. Mais le major général Brock prit sur lui la direction des opérations, les milices canadiennes se réunirent contre l'envahisseur, et les Indiens, qui brûlaient de se venger des mauvais traitements que les Américains n'ont jamais cessé de faire subir aux Peaux-Rouges, se joignirent aux troupes de Brock. Les Américains furent battus, et Hull fut obligé de capituler à Fort-Détroit avec tout son monde et trente pièces de canon (10 août 1812). Le 18 octobre, les Américains firent à Queenstown une nouvelle tentative. Malgré la supériorité numérique de leurs adversaires, les Anglo-Canadiens leur infligèrent une sanglante défaite, et Wadsworth, le général américain, mit bas les armes avec la plus grande partie de ses troupes.

Ces tentatives sont intéressantes à rappeler parce qu'elles montrent bien que, au nord comme au sud, l'Union, à ses débuts, poursuivait avec persévérance ce but, que nous allons trouver comme sa règle dominante jusqu'à nos jours, l'expulsion de tout ce qui est Européen du continent américain.

Quatre ans plus tard, à propos de réclamations de quelques citoyens américains contre l'Espagne, les Etats-Unis entamèrent des négociations avec cette puissance pour la cession de la Floride (1816). Sur les ordres du président Monroe, le major général Jackson avait, en 1815, pénétré, sans aucun avis préalable, sur le territoire espagnol en Floride et s'était emparé de la ville de Pensacola, sous prétexte de punir quelques maraudeurs qui avaient franchi la frontière et que le gouverneur de Pensacola avait refusé de livrer ou de punir. La prise de Pensacola fut suivie peu après de l'occupation de l'île d'Amelia. Et J.-Q. Adams, secrétaire d'Etat sous la présidence de Monroe, émettait cette doctrine au moins élastique : « La nécessité justifie l'invasion d'un territoire étranger, et c'est sur cette idée qu'on peut justifier l'attaque de Jackson sur Pensacola[1]. » En vertu du même droit, Jackson s'était également emparé du fort Saint-

[1] J.-Q. Adams, *Mémoires*, vol. IV, p. 113.

Marc, en plein territoire espagnol[1]. Les Etats-Unis savaient que l'Espagne, épuisée par les guerres du Premier Empire, avait toutes les peines du monde à essayer de faire face à la révolte de ses colonies sud-américaines. En même temps qu'ils prenaient une attitude belliqueuse, ils proposaient d'acheter la Floride à dollars comptant (5 millions). Pour des raisons analogues à celles qui avaient décidé l'Empereur, l'Espagne céda, et, par le traité du 23 février 1819, les Etats-Unis devinrent ainsi maîtres de cette splendide péninsule qui leur assurait la domination du golfe du Mexique et allumait dès cette époque leurs ambitions sur Cuba[2].

Entre les actes d'*expansionisme* américain et la doctrine de non-intervention dont se sont si longtemps réclamés et dont se réclament parfois encore certains hommes d'Etat américains, la contradiction n'est qu'apparente. Au moment où les Etats-Unis venaient de proclamer leur indépendance, ils avaient une armée médiocre et une faible marine. Ils devaient s'organiser, réparer leurs pertes, remettre ordre à leurs finances, et n'avaient qu'une crainte, celle d'être entraînés dans les tempêtes qui s'amoncelaient sur l'ancien monde. Ce fut cette préoccupation qui dicta à Washington les conseils contenus dans son message d'adieu en 1797, toujours cité quand on parle de la doctrine de non-intervention et de neutralité américaines.

« La grande règle de conduite pour nous vis-à-vis des nations étrangères, disait Washington, est, tout en étendant nos relations commerciales, d'avoir avec elles aussi peu de rapports politiques que possible. Remplissons avec une parfaite bonne foi les engagements que nous avons déjà pris. Arrêtons-nous là. »

Avant même que la Grande-Bretagne eût reconnu l'indépendance des colonies unies, cette préoccupation se manifestait chez les hommes d'Etat américains. « Vous avez peur, disait le 17 novembre 1782 Richard Oswald à John Adams, que les puissances de l'Europe fassent de vous un instrument. — Certainement, j'en ai peur, répondit Adams. — Quelles puissances? demanda Oswald. — Toutes, répliqua Adams; il est évident que toutes

[1] Jackson, dans la lettre qu'il envoya au gouverneur de Saint-Marc par son aide de camp, déclarait que la garnison espagnole était trop faible pour résister aux Indiens qui pourraient s'en emparer pour en faire une base contre les Américains et que c'est pour cette raison qu'il le sommait de rendre la place. (Parton, Jackson, vol. II, p. 451.)

[2] Ratifié par l'Espagne le 24 octobre 1820, par le Sénat américain le 19 février 1821 (voy. la Correspondance avec l'Espagne relative à la cession de la Floride dans les *British and Foreign State Papers* pour 1818, vol. VI, p. 655. — Voy. aussi *American State Papers*, Foreign Relations, vol. II, p. 626.

les puissances européennes manœuvreront continuellement pour nous entraîner dans leurs disputes..., mais je pense que nous devons avoir pour règle de ne pas nous en mêler [1]. »

Tant que les Etats-Unis ont été relativement faibles, ils ont, suivant les besoins des causes, invoqué cette doctrine et rappelé le message d'adieu de Washington. Jefferson, Madison, Monroe, Q. Adams, Van Buren, Tylor, sont parmi les présidents qui ont pris soin de la rappeler. Mais quand, à ces époques lointaines, il convenait de la laisser de côté, on la savait oublier. Le Wharton's *Digest* cite, tout en affirmant le principe, treize cas où l'on peut passer outre à la politique de non-intervention et il cite à l'appui de nombreux exemples, où il y a pour tous les goûts des prétextes à intervenir[2].

Dès la déclaration de l'indépendance commence pour les Etats-Unis l'inquiétude que l'Europe se constitue encore des colonies entre lesquelles ils seraient enserrés et limités.

L'Angleterre et la Russie, l'une par le Canada, l'autre par l'Alaska, tendaient à les refouler vers le sud, alors qu'ils désiraient se développer vers le nord où l'exploitation des zones de pêche et de chasse attirait leur activité.

Vis-à-vis de l'Angleterre le traité du 20 décembre 1818 [3] avait

[1] John Adams, *Œuvres*, vol. III, p. 316.

[2] Rappelons qu'en 1816, pendant la guerre que soutenait l'Espagne contre ses colonies révoltées, le président Monroe envoya trois commissaires, C. A. Rodney, T. Bland, et J. Graham, à bord d'un vaisseau de guerre, visiter les différentes colonies et faire une enquête sur les chances de durée et de succès des hostilités, et faire un rapport.

En 1848, lors de la lutte soutenue par l'Autriche contre la Hongrie révoltée, le président Taylor chargea un agent américain d'assurer le gouvernement provisoire hongrois que les Etats-Unis étaient prêts, le cas échéant, à econnaître l'indépendance de la Hongrie. Bien plus, dans son premier message en 1849, Taylor fit part au Sénat de la mission qu'il avait confiée à l'agent Dudley Mann. Le gouvernement impérial autrichien protesta par son chargé d'affaires, Hülsemann. Le Président répondit par une note, dite Webster's Hülsemann Note, que n'eût pas désavouée Tartufe. (21 déc. 1850).

On sait que les Juifs sont extrêmement puissants aux Etats-Unis où ils sont au nombre de 1.630.000. Ils ont à onze reprises fait intervenir en faveur de leurs co-religionnaires le gouvernement de Washington : en 1840, à propos des Juifs de Damas, en 1857 et en 1872 à propos des Juifs en Moldavie et Valachie, en 1877 pour les Juifs en Terre-Sainte, en 1879 à propos des Juifs en Roumanie, en 1880 à propos des Juifs marocains, en 1881 et en 1882 à propos des Juifs en Russie, en 1885 pour deux Juifs en Turquie, et enfin leur intervention à propos de Kishineff est présente à la mémoire de tous.

[3] Voy. Lesur, *Annuaire historique 1818*, p. 479.

établi une sorte de condominium des territoires contestés, mais vis-à-vis de la Russie les limites de la frontière nord-ouest n'avaient jamais été déterminées et de là des contestations pour les pêcheries.

Etablis d'abord dans l'île de Kadiak, puis dans celles de Sitka, les Russes s'avançaient, dès le commencement du siècle, jusqu'à Bodega dans la partie septentrionale de la Californie. Chaque jour les compagnies russes poussaient plus loin leurs expéditions. D'incessants conflits de frontière s'élevaient. Le tsar résolut de les trancher par un ukase du 16 septembre 1821[1]. Il rejetait la ligne de la mer territoriale à 100 milles italiens des côtes qu'il s'attribuait à partir du 51e degré de latitude nord jusqu'au détroit de la Reine-Charlotte et faisait défense au commerce étranger de pénétrer, soit par terre, soit par mer, dans cette partie de l'Amérique. L'Angleterre et les Etats-Unis également atteints dans leur commerce protestèrent, l'Angleterre, invoquant la liberté des mers, les Etats-Unis se faisant les gardiens du sol américain. Le 17 juillet, Quincy Adams, à une réunion du cabinet où l'on discutait les instructions à envoyer à Middleton, ministre à Saint-Pétersbourg, proposa de repousser l'expansion russe par une théorie où se trouvait en germe le Monroeisme qui allait être énoncé peu après en 1823[2].

Son argumentation était simple. Le Nouveau Monde n'était plus en 1821 ce qu'il était avant la déclaration d'indépendance. Avant 1776 c'était une terre de colonies, après 1783, c'est une terre de liberté. De même qu'on ne peut coloniser dans la vieille Europe on ne peut pas coloniser dans la nouvelle Amérique. Le 17 juillet 1823, il déclarait à Tuyl, ministre de Russie à Washington que les Etats-Unis contesteraient « le droit de la Russie à tout établissement territorial sur le continent américain ».

Poletica, ministre russe à Washington, répondit qu'il ne pouvait admettre les protestations des Etats-Unis, la souveraineté de la Russie sur ces territoires, s'appuyant sur la priorité de découverte et d'occupation et aussi sur une possession de plus d'un demi-siècle[3]. Il fut décidé que des négociations s'ouvriraient à

[1] Voy. Martens, *Recueils des traités.*

[2] Voy. Moore, *la Doctrine de Monroe* (*Revue de Droit Internat.*, XXVIII, p. 304).

[3] Les négociations aboutirent à deux conventions signées l'une avec les Etats-Unis et la Russie à Saint-Pétersbourg le 17 avril 1825, l'autre avec la Grande-Bretagne et la Russie le 28 février 1824 (Vide Martens, p. 1010 et 684). Elles délimiteront ces frontières. Quarante ans après, quand on demanda au Sénat américain la ratification de ces traités qui transféraient la possession ce ces contrées aux Etats-Unis, Summer disait au Sénat : « Nous renvoyons les monarchies l'une après l'autre ; la France

Saint-Pétersbourg pour déterminer d'une part, avec l'Angleterre, de l'autre avec les Etats-Unis les limites de l'Amérique russe. C'est ce qu'annonce Monroe au début du paragraphe 7 de son message.

Ce message, qui devait devenir si fameux, n'était point uniquement américain. Il était avant tout, à l'origine, le résultat des intrigues de Canning, alors secrétaire d'Etat pour le Foreign Office britannique, contre la France. Il était dirigé contre le plan de la Sainte-Alliance pour aider l'Espagne, moralement et peut-être matériellement, à rétablir sa souveraineté sur ses colonies américaines révoltées.

Ferdinand VII avait demandé dès 1818 l'appui des puissances alliées contre ses sujets d'Amérique révoltés. En janvier 1819, le tsar avait adressé aux cabinets européens un Memorandum dans le but de les engager à une action collective contre les colonies insurgées. L'Angleterre s'y était opposée. Dès 1817 elle avait averti les alliés et particulièrement Madrid qu'elle n'admettrait pas l'emploi de la force vis-à-vis des colonies espagnoles.

Secrètement elle travaillait pour les insurgés. Rivadavia, chargé d'affaires de la Confédération argentine, fut reçu et traité à Londres comme si la République Argentine avait été reconnue. Bolivar et les autres chefs de l'insurrection recevaient sans cesse de Londres, Liverpool et de la Jamaïque des secours d'argent, des munitions et des armes, des volontaires anglais étaient partis pour les rejoindre. Cochrane était allé offrir son concours sans que le ministre fît rien pour le retenir[1].

Canning expliqua dans une note à Wellesley, ambassadeur à Vienne, le point de vue anglais de non-intervention. « Si au traité de Vienne, 25 mars 1815, la Grande-Bretagne avait accepté d'intervenir en France, elle avait bien spécifié que c'était par exception. « Hormis ce cas, les alliés n'ont pas le droit, en se basant sur l'alliance, de demander notre aide ou notre appui pour intervenir par la force dans n'importe quel pays dans le but ou sous prétexte d'imposer silence à certaines théories extravagantes pour la liberté. »

d'abord, l'Espagne ensuite, la France de nouveau et maintenant la Russie, ouvrant le chemin à cette unité proclamée dans notre devise : « E pluribus unum » (Vide Tucker, p. 113). Néanmoins, les contestations n'étaient point terminées car les pêcheurs russes depuis 1868 eurent de nouveau des difficultés avec les pêcheurs canadiens, sujets britanniques, difficultés qui, en vertu du traité de Washington, — 29 février 1892, — ont été le sujet d'un arbitrage (*Revue de Droit internat.*, vol. XXIII, p. 83 et vol. X, p. 144. Sentence arbitrale du 15 août 1893).

[1] Debidour, *Histoire diplomatique*, vol. I, p. 109.

Ferdinand VII avait d'abord répudié la Constitution de Cadix, du 19 mars 1812, puis il l'avait de nouveau jurée le 7 janvier 1820 à la suite d'un soulèvement de l'armée et cherchait de nouveau à se délier de son serment. Louis XVIII voulait soutenir Ferdinand, car il voyait dans la Révolution espagnole une menace pour les intérêts et les prérogatives des Bourbons. Il essaya de conclure une entente avec l'Angleterre pour forcer les Espagnols à modifier leur Constitution, mais l'Angleterre refusa d'assister la France qui décida seule alors l'expédition d'Espagne, sans tenir compte des menaces de la Grande-Bretagne qui n'émurent jamais beaucoup le gouvernement de la Restauration.

Dès 1818, la Grande-Bretagne s'était offerte à l'Espagne comme une médiatrice dans le conflit avec les colonies [1], mais en déclarant qu'elle n'userait jamais que de l'autorité morale de ses conseils; qu'elle reconnaissait la suprématie de l'Espagne, mais qu'elle ne pouvait pas admettre une intervention armée de l'Europe contre des colonies révoltées. Ferdinand essaya alors de ramener les colonies par lui-même et les invita, en avril 1820, à venir siéger aux Cortès, mais son appel resta sans réponse. Une fois la guerre d'Espagne décidée, Canning n'hésita plus, reconnaître les nouveaux États n'était plus pour l'Angleterre qu'une affaire de temps [2].

Un moment, le cabinet de Saint-James craignit de se voir joué; l'Espagne avait envoyé, en 1823, des commissaires pour traiter avec les colonies révoltées, et l'un d'eux avait réussi à signer une convention avec Buenos-Ayres; mais Ferdinand revint, le 1er octobre, sur tous les décrets et traités qui avaient accordé un semblant de liberté aux dépendances de l'Espagne. Aussitôt l'Angleterre envoya une escadre prendre possession de Cuba, car elle redoutait que la cession de Cuba à la France ne fût le prix de l'expédition d'Espagne. Après la répression, par les troupes françaises, du mouvement libéral en Espagne, les puissances de la Sainte-Alliance engagèrent des pourparlers en vue de la réunion d'une conférence à Paris pour « aider l'Espagne à régler les affaires des contrées révoltées d'Amérique [3] ». Rush, alors ministre des Etats-Unis à la cour de Saint-James, entra aussitôt, le 16 août, en négociations avec Canning, pour prévenir l'augmentation de l'empire colonial français, et Canning lui répondit

[1] Lawrence, *Commentaire sur l'Histoire du progrès du Droit des gens*, vol. II, p. 293.

[2] Note de Ch. Stuart, ministre d'Angleterre à Washington, du 31 mars 1823. Lawrence, *op. cit.*, vol. II, p. 291.

[3] *Annual Register*, année 1824, p. 501.

immédiatement qu'il « espérait que la France n'interviendrait pas pour soumettre à nouveau les colonies à la domination de l'Espagne; mais que si elle en avait l'intention, l'Angleterre s'entendrait avec les Etats-Unis pour l'en empêcher[1] ». Et, le 23 août 1823, Rush, par une lettre confidentielle, proposait une action conjointe de l'Angleterre et des Etats-Unis[2].

On peut considérer cette lettre comme l'origine véritable, la base initiale de la doctrine de Monroe.

Canning proposait de déclarer : 1° que l'Espagne ne peut avoir aucun espoir de recouvrer ses colonies; 2° que la reconnaissance de ces colonies comme Etats indépendants est une question de temps et de circonstances; 3° que l'Angleterre ne visait à la possession d'aucune partie de ces colonies; 4° qu'elle ne pourrait voir avec indifférence transférer aucune partie de ces colonies à une puissance européenne. La note finissait par ces mots : « S'il existe quelque puissance européenne qui nourrisse d'autres projets pour réduire par la force les colonies pour le compte de l'Espagne, ou qui médite l'acquisition d'une partie de ces colonies par cession ou par conquête, une semblable déclaration serait la meilleure manière de faire connaître la désapprobation conjointe des deux gouvernements pour de tels projets. »

Richard Rush, malgré tout, se méfiait des Anglais. « Ce qu'ils cherchent, écrivait-il, ce n'est pas que l'Amérique du Sud soit faite libre, c'est que la France ne soit pas agrandie[3] ». Canning, le 19 septembre 1823, engagea Rush à faire une déclaration au nom de son gouvernement contre l'intervention européenne, et Rush répondit que la politique des Etats-Unis était de ne prendre aucune part dans les affaires de l'Europe, que le meilleur moyen de trancher la difficulté serait la reconnaissance des colonies espagnoles par l'Angleterre, écartant ainsi tout projet d'intervention.

Canning me dit, rapporte Rush, qu'une pareille mesure provoquerait des objections, mais il voulut savoir si elle influerait sur mes pouvoirs ou sur ma manière d'agir. Je répondis que je n'avais pas les pouvoirs nécessaires pour consentir à ses propositions sous la forme qu'il leur donnait dans sa note, que je n'avais pas non plus des pouvoirs spécifiques pour y consentir, lors même que son gouvernement reconnaîtrait l'indépendance des nouveaux Etats, mais qu'une fois que ce grand pas aurait été fait, je me prévaudrais de mes pouvoirs généraux comme ministre plénipotentiaire. Je n'avais aucune hésitation à dire qu'en partant de là, je ferais avec la Grande-Bretagne la déclaration

[1] Cespedes, *la Doctrine de Monroe*, p. 170. *La Havane*, 1893.

[2] Wharton, *Digest*, vol, I, chap. III, parag. 57. *American State Papers. Foreign Relations*, 1823-1824. Ford, *Quincy Adams.*

[3] Ford, *Quincy Adams.*

qu'il m'avait invité à faire, que je la ferais au nom de mon gouvernement et que je consentirais à sa promulgation formelle sous toutes les sanctions et avec toute la validité que je pourrais lui donner [1].

Canning, le 9 octobre 1824, faisait connaître au prince de Polignac, ambassadeur de France à la cour de Saint-James, que l'Angleterre considérerait comme un *casus belli* l'intervention d'une puissance européenne dans les affaires des colonies espagnoles [2]. La France, par l'organe de Chateaubriand, ministre des affaires étrangères, saisit les alliés des projets anglais et indiqua nettement son idée de transformer les colonies espagnoles en royaumes sous des princes de la maison de Bourbon [3].

Pendant ce temps, Rush avait fait parvenir toute la correspondance et les détails des pourparlers au président Monroe, qui soumit le tout à Jefferson et à Madison, son prédécesseur immédiat. Tous deux recommandèrent vivement l'acceptation de l'offre de l'Angleterre, et dans une longue lettre, en date du 24 octobre 1823, Jefferson fait une déclaration qu'il importe de signaler, car elle montre que, dès cette époque, les ambitions des Etats-Unis visaient Cuba. « Nous devons d'abord nous poser une question. Désirons-nous acquérir pour notre confédération une ou plusieurs des provinces espagnoles? J'avoue franchement que j'ai toujours regardé Cuba comme l'addition la plus importante qui pourrait être jamais faite à notre système d'Etats. Le contrôle que, avec la pointe de la Floride, cette île nous donnerait sur le golfe du Mexique, les contrées et l'isthme qui le bordent, aussi bien que sur toutes celles dont les eaux s'y déversent, comblerait la mesure de notre bien-être politique... »

[1] Lawrence, *op. cit.*, vol. II, p. 301.

[2] Note du 9 octobre 1823 à M. de Polignac. Chateaubriand, *Congrès de Vérone*, vol. II, p. 174, 231, 397. *Annual Register*, année 1824.

[3] C'était un vieux projet. Aranda, lors de la reconnaissance de l'Indépendance américaine en 1783, n'avait-il pas proposé au roi d'Espagne un plan d'après lequel la couronne d'Espagne ne se réserverait dans l'Amérique du Nord que Cuba et Porto Rico et dans l'Amérique du Sud qu'un poste correspondant; elle donnerait à tout le continent l'Indépendance sous une forme qu'elle déterminerait et qui serait celle-ci : Trois trônes y seraient érigés, chacun occupé par un Infant d'Espagne, l'un au Mexique, l'autre au Pérou, le troisième sur la Côte Ferme. Le roi d'Espagne aurait pris le titre d'Empereur et aurait réuni sous son sceptre les trois Monarchies. En 1811 la Junta de Zitacuaro avait offert le trône du Mexique à Ferdinand VII et le plan d'Igualo du 24 février 1821 était ainsi conçu :

« Le Mexique aura pour Empereur soit le roi, soit un Infant d'Espagne, soit même un archiduc d'Autriche et après le refus de tous les Princes Espagnols ce fut Iturbide qui monta au trône. La France avait eu l'idée de placer le Duc de Lucques sur le trône des Provinces Unies du Rio de la Plata. (Voy. Chevalier, *le Mexique ancien et moderne*, 2e éd., p. 291.)

Néanmoins, le cabinet américain, voulant conserver son entière liberté d'action, refusa de faire une déclaration conjointe, mais, le 23 décembre 1823, le président Monroe, dans son message présidentiel, faisait la déclaration fameuse que tout le monde connaît et qui, ainsi qu'on vient de le voir, n'est, dans sa première partie, que la paraphrase de la note de Canning.

La déclaration de Monroe fut accueillie avec enthousiasme en Angleterre. Après avoir rendu compte de l'effet des déclarations de Canning à Polignac, l'*Annual Register* disait : « On peut croire qu'une affirmation si peu équivoque des vues de l'Angleterre sur cette grande question a mis immédiatement fin à tout projet, s'il en existait, d'employer les forces des alliés continentaux de l'Espagne comme moyen soit de menace, soit de coercition contre les nouvelles républiques américaines. Le gouvernement anglais ne devait pas toutefois être seul pour résister à une semblable agression. (Ici le *Register* cite le message de Monroe). Cette coïncidence de vues et d'intentions de la part des deux grandes puissances maritimes de l'ancien et du nouveau monde, était, naturellement, décisive contre toute poursuite ultérieure par les alliés d'un projet comme celui qu'on leur avait imputé. » Les Américains reconnurent l'efficacité de la coopération anglaise et, peu d'années après, Rush lui-même écrivait : « Ce changement de la France et de ses alliés fut produit par la connaissance que l'Angleterre s'opposerait à tous hasards aux plans hostiles contre l'Amérique espagnole. Ceci peut être admis sans courir grand risque de se tromper. »

Telle est l'origine première de la doctrine de Monroe : doctrine élastique « qu'il n'est pas désirable, disait le président Roosevelt, de définir d'une manière trop rigide qui puisse nous empêcher de tenir compte des différents degrés de l'intérêt national, suivant les différents cas [1] »; système pratique qui justifie cette appréciation de Cespedes : « Les Yankees ont une façon très originale d'appliquer la doctrine de Monroe, ils l'appliquent suivant ce que peuvent demander les circonstances et suivant ce qui peut convenir à leurs intérêts [2]. »

Après le message de Monroe, les Etats-Unis grandirent, l'esprit américain se fortifia. Il montra ses progrès durant le « règne » de Jackson (4 mars 1829 à 4 mars 1837).

En 1836, le Texas, alors indépendant, s'offrit aux Etats-Unis pour échapper aux représailles du Mexique. Ceux-ci recueillirent

[1] Roosevelt, *American Ideals*, 1897.
[2] Cespedes, *la Doctrine de Monroe. La Havane*, 1893.

sous le drapeau de l'Union, l'étoile solitaire du Texas. C'est pour justifier cet acte que Polk s'emparant de la doctrine de Monroe, écrivit au Congrès :

Dans les circonstances actuelles, je juge opportun de réitérer et de réaffirmer la doctrine de Monroe... Nous devons annoncer catégoriquement au monde, comme un principe immuable de notre politique, qu'à l'avenir, aucune puissance européenne ne peut établir une colonie ou s'approprier un territoire, avec notre assentiment, sur une partie quelconque du continent nord américain... Récemment la doctrine a été émise, chez quelques-unes des puissances d'Europe, d'un équilibre de pouvoirs sur ce continent, pour enrayer notre avancement. Les Etats-Unis ne peuvent permettre, en gardant le silence, aucune intervention sur le continent de l'Amérique du Nord; et si une pareille intervention était jamais tentée, ils seront prêts à résister à tout assaut... Nous devons toujours maintenir le principe que les peuples de ce continent, seuls, ont le droit de décider de leur propre destinée. Si quelque portion d'entre eux, se constituant en Etat indépendant, proposait de s'unir à notre confédération, ce serait une question à trancher entre eux et nous, sans qu'une intervention étrangère soit possible. Nous ne pouvons jamais consentir à ce que des puissances européennes puissent intervenir pour empêcher une telle union, sous le prétexte qu'elle pourrait troubler l'équilibre des pouvoirs qu'ils peuvent maintenir sur le continent.

C'est donc sur le message de 1823 que Polk s'appuie pour déclarer que les Etats-Unis ont, contre l'Europe, un droit de haute surveillance sur toute l'Amérique du Nord. Pour bien prouver que son attitude n'était ni irréfléchie, ni accidentelle, Polk la renouvela dans un message du 29 avril 1848, demandant au Congrès, au nom de la doctrine de Monroe, d'accueillir le Yucatan au sein de l'Union. Il aurait voulu, de même, faire accepter la règle de son message de 1845 par le cabinet de Saint-James, dans le conflit des frontières de l'Orégon, mais, devant l'attitude de l'Angleterre, il dut accepter un traité fixant la ligne-frontière au 19e degré de latitude nord. Le Sénat américain, reculant devant le danger immédiat que présentait l'application de l'innovation de Monroe, repoussa les bills du Yucatan et de l'Orégon.

Polk, lui-même, avait senti peser sur lui l'esprit de tradition lorsque, en 1845, il avait borné son commentaire de Monroe à l'Amérique du Nord. En 1845, les Etats-Unis ne pouvaient pas aspirer au delà de la domination de l'Amérique du Nord. Il fallut arriver au 31 mai 1870 pour que, dans son message, Grant se crût autorisé à étendre les plis du drapeau yankee jusqu'à l'Amérique du Sud.

Grant était ce général audacieux qui avait mené les Nordistes à la victoire, dans la guerre de Sécession. Quand il vit sa patrie

reconstituée, avec toutes ses déchirures cicatrisées et ses plaies refermées, il voulut, au nom de Monroe, acquérir Saint-Domingue, car, disait-il, « c'était un pas rapide fait vers cette grandeur que l'intelligence, l'industrie et l'esprit spéculatif des Etats-Unis les poussent à acquérir jusqu'au point de placer cette nation parmi les premières du monde ».

Cette fois encore, le Sénat américain vint tempérer l'audace. Le sénateur Mungen représenta que les Etats-Unis, à peine sortis des horreurs de la guerre, n'étaient pas assez forts moralement et pécuniairement pour annexer une île où la guerre civile est un mal chronique. Il fut écouté, mais l'élan était donné, et, dans son second message de décembre 1870, Grant put écrire : « Le temps n'est probablement pas loin où, par la marche naturelle des événements, les rapports politiques de l'Europe avec ce continent auront cessé d'exister; notre politique doit se modeler, d'après cette probabilité, de façon à unir les intérêts commerciaux des Etats hispano-américains plus intimement avec les nôtres et à donner ainsi aux Etats-Unis toute la prééminence et tous les avantages que Monroe, Adams et Clay ont eu en vue, quand ils proposèrent d'adhérer au congrès du Panama. »

Vingt-cinq ans plus tard, Cleveland, bien que démocrate, était obligé de déclarer à l'Angleterre qu'une commission américaine allait s'occuper de la question de Venezuela et que, si on touchait à ses décisions, ce serait la guerre. C'était dire que les Etats-Unis, mûrs pour le protectorat des deux Amériques, revendiquaient pour eux seuls la prééminence de ce rôle protecteur. Et le message de Cleveland, du 17 décembre 1895, portait : « La doctrine de Monroe est si importante pour la sécurité de la nation, elle est si essentielle pour le maintien des institutions, elle s'applique tant à toutes les phases de la vie nationale qu'elle ne peut pas tomber en désuétude ». Pour confirmer ce langage, le sous-comité des affaires étrangères, au Sénat américain, vota la motion Davis (19 janvier 1896) interdisant à l'Europe toute occupation prise en gage, cession, protectorat, hypothèque, sur l'Amérique. La motion Davis, après avoir reproduit le message de 1823, portait :

Les Etats-Unis d'Amérique réaffirment et confirment résolument la doctrine et les principes ainsi promulgués par le président Monroe et déclarent maintenir qu'ils soutiendront et maintiendront cette doctrine et ses principes, et considèrent toute infraction à l'une et aux autres, en particulier toute tentative d'une puissance européenne pour prendre ou acquérir tout territoire nouveau ou additionnel sur le continent américain, ou toute île adjacente, ou tout droit de souveraineté ou de possession dans lesdits continents ou îles, dans tout cas ou circonstance où les Etats-Unis jugeraient cette tentative

dangereuse pour leur paix et leur sécurité, que cette tentative soit faite par la force ou par voie d'achat, de cession, d'occupation, d'hypothèque, de colonisation, de protectorat, de contrôle, sur l'accès d'un canal ou de tous autres moyens de transit à travers l'isthme américain, soit sous prétexte de droits mal fondés dans les cas de prétendus différends de limites, soit sous tout autre prétexte mal fondé, comme une manifestation de dispositions hostiles à l'égard des Etats-Unis et une intervention que sous n'importe quelle forme, il serait impossible aux Etats-Unis de regarder avec indifférence.

C'était l'annexion morale, pure et simple, des deux continents de l'hémisphère occidental aux Etats-Unis.

Roosevelt, à son tour, déclare : « La doctrine de Monroe n'est nullement un moyen d'agression, c'est une doctrine de paix qui ne vise qu'à laisser les Etats-Unis se développer en toute sécurité dans les voies qu'ils se sont tracées », c'est-à-dire la conquête pacifique après la suprématie morale.

En juin 1895 le sénateur Lodge, dans la *North American Review*, disait : « La Grande-Bretagne tourne maintenant ses intentions vers l'Amérique du Sud. Si les Etats-Unis sont préparés à voir l'Amérique du Sud graduellement entourée de ports anglais et de dépendances européennes, il ne reste plus rien à dire. Mais le peuple américain n'est pas prêt à abandonner la doctrine de Monroe ni sa suprématie de droit (rightful supremacy) dans l'hémisphère; au contraire, il est prêt à se battre pour maintenir ces deux choses... La doctrine de Monroe doit être établie, pacifiquement si l'on peut, et par la force s'il le faut[1]. » Ces derniers mots : la paix si l'on peut et la force s'il le faut, expliquent tout le développement contemporain que les Etats-Unis ont donné au panaméricanisme.

Il convient maintenant d'examiner en détail les différents événements politiques au cours desquels les Etats-Unis ont appliqué, depuis sa promulgation, la doctrine, « avec les variations d'interprétation convenant à la variété des cas ».

Bolivar, après avoir délivré la Colombie, le Venezuela, le Pérou, l'Equateur et la Bolivie, voulait unir toutes ces nations libres à l'ombre d'un seul drapeau. Il sentait que les querelles intestines compromettraient l'existence des petites Républiques livrées à elles-mêmes. Pour faire jaillir la force de l'union, il songea à une fédération de tous les Etats hispano-américains.

Dès 1822, il convia le Mexique, le Pérou, le Chili et l'Argentine à un congrès panaméricain; mais son appel demeura sans effet. Le message de Monroe parut, Bolivar y vit l'appui cherché,

[1] H. C. Lodge, *England Venezuela and the Monroe doctrine.*

le fondement sur lequel pourrait être bâtie la fédération. Il lança un manifeste invitant toutes les Républiques américaines à venir approuver et adopter dans un congrès la doctrine monroiste. Seuls, le Mexique, le Guatémala, la Colombie et le Pérou répondirent. Les Etats-Unis se tinrent sur une réserve prudente. Le monroisme n'était pas fait pour garantir l'indépendance de l'Amérique du Sud, il n'était fait que pour les Etats-Unis et leur intérêt supérieur. Adams déclara, le 6 décembre 1825, que les Etats-Unis prendraient part au congrès que Bolivar avait convoqué à Panama. Il y avait de longs mois déjà que Bolivar avait lancé son invitation, mais les Etats-Unis ne voulaient que temporiser et laisser tomber dans l'oubli une idée gênante à leur intérêt supérieur, car ils n'étaient pas encore assez forts pour se constituer en défenseurs volontaires des Etats qui ne sollicitaient pas leur appui. La conférence de Panama se réunit sans eux, le 22 juin 1826. Deux délégués partirent alors de Washington avec l'ordre de voyager à petites journées et de faire le possible pour arriver trop tard. Les délégués américains remplirent leur rôle; l'un se laissa mourir dans la traversée de l'isthme. Quand l'autre arriva à Taculaya, les quatre délégués du Mexique, de Guatémala, de la Colombie et du Pérou, qui avaient passé trois semaines à s'entre-regarder comme des augures, s'étaient enfuis, chassés par le ridicule.

Le Texas, un territoire deux fois grand comme la France, avait été conquis par les Espagnols au dix-huitième siècle. Il suivit vers 1810 le mouvement séparatiste des colonies espagnoles et il se rendit indépendant. Il vivait dans l'anarchie lorsqu'en 1819, de sa propre autorité, le Yankee Mac-Gregor s'en empara. Le Texas était prêt à se soumettre, mais Monroe qui sentait que le moment n'était pas encore venu, refusa d'approuver l'envahissement. Le Texas se donna au Mexique. Heureux de cette aubaine, le gouvernement de Mexico, pour mieux le conserver, accorda au Texas un régime spécial d'autonomie; mais les autres Etats du Mexique virent cette faveur d'un mauvais œil. Ils menacèrent de se révolter et leurs réclamations devinrent si pressantes que le président Santa-Anna dut supprimer l'autonomie du Texas. Ce fut alors le tour des Texiens de protester et de se révolter. Houston, de Virginie, qui avait été membre du congrès et gouverneur du Tennessee, se mit à la tête de la rébellion et il n'eut pas de peine à battre Santa-Anna à Santo-Jacinto le 21 avril 1836.

Après cette victoire, le Texas se constitua en république, c'est-à-dire retomba dans l'anarchie. Il fallut chercher encore un appui.

Cette fois, ce fut du côté des Etats-Unis que les Texiens se tournèrent. Au mois de juin 1836, par un plébiscite de 3279 voix « pour » et 91 « contre », le Texas s'offrit aux États-Unis.

Le Texas, que neuf ans auparavant avec Clay[1], les Etats-Unis auraient accepté avec bonheur, était devenu un élément dangereux à cause de la question de l'esclavage. Le Nord antiesclavagiste redoutait l'entrée dans l'Union du Texas voué à la cause esclavagiste. C'est pourquoi, dans son message du 4 décembre 1836, Jackson déclara que les Etats-Unis n'acceptaient pas le Texas et qu'ils laissaient au Mexique tous ses droits sur ce territoire.

Un colonel américain était toutefois envoyé avec quelques troupes dans le Texas sous le prétexte d'arrêter les incursions des Indiens pillards. Cet état provisoire dura jusqu'au 12 avril 1844, jour où, par un traité passé entre le président du Texas et Tyler, président des Etats-Unis, le Texas devenait territoire de l'Union moyennant le paiement de 9 millions de dollars de dettes. Le 18 juin 1844, le Sénat américain rejeta le traité d'annexion par 35 voix contre 16, mais Tyler prit la doctrine de Monroe et l'agita devant la nation. Il eut l'habileté de montrer que puisque Monroe avait défendu l'intervention européenne en Amérique, il fallait empêcher cette intervention, imminente au Texas, en annexant le Texas aux Etats-Unis.

Comme pour justifier les assertions de Tyler, la France et l'Angleterre offrirent leur médiation entre le Mexique et le Texas. Ce fut décisif; personne n'hésita plus. La Chambre vota, le Sénat confirma et deux jours avant son départ de la Maison-Blanche Tyler put ratifier l'acte du Congrès. Le Texas était entré dans l'Union.

Le Mexique ne put se résigner; il prit les armes, mais dans la lutte il fut vaincu. Le 14 septembre 1847, Scott entra dans Mexico. La paix fut signée à Guadelupe-Hidalgo le 2 février 1848. Le Texas demeurait acquis aux Etats-Unis qui payaient au Mexique 15 millions de dollars.

Quelques années après, une revanche semblait se préparer pour le Mexique. Napoléon III avait conçu le projet d'opposer à l'invasion déjà visible de l'Amérique anglo-saxone, la force de l'Amérique latine, et il crut commencer ce dessein en plaçant Maximilien sur le trône du Mexique. A ce moment, les Etats-Unis étaient eux-mêmes déchirés par la guerre de Sécession. Il leur était impossible de s'armer contre une invasion qui avait pour but de relever le prestige des races latines vis-à-vis de la

[1] Clay proposa en 1827, au Mexique de lui acheter le Texas.

fédération anglo-saxone. Mais dès que le Sud fut vaincu, des notes diplomatiques comminatoires partirent de Washington. Par trois dépêches successives (7 avril 1864, 20 juin 1865, 6 septembre 1865), les Etats-Unis refusèrent de reconnaître la monarchie mexicaine. Les notes de 1866 devinrent si belliqueuses que Napoléon III, manquant à la promesse faite à Maximilien, se décida à rappeler le corps français d'occupation. Maximilien fut fusillé à Queretaro et Juarez, grâce à l'argent et aux soldats et aventuriers américains, fut reconnu Président de la République mexicaine.

Si les Etats-Unis, après la réinstallation de Juarez, n'ont pas exigé tout de suite le payement de leurs services, ils n'ont rien perdu pour attendre, car aujourd'hui le Mexique n'est indépendant que de nom; il est en réalité un protégé américain et l'influence yankee, est toute-puissante aujourd'hui au Mexique [1].

En forçant les Français à évacuer le Mexique, les Etats-Unis ont appliqué l'essence même de la doctrine de Monroe, ils n'ont peut-être pas osé à ce moment aller jusqu'au bout, mais ils essayèrent de se rattraper au congrès de Mexico.

Une convention y fut bien votée pour la rédaction de codes de droit international public et de droit international privé de l'Amérique, un traité y fut bien signé pour le règlement par décision arbitrale des réclamations de dommages pécuniaires, un protocole d'adhésion à La Haye a bien été visé, mais tous ces projets de codes, de traité, valent à peu près le papier sur lequel ils ont été écrits. Il suffit de les lire pour voir qu'une idée fixe y domine : la prépondérance des Etats-Unis sur les républiques sud-américaines. La seule décision capitale du congrès de Mexico, le traité d'arbitrage obligatoire, est restée sans effet, car les Etats-Unis ont refusé d'y participer. Ce refus des Etats-Unis prouve, mieux que tout, le fond de la théorie panaméricaine.

Ainsi les Etats-Unis s'étaient affirmés les maîtres dans l'Amérique du Nord. Les Antilles et l'Amérique du Sud allaient maintenant devenir le théâtre de leurs exploits.

L'île de Saint-Domingue a été démembrée en 1697 par le traité de Ryswick; la partie occidentale en devint alors française tandis que la partie orientale demeurait sous la domination de l'Espagne. En 1804, Saint-Domingue proclama son indépendance et prit le nom de République de Haïti. La partie orientale attendit jusqu'en

[1] Voy. pour l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de la France pendant la campagne du Mexique la correspondance de Servavet, secrétaire d'Etat. Wharton, *Digest*, vol. I, chap. III, paragr. 58. Intervention.

1822 pour se révolter contre l'Espagne. A cette époque, l'Espagnol fut chassé et la partie orientale érigée en république de Saint-Domingue. Les deux républiques, celle de l'Ouest et celle de l'Est, s'unirent pour former l'Etat libre de Haïti. Cette situation se prolongea jusqu'en 1844 et alors l'Est et l'Ouest se séparèrent en deux puissances indépendantes. Le désordre devint tel qu'en 1860 le président de l'Est, Santana, remit par un traité entre les mains de l'Espagne son ancienne colonie. Le pays se souleva et expulsa pour la seconde fois les Espagnols. Cependant, les Etats-Unis veillaient. En 1860, lors de la présidence Santana, un de leurs agents secrets, Pierce, obtint la baie de Samana, mais le traité signé postérieurement par Santana avec l'Espagne, avait détruit l'effet de cette cession. Les Etats-Unis, en pleine guerre de sécession, ne protestèrent que pour la forme, mais en 1865 ils réclamèrent leur baie de Samana. Les Dominicains n'osèrent pas s'insurger et laissèrent le drapeau yankee flotter en 1869 sur le havre dominicain. Dans son message du 31 mai 1870, Grant proposa l'annexion entière de Saint-Domingue. Comme Tyler, il agita le danger de l'intervention européenne : « J'ai appris, affirmait le message, de source autorisée, qu'une puissance européenne est disposée à offrir, au cas où nous refuserions nous-mêmes l'annexion, deux millions de francs pour la seule baie de Samana. Comment souffririons-nous qu'une nation étrangère s'empare de cette proie? » Le Sénat demeura insensible, comme il l'avait été en 1844 pour le Texas. Le sénateur Mungen dit alors : « Nous ne souffrirons pas que l'Europe intervienne. » C'était dire : « Nous nous défendrons, mais nous n'attaquerons pas. »

En 1899, on a pu reparler pour Saint-Domingue d'une prise de possession des Etats-Unis; des cuirassés américains mouillèrent autour de l'île et braquèrent leurs canons sur cap Haïtien. En 1902, lorsque s'est déroulée à Haïti une nouvelle révolution, les Etats-Unis se chargèrent de tous les intérêts étrangers et établirent sur l'île leur haute surveillance faisant la police des ports. Firmin, candidat battu à la présidence, avait déclaré la guerre à son rival heureux Callisthène Fouchard et s'était emparé du seul navire de guerre haïtien — la *Crête à Pierrot*, — un vieux croiseur hollandais, rafistolé et rebaptisé, et avec ce navire il faisait merveille, crachant de la mitraille sur tous les vaisseaux amarrés dans les ports sans distinction de nationalité. Les Européens se défendirent et le *Panther* fit feu sur la *Crête à Pierrot* qui dut terminer alors sa carrière.

Les Etats-Unis ne purent pas protester contre cet acte, car les Yankees s'étaient rendus garants de la sécurité des étrangers à Haïti.

L'homme d'Etat américain qui se montra le plus décidé à chasser les Européens de toute l'Amérique, économiquement aussi bien que politiquement, fut James Blaine. Sur l'Europe appauvrie, sur l'Angleterre en décadence, il songeait à dresser l'apothéose de la puissance américaine en général, et yankee en particulier; il songeait, par une fédération économique des trois Amériques, à devancer le cours des siècles, à déplacer l'axe du monde et à le transférer d'un continent dans l'autre. Sous Garfield, en 1881, Blaine lança un premier projet de congrès panaméricain, mais Garfield fut assassiné, et le successeur de Blaine au secrétariat d'Etat, Frelinghuysen, sous la présidence de Chester Arthur, se montra hostile au projet. Le Pérou, le Chili, n'ayant pas répondu à l'invitation, on n'insista pas. L'idée n'en poursuivit pas moins son chemin. Le 20 juin 1883, un accord fut signé entre les Etats-Unis et le Mexique, par lequel les produits manufacturés des Etats-Unis étaient admis en franchise au Mexique, contre l'admission en franchise, aux Etats-Unis, des produits naturels du Mexique.

Le 17 juin 1846, le Bill Frye, réclamant un congrès panaméricain à Washington, fut voté au Sénat. L'application de ce bill traînait en longueur, lorsque, après la défaite de Cleveland à l'élection présidentielle de 1888, défaite à laquelle Blaine avait pris une part très active, Blaine devint en 1889 secrétaire d'Etat sous Harrison. La même année, le congrès panaméricain fut réuni à Washington. Il se sépara dans le marasme après quelques séances, vides de portée et de sens, parce qu'elles étaient pleines d'équivoque. Les quelques peuples de l'Amérique du Sud qui s'étaient laissé traîner là se refusaient à jouer le rôle de guillotinés par persuasion. Il fallut les laisser repartir. Entre temps, Cleveland revenait au pouvoir. Le panaméricanisme s'enfonçait alors dans l'oubli, et les relations économiques entre les deux hémisphères subissaient une dépression sensible.

Quand Mac Kinley prit le pouvoir, il se préoccupa de l'idée de Blaine. Il inaugura à Philadelphie un congrès des délégués sud-américains convoqué par l'Association des manufacturiers des Etats-Unis, et il suscita, à Buffalo, une exposition panaméricaine. La conférence de Mexico fut le résultat de ce nouvel état d'esprit.

Elle se réunit à la fin de 1901. Le Chili refusa d'abord de voter des fonds pour envoyer des délégués. Puis il se décida. L'Argentine déclara ne prendre part au congrès que si la discussion illimitée de l'arbitrage sur les conflits entre le Chili, la Bolivie et le Pérou y était permise. Les débats se prolongèrent jusqu'au 7 février 1902. Ils furent souvent houleux par suite de la méfiance

que les petites Républiques ne pouvaient s'empêcher de manifester contre les Etats-Unis, par suite encore de l'acuité des jalousies locales. Le congrès se serait disloqué, comme celui de 1889, si les Etats-Unis n'avaient eu absolument à cœur d'éviter la débandade et d'offrir au monde un semblant de résultat. C'est ainsi que furent votées à l'emporte-pièce quelques résolutions, destinées à ne pas être ratifiées, sur une banque et un chemin de fer panaméricains, sur un congrès douanier, sur les sources de production et de statistique, sur l'échange des publications officielles, scientifiques, littéraires et industrielles, sur la protection des œuvres littéraires et artistiques, sur les brevets d'invention, modèles et dessins industriels et marques de fabrique ou de commerce, sur les mesures tendant à faciliter le commerce international, sur le musée commercial de Philadelphie, sur la réunion future d'un congrès pour étudier la production et la consommation du café, etc. C'en fut assez pour permettre au cabinet de Washington de se féliciter, d'envoyer une note officielle sur l'importance des résultats obtenus au congrès[1].

Un fait plus décisif avait, quelques années avant, montré le panaméricanisme en action. Au Venezuela, la limite frontière dans la Guyane des établissements anglais, Essequibo, Berbice et Demerara, entretenait une vieille querelle. Les Pays-Bas avaient, en 1803, cédé ces trois établissements à l'Angleterre en indiquant dans la cession la ligne de frontière. Cette ligne n'avait pas été acceptée par le Venezuela qui prétendait tenir une autre délimitation de l'Espagne, possesseur primitif. Les deux parties ne voulant démordre, ni l'une ni l'autre, de leurs revendications, le conflit, malgré des tracés inutilement proposés à plusieurs reprises, retourna à l'état chronique. En 1876, le Venezuela rouvrit les négociations avec l'Angleterre; il crut devoir en prévenir les Etats-Unis, qui jusque-là n'avaient pas soufflé mot dans cette affaire, et persistèrent d'abord dans leur silence. Mais, en 1881, ils se décidèrent à intervenir dans le conflit, prenant en mains contre l'Angleterre la cause du Venezuela. C'est une simple note de Evarts, secrétaire de Hayes, qui exprima à Caracas l'intérêt des Etats-Unis. En 1886, le désir d'intervention s'accentua, ce n'est plus à Caracas, mais à Londres, que les Etats-Unis font

[1] Selon les *Recommendaciones, resoluciones, convençiones y Tratados*, publiés officiellement à Mexico après le congrès, prirent part au congrès de Mexico : la Bolivie, la Colombie, Costa Rica, Chili, Equateur, San Salvador, Etats-Unis, Argentine, république Dominicaine, Mexique, Guatémala, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Uruguay.

connaître leur sollicitude pour une question qui touche de près « à une doctrine vieille de deux générations ». En 1894, les Etats-Unis parlent nettement d'un arbitrage nécessaire. Le président du Venezuela, Crespo, s'était déjà adressé au Pape, mais Salisbury ne voulait entendre parler d'aucun accommodement. Cleveland consacra alors le message du 3 décembre 1894, au conflit anglo-venezuelien. Il y déclarait : « La politique des Etats-Unis est d'écarter de cet hémisphère toute cause de conflit avec les puissances d'outre-mer. » Le cabinet de Saint-James ne s'y arrêta pas, il maintint ses prétentions qu'il estimait être en conformité avec ses droits. A la suite de cette attitude, le congrès américain vota le 22 février 1895, une motion tendant à réclamer un arbitrage. Salisbury fit encore la sourde oreille, mais le 7 août 1895, le ministre américain à Londres lui remit la dépêche suivante :

Les Etats-Unis possèdent sur l'Amérique une souveraineté de fait. Dès lors leur intérêt supérieur leur commande, au nom de la conservation de cette souveraineté de fait, de veiller à ce que l'Europe n'intervienne pas dans les affaires américaines. C'est ce qu'a dit Monroe. Ce n'est pas violer sa doctrine, c'est l'interpréter, au contraire, de déclarer : que les Etats-Unis doivent donner avis en qualité « de pratiquement souverains » sur tout conflit de frontière entre une partie de l'Amérique et une puissance européenne, que les Etats-Unis doivent empêcher un état européen de transférer ses possessions américaines à une autre puissance européenne; qu'ils doivent s'opposer à un arbitrage de nation européenne dans un conflit américain; que les Etats-Unis doivent interdire un arbitrage de nation européenne dans un conflit américain; qu'ils doivent interdire à un état américain de se mettre sous la souveraineté d'un état européen, et annexer un territoire américain quand on peut craindre qu'il soit annexé par des européens; que *les Etats-Unis doivent intervenir dans l'organisation politique des nations américaines*, *pour empêcher*, au nom de la théorie du self government populaire, *l'infiltration de toute idée monarchique*. En agissant ainsi vis-à-vis de l'Europe, les Etats-Unis ne font que répondre aux nécessités créées par la particularité des intérêts d'un nouveau continent fort éloigné de l'ancien. Au demeurant, dans l'espèce, les Etats-Unis apportent un bienfait au monde en réclamant l'arbitrage forcé.

Salisbury répondit à Olney que le message de Monroe loin de revendiquer pour les Etats-Unis le droit d'intervenir dans toute contestation entre une des nations américaines et une puissance européenne, vise seulement les conquêtes de l'Europe, les agressions qu'elle pourrait commettre contre l'indépendance des colonies américaines affranchies; réfutation exacte mais inutile. Le 17 décembre 1896, par un message spécial Cleveland annonça qu'une commission d'enquête américaine allait s'occuper de la

question et que si l'on touchait à ses décisions, ce serait la guerre. Le Congrès prit acte du message par acclamations.

L'Angleterre recula et envoya ses titres de possession à la Commission d'enquête nommée aux Etats-Unis qui les réclamait concurremment avec ceux du Venezuela. L'arbitrage fut signé à Washington le 2 février 1897.

L'hégémonie des Etats-Unis sur toute l'Amérique était moralement imposée à l'Europe par la reculade de l'Angleterre.

L'Espagne avait cependant conservé au nouveau monde Cuba, perle des Antilles. Cuba ne s'était point révoltée ; au milieu des rébellions elle était demeurée fidèle. Or, depuis le message de Monroe jusqu'au message de Mac Kinley (12 avril 1898), les yankees n'ont cessé de manifester à l'Espagne leur hostilité et leur envie à propos de Cuba.

Dès le 11 juin 1823, Jefferson écrivait à Monroe :

Nous avons avec l'Europe de très rares occasions de collision, et celles-ci, avec un peu de prudence, peuvent être généralement accommodées. Des frères de notre hémisphère, aucun n'est encore d'âge à pouvoir nous faire la guerre, et les possessions que l'Europe a dans l'une ou l'autre Amérique lui échappent, de sorte que, bientôt, nous pourrons être débarrassés d'un mauvais voisinage. Cuba seule est là, mais peu menaçante. Si, toutefois, l'Angleterre s'en emparait, ce serait une grande calamité. Si l'on pouvait garantir son indépendance vis-à-vis de toutes les nations, sauf l'Espagne, ce serait comme si elle était nôtre.

Dès 1823, les yankees considéraient que la prise de Cuba ne serait qu'une question de temps ; c'est « comme si elle était leur ». Forsyth, le 15 juillet 1840 [1], et Phillmove en 1852, dans son message s'élevèrent contre la possibilité qu'un Etat étranger pût enlever Cuba à l'Espagne et contre la proposition faite aux Etats-Unis par l'Angleterre et la France d'une convention tripartite pour s'emparer de Cuba [2] ; mais en même temps les Etats-Unis refusaient à l'Espagne de lui garantir la possession de Cuba [3].

En 1852 les Etats-Unis commencèrent l'attaque. Ils préparèrent une conférence à Ostende au mois d'octobre 1854 où les ministres d'Angleterre, de France, d'Espagne et des Etats-Unis discutèrent la réunion de Cuba aux Etats-Unis. On parla alors d'un chiffre de 120 millions de francs comme achat et quand les diplomaties européennes eurent été bien informées, la Confé-

[1] Wharton, *Digest of the International Law of the U. S. 1887*, vol. I, p. 373. Lettre à Vail.

[2] Warthon, *Digest*, vol. I, p. 376.

[3] *Ibid*, vol. I, p. 377.

rence se sépara en laissant des documents qui furent communiqués en 1855 au Congrès par Pierce.

La période des révolutions américaines était passée, lorsque Cuba se décida à s'agiter[1]. En 1835, quelques complots, vite étouffés, se produisirent. Narcizo Lopez débarqua dans la province de Pinar del Rio avec quelques troupes, fut pris et exécuté. Le mouvement séparatiste ne se manifesta plus jusqu'en 1860. Calixto Garcia, Carlos Cespedes, Maximo Gomez, Antonio Maceo, énergiques et braves, voulaient être libres. Garcia ralliait les créoles, Gomez avait la science militaire, Maceo entraînait derrière lui le contingent noir non à dédaigner puisque les nègres représentaient alors à peu près le tiers de la population cubaine. Sous l'influence de ces hommes, un souffle insurrectionnel embrasa l'île, des « juntas » révolutionnaires s'organisèrent dans toutes les provinces; un cri de ralliement gronda de la Vuelta Ariba à la Vuelta Abajo « Vive Cuba libre! » En 1868, 3 corps de troupes sous Garcia, Gomez et Maceo, se dressèrent en face des forts espagnols, le drapeau rayé de blanc et bleu avec l'étoile solitaire leur servait d'emblème. Ce fut la guerre de Dix ans — 1868-78 — qui ne se termina que grâce aux concessions de Martinez Campos, par la capitulation de Zanjon (10 févr. 1878). Pendant la durée des hostilités, les Etats-Unis s'étaient tenus aux aguets, voyant avec joie l'Espagne user ses forces et perdre par les fièvres ou sous les balles les courageux enfants qui plus tard lui manquèrent pour s'opposer à l'agression yankee.

En 1861, le congrès américain vota un vœu de sympathie au peuple cubain révolté. Des flibustiers, avec l'approbation du gouvernement américain, partaient incessamment du Key West pour Cuba, avec des armes et des munitions. Les messages présidentiels révélaient les tendances. Grant écrivait, en décembre 1874 : « Six ans d'insurrection donnent à cette insurrection un caractère de gravité indéniable[2] », et, en 1875, il déclarait : « L'humanité demande la cessation de la guerre à Cuba avant que l'île ne soit rasée et pleine de sang[3]. » En 1877, c'était le tour de Hayes d'insinuer : « Il est impossible que les affaires de Cuba ne portent pas atteinte à des droits et à des intérêts américains[4]. » Malgré ces manifestations, les Etats-Unis ne reconnurent pas comme belligérants les « insurrectos » espagnols, car ils sentaient que l'Espagne n'était pas alors suffisamment épuisée. Aussi, quand

[1] Saragoza, *les Insurrections cubaines.*
[2] Wharton, I, p. 403.
[3] *Ibid.*, p. 409.
[4] *Ibid.*, p. 410.

le calme fut rétabli, ils purent rentrer dans l'ombre sans être compromis.

La capitulation de Zanjon signée, Gomez rentra à Saint-Domingue, Maceo se réfugia à Costa Rica et Garcia accepta un emploi dans la banque hypothécaire. Après Martinez Campos et sous plusieurs gouverneurs, Madrid restait indifférente et aveugle : on était sûr de Cuba *siempre fiel*, de Cuba toujours fidèle. Lorsque Polavieja, en 1890, voulut agir et expulser Maceo, il fut rappelé. En 1895, son successeur Calleja dut faire fermer à la Havane les fenêtres de son palais pour ne pas entendre le cri d'une foule délirante : « Vive Cuba libre ! » Maceo s'était jeté dans la « sierra » avec quelques milliers de cavaliers. Marti organisait la résistance de concert avec Maceo et la guerre recommença. Gomez revint de Saint-Domingue avec des troupes levées dans l'est de Cuba dont le nombre grossissait chaque jour. L'île était à feu et à sang. Martinez Campos, envoyé à Cuba comme suprême espoir, dut reconnaître qu'une politique d'hésitation et de médiation n'était plus possible. Maceo ayant fait sa jonction avec Gomez, la province de la Havane fut envahie. Campos rappelé fut remplacé par Weyler qui inaugura la politique des « reconcentrados ». Les populations de trois provinces furent rabattues sur la Havane pour faire le désert devant les insurgés.

Les Etats-Unis alors crurent que le moment était propice. Palma, chef de la « Junta Cubana », leur avait adressé une lettre suppliante après le message du 2 décembre 1895, qui était resté muet sur la question cubaine. Les relations avec l'Espagne étaient à ce moment-là très tendues; des notes comminatoires avaient été envoyées par le gouvernement américain au sujet du navire américain *Alliance*, qui avait essuyé deux coups de canon espagnol. Le 28 février 1896, Sherman proposa au Sénat de reconnaître les Cubains comme belligérants; il parla des atrocités de Weyler et lut un appel de Cisneros Bethancourt qui se terminait ainsi : « Cuba, la sanglante, supplie ses sœurs américaines. Elle le fait au nom de Dieu, de la Justice, de la Civilisation et de l'Amérique. »

La proposition Sherman fut votée par 64 voix contre 6. Le 2 mars 1896, ce vote fut ratifié par la Chambre par 263 voix contre 16 et, malgré ces votes, les Etats-Unis ne reconnurent pas officiellement la belligérance des Cubains; mais, par une note du 4 avril 1896, proposèrent la médiation américaine entre Cuba et l'Espagne. Ils déclaraient que les Etats-Unis avaient le droit et le devoir de s'intéresser à une lutte pour la liberté, de prendre les malheurs de Cuba en considération, comme une nation chrétienne

et civilisée, et se préoccuper des capitaux nord-américains engagés dans l'île de Cuba. Canovas refusa. Aux élections de novembre 1896 Cleveland fut remplacé par Mac Kinley, Canovas fut assassiné le 9 août 1897 et, les libéraux revenant au pouvoir avec Sagasta, Weyler fut remplacé par Blanco. Le gouvernement espagnol essaya d'organiser l'autonomie de Cuba [1], c'est alors que Mac Kinley lança le message du 7 décembre 1897 [2]. Une lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Washington, Dupuy de Lôme, adressée à Canelejas, fut interceptée. Dans cette lettre, de caractère privé, Dupuy se plaignait des procédés du gouvernement américain vis-à-vis de son pays. La lettre fut publiée et Dupuy offrit sa démission. L'affaire n'eut pas de suites, mais lorsque le gouvernement espagnol demanda à Mac Kinley de rappeler le consul Americain à la Havane, à cause de sa bienveillance manifeste et ouverte pour la « Junta Cubana », Mac Kinley refusa. Sur ces entrefaites le *Maine* sauta dans la rade de la Havane.

Avant que fût close l'enquête ordonnée après l'accident, sans motifs nouveaux, les Etats-Unis posèrent à l'Espagne un ultimatum. L'Espagne devait s'engager à régler la situation des « reconcentrados » de concert avec les Etats-Unis et devait proclamer un armistice pour que les Etats-Unis pussent régler sur la base de l'indépendance une situation définitive entre Cuba et la métropole. Les puissances mirent le Pape en avant pour un arbitrage. Les Etats-Unis eurent l'air d'accepter ces bons offices, mais tout à coup Mac Kinley lança son message du 12 avril 1898 dans lequel il déclarait la guerre à l'Espagne. Le président des Etats-Unis disait agir ainsi au nom de l'Amérique, au nom de l'humanité et au nom du préjudice commercial porté aux Etats-Unis par les désordres de Cuba.

Les hostilités furent courtes. L'escadre espagnole, après s'être dissimulée dans les océans avec tant de soin qu'on l'appelait l'escadre-fantôme, était allée se faire bloquer dans la rade de Santiago de Cuba. Quelques régiments d'infanterie et de cavalerie avaient suffi pour acculer les troupes espagnoles. Santiago capitula le 17 juillet 1898. Les préliminaires de la paix furent signés à Paris le 11 août 1898 et, le 20 décembre, le

[1] Merignac, l'*Autonomie cubaine et le conflit hispano-americain.* (*Revue du Droit public et de la Science politique*), 1898, Ier vol.

[2] Ce message critique très vivement les actes de Weyler, déclare qu'il n'y avait pas pour le moment à intervenir, mais que si Cuba n'était pas pacifié dans un avenir prochain les Etats-Unis se réservaient le droit au nom de la civilisation et de l'humanité d'intervenir par la force dans les affaires cubaines.

traité de Paris était définitif. Les Espagnols cédaient les Philippines moyennant 20 millions de dollars, ils abandonnaient Porto Rico et Cuba sans que les Etats-Unis fussent obligés à prendre en charge la dette cubaine. Par l'annexion des Philippines, célébrée dans le message du 7 décembre 1898, un courant nouveau d'impérialisme se manifestait aux Etats-Unis; par la prise de possession de Cuba, le panaméricanisme yankee s'affirmait sur l'Amérique.

Quand le Yankee eut infiltré son influence dans la grande Antille, un régime conçu de manière à fonder en droit l'hégémonie américaine fut voté à Washington [1]. Le Bill Platt interdit au gouvernement de Cuba de céder à toute autre puissance étrangère que les États-Unis un pouce de son territoire. Les Etats-Unis ont le droit d'intervenir à Cuba soit pour garantir l'indépendance et le manitien d'un gouvernement propre à protéger la vie, la propriété et la liberté individuelle, soit pour assurer l'exécution des obligations imposées à Cuba... Pour favoriser cette intervention des Etats-Unis, il leur est vendu ou loué des dépôts de charbon ou des stations navales dans l'île [2]. Aucune dette publique ne pourra être contractée par le gouvernement de Cuba si les intérêts ne peuvent en être payés sur les recettes ordinaires. Tous les plans d'assainissement en projet ou ceux qui pourront être convenus mutuellement par les deux nations devront être exécutés par le gouvernement de Cuba. L'île des Pins est mise à la disposition des Etats-Unis. Enfin, tous les actes accomplis par le gouvernement intérimaire sont ratifiés par le gouvernement cubain.

Ces précautions prises, le 20 mai 1902, les Etats-Unis rendirent la liberté à Cuba et permirent l'installation solennelle de la République cubaine.

***

La fin prochainement.

[1] Voy. art. 4 de la loi du congrès, approuvée le 2 mars 1901 et art. 7 additionnel à la constitution cubaine.

[2] Les dépôts et stations ont été fixés par la convention des 18-24 février 1903.

LE DUC DE REICHSTADT

D'APRÈS DES NOTES INÉDITES DU CHEVALIER DE PROKESCH-OSTEN

M. le comte Antoine de Prokesch-Osten, le fils de l'ami intime du duc de Reichstadt, a bien voulu me communiquer des renseignements du plus haut intérêt sur ce jeune prince dont la destinée si douloureuse et la fin prématurée ont éveillé tant de sympathies. En parcourant ses archives de famille, il a retrouvé un précieux volume où, à chaque page, figurent des notes inédites de son père qui sont d'une réelle importance pour l'histoire du prince.

On sait que le chevalier de Prokesch-Osten, se trouvant à Gratz au mois de juin 1830 au retour d'un grand voyage d'études en Grèce, en Asie-Mineure, en Egypte et en Italie, et après une mission diplomatique auprès de Capo d'Istria et de Méhémet-Ali, fut invité par l'empereur François II à sa table et placé à côté du duc de Reichstadt qui devait bientôt après le prendre pour son ami et son unique confident. Prokesch[1] écrivit, quelques

[1] Le chevalier de Prokesch-Osten, né à Gratz le 10 décembre 1795, obtint le titre de baron en 1845 et celui de comte en 1871. Après avoir fait partie en 1815 du cabinet de l'archiduc Charles, il devint en 1816 professeur de mathématiques à l'Ecole des Cadets d'Olmütz, en 1818 adjudant du feld-maréchal de Schwarzenberg, en 1821 premier lieutenant au quartier-général de l'état-major, en 1823 capitaine d'infanterie à Trieste. En 1824, il fut chargé de missions en Grèce, Asie-Mineure, Turquie et Egypte. En 1828, chef d'état-major de la flotte contre l'amiral Dandolo, en 1830 major de la marine autrichienne, en 1831 chef d'état-major à Bologne, en 1843 ambassadeur à Athènes, en 1845 général major, en 1848 feld-maréchal lieutenant, de 1849 à 1852 ambassadeur à Berlin, en 1853 président de la diète fédérale à Francfort, en 1855 internonce à Constantinople, en 1863 général d'artillerie, en 1867 ambassadeur à Constantinople, il mourut à Vienne le 26 octobre 1876, comblé d'honneurs et laissant la réputation d'un militaire savant et d'un habile et loyal homme d'Etat. A la diète de Francfort il tint résolument tête à M. de Bismarck qui lui en garda rancune dans ses *Souvenirs*. Les ouvrages de Prokesch-Osten sont nombreux. Il faut citer entre autres ses *Souvenirs d'Egypte et d'Asie-Mineure*, son *Voyage aux*

semaines après la mort du fils de Napoléon, la « Lettre sur le duc de Reichstadt » qui fut publiée en 1832, et reparut dans le quatrième volume de ses Opuscules (Stuttgart, Hallberger, 1842). Dans la laborieuse retraite qui suivit sa brillante carrière militaire et diplomatique, Prokesch composa un récit plus détaillé : « Mes relations avec le duc de Reichstadt, » qui, extrait et traduit du tome I[er] de ses œuvres posthumes, parut, en 1878, par les soins diligents de son fils.

Dans l'avant-propos de cette dernière publication, Prokesch disait, en faisant allusion à la Lettre de 1832 : « Des considérations qui n'existent plus aujourd'hui m'empêchèrent à cette époque d'y joindre trop ouvertement le récit de mes rapports personnels avec le duc et de fournir ainsi la justesse de mes appréciations. Je viens donc maintenant réparer cette omission, mais la vigueur de la jeunesse qui me faisait alors trouver le langage voulu pour esquisser le portrait de ce prince en traits dignes de lui, s'est évanouie, je ne le sens que trop, sous le poids des années et des événements ». Personnellement, je ne m'en étais pas aperçu; car, lorsque j'utilisais cet important écrit pour retracer l'image du fils de Napoléon, j'admirais la netteté, la franchise, la précision des renseignements de Prokesch.

Or, voici que des notes intimes, écrites quelques mois après la mort du duc de Reichstadt par Prokesch lui-même, me sont communiquées. « Elles sont, m'atteste le comte de Prokesch-Osten, de la main même de mon père qui les a écrites pendant sa traversée de Trieste à Alexandrie, en mars 1833, comme aide-mémoire. Il ne s'en est malheureusement pas servi, en écrivant bien plus tard le *Mein Verhältniss zum Herzog von Reichstadt*. Il avait probablement oublié l'existence de ces notes. Ecrites sous l'impression presque toute récente de la mort du duc et des souvenirs qui s'y rattachaient, ces notes ont une valeur historique d'une authenticité indiscutable. Les expressions un peu vives que vous rencontrerez çà et là, ajoute le comte de Prokesch-Osten, font preuve de la sincérité et de l'intimité de ces remarques. »

Prokesch avait alors trente-huit ans, et si vifs que soient parfois ses jugements, je puis affirmer pour les avoir contrôlés que s'ils n'ont pas la froideur et la correction habituelles aux écrits diplomatiques, leur ardeur généreuse ne nuit pas du tout à leur véracité. Ils présentent des détails importants et nouveaux

Lieux-Saints, ses *Souvenirs d'Orient*, son *Histoire de la chute de la Grèce*, ses *Essais archéologiques* et dans ses œuvres posthumes, ses *Deux Missions à Naples*, ses *Lettres diverses* et ses *Notes sur la question d'Orient*, sa *correspondance avec Gentz et Metternich*.

sur le prince lui-même, sur diverses parties de sa trop courte existence, parties qu'on a vainement essayé de contester, sur Marie-Louise, le prince de Metternich, ses professeurs et la cour d'Autriche.

Se trouvant à bord de la corvette *Leipsig* en mars 1833, pendant sa traversée de Trieste à Alexandrie, Prokesch écrivait sur un exemplaire du livre de Montbel, *le Duc de Reichstadt*, les réflexions suivantes qui se référaient à l'avant-propos de l'ancien ministre de Charles X : « Dans les premiers jours d'août 1832, revenu de Rome à Vienne, je rencontrai le comte de Montbel chez le prince Joseph de Schwarzenberg, le frère du feld-maréchal, à Dornbach. Le comte s'approcha de moi et me fit part avec chaleur de son intention d'écrire la vie du duc de Reichstadt. » Cette communication inattendue suscita au premier abord quelque contrariété chez Prokesch : lui-même avait eu la pensée d'écrire la vie du duc de Reichstadt. « Je me considérais, dit-il dans ses notes intimes, comme obligé à ce travail par estime pour Napoléon et par amour pour son fils. Mais je connaissais trop bien la façon de penser de Metternich pour savoir que, tant qu'il vivrait, mon travail ne verrait pas le jour. Je n'espérais pas grand chose de l'étude de Montbel. Cependant, j'avais du plaisir de constater qu'il y avait au moins un Français qui ne partageait pas l'ingratitude de sa nation. Quelque peu de la vérité percera toujours, pensais-je, et je promis volontiers la collaboration qu'on me demandait. »

Toutefois, Prokesch était surpris d'avoir entendu dire à Montbel que Metternich l'avait adressé à lui, car ses rapports avec le duc avaient paru toujours désagréables au chancelier; aussi alla-t-il voir Metternich à Baden, près Vienne, et lui demanda-t-il ce qu'il pensait de la proposition qu'on venait de lui faire. « J'ai oublié de vous en parler, répondit Metternich. Montbel veut, en effet, écrire l'histoire du duc, quoiqu'il y ait là un assemblage presque comique : Montbel et le duc de Reichstadt! Je lui ai procuré de très intéressants détails. Donnez-lui de votre côté tout ce qui est honorable pour le duc. Personne ne peut, mieux que vous, fournir de meilleures indications sur sa façon de penser. » A ces paroles, Prokesch manifesta un certain étonnement, car jusque-là le prince n'avait rien voulu connaître de ses relations particulières avec le duc de Reichstadt. Il ne put s'empêcher de dire qu'il était heureux d'apprendre que le temps l'avait justifié à ses yeux. « Ceci est passé, répliqua Metternich, le duc est mort. Mes raisons d'autrefois n'existent plus. »

A la suite de cet entretien, Montbel vint pendant plusieurs

jours chez Prokesch qui prit son journal quotidien, les lettres du duc adressées à lui et ses propres réponses, puis dicta au comte ce qu'il croyait pouvoir communiquer. « Je lui cachai, dit Prokesch, beaucoup de choses ; je ne lui en fis connaître d'autres qu'à moitié, car je savais que chaque fois il lisait à haute voix au prince ce que je lui avais révélé. » C'est le 19 août 1832 que Prokesch, venu à Vienne depuis le 12, c'est-à-dire trois semaines après la mort du duc de Reichstadt, reçut chez lui Montbel. Pendant cinq matinées il s'entretint avec lui de ce grave sujet. En toute loyauté, l'historien du duc de Reichstadt mentionna ces entretiens. « Il fallait bien, remarqua Prokesch, que Montbel indiquât ses sources, car tout Vienne savait qu'il n'avait jamais parlé lui-même au duc. La forme de sa mention me fut désagréable, parce qu'on me fit, pour ainsi dire, non seulement pour l'expression mais aussi pour la forme, solidaire de l'auteur. Cependant, je ne puis qu'estimer sa manière d'agir à mon égard. »

Montbel lut à Prokesch l'introduction de son livre où il disait que, quoique profondément attaché à la famille royale, il n'avait pu rester indifférent à l'intérêt qu'inspiraient les qualités du duc de Reichstadt. Il avait vu avec émotion « ce jeune prince, proscrit aussi par les révolutions, sans héritage, sans patrie, presque sans nom, le front découronné et flétri par la souffrance, expirer dans les angoisses d'une lente agonie. » Aussi, était-il sûr que le cœur généreux des Bourbons ne saurait le blâmer d'avoir rendu justice au fils de Napoléon, ainsi que d'avoir voulu écrire la dernière page de l'immense histoire de l'Empereur, pour en dégager la haute et terrible moralité. Il disait avoir été à même de rassembler de nombreux renseignements sur le duc de Reichstadt, d'après les communications des personnages les plus considérables, les témoins oculaires et les pièces les plus authentiques. C'est à Metternich et à l'empereur François II qu'il faisait allusion en ces termes : « J'ai réclamé ces documents en m'adressant directement à ceux qui en étaient les dépositaires. Je leur ai fait part de mon intention. Leur esprit élevé a reconnu la convenance et l'utilité de mon projet. Ils l'ont encouragé en m'autorisant à prendre communication des pièces et correspondances diplomatiques, en me mettant en relation avec plusieurs personnes qui ont longtemps vécu dans l'intimité du duc de Reichstadt. »

Montbel fit connaître encore à Prokesch les premiers chapitres de son ouvrage, puis cessa tout à coup cette lecture. La publication, confiée à un imprimeur de Paris, subit des retards inattendus. « Je craignis, avoue Prokesch, que l'image du duc n'apparût pas assez pure dans ce miroir vacillant. A cause de

cela, et quoique je susse combien ce serait chose désagréable au prince de Metternich, j'écrivis la *Lettre sur le duc de Reichstadt par un de ses amis*[1]. Je la donnai au comte Sedlinzky, ministre de la justice, qui me la rendit en m'assurant qu'il n'osait la montrer au prince. J'attendis le moment favorable pour en parler à Metternich qui accueillit mes premiers mots avec les signes d'un mécontentement évident. Mais sur ma remarque que cette lettre servirait de sanction au travail de Montbel et constituerait la seule preuve contre les reproches qui pouvaient s'élever au sujet de l'exposé inexact des sentiments du duc, il s'assit et me permit de la lui lire. Le prince Paul Esterhazy, alors en congé à Vienne, et Pilat, l'ancien secrétaire particulier du prince et rédacteur de l'*Observateur*, étaient présents. Metternich corrigea seulement le passage où je représentais la mort du duc comme la suite du conflit de ses passions intérieures. Il m'opposa l'autopsie. Il attachait de l'importance à ne voir attribuer la mort du prince qu'à des causes purement physiques. Je ne fis qu'à moitié ce qu'il voulait. Dans le passage relatif au maréchal Marmont, il désira que j'adoucisse quelques mots. J'y consentis. Lorsque j'arrivai à la question de savoir si le duc ne se serait jamais laissé entraîner à s'échapper d'Autriche pour se rendre en France, et que j'affirmais cette intention, il parut surpris. Sur mon assertion que le fils de Napoléon ne pouvait vouloir autre chose, et que l'éducation qu'il avait reçue en Autriche n'avait pas eu pour but de lui faire oublier sa naissance, il admit ce passage. » Le chancelier dit qu'il ne s'opposerait pas à la publication de la Lettre. Mais il ne voulait point qu'elle fût imprimée en Autriche et qu'elle parût avant l'ouvrage de Montbel. Il pria ensuite Prokesch de ne pas se nommer. Il lui suffirait de mettre comme signature « Par un de ses amis », et le monde entier le devinerait.

« J'avais lu le manuscrit, dit Prokesch, seulement au prince Dietrichstein, à la veuve du feld-maréchal de Schwarzenberg et au comte Jean Paar, mes amis préférés. Je l'envoyai au libraire Herder, à Fribourg, avec recommandation de s'entendre avec l'éditeur de Montbel sur l'époque à laquelle devait paraître l'ouvrage. Mais le libraire avait fait banqueroute. Herder n'attendit pas et ma lettre parut quelques semaines trop tôt. Elle fut durement combattue par l'aristocratie et même par l'archiduchesse Sophie. On traita de prétentieux le titre vague de la lettre, quoique chaque page prouvât que j'en savais bien davantage sur le duc et que j'avais pénétré dans son âme plus profondément que personne.

[1] Fribourg en Brisgau, Herder, 1832

Il était cependant reconnu par presque tous que j'avais pu écrire sans prétention « un de ses amis », car je l'étais, et en dehors de moi le prince n'avait jamais ouvert son âme à personne. Mais précisément ceux-là mêmes qui, tant que vivait le fils de Napoléon, l'avaient traité de demi-bâtard, ceux-là criaient maintenant, et de toutes leurs forces, qu'un duc ne pouvait avoir qu'un prince pour ami! Troublés par ces croassements, mes amis les plus éprouvés prenaient parti contre moi. Je supportais cette épreuve patiemment. D'ailleurs, qu'aurais-je pu faire? Ma pensée se reportait sans cesse vers ce jeune infortuné pour la mémoire duquel pas un seul de ces fiers braillards n'aurait remué le bout du doigt ».

Dans l'ouvrage qui retraçait ses *Relations avec le duc de Reichstadt*, Prokesch dit qu'il ignore de quelle façon on accueillit en France le travail de M. de Montbel. Pour l'Autriche, il est plus explicite. « L'ouvrage, affirme-t-il, fut reçu ici assez froidement. Le prince de Metternich désirait vivement une traduction du livre de Montbel. Il me proposa de la faire avec le concours du docteur Garke. La proposition me fut agréable, car elle me permettait de modifier dans le livre ce qui me paraissait aller à l'encontre de la vérité. J'entrepris et j'achevai le travail tout seul dans le cours du mois de janvier. Pour les notes, ma femme, son frère Jules, Mlle Mina de Donau et Antoine de Schmerling me vinrent en aide. Le comte Maurice me communiqua plusieurs détails qui avaient rapport à lui-même. Le prince Dietrichstein m'aida dans les dernières corrections des épreuves. Quelques jours avant mon envoi en Egypte (février 1833), l'impression de ce livre chez Gérold était terminée. Le comte de Montbel relut chez moi ligne par ligne cette traduction et corrigea le texte d'après l'original, si bien que la seconde édition, à vrai dire, est la traduction même de la traduction de la première édition. »

Prokesch, qui, par sa « Lettre sur le duc de Reichstadt », avait obtenu en Allemagne un succès considérable, était l'homme le plus modeste du monde. Il se laissait simplement qualifier d'officier d'état-major au service d'Autriche et d'adjudant du duc. Il n'avait eu d'ailleurs d'autres prétentions que de dire aux amis de ce prince quelques mots sur sa vie, de louer et de plaindre « celui qui, pauvre de biens réels, mais riche de souvenirs et d'espérances, s'éteignit comme la dernière étincelle d'un vaste incendie, comme une étoile brillante au milieu d'un ciel chargé de nuages ». Comment, en effet, ne pas déplorer la perte d'une vie « semblable, disait-il, à une fleur près d'éclore »? Comment ne pas redire à tous l'amour ardent que le duc avait pour son père? « Il l'aimait, il l'admirait, il l'adorait. Il étudiait en lui l'histoire

entière, le passé, le présent, l'avenir. » C'était un ridicule mensonge d'affirmer qu'on s'était efforcé de lui cacher le nom et le sort de son père. « La première heure me convainquit, affirme Prokesch, que le prince avait connu et apprécié son père dès ses jeunes années; qu'il avait réfléchi sur son sort et sur les grands sujets qui occupaient alors les rois et les hommes d'Etat. » Sa tâche favorite était l'étude de l'histoire stratégique des campagnes de Napoléon. S'il admirait Wallenstein, le prince Eugène, le grand Frédéric, il mettait son père au dessus de tous les capitaines illustres. « Son histoire était pour lui le miroir des faits, la leçon des peuples et des individus... La plupart de ceux qui connurent son père ont trouvé de la ressemblance entre le duc et lui. Ses traits étaient les siens. Il les eut depuis son berceau et jusque sur son lit de mort [1]... Non, le père ne mourut pas complètement dans le fils. Celui-ci était digne d'être le gage des espérances, des vœux, de la gloire d'une nouvelle dynastie. » On sait que c'est grâce à l'étude des campagnes de son père qu'il connut le chevalier de Prokesch, avant que celui-ci le rencontrât à Gratz en 1830. Il avait lu, en effet, le Mémoire de cet officier publié par la *Revue militaire autrichienne* sur les batailles de Ligny, Quatre-Bras et Waterloo, dans lequel Prokesch avait, en réponse à ceux qui contestaient le génie du grand capitaine, démontré que, dans la dernière bataille, les hommes et les éléments s'étaient tournés contre Napoléon et qu'il avait été trahi par la fortune. « Vous avez défendu l'honneur de mon père, lui dit le duc, à un moment où chacun le calomniait à l'envi. » Et ce simple écrit devait former comme le lien étroit de leur inébranlable amitié.

« Le nom du duc de Reichstadt, dit Prokesch dans ses notes inédites, a toujours été pour moi un nom qui me touchait et dont le son me parlait comme une voix intime. Eloigné de Vienne depuis le mois de mai de l'année 1823, je ne l'avais vu comme

[1] Pour cette ressemblance qu'on a voulu, mais en vain contester, il faut se rappeler : 1° que Napoléon a dit de son fils : « Il a ma poitrine, mes yeux et ma bouche » ; 2° que Marie-Louise a dit de lui : « Il ressemble beaucoup à l'Empereur » ; 3° que Marmont en a dit : « Il a le front de son père, ses yeux et leur même expression, le même feu et la même énergie, le même teint et le même menton » ; 4° que Belliard en a dit : « Il ressemble beaucoup à son père » ; 5° que la sœur d'Andryane l'ayant rencontré au Prater le 22 mars 1831, s'écria : « Mon Dieu ! comme il ressemble à son père ! » On pourrait citer encore d'autres témoignages, mais ceux-là suffisent. J'ai démontré en outre, d'après la confrontation des deux masques de Napoléon et de son fils que j'ai tenus entre mes mains à Baden, les divers points de ressemblance des deux figures.

enfant que de rares fois. Sa belle tenue à cheval pendant une revue m'avait agréablement impressionné. La veille du jour où je fus invité au festin impérial, je m'étais fait un reproche de n'avoir point cherché à lui être présenté, depuis mon retour de l'Orient. Sans l'occasion de ce festin, je n'y serais jamais arrivé, parce que je me sentais peu attiré à la Cour. Je ne me serais jamais imaginé que l'on pouvait être avec un prince autrichien autrement que soumis, roide, courtois et réservé par rapport aux formes et se bornant à rester dans les lieux communs. Je partageais aussi l'opinion du monde au sujet de son éducation. » Aussi, quelles furent la surprise et la joie de Prokesch quand il découvrit à quelle nature généreuse il avait affaire! Dans sa *Lettre sur le duc de Reichstadt*, Prokesch avait fait un portrait fidèle et impressionnant du jeune prince. Il l'avait représenté avec sa bonté et sa délicatesse naturelles, son tact et son discernement, sa sincérité parfaite, sa rapidité de pensées et sa vivacité d'esprit, son impartialité et sa gravité précoces, sa conscience des qualités nécessaires à un prince pour bien gouverner un grand pays, son coup d'œil stratégique et ses dons innés de général, son amour des exercices du corps et son respect de l'épée, son besoin de connaissances solides et pratiques, son dédain de l'éloge et de la flatterie, sa soif du grand et du beau, sa connaissance de lui-même et ses anxiétés perpétuelles, ses tristesses et ses impatiences fiévreuses, enfin avec sa douleur mortelle de n'être point à la place que devait occuper le fils du grand Empereur. Rien de plus ressemblant, rien de plus vrai que cette effigie tracée par une main sûre et loyale. Lorsqu'il écrivit plus tard ses *Relations avec le duc de Reichstadt*, Prokesch ne fit que confirmer l'exactitude de ce portrait et les notes intimes, dont je me sers aujourd'hui, vont le corroborer entièrement.

Prenant donc en mains l'édition allemande de l'ouvrage de Montbel, Prokesch y place, comme je l'ai dit plus haut, des notes marginales soit pour approuver, soit pour contester ou critiquer tel ou tel passage.

Montbel avait rappelé qu'un homme d'Etat, d'une haute réputation européenne (lisez Metternich), avait écrit de Paris, en 1810, à l'empereur d'Autriche que Napoléon aspirait évidemment à la monarchie universelle et qu'il allait d'abord attaquer les Russes. « S'il est vainqueur, l'année suivante vous ménagerez la paix à l'Europe; s'il est vaincu, dans deux ans vous la dicterez à Paris. » Montbel admirait cette haute prescience et Prokesch ajoutait : « Si ces deux hommes (Metternich et Napoléon) avaient été ensemble, quels réels services auraient-ils pu rendre au siècle

pour le véritable progrès! Metternich, d'après le dire même de ses ennemis, a de grandes qualités : un coup d'œil surprenant, une capacité incomparable pour négocier, de l'audace et du bonheur. S'il avait été ministre de Napoléon, jamais celui-ci ne serait tombé. » C'était aller un peu loin, je crois, dans les prédictions. Metternich, dont je ne conteste pas les mérites éminents, n'aurait pu s'entendre avec Napoléon, mieux que ne le fit Talleyrand. Ces deux hommes se valaient comme diplomates, et peut-être faut-il mettre encore Talleyrand au-dessus de Metternich? La froideur et l'impertinence de Talleyrand avaient exaspéré l'Empereur. Qu'eût-ce été de l'impertinence et surtout de la fatuité de Metternich? Si celui-ci a pu se maintenir au pouvoir sous François II, c'est que l'empereur d'Autriche admettait et supportait son orgueil en reconnaissance de ses autres mérites. Jamais Napoléon ne l'eût toléré, car il se sentait supérieur à tous. Il suffit de lire le portrait que Metternich a tracé de l'empereur des Français, dans ses Mémoires, pour voir jusqu'où allait la suffisance du chancelier autrichien. Ne se demande-t-il pas en effet si Napoléon a bien mérité le titre de grand homme et ne se borne-t-il pas à lui reconnaître de hautes qualités? Non, jamais M. de Metternich n'eût pu vivre, comme ministre, aux côtés de Napoléon, et jamais l'empereur n'eût pu supporter son contentement personnel et sa morgue superbe.

Aux considérations de Montbel sur les adulations du Sénat, lors de la naissance du roi de Rome, et sur la facilité avec laquelle le même Sénat se tourna, trois ans plus tard, contre l'Empereur et sa famille, Prokesch ajoute ce seul mot « vrai ». Puis, indigné de la palinodie des sénateurs et des autres courtisans, il écrit : « Jamais un tel assemblage de trahison, de reniement, de cupidité, de faiblesse et de présomption ne s'est autant révélé que dans la catastrophe de l'Empire. » Et, se laissant aller à un pessimisme exagéré, il s'écrie : « Une nation qui est tombée si bas ne peut aller qu'à la ruine! » Il se constitue le défenseur de la politique napoléonienne, et lorsque Montbel parle de la fatigue de l'Europe harassée par vingt ans de guerres et de ruines, il dit : « Qui força Napoléon à la guerre? L'Angleterre et la Russie et l'aristocratie de tous les pays. » Il approuve la conduite de l'Empereur à l'égard de la cour romaine, ainsi que la critique amère des prétentions politiques du Saint-Siège. « Celui qui connaît la cour romaine, déclare-t-il, ne peut qu'approuver les paroles de l'Empereur. » Il est pourtant difficile d'admettre que l'annexion arbitraire des Etats romains à l'Empire et la conduite si violente de Napoléon envers le débonnaire

Pie VII soient dignes d'éloges. La politique antipapale et antireligieuse de l'Empereur a été aussi néfaste pour son règne que pour la France. Les exigences et les violences insensées de Napoléon ont, en cette circonstance, contribué à le perdre.

Amené à donner son opinion sur la conduite de Marie-Louise au 29 mars 1814, jour où elle quitta les Tuileries sans écouter les gémissements du petit roi de Rome, Prokesch défend l'impératrice. « Montbel, dit-il, fait tort à Marie-Louise en ne remarquant pas qu'elle voulait rester. Elle eût été satisfaite si le peuple avait coupé les harnois de la voiture qui l'emmenait. Oui, elle espérait cela... Ceux qui lui supposent un fanatisme politique et lui comptent comme un honneur d'avoir voulu être martyre pour la légitimité, ceux qui disent qu'elle vit avec joie la perte de son trône et de son époux, ne connaissent pas cette femme faible, mais capable cependant de sentiments nobles et naturels. » Je reconnais, et je l'ai dit, que tant que Marie-Louise resta sur le sol français, elle eut une attitude honorable et digne. Mais cela ne dura guère. Dès qu'elle fut revenue en Autriche, Marie-Louise subit l'ascendant de la cour et des personnages dont on l'entoura. « Elle aimait son mari et son fils, dit Prokesch, et savait que ses devoirs pour son mari et son enfant étaient au-dessus de ses devoirs de fille et ne devaient pas être modifiés en vertu de théories politiques. La cause de ses égarements postérieurs est seulement la passivité fatale dans laquelle toutes les jeunes filles sont élevées à Vienne [1]. »

Mais, lorsqu'elle refuse à Blois d'obéir à Joseph, à Jérôme et à Cambacérès qui l'engagent à fuir, il ajoute : « Que ne s'est-elle opposée avec autant de force de volonté au départ de Paris? Talleyrand, Dalberg et de Pradt n'auraient pas livré la France aux mains incapables des Bourbons, et Alexandre n'aurait pas osé traiter sans égards la fille de François II. » Montbel, à propos de la chute de Napoléon, avait parlé du rôle prépondérant de Talleyrand au Sénat et avait défini en ces termes le président du gouvernement provisoire : « Un homme aussi habile à s'emparer des événements que prompt à se séparer, dans la mauvaise fortune, des causes qu'il avait servies ». Prokesch complétait cette courte esquisse par les lignes suivantes : « Talleyrand est l'expression innée de la méchanceté de notre temps qui sait profiter avec la plus grande habileté de tous les avantages de la civilisation. Tout ce qu'on peut trouver dans les salons en fait de manque de conscience, de mépris pour les nobles

[1] Voy. Las Cases, 11 nov. 1815 et 12 nov. 1816.

pensées, de dégénérescence complète, d'égoïsme raffiné, de méconnaissance des sentiments, d'habitude du mensonge, de froideur et d'éclat d'esprit, tout cela est réuni dans sa personne. » Nul ne contestera, je pense, l'exactitude de cette appréciation. Prokesch ne traite guère mieux La Fayette. Il approuve Montbel qui avait dit, lorsqu'il le montrait excitant la Chambre des représentants contre l'Empereur vaincu : « Il est des êtres, dans la nature, dont l'aspect annonce les tempêtes et que leur instinct semble attacher à toutes les scènes de destruction. » Il y ajoute cette observation méprisante : « Bien dit. Ce vieux fat était un chien d'arrêt, conduit en laisse par Fouché et lâché aussitôt qu'il était sur le point de casser le cou à l'Empereur. L'action accomplie, on le reconduisait de nouveau au chenil. »

Prokesch suit Marie-Louise à Schœnbrunn et constate qu'elle vit, lors du congrès de Vienne, une de ces solennités où les souverains célébraient la chute de Napoléon dans la même salle qui avait été témoin de son mariage. Le fils de Joséphine figurait dans cette Assemblée, et on le saluait du nom de « Majesté » pendant qu'on nommait le fils de Napoléon simplement « Altesse ». En effet, lorsque le prince Eugène arriva à Vienne avec son beau-père le roi de Bavière, la cour d'Autriche hésitait sur le rang qui lui serait accordé. L'empereur de Russie se prononça nettement en sa faveur et exigea pour lui tous les honneurs qui lui étaient dus.

Après ces réflexions amères, Prokesch aborde son véritable sujet, c'est-à-dire la vie du duc de Reichstadt et ses épreuves en Autriche. Il n'approuve pas, comme l'a fait Montbel, le choix du comte Maurice Dietrichstein comme gouverneur du prince qu'on avait impitoyablement séparé de la fidèle et dévouée Mme de Montesquiou. « L'intention de l'empereur était certainement bonne, mais le choix malheureux. Le comte Maurice, secrétaire et confident du roi de Danemark au congrès de Vienne, est un homme de bon cœur, droit, riche en connaissances encyclopédiques, mais violent, inconstant, remuant jusqu'à la torture. Son activité n'est qu'une pure agitation. Sa manière de voir n'est autre que celle d'un courtisan égoïste, vain, subordonnant tout à des pensées mesquines. Il aurait fait de son disciple un comédien souriant, sans cœur, à l'esprit étroit, si sa nature n'avait pas résisté. » Le duc avait eu de la peine à s'habituer à cet homme tatillon. Il en riait à l'occasion. C'est ainsi qu'au retour d'une chasse au loup avec lui, il écrivait à Collin, l'un de ses maîtres, le 23 août 1824, que son gouverneur lui paraissait un second Nemrod, car « en tuant une fouine, il s'est montré le protecteur des basses-cours ». Cependant, malgré son esprit étroit et tracassier, le comte Mau-

rice n'était pas un méchant homme, et il a fallu toute l'ingéniosité d'un chroniqueur parisien pour le transformer récemment en un autre Torquemada!... Quant au capitaine Foresti, ancien élève de l'Ecole du Génie de Vienne, chargé d'apprendre au prince l'allemand, la grammaire et les mathématiques, Montbel avait fait l'éloge de sa distinction et de son caractère, tandis que Prokesch, moins prodigue d'éloges, a dit : « C'est un homme brave et simple, plein de soumission et de passivité, comme la Cour les aime, sans éclat, sans éducation, sans goût pour l'art et la poésie, médiocre mais honnête, fait pour être éducateur dans une maison bourgeoise. »

Il paraît que Metternich avait d'abord pensé à ajouter à Dietrichstein, à Foresti et à Collin, Kutschara et Hager. « Kutschara, l'aide-de-camp de l'empereur, remarque Prokesch, est un caractère des plus communs et le modèle même de la médiocrité. Quant à Hager, c'était le président de la police. Tels étaient les gens dont Metternich avait fait choix comme éducateurs. Cela étonna tout d'abord. » Prokesch n'est évidemment pas favorable dans ses notes à Metternich, et cela se conçoit. Il ne manque pas une occasion de relever ses fautes ou ses faiblesses. Lorsque le congrès de Vienne eut décidé que le duché de Parme reviendrait, après la mort de Marie-Louise, au grand-duc de Toscane, Prokesch constate que, par cette disposition, le fils de Napoléon, appelé duc de Parme, se trouvait désormais sans titre et sans héritage, et il s'écrie : « Combien cela est indigne, mais comme c'est bien là l'esprit de Talleyrand et de Dalberg! Combien cela est naturel, étant donné la légèreté de Metternich! » Ce n'est pas de la légèreté, c'est de la politique, car le chancelier voulait effacer tout souvenir, tout vestige de gloire chez le fils de Napoléon. C'est ce que constate Montbel, quand il insère la réponse « d'un homme d'Etat célèbre », — c'est la formule employée pour désigner Metternich, — qui croit justifier la suppression du nom de Napoléon dans les actes relatifs au duc de Reichstadt, par crainte des souvenirs trop éclatants attachés à ce nom. François II avait d'ailleurs consenti lui-même à enlever à son petit-fils son nom dynastique pour démontrer à tous qu'il ne serait plus désormais « qu'un prince autrichien élevé dans des vues éclairées, de façon à lui faire éviter des écueils, auxquels sa naissance ne pouvait que trop l'exposer. » Ce passage entier, d'après Prokesch, avait été dicté par Metternich. « C'est une justification dictée par le sentiment de la nécessité, mais absolument ratée. L'opinion des peuples en 1815 était tout à fait différente et, après le retour des Bourbons, après la campagne de 1814 et les décisions du congrès de

Vienne, les peuples étaient désillusionnés. En l'année 1815, les armées se battaient encore, les peuples ne se battaient plus. Comment peut-on oser, à nous qui vivions parmi les peuples allemands, vouloir nous faire croire à une fausseté pareille? Mais c'est la manière de faire de Metternich. » Prokesch conteste donc la fureur des peuples au moment où Napoléon s'échappe de l'île d'Elbe. Il s'indigne quand Metternich raconte que les familles, qui avaient jadis sollicité l'honneur de donner le nom de Napoléon à leurs enfants, avaient changé ce nom ou, du moins, l'avaient réduit à ses deux dernières syllabes. « Quel jeu de mots! » dit-il; et, relevant alors l'ingratitude des courtisans : « Ces infamies n'ont eu lieu que dans le monde des salons, et c'est là justement l'erreur de tant d'hommes du monde qui ne jugent que par les salons. » Quant aux prétendus sacrifices faits par François II à l'intérêt de l'Europe et de ses sujets, il les contestait ainsi : « L'empereur aurait sacrifié ses opinions personnelles au bonheur des peuples? Non. L'empereur et le bonheur des peuples ont été sacrifiés à une haine aristocratique. C'est l'histoire de ce temps. »

Lorsque le capitaine de Foresti eut le triste devoir d'apprendre au fils de Napoléon la mort de son père, — car Marie-Louise avait décliné cette trop pénible mission, — le jeune prince, se rappelant tout à coup que Foresti, fait prisonnier à Ratisbonne, avait été malmené par l'Empereur, aurait fait observer que ce même homme, traité si durement par Napoléon, était destiné par la Providence à être un jour le guide et l'ami fidèle de son fils. L'anecdote paraissait touchante, mais Prokesch la conteste et rétablit les faits plus simplement : « Le prince pleura, dit-il, après avoir reçu la nouvelle de la mort de son père, un jour entier presque sans interruption. Soudain il se ressaisit, sécha ses yeux, se leva et marcha de long en large. Aucun mot ne vint sur ses lèvres. Au bout de quelques semaines seulement, il fit allusion à la mort de son père. Le sentiment qu'il avait été atteint par la fatalité et que l'exilé devait garder sa douleur pour soi, était déjà vivant chez cet enfant. » Quant à Metternich, il s'ingéniait à empêcher toute manifestation qui pouvait rappeler d'une manière trop vive l'intérêt qui s'attache aux sentiments d'un père et d'un époux. Il fallait donc les faire oublier et ne pas réveiller l'attention sur les relations qui avaient existé entre la maison d'Autriche et « Buonaparte ». Aussi refuse-t-il à Joseph la permission de venir voir, à Schœnbrunn, le fils de l'Empereur, et ne veut-il pas admettre que Napoléon II sera digne de la France. Quant à Marie-Louise, elle porta un deuil léger. Elle veut bien faire célébrer un service funèbre en l'honneur de Napoléon, mais

dans les prières dites pour l'Empereur défunt elle prescrit une formule ingénieuse. Le célébrant invoquera la miséricorde de Dieu *pro famulo tuo consorti Ducis nostræ*, si bien que le nom de Napoléon ne fut pas plus prononcé à l'église qu'à la cour. Tels étaient les derniers devoirs rendus par l'ex-impératrice à son époux. Il est vrai que trois mois après, elle donnait au duc de Reichstadt un frère adultérin qui allait s'appeler le prince de Montenuovo, transformation italienne du nom de Neipperg. N'est-ce pas bien trouvé et ne reconnaît-on pas là l'adresse ordinaire du prince de Metternich? La cour d'Autriche s'abstint de tout deuil. On voulut cependant bien permettre au fils de Napoléon, quoique duc de Reichstadt, de porter des vêtements noirs.

Revenant à son éducation et à ses maîtres, Montbel avait fait l'éloge du baron Obenaus, ancien gouverneur de l'archiduc François-Charles, philologue et jurisconsulte distingué. « Obenaus, dit Prokesch, était un homme très érudit, mais désagréable dans ses formes, violent et passionné. L'expression de son visage n'était jamais franche. Il était toujours aux aguets, toujours épiant. Le duc lui-même le regardait comme l'homme du président de police, et j'avoue que je partageais cette opinion. » La vérité était qu'Obenaus, ayant élevé de nombreux enfants à lui, avait des allures rudes et sévères, et prenant la réserve naturelle du duc à son égard pour de la sournoiserie, le traitait durement. M. Wertheimer, qui a consacré plusieurs pages à Obenaus dans son remarquable ouvrage sur le duc de Reichstadt, en fait un homme d'honneur et de probité, ce qui n'exclut pas la roideur du caractère. L'instruction du jeune prince fut très étendue comme celle des autres archiducs, mais elle ne plut pas à Prokesch. Il la trouvait « pédante, sans vie, fatigante, difficile à comprendre et peu approfondie. On n'avait pas su inspirer au duc de l'amour pour telle ou telle science. La vivacité innée de son esprit lui permit plus tard de ressaisir bien des choses. Ce qu'il savait, il l'avait appris de la lecture pour laquelle on lui laissait la plus grande liberté. Cette liberté avait deux causes : le zèle du comte Maurice de Dietrichstein et l'insouciance de Metternich. » Le comte s'était fait un devoir de mettre sous les yeux du fils de Napoléon, dès l'âge de quinze ans, tous les livres publiés sur l'histoire de son père et sur la Révolution française. » Dietrichstein tenait à ce que ce détail important fût connu et Prokesch le reproduit, sachant que c'était l'exacte vérité. C'est ainsi que le duc de Reichstadt lut les ouvrages de Bignon, Arnault, Jouy, Norvins, Bourrienne, Montholon, Antomarchi, O'Meara, Las Cases et d'autres volumes qui ne parlaient que de l'histoire de son père.

Le comte A. de Prokesch-Osten possède, entre autres, les livres suivants qui ont appartenu au duc de Reichstadt, et sur lesquels le prince a travaillé avec Prokesch :

Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène et suite du Mémorial;* O'Meara, *Napoléon en exil;* — Antomarchi, *Mémoires;* — Bourrienne, *Mémoires;* — *Bourrienne et ses erreurs;* — Chambray, *Histoire de l'expédition de Russie;* — Okouneff, *Considérations sur les grandes opérations de la campagne de 1812;* — Okouneff, *Mémoires sur les principes de stratégie;* — Montholon, *Mémoires.*

C'est donc une erreur, pour ne pas dire une fausseté, que de soutenir encore que le comte Maurice était arrivé à faire du duc de Reichstadt un prince allemand jusque dans les moindres détails. « Le duc, m'écrivait le comte A. de Prokesch-Osten, savait presque par cœur tout ce qui a été publié sur son père. » A l'âge de quinze ans, le fils de Napoléon écrivait à Neipperg : « Tous les motifs imaginables doivent m'inspirer le désir de me perfectionner dans la langue française et de pénétrer les difficultés d'une langue qui est devenue en ce moment pour moi la plus essentielle de mes études, puisque c'est elle dont mon père s'est servi pour commander dans toutes les batailles où il a glorifié son nom, et par laquelle il nous a laissé le souvenir le plus instructif dans ses Mémoires incomparables sur l'art de la guerre. » Le prince disait encore qu'il obéissait ainsi à la recommandation que Napoléon avait exprimée jusque dans ses derniers moments, c'est-à-dire de ne pas méconnaître la nation où il était né. On a épilogué sur le mot « entre laquelle » au lieu du mot « où » qu'avait employé le duc. Il n'y a là qu'un germanisme excusable par la façon étroite dont on avait enseigné au duc de Reichstadt l'étude de la langue allemande et dont il cherchait d'ailleurs lui-même à se dégager.

Quant à l'histoire de Napoléon, que lui aurait retracée Metternich en personne, il faut détruire radicalement aussi cette légende. Montbel a affirmé dans son ouvrage que l'empereur d'Autriche avait chargé le chancelier de faire au duc de Reichstadt une histoire complète et exacte de la vie de Napoléon. J'avais déjà, dans le *Roi de Rome*, mis en doute ce point particulier. Je me refusais à croire que Metternich eût pu tracer au duc un tableau fidèle de la carrière de l'empereur des Français et parler avec impartialité de celui dont il avait été l'adversaire acharné et l'ennemi personnel. Bien m'en a pris, car Prokesch conteste absolument le passage suivant de Montbel : « Dès lors, le prince de Metternich dirigea le duc de Reichstadt dans les hautes études historiques... Il traçait au jeune prince le tableau fidèle de la

carrière extraordinaire de Napoléon, en lui expliquant ce que son existence avait eu de grand, d'habile, d'élevé dans la guerre, l'administration et la politique, mais aussi ce qu'elle avait eu d'injuste, de violent et d'exagéré... Le duc de Reichstadt recevait ces hautes instructions avec un grand empressement. A proportion qu'il lisait des ouvrages relatifs à l'histoire de nos jours, il consultait le prince de Metternich dans tous ses doutes; il aimait à lui soumettre ses observations, à recevoir de lui des indications précises, à interroger son expérience et son habileté. » Il n'y a rien de fondé dans ces diverses assertions dont Montbel a eu tort de se faire l'écho. « Ce passage, déclare Prokesch, a fait beaucoup rire. Il a surtout blessé le comte Maurice Dietrichstein qui ne se lassait pas de s'élever contre l'arrogance audacieuse de Metternich. En réalité, par ces lignes que le prince dicta à l'auteur pour se justifier vis-à-vis de l'empereur et du monde, Metternich fit supporter à la vérité une rude atteinte[1]. De 1815 à 1831, le prince ne s'est pas occupé le moins du monde du duc de Reichstadt. Il lui était même désagréable qu'on lui en parlât. Les flatteurs de Metternich se gardaient bien de faire la moindre allusion au duc de Reichstadt. Lorsqu'en 1831, à cause des événements survenus en France, le chancelier fut obligé de penser plus d'une fois au duc, il le fit avec la mine d'un homme qui avale une médecine amère. Convaincu de fausseté à la barbe de toute la ville de Vienne pour s'être vanté d'avoir initié le duc dans les hautes études historiques, il répondit au blâme du comte Maurice, qui occupait alors l'attention publique, que le comte était un fou; qu'il ne s'agissait pas de leçons données par lui au duc, mais que dans ses entretiens avec le duc il l'avait instruit en peu de mots plus que tous ses professeurs d'histoire et leurs nombreuses leçons. » A cette affirmation, Prokesch répond que Metternich en dix-sept années ne parla que cinq fois au duc, qu'il ne lui mit jamais un document quelconque sous les yeux et qu'il ne lui dit que quelques paroles fugitives sur l'histoire contemporaine, et encore parce que le prince l'avait lui-même provoqué par ses questions. Ceci dément formellement l'assertion de Montbel qui soutenait que Metternich appuyait ses leçons historiques avec des documents d'Etat. Gentz, le secrétaire du chancelier, n'avait jamais entendu parler de ces communications.

Prokesch s'indigne d'entendre dire que le duc recevait ces hautes leçons avec empressement. « C'est absolument faux. Le

[1] Littéralement dans le texte allemand : « ... *Wahrheit eine derbe Ohrfeige gegeben wird.* Un rude soufflet fut donné à la vérité. »

duc ne voyait dans Metternich que l'ennemi irréconciliable de son père et le sien propre, l'homme qui avait été l'exécuteur du destin. Il lui supposait de l'esprit, des connaissances, de la force de volonté, mais pas un atome de véracité. Le duc avait peur de lui. Il le considérait comme l'unique grand obstacle entre lui et le trône de France. Il n'avait aucune confiance dans le prince et par conséquent ne lui ouvrait pas son âme. Les rares fois où il lui posa des questions, ce fut avec l'intention de lui faire illusion. Aussi, le prince appelait-il le duc un comédien, et devant lui le duc l'était en effet. »

C'est Obenaus qui, entre autres leçons, avait réellement enseigné au duc de Reichstadt l'histoire universelle, l'histoire de l'Empire et celle de l'Autriche jusqu'à l'expulsion des Bourbons en 1830. Certaines notes inédites de ce professeur prouvent, dit M. Wertheimer, « qu'en dehors même de ses leçons le maître s'entretint plus d'une fois, avec son élève, de la position de celui-ci dans sa famille et en France. La situation intérieure de la France fut même pour eux, le 23 avril 1830, l'objet d'une discussion animée. » D'autres entretiens portèrent sur Napoléon, et un jour qu'il était question des actes de l'Empereur, le prince fit cette juste remarque : « Les actions des grands hommes ne doivent pas être pesées dans la balance ordinaire. » Obenaus avait fini par apprécier la valeur réelle de l'esprit du duc de Reichstadt, et ce qui le prouve, c'est le mémoire adressé par lui à l'empereur François II le 18 janvier 1831 [1]. « Le duc brûle de se distinguer. Il est prompt dans ses résolutions et possède une confiance sans bornes dans son habileté comme dans son étoile. Son imagination franchit tous les obstacles, n'admet aucune impossibilité et aime à se repaître de l'image fascinante du succès. C'est pourquoi il désire passionnément la guerre, parce qu'il espère trouver par là un champ favorable à ses exploits. Il est doué d'un talent tout particulier qui lui permet de lire dans l'esprit des autres et de se les gagner après les avoir séduits en feignant d'entrer dans leurs vues. C'est ainsi qu'il excelle à vous abuser. » Obenaus fait l'éloge de sa volonté inflexible, de sa constance inébranlable. « Il marche vers son but avec une infatigable ardeur et croirait se déshonorer en faisant un seul pas en arrière. Il ne cède qu'à la dernière extrémité devant la force des choses. Cet ensemble de qualités met certainement le prince en état d'accomplir, dans sa situation politique, quelque chose de rare lorsque le temps et

[1] Ed. Wertheimer, *Der Herzog von Reichstadt*. — 1 vol. in-8°, Stuttgart et Berlin, 1902.

l'expérience auront mûri son jugement et sa raison. Son esprit est trop bien doué et trop bien cultivé pour que le train régulier de la vie de garnison suffise à l'occuper. Son ambition est trop élevée pour qu'il consente à suivre longtemps les voies toutes tracées de la vie ordinaire. » Obenans le trouvait enfin « digne d'être l'héritier de la gloire paternelle », et capable de devenir un membre éminent de la famille impériale et un appui précieux pour l'Autriche. Mais il souhaitait de voir auprès de lui des hommes d'un esprit clairvoyant et d'une droiture éprouvée, d'une grande élévation de pensées et de vues, au courant de l'organisation et de la politique des divers Etats, doués de caractère et de tact, sans être autoritaires et arrogants, « sous peine, disait-il, d'être traités par le prince comme des caniches importuns ». Ce portrait, fait par un homme qui jusqu'ici paraît n'être guère favorable au duc de Reichstadt, remet les choses au point et nous donne sa véritable physionomie.

L'empereur François II aimait sincèrement son petit-fils. Aussi celui-ci avait confiance en lui, l'estimait, le respectait et lui rendait son affection. « Il jugeait bien l'empereur, disait Prokesch; il lui parlait à cœur ouvert, mais il savait parfaitement jusqu'où il devait aller et jamais il ne dépassa les limites qu'il s'était fixées à cet égard. » Il était surtout reconnaissant à son grand-père d'avoir bien voulu seconder ses aptitudes pour le métier militaire. C'est ce que prouve la lettre vibrante qu'il adressait à son maître, le capitaine de Foresti, le 18 août 1828, pour lui annoncer sa nomination de capitaine dans le régiment de chasseurs de François II. « Maintenant, disait-il, nous allons faire connaissance sérieuse avec toutes les sciences militaires. Rien ne me rebutera. L'ambition et le désir de me montrer digne de cette distinction vont me changer. Je dépouillerai tout ce qu'il y a d'enfant en moi. Je serai un homme dans le véritable sens de ce mot. » Montbel avait cru pouvoir affirmer que le duc se hâtait de remettre à son aïeul toute sa correspondance, même la plus intime. « Ce qui est dit pour les lettres secrètes, déclare Prokesch, est faux. En dehors de la lettre de Camerata (la princesse Bacciochi) qu'il ne montra pas à l'empereur, il n'en a jamais reçu. Le jeune prince vénérait l'empereur, mais un enfant crédule et naïf, tel que Montbel le dépeint, il ne l'a jamais été. »

Il l'a d'ailleurs été si peu que lorsque vint la révolution de 1830, il sut lui-même définir nettement son rôle. Le prince de Metternich lui parlait alors des factions qui cherchaient à faire un jouet de son nom et de sa personne. Il se redressa et dit

fièrement : « Je manquerais au devoir que m'impose la mémoire de mon père si je devenais l'instrument de leurs intrigues. Jamais le fils de Napoléon ne consentira à descendre au rôle d'un aventurier. » Ces nobles paroles, « il les a réellement dites à Metternich en septembre 1831, affirme Prokesch, après que le prince l'eût invité à lui parler à cœur ouvert. »

Arrivant au voyage du poète Barthélemy, fait deux ans auparavant à Vienne et au poème du *Fils de l'Homme*, où Barthélemy n'ayant pu obtenir audience du jeune prince, en avait fait un portrait fantaisiste et le décrivait empreint d'une étrange pâleur; Prokesch affirme que ce fait était faux, « car le duc était alors un jeune homme d'une santé florissante, sur le visage duquel on pouvait seulement lire une expression touchante de mélancolie ». Toutefois, il veut bien reconnaître que les soucis politiques troublaient déjà son âme. Quant au poème, *le Fils de l'Homme*, il n'a pas été lu devant le duc de Reichstadt, et celui-ci n'a jamais dit qu'on avait eu raison d'écarter de lui l'auteur d'un semblable écrit. « Le jeune prince ne pensait alors qu'à parcourir avec gloire et honneur la carrière des armes ».

Prokesch, revenant à l'origine de ses relations avec le duc, dit que, quelque attrayantes que lui parurent ses premières paroles, il les prit plutôt pour une politesse gracieuse à son égard que pour l'expression de la vérité. Mais le feu du regard et l'ardeur du verbe du prince, après l'avoir surpris, le ravirent. Le 23 juin, dans la matinée, la conversation tomba sur la Grèce que Prokesch connaissait bien et dont il avait dit la veille, au dîner impérial, que si ce pays avait pour roi un prince d'une dynastie européenne décidé à vaincre les factions et l'anarchie, il pourrait retrouver une grande prospérité. Prokesch laissa entendre au comte Dietrichstein et à l'archiduc Jean que le trône de Grèce, refusé par le prince de Cobourg, pourrait être occupé avec profit par le fils de Napoléon. L'entourage du prince, l'impératrice elle-même, ne parurent pas trop s'effrayer de cette déclaration. « Les deux heures que dura notre entretien, ajoute Prokesch, décidèrent de notre amitié. Nous nous comprenions de la voix et du regard, comme si nous avions grandi ensemble. Le comte Maurice fut témoin de cet entretien; mais déjà nous avions des secrets. Nous nous faisions des signes. Des demi-mots nous servaient pour donner à des récits entiers la couleur qui ne devait être connue que de nous deux. Le duc paraissait ravi, comme un jeune homme qui aime pour la première fois. Je fus surpris jusqu'au plus profond de l'âme. Nous parlâmes longtemps de la Grèce. Je lui jetai l'idée que j'avais discutée avec le comte Maurice. Il s'en

empara vivement. Suivant moi, un jeune prince, comme le duc, aurait sauvé ce pays et y aurait conquis une gloire immortelle. Mais où ce pays pouvait-il être conduit avec la politique de temporisation et de fourberie du comte Capo d'Istria?

Le prince de Hohenlohe survint et les interrompit. Il s'en alla bientôt, rebuté par les réponses monosyllabiques du duc de Reichstadt. Un autre visiteur advint. C'était le comte de Leiningen, mais le duc ne laissa pas partir Prokesch, car la conversation était tombée sur Napoléon. « Devenir un général en se formant sur l'exemple de son père, tel était le désir dont il était pénétré, pour ainsi dire, jusqu'au bout des doigts. Nous parlâmes de plusieurs des manœuvres de Napoléon, entre autres de celle d'Austerlitz. Je fus étonné du jugement stratégique du duc et de la précision de ses expressions... Le prince se plaignait à moi de sa solitude. Il m'exprima le chagrin de ne voir autour de lui que des hommes médiocres, des gens salariés, d'honnêtes gens mais sans mérite, sans élan, de braves officiers, mais n'ayant ni génie, ni feu sacré. » Il voulait bien parer son nouvel ami des qualités qu'il aurait souhaitées aux personnes de son entourage. « Mon ambition ne peut être que de devenir un autre prince Eugène pour l'Autriche », me dit-il avec un regard qui me laissa deviner qu'il pensait tout autrement. Et, déclarant qu'il n'avait encore pu trouver un homme qui l'instruisît dans les grandes combinaisons de la guerre, il fit appel à la science et aux mérites connus de Prokesch. « Décidez-vous donc au sacrifice de rester avec moi! » Prokesch lui répondit alors comme il fallait répondre à l'expression d'un sentiment amical, « sentiment que je ne regardais pourtant que comme l'élan d'un cœur tout juvénile. Comme je m'en allais, il m'exprima le désir de lire avec moi une description de la bataille de Waterloo. C'était pour me forcer à de fréquents entretiens avec lui ».

Le 25 juin, Prokesch retourna voir le prince et demeura plusieurs heures en sa compagnie. Ils causèrent encore une fois de la Grèce. Prokesch remarqua alors combien il se méfiait de lui-même. Il lui parut que cette méfiance lui venait de n'avoir pas reçu une éducation appropriée au but très élevé qu'il se proposait. « Je suis de quelques années trop jeune pour ce rôle, me dit-il, on ne me laisserait pas agir tout seul. » Et cependant son âme brûlait du désir d'acquérir de la gloire et d'entreprendre de hauts faits. Le comte Maurice s'étant absenté, le jeune prince saisit la main de Prokesch avec passion et le supplia de lui dire s'il valait par lui-même réellement quelque chose et s'il était digne d'un grand avenir. « Alors il se laissa aller à parler de son

père, à se plaindre que personne ne le comprît et quel mensonge c'était de la part de ses ennemis de ne voir dans la conduite de son père que le seul but de l'ambition. Il dit comment toute sa vie et ses actes avaient été dirigés vers un but immense qui aurait été le salut de l'Europe; combien, en particulier, l'Autriche avait méconnu ses propres intérêts en travaillant pour le profit de la Russie et combien il désirait gagner ses éperons contre les Russes. » Cette connaissance de son père et de sa politique, cette ardeur, cette ambition si vive et si impressionnante, ne donnent-elles pas le plus flagrant démenti à ceux qui persistent à ne voir, je ne sais pourquoi, dans le fils de Napoléon qu'un être dégénéré?

Dans un troisième entretien, le 28 juin, le duc de Reichstadt, profitant encore de l'absence du comte Maurice, ouvrit à Prokesch toute son âme. Il lui parla en toute liberté de l'empereur d'Autriche et de la cour. Il dit qu'il n'oubliait pas un seul instant de qui il était né. Il savait où étaient les cendres de son père; il énumérait les chances qu'il avait de devenir empereur; il ne doutait pas de la chute des Bourbons. Il conjura son ami de ne point le quitter, de se fier à son étoile. Il insista avec une telle force que Prokesch lui promit son amitié et son dévouement absolus. « Alors nous causâmes des différents moyens d'avoir des relations plus étroites, de nous rapprocher l'un de l'autre, et nous nous partageâmes les rôles. Devenir un autre prince Eugène, tel était le masque qu'il devait mettre pour qu'on lui laissât prendre la carrière des armes. Le 29 juin, nous décidâmes encore entre nous que cette carrière était la seule digne du fils de Napoléon; que chaque gloire qu'il y conquerrait le rapprocherait encore du trône, mais qu'il fallait attendre qu'on eût fait maison nette en France; que c'était son devoir d'honorer l'Autriche comme sa seconde patrie; qu'il ne devait rien négliger pour se former et se préparer à un grand rôle et que le premier pas nécessaire devait être de se rendre capable de conduire une armée... Il caressait le rêve, au cas où éclaterait une guerre générale, de délivrer la Pologne et de s'y faire élire roi[1].

« Le 30 juin, nous nous embrassâmes en nous disant adieu. Il me pria d'intéresser l'opinion publique à son égard, et au besoin de contribuer à l'améliorer pendant mon séjour en Allemagne. Le 1er juillet au soir, je quittai Gratz. » En allant de Johannisberg à Nuremberg, à Leipzig, à Berlin, Prokesch s'aperçut que l'Allemagne n'était pas hostile au fils de Napoléon; mais que l'opinion

[1] Des gravures circulaient déjà en Pologne, représentant le fils de Napoléon avec le titre « Napoléon II, roi de Pologne. »

générale, trompée par des bruits répandus à dessein, était que son éducation en avait fait un être inférieur, peu capable de jouer un grand rôle.

Prokesch était sorti tout ému de ces entretiens avec celui qui « fils du grand Empereur, roi de Rome, salué dans son berceau par des monarques et des millions de Français, considéré par l'Europe comme l'ange de la paix », n'était plus maintenant que le duc de Reichstadt. Son ambition, digne passion de l'héritier de Napoléon, l'avait vivement impressionné. « Je ne méconnaissais pas, disait-il, combien de part avait la jeunesse dans cette ardeur fougueuse; mais je l'entretenais et la soutenais parce qu'elle ouvrait la porte à la possibilité d'un développement digne du prince. » Dietrichstein se plaignait du peu de persévérance du duc dans quelques études. « Ah! comment le fils de Napoléon, avec de tels élans et de tels désirs, pouvait-il trouver quelques charmes dans l'étude du Code civil et du Code féodal? C'était aux histoires de guerre qu'il s'attachait avec le plus d'ardeur, à l'histoire en général, et à tout ce qui lui semblait pouvoir lui servir de préparation aux grands devoirs de sa vie. » Le comte Maurice le disait fier, orgueilleux. Prokesch s'étonne d'une telle observation. Il le trouvait au contraire modeste et simple. Sa fierté n'était au fond que de la timidité. Il ne se confiait qu'à Prokesch seul. « Si j'avais répondu à ses élans, en ne me donnant qu'à demi, par lâcheté ou par trahison, son cœur eût été brisé pour toujours! »

Ne faut-il pas ici admirer la générosité de la Providence qui, dans le moment même où des mains jalouses avaient écarté du fils de Napoléon Mme de Montesquiou, M. de Meneval, Mme Soufflot, Mme Marchand et tous les Français qui étaient capables de lui rappeler sa patrie et son père, permettait à un « pauvre fils de la Styrie, officier d'un rang inférieur dans l'armée autrichienne », mais généreux de cœur et d'esprit, de donner à ce noble adolescent les consolations qui lui étaient refusées, de l'entretenir dans les pensées d'ambition et de gloire qui étaient la raison d'être de sa nature, et de ne point lui faire perdre de vue la phrase du testament paternel : « Il ne devra point oublier qu'il est né prince français. » Les seules joies pures que ce prince infortuné ait goûtées avant de mourir, il les doit à celui qui, sans le connaître alors, avait défendu l'honneur de son père à propos de la bataille de Waterloo. On lui avait enlevé tous les objets qui devaient lui rappeler la France et l'Empire, sa naissance et la gloire paternelle; on l'avait entouré de précepteurs qui avaient pour mot d'ordre de ne pas répondre à ses questions

incessantes sur le passé, et voici que tout à coup un inconnu apparaît, devient aussitôt son ami sincère et peut l'entretenir, malgré la surveillance jalouse dont il est l'objet, de la France, de son père, de sa naissance, de son avenir.

Prokesch croyait, un peu naïvement peut-être, que le prince de Metternich, mécontent de la politique de Charles X, s'apercevrait de la faute qu'il avait commise en 1814 et, si l'occasion se présentait, rétablirait la dynastie de Napoléon sur le trône de France afin de s'en faire une alliée, ou aiderait peut-être en cas d'obstacles trop insurmontables le fils de Napoléon à monter sur un autre trône. « Je m'imaginais même qu'il le ferait pour satisfaire sa conscience. Combien peu je connaissais Metternich ! » Pendant ce temps, le duc de Reichstadt s'était activement occupé de faire entrer Prokesch dans son entourage militaire. Il avait disposé la cour en sa faveur, mais Metternich raya délibérément le nom de Prokesch. Ni Marie-Louise ni Gentz ne purent faire revenir le chancelier sur cette décision. Le duc apprit, le 26 août, ce refus à Prokesch revenu à Vienne et en parut fort affecté. « La méfiance de Metternich envers moi, dit Prokesch, m'était évidente. J'espérais la détruire en lui parlant moi-même de mes relations avec le duc. Je le fis deux fois. Il laissa tomber la conversation. » Alors Prokesch fit résolument son choix et se prononça ouvertement pour le duc. Il continua à le visiter chez lui, sans être approuvé ni désapprouvé. Au retour du couronnement du jeune roi de Hongrie à Presbourg (26 septembre 1830), Prokesch répéta à Gentz que le duc de Reichstadt était le prétendant le plus désirable au trône de France, mais Gentz lui répondit nettement que Metternich n'admettrait jamais cette idée. Les paroles suivantes attribuées par Montbel à François II au sujet des offres faites par le parti impérialiste en faveur du fils de Napoléon : « Comme monarque, je ne travaillerai jamais volontairement contre mon principe ; comme père de famille, j'aime trop mon petit-fils pour le livrer à des expériences politiques », sont des paroles significatives, mais qui ont été placées par Metternich lui-même dans la bouche de son souverain.

Sans se décourager, Prokesch attendait la chute de Louis-Philippe qu'il croyait prochaine et persistait à voir dans le fils de Napoléon le seul prince capable de donner la paix à l'Europe. L'aversion de Metternich pour son jeune héros était loin de l'effrayer. Les partis continuaient à s'agiter. C'est ainsi que le fils de Fouché, le troisième fils du duc d'Otrante, secrétaire à la légation de Suède (et non pas Fouché lui-même comme l'ont dit par erreur Prokesch et Montbel, puisque Fouché était mort le

26 décembre 1820), était venu pressentir Metternich au sujet du duc de Reichstadt et lui apporter un projet de constitution impériale « une feuille de papier et rien de plus », dit Metternich, qui le reçut de façon à le déconcerter, mais sans prévenir l'ambassadeur suédois Löwenhielm, car celui-ci ne devait avoir aucun soupçon sur les missions secrètes de Fouché, marquis d'Otrante.

Une autre tentative vint de la part de Montholon qui affirmait que le commandant de la place de Strasbourg était prêt à proclamer Napoléon II, dès qu'on aurait mis le pied sur le pont du Rhin [1]. Il faut croire que ce n'était pas une vaine proposition, car l'empereur d'Autriche dit un jour à son petit-fils : « Tu n'auras pas plutôt paru sur le pont de Strasbourg que c'en sera fait à Paris des d'Orléans ! » Parole qui donna un nouvel aliment au feu qui consumait le jeune prince. Mais il fallait compter avec la volonté de Metternich qui préférait de beaucoup l'anarchie la plus terrible au principe de la souveraineté du peuple, même soutenu par un gouvernement puissant et fort. D'ailleurs, le chancelier ne croyait pas à des garanties suffisantes. Faire du bonapartisme sans Bonaparte lui-même lui paraissait absurde. « Ce ne sont pas ces doutes qui ont décidé le prince à persister dans son refus, dit Prokesch, mais ces doutes eux-mêmes étaient justifiés. Quel gage, en effet, pouvaient donner aujourd'hui des gens qui s'étaient couverts d'ingratitude et d'infamie en 1814 et en 1815? Le fils de Napoléon aurait eu une position difficile. Cependant, en France, la fatigue générale et la crainte d'une troisième Restauration lui seraient venues en aide. » Il y avait là un optimisme exagéré, car la guerre serait sortie presque inévitablement du rétablissement de l'empire, et les événements précédents montraient avec quelle facilité la France passait d'un régime à un autre. « Elle met sa gloire à réduire en poussière jusqu'aux débris qui jonchent son sol, » disait Metternich. Cela était vrai. Et lorsqu'il ajoutait : « Les hommes supérieurs se continuent rarement dans leurs héritiers, » il émettait encore une vérité, banale, peut-être, mais bien juste. En affirmant que le parti qui prétendait soutenir le duc de Reichstadt n'était qu'une cohue où dominaient les exigences, les haines, les ressentiments et des vanités ombrageuses et puériles, il décourageait ce parti. En publiant ses plans secrets, il le discréditait auprès de ses alliés, les libéraux et les républicains. En même temps, il paraissait généreux envers le gouvernement de Louis-Philippe, tout en laissant deviner qu'il pourrait peut-être à l'occasion se servir du

[1] On savait par Apponyi que l'armée était dévouée au parti du duc de Reichstadt.

duc de Reichstadt comme d'un moyen d'action. C'étaient bien là les manœuvres habiles d'un vieux diplomate, rompu à toutes les intrigues, et qui avait aussi peur de l'Empire que de la République, car pour lui un nouvel empire n'était qu'une république déguisée.

Désirant prouver à quel point la révolution de 1830 avait ému le duc de Reichstadt, Montbel lui avait fait dire : « Je voudrais que l'empereur me permît de marcher avec ses troupes au secours du roi Charles X. » Montbel assurait tenir ce fait de deux personnes en relation directe avec le prince : c'était Dietrichstein et le prince de Metternich. Prokesch déclare cela impossible. Aucun des deux n'a entendu cette parole, « mais la vérité était peu de chose pour Metternich ». Quant au prince de Dietrichstein qui fut interrogé à cet égard, il jugea que le duc aurait ainsi voulu tromper l'empereur pour obtenir plus tôt un commandement. « Le duc, dit Prokesch, pouvait penser cela peut-être, mais ce n'était pas dans son caractère. Il était beaucoup trop fier pour avoir employé les expressions qu'on lui a prêtées. » Quant au prince de Dietrichstein, c'était un homme de caractère et un homme sûr. « Ayant, dit Prokesch, la plus grande peine à tempérer l'impatience du duc de Reichstadt qui voulait avoir quelque lumière sur sa destinée, j'avais besoin d'un allié. Je lui dis que le prince de Dietrichstein avait la même manière de penser que moi sur son avenir. Dans l'attente du but final, le duc, à son avis, devait exercer sur lui-même un empire attentif. Le prince de Dietrichstein qui avait traversé la France et reconnaissait la force de son parti, ne croyait pas cependant le moment venu, mais ne doutait pas qu'il ne vînt. Il eut dans ce sens un entretien avec le duc et l'exhorta au calme. Ce que le prince de Dietrichstein écrivit sur cet entretien fut composé de manière à maintenir le duc dans la véritable voie et à ne pas inquiéter Metternich s'il avait pu lire cet écrit. » Sur les tentatives bonapartistes de la comtesse Camerata, fille d'Elisa Bacciochi, Prokesch, sauf quelques détails insignifiants, ne fait que confirmer ce qu'a dit Montbel. La lettre de la comtesse au duc de Reichstadt et la réponse du duc sont de la plus sérieuse authenticité. Le comte et le prince de Dietrichstein promirent le silence à l'égard de cet entretien pour permettre à la comtesse Camerata de se retirer sans être inquiétée. Elle quitta Vienne, mais on lui refusa le passe-port qu'elle avait demandé par Presbourg, car la cour y séjournait et l'on pouvait craindre de son humeur audacieuse quelques frasques nouvelles.

Il avait été question d'envoyer le duc de Reichstadt à Prague, et le jeune prince avait accueilli ce projet avec satisfaction. « Il

faut, disait-il, *que je m'affranchisse*, que je vive et que je sois vu. » Il tenait beaucoup à cette ville, à cause de la proximité des stations thermales et de la liberté qu'il y aurait eu à se mouvoir plus librement. Il voulait se faire voir pour dissiper les préjugés du public sur son éducation. Ce n'est pas là le prince sans énergie et sans volonté qu'on a voulu nous représenter, en reproduisant une ancienne et ridicule légende. Mais Metternich, toujours inquiet, fit échouer ce projet parce qu'alors les démarches du parti bonapartiste lui causaient de l'inquiétude.

Les événements de Pologne redoublèrent l'agitation du duc qui, ami des Polonais, voulait venir à leur secours. « Il se serait laissé enlever, dit Prokesch, pour aller en Pologne, et cela sans hésitation, avec joie même, s'il s'était trouvé un homme assez entreprenant pour l'oser. Il aurait fait des merveilles à la tête de ce peuple auquel il paraissait accorder plus d'élan et d'enthousiasme qu'aux Français. » Mais c'est en présence de Prokesch et de la comtesse Molly-Zichy, qui osa appeler le duc « un bâtard », que Metternich dit en souriant et en haussant les épaules : « Une fois pour toutes, il est exclu de tous les trônes! » Et, comme l'ajoute Prokesch, « par ces mots, se trahissait son véritable état d'esprit envers le duc[1]. »

L'empereur François II n'avait pas la rigueur de son chancelier. Le 2 décembre 1831, le duc confia à Prokesch avoir dit à son grand-père : « Si mon père vivait encore, je travaillerais corps et âme pour son retour en France » et que l'Empereur lui avait répondu : « Tu aurais raison de le faire et je t'aiderais peut-être, sinon ouvertement, du moins en secret avec de l'argent. » Et Prokesch ajoute : « Cette assertion vraiment remarquable prouve combien la politique de l'empereur différait de celle de son cabinet. Elle concorde avec les observations que l'un de mes amis, Gentz, m'adressait à la même époque : « La plus grande faute que pouvait commettre l'Autriche était de détrôner Napoléon. Que ne pouvait-on le faire sortir de terre? » C'eût été, hélas! pour le réenterrer, car Metternich n'aurait jamais consenti à tenir les promesses imprudentes de son maître au duc de Reichstadt.

Henri WELSCHINGER.

La fin prochainement.

[1] On sait aujourd'hui que Metternich, le 18 février 1815, avait informé Vivenot que l'Autriche avait pris l'engagement secret de ne jamais établir le fils de Marie-Louise et de Napoléon dans un état de souveraineté. En 1818, les souverains d'Autriche, de Russie et de Prusse pensaient même à le faire entrer dans l'état ecclésiastique.

LA VOLATILISATION

D'UN MILLIARD

Parmi les scandaleux abus de pouvoir qui méritent de fixer l'attention de l'opinion, nous dénonçons la grave, la suspecte affaire de la liquidation des biens congréganistes ; la presse indépendante l'a justement observé : il coule là trop d'argent, et par des canaux trop discrédités, pour que le public se contente des explications qui s'échangeraient à tout petit bruit, dans le huis-clos d'un sanhédrin de juristes. Un procès comme celui-là appelle le grand jour du débat public : le refuser au pays, ce serait avouer la difficulté de l'affronter.

Quel bruit n'a pas mené M. Waldeck-Rousseau avec le milliard des congrégations, avec ce fameux milliard qui, d'un coup, devait remplir la caisse des retraites ouvrières, si vaste, si vide, si difficile à alimenter !

Colossale opération qui porte sur 1 milliard. 1 milliard, c'est bientôt dit. Il est intéressant de rendre sensible l'énormité d'une telle somme. Rapprochons, pour en donner l'idée, le douloureux souvenir de l'indemnité de guerre de 5 milliards. Acheminés par voie ferrée de Strasbourg sur l'Allemagne, à la suite de notre désastre de 1870, soldés en pièces d'or de 20 francs, les 5 milliards auraient représenté, pour le métal seulement, un poids de 1 612 900 kilos nécessitant 161 voitures 1/2 chargées au maximum de 10 000 kilos, soit une douzaine de trains ordinaires à quatorze ou quinze voitures. Mais nous ne les voyons pas encore formés les trois trains que nécessiterait le milliard à destination de la Caisse des retraites ouvrières. Opération colossale, a-t-on avancé ! Nous ripostons, nous : colossale mystification.

Nous allons voir le commencement du milliard, mais à rebours, ainsi que l'observait spirituellement l'honorable M. Groussau à la Chambre des députés[1].

Les premières bribes du milliard, vous les voyez dans les serres des liquidateurs et hommes d'affaires de l'opération colossale, s'enrichissant, à leur suite, des dépouilles des congrégations mises hors la loi. On pille après s'être retranché derrière toutes

[1] Séance du 15 novembre 1905.

les autorisations de droit, les malheureux congréganistes habitués à se laisser tondre, impuissants à se défendre, trop souvent hélas! systématiquement silencieux devant la curée. Ne s'est-il pas trouvé des présidents de tribunaux pour signer, les yeux fermés, sans que les notes soient jamais réduites, toutes les réclamations d'honoraires de MM. les liquidateurs, pour leur passer tout en taxe et hors taxe? La justice se met contre les volés. C'est tout simple. Ce sont les congrégations qui paient!

A l'heure actuelle, depuis cinq ans que la liquidation est en train, le total des avances faites aux liquidateurs par le Trésor public, en dehors de tout contrôle, s'élève à près de 6 millions, 6 millions dont le Trésor est à découvert [1].

La liquidation des congrégations supprimées présente une double face.

D'une part, les dépenses augmentent du côté des liquidateurs.

D'autre part, la misère croît, chaque jour, pour les liquidés, les dépouillés. A ces victimes du pouvoir, à ces spoliés, on a promis pensions et secours sur l'actif resté libre des congrégations, mais rien ne leur est distribué, par la raison que la liquidation est encore en cours. Et, pour consommer leur ruine, leurs biens sont souvent vendus à vil prix, quand le liquidateur a achevé son office.

Enfin, il ne restera rien pour les ouvriers et les contribuables qu'on a leurrés de l'espoir d'un milliard à partager.

Le double aspect de la question marque la distribution de notre article : Intermédiaires enrichis. Congrégations spoliées.

I

Ce premier point de vue a été complètement traité par M. Groussau, dans la question qu'il posait, le 15 novembre 1905, au ministre des finances et au ministre de la justice sur le fonctionnement des liquidations des biens des congrégations et sur les avances qui leur ont été faites. Le tableau succinct de cette discussion, son analyse ainsi que celle de la lettre écrite au ministre des finances, le 11 avril dernier, par l'honorable député du Nord mettent en un saisissant relief l'irrégularité des avances

[1] Exactement :

Au 1er janvier 1904.	1 224 917 fr. 99
Au 1er janvier 1905.	3 462 953 fr. 78
Au 1er janvier 1906.	5 766 370 fr. 40

Quand les deux premiers résultats ont été connus, ils ont soulevé les plus vives protestations. Que dire du dernier chiffre (près de 6 millions), qui m'a été fourni par la Direction générale de la comptabilité publique? (Lettre de M. Groussau à M. Poincaré, ministre des finances, en date du 2 avril 1906.)

faites sur le compte de trésorerie, sous la rubrique : « Frais avancés aux liquidateurs des biens des congrégations non autorisées. »

Un illustre économiste, disait M. Groussau, fit naguère tout un traité sous ce titre : « Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. » Ce qu'on voit ici, c'est une cinquantaine de mille francs d'avances aux liquidateurs, que le gouvernement veut bien montrer; ce qu'on ne voit pas, ce sont plusieurs millions d'avances qu'on s'efforce de dissimuler dans le compte de trésorerie.

De quel droit des avances de plusieurs millions ont-elles été faites aux liquidateurs des congrégations non autorisées sur le compte de trésorerie?

Ouvrez la loi de 1901. Vous y trouverez un paragraphe disant en toutes lettres qu'il appartient à un règlement d'administration publique d'assurer l'exécution de la loi. Et quand vous affirmez que la nécessité a imposé telle ou telle décision, je vous réponds : « La nécessité n'ouvre qu'un droit au ministre pour assurer l'exécution de la loi, celui de s'adresser au Conseil d'Etat et de lui demander un nouveau règlement. Je défie qu'on puisse soutenir que la nécessité soit une source de compétence. Il y a excès de pouvoir, même en cas de nécessité, lorsqu'une autorité qui n'est pas compétente pour prendre une décision, la prend au mépris de la loi. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

... J'ai le droit de me demander si certains honoraires n'arrivent pas par la voie détournée des avances pour frais de déplacement, de personnel et de loyer. Les frais qui enrichissent ont parfois quelque ressemblance avec les honoraires. (*Rires.*)

Et M. Groussau cite, à l'appui de son affirmation, le fait de ce liquidateur dont la note, s'élevant à environ 150 000 francs, jeta dans la stupeur la chancellerie et le ministère des finances, familiarisés pourtant avec les comptes fantastiques :

Ne vous étonnez pas, Messieurs, que je parle d'une note de 150 000 francs. Alors qu'il n'y avait que 1 224 000 francs d'excédents de dépenses, la Cour des comptes faisait allusion à un liquidateur qui, à lui tout seul, avait 450 000 francs d'avances sur le Trésor public! (*Mouvements divers.*)

Aussi bien, pourquoi les liquidateurs éprouveraient-ils quelques scrupules? Ce sont de grands personnages à qui tout semble permis; les procureurs de la république, les juges de paix doivent être à leurs ordres. On croit rêver en lisant la circulaire qu'au mois d'octobre 1903, un liquidateur adressait aux chefs des parquets et qui se terminait par ces lignes étranges :

« Je me permets, Monsieur le Procureur, de vous signaler que j'ai eu l'occasion de remarquer que certains de MM. les juges de paix, à qui je demandais notamment si le propriétaire apparent était une personne interposée, m'ont fait des réponses établissant très nettement ou qu'ils ne connaissaient pas, ou ne voulaient pas connaître le sens attaché à ces mots par la loi du 1er juillet 1901. »

Une pareille dénonciation, dit M. Groussau, paraît véritablement scandaleuse. (*Très bien! très bien! au centre et à droite.*)

Après avoir joué le rôle de ministre de la justice, le même liquidateur joue, peu de temps après, celui de ministre de l'intérieur.

Cette fois, c'est aux secrétaires de mairie qu'il adresse une circulaire pour avoir des renseignements cadastraux.

Mais j'ai hâte de laisser de côté l'importance des liquidateurs et l'ampleur de leurs frais généraux, de personnel, de loyer, etc. Pour établir un contraste, je remarque que les frais de garde et d'entretien des biens des congrégations en liquidation sont exclus de la liste des avances autorisées.

Voilà de la bonne administration!

Il y a quelque temps, on mit en vente des immeubles qui avaient dépéri parce qu'on avait retardé, d'ailleurs contrairement à la loi, la date de l'adjudication, et les immeubles furent adjugés à des prix ridicules! Et cela, par suite du manque d'entretien des immeubles adjugés.

Si l'on devait admettre des frais et des avances, c'est bien peut-être pour la garde et l'entretien des immeubles!

Voici la circulaire : « Vous remarquerez, dit M. le Ministre des finances ou M. le directeur, que l'énumération ci-dessus exclut les frais de garde, d'entretien, d'exploitation des biens liquidés, d'abonnement à la compagnie des eaux, etc. ».

L'abonnement à la compagnie des eaux, soit, mais l'exclusion est très discutable quand il s'agit de la garde et de l'entretien des biens liquidés. En revanche, les frais de crochetage sont parfaitement susceptibles d'avances, et c'est même un article très cher. (*Rires à droite.*)

Il y a eu, à ce point de vue, un procès bien curieux. Un liquidateur de Paris qui n'avait pas surveillé lui-même, comme d'autres liquidateurs se plaisent à le faire, les opérations de crochetage, a reçu une note de 1 365 fr. 50 (*Exclamations*) du serrurier qui avait travaillé contre la congrégation des Frères de Lamennais.

Le liquidateur a fait réduire la note de moitié par le tribunal de Ploërmel.

En revanche, s'agit-il des avoués et des avocats, MM. les liquidateurs se montrent très généreux. On invite les avoués à ne pas craindre de demander des honoraires hors taxe, et plusieurs d'entre eux ne s'en sont pas fait faute.

Quant aux avocats dont les honoraires donnent lieu à des avances illégales, les liquidateurs — mettons les choses au passé, si vous le voulez bien, au lieu du présent, — les liquidateurs ont su très bien les choisir. Ils ne regardent pas à la dépense, MM. les liquidateurs, et pour mieux influencer l'opinion des juges, ils ont fait appel, non seulement aux princes du barreau, mais parfois aux princes de la politique, et naturellement ils ont payé princièrement. (*Rires et applaudissements à droite et au centre.*)

M. Groussau signale à la Chambre, dans la distribution des sommes perçues par les liquidateurs, certains abus qu'il juge « infiniment regrettables », puisqu'ils se commettent aux frais du Trésor public et au détriment des congrégations, et, comme

exemple, il rappelle ce qui se raconte à propos de la congrégation de Sainte-Marie de Tinchebray :

Il y avait en caisse 1500 francs, indépendamment de certaines sommes qui sont rentrées par la suite : frais d'étude dus par les élèves; produit d'une récolte de pommes à cidre — nous sommes en Normandie. Les sommes provenant des élèves et des pommes (*Sourires*) ont pu servir plus ou moins, — j'ignore absolument les chiffres — à pourvoir aux frais du liquidateur[1]; mais il paraît que sur les 1500 francs, un avocat a reçu 1000 francs et un avoué 400 fr. (*Exclamations à droite.*)

Ces « honoraires » absorbent les sommes qui devraient être versées comme pensions aux congréganistes dépourvus de toutes ressources.

Dans une grande ville, à Nancy, je crois, une cinquantaine de religieuses étaient hospitalisées. Le liquidateur, animé, je tiens à le dire, de sentiments d'humanité à l'égard de ces religieuses, avait établi, avec beaucoup plus de précautions au point de vue même du contrôle des dépenses que n'en a le ministère à l'égard des liquidateurs eux-mêmes, un *modus vivendi* consistant dans l'allocation de 1 franc par jour et par religieuse, et avait fait viser ce règlement par le président du tribunal; mais, la chose ayant été soumise aux ministres compétents, ceux-ci ont dû constater que les articles 20 et 22 du décret du 2 janvier 1905 ne permettaient pas de faire des avances pour secours, qu'ils permettaient seulement de prendre les sommes nécessaires sur les fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations.
N'y a-t-il pas là quelque chose d'absolument inhumain! Et, comme je vais conclure tout à l'heure au remaniement des textes, j'espère que les ministres eux-mêmes prendront l'initiative de demander au Conseil d'Etat les mesures nécessaires pour qu'il ne puisse plus y avoir de tels scandales, de tels actes d'inhumanité; il ne faut pas l'oublier, les religieux ou les religieuses sont des êtres humains comme les autres. Ils sont, comme nous, capables de souffrir, et il y a quelque chose d'odieux à leur marchander leur morceau de pain

[1] Autre exemple typique d'âpreté d'un liquidateur.
Un sieur Maurel, ancien greffier de justice de paix à Saint-Chinian (Hérault), avait été nommé liquidateur des biens de la congrégation des Dominicaines de Ganges; sa nomination avait été rapportée en mars 1905, le tribunal ayant reconnu dans l'intervalle le caractère mixte des statuts de la congrégation.
Le liquidateur avait un os à ronger, on le lui enlevait; il entendit se faire payer tout comme s'il avait travaillé honnêtement, à supposer qu'il puisse y avoir un travail honnête en pareille matière. Il réclama 1000 francs d'honoraires; le Trésor avait, d'autre part, à payer 200 francs pour frais de mise en liquidation et d'insertion au *Petit Méridional* et 900 francs pour frais d'actes et de procédure.
Qu'est-il advenu de la demande du sieur Maurel? A-t-il eu ses 1000 fr.? Comme la dépense était à imputer sur un crédit du budget, en plus des 1100 francs de frais inutilement engagés, l'administration aura, sans doute, ouvert l'œil et discuté une prétention absolument exagérée.
Mais, si la liquidation avait pu suivre son cours, le sieur Maurel se serait fait payer sur l'actif de la congrégation les honoraires qu'il aurait voulus.

après leur avoir enlevé leurs biens, à les envoyer dans l'exil après les avoir dépouillés de leurs immeubles. (*Applaudissements à droite.*)

Après avoir démontré par de saisissants exemples les excès de pouvoir et les abus familiers à MM. les liquidateurs, l'honorable député du Nord indique les remèdes.

Au ministre de la justice il déclare qu'il y a une lacune capitale dans ses instructions, il demande l'organisation d'un contrôle sévère, qui renseigne mieux le Parlement : il demande de substituer à une législation forgée indûment, illégalement, soit une loi complémentaire, soit un règlement d'administration publique établi par le Conseil d'Etat.

Au ministre des Finances il rappelle un rapport de la Cour des comptes qui a mis en relief la complète insuffisance des procédés actuellement employés. Que l'on nous permette une dernière citation, extraite de la séance de la Chambre, du 15 novembre 1905.

« Des précautions minutieuses ont été prises pour qu'aucune avance ne pût être autorisée sans un contrôle préventif d'un magistrat de l'ordre judiciaire; mais, l'avance une fois versée entre les mains du liquidateur, aucune mesure ne paraît avoir été prescrite pour permettre d'en suivre la régularisation et de donner au juge des comptes les moyens de contrôler la situation d'apurement. »

C'est la Cour des comptes qui parle; il n'y a qu'à s'incliner. Elle démontre ensuite que, sans doute, pour la régularisation de certains comptes de trésorerie qui sont de peu d'importance, qui comportent des compensations à brève échéance, on peut prendre des précautions moins minutieuses.

Mais ici il ne faut pas oublier qu'il s'agit de sommes considérables. La Cour des comptes dit : « Un seul liquidateur se trouve, sur 1 200 000 francs d'avances, comptable de près de 450 000 francs. »

Elle ajoute :

« Un découvert aussi considérable est contraire aux règles de la comptabilité publique, et le danger qu'il comporte par lui-même est d'autant plus grand que le contrôle judiciaire n'a aucune action sur les liquidateurs, dont la comptabilité, comme la situation de caisse, échappent entièrement à la surveillance des agents du Trésor, malgré l'importance des deniers dont les circonstances leur ont momentanément donné le maniement.

« Bien qu'il s'agisse d'un service essentiellement privé, il semble que l'intervention de l'Etat ait donné aux opérations de cette nature le caractère d'un service public; et, en les considérant comme telles, il est permis de se demander s'il suffisait d'une simple entente entre deux départements ministériels pour les autoriser et s'il n'était pas nécessaire de recourir au Parlement pour en légitimer le fonctionnement. »

Vous voyez que la Cour des comptes fait appel au Parlement. Je me conforme à ses indications et je suis la ligne de conduite tracée par elle aux députés qui sont soucieux d'exercer leurs prérogatives, alors même qu'il s'agit de congrégations. Je ne vous demande que ce que la

Cour des comptes indique elle-même comme indispensable Elle ajoute :

« Les garanties assurées par le visa des présidents des tribunaux civils ne sauraient suffire ni équivaloir à celles qu'il y a lieu d'attendre d'un contrôle exercé par le juge financier. Quel que soit le zèle apporté par ces magistrats à l'accomplissement de la délicate mission qui leur a été confiée, la nature de leurs attributions ne leur permet pas de donner à ce contrôle une efficacité véritable, puisqu'ils n'ont à tenir aucune écriture des avances qu'ils autorisent et qu'aucun compte ne peut leur être rendu par les agents chargés d'en faire emploi.

« La Cour doit donc exprimer le vœu que des mesures soient prises, aussitôt que possible, pour parer aux difficultés qui s'opposent, aujourd'hui, à l'exercice d'un contrôle régulier sur l'apurement des avances à recouvrer, difficultés qui, vraisemblablement, s'augmenteront chaque année, car le compte ouvert en 1902 paraît appelé à prendre, dans l'avenir, un développement de plus en plus important. »

Ainsi, jusqu'ici les liquidateurs rendaient des comptes à huis clos à des présidents de tribunaux. Personne, sauf des magistrats, souvent peu curieux par parti-pris ou par indifférence, ne voyait clair. Les congrégations ne recevaient aucun renseignement sur les opérations censément faites dans leur intérêt par des mandataires de justice. Tout semblait disposé pour cacher aux regards ces comptes qui se chiffrent par des millions et intéressent au plus haut point le Trésor et la moralité publique. Et vraisemblablement, le régime du laisser-faire se fût prolongé, si les démarches persévérantes du vaillant député du Nord n'eussent saisi l'opinion et n'eussent mis en demeure le gouvernement.

Comment les ministres en cause ont-ils répondu à ces sommations d'avoir à cesser désormais toute avance aux liquidateurs; et quel compte ont-ils tenu des réserves expressément établies sur les responsabilités encourues et à encourir par les représentants du pouvoir qui ont livré sans garanties aux hommes d'affaires une richesse appartenant aux religieux et promise aux ouvriers?

D'abord, M. Poincaré a reproché à M. Groussau de ne pas relever, dans sa correspondance, de faits précis à la charge des liquidateurs et de s'en tenir à des généralités. Le ministre des finances avait un moyen plus efficace qu'une protestation de contraindre le député du Nord à préciser. Il eût bien dû, d'accord avec son collègue de la justice, mettre ses dossiers à la disposition de M. Groussau ou d'une commission parlementaire : et, si l'honorable député fût demeuré silencieux après cet examen des pièces, M. Poincaré eût été, dès lors, fondé à triompher. Mais M. Poincaré s'est bien gardé de faire cette communication de pièces compromettantes. Il s'est borné à faire connaître qu'il avait déposé au Conseil d'Etat un projet de règlement d'administration publique organisant le contrôle effectif sur les opérations

des liquidateurs, avec l'établissement d'un rapport annuel.

La solution adoptée par le ministre a le double inconvénient d'ajourner l'intervention d'un organisme de contrôle que chaque jour qui s'écoule rend plus nécessaire et de soulever une délicate question de droit public, qu'une décision du pouvoir exécutif ne suffit évidemment pas à trancher. Dans une lettre qu'il adressait à M. Poincaré, le 11 avril dernier, M. Groussau lui demandait effectivement « s'il est bien certain qu'un règlement d'administration publique soit suffisant pour autoriser, aux lieu et place d'une loi, les avances à faire par le Trésor public ». La difficulté eût valu au moins la peine d'être examinée.

C'était même, pour les ministres, semble-t-il, l'occasion de témoigner, en fait, au Parlement, un peu de cette déférence dont ils sont, oratoirement, si prodigues. Mais a-t-on besoin de se gêner avec des Chambres qui se désintéressent chaque jour davantage des répercussions exercées sur les finances publiques par une loi qui résume et domine toute l'œuvre politique de la dernière législature? Une satisfaction tardive et partielle a été donnée, le 26 juin dernier, aux réclamations de M. Groussau. Le président du Conseil, le ministre des finances et le ministre des cultes ont fait signer par le président de la République un décret relatif aux frais des congrégations dissoutes en exécution de la loi du 1er juillet 1901. Ce décret, portant règlement d'administration publique et, comme tel, rendu après avis du Conseil d'Etat, réglemente les avances faites par le Trésor aux liquidateurs, et les soumet au double contrôle de l'inspection des finances et de la Cour des comptes. — Enfin!

Deux gros volumes de plusieurs milliers de pages — statistique par département, statistique par congrégation au 1er janvier 1900 — distribués, en leur temps, au Parlement, sont censés présenter la fortune immobilière des congrégations.

Les congrégations d'hommes comptent environ 30 000 membres; celles de femmes, 130 000 : en tout, 160 000. Et il faut noter que ces biens ne profitent pas aux seuls membres des congrégations, mais encore et surtout aux pauvres et à ceux qui souffrent.

Le fisc a estimé les immeubles avec largesse, cela va sans dire, mais avec des procédés qui appellent quelques critiques générales.

Après le tableau par département, vient une annexe comprenant les « congrégations oubliées ». Or, presque toutes figurent déjà au tableau principal. Ce sont des doubles emplois, mais qui s'additionnent. Ainsi, après les biens appartenant nommément à des congrégations, arrivent dans le tableau les biens appartenant à des particuliers isolés ou associés, mais que le gouvernement

soupçonne appartenir à des congrégations; enfin, on y met les biens simplement occupés, c'est-à-dire que des congrégations ou même des particuliers, réputés congréganistes ont loués, les biens appartenant à des municipalités, et que des congrégations occupent encore par suite de très anciens traités. On n'avait pas vu jusqu'ici compter dans la fortune d'une personne la maison qu'elle occupe à loyer; c'est pourtant ce que fait le document officiel, et voilà comment il arrive au chiffre de *un milliard soixante et onze millions*[1].

Sur ce chiffre, il y a, en tout, 463 750 000 francs au nom des congrégations; ce sont des biens que l'Etat lui-même les a autorisées à acquérir. Puis, on trouve : 48 millions possédés par des propriétaires munis de titres de propriété très réguliers, mais qu'il plaît au fisc de considérer comme « personnes interposées », sans qu'il en donne la raison; 75 millions, propriétés, dit le rapport, de sociétés civiles et commerciales; 295 745 000 francs — un gros chiffre, n'est-ce pas? — dont la nature et l'origine sont absolument indéterminées et qu'il faut prendre de confiance; enfin, 217 millions de biens occupés, c'est-à-dire n'appartenant pas, de l'aveu même du rapport, aux congrégations. Restent donc 850 à 860 millions obtenus, on sait comment, avec des propriétés privées, des propriétés de sociétés immobilières et de sociétés protestantes : encore convient-il de déduire de leur valeur 206 millions d'hypothèques.

Les liquidateurs ont la possession souveraine de la fortune immobilière des congrégations. Rien ne les empêche donc de la convertir en deniers comptants, par la vente aux enchères. Ils les vendent, en effet, mais sans en toucher le prix, car ils se trouvent en face de droits qu'ils sont bien obligés de respecter. Les immeubles des congrégations sont presque tous grevés, nous l'avons dit, de lourdes hypothèques qui en absorbent la valeur : ces hypothèques ont été établies le plus régulièrement, le plus légalement possible. Vous pensez bien que les tiers, qui ont contracté en toute sécurité, donné leur argent en échange de la garantie la plus solide que connaisse notre Code civil, font et feront valoir sur le prix leurs droits de créanciers hypothécaires, à l'heure décisive de la mise en vente. Ainsi, ils recueilleront, seuls ou à peu près seuls, suivant l'ordre de leurs inscriptions, les sommes versées par les adjudicataires.

Il y a, il y aura donc, du chef des créanciers hypothécaires, un

[1] L'Administration de l'enregistrement n'apporte pas toujours la même rigueur dans ses taxations. Telles grosses successions sont estimées très au-dessous de leur valeur. C'est ce que M. Dominique Delahaye relevait, devant le Sénat, lors de la discussion générale du budget, dans la séance du 7 avril 1906.

premier effet de volatilisation qui a échappé au fisc, lorsqu'il était si malhonnêtement empressé à jeter le milliard des congrégations en pâture aux convoitises populaires.

La liquidation des congrégations, entreprise sur toute la surface du territoire, durera des années, vraisemblablement encore une dizaine d'années. Commencée depuis cinq ans, elle n'a pas encore fourni une longue carrière, et pourtant elle est déjà féconde en surprises. Pour l'instant, ce sont partout, devant toutes les juridictions, des procès; procès dont sont encombrés le tribunal de la Seine, tous les tribunaux de la France et des colonies. A toute demande en revendication d'un individu, d'une société qui se présente comme propriétaire de biens détenus par les congrégations, les liquidateurs résistent : ils soutiennent l'interposition de personnes, il faut plaider. A toute demande en reprise d'un donateur qui invoque à son profit cette même interposition de personnes, ils résistent aussi bien, et il faut encore plaider. On plaidera ainsi très longtemps. Or, les procès coûtent gros. Avec le nombre de ces procès et de ces liquidations, nous l'avons vu, le total des frais est déjà considérable. Procès, frais énormes que les plaideurs payent pour une partie, dont le Trésor, pour la plus grande partie, fait l'avance. Autres phénomènes de volatilisation, dont nous tous, bons contribuables, ressentons le contre-coup!

Ajoutons encore les frais énormes des ventes et procédures d'ordre. Que devient le milliard, encore allégé des biens que les donateurs auront eu l'autorisation de reprendre, de ceux dont les propriétaires revendiquants auront obtenu la restitution? Le résidu vraiment fructueux ira-t-il du moins aux propriétaires et aux « travailleurs » qui l'attendent? Avant eux passent sur ce miel les frelons de la procédure, liquidateurs et hommes d'affaires. Ceux-là, et ceux-là seuls, ne sont pas les dupes de cette colossale mystification.

Tandis que sont laissés dans la plus noire misère, exposés aux lentes tortures de la faim, de malheureux Frères, de malheureuses Sœurs, à qui la loi promet, pourtant, des pensions viagères, voici comment achèvent de se volatiliser les richesses spoliées.

Un avocat de Saint-Flour s'est fait allouer 300 francs pour des conclusions sur avant-faire droit, dont le taux est habituellement de 30 francs. Pour une autre affaire, il lui a été versé 1650 francs, alors que, dans une cause ordinaire de même difficulté, un avocat moins âpre aurait pu demander 100 francs! Dans ces affaires, l'Etat a ainsi déboursé près de 2000 francs, et le liquidateur n'a rien réalisé. Ceci se passe en Auvergne.

M. Le Provost de Launay a stigmatisé en ces termes des procédés devenus trop habituels :

On a accumulé les procès dans certains endroits, à Ploërmel en particulier, parce que c'était le siège de grandes institutions. Et on envoie pour un rien, pour une simple formalité judiciaire, pour un papier timbré quelconque, des avocats de Paris.

Je n'ose pas dire ici le chiffre des honoraires qu'on leur paye..., mais on m'a assuré que quand un avocat se déplace de Rennes, dans la province, pour le compte du liquidateur, il touche 500 francs. (*Exclamations à droite.*)

Un avocat de Paris qui envoie à Ploërmel son secrétaire pour le compte du même liquidateur reçoit 900 francs d'honoraires. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

A Saint-Brieuc, le couvent des PP. Franciscains, récemment mis en vente et dont les bâtiments ont coûté plus de 70 000 francs, n'a pas trouvé de preneur sur une mise à prix de 72 000 francs, auxquels il convient d'ajouter 2406 francs pour frais de publicité et 20 349 fr. 30 réclamés par le liquidateur. — 20 349 fr. 30 pour le liquidateur, voilà un chiffre qui laisse rêveur!

Passons au cas des propriétaires d'immeubles loués à des Frères des écoles chrétiennes, et occupés par ceux-ci pour l'enseignement libre chrétien.

La loi exige une revendication contre le liquidateur. Il y a là une monstruosité juridique : car un possesseur ne doit rien avoir à réclamer tant qu'on ne le trouble pas dans sa jouissance; il doit n'avoir qu'à attendre pour se défendre si quelqu'un l'attaque, et, par conséquent, pour se défendre contre le liquidateur, si celui-ci osait dire que le locataire doit expulser maintenant son propriétaire. Ceci tombe sous le sens. Mais l'absurdité de cette revendication contre le liquidateur importe peu, puisque ni les législateurs, ni les liquidateurs ne peuvent se vanter d'avoir pour eux l'honnêteté, le bon sens et même la bonne foi.

En ce qui concerne les Frères des Ecoles chrétiennes, il y a, en France, environ 1200 immeubles qui sont dans ce cas-là. Cela fait 1200 procès. Le droit commun voulait que les procès sur la propriété d'un immeuble fussent jugés par le tribunal de la situation de l'immeuble. Pour la commodité du liquidateur, on a fait une loi spéciale, décidant que ces procès seraient tous jugés à son domicile, afin qu'il n'eût pas la peine de se déranger. Seconde absurdité. Tant pis pour les braves gens qui vont, eux, avoir à se déranger, alors que, en réalité et en bonne règle, ils ne font que se défendre contre le voleur. Le liquidateur, dans bien des cas, ne songe pas même, tellement ce serait absurde, à soutenir que les Frères aient été jamais propriétaires. Le procès est alors de pure forme. Cependant, qui va en payer les frais? Ce n'est pas une question oiseuse, ni de minime importance. Même quand le bien fondé du droit du propriétaire de l'immeuble n'est pas contesté, ces frais ne peuvent pas être évalués à moins de 450 francs par procès. Pour 1200, cela fait, au total, 540 000 francs. Il faut, en effet, mettre quatre avoués en mouvement : celui du liquidateur assigné en revendication; celui du particulier propriétaire et demandeur; celui de la congrégation en cause (ces trois premiers avoués sont de Paris, dans le cas qui nous occupe); enfin, un qua-

trième avoué pour le compte du particulier propriétaire, si ce dernier est un avoué du ressort de la situation des biens. Naturellement, le liquidateur déclare que la question ne l'intéresse pas. Donc, vaincu par l'évidence, il s'incline, pourvu que l'on plaide [1].

Il n'est pas rare d'entendre traiter d'esprits chagrins et prévenus ceux des nôtres qui qualifient sévèrement les opérations des liquidateurs. A ces personnes de juste milieu, qui se tiennent pour arbitres impartiaux, nous dédions le jugement général porté par l'*Action*. Nul soupçon de cléricalisme n'effleura jamais l'*Action* : ce journal fut, et il est encore, un des plus énergiques soutiens du gouvernement dans la guerre à l'Eglise et à la liberté des catholiques :

Ces liquidations, dit-elle, s'effectuent de la façon la plus fantaisiste et la plus arbitraire : et, si M. Briand le désire, nous pourrons le documenter lumineusement sur les abus que se permettent les liquidateurs, qui, sans la moindre vergogne, se permettent, parfois, d'employer des procédés tout au moins critiquables, tels que virements et emprunts, d'une légalité douteuse.

Et cela se comprend, c'est très humain : les liquidateurs ont des remises considérables. Ce sont eux qui, jusqu'à ce jour, ont réalisé le bénéfice le plus clair des opérations résultant de la loi de juillet 1901.

Il est tout naturel qu'ils s'appliquent, par tous les moyens possibles, à faire « durer le plaisir longtemps ».

Très habiles comme procéduriers, très roublards, les liquidateurs connaissent merveilleusement tous les coins et les recoins des labyrinthes judiciaires. Ont-ils, par exemple, affaire à un héritier du sang revendiquant, pièces authentiques en mains, la part que la loi attribue dans la répartition des biens en liquidation, ils l'envoient, pendant de longs mois, se promener dans les maquis touffus de la procédure.

C'est tout profit pour eux, puisque, pendant ce temps-là, les remises s'accumulent et atteignent ainsi des sommes énormes.

II

Il est une autre face de la question, les pensions aux anciens congréganistes, que M. le sénateur Le Provost de Launay a bien mise en lumière [2]. M. Groussau avait, de son côté, critiqué éner-

[1] Le *Nouvelliste de Lyon* (nº du 29 mars 1906), auquel nous empruntons l'argumentation et le récit de ces affaires scandaleusement intentées aux Frères des écoles chrétiennes, donne le spécimen suivant des conclusions prises devant le tribunal de la Seine par Duez, le liquidateur desdits Frères, dans un procès relatif à un immeuble sis à Saint-Vallier :

« Attendu que la propriété de l'immeuble sis à Saint-Vallier et du mobilier le garnissant n'est pas contestée au sieur X... ;

« Qu'en conséquence, l'action qu'il a formée contre Duez le concluant est sans intérêt ;

« Par ces motifs ;

« Dire sans intérêt l'action du sieur X... ; en conséquence, le débouter de ses demandes, fins et conclusions, et *le condamner aux dépens.* »

On croirait lire du Labiche. Les pires ennemis de la magistrature et des tribunaux, n'auraient jamais pu imaginer mieux pour détruire chez les gens honnêtes et sensés le respect de notre justice.

[2] Sénat, séance du 21 avril 1906.

giquement les opérations conduites avec une perfide lenteur. « Combien de mauvais procès, écrivait-il à M. Poincaré, n'ont été intentés ou soutenus que pour enrichir les liquidateurs et, par surcroît, leurs secrétaires, leurs avocats et leurs avoués! Pendant ce temps, en notre siècle d'humanité, il y a des religieux et des religieuses qui sont dans la plus grande misère [1]. »

M. Le Provost de Launay, faisant écho à ces réclamations, criait hardiment *Au voleur!*

En effet, quand, en vertu d'une loi, vous avez pris des immeubles, enlevant ainsi à des gens qui s'en servaient légitimement leurs moyens d'existence, vous leur devez une indemnité, sous peine de commettre une malhonnêteté, un vol.

Or, cette indemnité qui est inscrite dans votre loi, vous ne la donnez pas.

Et lorsque nous adressons au Préfet, à M. le Ministre des finances, à M. le Ministre de l'intérieur, à M. le Président du Conseil une demande concernant un ancien congréganiste, — c'est ce que je viens de faire pour un ancien frère de Ploërmel qui, âgé et infirme, vivait d'un secours que lui servait sa congrégation, — on nous répond : « Attendez que la liquidation soit terminée, on examinera la situation. »

M. de Lamarzelle. Les avocats des liquidateurs, eux, n'attendent pas pour être payés.

M. Le Provost de Launay. J'ai fait la même demande pour de vieilles religieuses infirmes, indigentes, et on m'a fait la même réponse.

C'est alors que, pour empêcher ces personnes de mourir de faim, je les ai soutenues, d'abord, de mes deniers personnels, puis j'ai prié des institutions de bienfaisance de s'en charger, et actuellement, à soixante-dix ans, elles vivent avec des indigents.

Et pourtant, ces femmes ont apporté une dot; elles ont vécu dans une institution qu'elles avaient fondée. Il n'y a pas de loi humaine possible qui puisse légitimement permettre de les dépouiller sans indemnité. Si l'on fait autrement, si l'on ne trouve pas un remède à cette situation, on commet un crime! (*Applaudissements à droite.*)

Le ministre des finances s'était borné à répondre qu' « en effet la loi du 1er juillet 1901 a prévu l'allocation de pensions aux anciens religieux, mais sur l'actif resté libre des liquidations. Il est, par conséquent, impossible, a-t-il conclu, d'allouer ces pensions tant que cette liquidation n'est pas terminée... Or, quand une liquidation est encore en cours, souvent par la faute des religieux eux-mêmes ou de tiers qui suscitent difficultés sur difficultés et qui empêchent par là l'achèvement de cette liquidation, il est impossible d'allouer des pensions ». M. de Goulaine fit observer alors que « les liquidateurs aussi ne devraient être payés qu'après la liquidation »! Cette observation, est-il besoin de le dire, n'a aucune chance d'être prise en considération.

[1] Lettre du 11 avril précédent au ministre des finances.

MM. les liquidateurs sont âpres à la curée. Et, quant aux dépouillés, aux victimes du pouvoir, le gouvernement croit de bonne guerre de leur enlever jusqu'au droit de vivre!

Du côté des victimes, citons une maison, celle des Filles de la Croix, dans le Finistère : elle est vendue et payée. Il y a des sœurs âgées, malades, indigentes, qui réclament des secours au liquidateur. Il fait la sourde oreille. — Citons encore les frères de Ploërmel, bien connus dans nos départements bretons. Toutes les maisons de leur institut ne sont pas encore liquidées, et l'on ne peut être encore fixé sur la propriété de quelques maisons revendiquées par les propriétaires et en même temps par le liquidateur. Est-il juste qu'en attendant l'issue d'opérations aussi longues, aussi compliquées, les intéressés ne reçoivent aucun secours? Il est barbare d'avoir retiré aux Frères invalides ou malades leurs vaches, leur bois de chauffage, etc. Ils seront tous morts avant la fin de la liquidation des biens de leur institut, le liquidateur attend-il cela pour déclarer qu'ils n'ont plus besoin de rien?

M. Le Provost de Launay a exposé au Sénat [1], avec une précision vengeresse, le cas des Ursulines de Tréguier :

Je connais, a dit l'honorable sénateur, une institution religieuse enseignante, dans l'arrondissement que j'habite, qui a été spoliée.

Le liquidateur a fait son office. On a vendu l'immeuble qui appartenait à cette institution, et la ville l'a acquis pour une somme de 55 000 francs; il en avait coûté près de 400 000 à construire.

Là vivaient, en faisant le bien et en instruisant des enfants, des religieuses qui avaient apporté toutes leurs ressources en entrant dans la communauté. Les soixante-huit religieuses furent dispersées. Parmi elles, il y a plusieurs septuagénaires qui appartiennent à des familles pauvres ou qui sont sans famille : elles meurent de faim. (*Exclamations à droite.*)

J'en ai fait entrer plusieurs dans un asile d'indigents où elles sont actuellement à titre d'indigentes, dépouillées de leur costume et vivant comme le commun des indigents. (*Rumeurs à droite.*)

Et pendant ce temps, on vote des avances pour les liquidateurs. Ces liquidateurs font des procès qui ne sont pas soutenables; ils savent qu'ils les perdront, mais qu'importe!

J'ai cité les Ursulines de Tréguier, dont l'immeuble a été vendu à la ville; à l'heure actuelle, non seulement elles meurent de faim, mais les soins médicaux, donnés à ces malheureuses il y a plusieurs années, ne sont pas payés par les liquidateurs, alors que, soyez-en sûrs, les avoués, les avocats, les liquidateurs, et toute la séquelle qui les suit, sont grassement payés. (*Applaudissements à droite.*)

A Limoges, la liquidation du couvent des Sœurs du Verbe Incarné a donné des résultats désastreux pour les religieuses.

Les biens vendus ont produit 5320 francs.

[1] Sénat, séance du 21 avril 1906.

Les frais de liquidation, y compris les impôts acquittés, se sont élevés à.	2707 fr.
Le liquidateur s'est fait allouer comme rétribution de ses soins et de ses peines.	2600 fr.
Les Sœurs se partageront le reliquat, soit.	13 fr.
Total égal. . .	5320 fr.

Beaucoup de congréganistes ont quitté la terre française.

Que de détails navrants nous pourrions ajouter sur les Carmélites et autres exilées, qui meurent de faim en Belgique et ailleurs ! Leurs sacrifices, leurs mérites, le pain sec trempé de leurs larmes en expiation de nos sensualités, de notre passion du luxe, plaident auprès du Cœur de Dieu pour le rachat de la France chrétienne avec une souveraine efficacité, et doivent ajouter encore à notre reconnaissante vénération [1].

Il nous reste à examiner comment se vendent les immeubles des congrégations qui ont été estimés avec une flagrante exagération. Nous constaterons qu'ils se vendent souvent fort mal, aucun acquéreur sérieux ne se présentant; une exception doit être faite à cette règle à peu près générale : ils se vendent à peu près convenablement lorsque les communes les achètent, parce qu'alors ce sont les contribuables qui payent.

Citons, à titre d'exemple, les immeubles des PP. Eudistes, à Rennes. Ils sont remis en vente le 8 août sur baisse de prix — celle-ci est réduite à 100 000 francs. Or, ils ont coûté, au bas mot, **800 000** francs!

L'enquête à laquelle nous nous sommes livré sur les ventes opérées dans ces quatre dernières années a donné d'intéressants résultats. Les renseignements, transmis par des correspondants sûrs, généralement défenseurs des intérêts en cause, défient toute contradiction. Nous faisons une place à part à plusieurs des principaux immeubles appelés à disparaître, à quelques-unes des congrégations sur lesquelles ont été groupées des informations d'ensemble. Et pour présenter les résultats de notre enquête sous une forme claire et saisissante, nous les réunissons dans un tableau qui détaillera, autant que possible, département par département, en regard des immeubles vendus et de leur désignation sommaire, l'estimation officielle, les dépenses approximatives effectuées pour le terrain et les constructions, le prix d'adjudication et la nouvelle affectation.

[1] Le *Comité du Denier des Exilés*, qui a pour président M. Keller, reçoit les offrandes et souscriptions pour les religieux et religieuses en exil, 35, rue de Grenelle, à Paris.

DÉPARTEMENTS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
AIN. . .	*Ars* : Maison des Frères [1].		35.000	2.025
	Thoissey : Maison des Ursulines. . . .	48.100		14 025
	Trévoux : Maison des Ursulines (la Sidoine).	145.200	850.000	80.200
	Bénonces : Maison de la Chartreuse des Portes.		60.000	5.000
	Serrières : Maison, propriété des Chartreux.		10.000	5.000
	Lagnieu : Ecole des Frères de la Croix de Jésus [2].		60.000	17.000
	Belley : Maison des Maristes.		80.000	60.000
	Belley : Maison-mère des Frères de la Sainte-Famille	179.880		10.000
	Belley : Domaines des mêmes Frères. .	74.600		20.000
	Belley : Maison des Sœurs Bernardines. .	213.140		6.000
ALLIER. .	*Moulins* : Pensionnat de la Congrégation de Notre-Dame (Augustines) [3]. . . .	477.520	850.000	185.000
BASSES-ALPES . .	*Digne* : Immeuble appartenant aux Missionnaires de Notre-Dame de Ste-Garde.	25 000		2.200
ALPES-MARITIMES.	*Nice* : Pensionnat des Ursulines [4] . . .	500.000	500.000	455.700
	Nice : Patronage St-Pierre, fondé en 1875, Ecole professionnelle et enseignement secondaire, PP. Salésiens [5]	500.000	550.000	200.110
ARDÈCHE .	*Annonay* : Collège des PP. Basiliens [6]. .	675.000		
	Ruoms : Maison-mère des Sœurs de Saint-Joseph [7]	185.500	250.000	30.000
BELFORT .	*Belfort* : Immeuble des Marianistes [8]. .			135.050
BOUCHES-DU-RHÔNE. .	*Aix* : Immeuble des PP. de Saint-Pierre-ès-Liens [9].	218 000		64.425
	Marseille : Immeubles et terrains des PP. de Saint-Pierre-ès-Liens.			390.725
	Marseille : Immeubles et terrains des PP. Dominicains.	455.000		242.260
	Marseille : Immeubles et terrains des Sœurs du Saint Sacrement.	256.000		136.500
	Marseille : Terrain des Sœurs du Saint-Nom de Jésus [9].	220.000		63.925

1. Les frais en diminution du prix étaient de 1500 francs.
2. La Commune l'a achetée.
3. Une indemnité de 12.500 francs a été allouée au dernier acquéreur.
4. Le passif s'élevait à 420.000 francs.
5. 211.000 francs étaient dus au Crédit foncier et à divers.
6. Adjugé à une société de pères de famille qui en a fait un collège libre tenu par des prêtres séculiers.
7. L'acquéreur est un fabricant d'absinthe qui n'a pas encore utilisé l'immeuble.
8. La mise à prix était de 135.000 francs.
9. L'estimation officielle porte sur tous les immeubles de la congrégation situés dans le département.

DÉPARTEMENTS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
Bouches-du-Rhône. .	*La Ciotat* : Immeubles et terrains des Sœurs du Saint-Nom de Jésus.			10.675
	Marseille : Immeuble des PP. Oblats de Marie-Immaculée.	91.200		49.000
	Marseille : Immeuble des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie [1]. . . .	917.800		44.175
	Marseille : Immeuble des PP. du Sacré-Cœur de Jésus Enfant [1].	284 000		30.050
Calvados .	*Bayeux* : Immeubles et terrains appartenant aux Ursulines	157.500	300.000	83.271
	Caen : Immeubles et jardins appartenant aux PP. Franciscains	141.600	120.000	45.700
	Dives-sur-Mer : Propriété appartenant aux Frères de la Doctrine chrétienne. . .			6.050
Cantal. .	*Aurillac* : Couvent des Clarisses remontant au commencement du XIXe siècle [2].	200.000	500.000	230.000
	Aurillac : Couvent de l'Enfant-Jésus fondé au commencement du XIXe siècle [3]. .	305.000	350.000	
Charente.	*Angoulême* : Couvent des Carmélites (1855).	125.000	200.000	100.000
Charente-Inférieure. . .	*Montlieu* : Maison-mère des Sœurs de l'instruction du Sacré-Cœur, pensionnat [4].	172.550	100.000	15.000
	Montendre : Maison des mêmes Sœurs, pensionnat			27.000
Côte-d'Or.	*Dijon* : Pensionnat des Ursulines. . .	275.000	75.000	70.000
	Montbard : Id., (1826).	311.200	350.000	43.000
	Saulieu : Pensionnat des Ursulines. . .	121.250	100.000	38.000
	Flavigny-s.-Ozerain : Noviciat des Dominicains, fondation du P. Lacordaire [5]. .	360.000	150 000	12.500
Côtes-du-Nord. .	*Dinan* : Pensionnat des Ursulines (bâtiments importants, ferme, grevés de lourdes charges) [6]	210.000	410 000	
	Dinan : 3 immeubles appartenant aux Pères Salésiens [7].	100.000	100.000	
	Quintin : Pensionnat des Ursulines (établissem. principal, enclos, aumônerie).	208.500		67.800
	Tréguier : Pensionnat des Ursulines (établissem. principal, jardin, aumônerie) [8].	200.000	400.000	67.500
	Saint-Brieuc : Couvent des Carmélites. .	160.000	360 000	52.188

1. L'estimation officielle porte sur tous les immeubles de la congrégation situés dans le département.
2. 2 lots, sur les 6, ont été achetés 190.900 francs par la ville pour en faire un lycée de filles.
3. La mise à prix était de 100.000 francs ; une partie seulement a été vendue.
4. Cette congrégation, originaire du Forez, préparait des Sœurs pour les écoles de campagne.
5. Flavigny est une ville morte qui se dépeuple.
6. Tout le personnel est dans l'alternative de se placer pour vivre, ou de s'exiler.
7. Immeubles abandonnés : liquidation ouverte depuis deux ans. Location de 800 francs consentie par le liquidateur.
8. Sur 3 lots, la ville a acheté les 2 plus importants pour 55.000 francs.

DÉPARTEMENTS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
DRÔME. .	*Saint-Vallier* : Couvent des Sœurs de la Nativité (maison de pensionnaires libres et ferme)[1].	402.000	235 000	35.000
	Montélimar : Immeuble appartenant aux Carmes déchaussés[2].	70 000		40.050
EURE . .	*Evreux* : Pensionnat des Ursulines[3] . .	170.000		105.000
FINISTÈRE.	*Lambézellec* : Pensionnat des Filles de la Croix[4].	140.000	300 000	80.300
	Brélès : Id. [5]		80.000	17.600
HAUTE-GARONNE .	*Saint-Bertrand de Comminges* : Abbaye des PP. Bénédictins Olivétains [6]. . .	7.000	150.000	5.010
GERS. . .	*Auch* : Pensionnat des Ursulines, (Prieuré[7]).	220.000	800.000	197 900
	L'Isle en Jourdain : Couvent de la Congrégation de Notre-Dame (Augustines) .	39.000	150.000	25.000
GIRONDE .	*Mazères* : Pensionnat des Dominicains : Tiers-Ordre enseignant.	360.000	300.000	8.000
HÉRAULT .	*Cette* : Pensionnat des Dominicaines (1852)[8].	548.000	450.000	100.000
	Boisseron : Id. (1876) .		40.000	8.000
	Montpellier : Id. (1880). Etablissement principal.[9].		300 000	37.000
	Montpellier : Couvent des Carmélites. .	120 000	200.000	71.000
	Notre-Dame du Suc : Immeuble des Missionnaires de Notre-Dame de Sainte-Garde.	15.200	21.416	3.000
ILLE-ET-VILAINE. .	*Rennes* : Séminaire avec vastes dépendances, appelé couvent des Récollets. .	190.000	1.000.000	50.000
	Rennes : Collège St-Martin, des PP. Eudistes[10].	1.145.100	800.000	150.000
	Redon : Collège St-Sauveur, des PP. Eudistes.		650.000	50.050
IND.-ET-L.	*Tours* : Couvent des Carmélites [11]. . .	200.000	543.468	125.000
ISÈRE . .	*La Grande Chartreuse* :			
	1er lot : Marques de la Chartreuse. . .	1.768.390		501.000
	2e lot : Les Montagnes pastorales. . .			47 000
	3e lot : Entrepôt de Voiron [12].			80.100

1. Le Bureau de bienfaisance a acheté pour transformer en hôpital : l'hôpital actuel deviendra une école supérieure.

2. La mise à prix était de 40.000 francs.

3. Le premier couvent, confisqué par la Révolution, est devenu une caserne.

4. L'établissement, fondé lors de la vente des biens des Frères de Ploërmel, en 1875, est conservé pour l'enseignement chrétien.

5. L'établissement, fondé vers 1866, est conservé pour l'enseignement chrétien.

6. Les frais de vente et d'incident à prélever sur le prix se sont élevés à 1385 fr. 82 ; les honoraires du mandataire du liquidateur et du liquidateur lui-même restent encore à régler.

7. Fondé vers 854, habité par des religieux de l'Ordre de Cluny chassés en 1793, le monastère appartenait aux Ursulines depuis 1821.

8. La ville l'a acquis.

9. Le passif est loin d'être éteint par le produit de ces trois liquidations.

10. L'enseignement, donné par M. l'abbé Barbotin, est conservé.

11. Les dots établies, qui sont à reprendre, dépassent 200.000 fr. Un seul des 12 lots a été adjugé pour 17.000 fr. Impossible de trouver acquéreur, même pour le dixième du prix.

12. Sur une enchère de 1000 francs, les 3 lots réunis ont été adjugés pour 629 100 francs à M. Cusenier, liquoriste.

DÉPARTEMENTS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
JURA . .	*Salins* : Immeuble des Marianistes[1]. . .	261.000		56 000
	Saint-Claude : Id.[2]	20 000		40.000
LOIRE . .	*Rive-de-Gier* : Pensionnat des Ursulines[3].	79.000	50.000	30.561
	Saint-Just-sur-Loire : Pensionnat des Frères de la Croix de Jésus[4].	59.220	130.000	42.000
	Graix : Maison et terres appartenant aux Filles du Sacré-Cœur de Jésus. . . .		20.000	8.072
	Saint-Sauveur-en-Rue : Maisons appartenant aux Filles du Sacré-Cœur de Jésus.	51.000	40.000	16.550
	Colombier : Filles du Sacré-Cœur de Jésus	49.000	35.000	13.030
	La Valla : Sœurs de la Sainte-Enfance. Maisons, terres, bois	81.400	40.000	7.636
	Id. : Maisons à Grand-Croix.		30.000	21.350
LOIRE-INFÉRIEURE .	*Nantes* : Monastère des Ermites de Saint-Augustin[5].	129.000	100.000	20.000
	Saint-Nazaire et Chantenay : 2 couvents des PP. Franciscains.	228.000	350.000	80.000
	Méan : Ecole appartenant aux Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel[6] .		20.000	5.000
LOZÈRE. .	*Meyrueis* : Sœurs de l'Instr. chrétienne.		30.000	13 000
MAINE-ET-LOIRE .	*Angers* : Couvent des PP. Capucins[7]. . .	120.000		30.000
MARNE. .	*Châlons-sur-Marne* : Couvent de la Congrégation Notre-Dame (Augustines)[8] .	420.615		69.000
	Reims : Pensionnat des Frères des Ecoles chrétiennes[9].	2.438.500	1.200.000	500.000
	Reims : Maison-mère des Sœurs de la Divine Providence.	301.700	250.000	90.000
	Reims : Communauté et pensionnat des Dames de Nazareth[10]		200 000	95.000
	Château-Thierry : Collège appartenant aux Frères de la Doctrine chrétienne[11].			60.000
	Epernay : Couvent des Carmélites. (Vendu à la requête du Crédit foncier, créancier hypothécaire.).	80.000	160.000	64.000
MAYENNE .	*Laval* : Collège de l'Immaculée-Conception appartenant aux PP. Jésuites[12]. . .	570.000	800.000	200.000

1. La mise à prix était de 20.000 francs.
2. La mise à prix était de 25.725 francs.
3. Acheté par la ville.
4. Il y avait 42.000 francs d'hypothèques.
5. Les acquéreurs ont démoli le couvent qui avait quatorze ans d'existence.
6. Ecole fondée par la Société civile de Saint-Nazaire dans un faubourg de Saint-Nazaire où se trouvent les hauts-fourneaux de Trignac.
7. La Société immobilière de l'Institution Saint-Julien d'Angers est créancière hypothécaire jusqu'à concurrence de 60.000 francs; c'est elle qui est restée adjudicataire.
8. Fondé en 1613, maison-mère, pensionnat payant avec internat, école gratuite.
9. Maison d'œuvres paroissiales.
10. La maison, achetée par un docteur de Reims, est devenue un sanatorium.
11. La ville a acheté.
12. La Société civile a acheté le collège pour le conserver pour l'enseignement chrétien.

DÉPARTEMENTS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
Meurthe-et-Moselle .	*Nancy* : Maison-mère des Frères de la Doctrine chrétienne.	650.500		308.600
	Nancy : Immeuble appartenant aux Frères de la Doctrine chrétienne.			132.300
	Nancy : Pensionnat des Dominicaines. .	705.000		353.090
	Flavigny-sur-Moselle : Immeuble appartenant aux Bénédictines du St-Sacrement.	300.000		64.346
	Chartreuse de *Bosserville*.	376.000		173.580
	Saint-Nicolas, Varangéville, Rosières-aux-Salines, Sommerviller, Haraucourt, Laneuveville devant Nancy, Amance, Laitre-sous-Amance et Bouxières-aux-Chênes : Immeubles appartenant aux Sœurs du Saint-Sacrement de St-Nicolas : 43 lots.	273.300		94.440
Meuse. .	*Juvigny sur-Loison* : Pensionnat des Frères de la Doctrine chrétienne [1].	93 760	400.000	20.920
	Ligny : Idem		50 000	15 000
Morbihan.	*Gourin* : Ecole appartenant aux Frères de Ploërmel, fondée vers 1880.		120.000	31 500
Nièvre. .	*Nevers* : Immeuble appartenant aux Religieuses de la Ste-Famille de Besançon [2].	261.900		32 000
	Nevers : Immeuble des Ursulines [3]. . .			70.000
Nord . .	*Tourcoing* : Propriété appartenant aux Franciscaines de Notre-Dame des Anges.	629.000		350.000
	Lille : Immeuble des PP. Dominicains [4]. .	1.155 000		275.050
	Lille : Propriété des Religieuses Sacramentines de Marie-Auxiliatrice. . . .	350.000		150.000
	Lille : Propriété appartenant aux Dames de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, 7, rue Jean-sans-Peur.	1.119.000		256.000
	Tourcoing : Id.			157.000
	Lille : Id., rue des Stations, 99. . . .			70.200
	Roubaix : Id., rue du Vieil-Abreuvoir, 35.			65.000
	Roubaix : Id., rue Salomon-de-Caus, 11.			33.600
	Lille : Id., rue Guillaume-Werniers. . .			13.050
	Lille : Terrain des Clarisses Collettines .	567.200		60.000
	Saint-Amand-les Eaux : Immeubles appartenant aux Rédemptoristines. . .	340 000		20.000
Oise. . .	*Beauvais* : Immeuble appartenant aux Frères des écoles chrétiennes. . . .	1.136.500	500.000	100.000
	Saint-Germain de Fly : Pensionnat des Religieuses de Saint-Aubin. . . .			6.000

1. Les frais et une hypothèque de 10.000 francs étant réglés, il restera 2 à 3000 francs pour la liquidation.
2. Mgr l'Evêque de Nevers l'a acquis pour en faire son habitation personnelle.
3. Surenchère de 10.000 francs a été mise, le 16 juillet, par le préfet.
4. La mise à prix était de 275.000 francs.

DÉPARTEMENTS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
PUY-DE-DÔME.	*Moissat* : Bâtiments et terrains appartenant aux Frères de la Croix de Jésus [1].	177.500		50.945
	Sugère, Brousac et Condat : Bâtiments et terrains appartenant aux Sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus du Puy [2].	59.500		23.555
BASSES-PYRÉNÉES.	*Pau* : Couvent des Dames du Sacré-Cœur, fondé en 1873 [3].	500.000	600.000	330.000
	Campagne de Pau : Domaine et ferme des Bénédictins de la Pierre-qui-Vire.	247.200	217.500	85.450
HAUTES-PYRÉNÉES.	*Vic-en-Bigorre* : Couvent des Sœurs du Saint-Nom de Jésus [4].	45.440	50.000	12 000
PYRÉNÉES-ORIENT.	*Vinça* : Couvent des Carmélites.	35.000		17.585
SAÔNE-ET-LOIRE.	*Tournus* : Immeuble appartenant aux Sœurs de Saint-Joseph de Bourg [5].	50.000		51.000
SAVOIE.	*Chambéry* : Couvent des Capucins [6].	249.250		102.000
	Yenne : Id [7].	25.800		1.200
SEINE.	*Paris* : Collège Stanislas, appartenant aux Marianistes, rue N.-D. des Champs, 22 [8]. — Rue de Monceau, 30 et 32 [9].	3.931.100		2.000.050 450.050
	Paris : Abbaye-aux-Bois, appartenant aux Augustines de la Congr. de Notre-Dame [10].	2.802.500		1.680.050
	Paris : Couvent appartenant aux PP. Passionnistes anglais, avenue Hoche, 50 [11].	362.500		500 050
	Paris : Immeuble appartenant aux Augustines de Lorette (Sœurs Oblates de Saint-François de Sales), rue de Vaugirard, 79 [12].			560.100
	Paris : Couvent des religieuses de la Mère de Dieu, rue de Picpus, 43 à 47 [13].	1.450 000		452.000
	Paris : Immeuble appartenant aux Carmes Déchaussés, rue de la Pompe, 53 [14].	220.000		450.000
	Paris : Immeuble appartenant aux PP. Maristes, rue de Vaugirard, 104 [15].	1.509.450	600.000	320 000

1. La mise à prix était de 48.000 francs.
2. La mise à prix était de 8950 francs.
3. La ville l'a acheté pour en faire un lycée de filles.
4. Acheté par le receveur de l'enregistrement, qui a installé ses bureaux dans la chapelle.
5. La Compagnie des tramways de Tournus à Louhans l'a acheté.
6. Clos et couvent achetés en 1818 pour 40.000 fr, prix de faveur consenti par l'Etat sarde. La chapelle a coûté 30.000 fr. — Acheté par la ville.
7. Adjugé à un entrepreneur de démolitions.
8. La mise à prix était de 2 millions.
9. La mise à prix était de 450.000 francs.
10. La mise à prix était de 1.680.000 francs.
11. La mise à prix était de 500.000 francs.
12. La mise à prix était de 400.000 francs. Une rue a été percée à travers le jardin du couvent.
13. La mise à prix était de 344.225 francs.
14. La mise à prix était de 350.000 francs.
15. La mise à prix était de 200.000 francs.

DÉPARTEMENTS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
SEINE.	*Paris* : Immeuble appartenant aux PP. Franciscains, rue de Puteaux, 6 et 8 [1].	632.500		300 050
	Paris : Immeuble appartenant aux PP. Dominicains, rue Saint-Didier, 35 [2].			580.050
	Arcueil : Immeuble appartenant aux PP. Dominicains du Tiers-Ordre enseignant [3].	700.000		276.000
	Montrouge : Immeuble appartenant aux Augustines de l'Intérieur de Marie [4].	370.000		301.467
	Noisy-le-Sec : Immeuble appartenant aux Frères de la Doctrine chrétienne [5].	24.000		26.000
SEINE-ET-MARNE.	*Fontainebleau* : Couvent des Carmélites (actuellement réfugiées en Belgique) [6].	285.000	415.000	67.500
	La Ferté-sous-Jouarre : Pensionnat Saint-Joseph, appartenant aux Frères de la Doctrine chrétienne [7].	110.000	100.000	33.690
SEINE-ET-OISE.	*Versailles* : Couvent des Carmélites [8].	300.000		
	Bellevue : Immeubles des Marianistes [9].	460.000		120.100
	Morangis : Immeuble appartenant aux Augustines de Lorette (Sœurs Oblates de Saint-François de Sales) [10].			53.000
SEINE-INFÉRIEURE.	*Le Havre* : Immeuble appartenant aux PP. Franciscains [11].	242.000		61.000
SOMME.	*Amiens* : Immeuble appartenant à la Congr. des Filles des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, dites de Louvencourt [12].	419.000		165.600
	Amiens : Id. [13].			74.300
	Amiens : Immeuble des PP. Dominicains.	170.000	200.000	70.000
	Amiens : Immeuble des PP. Franciscains [14].	150.000		42.100
	Abbeville : Pensionnat des Ursulines.	281.400	150.000	40.100
TARN.	*Ambialet* : Immeubles, connus sous le nom de Prieuré d'Ambialet, appartenant au Tiers-Ordre régulier de Saint-François d'Assise.	78.000	100.000	10.000

1. La mise à prix était de 300.000 francs.
2. La mise à prix était de 500.000 francs.
3. La mise à prix était de 175.000 francs.
4. La mise à prix était de 257.667 francs.
5. La mise à prix était de 20.000 francs.
6. La vente a été faite sur saisie du Crédit foncier, qui avait prêté 40.000 francs. Le liquidateur a fait plaider trois fois.
7. L'immeuble a été acheté par un ancien élève des Frères qui le loue présentement au pensionnat sécularisé.
8. La liquidation s'est clôturée par une insuffisance d'actif de 6280 francs.
9. La mise à prix était de 120.000 francs.
10. La mise à prix était de 50.000 francs.
11. La mise à prix était de 45.000 francs.
12. Cet immeuble a été vendu à la suite d'une saisie faite par les entrepreneurs non payés d'une construction de 98.000 francs. La mise à prix était de 147.120 francs.
13. La mise à prix était de 74.200 francs.
14. La mise à prix était de 42.000 francs.

DÉPARTEMENTS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
TARN . .	*Montuproil* : Maison d'école, des Sœurs de la Croix, maison-mère à Lavaur [1]. .	431 250	10.000	2.000
VAUCLUSE .	*Orange* : Immeuble appartenant aux Missionnaires de N.-D. de Sainte-Garde (congrégation fondée en 1699) [2] . . .	25.000	53.350	17.555
	Carpentras : Couvent des Dominicains [3].	150.000	300.000	66.070
	Valréas : Pensionnat des Ursulines et maison de campagne (remontant à la fin du dix-septième siècle) [4]. . . .	28.900	150.000	54.500
	Avignon : Pensionnat des Dames de Saint-Eutrope (fondé en 1670) [5].	88.000		38.415
	Gordes : Monastère des Bernardins, dits Cisterciens de Sénanque	120.000		20.000
VENDÉE. .	*La Roche-sur-Yon* : Couvent des Enfants de Marie Immaculée (PP. de Chavagnes-en-Paillers) [6].	364.000	80.000	25.000
	Saint-Gilles-sur-Vie : Congrégation des Frères de Saint-Gabriel [7].	839.450	22 000	6.400
	Vouvant : Id. [8].		15.000	8.520
VIENNE . .	*Poitiers* : Couvent des PP. Dominicains.	300.000	300.000	140.000
HAUTE-VIENNE. . .	*Limoges* : Couvent des Sœurs du Verbe Incarné	100.000		5 320
	Saint-Yrieix : id. [9].	40.000	100.000	21 250
YONNE. .	*Avallon* : Pensionnat des Ursulines (fondé en 1626), racheté, après dépossession révolutionnaire, par les Ursulines de Troyes	171.500	300.000	35.000
	La Pierre-qui-Vire : Monastère des Bénédictins, fondé en 1849 par le R. P. Muard, de sainte mémoire, au milieu du Morvan (2 étages de crypte sous l'église) [10]. .	55.000	600.000	18 000
	Sens : Immeuble appartenant aux PP. du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie (Religieux de Pontigny) [11].	241.000	50.000	15.100

1. L'estimation officielle doit porter sur la totalité des immeubles qui appartenaient à la congrégation dans le département.
2. Le liquidateur a promis des pensions aux membres de la congrégation qui en ont fait régulièrement la demande ; ils n'ont pas encore reçu de réponse.
3. La ville l'a acheté pour y organiser un lycée de filles.
4. Le liquidateur a remboursé 27.000 francs de dots à 7 Ursulines : il garantit une pension viagère à celles qui en ont fait régulièrement la demande : elles n'ont pas encore reçu de rép.
5. Deux sœurs âgées ont fait au gouvernement, sans en obtenir de réponse, la demande d'un secours et d'une pension viagère.
6. La chapelle est l'objet d'un pourvoi devant la Cour de cassation.
7. La destination d'école libre est conservée.
8. L'estimation officielle doit porter sur la totalité des immeubles qui appartenaient à la congrégation dans le département.
9. Acheté par la ville pour l'agrandissement d'une place publique.
10. Loué momentanément à l'inspecteur des enfants de l'Assistance publique qui y a établi un orphelinat.
11. Adjugé au président de la Société civile de l'école Saint-Edme.

Cette première série de tableaux, qui comprend plus de 150 immeubles, a son complément naturel. Il nous a paru intéressant et plus clair pour le lecteur de grouper sous leurs congrégations respectives : *Petits Frères de Marie*, *Frères du Sacré-Cœur*, *Frères de Saint-François-Régis*, *Sœurs du Saint-Cœur de Marie*, un certain nombre d'immeubles dont ces congrégations ont été dépouillées et qui, d'ailleurs, se trouvent situés, à peu d'exceptions près, dans les mêmes régions. C'est une nouvelle série de 65 immeubles, mis en vente par les liquidateurs[1].

CONGRÉGATIONS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
Petits-Frères de Marie (maison-mère à St-Genis Laval, Rhône).	Paris : Pensionnat, rue Pernéty, 48[1].	2 462.350	1.300 000	217.050
	— : Ecole, rue Guilleminot, 18[2].		75.000	41.000
	Saint-Genis-Laval (Rhône) : Pensionnat.		90 000	45 000
	Neuville (Rhône) : Pensionnat		300.000	36.000
	Bourg-de-Péage (Rhône) : Pensionnat.		160 000	49.700
	Beaujeu (Rhône) : Pensionnat	1.791.600	80.000	46.100
	Charly (Rhône) : Pensionnat.		65.000	25.000
	Thizy (Rhône) : Pensionnat.		60.000	12 050
	Villeurbanne (Rhône) : Pensionnat.		22.000	8.100
	Saint-Etienne (Loire) : Externat, rue de l'Alma[3]		160.000	105.000
	Saint-Etienne (Loire) : Pensionnat de Valbenoite	1 792.600	350.000	112.000
	Firminy (Loire) : Pensionnat[4]		150.000	70.600
	Charlieu (Loire) : Pensionnat.		130 000	20.000
	Terrenoire (Loire) : Pensionnat.		32.000	8.000
	Lille (Nord) : Pensionnat, rue des Stations.		45.000	30.700
	Haubourdin (Nord) : Pensionnat.	1.138.020	150 000	70.000
	Beaucamp (Nord) : Grange, ferme.			79.340
	Saint-Pourçain (Allier) : Pensionnat.		115.000	81.740
	Pont-Sainte-Maxence (Oise) : Pensionnat	290.000	135.000	15.100
	Breteuil (Oise) : Pensionnat.		117.000	14.170
	Chagny (Saône-et-Loire) : Pensionnat[5]		350.000	90.000
	Digoin (Saône-et-Loire) : Pensionnat	837.800	70.000	32.000
	Marcigny (Saône-et-Loire) : Ecole			30.000

1. La mise à prix était de 165.000 francs.
2. La mise à prix était de 13.000 francs.
3. La ville l'a acheté.
4. La ville l'a acheté.
5. Propriété de 3 hectares.

[1] Ces listes sont arrêtées à la date du 31 juillet 1906.

CONGRÉGATIONS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
Frères de l'instruction chrétienne, dits du Sacré-Cœur, de Paradis, commune d'Espaly (Haute Loire) .	La Bégude (Ardèche) : Pensionnat[1]. . .	914.200	110.000	62.000
	Rives-sur-Fure (Isère) : Pensionnat[1]. .	539.750	49.000	30.500
	Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme) : Pensionnat[2].	221.100		20.200
	Allègre (Haute-Loire) : Ecole.		60.000	23.025
	Beaulieu (Haute-Loire) : Ecole. . . .		15.000	6.190
	Bellevue-la-Montagne (Haute-Loire) : Ecole.		11.000	1.200
	Cayres (Haute-Loire) : Emplacement .		2 000	1.025
	La Chaise-Dieu (Haute-Loire) : Ecole. .		10.000	2.100
	Espaly (Hte-Loire) : Vigne, champ, pré[3].		80 000	12.575
	Fay-le-Froid (Haute-Loire) : Ecole. . .		59.000	11.050
	Paulhaguet (Haute-Loire) : Ecole. . .	715.100	60 000	31.000
	Polignac (Haute-Loire) : Prairie, bois[4]. .		50.000	16.025
	Saint-Paulien (Haute-Loire) : Ecole. . .		30 000	8.025
	Siaugues Saint-Romain (Haute-Loire) : Emplacement.		8.000	6.700
	Solignac (Haute-Loire) : Ecole. . . .		35.000	30.315
	Tence (Haute-Loire) : Ecole.		58.000	25.000
	Vals (Haute-Loire) : Ecole.		33.500	8 525
	Vorey (Haute-Loire) : Ecole.		37.500	14.075
	Sévérac-le-Château (Aveyron) : Ecole. .	101.000	62.000	12.010
	Tarascon (Bouches-du-Rhône) : Jardin[5].	481.200		655
	Meyssac (Corrèze) : Ecole[5].	104.200	37 500	7.000
	Feyzin (Isère) : Noviciat de Saint-Aguin.	185.000	120.000	19.000
	Chanac (Lozère) : Ecole[5].			3.005
	Chirac (Lozère) : Noviciat.	336.900	80.000	26.570
	Meyrueis (Lozère) : Ferme.			23.000
	Marvejols (Lozère) : Ecole. . . . , .		56.000	22.305
	Ardes (Puy-de-Dôme) : Ecole.		35.000	25.520
	Chanonat (Puy-de-Dôme) : Ecole[6]. . .		30.000	6.975
	Maringues (Puy-de-Dôme) : Ecole. . .	263.700	30.000	10.000
	Randan (Puy-de-Dôme) : Ecole. . . .		40 000	20.050
	Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme) : Ecole.		26.000	12.250
	Escou (Basses-Pyrénées) : Propriété[7]. .		20.000	18.000
	Oloron (Basses-Pyrénées), avenue de Précillon : Ecole.	190.500	42.000	27 030
	Oloron (Basses-Pyrénées), rue Palou : Pensionnat.		56.000	20.010
	Oloron (Basses-Pyrénées), rue de l'Evêché.			8.350

1. L'estimation officielle doit porter sur la valeur totale des immeubles sis dans le département.
2. Même observation. — La mise à prix était de 20.000 francs.
3. Dépendant de la maison-mère.
4. Dépendant de la maison-mère.
5. L'estimation officielle porte sur tous les immeubles sis dans le département.
6. La mise à prix était de 5000 francs.
7. Dépendant de l'école d'Oloron.

CONGRÉGATIONS	IMMEUBLES VENDUS (Désignation sommaire.)	ESTIMATION officielle.	DÉPENSES approximatives (terrain et constructions).	PRIX d'adjudication.
		fr.	fr.	fr.
Frères de St-François Régis, au Puy (Hte-Loire.	Ceyssac (Haute-Loire) : écart de Chadenay, fertile domaine de 40 hectares [1]. . .	159.000	160.000	85.575
	Roche-Arnaud (Haute-Loire) : Immeuble et jardin de 7 hectares.		200.000	58.715
	Peyrégoux (Tarn) : Domaine de 98 hectares.	80 000	175.000	52.500
Sœurs du St-Cœur de Marie, de Nancy . .	Nancy (Meurthe-et-Moselle) : Maison-mère, fondée en 1842 [2].	584 500	543.000	388.000
	Baccarat (Meurthe-et-Moselle) : Pensionnat.		48.000	23.000
	Paris, 22, rue Perceval : Pensionnat. .	170.000	180.000	71.050
	Saint-Martin-les-Boulogne (Pas-de-Calais) : Pensionnat	52.000	50 000	28.000
	Franois (Doubs) : Pensionnat.	17.000	85.000	15.000
	Chuselan (Gard) : Pensionnat. . . .	5.000	20.000	6.000

1. La congrégation exploitait, en outre, les domaines de Nounay (Loir-et-Cher) et de Kerbot (Morbihan), appartenant au marquis de Gouvello ; de Lausac (Bouches-du-Rhône) appartenant à Mlle de Chambonnet. Mobiliers et récoltes appartenant aux Frères dans ces 3 exploitations ont été vendus environ 100.000 francs. 20 Frères infirmes, restés sans ressources au Puy, n'ont reçu du liquidateur qu'un maigre secours.

2. Congrégation fondée pour l'éducation chrétienne des jeunes filles de la classe ouvrière et industrielle. La mise à prix de la maison de Paris était de 65.000 francs.

Ces tableaux suggèrent les observations suivantes.

Parmi les biens arrachés à tant de vénérables congrégations, signalons, en premier lieu, le monastère de la Grande-Chartreuse [1].

[1] Bâtie sur un terrain donné librement en 1084, en grande partie par les seigneurs de Miribel, la Grande-Chartreuse, qui essuya huit incendies, en 1320, en 1473, en 1509, etc., fut reconstruite aux quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, par des offrandes venues de tous les pays ; elle comptait, lorsqu'elle fut reconstruite en 1688 par Dom Innocent Le Masson, cent dix religieux, pères ou frères, et une moyenne de cent quarante domestiques, chiffre bien explicable, étant donné que tout, dans ce désert, devait être transporté à dos de mulet. Les visiteurs privilégiés, auxquels il a été donné d'admirer l'ensemble de ces bâtiments, d'aspect vraiment monastique, sensiblement conservé dans l'état où il fut construit, il y a plus de deux siècles, en gardent une ineffable impression. Ils revoient, profondément gravé dans leur imagination, ce monastère tout couvert en ardoises, composé d'un long corridor, sur lequel ouvrent des cellules bien séparées les unes des autres, appelées à recevoir les pères officiers ; puis, coupant ce premier bâtiment à angle droit, le vaste corps de logis accompagné de quatre pavillons pour les prieurs et les étrangers.

La grande Révolution fut, relativement, lente à démolir la fondation de saint Bruno. Comme on a vu nos chères congrégations espérer, jusqu'au dernier moment, en ce commencement de vingtième siècle, ainsi l'on vit

On connaît l'importance des bâtiments, du domaine, de la fabrication qui se faisait là et dont les bénéfices étaient presque entièrement consacrés à des œuvres de bienfaisance et de foi.

Comment s'est terminée la liquidation de ces propriétés si importantes? Trois lots ont été faits.

1er lot. — Les marques de la Chartreuse ont été adjugées, le 30 juin dernier, devant le tribunal civil de Grenoble, pour le prix de **501 000** francs. Or, ces mêmes marques étaient estimées, en 1897, par l'enregistrement qui percevait, de ce chef, 270 000 francs des mains de M. l'abbé Rey, à la somme de **10 697 500** francs. Entre les mains du liquidateur, la marque a donc subi une dépréciation d'environ **10 600 000** francs.

Le *2e lot*, constitué par les Montagnes pastorales, trouve adjudicataire pour 47 000 francs.

Le *3e et dernier lot*, mis à prix 80 000 francs, donne lieu à une seule enchère de 100 francs.

Puis, il est procédé à la mise en adjudication des trois lots en un seul, sur le montant total qu'ils ont atteint, soit 628 100 francs. Une vente en « bloc » était de rigueur.

Une enchère de 1000 francs porte le tout à **629 100** francs. L'adjudicataire est M. Cusenier, le grand liquoriste.

Ainsi, des millions des Chartreux, pas plus d'ailleurs que du

les Chartreux, éloignés du monde, ne recevant point de nouvelles, portés d'instinct à juger favorablement les personnes et les choses, attachés du fond du cœur à leur vocation, identifiés, pour ainsi dire, avec leur désert et leurs cellules, les Pères ne pouvaient se faire à l'idée de quitter leur solitude et ne comprenaient point que l'on pût persécuter des hommes aussi inoffensifs, dont l'unique occupation était de prier Dieu et de répandre de nombreux bienfaits dans toutes les contrées environnantes. Ecoutons le récit des inventaires de cette glorieuse époque, d'après Dom Ephrem Coutarel, témoin oculaire : « En 1790, on fit deux fois l'inventaire de notre mobilier, et, la deuxième fois, avec la dernière rigueur : tout fut noté, et l'argenterie d'église fut emporté: le 31 octobre, un membre du district, accompagné de quatre gendarmes, vint réclamer la moitié de l'argent qui restait dans la caisse de dom Procureur; il fallut lui compter 36 000 francs dont il chargea un de nos mulets. »

Le décret de l'Assemblée nationale du 16 août 1792, portant évacuation de toutes les maisons religieuses, reçut son exécution à la Grande-Chartreuse le 14 octobre suivant. Les religieux allèrent à matines et chantèrent la messe, ce jour-là comme de coutume; puis les livres se fermèrent, les voix se turent et, pour la première fois depuis 1084, les solitudes de la Chartreuse ne firent plus retentir les louanges du Seigneur. Le R. P. Général, dom Nicolas-Albergati de Geoffroy, quitta la Grande-Chartreuse le 17 octobre 1792 et, ce jour-là, disparut, aprés sept siècles d'existence, l'ordre fondé jadis par saint Bruno. Pendant que les derniers habitants de la Grande-Chartreuse souffraient ou mouraient en prison, on faisait enlever les cloches, briser toutes les croix; plus de cent tableaux de la Chartreuse, et, entre autres, *la Vie de saint Bruno*, furent transportés, en 1799, au musée de Grenoble. Le rétablissement de l'Ordre eut enfin lieu le 8 juillet 1816.

milliard des congrégations, promis naguère par M. Waldeck-Rousseau, il ne restera plus désormais que le souvenir du plus éhonté des brigandages politiques et la plus énorme des mystifications auxquelles ait été associé M. Edgar Combes, l'un des dauphins du régime.

Les journaux de l'Isère le répètent à l'envi. C'est un fait désormais acquis : la liquidation des Chartreux, les frais de justice étant payés, ne donnera rien. Encore, devrons-nous nous estimer heureux si le Trésor rentre dans ses avances et si nous autres, braves contribuables, nous ne sommes pas obligés de payer une partie des frais de l'opération, qui coûte au Dauphiné un de ses principaux éléments de prospérité, transféré à l'étranger par l'effet d'une stupide passion sectaire. Et les charlatans politiques faisaient accroire au public que le départ des moines de saint Bruno devait ouvrir pour la région l'âge d'or! Les contribuables, oui, il leur reste, comme fiche de consolation et comme souvenir de la liquidation des Chartreux, l'hôpital de Saint-Laurent-du-Pont à entretenir de leurs deniers, en attendant qu'ils y sollicitent leur propre admission pour guérir leur crédulité. La liquidation, mais elle a été lucrative pour quelques hommes de proie du « bloc », qui se sont taillé la part du lion avec les dépouilles des victimes.

A Paris, le célèbre couvent de l'*Abbaye-aux-Bois*, définitivement adjugé le 26 avril dernier, disparaît après plus de deux siècles et demi d'existence[1].

[1] Lors de sa fondation, en 1640, il fut la résidence des *Annonciades*, instituées par la bienheureuse Jeanne de Valois, fille de Louis XI. En 1652, ces religieuses cédèrent leur monastère à des *Bernardines de l'Abbaye-aux-Bois*, du diocèse de Noyon, qui suivaient la règle de Citeaux. Celles-ci y demeurèrent jusqu'à la Révolution, qui dispersa le monastère et le vendit comme bien national (1790). Jusqu'à cette date, l'Abbaye-aux-Bois était un des couvents les plus aristocratiques de la capitale, tant par ses abbesses et religieuses, qui appartenaient aux plus grandes familles de France, que par les jeunes pensionnaires qui y étaient élevées et qui portaient les noms les plus considérables de la royauté. En 1802, à la suite du rétablissement du culte, la chapelle du couvent qui était, d'ailleurs, très simple, fut érigée en église paroissiale, sous le nom d'église Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois, jusqu'en 1856, et devint la première succursale de Saint-Thomas d'Aquin.

A dater de 1808, le monastère fut habité par les *Chanoinesses de Saint-Augustin*, religieuses de la congrégation de Notre-Dame, qui possédèrent aussi la maison des Oiseaux et le grand pensionnat de l'avenue Hoche. Elles avaient ouvert, en 1827, rue de Sèvres, 16, un pensionnat où elles donnaient une excellente éducation. Au mois de décembre 1905, l'Abbaye-aux-Bois comptait encore 25 religieuses et 50 locataires (dames pensionnaires). 125 élèves étaient au pensionnat, quand fut promulguée la loi du 7 juillet 1904, sur la suppression de l'enseignement congréganiste. Les

L'immeuble mis à la disposition des Frères des écoles chrétiennes par la ville de Paris, et que les Frères devaient habiter, de 1847 à 1905, rue Plumet, devenue rue Oudinot en 1851, comprenait l'hôtel du général Rapp qui l'avait acquis en 1805 et un terrain contigu sur lequel s'élevaient quelques vieilles constructions en ruines. Le tout formait un ensemble d'environ 15 000 mètres carrés. En mettant cet immeuble à la disposition de l'Institut des Frères, la ville de Paris faisait honneur à l'engagement qu'elle avait pris en 1817, lorsqu'elle appela les Frères de Saint-Yon de Lyon à Paris, dans la maison Dubois, située faubourg Saint-Martin, 105. Lorsque l'immeuble du faubourg Saint-Martin fut exproprié en 1846, à l'occasion de la construction de la gare de l'Est, la ville de Paris avait fait l'acquisition de l'hôtel Rapp et des terrains voisins; les Frères s'y étaient transportés immédiatement.

La nouvelle installation des Frères des écoles chrétiennes était loin d'avoir, à cette époque, l'importance qu'elle a prise depuis lors. Le vieil hôtel Rapp, construit dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, ne comportait, en effet, qu'un corps de bâtiment en arrière sur la rue; il était tout à fait insuffisant pour les nombreux services que l'Institut des Frères était obligé d'organiser, à cause surtout du rapide accroissement de la Congrégation en France et à l'étranger [1]. Il fallut, tout d'abord, aménager et transformer à la hâte les constructions existantes, puis édifier. C'est ainsi que tour à tour et successivement s'élevèrent sur la

Chanoinesses de Saint-Augustin, plus simplement les religieuses Augustines, sortent donc dissoutes de l'Abbaye-aux-Bois, après y être restées près d'un siècle, de 1808 à 1906. Avec la fin de leur existence légale, se termine donc l'existence matérielle du vieux monastère, voué à la vente et au lotissement. Elle va être incessamment démolie, cette pieuse chapelle, sur l'autel de laquelle des générations de fidèles invoquèrent *Notre-Dame de Toute-Aide* dont la statue fut récemment envoyée à l'étranger. L'alignement de la rue de Sèvres va faire sauter toute la façade, c'est-à-dire la partie du bâtiment Louis XVI occupé jadis par l'appartement de Mme Récamier, la moitié de la cour d'honneur et les maisons commercialement louées sur ladite rue. Le pensionnat, qui a été construit en 1877 et qui a coûté près de 1 million, va aussi tomber sous la pioche des démolisseurs, à l'exception d'une aile destinée à servir de maison de retraite à vingt-cinq religieuses âgées et infirmes. C'est à notre connaissance, le seul cas où les engagements pris envers les dépossédés aient été tenus, au moins en partie. — La plupart de ces renseignements sont extraits d'un intéressant fascicule de la Commission du vieux Paris : l'Abbaye-aux-Bois de Paris (1638-1906), annexe au procès-verbal de la séance du 9 décembre 1905 (avec photogravures et plan), que nous devons à l'obligeance de son auteur, M. Lucien Lambeau.

[1] Aux lecteurs désireux de documents plus détaillés sur cet Institut, nous nous permettrons de rappeler notre article : *La suppression de l'enseignement congréganiste* (*Correspondant* du 10 avril 1904.)

rue Oudinot, sur le boulevard des Invalides et dans le jardin, parallèlement au boulevard, ces vastes constructions au style grave et sévère, mais de bon goût, qui, mises sur une même ligne, présenteraient un développement de 400 mètres de longueur. Nous ne saurions évaluer rigoureusement la dépense résultant de ces agrandissements successifs, mais ils dépassent certainement le million.

C'est là que, pendant plus d'un demi-siècle, dans ce paisible quartier, si on le compare à l'agitation parisienne, au milieu de vastes espaces plantés d'arbres et où l'on respire encore un air relativement pur, l'activité féconde des Frères de Saint-Jean-Baptiste de la Salle a pu se donner libre carrière. C'est de là qu'elle a rayonné sur tous les points du territoire de la France, dans toutes ses colonies et dans tous les pays civilisés, pour le progrès, le plus chrétiennement entendu, de l'enseignement populaire. C'est là que leur influence s'est exercée sans relâche au profit de la France qu'ils ont appris à aimer, à connaître et à respecter à des multitudes de générations.

La Franc-Maçonnerie acquitte aujourd'hui le prix de tant de services : elle les chasse de leurs écoles. La Cour de Rouen, après les péripéties d'un long procès, rendait, le 12 juin 1905, un arrêt aux termes duquel les Frères des écoles chrétiennes étaient condamnés à rendre, dans un délai de quatre mois, l'immeuble de la rue Oudinot à la ville de Paris. Une loi, portant la date du 26 juillet 1906, promulgue le transfert du ministère des Colonies, du pavillon de Flore, dans l'immeuble communal de la rue Oudinot.

Le département de la Charente-Inférieure a été, jusqu'ici, très épargné. La protection de M. Combes a défendu les congrégations contre les liquidations, de même qu'elle les avait défendues contre les laïcisations et les fermetures d'écoles. Aucune congrégation de femmes n'a quitté la Rochelle. Il en est même une, s'occupant des filles vicieuses, qui est encore subventionnée par le Conseil général dont M. Combes est le principal ornement. L'amitié d'un grand homme est le bienfait des dieux du paganisme contemporain !

En revanche, les liquidateurs laissent tomber en ruines, faute de réparations, quelques immeubles de l'Orne : l'ancien couvent des Rédemptoristines, à Argentan, l'Institution Sainte-Marie, à Tinchebray; les pensionnats des religieuses de l'Education chrétienne, à Echauffour et à Gacé.

Nos tableaux relèvent, dans la Seine, douze immeubles des con-

grégations dissoutes qui ont été vendus depuis le 1er février 1902. Le relevé a été fait sur plus de 3000 enchères. Il peut être incomplet : ce n'est pourtant pas qu'il ait été aisé à obtenir. L'affaire des religieuses de la Congrégation de Marie-Réparatrice appelle une mention à part, en raison de l'oscillation des plateaux de dame Thémis.

Le liquidateur se heurta à des sociétés civiles qui se déclarèrent propriétaires des couvents occupés par ces religieuses. Après divers incidents de procédure, ces sociétés furent assignées devant le tribunal civil de Nantes, tribunal du liquidateur. Elles sont au nombre de quatre : la société de la rue de Naples pour la maison de Paris, la société d'Aquitaine pour la maison de Bordeaux, la société de la Réunion pour Nantes et quelques autres maisons, la société de la rue de Paris pour la maison de Rennes. Le procès fut plaidé à Nantes au mois de juillet 1905. La société de la rue de Naples à Paris gagna son procès, les autres le perdirent. L'immeuble de la rue de Naples, qui vaut plus d'un million, avait été donné personnellement par la famille Riant qui avait formé et organisé elle-même la société, et avait ainsi tout droit de revendiquer. Toutes ces affaires sont revenues récemment en appel devant la cour de Rennes. Me Devin soutenait les intérêts de la société de Paris et Me Marcille ceux de la société de Rennes. La Cour a rendu son arrêt le 19 juin dernier. Toutes les sociétés ont perdu leur procès, même celle de Paris! La Cour déclare que, suivant les termes de l'article 17 de la loi de 1901, il existe des présomptions indiquant que ces sociétés sont des personnes interposées de la Congrégation de Marie-Réparatrice : les sociétés ne font pas la preuve contraire de ces présomptions légales; au contraire, des présomptions graves, précises et concordantes établissent l'interposition de personnes; en conséquence, la Cour les déclare nulles, factices comme tous les actes qu'elles ont accomplis, et les déboute de leur action en revendication. Voilà donc des immeubles valant plusieurs millions, qui vont tomber sous la griffe du liquidateur et qui seront vendus aux enchères! Mais quel prix seront vendues ces maisons? Probablement à peine la valeur du terrain. Et quand? Outre le pourvoi en cassation, il s'est produit des revendications des anciens propriétaires contre le liquidateur, qui vont encore paralyser la marche de la justice. Ce n'est pas encore cela qui va parfaire le milliard des liquidateurs.

En Vaucluse, sur le terroir de Gordes, le monastère de Sénanque fut fondé en 1148. L'église, le cloître et les autres bâtiments furent construits dans la seconde moitié du douzième

siècle : ils existent encore et constituent l'un des monuments les plus beaux et les mieux conservés de l'architecture monacale de cette époque. Sénanque fut bientôt érigée en abbaye et, durant plusieurs siècles, fut riche et florissante. Au dix-huitième siècle, elle était en complète décadence. En 1792, abandonnée par ses religieux peu nombreux, elle fut vendue comme bien national. Celui qui l'acheta et ensuite ses enfants n'y commirent aucune dégradation, mais ils ne firent rien pour empêcher ou réparer les ruines du temps : ils ne voulurent jamais la vendre pour une destination profane; mais, en 1854, ils la cédèrent volontiers, pour le prix de 30 000 francs, à un prêtre du diocèse d'Avignon, l'abbé Barnouin (R. P. Marie-Bernard), qui vint y établir une communauté de Cisterciens, et y fit des réparations et des agrandissements qui dépassèrent 100 000 francs. Son œuvre prospéra : Sénanque fut de nouveau érigée en abbaye, et ses religieux allèrent occuper les abbayes de Fontfroide, dans l'Aude, et de Hautecombe, en Savoie. En 1872, l'abbé Barnouin quitta Sénanque et alla rétablir et restaurer l'abbaye de Lérins où il mourut en 1888. Un nouvel abbé continua de gouverner les religieux de l'abbaye de Sénanque. Expulsés violemment en 1880, ils rentrèrent dans leur abbaye en 1888. La loi de 1901 les a condamnés à se disperser, et le liquidateur qui leur fut imposé a fait vendre au tribunal d'Apt Sénanque et ses attenances.

L'aperçu général que nous venons de faire passer sous les yeux des lecteurs établit la volatilisation, les mirages et les désenchantements du fameux milliard, de cette colossale opération de chantage à la liquidation.

Mais d'où vient que les immeubles des congrégations se vendent si mal? Sans doute, la plupart du temps, des bâtiments qui ont coûté fort cher ne peuvent pas être utilisés pour une autre destination. Mais cette raison ne suffit pas pour expliquer les prix dérisoires auxquels on est souvent tombé. Comment, par exemple, se fait-il que deux chapelles faisant partie des locaux ou des propriétés sises à Nancy chez les Sœurs du Saint-Cœur de Marie et chez les Dominicaines, à peu près neuves et qui ont dû coûter, l'une comme l'autre, 250 000 francs au minimum, aient été vendues pour être démolies, chacune, à peu près 2500 francs!

Il y a, pour cela, un motif grave, dont nos ennemis semblent se moquer, et qui, pourtant, jette un discrédit général sur leurs opérations. Les censures ecclésiastiques les plus sévères, que beaucoup de chrétiens prennent au sérieux, frappent les acqué-

reurs des biens religieux [1]. Plus rigoureuse encore que l'Eglise, la conscience publique attache un opprobre éternel aux fortunes ainsi fondées sur le trafic des biens volés. Le Concordat a pu passer l'éponge sur ces honteux contrats; mais les gens d'honneur n'ont pas oublié, et encore à présent il est telle jeune fille charmante qui trouve difficilement à se marier, parce que son grand-père lui a laissé une dot formée par l'acquisition de biens d'Eglise. Aux yeux de tous ceux qui ont une conscience, les propriétés dont on dépouille aujourd'hui les plus vertueux et les plus bienfaisants des Français sont des biens volés auxquels l'honneur ne permet pas de toucher.

Le nombre, relativement restreint, des ventes faites par les liquidateurs dans ces quatre années s'explique par ce fait que bien des congrégations ont, jusqu'ici, bénéficié de leur caractère de congrégation mixte, en instance d'autorisation.

Beaucoup de liquidations, enfin, sont terminées par insuffisance d'actif.

Ce n'est pas encore là ce qui va parfaire le milliard escompté par la perfidie de M. Waldeck-Rousseau, quand il lançait sur la France le cri de guerre aux congrégations et à la religion, quand il prétendait trouver chez les communautés religieuses le milliard qui devait faire la dotation des retraites ouvrières.

C'était en 1899. La loi qui a dépouillé les principales d'entre elles est de 1901. Depuis cinq ans révolus de ce pillage légal, où en sommes-nous?

Pas de milliard! Il est évaporé.

Il importe que le pays sache avec quel cynisme et quelle imposture on l'a trompé. Pour solder les frais de l'assistance aux vieillards et aux infirmes, il va falloir recourir à de nouveaux crédits budgétaires. Le contribuable va donc encore mettre la main à la poche pour acquitter les frais de la dispersion des congrégations religieuses et de la spoliation des œuvres chrétiennes.

Nous verrons ce que seront les « bonnes occasions » dénoncées par M. Clémenceau à ses préfets!

Fénelon Gibon.

[1] Mgr Gauthey, évêque de Nevers, a acquis, en son nom personnel, la maison des religieuses de la Sainte-Famille, vendue par le liquidateur. parce que, menacé par la loi de séparation d'être mis hors de l'évêché, il a voulu s'assurer une habitation modeste aux portes de sa cathédrale. Sa Grandeur s'était préalablement munie d'une permission du Souverain Pontife et du consentement de la supérieure générale de la congrégation.

AMOUR ET DOT

III

Dans la nuit commençante, l'automobile, de son œil fulgurant, trace des méandres phosphorescents sur la campagne endormie, et sa course trépidante éveille des rumeurs dans les maisons closes. A son passage, les petits enfants rêvent loups garou et diables d'enfer, et leurs têtes se cachent, apeurées, dans les jupes maternelles. Comme un oiseau de nuit gigantesque, la voiture-fantôme, effroi des tout petits, file en vitesse avec de vagues relents de gouffres embrasés, sous les rayons blafards de la lune. Ainsi se déplacent maintenant les groupes joyeux de touristes en quête de jolis paysages, ou de privilégiés de la vie courant au plaisir d'une fête nocturne. Une lampe à réflecteur, posée à l'intérieur du coupé, tombait d'aplomb sur les toilettes de bal de deux jeunes femmes et les plastrons immaculés de leurs vis-à-vis.

Carmen de Rocheservan achevait de boutonner son gant, et, tout en lissant la peau parfumée :

— Voyons, Monsieur de Kéramour, ne nous faites pas cette moue désobligeante; ce n'est pas notre faute si Mlle de Nérac a dédaigné vos talents d'automédon et préféré ceux de M. de Casteljac. Entre nous soit dit, elle n'a pas tort : les amoureux sont de piètres conducteurs, et je sais bien, moi, que je ne m'y fierai pas.

— Nous fiançons Hélène, cela doit vous donner espoir pour l'avenir, encouragea Eliane de Casteljac.

— Certainement; si Mlle Sabine était une jeune fille comme une autre, mais Mlle Carmen me parle d'une manie de bienfaisance tellement extraordinaire! Pourvu qu'elle n'ait pas l'idée, maintenant, de marier sa tante à sa place.

— Oh! vous protesteriez, réclamèrent les deux femmes.

— Quant à ça, je ne me laisserai pas faire; comptez sur ma véhémence.

— Il est de fait que cette tante est l'antithèse de sa nièce; une

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 juillet 1906.

âme d'élite, cette petite Sabine, et ne pensant jamais à elle.

— Sapristi! si elle pouvait seulement penser à moi, je ne lui en demande pas plus, songea Sylvain.

— Egoïste!

— Dame! je ne suis pas un pélican, moi, qui se déchire pour ses semblables! Je me demande un peu ce qui va me rester d'une femme aussi philanthrope.

— Plaignez-vous, fit le marquis de Sauzac qui n'avait encore rien dit; une femme adorable, que tous vous envieraient.

— Eh! parbleu, si je la tenais, vous verriez ça si je me plaindrais.

— Je ne connais guère qu'un homme à la valoir, continua le marquis rêveur.

— Et ce n'est pas moi? je parierai.

— Non, ce n'est pas vous, quoique je rende justice à vos qualités très réelles.

— Vous m'inquiétez. Pourvu qu'il ne soit pas là ce soir, votre phénix!

— Il sera certainement chez les Parceval.

— L'animal! Mademoiselle Carmen, je vous en conjure, accaparez-le toute la soirée, voulez-vous?

— Qui ça? Le phénix? Eh bien! je vous remercie. Une jolie commission que vous me confiez là.

Tout le monde riait.

— Et le nom? demanda Eliane de Casteljac.

Le marquis ne répondit pas immédiatement.

— C'était un soir, je me trouvais assister, par hasard, à une réunion de jeunes gens; l'un d'eux allait se marier, et c'étaient les plaisanteries faciles échangées en pareil cas. Chacun donnait son avis sur la femme à choisir, et je vous fais grâce des folies qui se débitaient là sous l'influence du champagne et de l'excitation. J'écoutais légèrement écœuré, je l'avoue; des noms de femme étaient jetés à la volée avec une étourderie que je jugeai très sévèrement. Dans cette bande de fous, un seul me parut un sage. Depuis, je l'ai suivi dans l'existence. Sa situation d'officier de valeur, mais sans fortune, est assez précaire; son physique, fait de distinction discrète, ne s'impose pas, à première vue, mais celui-là est un homme qui n'hésiterait pas à sacrifier uu amour possible et permis, pour ne pas imposer à la femme qu'il aimerait les soucis d'un foyer modeste.

— Et le nom de cet être privilégié? insista Eliane.

— Stéphane d'Ercigny.

— C'est vrai qu'il a l'air très intelligent, Gaston l'apprécie énormément.

— Un poseur! dit Carmen durement.

Le marquis regarda la jeune fille et une curiosité s'alluma dans ses yeux, mais il ne releva pas l'appréciation malveillante.

— Je sais bien que les Parceval étendent leurs invitations très loin, remarqua Eliane après un silence, mais je me demande comment M. d'Ercigny a été compris dans la série.

— Mais très simplement. Son oncle, M. de Kerstangué, passe maintenant toute l'année dans sa propriété des Mouettes. Stéphane, par extraordinaire, s'y trouve en ce moment. Or, les Mouettes sont voisines du Bois-Fleuri.

— Pourquoi dites-vous par extraordinaire? Il serait pourtant très naturel que M. de Kerstangué invitât son unique parent.

— Je suis de votre avis, mais, encore une particularité de mon phénix : son oncle jouit d'une très belle fortune, et la crainte de se voir soupçonné de convoiter cet héritage fait que ce neveu-modèle s'en tient, vis-à-vis de son oncle, au strict devoir de politesse. M. de Kerstangué, qui ne comprend rien à cette froideur, l'accuserait volontiers d'indifférence ; de là des rapports un peu tendus.

— On devrait le retirer de la circulation, ce monsieur si parfait, lance en boutade Sylvain de Kéramour.

— Il est certain qu'il fait un peu honte à sa génération, concéda M. de Sauzac.

— Comme les millions de Lucie Parceval feront la nique, ce soir, aux trois petites infortunes que nous représentons : Sabine, Hélène et moi, constata Carmen en riant.

— Le fait est que la comparaison ne sera pas à votre avantage, pécuniairement parlant, fit Eliane, mais nous en sommes tous là, et, comme le dit notre amie Lucie : « Ma dot n'est pas de celles que tout le monde peut se payer. »

— Elle a conscience de sa valeur? questionna le marquis amusé.

— Oh! très nettement..., à un centime près! fit Carmen, riant de souvenir, mais c'est une très bonne fille, au fond. Si ses parents ne lui avaient pas inculqué, dès ses plus jeunes années, la manie de la réclame, son bon sens la sauverait de ce ridicule.

Le marquis se tourna vers son jeune voisin :

— Sylvain, mon cher, c'est le moment de tenir votre cœur à deux mains..., la suprématie du vil métal a de puissantes attractions.

— J'entends bien, et j'avoue sans fard que ces bois touffus font palpiter mes instincts de chasseur, plaisanta Sylvain penché à la portière.

— La propriété est de toute beauté, assura le marquis. M. Par-

ceval l'a achetée l'année dernière aux de Vérignan, qui naturellement s'y étaient ruinés. C'est un petit Versailles, avec des allées à la française, des charmilles, des bois, tout ce qu'il faut pour jouer au châtelain grand seigneur.

— Et les nouveaux propriétaires s'acquittent-ils à merveille de leurs nouvelles fonctions?

— Ça, mon jeune ami, vous en jugerez. En tous cas, le faste n'y est pas épargné.

Comme pour lui donner raison, devant l'automobile arrêtée, l'entrée du hall resplendissant de lumières, ouvrait l'enfilade luxueuse des salons aux regards éblouis. Les boiseries ruisselaient de dorures étincelantes... Eliane et Carmen se dévêtirent dans un boudoir dont les murs, recouverts de glaces, leur renvoyaient à l'infini leurs silhouettes en parures de bal, et elles s'avancèrent vers la maîtresse de maison. Celle-ci avait jugé indispensable de faire dégringoler sur la vaste opulence de son buste tous les joyaux de ses écrins... La réclame, toujours!

D'ailleurs, la bonhomie joviale de ce ménage qui, naïvement, étalait ses richesses, avec l'orgueil du bien honnêtement acquis, désarmait la critique. On oubliait les nuances devant le sourire radieusement satisfait avec lequel ces bons parents mettaient en valeur tous leurs atouts dans la grande partie engagée : le mariage de leur fille Lucie. Ils avaient bien leur petite faiblesse... Qui n'en a pas? Trouver une couronne de comtesse ou de marquise à poser sur la chevelure blonde de leur héritière. Mais comment leur en faire reproche? Les événements n'autorisaient-ils pas cette ambition tant les coureurs de dot, titrés ou non, comme autant de frelons affriandés, affluaient autour d'une ruche si bien pourvue.

A l'entrée des Casteljac, la jeune héritière s'empressa auprès de Carmen de Rocheservan et, de cette reine d'élégance, se parant comme d'une vertu, la promena avec ostentation de salon en salon. Carmen se laissait faire et son regard amusé comptait la nuée d'adorateurs intéressés que l'héritière traînait à son char de triomphe. François de Salvignac, faut-il le dire, n'était pas le moins empressé et de quel sourire dédaigneux Carmen ne souligna-t-elle pas cette assiduité.

— Vous voilà, beau chevalier, toujours aux prises avec le soleil levant, à ce que je vois?

Le soleil levant était une métaphore pleine de sous-entendus auquel François ne se trompa point une minute, mais sans avoir l'air de comprendre :

— Le soleil se lève toujours à votre approche, Mademoiselle Carmen.

— Oh! oh! même ce soir? vous m'étonnez!

Malgré lui émerveillé, il regardait la jolie tête fièrement campée sur les épaules de neige, cette démarche de reine, accueillant les hommages, ces yeux sombres où l'amour pouvait allumer des flammes et un regret poignant lui vint tout à coup, à la pensée qu'un inconnu viendrait un jour animer cette fière statue :

« Pourquoi lui et non moi »? formula-t-il, presque farouche. Quoi! c'était François de Salvignac, le mondain sceptique et sans cœur qui parlait ainsi? Une voix mordante le surprit en cette crise de sentimentalité; la première qu'il eût peut-être jamais ressentie de sa vie.

— A quoi penses-tu donc, beau ténébreux? Au pari naturellement.

Et Stéphane d'Ercigny qui, semblant vouloir fouiller l'âme, le regardait jusqu'au fond des yeux.

— Celle dont nous parlons n'a pas de cœur.

— Bah! parce qu'elle ne reconnaît pas tous tes mérites? Ma foi, beaucoup diraient que c'est une preuve d'esprit. Laisse donc! une vraie femme ne joue pas avec l'amour, sans y laisser son cœur tôt ou tard.

— En admettant que l'amour y ait sa part, mais ton pari n'est bel et bien qu'une joute d'esprit, aussi bien pour elle que pour toi.

— Savoir! Avec tes rages d'analyse, tu déflorerais les plus pures illusions.

— Et c'est toi qui parles d'illusions à déflorer? Oh! cher ami, laisse-moi rire.

Stéphane riait, mais son rire sonnait faux. Ah! que n'avait-il le droit de défendre contre tous cette Carmen qu'il ne voulait pas aimer et que silencieusement il adorait dans le secret de son âme... Pouvait-il s'illusionner à sentir les battements tumultueux de son cœur d'homme, devant ce rival séduisant qu'il exécrait d'instinct. Pendant que vers elle montait ce désir silencieux, Carmen s'occupait du bonheur des autres. Avisant Sylvain de Kéramour, dont les yeux erraient à la recherche de Sabine, elle glissa vers lui souriante :

— Dansons, voulez-vous, je vous dirai le moyen d'arriver jusqu'à elle.

Et tandis qu'ils prenaient leur vol, Carmen chuchotait :

— Ce n'est pas à Sabine qu'il faut faire votre cour, mais à Mlle Zozime.

— Oh! ne me demandez pas cela!

— Non seulement je vous le demande, mais je l'exige... Après cette valse...

— J'irai inviter Mlle Sabine, s'empressa l'amoureux.

Carmen lui jeta un regard sévère.

— Si vous voulez tout faire manquer, libre à vous!

— Grand Dieu, mais pas du tout!

— Alors fiez-vous à moi... Vous laisserez Sabine bien sage sur sa chaise et vous causerez trois danses avec Mlle de Nérac.

Sylvain voulut se récrier, Carmen insista péremptoire :

— Trois, ni plus ni moins..., là, vous serez éloquent.

— Je lui parlerai de Sabine, suggéra Sylvain illuminé.

— Allons, bon, le maladroit! bien au contraire, vous ne soufflerez mot de la nièce, mais prodiguerez vos grâces à cette vertueuse tante. Puis...

— J'inviterai Sabine...

— Encore! Oh! le pauvre diplomate, vous laisserez votre Sabine et vous inviterez Hélène.

— Mais elle a son mari.

— Eh bien, il vous la prêtera bien pour une fois.

— Mon Dieu, mon Dieu, mais tout le bal y passera.

— Un peu de patience, seulement alors vous irez trouver...

— Mlle Sabine.

— Vous radotez, mon pauvre ami, vous irez trouver Mlle de Nérac.

— Encore!

— Et vous lui demanderez humblement l'autorisation de faire danser Sabine.

— Enfin!

— Oui, enfin, et n'ayez pas l'air trop heureux tous les deux ou je ne réponds de rien. Avez-vous bien compris? Récapitulons.

— J'affriole trois danses la bonne tante, je danse la quatrième avec Hélène et la cinquième : seuls enfin!

— C'est très bien, venez maintenant que je vous conduise à tante Zozie.

Et Carmen, au bras de Sylvain, se dirigea vers Mlle de Nérac qui, d'un œil jaloux, surveillait ses deux pupilles.

A l'approche d'un danseur, de Sylvain surtout, les lèvres de la vieille demoiselle se pincèrent pleines d'amertume, mais une surprise heureuse se lut dans ses yeux, en voyant que, loin de faire attention à sa nièce, Sylvain s'installait à ses côtés et entamait une causerie pleine d'humour et de flatterie. Dans son ravissement, c'est à peine si elle s'aperçut qu'après un aparté plein de mystère avec Carmen, Sabine ne suffisait plus à contenter ses nombreux danseurs.

— Gardez la sixième pour lui, avait murmuré Carmen.

Et Sabine attendait dans un rêve.

Quand les quatre danses prescrites furent épuisées, Sylvain sembla s'arracher avec peine à un charme grandissant; il murmura, avec un soupir fripon :

— Le devoir passe souvent avant le plaisir.

Et Mlle de Nérac, désormais sous le charme, le vit sans ombrage inviter la jolie Hélène qui déjà pressentie par Carmen, lui accordait, sans se faire prier, la danse implorée.

Gaëtan de Salvreuse, sa fiancée partie, essaya bien de succéder à Sylvain, comme causeur, près de tante Zozie, mais déjà Mlle de Nérac faisait une comparaison entre les jeunes gens et son amour-propre de tante lui suggérait qu'un neveu comme Sylvain de Kéramour lui ferait plus honneur dans son salon, que ce Gaëtan, si bon garçon, mais bien un peu fruste! or Mlle de Nérac avait, au suprême degré, le souci des jolies façons. Quand Sylvain implora, très respectueusement, l'autorisation de faire danser Mlle Sabine, tante Zozie accueillit d'un sourire l'offre insidieuse, qui répondait avec tant d'à-propos au rêve évoqué et son regard se posa, presque maternel, sur le couple ravissant des deux amoureux.

Carmen qui épiait l'effet de son stratagème vit ce regard, et, sans tarder, songea à faire bénéficier ses protégés de cette mansuétude inattendue. Le cœur trop plein de la vieille fille désirait s'épancher; Carmen sacrifia la danse et vint tendre une oreille complaisante aux confidences possibles. Pour la mettre sur la voie, la jeune diplomate, sans avoir l'air d'y attacher d'autre importance, fit compliment à Mlle de Nérac de la toilette de Sabine et du succès qui accueillait sa jolie nièce à son entrée dans le monde.

— Le succès? questionna la vieille demoiselle.

— Mais vous n'avez pas vu? Sabine vous a été littéralement enlevée; il est vrai que vous causiez alors avec M. de Kéramour et vous n'avez pu juger comme moi.

— Ce jeune homme est en effet charmant, mais dites-moi donc, vous le connaissez beaucoup? croyez-vous qu'il songe à se marier?

— Se marier, lui? je ne crois pas, dit Carmen qui jubilait intérieurement; le célibat lui réussit très bien; il faudra lui suggérer l'idée du mariage, car il ne l'aurait jamais à lui seul, mais autant que je puis le juger, M. de Kéramour ne se laissera influencer, ni par la fortune, ni par la situation.

Les petits pieds de Mlle de Nérac frétillaient de satisfaction; tout un plan s'élaborait dans sa cervelle. Ah! on l'accusait de ne pas vouloir marier sa nièce! eh bien, on allait voir et elle aurait le beau rôle, qui mieux est!...

— Et dites-moi, sa fortune personnelle?

— Quarante mille livres de rente.

« Une Nérac vaut bien cela »! songea tante Zozie.

Lucie Parceval, arrivant toute essouflée, mit un terme aux renseignements.

— Ma chère, aidez-moi donc à trouver M. de Salvignac.

— Me permettez-vous de vous quitter, Mademoiselle?

— Allez, allez, ma chère petite, le bal est fait pour amuser la jeunesse.

Ma chère petite! Carmen n'en revenait pas; c'était la première fois que Mlle de Nérac se départait vis-à-vis d'elle de sa froideur. Sur une révérence de cour — encore un faible de Mlle de Nérac, Carmen les connaissait tous — la jeune fille s'éloigna, Mlle Parceval suspendue à son bras. Celle-ci ne devait pas être coquette, car le voisinage de sa belle amie rendait plus disgracieuse encore sa tournure un peu massive et, si la pâleur chaude de la brune beauté de Carmen faisait ressortir le vermillon de ses joues arrondies, ce n'était certes pas à l'avantage de ses charmes un peu rustiques.

On ne peut tout avoir : fortune et beauté; Lucie Parceval était d'ailleurs trop bonne personne pour connaître la jalousie, ce vilain sentiment des disgraciées! Elle avait pour Carmen l'admiration sans borne qu'on éprouve pour une supériorité incontestable et l'autorité de ses millions achevait d'annuler dans son esprit positif toute idée de rivalité ou de concurrence possible. Elles se faufilaient à travers les salons, les yeux chercheurs, et Carmen disait à Lucie :

— Il n'y a qu'un instant, j'ai vu François de Salvignac en grande conversation avec M. d'Ercigny... Ah! les voilà.

Les deux jeunes gens discutaient avec animation dans l'embrasure d'une fenêtre, et la distinction suprême de Stéphane, très en valeur sous l'uniforme sombre brillamment décoré, supportait fièrement la comparaison avec la grâce séductrice de son interlocuteur; Mlle de Rocheservan alla tout droit vers eux, suivie de la fille de la maison. Sous le regard du jeune officier, l'expression de sa figure se figea, presque cruelle, mais elle s'approcha de François de Salvignac avec un sourire plein de sous-entendus :

— Mon amie Lucie réclame vos lumières pour le cotillon.

Et, tandis que penché galamment, le beau François répondait aux questions de Lucie, sans autre transition, Carmen se tourna vers Stéphane et, de son air le plus osé, en défi moqueur :

— Serait-ce beaucoup exiger de vous demander cette prochaine danse pour n'avoir pas à retraverser seule tous ces salons?

Stéphane blémit.

— L'honneur que vous me faites, Mademoiselle, est d'autant moins mérité que je suis un danseur très médiocre.

— On ne peut avoir toutes les perfections... M. de Sauzac nous assurait ce soir que vous les possédiez toutes.

Si Stéphane avait été moins troublé, il eût pu voir le cœur de la fière Carmen battre à coups précipités et sa voix s'altérer en sourdes vibrations, tandis qu'autour d'eux, les couples commençaient les envolements rythmés d'une valse entraînante.

— On dit, reprit Carmen, que la censure est permise aux sages, est-ce pour cette raison? mais je n'ai jamais oublié la parole de blâme que vous m'avez adressée un soir au bal, vous en souvenez-vous?

— Non.

— J'ai plus de mémoire. Il s'agissait d'une figure de cotillon et je m'étais juré que vous viendriez tenter la fortune dans mon miroir... C'était une gageure un peu folle, mais le caprice est ma loi, et vous fûtes obligé de passer comme les autres par mon bon plaisir... Je n'en tirai nulle vanité, d'ailleurs..., n'avais-je pas vu vos amis vous y pousser par les épaules, tel un condamné à mort... Je vous accordai néanmoins la valse, prix de la victoire, et tandis que je vous imposai le supplice de cette danse forcée, vous m'en récompensâtes par une sévère désapprobation, en me disant que si vous aviez une sœur et qu'elle eût agi comme moi, vous ne lui parleriez pas autrement.

— Je regrette ma franchise, si elle vous a déplu.

Carmen continua, sans paraître l'entendre :

— Personne, jamais, ne s'était avisé de me blâmer, vous étiez le premier; voilà qui me changeait terriblement des compliments et des fadeurs de mes danseurs habituels; est-ce pour cela? J'écoutais sans révolte votre mercuriale ce soir-là et, depuis, je me suis demandé pourquoi vous me fuyiez, après m'avoir parlé comme un frère à sa sœur?

— Qui dit fuite parle de danger à éviter, constata Stéphane qui essaya de prendre un air détaché.

— Suis-je donc un danger pour ceux qui m'approchent et faut-il vous traiter en poltron, Monsieur d'Ercigny?

Carmen avait son grand air de bataille. Stéphane la trouvait belle à damner.

— Si cela était, expliqua-t-il, cette lâcheté relative serait tout à votre honneur.

Le pauvre Stéphane se faisait un peu l'effet d'un acrobate sur une corde trop tendue..., tout au bas, la chute lui apparaissait lamentable et son esprit faisait de vains efforts pour conserver un équilibre invraisemblable.

— Laissez les si, et dites : cela est. Au moins, vous aurez le mérite de la franchise, oui, je voudrais connaître le pourquoi de cette façon d'agir. Si je m'adressais à François de Salvignac, il me répondrait qu'il se meurt d'amour et ce serait peut-être la vérité, songea-t-elle avec un mauvais sourire, mais ce n'est pas de vous que j'aurais à craindre semblable faiblesse, alors, pourquoi ne pas me dire la vraie raison?

— Vous maniez l'ironie avec une telle perfection, Mademoiselle, qu'il vaut mieux s'avouer vaincu avant la bataille.

— Encore une fuite? Décidément, Monsieur, vous avez le don des retraites honorables.

— Les Gaulois disaient : « Malheur aux vaincus! » et je crois bien que les femmes n'ont pas plus de clémence!

— Quand la clémence est une duperie!

— N'ai-je pas raison de fuir? Je ne puis vous approcher sans risquer de vous déplaire.

Carmen constata avec amertume :

— Oui, de tout ce monde qui m'adule et me fête, il ne se trouve pas un homme qui soit assez mon ami pour me dire la vérité..., pas un!

Stéphane trembla. Il trembla, parce qu'une larme perlait dans les yeux fiers et que s'il pouvait résister aux mépris de la colère, il ne résisterait jamais à ce reproche muet. Alors, à voix basse, passionnément ému :

— Il en est qui se voudraient un royaume pour le mettre à vos pieds!

— Un royaume, c'est beaucoup; un cœur suffirait, murmura Carmen.

— Pas à vous, oh! pas à vous! Si vous ne le pensez aujourd'hui, vos yeux le diraient demain, et plutôt que de lire ce regret, ah! vous ne savez pas, mais la fuite honteuse et lâche..., vos railleries..., tout!..., mais pas cela!

Carmen rougit de dépit; de quel droit la jugeait-il?

— Savez-vous que cette façon d'envisager la vie n'est pas une louange pour moi?

Et, devant le silence embarrassé de Stéphane au supplice :

— Faut-il supposer que vous prêtez aux autres vos sentiments personnels? En ce cas, je n'ai plus rien à vous dire, nous ne nous comprendrions pas; mais, avant de nous séparer, songez qu'une première déception est quelquefois le point de départ de bien des folies. Celui qui la provoque encourt la pire des responsabilités.

Sans un regard, lentement, elle le quitta.

Stéphane la vit partir, le cruel malentendu glissé entre eux,

irréparable. D'un mot, il pouvait la retenir; mais, ce mot, pouvait-il le prononcer? Avait-il le droit d'enchaîner cette splendide créature à son foyer de misère? Elle-même, était-elle sincère ou simplement coquette? Le doute cruel le raidit contre la tentation, et son rêve, son beau rêve d'amour, s'écroula dans un abîme d'amertume.

Carmen, très lasse, oh! si lasse! cherchait un refuge de solitude pour son âme blessée, quand elle se heurta à Lucie Parceval.

— J'ai un conseil à vous demander, Carmen.

Et, comme obéissant à l'impulsion secrète de son amie, elle la fit sortir de la cohue dansante.

— Venez avec moi dans le jardin d'hiver.

Une fois bien à l'abri des hauts palmiers et des fouillis de verdure, Carmen s'affaissa, brisée, sur le divan aux coussins épars.

— Comme vous êtes pâle! remarqua Lucie, qui s'assit à côté d'elle.

— Un peu de lassitude, mais ce n'est rien... Parlez-moi de vous, fit légèrement Carmen, pressée de détourner l'attention de sa personne.

— Eh bien! devinez?... François de Salvignac me demande en mariage.

Carmen eut un pâle sourire, elle l'avait si bien prévu!

— Faut-il vous féliciter?

— Non, pas encore, dit Lucie, préoccupée; je voudrais savoir ce que vous en pensez...

— Mais, ma petite, je ne le connais pas plus que vous; c'est un de mes danseurs, voilà tout. Consultez vos goûts.

— C'est qu'il m'intimide tant avec son air moqueur!

— Que vous n'osez même pas interroger votre cœur! Voilà qui est un peu excessif comme timidité.

— Mon cœur? dit Lucie avec une moue. Papa dit que le mariage est une affaire comme une autre.

— Dans ces conditions, je ne vois pas trop ce que mes conseils viendraient faire dans l'évaluation de vos mérites pécuniaires, observa Carmen, une pointe de moquerie dans la voix.

— Il faut que je vous dise... Papa et maman aimeraient bien me voir blasonner leurs millions d'un tortil de baron ou d'une couronne perlée et, qui sait! je penserais peut-être comme eux. Mais j'ai là, au fond du cœur, le souvenir d'un ami d'enfance, oh! pas si chic que M. de Salvignac! mais qui, lui, j'en suis sûre, m'aimerait de tout son cœur.

— Et vous hésitez? s'étonna Carmen.

Un bruit de voix masculines empêcha la jeune fille de répondre. Le marquis de Sauzac, suivi de François de Salvignac, s'accor-

daient un instant de solitude, sans voir les jeunes filles, cachées par le massif de verdure.

— Fête superbe! disait François, de son air grand seigneur... Une vraie réclame à grands fracas!

— Bah! bah! mon cher, ne faites pas tant le dédaigneux. Si on vous les offrait, ces millions!...

— Les millions, je ne dis pas; mais la femme! ah! la la, ce qu'elle sera dure à former!...

Lucie bondit. Carmen essaya bien de la retenir, parlant de dignité; mais l'autre n'avait pas assez le sentiment des nuances mondaines pour se contenir en situation si critique. On l'injuriait, elle répondrait du tac au tac. Carmen la suivit, déplorant l'esclandre imminente, mais sans qu'il vînt à sa générosité naturelle l'idée d'abandonner l'insultée en si mauvaise position.

Lucie écarta d'une main colère le rideau de verdure et, les joues en feu, apparut, vengeresse, devant les causeurs ahuris :

— Les millions pas plus que la femme! M. de Salvignac, cingla-t-elle en soufflet vengeur.

Et elle passa en tourbillon, comme une petite furie.

François, sous la leçon inattendue, recula, interloqué, et son dépit s'accrut en apercevant Carmen, qui soulignait l'impression générale de cette ironie.

— Décidément, mon cher, ce n'est pas encore ce soir que la fortune vous sourira.

X

Dans la tour des Hiboux, l'abbé Pingremont et Mlle de Nérac, désormais réconciliés, contemplent avec béatitude le groupe charmant des deux fiancés : Gaëtan de Salvreuse et Hélène de Rougemont.

— Hein! l'abbé? Sans moi, ces enfants passaient à côté du bonheur.

Le bon précepteur est incapable d'une malice; cependant, un sourire s'ébauche sur sa petite bouche au souvenir de l'accueil que l'amour recevait jadis dans le home de la vieille fille. Mais cette ressouvenance intempestive le fait circonspect. Trop heureux de voir le roman de son cher Gaëtan s'acheminer vers le dénouement désiré, il se garde de troubler de ces vieilles rancunes la félicité présente.

Tante Zozie n'a pas l'habitude d'attendre longtemps les réponses de ses interlocuteurs, elle continue avec complaisance :

— J'ai le flair, voyez-vous, Monsieur l'abbé, pour découvrir, à point nommé, les âmes dont les affinités secrètes s'attirent et se

complètent; c'est un don, que voulez-vous! Et ce n'est pas le seul mariage que j'ai en vue, déclara la vieille demoiselle après un silence plein de pensées. J'observe beaucoup sans en avoir l'air, et il m'est venu pas mal d'idées que je vous exposerai en temps et lieux.

L'abbé Pingremont exulte. Ne s'agirait-il pas enfin de sa gentille Sabine?

Ah! si seulement il était question d'elle, comme il rendrait grâces au Seigneur de lui rendre en bénédictions tout le bien qu'elle a fait.

Et la vieille demoiselle ajoute, rêveuse :

— Sabine verra son avenir s'arranger de ma main; moi seule sais ce qui peut lui convenir. Croiriez-vous que cette petite sotte refuse de me quitter, l'abbé? Une enfant, qui ne sait rien de la vie! Heureusement, je suis là, et l'on verra si je m'entends à faire des heureux!

L'abbé Pingremont, devenu diplomate avec l'expérience, se contenta d'approuver :

— M[lle] Sabine mérite tous les bonheurs et, si vous vous en mêlez, je suis bien certain qu'il sera aussi complet que nous pouvons le souhaiter pour elle; mais ne trouverez-vous pas la vie bien morose, sans son rire d'enfant?

Magnanime, la vieille tante hocha la tête et, presque grondeuse :

— En ce monde, il ne faut pas toujours ne songer qu'à soi, mon cher abbé! Le bonheur de Sabine fera le mien et, d'ailleurs, n'aurai-je pas des petits amours de neveux à chérir? Voilà qui embellira mes vieux jours, l'abbé, ne trouvez-vous pas?

— Vous avez tous les désintéressements.

Devant cette louange naïve, si tardivement méritée, un souci de franchise vint à cette âme fière :

— S'il faut tout vous dire, Monsieur l'abbé, je ne suis pas arrivée à cet état d'âme sans lutte. Ah! vous ne pouvez savoir, vous, ce que laisse d'amertumes une jeunesse sans amour! Comme il est dur de voir les années s'écouler heure par heure, dans l'isolement; la beauté se flétrir stérile, les rides l'envahir et se dire que jamais, jamais un cœur ne répondra au vôtre; les rancunes sourdes contre la destinée, qui n'a pas tenu ses promesses aux cœurs de vingt ans! Non, vous ne savez pas!

Et la pauvre vieille fille s'arrêta, suffoquée d'émotion mal contenue.

— C'est alors, pauvre âme déçue, qu'il eût fallu chercher Dieu.

— Hélas! loin de le chercher, je l'ai maudit!

— Et cette orpheline, que le ciel envoyait à votre vie solitaire?

— Je la détestai, rejetant sur elle tout le poids de ma vie... Oui, il a fallu son cri d'enfant, achetant le bonheur de son amie au prix de sa propre immolation, pour me faire comprendre les austères joies du sacrifice, le pourquoi de ma vieillesse sans joie.

— Et maintenant, dit l'abbé Pingremont qui osait à peine croire à la résurrection de cette âme?

— Maintenant, l'abbé, dit la vieille fille les yeux brouillés de pleurs, j'essaie de faire du bonheur, moi aussi.

— Et Dieu vous bénira, assura gravement le saint homme, attendri.

Une tête rieuse apparut à la croisée ouverte.

— Eh bien, petite tante, vous ne voulez donc pas vous habiller, aujourd'hui?

Mlle de Nérac jeta un coup d'œil effaré sur sa fanchon de dentelle et sa robe d'intérieur.

— Tu m'y fais penser, mignonne, moi qui attends des visites!

— Mon cher abbé, je vous confie nos fiancés; cette petite veut me faire belle; ce n'est pas un mince travail!...

Et, presque sémillante, tante Zozie s'en fut au plus vite.

Resté seul, l'abbé Pingremont admira les transformations que la grâce de Dieu peut opérer dans les âmes les plus rebelles, et descendit au jardin, dire son bréviaire. Par-dessus ses lunettes, il ne put s'empêcher de jeter un coup d'œil sur son cher élève, dont la loquacité vis-à-vis de sa douce fiancée est pour lui le sujet d'un perpétuel étonnement.

Là-haut, devant la garde-robe étalée, Mlle de Nérac avait de telles hésitations, que Sabine gourmandait doucement :

— Vous devenez tout à fait coquette, tante Zozie, je ne vous reconnais plus! Avec vos cheveux poudrés à frimas, votre robe à bouquets, vous ressemblez aux jolies marquises d'autrefois.

— Petite flatteuse! Ah! c'est bien pour toi que je me donne tant de mal.

Un long silence suivit. Le grand œuvre de la coiffure s'accomplissait. Sabine relevait, à la Marie Stuart, les cheveux bien flous, accusait le profil bourbonnien et la fierté du port de tête. Puis, délicatement, le nuage de poudre neigea sur les mèches grisonnantes.

La toilette terminée, Mlle de Nérac considéra, malicieuse, le visage animé de sa nièce.

— Et vous ne me demandez pas la cause de tout cet apparat? Ne seriez-vous plus l'Eve curieuse de jadis?

— Oh! si, tante Zozie, mais vous me le diriez bien, si vous le jugiez utile.

— Eh la ! qui vous rend si discrète, ou si indifférente, mon enfant?

— Ni discrète, ni indifférente... faut-il deviner? Voyons, serait-ce Carmen? ou les Casteljac? les Parceval, alors?

— Nenni, ma belle, vous n'y êtes point.

— J'y suis, M. d'Ercigny avec M. de Sauzac?

— Mathusalem, pendant que vous y êtes.

— Oh! tante, vous m'intriguez exprès.

— Et quand cela serait, mon cœur, vous le méritez bien, avez-vous oublié votre danseur des Mouettes?

Sabine se troubla, écarquillant ses jolis yeux.

— Oh! les belles couleurs roses! Le feu serait-il à la maison, petite fille, que vous voilà toute ébaubie.

— Oh! tante! tante! fit l'enfant interdite.

Dans son émoi, elle ne trouva rien de mieux à dire et cacha sa confusion sur l'épaule de la bonne dame.

— Bon Dieu, ma nièce, ne me chiffonnez pas..., mon « parfait contentement » y laissera toutes ses coques.

C'était bien de parure qu'il s'agissait! Sabine, la tête perdue, bouleversée, n'osait croire au miracle. Elle jeta ses jolis bras au cou de la bonne Zozie et passionnément :

— Non, vous ne saurez jamais comme votre Sabine vous adore !!

Tante Zozie était fort émue, mais voulut masquer de brusquerie son attendrissement :

— Petite peste! vous m'avez mis dans un joli état, regardez-moi cette coiffure.

La coupable les yeux en larmes se mit à rire et se hâta de réparer le désastre. Elle posait la dernière épingle quand un roulement de voiture lui fit perdre si bien contenance, qu'en se retournant pour la taquiner, M[lle] de Nérac ne vit plus que la chambre vide : Sabine s'était enfuie à toutes jambes.

Un bon sourire aux lèvres, la tante descendit au salon.

Sylvain de Kéramour attendait, le cœur tremblant, une gerbe de roses à la main; il la lui offrit gracieusement.

— Eh, mon cher enfant, voilà un hommage printanier qui ne convient guère à mes cheveux blancs; heureusement, j'ai autour de moi pas mal de jeunesse que vos fleurs réjouiront. Un regard involontaire de Sylvain vers la porte amusa beaucoup la vieille tante; son visiteur attendait évidemment une autre apparition. M[lle] de Nérac se fit un malin plaisir d'égarer la conversation sur une foule de sujets étrangers. Sylvain faisait bonne contenance, mais opérait des prodiges pour amener le nom désiré sur les lèvres de la vieille dame.

Celle-ci n'avait garde de le satisfaire... à la fin, il n'y tint plus;

malgré les recommandations de Carmen, le nom de l'aimée lui jaillit du cœur.

« Nous y voilà », pensa Mlle de Nérac; mais elle fut bien surprise, Sylvain n'ajouta rien.

« Me serais-je trompée »? songea la tante de Sabine.

La conversation commençait à languir. Sylvain sentait que son départ s'imposait; une première visite ne se prolonge pas ainsi au delà de toute convenance!

Partir oui, mais Sabine? Quel prétexte invoquer désormais, pour revenir sous ce toit inhospitalier? Il était à cent lieues de s'imaginer le revirement d'âme de la terrible tante et abusait en conscience des circonlocutions prudentes.

Tante Zozie, de son côté, n'y comprenait rien.

« Je ne peux pourtant pas faire la demande à sa place... Oh! le maladroit »!

Pour le mettre à l'aise, Mlle de Nérac proposa une promenade au grand air... Sylvain sauta sur cette offre, comme sur la dernière chance qui lui restait d'apercevoir Sabine. Mais on lui avait trop prêché la circonspection; au lieu de mettre à profit un temps précieux, il s'égara en banalités, ce dont il enrageait et Mlle de Nérac était tout près d'en faire autant. Ils en étaient là, quand l'abbé Pingremont, fidèle à la consigne imposée, un œil sur ses fiancés, qui tout à leur duo d'amour ne voyaient guère ce qui se passait autour d'eux, l'abbé, laissé sous l'impression des confidences de sa vieille voisine, l'aperçut tout à coup dans cet entretien confidentiel avec Sylvain de Kéramour. Pas un instant, il ne douta que ce beau jeune homme ne fût le fiancé annoncé, aussi, tout à la joie de sa découverte, la bouche en cœur, s'avança-t-il au-devant des promeneurs et pensant faire une plaisanterie pleine d'à propos :

— C'est donc un fiancé que vous nous amenez là?

Un petit froid se glissa, impalpable, devant ces figures crispées par une gêne qu'il ne s'expliquait pas. Le sourire de l'abbé s'effaça à son tour.

Mlle de Nérac et Sylvain se regardaient, aussi indécis l'un que l'autre... Pour sauver la situation, tante Zozie appelait en vain à son aide toute sa science mondaine.

— Il ne faut pas trop en vouloir à notre bon abbé; depuis que son élève est amoureux, il marierait le monde entier, ce qui ne rend pas nécessairement le mariage obligatoire.

— Une douce obligation parfois! dit Sylvain qui en avait assez des précautions oratoires et s'apprêtait à brûler ses vaisseaux.

— Comment? vous aussi? fit la bonne tante émerveillée.

— Si seulement vous vouliez m'aider et me comprendre? implora Sylvain.

— Mlle Sabine! J'en étais sûre! clama le bon abbé qui, du choc, recouvrait son assurance.

La vieille demoiselle fronça le sourcil... L'abbé, dans son zèle, jonglait un peu trop avec les exigences du protocole; elle s'apprêtait sérieusement à lui en faire l'observation, quand Sylvain, prévenant toute algarade de sa part, approuva :

— M. l'abbé fait œuvre de charité. Si vous saviez comme la demande est difficile quand tout le bonheur d'une vie dépend de sa réponse!

— Eh bien! mon cher enfant, votre réponse, allez donc la demander à celle qui nous arrive là-bas.

Fou de joie, Sylvain saisit les mains de l'aimable vieille, et, ployant le genou, y posa ses lèvres.

Pour ne pas pleurer tout à fait, tandis que Sylvain courait à sa jolie fiancée, tante Zozie se tourna vers l'abbé, jubilant :

— C'est égal, l'abbé, pour quelqu'un qui n'entend rien à l'amour, vous n'y allez pas de main morte.

XI

Le Bois-Fleuri est une habitation très accueillante, car M. de Kerstangué, l'oncle de Stéphane d'Ercigny, a pour la solitude une véritable antipathie.

Réunir autour de sa table hospitalière de jeunes visages, égayer ses soirées de leur gaieté, devient le souci de sa verte vieillesse; aussi, quoique veuf et sans enfant, a-t-il son jour de réception; le grand âge du châtelain autorise ses prétentions, il n'est pas rare d'y voir jeunes femmes et jeunes filles accompagner leurs maris ou leurs frères et ce manoir devenir le centre de réunions très agréables.

L'on juge si la sauvagerie de Stéphane se trouvait à rude épreuve avec ce genre d'existence; malgré ce déplaisir, il avait cédé cette année aux sollicitations de son oncle et celui-ci, désireux de rendre moins misogyne le bel officier, profitait de son séjour pour multiplier les invitations. C'est ainsi que François de Salvignac, après le bal des Parceval, avait été retenu prisonnier de guerre, et ce grand mondain ne se plaignait pas trop d'une captivité que M. de Kerstangué s'entendait merveilleusement à rendre aussi charmante qu'il pouvait la souhaiter.

Ce matin, pourtant, François s'était réveillé dans la plus noire

des mélancolies. Une nuit d'insomnie et de rêverie lassante avait suffi pour lui montrer la vie sous le côté le moins pittoresque et, le regard terne, il se promenait dans sa chambre à coucher, avec des bâillements de fauve. Un coup d'œil à travers la croisée ouverte lui montra le soleil se mirant dans l'eau des douves, et, mélancolique, il s'oublia dans la contemplation de cette eau qui baignait les tours massives, enlacées de lierre grimpant. Dieu que la vie était stupide! François le constata, rageur! le ciel avait beau resplendir de diaphanes puretés, les oiseaux chanter et les fleurs s'épanouir; toutes ces beautés ne pouvaient influencer, ce matin-là, l'humeur chagrine du prétendant éconduit. Hélas! pour la première fois, son étoile a perdu de sa limpidité, et cette constatation l'importune comme un fait sans précédent. Ne serait-il plus le beau Salvignac? Il se retourne inquiet. La psyché lui renvoie pourtant une image impeccable... Que demander de plus? Et quelle outrecuidance a poussé cette péronnelle à ce refus public, cet affront dont le souvenir le dépasse!

Certes, le cœur n'avait rien à voir dans cette tentative matrimoniale, mais, enfin, qui n'a pas son amour-propre? Un amour-propre d'autant plus chatouilleux que jamais encore une femme n'avait osé lui résister en face. Pas une? Si vraiment cette Carmen... Oh! celle-là, s'il la tenait sous son empire! Ah! vaincre cet orgueil superbe... Les nerfs tout frémissants, il atteint machinalement une cigarette qu'il mâchonne. Pourquoi ne m'aimerait-elle pas, après tout?

Ici, François se jette sur son divan et, longtemps, suit en rêve le méandre des spirales bleues...

La fière silhouette s'évoque avec son front altier, ces yeux de sphinx charmant, insoucieux peut-être de leur propre mystère. Ah! ces yeux!... S'adouciront-ils jamais? Et pour qui?

Ah ça, l'aimerait-il? Peut-il aimer? Un sourire railleur s'ébauche sous la moustache fine. Aimer, lui! Allons donc! Il en a trop déchiffré de ces cœurs de femme pour ne pas sourire de pitié à la pensée d'une faiblesse possible... Qu'on l'aime, il y consent, et même, jeter le trouble dans une âme d'enfant et se complaire dans ce triomphe, soit, mais se prendre lui, le blasé, à ce piège d'ingénues, ce serait d'une ineptie à réjouir un collégien en mal d'intrigue. Mieux vaut en rire! Cependant, il a beau s'illusionner, cette Carmen l'obsède... Pourquoi ce magnifique instrument d'amour ne vibrerait-il pas sous sa main experte? Il n'en est pas à son coup d'essai; ce n'est pas la première fois que, penché sur une âme féminine, il essaierait le pouvoir séducteur de son scepticisme... Et puis, son honneur est engagé dans la gageure. Va-

t-il s'avouer, devant tous, vaincu par une femme, cet être de sentiment qu'il s'est appris à mépriser?

Mais de là au mariage... Ah! ciel! il y avait plus qu'un abîme! Le prétendant évincé de Lucie Parceval ne pouvait être soupçonné d'imprévoyance sur ce point spécieux. Mais alors, qu'espérait-il? Obtenir le cœur de Carmen pour le délaisser ensuite comme l'enfant dédaigne un jouet trop admiré?... Qu'il prenne garde! Le maléfice d'amour tombe sur qui le brave.

François, très fataliste, hausse les épaules, se hâte d'achever sa toilette et de descendre au salon, désireux d'échapper au cours désagréable de ses pensées.

En bas, le marquis de Sauzac vient d'arriver et M. de Kerstangué sourit à ce nouvel invité qu'il n'attendait pas, mais que sa vieille amitié fait toujours le bienvenu.

— Si vous voulez de moi, je vous reste à déjeuner?

— Comment donc?

Chacun s'empresse, et M. de Sauzac, une fois la serviette dépliée, les yeux pétillants de malice, s'apprête à payer son écot d'une nouvelle à sensation :

— Un mariage, mes chers amis, à vous offrir en holocauste!

— Serait-ce le vôtre, mon bon ami? s'informe plaisamment le maître de la maison.

— Le mien! le mien! voyons ai-je l'air d'un homme qui va perdre la tête?

— Il l'a donc perdue, ce fiancé?

— Il s'est trouvé, en plein vingtième siècle, un fiancé amoureux? contez-nous cette merveille, interrompit très à propos Stephane intéressé.

— Et sérieusement, qui mieux est. Une âme d'élite, mon cher enfant!...

— De la fortune? questionna François en homme pratique.

— Quarante mille livres de rente.

— Ah! vous m'en direz tant!...

— Mais pas du tout, mon cher, écoutez ce fait inouï : la fortune est du côté du fiancé.

— Bah! et la jeune fille?

— Pas ça!

— C'est le monde renversé..., un conte de fée, alors?

— Le second, s'il vous plaît, dans la même maison.

— Une épidémie?... Brrr...

— Vous craignez la contagion? rassurez-vous, on n'en meurt pas, sans compter que je vous la souhaiterais cette maladie-là.

— Heureusement, je suis réfractaire, avoua François en toute sincérité.

— Il n'y a pas de quoi vous en vanter, tonna le marquis.

— Voyons, voyons, mon bon ami, supplia M. de Kerstangué pacifique; tu prends feu sans seulement nous dire qui tu défends avec cet acharnement; nous sommes pourtant littéralement suspendus à tes lèvres.

— Je commence. Une fée maligne retenait captive en une tour démantelée...

— Voilà qui ressemble furieusement à la tour des Hiboux.

— Allons bon, si vous me coupez mes effets...

— Comment, comment? Mlle de Nérac serait l'heureuse privilégiée?

— Parfaitement. N'a-t-elle pas, comme dans les contes de fée, la beauté, le charme, le mérite et la vertu? A cela, quelques esprits chagrins opposeront une cassette bien garnie; mais vraiment, ce ne serait pas le moment de vous montrer plus difficiles que le fiancé.

— Tu as raison, marquis, que diable! ça rajeunit de voir l'amour en son dénûment d'enfant sans prévoyance; le lutin rose vaut bien, ma foi, le notaire en frac de cérémonie, qu'en pensez-vous, Messieurs?

Et le regard malin de M. de Kerstangué provoqua Salvignac.

— Il est certain qu'en image, le notaire supporte mal la comparaison, mais en réalité, l'indigence n'est pas l'indice indispensable d'un mariage d'inclination.

— Qui vous parle d'indigence? Sylvain de Kéramour a quarante mille livres de rente.

— C'est donc lui? s'écria François stupéfait.

— Baisserait-il dans votre estime par ce fait surprenant?

— Ma foi non, je ne l'imiterai pas, voilà tout.

— Et toi, Stéphane, tu crains donc bien de te compromettre que tu ne souffles mot? insinua M. de Kerstangué qui l'observait.

— Pas le moins du monde. J'estime qu'on peut aimer une femme au point de la demander sans dot, mais pas au point de la rendre malheureuse un jour.

— Tu parles en rébus, mon pauvre Stéphane; l'amour est moins énigmatique, railla François.

— Oh! toi, ne parle pas de l'amour, je t'en prie.

— Eh! quoi, serais-tu plus compétent?

— Peut-être.

— En ce cas, tu caches bien ton jeu.

— Ce n'est pas un jeu aussi.

— Ah! par exemple, si je m'attendais à celle-là! Messieurs, je vous prends à témoin : Stéphane amoureux! Impossible!

— Et pourquoi? se hérissa Stéphane, parce que je n'ai pas, comme toi, promené mon inutilité à travers les salons? Epris de mes charmes, goûté cet orgueil de fleureter invulnérable entre la brune et la blonde, et pourtant, sous ta blague de viveur, n'être pas assez blasé pour que le dédain d'une femme ne devienne ta suprême défaite après tant de succès et de passions factices... Tu en es là, je crois?

La boutade frappait si juste que François pâlit de colère.

— Je sais que tu as la spécialité des coups de boutoir, Stéphane, mais je ne permets pas qu'on suspecte mes sentiments intimes.

— Suspecter? Je ne suspecte rien du tout; je te crois amoureux pour la première fois de ta vie, autant du moins que ta nature peut le permettre.

— Et pourquoi ma nature ne me le permettrait-elle pas aussi bien que la tienne?

— Tu nous as toujours prouvé que l'amour de soi est un sentiment trop exclusif pour admettre le partage.

— Voilà qui te prouve le contraire.

— Hem! la demande en mariage sera la pierre de touche.

— Pas de blague, hein!!

— Ça c'est le cri du cœur! constata le marquis de Sauzac, amusé de la querelle, votre belle vous poserait donc le dilemme : amour ou dot? Voilà une de ces revanches de la nature qui ne manque pas d'une certaine saveur; qu'en pensez-vous, mon cher?

— Oh! vous savez, les revanches de la nature, avec moi, sont d'une telle bénignité! Ni cœur, ni tempérament, ni préjugés, l'amour ne prend pas sur moi.

— J'entends bien : un malfaiteur plutôt qu'un amoureux! Le malheur est que le proverbe est toujours là. Qui dit trop ne prouve rien.

— Si vous y tenez absolument, se résigna François avec indifférence, mais à votre place, je me méfierais des trouvailles de Stéphane. Il est amoureux, j'en mettrais ma main au feu, ce qui le met forcément en un état d'infériorité intellectuelle.

Le marquis dit :

— Donc, vous n'êtes pas amoureux.

— Je me tue à vous le prouver. Et si je l'étais, ajouta François avec son impertinente fatuité, il y a une immense différence entre se faire aimer d'une jeune fille et l'épouser.

— Ah! sapristi, non! vous n'en avez pas, de préjugés, s'indigna le marquis.

Stéphane le calma d'un geste.

— Eh! laissez donc, Monsieur de Sauzac; François fait en ce

moment contre infortune bon cœur. C'est très joli de ne pas épouser, encore faudrait-il pouvoir le faire! Je défie bien notre beau séducteur de prouver que cette jeune fille, qu'il prétend ne pas aimer, l'ait jamais mis à même de la dédaigner.

— Parbleu! une orgueilleuse et une coquette!

— Oh! naturellement, elle aura tous les défauts, du moment qu'elle ne te reconnaît pas toutes les qualités.

François allait se fâcher, mais il réfléchit, sourit, et se tournant vers les deux vieillards qui assistaient à la joute :

— Et après cela, direz-vous qu'il n'est pas amoureux?

L'oncle devint attentif : Stéphane amoureux, ce sauvage?

Le jeune homme, très pâle, s'en défendait pourtant.

— Il n'est pas nécessaire d'être amoureux pour défendre une femme.

— Sur la grande route, peut-être, mais ici, avoue qu'elle ne courait aucun danger bien sérieux.

— Qui sait! calomnie ou médisance valent des coups de couteau.

— Don Quichotte amoureux!

— Et quand même il le serait, dit le marquis, désireux de venir en aide à Stéphane, c'est de son âge. Au lieu de vous chamailler, jeunes gens, promettez-moi votre concours à la fête de fiançailles de nos jeunes voisines.

— Quand cela?

— Dans quinze jours, aux Saules; une matinée qui permettra aux éloignés de se joindre à nous.

Les jeunes gens remercièrent et acceptèrent avec empressement; l'oncle fit des réserves, vu son grand âge, et tandis que François et Stéphane allaient s'apprêter pour reconduire leur aimable visiteur en automobile, M. de Kerstangué dit à son vieil ami :

— T'imaginais-tu Stéphane amoureux, Saura-t-on jamais ce qui se passe dans cette tête-là?

— Ne te plains pas, c'est un sage.

— Le crois-tu capable d'un sentiment violent?

— Beaucoup plus que l'autre.

— Te fait-il ses confidences?

— Pas le moins du monde, il suffit de l'observer.

— J'ai beau l'observer, son cœur m'est fermé à triple cadenas.

— Pourquoi, aussi, poses-tu pour l'oncle à héritage?

— Je pose, moi?

— Enfin, que tu poses ou non, tu l'es. Ça suffit.

— Pour l'embarrasser? Non.

— Je t'affirme que son attitude figée n'a pas d'autre motif; il

craint de se voir accuser d'accaparement ou de vues intéressées.

— Et cet amour?

— Je ne serai pas aussi affirmatif; néanmoins, je le crois très capable, se sachant sans fortune, de se violenter le cœur plutôt que d'entraîner la femme qu'il aimerait à une vie précaire..., de là ses théories de tout à l'heure.

M. de Kerstangué restait pensif... Le marquis respecta sa rêverie. Il avait dit tout ce qu'il voulait..., le temps ferait le reste, et il s'applaudissait intérieurement d'avoir mis sous son vrai jour le caractère exceptionnellement élevé de son favori.

XII

Eliane de Casteljac, en toilette de visite, achève de poser sa voilette devant la glace du salon; Carmen l'inspecte gentiment et, d'une main savante, rectifie un pli, redresse une fleur au chapeau et ne s'arrête qu'à la douce gronderie de son amie qui lui reproche :

— Pourquoi ne pas vouloir nous accompagner, ma petite Carmen? Je suis convaincue qu'au grand air votre migraine s'évanouirait par enchantement.

— Ne me demandez pas cela, Liane. Si vous saviez comme je me sens maussade, si désagréable à moi-même et aux autres! Vous ne me croyez pas, dites?

Et sa tête blonde s'appuie sur l'épaule de son amie.

— Mais si. Et c'est un motif de plus pour que vous restiez au moins jusqu'à la matinée des fiancées; vous me rendriez un si grand service!

— Si grand que cela?

— Mais oui; songez donc! notre comédie! Vous feriez une Toinon exquise.

— C'est à vous que ce rôle de jeune fille siérait à ravir.

— Si vous en êtes déjà à discuter les rôles, c'est que vous nous restez.

— Vous savez bien que je n'ai rien à vous refuser.

— Je retiens cette bonne parole et j'écris ce soir à Mme votre mère que je vous garde un mois encore... Gaston! Gaston! dit la jeune femme, en se précipitant sur le perron où son mari l'attendait près de sa machine; réjouissez-vous, Carmen nous reste.

— C'est d'autant plus aimable de votre part, Mademoiselle, que sans vous le programme du 15 menaçait ruine, affirma galamment le mari d'Eliane.

— Je ne suis peut-être pas si indispensable, mais vous finissez par me le faire croire avec vos instances si aimables.

L'automobile eut un mouvement de recul, comme pour mieux prendre son élan dans l'espace, et, après un dernier échange d'amabilités, le charmant ménage disparut aux yeux de Carmen.

La jeune fille les regarda un instant se perdre à l'horizon, puis mélancolique, quitta son masque de joie, et rentra dans le salon à pas lents.

Etendue dans une bergère, les mains abandonnées, lasse de tout, son front sans pensée ne révéla tout d'abord qu'une irrésistible indolence, mais alors une vision triste passa sous les paupières closes, la bouche se fit amère, les mains se joignirent dans une angoisse. Etait-ce bien la même Carmen? Le sourire cache parfois de profondes détresses morales. Ce jour-là, Carmen, l'orgueilleuse, Carmen eût donné sa vie pour un regard d'amour! Et de voir comme la réalité répondait peu à son désir, elle eut un sourire de pitié pour sa faiblesse... La scène du bal avec Stéphane d'Ercigny se représentait à son esprit dans sa froideur agressive plus un duel qu'un duo d'amour. Et c'était celui-là qu'elle s'était mise à aimer! Celui dont la franche rudesse avait cabré son orgueil, sous une main de maître; ce Stéphane qui ambitionnait un royaume pour le mettre à ses pieds et ne savait pas lui donner son cœur.

Oh ! la dérision de ce souhait sur ces lèvres froides! Carmen y songeait la pâleur au front et une colère lui venait contre elle-même, de ne pouvoir haïr cet homme, lui rendre dédain pour dédain et le faire souffrir, comme elle souffrait! Les nerfs vibrants, elle ne put supporter la vision de son humiliation. Presque violente, Carmen s'arracha à la méditation déprimante qui minait si perfidement son orgueil et, le défi dans les yeux, se dirigea vers le piano qu'elle n'avait pas ouvert depuis la soirée fatale. La musique avait sur sa nature d'artiste une telle répercussion, que dans cette crise sentimentale qui la transformait toute, elle fuyait cette confidente trop fidèle, dont elle voulait triompher dans le secret. Mais aujourd'hui, dans cette solitude, qu'importait si, sous ses doigts trop expressifs, l'instrument pleurait sa souffrance. Les murs garderaient leur secret, et qui sait, si les sanglots d'harmonie, épuisant de leur violence l'orage déchaîné, ne provoqueraient pas la détente de salut. Confiante en la magique influence, Carmen, aussitôt sous le charme, laissa errer son âme sur les touches d'ivoire.

Tandis qu'elle jouait, complice révoltée d'un amour naissant, l'auteur involontaire de ses agitations, Stéphane d'Ercigny, entrait

aux Saules en visiteur. Un peu embarrassé de son personnage, devant ce salon vide, il s'arrêta indécis, n'osant avancer, mais déjà trop charmé pour reculer. Carmen dans son boudoir ne se doutait de rien et la mélodie continuait à vibrer touchante et triste, orageuse et passionnée.

— Qui peut jouer ainsi? se disait Stéphane empoigné.

Il ignorait le talent de Carmen et, l'eût-il connu, qu'il ne l'aurait jamais soupçonné d'un jeu si expressif. La dernière note mourait, qu'il écoutait encore. La jeune fille le surprit dans cette pose attentive. Elle tressaillit, mais d'autant plus agressive, qu'elle était plus émue :

— Vous avez donc tous les talents, Monsieur? Après les fuites savantes, celui d'écouter aux portes?

— Je suis absolument confus de ce flagrant délit, Mademoiselle, mais votre talent est ma meilleure excuse.

— Vous êtes musicien vous! un homme sérieux!

— J'adore la musique, ce qui ne suffit pas toujours pour être musicien.

— Pourquoi ne pas me prévenir de votre présence?

— Pour mettre un terme à l'enchantement? Permettez, je n'ai pas tous les courages?

— Je croyais! dit Carmen avec une indifférence impertinente. Vous savez sans doute que Mme de Casteljac est absente?

— On me l'a dit, et je regrette ce contre-temps; mais je voudrais parler à M. de Sauzac.

— Ah! oui, votre admirateur.

— J'ignore s'il l'est; mais, en tous cas, ses louanges m'ont bien desservi près de vous.

— Que voulez-vous, j'ai l'horreur des gens trop parfaits.

— L'antipathie ne se commande pas.

— L'antipathie, c'est beaucoup exiger..., l'indifférence suffit.

Carmen outrait son rôle de dédain, et de cette joute sanglante allait sortir, cette fois encore, plus blessée que triomphante.

Stéphane était dérouté... Quel était le mystère de cette âme? Coquetterie? Blessure d'amour-propre? Sous les paroles acerbes, il devinait la souffrance, un je ne sais quoi de factice qui le troublait et l'intriguait. A sonder les grands yeux de mystère, il s'égarait en conjectures d'angoisse... Pourquoi cette souffrance? Car, enfin, l'insensibilité de la belle jeune fille est un fait probant; lui-même, sous les railleries sanglantes dont elle le harcèle à plaisir, voit-il autre chose qu'une coquette exacerbée par l'obstacle... La réserve voulue? Stéphane oublie qu'elle peut souffrir dans l'amertume de son âme incomprise. Et Carmen, qui est une

combative ardente de jeunesse et d'orgueil, au lieu de baisser la tête, devient cruelle parce qu'elle souffre ; elle préfère le rôle de bourreau à celui de victime, sans voir qu'elle épaissit sur les yeux de celui qu'elle aime le bandeau aveuglant des malentendus irréparables.

Le marquis les trouva dans ce tête-à-tête orageux, et les yeux pleins d'éclairs de la jeune fille, la pâleur de Stéphane, lui révélèrent, mieux que des paroles, le drame intime de ces deux cœurs incompris l'un par l'autre.

Aussitôt son arrivée, Carmen prit congé, avec une sérénité affectée ; mais, à peine hors de vue, deux larmes, qu'elle essuya avec rage, roulèrent sur ses joues enflammées.

Oh ! que n'eût-elle donné pour haïr ! Au moins, elle ne trahirait pas l'humiliation de sa défaite..., plutôt marcher sur son propre cœur !

La visite de Stéphane ne fut pas longue ; le marquis essaya bien de le faire parler, mais il se heurta à un silence qu'il n'osa enfreindre sous peine d'aggraver le mal, d'envenimer la blessure que le pauvre et fier amoureux restait impuissant à dissimuler.

M. de Sauzac le vit partir en hochant la tête, et sa première pensée fut pour Carmen, la vivante énigme. Son pas ralenti le mena vers la retraite favorite de la jeune fille, la charmille ombreuse dont elle avait fait son salon de lecture. Mais s'il comptait sur l'attitude de Carmen pour guider son investigation psychologique, il fut bien déçu. Un éclat de rire triomphant, perlé, courut dans les grands arbres à son approche.

— N'est-ce pas que je ris bien ?

— Votre gaieté enchante. Me direz-vous le pourquoi de ce rire solitaire ?

— C'est le clou de la comédie, vous savez bien, l'*Etincelle* de Pailleron, ah ! ah ! ah !

— Délicieux, en effet, et quel est votre Raoul, belle Toinon ?

— François de Salvignac, naturellement.

— Pourquoi naturellement ?

— Parce que c'est le plus beau, le plus séduisant, le mieux fait pour ce rôle.

— Quel enthousiasme !

— Pourquoi ne m'enthousiasmerait-il pas ? Il a tout ce qu'il faut pour plaire... Nous pratiquons l'admiration mutuelle l'un envers l'autre, c'est le plus sûr moyen de s'entendre entre orgueilleux.

— Oh ! vous valez mieux que ça.

— Croyez-vous ? Je connais des gens très parfaits qui ne le pensent guère ; il est vrai que les gens parfaits et moi...

Et le geste insouciant compléta la phrase inachevée.

« Nous y voilà! » pensa le marquis.

— Qu'entendez-vous par gens trop parfaits?

— Rien de bien sensationnel, je vous prie de le croire; les trop parfaits, autant que je puis en juger, quoique indigne, vivent sur leur réputation, sans la mériter... Poseurs ou hypocrites, tel est le choix.

— Vous en connaissez?

— Certes, et sans aller très loin. Tenez, votre phénix, M. d'Ercigny, en voilà un qui, sous prétexte de perfection, s'arroge le droit de censure avec une fatuité qui exaspérerait un séraphin... Qu'il rende d'abord la vertu aimable aux mortels qu'il veut subjuguer.

— Il tient à subjuguer? Vous m'étonnez.

— Parfaitement, il a la manie de donner des leçons à tout le monde.

« Aïe! le maladroit », songea M. de Sauzac.

— Au moins avec François de Salvignac, cette prétention n'est pas à craindre, sa supériorité ne vous écrase pas; il est ce qu'il est. Moi qui ne pose pas pour la perfection, j'adore ce plain-pied dans mes relations intellectuelles.

— Votre plain-pied m'amuse. Reste à savoir si M. de Salvignac atteint ce niveau.

— Pourvu qu'il le paraisse! Demandez plutôt à votre ami si être et paraître lui ont jamais paru valoir le souci d'une distinction; ma foi, je ne serai pas plus difficile que cet homme sage, je m'en tiens aux apparences.

M. de Sauzac savait ce qu'il voulait savoir : l'orgueil de Carmen avait été blessé, mais le cœur? Bien fin qui pourrait sonder cette pensée de femme, si jalousement dérobée. Le marquis se fit diplomate, en essayant de panser la blessure d'amour-propre, et tout en prenant place sur le rocking-chair, en face de la belle dédaigneuse, il conseilla paternel :

— Méfions-nous des apparences; il y a beaucoup à médire sur ce genre d'observation... Si j'avais des filles à marier, je leur conseillerais plus un grain de méfiance qu'une trop grande bienveillance à l'égard de leurs danseurs : ce qui brille vous attire, jolis papillons, gare aux ailes!

— Oui, dit Carmen moqueuse, les déceptions, croyez-vous qu'on les garde longtemps?

— Dites-le-moi, je le saurai, car les jeunes filles de votre génération me déroutent un peu; elles ont des airs entendus sur tant de choses! c'est à se demander si la vie leur garde quelque mystère!

— Plus qu'on ne croit! Mais le genre chic est de poser pour ne rien ignorer et pouvoir tout entendre. Comme la science cérébrale d'une jeune fille, même lancée, a des limites, plutôt que de ne pas parler on dit des bêtises avec une candeur bouleversante, cela s'appelle avoir de l'esprit, moi je dis que c'est à faire pleurer, mais ces messieurs sont dans la joie!

— Ce n'est pas la généralité?

— Rassurez-vous, on retrouve toujours de vraies jeunes filles : Sabine, Hélène, par exemple.

— Vous oubliez-vous dans la nomenclature?

— Certes, ma réputation ne soutiendrait pas la comparaison.

— Mais, d'où vient cette réputation?

— Ma coquetterie en est la cause, dit-on, c'est faire à mes danseurs beaucoup d'honneur. Qui dit coquetterie, dit désir de plaire, or je ne me rappelle pas avoir désiré plaire à aucun. C'est peut-être cette indifférence qui fait mon succès... on voit des contradictions si invraisemblables!... Quant à m'accuser d'avances suspectes, j'ai distribué assez de railleries et de vérités autour de moi, pour poser le défi de me confondre sur ce point délicat; au besoin, mes flirts protesteraient, dit Carmen en riant.

— Il ne suffit pas toujours d'être pour paraître, en voilà la preuve.

— A qui le dites-vous? Le monde assure bien que je n'ai pas de cœur.

— A cela, je répondrai ce que je disais à quelqu'un qui émettait ce doute devant moi : Elle se défend peut-être d'en trop avoir; entre nous, c'est une coquetterie comme une autre.

— Ne me flattez pas.

— Je vous ai vue à l'œuvre pour le mariage de votre amie Sabine et puis, ajouta plaisamment le marquis, votre musique est trop expressive..., pour jouer ainsi, il faut du cœur.

— Vous m'étonnez!

— Oui, le souci de la dot est tout le mariage; l'amour est devenu un mythe et c'est si bien ancré dans la mentalité masculine qu'ils nous prêtent généreusement, à nous autres femmes, le même esprit pratique. Dieu sait pourtant que cette considération n'entre jamais en ligne de compte dans le cœur d'une jeune fille; les parents le lui inculquent parfois vertueusement, mais quand il s'agit du choix, vous verrez toujours le sentiment l'emporter sur l'intérêt. On ne nous changera pas, c'est dans notre nature.

— Heureusement.

— Hem! on voit que vous n'avez jamais été père de famille.

— Ne m'en parlez pas, les parents me redoutent comme le fomentateur d'idées surannées, absolument hors de sens pratique et je souhaiterais encore voir les princes épouser les bergères.

— Cette mésalliance, marquis! s'offusqua plaisamment M[lle] de Rocheservan.

— Bah! bah! vous savez bien ce que je veux dire.

— Eh! vous êtes insatiable aussi. Le désintéressement est encore à l'ordre du jour. La tour des Hiboux nous en offre le touchant spectacle.

— A côté de cela, François de Salvignac demandera une Lucie Parceval.

Carmen ne broncha point. L'obstination du marquis à souligner le fait qui devait, croyait-il, le plus mortifier sa coquetterie facilitait au contraire, sans qu'il s'en doutât, le rôle nouveau que la jeune fille s'apprêtait à jouer le plus naturellement du monde, afin de dépister le soupçon de sa faiblesse pour Stéphane.

— Avouez, fit-elle les yeux brillants, qu'il serait assez flatteur de forcer l'amour à triompher de ces visées intéressées.

— Un genre de triomphe que vous n'avez ni à craindre ni à espérer.

— Qui sait!... le caprice est ma loi.

Le marquis trembla pour Stéphane.

— Deviendriez-vous coquette?

— Peut-être! et pour la première fois de ma vie. Prenez-vous-en aux gens trop parfaits..., autant leur donner la satisfaction d'avoir pensé juste.

— Voilà une défaite que je ne comprends guère.

— Dédaigner la défense sous l'attaque injuste est un orgueil comme un autre.

— C'est le vôtre?

— C'est le mien.

— Alors tant pis! on est souvent dupe à ce jeu-là. Pourquoi compromettre à plaisir votre belle fierté?

— Si le jeu en vaut la peine, qu'est-ce que cela fait? Ma réputation est trop mal établie, pour m'inspirer désormais le moindre souci... Qu'avez-vous à me regarder?

— Je pense que vous jouez déjà la comédie et je me demande : qui trompe-t-on ici?

— Décidément, Monsieur, vous avez beaucoup trop d'imagination, fit Carmen mécontente.

— Et vous, Mademoiselle Carmen, beaucoup trop d'esprit, permettez-moi de vous l'assurer, pour compromettre votre bonheur par un mauvais choix.

— Ah! permettez, j'en refuse l'initiative... Je *suis* le mouvement, ce qui est bien différent.

— Croyez-vous que les spectateurs feront cette distinction subtile?

— Je ne m'adresse qu'aux intelligents?

— Bon! mais les autres donneront leur avis sans même vous en demander permission.

— Qu'y puis-je? Je crois à la fatalité dans l'existence.

— Croyez à la Providence qui sait tirer le bien du mal.

— Oui, quand on l'a mérité.

— Voilà une humilité qui vaut un grand orgueil. Si Dieu mesurait ses dons à nos mérites, ne croyez-vous pas que nous serions souvent bien dépourvus. Dieu est bonté.

— Il est justice.

— Oh! l'obstinée! Eh bien, s'il est justice, il vous rendra le bonheur que vous avez donné à Sabine.

Carmen se mit à rire.

— Pourquoi craignez-vous tant qu'Il choisisse François de Salvignac pour instrument?

— S'Il choisissait encore! je serais bien tranquille, mais vous me faites trembler à vouloir influencer de vos coquetteries les décisions éternelles; je me souviens de l'adage : Ce que femme veut, Dieu le veut!

— Dans les temps préhistoriques, je ne dis pas, mais depuis que le féminisme est à la mode, croyez-moi, le bon Dieu a dû se méfier!

Le marquis se mit à rire.

— Si vous en êtes à interpréter les impressions divines, je n'ai plus qu'à m'incliner.

Le retour de l'automobile mit un terme à leur causerie. M. de Sauzac restait perplexe. S'il avait mis Carmen en garde contre les agissements de François de Salvignac, il n'avait pu deviner, sous l'ironie forcée des réponses, l'amour envahisseur, luttant désespérément contre une orgueilleuse qui, plutôt que de s'avouer vaincue, préférait se briser le cœur contre l'irréparable!

KILIEN D'EPINOY.

La fin prochainement.

M. RANC

Si l'histoire accorde une ligne à celui qu'on appela un instant l'Éminence grise de M. Jules Ferry, — ce qui est beaucoup trop dire pour l'un et pour l'autre, — elle la terminera vraisemblablement par un point d'interrogation.

Les contemporains eux-mêmes ne parviennent pas toujours à s'expliquer l'influence qu'exerça sur le parti républicain et qu'exerce aujourd'hui sur la coalition radicale-socialiste un homme dont la persistante faveur et l'incontestable autorité ne se motivent, ne se justifient ni par l'éclat des services rendus, ni par l'éloquence, ni par l'action au grand jour, ni par le talent.

Fut-il vraiment quelqu'un? Dans tous les cas, il ne fut jamais quelque chose, sinon, avec des intermittences, député, sénateur, comme tant d'autres dont les mieux renseignés ignorent les noms. En un temps où les plus médiocres prétendent au portefeuille et l'obtiennent, où les plus obscurs comparses peuvent, sans folle présomption, aspirer au sous-secrétariat d'Etat, M. Ranc ne fût rien, rien qu'un représentant taciturne qu'on vit errer dans les couloirs du Palais-Bourbon et du Luxembourg un doigt sur la bouche, loin de cette tribune qui, visiblement ne l'attire point, dépensant l'art de persuader qu'il peut avoir en de mystérieux conciliabules, se taisant même dans les bureaux dont il trouve les échos trop sonores, se dérobant aux travaux des commissions, soit que son indolence naturelle y répugne, soit qu'il se méfie de sa faculté d'assimilation. Il a fait de la politique dans une cave, comme Marat.

Journaliste, il a beaucoup écrit, mais uniquement pour dénoncer le parti clérical, dévoiler de prétendus complots, imputer à la réaction des crimes imaginaires et traiter en suspects ses amis de la veille ou même ses alliés du jour. Il a peu d'idées assurément; il y tient en proportion de leur rareté même.

Il y a, dans un petit livre de Léon Gozlan sur Balzac, une phrase, un mot tout au moins, assez drôle et que je cite de sou-

venir. Aux Jardies, l'auteur de la *Comédie humaine* avait fréquemment affaire au garde champêtre devenu son créancier pour une petite somme. Celui-ci en réclamait sans cesse le remboursement; celui-là refusait toujours de souscrire à cette légitime exigence même lorsque, par aventure, il était en fonds, car le bonhomme l'amusait par sa phraséologie prétentieuse. Le nombre des mauvaises raisons que donne, à défaut d'argent comptant, un débiteur qui se dérobe n'étant pas illimité, Balzac se répétait un peu. Un jour qu'il rééditait pour la centième fois ses piètres excuses, le gardechampêtre l'interrompit au milieu d'une phrase pour lui dire, avec une majestueuse sévérité : « Monsieur Balzac, vous êtes trop musical. » Il faut entendre par là, comme ce pacifique guerrier l'entendait lui-même, que le discours dont le régalait ce détestable payeur tournait au refrain agaçant. C'est par cette sorte d'originalité que, chez M. Ranc, le journaliste se recommande. Sa polémique tourne à la scie d'atelier. Elle n'en charme pas moins les sectaires et les jacobins dont un très petit nombre d'idées suffit à remplir et même à encombrer les cerveaux étroits.

M. Ranc n'est, en somme, qu'une individualité sans mandat. Il s'est confié celui de régenter la presse, de discipliner une majorité ou une coalition et d'imposer sa politique. Il donne aux ministres des conseils qu'ils reçoivent le plus souvent comme des ordres avec une humilité très propre à rehausser leur prestige; il les défend, les protège, les sauve, à moins qu'il ne les perde, car son action sur le Parlement n'est pas sans quelque analogie avec le sabre de Joseph Prudhomme. Gambetta, tout Gambetta qu'il était, a paru un instant consacrer ce droit à la férule que M. Ranc usurpe, et M. Jules Ferry, malgré son penchant à une certaine arrogance qu'il prenait pour de l'autorité, le consulta en diverses rencontres. Les jours de tempête, il l'acceptait comme pilote.

C'était l'époque où M. Ranc aimait à dire, avec une feinte modestie : « Je ne suis qu'un opportuniste consultant. » Consultant, il le demeura, mais avec des clientèles très variées. Blanquiste avec Blanqui, communard avec Delescluze, opportuniste avec Gambetta, autoritaire avec Jules Ferry, radical avec M. Bourgeois, socialiste avec M. Combes, il prodigua, en jonglant avec ses propres programmes, des conseils qu'on ne lui demandait pas toujours. Ce politicien ondoyant et divers a néanmoins maintenu un semblant d'unité dans ses opinions successives et souvent contradictoires : il s'affirma jacobin et sectaire en tout temps.

Dès l'enfance, il a joué au jacobin et s'est fait de la raideur jacobine un idéal. C'est, chez lui, vocation ou affectation de collège.

A neuf ou dix ans, il a regardé Fouché en face; Fouché lui a plu et il s'est dit : « Je serai Fouché. » D'autres ont préféré Robespierre [1], Danton ou Saint-Just, et même un adolescent qui vise au caractère choisit généralement Saint-Just, car, le véritable homme de bronze, c'est lui. Dans l'école contemporaine, on en cite plusieurs qui ont imité, qui imitent, avec un succès variable, ces conventionnels qui servent de modèles à tout un atelier d'apprentis politiques; mais, par un phénomène bizarre, ce ne sont pas les modèles qui posent.

Ce culte, poussé jusqu'à l'idolâtrie et le plus souvent jusqu'au cabotinage, pour « les géants de 1793 », ne date pas d'hier. Les montagnards de 1848 le pratiquaient dévotement. Proudhon le constatait avec une ironie légèrement méprisante : « Notre génération, disait-il, est une génération de faux artistes, de méchants comédiens. Il n'en est pas un qui ne fasse son pastiche et, pour se rendre original, ne se travestisse. L'un fait Robespierre à pied, l'autre Robespierre à cheval... Puis, quand ils ont déclamé leur rôle, que la pièce est finie, le rideau tombé, ils demandent une seconde représentation. Vraiment, toute cette chair à révolution me semble encore au-dessous de celle qui nous fournit la côtelette et le beefsteack. »

Comme leurs aînés de la seconde République, les jacobins de de la troisième donnent dans ce travers. Le Floquet des temps héroïques dut le plus clair de sa réputation à son chapeau pointu aux larges ailes, à son gilet à la Robespierre, à ses airs farouches de croquemitaine radical; mais, sur le tard, il s'humanisa. Il avait pris de l'embonpoint et s'était enrôlé parmi ces hommes gras qui ne font plus peur à César, M. Ranc est demeuré le jacobin des premières années. On vante, dans son parti, les dons supérieurs, les qualités maîtresses qui ont fait sa force et sa durée, les vertus solides qui le recommandent au respect et à l'admiration du monde : la probité rigide, l'opiniâtreté méthodique, la générosité froide, le désintéressement raisonné. Le répertoire de ses mérites serait long; la largeur d'esprit n'y figurerait pas au premier rang. La tolérance, le libéralisme vrai, la bonne grâce lui manquent et lui ont toujours manqué, juste assez pour le mettre au point.

[1] Il existe, entre Robespierre et M. Ranc, un désaccord né d'une incompatibilité d'humeur philosophique. Le second reproche au premier d'avoir eu la faiblesse de croire à l'Etre Suprême et le traite, ou peu s'en faut, de clérical.

I

M. Ranc est né à Poitiers, le 21 décembre 1831.

Il avait à peine vingt-deux ans lorsque, en 1853, il vint à Paris pour y faire son droit et suivre les cours de l'Ecole des chartes. Il ne tarda guère à se rendre compte qu'il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un jurisconsulte et encore moins celle d'un avocat. D'autre part, il ne se découvrit aucune vocation pour déchiffrer des textes vénérables. Un besoin d'agir le tourmentait et, s'examinant avec soin, il se trouva des aptitudes singulières et rares pour la fonction où s'illustra Fouché. Ministre de la police ou même seulement préfet de police, c'était bien là sa véritable destination, sa véritable utilité. Par malheur, la place était prise, et, vînt-elle à devenir vacante, Napoléon III ne semblait guère d'humeur à le mettre dans ce poste de confiance. Au surplus, il était trop bon et trop ferme républicain pour accepter des mains d'un tyran l'emploi qu'il ambitionnait. Il se souvint heureusement, ou malheureusement, que Fouché, son illustre modèle, avant de mettre les conspirateurs à la raison, avait d'abord conspiré et il s'enrôla dans le sombre bataillon des blanquistes.

M. Ranc y déploya un tel zèle (la foi qui n'agit point est-ce une foi sincère?) qu'il se trouva impliqué dans le complot de l'Opéra-Comique, fut arrêté, déporté à Lambèse et s'en évada le plus vite qu'il put.

Ce début dans la vie exerça vraisemblablement une influence décisive sur les idées, l'attitude, les sentiments du jeune blanquiste, et c'est une question qui se pose ou peut se poser de savoir si un gouvernement a tort ou raison de traiter en révolutionnaire incorrigible un homme de vingt-deux ans; si, en pareil cas, la meilleure politique n'est pas encore celle d'Auguste. On pourra disserter là-dessus; mais je crois bien ne pas trop m'avancer en disant que le fanatique, le doctrinaire de révolution, le jacobin soupçonneux, prompt à dresser des listes de suspects, persécuteur et proscripteur, sont sortis tout formés et tout armés de Lambèse[1].

Lorsqu'il revient, après l'amnistie de 1859, la police le surveille et ne met aucune discrétion dans cette surveillance; le parquet

[1] On dit également Lambessa; il est préférable, cependant, de ne pas le dire en présence de M. Ranc, car cet homme facilement irritable entre aussitôt en fureur : « Lambèse, Lambèse; au diable votre Lambessa! »

lit d'un œil prévenu ses articles du *Nain jaune*, du *Journal de Paris*, du *Courrier du dimanche*, de *la Cloche*, du *Réveil*, du *Diable à quatre*, et le terrible président Delesvaux le guette. Ses appréciations sur les insurgés de juin lui valent quatre mois de prison. Il est, dans tous les cas il se croit, persécuté, ce qui revient au même, et, aigri, s'enfonce dans une obstination vindicative. Il lui faut sa revanche et il jure, si quelque jour son parti l'emporte, s'il tient sous son pied l'adversaire, d'aller jusqu'au bout des représailles. La défaite, l'adversité, n'ont pas été pour lui ce crible dont parle le poète; ni son âme ni son esprit n'en sortent épurés.

Il n'a vu, dans l'amnistie, qu'une réparation tardive et incomplète; il est rentré en ennemi irréconciliable qui n'oubliera jamais, qui subordonnera tout à son ressentiment.

Tel il était alors, tel nous le retrouverons toujours : âpre, revêche, violent, tout pétri de colère et de rancune, redouté de beaucoup et sans véritables amis. Il ressemble, presque trait pour trait, au centurion de Tacite que ses soldats avaient surnommé « Donne-m'en une autre », parce que, après avoir brisé sa verge sur le dos d'un légionnaire, il en demandait une autre, puis d'autres encore jusqu'au moment où son bras ne pouvait plus frapper.

Maintenant, prenons dans le voisinage de M. Ranc, au-dessus de lui toutefois, un autre jacobin, également intraitable, hautain et amer, qui s'imposa par le talent et demanda peu à la sympathie, d'une haute culture intellectuelle qui lui valut, dans le monde littéraire, une place distinguée, orateur parfois puissant et toujours d'une précision, d'une correction remarquables, ayant des parties d'hommes d'Etat et devenu, vers la fin de sa vie, un des personnages les plus considérables de la troisième République, M. Challemel-Lacour.

A la veille du 2 décembre, c'était un jeune professeur de philosophie, suspect d'indépendance. Républicain, il eût rougi de renier et même de dissimuler ses opinions; vaincu, il les affirma et sa carrière fut brisée, son avenir détruit. Emprisonné, proscrit après le coup d'Etat, sa bile s'échauffa en exil et, chassé de sa chaire, chassé de France, ayant doublement souffert, poursuivi et comme traqué au-delà des frontières, il jura, lui aussi, de n'oublier, de ne désarmer jamais. Revenu, comme M. Ranc, après l'amnistie de 1859, il ouvrit un cours et la police le ferma. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire, il exagéra ses opinions, s'enrôla parmi les violents et courtisa la populace avec l'espoir de trouver en elle un point d'appui, un instrument pour sa vengeance. Proconsul à

Lyon, c'était un pur jacobin et c'était encore un pur jacobin à l'Assemblée nationale.

Avec les mois, avec les années, un calme relatif se fit dans son âme longtemps ulcérée; sans rien abandonner encore de son programme, M. Challemel-Lacour se montra, dans la pratique, moins intransigeant et moins inflexible que dans la théorie. L'humeur batailleuse persistait néanmoins et, par instant, il avait de brusques poussées de colère et de haine. Plus tard, instruit par l'expérience et ses aspérités émoussées par le frottement, il s'éloigna de ses anciens compagnons et tourna ses regards vers la diplomatie. Pour effacer, dans la mesure possible, ses antécédents, il déclara n'y vouloir entrer qu'avec le patronage de M. Dufaure et l'investiture du maréchal de Mac-Mahon. Il les obtint et représenta la France à Berne, puis à Londres.

M. Challemel-Lacour acheva de descendre les pentes du mont Aventin et, revenu de ses passions vindicatives, de ses préjugés jacobins, ayant fait son examen de conscience, il prononça, le 19 décembre 1888, un foudroyant réquisitoire contre la bande radicale qui conduisait la République à sa perte. C'était en pleine bataille boulangiste et, expliquant les origines, les causes d'une crise qu'on ne savait plus par quels moyens conjurer, il confessa publiquement les erreurs et les fautes de son parti. Toutes les lois votées pour satisfaire M. Clémenceau, il les flétrit; toutes les lâchetés commises, tous les attentats contre le droit, la justice, la liberté, il les marqua d'un fer rouge et jamais son éloquence ne s'éleva, ne se maintint si haut.

M. Ranc ignore ces scrupules et ces remords. Ce que M. Challemel-Lacour condamne, il le glorifie et, satisfait, presque orgueilleux d'avoir si complètement déchiré la France, il n'entend pas que d'autres la recousent, dût-elle s'en aller en lambeaux. Peser sur les électeurs, frapper ceux qu'on ne peut convertir et même ceux qui se sont convertis; écarter des fonctions publiques des hommes de premier ordre sous prétexte qu'ils ne sont pas des républicains de l'avant-veille; opprimer les consciences, proscrire la religion, voilà le système de M. Ranc et il a porté ses fruits. Il n'a rien appris et rien oublié. Il s'opiniâtre et se butte. Dans tous les votes de perdition du parti radical, on trouve son bulletin; ces votes, il les prépare, il les assure, il les impose. Au besoin, lorsque le gain de la partie semble douteux, pour triompher des scrupules, des répugnances, des révoltes secrètes, il contraint les timides, ceux que le remords tourmente sans les rendre plus courageux, à prendre publiquement position sous l'œil des barbares.

Depuis que les républicains ont succombé avec M. Méline et ne forment plus, dans les deux Chambres, qu'une minorité, depuis que les conservateurs ne peuvent combattre qu'en chevaliers et pour l'honneur, sans espoir de vaincre la puissance du nombre par la supériorité de la raison, M. Ranc a triomphé des divers partis opposés au sien. Mais le triomphe tourne chez lui au drame et il n'y a rien qui aille si mal à un vainqueur que son air renfrogné et morose. On s'est demandé parfois d'où lui venait cette humeur noire qui l'enveloppe, l'emboîte. On est toujours tenté de l'aborder comme Philinte aborde Alceste : « Qu'est-ce donc? Qu'avez-vous? » Mais ce n'est pas Alceste. Ce serait plutôt un Oreste jacobin livré en secret aux furies vengeresses et aux dieux infernaux. M. Ranc a sa plaie secrète, son ver rongeur; il est poursuivi, obsédé, hanté sans relâche par un spectre dont le visage se transforme sans cesse.

Il lui apparut autrefois sous les traits d'un général qui revenait de la revue sur son cheval noir et lui causa alors de mortelles alarmes. On raconte qu'un soir, ses collaborateurs de la *République française* le virent arriver l'œil hagard, en proie à une agitation qui le secouait. La porte à peine ouverte, il s'écria : « Je vous l'avais bien dit, le coup d'Etat est fait! Paris brûle, des soldats envahissent le boulevard, la police marche avec eux; tout est perdu! » On s'émeut, on le presse de questions, et il raconte, en des phrases hachées, haletantes, que Paris est en feu, que le dictateur s'avance, escorté de prétoriens et d'argousins, au milieu de l'incendie. On court aux renseignements et l'on ne tarde guère à apprendre que, seul, l'Opéra-Comique est en flammes; quant aux prétoriens, ce sont des pompiers. M. Ranc ne veut se laisser ni convaincre ni rassurer; il s'obstine à croire et à soutenir que, nouveau Néron, le général Boulanger secoue sa torche sur les monuments épargnés par la Commune.

Plus tard, les ralliés ne lui semblent ni moins dangereux ni moins redoutables; il dénonce inlassablement les intrigues et les complots de ces innocents conspirateurs. Les progressistes l'inquiètent plus encore et sa fureur se déchaîne contre ces hommes également incapables d'apprécier les beautés du collectivisme et le génie de M. Combes. Il regarde ces républicains comme les pires ennemis de la République. Parmi les radicaux, que de suspects encore! M. Brisson le rassure relativement[1]; mais le

[1] Un jour, cet homme triste manifestait une assez vive impatience de revenir au pouvoir; M. Ranc lui dit, plus durement qu'il n'était peut-être nécessaire entre complices : « Attendez que nous soyons dans la vallée de Josaphat. »

modérantisme de M. Sarrien provoque son mépris et son indignation. Ce ministre, blanc comme un fantôme, hardi comme un lièvre et prudemment aphone, lui apparaît, à de certaines heures, sous un terrifiant aspect. Le nationalisme remplit son sommeil d'horribles cauchemars dont, en se réveillant, il fait des articles. Il n'est pas jusqu'à M. Doumer, un radical-socialiste cependant, qui ne contribue à le rendre profondément misérable. Ce Boulanger à pied produit sur M. Ranc la même impression pénible que produisait sur Damoclès l'épée du tyran suspendue sur sa tête.

Est-ce vivre? Et encore si c'était tout! Mais, non. M. Ranc voit aussi passer dans ses rêves des processions menaçantes de jésuites, de moines, de prêtres qu'il jure d'exterminer. Chaque soir, dès qu'il ferme les yeux, ces fantômes prennent de cruelles revanches. Je n'ai, de ma vie, assisté au grand ni au petit coucher de ce visionnaire; mais je suis bien certain qu'avant de s'étendre sur son lit, il regarde dessous avec la terreur d'y trouver un ennemi personnel qui ne lui accorde aucune trêve. C'est Torquemada, et il a une manière à lui de prononcer ce nom terrible. Torquemada trouble les jours et les nuits de M. Ranc. Tous ses ressentiments, toutes ses fureurs contre le catholicisme ont pris un corps, toute sa haine s'est incarnée dans ce revenant qui l'empêche non seulement de dormir, mais de respirer. Torquemada! Qui le délivrera de cette apparition? Qui en débarrassera son chevet? Supplice affreux! Cauchemar atroce! Il n'a pas même la ressource de le persécuter, de l'expulser, de le tuer : il est mort!

Joignez à toutes ces causes d'incessantes préoccupations et de troubles que M. Ranc croit devoir veiller sur la République comme le dragon de la fable sur le trésor qui lui était confié. La pensée qu'il pourrait s'endormir un seul instant lui cause de cruelles inquiétudes. Ce grand souci explique l'acharnement injuste et disproportionné qu'il manifeste contre ses adversaires; il explique aussi son allure bizarre de braconnier sur le qui-vive. C'est un républicain qui a toujours l'air de porter le deuil de la République, comme M. de Montespan portait le deuil de sa femme. Il tremble pour cette malheureuse, il redoute quelque attentat, une mort violente.

Cette terreur trouve sa justification et son origine dans la politique de M. Ranc. Il prévoit l'inévitable révolte des opprimés contre les oppresseurs, la revanche d'une majorité longtemps passive contre la tyrannie d'une minorité dont l'apparente force réside dans son audace, sa mauvaise foi, sa brutalité. C'est la tradition

et c'est la tactique jacobine : « A quatre reprises, de 1789 à 1794, dit M. Taine, les joueurs politiques s'asseyent à une table où le pouvoir suprême est l'enjeu, et quatre fois de suite, impartiaux, feuillants, girondins, dantonistes, la majorité perd la partie. C'est que, quatre fois de suite, elle veut suivre les conventions du jeu ordinaire, à tout le moins ne pas enfreindre quelque règle universellement admise, ne pas désobéir tout à fait aux enseignements de l'expérience, ou au texte de la loi, ou aux préceptes de l'humanité, ou aux suggestions de la pitié. Au contraire, la minorité a résolu d'avance qu'à tout prix elle gagnera ; à son avis, c'est son droit ; si les règles s'y opposent, tant pis pour les règles. Au moment décisif, elle met un pistolet sur le front de l'adversaire et, renversant la table, elle empoche les enjeux. » Mais ces hasards n'ont qu'un temps et tout se paye. Sous la première République, sous la seconde, les montagnards en firent l'expérience.

M. Ranc n'ignore pas, ne peut pas ignorer, que la dictature des violents s'use assez vite, en raison de sa violence même. « La France, écrivait M. Guizot, a subi, depuis quatorze siècles, les plus éclatantes alternatives d'anarchie et de despotisme, d'illusion et de mécompte ; elle n'a jamais renoncé longtemps ni à l'ordre ni à la liberté. C'est par là que notre histoire, souvent triste, demeure pourtant rassurante. » Ce qui rassure M. Guizot est précisément ce qui effraye M. Ranc. De là, ces campagnes de défense républicaine contre d'imaginaires périls et aussi contre le péril très certain d'une inévitable révolte des consciences et du patriotisme. Ce terroriste est terrorisé à son tour par l'immanente justice dont parlait Gambetta.

C'est pourquoi M. Ranc et, avec lui, les Combes, les Brisson, les Bourgeois, les Buisson, tous les persécuteurs, tous les proscripteurs parlementaires ou autres exigent un gouvernement fort qui rassure leur faiblesse. Ils l'ont ou pensent l'avoir depuis bientôt sept années. Ils espèrent que cet aimable régime pourra durer quelque temps encore ; mais ils savent qu'il ne durera pas toujours et déjà ils aperçoivent des fissures, des crevasses dans leur bloc soi-disant indestructible. L'aversion naturelle qu'excite le jacobinisme finit toujours par l'emporter et la nation, lasse de dictature, s'affranchit de ses propres mains, par son propre effort ou bien un homme se rencontre, Tallien dans la séance de Thermidor, Bonaparte le 18 Brumaire, Cavaignac aux journées de Juin, Napoléon III le 2 Décembre.

Ces leçons de l'histoire, ces souvenirs du passé auraient dû logiquement amener M. Ranc à prévenir l'effet, qu'il redoute, en supprimant la cause, qui est dans sa politique. Ils l'ont conduit à

vouloir supprimer ce que les révolutionnaires haïssent le plus : l'armée, qui assure l'ordre; la religion qui enseigne aux déshérités la patience, la résignation et, en les consolant par l'espoir, les empêche de se transformer en révoltés.

Jacobin, et en tirant vanité, sectaire, et s'en vantant, M. Ranc se donne pour un libre-penseur, bien qu'il soit l'homme du monde le moins capable de penser librement. Un fanatisme impérieux lui enlève toute possession de soi-même et fausse sa raison. Libre-penseur, il se distingue par deux traits caractéristiques, par deux passions qui, chez lui comme chez beaucoup d'autres, sont inséparables : il est matérialiste et ennemi de la religion, peut-être plus ennemi encore du clergé que de la religion. Il pense, parle et agit comme M. Homais, ce pharmacien illustre dont, en ces derniers temps, des orateurs, des écrivains, après avoir eu la précaution de s'assurer que le ridicule ne tuait plus personne, ont entrepris la réhabilitation et même prononcé le panégyrique pour mieux faire leur cour à M. Combes et le flatter délicatement. Il aime à se dire, et croit sans doute, que la conscience, avec sa lumière vacillante, satisfait à tous les besoins des intelligences et des âmes. Convaincu, il l'affirme du moins, que la religion énerve, abêtit ou déprave les hommes, il s'en autorise pour insulter aux croyances, contraindre ceux qui ont la foi à subir son incrédulité et s'emporte, fulmine des imprécations tragiques contre ces mauvais citoyens qui tiennent pour vérité ce qu'il proclame être erreur. Il préfère à ces pauvres d'esprit les génies vraiment supérieurs qui, le vendredi-saint, s'en vont, en grand équipage, manger un bout de saucisson.

Ce ne sont pas ses seules passions de sectaire qui excitent et poussent ainsi M. Ranc. Il sait que l'anticléricalisme, habilement exploité, peut rendre et rend des services politiques. Il est le lien de la majorité, le ciment du bloc. Que radicaux et socialistes viennent à s'expliquer, tout est perdu. S'ils discutent, c'est la division; s'ils précisent, c'est la rupture. En dehors de la guerre à l'Eglise, tout aboutit fatalement au désaccord, au divorce.

II

M. Ranc date du 4 septembre 1870; sous l'Empire, il n'était encore, suivant un mot connu, qu'un politique de carrière.

Maire du IXe arrondissement et se trouvant trop à l'étroit dans sa mairie, il sortit, le 14 octobre 1870, de Paris en ballon avec, pour compagnon de voyage, M. Ferrand. On se demanda ce que

venait faire en province ce Parisien tombé des nues et ce point d'interrogation reçut sa réponse douze jours plus tard, lorsqu'il fut bombardé par Gambetta directeur de la sûreté générale. On disait alors, dans l'entourage du maître : « C'est un autre Fouché! » On murmura bientôt : « C'est seulement un Caussidière parvenu. »

Actif et méfiant, il rôde, écoute, toujours sur la piste de chimériques complots, surveille les hommes politiques logés à *l'Hôtel de Bordeaux*, file M. Cochery, médite d'enlever M. Thiers et d'embastiller M. Jules Grévy. Il porte, dans ses nouvelles fonctions, une surprenante facilité à découvrir partout des suspects et plus spécialement parmi les délégués de la Défense nationale. M. Glais-Bizoin ne se sent pas précisément à l'aise quand ce personnage le frôle, et lorsqu'on demande à M. Crémieux : « Vous êtes donc avec M. Ranc? » c'est exactement comme si on lui disait : « Vous êtes donc avec Robespierre? » Ils s'y firent à la longue; mais leur premier mouvement était le bon, car M. Ranc les avait inscrits sur sa liste, pêle-mêle avec MM. Cochery, Thiers et Jules Grévy.

Le chef de la sûreté générale commit quelques imprudences et de menues erreurs. Il en est une où M. Jules Simon joua un rôle et qu'il racontait plus tard avec infiniment de bonne humeur et d'esprit.

A Bordeaux, où l'avait envoyé le gouvernement de Paris pour mettre à la raison Gambetta, M. Jules Simon voyait et consultait fréquemment M. Thiers. M. Ranc surveillait avec beaucoup de soin l'un et l'autre; il avait poussé l'obligeance jusqu'à introduire, dans l'espèce de bureau officiel que M. Jules Simon avait improvisé, deux collaborateurs pleins de zèle qui étaient naturellement des agents à sa solde. Ils communiquaient, chaque soir, à leur chef tout ce que M. Jules Simon désirait qu'il sût.

Ce dernier recevait aussi, mais en cachette, son collègue M. Crémieux[1], qui favorisait secrètement le chat contre le dogue. Un jour, cet allié plein de prudence était venu rendre visite à M. Jules Simon et, se sachant filé par M. Ranc lui-même, avait eu la précaution de se retirer par une porte de derrière. M. Jules Simon, en sortant à son tour, se heurta sur le trottoir à son ami Glais-Bizoin, dont tous les efforts tendaient à ne pas se compromettre. « Eh! quoi? lui dit-il en souriant, tu veux donc me faire

[1] Le nez écrasé, la bouche immense, les yeux petits, la figure taillée à coups de serpe, une toison sur le crâne, M. Crémieux n'avait, avec Antinoüs, qu'une très vague et très lointaine ressemblance.

arrêter? » M. Glais-Bizoin se défendit d'une intention aussi noire : « D'ailleurs, pourquoi te ferions-nous arrêter? Il nous suffit de savoir heure par heure tout ce que tu dis, tout ce que tu fais. Ainsi, nous n'ignorons pas que M. Thiers vient de se rendre chez toi et qu'il y est toujours. » Quand il racontait cette anecdote, M. Jules Simon ajoutait : « M. Thiers ignore encore que M. Ranc a pris M. Crémieux pour lui. Il ne le saura jamais; je ne sais pas dire les choses désobligeantes. »

Elu député de la Seine, le 8 février 1871, M. Ranc ne fit que traverser l'Assemblée nationale. Après avoir voté contre les préliminaires de paix, il s'en fut, avec Tridon, Félix Pyat, Rochefort, Malon, rejoindre Delescluze à l'Hôtel de Ville où, en sa qualité de membre de la Commune, il surveilla les relations extérieures, ce qui, à vrai dire, constituait une sinécure[1].

Démissionnaire le lendemain du décret relatif à l'exécution des otages, il attendit son jour. Cette attente ne fut pas très longue; le Conseil municipal de Paris ne tarda guère à le recueillir, lui et bien d'autres. Le 30 juillet 1871, les membres de cette seconde Commune, épurée, le reçurent comme une épave de prix et son élection parut une revanche du Comité central. Acclamé, le disciple de Blanqui s'apprêta tout de suite à faire, à la Chambre une rentrée triomphale. Il nous donna ce spectale le 11 mai 1873. Député de Lyon, il alla siéger dans la gauche la plus radicale, et l'on comptait sur lui pour donner aux intransigeants une direction plus énergique, leur imprimer une allure plus révolutionnaire; mais, cette fois encore, il ne fit que passer.

Il avait à peine eu le temps de prononcer, devant deux commissions d'enquête, l'apologie des hommes du 4 septembre et du 18 mars, qui lui étaient également chers et entre lesquels il parut qu'il ne distinguait pas beaucoup, lorsque le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, fit parvenir à l'Assemblée nationale une demande en autorisation de poursuites contre cet ancien membre de la Commune. Elle fut votée; on chercha M. Ranc partout, mais il était devenu introuvable. On fouillait Paris, on veillait aux frontières; rien. Un beau jour, on crut le tenir; un rapport de police signalait son départ pour la Belgique. On regarda de très près les voyageurs, on explora les dessous

[1] M. Ranc brandissait autrefois avec ostentation une canne, et quelle canne! Elle était faite d'une baguette de fusil autour de laquelle s'enroulaient de petites rondelles de cuir. Il racontait volontiers qu'un de ses collègues de la Commune l'avait fabriquée à son intention et qu'il la gardait en souvenir de cet heureux temps. Je suppose qu'il l'a encore; mais il ne s'en sert plus.

des banquettes; toujours rien! L'indiscrétion des agents ne respecta personne, sauf un ecclésiastique[1] que, les uns après les autres, ils saluèrent respectueusement. C'était M. Ranc. Le 13 octobre 1873, le troisième conseil de guerre le condamna à mort, par contumace. Quand il revint, après l'amnistie de 1879, ses amis constatèrent avec satisfaction qu'il ne s'en portait pas plus mal.

On s'aperçut qu'il revenait plus sombre, plus amer, plus impétueux dans l'aigreur que jamais. Sa bile s'était recuite, il s'était imprégné de fiel et semblait cruellement souffrir d'une jaunisse politique. Deux ans plus tard, le 4 septembre 1881, les électeurs du IXe arrondissement de Paris l'envoyaient à la Chambre.

Les différents moments de la vie politique de M. Ranc sont également intéressants; mais l'heure brillante, c'est le dernier ministère Ferry.

Le plus habituellement, il siégeait dans les couloirs et la salle des pas-perdus. Boutonné, mystérieux, il écoutait plus qu'il ne parlait. A peine laissait-il tomber çà et là quelque maxime : « On ne discute pas avec ses adversaires, on les supprime »; ou bien : « La candidature officielle n'est répréhensible que quand elle ne réussit pas. » Parfois, mais rarement, il descendait de ces hauteurs et s'essayait, sans trop y réussir, à la familiarité parlementaire. Il affectait un ton de plaisanterie, faisait d'inutiles efforts pour causer gaiement ou presque avec un député de l'autre bord, généralement insensible à cette verve laborieuse. La familiarité, la gaieté ne sont pas dans son style; le laisser-aller ne lui va point; l'abandon n'est pas son fait. Aussi était-il infiniment mieux dans son rôle et le jouait-il beaucoup plus au naturel quand il donnait le ton et la note de la politique ministérielle. Il ressemblait alors à l'homme grave qui, sous l'Empire, distribuait les avertissements aux journaux.

Il fréquentait peu la salle des séances. Il fallait, pour qu'il se résignât à y pénétrer, les périls d'un combat incertain ou la présence d'un ministre à la tribune. Encore ne se dérangeait-il pas pour le premier ministre venu. Couvant l'orateur du regard, il l'encourageait du geste et donnait le signal des applaudissements.

Quant à parler, interrompre, se faire applaudir, il n'y songea

[1] D'autres membres de la Commune empruntèrent le même déguisement pour sortir de Paris et franchir la frontière. Aussi ne peut-on trop s'étonner de l'imprévoyance dont les Ranc de l'avenir font preuve en voulant supprimer ces prêtres qui leur ont, involontairement, à la vérité, rendu un tel service. Le jour où leur vœu se réaliserait, où il n'y aurait plus un seul ecclésiastique à Paris ni ailleurs, et si, plus simplement, ils interdisaient, comme certains le méditent, le port de la soutane, à quels périls ne se trouveraient-ils pas exposés?

jamais. Il était, il est toujours, le plus constant et le plus résolu des muets parlementaires. Feuilletez la collection du *Journal officiel*, vous n'y trouverez son nom que dans les scrutins. Il vote, donc il est. Lorsqu'on le taquine là-dessus, M. Ranc laisse entendre qu'il dédaigne l'éloquence et se pique d'être exclusivement un homme d'action. *Res non verba*. C'était la devise du général Hoche. C'est aussi la sienne, et c'est incontestablement une belle devise. Ses compagnons prétendent qu'il n'aurait qu'à ouvrir la bouche pour dire des choses éloquentes; seulement, ajoutent-ils, M. Ranc est trop malin pour l'ouvrir.

C'était un député aux allures de conspirateur. Presque toujours seul, ayant peu d'amis, encore moins de confidents, il semblait ressentir, comme aux jours de la proscription, la crainte d'être épié. Cela se marquait dans son regard et dans sa démarche. L'œil, inquiet, fureteur, aux aguets et en embuscade derrière le verre du lorgnon, observait à droite, à gauche, en quête d'un personnage suspect. Parfois, il s'arrêtait brusquement, se retournait pour surprendre quelque policier marchant sur ses talons.

Pendant toute la durée du ministère Ferry, M. Ranc remplit, avec infiniment de distinction, trois emplois difficiles : il était simultanément directeur de l'esprit public, chef de claque et *whipper-in;* nous disons, en France, rabatteur[1].

On rencontrait le directeur de l'esprit public dans les bureaux de rédaction des journaux ministériels, où on le regardait comme un oracle; il stylait, dans les salles des pas-perdus, les reporters bien pensants, je veux dire ceux qui pensaient le plus grand bien de M. Jules Ferry.

Debout dans l'hémicycle, le chef de claque dirigeait d'un geste impérieux et bref les chevaliers du lustre, massés sur les banquettes de la gauche et du centre. Sous sa haute et intelligente direction, ils faisaient merveille. S'agissait-il d'étouffer les voix opposantes, d'opérer une diversion utile, de couper court à un débat fâcheux, de soulever un incident secourable, il lançait un ordre et ses hommes se livraient à des manifestations diverses, mais toujours conformes à l'intérêt ministériel. Ils stimulaient l'enthousiasme lorsque la Chambre accueillait avec une inexplicable froideur la parole officielle; ils s'indignaient si quelque libéral s'exprimait avec indépendance, et leur indignation se

[1] « Il existe à la Chambre des communes, écrivait Mérimée à un de ses correspondants, des fonctions de *whipper-in*. Ce terme est emprunté au vocabulaire de la chasse; il désigne le veneur chargé de ramener les chiens sur la piste. Par métaphore, on donne le même nom au confident du chef de cabinet qui veille à l'union intime des membres du parti. »

soulageait par une symphonie orageuse où dominaient des roulements de pupitres.

Ce fut surtout comme *whipper-in* que M. Ranc donna toute sa mesure et se révéla vraiment supérieur. Retenir dans le devoir les demi-satisfaits en leur inspirant cette salutaire terreur qui réussit longtemps à Robespierre, cravacher et éperonner les hésitants, faire donner au moment psychologique la vieille garde opportuniste, désarmer par des promesses les mécontents, ramener sur la piste les ombrageux en train de se dérober par-dessus la barrière, encourager les timides, prêcher la résignation aux ministériels impatients de devenir ministres, calmer les scrupules, chapitrer, morigéner, convaincre, telle fut, pendant deux longues années, la besogne à laquelle M. Ranc se consacra. Les jours de bataille, pendant les heures qui précédaient le combat, il faisait la leçon aux hommes de bonne volonté, mais de peu d'intelligence, engageait de légères escarmouches avec les douteux, s'efforçait d'arracher aux adversaires le secret de leur tactique, indiquait avec mesure les avantages d'un vote agréable au gouvernement et rabattait vers les ministres le gibier parlementaire. Lorsque les urnes circulaient, il surveillait les indécis, leur glissait, comme un habile escamoteur, le bulletin forcé.

A cela ne se bornaient point ses services. Il lui fallait parfois se prendre corps à corps avec le président de la République lui-même; car M. Jules Grévy éprouvait, pour son premier ministre, un sentiment qui était tout le contraire de l'affection. A certains jours, M. Ranc, majestueux et terrible, avait d'orageuses explications avec le locataire de l'Elysée.

A l'époque où M. Jules Ferry voulait absolument se débarrasser du général Thibaudin, le chef du pouvoir exécutif était en villégiature à Mont-sous-Vaudrey. M. Wilson s'y trouvait également et, par une coïncidence vraiment singulière, un mystérieux « correspondant de Mont-sous-Vaudrey » adressait à son journal, la *Petite France*, d'indiscrètes informations qui remplissaient d'aise le général, mais faisaient bondir M. Ferry. Le lendemain même de son retour à Paris, le président de la République reçut la visite de M. Ranc. Celui-ci s'était fait remettre les originaux des télégrammes et les brandissait d'une main menaçante. M. Jules Grévy pensa voir Jupiter agitant la foudre; il fut bientôt comme foudroyé en reconnaissant l'écriture et le paraphe de son gendre. Il le crut perdu. Il aurait pu l'être, en effet, s'il ne se fût avisé d'un paratonnerre : « Prenez Thibaudin, murmura-t-il, et laissez-moi Daniel. » L'autre eût préféré faire coup double ; mais il sut se borner..

Aussi longtemps que M. Jules Ferry gouverna, M. Ranc se

multiplia; il voyait tout, entendait tout, savait tout. Son ubiquité lui valut, sans qu'on puisse bien s'expliquer pourquoi, la réputation d'un homme très fort. Il l'était dans une certaine mesure, puisqu'il avait su inspirer à des politiciens qui ne passaient pas précisément pour des naïfs cette opinion flatteuse.

Il sombra dans le grand naufrage de l'opportunisme et le Sénat recueillit cette épave six ans plus tard. Il siégea silencieusement au Luxembourg, et s'il y gagna l'estime de M. Combes, il y perdit la confiance de ses électeurs. Repoussé sur le continent, il se réfugia dans une île, et les Corses adoptèrent ce Robinson sénatorial, sans doute pour donner raison à son axiome favori : « La candidature officielle n'est répréhensible que quand elle échoue. »

III

M. Ranc, dont l'influence sur les ministres et les majorités qui se succèdent depuis l'avènement du parti radical est incontestable, exerce une moindre action personnelle sur les masses électorales. Sa renommée, son prestige diminuent singulièrement aussitôt qu'elles franchissent les limites de cette petite région où les politiciens et les parlementaires s'agitent. Son nom est infiniment moins connu dans les provinces et surtout dans les campagnes que celui d'un Jaurès et même d'un Pelletan ou d'un Combes. Rien n'est plus naturel, en somme, puisqu'il n'est ni un orateur, ni un de ces hommes d'action qui luttent au grand jour et qu'il inhume sa prose dans des journaux généralement peu lus.

On peut contester et l'on a contesté son talent de journaliste, bien que le journal passe pour être sa spécialité. Dans la presse, il ne tient pas absolument le haut du pavé, et on citerait vingt noms en avant du sien. Ses articles sont de pâte lourde et massive, de véritables maçonneries romaines dépourvues de ventilation et d'air. On y a cherché successivement la pensée de Gambetta et de Jules Ferry, après avoir cru y voir un reflet de Blanqui. On y trouva très rarement la sienne, celle du moins de derrière la tête, car il éprouve une insurmontable répugnance à la livrer. On commente, on retourne dans tous les sens cette prose énigmatique avec l'espoir, perpétuellement déçu, de découvrir le gros mystère qui s'y cache; mais les plus perspicaces pâlissent sur ce texte obscur sans lui arracher son secret.

Il a, soigneusement rangés dans son tiroir, une demi-douzaine de sujets numérotés avec soin. Il les en tire l'un après l'autre, les utilise à tour de rôle, et, quand il a traité le dernier, recommence. L'unité morale obtient fréquemment un tour de faveur. La raison

d'Etat est son grand cheval de bataille. Il a dépensé beaucoup d'encre pour prôner ces lois d'exception qu'un homme d'Etat qualifiait d'emprunts usuraires; il estime, pour sa part, qu'on ne paie jamais trop cher le plaisir d'opprimer ses adversaires. On pourrait dire de lui, et très justement, ce que M. Guizot disait autrefois de M. Bignon : « Il a un esprit sérieusement superficiel. » Au *Journal de Paris* où il collaborait, sous l'Empire et lorsque l'Union libérale florissait, avec les orléanistes Hervé et J.-J. Weiss, celui-ci disait, après avoir lu un article de M. Ranc : « Oui, ce n'est pas trop mal; mais ce n'est pas encore tout à fait de l'Armand Carrel. »

Ses procédés de polémique sont simples et le dispensent de produire des arguments, de donner des raisons. Il ne discute pas, il affirme; il ne perd pas son temps à essayer de convaincre, il le prend de haut et ordonne. Il est tout en maximes, en formules et aiguise en sentence une phrase creuse. Il y a en lui, et à haute dose, du maître d'études. La plume, entre ses mains, prend un air de férule.

M. Ranc semble donc avoir des qualités à acquérir ou à perdre pour devenir, non pas précisément un journaliste, mais, et surtout, un homme politique. Il faut pourtant expliquer son influence très réelle qui étonne, même aujourd'hui, même dans le milieu où elle s'exerce. Les relations, les complicités, le persistant effort pour réaliser à son profit la sage maxime : « Bien employer le peu qu'on a », l'infériorité des demi-bacheliers qui l'entourent n'y sauraient suffire.

M. Ranc a d'abord un avantage sur les sous-vétérinaires de son parti. Il est bien évident que, si vous le comparez à M. Jules Ferry, à M. Waldeck-Rousseau, à M. Clémenceau, il déchante; mais comparez-le à M. Trouillot, à M. Rabier, à M. Dubief, à M. Bérard, pour ne citer que les plus illustres, et vous verrez. Dans ce Parlement où les idées, le langage qui réussissent dans les réunions publiques obtiennent maintenant une égale fortune, ses préventions, ses préjugés jacobins le rendent presque équivalent à un borgne dans le royaume des aveugles. C'est déjà une force.

M. Ranc n'a pas le sens de la liberté; il en a encore moins le goût. Il en convient; le plus curieux est qu'il s'en vante. Toute sa politique tient dans le cri de guerre d'un Madier de Montjau : « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne. » Les progressistes le gênant, il les chasse de la République, les proscrit et les exile à l'intérieur. Il remet en état, à tout événement, cette guillotine sèche, un peu rouillée depuis Fructidor. Les Béotiens qui tiennent garnison sur les bords de la Seine et ceux qui campent

sous ces ombrages du Luxembourg si favorables aux méditations vaguement philosophiques de M. Combes, ont en grande estime cet homme qui en use avec ses adversaires comme les planteurs avec les esclaves et se restreint à l'argument de la trique. N'essayez point de prêcher à M. Ranc la tolérance, il vous accuserait, comme cet orateur de la Convention, de « vouloir endormir la liberté avec les pavots de l'indifférence ». Aussi est-il vanté partout, et spécialement dans la Béotie parlementaire, comme le fort des forts. Voilà un gaillard qui ne bronche pas, qui n'a jamais bronché!

On lui a souvent reproché son arrogance, on a cru découvrir en lui quelque chose de despotique et de cassant, une regrettable tendance à croire que la dignité consiste à offenser les gens, et il faut bien reconnaître que ministres, sénateurs, députés, fonctionnaires, ont, en de nombreuses rencontres, expérimenté sa mauvaise humeur. On a laissé entendre qu'il avait trouvé le moyen de paraître profond à force d'être désagréable. Mais comme il a éprouvé les inconvénients de cette réputation, il en a aussi recueilli les bénéfices. On a pensé qu'un homme qui s'arrogeait avec préméditation le droit d'être blessant devait nécessairement être supérieur.

Il a encore pour lui, et c'est sa meilleure carte, la confiance et l'appui des loges maçonniques. Bien qu'il ne soit pas très facile de démêler s'il leur emprunte plus qu'il ne leur rend ou leur rend tout ce qu'il leur emprunte, il est indiscutable toutefois qu'il est, mieux que M. Brisson lui-même, leur représentant, leur délégué, leur interprète, à moins qu'il ne soit, et beaucoup inclinent à le croire, un des inspirateurs, un des chefs de ces conspirateurs, aujourd'hui tout-puissants, qui cuisinent leur politique au fond de l'ombre, comme d'autres fabriquent la fausse monnaie au fond des caves. M. Brisson ne serait, entre ses mains, qu'une austère et gémissante marionnette, dont il tirerait les ficelles, et M. Lafferre, qu'un factotum dénué de toute importance.

Lorsqu'on voit où tendent, avec esprit de suite, les efforts de M. Ranc, lorsqu'on sait dans quel sens son action s'exerce, il est impossible de ne pas être frappé d'une complète et constante concordance entre ces efforts, cette action et le programme maçonnique rédigé par M. Albert Maréchaux et approuvé par le convent : « Suppression des congrégations religieuses autorisées ou non. — Suppression du budget des cultes. — Interdiction de l'enseignement à tous les ecclésiastiques. — Monopole exclusif au profit de l'Etat, en attendant mieux, de l'enseignement à tous les degrés. — Privation du droit de vote pour les séminaristes. —

Refus, pour les emplois de la République, de tout fonctionnaire qui n'aura pas passé par les établissements de l'Etat et dont les enfants ne feront pas leurs études dans les établissements laïques[1]. » La plupart des articles de ce programme sont devenus des lois de la République, et certains de ceux qui n'ont pas encore force de loi sont néanmoins appliqués.

M. Ranc peut, en outre, inscrire à son actif cet acharnement à exercer de misérables représailles qui constitue, nous l'avons dit, un des traits essentiellement distinctifs de son personnage; mais si c'est sa force, c'est aussi sa faiblesse : « Le politique, a dit J.-J. Weiss, n'a qu'une heure dans la suite des siècles. Je le plains s'il la perd à se venger. »

Enfin, M. Ranc a eu l'intelligence de deviner tout le parti qu'on peut tirer du silence. S'il se débride un peu dans les couloirs des Chambres, dans les conciliabules intimes, il reste, en public, muet et impénétrable. Un seul discours eût sans doute suffi à détruire cette réputation d'homme très fort qu'il a conquise par son obstination à se taire; il ne l'a pas prononcé. Semblable au dieu du Silence, il demeure un doigt sur les lèvres, et aux indiscrets qui tiennent à connaître le fond de son sac, il répond invariablement : chut! Ce taciturne conserva une tenue gourmée qui en imposa à la badauderie radicale. Il est devenu, il est resté l'homme de son masque, il a joué son rôle sans se relâcher un seul instant.

De même qu'un causeur spirituel ne peut pas prononcer dix paroles parfaitement insignifiantes sans qu'on y découvre une intention ironique, une pointe, une épigramme qu'il n'a pas voulu y mettre, de même on fait honneur à ce politicien ténébreux de calculs profonds, d'un machiavélisme qui ne sont pas toujours dans ses moyens. « A combien de sottes âmes, en mon temps, écrivait Montaigne, a servy une mine froide et taciturne de tiltre de prudence et de capacité. » Et cela fut vrai à toutes les époques; écoutez plutôt La Bruyère : « Ils payent de mines, d'une inflexion de voix, d'un geste; ils n'ont pas, si je l'ose dire, deux pouces de profondeur; si vous les enfoncez, vous rencontrez le tuf. »

Chez M. Ranc, le tuf est à fleur de terre.

***

[1] L'auteur de ce programme, après en avoir donné lecture au convent, crut devoir ajouter : « Nous sommes des hommes de tolérance. » Plus brutal et plus sincère, M. Bourgueil rectifia : « Nous sommes des sectaires qui veulent avant tout le salut de la République. » M. le sénateur Desmons intervint à son tour et définit la République telle que la comprennent les francs-maçons : « La République, ce mot veut dire antimilitarisme, anticléricalisme, socialisme. »

VEUVAGE BLANC

Depuis quelque vingt ans, le général Lavergne n'avait fait dans cette maison où il était né que de rares et brèves apparitions, pour y régler ses affaires et visiter les tombes de ses morts : parents, grands-parents, la femme tendrement aimée qui lui avait été enlevée en plein bonheur, auprès d'elle, le petit cercueil de l'enfant dont la naissance avait coûté la vie à la mère, et qui ne lui avait survécu que quelques semaines... Après vingt années, la plaie saignait encore au cœur du vieux soldat, bronzé par le soleil de tant de climats, par le feu de tant de campagnes.

C'est à ce drame pourtant qu'il devait sa brillante carrière. La violence de sa douleur avait été telle que la nécessité lui était apparue d'une diversion assez énergique non pour le consoler, mais pour lui permettre de vivre ou lui donner l'occasion de mourir. Il venait à peine d'être promu chef de bataillon. Ayant obtenu sa mutation dans le régiment de zouaves qui partait pour le Mexique, le cinquième galon conquis au cours de l'expédition avait fait de lui un des plus jeunes lieutenants-colonels de l'armée. Officier instruit, laborieux, de caractère irréprochable, d'autant plus profondément attaché à son métier qu'il était sevré de toutes affections et plus inflexiblement esclave du devoir militaire qu'aucun autre ne risquait de se trouver en conflit avec celui-là, servant de préférence dans les postes qui demandent le plus d'efforts et présentent le plus de périls, il avait conservé son avance et décroché en temps voulu la troisième étoile, après la cravate de commandeur.

Débouclant le harnais pour la première fois depuis qu'il le portait, le général prenait un repos sérieux, six mois de disponibilité imposés par le soin de sa santé qu'avaient ébranlée de forts accès de fièvre d'Afrique. Il était venu les passer dans sa petite propriété familiale, aux portes du gros bourg « français » de Bruyères-sous-Laon. Ainsi se qualifient les habitants de cette Ile-de-France, noyau de la monarchie nationale, pour qui leurs voisins des provinces limitrophes ne sont que des Champenois et des Picards. Bruyères fut une des premières communes affranchies par Louis le Gros. Voici trois quarts de siècle, ce très

rural chef-lieu de canton se parait d'une massive enceinte crénelée et flanquée de tours qui, sans la rage destructrice de notre époque utilitaire, longtemps encore eût défié les âges. Peut-être est-ce le souvenir de ces antiques libertés qui a fait cette population fière et hardie, dure au labeur, turbulente et passablement mécréante, portée à la ripaille et à la bataille, fournissant à l'armée ses plus athlétiques cuirassiers, ses canonniers les plus robustes, car sous cet âpre climat les femmes sont saines et gaillardes, les enfants drus et forts, la stature élevée, les muscles durcis. Pays très particulariste et très particulier dans son absence totale de beauté et de pittoresque, et où en bien des traits caractéristiques persiste, très vivace, l'esprit gallo-germain, justifiant bien ce nom de « Français » par excellence dont se targuent ses natifs.

Comme souvent il arrive lorsqu'on s'assied après une longue et pénible marche, c'est à se reposer que le général Lavergne prit conscience de sa fatigue. Un léger affaissement se produisit dans ce corps jusqu'alors maintenu en forme par l'entraînement continu d'une vie active, souvent rude. Il lui sembla que les blessures cicatrisées se rouvraient. C'est à présent qu'il se ressentait d'avoir été recuit dans les terres chaudes mexicaines, transi dans les boues et gelé dans les neiges de l'année terrible, que le combattant de Crimée et d'Italie se souvenait du choléra dans le camp de la Dobroudja, de la pluie torrentielle du jour de Solférino. Le poids des soixante-trois ans qu'il allait avoir tout d'un coup lui tombait sur les épaules. Une mollesse entrait en lui avec la paix des champs, avec cette douceur s'exhalant du sol natal, qui berce comme une chanson de nourrice. N'étant pas en ligne pour les plumes blanches, de sa carrière si bien remplie il n'avait plus rien à attendre. La plaque de grand officier de la Légion d'honneur peut-être, un glorieux hochet que, certes, il ne dédaignait point. Ce soldat, cependant, ignorait toute vanité. Derrière le devoir, jamais il n'avait vu la récompense, et l'ambition, même la plus légitime, ne trouvait guère accès dans cette âme stoïque. Dès lors, puisqu'il avait fait halte sur la route, pourquoi reprendre une course dont le terme était aussi proche? Et la pensée lui vint de demander son passage par anticipation au cadre de réserve.

*
* *

C'est de quoi, un matin, il s'entretenait avec le notaire, Me Sigebert. Ces noms mérovingiens sont communs au pays qui vit naître le roi Louis d'Outremer. Les Thierry, les Pépin y abondent. L maréchal, alors en possession de la forge de Bruyères,

était prénommé Clodomir, ce qui ne messeyait point à l'ancien sobriquet Mâchefer, devenu son patronymique. Le garde champêtre avait été baptisé Clovis, en contraste plaisant, au contraire, avec son nom très pacifique de Lagneau. Et chaque matin, à la Saulaie, on voyait la métayère Théodeberte donner bonnement leur pâture aux cochons.

L'officier ministériel était camarade du général Lavergne. Ensemble on avait polissonné dans les rues du village et fréquenté l'école des Frères, puis commencé à user ses fonds de culotte sur les bancs du collège de Laon. Et si, depuis un demi-siècle les avait séparés, la divergence de leurs voies, l'ancienne familiarité se retrouvait pourtant aux distantes et fugitives occasions de se revoir.

— Allons, protestait M[e] Sigebert, ne te fais pas plus vieux que tu n'es, car cela ne me rajeunit point. Tu es vert et solide comme un chêne. J'en voudrais pouvoir dire autant, ajouta-t-il avec un regard mélancolique sur les grosses jambes courtes, alourdies et déformées par la goutte, qui supportaient la proéminence de son ample abdomen.

De fait, il semblait son cadet de quinze ans, le soldat sec et droit comme une latte, la moustache grise barrant le visage hâlé, aux yeux francs et vifs, avec, creusant une joue et descendant sur le menton, la belle balafre glorieusement gagnée à Saint-Privat en conduisant son régiment à la charge.

— Bah! répondit-il, il y a encore de la façade. Mais les charnières se rouillent, mon bon... Ça se disjoint, ça se décartonne... Et quand on se sent fourbu, plutôt se fendre l'oreille à soi-même qu'attendre qu'on vous en fasse le compliment.

— Mais les services que tu peux encore rendre au pays...

— Eh! mon cher, faute d'un moine, l'abbaye ne chôme point.

— *Uno avulso, non deficit alter*, proféra le notaire qui se piquait d'humanités...

— Si tu préfères... J'ai bien servi, c'est une justice qu'en conscience je puis me rendre. Mais, moi installé dans mes pantoufles, un camarade, qui me vaudra et peut-être mieux, chaussera mes bottes, sans qu'il y ait rien de changé en France, sinon un retraité de plus. En mon temps d'ailleurs de jeune graine d'épinards, je préconisais, comme les autres, le rajeunissement des cadres supérieurs. Il messied de l'oublier quand on est à son tour passé dans les vieilles badernes.

— Le maréchal de Moltke, cependant...

Cette remarque fit rire le général.

— Moltke était Moltke, et moi je ne suis qu'un brave homme

de divisionnaire du modèle dont il y en a cent dans l'armée française. Moltke ou non Moltke d'ailleurs, dans un peu plus de deux ans la limite d'âge sonne, inexorable. Pour si peu de temps, cela vaut-il la peine d'encombrer l'état-major général de ma carcasse passablement déjetée, quoique tu aies la politesse d'en dire?

Sa physionomie s'assombrit pour continuer :

— Je suis seul dans la vie, moi... Pas de fils, pas de gendre au service de qui mettre ma petite influence militaire... Pas de fille pour qui m'attacher un officier d'ordonnance propre à lui faire un mari... Je n'ai à m'occuper que de ma personne. Ce n'est pas bien intéressant, mais tout de même il faut vivre.

— Précisément parce que tu n'as guère d'intérêt que dans ton métier, ne devrais-tu pas, ce me semble, y renoncer avant le temps.

— Sans doute. Mais nous avons, nous, à passer par une crise que vous ignorez dans vos professions. Peut-être conçoit-on trop d'orgueil de cet or qu'on a sur ses habits — en échange duquel on s'accommode d'en avoir si peu dans ses poches — de ce sabre surtout qu'on porte au côté... Ce sabre, à l'ivresse qu'on éprouve de boucler pour la première fois son ceinturon de sous-lieutenant, se mesure la tristesse que c'est de le déposer à jamais, après l'avoir si longtemps sorti du fourreau, en paix comme en guerre, pour l'honneur du pays et le salut au drapeau... Puis, quand on a eu la chance de parvenir, lentement, laborieusement, au sommet de la hiérarchie, il n'est d'humilité chrétienne qui empêche de se sentir un peu grandi par l'exercice de l'autorité, davantage encore de la responsabilité... C'est quelque chose, vois-tu, d'être le maître de huit mille baïonnettes figées sous votre main en un bloc d'acier dans lequel battent huit mille cœurs, frémissent huit mille jeunes courages...

Confus de cet accès d'éloquence, le général brusquement s'arrêta. Sa physionomie naturellement plutôt sévère, malgré la bonté devinée, qu'avait illuminée une flamme juvénile, reprit l'expression habituelle tandis qu'il continuait :

— Eh bien! choir de là, brutalement, sans transition aucune, du soir au matin, à la lettre, pour se muer en un vieux monsieur décoré flânant sans but, son parapluie sous le bras, c'est dur, très dur. Lorsque approche l'échéance, on se sent dans les dispositions de celui qui a une dent à se faire arracher. N'est-ce donc pas plus raisonnable de sacrifier ses jours de grâce?

— Et tu t'établirais ici?

— Assurément. Bien heureux d'avoir un point fixe à rallier au lieu de planter ma tente au hasard de la dernière garnison ou

bien d'élire domicile à Versailles, cette nécropole des vieux braves.

— Pour ma part, je m'en réjouirais, dit le notaire, entrevoyant une perspective infinie de parties de whist à quatre, qu'il préférait au mort avec le juge de paix et le receveur de l'enregistrement. Mais ne t'ennuieras-tu pas?

— Pourquoi m'ennuierais-je? N'est-ce point le vœu suprême du sage au terme de sa carrière : s'asseoir à l'ombre de sa vigne et de son figuier?... Quoique l'image biblique pèche par l'exactitude : l'ombre d'un cep... Moins poétiquement, j'aurai celle de mes vieux tilleuls. Les occupations, au surplus, ne me manqueront point. Fer pour fer, je troquerai l'épée contre le soc de la charrue...

— Cincinnatus, remarqua le latiniste...

— A cela près que je n'ai pas sauvé la patrie, et qu'elle ne viendra pas me rechercher. Si, plus prudemment, je laisse la culture aux soins de mes métayers, j'aurai le jardinage..., la chasse, tant qu'il me restera des jambes pour marcher derrière un bon braque... Je ferai mon apprentissage de pêcheur à la ligne. Puis quelque manie me viendra peut-être... Les fouilles, par exemple. Notre sol n'est-il pas riche en antiquités?

Comme il convient, Me Sigebert était passionné pour l'archéologie locale. S'échauffant aussitôt à cette idée :

— Tu ne crois pas si bien dire. Justement, à la lisière de ton pré, jouxtant les terres du maire, en creusant une tranchée d'irrigation on a mis au jour des ossements mêlés de fibules. Je les avais recueillis pour te les montrer... Il y avait là autrefois des tumulus qui ont été rasés du temps de ton père... Toujours j'ai pensé que ce devait être le lieu de quelque sépulture mérovingienne. Et du côté de Montbérault, la tradition, tu t'en souviens peut-être, place un camp romain dont ont été retrouvées de faibles traces. Celui de Labiénus peut-être, quand il fit campagne contre les Lingons.

— Tu vois, dit le général en riant, me voici déjà avec du pain sur la planche. Nous en reparlerons... d'autant que j'ai grand besoin de me documenter sur la matière. Quoique simple sabreur, j'ai amassé une bibliothèque assez complète, que le temps m'a fait défaut jusqu'à présent pour creuser bien à fond. Je lirai et puis je relirai...

Un sourire légèrement goguenard venant éclairer de nouveau sa mélancolie :

— Enfin, poursuivit-il, j'aurai mon travail sur la réorganisation de l'armée, l'épée de chevet du général en retraite, chacun son

plan de réformes, toutes meilleures les unes que les autres. Cela ne fait pas de mal, puisqu'on n'en tient aucun compte, et c'est toujours bien aussi intelligent qu'une collection de papillons. Vingt fois sur le métier remettant mon ouvrage, j'y prendrai toute la peine qu'il faudra. M'ennuyer?... A d'autres, mon bon... J'en ai plein les mains, au contraire.

— Alors, c'est chose décidée?

— Je crois vraiment que oui..., ne fût-ce que pour ne pas désappointer ma sœur de lait Ludivine, qui, lasse de prendre soin d'une maison vide, pleure de joie à la pensée d'avoir à gouverner mon ménage, et à me tyranniser, sans doute, selon l'us des servantes de vieux garçons. Ainsi attendrai-je que la mort vienne me chercher dans mon lit, puisqu'elle n'a pas voulu de moi au feu, ce que j'eusse préféré, certes! Mais Dieu ne nous donne pas le choix. L'essentiel, c'est de bien mourir. J'y tâcherai, comme j'ai fait de mon mieux pour bien vivre.

Pratique, le notaire revint aux choses concrètes.

— La maison a besoin de quelques réparations.

— J'y songe... quoique, après tout, elle durera toujours bien autant que moi. Enfin, je verrai le maître maçon.

Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge...

La citation de M[e] Sigebert arracha au général un soupir.

— Ah! voilà bien, dit-il, la tristesse de ma vie. Pour qui planterais-je, en effet, et même bâtirais-je?

— C'est vrai, tu n'as pas d'héritier proche.

— Pas d'autre que le fils de mon unique cousine germaine, un garçon que je connais à peine, et dont le peu que j'en sais ne me dispose guère en sa faveur. Riche au surplus, n'ayant que faire de mes quatre sous, étranger au pays et qui s'empresserait de vendre ma pauvre Saulaie. J'ai trop aimé ma chère femme... J'aurais dû me remarier peut-être pour avoir des enfants à qui transmettre le morceau de terre reçu de mes parents.

Avec un gros rire d'homme gras, le notaire s'écria :

— Il est certain que les choses de ce monde sont mal arrangées. Moi qui n'ai point de propriété héréditaire à leur repasser, ce ne sont pas les héritiers qui me manquent.

— Tu m'y fais penser, mon camarade... En vieil égoïste, je ne te parle que de moi. Ton grand garçon, qu'en fais-tu?

— Ah! Jean n'a pas eu de chance. Son volontariat terminé, il allait passer ses examens pour l'Ecole forestière avec toutes chances de succès, ayant été admissible l'année précédente, quand lui est survenu une fièvre typhoïde dont l'interminable convales-

cence l'a éloigné de ses études, si bien que, la limite d'âge passée, il s'est trouvé devoir se chercher une position à l'âge où l'on est déjà engagé dans une filière professionnelle.

— Tout à fait rétabli à présent?

— Grâce à Dieu, oui, et sans aucune trace. Enfin un singulier hasard l'a servi. Un jeune Canadien, quelque peu son aîné, avec qui il s'était lié au cours d'un voyage à bicyclette et dont le père est propriétaire de grandes terres d'élevage là-bas, l'emmène avec lui. Y fera-t-il fortune? Qui le sait? A tout le moins, il y gagnera son pain. Il s'embarque la semaine prochaine. C'est bien triste pour nous... surtout pour sa mère.

— Ne vous plaignez pas, vous avez des filles. Elles se marieront autour de vous sans doute. Vous ne vieillirez pas seuls.

Cette compensation laissa le notaire assez froid. De beauté absente, de grâce médiocre et maigrement dotées, les trois demoiselles Sigebert constituaient pour leur père plus de charge que d'agrément, et qu'elles s'établissent en « France » ou en Champagne, voire plus loin encore, cela lui était de peu pourvu que les épouseurs y fussent, lesquels ne se hâtaient point.

*
* *

Un léger coup frappé à la porte et une jeune fille entra, en grand deuil. Ayant adressé au visiteur un salut gracieux, elle rendit quelque message de Mme Sigebert au notaire, qu'elle appelait mon cousin. Pour le peu de temps qu'elle resta, le général remarqua de beaux cheveux cendrés, des yeux très doux, couleur de pervenche, un visage agréable plutôt que joli, une physionomie distinguée qui s'estompait d'une tristesse en harmonie avec son crêpe, un charme discret émanant de toute sa personne frêle, et par dessus cela quelque chose de grave et de fier.

Lorsqu'elle se fut retirée :

— Une parente éloignée de ma femme, dit Me Sigebert. Orpheline depuis six mois, la pauvre petite, dans des conditions bien tristes.

Le regard du général interrogeait, le notaire était volontiers bavard. Il conta toute l'histoire. Son père, un officier qui avait démissionné pour prendre la direction d'une sucrerie du Pas-de-Calais. D'abord il avait fait de brillantes affaires. Puis la fièvre de la spéculation l'entraînant, il avait joué avec les alternatives ordinaires, jusqu'au jour où, pris dans une grosse débâcle de ce marché particulièrement instable, entièrement ruiné, il s'était brûlé la cervelle. Inconcevable faiblesse de la part d'un homme

jeune encore, qui pouvait, qui devait travailler pour sa fille. Mais les émotions du jeu avaient chaviré ce caractère mal équilibré. Ainsi la pauvre Hélène, sa mère morte depuis longtemps, se trouvait-elle seule au monde, sans un sou vaillant, arrivée avec ses hardes pour tout bien chez les uniques parents qu'elle possédât. On avait été heureux de l'accueillir, c'est bien volontiers qu'on la garderait. Mais le pouvait-on, chargés de famille comme l'étaient les Sigebert? Puis elle devait songer à l'avenir. Elle-même avait tenu à se chercher du travail sans tarder. Elle venait de trouver une place de gouvernante pour de jeunes enfants en Angleterre et partait dans un mois, la personne qu'elle remplaçait demeurant jusqu'à cette époque. A vingt-deux ans, s'en aller ainsi par le monde, dans une situation dépendante, subalterne et précaire... Puis elle est de santé délicate... le climat humide lui sera très mauvais... Ah! s'il voit cela, M. Quesnel, combien il doit avoir honte et regret de son affolement...

— Quesnel? interrompit le général... J'ai eu sous mes ordres en Algérie un capitaine du génie de ce nom.

— C'était lui-même.

— Esprit tourmenté, je me rappelle, cerveau chimérique, hanté d'ambitions d'argent... Encore une victime de ce mirage de la fortune qui fait lâcher la proie pour l'ombre, s'écarter des voies droites pour prendre les chemins tortueux... Oui, certes, il a été bien coupable. Nul n'a le droit de se soustraire à ses responsabilités. Et quand on est père... Ah! la pauvre enfant...

*
* *

Le général se mit à fréquenter assidument chez le notaire. S'étant présenté à Hélène Quesnel comme un ancien chef de son père, la glace aussitôt avait été rompue. A la connaître, l'impression du premier abord s'affirma. C'est une jolie âme qu'il découvrait. Il l'observait avec un intérêt profond. Lorsque Jean Sigebert fut parti, il lui sembla voir le frais visage voilé d'une tristesse offrant un caractère distinct de celle qu'y avait mise le drame de cette jeune vie. Illusion, peut-être? Et cependant, pourquoi pas? Ce garçon était bien fait de sa personne, aimable, sympathique... Depuis six mois, elle vivait auprès de lui en familiarité étroite... Le notaire revenu du Havre, où il était allé embarquer son fils, de but en blanc et sans ambages, son vieux camarade lui fit part de ce soupçon.

— Non, non, se récria M[e] Sigebert, ce n'est pas possible. Mon Dieu! les jeunes gens sont jeunes... Que ceux-là se soient regardés

d'un œil un peu doux, j'y consens. Mais Jean est un honnête homme. Si même il avait éprouvé un sentiment plus caractérisé, se sachant hors d'état, pour longtemps sans doute, de fonder une famille, il n'aurait pas, si peu que ce fût, parlé d'amour à une jeune fille. Cela, j'en suis certain.

Plusieurs jours durant, on vit le général, très absorbé, qui arpentait le bois et la plaine, mâchonnant sans cesse le cigare que toujours il laissait s'éteindre. Un matin, il vint à l'étude et s'enferma avec le notaire. A la suite de ce conciliabule assez bref, il passa au jardin où, sous le berceau de chèvrefeuille, l'orpheline travaillait à ourler des mouchoirs. Les paroles d'accueil échangées, ayant pris place à son côté sur le banc rustique :

— Mademoiselle Hélène, lui dit-il, voulez-vous laisser votre ouvrage pour m'écouter un instant?

Encore que ces paroles fussent prononcées sans apprêt ni emphase, les yeux de pervenche se levèrent sur lui, étonnés.

— Je vous demanderai encore de ne pas m'interrompre. Ce que j'ai à vous dire est un peu difficile. Si vous coupiez le fil de mon discours, je risquerais de m'y embrouiller.

Docile, elle posa sa couture, croisant dans son giron les menus doigts blancs où ne brillait pas la plus petite bague. Le général reprit :

— Si Dieu l'avait permis, j'aurais aujourd'hui une fille de votre âge, dont j'imagine parfois qu'elle vous ressemblerait. Faites-moi donc la grâce de me considérer comme si j'étais votre père... cela me rendra plus aisée ma petite confidence. Je suis, vous le savez peut-être, sans aucune famille. Au soir de la vie, c'est une lourde tristesse de sentir qu'on n'est utile à personne au monde. Souvent j'ai songé qu'il me serait doux d'adopter une enfant... une fille, en souvenir de ma petite Madeleine. Mais voilà qui ne se rencontre guère dans les camps. Lorsque j'ai connu votre isolement si semblable, à l'aurore de l'âge, à celui dont chez moi s'assombrit le déclin, j'ai pensé combien j'aimerais que cette fille adoptive, ce fût vous. Un instant j'ai caressé ce rêve, sujet, cela s'entend, à votre consentement, d'ailleurs requis par la loi. Mais je me suis renseigné. Cela ne suffirait point. Il faudrait que je puisse prouver vous avoir donné des soins pendant un certain nombre d'années. Une adoption morale, alors, comportant tous les effets de l'autre?... Les arrangements de bonne foi sont chanceux. Celui-là en outre soulèverait une grave objection. Je pourrais quasiment être votre aïeul... Le monde cependant est sot, il est méchant. Plus tard vous comprendrez pourquoi je ne

pourrais vous prendre auprès de moi qu'à titre bien régulier, bien légal de fille adoptive, substituée à l'état civil et à tous les droits d'une enfant de mon sang. Reste un moyen, un seul, d'associer à mes cheveux gris vos blonds vingt ans.

Il s'éclaircit la voix qui s'enrouait un peu.

— Ce moyen présenterait un double avantage. Pardonnez-moi de toucher un mot des questions matérielles... La vie a ses exigences que nul ne peut se donner le luxe de méconnaître. Je ne possède qu'un très modeste avoir : cette petite terre, plus quelques économies réalisées depuis mon accession aux grades supérieurs, étant sobre dans mes goûts et n'ayant aucune charge. Mais après moi...

Derechef il chassa l'enrouement. Une faible rougeur vint aussi colorer le mâle visage basané, et c'était touchant, cette marque de timidité chez celui qui jamais n'avait baissé la tête sous la mitraille.

— Après moi, reprit-il, ma veuve jouira d'une pension de l'Etat, insaisissable et incessible, de trois mille six cents francs..., pour être exact trois mille six cent soixante-six francs, soixante-six centimes... le budget a de ces plaisantes précisions. Cela doublerait mon modeste héritage. Si médiocre que soit cette fortune, je serais infiniment heureux de la partager de mon vivant, pour la lui laisser après ma mort, avec la fille d'un ancien compagnon d'armes, réduite par la sévérité du destin à ne compter que sur son travail.

Comme Hélène faisait un mouvement pour parler :

— Pas un mot, je vous en prie, dit-il doucement, avec autorité néanmoins, en lui posant la main sur le bras, pas un mot, vous l'avez promis. Je sais, ma chère enfant, votre fierté et je l'admire... Mais... n'était-ce pas convenu ainsi? C'est un père qui vous parle. Je sais aussi votre vaillance, votre fermeté d'âme dans l'adversité. La société cependant n'est pas organisée pour permettre aux femmes de certaine condition de gagner leur pain, même avec la préparation qui vous fait défaut. La tâche que vous entreprenez si courageusement sera bien lourde pour vos frêles épaules. Il y a pire. Si jeune que vous soyez, vous n'ignorez pas quelles difficultés, quels périls attendent sur le rude chemin de la vie une femme, une jeune fille livrée à ses seules forces. Par surcroît, aux faibles avantages positifs que présenterait ma... ma combinaison, j'en vois un autre de nature morale : celui d'une protection toute paternelle... vous me comprenez bien, résultant du fait de porter mon nom. Ce nom est honorable; je me suis efforcé de lui donner quelque lustre. Tel quel, si vous me faites

l'honneur de l'accepter, c'est moi qui me tiendrai pour l'obligé, puisque j'y gagnerai une douce et gracieuse présence qui sera le soleil de ma vieillesse.

Et, s'oubliant à répondre à sa pensée profonde :

— On me blâmera, reprit-il, je m'y attends... on me traitera de vieux fou. Cela m'est de peu. Que par ainsi vous trouviez la sécurité et la paix, tout en me rendant cette paternité que je pleure depuis vingt ans, et que Dieu tourne vers nous un regard favorable, passent les criailleries du monde. Non que je ne me fasse quelque scrupule d'enchaîner votre jeunesse. Mais à cela pourvoira le cours naturel des choses. J'ai des raisons de ne pas me croire destiné à une très longue vie...

Hélène de nouveau voulant parler, du geste, de nouveau, il l'invita à garder le silence.

— Vous serez donc libre assez tôt pour connaître l'amour d'un mari.

— Oh! général!...

— Chut! chut! l'interrompit-il d'un accent de douce bonhomie... Pas d'observations, c'était convenu. Et, ajouta-t-il en se levant, pas davantage aujourd'hui de réponse. Je sens ce que ma proposition a d'insolite... je ne veux point vous prendre par surprise. Consultez-vous. Quand vous serez décidée, vous me le ferez savoir.

Déjà il s'éloignait. Après quelques pas, se retournant :

— J'oubliais. Malgré que je ne veuille point vous presser, force m'est de vous faire connaître ceci. Une veuve d'officier n'a droit à la pension que si elle a été mariée deux ans au moins avant la retraite de son mari. Or, il ne me reste plus que deux ans et quatre mois d'activité. Vous voyez qu'il y a urgence.

Et il disparut au tournant de l'allée.

. . . .

Dans le délai nécessaire, le mariage du général Lavergne et d'Hélène Quesnel fut célébré, en présence seulement des quatre témoins, à l'autel de la Vierge de la belle abbatiale du pur treizième siècle dont se glorifie le vieux bourg de Bruyères.

Le général obtint un commandement dans la région. Avant même qu'ils eussent paru au quartier général de la division, on avait dûment jasé, glosé, clabaudé sur la disproportion de ce mariage. Quelque chose pourtant dans les attitudes respectives de la jeune femme et du vieil époux, la dignité parfaite, le tact délicat avec quoi Mme Lavergne sut soutenir une situation si particulière, eurent assez vite intimidé la malignité. Sous des prétextes de santé d'ailleurs, elle habitait le plus possible

la Saulaie, où il avait facilité pour aller passer ses moments de loisir, jusqu'au jour où il y rentra définitivement. Selon ses pronostics, ce ne fut pas pour longtemps. Deux ans plus tard, il succombait à une courte maladie accidentelle, se greffant sur le fond de malaria qui le minait.

*
* *

Mme Lavergne venait de finir un deuil très sévère, lorsque Jean Sigebert reparut au pays. Il avait su se rendre si utile dans l'exploitation agricole du Canada que, le père de son ami étant venu à mourir, celui-ci, plus épris de sport que de travail, l'avait associé à ses affaires. Après six ans d'absence et de rude labeur, il venait passer quelques mois auprès des siens. Ce fut grande liesse chez le notaire. En qualité de parente, Hélène se trouvait au dîner de famille le soir de son arrivée. L'heure venue de la retraite, comme il se faisait tard, Jean voulut l'accompagner jusque chez elle. Bien que ce fût seulement à deux portées de fusil de la dernière maison du village, la promenade dura fort longtemps.

Le lendemain matin, le petit berger de la Saulaie lui apportait cette lettre :

« Mon cher cousin Jean,

« Si je me suis dérobée hier soir, ce n'est pas, comme je l'ai allégué, que j'eusse besoin de réfléchir. Depuis longtemps en effet j'ai pris une résolution dont rien ne me fera revenir, rien, pas même le chagrin de vous affliger un peu. Pardonnez-moi ce petit subterfuge. C'est que ce qu'il me faut vous dire est plus aisé à écrire.

« Vous m'avez posé une question, puis adressé une demande. A la question, voici ma réponse très sincère. Oui, mon cher Jean, si Dieu l'eùt permis, je vous aurais aimé. Oui, la pensée de faire à votre bras le grand voyage de la vie m'avait traversé le cœur et m'avait été douce. Oui, ainsi que vous aviez deviné mon penchant pour vous, j'avais eu la présomption de vous en croire pour moi. Mais, comme vous aussi, je savais un mariage entre nous pratiquement impossible. Vous aviez été tenté, me dites-vous, de m'offrir votre foi pour attendre l'avenir, et si vous ne l'avez pas fait, c'était par scrupule de me lier dans des conditions tellement incertaines. Le même sentiment m'eût détournée d'accepter votre engagement. Aussi êtes-vous parti sans que nous nous soyons parlé, quoique nous nous fussions compris.

« Que tout ce temps-là, et malgré le fait accompli, votre cœur me soit demeuré attaché, j'en suis touchée au delà de ce que je

saurais dire. Mais depuis ce temps, moi, je me suis consacrée toute à l'homme admirable que je pleure aujourd'hui à l'égal de mon père. La nature de cette douleur, sans doute, ne mettrait pas obstacle à une nouvelle union. Lui-même, dans sa tendre sollicitude, me l'a recommandée à son heure dernière. Cependant, lorsque je lui ai fermé les yeux, je me suis fait le serment de conserver son nom, de rester éternellement fidèle à sa mémoire.

« Le mobile auquel j'ai obéi est assez difficile à définir. Je vais essayer.

« Le monde blâme ou raille ce qu'il ne comprend pas. Pour moi, pour me sauver de ce qui était pire que la misère, de l'isolement, de ses tristesses, de ses dangers, ce grand cœur n'a pas craint de se donner en pâture à cette raillerie et à ce blâme. Comprenez-vous quel devoir m'impose ce sacrifice qu'il m'a fait? En me remariant, je semblerais avoir accepté sa protection et son bien à titre de pis-aller, quitte... c'est horrible à dire, mais on l'a dit certainement, à prendre ma revanche une fois libérée par sa mort. Supposition outrageante pour moi, pour lui blessante. Et si de ma dignité j'eusse pu faire bon marché, il m'appartient de sauvegarder celle de ses cheveux gris. Je me dois à sa justification posthume quand même je renoncerais à la mienne. Puisque le monde ne saurait connaître les circonstances si particulières de notre union, il me faut lui prouver du moins qu'en la contractant je n'ai point fait un marché avilissant pour mon caractère et qui aurait diminué la hauteur du sien. En me voyant, à vingt-six ans, me confiner dans un éternel veuvage, on cessera de m'attribuer un calcul odieux, à lui un rôle de dupe, ou pire encore...

« On, m'objecterez-vous, qui cela, on?... Qui s'occupe de moi dans ma modeste retraite?... Le monde, ce cercle restreint que j'ai connu, il m'a déjà oubliée, il a oublié le général Lavergne et son mariage tardif. Et je suis bien absurde sans doute et bien orgueilleuse... Si je n'avais pas fait un serment, peut-être aujourd'hui, Jean, n'aurais-je pas le courage de mon orgueil et de mon absurdité... Mais j'ai fait un serment, je l'ai fait sur un lit de mort. Je suis deux fois fille de soldat : je le tiendrai. »

Elle l'a tenu. Jean Sigebert d'abord crut que jamais il ne se consolerait. Puis le temps a fait son œuvre. Il a pris femme sur les rives du Saint-Laurent, où il élève une de ces familles canadiennes qui reportent aux époques patriarcales. A la Saulaie, Hélène Lavergne vieillit seule avec la fierté de son sacrifice. Elle y trouve un austère bonheur.

Marie Anne de Bovet.

UNE ENQUÊTE SUR L'INCOME TAX[1]

Les discussions qui se poursuivent autour de l'impôt sur le revenu ont répandu des notions plus précises sur la législation étrangère. On a pu se rendre compte de ce qui constitue les traits caractéristiques et particuliers de l'*income tax*, et aussi des différences qui existent entre le système anglais et celui qui est en vigueur en Prusse[2].

L'impôt anglais groupe, sous un nom commun, des taxes sur les divers revenus considérés distinctement. Ce n'est pas l'impôt général comportant la déclaration globale, mais une série de contributions dont quelques-unes saisissent le revenu à sa source même, automatiquement en quelque sorte. Conçu comme un impôt temporaire dont le taux est fixé annuellement par un vote du Parlement, l'income tax est devenu une partie intégrante de l'édifice budgétaire britannique. Il doit constituer théoriquement une réserve pour les circonstances imprévues, mais cette élasticité est très limitée. Il est dangereux de maintenir longtemps l'impôt à un taux élevé. C'est courir des risques et augmenter l'impopularité de la taxe. Le chancelier de l'Echiquier ne manque jamais l'occasion de l'affirmer. L'income tax est un merveilleux instrument fiscal, à condition de ne pas en abuser. La lourdeur même de l'impôt — qui, depuis quelques années, n'a pas descendu au-dessous de 5 0/0 et a atteint 6,25 en 1902-1903, est rendue responsable de l'arrêt dans le mouvement ascensionnel de la richesse en Angleterre.

Dans les soixante-trois ans qui se sont écoulés depuis 1842, lorsque sir Robert Peel réintroduisit l'income tax comme moyen de réforme économique et d'assainissement budgétaire, on a

[1] Voy. *Report of the Departmental Committee on Income Tax, with minutes of evidence presented to both houses of Parlement* 1905.

[2] M. Poincaré, dans une récente discussion à la Chambre des députés, s'est livré à une dissection des divers systèmes d'impôt sur le revenu. Il en a signalé trois : l'impôt établi d'après les signes extérieurs du revenu, ou *impôt indiciané; l'impôt synthétique*, selon la méthode allemande ou suisse; enfin l'*impôt analytique*, suivant la méthode anglaise, c'est-à-dire l'impôt par cédules.

cherché à soulager les petits revenus, à les exempter, à diminuer l'attrait de l'évasion et de la fraude. Et comme dans les six dernières années, l'income tax a été de 6,25 en 1902-03, de 5,83 en 1901-02, de 5 pour 100 en 1900-01, 1904-05, 1905-06, les inconvénients se sont fait sentir assez durement pour que le chancelier de l'Echiquier ait cru devoir confier à une commission d'experts le soin de procéder à une enquête. Le programme qu'il a prescrit, n'a pas touché aux grandes questions de principe : il ne s'est pas agi de préparer les éléments d'une réforme radicale, mais d'examiner les points sur lesquels il pourrait être tenu compte des réclamations des contribuables et aussi d'étudier de près les griefs de l'administration contre les redevables[1].

En 1905, l'impôt sur le revenu a donné un produit de 31 250 000 livres ou 781 250 000 francs, en plus-value de 1 250 000 livres ou 31 250 000 francs sur les prévisions, mais l'income tax anglais comprend une grande partie des quatre contributions directes et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières français. C'était un peu plus du quart des recettes budgétaires provenant de la taxation[2]. La proportion entre les impôts directs et indirects est de 51 pour 100 pour les impôts indirects.

M. A. Chamberlain, en soumettant à la Chambre des communes son premier budget, admit que le taux de 5 pour 100 était exagéré, s'il devenait permanent; il proclama qu'il existait des défauts inhérents à l'income tax, et qui s'aggravent lorsque le taux en est élevé. « Le seul remède efficace, ajoutait-il, consiste à

[1] Nous rappellerons que, *grosso modo*, les cédules comportent : A l'imposition des propriétaires fonciers, B celle des fermiers, C celle des porteurs de rentes, D celle des industriels et des commerçants, E celle des fonctionnaires et employés. Les dispositions relatives à chaque cédule ont été résumées dans le tableau que voici par M. Stourm : Cédule *A*. Déclaration triennale. Déduction forfaitaire sur le revenu brut depuis 1894. Contrôle des déclarations par les commissaires généraux de district. *B*. Présomption forfaitaire sans déclaration. Pas de déduction sur le brut du revenu. Contrôle par les mêmes agents que ci-dessus. *C*. Perception par voie de retenue. Pas de déduction sur le brut du revenu. Contrôle exercé par les commissaires spéciaux de la couronne. *D*. Déclaration annuelle. Larges déductions. Contrôle par les commissaires additionnels locaux ou par les commissaires spéciaux de la couronne. *E*. Perception par voie de retenue ou de déclaration collective annuelle. Pas de distinction sur le brut du revenu. Contrôle par les commissaires spéciaux de la couronne. La cédule D embrasse les profits annuels ou gains obtenus au moyen d'une profession, d'un commerce, d'un emploi ou d'un métier, et tous les intérêts d'argent et autres profits non compris dans les cédules précédentes.

[2] Sur 120,5 millions liv. st., les douanes ont rendu 35,7 millions; les accises, 30,7; les successions, 12,4; le timbre, 7,7; l'impôt foncier, 2,7; l'income tax, 3,2.

ramener l'impôt à un taux plus modéré; non pas à apporter des modifications fondamentales à l'essence même de la taxe, comme celle qui consisterait à introduire une progression. » En 1904, le gouvernement et la majorité de la Chambre y étaient hostiles.

Le chancelier de l'Echiquier indiqua un certain nombre de questions qu'il proposait de faire étudier par une commission technique :

La question des évasions d'impôts; les moyens par lesquels certaines personnes se déchargent du fardeau leur incombant et cela au préjudice de leurs concitoyens; la question des brevets d'invention, des droits d'auteurs et des revenus provenant de ces sources; celle des déductions à accorder en raison du dépérissement de l'actif d'une entreprise; enfin celle des remboursements aux petits contribuables du trop payé sur l'income tax.

La commission, formée de MM. Ritchie, Primrose, Sydney Buxton, Boxsor, Murrey, Gayler, ajouta à ce programme l'examen du système qui consiste à prendre la moyenne triennale comme appréciation du revenu et la question de la légitimité des dègrevements accordés aux sociétés coopératives. Elle eut pour mission de rechercher les améliorations législatives ou administratives qui pourraient être introduites dans les méthodes employées pour déterminer l'assiette de l'income tax sans toucher aux principes généraux. Elle a présenté son rapport à la Trésorerie en 1905. Elle se montre optimiste dans ses conclusions : elle ne recommande pas de modification radicale dans l'administration de l'income tax. L'impôt lui paraît perçu avec le minimum de friction, de frottement et le maximum de résultat.

Le système anglais consiste à percevoir le plus possible la taxe à la source chez ceux qui ont moins de tentation et moins de facilité pour frauder. C'est une entrave à l'évasion de la taxe. Il est très malaisé d'échapper au paiement complet pour ceux dont le revenu provient de fonds publics, de compagnies par actions, de la rente de terres ou de maisons. Les quatre cinquièmes de l'income tax sont saisis de la sorte. La socialisation croissante des entreprises, leur transformation en compagnies ont étendu le champ d'action du fisc, de même l'intervention, en 1885, d'une disposition obligeant les banquiers à retenir l'income tax sur les revenus provenant des intérêts sur les placements à l'étranger (par la retenue sur les coupons).

Il ne manque cependant pas de revenus que l'on ne peut atteindre à la source, par exemple les bénéfices d'une affaire privée, le revenu professionnel, certaines catégories de revenu étranger. Le gouvernement doit s'en remettre aux déclarations

volontaires des contribuables; malheureusement ici, d'après la Commission d'enquête, il y a un montant considérable de fraude et d'évasion. La perte pour le budget est vraisemblablement considérable; il n'est guère possible de la chiffrer. On pourrait y obvier partiellement en faisant un usage plus drastique des pouvoirs conférés par la loi. Mais il faut se garder de rendre la taxe impopulaire, écrivent les commissaires. « L'hostilité contre l'income tax considéré comme un impôt inquisitorial et onéreux (*oppressive*), a disparu depuis longtemps. L'impartialité, la discrétion et le tact des commissaires locaux ont conquis la confiance du public. »

Comment l'évasion de l'impôt a-t-elle lieu? Il y a tout d'abord l'évasion frauduleuse. Ou bien les bénéfices sont indiqués au-dessous de ce qu'ils ont été en réalité ou bien la feuille à remplir n'est pas renvoyée, dans l'espoir qu'on échappe à l'attention ou que la taxation d'office sera inférieure à la vérité. A côté de la fraude volontaire, il y a la négligence, l'ignorance, l'incapacité à remplir les formules nécessaires qui ont été distribuées aux redevables. Un tiers des imprimés (formule de déclaration) ne sont jamais renvoyés. Le fait de ne pas renvoyer la feuille est puni actuellement par une amende jusqu'à 20 liv. st. et par une triple taxe. Les commissaires voudraient que les pénalités pour mauvaise déclaration devinssent plus sévères, plus lourdes. Le droit d'infliger des amendes devrait être réservé à l'autorité supérieure. En même temps, on devrait faciliter la tâche du contribuable, rendre la langue fiscale plus claire, plus intelligible, ajouter aux feuilles de contribution une enveloppe affranchie et déjà tout adressée. Il n'y aurait pas lieu de reculer devant des poursuites en cas de fraude avérée. Pour les déclarations incomplètes, augmentez aussi les sanctions pénales, dit la Commission, allongez la période de prescription; fixez celle-ci à trois ans, non pas à un an. La publicité, la divulgation du nom des personnes condamnées apparaît comme un remède à la démoralisation fiscale. Mais tout cela, pour réussir, a besoin du concours de l'opinion publique.

Parmi les questions que soulève l'application de l'income tax, il y a celle des droits d'auteur et des brevets d'invention. Le bénéfice qu'un auteur retire d'un ouvrage peut prendre deux formes : ou celle d'un tant pour cent par exemplaire vendu ou celle d'une somme payée en une fois, à forfait par l'éditeur; le second mode constitue un paiement en capital et logiquement les intérêts du capital devraient être frappés par la taxe. L'usage a prévalu de percevoir l'income tax sur ce que l'auteur a touché pendant l'année, conformément aux règles en vigueur pour la

cédule D. L'auteur est considéré ici comme un professionnel. L'inventeur est dans une situation un peu différente : l'invention est quelque chose de contingent, d'accidentel, et la vente des droits n'a pas le caractère d'un revenu annuel. C'est à l'acheteur du brevet, à celui qui l'exploitera qu'incombe le soin d'acquitter l'income tax sur les bénéfices éventuels. Une concession devra être faite, sous la forme d'une déduction des sommes payées comme licence (royalty) à l'inventeur.

Les annuités terminables, c'est-à-dire les sommes payées pendant une période déterminée, comprennent en réalité deux portions inégales : d'une part l'intérêt annuel, d'autre part la somme à mettre annuellement de côté pour reconstituer le capital. Par une véritable injustice, l'income tax est perçu sur la totalité. La commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier cet abus. Et cependant, comme l'a expliqué le délégué de la Chambre de commerce de Birmingham, « il existe parmi les redevables de l'income tax le sentiment que les méthodes employées pour déterminer le revenu sont peu loyales « *unfair* »; il y a comme un sentiment de manque de justice et d'impuissance, et cela fait naître l'idée qu'on peut opposer la fraude à l'injustice. » C'est la remarque d'un psychologue, qui mérite d'être retenue.

Les lois de 1842 et de 1853 ont admis le droit pour le redevable de déduire la dépense effective pour la réparation des locaux, de l'outillage, des machines, pour l'achat ou la réparation des ustensiles, mais elles n'ont pas fait de dispositions spéciales permettant des déductions du revenu brut pour couvrir la dépréciation de la valeur en capital des parties de l'actif, dépréciation provenant de détérioration non réparable. La pratique a été plus libérale que le texte législatif, on a admis la déduction des sommes dépensées pour le renouvellement. En 1878, cette tolérance fut ratifiée par la loi de finances : les commissaires de l'income tax furent autorisés à admettre les déductions leur paraissant justes et raisonnables et qui représenteraient la moins-value des machines ou de l'outillage en raison de l'usure pendant l'année. Il s'est établi une échelle déterminée pour l'amortissement des navires : 4 pour 100 par an du prix initial d'acquisition ou de construction peuvent être déduits des bénéfices jusqu'à ce que 96 pour 100 du coût aient été amortis. En ce qui regarde les machines et l'outillage, il n'a pas été établi de norme aussi simple et aussi précise, toutefois des taux-types de déduction ont été adoptés pour les différentes catégories de machines. Le total des dégrèvements a progressé de 102 millions de francs en 1893, à 320 millions en 1903. En 1894, la loi de finances a admis une

déduction d'un sixième de la valeur locative pour couvrir les réparations nécessaires. Cette somme d'un sixième était destinée, dans l'esprit des promoteurs de la mesure, à reconstituer le capital nécessaire à la reconstruction de l'immeuble. Dans le même ordre d'idées, des concessions ont été faites par le fisc pour faciliter l'introduction de machines perfectionnées. Or, il est arrivé que les contribuables, aussi bien que les commissaires de l'income tax, ont perdu de vue quelques-unes de ces concessions.

La commission d'enquête suggère des allègements, sans toutefois aller aussi loin que le réclament les représentants de certains intérêts qui se croient lésés. Il y a des allègements qu'elle ne croit pas compatibles avec le principe de percevoir le plus possible l'impôt à la source même du revenu. Il y aurait lieu toutefois de remédier au grief suivant : lorsque le résultat de l'année a été une perte ou un bénéfice insuffisant à couvrir la somme admise pour l'amortissement, l'insuffisance ne peut pas être reportée ni entrer en ligne de compte dans les années qui suivent. En ce cas, il faudrait admettre que le montant de l'amortissement pût être déduit des bénéfices ou ajouté aux pertes, de façon à pouvoir entrer en ligne de compte dans la moyenne triennale.

Actuellement, l'income tax pour les revenus de la cédule D (commerce et industrie, équivalant aux droits de patentes) est perçu sur les bénéfices moyens des trois dernières années; on a suggéré de substituer à la moyenne triennale les bénéfices effectifs de l'année précédente. Pour les commerçants et les industriels, le bénéfice ne peut être déterminé à l'avance, la taxe ne peut être assise sur les profits de l'année courante, mais sur ceux de l'année ou des années précédentes. Les revenus du commerce, des professions ou des emplois divers sont estimés sur la moyenne triennale; pour les mines, la moyenne est de cinq ans; pour les chemins de fer, usines à gaz, usines métallurgiques, eaux, carrières, marchés, la taxe est perçue sur les bénéfices de l'année antérieure. Pour les fonds coloniaux et étrangers, pour les intérêts gagés sur des taxes locales, l'impôt est perçu sur les revenus obtenus durant l'année fiscale (qui commence le 1er avril et qui finit le 31 mars).

Le système de la moyenne triennale embrasse trois années qui commencent le 5 avril, alors que dans le commerce, l'année débute le 1er janvier. Sur les 18 millions de livres d'impôt que représente le produit de la cédule (dont les revenus montent à 278 millions de livres), 77 pour 100 sont assis sur la moyenne de trois et cinq ans. La commission d'enquête a résumé les arguments pour et contre l'emploi d'une moyenne établie sur les

bénéfices de plusieurs années. On a fait observer que dans les périodes de prospérité, lorsque les bénéfices augmentent, la taxe prise sur les bénéfices moyens demeure inférieure à la plus-value de la richesse. Le système des moyennes facilite l'évasion de l'impôt en permettant de compliquer le calcul des bénéfices. Avec des moyennes, le commerçant, chaque année, paie l'impôt sur un montant supérieur aux bénéfices réalisés et cela au moment où il est le plus gêné; d'autre part, lorsque les profits augmentent, il n'est pas tenu de payer de suite le plein, car l'introduction d'années moins bonnes abaisse le coefficient. Il est plus facile, a-t-on dit, de faire une déclaration fondée sur le revenu de l'année antérieure; le calcul est simple. On a fait valoir que le système des moyennes présente des avantages appréciables, qu'il donne plus de stabilité aux revenus, qu'il dispense les intéressés d'indiquer clairement leur situation à un moment donné, ce qu'ils redoutent, bien qu'ils aient le droit de remettre directement leur déclaration aux commissaires spéciaux de Londres.

Le système de la moyenne triennale constituerait aussi une sorte de réserve sur laquelle l'Etat peut, éventuellement, faire fond pour augmenter la taxe. Moins de la moitié de l'income tax, 14 sur 30 millions de livres, 350 sur 750 millions de francs, est perçue d'après la moyenne. La commission est d'avis que si l'on pouvait faire table rase et commencer à nouveau, il serait préférable d'asseoir la taxe sur les profits de l'année précédente. Mais il faut tenir compte de ce que le système en question existe depuis soixante ans et que, somme toute, il a donné lieu à peu de récriminations; tout changement entraînerait une confusion passagère et serait peut-être impopulaire; pour la réforme, il faudrait l'appui de l'opinion publique. La loi existante admet, pour le contribuable qui se sent lésé par le fonctionnement de la moyenne triennale, lorsque le chiffre du revenu, ainsi obtenu par le calcul, est supérieur au revenu réel de l'année précédente, la faculté de demander l'adoption du chiffre réel de l'année précédente, à condition de faire la preuve du bien fondé de sa réclamation.

La commission demande, en tout cas, que, pour les affaires nouvelles, on renonce à la règle de trois ans et qu'on permette d'asseoir la taxe sur le revenu de l'année précédente.

En 1904, du 1er janvier au 31 décembre, il a été présenté 446 000 réclamations de contribuables, dont 304 000 tendaient à l'exemption de la taxe, 92 000 à des adoucissements; 20 000 réclamaient des dégrèvements fondés sur l'assurance sur la vie; 7000 provenaient de coloniaux ou d'étrangers; 10 000 étaient fondées sur la crise agricole; 5600 de sociétés mutuelles, trade

unions, etc. Pour les petits contribuables, que la loi affranchit de la taxe, lorsqu'ils ont un revenu inférieur à 160 livres, ou auxquels elle accorde des adoucissements lorsqu'ils ont un revenu inférieur à 700 livres, il arrive que certaines parties de ce revenu sont soumises à l'impôt, parce que celui-ci fonctionne à la source du revenu. Il y a donc lieu à remboursement, mais il est assez difficile de se faire rembourser, les délais sont longs et la procédure compliquée.

La commission d'enquête fait observer que ce que l'on demande au contribuable, c'est d'indiquer clairement son revenu total et de produire la preuve que l'impôt a été payé. Les formules mises à la disposition du public semblent formidables à ceux qui ne sont pas compétents; un progrès a déjà été obtenu par le fait même de l'enquête et l'on a adopté des formes d'imprimés beaucoup plus simples. Quant à la preuve du paiement de l'impôt, elle consiste dans la souche du certificat de dividende, qui porte l'indication que l'income tax a été retenu ou dans le reçu du collecteur d'impôts, lorsqu'il s'agit de maisons. Les délais de remboursement ont été trop longs : on a cependant remédié a cet inconvénient dans la mesure du possible.

L'income tax a été porté de 8 pence à 1 shilling en 1900, à 1 sh. 2 pence en 1901, 1 sh. 3 pence en 1902. Les réclamations ont passé de 213 000, en 1900, à 435 000, en 1904. La plus grande partie en est présentée de mars à juin, ce qui implique un travail à haute pression et entraîne pour l'Etat des frais considérables.

La commission d'enquête plaide pour le maintien du système de centralisation à Londres; elle indique des améliorations de détail. Elle traite aussi des dégrèvements réclamés par des personnes qui résident à l'étranger. Toute personne domiciliée dans le Royaume-Uni ne peut obtenir d'exemption que si son revenu total de toutes sources est inférieur à 160 livres (4000 fr.) Pour les personnes qui demeurent à l'étranger, on tient compte seulement du revenu provenant de source anglaise. Un millionnaire étranger qui touche 160 livres de ses placements dans le Royaume-Uni bénéficie de l'exemption. Il y a eu une poussée de réclamations de l'étranger : 200 en 1877, 1000 en 1887, 8300 en 1897, 13 700 en 1901, 20 000 en 1903 [1]. Il est impossible de vérifier l'exactitude de ces réclamations : le fisc anglais est obligé d'accepter les réclamations faites par des personnes inconnues devant des auto-

[1] Cette poussée de réclamations coïncide peut-être aussi avec un accroissement des placements faits par les étrangers en valeurs anglaises. Peut-être aussi la commission prélevée par les intermédiaires sur les remboursements de taxes obtenus en faveur de leurs mandataires, incite-t-elle à présenter des demandes de dégrèvement?

rités inconnues; la fabrication de déclarations frauduleuses est facile et il paraît qu'il n'en manque point. La commission d'enquête reconnaît qu'il est très difficile de les punir. Elle préfère de recommander l'abolition complète du privilège accordé jusqu'ici aux étrangers non résidant pour cause de trop faible revenu. En général, les étrangers qui font des placements en valeurs britanniques ont des revenus supérieurs au minimum d'existence admis par le législateur anglais. Quant aux sujets du roi, il faudrait exiger d'eux un certificat d'un officier consulaire anglais attestant que la preuve a été faite en vue de permettre le dégrèvement ou l'allègement.

L'enquête enfin a étudié les sociétés coopératives, dont le développement rapide et continu a éveillé l'attention des négociants, auxquels elles font concurrence. Certaines catégories de grands magasins, qui portent le nom de Sociétés coopératives, comme les *Army and Navy Stores* et dont les bénéfices sont distribués à leurs actionnaires, ne jouissent d'aucune sorte de privilège et paient l'income tax. Les sociétés coopératives, enregistrées conformément à la loi sur les sociétés de prévoyance, et dont quelques-unes font de très grandes affaires, ont un traitement de faveur. Quant à une société du type des Pionniers de Rochdale, dont les transactions sont strictement limitées aux membres, il n'y a pas lieu de soumettre le prétendu dividende à l'impôt sur le revenu. Ce dividende, ainsi faussement appelé, représente la surcharge sur le prix d'achat, n'est qu'une restitution au profit des membres, une incitation à l'économie. La commission d'enquête n'a pas été émue par les revendications du commerce et conseille de ne pas modifier la législation concernant l'immunité fiscale des véritables sociétés coopératives de consommation.

Les problèmes, que le chancelier de l'Echiquier avait soumis à l'examen de la commission, n'avaient pas, comme on a pu s'en rendre compte, la portée de questions de principe; ils avaient cependant un gros intérêt pratique pour certaines classes de redevables anglais. Le rapport et les dépositions recueillies par la commission d'enquête permettent de suivre dans le détail du fonctionnement le grand impôt direct, que son premier fondateur, Pitt, avait fait synthétique et global et qu'après une expérience de quelques années on dut rendre analytique et cédulaire. Impôt bien différent du type prussien et saxon, qui peut être conforme au génie de la fiscalité germanique, mais qui, non content de prendre beaucoup au contribuable, le soumet à une procédure inquisitoriale et vexatoire.

RAFFALOVICH.

MALDONNE

PERSONNAGES :

ADRIENNE DE TERLIEU.
MAUD FORSTER.

Un petit salon. — Fleurs, portraits, bibelots, etc. — Le téléphone sur une table de coin.

SCÈNE PREMIÈRE.

ADRIENNE.

(*A la cantonade*). Vous recevrez une personne qui se présentera de la part de M. Jacques de Wedde. (*S'arrêtant sur le pas de la porte et parlant à la femme de chambre invisible.*) Si ce sera une dame? Ah! ça, je ne sais pas. Attendez... Non, je pense plutôt que ce sera un monsieur, un monsieur âgé..., l'air d'un militaire. Mais peu importe : vous recevrez la personne qui viendra de la part de M. de Wedde et personne autre, n'est-ce pas, c'est bien entendu? (*Elle entre tout à fait, ferme la porte, relit une lettre qu'elle tient à la main, regarde la pendule.*) Elle doit retarder. (*Regardant sa montre.*) Tiens, non, elle avance. J'espère que je ne suis pas trop laide... Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit. C'est pardonnable. (*Elle s'arrange devant la glace. Coup de téléphone.*) Voilà, on y va... Allo! Qu'est-ce que vous voulez? Mme Miclon? je ne connais pas... Que je vous envoie quoi? une nourrice?... Ah! çà, pour qui me prenez-vous? Mais non, ce n'est pas le 940-02, c'est le 240-02. Bonjour, Monsieur. C'est insupportable. Recevoir une demande de nourrice quand on attend... un peu... tout autre chose... Il y a de quoi se fâcher. Mais non, il n'y a pas moyen de se fâcher aujourd'hui.

Ah! la vie est singulière! Qui m'aurait dit il y a quatre ans que je pourrais encore être heureuse... si heureuse! Veuve si jeune, si inexpérimentée, après avoir tant souffert, à demi ruinée par mon mari, — mes enfants, mon père et ma mère morts, — sans amis presque, sans parents..., rien que mon pauvre Jacques, seul

comme moi... Et ce n'était pas une protection bien sérieuse... Un cousin de vingt-quatre ans! j'étais l'aînée.., pas de beaucoup. Mais enfin c'était plutôt moi qui avais charge d'âme.

Et dire que maintenant tout est si beau, que je ne changerais ma place pour aucune! Cher Jacques! (*Elle prend une photographie sur la cheminée, la considère un instant et l'embrasse*). Je puis bien l'embrasser : un cousin! Et puis il a six ans là-dessus. Quel joli petit bout d'homme! Il y a encore quelque chose, dans les yeux... C'était l'époque où nous passions ensemble tous nos après-midi. M'en a-t-il fait faire des sottises, mon petit Jacques! Et c'était toujours moi qui étais punie pour tous les deux! Ah! c'est bon d'avoir entre soi tant de souvenirs, d'avoir en commun tout son passé. On se sent en sécurité, à l'abri du danger... (*Coup de téléphone*) Ah! l'ennuyeuse machine! (*Au téléphone*). « Qui est là?... Tiens, c'est toi... Bonjour, ma chérie... Mais non, je ne suis pas fâchée. Pourquoi crois-tu?... Ah! c'est que tout à l'heure on m'a demandé une nourrice, alors je me défiais... Tiens, tu pars... Demain soir déjà! Eh bien, bon voyage, ma chérie... Comment? *nous* partons? Qu'est-ce que cela veut dire? Mais je ne t'ai jamais rien promis. C'était une parole en l'air... Voyons, tu ne t'imagine pas que je puisse comme ça du jour au lendemain faire mes paquets pour Florence... Je ne suis pas libre... Voyons, ne comprends pas de travers, ne fais pas la méchante. Quand je dis que je ne suis pas libre, tu sais bien ce que je veux dire... Je dîne samedi chez Mme de Trécy. Et puis il y a la vente des missions. Et puis il faut que j'aille chez le dentiste... Et puis je n'ai rien à me mettre... Quoi? C'est il y a quinze jours que je t'avais promis de t'accompagner? Mais non, tu as rêvé. J'avais dit ça vaguement... si rien ne survenait... Et tu vois que j'ai des empêchements... Je te jure qu'il n'y a pas autre chose... Mais, ma petite... (Laissez-nous donc causer, Mademoiselle, c'est insupportable)... Allo. C'est très sérieux. Oui, c'est pour acheter des pantalons aux sauvages. Ne va donc pas chercher midi à quatorze heures... Ne te fâche pas. Je t'assure qu'il n'y a pas autre chose... Elles sont très bonnes, mes raisons... Hein! qu'est-ce que tu dis? Elles ont des moustaches... mes raisons? Oh! mais tu es folle... Elles commencent par un J... veux-tu te taire!... Je t'en prie, ne dis pas de folies... Je t'assure que tu me contraries beaucoup... Mais, naturellement, puisque c'est mon cousin... Non, il n'est pas roux, blond, blond doré... Voyons, je ne peux pas dire qu'il est roux, s'il est blond; je te dis que c'est mon cousin et puis il est plus jeune que moi... Pourquoi veux-tu que je te jure? Mais non, je n'hésite pas, mais enfin, c'est ridicule... Oui, il était

à Biarritz en même temps que moi... Naturellement que nous nous voyons de temps en temps... Ah! c'est vrai... oui, du talent... Oui... Oui... Mais ça ne prouve rien du tout... Je suis plus gaie? Qu'est-ce que tu veux, c'est le beau temps... Il pleut à torrents? Oui, tu as raison, je pensais à autre chose... Mais je te jure, ma chérie, que j'ai pleine confiance en toi; que je t'adore, que je n'ai aucun secret... Il ne m'a jamais rien dit, rien écrit... qui puisse me laisser croire... Non, non... Si je lui refuserais ma main, au cas où il la demanderait?... Mais oui, je refuserais..., ou au moins je réfléchirais... Tiens, tu m'ennuies. Mais non, je ne puis pas partir avec toi. (Allo, laissez-nous donc causer, Mademoiselle, nous commençons à peine...) Mais je ne suis pas fiancée du tout... Voyons, ne te fâche pas... Eh bien, écoute... C'est parce que tu es ma meilleure amie. Il n'y a rien, je te le répète, rien du tout... Mais si, par hasard, il y avait quelque chose... ce serait peut-être... cet après-midi... Alors je t'écrirais un mot ce soir pour te dire si nous partons ensemble demain... Tu ne comptes pas sur moi? Il n'y a pas moyen de te faire taire... Tu es trop gentille... Tu ne m'en voudras pas?... Chérie... Chérie... Oui, je te crois... Ne me fais pas pleurnicher sur la plaque... Non, je t'en supplie, pas de félicitations... Puisque je te dis qu'il n'y a rien... Adieu. »

Il n'y a rien du tout. N'importe qui pourrait le constater; voici la lettre que j'ai reçue ce matin de mon cousin Jacques :

« Ma chère cousine,

« Je devrais te parler au lieu de t'écrire. Mais j'ai une espèce de honte de le faire. Malgré les liens si intimes qui existent entre nous depuis tant d'années, il y a des aveux devant lesquels on hésite. Il m'a semblé que ce serait une gêne pour nous deux d'aborder pour la première fois de vive voix ce grave sujet. A plusieurs reprises, cet été, j'ai été sur le point de m'ouvrir à toi. Un embarras absurde m'a arrêté. Mais peut-être, bien que je n'ai rien dit, que tu as tout deviné. J'ai confiance que tu m'as compris et que tu me pardonnes mon silence. Tu me le montreras par l'accueil que tu feras à la personne qui se présentera demain chez toi, de ma part, à trois heures. Adrienne, je ne t'en dis pas plus long. Tu me connais depuis mon enfance. Tu sais ce que je vaux, je ne veux pas te supplier. Tu parleras selon ta conscience. Sache seulement que tu as entre tes mains le bonheur et le malheur de ma vie.

« Ton Jacques. »

Et voilà! ce n'est pas une déclaration. Et pourtant ça y ressemble un peu. Surtout quand on se rappelle les mélancolies de ce pauvre Jacques l'hiver dernier, ses impatiences, ses inégalités d'humeur, son émoi quand il m'a demandé la permission de m'accompagner à Biarritz, ses longues séances le matin sous mon parasol, nos promenades presque solitaires l'après-midi, son indifférence pour les parties de plaisir organisées par nos relations de Paris... Pauvre Jacques! Que l'amour est une chose singulière! Il y a plus d'un quart de siècle que nous nous connaissons et c'est cet été, presque en même temps, que nous nous apercevons que nous nous aimons. J'ai un an de plus que lui. C'est une folie. Je suis veuve. Je ne lui apporte ni la jeunesse, ni la fortune. Mais qu'importe, puisqu'il m'aime, puisque je l'aime! Cela me semble un rêve de me dire que moi qui n'ai jamais été heureuse, je vais l'être, moi aussi, et royalement, comme je n'osais plus rêver de l'être..., dans les bras de Jacques... Mon cher Jacques! Et il est aussi ému que moi. Il n'a pas osé me parler lui-même... Cela va retarder d'une demi-heure notre plein bonheur... Je ne lui en veux pas... Qui va-t-il m'envoyer? Cela ne peut être que la cousine de Trémoille ou le général... Ah! voilà trois heures. Un militaire serait exact. Ce sera donc la cousine. J'aurais mieux aimé le général... Ah! on sonne. Mon Dieu, que je suis troublée... C'est le général. Je reconnais son pas décidé..., sa ponctualité militaire...

SCÈNE II.

ADRIENNE. — MAUD.

MAUD.

Bonjour, Madame.

ADRIENNE.

Mademoiselle (*la reconnaissant*), Mlle Maud!

MAUD.

Vous êtes surprise de me voir?

ADRIENNE.

Excusez-moi. Il a dû y avoir un malentendu. J'attendais quelqu'un de la part de mon cousin Jacques de Wedde... Mais je suis enchantée...

MAUD.

Non, il n'y a pas de malentendu. C'est moi qui viens de la part de M. de Wedde.

ADRIENNE.

Vous! Mais, Mademoiselle, il n'était besoin d'aucune introduction. Depuis cet été où nous nous étions vues journellement sur la plage de Biarritz, vous étiez sûre d'être toujours la bienvenue chez moi. (*A part*) Que peut-elle me vouloir? (*Haut*) M. Forster se porte bien?

MAUD.

Je vous remercie, mon père va très bien. Il est parti pour Chicago. Il y a une crise sur les cochons. Mais il mettra rapidement les choses en ordre. Il a une grande capacité.

ADRIENNE.

Je sais que M. Forster est un homme de premier mérite. Et laissez-moi ajouter que la tendresse dont je l'ai vu entourer sa fille l'a encore placé plus haut dans mon estime.

MAUD.

Vous êtes très aimable, comme toutes les Françaises. Mais je pense que vous êtes davantage; je pense que vous êtes véridique.

ADRIENNE (*souriant*).

Merci.

MAUD.

Je vous demande pardon si je dis mal en quelque chose. Vous savez que, quoique ma grand-mère était Française, je suis Américaine. Alors, je vais tout droit. Et je suis très émue... Vous m'excuserez, n'est-ce pas?

ADRIENNE (*souriant*).

Comment donc! Vous êtes très émue?

MAUD.

Je suis. Vous ne croyez pas parce que ma voix ne tremble pas comme celles de vos petites jeunes filles. Touchez comme ma main est froide. C'est le signe. Et voyez comme mon cœur bat. Vous sentez?

ADRIENNE.

En effet. Voulez-vous prendre quelque chose?

MAUD.

Non. Je parlerai. Maintenant je vais bien. Voilà. Madame, je vous ai connu cet été à Biarritz. Mais avant j'avais beaucoup

entendu parler de vous. Je savais que vous aviez eu de grands malheurs et un grand courage. Depuis que je vous ai vue, j'ai eu encore une plus haute opinion. Je pense que vous êtes une femme supérieure.

ADRIENNE (*souriant*).

Vous êtes bien bonne.

MAUD.

Non, je dis ce que je pense. J'ai perdu ma mère très jeune. Mon père était très occupé. Alors j'ai pris l'habitude de juger les gens moi-même pour n'être pas trompée. Je crois que je suis capable de juger. Ne croyez-vous pas?

ADRIENNE.

Je crois que vous ne vous êtes pas trompée en ayant confiance en moi et en vous disant que je serai heureuse de vous être de quelque utilité.

MAUD.

Merci. Je le pensais bien. Voici, je questionne. Quelle opinion avez-vous de moi? Je vous supplie de parler franchement.

ADRIENNE.

Vous le voulez? Eh bien, d'abord vous m'avez un peu étonnée. D'instinct je ne suis pas portée vers les étrangères, surtout vers les gens qui paraissent très sûrs d'eux-mêmes. Et puis, plus tard, j'ai beaucoup apprécié votre droiture, votre simplicité, votre absence de coquetterie et bien d'autres qualités. Et jamais vous ne m'avez plu davantage que tout à l'heure, quand je vous ai vue émue, timide et courageuse.

MAUD.

Je suis heureuse de votre bonne opinion. Je pense que je la mérite un peu. Je la mériterai encore plus parce que j'ai une grande volonté de me perfectionner. Et si vous voulez m'aider, j'arriverai. Mais, comme je suis, pensez-vous que je puis être une bonne femme, une bonne épouse, je veux dire?

ADRIENNE.

J'en suis convaincue.

MAUD.

Je le suis aussi. Et que pensez-vous de M. de Wedde?

ADRIENNE.

De M. de Wedde?... De Jacques?... Mais, en vérité, vous m'embarrassez.

MAUD.

Ah! il ne vous a rien dit? Cela est loyal de sa part. Il savait que je devais prendre votre avis. Il aurait pu essayer de vous prévenir. Il ne l'a pas fait. Je suis contente, très contente. (*Une pause*). Pardonnez-moi, je suis de nouveau émue, c'est stupide. (*Elle fait quelques pas.*) Voilà. M. Jacques de Wedde a demandé ma main. Je désire connaître votre conseil pour savoir si je dois l'épouser.

ADRIENNE.

Que dites-vous?... Jacques... Vous?... C'est impossible.

MAUD.

Je ne pensais pas que vous seriez si étonnée. J'ai rencontré M. de Wedde dans le monde l'hiver dernier; je l'ai vu plusieurs fois. Il m'a fait beaucoup d'impression. Il est si séduisant. N'est-ce pas que c'est le type parfait du gentleman français?...

ADRIENNE.

Oui...

MAUD.

Il a ces qualités que les hommes n'ont pas en Amérique : finesse, distinction, élégance. Il n'y a pas d'homme qui m'ait plu autant que lui. Mais je voulais le connaître mieux. Et c'est pourquoi, quand il m'a demandé ma main, je lui ai dit qu'il vienne cet été à Biarritz.

ADRIENNE.

Ah! c'est pour cela...

MAUD.

Oui... Et j'ai été très contente quand il m'a dit que vous veniez. D'abord, je voulais vous connaître, et puis, vous comprenez, dans ce pays, les jeunes filles ont moins de liberté qu'en Amérique. On aurait remarqué si j'avais été toujours seule avec M. de Wedde. C'était très commode que vous soyez là.

ADRIENNE.

Oui.

MAUD.

On pouvait croire qu'il venait sous votre parasol pour vous voir.

ADRIENNE.

Tandis que c'était pour vous.

MAUD.

Pour moi, oui... Mais je pensais que vous aviez deviné. Les femmes françaises sont si fines!

ADRIENNE.

Eh bien, Mademoiselle, figurez-vous que je n'avais rien deviné du tout!

MAUD.

Je suis contrariée, parce que, peut-être, vous êtes un peu mécontente.

ADRIENNE.

Comment pouvez-vous croire? Mais, au contraire, je suis enchantée... C'est un honneur pour moi...

MAUD.

Et puis, je suis aussi peinée parce que, comme je vous ai dit, j'ai eu tout de suite une grande opinion de vous. Alors, comme je pensais que vous aviez deviné, et que vous ne sembliez pas désapprouver, cela m'a donné plus de confiance...

ADRIENNE.

En vérité, je suis confuse. Mais ne me disiez-vous pas, tout à l'heure, que vous aviez pris l'habitude de juger par vous-même?

MAUD.

Je vais vous expliquer. Je pense que je puis juger une femme. Mais c'est plus difficile, pour une jeune fille, de juger un homme. Surtout chez vous. Chez nous, une jeune fille a beaucoup d'occasions de voir les hommes. Elle se fait aisément son opinion. Il y a le sport, le flirt. Si on a de l'inclination, on se fiance. Puis, si on s'est trompé, on se sépare. Si on se convient, on se marie. C'est très simple. Ici, on ne peut faire comme cela, n'est-ce pas?

ADRIENNE.

Non, ce n'est pas l'usage.

MAUD.

Je savais. Et puis vos hommes sont plus difficiles à connaître que les nôtres. Ils sont plus compliqués. A Chicago, je connaissais aisément l'âme de mes flirts..., comment dirai-je? sur le bout des doigts... Ici, je suis plus intimidée. Vos hommes font trop la cour aux femmes. Ils sont aimables, ils sourient, leurs yeux sont moins clairs. Je suis un peu inquiète d'eux. Pardonnez-moi, je

crois qu'ils mentent davantage. Voilà pourquoi je n'ose pas me fier à moi et j'ai eu besoin de vous.

ADRIENNE.

Je suis très honorée...

MAUD.

Vous connaissez parfaitement votre cousin. Vous avez pour lui une grande affection. Il en a une grande pour vous, la meilleure de sa vie, il me l'a dit plusieurs fois.

ADRIENNE.

Ah!

MAUD.

Oui, il vous regarde comme une sœur aînée et même, — ce mot est presque ridicule pour un grand garçon comme lui, — un peu comme une mère, à cause de votre grande expérience et de votre jugement.

ADRIENNE.

Une sœur aînée..., une mère...

MAUD.

Vous comprenez ce qu'il veut dire. Alors, j'ai pensé ceci. Cette dame a un peu de sympathie pour moi. Je ne me suis pas trompée, n'est-ce pas?

ADRIENNE.

Mais non.

MAUD.

Bien. Elle aime ce garçon. Elle est parfaitement loyale. Je vais lui demander son avis comme à une sœur aînée, moi aussi. Vous m'avez dit tout à l'heure que je pourrais faire une bonne épouse. Croyez-vous que Jacques serait un bon époux pour moi? Je me déciderai selon votre réponse.

ADRIENNE.

Mon Dieu, Mademoiselle, c'est une grave question... Cela dépend un peu de ce que vous cherchez dans le mariage.

MAUD.

C'est juste, je parlais sottement. Une seule chose est importante. Je vous ai dit que Jacques me plaisait. Mais je veux être sûre qu'il est entièrement digne de me plaire. Je suis un peu embarrassée pour dire... Enfin, vous pensez qu'il est complètement honorable et loyal?

ADRIENNE.

Complètement.

MAUD.

Merci. Je suis heureuse que vous le disiez. J'étais convaincue, mais je voulais que vous le disiez; je suis si émue! Vous ne croyez pas qu'il pourrait m'épouser seulement parce que j'ai un million de dollars?

ADRIENNE.

Je croyais vous avoir dit que je jugeais mon cousin entièrement honorable et loyal. En français, j'ai répondu.

MAUD.

Je crois que je vous ai froissée. Je vous demande pardon. En Amérique, nous aimons les choses tout à fait claires. Alors, ne pensez-vous pas que ce mariage serait parfait? Jacques est un parfait gentleman, il a l'intelligence, le talent, la séduction... Je pense que je ne suis pas laide; j'ai l'argent, la confiance en lui, la volonté qu'il se fasse un grand nom. Ce sera un très joli mariage, ne le pensez-vous pas?

ADRIENNE.

Oui..., sans doute.

MAUD.

Je crois que vous hésitez... Je vous supplie de me parler franchement.

ADRIENNE.

Excusez-moi. Mais vous qui connaissez si bien les femmes, vous savez combien les Françaises sont romanesques..., à un point absurde, je n'en doute pas. Assurément, pour ce mariage, il y a toutes sortes de convenances réunies, celles que vous venez de m'énumérer. Mais pardonnez-moi si, pour vous le conseiller franchement, il me faudrait être sûre de quelque chose de plus... dont jusqu'ici vous ne m'avez pas dit un mot.

MAUD.

Vous m'effrayez. Et c'est?

ADRIENNE.

La petite fleur bleue... Vous ne me comprenez pas?... L'amour...

MAUD.

Oh! Jacques m'aime, j'en suis sûre.

ADRIENNE.

Il vous l'a dit?

MAUD.

Il me l'a dit. Aucune femme n'existe pour lui, près de moi. Il serait prêt à me suivre en Amérique, à ne revoir jamais aucun de ses amis, aucun de ses parents. Et puis, il ne l'a pas dit seulement. Il n'y a qu'à le voir. Oh! je sais qu'il m'aime.

ADRIENNE.

Oui... Et vous, vous l'aimez aussi?

MAUD.

Je... Comprenez bien. Peut-être vais-je vous choquer. Mais, puisque j'ai voulu que vous soyez franche, il faut que je sois franche, moi aussi. Je désire épouser Jacques et, quand je serai sa femme, je l'aimerai de tout mon cœur. Mais je pense que je suis maîtresse de mon cœur. Et si, quand je suis entrée ici, vous m'aviez dit : « Vous ne pouvez pas épouser Jacques », j'aurais eu un grand, un réel chagrin, mais je pense que j'aurais pu me consoler et épouser un autre homme.

ADRIENNE.

Ah!

MAUD.

Et je veux dire encore une chose, quoique cela soit difficile pour une jeune fille : j'aurais dû le dire tout à l'heure, mais je n'ai pas osé. J'oserai maintenant. Je sais que les jeunes gens sont élevés plus librement que les jeunes filles; et je sais que ceux de France le sont plus que ceux d'Amérique. Je ne veux rien connaître du passé de Jacques, quoique ce soit pour moi une petite souffrance d'y penser... Mais je l'accepte. Il y a seulement une chose dont il faut que je sois sûre. C'est que, depuis qu'il me fait la cour, son cœur est entièrement libre. Je ne veux pas de détails. Ce ne serait pas digne de moi. Mais vous savez cela puisque vous avez sa confiance. Ce n'est que si je suis sûre de cela que je puis l'estimer absolument. Donc, répondez à ma question; c'est la dernière : Jacques est tout à fait libre, n'est-ce pas?

ADRIENNE.

Mon Dieu...

MAUD.

Je souffre horriblement. Je ne croyais pas cela possible... N'ayez pas pitié de moi, mais répondez. Si vous dites oui, vous

mettez ma main dans celle de Jacques. Si vous dites non, c'est fini... C'est oui, n'est-ce pas?

ADRIENNE.

A peu près.

MAUD.

Il n'y a pas d'à peu près. C'est oui ou c'est non. C'est non, n'est-ce pas? (*Adrienne a un signe de tête indécis.*) C'est non! Depuis qu'il me connaît, depuis que ses lèvres me disent des mots d'amour, il a une intrigue avec une autre femme? (*Même signe de tête d'Adrienne.*) C'est horrible... Oh! oh! merci..., je suis un peu étourdie..,, mais vous avez bien fait de me dire..., je n'aurais jamais soupçonné. Mais, puisque vous le dites, je le crois..., car ce serait trop mal de juger sur des indices légers qui auraient pu vous tromper... Pardon..., je divague..., je... Mais une chose m'étonne. Vous m'avez dit tout à l'heure qu'il était entièrement loyal? Mais ce n'est pas loyal. Ou bien, nous n'avons pas la même idée de loyauté en France et en Amérique. Vous auriez dû me dire tout à l'heure la vérité... Et puisque vous m'avez dit qu'il était loyal, c'est que vous avez menti, à moins que ce ne soit maintenant que vous mentez... Pardon, je ne sais plus ce que je dis... Oh! je ne croyais pas que ce serait si affreux... Je ne savais pas... Je n'aurais pas dû venir ici... Oh! Jacques... Jacques! Oh! comme je l'aime... Oh! je mourrai. Vous mentez, je suis sûre que vous mentez. (*Elle tombe dans un fauteuil en sanglotant.*)

ADRIENNE, *immobile sans la regarder.*

En effet, j'ai menti. Je sais que le cœur de Jacques est entièrement libre. Il n'aime que vous.

MAUD.

Que dites-vous?... Je ne comprends pas.

ADRIENNE.

C'est très simple pourtant... Dans ce mariage que vous me demandez d'approuver, qu'est-ce qui m'importe? Ce n'est pas votre bonheur à vous que je connais à peine... C'est celui de Jacques. Il vous aime, je le sais, mais s'il lui avait fallu renoncer à vous aimer, il y aurait eu des mains capables de panser la blessure de son cœur, oui, croyez-moi, il y en aurait eu. Et il aurait mieux valu pour lui que son bonheur fût brisé que d'épouser une femme au cœur sec, qui d'avance le marchanderait, ne se donne-

rait pas tout entière, qui peut-être le soupçonnerait de calcul, qui le lui reprocherait un jour... Et voilà pourquoi j'ai menti. Mais vous aviez menti la première en disant que vous ne l'aimiez pas... Maintenant, je sais que vous l'aimez... Alors, c'est différent.

MAUD.

C'est vrai, je l'aime. Oh! j'étouffe d'être si heureuse... Je l'aime, mais tout à l'heure, je ne savais pas... Je me croyais trop sûre de Jacques. Je n'appréciais pas. Et puis, j'étais orgueilleuse... Vous m'avez donné une leçon. Oh! n'est-ce pas, ce n'est que quand on risque de le perdre qu'on connaît toute la puissance de l'amour?

ADRIENNE.

Oui.

MAUD.

Oh! mais vous ne pouvez pas savoir...

ADRIENNE.

C'est juste. Je ne puis pas savoir.

MAUD.

Vous m'avez fait beaucoup souffrir et vous avez humilié ma fierté. Vous avez été cruelle.

ADRIENNE.

Bien cruelle, n'est-ce pas?

MAUD.

Mais je vous pardonne, puisque c'est grâce à vous que je sais comme mon bonheur est grand, comme mon amour est immense. (*Fixant le portrait de Jacques sur la cheminée.*) Oh! c'est son image, n'est-ce pas?

ADRIENNE.

Oui.

MAUD.

Oh! quel chéri c'était... Je serais si heureuse que nous ayons un baby qui lui ressemble!... Ecoutez, je vais être bien indiscrète, mais puisque vous avez été si méchante, vous devez m'accorder une compensation. Voulez-vous me donner ce portrait?

ADRIENNE.

Prenez-le.

MAUD.

Oh! merci. (*Elle prend le portrait, le contemple et le porte*

brusquement à ses lèvres.) Comme je suis ridicule, n'est-ce pas? Voyez-vous, à notre manière, nous sommes aussi sentimentales que vous. Eh bien, puisque vous êtes si gentille, je vais vous récompenser... Vous avez le téléphone... C'est vous qui annoncerez à Jacques qu'il est fiancé. Voulez-vous?

ADRIENNE.

Je vous remercie de me donner cette joie.

MAUD.

En revenant, je vais câbler à papa que je suis fiancée. Je câblerai aussi à Ellen et à Daisy. Vous direz à Jacques que je l'attends à l'hôtel dans trois quarts d'heure... Maintenant, je vais vous dire adieu. Je pense que nous nous reverrons souvent... Mais laissez-moi vous dire. Je trouve que vous êtes plus grave que tout à l'heure. Si je vous ai froissée, vous me pardonnerez. Peut-être que j'ai été maladroite en quelque chose... J'étais si émue... Vous ne m'en voulez pas?...

ADRIENNE.

Non.

MAUD.

Alors, voulez-vous m'embrasser?

ADRIENNE.

Voilà. (*Elles s embrassent.*)

MAUD.

A bientôt.

ADRIENNE.

Adieu.

SCÈNE III.

ADRIENNE, *seule.*

(*Maud est sortie. Adrienne prend la lettre de Jacques, la relit et la déchire. Et puis elle s'approche du téléphone et sonne.*)

Allo. Donnez-moi le 702.55... M. Jacques est à la maison? Oui. Dites que c'est moi. Allo... C'est toi. Bonjour... Oui... J'ai le plaisir de t'annoncer tes fiançailles avec Mlle Maud Forster... Oui... (Comme sa voix tremble!) Oui, c'est elle qui m'en a chargée. Elle t'attend au Palace-Hôtel... Non, pas tout de suite, tu as trois quarts d'heure. Elle câble à son père et à ses amies... Elle paraît charmante. Mais non, je n'avais rien deviné du tout à Biarritz...

je suis si bête..., je pensais que c'était pour moi. Tu es fou de joie? Je comprends ça... Si, si, quand on a vécu, on peut comprendre... Non, je n'ai pas eu à plaider ta cause. Elle t'aime déjà... Je pense que vous serez très heureux... J'ai la voix enrouée? Oh! rien du tout... peut-être... C'est un peu de grippe... Et puis tu sais, dans le téléphone... Que j'aille acheter la bague avec toi...? Non, non, ce n'est pas possible..., j'oubliais de te dire... Je vais partir demain pour le Midi avec Madeleine Le Hertier... Oui, demain..., à cause de cette grippe, oui... Non, ce n'est pas de chance... Mais je serai en pensée avec vous... Oui, je suis heureuse de te savoir heureux... Mon tour viendra...? Non, non, ne me parle pas de ça... Je suis vieille, très vieille. Adieu, mon Jacquot. Non, non... ne te fais pas attendre... Sauve-toi... Adieu...

(*Adrienne quitte le téléphone, va à un petit bureau, prend du papier à lettre et écrit*).

« Mme Le Hertier, avenue Hoche.

« Ma chérie,

« C'est entendu, nous partons ensemble demain soir. Tu vois que j'avais raison de te dire que tu rêvais. Mais, n'est-ce pas, nous ne reparlerons jamais, jamais de ce rêve, ça me ferait très mal.

« Tendrement à toi,

« ADRIENNE. »

(*Elle ferme la lettre et s'avance vers la porte. Avant de la franchir, elle se retourne avec un geste de lassitude et murmure :*)

Oh! que la vie est lourde!

André LICHTENBERGER.

SUR LA COTE BRETONNE

LES « ABRIS DU MARIN »

I

En ce moment, d'innombrables touristes et *baigneurs* affluent vers nos plages de l'Océan et de la Manche. Heureux de faire trêve à leurs labeurs habituels, ils emplissent leurs poumons du vivifiant grand air marin. En ces semaines d'annuel répit, leur pensée, en même temps que leurs regards, se perd, reposée, dans les imprécis lointains du large; et ils oublient les devoirs et les sollicitudes qu'ils ont laissés derrière eux au logis familial. Ne connaissant de la mer que les caresses, ne coulant auprès d'elle que des jours apaisés, ils voudraient continuer longtemps, toujours, cette existence où ils savourent enfin la douceur de vivre. Ils portent envie à ceux que le sort a fixés auprès de la grande charmeuse; ils jalousent presque les pêcheurs qui s'en vont, bercés par les flots, cueillir leur butin dans les plaines mystérieuses du large. Et comme il est poétique, dans le jour mourant des soirs, le retour de ces pêcheurs! 50, 80, 100 bateaux, semblables à de grands oiseaux de mer aux ailes étendues, cinglent vers les petits ports, à l'heure où la nuit commençante enveloppe les flots qui chantent plus doucement leur éternelle chanson, à l'heure où les phares, tout à coup, brillent dans les lointains, comme de grands yeux de feu scrutant les immensités...

Oui, tout cela est beau. Le sort de ces hommes de mer vous semble digne d'envie? Voyons un peu.

Il n'y a pas longtemps, j'assistais à l'un de ces retours de la pêche, si pittoresques et si poétiques pour les spectateurs. Durant la journée, j'avais suivi des yeux les incessantes évolutions de la flottille. Assez groupés tout d'abord, les bateaux bientôt se dispersèrent, puis, « amenant leurs voiles », se mirent en pêche. Ils ne

restaient pas sur place : les voiles étaient de nouveau « hissées » et les barques se reprenaient à sillonner la morne étendue. Ce fut ainsi tout le jour : la sardine, malgré la gueldre et la rogue prodiguées comme appât, refusait de « lever ». Le soir, au retour, les équipages étaient taciturnes et sombres; ils se renfermaient dans un silence farouche, ou faisaient entendre des jurons violents, expressions de dépit plus encore que de colère. La pêche était nulle. Quelques bateaux n'étaient pas rentrés. Afin d'être, tout de suite le lendemain, sur la « gleure » (lieu de pêche), ils passaient la nuit au large. Dès la première heure, ils y furent rejoints par les autres. Hélas! on put suivre encore, du haut des falaises, leurs allées et venues infructueuses. Et le retour, comme la veille, fut triste. Durant toute une quinzaine, la *guigne* les poursuivit. Dans les *sardineries*, le travail, ralenti d'abord, cessa tout à fait. Elles cessèrent aussi, les joyeuses chansons des *sardinières* et des *soudeurs;* une inquiétude angoissa les âmes et assombrit les fronts : est-ce que 1905 allait ressembler à cette terrible année 1902, où l'absence de sardines amena l'absence de ressources et produisit affolement et misère sur la côte bretonne? Ce fut l'obsédante pensée de tous.

Quinze longs jours passèrent ainsi. On put voir enfin tous les bateaux rester presque immobiles, au large, pendant des heures. « La sardine levait! » Au retour tardif de la flottille, ce fut un ravissement : sur les bateaux, chargés à couler bas, les équipages chantaient. Ce n'était plus les mêmes hommes. Les refrains du rivage répondirent, joyeux, à ceux des pêcheurs. La petite ville s'emplit de gaieté.

Parfois ce n'est point l'absence de sardines qui fait surgir le spectre de la misère et de la faim, mais les pêches trop abondantes. Les bateaux rentrent chargés de milliers et de milliers de sardines, pendant des semaines. Que voulez-vous qu'on fasse de quantités si prodigieuses de poissons? Les *sardineries* se remplissent, on écoule une quantité considérable sur les villes et campagnes voisines. Mais le moment vient où la surabondance de poisson peut avilir les prix à tel point que les pêcheurs ne rentrent même pas dans leurs débours. La sardine se vend à peine quelques francs « le mille », et la rogue que, comme appât, il a fallu dépenser, coûte jusqu'à 80 ou 100 francs le baril. On m'a, un jour, montré un patron de barque qui, pour 500 francs de rogue jetée à la mer, avait touché 100 francs comme part de produits de la pêche. J'ai vu sur des quais d'énormes tas de sardines que des paysans, avec des pelles, chargeaient sur leurs charrettes. Comment pouvaient-ils ainsi

traiter ce délicat petit poisson, qu'allaient-ils en faire? Du fumier pour leurs terres, tout simplement, de l'engrais!

Cela ne vous paraît-il pas une misère poignante pour les pêcheurs réduits à vendre presque pour rien — et comme engrais! — ce qui leur a coûté tant de rogue et fatigue si grande!... Aussi je ne fus pas surpris de voir des matelots, au retour d'une pêche trop abondante, regimber contre cette extrémité, et, les yeux pleins de larmes et la bouche pleine de jurons, flanquer à la mer ce poisson que, si laborieusement, ils en avaient arraché.

Est-ce qu'il serait très malaisé de parer à des éventualités si déconcertantes? Je ne le pense pas: cela semble rentrer dans les attributions de syndicats intelligemment constitués qui assureraient des débouchés rapides et sûrs à Paris et dans les villes de l'intérieur[1]. A défaut des syndicats, l'entreprise pourrait tenter un de ces hommes d'initiative qui, dans les ports de mer plus qu'ailleurs, se rencontrent, lui offrir des profits considérables, et soulager la classe de travailleurs la plus intéressante de toutes.

Que les marins soient dignes d'une sollicitude privilégiée, cela est incontestable, quand il est question de nos *Islandais* et *Terre-neuvas*, dont j'ai longuement décrit, ici même, la vie de vaillance et de misère, durant six ou sept mois chaque année, sur des mers froides et inclémentes aux fureurs redoutables. C'est d'eux que le docteur Bonnafy, médecin en chef de la marine, a pu dire, après avoir comparé les chiffres de mortalité : « Nos pêcheurs qui se rendent sur le banc de Terre-Neuve, courent les mêmes risques que s'ils allaient livrer deux grandes batailles. » Et l'on ne saurait trop soutenir de souscriptions généreuses et persévérantes les *Œuvres de mer*[2] fondées, en 1894, pour venir en aide à ces obscurs héros du devoir.

Nos pêcheurs côtiers sont-ils aussi dignes d'intérêt? Distinguons. Dussé-je aller à l'encontre des idées reçues, je dirai que, souvent par leur conduite, nos pêcheurs côtiers ne méritent pas

[1] Pourquoi ne ferait-on pas en Bretagne comme à Boulogne? La Compagnie du Nord consentit à l'abaissement des frais de transport pour le poisson. L'augmentation rapide du trafic a suivi cette intelligente mesure. Le prix du transport du poisson de mer, de Boulogne à Paris, qui était de 93 fr. 50 par tonne en 1887, s'est abaissé successivement à 79 fr. 75, à 52 fr. 70, et, aujourd'hui, il est à 42 fr. 90. Parallèlement, les expéditions se sont élevées de 8 925 700 kilos en 1883, à 15 361 400 en 1893, et 25 594 000 en 1900 En une seule journée, la gare de Boulogne a expédié jusqu'à 120 wagons de marée.

[2] 18, rue de la Trémoïlle, Paris. — Sur ces œuvres, voy. le *Correspondant* du 10 et 25 avril 1899.

un très grand intérêt. Cependant, malgré leurs défauts ou, pour parler plus juste, à cause même de leurs défauts, on doit s'occuper d'eux un peu comme on s'occupe des enfants. Car ce sont de grands enfants qu'il faut défendre contre leur insouciance, contre leur inaptitude à réfléchir et à prévoir. Ces gens, très intrépides et d'une vaillance magnifique en mer, se montrent presque toujours à terre imprévoyants et peu raisonnables.

Ils gagnent, somme toute, de bonnes journées, quand « la pêche donne »; leurs gains atteignent parfois jusqu'à 100 francs en une semaine. Leurs femmes ou leurs filles ne gagnent pas moins de 500 ou 600 francs, en une saison, dans les sardineries. Enfin, il n'est pas rare que les *soudeurs* de boîtes dans les usines (soudeurs qui, souvent, sont de la famille du pêcheur et de la sardinière), gagnent 10 francs par jour, quelquefois plus. Cela fait beaucoup d'argent tombant dans une même bourse, et ces gains élevés pourraient constituer une très large aisance, surtout en Bretagne où, le plus souvent, on peine beaucoup pour gagner peu. Demandez plutôt aux paysans bretons ce que leur rapporte leur rude labeur continuel, et quelles privations leur permettent de « joindre les deux bouts ». Ils sont encore plus riches, ou moins pauvres, que les pêcheurs. Pourquoi? Parce qu'ils font des prodiges d'économie, tandis que ceux-ci font preuve, quand ils ont de l'argent, de la plus folle prodigalité, sans souci du lendemain. Le marin s'imagine, quand il possède quelques centaines de francs, que son trésor est inépuisable, — et, à sa façon, il en veut jouir. Mais le lendemain? « Ah! ça sera ce que ça pourra. » En attendant, on « tire une nouvelle bordée, toutes voiles dehors ».

Autrefois, les marins de l'Etat, qui venaient de « toucher leurs *délègues* », s'amusaient à mettre en fête tout un quartier de Brest ou de Lorient : ils régalaient tout le monde en des « noces » insensées qui se terminaient par un jeu pas banal du tout. Dans une poêle, ils faisaient frire... des pièces d'or qu'ils lançaient brûlantes, avec une joie infinie, au milieu de la foule des invités. Ceux-ci, vous pensez bien, se montraient très empressés à ramasser ces dragées-là; mais il leur en *cuisait*. Et leurs cris et grimaces portaient au paroxysme la joie délirante des matelots.

Cela est absurde et insensé, dira-t-on. Je n'en disconviens pas. Cependant, ne jugez pas avec une sévérité trop grande, vous dont la vie est facile et dont la principale occupation consiste à vous asseoir, deux ou trois fois chaque jour, devant une table luxueusement servie. Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont, tout en travaillant à les rendre meilleurs. C'est faute de ce travail sacré de solidarité sociale qu'abandonnés à eux-mêmes ils vont à la

dérive. Il est temps que des hommes de tête et de cœur s'occupent *pratiquement* des marins, si on ne veut pas qu'ils deviennent d'emblée la proie des rhéteurs socialistes et des « monteurs de mauvais coups ». Parmi eux aussi le mal s'étend. Les grèves de Marseille, Le Havre, Bordeaux, Dunkerque, etc., ont fait voir à quels excès se portent les marins. La révolte de ces hommes de mer, connus seulement jusque-là pour leur endurance, leur esprit de discipline et leur abnégation souvent sublime, causa un étonnement extrême, presque de l'affolement.

Ce que les marins du commerce ont fait, nos pêcheurs sont capables de le faire demain. En juin 1905, les femmes et les filles de ces pêcheurs, à Douarnenez, ont, comme coup d'essai, assez bien réussi. Elles avaient vu les « usiniers » user de violence dans leurs revendications syndicales; le pillage de l'usine Masson avait fini de les « déniaiser ». Elles aussi surent recourir à la violence qui, de nos jours, réussit si bien. Et l'on vit femmes et jeunes filles de Douarnenez, d'ordinaire si bonnes, si honnêtes et même si chrétiennes, organiser des manifestations tumultueuses, des « processions révolutionnaires ». Habituées jusque-là au seul chant des douces mélopées bretonnes ou des cantiques, elles se mirent à hurler l'*Internationale* ou l'ignoble *Carmagnole*. Elles y mêlaient, le plus simplement du monde, des couplets à la Vierge et montraient ainsi d'étranges et d'inconsciantes contradictions. Leurs revendications étaient justes, je le veux bien; mais ne disposaient-elles pas d'autres moyens de les faire entendre? Les émeutes qui, depuis quelques années, ont terrorisé Brest, Lorient, Hennebont, etc., ont mis en relief déjà les sauvages énergies du Breton en révolte contre Dieu et contre la société. On répète sans cesse que le Breton a une âme très douce qui se berce dans une patience mystique. Mais si, par des sophismes dont il est inhabile à démêler la trame, on réussit à le convaincre que les espérances saintes dont il berce ses douleurs sont des rêves, son réveil sera terrible. Il voudra sa part de bonheur terrestre, dût-il employer le fer et le feu. Avec son tempérament simpliste, avec son âme de droiture, il ira jusqu'au bout. Méprisant les théories verbeuses, il deviendra très vite partisan résolu de « l'action directe ».

Cela est vrai du Breton en général, du marin breton en particulier, si on ne l'arrête sur la pente où, rapidement, il glisse. Il faut le défendre contre lui-même et contre les meneurs, — le préserver aussi du fléau toujours plus envahissant de l'alcoolisme, — lui faire aimer son *home*.

Ce dernier point a une importance plus grande qu'il n'y paraît de prime abord. Le marin, revenu à terre, se porterait volontiers vers sa maison; il l'aimerait profondément, si elle était un peu digne d'être aimée. Mais cette maison, presque toujours elle est malpropre et mal tenue. Quand il y revient après les heures laborieuses du large, il est accueilli par les plaintes et récriminations de sa femme, par les cris des enfants; il y trouve le dénuement, malgré les sommes données peut-être à la « ménagère ». Celle-ci, profitant de l'absence habituelle du mari, passe trop de temps à bavarder, à boire même, néglige ses enfants et son intérieur. Le mari, alors, se réfugie à l'auberge, y perd les jours où il ne va pas en mer. Il y trouve l'oubli de ses misères familiales — et des autres — en même temps que... le fond de sa bourse. Il ne donne presque plus rien à sa femme, dont la détresse rend encore plus violentes et importunes les récriminations. C'est la misère, de part et d'autre, dans la désunion.

Il n'en est pas ainsi partout, grâce à Dieu; mais pour un trop grand nombre de familles, ce tableau est exact.

Vers 1894, un sombre drame vint jeter la consternation dans la petite commune de Gâvres, bien connue parce que, sur son territoire, sont expérimentés les énormes canons de notre marine. Pendant quelques jours, la pêche avait été mauvaise; un bateau avait été particulièrement éprouvé. Un des hommes de l'équipage, père de trois enfants, n'avait plus rien, et il devait beaucoup au boulanger. Pour ne point voir la détresse de sa femme et de ses enfants, il ne rentrait pas à la maison, dormait dans son bateau ou bien dans une auberge où il mangeait — et surtout buvait — *à crédit*. Sa femme n'en pouvait faire autant : le boulanger, las d'attendre, ne voulait plus *faire crédit* à la malheureuse mère. Lorsque, un soir, le matelot se résolut à retourner chez lui, il y trouva quatre cadavres! Sa femme s'était tuée et avait emmené avec elle, dans la mort, ses trois petits enfants. Cette infortunée, jusqu'à ce jour-là très vaillante, n'avait pas eu le courage de confier sa misère, de tendre la main, — même pour ses petits...

Les dénouements sont rarement aussi tragiques. Mais, presque chaque jour, dans les petits ports de pêche, on est le témoin attristé de scènes lamentables. Au milieu des rires d'ivresse, des clameurs et chansons d'auberge, on entend des voix de femmes, plaintives ou querelleuses. « Leurs hommes » sont là, absorbant des quantités effrayantes d'eau-de-vie frelatée; elles viennent les chercher; elles essaient de faire briller une lueur de raison dans ces cerveaux d'exaltés ou d'abrutis; elles disent leur misère, — la

maison sans pain et sans feu, — elles reprochent à leurs maris de dépenser follement, en un soir, le gain de toute une semaine. Ceux-ci, devant leurs camarades, n'osent céder aux larmes des femmes. Et ce sont, alors, des scènes hideuses : des femmes battues, des hommes, gorgés d'alcool, qui hurlent et qui blasphèment.

Quand on a vu, écœuré, ces spectacles répugnants, on comprend mieux l'impérieux devoir social de s'occuper de ces hommes qui, un peu défendus contre leurs faiblesses inconscientes, deviendraient de fort braves gens. On a quelquefois reproché au clergé de n'avoir rien entrepris pour les moraliser et les rendre plus humains, eux qui, au large, sont si vaillants. Ce reproche est-il, au moins en partie, mérité? Je ne le pense pas. Le marin, à terre, est un être d'indépendance et de liberté. Le marin breton est peu religieux, et le prêtre, sur lui, a bien peu de prise. En quelques régions, le marin conserve encore une certaine religiosité de surface; mais, à part les Houatais et Hœdicais[1], nulle part il n'est l'être profondément religieux à qui, dans la poésie et les romans, on prodigue de si beaux rôles. Regardez-y de près dans le Morbihan, par exemple : depuis longtemps, les populations côtières votent pour des anticléricaux avérés; le Bloc compte chez elles de très nombreux partisans, des admirateurs enthousiastes. Elles n'ont guère souci du repos dominical, des devoirs religieux : le dimanche, dans les églises de Port-Louis, Larmor, Gâvres, Etel, Locmiquélic, Quiberon, vous ne verrez pas plus d'hommes à la messe que dans ces malheureuses paroisses du centre — de la Touraine, par exemple — où il est trop facile de tout de suite les compter. Il serait, hélas! beaucoup plus malaisé de compter les femmes qui ne se font aucun scrupule d'y manquer. En retour, vous verrez celles-ci aux bals, aux fêtes ou *assemblées* bruyantes; vous les verrez, ainsi que « leurs hommes », faire leurs délices de la lecture des plus mauvais journaux.

Il en va de même dans les autres départements bretons. Voici des faits très significatifs : le 24 septembre 1905, aux élections municipales de Douarnenez, la liste radicale-socialiste fut élue d'emblée. Le même jour, à Plobalannec, dans le même département du Finistère, à l'occasion des élections municipales, de graves bagarres se produisirent entre paysans et *marins*, *ceux-ci partisans du bloc*. Le soir, les marins envahirent le presbytère et allèrent danser dans l'église!

[1] Voy. *Correspondant* (10 février 1903), *l'Ile de Houat, un petit peuple autonome*.

Sur les pêcheurs de la Loire-Inférieure, un homme compétent me disait : « D'une façon générale, nos pêcheurs sont moins « avancés » que ceux du Morbihan. Ils pèchent plutôt par mollesse et indifférence; mais je les crois, eux aussi, en mauvaise voie... »

On en peut dire autant de ceux de Vendée, semble-t-il. A Croix-de-Vie, par exemple, après une bonne pêche, tout le monde — hommes, femmes, enfants — emplit sa capacité de boire. Les *dix-huit* auberges regorgent.

Etonnez vous, après cela, que les devoirs envers la famille, envers la patrie et la société, envers Dieu, ne soient plus en honneur dans ces pays où les âmes, jadis, étaient si dévouées, si vibrantes et si pieuses!

La gangrène s'étend là-bas avec une rapidité effrayante, parmi des populations animées jadis du patriotisme le plus ardent, capables de tous les héroïsmes. Cela pourrait constituer un véritable danger national : nos 40 000 pêcheurs côtiers forment avec les Islandais et Terreneuvas, la pépinière en même temps que la réserve de notre marine de guerre. Et un amiral écrivait récemment que les équipages de la flotte étaient, presque pour les trois quarts, composés de Bretons — qui furent longtemps les premiers marins du monde. Mais si, parmi eux, se poursuivait encore sans résistance l'œuvre des haineux et des sectaires, si les infiltrations socialistes et internationalistes les pénétraient plus profondément, les assassins et les révoltés du *Kniaz-Potemkin* trouveraient peut-être des imitateurs dans la marine française...

Grâce à Dieu, ces influences délétères sont déjà contrebalancées par des influences préservatrices. Celles-ci seront-elles plus fortes que celles-là? On peut l'espérer, car le marin breton n'est pas seulement un être de violence irréfléchie, facile à entraîner au mal; c'est aussi un être d'intrépidité stoïque et de dévouement, doué des plus heureuses aptitudes au bien et dont le relèvement physique et moral est relativement facile. Il suffit, en le défendant contre lui-même et contre ses défauts naturels, de cultiver discrètement ses qualités ataviques.

Une œuvre très simple et très pratique s'est donné ce double but à poursuivre et elle semble — les faits déjà le prouvent — devoir l'atteindre. Je veux parler de l'*Abri du marin.*

Un homme s'est rencontré pour offrir à nos hommes de mer si malheureusement négligés des maisons où ils puissent se réunir, loin des tentations de l'ivrognerie et de la débauche et fortifier leurs vertus natives par des plaisirs honnêtes et la culture de leur intelligence. Lorsque, en décembre 1899, M. J. de Thézac

se mit à l'œuvre, il lui fallut une énergie peu commune pour ne pas tout de suite se décourager. Les difficultés du début ne manquèrent pas, mettant là, comme sur toutes les œuvres destinées à une vitalité bienfaisante, leur cachet douloureux. Ils ne manquèrent pas non plus les gens qui, pour se justifier de leur inactif égoïsme, affirmaient qu'il « n'y avait rien à faire avec ces encroûtés pêcheurs bretons ». Le voyant passer outre leurs conseils empressés, ils ne se firent pas faute de le poursuivre de leurs sarcasmes, de railler ces maisons qui n'auraient pas d'alcool pour assouvir l'irrésistible passion du marin, ni gendarmes pour arrêter les batailles entre ivrognes. Ces maisons-là resteraient vides et inutiles, et le fondateur resterait un brave utopiste courant au-devant d'un échec certain, etc.

Vous êtes curieux peut-être de tout de suite savoir si les sceptiques avaient raison? Voici, réponse des faits, les résultats obtenus : huit « Abris du marin » fonctionnent sur la côte du Finistère et du Morbihan, avec un succès qui dépasse les conjectures les plus optimistes. En 1903, ils ont reçu 227 000 visites de marins; en 1904, on en a compté 351 303. Les seules visites aux salles de lecture des *Abris* ont atteint le chiffre de 126 239, en 1903-1904.

Qu'est-ce, au juste, qu'un « Abri du Marin »? Prenez ce mot « Abri » dans son acception la plus large, et vous aurez la réponse. L'*Abri* est moral autant, plus même, que matériel. Il attire et retient dans son atmosphère saine et préservatrice les marins inoccupés, leur offre gratuitement des salles de réunions où ils se sentent bien chez eux, où, sans aucune dépense, ils peuvent à leur gré s'amuser, discuter leurs intérêts communs et, pour les promouvoir, s'unir. L'*Abri* est aussi un lieu d'études où les pêcheurs trouvent des éléments variés d'instruction professionnelle et de récréation intellectuelle : ouvrages nautiques, cartes marines, revues illustrées, livres de vulgarisation scientifique, récits de voyages, etc. Il est ouvert aux seuls inscrits maritimes, à l'exclusion de toutes autres personnes. L'ensemble des adhérents constitue « l'Association locale de l'Abri du marin », laquelle est dirigée par un comité de pêcheurs — l'élite du pays — et régie par des statuts très étudiés. Aucun commerce n'y est toléré. Gratuitement, le marin y trouve papier à lettres et fournitures de bureau; gratuitement, il y reçoit, s'il est blessé, un premier pansement; gratuitement, le pêcheur enrhumé, fiévreux ou simplement enfroiduré par la mer, y boit l'infusion d'eucalyptus, simple tisane chaude et sucrée à laquelle les hôtes des « Abris », par milliers, ont fait si bon accueil; gratuitement, le pêcheur

étranger en relâche peut venir y réparer ses agrès au moyen de l'établi et des outils qui servent aussi, surtout l'hiver, aux amateurs de constructions de bateaux-modèles; gratuitement, les relâcheurs transis d'humidité et de froid y trouvent l'hospitalité, pour la nuit, sur des lits de camp disposés là à leur intention. Ils échappent ainsi aux souffrances des nuits de tempête sur les planches ruisselantes d'un bateau non ponté, sous la pluie en de pauvres vêtements depuis longtemps trempés.

Voilà à qui et à quoi servent les « Abris du marin ». Je ne dis pas, qu'on veuille bien le remarquer : Voilà à qui et à quoi *pourraient* servir. Ils servent réellement et continuellement.

En présence de ces résultats, en prévision des résultats encore plus importants que tout permet d'escompter pour un avenir prochain, il a fallu donner à l'œuvre une existence régulière et légale qui assurât sa durée. Le 21 novembre 1904 a été constituée, sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, une *association déclarée* sous le titre suivant : « Œuvre des Abris du marin et de l'Almanach[1] du marin breton ».

Mais comment garder à l'œuvre son cachet particulier? Nous l'avons dit plus haut : le marin, à terre, est un être d'indépendance et, souvent, de folies. Cela est vrai; mais il reste « maniable » pour qui sait respecter sa liberté, tout en s'occupant de lui avec tact et désintéressement. Il accepterait et supporterait difficilement la direction d'un comité composé d'hommes « étrangers au métier ». Les *associations locales* de marins sont *dirigées* par un comité composé exclusivement de marins pêcheurs élus par leurs camarades de la localité. Grâce à ce système, les marins de chaque « Abri » sont absolument *chez eux;* leur association jouit d'une véritable autonomie. Le comité central — qui compte neuf membres — maintient l'unité de direction, de vues et de fonctionnement, et rend efficace le contrôle nécessaire pour que ces établissements locaux *ne dévient pas* du but qui leur est assigné : le relèvement moral, intellectuel et physique des pêcheurs.

D'aucuns, peut-être, regretteront que le côté religieux soit négligé. Qu'ils y regardent d'un peu plus près. Sans doute, l'article 14 des statuts des « Associations locales » interdit les discussions politiques et religieuses; mais l'article 5 défend l'entrée de l'*abri* aux « personnes étrangères qui, sous prétexte de donner des conférences instructives ou des séances amusantes,

[1] Nous ne voulons, pour ne pas trop nous étendre, rien dire aujourd'hui de l'*Almanach du Marin breton*.

pourraient abuser de la situation et se laisser entraîner à faire des allusions pouvant porter atteinte à la morale ou aux convictions religieuses ». Et puis, il me semble que l'on a déjà fait quelque chose pour l'âme des marins, quand on les a préservés de l'alcoolisme et de la débauche. Aux ouvriers évangéliques d'ensemencer ce terrain sarclé et bien préparé pour recevoir le bon grain. Le Comité central ne prétend pas faire œuvre de prosélytisme direct; mais il est évident qu'en travaillant au « relèvement moral » de nos marins, il travaille, par là même, à leur relèvement religieux et chrétien.

Pour obtenir le « relèvement moral, intellectuel et physique » des pêcheurs, un règlement très sérieux, en même temps que très judicieux et pratique, a été élaboré pour les « Associations locales ». Qu'on en juge par les extraits suivants :

Art. 2. — Pour faire partie de l' « Association locale », il suffit d'être inscrit maritime et de demander son inscription sur les registres de l' « Association locale de l'Abri-du-Marin ». La demande d'inscription devra être accompagnée du versement (qui deviendra annuel) de la petite somme de 0 fr. 10.

Les membres de l' « Association » s'engagent à ne faire aucun usage de boissons alcooliques dans l' « Abri ».

Art. 8. — Tout marin pourra être exclu de l' « Association locale » et de l' « Abri » pour une des causes suivantes :

1° S'il a encouru une condamnation entachant l'honorabilité; 2° s'il a adressé des injures graves dans l' « Abri » à un marin ou au gardien; 3° s'il a fait du tapage ou provoqué du désordre dans l' « Abri »; 4° s'il est entré dans l' « Abri » en état d'ivresse manifeste; 5° s'il s'est livré à des menées politiques et à de l'agitation électorale dans l' « Abri [1] »; 6° s'il est en retard de six mois à payer la cotisation annuelle de 0 fr. 10; 7° s'il a joué de l'argent dans l' « Abri ». La sévérité du règlement sera plus rigoureuse à l'égard des membres du comité et surtout du président.

Le succès de bon aloi, quoique rapide, des « Associations locales », est venu prouver la sagesse pratique des *statuts*. La clause qui nous semble avoir le plus contribué à ce succès est celle qui stipule que « l'*Association locale* est dirigée par un comité de marins-pêcheurs, composé par moitié à peu près de patrons (de barques) et de matelots, élus par leurs camarades du *pays* ». C'était là une trouvaille. On en fit, jusqu'au bout, l'application en confiant la garde et le fonctionnement matériel de l'*abri* à un marin qui y réside avec sa famille. L'expérience a

[1] Les discussions politiques sont rigoureusement interdites. Comme elles se produiraient tout de même presque inévitablement, les veilles et jours d'élections, on y coupe court en fermant, ces jours-là, l' « Abri ».

démontré l'excellence de ce système, en même temps que l'esprit d'initiative et le dévouement ingénieux de ces braves gardiens. A ces humbles revient pour une grande part, sans conteste, le succès de ces établissements qu'ils font marcher et prospérer, malgré les maigres ressources mises à leur disposition par le Comité central. « L'Abri de Concarneau », par exemple, qui a reçu, puis dépensé, en 1904, seulement 203 fr. 60, a compté 108 725 visites de marins ; on y a distribué — gratuitement — jusqu'à 3600 tasses de boisson d'eucalyptus par semaine.

Il n'est pas admissible qu'une œuvre qui opère un bien aussi considérable soit encore longtemps réduite à un budget aussi pauvre.

« Des sociétés de sauvetage, dit avec raison M. de Thézac, sont gratifiées, chaque année, de générosités qui dépassent plusieurs centaines de mille francs. Or, les *Abris* ne sont-ils pas une vaste entreprise de sauvetage rayonnant, qui préserve du naufrage matériel et du naufrage moral un nombre de marins impossible à chiffrer. »

On ne saurait mieux dire. Aussi je veux finir par cette citation qui, j'en ai l'espoir, déliera les cordons de bien des bourses. Grâce à des générosités nouvelles, l'œuvre pourra essaimer sur tout le littoral français, préservatrice du fléau de l'alcoolisme, moralisatrice et très douce pour la foule des travailleurs de la mer.

P. Giquello.

REVUE DES SCIENCES

Sismologie : Premier rapport officiel américain sur la catastrophe de San-Francisco. — Etude de la dislocation du 18 avril. — La grande fissure. — Conséquences. — Les constructions dans les villes menacées par les tremblements de terre. — Relation inattendue entre les secousses sismiques et les ondes de la télégraphie sans fil. — Illusion ou réalité. — Physiologie : Fontaine de Jouvence. — Une action singulière des rayons X. — A Montpellier. — Histoire d'un malade dont la barbe blanche passe au noir. — Régénération persistante de la teinte naturelle des cheveux. — Après la coupe. — La lutte contre les chromophages. — Chimie agricole : Encore les tourbières et la nitrification intensive. — Utilisation rationnelle de la tourbe. — L'azote et les solutions amoniacales tirées des tourbières. — Avis aux propriétaires. — Une richesse inespérée. — Théorie et pratique. — Industrie. — En Auvergne. — Récolte de l'acide carbonique volcanique. — Près d'Aigueperse. — Les sources de Montpensier. — La fontaine empoisonnée. — Applications de l'acide carbonique. — Paléontologie. — Le gisement fossilifère de Montpensier. — Animaux fossiles asphyxiés. — Mammouths et Bisons d'Auvergne.

La Commission sismologique de Californie a publié son premier rapport sur le tremblement de terre de San Francisco du 18 avril dernier. M. de Lapparent en a fait connaître à l'Académie des sciences les principales conclusions, d'ailleurs conformes aux opinions qui ont cours aujourd'hui parmi les géologues après les travaux de Heim, Suess, Dana et Hoerness. Le désastre du 18 avril serait dû au mouvement de dislocation d'un des compartiments de l'écorce terrestre limité par des failles qui abondent sur cette partie de la côte du Pacifique. Le long de la Californie, depuis la pointe Arena au nord jusqu'au mont Pinos au sud, se poursuit, sur 600 kilomètres en ligne droite un peu oblique sur la direction des chaînons côtiers, une remarquable ligne de dislocation. Cette ligne qui passe juste devant Golden-Gaute est jalonnée sur tout son parcours par une série d'accidents caractéristiques : vallées étroites et longues, changements brusques dans les pentes d'un versant se traduisant par des escarpements,

dépressions, petites crêtes en saillie dans une vallée, etc. Dans les parties désertiques de la chaîne côtière, dans les plaines de Carissa, ces accidents sont bien connus des populations qui en ont démêlé le caractère et les appellent : « Crevasses à tremblements de terre. » L'état des escarpements, les uns frais, les autres plus ou moins oblitérés, indique que les accidents se sont produits depuis les temps quaternaires jusqu'à nos jours. Or, l'enquête américaine a prouvé que la ligne de dislocation qui vient d'être signalée avait « rejoué », le 18 avril 1906, au moins sur les 300 kilomètres compris entre Arena et le comté de San Benito. Sur toute cette étendue, on constate que le long d'un plan presque absolument vertical, les deux compartiments en contact ont subi, l'un par rapport à l'autre, un déplacement horizontal, le compartiment occidental semblant avoir été poussé vers le nord-est d'une quantité qui est en moyenne de 3 mètres et s'élève, par endroit, à 6 mètres. Dans la partie septentrionale, il y a eu un déplacement vertical qui a relevé le compartiment occidental d'environ 1 mètre. Toutes les haies, les routes, les rivières, les digues, les conduites d'eau ont été brisées, tordues ou déviées sur le parcours de la fissure et c'est sur ce parcours que s'est localisé le maximum des efforts destructeurs, ceux-ci embrassant une aire de 650 kilomètres de long sur environ 40 kilomètres à droite et autant à gauche de la cassure. Une seconde ligne de direction parallèle à la première correspond à l'axe rectiligne de la baie de San Francisco et à son prolongement dans les vallées de Santa Rosa et Santa Clara.

Il en a été en Californie, en 1906, comme au Japon en 1891. La catastrophe du Japon embrassait une surface de 240 000 kilomètres carrés dont 45 000 kilomètres carrés sur la région de forte intensité ; elle fit naître une crevasse de 112 kilomètres de long dont les deux bords offraient une dénivellation moyenne de 30 à 60 centimètres s'élevant par endroits à 6 mètres.

M. de Lapparent signale une importante observation du rapport américain. Les constructions de la ville se divisent en quatre catégories : 1° celles qui sont assises sur la roche en place garnissant les pentes des collines ; 2° celles qui occupent les vallons compris entre les éperons des collines, vallons peu à peu et lentement remplis par les processus naturels de dégradation des pentes ; 3° celles qui ont été bâties sur les dunes ; 4° enfin celles qui ont pour base les remblées artificiels créés autour de l'enceinte de la ville.

Or, cette série correspond, exactement, dit M. de Lapparent, à l'échelle croissante des effets destructeurs. On peut donc tirer de

ces observations d'intéressantes conséquences sur les règles à suivre à l'avenir dans la construction des villes menacées par les tremblements de terre.

A propos de la catastrophe de San Francisco, on a annoncé tout dernièrement un fait qui aurait de l'importance s'il était authentique. Nous ne le signalons que sous toutes réserves pour attirer l'attention sur un phénomène qui mérite d'être contrôlé et étudié s'il y a lieu. On a affirmé dans plusieurs journaux américains, que les appareils radio-télégraphiques de la station de télégraphie sans fil de Galveston (Texas) auraient révélé plusieurs heures à l'avance le tremblement de terre. Pendant les dix heures qui précédèrent les secousses, les récepteurs auraient indiqué l'existence permanente d'ondes électriques, bien qu'aucun poste transmetteur n'eut envoyé de signaux. Pendant la dernière heure, l'intensité des ondes augmenta considérablement. La télégraphie sans fil, pourrait donc servir à prévenir les habitants d'une région qu'ils sont sous le coup d'un tremblement de terre, alors que sous ce rapport nous sommes en ce moment complètement désarmés. Les observations magnétiques les plus éloignées trahissent bien souvent par le mouvement des magnétomètres les secousses sismiques, mais au moment de leur production. Ici les ondes de télégraphie sans fil, surviendraient avant et pendant le phénomène. C'est possible, et il serait à souhaiter qu'il en fut réellement ainsi; mais jusqu'à nouvel ordre, nous ne pouvons, sans autres preuves que des affirmations, considérer le phénomène comme certain.

Nous avons bien à apprendre dans tous les domaines. Très singulier le phénomène physiologique observé à la faculté de Montpellier, par M. le professeur Imbert et par M. Marquez. Il a paru si original qu'on a commencé par ne pas le prendre au sérieux; mais il est très réel et ne sera pas sans exciter la curiosité.

M. Imbert qui depuis le mois de janvier 1896, n'a cessé de s'occuper journellement des applications médicales des rayons X, avait constaté que ses cheveux et sa barbe déjà presque complètement blancs, se pigmentaient progressivement au point d'acquérir une teinte plus foncée, que la teinte primitive. Cette pigmentation était d'ailleurs assez intense et assez générale pour frapper spontanément les personnes de son entourage. La cause du noircissement des cheveux paraissait devoir être attribuée aux rayons X. Mais au fond ce n'était qu'une hypothèse. Or, l'hypothèse est devenue aujourd'hui une certitude.

M. Imbert eût à traiter pour un lupus à la joue, un homme de cinquante-cinq ans. Pendant les premiers mois du traitement radiothérapique, on ne fit pas usage d'un écran limitateur de la surface à irradier, si bien que les cheveux tombèrent sur une étendue de plusieurs centimètres, tout autour de l'oreille; quant aux poils de la moustache, plus éloignés de l'ampoule à rayons X, aucune chute appréciable ne fut observée. Or, les cheveux tombés ont depuis longtemps repoussé et tous sont presque entièrement et complètement noirs dans les régions les plus voisines de l'oreille. La pigmentation nouvelle, va d'ailleurs en s'atténuant pour les cheveux situés plus loin, mais elle est encore manifeste. En ce qui concerne la moustache, la moitié gauche est aussi nettement moins blanche que la moitié droite qui était située, plus loin de l'ampoule. Ces différences de pigmentation sont assez accusées pour être rendues sensibles par la photographie.

Depuis que cette pigmentation nouvelle s'est produite, les cheveux ont été taillés à diverses reprises; ils ne sont plus, depuis de longs mois, soumis à l'action des rayons X. Et pourtant ils repoussent toujours avec leur teinte foncée. Il s'agit donc d'un effet durable. MM. Imbert et Marquez ont constaté d'autre part que la teinte des cheveux blonds se fonce sous l'influence des rayons X.

On ne saurait donner d'explication en ce moment à ce curieux phénomène. Les rayons X noircissent les poils. C'est certain. Pourquoi? Peut-être l'explication relève-t-elle des observations de M. Metchnikoff. Pourquoi les cheveux blanchissent-ils? M. Metchnikoff répond : parce que les éléments animés qu'il appelle des « chromophages » et qui envahissent les cheveux dévorent le pigment noir, ainsi qu'il l'a vu sur les animaux. Le cheveu blanc est un cheveu privé de pigment par les chromophages. Quand on chauffe les cheveux, ils se décolorent moins, parce que la chaleur paraît nuisible aux chromophages. Alors, par analogie, on a quelque droit de se demander si les rayons X ne tueraient pas les chromophages. Dans ce cas, le cheveu repousserait intact avec ses teintes naturelles. Mais alors, et le cheveu blond, pourquoi foncerait-il? Son pigment n'est pas noir? La question théoriquement reste donc un peu obscure.

Fontaine de Jouvence. Allons-nous pouvoir reconquérir nos cheveux bruns? Il serait imprudent de donner déjà des espérances. Les rayons X sont si capricieux. Il convient, en tout cas, de multiplier les expériences avant de pouvoir conclure avec certitude que les rayons X remplaceront avantageusement les flacons de teinture. Mais quelle bonne aubaine pour les industriels. A

bientôt sans aucun doute de nombreuses officines pour la recoloration radiothérapique des cheveux et de la barbe!

Nous avons signalé un peu rapidement la méthode imaginée par MM. Müntz, de l'Institut, et Lainé pour produire par grande masse les nitrates fertilisateurs. On nous demande d'y revenir, ce que nous faisons bien volontiers, mais en prévenant les intéressés qu'il faut encore attendre avant de songer aux applications industrielles.

La tourbière est une source considérable de cet élément fertilisateur par excellence que nous nommons des nitrates. On va les chercher à prix d'or dans les gisements lointains de l'Amérique du Sud; et il sera bien plus simple de les fabriquer à bon marché en France et tout à la fois pour les services de la défense nationale et pour les besoins de l'agriculture. La tourbe est un support merveilleux pour le travail des microbes nitrificateurs. Résidu de la décomposition des végétaux au sein de l'eau, elle se prête à la production intensive des nitrates. MM. Müntz et Lainé ont poursuivi des essais sur des tourbes à des états de décomposition différents, tourbes mousseuses de Hollande, tourbes compactes de fond, recueilli dans les tourbières de l'Yonne et de la Somme. Divisées en fragments mélangés de calcaire, ensemencées d'organismes vivaces, puis additionnées de sulfate d'ammoniaque, elles deviennent le siège d'une nitrification extraordinairement active.

Dans leurs premiers travaux MM. Müntz et Lainé étaient parvenus à un résultat déjà beau. Avec une nitrière de 1 hectare, ils obtenaient 5800 tonnes de nitrate par an. En se servant comme litière non plus de noir animal, mais de tourbe, ils produisirent par hectare, 48 000 tonnes de nitrate, rendement huit fois supérieur. Avant ces recherches, la nitrification était considérée comme un phénomène de grande lenteur. Maintenant on a le droit de l'assimiler à une fermentation alcoolique tumultueuse. Boussingault jadis disait que les nitrières artificielles donnaient en deux ans 5 kilogrammes de salpêtre par mètre cube. C'est moins que ne donne la tourbe en vingt-quatre heures, puisque la fermentation du nitrate dans le même délai de temps et par mètre cube de matériaux s'élève à 6 kilogr. 550. Les organismes nitrificateurs restent attachés à la tourbe et fonctionnent indéfiniment, si l'on continue à les alimenter : le liquide nitrifié sort limpide à la partie inférieure de la nitrière, sans entraîner le ferment.

L'opération est simple. Déversement d'une solution de sulfate d'ammoniaque sur la tourbe servant de support aux organismes nitrifiants, sulfate étendu d'eau à 7 gr. 50 de sel par litre. Les

réactions se poursuivent jusqu'à ce que les solutions très chargées de nitrate en contiennent environ 28 pour 100. On fait donc repasser le même liquide plusieurs fois sur la nitrière en lui adjoignant à chaque passage une solution ammoniacale. Les microbes transforment ainsi très activement l'azote de l'ammoniaque en acide nitrique. En cinq jours, un litre de liquide renferme 41 gr. 7 de nitrate, nitrate de chaux, bien entendu, si l'on mélange à la tourbe de la chaux. Cette oxydation très intense, au sein de la tourbe, fait penser que l'on pourra sans doute utiliser ce support pour l'épuration des eaux d'égout. M. Müntz a commencé des recherches dans cette direction. Déjà, du reste, on avait eu l'idée de faire des filtres à la tourbe.

Les phénomènes biologiques d'oxydation réclament la température constante de 30 degrés. Il faut donc chauffer les nitrières et dépenser du combustible. La tourbe elle-même pourra ici fournir le combustible sur place et économiquement. Cette substance offre encore pour la nitrification un avantage très considérable. On a besoin naturellement d'un sel ammoniacal pour donner aux agents microscopiques de la nitrification la matière première. En ce moment, il est indispensable d'aller chercher le sulfate d'ammoniaque aux usines qui le fabriquent. La tourbe elle-même est riche en azote, ne pourrait-elle fournir elle-même le sel ammoniacal nécessaire à l'opération?

On avait déjà cherché à tirer parti de la tourbe en industrie chimique. En Allemagne, les établissements industriels mettent en œuvre la tourbe pour en retirer du coke, du goudron, de l'acide pyroligneux, de l'alcool méthylique, et même un gaz combustible plus ou moins éclairant. Mais dans la distillation de la tourbe, on n'obtient en Allemagne que des eaux ammoniacales, très peu riches en azote; les eaux ne renferment guère qu'un dixième de l'azote total. L'azote total existant dans la tourbe étant de 2, on ne retrouve que 0,38 dans les eaux de distillation.

M. Müntz reconnut que c'était le coke constituant le tiers de la tourbe employée qui retenait en combinaison la plus grande quantité de l'azote. Dès lors, au lieu de pratiquer la distillation sèche de la tourbe, les deux chimistes français distillèrent dans un courant de vapeur d'eau surchauffée. Les résultats furent tout autres! On put recueillir presque toute la totalité de l'azote de la tourbe à l'état d'ammoniaque. En effet, on retrouve dans les eaux ammoniacales environ 1,7 à 1,8, la totalité étant 2. Conséquence : on peut tirer de la tourbe elle-même les sels ammoniacaux nécessaires à la nitrification.

On voit donc que la tourbe se prête particulièrement bien à la

production intense des nitrates. D'abord, la tourbe est un support extrêmement favorable aux organismes nitrificateurs; ensuite, elle met à la disposition des exploitants la chaleur nécessaire à l'entretien de la température de la nitrière et à l'évaporation; enfin, elle fournit l'ammoniaque indispensable à la production des nitrates. On a tout sous la main.

On comprend du premier coup l'importance de ces faits nouveaux. Les tourbières constituent des surfaces à peu près improductives, le plus souvent inexploitées ou que l'on ne peut amener à l'état de terres de culture que par des travaux difficiles et couteux. Elles passent en général pour une cause de pauvreté pour les régions qu'elles occupent. Or les voilà qui deviennent, par suite des découvertes précédentes, des réserves considérables de matières azotées et une source de richesses que l'on ne soupçonnait pas hier.

Un mètre cube de tourbe fournit par dessication 350 kilogrammes de matière sèche renfermant 2 pour 100 d'azote. En considérant une épaisseur de 1 mètre, on calcule que 1 hectare peut renfermer 70 000 kilogrammes d'azote immobilisé à un état inerte. Ce chiffre est souvent dépassé de beaucoup, car certaines tourbières ont une puissance de 5 à 6 mètres. En France seulement, en tenant compte de l'étendue des tourbières, c'est par millions de tonnes que se chiffre la quantité d'azote organique que l'on pourrait retirer de cette matière aujourd'hui sans valeur et transformé en nitrates. Nous possédons donc, seulement dans notre pays, où les tourbières sont relativement peu développées, un stock d'azote suffisant pour extraire du nitrate en quantité telle qu'elle peut se comparer à celle des immenses gisements du Chili[1].

Tels sont les faits qui résultent des travaux du laboratoire. Quand nous avons signalé cette découverte de MM. Müntz et Lainé, on a paru croire, d'après les nombreuses lettres que nous avons reçues à cet égard, que tout propriétaire de tourbières allait faire fortune sur l'heure. C'est aller un peu vite. Il y a toujours loin entre la conception et la réalisation. Après le savant, il faut que l'ingénieur intervienne; il est indispensable d'entreprendre des essais, de faire des projets d'exécution, de fixer les prix de revient et de choisir au mieux les conditions d'exploitation. Tout cela ne se fait pas en quelques mois. Comment installera-t-on les appareils de chauffage qui assureront à la masse de tourbe une température constante de 30°, quel système adoptera-

[1] *Comptes-rendus de l'Académie des sciences :* Utilisation des tourbières pour la production intensive des nitrates, n° 23, 5 juin. (Gauthier-Villars.)

t-on de préférence? Comment organisera-t-on les rigoles d'écoulement? les bassins de réception? Comment construira-t-on l'usine de distillation sous vapeur surchauffée pour se procurer les solutions ammoniacales? On ne réfléchit pas assez qu'il y a pour atteindre le but rationnellement, toute une industrie nouvelle à créer. Celui qui, sans aide et sans expérience, entreprendrait pareil travail, pourrait faire des dépenses coûteuses sans atteindre le but. M. Müntz lui-même a besoin d'étudier les applications du nouveau système. Nous ne sommes qu'à moitié de la route à parcourir, et il est essentiel d'attendre encore les leçons de la pratique.

Autre application industrielle intéressante! Il existe, comme on sait, en Auvergne, de nombreux dégagements d'acide carbonique, dernière manifestation de l'activité volcanique qui, jadis, bouleversa cette région. Toutes les sources minérales renferment ce gaz en quantité notable. L'air que l'on respire à Vichy est plus riche en acide carbonique que l'air normal. Les sources sont distribuées sur des cassures failles de l'écorce terrestre, qui sont des chemins faciles d'ascension de l'eau. On trouve, sur la route de Clermont à Royat, une cavité où l'acide carbonique abonde et qui rappelle la « grotte du Chien » de Naples. Le gaz s'y accumule sur près de un mètre de haut, et un chien qui y pénétrerait d'aventure y mourrait asphyxié. Les touristes s'amusent à faire l'expérience classique de l'allumette enflammée. En se baissant et en plongeant l'allumette dans la couche inférieure de la grotte, on la voit s'éteindre brusquement. Il y a bien longtemps déjà que nous nous demandions pourquoi un industriel avisé ne se mettrait pas en quête d'une source puissante d'acide carbonique et ne s'en servirait pas pour emmagasiner le gaz qui se perd continuellement dans l'atmosphère, alors qu'il est fabriqué ailleurs artificiellement pour de nombreux usages. L'acide carbonique, qui n'exige que quelques dizaines d'atmosphères pour être liquéfié, est mis dans des réservoirs d'acier et vendu dans le commerce. On s'en sert ainsi communément pour la fabrication des eaux et des vins gazeux, pour les bains, pour refroidir la bière, car le liquide carbonique en se détendant engendre du froid; on l'utilise pour fabriquer des extincteurs, etc. Et c'est facile aujourd'hui, puisque le gaz liquéfié est transportable dans de solides bouteilles métalliques.

Un professeur de l'université de Clermont-Ferrand, M. Ph. Glangeaud, en étudiant récemment une source très riche en acide carbonique, a eu aussi l'idée de recueillir ce gaz pour les usages

industriels. On est bien certain qu'il n'y aura pas de mécompte, car depuis de longues années, on tire parti ainsi du gaz qui se dégage dans les régions volcaniques de l'Allemagne (Eiffel, Westphalie). J'avais, dit M. Glangeaud, depuis plusieurs années, attiré l'attention sur ce fait qu'il se dégage par jour, sans profit, en Auvergne, des milliers de mètres cubes d'acide carbonique. En liquéfiant ce gaz, on utiliserait un élément de richesse très appréciable. Ce gaz ne coûte rien à préparer puisqu'on n'a qu'à le puiser dans le sol; il est, en outre, plus pur que le gaz artificiel, qui renferme fréquemment des produits toxiques (oxyde de carbone, arsenic, etc.), alors qu'il ne contient que de l'oxygène et de l'azote, gaz favorables à l'organisme. Or, le projet est en ce moment en pleine exécution.

M. Glangeaud a arrêté son choix sur les sources de Montpensier (Puy-de-Dôme), situées en pleine Limagne, à 2 kilomètres d'Aigueperse, alignées sur des cassures de direction nord-est. Ce sont les seules qui sourdrent là, mais aux alentours, on remarquait des taches où l'herbe ne poussait pas, taches qui s'alignent à travers les champs cultivés dans la même direction nord-est. Elles étaient dues à l'asphyxie plus ou moins complète des plantes par l'acide carbonique qui se dégageait en ces points. Si les végétaux ont besoin de ce gaz pour vivre, la trop grande quantité les asphyxie comme les animaux. Sur les indications de M. Glangeaud, le propriétaire du champ, M. Margeridon, fit des sondages provisoires en tous ces points et partout il trouva en effet des venues abondantes d'acide carbonique.

Les sources du village de Montpensier vont donc pour la première fois, loin de ne servir à rien, nous enrichir d'un gaz réfrigérant et antiseptique. En ce moment, le débit du gaz est de 500 000 litres par jour, mais d'après les recherches de M. Glangeaud, ce volume sera notablement augmenté. Et nous nous servirons un peu partout du gaz volcanique.

La source de Montpensier est connue depuis longtemps; elle avait même un mauvais renom, on l'appelait *fontaine empoisonnée*. Les animaux qui viennent, en effet, s'y désaltérer étaient rapidement asphyxiés par l'acide carbonique. Encore une « fontaine de chien ». On y recueillait fréquemment des cadavres d'oiseaux, de lièvres, de lapins, de fouines, de chiens, de moutons, etc. Des enfants même faillirent plusieurs fois y trouver la mort.

Ces sources offrent du reste un intérêt paléontologique tout particulier que vient de mettre en relief M. Glangeaud[1]. Les

[1] C. R. de l'Académie des sciences, nº 4, 23 juillet.

cassures sur lesquelles se trouvent les sources sont dans les marnes calcaires pliocènes qui ont livré près de là une faune très riche en mammifères (rhinocéros, crocodiles, tortues, etc.). Deux des sources sourdrent au pied de cavités de plusieurs mètres de profondeur, au milieu d'une boue argileuse consolidée par places par des filons d'aragonite.

Or, dans les travaux de captage, on a recueilli, à $4^m,50$ de profondeur, des vases gallo-romains, puis un squelette humain complet, plusieurs squelettes de bœuf, de cheval, de mouton qui ont reçu un commencement de fossilisation.

A 5 mètres on a rencontré un squelette de mammouth (*Elephas primigenius*) avec ses molaires, ses défenses et les os des membres qui dénotent un animal de taille considérable; il était accompagné de débris d'ossements de bison (*Bos priscus*).

Pour M. Glangeaud, ces poches ossifères résultent de l'élargissement local par lequel arrivent l'eau minérale et l'acide carbonique. Leur profondeur lui paraît atteindre au moins 20 mètres. Elles ont été d'abord remplies par des dépôts de ruissellement, par une sorte de loess plus ou moins argileux, à travers lequel l'eau et le gaz se faisaient jour. Le remplissage de ces poches s'est fait à différentes époques, puisqu'on trouve des squelettes datant d'environ deux mille ans superposés à des fossiles tels que le bison et le mammouth, d'âge pliocène supérieur, c'est-à-dire ayant au moins cinquante mille ans.

Ces animaux et l'homme qui les accompagne ne semblent pas avoir été entraînés par ruissellement dans les cavités à eau minérale; ils ont dû y descendre naturellement, comme le font les animaux d'aujourd'hui, pour s'y réfugier ou y boire, car les cavités étaient très accessibles, et ils ont dû y être asphyxiés par l'acide carbonique. Ce gisement fossilifère est pour M. Glangeaud unique en son genre, bien qu'il rappelle à certains points de vue les fautes sidérolithiques et les poches à phosphorites du Quercy.

Bien des touristes profiteront des vacances pour aller visiter l'intéressante source de Montpensier.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Il est de plus en plus visible qu'il y a, dans notre gouvernement, une force qui l'attache au parti socialiste et que cette force s'incarne en M. Clémenceau, que sa première expérience du pouvoir ne paraît ni corriger de son naturel, ni guérir de son passé. Oratoirement ennemi du socialisme, M. Clémenceau est, dans la pratique, l'ami ou du moins l'allié des socialistes. Volontiers, il leur laisse entendre qu'il aspire à se séparer des ministres dont le « modérantisme » les scandalise. Ses actes sont plus éloquents encore. Il continue à leur immoler tel ou tel préfet qui leur a déplu, en temps d'échauffourées anarchiques ou en temps d'élections; de même, tel ou tel sous-préfet qui n'a pas prêté à leurs candidats un office suffisant ou suffisamment heureux. Il flatte aussi, avec affectation, leur « anticléricalisme » : d'accord avec M. Briand, il ferme 842 écoles libres et il annonce son dessein de procéder, sans plus tarder, aux 3000 inventaires qui, sur 68 000, n'ont pas encore été opérés. On avait toujours pensé que, dans l'histoire de notre pays, un gouvernement insurrectionnel, comme la Commune, ne comptait pas par ses décrets, par ses actes. C'était un gouvernement maudit et répudié, dans tout son fonctionnement provisoire, que cette Commune qui avait trahi la France vaincue et qui avait jeté ses bandes délirantes sur les restes de notre armée décimée par les désastres de la patrie. Insensible à ce souvenir, réfractaire à cette règle, M. Clémenceau a décidé que le titre de « membre de la Commune » (titre usurpatoire devant la République elle-même), pourra être inscrit sur les tombes. Qu'il ait ou non la religion de la Commune, on sait avec quelle égalité d'âme M. Clémenceau vénère les hommes de la Révolution tous ensemble; très différent en cela de Proudhon, qui idolâtrait la Révolution, mais qui détestait ou méprisait, un à un, les révolutionnaires. Aussi tolère-t-il que la statue de Marat, naguère érigée aux Buttes-Chaumont, puis reléguée dans l'ombre d'un dépôt de la Ville, reparaisse sur les Buttes, pour le plu

grand honneur du monstre. Mais pourquoi, avec une permission plus solennelle encore de M. Clémenceau, n'élèverait-on pas, demain, des statues aux « membres de la Commune » les plus fameux, à Rigault, à Eudes, à Rossel, à Bergeret? En les glorifiant, on les réhabiliterait. M. Jaurès applaudirait à cette apothéose et, bon gré mal gré, il faudrait bien qu'il en louât M. Clémenceau.

Pendant les dernières séances de la Chambre, on a beaucoup parlé d'une « nouvelle majorité », qui se formait spontanément. En un mois, soixante-quinze socialistes et une soixantaine de radicaux-socialistes s'étaient séparés du ministère; pour toujours, disaient-ils ou disait-on. Le ministère n'avait plus qu'à vouloir pour se composer une majorité raisonnable, paisible, fidèle, où les progressistes se rangeraient tôt ou tard. Vaine dispute et vaine conjecture. M. Clémenceau ne veut pas d'autre majorité que celle dont le parti socialiste constitue le groupe extrême et suprême. On l'a bien vu dans l'incident qu'a occasionné l'application de la loi du 14 juillet sur l'assistance des vieillards. Cette loi veut que les vieillards indigents reçoivent de l'Etat, dès le 1er janvier 1907, une allocation mensuelle qui pourra varier de 5 à 20 francs et, par précaution, elle stipule que, « pour les années 1907, 1908 et 1909 », la loi de finances déterminera elle-même la somme qui sera distribuée. Sur les instances de M. Poincaré, scrupuleusement soucieux de proportionner la charge aux « possibilités » du budget, il avait été décidé qu'en 1907, on n'allouerait que le minimum, 5 francs; on serait plus libéral, en 1908; on fournirait le maximum, en 1909. M. Clémenceau en avait informé les préfets par une circulaire très explicite. Mais cent sous! Une obole! M. Jaurès s'indigne d'une aumône si misérablement parcimonieuse. « C'est une mauvaise action », s'écrie-t-il, et, avec lui, le parti socialiste tempête, dans tout le pays. Le conseil général des Bouches-du-Rhône somme M. Clémenceau de déchirer sa circulaire : elle est une insulte « au peuple souffrant ». M. Clémenceau se trouble et son angoisse est complète, quand la commission du budget lui dépêche son président, M. Berteaux, avec des remontrances : elle prétend que les engagements électoraux de la majorité soient sacrés, pour les ministres; elle considère « comme un devoir strict l'application intégrale de la loi ». M. Clémenceau s'incline. Il mande à Paris le féroce gardien du Trésor, M. Poincaré, alors en villégiature. Conférence de M. Clémenceau et de M. Poincaré avec M. Berteaux. Conseil des ministres, à Rambouillet, où se reposait M. Fallières. Conférence de M. Clémenceau et de M. Poincaré avec la commission

du budget. Finalement, tout le monde se prononce pour « l'application intégrale ». On sacrifie la loi et le budget à la miséricorde furibonde de M. Jaurès. On donnera, en 1907, non plus 5 francs, mais 20; il en coûtera, non plus 10 millions, mais 23; il ne faudra augmenter que de 13 millions la dépense du budget. Donc, par une nouvelle circulaire, M. Clémenceau « annule » celle qu'un critique narquois avait appelée la « circulaire des cent sous ». Quant à la commission du budget, elle s'occupera, plus tard, de découvrir, dans un fonds quelconque de ses économies ou de nos impôts, les 13 millions dont M. Poincaré aura besoin pour couronner les 400 du déficit connu.

Politiquement, l'incident est significatif. Le gouvernement ne maintient pas seulement autour de lui la majorité du « Bloc »; il laisse croire que, le levier de cette majorité, c'est le parti socialiste. Il a suffi à M. Jaurès d'un éclat de voix, d'un geste, et M. Poincaré, aidé de M. Clémenceau, qui se montre aussi apte aujourd'hui à détruire un budget qu'autrefois un ministère, s'est empressé de déséquilibrer son budget, comme si l'équilibre n'en était, la veille, ni sérieux, ni respectable. On ne peut pas dire que M. Jaurès soit plus à blâmer, dans son rôle, que M. Poincaré ou M. Clémenceau, dans le leur : M. Jaurès fait, hardiment, son métier; M. Clémenceau et M. Poincaré n'ont pas fait leur devoir. Car, le courage de la résistance leur manquant, M. Clémenceau et M. Poincaré secondent le socialisme, à leur manière : l'un, en permettant que le parti socialiste domine la majorité, par et pour ces lois de « solidarité sociale » dont il s'attribue le monopole; l'autre, en lui livrant nos finances. M. Clémenceau se flatte d'enrayer le socialisme, après avoir favorisé l'ascendant du parti socialiste. M. Poincaré ne paraît pas avoir cette présomption. Mais, s'il ne défend pas mieux son budget que M. Clémenceau la société, ce qui aggrave son tort, c'est que, doué d'un esprit plus lucide que M. Clémenceau, il voit nettement, lui, l'aventure que court, avec son budget, la fortune publique. Il sait que, dans trois ans, la loi qui assiste les vieillards exigera de l'Etat beaucoup plus que les 30 millions annoncés. L'Office du travail, en 1899, évaluait la dépense totale à 165 millions; le ministère de l'intérieur, en 1903, après une enquête départementale, à 67 millions; le ministère des finances, en 1904, d'abord à 114, puis à 91 millions; le Sénat, naguère, par les calculs de Milliès-Lacroix, à environ 90. En réalité, nous sommes dans une ère de démagogie budgétaire. Le député, avide d'illustrer électoralement sa sensibilité par un coup de surenchère bienfaisante, propose une loi sociale, sans se préoccuper des frais; le gouvernement en garantit

l'exécution par un impôt quelconque; le contribuable, effaré, mais soumis, paie, quelle que soit la loi, quel que soit l'impôt. Et pourquoi, dans nos finances, l'anarchie dont M. Poincaré se trouve être, avec M. Clémenceau, l'artisan, malgré lui? Parce que, quand le parti socialiste a décrété l'obligation d'une loi dite « humanitaire », personne, ni Parlement, ni gouvernement, n'ose s'y opposer ou même modérer la demande, par peur de l'impopularité. Mais comment espérer qu'on puisse longtemps édicter des lois de « solidarité sociale », en ruinant les ressources des départements et des communes, avec celles de l'Etat, dans leur triple budget? De quel bénéfice la banqueroute générale sera-t-elle pour les pauvres?

M. Poincaré, en exposant à la Chambre le système de son impôt sur le revenu, ne s'est pas contenté de s'ingénier à calmer les inquiétudes que ce genre d'impôt a toujours excitées en France. Il a reproché à la « bourgeoisie » son esprit à la fois timide et récalcitrant, sa défiance de toute nouveauté fiscale, la pusillanimité de son tempérament économique. A l'entendre, les « bourgeois » dont les capitaux s'enfuient par-delà la frontière, pour se dérober à l'impôt sur le revenu, manquent de tout patriotisme, du patriotisme financier et de l'autre. C'est une trop facile ironie. Et, quand M. Poincaré, négligeant de se demander s'il ne rencontrerait pas, parmi ces capitalistes apeurés, nombre de bourgeois très ministériels, ne veut apercevoir en eux que des hommes de parti qui s'efforcent de nuire au gouvernement, à la République, par la perfide hostilité de leur argent, il se trompe. Dans l'impôt sur le revenu, ce n'est pas le principe qui effraye, c'est le mode; ce n'est pas l'impôt que lui M. Poincaré aura institué, mais celui que M. Jaurès médite d'établir. Tandis qu'en Angleterre, l'*income tax* a été créé par les conservateurs, pour parer à des nécessités nationales, l'impôt sur le revenu n'a jamais été préconisé, en France, que par les socialistes, non pas tant pour répartir l'impôt plus équitablement que pour sévir contre les revenus d'une seule classe et en niveler les fortunes; et, tandis que, dans l'Angleterre, l'*income tax* a une sorte d'uniformité constante qu'assurent le caractère de la nation et la stabilité de ses lois, l'impôt sur le revenu, en France, est destiné à varier, comme un instrument de vexation et de spoliation, selon que prévaudra davantage la conquête socialiste du Parlement et du gouvernement. Ce ne sont pas les seules différences. En Angleterre, les contribuables que l'impôt enrôle dans sa « cédule » du travail industriel et commercial, ne sont pas 200 000; en France, ils seraient 1 800 000. Les propriétaires

anglais que le fisc « exerce » sont 1 million; les propriétaires français seront 6 à 7 millions. Là-bas, la richesse mobilière est très concentrée; chez nous, elle est très disséminée. Et puis, le Français répugne, par ses mœurs, par ses habitudes, à tout ce que l'impôt sur le revenu, qui fera fatalement irruption dans le secret des affaires privées, a de personnel : rien ne sera plus odieux au contribuable que l'ingérence du concurrent, de l'adversaire, qui, avec l'aide du délateur, interviendront pour déterminer, par leur propre « déclaration », le taux de la taxe qu'il faut lui infliger. M. Poincaré pourrait apprendre, par divers rapports naguère publiés en Suisse et aux Etats-Unis, combien s'exaspèrent, d'année en année, dans ces deux républiques, les doléances des citoyens que blessent les formalités arbitraires et inquisitoriales de l'impôt sur le revenu. Dans les monarchies dont M. Poincaré nous allègue si républicainement l'exemple, non seulement l'impôt sur le revenu n'a été, ni en théorie, ni en pratique, une concession au socialisme; mais on a pris des mesures minutieuses, pour empêcher tout abus administratif, tout abus politique de cet impôt. Nos gouvernants sont bien inintelligents ou bien aveugles, s'ils ne savent pas que l'argent n'est d'aucun parti et que l'intérêt du contribuable est encore la force la plus capable d'agir et de réagir, avec le suffrage universel, dans les grandes heures de l'alarme publique.

Un très grave changement est, de nouveau, survenu en Russie. Le tsar, usant de l'art. 105 des Lois fondamentales, a dissous la Douma. Il en convoque une nouvelle, pour le 5 mars 1907. La Douma a siégé deux mois et treize jours. Son œuvre régulière aura été plus que minime : une seule loi, celle qui accordait 15 millions de roubles aux provinces ravagées par la famine. Tout le reste n'a été que fantaisies et chimères, usurpations et violences. Elle avait une grande et belle tâche : accommoder la vie de la Russie à un régime constitutionnel et concilier les attributions d'un Parlement avec l'autocratie, en tenant compte de la situation historique du pays. Elle a failli à cette tâche, comme si elle n'avait eu ni l'intelligence de son devoir, ni une notion exacte de son rôle. Elle s'était érigée en parlement souverain, absolu; elle prétendait ne pas connaître le gouvernement; elle se superposait à lui, elle se passait de lui. Elle parlait et légiférait dans le vide. Elle n'avait qu'une préoccupation : manifester devant le peuple. Elle formait un club révolutionnaire où idéologues et tribuns déclamaient à l'envi. Elle avait mérité de Tolstoï lui-même le plus rigoureux des jugements. Son

premier acte avait été de déclarer, dans une Adresse aussi confuse qu'orgueilleuse, la nullité des « Lois fondamentales », celles mêmes qui l'avaient instituée, et de contester au Conseil de l'Empire, qui était la Chambre haute du moment, la légitimité de son existence. Elle brisait ses rapports avec le gouvernement, en huant, en chassant les ministres du tsar, bien qu'ils ne fussent pas responsables devant elle. Elle s'investissait du pouvoir exécutif, en procédant elle-même à des enquêtes policières. Elle abolissait la peine de mort pour l'assassinat politique, alors même que les victimes, amiraux, généraux, gouverneurs des provinces, tombaient de plus en plus nombreuses. Elle décrétait un partage des terres, qui s'accomplirait par « l'expropriation forcée », et ses excitations multipliaient la jacquerie, avec des crimes atroces qu'elle n'osait réprouver que par quarante-six voix. Son dernier acte a, comme le premier, été inconstitutionnel. Au gouvernement qui avait affirmé son impossibilité de permettre « l'expropriation forcée » des terres, elle avait répliqué par une proposition équivalente et elle avait adressé directement au peuple un manifeste qui l'adjurait de la soutenir, de la défendre, contre le gouvernement. Il est vrai qu'elle avait presque aussitôt regretté son imprudence et que, sous l'influence des démocrates constitutionnels, elle avait émis une motion « exprimant l'espoir que le peuple resterait calme et attendrait le résultat des travaux de la Douma ». Le tsar a cru que l'expérience ne serait pas meilleure, si elle se prolongeait; il lui a paru que le désordre, au milieu duquel la Douma aurait à s'assagir, était un risque trop dangereux pour la sécurité de l'empire, autant que pour sa propre autorité. Il a donc dissous la Douma. Mais il a dit au peuple russe, dans un manifeste par lequel il justifie cette mesure : « En dissolvant la Douma, nous confirmons notre intention immuable de conserver cette institution et, conformément à cette intention, nous fixons la convocation de la nouvelle Douma pour le 5 mars 1907 par un oukase au Sénat dirigeant. » Comme garant de sa loyale intention, il a choisi pour premier ministre M. Stolypine, déjà ministre de l'intérieur : un homme intègre, courageux, habile, qui, pas plus « bureaucrate » que courtisan, s'était presque attiré le respect de la Douma. Le gouvernement russe a un délai de sept mois pour opérer lui-même les réformes nécessaires à la « régénération » de la Russie. M. Stolypine s'y dévoue. Il veut résoudre la question agraire, en améliorant avec une sagesse généreuse la condition des paysans; réorganiser la justice et la police, toutes deux néfastes si souvent; modifier le « statut israélite », de manière à « désintéresser » de la Révolution les six millions

de Juifs de la Russie. Si, ces soins aussi urgents qu'ardus, M. Stolypine s'en acquitte heureusement et si, par là, il réalise, pour la paix sociale de la Russie, ce que les révolutionnaires ne peuvent pas eux-mêmes, il aura, sinon mis fin à la crise tout entière, du moins conjuré le mal et le péril les plus menaçants.

L'âme slave, quoi qu'on en ait pensé dans certaines capitales de l'Europe, n'est pas encore parlementaire. Le sort de la Douma a laissé presque indifférente la masse immense du peuple; il attend, avec une patience nouvelle, les réformes que le tsar lui promet. Cependant les appels démagogiques n'ont pas manqué à la foule : celui des socialistes qui l'invitaient non seulement à la grève générale, mais à la guerre des rues; celui non plus des députés de la Douma, qui, de Viborg où ils s'étaient réfugiés, lui criaient : « Ne donnez pas un copeck au trône, ni un soldat à l'armée. » Il n'y a pas eu de révolte populaire, mais des épisodes d'insurrection militaire, comme les sanglantes mutineries de Sweaborg et de Cronstadt : mutineries si fréquentes depuis un an et qui mêlent, dans leurs attentats, la fureur révolutionnaire à l'indiscipline, sans que l'armée cesse d'être fidèle au tsar presque tout entière. Il semble que la dissolution de la Douma ait ému l'Europe plus que la Russie. C'en était à croire que, dans tous les pays, il y avait des doctrinaires libéraux chargés par le genre humain de veiller sur le régime parlementaire, fût-ce à Saint-Pétersbourg. Nulle part, on n'a été plus passionnément sévère qu'à Londres. Pendant que les journaux tenaient un langage violent, même agressif, le gouvernement proférait, par la bouche de sir Henry Campbell-Bannermann, une parole dont la véhémence était d'autant plus étonnante que, naguère encore, sa diplomatie tentait un rapprochement anglo-russe. C'était à la quatorzième conférence de l'Union interparlementaire. Sir Campbell-Bannermann y représentait le Parlement et le roi. Après avoir souhaité aux délégués de la Douma une bienvenue particulière et « salué » le tsar, « qui a tant fait pour développer l'esprit de paix », le voilà s'écriant : « La Douma, bien que dissoute, renaîtra. La Douma est morte, vive la Douma ! » Cette parole avait l'accent d'un regret; on l'a interprétée comme l'expression d'un blâme. Quel qu'en fût le sens véritable, elle était incorrecte, dans la circonstance. Sir Campbell-Bannermann avait oublié la réserve que le gouvernement anglais s'impose, d'habitude, dans les affaires intérieures des autres peuples. Mais, quelque mécontentement que l'exclamation de sir Campbell-Bannerman eût provoqué, à Saint-Pétersbourg, autrement irritante était la nouvelle qui racontait que l'Allemagne et l'Autriche interviendraient

militairement en Russie, dans le cas où les troubles agraires s'y aggraveraient. Cette fausse nouvelle avait retenti à la tribune même de la Douma. Elle était aussitôt démentie officiellement, à Budapest, et officieusement, à Berlin. Elle n'en était pas moins répétée par le Groupe du Travail et par le parti socialiste, dans le manifeste où ils disaient à l'armée et à la marine, en arguant des prétendues « négociations » du tsar et des empereurs d'Allemagne et d'Autriche : « Le gouvernement trahit le pays; il est hors la loi ». Que la crise, sociale et politique déjà, de la Russie, pût devenir, pour elle, une crise nationale, la prévision, malheureusement, n'en est que trop certaine et nous avons à nous en inquiéter, nous Français; car il importe, à la France surtout, que la Russie demeure dans l'attitude d'une grande puissance, sur le champ de bataille des ambitions qui agitent l'Europe.

La Conférence interparlementaire de Londres a disserté sur deux obligations platoniques : la première, qui forcerait les nations à ne tirer jamais l'épée qu'après avoir plaidé leur cause devant une Commission constituée pour leur servir d'aréopage; la seconde, qui les forcerait à inscrire, dans le programme de la Conférence de La Haye, l'an prochain, la réduction de leurs armements. Voici donc, pour les pacifistes, une surprise bien douce : de ces deux obligations, l'Angleterre agrée la seconde. Il y a plus. Avant même de professer la thèse à La Haye, elle donnera l'exemple : elle limitera le nombre de ses constructions navales. Comme sir Robertson, sous-secrétaire d'Etat de l'Amirauté, l'a déclaré à la Chambre des communes, « le gouvernement se propose, pour l'année fiscale 1907-1908, de mettre en chantier deux cuirassés, au lieu de quatre, comme cela avait été fixé précédemment, avec la réserve que, si le Congrès de La Haye échoue sur la question de la limitation des armements, un troisième cuirassé sera construit. » Toutefois, pour rassurer l'Angleterre sur le dommage que cette réduction, si partielle et si momentanée qu'elle fût, pourrait, en apparence, lui causer, sir Campbell Bannermann lui dit, ingénument, tout le secret de son « pacifisme » conditionnel : « Jusqu'en 1909, nous serons la seule puissance ayant une escadre de la classe du *Dreadnought*, qu'on dit être presque invincible. Jusqu'en 1909, nous en aurons une, et aucune autre puissance n'en aura, parce qu'en 1909, nous aurons quatre *Dreadnought* et que les autres puissances seront seulement en train de construire. Or, nous savons que ni la France, ni l'Allemagne, ni aucune autre puissance, ne peut nous égaler pour la vitesse ou le bon marché de la construction. » Ainsi l'Angleterre ne court aucun risque. Si les puissances consen-

tent à réduire leurs armements, elle gardera son écrasante supériorité d'aujourd'hui; si elles refusent, elle reprend, par la rapidité de ses travaux, l'avantage auquel elle aura renoncé pour une année; sa suprématie persiste. Elle ne sacrifie rien de sa sécurité, ni de sa force; c'est aux autres peuples seulement qu'elle demande un sacrifice : ils pourront s'affaiblir, s'ils désarment; elle, nullement. Elle possède, en ce moment, 51 cuirassés de première classe à flot ou en construction; l'Allemagne, 24; la France, 17. D'autre part, lord Brassey le démontre dans le *Times :* par le nombre des vaisseaux prêts à prendre la mer, l'Angleterre égale n'importe quel groupe de trois puissances; par le nombre des vaisseaux qu'elle a mis ou qu'elle peut mettre sur chantier, elle égale n'importe quel groupe de deux puissances, « avec marge ». Non, vraiment, elle n'a rien à craindre. Outre que, l'autre jour, les manœuvres de ses flottes, dont le formidable appareil couvrait deux mers et une partie de l'Océan, lui ont donné une si hautaine conscience de sa suprématie navale, l'état de l'Europe et de l'Asie la préserve, ce semble, de toute coalition. Elle pratique avec la France une « entente » plus que « cordiale »; l'Italie est son alliée; les Etats-Unis sont ses amis; et, là-bas, dans l'Extrême-Orient, le Japon la défendrait.

Avec de telles garanties, l'Angleterre peut, certes, se permettre son essai loyal du pacifisme. Mais son abnégation paraîtra-t-elle parfaite à tout le monde? Quand un homme d'Etat anglais épouse l'intérêt de l'humanité, il y a toujours des sceptiques pour se demander quel est, parmi les intérêts nationaux de l'Angleterre, celui qu'il a en vue, immédiatement ou non. A La Haye, l'artifice du gouvernement anglais n'illusionnera personne. L'éloquence de sir H. Campbell-Bannermann, avec les sous-entendus de son pathétique, a prévalu dans la Chambre des communes. Cependant les objections, les reproches mêmes, de M. Balfour gardent devant l'opinion publique leur valeur : il n'est pas dit que, tôt ou tard, le patriotisme britannique ne s'irrite de cette politique, sinon aventureuse, du moins vaine, et qu'alors, malgré la bravade de sir Campbell-Bannermann, le parti libéral n'en souffre dans sa « popularité ». Quant à l'Europe, on peut douter qu'elle imite l'Angleterre, parce qu'aucun peuple, parmi ceux dont la nationalité se tient en éveil, ne peut, comme la Grande-Bretagne derrière les remparts de ses flots et de son littoral, désarmer impunément. L'Allemagne, on le devine, ne changera pas son programme naval. C'est son droit. Que si elle juge nécessaire un nouvel accroissement de sa flotte, l'Angleterre la dénoncera-t-elle à la conférence de La Haye comme une puissance

belliqueuse et intraitable, particulièrement responsable de toutes les dépenses militaires dont gémit l'Europe? Ce serait une querelle qui prouverait que l'esprit pacifiste de l'Angleterre ne se confond pas avec l'esprit pacifique. La France, non plus, ne pourra pas se laisser persuader par sir Campbell-Bannermann. C'est contre la prépondérance, non de l'Angleterre, mais de l'Allemagne, qu'elle doit se précautionner. D'ailleurs, loin d'être en avance dans ses armements maritimes, la France est en retard. Au surplus, il faut qu'elle prenne garde d'encourager une proposition, qui, modelée sur l'exemple anglais, surgirait, de tel ou tel côté, pour l'embarrasser. Car, si l'Angleterre ne s'occupe que des armements navals, qui empêchera qu'une autre puissance ne pose la question des armements terrestres? Quels que soient les traités d' « arbitrage » conclus pendant ces dernières années, la difficulté de mettre d'accord toutes les nations pour une limitation respective de leurs armements, reste inéluctable. Que les arbitres veuillent soit désarmer les peuples qui se provoquent à la lutte, soit séparer ceux qui se combattent, leur rêve ne sera réalisable que le jour où le tribunal de La Haye aura organisé une gendarmerie internationale aussi forte que les deux ou trois nations réputées les plus fortes : jusque-là, ils n'auront comme sanction de leur arbitrage que, logiquement, l'impuissance, ou, illogiquement, la guerre.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Empire libéral. T. XI, 1 vol. in-18 jésus, prix 3 fr. 50.

Le volume XIe de *l'Empire libéral*, de M. Emile Ollivier, que la librairie Garnier met en vente, 6, rue des Saints-Pères, a pour titre : « La Veillée des Armes. » Ce titre indique que l'auteur arrive au récit de la guerre terrible. Nous assistons aux préparations qui se font de part et d'autre. M. Emile Ollivier expose dans ses lignes principales les améliorations, organisation et la tactique inspirées aux Prussiens par l'expérience de 1866; il présente le tableau le plus détaillé de la réorganisation militaire opérée par le maréchal Niel et l'Empereur. Sans contester les défectuosités de notre organisation de ce temps, M. Emile Ollivier conclut que nous étions prêts. Parallèlement, l'auteur poursuit le récit de l'évolution libérale qui aboutit aux élections de 1869 et à la défaite de l'Empire autoritaire. Le récit tout en relief et d'un mouvement qui ne se ralentit même pas dans les aridités des spécialités techniques, est orné de portraits vivants. Selon son habitude de noter et de juger les événements qui se mêlent aux péripéties de l'action politique, M. Emile Ollivier, à l'occasion de la mort presque simultanée, en 1869, de Lamartine, Rossini, Berlioz, caractérise une partie non suffisamment signalée encore de la nature poétique de Lamartine. Enfin, par un rapprochement ingénieux et savant entre Rossini et Berlioz, il donne de la musique elle-même une définition qui montre dans l'écrivain une nature où sont égales l'intelligence et la sensibilité, mères de l'art.

Les Egarés, par Jean Nesmy. Calmann Lévy. Paris, 3 fr. 50.

Tout le monde connaît le livre, si profondément triste, de M. Bocquillon, sur *le Patriotisme à l'Ecole*. Voici le même sujet repris, sous forme de roman, cette fois, par l'auteur de *l'Ivraie*. Jean Nesmy est un jeune. Son premier roman nous promettait quelqu'un. La lecture des *Egarés* nous prouve que nous possédons un *auteur* de plus.

Bien pensé, bien composé, bien écrit, avec une émotion d'autant plus pénétrante qu'elle ne s'affiche pas, avec des paysages et des descriptions que l'on voit, avec un bout d'intrigue, où une jeune fille charmante se laisse prendre si naïvement aux paroles dorées d'un triste sire, pour se reconnaître et se reprendre avant l'irréparable, avec l'amour du pays qui domine tout et vivifie tout, avec des caractères trop bien décrits pour n'avoir pas existé et n'avoir pas touché de près l'auteur. Ce livre est sain, est agréable, est une bonne action. Nous le recommandons volontiers à tous les lecteurs du *Correspondant*. Nous voudrions pouvoir le recommander à tous les instituteurs et à toutes les institutrices de France.

Julie de Lespinasse, par le marquis de Ségur. — Paris, Calmann Lévy, VII-651 pages in-8°, avec une héliogravure.

M. le marquis de Ségur s'est souvenu qu'il avait été le pénétrant et éloquent biographe de Mme Geoffrin. Il vient de faire revivre une autre héroïne de salon du dix-huitième siècle, Mlle de Lespinasse, l'amie de d'Alembert... et du comte de Guibert. Des documents nouveaux ont permis à l'historien d'éclairer bien des points obscurs de cette existence, qui eut toujours des parties mystérieuses. Son talent, compatissant autant que spirituel, arrache au lecteur non une excuse, mais de la compassion pour cette femme, victime de sa naissance, de son éducation, de son milieu, mourant dans le désespoir après avoir vécu dans l'exaltation.

L'Immaculée-Conception à l'Institut catholique de Paris, 8 décembre 1904. (Poussielgue.)

Cette brochure, tout à fait digne d'attention, renferme : 1° Un travail très complet, très clair, très intéressant de Mgr Péchenard sur l'histoire du dogme de l'Immaculée-Conception et sur le développement théologique dont il fut l'objet, principalement dans l'ancienne Université de Paris; — 2° une étude de M. l'abbé Rousselot sur la Vierge Marie dans la poésie française, étude aussi remarquable par la finesse littéraire que par la solidité et la rareté même de l'érudition; — 3° un sermon prêché par M. Auriault, professeur de dogme.

Hommes et choses du temps présent, 4 séries, par Guy de Charnacé (Emile-Paul).

Le doyen des journalistes français vient de publier la dernière série d'un ouvrage où l'on retrouve toutes les qualités qui justifièrent le succès de ses anciennes causeries. C'est la même ardeur dans les convictions, la même flamme de style, et l'arbre porte toujours des rameaux verts.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

DÉCLARATION

Le Pape a parlé. La question qu'il a souverainement tranchée est évidemment de celles où il lui appartient de commander. Pour les catholiques, quels qu'aient été jusqu'ici leurs sentiments particuliers, il n'y a donc plus qu'un devoir, la soumission.

Plusieurs, parmi lesquels le *Correspondant* compte ses plus dévoués amis et ses plus anciens conseillers, avaient pu, quand l'autorité ne s'était pas encore prononcée, laisser voir le désir qu'un moyen fût trouvé de sauvegarder les droits essentiels de l'Eglise, tout en se servant d'une loi dont ils n'avaient pas été les derniers à dénoncer la malfaisance et l'iniquité. Si tristes qu'ils soient de n'avoir pu prévenir une rupture douloureuse à leur foi et à leur patriotisme, ils tiendront à honneur de ne le céder à aucun de leurs frères, pour la loyauté de leur obéissance aux décisions du Chef de l'Eglise et pour leur zèle généreux à soutenir les luttes et à supporter les sacrifices qui seront la conséquence de cette situation nouvelle.

Cette obéissance, d'ailleurs, attend d'autres directions. Le Pape a dit ce qu'il ne fallait pas faire. Il reste à indiquer ce qu'il faut faire, à donner ces instructions pratiques que le Saint-Père avait annoncées dès la première fois qu'il avait pris la parole. De l'Encyclique il semble résulter qu'il charge les évêques de France de nous donner ces instructions. La tâche est difficile et périlleuse. Nous attendons avec une respectueuse impatience la décision de l'épiscopat, résolus à en faire la règle de notre conduite.

M[is] de Vogüé.

L'ACTE PONTIFICAL

DU 10 AOUT 1906

La séparation de l'Eglise et de l'Etat a été décidée, en France, le 9 décembre 1905, comme une dernière forme de la guerre au catholicisme. Les conseillers de cette rupture et ses exécuteurs songeaient moins à préparer à l'Eglise un genre de vie, qu'un genre de mort.

Toutefois, si tout semble clair dans la loi quand on regarde ses auteurs, tout devient obscur quand on lit son texte. Elle est un mélange contradictoire de mesures violemment persécutrices qui en forment toute l'armature, et de quelques dispositions qui semblent des vides où des débris de liberté religieuse trouvent un asile. Elle peut être l'œuvre d'ennemis résolus à satisfaire leur haine sans lui tout accorder, disposés à croire que les catholiques ont toujours trop de droits, sincères du moins dans les garanties avarement promises au culte. Elle peut être l'œuvre d'ennemis assez hypocrites pour disposer ces garanties comme des amorces dans un piège et attirer confiante la victime où l'attend le coup suprême. L'importance de ne pas se méprendre sur le caractère de l'œuvre est encore accrue par une singularité de cette loi. Son caractère essentiel est que, pour obtenir les avantages, les catholiques doivent adhérer à la loi par une coopération active, se grouper en « associations cultuelles », selon des formes prescrites, et ainsi, en échange de ce qu'ils obtiennent, signer pour ainsi dire eux-mêmes aux dépossessions dont ils sont victimes. C'est ce geste sollicité d'eux qui les a mis en demeure de consentir ou de refuser et les a faits, par la volonté du législateur, juges de la loi.

L'attentat aux droits de la société religieuse et à la liberté des consciences était assez patent pour que l'œuvre, dès sa promulgation, fût condamnée dans son principe par l'encyclique *Vehementer nos*. Pour déterminer quelle devait être, en fait, la conduite des catholiques, il fallait étudier les textes dans leurs détails et leurs obscurités, recueillir des informations, des avis, peser les conséquences : cette enquête exigeait du temps. C'est pourquoi le Pape,

dans l'Encyclique où il protestait contre la loi, remettait à plus tard l'envoi d' « Instructions pratiques ».

Cet examen distinct était dans la nature des choses ; il parut à certains un calcul de diplomatie, un art de diluer la contradiction entre l'anathème qui venait d'être prononcé au nom des principes, et les accommodements auxquels on se résoudrait au nom de la nécessité. Ce n'eût pas été la première fois que Rome, après avoir protesté contre une législation comme contraire au bien absolu, se serait résignée à la subir pour éviter un plus grand mal. Tel fut l'espoir de ceux qui avaient voulu la loi : bons princes, ils acceptaient les malédictions, pourvu qu'ils obtinssent obéissance.

Les catholiques se trouvèrent moins unanimes. La diversité de leurs avis s'expliquait par les contradictions de la loi. Les uns croyaient qu'une semblable agression légitimait toutes les résistances, que la France, avertie enfin par l'attaque directe à ses croyances, se lèverait pour les défendre, et ils commencèrent en mettant obstacle aux inventaires par lesquels commençait l'exécution de la loi. D'autres n'espéraient rien d'une violence désarmée contre l'Etat armé. Ils redoutaient que la résistance, au lieu d'être populaire, ne donnât aux ennemis plus de prises sur l'opinion gagnée par cet argument : « L'Etat incrédule, mais respectueux de la liberté, s'est séparé du catholicisme, en laissant aux catholiques leur culte public et des secours temporaires pour leurs prêtres. Les catholiques ont refusé de constituer les associations par lesquelles ces avantages leur seraient assurés. Ce sont eux qui ferment leurs églises, eux qui suppriment leur culte, eux qui affament leurs prêtres, préférant la ruine de leur religion au respect du pouvoir civil, toujours révoltés où ils ne sont pas maîtres. » Pour ne pas perdre les églises, le culte et ce que la loi laissait de pain quotidien aux prêtres, ceux-là souhaitaient qu'il fût possible de constituer des associations cultuelles. Parmi les uns et les autres, étaient des serviteurs également sûrs, également courageux, également illustres de l'Eglise, et tous, en conseillant ce qu'ils jugeaient utile, accomplissaient un acte de conscience. Leur sincérité fut accueillie comme une victoire par les auteurs de la loi, pour qui c'était double gain si la loi faisait la discorde entre les catholiques, et si les catholiques étaient conduits par la discorde au schisme. Mais tous ces catholiques, comme ceux qui attendaient en silence les instructions promises, étaient résolus à préférer à leur avis le jugement de leur chef, et cette fidélité, dont ils donnaient d'avance la promesse apportait, jusque dans l'expression de leurs divergences, la certitude d'un futur accord.

Des divergences existaient aussi dans le clergé et le Pape lui-

même leur fit un devoir de se produire, lorsqu'il convoqua, pour la fin de mai 1906, l'assemblée des évêques. A ces gardiens de la tradition catholique, à ces docteurs dans la science religieuse, apparaissait une antinomie entre les associations cultuelles et la structure de l'Eglise. L'Eglise est une hiérarchie d'autorité. Le pouvoir y appartient à chacun pour la part qu'il a reçue d'une mission divine; cette mission est conférée par le sacerdoce dont les degrés divers font inégaux les clercs, et dont le sommet et la plénitude sont la Papauté; et ce sacerdoce est établi pour consacrer et répandre la vérité religieuse parmi le genre humain qui la reçoit et la garde par l'obéissance. L'association cultuelle, remarquait-on, est l'introduction du gouvernement démocratique dans le monde religieux. Elle établit comme uniques représentants du culte auprès de l'Etat les laïques, elle constitue ces laïques en sociétés où tous sont égaux, elle attribue le pouvoir de résoudre à la majorité et au nom de la raison humaine. Sans doute, ajoutait-on, ces associations sont créées pour recueillir les biens laissés par l'Etat aux catholiques, prendre charge des églises, assurer des recettes, pourvoir aux dépenses, exercer un gouvernement du temporel, tâches auxquelles les laïques sont aptes. Mais, à l'exercice de ces fonctions est mêlé le danger permanent que les laïques envahissent les droits du sacerdoce. Non seulement ces associés seraient libres de méconnaître l'influence légitime qui, en vertu de sa vocation même, appartient au prêtre sur l'emploi des biens destinés au culte, mais le secours matériel qu'ils apporteraient au clergé multiplierait pour eux les prétextes à prétendre à une part du gouvernement religieux, à se constituer les patrons ou les adversaires de certaines piétés, de certaines doctrines, à rendre, selon qu'ils trouveraient des prêtres souples ou fermes, tout aisé ou difficile, à réclamer le départ des uns, à exiger la nomination des autres, sous peine de grève religieuse, et s'imposant par là aux évêques eux-mêmes, à introduire dans l'Eglise une usurpation et l'anarchie. Telles étaient les objections faites à l'institution des associations cultuelles. Toutefois, notre épiscopat sentait aussi, et plus encore que les laïques, la responsabilité et l'angoisse du culte interrompu, du clergé sans ressources. C'est pourquoi beaucoup, dans l'assemblée, auraient voulu légitimer l'emploi des associations en prenant des garanties contre elles, et, les rendant canoniques, ne sacrifier ni la hiérarchie ni le culte. Mais toutes les solutions examinées par l'assemblée et soumises au Saint-Siège étaient comme suspendues à cette volonté principale, unanime et solennelle, de tenir pour préféré par tous ce que le Pape déciderait.

Ainsi le premier résultat de la loi faite pour « libérer les laïques

du joug sacerdotal et romain » a été de montrer l'unité d'une Eglise où les fidèles ne se séparent pas plus du sacerdoce que le sacerdoce du Pape.

Le Pape vient de se prononcer. Par sa lettre du 10 août 1906, il confirme l'Encyclique *Vehementer nos* et refuse la soumission de fait à la loi déjà condamnée en droit. Il n'est pas douteux que l'obéissance des catholiques ne soit immédiate et universelle. Mais, comme l'obéissance des chrétiens doit être raisonnable, selon le mot de l'apôtre, il convient d'examiner ce que le Pape a voulu, pourquoi il l'a voulu et quel avenir prépare sa décision.

Ceux qu'elle devrait le moins surprendre sont les auteurs de la loi. S'ils désiraient assurer à leur œuvre l'adhésion de l'Eglise, quelles étranges voies ont été les leurs! Les gouvernements, même des peuples non catholiques, comprennent l'intérêt de rapports continus avec le chef d'une religion qui compte cinq cents millions de fidèles. Quoi qu'ils pensent du catholicisme, ils savent que la politique est l'art de connaître et de se ménager les forces, ils respectent en lui la plus grande des forces morales. Aucun peuple plus que la France n'avait de liens avec la Papauté : la puissance traditionnelle et toujours vivante de la foi chrétienne dans notre pays, l'intérêt de garder au dehors, grâce à l'appui du Saint-Siège, notre prépondérance catholique suffisaient pour rendre précieux à tout gouvernement digne de ce nom le maintien de nos rapports avec le Saint-Siège. Ils devenaient plus opportuns encore, si le gouvernement songeait à modifier la condition de l'Eglise dans l'Etat. Un échange de vues sur des matières aussi difficiles était le plus sûr, le seul moyen d'établir un régime, acceptable aux deux parties. Or, c'est au moment où l'Etat français méditait la séparation qu'il a voulu rompre tout rapport avec le Saint-Siège. Rappeler les détails de cette rupture est superflu, toutes les pièces de l'affaire sont publiques. Elles suffisent à prouver qu'à l'oubli de nos intérêts les plus évidents, des ministres français joignirent une incontinence de grossièreté. Par ces procédés, ils s'interdisaient eux-mêmes tout accès auprès du pouvoir religieux, tout moyen de tâter l'Eglise, d'apprendre par des négociations ce qu'on peut gagner sur son esprit conciliant, ce qu'il faut céder à l'inébranlable de sa foi. L'amertume de telles avanies était faite pour inspirer à leur victime, au nom de sa dignité blessée, un désir de représailles, si ce souverain n'eût été le Pape.

La dignité des Papes, il est vrai, leur commande autre chose que la dignité des rois. Les renoncements du sacerdoce leur ont appris à tenir leur personne pour si peu de chose, et les devoirs du pontificat les élèvent si haut que l'injure ne les atteint pas :

elle passe au-dessus de leur humilité et au-dessous de leur zèle. La seule affaire d'honneur pour eux est le service des âmes et, quels qu'aient été les procédés du gouvernement, Pie X ne se serait pas vengé sur la loi, si la loi avait respecté l'Eglise. Mais il se trouve que, pour cette loi, l'intervention du Pape n'eût pas été seulement utile, qu'elle était nécessaire et que l'œuvre accomplie sans lui contient une usurpation.

Sans doute, toute nation est souveraine pour statuer sur ses propres affaires, mais aucune n'est compétente pour statuer seule sur les affaires d'autrui. La loi supprime un Concordat qui avait réglé les rapports de l'Eglise et de l'Etat par le consentement des deux puissances, et mis fin à un immense litige de propriété. L'Eglise, sous l'ancien régime, possédait de grands biens; la Révolution les avait pris au nom de la nécessité publique, mais, en reconnaissant le droit de ceux qu'elle dépouillait et, pour indemnité, s'était engagée à pourvoir à jamais aux dépenses du culte. La promesse n'ayant pas été tenue, les acquéreurs des biens ecclésiastiques et l'Etat qui en détenait encore une partie, n'avaient à les posséder aucun titre, sinon la force, et l'évidence de cette iniquité suffisait à amoindrir d'une façon funeste le prix de ces biens et la sécurité de leur possession. Par le Concordat, le pouvoir civil obtint que l'Eglise renonçât à poursuivre la restitution des biens qui lui avaient été enlevés, mais il l'obtint parce qu'il offrit comme dédommagement perpétuel le budget des cultes. La loi de 1906 a donc enlevé aux catholiques ce qui leur appartenait, et elle n'avait pas le droit de le faire sans avoir convenu avec leur chef, le Pape, d'un autre dédommagement. Car si, pour rompre une amitié entre deux personnes, la volonté d'une seule suffit, pour diminuer ou détruire une dette, la volonté du débiteur ne suffit pas, il faut le consentement du créancier. En supprimant de sa seule autorité la dette de la France, le législateur de 1906 a fait à la fois une usurpation et un vol. De quel droit le Pape les aurait-il légitimés? Comment le gardien de la morale privée et publique absoudrait-il une si scandaleuse improbité? Comment le chef du sacerdoce garderait-il le silence devant un vol qui enlève à tous les prêtres vivants une notable partie de ce qui leur est dû et refuse toute ressource aux prêtres futurs? Comment l'économe de l'avenir, qui doit, au prix des épreuves présentes, sauvegarder les lendemains, leur léguerait-il pour patrimoine sa capitulation?

Cette loi, qui fait faillite à la dette reconnue par les engagements les plus solennels, fait faillite à sa propre promesse d'organiser la séparation entre l'Eglise et l'Etat. Il n'est qu'une façon loyale de comprendre les relations entre ces deux puissances quand elles

désunissent leur sort, c'est que chacune reprenne sa liberté. L'Etat devient étranger à l'Eglise, c'est dire qu'il n'est envers elle ni protecteur, ni adversaire. A la place de privilèges mêlés à des servitudes, les croyants ont leur part de tous les droits garantis aux autres citoyens, sous la protection des lois communes organisent comme ils veulent leur culte déclinant ou prospère, et sans que l'Etat intervienne pour amoindrir leur force ou fortifier leur faiblesse. Que l'on compare à ce régime loyal les contraintes imposées aux catholiques par la présente loi.

Ce n'est pas assez qu'elle leur enlève par confiscation les ressources, elle règle minutieusement l'organisation de cette Eglise à laquelle elle se dit étrangère, et chacune de ses prescriptions est pour refuser aux catholiques les prérogatives offertes aux citoyens par le droit commun. La France est le pays du monde où la loi oppose les plus invincibles obstacles à la puissance exagérée des associations. Depuis 1789, la jalousie de l'Etat vit dans la peur de toutes les forces collectives, et les ressources que les catholiques auraient trouvées dans notre droit pour se grouper et vivre n'étaient dangereuses pour personne. Le législateur de 1906 interdit aux catholiques le bénéfice de cette législation commune. Il crée pour eux et impose à eux seuls une forme d'association; cet Etat étranger à l'Eglise choisit parmi les circonscriptions religieuses qui, pour lui, désormais sont inexistantes; il ignore l'unité dont le Pape est le juge et le gardien, le diocèse dont l'évêque est le chef, et il connaît la paroisse; dans la paroisse, il ignore le curé et connaît les laïques; il fixe le nombre de ceux-ci qui devront se grouper, limite leur droit d'acquérir à des cotisations annuelles et à des économies dont il limite l'étendue, prescrit le placement et détermine l'emploi; il ne permet pas aux fidèles de constituer avec leur argent et par des libéralités volontaires un patrimoine à leur culte.

Voilà ce que les catholiques doivent accepter, pour obtenir que leurs églises et les anciennes fondations faites en faveur du culte soient mises à leur disposition. La largesse de l'Etat ne va pas au delà. Toutes les libéralités confiées par la foi de nos pères à l'Eglise, pour des œuvres d'éducation et de bienfaisance chrétiennes, sont retenues et attribuées par lui à des œuvres d'éducation et de bienfaisance laïques, c'est-à-dire contraires à la volonté des donateurs. Et ce dont il ne nous dépouille pas, dans quelle mesure nous le laisse-t-il? Ces églises, que leur architecture même rend impropres à tout autre usage que la prière et dont il ne saurait utilement se servir, les donne-t-il du moins, faible compensation à tout ce qu'il prend? Il stipule que ces édifices restent la propriété de l'Etat, des départements ou des com-

munes[1], qu'ils sont seulement mis à la disposition des fidèles, et que cette « jouissance » leur pourra être enlevée, « si l'association cesse de remplir son objet[2] » : surveillance naturelle de la part d'un gouvernement qui serait impartial, précaution redoutable de la part d'un gouvernement hostile et qui, se réservant de statuer « par décret[3] » sur le plus vague des griefs, nous offre pour unique garantie son bon plaisir. Cet arbitraire, en dissolvant l'association, ressaisira les biens qu'il semble lui rendre et les ressources qu'elle aura réunies pour le culte, et les distribuera « aux établissements communaux d'assistance et de bienfaisance[4] ». Il suffit que l'Etat le veuille, et ce dernier trésor recueilli par la foi chrétienne fournira aux besoins d'une philanthropie étrangère à l'esprit chrétien. Ce n'est pas assez : ces biens pourront même soutenir un culte rebelle au catholicisme, pour peu que des hommes détachés de l'unité catholique se déclarent en association cultuelle, réclament à ce titre l'église et les biens de la paroisse, choisissent un prêtre sans le concours de l'évêque, et le gardent malgré les censures de Rome. Rien n'y faisait obstacle dans le texte premier de la loi. Les protestations des esprits loyaux, contre ce budget du schisme préparé par l'insouciance ou par la ruse, furent si évidemment justes qu'elles imposèrent l'adjonction de cette formule : « Les associations se conformeront aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice[5]. » Et, comme l'organisation du culte catholique exige que le prêtre soit sous l'autorité de l'évêque soumis au Pape, on affirma que l'indiscipline ou le schisme devenaient impossibles aux associations cultuelles. Mais les libres-penseurs alors de s'indigner plus fort que tout à l'heure les catholiques, et de dénoncer comme une intolérable servitude cette consécration de l'autocratisme romain par une loi française. Ils maintinrent, comme leur dogme, que l'Etat devait connaître seulement des citoyens français, les tenir pour catholiques sur leur parole, voir dans toute association cultuelle un tout religieux, ne pas s'inquiéter si ces groupes étaient en similitude ou en dissidence de doctrines les uns avec les autres, même préférer, en philosophe, la diversité infinie des sectes, comme moins dangereuse à l'Etat et plus conforme à la liberté de l'esprit humain. Et sur leur sommation fut accordée à eux aussi une garantie qui annulait la précédente : il fut écrit que décider ce qui était conforme aux règles générales du culte appartiendrait, non aux représentants de ce culte, mais à des juges laïques. Et ces juges ne sont même pas ceux de droit commun.

[1] Loi du 9 décembre 1905, art. 12. — [2] Art. 13. — [3] Art. 13. — [4] Art. 9. — [5] Art. 4.

Certes, la sûreté offerte par eux eût été médiocre pour l'Eglise et surabondante pour l'Etat : on sait comment, de plus en plus, ils se recrutent et avancent et que la magistrature devient la maçonnerie assise. On ne les a pas jugés assez sûrs. On a remis la connaissance de ces difficultés « au Conseil d'Etat[1] », au plus dépendant, au plus amovible, au plus politique des tribunaux. On ne veut pour le Christ que le tribunal de Caïphe.

Dépouillés des biens que leurs pères avaient consacrés à l'Eglise, dépouillés des garanties que les libertés modernes promettent à tous les citoyens, régis par une loi d'exception, justiciables d'un tribunal d'exception, les catholiques de France ont leur ghetto.

Ce n'est pas assez dire. Le Juif dans son ghetto, quand les grilles en étaient fermées sur lui, se sentait à jamais captif mais défendu : sa misère du moins était stable. La stabilité, voilà le caractère essentiel aux lois, et surtout aux lois qui règlent l'état du personnel. Si la présente loi de séparation avait ce caractère définitif, les catholiques auraient eu à peser ce qu'elle leur enlève, ce qu'elle leur laisse, et il eût été prudent de consentir à beaucoup de sacrifices pour s'assurer la paix. Mais ils n'ont pas l'embarras de ce choix. On a pris soin de les avertir que cette loi était un premier pas, une transition, accordait beaucoup trop à l'Eglise, et qu'une autre loi succéderait, celle-là vraiment républicaine, pour fermer définitivement les édifices de superstition et transformer en délit l'indécence publique des prières. Cet avenir a été annoncé par les voix des prophètes qui, depuis vingt ans, ne nous ont jamais trompés quand ils nous menaçaient, par les voix des chefs qui ont toujours commandé aux événements. Si la loi présente suffit à faire périr de faim et d'anarchie le catholicisme, la loi sera bonne et maintenue. Mais, s'il souffre sans s'affaiblir et sans se diviser, on affilera une autre loi plus tranchante. La persécution est en marche, et, dans sa marche, elle enlèvera, demain peut-être, aux catholiques les derniers avantages pour lesquels ils auraient consenti tant de sacrifices. On comprendrait que leur patience acceptât la plus étroite des prisons, mais qu'ils acceptent pour prison un piège aux parois mobiles et destinées à se rapprocher jusqu'à étouffement de la victime, c'est trop.

Si ce sont là les caractères de la loi française, ne suffiraient-ils pas à légitimer la décision du Souverain Pontife?

Mais il n'a pas seulement la sollicitude de l'Eglise de France.

[1] Loi du 9 décembre 1905, art. 8.

Il a la responsabilité de l'avenir catholique dans le monde entier. Or, partout les rapports entre l'Eglise et les Etats sont ébranlés. Les gouvernements les plus chrétiens s'essayent, dans les accords maintenus avec elle, à réduire les privilèges anciens qu'a reçus d'eux la religion et à obtenir une part plus grande des droits qui lui appartiennent. De plus, des vents nouveaux apportent aux nations européennes le désir de changer l'antique alliance des deux pouvoirs en un régime de séparation. Et ces vents soufflent de la France plus que de l'Amérique. Si Pie X avait paru accepter, comme changement légitime ou mal secondaire, qu'en France le régime de la séparation remplaçât le régime de l'entente, que les clauses convenues et réciproques de cette entente fussent détruites par la volonté d'un seul contractant, que cette séparation refusât aux catholiques leur part légitime des libertés communes et leur imposât un régime destructeur de la hiérarchie catholique, il se serait enlevé toute force pour s'opposer à ces maux dans d'autres contrées. Car tous les gouvernements attentifs exigeraient comme légitime ce qui aurait été concédé à l'un d'eux. Et comment leur refuser ce qu'on aurait laissé établir dans le pays, de tous le premier par l'antiquité de la foi, par le zèle de ses actes et tenu pour la norme de la société chrétienne? Le refus opposé en France par Pie X aux innovations injustes, sa résolution de préférer toutes les épreuves, fût-ce la suspension de la vie religieuse dans le pays dont le zèle est le grand auxiliaire de l'apostolat catholique, lui font plus assuré partout l'exercice de son magistère. Par la France, il annonce à tous les amis et à tous les ennemis de l'Eglise sa fermeté de pontife, il prévient les tentatives semblables qui se prépareraient ailleurs; en refusant d'abandonner ce qui est indispensable à l'Eglise de France, il sauvegarde ce qui est indispensable à l'Eglise universelle.

Quelque chose égale la netteté de l'acte pontifical, c'est sa mesure. Il n'y a pas là le geste impétueux d'une volonté que l'indignation rend intraitable, et que l'élan de son zèle emporte : il y a le calme d'une conscience qui n'a ni la peur ni le goût de la lutte, et qui veut marquer à la fois les limites des résistances obligatoires et des accords licites.

Il ne tient pour parfaite que la société où les hommes conforment leurs lois civiles aux vérités morales, et, certain que ces vérités ont été apportées au monde par le christianisme, il ne croit normalement constituée que la société où l'Eglise et l'Etat vivent d'une commune vie. Et les politiques les moins autorisés à lui faire un grief de cette conception sont les Français incrédules qui, étranges séparatistes, ne cessent de bouleverser la

France depuis vingt ans pour inspirer de leur incrédulité toutes les institutions et, par une contrainte d'irréligion, établir l'unité des esprits. Mais entre eux et le Pape existe cette différence que le Pape est moins intolérant. Il reconnaît que la séparation des deux sociétés civile et religieuse peut n'être pas inacceptable. Il ne la tient pas pour inacceptable, si l'Etat, qui se sépare de l'Eglise, lui laisse « la ressource de la liberté commune à tous et la propriété de ses biens ». Il rappelle que l'Eglise s'accommode de ce régime en plusieurs pays. Et il définit lui-même, par les termes les plus explicites, sa résistance, quand il constate qu'elle condamne, « non une loi de séparation, mais une loi d'oppression ». Il limite son grief véritable à cette « loi restant telle quelle », et aux « associations cultuelles telles que la loi les impose ». D'où il suit que cette résistance ne condamne pas toute loi de séparation et toute association cultuelle. Et il déclare que, pour rendre la loi et les associations qu'elle a créées acceptables à l'Eglise, il suffirait, d'une part, que la constitution de l'Eglise et les droits de l'autorité religieuse fussent sauvegardés; d'autre part, que la possession des biens nécessaires à l'Eglise et particulièrement des édifices sacrés lui fût irrévocablement reconnue.

Il a fait ainsi connaître à la fois et la séparation dont il ne peut vouloir, et la séparation qu'il peut accepter. En même temps qu'il se montre résigné à subir la guerre, il se montre désireux d'assurer la paix.

C'est maintenant au gouvernement français de montrer par ses actes s'il veut la paix ou la guerre. La paix ne sera pas rompue si deux changements souhaités par le Pape sont apportés à la loi. La paix est déjà rompue, répondent les défenseurs de la loi; à en croire les informés, le Parlement ne touchera pas à son œuvre : *Quod scripsi, scripsi*. En vérité, quand un Pape, traité avec le mépris et les provocations que l'on sait, ne croit pas une entente avec ses insulteurs offensante pour sa dignité et songe seulement au bien général, ce serait une ironie excessive que des députés préférassent au bien général la religion de leur dignité; une ironie excessive, quand ils passent leur vie à repriser leurs lois, qu'ils prétendissent pour la plus mauvaise à l'intangibilité; une ironie excessive, quand le chef d'un pouvoir établi sur la foi discute et soumet des raisons, que les mandataires de la raison imposassent leur conception sans débat et comme un dogme. Les demandes du Pape sont-elles insensées? Démontrer leur folie est la seule manière de lui donner tort. Sont-elles justes, les accueillir est la seule manière de n'avoir pas tort soi-même.

La raison publique n'est pas une de ces hautes cours où les gouvernements, à toute recherche embarrassante pour eux, obtiennent que des juges complaisants déclarent : « La question ne sera pas posée. » Dès maintenant, la question est posée. Oui ou non, le Pape est-il sage, quand il demande que les associations destinées, d'après la loi même, à assurer l'exercice du catholicisme, ne puissent être tournées en instruments de révolte contre la hiérarchie catholique? A-t-il des sujets de défiance légitimes? Est-il contestable que les inspirateurs, les fabricateurs, les exécuteurs de la loi souhaitent, les moins irréligieux une conquête de la France par le protestantisme? les plus politiques la ruine de la discipline catholique, force indépendante et, par suite, suspecte? les plus sectaires une persécution sans fin? Les uns et les autres ne se sont-ils pas vantés de leurs desseins à toute la France? Peuvent-ils s'étonner que le Pape les ait entendus, peuvent-ils lui en vouloir s'il les croit? Leur réputation ne les oblige-t-elle pas à donner un gage qu'ils ne confondront pas leurs passions d'hommes privés et leurs devoirs d'hommes publics? N'ont-ils pas senti eux-mêmes cette nécessité et prétendu fournir une garantie aux catholiques par le fameux article 4 sur les associations cultuelles? Et puisque cette garantie est illusoire, leur devoir n'est-il pas de la remplacer, s'ils sont sincères? Et comme elle est vaine, et par le vague des termes qui la consacrent et par la qualité du juge qui en connaît, est-il si difficile de la rendre efficace en déclarant que la conformité des groupes cultuels avec l'organisation générale du culte sera jugée par les chefs de ce culte? Où est l'humiliation de rendre nettes les formules obscures, et, accordant ce qu'on a déjà promis, de détruire par la loyauté du texte les soupçons d'artifice?

Le Pape est-il moins autorisé à réclamer pour l'Eglise la propriété incommutable des biens nécessaires à sa vie? La double expérience de la Révolution française et des jours présents ne prouve-t-elle pas que ces biens sont de facile prise pour les gouvernements besoigneux? Les ressources des associations cultuelles seront-elles plus respectées qu'il y a cent quinze ans, la fortune du clergé, qu'hier les dépouilles des congrégations, qu'aujourd'hui le budget des cultes? La présente loi n'annonce-t-elle pas pour demain la confiscation comme une mesure dont le gouvernement est maître? Ce n'est pas assez que ces pillages chroniques acquièrent force d'usage, on tente d'établir qu'ils ont force de droit. Les hommes pour qui la Révolution est un bloc voient bien dans son brigandage financier envers les catholiques le point faible et honteux de son histoire. La reconnaissance solennelle de la dette contractée par la France quand elle emprunta les biens du clergé, les promesses de l'Assemblée constituante au moment où elle saisissait les

biens, renouvelées par Napoléon comme un témoignage incontesté du retour à l'ordre, tenues pendant plus d'un siècle par tous les gouvernements comme une dette d'honneur, marquent d'une flétrissure commune et les lois terroristes qui décidèrent la faillite à la parole de la France, et la loi présente qui renouvelle cette improbité. Nier une dette n'est pas la détruire : cette évidence fait peser sur la déloyauté des législateurs contemporains la même réprobation morale qui pesa sur la déloyauté de leurs ancêtres, et prépare la transaction nouvelle où, d'accord avec l'Eglise, sera réparée l'injustice commise par l'Etat. Pour échapper à cet avenir et justifier le passé, il ne reste aux révolutionnaires qu'une seule ressource : nier que l'Eglise ait jamais été propriétaire. C'est, dira-t-on, une justification par l'absurde et il n'y a pas de propriété plus antique, mieux justifiée, aussi certaine que la propriété de l'Eglise dans l'ancienne France. Comme si l'absurde fait reculer la passion! La mauvaise foi politique tient école d'historiens, et, sur l'autorité des plus pauvres sophismes, le parti aujourd'hui au pouvoir dénie d'une seule voix à l'Eglise la propriété de ses biens sous l'ancien régime. Ces biens appartenaient dès l'ancien régime à la nation, et la jouissance seule était laissée au clergé. Donc la nation, quand elle a repris les biens, n'a pas contracté de dette envers lui. Donc les promesses faites en 1790 comme en 1800 ont été des libéralités et les libéralités peuvent finir par la volonté seule de celui qui, par sa volonté seule, les avait commencées. Donc deviennent légitimes les lois de la Révolution, la loi présente. Après avoir réhabilité le passé par cette théorie historique, l'irréligion a ses légistes qui prétendent gouverner l'avenir par cette théorie juridique : la seule propriété antérieure à l'Etat, et que par suite il soit contraint de respecter, est la propriété individuelle. Mais le droit des collectivités, personnes artificielles, est une création artificielle du législateur, elles se forment par sa permission, elles possèdent dans la mesure consentie par lui, il les supprime par sa volonté, et, quand elles meurent, leurs biens sans maître lui appartiennent par déshérence. C'est en vertu de ce droit que le gouvernement a recueilli les biens de toutes les associations religieuses détruites par lui, c'est ce droit qu'il se réserve d'appliquer aux associations cultuelles. Et dans un pays où ces doctrines sont devenues la pensée du règne, et où la pensée se change si vite et si souvent en faits, il serait excessif que le Pape, avant de conseiller aux catholiques de s'en remettre à l'Etat, voulût être assuré du sort préparé à leur confiance? Le Pape serait indiscret en demandant si l'Eglise sera propriétaire incommutable de ce qu'on prétend lui laisser, ou si les associations cultuelles, comme des éponges

qu'on presse quand on les juge assez gonflées, sont destinées à tempérer les sécheresses chroniques du fisc? Quelque disposé qu'il soit à se montrer généreux à l'égard des préjudices causés à l'Eglise dans le passé, il ne peut considérer avec un tel détachement l'avenir. L'Eglise ne peut obéir aux préceptes de son fondateur, pourvoir à ses œuvres, entretenir son culte, en un mot vivre, sans ressources. Et, fût-elle disposée à n'attendre ces ressources que de libéralités volontaires, encore faut-il que ces libéralités ne puissent pas lui être ravies. L'Etat est-il décidé à respecter cette propriété, pourquoi refuserait-il de le dire? Refuse-t-il de s'engager, comment s'étonnerait-il que le Pape ne pousse pas les catholiques à s'engager eux-mêmes?

A travers les trames obscures des habiles, Pie X a jeté sa simplicité, douce et droite comme un rayon de lumière. Le Pape a exprimé la crainte, fondée sur de graves apparences, que l'Eglise ne fût, si elle donne à des nouveautés légales le concours demandé par le gouvernement, atteinte dans sa vie matérielle et dans sa vie morale. L'Etat est-il résolu à respecter loyalement l'une et l'autre? Il a tous les motifs de fournir loyalement cette garantie, il n'a aucun motif de la refuser. L'Etat refusera-t-il à la fois de changer sa loi et de la justifier, il sera prouvé que l'essentiel de cette loi était de faire à l'Eglise les dommages redoutés par le Pape, et il sera justifié qu'elle est « non une loi de séparation, mais une loi d'oppression ». L'acte pontifical a donc ce premier résultat : il oblige les hommes au pouvoir à montrer ce qu'ils veulent.

Si leur hostilité contre l'Eglise ne les empêche pas de comprendre leur devoir envers leur pays, s'ils ne veulent pas exposer un grand peuple aux luttes religieuses, s'ils songent que, dans l'état présent du monde, la France n'aura jamais trop de concorde, ils jugeront, informés maintenant des seuls obstacles à la concorde religieuse, qu'il est facile de l'assurer en les supprimant. Alors, l'acte du Pape aura été glorieusement utile, car il aura hâté la paix.

Si la paix est ce que les hommes au pouvoir ne veulent pas, s'ils déclarent leur loi intangible pour laisser intacts les abus qu'ils y ont amassés, s'ils veulent ne plus connaître l'Eglise quand il s'agit de lui payer leur dette, et la connaître toujours quand il s'agit de rajeunir contre elle l'arbitraire; si, faute d'avoir pu attirer les victimes dans la prison captieuse, et par colère d'avoir été devinés, ils jettent le masque et montrent leur véritable face, l'acte du Pape aura eu encore un grand résultat : il aura rejeté la responsabilité de la guerre sur ses véritables auteurs.

Ce serait faire une injure, que nous devons croire encore immé-

ritée, aux hommes d'Etat français, de supposer certaine cette guerre et, par suite, de chercher, dès maintenant, comment il la faudrait soutenir. Nous devons attendre qu'ils l'aient commencée pour désespérer de leur patriotisme et de leur bon sens. Tout ce qu'il convient de dire aujourd'hui est que, si elle s'impose, nous la subirons avec douleur en songeant à tous ceux qui vont souffrir, avec angoisse en songeant à ceux qu'elle peut lasser, avec crainte de ses surprises, de ses longueurs, du trouble porté dans les habitudes vénérables et dans les âmes croyantes, mais du moins sans le remords d'avoir provoqué ces malheurs. Ils meurtriront nos cœurs sans les aigrir, sans les tourner aux violences que le Pape condamne. Notre véritable et invincible force sera dans cette évidence, destinée à convaincre de plus en plus tous les hommes sincères, que nos adversaires nous imposent un régime d'exceptions et d'arbitraire, et que nous voulons notre part de citoyens dans les libertés communes. Le Pape l'a dit au monde et à l'histoire, et par cela surtout sa parole, portant par delà les difficultés présentes, retentit jusque dans l'avenir. Nos adversaires auront contre eux la logique de leur régime et de leur siècle; les institutions de la démocratie et l'esprit de notre temps combattent pour nous.

Personne, pas même ceux qui peut-être commenceront demain cette guerre, ne peut prévoir quel caractère elle prendra. Leur intention première, autant qu'on peut juger les hommes si mobiles eux-mêmes dans la fuite des jours, sera de suivre d'un pas mesuré la pente où ils descendront. Mais sur cette pente les mouvements s'accélèrent malgré la volonté, et nous pouvons atteindre vite des régions désolées. Mais, que l'épreuve soit longue ou courte, qu'elle épargne nos courages ou qu'elle les exerce, nous n'abandonnerons pas la cause confiée à nos mains par nos ennemis et par notre chef. Nous ne savons ni la route, ni ses périls, nous ne savons ni combien de temps nous marcherons dans le désert, ni lesquels de nous parviendront jusqu'à la terre promise, mais nous savons que nous portons avec nous l'arche d'alliance, la loi des rapports nécessaires entre l'Eglise et les sociétés modernes, une revendication d'égalité dans les libertés communes. Rien de plus, rien de moins. Et, tôt ou tard, les pacificateurs que nous aurons mérités par notre constance viendront consacrer les droits que nous aurons défendus et reconnaître qu'en gardant l'indépendance de notre foi, nous aurons servi la liberté de tous.

Etienne Lamy.

LA DOCTRINE DE MONROE

ET LA POLITIQUE PANAMÉRICAINE[1]

II

Porto-Rico. — Lorsque l'Espagne eut été vaincue, le premier soin des Etats-Unis, dans le traité de Paris (1898), fut de s'assurer la possession de Porto-Rico.

Porto-Rico n'avait réclamé ni indépendance ni liberté; pour elle, personne ne crierait à la violation de la loi morale si elle changeait de maître; sa population livrée aux travaux agricoles vivait en dehors des destinées du monde; le Yankee pouvait donc envahir ce domaine. Le 18 octobre 1898, Porto-Rico entra sous le régime de l'occupation américaine et, dès lors, les Etats-Unis se préoccupèrent de plier l'île conquise à leurs mœurs et à leurs institutions et, bien plus qu'aux Philippines où la résistance des autonomistes entravait trop leur action, ils purent manifester leur tactique d'expansion.

Porto-Rico fut vivifiée par un régime douanier qui accorde à ses produits la franchise pour l'importation aux Etats-Unis. Dès 1901, un arrêt de la Cour suprême a constaté que l'île ne devait pas être considérée comme une contrée étrangère et que le tarif Dingley lui était inapplicable. A la même époque, un arrêt de la même Cour déclara exemptes de droits à l'entrée à Porto-Rico les marchandises venant des Etats-Unis, tandis que les marchandises arrivant de toute autre contrée pouvaient être frappées de droits d'importation par le gouvernement de l'île. La liberté du commerce réciproque entre les Etats-Unis et Porto-Rico et la protection contre les produits étrangers qui ne viennent pas des Etats-Unis forment le régime douanier de cette possession.

Politiquement, un double problème s'est posé aux Etats-Unis vis-à-vis de Porto-Rico : organiser un contrôle suffisamment rigoureux et, à côté de ce contrôle, accorder une part d'autonomie locale au peuple gouverné. La solution de ces données parallèles devant être d'arriver à un amalgame d'institutions et de

[1] Voy. *le Correspondant* du 10 août 1906.

droits de plus en plus conformes à l'idéal américain, il fallait d'abord que l'union précisât vis-à-vis d'elle la situation de Porto-Rico; ce n'était pas un « Etat », ce n'était pas un « territoire ». Or la Constitution n'avait rien prévu au delà des Etats et des territoires. Un arrêt de la Cour suprême de mai 1901 se chargea d'élucider la question; cet arrêt complète la Constitution des Etats-Unis au mieux de l' « intérêt supérieur »; il mène vers l'expansion et vers la conquête par l'établissement, au-dessus des Etats et des territoires, d'une catégorie de gouvernements provisoires, à institutions mixtes, amalgamées, territoires en chrysalide, dont l'éclosion politique s'élaborera lentement.

D'après les termes employés par la Cour suprême, Porto-Rico n'est pas étrangère aux Etats-Unis au sens « international » du mot, mais seulement au sens « domestique ».

Porto-Rico apparaît comme une contrée liée aux Etats-Unis sans leur être incorporée; c'est un territoire spécial, un « territoire conquis ». La Cour suprême le posa en principe : « Le gouvernement des Etats-Unis a le pouvoir d'acquérir tout territoire et de le garder sans l'incorporer immédiatement ». Mais elle ajoute : « Ce serait une violation de la Constitution et de la conscience du peuple des Etats-Unis que de maintenir ces contrées dans leur situation spéciale de « territoire conquis » autrement que temporairement. Le Congrès devra décider, tôt ou tard », que le « territoire conquis » a atteint la situation où il est propre à former « un membre de la grande famille américaine », c'est-à-dire à n'être plus étranger aux Etats-Unis, même au sens domestique du mot.

En attendant, le jugement du Congrès, — que Porto-Rico n'est pas encore digne d'être incorporée aux Etats-Unis, — s'est manifesté par l'acte du 12 avril 1900 (Foraker Act), en vertu duquel une loi de finances spéciales et un gouvernement spécial sont donnés à l'île conquise. Il n'est apporté aux lois et institutions existantes qu'un minimum de changement; le principe est qu'elles demeurent en vigueur et qu'elles restent applicables tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec le nouvel Act.

Le pouvoir exécutif est composé d'un gouverneur nommé par le Président des Etats-Unis et de six chefs de départements administratifs; le pouvoir législatif est aux mains des deux Chambres; le pouvoir judiciaire comprend un système spécial de Cour fédérale pour les causes qui pourraient naître entre les Etats-Unis et Porto-Rico.

Depuis juillet 1902, un commissaire de l'île siège à la Chambre des représentants des Etats-Unis, mais avec voix consultative, non pas voix délibérative. Il parle mais ne vote pas.

Les Philippines. — La guerre hispano-américaine procura aux Etats-Unis l'occasion de faire à la fois acte de panaméricanisme et d'impérialisme. L'Espagne possédait encore dans les mers lointaines du Pacifique une vieille colonie dont Lapeyrouse avait dit que c'était « la meilleure situation commerciale du monde ».

Une rébellion terrible agitait les Philippines lorsque les Etats-Unis eurent à en prendre possession. Après le traité de Paris, les insurgés, loin de se soumettre, se proclamèrent en république et se donnèrent une constitution régulière. Manille s'était rendue le 13 août 1898, mais, le 5 février 1899, sous Aguinaldo, tout l'archipel s'était soulevé de nouveau, réclamant l'autonomie administrative et politique et l'expulsion des moines.

Les deux corps d'armée que les Etats-Unis avaient dû envoyer aux Philippines furent débordés, et il fallut organiser la répression de la manière la plus sérieuse; une escadre américaine partit sous les ordres de Dewey et, durant quelques mois, 60 000 hommes de troupes menèrent la campagne dans l'archipel.

Le général américain Lawton fut tué le 19 décembre 1899 à San Mateo. L'année 1900 tout entière fut passée à poursuivre sans résultat Aguinaldo. Funston ne put le cerner et le faire prisonnier que le 29 mars 1901; dès lors, l'insurrection était frappée au cœur. L'état de siège fut maintenu quelque temps encore dans toute sa rigueur, et, au début de 1902, on parla d'amnistie. Aguinaldo lança du fond de son cachot une proclamation de paix. Le 4 juillet 1902, Roosevelt décréta la cessation de l'état de siège et l'établissement du gouvernement civil. Le manifeste fut lu publiquement à Luneta, en anglais et en espagnol, après une revue de 6000 hommes de troupes américaines et philippines.

Depuis la prise de Manille, les Etats-Unis avaient envoyé dans l'archipel 123 807 hommes et 4135 officiers; ils avaient perdu 4470 soldats et 282 officiers, mais la pacification n'était pas absolue, car les « Moros » de Mindanao n'avaient point déposé les armes; ce ne fut qu'en octobre que Davis put obtenir une paix relative des sultans de Soulou.

L'insurrection était vaincue, mais il fallait songer à fonder et bâtir sur les ruines amoncelées. Aux premiers jours de l'annexion, une commission était partie de Washington pour enquêter sur le meilleur moyen de concilier les aspirations des insulaires avec le contrôle du pays conquérant. L'arrêt de la cour suprême de mai 1901, en inaugurant dans le cadre constitutionnel une spécialité de « territoires conquis », supprima les difficultés.

Le régime militaire de Chaffee disparaissant, un gouverneur civil, — A. Taft, — lui succéda avec l'assistance d'une com-

mission américaine des Philippines. On laissa de côté les conseils de guerre, le supplice par l'eau, les massacres des enfants au-dessous de dix ans et la destruction systématique des bâtiments et des récoltes. Aguinaldo lui-même, libéré le 6 juillet, philosophait à Cavite et projetait d'aller faire une tournée de conférences aux Etats-Unis.

Les vétérans de l'indépendance supportaient cette sujétion dans l'espoir de la liberté future que l'on faisait miroiter à leurs yeux. On répétait partout la parole de Lincoln à Gettysburg : « Les hommes doivent être libres et tous égaux. » On insistait sur l'affirmation de la cour suprême. « Le contrôle des territoires conquis ne doit s'exercer que momentanément pendant le temps nécessaire d'un stage pour la liberté. » Roosevelt avait développé ce thème dans cent discours; il disait entre autres à Arlington : « Nous croyons que nous pouvons apprendre rapidement aux habitants des Philippines non seulement à jouir de leur liberté, mais encore à en faire un heureux usage. L'autonomie progressera d'ailleurs au fur et à mesure que progresseront les connaissances des Philippins. Ce n'est que lorsqu'ils se seront montrés, en se gouvernant eux-mêmes, dignes d'une liberté réelle qu'il sera possible de décider s'ils doivent exister indépendamment de nous ou s'ils doivent nous rester attachés par les liens de l'amitié réciproque et des intérêts communs. »

Les Philippins ont pris, pour la réalité, ce mirage. Ils n'ont pas compris que le jour où ils seront libres, si jamais ils le deviennent, ils ne seront pas des Philippins, mais des Yankees.

Sous la domination espagnole, les moines avaient accès au conseil municipal et au conseil provincial. Les supérieurs de tous les ordres religieux siégeaient au conseil d'administration du gouvernement général à côté de l'archevêque de Manille. Des biens immenses, des écoles nombreuses complétaient cette théocratie à laquelle tout devait rendre des comptes. C'est pourquoi, dans leur révolte contre l'Espagne, la première revendication formulée par les insurgés philippins avait été l'expulsion des moines. Le traité de Paris dut les rassurer sur ce point. Une commission américaine, avec Taft comme président, fut envoyée à Rome pour négocier; elle demandait à acheter, sur estimation d'arbitres, toutes les propriétés rurales des congrégations religieuses; elle demandait que le personnel espagnol de ces congrégations, et aussi les cinq archevêques fussent remplacés par des Américains et les Etats-Unis accorderaient les délais nécessaires pour opérer ces modifications en allouant une subvention aux Jésuites pour le maintien du grand observatoire de Manille. Le Vatican refusa ces propositions en se retranchant derrière le

traité de Paris qui assurait le libre exercice de leur vocation à tous les Espagnols aux Philippines.

La commission américaine dut quitter Rome le 24 juillet 1902 sans aucun avantage précis. Cependant, une entente amiable était sous-entendue, puisque un cardinal partit pour les Philippines afin de liquider de concert avec Taft, nommé gouverneur civil, les affaires ecclésiastiques de l'archipel.

Examinons maintenant le rôle des Etats-Unis dans les questions toutes récentes de la Colombie, du Venezuela, du Canal et de la république de Panama. La doctrine de Monroe « non définie pour mieux se prêter aux diverses interprétations suivant la diversité des cas », comme le déclarait le futur président Roosevelt dans ses *American Ideals*, se manifeste dans ces différentes questions avec toute l'audace du panaméricanisme yankee.

La Colombie. — L'insurrection de Colombie commença officiellement le 28 juillet 1899, et le décret déclarant l'ordre rétabli ne fut promulgué que le 1er juin 1903. La rébellion provenait de la rivalité ancienne et acharnée de deux partis : le parti libéral et le parti conservateur.

Dès 1895, les libéraux, qui avaient toujours été tenus à l'écart de la direction des affaires avaient fomenté une révolution, mais les troubles avaient cessé, un rapprochement s'étant fait sur le nom de Sanclemente, élu président. On s'aperçut bientôt qu'il ne gouvernait pas par lui-même, mais par son vice-président Marroquin, conservateur intransigeant. Les libéraux se retrouvèrent dans la même situation qui avait amené l'insurrection de 1895, ils rompirent le pacte et levèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Ils étaient mieux organisés et plus forts qu'en 1895; leurs rangs s'étaient grossis de tous ceux qu'avaient mécontentés la conduite financière du gouvernement colombien.

L'administration Marroquin devait jusqu'à cinq mois de traitement aux fonctionnaires, ce qui ne l'avait pas empêchée d'émettre pour 4 millions de « pesos », papier au cours forcé. D'autre part, les rebelles comptaient sur l'aide du parti venezuelien, à la tête duquel se trouvait Castro. Ils avaient rencontré dans le Panama une adhésion en masse parce que, sous l'influence américaine, l'isthme entretenait déjà des tendances séparatistes.

Les hostilités se bornèrent à des escarmouches plus ou moins meurtrières jusqu'au milieu de 1900. A cette époque, du 10 au 26 mai, eurent lieu des combats à Palonegro. Les conservateurs remportant la victoire, Marroquin renversa Sanclemente, (25 août 1900). En novembre, les libéraux venezueliens, sous Castro, offrirent leur aide au général insurgé colombien Uribe, et

les conservateurs colombiens formèrent aussitôt, sous les ordres du Venezuelien Gabiras, un corps de troupes qui, entrant au Venezuela, y suscita une insurrection. Castro, occupé chez lui, ne put aider l'insurrection colombienne qui, graduellement, s'éteignit.

Cependant il était réservé aux Etats-Unis qui, de loin, n'avaient point perdu un épisode de la lutte, d'intervenir pour en marquer la fin. Sur les ordres de son gouvernement, le contre-amiral de la flotte américaine, qui mouillait dans les eaux colombiennes, invita à une conférence de conciliation à bord du *Wisconsin*, les délégués des deux partis. Le traité de Panama et celui de Chinacota, (21 novembre 1902), furent le résultat de cette conférence. Avec le traité de Nerlandia (24 octobre 1902), ils déterminèrent la fin de l'insurrection colombienne. Les généraux Uribe, Herrera, Jaramillo et Marcias firent leur soumission. Les Etats-Unis eurent l'honneur d'avoir, par leurs bons offices, délivré la Colombie de la guerre civile, et le profit d'avoir posé un nouveau jalon dans la voie de la suprématie morale sur toutes les affaires sud-américaines. La Colombie était pacifiée, mais le Venezuela était encore à feu et à sang. Castro avait repoussé l'invasion de Gabiras, mais à Gabiras avait succédé Matos qui avait armé un navire flibustier, le *Ban Righ*, rebaptisé *Libertador*. Il avait distribué des armes en quantité, répandu l'or sans compter, s'était emparé de Ciudad Bolivar, de la région de l'Orenoque, de Carupano, de Barcelona et de Cumana. En juillet 1902, Castro était menacé de tous côtés. Il lança alors une proclamation grandiloquente qui rappelle les capitans du vieux théâtre espagnol : « J'étoufferai l'anarchie dans les anneaux de nos énergies, j'enchaînerai les événements à mon char de victoire, au sacrifice de ma vie, respectée par la mitraille dans cent duels avec la mort; soldats, je suis votre camarade de toujours ! Une place dans vos camps, un laurier de ceux que vous allez moissonner sont les seules aspirations de mon orgueil de patriote et de guerrier, dans ces moments solennels. »

Son éloquence n'avait pas fait sortir de terre des légions. A Caracas, on complotait dans les casernes pour renverser son vice-président Gomez. L'insurgé Ramos attaquait Valencia, et Matos marchait sur Caracas. Castro décréta le blocus des ports venezueliens, livra batailles sur batailles, exécuta des bombardements et finalement parvint à dégager Caracas le 25 novembre 1902 [1].

Les Etats-Unis le laissaient faire avec une réserve qui n'allait pas sans une certaine hostilité. Ils avaient refusé de reconnaître

[1] L'insurrection a été définitivement anéantie, le 16 juillet 1903, à la bataille de Ciudad Bolivar.

le blocus décrété par Castro, et lorsque la canonnière venezuelienne *Restaurador* crut pouvoir hisser le pavillon américain pour avancer jusqu'à Ciudad Bolivar, les Etats-Unis exigèrent des excuses du commandant et un salut au pavillon de l'Union.

Il fallut l'intervention au Venezuela des puissances européennes pour que le gouvernement de Washington se mit sérieusement en rapport avec Castro.

Dès le début de l'insurrection colombienne, Castro s'était empressé de violer, contre le gouvernement légal de Bogota, les principes de neutralité et de non-intervention. Il laissa les révolutionnaires colombiens s'organiser sur le territoire du Venuezela et permit l'armement, dans les ports venezueliens, de deux bateaux au service des rebelles de Colombie, *El Augusto* et *El Rayo*. La Colombie protesta contre ces infractions au droit des gens, mais Castro paraissait très peu disposé à tenir compte de cette protestation lorsque Gabiras envahit le Venezuela. Ce fut alors le tour de Castro de protester, et la Colombie désavoua l'expédition.

Castro, persistant dans une attitude provocante, la Colombie fit appel aux Etats-Unis et ceux-ci envoyèrent des cuirassés dans les eaux de Venezuela, ayant soin d'expliquer cet envoi par la note suivante : « Les Etats-Unis n'ont jamais eu l'intention d'employer la force des armes pour maintenir la liberté du commerce dans l'isthme de Panama, à moins qu'il ne devienne évident que la Colombie ne soit impuissante à le faire. Un appel de la Colombie leur fournit l'occasion d'exercer leur autorité, mais cet appel n'est pas indispensable. L'envoi des vaisseaux de guerre n'a pour but que de veiller sur les intérêts américains dans le cas où le trafic de l'isthme serait intercepté, ce qui n'est pas, quant à présent. »

Cette note est du 16 août 1901, et le 28 une communication de Washington réaffirmait que les Etats-Unis entendaient faire observer le traité du 12 décembre 1846 et assurer la circulation dans l'isthme, au cas où elle serait menacée. Le 4 octobre, les Etats-Unis offraient leur médiation entre Bogota et Caracas. Castro demeurait muet. Le congrès de Mexico, réuni en ce moment, fit entendre des paroles de concorde, et il ne réussit qu'à s'attirer une réponse hautaine de Castro. La Colombie rompit alors ses relations diplomatiques avec le Venuezuela, et les Etats-Unis firent protéger par des soldats les lignes de chemin de fer de l'isthme.

On s'attendait à une catastrophe lorsque la révolution éclatant au Venezuela obligea Castro à concentrer ses forces à l'intérieur. L'Angleterre et l'Allemagne se préparaient à exiger le payement de leurs créances et l'attitude comminatoire des Etats-Unis cessa vis-à-vis du Venezuela.

La doctrine de Monroe avait rempli et allait continuer à remplir

ses doubles fonctions, les Etats-Unis avaient agi comme médiateurs et arbitres « souverains de fait », entre des pays américains, ils allaient maintenant rappeler aux deux plus puissantes nations du vieux monde que la « doctrine » interdit toute immixtion étrangère sur le sol des deux continents américains.

Le Venezuela. — Avec les armements et l'état de guerre, les finances du Venezuela s'étaient épuisées; avec les soldes de fournitures, les pillages et les emprunts forcés levés sur les capitalistes étrangers, un passif formidable avait de plus en plus grevé le trésor venezuelien.

Les fortunes de nombreux Européens étaient compromises dans cette aventure. Des Yankees même s'étaient engagés, mais les allemands, anglais et italiens étaient ceux qui se trouvaient plus particulièrement atteints. Dès 1900, les trois puissances, — Allemagne, Angleterre, Italie, — s'étaient constituées, comme on l'a dit, les « recors » de leurs nationaux. L'Allemagne qui avait pris l'initiative de l'affaire, réclamait pour plusieurs millions de créances. Le « Disconto Gesellschaft » de Berlin avait reçu une garantie kilométrique pour la construction du chemin de fer de Caracas à Valencia. Depuis le 30 juin 1898, le Venezuela ne lui avait pas versé un centime d'arrérages. Des réclamations furent formulées : Castro y répondit par le décret du 23 avril 1900 où il déclarait que le Venezuela, déchiré par la guerre civile, ne pouvait en ce moment donner satisfaction aux puissances, mais que six mois après le rétablissement de la paix intérieure, le gouvernement de Caracas procéderait à la liquidation des dettes.

Les puissances, trouvant cette réponse insuffisante, continuèrent leurs protestations et leurs sommations; mais Castro, occupé contre Gabiras, ne tenait aucun compte des avertissements.

Le 24 janvier 1901 il lança un nouveau décret par lequel les dettes postérieures à 1893 devraient être soumises dans le délai de 90 jours à un comité de juges venezueliens; appel pourrait être exercé devant la haute cour du Venezuela; on ne paierait que les dommages causés par une autorité légale, agissant avec caractère public, et le paiement s'effectuerait en titres d'une nouvelle dette appelée « dette de la révolution [1] ». Les puissances déclarèrent que cet abus de compétence du Venezuela était en dehors de toutes les théories juridiques et réclamèrent la substitution de l'action diplomatique à l'action exclusive des autorités locales. De longs pourparlers s'engagèrent. L'Allemagne perdit

[1] Voy. l'article de J. Basdevant, dans la *Revue générale de droit international,* juillet-août 1904.

patience la première, et en décembre 1901 son ambassadeur aux Etats-Unis — Holleben — fit connaître au gouvernement de Washington que la force serait employée contre le Venezuela si celui-ci résistait aux demandes qui lui étaient adressées. Toutefois garantie était fournie aux Etats-Unis que l'intégrité du Venezuela serait respectée. La diplomatie américaine, après avoir suggéré que l'on pourrait attendre la fin de la révolution, déclara qu'elle prenait acte de l'engagement du gouvernement de Berlin et que cela suffisait aux Etats-Unis pour apprécier la courtoisie de l'Allemagne, sans entrer dans le fond de la question. C'étaient presque les mêmes termes employés par Roosevelt dans son message du 3 décembre 1901. L'Allemagne, devant l'ambiguité de ces déclarations, n'osa pas aller jusqu'au bout de son « ultimatum » : elle était seule, il fallait attendre.

Cette attente ne fut pas longue; la question ne tarda pas à devenir pour l'Angleterre une simple affaire de protection des nationaux à l'étranger. Des navires de commerce anglais furent saisis, confiqués ou détruits par les agents venezueliens. Figueredo, consul venezuelien à Trinité, faisait payer d'avance entre ses mains les droits de douane aux chalands en partance pour le Venezuela. D'autre part le Venezuela, qui en 1901 avait déjà mécontenté l'Angleterre en poursuivant des contrebandiers avec une canonnière jusque dans l'île Pato, considérée comme anglaise, accentuait encore son inimitié à propos du *Ban Righ*, transport marchand à destination de Colombie, armé dans les ports anglais, et qui était devenu, sous le commandement de Matos, navire de guerre. L'Angleterre, atteinte, ne songea qu'à agir au plus vite; l'Allemagne s'unit à elle; l'Italie vint par surcroît, et le 7 décembre 1902 les Etats-Unis furent prévenus que les puissances conjointes allaient exercer des mesures coercitives contre le Venezuela. Le même jour Haggard, ministre résident d'Angleterre et Baltazzi, chargé d'affaires d'Allemagne, à Caracas, remirent l'ultimatum définitif au Venezuela.

Roosevelt vit le danger; les Etats-Unis étaient impuissants devant les forces unies de l'Angleterre et de l'Allemagne. Hay parla en 1902 comme en 1901. Il dit : « Le Gouvernement américain, bien qu'il regrette que des puissances européennes emploient la force contre des Etats de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du sud, ne peut rien objecter à leur recours aux moyens nécessaires pour obtenir le redressement des torts soufferts par leurs sujets, pourvu qu'on n'ait pas en vue une acquisition de territoire. » Pour appuyer ce langage, l'escadre américaine se maintint dans les eaux de Porto-Rico en surveillant les événements. Le 15 décembre 1902, les puissances saisirent

les navires de guerre venezueliens. Castro, qui sentait aux Etats-Unis un malaise latent que n'avait pu dissiper l'opinion de Roosevelt, proclama la résistance quand même. Les puissances saisirent la douane de La Guayra. Ce nouvel acte produisit à New-York et à Washington un redoublement d'émotion. Cullom, président du Comité des affaires étrangères du Sénat fédéral, alla jusqu'à prononcer des paroles de guerre. 53 navires de guerre et 14 000 hommes des Etats-Unis étaient mobilisés dans les parages où se réalisait l'intervention européenne. Après les coups de canon allemands qui suffirent à couler les deux corvettes venezueliennes — *Crespo* et le *Totumo* — l'opinion yankee réclamait l'intervention des Etats-Unis dans le conflit. Le gouvernement de Washington saisit un premier prétexte. Les puissances venaient de décréter le blocus des ports du Venezuela. Les Etats-Unis s'empressèrent de déclarer qu'ils ne reconnaissaient pas ce blocus, car ils n'admettaient pas la moindre extension du droit international du blocus pacifique. Les puissances annoncèrent le 20 décembre qu'elles établissaient le blocus de guerre. Sur cette nouvelle qui donnait à la situation une précision redoutable, Hay autorisa Bowen — ministre américain à Caracas — à employer tous ses bons offices pour amener un arbitrage.

Tandis que le cabinet de Washington exprimait au Foreign Office le désir de voir se terminer le conflit, il obtint de Castro le pouvoir d'accepter au nom de Venezuela le recours à une conclusion mixte. Le 22 décembre, les puissances acceptaient l'arbitrage en principe et demandèrent à Roosevelt d'être l'arbitre. Hay s'assura d'abord que les puissances accepteraient, à défaut du président des Etats-Unis, le tribunal de La Haye, puis il avertit Roosevelt qui refusa l'honneur qu'on lui offrait.

Les puissances s'inclinèrent; la tactique de Hay les avait conduites à un arbitrage nécessaire dont les Etats-Unis conservaient l'initiative. Ce fut Bowen, le propre agent de Roosevelt à Caracas, qui, commissionné à Washington par Castro, solutionna le conflit. On se mit d'accord pour ne porter à La Haye que la question de traitement préférentiel : les puissances bloquantes devaient-elles posséder, sur la retenue de 30 0/0 des douanes, un droit de préférence à l'encontre des autres créanciers?

Tout le reste fut réglé par arrangement direct. Bowen accepta le paiement immédiat de certaines réclamations dites de premier rang, et il laissa les autres aux commissions mixtes. Sur ces diverses bases trois protocoles du 12 février 1903 terminèrent le conflit entre le Venezuela et les puissances [1].

[1] A La Haye, l'arbitrage des 30 pour 100 donna lieu à la même action de la part des Etats-Unis. Les nations étaient divisées en deux groupes :

La République et le canal de Panama. — Le 4 novembre 1903 un câblogramme au *New York Herald* annonçait : « L'isthme de Panama vient de se soulever et de proclamer son indépendance. » La rébellion avait pour cause le rejet par le congrès colombien du traité Hay-Herran passé avec les Etats-Unis pour le canal de Panama.

Il y avait plusieurs mois que la Colombie s'obstinait à des marchandages préliminaires de la ratification du traité du canal. Puisqu'elle ne pouvait lutter avec les Etats-Unis pour la domination de la route isthmique, elle voulait du moins soutirer au trésor américain une très grosse somme. Washington résistait à toute pression, mais ne pouvait s'empêcher de manifester une mauvaise humeur de jour en jour croissante. Lorsqu'il fut certain que la Colombie laisserait passer les délais légaux pour la ratification du traité, Roosevelt et Hay, malgré leurs paroles de paix, envisagèrent l'éventualité d'une action violente. Cette idée prit corps devant l'exaspération poussée au paroxysme des financiers américains après le rejet du traité par le congrès colombien. La colère des Etats-Unis éclata en faisant soulever le Panama [1].

En une nuit le gouverneur et les autorités colombiennes de Panama furent faits prisonniers et les croiseurs colombiens stationnés sur la côte du Pacifique furent capturés avec leurs équipages. En même temps, un gouvernement autonome composé de trois consuls et d'un cabinet était constitué, et avis était donné au gouvernement des Etats-Unis de la proclamation de l'indépendance de la république de Panama.

Le 11 novembre 1903 une note diplomatique de Beaupré, ministre des Etats-Unis à Bogota, à Carlos Rico, ministre des affaires étrangères de la Colombie, annonçait officiellement que le Président des Etats-Unis était entré en relations avec le gouvernement insurrectionnel de Panama [2]. Rico répondit que les

Les bloquants, Angleterre, Allemagne, Italie, Hollande. Les non bloquants, Etats-Unis, France. Les conseillers des Etats-Unis remplirent en même temps le rôle de délégués de Venezuela. Les bloquants triomphèrent, ils obtinrent d'être payés par préférence. Les Etats-Unis chargés de l'exécution de la sentence au point de vue du paiement des frais aux intéressés, refusèrent cette mission par une lettre brève et tranchante : il leur suffisait de pouvoir dire à toute l'Amérique : « C'est nous qui avons représenté Venezuela à La Haye et c'est nous qui l'avons protégé ».

[1] Les agissements et les intrigues des Etats-Unis et de leurs financiers ont été nettement établis par la Colombie. Rafael Reyes, dans sa note à Hay, cite deux faits caractéristiques : un crédit de 30 000 dollars fut ouvert aux rebelles dans une banque de New-York, des navires américains sillonnaient, sans motifs plausibles, peu avant la rébellion, les eaux de Panama.

[2] Notes diplomatiques sur la rébellion du Panama.

Etats-Unis en entrant en relations avec un gouvernement rebelle violait sciemment toutes les notions du droit international et mentait à tous les précédents historiques. Ils violaient encore le traité de la nouvelle Grenade du 12 décembre 1846 entre les Etats-Unis et la Colombie et la garantie par les Etats-Unis de la neutralité de l'isthme et des droits de souveraineté et propriété de la Colombie sur l'isthme [1].

Après une courte réponse de Beaupré, le 14 novembre, et une réplique de Rico, le 16 novembre, Beaupré fit savoir à Rico le 18 novembre qu'il n'y avait plus entre les Etats-Unis et les rebelles de Panama une simple entrée en relations mais bien une reconnaissance d'indépendance [2].

Rico essaya d'obtenir des Etats-Unis la permission de débarquer des troupes colombiennes à Panama. Il eut pour faire cette demande un argument qui présentait la question sous son véritable jour : « Si les Etats-Unis, dit-il, en agissaient autrement, l'indépendance de l'isthme ne deviendrait pas l'œuvre des habitants de ce département, mais celle du gouvernement des Etats-Unis. »

Beaupré se contenta de répondre que les Etats-Unis avaient reconnu Panama et qu'il n'y avait pas à y revenir, que tout ce que pouvait offrir le gouvernement de Washington c'étaient ses bons offices pour régler la situation à l'amiable entre la Colombie et le Panama. Une canonnière américaine, *Nashville*, qui avait débarqué à Panama des soldats et des marins, deux croiseurs, *Atlanta* et *Boston*, un navire école, *Dixie*, ayant à son bord 400 soldats d'infanterie de marine prêts à être débarqués demeurèrent en vue de l'isthme pour empêcher toute invasion des troupes colombiennes.

Sur ces entrefaites Varilla, au nom du Panama, négociait à Washington un traité sur le canal interocéanique. Le *New York Herald* et le *Matin* continuèrent le chant de triomphe qu'ils avaient, dès le 4 novembre, ainsi entamé : « La grande voie maritime qui doit joindre les deux océans, cette voie aux trois quarts réalisée par la France et que la France n'a pas voulu terminer elle-même se fera... Pour qu'elle s'achève, on aura vu un petit Etat américain ne pas hésiter à prendre les armes et à

[1] Art. 1 et 35.

[2] Voici la note de Beaupré : « Bogota 18 novembre 1903. « A Son Excellence Luis Carlos Rico, ministre des affaires étrangères de la république de Colombie. Beaupré, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis. J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le 18 courant, le président des Etats-Unis d'Amérique a reconnu pleinement la république de Panama et a reçu formellement son ministre plénipotentiaire, Bunau Varilla. Je profite de cette circonstance pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma considération la plus distinguée. — Beaupré. »

courir les risques d'une guerre civile, quand un grand Etat européen n'avait même pas daigné prononcer une parole et décroiser ses bras... Quelle leçon et quel enseignement! »

Reyes eut beau demander justice devant la cour de La Haye. Roosevelt répondit, dans son message du 7 décembre, en présentant au Sénat le traité Hay-Varilla. Le message déclarait que la Colombie était incapable de maintenir l'ordre dans l'isthme, que, en persistant à repousser les propositions qu'on lui avait faites, elle avait constitué un état de choses intolérable, qu'en conséquence le « gouvernement des Etats-Unis aurait été coupable de sottise et de faiblesse, équivalant à un crime contre la nation, s'il avait agi autrement qu'il n'a agi lorsque la révolution du 3 novembre éclata »; et Roosevelt terminait ainsi : « La nouvelle république de Panama a offert immédiatement d'entrer en négociations par un traité; c'est ce pacte que je vous soumets aujourd'hui, ce pacte par lequel nos intérêts sont mieux sauvegardés que par un traité avec la Colombie. »

La presse yankee fut unanime à approuver ce langage, et le *Times* déclara que c'était là le message non pas d'un candidat à la présidence, mais d'un vrai président des Etats-Unis.

Ce fut avec une assurance nouvelle que Roosevelt, dans son message du 4 janvier 1904, demanda au Sénat de ratifier le traité Hay-Varilla. Tout en reconnaissant que les Etats-Unis avaient reconnu plus rapidement qu'il n'est coutume la république de Panama, le Président justifiait cet empressement par les intérêts nationaux qui réclamaient une solution. « Je me refuse, disait Roosevelt, à envisager le cas où les Etats-Unis commettraient un acte aussi ignoble que celui d'abandonner la nouvelle république de Panama », et il ajoutait : « Le gouvernement n'a pas à s'occuper de la question de savoir s'il convient de reconnaître la république de Panama. C'est un fait accompli. La seule question est celle de savoir si nous devons construire le canal interocéanique. »

Au mois de février, les sénateurs américains ratifièrent le traité Hay-Varilla. Le Panama s'était trompé quand il avait cru qu'il s'agissait d'autre chose que du triomphe des intérêts de l'Union. L'oncle Sam a levé sa lourde main quand le Panama a montré de l'hésitation à laisser exécuter au gré des Yankees le traité du canal; Roosevelt le menaça dans un message au congrès. Le Panama ouvrit alors les yeux, il comprit qu'il devait ou subir le joug américain ou être envahi.

La première intervention des Etats-Unis à propos du canal interocéanique date de 1825. A cette époque, un Américain, — Aaron Palmer, — demanda une concession à la république cen-

trale, — Nicaragua, Salvador, Honduras, Costa Rica, — pour le percement de l'isthme. La république centrale en prit prétexte pour réclamer l'appui des Etats-Unis, et H. Clay, alors secrétaire d'Etat, fit une réponse évasive car il déplaisait à cet ami de Quincy Adams et de Monroe de voir le canal construit au profit d'une nation autre que l'Union.

Dans sa réponse, Clay déclare : « Le canal ne doit pas être construit en vue du bénéfice exclusif d'une seule nation ; il doit profiter à toutes. » Cette politique des Etats-Unis durait encore en 1846 quand elle trouva une nouvelle confirmation dans le traité de la Nouvelle-Grenade, 21 décembre 1846. Une clause de ce traité portait que la Nouvelle-Grenade assurait aux Etats-Unis le droit de transit à travers l'isthme *par tout moyen de communication susceptible d'être construit*, à charge par eux de garantir la neutralité de l'isthme et les droits de souveraineté et de propriété de la Nouvelle-Grenade sur ce territoire ; mais la poussée de l'impérialisme anglais força les Etats-Unis à dévoiler leur plan de prédominance exclusive sur le canal. Une lutte diplomatique s'engagea entre les deux pays. L'Angleterre gagna le traité Clayton-Bulwer, mais les Etats-Unis eurent la belle avec le traité Hay-Pauncefote.

Les Anglais étaient maîtres des deux ouvertures du canal : du côté du Pacifique, ils avaient l'île du Tigre dans la baie de Fonseca, du côté de l'Atlantique ils étaient établis à l'embouchure de la San Juan. C'était en 1848. Par l'intermédiaire de leur consul dans ces parages, les Etats-Unis suscitèrent un conflit ; ils se firent céder San Juan par le Nicaragua, et l'île du Tigre par le Honduras. Un premier différend s'éleva, résolu par le traité Clayton-Bulwer le 19 avril 1850. L'Angleterre conservait tous ses droits sur la côte des Mosquitos et ses dépendances, la rivière de San Juan. C'était la mainmise des Etats-Unis rendue impossible. En 1854, l'Angleterre fit bombarder Greytown, et Washington insistait auprès du cabinet de Saint-James afin d'en finir avec cette situation. Deux traités échouèrent à la ratification : le traité Dallas-Clarendon en 1856 et le traité Cass-Yrissari en 1857. Les Etats-Unis ne voulurent pas céder, et, en 1857, par trois traités avec le Nicaragua, le Guatemala et le Honduras, l'Angleterre dut perdre tout espoir d'obtenir une situation privilégiée dans un canal interocéanique.

Les Etats-Unis, débarrassés du rival que leur avait laissé le traité Clayton-Bulwer, ne pensèrent qu'à briser ce pacte en s'affranchissant de l'obligation de principe qu'il leur imposait. La guerre de sécession retarda ce plan, mais la défaite des Sudistes leur permit, le 21 juin 1867, de signer un traité avec le

Nicaragua, d'après lequel les Etats-Unis s'assuraient le transit à travers la contrée, en s'engageant à faire respecter la neutralité du passage et en reconnaissant tous les droits de souveraineté de la république de Nicaragua. Le traité Clayton-Bulwer demeurait intact, mais les Etats-Unis s'ouvraient une seconde voie possible pour le canal.

Le 7 décembre 1869, dans un message, Grant déclarait : « Il est de la plus grande importance politique pour les Etats-Unis qu'aucun gouvernement européen ne possède le canal. » Quand Lesseps alla dresser sur l'isthme ses plans et ses calculs, Hayes annonça dans son message de 1880 : « Les Etats-Unis ne sauraient consentir à l'abandon de la domination du canal, soit à une puissance européenne, soit à une puissance alliée d'une puissance européenne ». Le 24 juin 1881, une note circulaire, adressée à toutes les puissances, déclarait que les Etats-Unis devaient nécessairement se réserver sur le canal « un contrôle politique distinct de la réglementation administrative et commerciale ». Aucune allusion n'était faite dans cette note au traité Clayton-Bulwer, mais sa répudiation morale était si flagrante que le cabinet de Saint-James, dans une note du 10 novembre, fit remarquer au gouvernement de Washington qu'il comptait bien que le traité Clayton-Bulwer serait respecté. Sans répondre directement, Blaine alléguant le développement pris, depuis quelques années, par les Etats-Unis sur le Pacifique, déclara que l'Union ne pouvait admettre un canal de Panama sans fortifications américaines. La diplomatie anglaise fit de nouveau observer que le traité Clayton-Bulwer conservait toute sa vigueur et qu'il ne fallait pas songer à le violer; aucune puissance ne devait être privilégiée sur le canal. On ne sait ce qu'aurait répondu Blaine. Ce n'est pas Blaine qui répondit, car la mort de Garfield lui avait donné comme successeur Frelinghuysen qui essaya, le 1er décembre 1884, d'un traité avec le Nicaragua, mais ce pacte fut rompu par le Sénat américain.

Avec l'avénement de Cleveland, 4 mars 1885, la question entra dans une ère calme; la faillite de l'entreprise française de Panama, en 1888, acheva de tranquilliser l'opinion américaine.

Cleveland revint au pouvoir après Harrison et l'on ne parla plus du canal, sauf incidemment, à propos de l'affaire Angleterre-Venezuela jusqu'au triomphe de Mac Kinley. Celui-ci, dans le message du 7 décembre 1898 où il célébra la guerre hispano-américaine, la conquête des Philippines et l'annexion des îles Hawaï, posa la question du canal dans les termes suivants : « Le rapport de la commission du canal de Nicaragua sera prochainement soumis au Congrès. Il est nécessaire de maintenir le

statu quo jusqu'à ce que ce rapport ait été présenté et que le Congrès ait eu l'occasion d'adopter définitivement sa politique sur cette question dans la session actuelle. La construction du canal est maintenant plus indispensable que jamais et notre intérêt le plus impérieux exige que ce soit le gouvernement américain qui construise ce canal. »

L'Angleterre voulut protester contre le langage de Mac Kinley, mais Hay fit savoir à Londres qu'il était impossible de lutter contre un mouvement d'opinion tel que celui qui provoquait l'impérialisme aux Etats-Unis; l'Angleterre devait s'empresser d'accepter la modification du traité Clayton-Bulwer, si elle ne voulait pas s'en voir imposer l'abrogation. L'Angleterre crut devoir temporiser, et en décembre 1899 un bill fut déposé à la Chambre américaine qui réclamait du gouvernement l'autorisation de construire le canal. L'Angleterre ouvrit des pourparlers et le 5 février 1900 un projet de traité Hay-Pauncefote était signé. Le canal demeurait neutre et sans fortifications, mais la police d'ordre en était réservée aux Etats-Unis. La Convention passa le 20 décembre devant le Sénat américain. Lodge soutint que les intérêts des Etats-Unis étant primordiaux dans l'affaire, il fallait à tout prix que le canal fut américain; Morgan s'écria : « Contre toute nation qui tenterait de leur imposer des entraves, les Américains résisteraient jusqu'à la mort »; Davis et Foraker appuyèrent la thèse de Lodge, de sorte que la ratification du projet du 5 février 1900 fut subordonné aux amendements suivants : « Le traité Clayton-Bulwer est non seulement remplacé mais abrogé par la nouvelle convention; les puissances ne seront pas appelées à être parties adhérentes à la nouvelle convention; en cas de guerre, les Etats-Unis se réservent le droit absolu de protéger le canal et d'en défendre l'accès à toute puissance hostile. » Un quatrième amendement qui tendait à supprimer la clause interdisant aux Etats-Unis d'élever des fortifications sur le canal ne réunit que vingt-six voix. L'Angleterre refusa d'accepter ces modifications.

Hay refondit son projet, noya l'abrogation du traité Clayton-Bulwer dans une garantie générale de neutralisation, mit « tous » au lieu de « tous les navires de commerce et de guerre passeront par le canal en temps de guerre comme en temps de paix » et présenta le nouveau texte à l'approbation de l'Angleterre. Celle-ci ne résista plus. Le 18 novembre 1901, Pauncefote donna sa signature et le 18 décembre, le Sénat américain ratifiait le traité sans discussion. Une fois de plus, l'Angleterre avait reculé devant les Etats-Unis.

Le traité Clayton-Bulwer avait vécu, le principe de neutralité était réduit à une affirmation vague de sorte que l'expansionisme

américain gagnait plus dans cette victoire diplomatique que dans vingt batailles rangées. La souveraineté des Etats-Unis s'affirmait ainsi sur le canal avec la sanction explicite de la Grande-Bretagne. La question alors était de savoir quel était le meilleur moyen de construire le canal. Deux routes se présentaient celle de Panama et celle de Nicaragua.

Un rapport de la commission du canal envoyé au Congrès peu de jours avant la ratification du traité Hay-Pauncefote concluait en faveur de Nicaragua. Il détruisait les conclusions du rapport de Hutin, que la Compagnie française du Panama avait envoyé aux Etats-Unis pour réaliser la cession de ses droits. D'après le rapport de la commission, la route de Panama ne devait nécessiter qu'une dépense de 144 233 258 dollars. Son tracé ne réclamerait que 40 milles environ de trajet, soit une traversée de douze heures. Des ports naturels existaient aux extrémités. La route de Nicaragua, d'après le même rapport aurait coûté 189 864 062 dollars avec un tracé de 183 milles 066, soit trente-trois heures de traversée et sans ports naturels aux extrémités. Il fallait des écluses, mais le lac du Nicaragua aurait fourni de l'eau en abondance et cette route paraissait plus favorable aux voiliers. De plus, huit années suffisaient pour la frayer, tandis que la route du Panama réclamait un minimum de dix années de travail.

C'est sur ces avantages que la Chambre des représentants parut adopter, le 8 janvier 1902, le projet Hopburn en faveur de la route de Nicaragua. Dès que la première effervescence fut passée un revirement se produisit. On remarqua que la Compagnie anglaise Forward et C° qui avait acquis du Nicaragua jusqu'en 1927 le monopole des transports sur la San Juan, dont le canal emprunterait le cours sur une longue étendue, ne manquerait pas de réclamer une indemnité de 200 millions au moins. On prit en considération les travaux déjà exécutés par la Compagnie française sur la route du Panama, l'esprit yankee réfléchit à la longueur du projet et à la durée de la traversée, tant et si bien que le nombre des partisans de la route de Nicaragua diminua de plus en plus et que quand l'affaire vint au Sénat (18 juin 1902), ce fut la route de Panama qui l'emporta par huit voix de majorité. L'opinion tout entière, Morgan lui-même, l'apôtre de la route de Nicaragua, se rallièrent à ce vote à condition toutefois qu'il serait exigé de la Colombie et de la Compagnie française une concession en règle. Comme l'avait dit Lodge « le Panama doit être américain ou il n'y a pas de Panama. »

Les premiers efforts furent tentés du côté de la Colombie; on savait que la Compagnie française consentirait à la vente de ses droits et travaux pour la somme de 40 millions de dollars.

Après de longs pourparlers, on aboutit (21 janvier 1903) à un projet de traité Hay-Herran aux conditions suivantes : « Moyennant une somme de 10 millions de dollars et une redevance annuelle de 250 000 dollars, les Etats-Unis reçoivent de la Colombie le droit de construire le canal et de l'exploiter pendant cent ans, suivant un bail renouvelable à leur gré, à l'infini. Pour assurer la sécurité de ce canal au cas où la Colombie serait menacée, les Etats-Unis pourront prendre telles dispositions qu'il leur conviendra. Le canal passera au milieu d'une zone de 6 milles de largeur, soumise à la police des Etats-Unis mais dont la Colombie gardera la suzeraineté; les Etats-Unis seront chargés de faire respecter la neutralité de cette zone; ils pourront y établir des tribunaux qui jugeront tous autres nationaux que les Colombiens. »

La parole était au Congrès colombien pour approuver le traité, mais dès les premières discussions la Colombie trouvait insuffisante l'indemnité de 10 millions de dollars. Par un contre-projet, adopté à l'unanimité en septembre 1903, le Sénat colombien décida que la somme à payer par les Etats-Unis devait être élevée à 20 millions de dollars et que l'indemnité annuelle devait être de 400 000 dollars au lieu de 250 000. A Washington, ces prétentions furent trouvées exorbitantes, et une campagne s'organisa contre la Colombie. « On ne discute pas l'accomplissement du plus grand des progrès que l'homme puisse réaliser dans l'aménagement de la planète, le droit supérieur des nécessités de circulation de la collectivité humaine », disait Roosevelt. La presse yankee usa de toutes les perfidies contre la Colombie qu'elle accusait de ne rejeter le traité Hay-Herran que pour déposséder à son aise la Compagnie française de ses droits en lui refusant la prorogation de concession de 1904-10, de façon à ce que les 40 millions de dollars offerts à la Compagnie française par les Etats-Unis tombassent dans les coffres de la Colombie, puisque seule elle serait capable de vendre des droits que la Compagnie n'aurait plus. Le 1er octobre on pouvait lire, dans l'*American Review of Reviews :* « La prétendue république de Colombie n'a vécu que sur l'anarchie ou le despotisme corrompu; elle ne mérite pas plus le respect de l'univers que le Maroc où la France se prépare à intervenir. »

La révolution de Panama vint fort à propos sauver la situation. Panama aussitôt créé fut reconnu par les Etats-Unis, et comme pour bien prouver que cet acte n'était motivé que par la hâte de résoudre le problème du canal, le message du 7 décembre disait : « Le peuple de Panama était depuis longtemps mécontent de la Colombie, et il n'était resté calme que dans l'espoir que le traité

du canal serait conclu. Quand il est devenu évident que le traité serait rejeté, le peuple de Panama s'est soulevé comme un seul homme. Pas un coup de fusil n'a été tiré dans l'isthme pour défendre le gouvernement colombien. Le devoir des Etats-Unis, dans la circonstance, était tout tracé. En strict accord avec les principes proclamés par les secrétaires Cass et Seward, ils ont signifié qu'ils ne permettraient le débarquement d'aucune expédition, d'aucune force dont l'arrivée eût entraîné le chaos et la destruction le long de la ligne de chemin du fer et du canal projeté, et comme suites inévitables l'interruption de la circulation. C'est alors qu'a été reconnu par les Etats-Unis, le gouvernement qui existait de fait à Panama », et le 4 janvier, un message présentait au Sénat américain un traité Hay-Varilla par lequel les Etats-Unis réglaient avec la nouvelle République la question du canal.

D'après ce traité, la cession absolue d'une zone de 10 000 milles dans l'isthme et de trois îles dans la baie est faite aux Etats-Unis; ceux-ci ont droit de police sur le canal et ils peuvent élever des fortifications à l'entrée et à la sortie. Le gouverneur du territoire du canal est choisi par le secrétaire de la guerre à Washington; il est assisté des représentants locaux du pouvoir central de Panama, de la commission de construction du canal et du ministre des Etats-Unis à Colon.

Le traité Hay-Varilla fut ratifié le 23 février 1904, et le 3 mai les deux sous-secrétaires d'Etat au département de la justice à Washington, Day et Russell, signèrent les actes terminaux d'achat du canal de Panama avec la Compagnie française. Pierpont Morgan fut chargé d'opérer le transfert des 40 millions de dollars constituant le prix d'achat.

La faiblesse de l'Europe, les manœuvres peu loyales de l'Angleterre dans le passé, la corruption, les ambitions, les dissensions qui déchirent les républiques sud-américaines, la disparition de la monarchie au Brésil et le morcellement administratif de cet empire qui, seul, pouvait servir de point d'appui de résistance contre le panaméricanisme yankee, expliquent les applications que les Etats-Unis ont faites de la doctrine de Monroe. Il semble cependant qu'ils eussent pu se borner à l'étendre aux deux continents américains, et laisser les autres parties du monde en dehors des immixtions yankees, en vertu même du principe par lequel ils repoussent dans les Amériques toute ingérence étrangère. Il n'en est rien, tant s'en faut, et il convient, pour bien juger cet impérialisme panaméricain, pour comprendre qu'il y a un « péril yankee », de jeter un rapide coup d'œil sur les agissements des Etats-Unis en dehors des continents américains.

Les îles Hawaï. — L'annexion des îles Hawaï n'a pas d'histoire. De temps immémorial, Honolulu était pour les riches Américains ce que Nice est aux Français, aux Anglais et aux Russes. Dès l'établissement du havre de San Francisco au rang des grands ports des Etats-Unis, tout le mouvement des échanges de Hawaï s'était tourné de ce côté. Depuis lors, même avec l'Europe, le commerce ne se fit plus que par la voie yankee. Seul le Japon put tenter une concurrence. En 1886, par exemple, sur un ensemble d'échanges de 80 657 000 francs, 74 897 000 étaient effectués avec les Etats-Unis.

Ce fut une lutte courtoise entre les îles qui s'offraient et les Etats-Unis qui les refusaient. De très bonne heure, l'Union consentit à l'entrée libre du sucre hawaïen. De très bonne heure, les Etats-Unis déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas que les îles fussent colonisées par une nation européenne. Un message de Tyler du 30 décembre 1842, confirmant une note de Webster, fut, sur ce point, catégorique. Il précisa que les cinq sixièmes des vaisseaux qui allaient aux îles sortaient des ports des Etats-Unis et qu'il était naturel que le gouvernement de Washington veillât à empêcher toute intrusion étrangère à Hawaï. Une note du 13 juin 1843 renchérit sur ce langage en affirmant que les Etats-Unis s'opposeraient même de force à la conquête par l'Europe des îles Hawaï. Clayton en 1850, Philmore dans le message de 1851, Marcy en 1855, firent des déclarations analogues, mais jamais ils ne laissèrent percer l'intention d'annexer Hawaï. Le 5 juillet 1868, Seward précisa que l'esprit du peuple américain, ennemi des conquêtes coloniales, s'opposait à la prise de possession des îles Hawaï. On n'avait pas encore déduit à cette époque de la doctrine de Monroe la formule impérialiste[1].

En 1881, Blaine prit la question de Hawaï à cœur. Les Etats-Unis, d'après lui, étaient intéressés par tout mouvement, toute discussion ou négociation pouvant entraîner l'action d'une puissance étrangère dans les îles. Ils devaient y veiller avec le plus grand soin. Bien plus, ils ne devaient pas oublier que les îles Hawaï étaient appelées à devenir américaines dans un avenir rapproché. « Par les lois naturelles et la nécessité politique, disait une note du 1er décembre 1881, les îles Hawaï ne peuvent pas faire partie du système asiatique, elles doivent faire partie du système américain. » Sur cette base, quand vint Mac Kinley en 1898, les îles Hawaï furent annexées et, depuis 1900, elles doivent être considérées comme un territoire de l'Union américaine.

[1] Wharton, vol. I. Intervention §§ 61-62.

Les îles Samoa. — Comme les îles Hawaï, les îles Samoa se sont offertes aux Etats-Unis plusieurs fois après 1860. A chacune de ces occasions, le consul américain à Apia ne manquait pas de proclamer le protectorat de son pays sur l'archipel, mais il était régulièrement désavoué par son gouvernement. Les Etats-Unis n'entendaient point, par cette manière d'agir, se désintéresser de leurs droits sur Samoa, mais bien rester fidèles à leur politique de non colonisation. Bayard écrivait le 27 février 1886 : « Si l'expansion coloniale était la politique des Etats-Unis, il est clair que ce pays aurait un droit égal à celui de l'Angleterre et de l'Allemagne sur les îles Samoa. »

Lorsque, pour en terminer avec une guerre de succession qui ruinait l'archipel tout entier et le dépeuplait, les gouvernements de Berlin et de Londres jugèrent à propos d'intervenir, les Etats-Unis se mirent de la partie. Ils participèrent à la Conférence réunie à Berlin en 1889 par laquelle les îles furent déclarées indépendantes sous le condominium neutre des trois puissances signataires, — l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis.

Samoa vivait en paix sous ce régime quand, en 1899, des troubles éclatèrent. Un conflit se produisit entre les partisans de deux chefs indigènes, — Tanu et Mataafa, — qui se disputaient la succession de Malietan, mort en 1898. L'Angleterre et l'Amérique soutinrent Tanu, mais l'Allemagne se rangea du côté de Mataafa. Celui-ci poussa l'attaque et contraignit Tanu à se réfugier sur le croiseur anglais *Purpoise*. Les Anglais et les Américains opérèrent alors le bombardement du 15 mars au 1er avril 1899. Un détachement anglo-américain fut débarqué, tomba dans une embuscade et fut massacré. Les cabinets diplomatiques durent intervenir; des diplomates partirent de Londres, Berlin et New-York[1]. Réunis en commission mixte, ces délégués conclurent à la cessation du « condominium ». Trois conventions furent posées. Le 7 novembre 1899, un premier pacte, statuant sur les indemnités de bombardement à donner aux sujets allemands, spécifia l'arbitrage du roi de Suède; par les deux autres traités (8 novembre 1899 entre l'Allemagne et l'Angleterre et 2 décembre 1899 entre l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Angleterre), deux des îles furent laissées en toute souveraineté à l'Allemagne et les autres aux Etats-Unis. La Grande-Bretagne renonçait à tous ses droits sur Samoa, mais, en revanche, l'Allemagne lui cédait sa part des îles Salomon et tous ses droits sur les îles Tonga. L'affaire de Samoa a été définitivement réglée par l'arbitrage du roi de Suède, en octobre 1902, des indemnités furent accordées aux Allemands qui s'étaient plaints.

[1] Elliot pour l'Angleterre, Speck de Steinberg pour l'Allemagne et Bartlett Tripp pour les Etats-Unis.

La Chine. — L'expansion américaine transpacifique a été commerciale, longtemps avant d'être politique et à l'occasion guerrière. Hongkong et Yokohama sont beaucoup plus près de San Francisco que de Hambourg, du Havre, de Liverpool et de Marseille et l'accroissement intense de la production remarqué aux Etats-Unis depuis 1870 devait se traduire en exportations plus fréquentes vers les contrées asiatiques. L'Angleterre fut supplantée au Japon; la Chine fut envahie. En 1900, le chiffre des importations américaines au Japon atteignit 20 millions de dollars. La Chine devint de plus en plus dépendante de l'industrie américaine. Vanderbilt, Jay, Gould et Rockfeller créèrent, en 1896, l' « American China Development Company » dont la raison sociale portait en exergue l'entrelacement d'un drapeau chinois et d'un drapeau américain. Le chemin de fer de Tchemoulpo à Seoul, le tramway électrique de Seoul, la construction de la voie qui ira de Hankoou à Canton, le prolongement de la ligne franco-belge Hankoou-Pékin sont dus à cette initiative.

Les missionnaires américains qui sillonnent le Céleste Empire n'accomplissent point une œuvre stérile : en créant des dispensaires, des hôpitaux, des écoles, ils savent entourer leur influence d'une auréole bienfaisante. Ils ne violent pas, ne brusquent pas les choses, ils ne se font pas martyriser, ils s'insinuent, ils servent les desseins politiques de l'Union. Toute la politique des Etats-Unis en Chine tend à s'imposer par la douceur au gouvernement de Pékin, de sorte que celui-ci n'ose se hasarder dans la moindre aventure diplomatique sans prendre conseil à Washington.

La guerre de Chine a fourni aux Etats-Unis le moyen d'aller très loin dans cette voie; en ne servant que leurs intérêts ils ont paru favoriser la Chine et ils ont, de plus, trouvé moyen de prendre la direction du concert des puissances. L'Allemagne a bien eu le commandement suprême des troupes coalisées, mais le mot d'ordre souverain, celui qui, partant des diplomates, faisait mouvoir les armées, a été inspiré, soufflé par les Etats-Unis. Les Yankees ont eu dans le conflit chinois la satisfaction de pouvoir se croire au premier rang, la première puissance.

Fish écrivait le 31 août 1869 : « J'ai confiance que les hommes d'Etat chinois, instruits par l'expérience, auront hâte de répondre aux sentiments amicaux des Etats-Uuis et à leurs bonnes espérances en modérant les restrictions qui mettent en danger le commerce du grand Empire, aux destinées duquel ils président[1] »

Le 10 décembre 1881, c'était le tour de Blaine d'affirmer : « Les Etats-Unis verront avec mécontentement toute action de la

[1] Wharton, vol. I, p. 458.

Chine tendant à accorder un privilège télégraphique exclusif à une nation étrangère [1] ».

La porte ouverte, c'est l'entrée libre en Chine de toutes les nations, mais l'entrée à titre égal, sans privilèges ni concessions spéciales à une nation en particulier. Aucune solution ne pouvait mieux convenir aux Etats-Unis; pourvu que la Chine ne leur fut pas fermée, ils ne redoutaient, à cause de leur supériorité de production, aucune concurrence étrangère non favorisée par des avantages exceptionnels.

La secte des boxers fit le siège des légations à Pékin et massacra l'étranger. Un cri d'horreur s'éleva. De France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie, d'Italie, du Japon partirent des soldats avides de vengeance. Les Etats-Unis prirent leur temps, ils débutèrent par des négociations diplomatiques pour obtenir des puissances coalisées la certitude « qu'aucune atteinte ne serait portée aux droits des Etats-Unis dans les portions du territoire de Chine qui pourraient être acquises ». Puis ils réclamèrent l'affirmation du principe de la porte ouverte qu'ils avaient déjà mis en pourparlers, mais comprirent que, dans le cliquetis des armes et le tumulte des camps, leur voix n'était pas entendue, et alors le 1er juin 1900, ils envoyèrent leurs marins et leurs soldats se joindre à l'armée internationale sous les murs de Pékin.

Peu de temps après la délivrance des légations, un document diplomatique traçait le chemin aux autres gouvernements en réaffirmant la nécessité d'ouvrir la Chine au commerce sur un pied d'égalité entre toutes les nations, les droits acquis étant toutefois respectés. Voici comment, dans la note du 29 août 1900, s'exprimait Adee : « Le gouvernement des Etats-Unis a reçu avec satisfaction la déclaration réitérée de la Russie qu'elle n'avait aucun dessein d'acquisition territoriale en Chine, et qu'en agissant de concert avec les autres puissances, elle n'avait pas un autre objet que de protéger sa légation et d'aider le gouvernement chinois à réprimer les troubles. Le gouvernement des Etats-Unis a toujours été mû dans le passé et continuera à être mû dans l'avenir par les mêmes principes, et la loyale déclaration de la Russie est en accord absolu avec d'autres déclarations faites aux Etats-Unis par d'autres puissances. Toutes les puissances ayant, par suite, affirmé n'avoir aucun désir d'acquisition territoriale en Chine et ayant atteint le but qu'elles se proposaient en délivrant les légations de Pékin, il ne doit pas être difficile, au moyen de négociations concurrentes, d'arriver à une entente amicale avec la Chine, grâce à laquelle les droits reconnus par traité aux diverses

[1] Wharton, vol. I, p. 467.

puissances seront confirmés pour l'avenir; la porte ouverte sera assurée, les intérêts et les biens des citoyens étrangers seront protégés, et pleine réparation sera faite pour les torts et les dommages qui leur ont été causés. » Ce langage correspondait à la déclaration des Etats-Unis parue en juillet et dans laquelle l'Union américaine annonçait que, dans aucun cas, elle ne consentirait à participer à un partage de la Chine; la Chine devait demeurer indépendante et ouverte pour tous. La note du 30 août ajoutait encore : « Les buts des puissances en Chine doivent être les suivants : protéger tout ce qui est vies et biens d'étranger, empêcher les désordres actuels de s'étendre aux autres provinces et réprimer ces désordres, chercher une solution qui fasse régner une sécurité permanente et la paix en Chine, maintenir l'intégrité territoriale de la Chine, protéger tous les droits garantis par traités ou par le droit international aux puissances et sauvegarder le principe de la liberté du commerce dans toutes les parties de l'empire chinois. »

Dans la note conjointe des puissances, rédigée et signée en décembre, on prit comme base le principe de la porte ouverte, appuyé sur le principe de l'intégrité territoriale de la Chine. Il est vrai que les Etats-Unis durent céder sur la prohibition d'importer des armes, le démantèlement de quelques forts, le droit d'occuper militairement des points contestés; mais ces échecs partiels ne portaient aucune atteinte au triomphe de l'ensemble. Les Etats-Unis voulaient la porte ouverte; il en était fait selon leur désir, et le traité anglo-japonais de 1902, de même que la déclaration franco-russe qui lui répondit, maintinrent la porte ouverte.

Les difficultés vinrent de la Russie. En novembre 1901, la Russie avait signé un protocole, — la convention mandchourienne, — par lequel elle consentait à rétrocéder la Mandchourie à la Chine à condition que le gouvernement militaire des trois provinces ne serait organisé que par des Chinois d'accord avec les autorités militaires russes. Le nombre des troupes chinoises devait être limité, il ne devait pas y avoir d'artillerie chinoise en Mandchourie. Le chemin de fer transmandchourien ne pourrait être protégé que par des troupes chinoises. Sans la permission de la Russie, aucune prolongation de chemin de fer, aucune construction de lignes secondaires ne seraient autorisées dans le sud de la Mandchourie. L'accord du 27 août 1896 avec la banque russo-chinoise était déclaré valable pour une durée indéterminée.

Les Etats-Unis trouvèrent exorbitantes les prétentions russes. Ils demandèrent à l'empereur de Chine de ne pas laisser empiéter sur les droits des compagnies américaines concessionnaires de chemins de fer en Chine; puis, comme un bruit courait de convention

secrète entre Pékin et la banque russo-chinoise, ils protestèrent.

Le *Times*, le 3 janvier 1901, réclama des remontrances contre la Russie en résumant ainsi sa situation en Chine : « La Russie occupe Niou-Tchouang, la Russie est en possession du chemin de fer de Niou-Tchouang à Chan-Hai-Kouan ; la Russie, de Chan-Hai-Kouan, peut construire à travers un pays plat sur une longueur de 204 miles un chemin de fer qui l'amènerait à Pékin. La Russie est fortement installée à Chan-Hai-Kouan qui commande en hiver les approches de Pékin. » Une interview de Witte disant quelques jours plus tard : « Nous sommes les fidèles amis des Etats-Unis et les Américains sont nos fidèles amis » ne trouva aucun écho à Washington.

Le 1er février 1902, Hay répandit une note-circulaire de protestation contre la Russie. Les Russes répondirent en assurant que la Mandchourie serait toujours ouverte au commerce américain ; mais les Etats-Unis se réservèrent, dans une très sèche communication, de noter l'attitude que la Russie prendrait vis-à-vis des autres puissances, la Mandchourie devant rester fermée ou ouverte à toutes les puissances. C'est alors que le Japon entra en lice. Les Américains, à la fin de 1903, avaient conclu un traité sino-américain (porte ouverte et réserve des droits particuliers) au bénéfice duquel le Japon s'était associé. Le Japon vainqueur, les Etats-Unis pensent avoir une difficulté de moins pour leur expansion en Chine, comptant que la Russie ne les gênera plus.

Le 25 novembre 1900, Roosevelt déclarait à Philadelphie à propos des affaires de Chine : « Cela a été la bonne fortune signalée de ce pays — les Etats-Unis — que, à la première occasion où il a dû se mêler à la politique du monde, il a fixé les principes sur lesquels les autres nations devront s'appuyer pour traiter les affaires du grand empire asiatique. »

Les Etats-Unis ont trouvé le moyen en Chine de marcher à la tête de toutes les puissances, de les traîner, pour ainsi dire, à la remorque, par l'action diplomatique, et bien plus encore, de s'attirer par leur attitude la reconnaissance lucrative de l'empereur chinois. Dès leur entrée dans la coalition, ils avaient annoncé qu'ils ne souffriraient pas que leurs soldats fussent placés sous une direction étrangère, s'ils n'étaient pas commandés par des officiers américains. Pour se ménager la Chine, ils proclamèrent qu'ils n'intervenaient pas en ambitieux mais en simples « policemen » de leurs intérêts.

Cette habileté porta ses fruits, puisque le 14 août 1900, la Chine demanda directement aux Etats-Unis ses bons offices en vue de la cessation du conflit. Le cabinet de Washington répondit,

par une note qui fut soumise au corps diplomatique et communiquée aux divers gouvernements, qu'il s'entremettrait volontiers à condition que les légations de Pékin fussent délivrées et sauvegardées : « Nous sommes prêts à un arrangement pour la cessation des hostilités entre la Chine et les puissances, à la condition qu'il soit permis à une expédition de secours suffisante d'entrer à Pékin sans y être molestée et d'escorter les étrangers jusqu'à Tien-tsin. » Ce furent les Etats-Unis qui prirent l'initiative de la fixation et du règlement de l'indemnité due aux puissances. Ils mirent en avant un chiffre de 200 millions de dollars qui d'après eux était tout ce que pouvait payer l'Empire, mais ils se déclaraient prêts à accepter, si les autres puissances en faisaient autant, le chiffre réduit de 100 millions de dollars. Les Etats-Unis avaient réussi à amadouer les Célestes; mais la politique de la « Chine cliente », c'est le procédé doucereux du marchand vis-à-vis du chaland auquel il espère vendre beaucoup et très cher; et pour juger ce que valait leur bienveillance, il aurait suffi de se rappeler la loi d'exclusion des Chinois, appliquée, en 1900 même, sur le territoire de l'Union avec plus de rigueur que jamais.

Malheureusement pour eux, les Etats-Unis ont continué à appliquer cette loi avec une extrême brutalité : des fils de hauts fonctionnaires chinois, personnages considérables, ont été traités, à leur débarquement aux Etats-Unis, avec la dernière grossièreté, et en dépit de toutes les promesses faites, la loi d'exclusion n'a pas été adoucie. Les Chinois ont riposté par un boycottage des marchandises américaines qui a causé un trouble sérieux dans le commerce d'exportation des Etats-Unis, et ne se sont point laissé intimider par les menaces de la presse américaine. Le temps n'est plus où les vaisseaux de guerre américains allaient à coups de canon forcer le Japon désarmé à ouvrir ses ports. La Chine se réveille et nul n'a désormais envie d'être le premier à faire l'expérience des régiments chinois dressés à la japonaise. Le temps des rodomontades contre les magots de porcelaines et de paravents semble disparu pour ne plus revenir, et les Etats-Unis paraissent avoir compromis l'excellente situation qu'ils s'étaient faite en Chine.

Les Antilles danoises. — Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Jean se trouvent géographiquement dans ce qu'on appelle la Méditerranée américaine. Les Etats-Unis sont très jaloux de cette Méditerranée d'outre-mer. Lorsque l'Allemagne manifesta l'intention d'y pénétrer, ils protestèrent et armèrent leurs croiseurs. Lodge disait au Sénat, le 13 mai 1900, à l'appui d'un projet tendant

à augmenter la flotte américaine : « Si l'achat des Antilles danoises, dans le golfe du Mexique, par l'Allemagne, se réalisait, ce serait un véritable acte d'hostilité à l'adresse des Etats-Unis. »

Depuis fort longtemps déjà, les Etats-Unis avaient jeté les yeux sur les trois îles; les Yankees considéraient que le Danemark n'entretenait avec ces contrées lointaines que des relations très espacées et sans importance et qu'il en résultait pour les colonies, qui avaient tous les inconvénients de la sujétion à la métropole sans en avoir les avantages, un malaise incontestable. Des négociations diplomatiques s'engagèrent sur cette base entre Washington et Copenhague. Elles furent une première fois infructueuses en 1900-1901. En janvier 1902, les Etats-Unis, revenant à la charge, offrirent en prix d'achat 5 millions de dollars. L'achat devait être subordonné à un referendum des autochtones. Le traité fut signé par le ministre de Danemark — Deuntzer — le 5 février 1902. Deuntzer déclarait qu'il aurait à cœur de le faire aboutir. Tout allait pour le mieux lorsqu'un journal de Copenhague — le *Vort Land* — découvrit, avec preuves à l'appui, que la vente s'organisait avec une série de dessous dont le moindre était un énorme pot-de-vin promis à un sénateur américain. L'opinion publique en Danemark s'émut. Dès lors il parut certain que le traité du 5 février n'obtiendrait pas ratification du pouvoir législatif. Cependant le 9 octobre 1902 Deuntzer présenta au Landsthing le projet de loi concernant la cession des Antilles danoises aux Etats-Unis; la première lecture du projet fut fixée au 15 octobre et la seconde au 22. En première lecture le ministre des affaires étrangères représenta qu'il fallait ou bien vendre les îles ou bien voter des crédits pour en relever la prospérité, crédits qui seraient lourds au budget danois et qu'il était de l'intérêt du Danemark de voter la vente. D'un autre côté, comme la ratification du traité serait soumise à un plébiscite des habitants des îles, et comme les Etats-Unis avaient fait une promesse écrite permettant aux trois îles d'exporter en franchise, après la cession, leurs produits aux Etats-Unis, la vente paraissait être aussi de l'intérêt des Antilles si délaissées jusque-là.

Cependant le 23 octobre, en seconde lecture, la ratification fut repoussée par trente quatre voix contre trente-deux et le gouvernement danois ne crut pas devoir insister. Les Etats-Unis reviendront un de ces jours sur la question et les Antilles danoises seront certainement américaines dans un délai prochain.

La Conférence de La Haye. — A la conférence de La Haye, qui se réunit le 18 mai 1899, on vit l'Union américaine prendre rang parmi les peuples et ne négliger aucune occasion d'affirmer

ses ambitions. Elle sut tirer parti des moindres incidents pour se mettre en évidence et préparer ses desseins de domination.

C'est le 24 août 1898 qu'un message de Nicolas II lança l'idée d'une conférence de la paix. Ce message fut suivi d'une circulaire du 11 janvier 1899, à laquelle les Etats-Unis donnèrent leur adhésion. Ils choisirent une délégation composée de A. White, Seth Low, Vewel, Mahan, Crozier et Holls, qu'ils envoyèrent à la réunion d'ouverture le 18 mai.

Dès le début, le zèle yankee s'affirma en faisant aboutir la candidature de White à la présidence d'honneur de la première des trois commissions constituées, celle du désarmement.

Les délégués américains participèrent aux travaux de la conférence avec une ardeur où perçait le désir de s'imposer. Les travaux prirent fin le 29 juillet 1890 sur les quatre conventions suivantes :

A) Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux;
B) Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre;
C) Convention d'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève du 22 août 1864;
D) Trois déclarations concernant l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs d'un genre spécial ou bien du haut des ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux; des projectiles remplis de gaz asphyxiants ou délétères; des balles qui s'épanouissent dans le corps humain.

Ces dispositions furent présentées à la signature des puissances. Les Etats-Unis refusèrent de signer la proscription des explosifs asphyxiants ou délétères et des balles dum-dum. Ils se souvenaient de la guerre hispano-américaine où ils avaient fait pleuvoir sur Santiago une pluie d'obus à pétrole. Ils signèrent sans difficulté la deuxième convention concernant la guerre sur terre, mais ils ne signèrent la troisième adaptant à la guerre maritime la convention du 22 août 1864 que sous réserves. Avec l'Angleterre, l'Allemagne et la Turquie, les Etats-Unis déclarèrent se détacher, dans cette troisième convention, de l'art. 10 ainsi conçu :

« Les naufragés, blessés ou malades, qui sont débarqués dans un port neutre, du consentement de l'autorité locale, devront, à moins d'un arrangement contraire des neutres avec les belligérants, être gardés par le neutre de manière qu'ils ne puissent pas de nouveau prendre part aux opérations de la guerre. Les frais d'hospitalisation et d'internement seront supportés par l'Etat dont relèvent les naufragés, blessés ou malades. »

Les Etats-Unis donnaient là une preuve nouvelle de cet état d'esprit fort humain, mais cependant plus fréquent chez les Anglo-

Saxons que dans toute autre race. Les Etats-Unis retentissent de clameurs désespérées en faveur des juifs russes, des juifs roumains, des Cubains révoltés; ils protestent avec une généreuse indignation contre les traitements infligés aux nègres du Congo belge; mais ils massacrent hommes, femmes et enfants aux Philippines, ils ont détruit avec férocité les peaux-rouges et ils lynchent les nègres avec une facilité sans doute excessive. Les Etats-Unis, en refusant de voter cet art. 10, ont prouvé qu'ils avaient sur l'humanité à la guerre des idées complètement en désaccord avec leurs théories humanitaires. Elles sont comme la doctrine de Monroe, élastiques et variables.

Ils trouvent d'ailleurs de sérieux rivaux dans ce jeu d'esprit chez les Anglais qui ont fait les camps de concentration du Sud-Afrique; qui massacrent en masse à coups de mitrailleuses des nègres armés de sagaies; qui, pendant trois cents ans, ont mis l'Irlande à feu et à sang, et qui vont finir, dans la bonté de leurs âmes, par enlever le Congo au roi Léopold pour soustraire les nègres de ce riche pays aux cruautés belges!

Quant à la première convention, concernant le règlement pacifique des conflits internationaux, les Etats-Unis ne la signèrent que sous une réserve qu'il est important d'examiner. L'article 27 en était ainsi conçu : « Les puissances signataires considèrent comme un devoir, dans le cas où un conflit aigu menacerait d'éclater entre deux ou plusieurs d'entre elles, de rappeler à celles-ci que la cour permanente leur est ouverte. En conséquence, elles déclarent que le fait de rappeler aux parties en conflit les dispositions de la convention et le conseil donné dans l'intérêt supérieur de la paix de s'adresser à la cour permanente, ne peuvent être considérés que comme un acte de bons offices. »

Les Etats-Unis refusèrent de signer cet article qui pouvait les contraindre à admettre une ingérence étrangère sur le nouveau continent et les empêcher de développer tout leur esprit d'agression et d'intervention dans les affaires de l'Amérique centrale et du Sud. Les délégués américains, après d'interminables discussions, pour ne pas arrêter le cours des travaux, votèrent provisoirement l'article en annonçant toutefois qu'ils feraient leurs réserves à la clôture. Cette réserve se produisit le 25 juillet 1899, dans la forme suivante : « Rien de ce qui est contenu dans cette convention ne peut être interprété de façon à obliger les Etats-Unis à se départir de leur politique traditionnelle, en vertu de laquelle ils s'abstiennent d'intervenir, de s'ingérer ou de s'immiscer dans les questions politiques, dans la politique ou l'administration intérieure d'aucun Etat étranger. Il est bien entendu également que rien, dans la convention, ne pourra être

interprété comme impliquant un abandon par les Etats-Unis de leur attitude traditionnelle à l'égard des questions purement américaines[1]. » C'était, dans toute son ampleur, la revendication du droit d'envahissement que les Etats-Unis voulaient pour eux seuls sur l'hémisphère occidental.

White, en signant la convention, ajouta ces mots : « Sous réserve de la déclaration faite dans la séance du 25 juillet 1899. » Il y avait en cette courte phrase la proclamation du monroisme, officiellement annoncé au monde comme le principe générateur, repris et développé par Polk, Grant, Cleveland et Mac Kinley.

Les Etats-Unis, venus trop tard dans un monde trop vieux, n'ont jamais été troublés par les subtilités de la question d'Orient. Pour eux la vraie question d'Orient est celle d'Extrême-Orient. Cependant l'idée impérialiste excita en Amérique le désir de se mêler, par des moyens détournés, à une situation qui peut, à un moment donné, bouleverser la vieille Europe.

La Turquie. — Des missionnaires américains s'étaient établis en Arménie; ils furent maltraités à une époque de troubles. Les Etats-Unis saisirent le prétexte du règlement d'indemnité, en avril 1900, pour faire contre la Turquie une manifestation dont l'énergie avait pour but d'annoncer aux puissances que l'Union américaine était au-dessus de la question d'Orient parce qu'elle était au-dessus de l'Europe. C'est ainsi que, dans une note du 26 avril, les Etats-Unis refusaient de laisser mêler leurs réclamations à celles des autres puissances. La Russie, intéressée, eut le courage de protester. Cassini reçut de Saint-Pétersbourg l'ordre de ne pas aller à la réception de Hay.

Lorsqu'en 1902, miss Stone fut capturée par des brigands dans les défilés des Portes de Fer, la diplomatie américaine essaya à Constantinople de la même pression qu'elle avait exercée en 1900, en réclamant le remboursement de la rançon de miss Stone. La Turquie put se dégager en rejetant la responsabilité de l'affaire sur la Bulgarie. Il fallut attendre le mois d'août 1904 pour qu'un nouveau conflit turco-américain permît aux Etats-Unis de donner une confirmation à leurs désirs de prédominance et de supériorité. Sur une affaire de destruction par les Turcs d'écoles américaines, les Etats-Unis demandèrent pour leurs collèges établis en Orient le traitement de la nation la plus favorisée et, corollaire déguisé, le haut protectorat des Arméniens protestants. Afin de mieux marquer leur ingérence, les

[1] Livre jaune, 1900. Holls, « The results of the Peace conference in the relation to the Monroe Doctrine ». Merignhac, la conférence internationale de la Paix, 1900.

Etats-Unis réclamaient du sultan la faculté d'établir à Constantinople une ambassade. La Turquie fit tête à l'orage, ce qui amena dans les Dardanelles une escadre américaine. A Washington, on rêvait déjà d'une de ces luttes du pot de terre contre le pot de fer, dont la guerre hispano-américaine avait été le premier exemple. Les cabinets européens suggérèrent qu'on pouvait songer à un accord qui satisferait à la fois les deux parties. Personne n'osa dire que les Etats-Unis, qui n'avaient participé dans le cours du dix-neuvième siècle à aucune des conventions réglant la question d'Orient, devaient purement et simplement rentrer en Amérique.

La demande d'ambassade fut retirée pour le moment ainsi que l'idée du protectorat des Arméniens protestants; mais le sultan prit l'engagement d'accorder aux écoles américaines le traitement de la nation la plus favorisée, et aux citoyens américains tous les droits dont jouissent en Turquie ceux des autres pays étrangers.

Les Juifs de Roumanie. — Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, une nuée de Juifs s'était abattue sur la Roumanie. Expulsés de Galicie et de Pologne par la misère et par la loi, leurs troupes errantes envahirent les provinces danubiennes, pays neufs, encore naïfs. Dès 1834, 60 000 Israélites s'étaient établis déjà en Roumanie.

Tandis que cette contrée s'ouvrait, de plus en plus, depuis le traité d'Andrinople, au commerce européen, et devenait progressivement un pays occidental, le flot des juifs montait sans trêve.

Les Roumains, surpris par la transformation de leur antique vie patriarcale en une vie de mondanité brillante et de commerce fiévreux, se livraient à l'intermédiaire israélite. En 1859, on signalait 270 000 Juifs. La nationalité roumaine était en péril : les hommes d'Etat de Bucharest la défendirent avec énergie. Ils persistèrent à considérer les Juifs comme des étrangers, en leur imposant l'incapacité politique, l'exclusion des services publics, des limites aux droits civils, des prohibitions commerciales, des taxes exceptionnelles et en exigeant d'eux malgré tout le service militaire. Les Juifs pliaient mais ne cédaient pas.

Au traité de Berlin, 13 juillet 1878, l'Europe obligea la Roumanie à naturaliser les Juifs, en échange de la reconnaissance du royaume. La Roumanie s'était engagée, mais n'avait rien tenu : 83 Israélites seulement furent naturalisés en vingt-cinq ans.

En septembre 1903, Hay, dans une note circulaire à toutes les puissances ayant adhéré au traité de Berlin, leur rappelait qu'elles devaient, d'après l'article 44 de ce traité, forcer la Roumanie à exécuter ses obligations. En 1872, Hamilton Fisch, secrétaire d'Etat de Grant, avait protesté auprès de la Russie

contre la persécution juive en Moldavie et en Valachie. Hay agissait avec plus d'ampleur. Après avoir déclaré que l'Amérique ne pouvait en conscience servir de perpétuel refuge, en quelque sorte « d'asile », à la légion des émigrés involontaires, Hay plaidait la cause des opprimés. En dehors de la considération des droits civils et politiques, il constatait que les Juifs roumains ne possédaient pas le droit de gagner leur vie dans l'agriculture ou le commerce.

Les Etats-Unis n'étaient pas signataires du traité de Berlin, mais cela n'était pas fait pour les arrêter. « Les Etats-Unis ne peuvent pas, disait Hay, se taire devant un mal international aussi profond. Ils ne s'en réfèrent pas avec autorité aux stipulations du traité de Berlin, auquel ils n'ont point adhéré, mais ils s'appuyent sur les principes de la loi internationale et de la justice immanente pour réclamer l'exécution de ce contrat solennel et ils se déclarent prêts, étant eux-mêmes directement intéressés, à joindre leur appui moral dans l'action des co-signataires vis-à-vis de la Roumanie. »

La note de Hay provoqua un vif étonnement dans les cercles diplomatiques. L'acte des Etats-Unis constituait une violation du *modus vivendi* des puissances. Un Etat non-signataire d'un traité ne peut pas se prévaloir de ce pacte pour en réclamer l'exécution à ses signataires. Les Etats-Unis n'étaient lésés dans aucun intérêt réel, car ils pouvaient se défendre contre l'envahissement des Juifs roumains par leurs bills d'immigration.

La note américaine ne s'explique que comme un acte d'impérialisme, acte qui devait indiquer à l'Europe *le péril yankee* : aucune protestation ne s'éleva; au contraire le cabinet de Saint-James s'associa aux termes de la note de Hay.

Les Juifs de Russie. — Cette attitude de l'Europe explique comment, quelques mois plus tard, les Etats-Unis se crurent permis de donner à la Russie sur des faits similaires une leçon de morale.

« Les 6-7 avril 1903 la population chrétienne de Kichineff, en Bessarabie, a sonné le tocsin, pris les armes en masse et, devant la police impuissante ou complaisante, a envahi le quartier juif qu'elle a bouleversé dans le sang, le pillage et l'incendie ». Telle était la nouvelle que les agences télégraphiques, juives pour la plupart, répandirent aux quatre coins du monde.

L'Union américaine se prépara à signifier à la Russie qu'elle venait de commettre un « crime de lèse-civilisation » qui méritait d'être réprimandé. Elle ne songea pas un instant, — car c'est à ce point de vue que nous commentons ici les faits, — à la violation du principe de souveraineté des Etats qu'elle allait commettre.

Les israélites yankees (ils sont 1 630 000) avaient rédigé une pétition qu'ils avaient remise, chargée de milliers de signatures diverses à Roosevelt, pour la faire parvenir au gouvernement russe. En recevant la délégation juive, Roosevelt avait constaté que de toutes les nations, les Etats-Unis étaient celle qui avait le plus fait en faveur des Juifs persécutés [1], puis il avait promis « d'examiner si des représentations officielles adressées à la Russie auraient pour résultat d'ajouter à l'effet salutaire déjà produit par la punition des coupables et l'expression de la réprobation publique ».

Devant cette attitude Cassini n'attendit pas vingt-quatre heures pour notifier à Roosevelt qu'à Saint-Pétersbourg on n'admettrait, en aucune façon, « l'immixtion insolite d'un Etat étranger dans les affaires intérieures de la Russie ». Le 30 juin, une note Havas disait : « Le gouvernement des Etats-Unis n'a fait aucune déclaration, mais s'il avait cru devoir en faire une, la Russie aurait naturellement vu comment elle devait répondre à une pareille immixtion dans ses affaires intérieures. »

Roosevelt ne répondit pas directement. Comme la pétition circulait encore à travers les Etats-Unis, il tourna la difficulté en faisant déclarer officieusement, le 2 juillet, sous la forme d'un communiqué du ministère des affaires étrangères : « Loomis, secrétaire d'Etat adjoint, a annoncé que le retard apporté à la transmission de la pétition des citoyens des Etats-Unis professant la loi israélite doit être attribué uniquement au retard que les signataires de la pétition ont mis à remettre au ministère le document en question... Dans les limites établies, le ministère n'hésitera certainement pas à exprimer la vive sympathie qu'éprouvent, non seulement l'administration mais encore tous les Américains, pour les Juifs infortunés, victimes des massacres et des outrages épouvantables de ces temps derniers ».

Sur cette déclaration, le gouvernement russe fit savoir aux Etats-Unis que les Américains ayant signé la pétition sur les événements de Kichineff ne seraient admis en Russie ni comme membres du corps diplomatique, ni comme consuls.

La Russie profitait de l'occasion pour protester contre la coutume du lynchage en Amérique. Les Etats-Unis comprirent et n'insistèrent pas. La pétition fut déposée aux Archives du ministère des affaires étrangères à Washington et l'incident fut clos sur

[1] Le 14 avril 1880, l'Union of American Hebrew Congregation, ayant demandé au gouvernement de Washington d'intervenir contre la persécution juive en Russie, Evarts, secrétaire d'Etat, avait envoyé des instructions à son ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Le 14 octobre 1885, sur l'expulsion de Turquie des Juifs américains Lubrowsky, Bayard protesta et déclara que les Lubrowsky ne céderaient qu'à la force. (Wharton, *Digest.*)

cette phrase de Hay : « Quoique la copie de la pétition ne soit pas arrivée à sa haute adresse, son texte a obtenu une publicité mondiale et a pénétré dans plusieurs milliers d'esprits[1]. »

Le Maroc. — Le dernier exemple, et, si on y regarde de près, le plus significatif de cette ingérence et de cette disposition envahissante de la politique américaine, dans les questions qui la concernent le moins, est tout récent. Il s'est produit à propos des événements marocains.

Et, fait étrange, personne n'a songé à imiter l'exemple donné par la Russie et à prier les Etats-Unis d'aller s'occuper de leurs affaires dans les continents américains. Le commerce des Etats-Unis au Maroc est presque nul. Leurs nationaux, en très petit nombre, y ont un rôle absolument effacé. La question marocaine est, avant tout, une question méditerranéenne; prise dans sa plus large extension, elle est, une question européenne, mais ne regarde en rien ni pour rien l'Amérique. Et cependant, la presse française et anglaise, — qui poussait des cris d'indignation devant les prétentions de l'Allemagne, pays qui, en réalité, vient bon troisième, après la Grande-Bretagne et la France, dans les transactions commerciales avec l'empire shérifien, et dont le commerce, dans ces régions, progresse d'une façon régulière et sensible, — a trouvé absolument naturelle cette immixtion des Etats-Unis.

Ils sont venus à la Conférence sans même y être invités, avec ce dédain des usages diplomatiques, que le Yankee professe d'ailleurs pour tout ce qui n'est pas américain. *Quite american, you know.* « C'est tout à fait américain, vous savez », vous dit-il avec satisfaction.

Deux raisons ont poussé les États-Unis à cette ingérence. La première, issue de la théorie panaméricaine-impérialiste, que les Etats-Unis vont être et sont déjà la première puissance mondiale, et, comme telle, ont le droit d'intervenir dans tout ce qui se passe sur la surface du globe; la seconde, leur hostilité latente contre l'Allemagne, la seule puissance dont, avec celle du Japon, ils redoutent aujourd'hui l'expansion commerciale.

Ces sentiments antiallemands, bien que dissimulés, n'ont pas échappé au kaiser, et il a vainement mis en œuvre, pour les combattre, tout son arsenal habituel de télégrammes, de compliments boursoufflés et de démonstrations bruyantes. Le Yankee, narquois, a regardé ironiquement la statue du grand Frédéric, don de l'empereur allemand, et a continué sa route.

[1] *Revue générale de droit international*, janvier-février, 1904.

Maints faits montrent à l'observateur cet état d'esprit qu'il est déjà aisé de constater depuis plusieurs années.

Lors du voyage en Amérique du prince Henri de Prusse (février 1902), des voix évoquèrent le souvenir de la guerre hispano-américaine en répétant à Washington que l'initiative de non-intervention de l'Europe était due à la diplomatie allemande.

Ces propos parvinrent aux oreilles de Pauncefote qui comprit, à certaines notes du *Moniteur de l'Empire allemand*, d'où sortait l'attaque et dans quel but. L'Angleterre laissait dire depuis quelque temps que la note circulaire de 1898 était partie de Saint-James. L'Allemagne était jalouse de l'effet produit et elle essayait, à la faveur des mystères de la diplomatie, d'en faire rejaillir sur elle le mérite et les fruits.

Appuyé par son gouvernement, Pauncefote fit démentir toutes les insinuations le concernant, et il se permit d'affirmer ouvertement que c'était bien l'Angleterre qui avait donné le mot d'ordre de non-intervention. Aucune contradiction sérieuse ne s'éleva et l'incident fut clos.

Les Américains reçurent le prince Henri avec une cordialité superficielle, dans une atmosphère de fêtes brillantes, mais sans jamais se compromettre. Dans le message qui conclut la visite, Guillaume II s'exprima ainsi : « Puisse le ciel bénir nos relations et maintenir la paix et la bonne volonté entre les deux grandes nations. » Roosevelt répondit : « La visite de votre frère dans ce pays a fait beaucoup en montrant la profondeur du sentiment cordial qui existe entre les deux nations. »

Si Alice Roosevelt avait accepté d'être la marraine, Henri de Prusse en étant le parrain, d'un yacht que Guillaume II avait fait construire aux Etats-Unis, Dewey avait refusé d'assister au banquet offert en l'honneur du prince et, le 14 février, le sénateur Wheeler, dans un discours très applaudi, avait flétri en termes violents l'attitude trop servile à son gré des Etats-Unis envers l'Allemagne.

L'invitation lancée par l'empereur en mai 1903 à l'escadre de l'Atlantique du Nord pour les fêtes de Kiel ne fut pas acceptée. Il fallut une intervention personnelle de Roosevelt pour que le contre-amiral Cotton avec le cuirassé *Alabama*, la canonnière *Marchias* et les croiseurs *San Francisco* et *Chicago*, se rendît aux régates[1].

[1] Après l'inauguration du monument de Frédéric le Grand à Washington, l'empereur télégraphia à Roosevelt, le 27 novembre 1904 : « L'amitié entre l'Allemagne et les Etats-Unis dont Frédéric le Grand a posé la pierre de fondation est établie sur une base solide comme le granit. Pour moi *qui marche sur les traces de ce grand souverain*, j'ai le devoir agréable de

Au moment où il fut décidé d'envoyer un représentant américain à la Conférence d'Algésiras, toute la presse des Etats-Unis répéta à l'envi que leur gouvernement avait d'autant plus le droit d'intervenir dans cette question que les Etats-Unis étaient le pays qui avait, avec le Maroc, les accords diplomatiques et les traités les plus anciens. Naturellement, personne en Europe ne releva cette énormité historique. Laissant de côté les rapports des Etats-Unis avec Alger, Tripoli et Tunis, ce qui nous entraînerait trop loin, nous jetterons un coup d'œil rapide sur leurs relations avec le Maroc. Tout d'abord, il faut rappeler que la révolte des colonies anglaises leur ayant enlevé la protection que l'Angleterre leur accordait contre les corsaires barbaresques, les Etats-Unis, dès le début de leurs négociations pour un traité avec la France, demandèrent l'insertion dans ce traité d'une clause « assurant les habitants des Etats-Unis, leurs vaisseaux et leurs biens, contre toutes attaques et déprédations d'un quelconque des Etats barbaresques ». Il fut jugé impossible d'insérer cet article dans le traité de 1778, et en son lieu, le roi accepta d' « employer ses bons offices et son intervention pour assurer aussi complètement et aussi efficacement que possible le bénéfice, la convenance et la sûreté des Etats-Unis contre les princes et les Etats de Barbarie ou leurs sujets ». En mai 1784, le congrès avait nommé une commission composée de Franklin, Adams et Jefferson pour traiter directement ou par commissaires avec les puissances barbaresques. En mars 1785, ces commissaires s'adressèrent au comte de Vergennes, lui demandant son avis pour la conduite des négociations, et sollicitant les bons offices de Louis XVI auprès de l'empereur du Maroc. Bref, le 16 juillet 1787, Barclay, commissaire américain, conclut avec le Maroc un traité pour une durée de cinquante ans. L'empereur étant mort peu après, il fallut faire reconnaître ce traité par son successeur. Les Etats-Unis durent faire des présents pour une somme de 20 000 dollars, et le traité fut formellement ratifié en 1795.

En 1802, comme les Etats-Unis n'avaient pas envoyé de présents, le consul américain reçut l'ordre de quitter Tanger, mais il informa l'empereur que le président avait commandé cent affûts de canon qui devaient être envoyés en présent, et il fut autorisé à rester. A l'expiration de la quarante-neuvième année,

travailler à rendre de plus en plus forte la chaîne d'union entre les deux peuples. Un traité d'arbitrage formerait un nouvel anneau puissant de cette chaîne de rapports amicaux entre l'Amérique et l'Allemagne ». Roosevelt répondit simplement : « J'apprécie à toute leur valeur les sentiments d'estime que vous exprimez pour le peuple américain et les nobles souhaits que vous formez pour sa prospérité. » 28 novembre 1904.

le traité de 1787 fut renouvelé pour une nouvelle période de cinquante ans. Le seul autre traité fait par les Etats-Unis avec le Maroc fut une convention signée par les Etats-Unis, en même temps que par la plupart des puissances européennes, en 1865, pour l'entretien d'un phare près du cap Spartel en payant la somme de 325 dollars par an. Il faut une remarquable mégalomanie pour considérer tout cela comme constituant des traités prédominants. D'ailleurs, les Etats-Unis, après la représentation d'Algésiras, ont montré eux-mêmes le peu de cas qu'ils faisaient de leurs prétendus intérêts au Maroc en refusant d'avoir quoi que ce soit à faire avec la banque marocaine.

Le trust de l'Océan. — Cette étude, qui nécessiterait des volumes, serait tout à fait incomplète si nous ne disions pas un mot, avant de finir, de cette gigantesque tentative, qui a, du reste, échoué, mais dont les intentions étaient significatives, par laquelle les Etats-Unis ont essayé de mettre la main sur toute la circulation océanique. Nous voulons parler du « trust de l'Océan ».

Le 4 février 1902, un an après la constitution définitive du « trust » de l'acier, le trust de l'Océan fut fondé. Pierpont Morgan, après avoir acheté la compagnie Leyland, groupa un syndicat autour de la White Star Line; successivement la Dominion Line, l'American Line, l'Atlantic Transport Line s'inféodèrent, représentant une jauge nette de 629 000 tonneaux. Deux compagnies allemandes, Hamburg Amerika Line et Norddeutscher Lloyd, consentirent à une entente pour « s'accommoder au moins mal d'une situation inévitable ». Elles consentaient à payer au trust 25 pour 100 de leurs dividendes, moyennant un intérêt de 6 pour 100 servi par le trust sur le quart de leurs capitaux. Elles s'engageaient pour vingt ans à continuer, comme par le passé, à ne pas relâcher dans les ports belges pour les vaisseaux faisant le service de l'Amérique du Nord, ni plus de cent cinquante fois par an, aller et retour, dans les ports anglais. Si elles augmentaient le nombre de leurs départs dans les ports français, le trust pourrait augmenter ses départs en proportion. La Compagnie française générale transatlantique, la Cunard Line et l'Allan Line luttaient cependant. Pour la Compagnie transatlantique, l'absorption par le trust était la mort certaine, car, sa spécialité étant les voyageurs de luxe et de vitesse, elle n'offrait aucun point réel de cohésion avec les autres compagnies fusionnaires. Les compagnies menacées firent appel à leurs gouvernements. Parallèlement au trust de l'Océan, Morgan fondait aux Etats-Unis le trust des constructions navales, United States

Shipbuilding C°, dans lequel il englobait la Betlehem Steel Cy. Il était clair qu'il poursuivait un double plan dont la combinaison était d'avoir la haute main sur la circulation océanique et jeter dans cette circulation, sous pavillon américain, des forces navales supérieures à toutes les autres.

L'Angleterre manifesta son émoi et la Chambre des communes, dans la séance du 5 février 1902, réclama de l'amirauté des mesures de protection vis-à-vis de la marine anglaise. En France, Etienne demanda à interpeller le gouvernement sur la question du trust de l'Océan. Les Américains, propriétaires de bateaux anglais ou français, ne pourraient-ils en cas de guerre les immobiliser sous prétexte de réparations urgentes? Les bateaux achetés pouvaient être juridiquement placés sous pavillon américain. Le péril était notoire, il fallait y aviser.

Le cabinet de Londres se mit en rapports avec Morgan et il fut décidé que les navires des lignes anglaises réunis au trust battraient pavillon anglais et que les bateaux construits en Angleterre pour ces lignes seraient pour moitié seulement sous pavillon américain. En Allemagne, Guillaume avait eu soin de souligner cet article fondamental des conventions des deux compagnies que le trust de l'Océan ne devenait possesseur direct ou indirect d'aucune action dans les sociétés allemandes et *vice versa*. En France, la Compagnie transatlantique proclama la continuation de la résistance. Le coup de Morgan se trouvait donc limité dans sa portée. Il se trouva par la suite que l'entreprise manqua de l'homogénéité nécessaire pour réussir. Bruce Ismay, directeur de la White Star, se révolta contre Morgan et, en juillet 1903, revendiqua l'autonomie de sa compagnie. L'Atlantic Line faisait de très mauvaises affaires et le trust des constructions était menacé de faillite. La Cunard, soutenue par le gouvernement anglais, dégageait l'indépendance qu'elle avait voulu conserver et les compagnies allemandes insistaient sur les clauses séparatistes des conventions qu'elles avaient conclues.

En juillet 1904, on mandait de New-York au *Daily Telegraph* que le rapport annuel du trust indiquait une décroissance marquée sur les dividendes. La retraite de Morgan survenue quelque temps auparavant avait laissé prévoir un semblable résultat. Ce lutteur partait avec son rêve d'américaniser l'Atlantique comme les Etats-Unis avaient fait pour le Pacifique.

* * *

Il suffit de ce coup d'œil jeté en arrière pour constater que depuis le message Polk, le chemin parcouru par les Etats-Unis

vers le panaméricanisme triomphant est immense. De gré ou de force Sam a fait rayonner son protectorat moral sur presque toute l'Amérique. Dans le Nord, le Centre, le Sud, partout, les croiseurs américains ont promené le drapeau étoilé. Partout les Etats-Unis sont intervenus directement ou indirectement dans toutes les affaires intéressant l'Amérique et ils y ont imposé leur volonté.

En mai 1901, Dewey s'écria au sein d'une réunion nombreuse : « La prochaine guerre des Etats-Unis sera avec l'Allemagne. » Holleben, à qui fut rapportée cette exclamation, crut devoir aller demander des explications au département d'Etat et il apprit là, que d'après un bruit persistant, des navires de guerre allemands accomplissaient des études hydrographiques dans l'île Margarita, sur la côte du Venezuela, dans le but probable d'y établir une station de charbon. Ce fait fut démenti par le gouvernement de Berlin. Ce qui gênait Sam et le gêne encore c'est le développement du commerce allemand dans le sud du Brésil au détriment du commerce américain et surtout anglais.

Quand on parlait d'une guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre à propos de Venezuela, Ch. Dilke, répondant à une interview, déclara : « Un jour, fatalement, toutes les parties de l'Amérique du Nord comme du Sud se réuniront à l'Union. Les républiques de l'Amérique du Sud s'inféoderont aux Etats-Unis ou constitueront des Etats-Unis distincts, dans un temps plus ou moins rapproché. A son tour, le Canada, dans un avenir que je ne saurais prévoir, suivra la même voie et sera enlevé à l'influence de l'Angleterre. Ainsi, Monroe aura exprimé une pensée vraie et qui se réalisera dans des temps futurs. »

Si le message de 1823 marque l'apogée de la concentration, il constitue en même temps le point de départ de l'agrandissement.

A soixante-seize ans de distance, en 1902-1903, lors de l'action des puissances au Venezuela, devant l'Europe coalisée, le monroïsme s'est présenté comme la sauvegarde de l'intérêt des Etats-Unis à l'exclusion des intérêts de toute autre nation de l'Amérique. Le gouvernement argentin adressa alors au cabinet de Washington une note diplomatique datée du 29 décembre 1902 par laquelle, profitant des événements de Venezuela, il demandait aux Etats-Unis, au nom du monroïsme, de reconnaître et de faire respecter le principe que « la dette d'un Etat ne peut provoquer l'intervention armée, ni encore moins l'occupation du sol des nations américaines de la part d'une puissance européenne[1] ».

[1] Au nom du message de 1823. la seule chose que la République Argentine soutient et ce qu'elle aimerait à voir consacrer à l'occasion des événements de Venezuela, par une nation qui ainsi que les Etats-Unis jouit d'une autorité égale à sa puissance, c'est le principe accepté déjà qu'il ne

Les Etats-Unis se dérobèrent et Hay, dans une note du 27 février 1903, déclara de la façon la plus vague que les Etats-Unis verraient toujours avec satisfaction le recours à l'arbitrage pour les diverses réclamations pécuniaires formulées contre un Etat. Hay ne se prononça pas sur la question de droit que Calvo avait soulevée comme corollaire à la note argentine : savoir si le recouvrement compulsif de la dette d'un Etat est justifié. Il fut ainsi démontré que les Etats-Unis entendaient considérer le monroïsme dans son esprit et dans sa lettre comme une source de droits, mais non pas d'obligations. C'était, pour répéter dans sa crudité la phrase d'un publiciste de New-York [1], « l'interdiction de voler pour toute autre nation que les Etats-Unis ».

Depuis le message Polk, les Etats-Unis ont réussi à faire planer leur « intérêt supérieur » sur toute l'Amérique et ils sont parvenus à imposer cette politique aux puissances du vieux monde.

L'Espagne, la rivale héréditaire, a été réduite par la force. La Russie s'est retirée pour quelques millions de dollars. La France, avec sa Martinique et sa Guadeloupe, a dû prêter l'oreille à des propositions d'un achat irréalisable. L'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie capitulèrent au Venezuela. Albion avait déjà reçu sans protester en 1895 une injure; elle avait fermé les yeux à l'envahissement des Etats-Unis sur l'Amérique entière.

Au Mexique, on a arraché le Texas. Le Canada possède les sympathies américaines; l'Union compte sur lui. Porto-Rico est annexée. Les Antilles danoises et Saint-Domingue étaient à la veille d'être achetées. Cuba s'américanise. Le Panama, la Colombie, le Venezuela, tout le Centre-Amérique ne respirent qu'avec le consentement des Etats-Unis. Le Chili, l'Argentine, le Pérou, l'Equateur reconnurent plus ou moins tacitement le monroïsme en allant au congrès de Mexico.

Le Canada, « ces quelques arpents de neige », est loin d'être attaché à l'Angleterre par des chaînes de fer. Les Canadiens ne tiennent à la Grande-Bretagne qu'à cause de la liberté d'allures qu'elle a su leur accorder au moment opportun. Toutes leurs

peut y avoir d'expansion territoriale européenne en Amérique, ni de pression faite sur les peuples de ce continent par le seul fait d'une malheureuse situation financière qui oblige un de ces pays à différer l'accomplissement de ces obligations; en un mot le principe que la République Argentine voudrait voir reconnu, c'est que la dette publique ne peut provoquer l'intervention armée et encore moins l'occupation matérielle du sol des nations américaines de la part d'une puissance d'Europe. (Note diplomatique de Louis Drago, ministre des affaires étrangères à son représentant à Washington, en date du 29 décembre 1902).

[1] Ernest Crosby.

préférences, guidées par leur intérêt, vont du côté des Etats-Unis. « La politique, pour la majorité des habitants du Canada, c'est le moyen d'exporter au prix le plus avantageux et en quantité croissante tout ce que le Canada produit au delà des besoins de ses cinq millions d'habitants, les bois et leurs dérivés, pâtes à papier, allumettes, meubles, les blés et la farine, les fromages et les beurres, le bétail, les viandes, les conserves, le lard, les fruits, enfin les minéraux [1] ». La plus grande partie des échanges se fait avec les Etats-Unis. Les capitaux et les émigrants américains affluent au Canada et prennent une part prépondérante à la réalisation des affaires; l'Union s'insinue avec ténacité.

Lodge, le sénateur du Massachussets, connu autant que Hanna pour ses convictions impérialistes, ne néglige aucune occasion d'affirmer le monroïsme. Le 23 décembre 1900, il disait dans le *Times :* « La nation américaine ne permettra jamais qu'on creuse un canal dont elle n'aurait pas le contrôle, nous voulons que l'Europe se tienne en dehors de cet hémisphère », et le 11 novembre 1901, il déclarait à Boston : « Au nom de la doctrine de Monroe, le continent américain ne doit se laisser entamer ni par une acquisition de territoires, ni par l'établissement de forts ou de stations navales. » Roosevelt affirmait dans le discours de Proctor : « Nous restons fermement attachés au principe formulé sous Monroe, à savoir que ce continent ne doit être traité comme un terrain de colonisation politique par aucune puissance européenne. » Quatre jours avant l'attentat contre Mac Kinley, Roosevelt disait à Buffalo : « Que le maintien de la doctrine de Monroe soit d'une grande importance pour nos droits et nos intérêts, cela est d'une évidence telle qu'il est inutile de chercher à le démontrer. Cela est particulièrement vrai de la construction du canal de Panama. Au simple point de vue de la défense nationale, nous devons exercer une surveillance étroite sur les abords du canal, je veux dire que nous devons veiller avec soin à nos intérêts dans la mer des Caraïbes. »

Après avoir essayé de rassurer les républiques sud-américaines contre les craintes de conquête par les armes de la part des Etats-Unis, et leur avoir promis l'appui des Etats-Unis contre les agressions des « puissances militaires non-américaines », Roosevelt aborde la question des dettes de ces Etats. Un passage vaut d'être cité : « Le cas est plus difficile lorsqu'il s'agit d'une obligation contractuelle. Notre propre gouvernement a toujours refusé d'appuyer par un appel aux armes des obligations de cette nature contractées par des citoyens américains. Il serait grande-

[1] Albert Metin, *Revue bleue* du 7 mai 1904.

ment à désirer que tous les gouvernements étrangers adoptassent la même manière de voir. Mais il n'en est pas ainsi, c'est pourquoi nous pouvons à chaque instant nous trouver en face d'alternatives désagréables... »

Nous répétons ce que nous disions en commençant, il existe dans l'Amérique du Sud un courant puissant, prêt à accepter la doctrine de Monroe avec toutes ses conséquences et toute l'extension que lui donnent les hommes d'Etat modernes des Etats-Unis. Il a été préparé par l'habileté astucieuse de ces hommes qui ont su mettre de leur côté un nombre considérable des personnages les plus influents des Etats sud-américains. La seule restriction de quelques-uns d'entre eux est qu'ils demandent la reconnaissance par les Etats-Unis de ce qu'on appelle déjà de l'autre côté des océans, « la doctrine de Drago ».

Quelle que soit l'issue du congrès panaméricain de Rio, ses débats méritent d'être suivis avec la plus grande attention.

Dans la voie où ils sont entrés, devant la faiblesse et la timidité de l'Europe, la désunion et l'impuissance des républiques de l'Amérique latine, les Etats-Unis ne s'arrêteront que lorsqu'ils trouveront devant eux, non pas, comme le disait l'amiral Dewey, l'Allemagne préoccupée de préparer la guerre, chaque jour plus certaine et plus menaçante entre elle et l'Angleterre, mais les flottes et les légions innombrables du monde jaune qui envisage, dès à présent, avec calme la perspective de cette lutte gigantesque.

Il y a quelques jours, le sénateur Morgan, un des impérialistes les plus ardents de l'Union, a fait entendre, à propos de l'incident de l'Alaska (des pêcheurs japonais tués par un navire garde-pêche américain), des paroles imprudentes où il menaçait le Japon de la guerre. La profonde irritation soulevée dans la presse japonaise par ces propos montre que le gouvernement du Mikado qui n'a pas, depuis la paix, cessé ses préparatifs de guerre, ne redoute pas le panaméricanisme et est prêt à l'aborder en face. Les Etats-Unis réfléchiront.

***

N. B. — Dans la première partie de cette étude, parue daus notre livraison du 10 août, il faut lire (page 439, ligne 19) : le 17 juin 1886, au lieu de 1846.

LE DUC DE REICHSTADT[1]

D'APRÈS DES NOTES INÉDITES DU CHEVALIER DE PROKESCH-OSTEN

II

Le duc eut-il des aventures romanesques? J'ai prouvé ailleurs que non. Sans doute, il était sensible à l'esprit et à la beauté chez les femmes, et lui-même, par son extérieur charmant, sa distinction et sa grâce parfaites était fort capable d'exciter des passions. J'ai raconté qu'il s'était épris d'une jolie femme de la cour, mais que ce caprice n'avait été que passager. Prokesch nous apprend que « la dame dont il s'agit était la comtesse Naudine Caroly, née princesse Kaunitz. » Le duc en parla confidentiellement à Prokesch qui le détourna de cette inclination. Si encore, la personne choisie par lui eût été une femme généreuse, spirituelle, enthousiaste. « Mais la comtesse Naudine, femme agréable et pleine d'esprit, était légère et superficielle, élevée dès l'enfance dans le luxe et la banalité des salons. » Au lieu d'exciter l'ardeur du prince pour les grandes choses, elle l'aurait éteinte dans la torpeur de la médiocrité. Prokesch ajoutait que Naudine était très connue à Paris et que le choix d'une telle personne pouvait être défavorable au prince. Ces observations décidèrent le duc à aller avec la plus grande énergie à l'encontre de son penchant. « Après avoir fleureté quelque temps avec elle, le duc de Reichstadt renonça bien vite à cette liaison médiocre. » Le comte Maurice reprocha à Prokesch d'avoir raconté cette petite aventure à Montbel, disant que la dame allait être compromise. Mais il y eut ceci de piquant, c'est que la comtesse Naudine et la comtesse Almasy « se disputèrent l'honneur de passer pour la dame en question; que Naudine se plaignit ouvertement de mon influence malencontreuse et qu'à un bal chez le prince de Metternich, le 12 février 1832, elle avoua être la personne dont j'avais parlé ». Mais pourquoi Prokesch avait-il fait cette révélation? C'était pour détruire par un seul exemple « les

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 août 1906.

traits injurieux par lesquels la jeunesse corrompue de Vienne et le monde railleur des salons profanaient la pureté du prince ».

Le comte Maurice Esterhazy, secrétaire d'ambassade, jeune homme plein de distinction, d'élégance et de talents, avait été le confident du duc dans ses relations avec la comtesse Naudine, « relations qui se bornaient à des badinages au bal, dans une société restreinte, et tout au plus à des visites que le duc alla lui faire dans plusieurs maisons. Tout aussi innocente que les précédentes fut la visite en domino que le duc fit chez elle, à un bal masqué, dans l'hiver de l'année 1830, pendant le carnaval, et où Maurice l'accompagna à deux heures du matin. Le lendemain 16 février, le duc me raconta l'aventure, la regrettant presque, mais il n'avait pu résister à faire une chose en apparence impossible ». Il le fit d'autant mieux qu'il désirait voir s'il pourrait, en des circonstances plus sérieuses, échapper à la surveillance dont il était l'objet. Cette aventure eut donc l'avantage de lui donner quelque espoir, au cas où il voudrait sortir d'Autriche. Le bal du 25 janvier chez lord Cowley, où la jeunesse et la beauté du duc attirèrent tous les regards, ralluma l'étincelle entre lui et la comtesse Naudine, « mais comme le fond manquait, elle s'éteignit bientôt ».

Le duc écrivait, le 2 novembre 1831, à Prokesch : « Ce printemps dernier, avant notre séparation, je vous parlai de mon amitié toujours croissante pour le comte Maurice Esterhazy et de l'attrait qu'exerçait sur mon cœur une dame qui m'avait enchanté par la bonté réelle de son âme et l'originalité de son caractère. Moi aussi, je ne lui étais pas indifférent, et Maurice Esterhazy fut l'intermédiaire de mes sentiments, qui sont restés, d'ailleurs, dans les limites de mœurs sévères. Je ne pouvais les entretenir que dans l'obscurité de la nuit, et en passant, avec l'aide de mon chasseur, aussi vite que possible. Les nombreux soucis et les heures d'attente qu'entraîna à sa suite cet amour platonique occasionnèrent une correspondance très active entre mon ami et moi. Elle dura jusqu'à son départ pour Naples (de février 1831 à mai). A partir de ce moment, je ne franchis plus le seuil de sa maison dans laquelle, pour m'exprimer comme Lichtenstein, « je m'étais trouvé à l'aise ». Je promis à mon ami de lui envoyer de mes nouvelles et il en reçut régulièrement, écrites en français et cachetées avec un talisman. Les lettres qui venaient de Naples étaient adressées à une boutique au nom d'un commerçant décédé. La veille de mon entrée dans l'armée, le comte de Dietrichstein fouilla toutes les cases de mon bureau, et frappant sur un tiroir fermé, me pria de l'ouvrir. Ma correspondance avec

Maurice Esterhazy s'y trouvait. Après avoir lu le commencement d'une lettre où nous nommions la dame en question « le Chinois », il reconnut de quoi il s'agissait et quel était le but de cette correspondance secrète. Aussitôt, entrant, comme d'habitude, en colère, il m'apostropha : « Comment! une correspondance « d'amour? » — Moi, absolument froid : « Oui, vous pouvez voir « avec qui c'est? — Vous lui écriviez? — Non. — Alors, par un « intermédiaire que je connais? » Et immédiatement il devina qui c'était. « Pour l'amour du Ciel, dis-je en le suppliant, soyez « calme! » Car, en ce moment, nous n'étions pas seuls et tous me regardaient. « Descendez, vous aurez toutes les lettres. » Le brave homme s'en contenta, et en une heure tout fut détruit.

Le duc continua cependant à écrire à Naples, jusqu'à ce qu'un espion de Dietrichstein le prévint que son élève correspondait encore avec Esterhazy. Le général Hartmann vint en informer le duc de Reichstadt, qui pria Prokesch d'aller voir le comte Maurice et de reprendre chez lui une de ses lettres interceptées. Prokesch lui rendit ce service; mais le comte eut connaissance d'autres lettres où, sous l'appellation « la vieille femme », il se reconnut, ce qu'il ne pardonna jamais à Esterhazy.

Quant aux prétendues relations du duc avec une artiste du théâtre de la cour, Mlle Pèche, et avec la célèbre danseuse, Fanny Elssler, j'ai démontré qu'elles n'existaient pour ainsi dire pas. Prokesch nous donne à cet égard, dans ses Notes inédites, de nouvelles preuves de la noble candeur du prince. « Des hommes grossiers et méchants, dit-il, ont osé toucher à la pureté du prince et ont avancé qu'il s'était corrompu avec des femmes. Cette calomnie prouve la bassesse et la trivialité de ceux-là même qui l'ont répandue et l'état de notre société. Il était, dans ses mœurs, d'une sévérité dont le mérite revenait surtout à l'empereur, qui lui avait inspiré le plus grand dégoût de l'immoralité et lui avait représenté comme le plus grand crime l'action de séduire la femme d'un autre. » Il eut, en décembre 1831, quelque attention pour Mlle Pèche, personne très agréable, jolie et d'une réputation intacte. Il la vit une seule fois, mais elle le reçut avec une telle assurance qu'il en fut choqué et ne retourna plus la voir. « On avait affirmé aussi qu'il s'était épris de Fanny Elssler. C'était faux. Je voyais à cette même époque, dit Prokesch, Fanny Elssler tous les jours. Elle avait la plus étrange liaison avec mon ami Gentz, pour lequel elle était tout par sa franchise et son attachement. Bien qu'il fût un vieillard, il se l'était attachée par le charme de ses attentions et l'incomparable aménité de ses manières. Le duc de Reichstadt ne lui a jamais parlé. Le bruit

s'en répandit pourtant, parce qu'on avait vu plusieurs fois le chasseur du duc entrer chez Fanny. Mais ce chasseur venait me porter une lettre du prince ou me chercher chez elle, car j'y passais avec Gentz quelques heures tous les jours. Nous y avions d'abord notre propre cabinet de travail et de lecture, le plus ravissant qui se puisse imaginer. Il était tout orné de fleurs, et nous l'appelions *Portici*. Fanny Elssler nous y apportait le café vers dix ou onze heures du soir, et nous lisions et nous bavardions ensemble avec confiance et félicité. » Ceci prouve une fois de plus que ce ne sont pas les plaisirs et les excès qui ont hâté la mort du prince, qui a succombé, comme je l'ai dit, à une maladie de poitrine inguérissable et aux longues et cruelles tortures d'une ambition inassouvie.

Le général comte Hartmann, qui devait diriger le prince dans la carrière des armes avec les capitaines de Moll et Standeiski, est qualifié par Montbel de « brave guerrier, entré au service depuis l'âge de seize ans et ayant obtenu ses grades sur le champ de bataille ». Au début de 1831, Metternich l'invita à rédiger un programme sur la direction des études nécessaires au jeune prince. « Le général Hartmann, rapporte Prokesch, qui avait conscience de sa propre incapacité, et dans la plus grande angoisse qu'elle n'apparût au duc, en parla à celui-ci. Le duc lui dit que ce programme était en effet d'une haute importance, vu les circonstances, mais au fond facile à faire. Il se déclara prêt à jeter immédiatement ce projet sur le papier. Le général accepta à deux mains cette proposition. » Le duc écrivit alors à Prokesch : « 19 janvier 1831. — Au dernier bal, j'ai parlé au prince de Metternich au sujet de l'instruction du comte Hartmann. Il m'apprit que ce dernier l'avait déjà terminée en partie. Le prince avait dit depuis six mois qu'il voulait se charger de ce plan et jusqu'ici il n'avait encore rien écrit. Il avait l'air de désirer que le comte Hartmann lui communiquât ses idées, comme le font les ambassadeurs. Il répéta la même chose à Hartmann qui s'adressa à moi pour compléter ce qu'il avait fait. Je lui promis d'écrire quelque chose avant six heures du soir et je commençai aussitôt le travail. Mais inexpérimenté en cette sorte d'écrits et ne connaissant pas les limites où je devais m'arrêter, je m'adresse à vous, cher ami, en vous priant de me tracer les points les plus importants et la forme que doit revêtir ce programme. » Prokesch se mit immédiatement à l'œuvre et envoya son travail à l'heure voulue; le duc le remercia vivement et le pria de venir au plus tôt, car il l'attendait avec impatience. Il avait fait lui-même un mémoire qui exposait les moyens de l'amener au trône

de France, mais il y émettait des conclusions sur la manière de gouverner qui paraissaient autant de reproches pour Metternich. « Le faible et timide comte Hartmann, dit Prokesch, aurait été frappé d'une attaque, s'il avait lu ce que son élève le chargeait de remettre au prince. » Le duc et Prokesch relurent ensemble le projet, qui fut remis au général Hartmann. Mais celui-ci n'eut pas le courage de le présenter à Metternich comme son propre travail, et ne sachant comment en envoyer un autre, il se confia au comte Maurice qui effrayé lui aussi, accusa le duc de trahison. Il vint, le 25 janvier 1832, trouver Prokesch et le supplia, pour l'amour de la patrie, de laver la tête au duc..., *dem Herzog den Kopf zu waschen*, pour tant d'arrogance, de reprendre le papier des mains du général et de cacher tout cela à Metternich. Alors Prokesch se décida à se rendre chez Hartmann qui déplorait son trop de confiance et ne demandait qu'une chose : cacher ce périlleux incident à Metternich. Hartmann rendit à Prokesch le précieux projet; il y avait déjà ajouté quelques notes qui prouvaient un esprit absolument incapable. Prokesch le déchira aussitôt pour l'empêcher de tomber dans les mains tremblantes du comte Maurice qui l'attendait impatiemment dans la rue. Hartmann se contenta d'avouer deux jours après à Metternich qu'il se sentait dans l'impossibilité de rédiger le programme demandé, ce qui était vrai, et ce qui ne fit que redoubler la pitié du duc de Reichstadt pour la médiocrité de son entourage[1].

Les détails que Montbel apporte sur la rencontre du maréchal Marmont avec le duc au bal de lord Cowley, le 25 janvier, et sur les leçons de stratégie données par le même maréchal au jeune prince, occupent huit pages de son livre. Elles furent rédigées par Marmont et communiquées à Metternich. « Marmont, dit Prokesch, dans ses notes intimes, s'était enfui à Vienne quelque temps après les journées de Juillet. Il s'était attaché presque exclusivement à Metternich. Ce fut, pour le prince, la journalière société du soir. Il devint aussi l'ami intime de la comtesse Molly-Zichy. Il était excessivement à la mode. Conteur plein d'esprit, homme à boutades, il avait des prétentions de jeunesse, faisant la cour à Valentine Esterhazy, qu'il suivit à Ischl et à Munich. C'était alors surtout un homme de salon. » Gentz le haïssait. « Pourquoi Metternich l'aime-t-il? demanda-t-il un jour. — Parce que, répondit Prokesch, c'est un inventeur, un homme technique, un mécanicien, un agronome, et que, depuis vingt ans, le prince correspond

[1] Cependant M. Wertheimer représente le général comte Procope von Hartmann de Klarstein comme un homme d'extérieur séduisant, un vaillant et savant officier, un linguiste distingué.

avec lui sur ces sujets. » Il déplaisait également à Prokesch. « J'attribuais, dit celui-ci, son empressement auprès du prince à des motifs intéressés. Il me semblait médiocrement instruit, sans caractère et sans cœur, l'égoïsme personnifié. » Prokesch savait que le maréchal désirait vivement voir le duc de Reichstadt, mais il ne se prêtait pas à cette entrevue, parce qu'il croyait que le fils de Napoléon commettrait une faute en recevant cet homme discrédité. Sur l'insistance des deux Dietrichstein et du duc lui-même, qui croyaient trouver là une occasion favorable pour attirer par lui l'attention des Français, Prokesch en dit un mot à Marmont à un dîner chez Metternich. Le maréchal saisit la balle au bond et courut chez le prince Dietrichstein pour le prier d'insister auprès de Prokesch. Marmont, l'ayant vu lui-même, lui jura qu'il n'avait jamais aimé personne plus que Napoléon, mais qu'il avait dû lui préférer la France et expliqua, à sa façon, sa conduite en 1814, puis dans les journées de Juillet. La rencontre avec le duc de Reichstadt fut décidée à la suite de cette entrevue et eut lieu chez lord Cowley au bal du 25 janvier 1831. « Je suis charmé de voir en vous le plus ancien compagnon d'armes de mon père », dit le duc à Marmont, qui parut ravi. « C'était la parole à laquelle, dit Prokesch, nous avions longtemps pensé pour montrer immédiatement à Marmont à quel point de vue le duc le considérait. Les demandes n'étaient pas faites par le duc comme Marmont les a placées sur ses lèvres; c'était le maréchal qui commençait et le duc qui répondait. » Quant à la réponse que Marmont prétend avoir reçu de Metternich : « Les intentions de l'empereur sont que le duc de Reichstadt connaisse la vérité telle qu'elle est. Napoléon est certainement un grand homme, et c'est en racontant à son fils ses grandes actions et ses grandes qualités que nous avons acquis le droit de lui signaler ses excès et les fautes résultant de son ambition démesurée », cette réponse n'est pas vraie. « Le maréchal, remarque Prokesch, se place ici comme tout à fait pris au dépourvu. Il l'était aussi peu que le duc de Reichstadt. »

La première visite du maréchal au duc eut lieu le 31 janvier 1831. Il raconta au prince la campagne de 1796 et chercha ensuite à pallier sa conduite de 1814. Montbel dit, dans son livre, qu'il y avait eu des leçons et des lectures. Prokesch le nie. Seulement le 8 mars, Marmont lui ayant exprimé son ardent désir de devenir le mentor du duc en matière d'art militaire, Prokesch déclare que le duc était résolu à ne pas se laisser entraîner par les discours de Marmont. « Sa méfiance envers lui ne cessa pas un seul instant et il me disait après sa première visite : « Marmont veut faire d'une pierre trois coups : laisser

« entendre à Metternich qu'il sert sa politique; décider Louis-« Philippe à entrer plus promptement en relation avec lui et au cas « où le sort pourrait me ramener en France, se donner comme « mon ami et mon protecteur secret. J'ai besoin de lui pour me « faire connaître des Français. Toutefois, si je monte sur le trône, « je le laisserai tomber. »

Ceci répond nettement à ceux qui ont reproché si amèrement au jeune prince d'avoir reçu avec bonté Marmont et d'avoir oublié ainsi le mal que celui-ci avait fait à son père. « Cette opinion du duc sur le maréchal, ajoute Prokesch, opinion que le comte Maurice ne comprenait pas, et que le prince de Dietrichstein trouvait trop raide, me donnait le droit de laver la tache de ses relations avec Marmont dans mon écrit : *le Duc de Reichstadt par un de ses amis*. Or, Metternich et Dietrichstein adoucirent ou affaiblirent beaucoup mon passage. » Cependant, Metternich lui-même ne défendait pas trop le maréchal, car il ne toucha pas au jugement que Montbel a placé dans la bouche du duc et où celui-ci disait : « Le maréchal est certainement un homme doué de beaucoup de talents et de connaissances, mais il est né sous une étoile funeste : spéculation, entreprises, politique, rien, excepté la guerre, ne lui a réussi. On a beaucoup parlé des relations que nous avons eues ensemble, on a voulu en déduire des plans et des projets d'ambition. Si j'avais formé de semblables desseins, j'aurais redouté l'influence de son malheur. » Montbel avait fait ajouter au prince : « Quand le maréchal retournera en France, s'il me demande des ordres pour ce pays, je lui dirai d'aller de ma part saluer la colonne Vendôme. Il a pris assez de part à son érection pour qu'il puisse noblement se charger d'un tel message. » Prokesch fait alors cette remarque : « Ce que Montbel dit là, c'est pour dorer la pilule. Montbel n'estimait pas Marmont. Selon son idée, c'était l'esprit perplexe du maréchal qui avait perdu le roi pendant les journées de Juillet. Je lui communiquai l'opinion entière du duc sur le maréchal. Il l'approuva absolument. »

Les entretiens du maréchal et du prince finirent en mars. Les visites que Marmont dit avoir faites ensuite n'eurent pas lieu. Quant au portrait donné au maréchal, portrait dont on a fait grand bruit, voici réellement ce qui s'est passé à cet égard : « Le 25 mars, je suppliai, rapporte Prokesch, le prince de Dietrichstein au nom et par l'ordre du duc, de ne pas rendre nécessaire un don qui tomberait si mal entre les mains du maréchal Marmont. Le prince persista dans cette idée dont son frère, le comte Maurice, était épris. Il disait que ce serait une preuve de l'amour

du fils pour le père et que le refus témoignerait d'une façon cruelle qu'il n'attachait pas d'importance à ce qu'on le fît passer comme étant fier d'être le fils de Napoléon. La vérité, c'est que Marmont avait supplié le prince de Dietrichstein, et lui avait fait demander aussi, par la comtesse Esterhazy, d'obtenir du duc un portrait de lui. Il voulait qu'on fît en sorte que le duc y inscrivît de sa propre main les vers de Racine sur lesquels Marmont, dans un de leurs entretiens, avait attiré son attention. » On se les rappelle. Ce sont les vers qu'Hippolyte adresse dans *Phèdre* à Théramène et qui commencent ainsi :

Amené près de moi par un destin sévère,
Tu me contais alors l'histoire de mon père.
Tu sais combien mon âme, attentive à ta voix,
S'échauffait au récit de ses nobles exploits.

Le prince de Dietrichstein crut devoir modifier ainsi le premier vers :

Arrivé près de moi par un zèle sincère

Ce vers médiocre, et fait pour la circonstance, fut glissé au dernier moment sous les yeux du duc par le comte Maurice. « Il se trouva, affirme Prokesch dans ses notes inédites de 1833, que pour son malheur et celui de Marmont, le comte Maurice fit écrire au duc le vers modifié. »

La miniature donnée au maréchal, et faite par Daffinger, forme un des plus mauvais portraits du duc. Il est lourdement assis dans un fauteuil de bureau, en face du buste de son père par Canova, revêtu d'une ample redingote à collet de velours, le cou enfermé dans une large cravate, les cheveux relevés d'un côté en touffes épaisses et ondulées, les bras croisés, l'air gourmé et mélancolique. Seuls, le front, les yeux, le nez et la lèvre supérieure rappellent les traits du visage de l'Empereur. Mais il importe de constater, et je le fais avec insistance, que ce portrait n'a pas été donné spontanément par le duc de Reichstadt à Marmont. « Le prince, comme moi, affirme Prokesch, était au désespoir de ce portrait. »

*
* *

Le 28 janvier 1831, le maréchal Maison, ambassadeur de Louis-Philippe, rencontra le duc de Reichstadt dans un bal que donnait le prince de Metternich. Le duc lui adressa quelques paroles aimables en lui rappelant les services rendus par lui à

son père et à la France, ce qui enchanta Maison à tel point qu'il allait partout faire l'éloge du jeune prince. « Maison, dit Prokesch, était un homme dur, mais droit. Quoique ambassadeur de Louis-Philippe, il était de manières affables envers le duc. Il déplorait la faute des alliés, en 1815, de n'avoir pas fait rentrer Marie-Louise et son fils à Paris. Suivant lui, Napoléon aurait abdiqué en faveur du prince et la France n'aurait pas été obligée de rappeler les Bourbons pour la seconde fois. » Après la mort du duc de Reichstadt, le prince de Metternich confia à Prokesch que lorsque le général Belliard était venu lui notifier l'avènement de Louis-Philippe, il avait en mains l'original d'une pièce signée par le même Belliard, par Maison, par le commandant de Strasbourg et divers généraux qui s'engageaient à ramener le fils de Napoléon en triomphe à Paris. C'est Metternich lui-même qui l'attesta. Il ajouta qu'à ce moment les bonapartistes, par l'entremise du marquis d'Otrante, le troisième fils de Fouché, l'avaient pressé d'obtenir l'assentiment écrit du duc de Reichstadt, sous peine d'aboutir à la République. Metternich refusa leurs offres pour ne pas se mettre dans une situation difficile vis-à-vis de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse, et il attendit les événements. Il ne disait pas qu'il pourrait peut-être se servir un jour quelconque du duc de Reichstadt, et cependant cela arriva.

En effet, au mois de février 1831, des troubles ayant éclaté dans le duché de Parme et forcé l'archiduchesse Marie-Louise à se retirer à Plaisance, Metternich, qui attribuait la révolte du nord de l'Italie aux conséquences de la révolution de 1831, envoya deux dépêches à son ambassadeur à Paris, le comte Apponyi. La première était un avertissement simple et sec. Si cette dépêche n'était pas comprise, l'ambassadeur devait se servir de la seconde où Metternich disait que les troubles de l'Italie ne pouvaient être attribués qu'au parti bonapartiste et que par suite le roi Louis-Philippe, qui les laissait se produire, était au moins aussi dangereux que ce parti. Poussé par Gentz, le chancelier autrichien prévenait le ministère français qu'il eût à agir, car il ne devait pas oublier que lui, Metternich, avait entre les mains, le chef du parti bonapartiste [1]. Gentz avait été gagné par Prokesch à la cause du duc. Il crut même pouvoir aller plus loin et il proposa son ami comme remplaçant du comte Hartmann. A quoi Metternich répondit : « Non. Lui et le duc jetteraient

[1] Des Archives de Prusse, il appert que Metternich menaçait le gouvernement français de lui opposer le duc de Reichstadt s'il soutenait la révolution en Italie (15 février 1831). (Voy. Wertheimer, *Der Herzog von Reichstadt*.)

l'Europe dans le chaos. » La princesse Mélanie détestait le duc de Reichstadt et excitait la haine de son époux. Elle qualifiait le duc de « comédien rusé », et Metternich ajoutait qu'en cela il ressemblait à son père. La nouvelle des événements de Parme était arrivée le 19 février à Vienne. Le comte Maurice souhaitait ardemment de voir le duc aller au secours de sa mère, mais l'empereur ne le permit pas. « Le duc était inconsolable d'avoir laissé échapper une telle occasion. Nous écrivîmes le soir même, dit Prokesch, une lettre à sa mère et nous la fîmes partir immédiatement. Le 20, je racontai à Metternich, en présence du directeur de la police, la démarche du duc auprès de son grand-père, démarche qu'il connaissait déjà, pour voir comment il la prendrait. Ses traits se décomposèrent. Il ne dit pas un mot, Gentz et Pilat, qui étaient dans son cabinet, s'effrayèrent. Ils ne l'avaient jamais vu ainsi. Moi non plus. » Le duc de Reichstadt ne pouvait comprendre qu'on lui refusât de voler au secours de sa mère. Il retourna auprès de son grand-père et le supplia de nouveau avec larmes. François II en fut très ému, mais ne put lui accorder ce qu'il demandait, de crainte d'amener à Parme des événements beaucoup plus graves. En lui motivant son refus, l'empereur se laissa aller à reconnaître que la situation de Louis-Philippe ne lui paraissait guère assurée. Il dit même qu'il ne serait pas impossible au duc de lui succéder un jour et il alla jusqu'à déplorer qu'il ne fût pas plus âgé. On savait à la cour de Vienne que ceux qui soutenaient la rentrée du prince en France étaient l'archiduchesse Sophie et l'archiduc Jean. « Ce n'est pas sans but ni raison, avoue Prokesch, que dans mon ouvrage sur le duc, j'ai posé la question suivante et j'y ai répondu par oui. Le duc se serait-il laissé entraîner à fuir d'Autriche en France? Il y était presque décidé et n'attendait que la main qui lui ferait signe de venir. Mais ce signe ne se montra ni à lui ni à moi. Les cris de quelques groupes dans les rues de Paris et la folle démarche de la comtesse Camerata ne pouvaient l'entraîner. Si l'un des émissaires qui, par une folie incompréhensible, se présentaient devant Metternich ou le lieutenant-général Ittenhorn, ambassadeur de Bade à Vienne et instrument de Metternich, si l'un de ces émissaires était venu à moi et m'eût découvert les moyens qui, comme je l'ai su après la mort du duc, étaient plus que suffisants pour réussir, je me serais immédiatement enfui avec le prince. Nous avons réfléchi souvent à ce cas et discuté toutes les hypothèses. Cela aurait réussi. La visite du duc chez la comtesse Naudine et à la redoute montrait qu'il était possible de rester toute une nuit absent sans attirer l'attention et il s'en était réjoui. Il avait tout pesé. »

Les événements récents avaient jeté le duc de Reichstadt dans une agitation indescriptible. Il aurait voulu sortir de la séquestration où le tenait Metternich et où il étouffait pour ainsi dire. Il savait que le prince de Dietrichstein désirait comme lui qu'il s'échappât de l'Autriche, mais il ignorait sur quels motifs sérieux était fondée cette opinion favorable à ses desseins. « Il s'emparait souvent de ma main, rapporte Prokesch. Il me faisait jurer de ne pas l'abandonner et se forgeait tout un avenir. Une guerre qui eût menacé l'Autriche ne l'effrayait pas. » Le chancelier devinait tout cela et s'imaginait que Prokesch mettait dans la tête du jeune prince tous ces projets ardents. Aussi lui en voulait-il et, sans détour, il le lui fit voir. « Déjà en novembre 1830, dit Prokesch, j'avais demandé à Metternich la permission de faire un voyage à Paris. Par l'intermédiaire de Gentz et de Langenau, je réitérai ma demande. » Metternich ne l'accorda pas, craignant que Prokesch n'agît à Paris pour les intérêts du duc de Reichstadt. La dernière réponse négative arriva en mars 1831. « L'aversion du prince pour moi fut remarquée de tous et le duc de Reichstadt en découvrit la raison cachée qui était mon amitié pour lui. Avec attendrissement, il me serra un soir sur son cœur et me pria de l'aider à jouer son jeu. Le 13 décembre 1831, nous avions médité ensemble sur les moyens de fuir et sur les chemins à prendre. Si nous avions aperçu les éléments d'une démarche décisive, nous n'aurions pas hésité. *Nous étions prêts.* Mais l'avenir nous apparaissait comme un désert, et la prévoyance de Metternich était trop grande. » Vers la fin de mars 1832, le chancelier résolut d'envoyer Prokesch à Bologne avec mission de faire prévaloir en Italie l'influence de l'Autriche. Il fallut obéir. Le duc fut profondément affligé quand il apprit le prochain départ de son ami. Il lui écrivit une lettre touchante que Prokesch communiqua à Montbel et dont Metternich lui-même a été obligé de dire : « Cette lettre est dans tout le livre la page la plus honorable pour le duc. » Elle se trouve non seulement dans l'ouvrage de Montbel, mais dans le livre des *Relations avec le duc de Reichstadt.* Je l'ai déjà utilisé. Qu'il me suffise de rappeler que le duc y exprimait ses regrets du départ de Prokesch et semblait prévoir de graves événements. « Peut-être aussi, disait-il, à mesure que je compterai les grains de mon sablier, l'avenir viendra-t-il m'inviter à remplir de plus lourds devoirs. Peut-être encore les lois de l'honneur et la voix du destin exigeront-ils de moi le plus cruel des sacrifices en m'imposant de renoncer aux plus ardents désirs de ma jeunesse, au moment même où la possibilité de leur réalisation m'apparaissait parée des plus brillantes couleurs. »

Il remerciait Prokesch de ses conseils loyaux et de la confiance qu'il lui avait accordée. Il le remerciait aussi de lui avoir fait connaître le prix du temps et de lui avoir appris à attendre. En souvenir de leur amitié, il lui offrait sa montre et souhaitait qu'elle marquât pour lui des heures heureuses. Il le félicitait d'aller occuper un poste qui lui permettrait de pénétrer la véritable nature des mouvements révolutionnaires, de juger les forces réelles de l'Italie pour l'avenir et de fouler aux pieds ce sol classique, « berceau d'une puissance et d'une grandeur presque uniques dans l'histoire. » C'est avec cette gravité que parlait ce jeune prince dont on s'est efforcé de contester, mais en vain, la haute intelligence et qu'on a essayé, en reprenant de vieilles et absurdes légendes, de représenter comme un être étiolé, flétri, dégénéré! « Dans cette seule lettre, remarque avec raison Prokesch, on pouvait saisir son caractère, son éducation, son esprit *et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre lui!* »

A cette même date, il fut question de reprendre le projet d'envoyer le duc dans un régiment stationné à Prague. Mais le comte Maurice ne partageait pas l'avis de l'empereur à cet égard. Il adressa à François II un mémoire où il démontrait que la présence du duc dans le camp de Prague le perdrait dans l'esprit des Français. Cet écrit fait dans une bonne intention, il le lut devant Gentz qui lui dit que Metternich considérerait comme une trahison de sa part d'encourager le duc dans l'espoir de monter un jour sur le trône de France. Le mémoire naturellement en resta là. Rédigé par un homme que Metternich n'aimait pas, il ne pouvait causer que du mal. « La seule idée que l'on pût encourager le duc dans ses ambitions mettait en fureur le prince de Metternich. » Ainsi Gentz avait dit à Prokesch quelques jours avant son départ : « L'aversion de Metternich contre le duc a encore augmenté, si cela est possible. Ce jeune prince est le cancer du système de Metternich. Le duc n'a pas été mutilé par lui, comme quelques-uns le prétendent, mais il a été mis de côté, abandonné. Aujourd'hui, il reparaît devant ses yeux avec ses vingt ans, et alors celui-ci le hait, en raison de tout ce dont il s'est lui-même rendu coupable envers lui. Rien que ce fait qu'il est forcé de s'occuper de lui suffit déjà pour lui rendre le duc insupportable. » Et Prokesch ajoute : « C'est la stricte vérité. »

Il est certain que Metternich n'aimait pas davantage Prokesch et ne le croyait pas plus que le duc assez fort pour résister à des tentatives soutenues par l'empereur en personne. « Gentz, qui regardait Marmont comme un espion de Metternich, m'assurait, le 19 mai 1831, que le prince avait envoyé le maréchal au duc

pour travailler à l'encontre de mes idées. » Prokesch semble douter de ce fait qui pourtant était vrai. « Si Metternich, dit-il, croyait que Marmont apaiserait le duc de Reichstadt, il se trompait, car Marmont ne fit qu'exciter le duc en lui laissant croire à la possibilité pour lui de revenir en France. Le duc était d'accord avec moi sur ce que demandait le présent, c'est-à-dire se préparer à être un habile capitaine et ne faire aucun pas qui ne conduisît au but désiré. » Tout cela est exact, mais n'empêche pas d'admettre que Metternich eût encore des plans que Marmont, par duplicité, n'a pas entièrement exécutés.

Examinant ensuite les déclarations faites par le docteur Malfatti à Montbel au sujet de la santé du duc de Reichstadt, Prokesch les considère comme exagérées : « Le duc, assure-t-il, était dévoré par le zèle le plus ardent, mais personne alors n'aurait eu l'idée de crier au danger. A la vérité, c'était une faute insigne et une folie que d'avoir forcé le prince à s'abaisser à un service aussi inférieur, tel que l'étude de la théorie dans les champs de manœuvres et à la caserne. Kutschera, Hartmann et l'empereur lui-même ne s'aperçurent pas de l'inutilité et de l'inconvenance d'un métier aussi pénible. Le duc qui, d'après l'opinion d'Hartmann, devait être un prince Eugène pour l'Autriche, n'était pas destiné à consacrer des années au service d'un régiment, comme le plus ordinaire des officiers. On aurait dû faire plus de cas des années qui lui restaient à vivre. Mais, en Autriche, être général, cela ne signifie pour les pédants grossiers rien autre chose que de pouvoir faire faire l'exercice aux soldats. Le duc avait été gâté et gardé par le comte Maurice comme une jeune fille. Sa nature se révoltait contre tous ces soins. Il avait besoin de mouvements physiques pour apaiser le feu de son âme. De là ces brusques contrastes dans sa manière de vivre. » Son agitation fiévreuse se manifestait en tout et le grincement de plume que Las Cases remarquait chez Napoléon, il l'avait comme son père.

Le docteur Malfatti le soigna mal. Ce docteur, qui habitait à Hietzing, près Schœnbrunn, était un homme à la mode, « médecin des grands et par suite beau parleur, agréable, éveillé, plaisant et léger ». L'affection cutanée, l'herpès dont il parlait, n'était qu'une imagination de sa part. « Le docteur voulait absolument que le duc eût mal au foie. Or, celui-ci était en bon état comme le démontra l'autopsie. » Prokesch soutient encore que le duc ne se trouvait pas dans l'état d'extrême fatigue où Malfatti déclare l'avoir surpris plusieurs fois. Cependant le duc avait bien « une âme de fer dans un corps de cristal ». Sa mine était parfois trompeuse. A la fin de septembre 1831, Prokesch qui était revenu

d'Italie à l'époque du choléra, assure lui avoir vu une physionomie plutôt florissante. « Ni la maigreur ni la pâleur de son visage ne me frappèrent. On le tracassait en voulant lui donner des soins superflus. L'occupation était son unique salut, mais les distractions qu'on a l'habitude d'offrir aux princes ne lui suffisaient pas. Le seul changement qui me frappa en lui, c'est qu'il me paraissait avoir l'âme plus tranquille. Cela me réjouissait non seulement pour l'effort que j'en attendais dans le présent, mais parce que je prévoyais la chute de Louis-Philippe avant deux ou trois ans. Mon séjour en Italie m'avait fourni l'occasion de me rendre compte de l'erreur de ceux qui prétendaient que le duc n'avait qu'à paraître pour que l'Italie se déclarât en sa faveur. Quant à la France, mon opinion pour le moment n'était pas favorable. Je croyais que Louis-Philippe tomberait, que l'anarchie s'ensuivrait et qu'à la longue seulement le fils de Napoléon serait l'empereur désiré par la France et les puissances européennes. Le calmer, tout faire pour cela, ne rien tenter qui pût aller à l'encontre de ce calcul, tels furent les derniers conseils que je donnai au prince. »

En octobre 1831, Prokesch eut quelque indice de l'activité du parti bonapartiste. Casimir Périer avait demandé à Metternich de le renseigner sur les menées de ce parti et de lui indiquer les noms de ceux qui avaient pu venir à Vienne. Metternich répondit le 25 octobre que la loyauté de l'empereur lui défendait de donner les noms, mais qu'il pouvait citer Mauguin [1], lequel était à son avis parfaitement éclairé sur les manœuvres bonapartistes. « A la vérité, remarque Prokesch, je considérais l'assertion du prince comme une intrigue et un coup de feu tiré sur Mauguin afin de donner à Casimir Périer l'occasion de sévir contre le chef de l'opposition. La connaissance que j'avais du caractère du prince me permettait de croire qu'il ne se faisait pas scrupule de nuire aux gens. Je pensais que s'il ne donnait aucun nom, c'est qu'il n'en savait aucun, et que c'était une perfidie dont il était coutumier de laisser croire au gouvernement français que des hommes importants s'étaient adressés à lui pour opposer Reichstadt à Louis-Philippe... Le moment semblait être aussi défavorable que possible aux ambitions du duc. Mais l'avenir restait encore plein d'espérances. »

Le lendemain du retour de Prokesch à Vienne, le duc de Reichstadt lui adressait une très belle lettre qui figure aussi bien

[1] François Mauguin, avocat très distingué, qui avait plaidé pour Labédoyère et d'autres accusés politiques, représentait à la Chambre des députés le parti libéral avancé.

dans l'ouvrage de Montbel que dans le livre des *Relations*. Elle a trait aux idées multiples qui traversaient l esprit du jeune prince par rapport à la politique, à l'histoire, à la science militaire, enfin à sa situation personnelle. Le duc disait que, pendant l'absence de son ami, deux sujets l'avaient occupé de préférence : l'examen de l'état politique de l'Europe et la religion. « La publication de cette lettre, dit Prokesch, a été fort blâmée et pour mieux dire, fort enviée. » Elle prouvait à tous ceux qui en avaient douté, combien l'âme du fils de Napoléon était attentive aux événements et quelles grandes pensées l'absorbaient. La phrase suivante surtout en disait long : « Comme ici c'est en quelque sorte un crime que de nourrir des idées pareilles, je les refoule au fond de mon âme d'où c'est à peine si elles en sortent de temps à autre. Mais vous, mon ami, vous ne blâmez pas la hardiesse de mes pensées. » La phrase originale disait : « Il ne me jette pas derrière le poêle... *mich nicht hinter den Ofen wirft.* » Et Prokesch ajoutait : « La hardiesse de cette expression aurait trop choqué. Du reste, cette lettre peint bien tout au long l'entourage du duc. Le prince de Metternich a dû en être très mécontent, car elle a nettement le cachet de l'opposition, bien que le blâme y soit profondément voilé. Mais je comptais pour peu de chose la faveur de Metternich et j'avais à cœur de reproduire fidèlement la physionomie du duc, si pleine d'honneur. Son jugement est d'accord avec le mien et avec celui de beaucoup d'hommes de valeur. Je ne nomme pas le prince Dietrichstein qui appelait Metternich « l'ignominie de l'Autriche » et le traitait d'insensé. Gentz, qui l'aimait cependant, me disait le 1er janvier 1832 : « Je resterai avec Metternich et je tomberai avec lui. Mais dans ce moment-ci, je le trouve fou. Si j'écrivais l'histoire de ces quinze dernières années, elle serait tout entière un blâme à l'adresse de Metternich. Son amour pour la Russie est aujourd'hui un crime politique. » Gentz réprouvait encore la lutte acharnée du chancelier contre les principes constitutionnels et affirmait que les Etats constitutionnels et les Etats absolus pouvaient vivre les uns à côté des autres aussi amicalement que les protestants et les catholiques. Il allait même plus loin. « Les gouvernements par cabinets, en dehors de l'Autriche, sont devenus impossibles et chez nous encore, après la mort de l'empereur, on verra la nécessité d'un Conseil des ministres. » Il reprochait vivement à Metternich ses mesures contre l'Allemagne. « Gentz me disait, affirme Prokesch, que l'issue de la lutte contre la Pologne resterait une plaie dans son cœur. Il avait tant souhaité que l'Autriche saisît cette occasion,

comme la plus favorable, pour établir son influence en Allemagne et sa considération en Europe. Le comte de Zollwart avait la même opinion et il me l'avoua en personne. Tous les honnêtes gens pensaient de même, mais Nodier dit vrai quand il dit : « Qui n'a plus de ressources que dans le dévouement et l'énergie de ceux qu'on appelle les honnêtes gens, n'a plus qu'à s'envelopper de son manteau. »

Parlant de sa correspondance avec le duc, Prokesch déclare qu'il n'a pu conserver que quelques-unes des lettres que le prince avait reçues de lui, lettres qu'on lui avait remises après sa mort. « Le reste a été perdu ou envoyé avec les autres à Parme. La lettre que je lui adressai (en réponse à la sienne), je la fis pour manifester mes croyances politiques. » Prokesch les avait résumées en cette ligne : « La grande étoile polaire, c'est le droit; la grande base, c'est l'opportunité. » Et il ajoutait : « Les anarchistes n'ont pas plus nui à la liberté que les despotes. Le duc soutenait le principe d'une monarchie constitutionnelle. Il combattait le principe de la dictature. Je n'avais pas à vaincre en lui un penchant vers le pouvoir personnel, mais l'erreur si naturelle à un cœur jeune qui le conduit d'une manière absolue vers le côté opposé. Sa façon de penser à ce sujet, il ne l'avait acquise que par des lectures et des réflexions personnelles. Il la tenait cachée dans son cœur comme un bien secret. Personne dans son entourage ne le devinait, ou bien chacun se réjouissait de le voir absolument *correct*, comme on disait à cette époque. Celui qui ne paraissait pas penser ainsi était considéré comme un pestiféré, comme un Caïn. »

Quant à la religion, Prokesch et le duc en firent, le lendemain de cette lettre, l'objet de leurs discussions [1]. Prokesch convient que le prince avait été élevé dans la dévotion catholique, mais que l'hypocrisie de la Cour le révoltait. Sa nature loyale s'élevait de toutes ses forces contre certaines simagrées qu'on avait le tort de considérer comme des pratiques religieuses. La conduite peu morale de quelques courtisans, en désaccord avec leur dévotion affectée, l'avait profondément affligé. Le 10 octobre, il avait senti des doutes l'assiéger, et plus tard, il confia à son ami qu'il sentait pour la première fois en lui comme un changement intime dont il n'avait encore dit mot à personne. Il demandait à être rassuré et Prokesch s'y empressa. Il rendit franchement hommage à la religion sans lui cacher ce que pouvaient être les hommes et ce que démontrait l'histoire. Il

[1] Cet entretien eut lieu le 28 décembre 1831 et non le 3 octobre, comme l'a dit Montbel.

soutint les principes sans lesquels la Création ne serait que folie, et le remplit de respect pour les efforts que la créature fait pour s'élever jusqu'au Créateur. Le prince avouait partager les idées de son père, telles que celui-ci les avait révélées à Las Cases, le 7 juin 1816, et il en soulignait divers passages dans le livre lui-même. Il admettait, comme Napoléon, la nécessité de la religion et en faisait, pour les sociétés, la base de toute organisation politique. Pour les individus, il la considérait comme un soutien et comme une consolation inestimable. Après s'être entretenu longuement avec Prokesch de cet important sujet, il détacha d'un livre pieux d'Albach, *Hymnes sacrées*, une page sur laquelle son grand-père et l'impératrice avaient écrit : « Dieu veuille en toute grave circonstance de ta vie et dans toutes les luttes, t'accorder lumière et force! C'est le vœu de tes grands-parents affectionnés : François-Caroline-Augusta. » Il l'offrit à son ami en le priant de la garder comme un souvenir de cette heure particulièrement grave. Prokesch dit qu'on le blâma beaucoup d'avoir pris cette petite feuille, comme s'il l'avait choisie lui-même. « On me reprocha aussi de l'avoir montrée à Montbel et de lui avoir donné tous ces détails, tant on comprenait peu ce qu'il y avait d'honorable pour le duc dans cet élan! Cette page avait pour lui de la valeur parce qu'elle venait de l'empereur, parce que j'avais sauvé l'estime qu'il devait à son grand-père en lui montrant combien le sentiment religieux méritait notre respect. »

Pendant le mois de décembre 1831 et le mois de janvier 1832, le duc était extraordinairement énervé. « Je le trouvai plusieurs fois le soir presque muet, rapporte Prokesch. Ses plus chers travaux le laissaient froid. Il paraissait n'avoir plus d'espérance. Le 27 janvier, je lui découvris de la fièvre. Le 12 février, je partis pour Rome (nouvelle mission diplomatique). Je l'avais vu tous les jours jusqu'à cette date. Personne ne croyait alors que c'était le commencement de la maladie dont il ne devait plus se relever. » Prokesch le quitta après avoir reçu de lui un nouveau souvenir, sa propre épée, et l'assurance que ni ses convictions, ni ses desseins ne changeraient, et qu'il attendrait avec patience l'heure de monter sur le trône paternel, car il croyait encore à la chute plus ou moins prochaine de Louis-Philippe. Comme Prokesch l'exhortait à méditer sur son caractère, à former son jugement pour connaître ses qualités et ses défauts et améliorer son état moral, il lui répondit mélancoliquement : « Vous avez raison. En se jugeant avec sévérité, on apprend à ne pas vouloir l'impossible. » Le 17 février fut la date de leur séparation. Ni l'un ni l'autre ne pensaient pas qu'elle devait être éternelle.

C'est à Bologne, le 12 août, au moment où Prokesch venait de rendre visite à Madame Mère, qui l'avait chargé de sa bénédiction et de quelques souvenirs pour son petit-fils, qu'il apprit la mort presque foudroyante du duc de Reichstadt, survenue à Schœnbrunn, le 22 juillet, à cinq heures du matin, anniversaire même du jour où le capitaine de Foresti avait fait connaître au prince la mort de son père à Sainte-Hélène. « Il me sembla, dit Prokesch, que le sol allait s'effondrer sous mes pas. Le 9 juin, Gentz avait aussi disparu. Celui-ci, c'est un homme dont je n'apprendrai pas à me passer, devrais-je vivre cent ans! N'avoir pas été auprès d'eux à l'heure de la mort, à ce moment où ils avaient besoin du cœur d'un ami, savoir qu'ils s'en sont allés sans que leur adieu ait pu être confié à quelqu'un qui sentait comme eux!... Il faut connaître la solitude dans laquelle un homme de cœur et d'esprit vit à la Cour ou dans le monde des salons, dès l'instant où il n'en est plus le point central, mais où il y est, au contraire, par gêne, pour concevoir ce que furent les derniers jours de l'un et de l'autre. Je serais resté à leur chevet et ils auraient su que je les aimais. »

Prokesch avait informé la princesse Gabrielli, fille de Lucien, des derniers moments du prince, et il en fut remercié par la lettre suivante :

J'ai reçu par l'intermédiaire de Sebregondi votre lettre ainsi que les quatre lithographies du duc de Reichstadt. C'est un bonheur que de posséder quelque chose qui retrace une existence si précieuse et si vite éteinte, surtout pour sa famille, à laquelle tant de circonstances malheureuses l'avaient rendu étranger. L'assurance que vous me donnez qu'il est mort en ayant pour elle et pour son père des sentiments de tendresse et de vénération est bien faite pour alléger la douleur que nous avons tous ressentie. Il est peut-être indiscret de vous demander une copie de son testament, mais le sentiment que vous aviez pour le duc et la dernière marque d'amitié qu'il vous a donnée, me fait espérer que vous trouverez avec le temps une occasion de remplir un souhait que je forme et qui, sûrement, sera partagé par Madame. Cette dernière est bien sensible à votre lettre et elle me charge, avec l'expression de toute son estime, de vous dire qu'elle espère que vous trouverez facilement une occasion pour lui faire parvenir les objets qu'elle vous a confiés pour le duc. Si vous voulez les adresser à mon beau-frère Pompéi, — c'est à vous de décider ce qui sera le mieux, — il sera de retour à Rome dans peu de jours, et certainement nous parlerons souvent de vous. Mon mari vous fait mille compliments et moi, en vous renouvelant mes remerciements, je vous prie de croire aux vœux que je forme pour votre bonheur et à toute l'estime de votre affectionnée

Carlotta B. Lucien, Princesse Gabrielli.

Rome, le 29 août 1832.

Prokesch prit pour intermédiaire la comtesse Camerata, qui le remercia ainsi :

Canale, 6 mars 1833.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 20 janvier, à Florence, et n'ai voulu vous répondre que lorsque j'aurais trouvé les moyens de vous mettre à même de m'envoyer les objets que vous avez reçus de Madame. Vous voudrez donc bien avoir la complaisance de les faire remettre au comptoir de M. Geymuller. Il suffit qu'ils soient sous mon adresse. Ignorant entièrement la publication dont vous me parlez (*la Lettre sur le duc de Reichstadt par un de ses amis*), il me serait agréable de la connaître, et vous m'obligeriez infiniment de l'inclure dans le paquet ci-dessus mentionné.

Je saisis avec plaisir cette occasion pour vous renouveler l'assurance de ma considération distinguée.

NAPOLEONE, comtesse CAMERATA [1].

« A mon retour à Vienne, en août 1832, écrit Prokesch dans ses notes intimes, je trouvai là un M. Goubeaud. C'était un peintre qui était parvenu jusqu'à Metternich, grâce à une lettre de recommandation de Joseph Bonaparte (en apparence dans l'intention de faire le portrait du duc pour le frère de Napoléon). Il avait secrètement pleins pouvoirs pour faire des offres dans le sens de celles de Montholon. Ceci se passait peu de temps avant la mort du duc. L'état de ce prince épargnait toute réponse. C'est pourquoi Metternich le reçut. Mais, par ordre du duc, toute audience lui fut refusée... J'ai rarement rencontré un homme qui fût aussi plein de suffisance. C'était un vantard, un parvenu, aussi nul aux affaires que possible! Je n'aurais jamais cru ce qu'il disait relativement à la mission dont Joseph l'avait chargé, si Metternich ne me l'eût affirmé. Il devait conduire le duc de Reichstadt jusqu'à Strasbourg et tout aussitôt Napoléon II aurait été proclamé! Il parlait, comme s'il avait été le compère de Talleyrand et des plus hauts personnages, et mentait sur des faits connus avec une impudence cynique. Comment Joseph pouvait-il se servir de tels hommes? »

Montbel, avait dans son livre, dit que Metternich, dans les derniers jours, avait laissé le prince libre d'aller à Naples pour se rétablir. « Fausse monnaie! s'écrie Prokesch. Cette permission vint lorsque le prince n'était plus capable de voyager. Ce ne fut

[1] Cette lettre prouve que la comtesse Camerata, contrairement à de fausses allégations, signait bien sa lettre avec le prénom *Napoleone*. J'ai d'ailleurs, m'appartenant, un autographe d'elle qui porte cette signature. Quant à ses démarches à Vienne auprès du duc de Reichstadt, elles ont eu réellement lieu. Il ne peut y avoir le moindre doute à cet égard.

pas intentionnellement qu'on agit ainsi ; mais par indifférence. En dehors de l'empereur, il n'y avait personne qui l'aimât. Et encore l'empereur était trop occupé pour prendre soin du malade avec la tendresse réelle d'un père. Le duc n'avait pas ce qu'a le fils d'un simple bourgeois : un père, une mère, des parents fidèles et dévoués. Il était littéralement abandonné. » Cependant, l'archiduchesse Sophie avait paru lui témoigner une sincère affection. Prokesch croit pouvoir en douter un peu. C'était, suivant lui, une femme agréable, mais non une sœur dévouée, une confidente, comme elle assura l'être après la mort du prince. Elle eut pourtant assez d'influence sur lui pour le décider à communier avec elle dans les derniers jours et sut lui adoucir les moments suprêmes. « Il la préférait, reconnaît Prokesch, à l'impératrice, pour laquelle il n'eut jamais de tendresse. Il me dépeignait l'archiduchesse comme une société agréable dans les jours sévères, comme une oasis dans le désert de la Cour. Mais il ne trouva d'autres consolations que dans le sentiment d'être le fils de son père et dans sa foi à l'au-delà. Comment les brèves visites des membres de la famille impériale avec les conseillers et les dames de la Cour auraient-elles pu consoler le malheureux jeune homme qui avait devant ses yeux son berceau et sa tombe? Il m'avouait souvent qu'il se sentait étranger à la Cour. Il estimait l'empereur comme un homme d'honneur. Il supposait à l'impératrice beaucoup de bon sens mais peu de cœur. Il défendait le roi de Hongrie contre le reproche de méchanceté. « Il « est faible d'esprit, disait-il, c'est un enfant digne de pitié, mais « il a bon cœur. » L'archiduc François qui voulait se faire passer comme son ami, il le considérait comme un homme faux, méchant et commun. Il n'aimait pas l'archiduc Charles qui le détestait du fond du cœur. » Cette assertion me semble risquée. Que l'archiduc n'aimât pas profondément le duc, cela est possible. Mais qu'il le détestât, cela est difficile à admettre. Leurs relations étaient cordiales. En voici un exemple. En 1825, l'archiduc Charles écrivait au duc de Reichstadt : « Mille remerciements à mon cher François, pour la nouvelle du retard des manœuvres. Je n'ai pas besoin de lui dire combien je serai heureux de le voir m'y accompagner. » Il lui donnait rendez-vous avec le kronprinz et en attendant l'assurait de ses sentiments affectueux. « Le duc honorait l'archiduc Jean et sa grande franchise. Il le disait intelligent. C'est le prince avec lequel il s'entendait le mieux. Les manières de la Cour lui semblaient communes, mesquines, et étaient pour lui un sujet de trouble. Il me racontait souvent les pitoyables conversations qu'on tenait à table. Lorsqu'on le voyait

au milieu de la famille impériale, il paraissait être d'une nature plus noble et plus distinguée. Sa tenue, sa démarche, ses mouvements étaient énergiques et beaux. Il venait à bout du cheval le plus fougueux. C'était Mars adolescent. »

*
* *

Sur la marche rapide de la maladie dont mourut le duc de Reichstadt, le général comte Procope Hartmann von Klarstein a envoyé de mai à juillet 1832 à l'empereur d'Autriche, des bulletins exacts que M. Wertheimer a publiés dans la *Revue historique* d'après les originaux. C'est d'abord une toux légère qui s'accentue peu à peu, des malaises fréquents, puis une faiblesse croissante, des accès de fièvre répétés, une expectoration pénible, des crachements de sang, des douleurs violentes aux poumons, enfin un dépérissement effrayant. Le 22 mai, le duc a fait ses Pâques à Vienne, puis il est parti pour Schœnbrunn où l'archiduchesse Sophie lui a cédé une partie de son appartement. La consultation du docteur Malfatti avec ses confrères Vivenot, Turckheim et Wirer ne fait que constater ce mal irrémédiable. Le 20 juin, le duc communie encore une fois avec une grande ferveur et comprit la gravité de son état, toutefois sans se plaindre et sans se désespérer. Sa mère se décida à venir enfin à Schœnbrunn le 24 juin, un mois à peine avant sa mort. Leurs relations n'ont pas été empreintes de l'affection et de la tendresse qu'elles auraient dû avoir. Cela tient à ce que le duc de Reichstadt était pour Marie-Louise comme un remords vivant. Quoique affublé d'un titre étranger, il était toujours pour elle le fils de Napoléon. Elle sentait bien qu'elle n'avait point rempli son devoir, pas plus envers lui qu'envers son père. Au moment où elle le savait frappé d'une maladie mortelle, elle était tout entière à son amour pour le général de Neipperg et pour les enfants que cet étranger, son gentilhomme d'honneur, lui avait donnés. M. le comte de Prokesch-Osten a bien voulu extraire pour moi de ses archives de famille la lettre suivante de Marie-Louise au duc. Elle est datée de Sala, le 29 août 1817, et donnera une idée du ton de leur correspondance :

« Le comte Dietrichstein me parle depuis quelque temps de ton application et de ton bon cœur, mon cher ami. Si tu savais quel plaisir et quel bonheur cela me cause, tu en serais bien content. Les preuves que tu donnas lors de la petite opération que Lavrante te fit, me rendirent aussi bien heureuse et me firent jouir du seul bonheur que je puis goûter loin de toi : celui de savoir que mon enfant, par son bon cœur et son application, formera un jour ma consolation. Pour te

prouver que je suis bien contente de toi, je t'envoie ce petit cadeau que le comte te remettra. Je ne viendrai t'embrasser qu'au printemps prochain. L'idée que c'est encore si éloigné me rend triste. Mais pense au moins que tu adouciras ce chagrin en te conduisant aussi bien que depuis quelque temps. Adieu, mon ami, crois que je pense bien souvent à toi que j'aime bien. — LOUISE. »

C'est la plus tendre lettre de Marie-Louise à son fils que j'aie pu trouver. On remarquera qu'elle restait sept ou huit mois sans voir son enfant. L'abandon du duc de Reichstadt était tel que le roi de Bavière osa demander lui-même à l'ambassadeur d'Autriche, au lendemain du 22 juillet 1832, si le duc était mort de sa mort naturelle, car il savait que deux partis avaient intérêt à sa mort. L'ambassadeur put répondre en toute sincérité qu'une phtisie cruelle avait été la cause de la fin du prince; mais la perte de son père, l'éloignement de sa mère, sa lutte incessante avec sa destinée, sa position équivoque à la Cour, l'impossibilité d'accomplir les grandes choses qu'il avait rêvées, voilà réellement ce qui précipita la catastrophe.

Prokesch ne croyait pas à l'affection de Marie-Louise pour le duc de Reichstadt, et il n'admet pas, dans ses notes intimes, que le prince lui ait témoigné, de son côté, une profonde tendresse. « Il la reçut froidement, dit-il, lorsqu'elle vint, le 24 juin, à Schœnbrunn. Tant qu'il était en bonne santé, il croyait avoir pour elle plus d'affection qu'il n'en avait en réalité. Ne pas pouvoir l'aimer comme il aimait son père, était, pour son cœur, le plus grand tourment. A moi, dont l'âme était la confidente de toutes ses pensées, il ne m'en parla qu'une fois, et cela avec l'accent de la plus grande émotion. » Je tiens à appeler particulièrement l'attention du lecteur sur le passage suivant. Il révélera quels étaient les sentiments du jeune prince pour une mère qui s'était montrée si indigne de ses devoirs. « Le duc me dit alors, continue Prokesch, ce qu'il ressentait véritablement pour elle : « Si Joséphine avait « été ma mère, mon père n'aurait pas été à Sainte-Hélène, et moi « je ne languirais pas à Vienne. Certainement, ma mère est « bonne... mais elle est sans force... Elle n'était pas la femme « que mon père méritait! » Prokesch écoutait ces douloureux accents avec la plus vive tristesse. Le duc pleurait... Tout à coup, il s'interrompit, cachant son visage entre ses mains et comme tremblant à la pensée d'avoir tenu un pareil langage. « J'étais profondément ému, plus encore du ton de sa voix que de ses paroles, et je me taisais. « N'est-ce pas, me demanda-t-il, vous ne l'estimez pas? » Et il me regarda avec angoisse. « Si, répondis-je. Elle fut ce qu'elle pouvait être. Aucun homme n'était capable de faire plus

avec elle. La femme que méritait votre père n'existait pas. Mais il la choisit et elle était votre mère. » L'émotion de cette heure, ajoute Prokesch, dura jusqu'à l'entretien qui suivit. Mais, sauf ce jour-là, nous ne touchâmes plus à ce sujet si délicat. Le duc ne me parlait jamais de Neipperg. Il avait, en partie, grandi avec ses fils. Il les tutoyait. Il était affable avec eux comme avec de bons et gais jeunes gens. Il écrivait régulièrement à sa mère et avait pour elle toutes les délicatesses et toutes les attentions. » Son dernier cri, le 22 juillet, à cinq heures du matin, a été un cri navrant d'appel au secours : « *Mutter, ich gehe unter!* Littéralement : « O ma mère, je descends dans l'abîme!... »

Le duc de Reichstadt laissa en héritage à son ami Prokesch le sabre que Napoléon avait rapporté de sa campagne d'Egypte et que le duc, officier au régiment de Givlay, portait dans un fourreau hongrois. Il lui légua d'autres précieux souvenirs, deux épées, des livres d'études, des *Mémoires* qu'ils avaient lus ensemble et deux portraits. Sur l'un d'eux, il avait écrit : « Voici mon portrait. Puisse un regard jeté de temps en temps sur lui me rappeler à mon fidèle ami! » Et Prokesch ajoute dans ses notes, écrites au lendemain de sa mort : « Mes enfants, si le Ciel m'en donne, devront garder toutes ces choses avec le respect que comporte tout ce qui peut rappeler la mémoire d'un destin si hautement tragique. » C'est ce qu'a fait le comte Antoine de Prokesch-Osten, digne héritier des nobles traditions paternelles. Prokesch, son père, publia la lettre que lui avait adressée de Naples le secrétaire d'ambassade, le comte Maurice Esterhazy, à la date du 14 juillet 1832, une semaine avant la mort du prince. Rien de plus touchant que cette lettre, et l'on me permettra d'en citer seulement ces quelques lignes : « Malheureuse victime! De tant de grandeurs, n'hériter que la mort! Mais peut-être est-ce un bien pour lui? Une gloire incomplète eût été un malheur, et la médiocrité un crime. » Ici, Prokesch ajoute : « Je fis connaître cette lettre, parce qu'elle était honorable pour le prince et son jeune ami, et je voulais aussi contrebalancer un peu l'ingratitude. Si j'avais possédé des lettres pareilles venant de vingt personnes, je les aurais toutes publiées. Celle du comte Esterhazy montre, du reste, quels étaient la position et l'état du duc, d'après le jugement d'un jeune homme qui savait l'apprécier. Elle confirme mon opinion. Ces mêmes regrets étaient exprimés par des étrangers notables, tels que le baron de Hügel et le baron de Wessenberg. »

Quant à sa mère, sa douleur ne fut qu'une douleur nerveuse et passagère. Elle n'avait pu se décider qu'au dernier instant à venir auprès d'un fils qu'elle savait condamné par une maladie qui ne

pardonne point. Le 5 mars 1832, elle remerciait son père, François II, des soins paternels qu'il prenait du duc en son absence cruelle. « C'était, disait-elle, sa seule consolation. » Le 3 juin, elle se plaignait d'apprendre par le comte Maurice l'aggravation de son état. Elle savait qu'il était maigre, faible, las, et avait les joues marbrées de rouge. Le docteur Malfatti l'engageait vivement à venir à Schœnbrunn. Elle redoutait le voyage, tant ses angoisses déjà étaient grandes. Le 6 juin, elle écrivait de Trieste à la Commission du gouvernement chargé de diriger le duché de Parme en son absence, que des nouvelles alarmantes lui étant parvenues sur la santé de son fils bien-aimé, elle se déterminait à aller à Vienne « pour quelque temps ». Elle reste, malgré cette détermination officielle, à Trieste jusqu'au 19 juin et parle à tout venant de ses inquiétudes, de ses craintes, de ses soucis. Enfin le 24 juin, elle arrive à Schœnbrunn et elle informe son père qu'elle a trouvé le duc mieux qu'elle ne s'y attendait. Elle a des illusions. Elle le trouve, les jours suivants, « sensiblement mieux ». Le 22 juillet, au lendemain de la catastrophe, elle écrit à François II : « Le Ciel a exaucé mes prières et lui a accordé une mort douce et paisible. Je vous baise les mains, cher papa. » Elle confie, le 28 juillet, à l'archiduc Ferdinand qu'il a expiré avec les sentiments d'un véritable ange uni tout à Dieu, et elle ose ajouter : « Le bonheur de ma vie est détruit. Il ne me reste de consolations que dans la religion et dans le strict accomplissement des devoirs qui me sont encore imposés »...

Elle se souvient alors que son fils légitime avait une grand'mère et elle veut bien écrire à Mme Lœtitia, le 23 juillet, que dans l'espoir d'adoucir l'amertume de la douloureuse nouvelle, elle n'a voulu céder à personne le soin pénible de lui en faire part. « Dimanche 22 juillet, à cinq heures du matin, écrit-elle, mon fils chéri, le duc de Reichstadt (elle le nomme ainsi), a succombé à ses longues souffrances. » Elle dit avoir eu la consolation de s'être trouvée auprès de lui dans ces derniers moments, mais elle déplore que la mort l'ait frappé « à l'âge où il donnait les plus belles espérances. Dieu en a disposé ainsi. Il ne nous reste qu'à nous soumettre à sa volonté infinie et à confondre nos regrets et nos larmes ». Elle assurait Madame de ses sentiments d'attachement et de considération. Et le 6 août 1832, Mme Lœtitia lui répondait : « Malgré l'aveuglement politique qui m'a toujours privée de recevoir des nouvelles du cher enfant dont vous voulez bien m'annoncer la perte, je n'ai jamais cessé de lui conserver des entrailles de mère. Il était encore pour moi l'objet de quelque consolation, mais à mon grand âge, à mes infirmités habituelles

et douloureuses, Dieu a voulu ajouter ce coup, nouveau gage de ses miséricordes par la ferme espérance qu'il aura amplement compensé dans sa gloire la gloire de ce monde. » La lettre qu'elle avait dictée était signée par son frère, le cardinal Fesch, parce que sa cécité l'avait empêchée de la signer elle-même. Jusqu'au dernier moment, et comme il arrive presque toujours pour ceux qui sont atteints des affections terribles et décevantes de la poitrine, le duc de Reichstadt, tout en comprenant la gravité de son état, ne croyait pas à une fin aussi rapide. C'est à sa mère qu'il écrivait quatre mois avant sa mort : « Si je songe à l'avenir qui peut s'ouvrir devant moi, je trouve que j'ai, vis-à-vis de l'humanité, le devoir sacré de me guérir. » Il pensait encore au bien de l'humanité, celui que les hommes et sa mère elle-même avaient abandonné!

On sait que lorsque le duc de Reichstadt reçut le berceau que la Ville de Paris lui avait donné à sa naissance, le prince de Metternich lui demanda, non sans une certaine ironie, ce qu'il comptait en faire : « C'est l'unique monument de mon histoire, lui répondit le duc, et je tiens à le conserver. » Prokesch fait à ce sujet cette remarque bien curieuse : « Metternich, qui a corrigé le manuscrit original de Montbel ligne à ligne, n'a pas remarqué que cette réponse le visait directement. » Et quand le même Montbel ajoute dans son ouvrage que Marie-Louise a fait reprendre la toilette d'or que la Ville de Paris lui avait offerte lors de son mariage avec Napoléon, Prokesch ne peut s'empêcher de s'écrier : « Quelle honte! Comment Montbel a-t-il pu raconter un tel fait? »

J'ai décrit ailleurs les obsèques du duc de Reichstadt, qui ressemblèrent aux obsèques habituelles des archiducs. Je n'y apporte ici qu'un nouveau détail. J'ai reçu depuis, grâce à l'obligeance de M. Silas, de Vienne, la reproduction d'une ancienne lithographie peu connue, en tout cas très oubliée. Elle représente le cortège funèbre sortant du château de Schœnbrunn dans la nuit du 23 juillet. Le cercueil, contenant les restes du duc, est fixé sur une sorte de prolonge portée par deux mules. Sur le cercueil sont placés un sabre et un chapeau d'officier. Des valets à cheval l'entourent, torches en main. Deux escadrons de hussards précèdent et suivent le cercueil. Quelques curieux regardent respectueusement le cortège sortant de la cour du château, tandis que des éclairs sillonnent l'horizon. Cette scène sans apparat est cependant d'une grandeur tragique. Quelques valets, quelques soldats, c'est tout ce qui accompagne le prince dans ce premier exode vers la tombe. Pendant que des mercenaires et une cohorte officielle s'acquittent froidement d'une besogne banale, le ciel

s'émeut et s'embrase. De celui qui fut l'héritier infortuné de l'homme le plus extraordinaire du siècle, le ciel seul, en effet, semble avoir eu quelque pitié.

Voulant faire connaître les sentiments de la Cour et de la haute société de Vienne pour le duc de Reichstadt, Prokesch s'exprime ainsi : « Peu de familles tenaient en considération son souvenir. Tous ceux qui étaient du parti de Metternich profanaient sa mémoire. Le comte Joseph de Schwarzenberg et sa famille, la comtesse veuve Charles de Schwarzenberg, la plus noble de toutes les femmes, le comte Jean Paar, la duchesse Wilhelmine de Sagan parlèrent un soir devant moi du prince, et leur manière de s'exprimer me prouva qu'ils l'avaient compris et plaint sa destinée. Au contraire, la princesse Pauline de Hohenzollern, sœur de la duchesse, une femme pourtant très intelligente et très agréable, me fit une guerre acharnée à cause de mon amitié pour le duc. Elle haïssait Napoléon et son fils, même après leur mort. Le comte de Dietrichstein nuisait à la mémoire de son élève par passion et par esprit de chicane, par vanité ou par crainte de la Cour. Ce qu'il n'avait pas su à temps, il le niait, et ne voulait pas reconnaître que le jeune homme devenu mûr n'était plus l'homme qu'il lui fallait. » L'empereur manifesta tout d'abord une réelle émotion à la nouvelle de la mort de son petit-fils, puis déclara qu'après tout cette mort était pour lui une délivrance.

Après avoir examiné le rapport du docteur Malfatti sur la santé précaire du duc de Reichstadt, rapport écrit le 15 juillet 1830 et publié par Montbel dans les annexes de son livre, Prokesch croit pouvoir faire cette remarque : « Le prince de Metternich insistait particulièrement sur la publication de tous les documents qui tendaient à prouver que le duc n'était pas organisé pour vivre longtemps. Voulait-il par là réagir contre des bruits d'empoisonnement ou contre la pitié qu'excitait la mort du prince tombé victime de sa situation?... Ces bruits-là coururent réellement. On assurait que Louis-Philippe avait fait empoisonner le prince. Cette supposition ne repose sur aucun fondement. Le prince mourut dévoré par le chagrin qu'il ressentait de son sort et par le manque d'emploi de ses meilleures forces. Quoique, après la mort du prince, le docteur Malfatti se soit donné la peine de prouver que l'organisme du duc était mal conformé, et que Metternich ait accepté cela comme un article de foi, mon opinion était qu'une jeunesse active et heureuse aurait formé et développé la constitution du duc et que les fautes de son organisme provenaient de la disposition maladive de son esprit. » Ce qui est bien certain, c'est qu'une meilleure utilisation de l'intelligence du

prince et des soins plus habiles auraient retardé l'échéance fatale, mais ne l'auraient pas empêchée. Le duc de Reichstadt était tuberculeux. Dès l'âge de dix-sept ans, sa santé s'était altérée visiblement. Une croissance trop rapide, une poitrine trop faible, une toux perfide auraient dû avertir ceux qui l'entouraient des ménagements absolus que nécessitait une santé aussi précaire. On ne fit rien à cet égard, ou presque rien. Je reconnais, et je l'ai déjà dit, que les préoccupations morales eurent une action prépondérante sur le dépérissement physique du fils de Napoléon qui n'avait pas, comme son père, une force morale immense et une constitution robuste dont six années de l'abominable climat de Sainte-Hélène ne vinrent que difficilement à bout.

La dernière lettre du duc à Prokesch est de janvier 1832, car le comte Maurice, toujours craintif, ne lui permettait pas d'écrire à son ami, lorsque celui-ci était en Italie. Dans cette lettre, le duc apprenait à Prokesch qu'il l'avait recommandé de nouveau au ministre de la guerre pour le faire nommer capitaine. De son côté, il le remerciait d'une démarche faite auprès d'un conseiller à la Cour pour la veuve d'un officier. Enfin il lui exprimait son chagrin d'avoir été appelé par le comte Maurice « une tour de Babel ». Le duc de Reichstadt répétait alors ses doléances au sujet de son piètre entourage : « A qui m'adresser pour savoir la vérité? A vous. Assurez-moi par quelques lignes que je ne suis pas tout à fait tombé aussi bas! » Et Prokesch attristé ajoutait en note : « Tour de Babel! C'est le surnom le plus juste qu'on pouvait donner au comte Maurice lui-même... Pauvre prince! »

Montbel avait clos son ouvrage en citant des fragments de poésies inspirées par la naissance et par la mort du fils de Napoléon, et composées par Mme Dufresnoy, Casimir Delavigne, Victor Hugo et Alexandre Guiraud. Prokesch veut bien y ajouter plusieurs quatrains dont l'auteur est le prince Dietrichstein qui s'était vivement intéressé au jeune duc et lui disait parfois : « Votre printemps console mon hiver! » La fin prématurée du fils de Napoléon lui inspira donc des vers, car il en écrivait de temps à autre. « Il les lisait seulement, dit Prokesch, à ses amis préférés. » Si modestes qu'ils soient, car ils n'ont guère plus de valeur que les vers de Mme Dufresnoy, j'en citerai quelques-uns, ne fût-ce qu'à titre de curiosité. Les voici :

Né pour primer au monde, il vécut pour souffrir,
Sans bonheur, sans plaisir, prisonnier, sans amie.
Si le père fut mis au secret pour mourir,
Le fils fut au secret condamné pour la vie.

Ce lit, ce même lit, ombragé d'un laurier,
Où reposa le père après mainte victoire,
A vu mourir le fils tout plein de sa mémoire,
Seul bien dont il resta légitime héritier.

Le prince Dietrichstein disait encore que Napoléon avait emporté au tombeau le secret de sa toute-puissance, et que son fils disparu, tout espoir de relever le drapeau de l'ordre était anéanti. On avait privé le jeune prince non seulement d'un père et d'un empire, mais encore des deux seuls lieux qu'il eût pu désirer : l'île de Sainte-Hélène ou la place Vendôme. Dietrichstein terminait sa composition par ce quatrain qui eût, malgré la faiblesse de certaines rimes, exaspéré le prince de Metternich :

Le père onze ans déjà repose à Sainte-Hélène,
Le fils est au caveau des Capucins, à Vienne.
Restaurateurs du monde, êtes-vous satisfaits?
Le chaos excepté, montrez-nous vos bienfaits!

Si excellentes qu'eussent été les intentions du prince de Dietrichstein, que dire de ce qu'il croyait être des vers à côté de ceux que la mort du fils de Napoléon inspirait, à la même époque, à Victor Hugo? Qui de nous, en effet, n'a pas été ému par la grandiose invocation du début à l'an « Mil huit cent onze », à la naissance du roi de Rome, à la joie orgueilleuse de l'Empereur, à son cri de victoire : « L'avenir, l'avenir, l'avenir est à moi! » Et qui n'a retenu ces deux vers :

Non, l'avenir n'est à personne!
Sire, l'avenir est à Dieu;

et celui-ci où apparaît, comme un trait de feu, tout ce qu'il y a d'éphémère dans la grandeur humaine :

Tous deux sont morts... Seigneur, votre droite est terrible!

Henri Welschinger.

AMOUR ET DOT[1]

XIII

S'il est vrai que les gens heureux n'ont pas d'histoire, nous devrions abandonner à leur sort nos jolies fiancées de la tour des Hiboux; mais le bonheur personnel ne suffisait pas à Sabine, il lui fallait encore celui de ses amis, et c'est ce qu'elle essayait de faire comprendre à Sylvain de Kéramour, qui l'écoutait dans un attendrissement un peu agacé, car, pour lui, l'heure présente était bien la seule qui lui importait, et le souci du prochain n'était pas, à beaucoup près, celui qui l'intéressait le plus.

— Vous aurez beau dire, il me faut le bonheur de Carmen pour être complètement heureuse.

— En quoi consiste ce bonheur? M[lle] Carmen a une nature si variée et si complexe, surtout depuis quelques semaines! c'est à désespérer de la comprendre jamais! La voilà, maintenant, en coquetteries réglées avec François de Salvignac!...

— Mais non, mais non, ils jouent la comédie.

— On le dit.

— Pour elle, François de Salvignac est un acteur de talent, rien de plus.

— Autrefois, peut-être, mais à force de parler d'amour, fût-ce en jouant la comédie, on finit par croire que c'est arrivé.

— Une très jeune fille, peut-être, mais pas Carmen! Elle est d'un tel scepticisme!

— Il suffit d'une étincelle, à ce que dit Pailleron, dans leur comédie... Vous savez bien que, pour nous, il a suffi d'une bicyclette cassée.

— Pas tout à fait, puisque je pensais à Hélène.

— C'est juste. Pas même le coup de foudre!... C'est vexant pour un fiancé et, dites-moi, vous le regrettez toujours, ce mariage rêvé par vous?

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 juillet, et 10 août 1906.

Sabine regarda son fiancé avec malice.

— Je croyais que la coquetterie n'était permise qu'aux femmes?

Sylvain, malgré cette malice décochée, s'apprêtait à une véritable inquisition sentimentale, quand un froissement de branches arrêta les paroles sur ses lèvres.

Et Carmen, suivie de François de Salvignac, fit une entrée intempestive dans la charmille aux confidences :

— Il pleut donc partout des fiancés?... Ici près, Hélène marchait à petits pas, suivie de M. de Salvreuse... Pour ne pas les déranger, nous traversons le fourré, et nous tombons sur vous deux. Que d'amour! Que d'amour! fit Carmen avec le geste drôle de paraître submergée. Le proverbe dit que la place est au premier occupant, j'ai bien envie de le faire mentir et de vous la prendre? C'est notre dernière répétition et nous piochons pour vous...

— Vous ne nous gênez pas du tout, affirma Sabine.

— Nous n'en dirions pas autant en notre qualité d'acteurs novices, votre compétence nous effaroucherait, il y a une certaine scène V qui n'est pas du tout dans mes cordes.

— Alors, nous vous laissons, obéit Sabine.

— Vous ne m'en voulez pas? C'est que, voyez-vous, ce que vous avez à vous dire n'exige pas de théâtre, tandis que nous... c'est tout une affaire... A propos, si vous rencontrez notre répétiteur, M. de Sauzac, envoyez-le-nous. Je ne sais pas du tout où il peut être... Il nous suivait..., je ne fais rien de bien sans lui.

Tandis qu'à pas lents les deux fiancés revenaient vers le salon où Eliane de Casteljac écoutait tante Zozie faire pour la vingtième fois le panégyrique de son futur neveu, Carmen, restée seule avec François de Salvignac, donnait à la charmille la mise en scène imposée par la comédie.

— Voyons, ce banc ici..., plus près..., non, plus loin..., vous comprenez, il vous faut la place de passer... Mais, aidez-moi donc! Ah! oui, je vois..., vous avez peur de salir vos gants.

— J'en mettrais une douzaine à votre service... Je vous regardais, voilà tout.

— C'est bien le moment, en vérité!

— Oui, c'est le moment. Si vous vous voyiez, le teint animé, les cheveux ébouriffés par les branches, vous avez bien encore un air de déesse, mais une déesse moins inaccessible.

— Allons, cet acte... Vous savez bien... l'endroit où ça commence à devenir sentimental... Tenez, là. Toinon dit : « Qu'est-ce qui prouve qu'on aime ou qu'on n'aime pas? là... » Et vous répondez :

« — Ou qu'on n'aime pas? là!... elle est gentille!... »

— Eh bien... ce n'est pas ça du tout. Vous ne devez pas me regarder en disant : « Elle est gentille »... Comprenez donc que c'est un aparté.

— Ah bon! je croyais, du moment qu'il s'agissait de vous...

— Je vous l'ai dit plus de vingt fois! où avez-vous la tête?... Soyez donc à votre rôle!

— Parbleu! j'y suis bien trop à mon rôle. Ça m'empoigne, moi, ces scènes-là.

— Dire que vous ne pouvez même pas jouer la comédie sans dire des bêtises!

— Des bêtises! distinguons; des vérités ne sont jamais des bêtises! Non, ne vous fâchez pas, je recommence sérieusement : « Ou qu'on n'aime pas? là... elle est gentille! Eh bien, voyons, je suppose que je vous demande à vous embrasser, je suppose. »

— « Je vous dirais : Embrassez-moi. »

— Sapristi! Et vous voulez que ça ne m'emballe pas cette phrase-là?

Un regard sévère de Carmen arrête l'exclamation.

— Si vous n'êtes pas plus sérieux, je m'en vais.

La menace produit son effet. François continue piteusement et s'échauffe par degrés à cette définition de l'amour naissant, qui est un des plus jolis passages de l'œuvre de Pailleron.

L'air rêveur de Carmen prête encore à l'illusion; c'est tout à fait emballé que François joue son rôle. A ce moment pathétique de la scène, le marquis de Sauzac fait une apparition sensationnelle suivi de Stéphane d'Ercigny. Eh! oui, Stéphane! que son vieil ami traîne au supplice, de la meilleure foi du monde. Si Carmen avait eu la pensée de faire éclater la jalousie dans le cœur de Stéphane, elle n'eût pu choisir un plus habile coup de théâtre. La surprise fut telle, que le marquis et Stéphane firent un pas en arrière.

— Hein? On peut dire que c'est rendu notre scène! Un peu plus, vous vous y laissiez prendre, dit Carmen aux deux hommes effarés.

Le ton était léger, mais la rougeur brûlante, que l'arrivée inopinée de Stéphane avait mise au front de la jeune fille, pouvait, à la rigueur, donner le change à celui-ci. Il la crut surprise et se tirant par un mensonge d'une situation trop fausse pour être soutenable; d'ailleurs, la comédie de Pailleron lui était inconnue. Ce doute fut tellement poignant, qu'il chancela.

M. de Sauzac, qui l'observait, passa familièrement son bras sous le sien pour le soutenir et, voulant lui donner le temps de se remettre, fit recommencer la scène.

Carmen, qui avait à cœur de se justifier d'un soupçon qui la blessait dans sa fierté, ne se fit pas prier et Stéphane eut ainsi l'explication qui rendait naturelles et irréprochables les paroles entendues la première fois par lui avec tant de chagrin. Malgré cela, le soupçon l'avait effleuré et une souffrance lui restait au cœur de cette incertitude. Il dut faire un effort surhumain pour répondre, d'une voix calme, à l'interrogation moqueuse de Carmen :

— Vous n'êtes pas tenté de jouer la comédie?

— Moins que jamais, Mademoiselle.

— Voilà un succès d'estime, qu'en pensez-vous, Monsieur de Salvignac?

— On voit que Stéphane n'a jamais joué avec Mlle de Rocheservan, voilà ce que ça prouve.

— Je me sens surtout trop inférieur devant vos talents réunis, dit Stéphane poli.

— Bah! je vous croyais toutes les supériorités.

— Même celle de jouer la comédie? Oh! Mademoiselle, vous me faites trop d'honneur.

— Allons, je préfère cette explication; le blâme de cette voix sévère aurait paralysé mes moyens le jour de l'action.

— Je ne pense pas que mon opinion ait sur vous une telle influence!

— Rassurez-vous, railla Carmen impertinente, c'est une façon de parler, quoiqu'à vrai dire, la censure d'un sage soit à considérer.

Stéphane eut un regard de détresse involontaire vers le marquis.

— Allons, Mademoiselle Carmen, dit M. de Sauzac, n'insistez pas sur cette plaisanterie, ou nous prenons la fuite; il n'y a pas beaucoup de courageux à subir en face vos épigrammes, quand vous vous y mettez.

— Oh! M. d'Ercigny n'a rien à craindre; il est cuirassé d'impassibilité... C'est même assez agaçant.

Cette remarque bizarre fit rire jusqu'à Stéphane.

— Comment cela?

— Ce n'est pas déjà si commode d'atteindre un phénix doublé d'un sphinx; on voit bien que vous n'avez jamais essayé.

— Mon Dieu, Mademoiselle, je vois qu'en fait de comédie, vous tenez absolument à me donner le rôle ingrat; je n'ai pourtant posé ni pour le sphinx, ni pour le phénix.

— Pas possible! Oh! bien alors si c'est naturel; c'est incurable! lança l'impitoyable.

Tout en devisant sur ce ton moqueur, Carmen orientait la pro-

menade vers le retour. Un attelage fringant passa devant eux, décrivant sur le sable une courbe savante.

— Tiens, quelle visite nous arrive là? s'étonna Carmen. Dans cet équipage splendide, ça ne peut être que les Parceval.

Son regard, plein de railleries, chercha François de Salvignac, qui paraissait fort dépité.

— Ne vous croyez pas obligé de rester, mon cher, dit à demi-voix le marquis, avec une feinte commisération, car la mésaventure du beau Salvignac était la fable de tous les salons.

— Si vous croyez que ces gens-là me font peur! protesta François, très vexé.

Stéphane, passionnément intéressé, examinait l'attitude de Carmen; certainement la jeune fille devait être au courant du fait-divers qui défrayait en ce moment toutes les conversations. Que pensait sa fierté, de succéder sans plus de transition à Lucie Parceval dans les bonnes grâces du bellâtre? Mais Carmen, qui se sentait observée, demeura impénétrable. Elle s'avança gracieuse au-devant de la jeune héritière et leur rencontre parut aussi naturelle, de part et d'autre, que si rien d'embarrassant ne se fût glissé entre elles.

Lucie paraissait armée pour la lutte et son air triomphant disait assez que la présence de son ex-prétendant était plus un atout dans son jeu qu'une surprise désagréable. Elle rayonnait positivement. Carmen en fit la remarque en elle-même, et lui avança une causeuse, dont l'attitude confortable incitait aux confidences.

Après le menu babil entre jeunes filles, Mlle Parceval, s'étant assurée d'un coup d'œil que François de Salvignac était à portée de l'entendre, se tourna avec effusion vers Carmen :

— Je tenais essentiellement à vous voir avant mon départ pour Paris, car je veux être la première à vous annoncer une grande nouvelle : mon prochain mariage.

— Vraiment! dit Carmen sans défiance, et avec qui?

— Vous le devinez bien, voyons...

Et, appuyant sur la circonstance, Lucie ajouta :

— Je vous avais fait toutes mes confidences le soir du bal, dans le jardin d'hiver.

— En effet, je me souviens, fit Carmen qui comprend l'intention et s'en amuse, il s'agirait donc...

— De mon cousin Robert Durval; une inclination réciproque, ma chère amie, comme vous savez.

— Toutes mes félicitations. Les mariages d'inclination sont encore les meilleurs, approuva Carmen en souriant.

— N'est-ce pas?

Et tandis qu'un petit silence, produit par le coup de théâtre, planait sur le cercle masculin, la voix de basse de Mme Parceval précisa avec ostentation.

— Nos chers enfants auront à eux deux 300 000 francs de rente; c'est un chiffre, chère Madame, l'intérêt et l'inclination sont d'accord en la circonstance pour faire deux heureux.

Ict le regard vainqueur de Mme Parceval fit le tour du salon, et se posa avec complaisance sur les traits contractés de François de Salvignac.

Celui-ci, en apparence indifférent, mais blême sous les regards narquois des uns et des autres, s'avouait, *in petto*, jouer un très sot personnage et soupirait après la fin du supplice. Enfin, au bout d'une demi-heure, Mme Parceval se leva avec la raideur craquante d'une pièce de moire déployée, suivie de Lucie qui, toisant de bas en haut son ex-prétendant, *oublia* de répondre à son salut avec une insolence qu'une éducation plus raffinée, inspiratrice des nuances, eût peut-être atténuée.

François y fut d'autant plus sensible que les rieurs n'étaient pas de son côté. Mlle de Rocheservan, mieux que tout autre, pouvait apprécier le bien fondé de cette impertinence.

Il se dépitait, mais quel ne fut pas son ravissement en constatant que cet incident, loin de lui aliéner les bonnes grâces de l'incompréhensible jeune fille, lui fut prétexte à se rapprocher de lui. Il eût été beaucoup moins flatté, s'il avait pu deviner que la présence de Stéphane était l'unique mobile de cette avance invraisemblable.

Carmen allait devenir coquette par amour, elle qui n'avait jamais su l'être ni par vanité ni par ambition. La jeune fille aurait raisonné son mouvement que son orgueil l'eût bien vite mise en garde contre cette petitesse féminine, incompatible avec sa fierté naturelle, mais son sang-froid l'avait abandonnée, elle allait où la portait son désir aveugle de faire souffrir.

Sabine la regardait avec chagrin. Sa pure loyauté en amour comprenait difficilement cette ruse de la passion et vainement son regard attristé interrogeait celui de son fiancé.

Carmen sentait cette désapprobation, mais, avec la divination de l'amour, elle voyait aussi le regard de Stéphane suivre avidement le mouvement de ses lèvres..., ce regard se faire dur et autoritaire, comme désireux de suggestionner sa volonté à elle. Et, cabrée sous cette autorité qu'elle sentait impérieuse, elle la bravait d'autant plus follement que dans les yeux sombres fixés sur elle la colère dissimulait mal une véritable souffrance. Ah! quelles délices, ce mal fait sciemment! Quelle volupté que cette jalousie!

Vengeance d'autant plus âprement conçue qu'elle sentait Stéphane invaincu, luttant en désespéré contre une passion grandissante. Pourquoi cette lutte? Pourquoi, puisqu'elle l'aimait?... Ah! si elle avait su qu'il luttait avec héroïsme contre son propre cœur, pour ne pas l'enchaîner égoïstement à sa vie de labeur... Si elle avait su! mais elle ne savait pas, et son irritation grandissait à le voir hésitant, asservi comme les autres au souci de la dot...

Tandis qu'elle marivaudait avec le beau Salvignac, son sourire, devenu cruel, défiait cette peur d'aimer qu'elle flétrissait de lâcheté. Stéphane aurait voulu fuir, il lisait ce conseil dans le regard apitoyé du marquis de Sauzac, mais le désir passionnant de pénétrer le secret de cette âme féminine le hantait. Pendant qu'il pensait à elle douloureusement, Carmen plaisantait François de Salvignac sur son sport favori.

— Si vous vous croyez séduisant, avec votre masque à lunette et votre costume de chauffeur! Je suis sûre que mon amie Parceyal ne vous aurait pas refusé, sans cet accoutrement; croyez-moi, elle n'a jamais pu revenir de sa première impression.

— Je la bénis, alors.

— Eh bien, on peut dire que vous avez le mot des situations tristes, vous! Il n'y a pas huit jours, son refus vous exaspérait.

— C'était le premier mouvement, j'en suis bien revenu.

— Le cousin Robert y a mis du sien, avouez.

— Vous me prêtez des sentiments d'une vulgarité!

— La dot ne l'était pas, j'en conviens. Cent cinquante mille francs de rente. Peste! vous travaillez dans les grands prix quand vous vous y mettez.

— Tant qu'à faire de s'attaquer à une dot! Mais je comprends trop maintenant, en vous voyant, quelle erreur était la mienne!

— Pas mal du tout, comme revenez-y! Le malheur est que j'étais aux premières loges pour voir et entendre, et vous avouerez qu'il y avait de quoi s'édifier, sur vos sentiments intimes.

— La raison dominait alors, mais laissez maintenant parler mon cœur et vous verrez.

— C'est tout vu; vous jouez très bien la comédie de toutes façons.

— Ah! si vous vouliez!

— Oui, mais je ne veux pas; ainsi reparlons sport : cela vous ira beaucoup mieux que de causer sentiment.

Insensiblement, Stéphane se rapprochait. Il entendit Carmen, qui, de sa voix chantante, disait à son rival :

— J'en tiens pour ce que j'ai dit : j'ai une passion pour votre Lucifer! Si vous voulez me plaire, demain, vous amènerez votre

cheval, je vous prendrai en instantané après la comédie; saint Georges terrassant le dragon!

— J'ignore si je réaliserai vos espérances artistiques, mais je serais ravi de vous être agréable.

— Et puis, dit Carmen qui s'animait sous l'attention devenue générale, j'ai rêvé de le monter : serait-ce impossible?

— Vous montez admirablement, je le sais, mais Lucifer est chatouilleux; ce serait imprudent de le monter en femme.

— Oh! oui, Mademoiselle Carmen, dit le marquis de Sauzac, j'ai vu Lucifer à l'œuvre; votre petite main n'y résisterait pas.

— Voilà qui me tente encore plus, vous me l'amènerez, dites?

Et le regard de Carmen se fit irrésistible :

— Aimer, c'est obéir, acquiesça François en s'inclinant.

Stéphane seul entendit et murmura :

— Folie!

— Vraiment Monsieur? Est-ce un conseil ou une appréciation générale? s'informa Carmen déjà charmée de voir son mutisme voulu céder devant la perspective d'un danger couru par elle.

— Une appréciation générale, je me hâte de le dire, s'empressa maladroitement Stéphane, effrayé d'avoir pu se trahir, je ne me reconnais pas le droit de vous donner un conseil.

— Alors, ne vous en prenez qu'à vous si, faute du conseil d'un sage, les mortels font des folies! fit Carmen déçue et froissée en lui tournant le dos. Donc, c'est bien entendu, Monsieur de Salvignac, je compte sur votre parole; demain, j'essaierai Lucifer.

Le défi était lancé d'une voix mordante; Stéphane le reçut en plein cœur et sentit qu'elle ne reviendrait jamais sur sa décision. Où était le devoir? Il ne savait plus..., tant la pensée du danger mortel, bravé en se jouant par l'intrépide enfant annulait en lui toute énergie, renversait ses raisonnements, comme une massue écrase et pulvérise une vie d'homme, sans autre impulsion que la force brutale déployée. Il pliait sous l'inévitable sans une révolte, sans une pensée, tout à la vision de ce corps adoré, étendu sanglant par sa faute à lui.

— Vous ne participerez pas à cette fanfaronnade de femme? conseilla M. de Sauzac, prenant à part François de Salvignac.

— J'y suis forcé, répliqua le jeune homme sérieux, on ne reprend pas sa parole à une femme, à celle-là surtout.

— Ça vous gêne, peut-être?

— Oui, ça me gêne; j'envisage plus froidement un accident voulu par elle que son mépris.

— Il y a un moyen bien simple d'éviter l'un et l'autre, réplique le bouillant marquis; envoyez une balle à votre cheval!

— Mazette! une bête de six mille francs! On voit bien que vous ne payez pas.

Devant ce réalisme, le marquis resta sans voix, mais son regard enveloppa l'égoïste d'un si intraduisible mépris que François, malgré tout son aplomb, perdit contenance et ne songea plus qu'à s'esquiver au plus vite, poursuivi par le souvenez-vous de Carmen, d'autant plus acharnée à son idée, qu'elle sentait la réprobation générale.

— Vous ne ferez pas cela, Carmen! supplia Sabine.

— Si, vraiment, j'adore le danger! Vous viendrez voir, ce sera le clou de la fête... Après la comédie, le drame!...

Elle éclata d'un rire fiévreux. Oh! ce rire! il poursuivit Stéphane qui s'en allait, le regard fou, le cœur chaviré, si mortellement triste que la mort eût été pour lui préférable.

Insensé! pourquoi ne parlait-il pas? Sa pauvreté? Qu'est-ce que cette considération quand le danger menace?... Ce mot de lui que la jeune fille avait semblé solliciter, n'est-ce pas une feinte, un raffinement de sa haine pour le rendre odieux à lui-même, responsable vis-à-vis de tous du péril prochain?... Carmen implorant un conseil..., ce n'était plus Carmen, ou bien fallait-il supposer?... Mais non, ce rêve fou d'un amour partagé ne pouvait être... Pour lui, chétif, cette reine de beauté?

Et il divaguait, se heurtait aux arbres, ivre de douleur! Ah! pourquoi, pourquoi ne l'avait-il pas donné, ce conseil? Qu'est-ce, après tout, que sa dignité, au prix de cette vie? Et quand bien même, lui Stéphane, n'aurait été dans sa main qu'un jouet, de quoi se plaignait-il? N'avait-il pas rêvé lui sacrifier son bonheur? Pourquoi lui réservait-il son orgueil d'homme?

François de Salvignac, lui non plus, ne dormit pas cette nuit-là. On a beau se juger irrésistible, il est des défaites qui ne laissent pas de battre en brèche les réputations les mieux établies. La vengeance de Lucie Parceval était de ce nombre. François ne se le dissimulait pas et ce nouvel affront, dont Carmen avait été le témoin pour la seconde fois, lui laissait une persistance d'amertume dont il avait peine à se désintéresser. N'avait-il pas vu l'ironie dans tous les yeux, le sourire sur toutes les lèvres? Carmen elle-même!... Et cependant, elle avait été la seule à lui parler. Jamais encore, vis-à-vis de lui, la fantasque jeune fille n'avait fait preuve d'une pareille aménité. Et pourquoi avait-elle choisi cette heure d'humiliation, sinon pour lui faire comprendre, par son attitude, que si tous l'accusaient, elle seule l'absolvait;

si Lucie Parceval refusait son nom, elle, Carmen, serait trop heureuse de s'en parer. Oui, c'était cela, et qui sait même si cette conversation surprise dans le jardin d'hiver, le jour du bal, n'avait pas été un coup de théâtre, habilement préparé par la jeune diplomate, pour faire manquer son mariage à lui? On le voit, François avait pour lui toutes les fatuités, et pour la femme tous les mépris, quand il s'agissait de mettre le baume sur ses blessures d'amour-propre.

Que cette supposition fût en désaccord complet avec la fierté naturelle de Mlle de Rocheservan, il n'y songeait déjà plus, tant cette preuve d'intérêt exagéré, créée de toutes pièces dans son cerveau, concordait avec la touchante idée qu'il se faisait de son prestige... Et pourquoi ne répondrait-il pas au refus de ces parvenus par l'annonce d'un mariage? La dot manquait, c'est vrai, personne ne le déplorait plus que lui, et sans cette bizarre aventure, il est clair qu'il n'eût jamais songé à prendre Carmen pour femme, mais aujourd'hui, la question changeait d'aspect...

Quelle revanche superbe de pouvoir présenter cette fiancée aux rieurs, cet amour désintéressé, en bouclier de réhabilitation... La beauté de Carmen expliquerait la volte-face sensationnelle, et déjà le beau François parade en rêve dans ce rôle d'amoureux grand seigneur, insoucieux de la cassette. Voilà qui le poserait! Et quelle réponse aux ironies sanglantes du marquis de Sauzac. L'histoire du cheval lui revenait bien en souvenir malencontreux. Ce diable de marquis n'avait qu'à colporter aux oreilles de l'intéressée son refus de lui sacrifier une bête de prix pour faire manquer ses belles combinaisons, mais bah! rien ne résisterait à la demande en mariage, et dans son trouble, Carmen oublierait vite le beau Lucifer et ses lubies d'écuyère. Elle avait pu résister aux courtoisies du flirteur, mais un mariage en bonne et due forme avec lui! Et il souriait, bon prince, à voir en imagination les yeux fiers s'imprégner de reconnaissance émue. Sur cet espoir, François de Salvignac s'endormit d'un sommeil réparateur, l'image de Carmen planant en fée bienfaisante sur ses rêves d'amoureux.

XIV

Que faisait pendant ce temps l'objet de ces sollicitudes?

Un fluide magnétique émanait-il de la pensée absente vers la belle enfant pour l'avertir qu'on songeait à elle de cette façon suggestive?... Qui peut sonder les affinités secrètes des pensées errantes!... A cet instant précis, Carmen drapée de blancheur, ses longs cheveux dénoués en anneaux lourds, songeait en regar-

dant les étoiles, et sa tête pensive s'appuyait sur ses mains jointes. Elle rêvait à son balcon comme la Marguerite de Faust, mais ses rêveries étaient pures et ses songes tristes.

Eliane était venue la supplier de renoncer à son projet fou et, soit lassitude, soit résolution, elle avait promis, dans un désir irrésistible de se retrouver seule pour penser et souffrir.

A la voir ainsi, les cheveux épars, touchante et triste, elle semblait une enfant perdue dans la nuit avec de grands yeux de flamme qui cherchaient le chemin à suivre, la voie droite qui mène au bonheur. Ces lèvres frémissantes, ces yeux au ciel imploraient-ils le secours d'en haut? Peut-être. Dans la félicité, on peut oublier Dieu, mais la douleur y ramène toujours. Carmen avait souffert et, comme tous ceux qui souffrent, elle recourait à Celui qui ne trompe pas, Celui qui sait consoler nos plus inconsolables douleurs parce que seul, il a souffert au delà de toute souffrance... Carmen, la mondaine Carmen priait!...

Elle jetait au ciel sa plainte d'âme blessée.

Plus de révolte, plus de défi moqueur, elle mettait son cœur à nu dans le silence de la nuit. Elle aimait!... Etait-ce François le séducteur? ou Stéphane le silencieux? Tous les deux traversèrent sa pensée... Un seul resta avec son regard énigmatique, sa bouche volontaire, close sur le mystère de son cœur.

Pourquoi l'aimait-elle, celui-là qui ne l'aimait pas? A quelle contradiction incompréhensible obéissait son cœur ordinairement si fier? Carmen se le demandait, ignorante des subtilités de l'amour, mais ce qu'elle savait, c'est que son cœur s'était donné pour ne plus se reprendre... Elle rêvait!

La fraîcheur de la nuit la saisit. Frissonnante, elle ferma sa fenêtre et se glissa dans son lit. La jeunesse l'emportait sur les soucis d'amour : Elle dormait. Le lendemain, le réveil fut plein d'espérance; le soleil entrait à flots dans la chambre, balayait les idées sombres de la veille et... la sagesse aussi. Les soucis d'hier n'avaient laissé ni une ride, ni une fatigue, et de se voir belle et reposée, attrayante et superbe, un espoir gonflait son cœur comme un présage de félicité.

Le galop d'un cheval attira son attention, elle courut à la fenêtre. François de Salvignac, monté sur Lucifer, la saluait d'un sourire; il tenait sa promesse. Carmen applaudit et s'en fut souhaiter la bienvenue au fringant animal. Après l'avoir flatté de la main, la jeune fille chuchota en riant :

— Dépêchez-vous de me le cacher et tâchons de le faire oublier; une cabale est montée pour me forcer à changer d'avis; le silence prudent est à l'ordre du jour.

Elle lui tendit la main avec un sourire charmeur :

— Au moins, vous ne vous êtes pas laissé influencer pour tenir votre promesse, c'est bien.

— Aimer c'est obéir, remarqua pour la seconde fois Salvignac.

L'arrivée des Nérac dispensa la belle Carmen de répondre. Elle s'empressa à leur rencontre. Déjà Eliane de Casteljac avait donné le mot aux jeunes filles. Personne ne devait rappeler à Carmen son imprudente gageure. Avoir l'air de n'y attacher aucune importance était le plus sûr moyen de la faire tomber dans l'oubli.

Carmen entraîna ses deux amies vers le salon. Hélène et Sabine, tout de rose vêtues, rayonnaient de fraîcheur et de grâce, et les regards attendris de leurs fiancés les proclamaient reines, bien au-dessus de leur belle amie. Cependant Carmen, dans la simplicité de sa robe blanche, défiait toute comparaison. Nul ornement ne venait rompre l'harmonie et la perfection des lignes. Pas un bijou, seule une rose blanche, piquée dans la sombreur des cheveux. C'était tout, mais ce fut assez pour frapper d'éblouissement Stéphane d'Ercigny qui entrait en ce moment, précédé de son oncle, M. de Kerstangué. La fière silhouette de celui-ci avait encore grand air malgré ses quatre-vingts ans : Carmen glissa vers lui avec sa grâce la plus séduisante; elle se savait la préférée du vieux garçon et se parait de sa conquête peu compromettante, chaque fois qu'elle en trouvait l'occasion.

Sans daigner apercevoir le jeune officier, elle s'inclina, charmeuse, vers M. de Kerstangué :

— Que c'est aimable à vous de vous être dérangé!

— On ferait bien plus encore pour vous être agréable, ma belle enfant, répondit le galant vieillard.

Eliane s'avança alors et désigna à M. de Kerstangué la place d'honneur à côté de Mlle Zozime de Nérac. Elle-même ne put s'arrêter. Les derniers arrivants s'annonçaient, tout le voisinage était là, au grand complet, désireux de fêter les doubles fiançailles.

Mlle de Nérac eut alors sa part de compliments mérités sur le charme et la grâce de Sabine, car le vieux gentilhomme s'entendait aux délicates flatteries et avait le don, malgré son grand âge, de n'oublier personne.

Tandis que tante Zozie se pâmait en petits rires satisfaits, la porte de la salle à manger s'ouvrit à deux battants et la table, jonchée de roses blanches, apparut aux regards.

A ce moment, Stéphane attira forcément l'attention de Mlle de Rocheservan en lui offrant son bras. Une ruse du marquis de Sauzac, chargé des places, lui avait octroyé ce voisin dans les intentions les plus machiavéliques. Carmen fronça le sourcil,

mais ne put décemment lui faire l'injure d'un affront public. Son front s'éclaira en apercevant François de Salvignac se glisser à sa gauche.

La comédie fut un sujet de conversation tout indiqué :

— Vous savez que Mme de Casteljac est très impressionnée, questionna François.

— Oui, Eliane m'a confié ses affres, répondit Carmen en riant; mais elle a tort, car elle joue beaucoup mieux que vous et moi.

— Par exemple! je proteste. Notre scène V est un bijou!

— Vous avez toutes les modesties, et M. d'Ercigny toutes les perfections... Que va devenir ma médiocrité entre gens si bien doués?

— Mademoiselle, mon silence répond de mon humilité, dit Stéphane qui espéra trouver grâce.

— Il ne répond bien que trop, parfois. Moi, j'aime les bavards, ils finissent toujours par dire ce qu'ils ont sur le cœur, tandis que les silencieux..., on ne sait jamais!

Stéphane s'inclina; mais, reprenant courage sous l'attaque :

— Je reconnais, en effet, avoir manqué une bonne occasion de parler quand vous m'avez demandé mon avis sur Lucifer.

— Ah! vraiment. Et d'où vient ce remords tardif?

— Quand un mot suffit pour empêcher une folie.

— Ce n'est donc qu'au point de vue humanitaire? observa Carmen qui le regardait.

Elle lut une hésitation poignante dans le regard loyal, mais ce qu'il croyait le devoir l'emporta encore sur les aspirations refoulées de son cœur.

— Si vous étiez ma sœur, je tuerais ce cheval plutôt que de vous le voir monter.

Encore ce titre fraternel qui, de son ironie, disait à l'amour : « Tu n'iras pas plus loin. » Carmen, cette fois encore, fut déçue :

— Oh! oh! fit-elle, vous avez le conseil impératif; or, comme je ne suis pas votre sœur, et qu'il ne me plaît point de recevoir des conseils de votre sagesse, je monterai ce cheval.

— Même si on vous priait de ne pas le faire? dit-il sérieux.

— Surtout! car alors l'esprit de contradiction s'en mêlerait.

Stéphane allait peut-être parler, mais François, dont l'attention revenait vers eux, s'exclama railleur :

— Mon Dieu, Stéphane, ne prends pas cette tête lugubre; tu attires l'attention... Dis-nous plutôt ce que le marquis est allé confier à ton oncle ce matin, au petit jour.

— Le marquis? firent en même temps Carmen et Stéphane.

— J'ai idée qu'il y a mariage sous roche, qu'en dis-tu, Stéphane

Le jeune homme haussa les épaules.

— Comment veux-tu que je le sache?

— Dame, tu es le premier intéressé dans la maison.

— L'atmosphère est au mariage, je le vois bien, mais quant à ce qui me concerne...

— Oui, oui, on dit cela.

— Et on le pense... Quelle est cette joyeuse plaisanterie?

— Joyeuse, elle pourrait l'être; mais, avec toi, tout est triste. Je prends Mlle Carmen à témoin.

— Un sphinx gai, cela ne s'est jamais vu, acquiesça gravement la jeune fille.

— Et un sphinx amoureux? En avez-vous rencontré?

— Non, avoua Carmen.

— Eh! bien, en voilà un! dit François, en désignant Stéphane très dépité.

— N'insistez pas, ou je demande le nom, voulut plaisanter la jeune fille.

— Eh! c'est bien là le *hic!* Je l'ignore! Son cœur est une tombe scellée.

— Sphinx, tombe scellée! récapitula Stéphane navré, je ne me relèverai jamais de ces comparaisons macabres dans l'esprit de Mlle de Rocheservan.

A l'autre bout de la table, Sabine confiait à son fiancé :

— Vous ne savez pas, je crois que Carmen aime quelqu'un.

— François de Salvignac, parbleu!

— Vous n'y entendez rien, c'est Stéphane qu'elle aime.

— Ah! par exemple!

— Regardez-les.

— J'ai beau regarder, je vois que Mlle Carmen le traite avec un dédain marqué. Si c'est là de l'amour!

— Justement, c'est trop exagéré pour être réel.

— Mon Dieu, quel labyrinthe que ces cœurs de jeunes filles, on s'y perd positivement, murmura le fiancé sentencieux.

— Et ce pauvre Stéphane qui ne voit rien, continua Sabine, empoignée par la situation. Vous ne pourriez pas lui dire...

Sylvain sursauta.

— Quoi? Que Carmen l'aime? Sapristi! mais je n'en sais rien.

— Eh! bien, tant pis pour vous! Je ne me marierai que si Carmen est heureuse.

— Allons, bon! fit Sylvain. Oh! le pélican! le pélican!

— Vous dites?

— Rien.

— Ce nom d'oiseau que vous appelez à votre secours.

— Ah! oui..., heu... C'est ma façon de jurer quand je ne me possède plus. C'est dur, allez, le métier que vous me faites faire.

— Vous êtes très malheureux? questionna Sabine, apitoyée.

— Oui, bouda Sylvain.

— Et vous n'êtes que fiancé! Songez donc à ce que sera le mariage! Il est encore temps, vous savez, fit Sabine avec une moue coquette.

Sylvain sourit, désarmé.

Sabine de Nérac n'était pas la seule à observer Carmen; le marquis de Sauzac, sans en avoir l'air, avait suivi tout au long les propos des jeunes gens, et plus d'un regard d'intelligence s'échangeait entre lui et M. de Kerstangué. Ceux-là agissaient de connivence. Dans quel but? Carmen restait impénétrable. Elle avait si bien le tact des nuances que pas plus son affabilité pour François de Salvignac que son dédain pour Stéphane d'Ercigny ne révélait aux non initiés sa vraie pensée.

Le marquis, dépité, voulut en avoir le cœur net, et, comme le déjeuner terminé, Carmen passait à côté de lui avec l'intention de s'éclipser pour la comédie, il lui dit plaisamment :

— Eh! bien, Mademoiselle, vos voisins de table ont-ils été à la hauteur de la situation? Je les avais choisis comme pour moi.

— Peuh! fit Carmen avec une moue rieuse.

— Mais encore?

— Dites-moi, après cela, que les femmes sont curieuses! vous voulez savoir ce que je pense? Eh! bien, M. de Salvignac est un causeur très décoratif; quant à l'autre, ah! l'autre! Pourquoi la sagesse est-elle si ennuyeuse et la vertu si rébarbative? C'est à dégoûter de l'une et de l'autre, vous savez.

— Bon! mon préféré vous a déplu!... Ah! les femmes!... De sorte que si ces deux imprudents briguaient l'inappréciable don de cette petite main, vous accepteriez le mari décoratif et blackbouleriez la vertu... Après cela, vous me direz que les jeunes filles ne s'appuient pas sur les apparences pour choisir leurs maris.

— Et sur quoi voulez-vous que nous basions nos aperçus? Sur la coupe de leur habit ou l'adresse de leur tailleur? Vous savez bien, voyons, que neuf fois sur dix, cela seul nous est connu. Avez-vous jamais joué à colin-maillard-bâton?

Le marquis s'interloqua :

— Jeu charmant, mais je ne vois pas très bien le rapport.

— La jeune fille à marier est le colin-maillard-bâton lâché dans un salon. On lui pose le bandeau de toutes les ignorances sur les yeux..., ce n'est pas celui de l'amour... On lui laisse la baguette des illusions à la main et on lui dit : « Maintenant, choisis. » La

pauvre innocente pivote sur elle-même, et, la baguette aux illusions aidant, elle désigne au hasard un individu. La conversation s'engage... Vous me direz que du choc va jaillir la lumière? Point. Le répondant n'a garde de se montrer ce qu'il est, il s'arrange une attitude, affecte un caractère, déguise presque sa voix, et c'est au moment où la pauvre illusionnée croit reconnaître la vibration d'âme qui répond à la sienne que l'autre se joue le mieux de sa crédulité... Voilà le mariage.

— Il y a un peu de vrai dans votre description humoristique, je ne dis pas, mais soyez donc conséquente avec vos idées personnelles. Vous déplorez le peu de franchise de vos danseurs, et pour une fois que vous en rencontrez un assez franc pour vous dire vos vérités, vous le lapidez.

— Mais cela ne m'empêche pas de l'estimer.

— Faut-il prendre cela pour un encouragement?

— Un encouragement à quoi?

— A gagner vos bonnes grâces, par exemple.

— Croyez-vous qu'il condescende à cet espoir puéril?

— J'en suis sûr.

— Eh bien, vraiment, il emploie un singulier procédé.

— Qui aime bien, châtie bien.

Carmen se mit à rire.

— Un amour pédagogique alors... Je vois bien le pédagogue et la férule, mais quant à l'amour, j'aimerais mieux un autre déguisement..., je ne vous le cache pas.

— Vous riez de tout, dit le marquis découragé.

— Bah! c'est ma philosophie à moi.

— Mademoiselle Carmen, Mme de Casteljac vous réclame, vint dire François de Salvignac, dont la tête ne fit qu'apparaître dans la plus grande agitation.

Carmen conclut :

— Allons..., la vie n'est-elle pas une comédie continuelle?...

XV

La comédie s'était achevée sous les bravos enthousiastes et les spectateurs commentaient les différentes phases par lesquelles le talent des divers acteurs s'était affirmé de premier ordre... Au milieu du discret brouhaha des sièges remués, on s'émerveillait en toute sincérité; Eliane, la charmante maîtresse de maison, s'était surpassée dans le rôle de Mme de Rénat et le rire de Carmen avait ravi toute l'assistance. A voir la grâce souple,

l'émotion contenue avec laquelle la reine des salons avait interprété ce rôle de jeune fille naïf et pur, fait de dévouement caché et de sensibilité vraie, on pouvait se demander si Carmen, sous ses airs évaporés, ne dissimulait pas toutes ces vertus.

Etranger à ce qui se disait autour de lui, Stéphane restait recueilli, sous le charme, et savourait la transformation de ce rêve en réalité vécue : la mondaine Carmen dévoilant les trésors de son âme!... Il n'eut pas le temps d'approfondir cette vision idéalisée. Comme si l'ironie des réalités répondait à la témérité de ses vœux, le galop furieux d'un cheval lancé à toute allure le rappela aux cruautés de la vie réelle.

— Carmen! fit-il dans un cri.

Et, comme un fou, tête nue, il fut le premier sur le perron...

Eh oui, c'était elle la folle enfant qui, dans une démence d'orgueil, voulait, au risque de sa vie, affirmer son indépendance et braver sa sagesse. Un tourbillon passa : Carmen, comme une fée de légende, les yeux étincelants, tenait son défi.

Un cri d'angoisse s'échappa de toutes les poitrines. Lucifer allait comme le vent, mais la jeune fille avait encore l'air de dominer sa fringante monture, car, sans qu'on vît comment, le cheval, tout à coup, sembla obéir à une impulsion et revint sur ses pas... Il galopait sur place, la tête encapuchonnée, et Carmen souriait de plaisir... Mais c'était bien tôt se rassurer... Un frôlement de sa robe fit cabrer la bête ombrageuse... Instinctivement, François et Stéphane s'élancèrent pour saisir le mors.

— Je vous défends d'y toucher, cria l'écuyère, impérieuse.

Et l'on vit la lutte superbe entre le cheval indompté et cette frêle créature..., les écarts fous maîtrisés par la petite main de fer.

— Cristi! quelle femme! s'exclama M. de Kerstangué, qui résumait de ce mot l'impression générale.

Mais le cheval était de ces lutteurs sournois qui, sous la main du maître, feignent la soumission pour endormir sa défiance et mieux ensuite le surprendre de leur traîtrise inattendue... Lucifer, maintenant, piétinait sur place, semblait vaincu, avec des mines inoffensives, se mettre en coquetteries pour tous ces yeux qui le regardaient. Chacun commençait à respirer, quand un brusque écart raviva l'angoisse. Carmen ne fut pas démontée, mais d'un geste nerveux, peut-être involontaire, imprima une saccade au filet. Ce fut assez pour faire pointer la fière monture que le plus léger frein affolait... Lucifer parut vouloir se renverser sur l'écuyère..., une clameur d'épouvante accueillit la révolte, on crut la jeune fille perdue. Mais non, un élan fougueux et la bête bondit par dessus la corbeille de fleurs..., s'arrêta court, puis en bonds

désordonnés, à droite, à gauche, sembla en fureur vouloir désarçonner sa dompteuse... Carmen se fatiguait visiblement; les hommes présents s'élançaient pour la secourir... Une lubie nouvelle dérouta leurs prévisions; l'animal, les naseaux frémissants, fonçait à travers prés, d'un élan vertigineux. L'émoi fut général.

— L'étang! l'étang! firent des voix angoissées...

Des femmes s'évanouirent, Hélène pleurait, Sabine, les dents serrées, regardait son fiancé courir au secours de son amie, mais Stéphane avait vu le péril avant tous, bien avant que Lucifer eût manifesté ses intentions perfides et sa silhouette se dessinait au loin, les bras étendus.

Au moment où la bête furieuse arrivait vers lui, il fit un bond prodigieux et, se suspendant aux naseaux, suffoqua l'animal qui resta tremblant et dompté.

— Descendez! fit la voix brève et saccadée du sauveur.

— De quel droit? commença Carmen avec hauteur.

— Du droit du plus fort!...

— Jamais.

Leurs regards se croisèrent comme deux épées, mais ce fut Carmen qui baissa le sien, car la fatigue physique venait enfin à l'aide de l'orgueil invaincu. Défaillante, plus d'émotion que de faiblesse, elle chancela, ses yeux se fermèrent.

Alors, en rêve, elle sentit des bras robustes l'enlever, un cœur d'homme battre à rompre contre le sien et... rêvait-elle encore? mais des mots d'amour, doux comme une caresse, effleuraient son front penché. Carmen paraissait évanouie. Stéphane, sans vouloir accepter l'aide de personne, transportait le corps charmant. Les longs cheveux s'étaient déroulés sur son épaule... Ah! ne jamais connaître l'amour, mais avoir vécu cette heure d'enchantement, avoir senti l'abandon de cette tête chérie, et puis mourir... Il ne demandait rien de plus à la destinée.

Eliane et Sabine, affolées, guidaient sa marche vers la chambre de Carmen. Stéphane y pénétra attendri, chargé de son précieux fardeau. Le parfum de l'aimée y flottait impalpable et le cœur du jeune homme se fondait de tendresse et de regret, en pensant que là s'arrêtait son rêve à tout jamais. Avec des soins pieux, il déposa l'enfant sur le lit tout blanc et son dernier regard emporta l'image de Carmen dans sa pose abandonnée de vierge endormie.

Toute la nuit, la jeune fille délira en une fièvre nerveuse que Sabine voulut veiller elle-même et, le lendemain, toute pâle et brisée, Carmen, avec une humilité charmante et tout à fait inusitée, implora d'Eliane de Casteljac le pardon de sa folie. Puis elle voulut rassurer la sollicitude inquiète de tous pour sa santé

compromise, et prétendit descendre au salon. On l'installa sur une chaise longue avec des livres et des fleurs et sa langueur passagère se détendit dans ce repos forcé qu'on imposait à sa faiblesse. Après le déjeuner, comme chacun l'entourait, elle envoya gaiement tout le monde à la promenade, assurant qu'elle se suffirait à elle-même.

Pour la contenter et aussi laisser reposer les pauvres nerfs ébranlés, le salon se fit désert et, par la croisée grande ouverte, Carmen entendit les voix s'éloigner, se perdre en murmure et la solitude bienfaisante s'épandre autour d'elle. Un peu lasse, elle ferma les yeux dans un bien-être, la pensée engourdie et bientôt s'endormit profondément... Combien de temps dormit-elle ainsi, inconsciente, elle n'eût su le dire... L'impression vague d'un regard posé sur elle la sortit de sa torpeur... Stéphane d'Ercigny, à l'entrée du salon, la contemplait de loin, prêt à fuir.

Un battement de paupières le cloua prisonnier.

— Vous, mon sauveur? fit Carmen.

Et, toute rose, elle voulut se lever. Stéphane était trop prévenu pour s'imaginer qu'une reconnaissance imposée pût faire taire un instant cette aversion qui ne désarmait pas.

— Ne vous dérangez pas ou je me sauve.

— Alors, venez ici, tout près, commanda la jeune fille, en lui désignant un pouf bas, à portée de sa main.

Le geste était autoritaire.

— Mais je ne voudrais pas..., fit Stéphane embarrassé, vous dormiez...

— Vous n'étiez pas si hésitant hier, pour braver le danger... Je ne suis pas plus terrible qu'un cheval emballé, voyons, fit Carmen le ton moqueur.

Stéphane trouvait beaucoup plus redoutable la langueur troublante des grands yeux expressifs, mais il ne le dit pas et, docile, du ton cérémonieux d'un monsieur en visite, s'informa de la santé.

Carmen coupa, très brusque, ses politesses :

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Tenez-vous beaucoup à me voir reprendre vis-à-vis de vous le ton agressif de ces dernières semaines? Non; alors inutile de me provoquer en attaquant la série de banalités polies imposées par les conventions mondaines; or, ce n'est pas un reproche, mais vous y avez gravement manqué, hier, à ces conventions.

— Vraiment? s'effara Stéphane dont la conscience n'était pas sans reproche.

— Parfaitement, un jeune homme ne se permet pas de sauver une jeune fille sans l'autorisation de ses parents.

— C'est que, dit Stéphane gêné, si j'avais attendu l'autorisation...

— Je risquais de me noyer? Oh! croyez-vous? en tous cas, ceci n'est pas une considération à faire valoir. Il vaut mieux laisser noyer une jeune fille que de la compromettre, ainsi le veulent les règles du protocole... Les sauvetages sont permis tout au plus dans les romans à sensation, et encore! c'est bon pour les auteurs en pénurie de dénouement, mais, dans la vie réelle... quelle exagération de gestes!

— J'ai peut-être manqué de pondération, en effet, dit Stéphane qui ne savait que penser.

— Vous avez plutôt manqué de confiance en mes talents d'écuyère, ceci ne se pardonne pas... Voyez plutôt le sang-froid mondain dont M. de Salvignac a fait preuve... en voilà un qui ne s'est pas emballé sur l'attitude. Je me suis laissé dire qu'il n'avait pas eu un regard pour mon évanouissement... Il a couru à son cheval qui allait abuser de sa liberté, et c'est tout. Voilà de la correction! Que penseriez-vous, pour moi, d'un mari de ce flegme?

— Mon Dieu, Mademoiselle, répondit Stéphane, la voix tremblante de colère, je sais que vous ne faites rien comme personne, et que par cela même vos impressions nous réservent toutes les surprises; aussi n'oserais-je réellement pas me prononcer sur la prudence de circonspection de M. de Salvignac.

Carmen lui lança entre les cils un regard railleur qui acheva d'exaspérer Stéphane.

— Moi qui vous croyais incapable de sentiments violents!

— Je suis loin, je l'avoue, d'égaler la correction mondaine de M. de Salvignac; vous venez de m'en convaincre avec un plaidoyer d'une éloquence qui ne laisse aucun doute à ce sujet, aussi permettez-moi de laisser la place au fiancé que vous venez de me désigner si catégoriquement.

— Serait-il là? s'informa Carmen avec un geste indolent.

— Il vous croyait avec ces dames dans le parc et ne m'a pas suivi; mais je vais le chercher.

— Pourquoi donc? Je ne suis pas pressée... Nous avons tout le temps de nous revoir.

Ce *nous* fit sur Stéphane l'effet d'un fer rouge sur une plaie. Le jeu de Carmen était cruel, et si elle en avait l'intuition, pourquoi ce raffinement de férocité féminine la poussait-elle à ces paroles irréparables? La coquette souriait toujours et son regard ne quittait pas les grands yeux douloureux.

Stephane, à bout de courage, ébaucha un mouvement de retraite, mais déconcertante à plaisir, Carmen le retint et

quittant tout à coup l'intonation moqueuse, sa voix prit une douceur insinuante.

— Je ne vous connaissais pas et je voulais vous connaître. Pourquoi? Est-ce parce que vous ne ressemblez pas aux autres? Que votre voix n'avait eu pour me parler, que blâmes cruels et inflexions sévères? Est-ce parce que je vous haïssais, de ce dédain que je sentais en vous pour la coquette mondaine, gaspillant sa vie en futilités? Je l'ignore, mais je vous recherchais comme on cherche la vérité qui blesse pour mieux guérir. Je m'irritais contre la sévérité de ce jugement qui me remuait le cœur, pour mieux m'accabler de sa justice... Je vous haïssais, peut-être, mais je voulais savoir ce qui s'agitait pour moi sous le masque de votre indifférence glacée, or, vous ne savez pas..., je réalise toujours ce que je veux une fois. Vous, alors, avec une antipathie que je m'explique aujourd'hui...

Stéphane voulut protester... Son bras retomba inerte.

— Cette antipathie, appuya Carmen sans pitié, qui vous inspira la fuite peureuse et lâche contre laquelle je m'insurgeais sans raison et, je l'avoue, sans droit. Des paroles blessantes furent échangées entre nous... Vous ai-je dit que je vous haïssais?

Stéphane tremblait.

— Ce fut alors le défi lancé à votre sagesse, cette gageure folle d'un cheval à dompter dont s'enivrait ma souffrance, car, le croiriez-vous? mon orgueil souffrait de votre silence méprisant, de ce dédain, que je croyais lire sur vos lèvres closes... Je vous haïssais, quand, jouant ma vie, je voulus vous voir trembler pour moi. Et quand vous m'apparûtes, le visage ravagé par l'angoisse, la joie délirante de vous torturer une minute de ma torture à moi, me poussa à l'impulsion de folie qui m'emporta vers l'étang. Vous ne vous doutiez pas qu'il était volontaire cet élan de délire! et que Lucifer, en s'emportant, ne fit qu'obéir à la pression de ma volonté, mais une fois lancé, je ne le dominais plus... La mort m'apparut avec son cortège d'épouvante, ma vie inutile que je risquais pour un de vos regards, et j'eus à ce moment la vision très nette que l'enfer m'attendait... Trop tard!... Le vertige des abîmes s'empara de moi dans toute son horreur... Je fermai les yeux, grisée de vitesse, abandonnée à la fatalité... Une secousse..., l'arrêt brusque par une main de fer... Je m'arrêtai sur le bord du gouffre. Des yeux étincelants m'imposaient leur volonté, une voix commandait en maître..., et, sauvée deux fois, j'obéissais en esclave.

Carmen s'arrêta, tremblante, elle attendait un aveu... Il ne vint pas... Stéphane, les traits contractés par une énergie

surhumaine, ne releva même pas les yeux et la jeune fille, devant l'obstination de cette âme fermée, remémora de sa voix d'or la troublante vision :

— C'est alors que le rêve commence!... Le rêve d'amour dans les bras refermés... Le rêve des aveux murmurés..., des lèvres pieuses sur les cheveux défaits... Le rêve dont on voudrait mourir si l'on ne peut en vivre... Faut-il vous dire qu'alors..., je ne vous haïssais plus!

Stéphane, vaincu, plia le genou.

— N'achevez pas, de grâce! et ne me condamnez pas. Cet amour, je n'avais pas le droit d'en troubler votre âme; si je l'ai fait, c'est qu'obéissant à la tentation affolante, je croyais votre pensée absente. Pardonnez-moi, s'il est vrai que vous ne haïssez plus... Oubliez ce qui n'est qu'un rêve..., car si je vous aime, ma pauvreté mettra toujours l'infranchissable entre nous...

Un juron peu parlementaire accueillit cette navrante conclusion et, aux yeux des amoureux effarés, la tête furibonde de M. de Kerstangué apparut à la croisée :

— Sapristi! mon neveu, dites-moi donc pourquoi sont faits les oncles à héritage, sinon pour permettre à l'amour de dire son mot.

— De grâce, mon oncle! supplia Stéphane au supplice.

— Toi, tais-toi, tu as déjà dit assez de bêtises depuis cinq minutes que je t'écoute. Joli amoureux, ma foi! Heureusement que je suis là pour réparer tes sottises.

Et opérant une rentrée à sensation dans le salon :

— Oui, ma belle enfant, je m'étais assis sur ce banc sans penser à mal, respectant votre sommeil, quand le murmure alterné de vos voix m'a fait dresser l'oreille; vous savez, les duos d'amour près d'une fenêtre ouverte!... ce n'est peut-être pas le dernier mot de la prudence... Bref, j'ai recueilli vos aveux; ma qualité d'oncle est ma seule excuse, et, que mon neveu le veuille ou non..., j'ai l'honneur de réclamer pour lui cette petite main-là.

Carmen, confuse, regarda Stéphane qui balbutiait :

— Mais, mon oncle..., vous n'y pensez pas..., je ne puis accepter...

— Quoi? Mon héritage? Triple niais! Crois-tu donc que j'ai l'intention d'en faire bénéficier le gouvernement? A genoux! Et plus vite que ça! Vous allez voir que ce nigaud-là va se faire prier pour épouser la plus jolie femme de Paris!

— Oh! non, non, dit Stéphane éperdu, en baisant la petite main que Carmen lui abandonnait avec un sourire un peu moqueur.

— C'est peut-être moi qui devrais refuser, car enfin vous voilà bien riche pour mon orgueil..., je ne cherchais que l'amour, moi!

— Et la dot vous arrive par surcroît. Bravo! applaudit le marquis de Sauzac qui s'introduisait à son tour sans façon.

Carmen bondit :

— Comment? Vous étiez là, vous aussi? Mais c'est une vraie trahison! Je meurs de confusion.

— Ah! vous pouvez vous vanter de nous avoir fait patauger à travers la complication de vos beaux sentiments! Le plus fort est fait, Dieu merci! dit le marquis en s'épongeant. Palsambleu! Je n'aurais jamais cru qu'il fût si difficile de se marier par amour!... Qu'en dites-vous, Kerstangué? De notre temps, on s'aimait bien plus naturellement!

Cette constatation amena le sourire sur toutes les lèvres et l'impitoyable marquis ne put se défendre d'ajouter avec malice :

— J'ai idée que Salvignac va faire une drôle de tête!

— Envoyez-le-moi, voulez-vous? implora Carmen, dont les yeux pétillèrent, je tiens à lui apprendre moi-même mon mariage; ce sera mon dernier flirt!

Et à Stéphane qui souriait :

— Vous n'êtes pas jaloux au moins, monsieur mon fiancé?

Il faut supposer que la réponse de Stéphane ne laissa aucun doute subsister dans les esprits sur ce point épineux, car, une heure plus tard, François de Salvignac, en entrant au salon, ne trouva plus que Mlle de Rocheservan, de nouveau alanguie sur sa chaise longue.

— Enfin, je vous retrouve! Que d'émotions hier avec ce maudit cheval... Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit! Savez-vous que vous l'avez échappé belle? J'ai cru défaillir en vous voyant emporter vers l'étang!...

— C'est vrai ça! votre cheval aurait pu s'abîmer, fit Carmen avec une raillerie féroce.

— Méchante! ce n'est pas lui qui m'inquiétait le plus.

— Votre premier mouvement l'a bien prouvé.

— Naturellement, je ne pouvais pas faire double emploi : M. d'Ercigny vous avait accaparée d'une telle manière! Je vous réponds qu'il ne vous aurait pas lâchée...

— Ni vous votre cheval, à ce qu'on m'a dit.

— Dame! sans moi, personne ne s'en serait occupé.

— On comptait sur votre esprit pratique, évidemment! Vous avez été superbe!

— Est-ce une raillerie?

— Une constatation, rien de plus. J'ai à vous remercier,

d'ailleurs, car, sans votre cheval, je perdais une occasion entre mille...

— De vous faire valoir. Vous avez été réellement épatante! Je n'aurais jamais cru...

— Que je m'en serais si bien tirée! Vous n'êtes pas difficile, enfin je vous remercie toujours.

— Et je viens chercher ma récompense pour avoir si bien tenu ma promesse. Que me donnez-vous en échange?

— Mon estime si vous voulez? fit Carmen en riant.

— C'est tout?

— Elle ne vous suffit pas? Peste! le don n'est pourtant pas banal; je ne l'accorde pas à tout le monde.

— Je voudrais plus et mieux.

— Ne vous gênez pas.

— L'estime sans l'amour!... risqua François.

— Voilà qui passe la plaisanterie!.. Monsieur de Salvignac, avez-vous bien réfléchi à ce que vous venez de dire?

— Si j'ai réfléchi! Je ne fais que cela depuis deux jours.

— C'est beaucoup pour vous, concéda Carmen.

— Ne riez pas..., le moment est grave.

Et prenant un temps pour donner plus de solennité à sa demande :

— Mademoiselle, voulez-vous me faire l'honneur de m'accorder votre main?

— Que je?... Ah! non, laissez-moi rire!...

— Rire? dit François consterné, quand je vous aime à en perdre la tête!

— Alors, c'est sérieux?

— Sérieux? Une demande en mariage? Que voulez-vous de plus, grands dieux!

— C'est donc sérieusement qu'il va falloir vous répondre? Eh bien! je refuse.

— Vous refusez! s'exclama François au comble de la stupeur.

— Oui. Ça paraît vous renverser?

— J'avoue que votre attitude de ces derniers jours me faisait croire..., espérer une toute autre réponse.

— Voyons, voyons, Monsieur de Salvignac, ce n'est pas vous qui allez me dire que le flirt peut quelquefois tirer à conséquence... Vous nous l'avez prouvé, en trop galantes occasions, pour qu'il soit bien nécessaire de vous mettre ici les points sur les i. Eh quoi! vous seul auriez le droit d'abuser de nos cœurs féminins? et d'en rire? et d'en gloser? Et nous... sans jamais protester, nous baiserions la trace de vos pas?... Allons donc!

— Une telle perfidie!

— Entre nous, vous ne l'auriez pas volée, mais non, je n'ai pas l'âme si noire que vous le supposez. Qui dit perfidie, admet la préméditation, et je n'en avais aucune, je vous le jure. C'est même assez piquant cette aventure qui vous fait tomber dans vos propres filets.

— Alors, vous refusez?

— Vous tenez beaucoup à ce que je le répète.

— Pourquoi refusez-vous? Car vous devez avoir une raison...

— Oh! une raison très simple; j'en aime un autre.

— En effet, la raison est péremptoire. Un mariage?

— Naturellement.

— Stéphane?

— Oui.

— L'animal! Il est très capable d'être amoureux de vous...

— Mais je l'espère.

— Moi aussi, je vous aimais, fit Salvignac piteux.

— Un amour sans dot? Mon pauvre ami, où aviez-vous l'esprit?

— Raillez, raillez, n'empêche que je vous aimais ainsi.

— Bah! vous vous consolerez! Quand l'amour manque... la dot reste!

— Ah!

— Eh oui! Avoir toute sa jeunesse convoité la dot, le confort en guise de lune de miel!..... S'être fait un marchepied des cœurs pour monter sur le pavois..., jouer au despote couronné pour échouer au port si piteusement! C'est dur pour un conquérant de votre envergure!

— Parbleu, si vous n'aviez pas été là!

— Oh! moi ou une autre, qu'importe! Toujours pour vous serait venu le réveil, les mains vides, sans dot et sans amour... On ne joue pas impunément à déflorer les âmes; tôt ou tard, l'heure de la divine justice sonne pour le coupable et ne vous plaignez pas, si aujourd'hui elle vous fait envier aux autres, aussi naïvement qu'un novice, le bonheur dans le mariage... fût-il sans dot! cela, Monsieur de Salvignac, c'est la revanche!

— C'est l'amour!... Et vous riez?... Voilà le châtiment.

Kilien d'Epinoy.

A PROPOS DU TREMBLEMENT DE TERRE

DE LA CALIFORNIE

Aussitôt que la nouvelle du désastre de San Francisco a été connue en France, nous avons essayé, dans cette Revue[1], de donner une idée des causes probables de la catastrophe. La structure très spéciale du sol californien ne permettait guère d'hésitation à cet égard, et un géologue ne pouvait manquer de voir, dans ce qui s'était produit, l'effet d'un brusque changement survenu dans l'assiette d'un compartiment de l'écorce terrestre, amené à glisser en masse le long de quelque cassure. A cette occasion, contrairement à ceux qui attribuaient l'événement à une explosion interne, nous avons insisté sur l'indépendance habituelle des grands tremblements de terre vis-à-vis des éruptions volcaniques, appréciant avec quelque sévérité les hypothèses qui consistent à faire promener, à la surface du noyau igné, supposé fluide, des ondes de marée, capables d'ébranler tour à tour par leur choc tel ou tel point de la base de l'écorce.

Mais si l'explication donnée avait en sa faveur les probabilités d'ordre géologique, ce n'était encore qu'une conjecture, formulée à très grande distance, et il importait beaucoup qu'elle fût soumise au contrôle d'une vérification directe. Diviser l'écorce terrestre en compartiments; prétendre reconnaître, à l'allure des accidents du relief et à la nature du terrain, les contours qui doivent les limiter; diagnostiquer, à certains indices topographiques, les lignes et les points faibles de cet ensemble; cela peut suffire à des géologues; mais ce n'est pas assez pour entraîner la conviction du grand nombre; ce n'est même pas assez pour faire taire les objections de certains spécialistes dont le siège est fait, et qui s'inclineront tout au plus si on les force à toucher du doigt des preuves irrécusables du mouvement survenu.

Or, en matière de tremblements de terre, il est rare (du moins

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mai 1905.

on l'a cru jusqu'ici) qu'on puisse obtenir de ces démonstrations décisives. Il se produit bien des crevasses; mais le plus souvent on peut prétendre qu'elles sont localisées à la jonction de deux terrains de résistance inégale, ou encore qu'elles n'affectent que des formations de surface, susceptibles de se décoller, quelle que soit la cause première de l'ébranlement. Pour qu'il soit vraiment loisible de parler d'un compartiment de l'écorce qui se déplace, il faut qu'après l'événement sa limite soit définie par une ligne de rupture indiscutable, et que celle-ci se poursuive indifféremment à travers les massifs de roches les plus divers.

C'est justement ce qui est arrivé au Japon, lors de la catastrophe du 28 octobre 1891, qui n'ébranla pas moins de 240 000 kilomètres carrés. On put suivre, sur *cent douze* kilomètres de long, une fracture continue, dont les deux bords accusaient un déplacement relatif, des parties en contact, à la fois suivant l'horizontale et la verticale. Une observation semblable fut faite, dans le même pays, sur 60 kilomètres, lors du tremblement de terre de 1897; et trois ans auparavant, la catastrophe de la Locride avait fait naître, parallèlement au rivage de l'Eubée (dont une partie fut précipitée dans la mer), une crevasse qui se suivait, également sur 60 kilomètres, aussi bien à travers les alluvions que dans les massifs de roches compactes.

Ainsi, dans ces dernières années, toutes les constatations s'accordaient, grâce à la précision beaucoup plus grande des observations, pour faire considérer comme normal un phénomène qui jusqu'alors avait presque toujours échappé, même aux spécialistes. La Californie allait-elle confirmer ou démentir cette démonstration? A ceux qui nourrissaient l'espoir d'un témoignage conforme, la publication du rapport de la commission américaine[1] vient d'apporter la satisfaction la plus complète qu'il leur fût possible de rêver; et puisque le *Correspondant* n'avait pas hésité à se prononcer dans ce sens, on ne s'étonnera pas qu'il tienne à enregistrer la confirmation que les faits donnent aux vues exposées dans ses pages. D'ailleurs, nous n'avons malheureusement pas à craindre que l'intérêt de la question paraisse épuisé, au moment même où le monde s'émeut des nouvelles reçues du Chili, victime, comme la Californie, du voisinage trop immédiat de la chaîne des Andes!

Trois jours après le désastre de San Francisco, c'est-à-dire le 21 avril 1906, le gouvernement de l'Etat de Californie nommait

[1] *Preliminary Report of the state earthquake investigation commission*, Berkeley, 31 mai 1906.

une commission d'enquête, composée de géologues, de professeurs aux universités et d'astronomes.

Le 24 avril, la commission se constituait, sous la présidence du professeur Lawson, avec M. Leuschner pour secrétaire. Elle décidait de faire porter son enquête sur les points suivants :

1° Emplacement des failles et autres déformations de la surface ou du fond de la mer dans la région considérée.

2° Détermination exacte du moment où les secousses avaient été ressenties en chaque point.

3° Appréciation de l'intensité du phénomène et des causes qui avaient pu la faire varier d'un point à un autre.

Après avoir ainsi formulé son programme, la commission se mit à l'œuvre, trouvant un précieux secours dans la coopération des services publics et celle des compagnies de chemins de fer, de télégraphes et de téléphones. Au bout d'un mois, elle était en mesure de déposer le rapport préliminaire que nous analysons ici.

Le fait capital, que le travail de la commission a mis en pleine lumière, est la découverte d'une ligne de dislocations, presque droite, et légèrement oblique sur la direction de la côte, qui se suit aisément sur une longueur de *six cents kilomètres*, depuis le promontoire dit Punta Arena, dans le comté de Mendocino, jusqu'au Mont Pinos, c'est-à-dire jusqu'à l'extrémité méridionale de la dépression du San Joaquin. Presque collée au rivage, dans sa partie septentrionale, et quittant parfois la terre ferme pour passer à quelque distance au large, comme elle fait devant Golden Gate, entrée du port de San Francisco, la ligne en question pénètre ensuite dans les terres et traverse le chemin de fer méridional du Pacifique au point où cette ligne rencontre la rivière Pajaro. Au delà, elle suit la vallée du San Benito; après quoi, par les plaines de Carissa, elle atteint le curieux nœud du Mont Pinos, où la Sierra Nevada, courbée au sud-ouest, vient rencontrer la chaîne côtière, enfermant ainsi le bassin sans écoulement des lacs Tulare et Buenavista.

Sur tout ce parcours, la ligne se signale, dans le rapport topographique, par une succession de vallées longues et étroites. Quand elle emprunte des vallées plus larges, elle suit exactement la base de l'un des versants, dont le parcours devient alors exceptionnellement rectiligne. Lorsqu'elle franchit un chaînon, c'est, d'habitude, par un col où viennent se réunir les têtes de deux vallées opposées l'une à l'autre. Enfin, quand il lui arrive de traverser un éperon détaché d'une chaîne, il se fait en ce point un brusque changement de pente, donnant naissance à un escarpement. Les petits étangs sans écoulement, contenant une eau

saline, abondent sur la ligne, et d'ordinaire on les trouve à la base des petits escarpements. D'autres fois, ce sont des dépressions en forme d'auges, comprises entre deux bords escarpés; apparences qui ne peuvent s'expliquer que par un effondrement local ou un mouvement différentiel des deux lèvres d'une cassure.

Dans bien des cas, l'action prolongée des pluies et des agents atmosphériques a oblitéré les caractères de ces accidents, au point de les rendre méconnaissables pour des yeux non initiés; mais dans la traversée des parties à climat désertique, par exemple dans les plaines de Carissa, leur allure est tellement caractéristique que les gens du pays les ont eux-mêmes baptisés du nom d'*earthquake cracks*, c'est-à-dire crevasses de tremblement de terre.

Quant à l'âge de ces accidents, il est variable suivant les points, comme l'atteste le degré très inégal de fraîcheur des escarpements. Les uns datent de l'époque quaternaire; d'autres sont certainement très récents.

Or la ligne qui vient d'être décrite est justement celle qui a été le siège du principal ébranlement, le 18 avril dernier. Elle a visiblement rejoué, au moins dans sa partie septentrionale, depuis Punta Arena jusque près de San Juan (comté de San Benito) sur une distance de *trois cents kilomètres*. Même la destruction survenue à Petrolia et à Verndale permet de croire que le jeu a continué au nord jusqu'au cap Mendocino, ce qui ferait une longueur totale de plus de 450 kilomètres.

Mais laissons de côté ce prolongement septentrional, pour ne nous occuper que de la partie qui commence à Punta Arena. On constate que, le long de la fracture, jalonnée par les anciens accidents déjà décrits, un mouvement s'est produit, par suite duquel les deux parties en contact, séparées par une faille presque verticale, ont subi un déplacement relatif horizontal, le compartiment occidental paraissant avoir été poussé au nord-ouest. Cela ne veut pas dire que le mouvement n'ait affecté que ce compartiment. Il est probable que tous deux ont été déplacés en sens opposés. En effet, la trace de la rupture étant marquée à la surface par un sillon continu, dont la largeur dépasse souvent 1 mètre, on y observe des cassures transversales, dont l'allure trahit l'effort de torsion qui s'est exercé. Toutes les haies, les chemins, les cours d'eau, les tuyaux, les digues, les aqueducs, les limites de propriétés, ont éprouvé à la traversée de la ligne une dislocation complète. Dans beaucoup de cas, le déplacement horizontal ne dépasse pas 2 mètres. D'habitude il est compris entre $2^{m},50$ et 3 mètres. Il est des points où il a atteint de $4^{m},50$ à 5 mètres;



CARTE DE LA CALIFORNIE

La ligne en traits discontinus marque le parcours de la cassure qui a rejoué lors du dernier tremblement de terre de San Francisco.

même on a relevé, sur une route, une division en deux tronçons, dont les axes sont maintenant écartés de 6 mètres. La commission estime que le déplacement moyen normal, le long de la fente, a été de 3 mètres, et que les écarts locaux sont dus, soit à la mobilité plus grande de certains dépôts mous, soit au départ en masse du dépôt superficiel qui couvrait les roches solides.

Outre cette dislocation horizontale, on observe, dans la région tout à fait septentrionale, un mouvement vertical dont l'amplitude ne dépasse pas $1^{m},20$. Le compartiment occidental s'y montre soulevé par rapport à l'autre, auquel il fait face maintenant par un petit escarpement. Plus on s'avance vers le sud, moins ce rejet est prononcé, et certains indices portent à croire que, plus loin encore, il se produit en sens inverse, comme s'il y avait eu bascule du compartiment.

Ces observations donnent à penser que tous les points géodésiques de la région ont dû être déplacés en longitude, latitude et même altitude; aussi le service de triangulation se propose-t-il d'entreprendre de nouvelles mesures, qui fixeront avec beaucoup plus de précision l'amplitude des mouvements survenus.

A l'heure présente, on peut estimer que la bande sur laquelle se sont concentrés les désastres s'étend, de part et d'autre de la cassure médiane, jusqu'à une distance moyenne de 40 à 48 kilomètres. En ce qui concerne le compartiment occidental, jusqu'à la latitude de Golden Gate, la plus grande partie de la demi-bande se trouve en pleine mer.

L'aire totale des désastres pouvant être estimée à 500 kilomètres de long sur 80 de large, le maximum, comme on pouvait s'y attendre, s'est produit sur le passage de la fente. Là, il y a eu rupture de tous les ponts, aqueducs, et des lignes de tuyaux. Un grand nombre d'arbres ont été déracinés et renversés. Quelques-uns ont littéralement volé en éclats, laissant en place, tantôt le tronc, tantôt les racines seules. Des crevasses se sont ouvertes et refermées, l'une d'elles après avoir eu le temps d'engouffrer une vache.

En dehors de cette ligne principale de désastres, une seconde ligne de maximum suit le fond du système de dépressions dont la baie de San Francisco forme le trait le plus remarquable, et qui comprend les vallées de Santa Rosa et de Santa Clara. La première de ces localités est située à une trentaine de kilomètres à l'est de la grande fissure. Non seulement l'alignement de ces dépressions trahit un ancien effondrement géologique, c'est-à-dire une autre ligne faible de l'écorce; mais le fond des vallées y est garni d'une grande épaisseur d'alluvions meubles, à travers

lesquelles la propagation de l'onde d'ébranlement a dû produire des effets beaucoup plus destructeurs que quand le mouvement se communiquait à une série d'assises résistantes et élastiques.

A cet égard, l'enquête a établi un fait très intéressant : si l'on range les constructions de San Francisco d'après la nature du terrain sur lequel elles étaient établies, on trouve qu'elles forment quatre catégories principales :

1° Celles qui occupent les pentes des collines, où la roche est en place;

2° Celles qui garnissent les vallons compris entre les collines successives, vallons dont le remplissage s'est opéré très progressivement, durant de nombreux siècles, par le lent travail des agents géologiques;

3° Celles qui sont assises sur d'anciennes dunes;

4° Celles qui ont été édifiées sur les remblais artificiellement créés dans les terrains bas formant la ceinture de l'ancienne cité.

Or cet ordre d'énumération correspond justement à l'intensité croissante des désastres subis le 18 avril. Les destructions les plus violentes ont eu lieu sur les terrains de la quatrième catégorie, qui semblent s'être comportés « à la façon d'une gelée contenue dans un bol, ou comme une matière à demi liquide dans une cuvette ». Les ondes de faible amplitude qui traversaient les masses rocheuses s'y sont transformées en vibrations destructives de très grande amplitude En d'autres termes, les remblais, avec le fond marécageux qui les supporte, ont joué le rôle d'une masse ajoutée à la surface de l'écorce, plutôt que celui d'une partie constituante de la croûte élastique. Leur rôle a été analogue à celui de la dernière d'une série de billes de billard, qui seule obéit à un choc ressenti à l'autre extrémité, tandis que les billes intermédiaires se bornent à transmettre l'effort sans se déplacer.

A un moindre degré, les dunes se sont conduites de la même façon. La déformation et le crevassement du terrain y ont été fréquents.

Les vallées comblées par les actions naturelles ont été moins éprouvées, les dommages pouvant être attribués en partie aux défauts de la construction, soit qu'elle fût mal assise, soit que ses divers éléments eussent été mal reliés.

Enfin, sur les pentes et les crêtes des collines rocheuses s'est produit le minimum de destruction et il y a des cas où même les cheminées ont résisté aux secousses. L'immunité presque complète, dont les bâtiments de l'Université de Berkeley ont joui, doit tenir à ce qu'ils avaient des fondations profondes, établies sur le rocher.

Il y a donc beaucoup de leçons intéressantes à tirer de cette enquête, qui a établi notamment la supériorité des édifices à cadre d'acier, avec fondations amples et largement enfoncées dans le sol. Seulement, sur le parcours même de la fissure, toute précaution serait illusoire et aucune construction ne saurait résister à la violence des secousses.

Mais laissons ces considérations, bonnes à méditer par les architectes, pour nous en tenir à la cause profonde de la catastrophe. A cet égard, la démonstration fournie par l'enquête est la plus décisive qu'il fût possible de souhaiter. Il ne s'agit plus ici d'une hypothèse, ni d'une simple probabilité. On ne s'est pas contenté de reconnaître, dans la région, l'existence d'une ligne d'accidents topographiques susceptibles de faire diagnostiquer une cassure. Celle-ci éclate à tous les yeux, jalonnée sur des centaines de kilomètres par des témoignages irrécusables du mouvement dont elle a été le siège, et qui a sûrement son origine dans les fonds du Pacifique.

Par une très curieuse rencontre, au moment même où parvenait en Europe le rapport auquel nous avons emprunté les renseignements qui précèdent, le numéro de juillet du *Geographical Journal*, organe de la Société royale de géographie de Londres, publiait un intéressant article de MM. Ralph-S. Tarr et Lawrence Martin, sur un mouvement du sol survenu dans l'Alaska, à la suite du tremblement de terre de septembre 1899.

La côte méridionale de ce pays subit, sous le 140e méridien, un remarquable changement de direction et d'allure. De Vancouver à ce point, elle courait au nord-ouest; là, elle se courbe à l'ouest pour rejoindre la chaîne des Aléoutiennes. En outre, tandis que, depuis Vancouver, le rivage abondait en découpures profondes, fjords et chaînes d'îles littorales, et que la même particularité se retrouve à l'ouest au-delà du 135e degré, dans tout l'intervalle, à droite et à gauche de la baie de Yakutat, la côte devient remarquablement rectiligne, en même temps que très escarpée. Immédiatement en arrière se profile, jusqu'à 5800 mètres de hauteur, la chaîne des monts Fairweather, Saint-Elie et Logan, les géants de l'Amérique du Nord, où ils ne sont dépassés que par le mont Mac-Kinley, situé un peu en arrière. On sait d'ailleurs que de ces sommités descendent, aboutissant directement à la mer, de magnifiques glaciers, tels que ceux de Muir et de Malaspina.

Ce brusque relief, le plus prononcé qu'il y ait dans toute l'Amérique et peut-être dans tout le monde, est par lui-même significatif. Ce qui ne l'est pas moins, c'est le contour heurté de

ces montagnes et la rudesse de leur profil, où un œil exercé reconnaît ce qu'on appelle une topographie jeune. Evidemment ce territoire n'a pas acquis son assiette définitive, sans quoi les agents atmosphériques en eussent déjà adouci les formes.

Bien que ces parages ne soient pas habités de façon permanente, ils sont fréquemment visités par les chasseurs de phoques, et ceux-ci ont assisté, en 1899, à d'importants mouvements du sol. Les secousses commencèrent le 3 septembre et durèrent jusqu'au 20, en passant par un maximum entre le 10 et le 15. Le premier de ces deux jours, on ne compta pas moins de 52 secousses, dont la dernière fut la plus violente. A cette occasion, un ras de marée ravagea les terres basses du voisinage, jusqu'à 10 mètres d'altitude, détruisant sur son passage toutes les forêts.

Or, en visitant les lieux durant l'été dernier, les auteurs de la note observèrent des particularités qui avaient échappé aux chasseurs de phoques, peu habitués à diriger leur attention sur de tels phénomènes, mais qui sont absolument significatives. Tandis que les terres basses à l'ouest du rivage portent les traces d'un certain affaissement, attesté parce que les forêts de l'île Knight ont été envahies par la mer, qui les fait périr peu à peu, toute la côte rocheuse, si remarquablement rectiligne sur 250 kilomètres, laisse voir des signes indéniables d'émersion. Ainsi, jusqu'à des hauteurs variables entre 2 et 14 mètres, on aperçoit des cordons de balanes et autres coquilles mortes, encore adhérentes au rocher par leur muscle, et dans un état de fraîcheur tel, qu'il n'y a pas de doute que leur soulèvement ne soit le résultat du tremblement de terre de 1899. En divers points, le sol est crevassé par des fissures parallèles, et entre les deux lèvres de l'une d'elles s'observe une dénivellation pouvant atteindre un mètre.

Les auteurs n'hésitent pas à en conclure que la chaîne du Saint-Elie est encore en voie de soulèvement, et que sa hauteur continue à s'accroître par des soubresauts différentiels, s'accomplissant le long d'une série de lignes de fracture. Rapprochant ce phénomène de ce qui vient de se passer en Californie, et bien qu'ils n'aient pas encore connaissance des résultats de l'enquête officielle, ils ne croient pas se hasarder en affirmant que San Francisco se trouve situé sur une ligne dangereuse de l'écorce terrestre, et que le danger persistera aussi longtemps que la chaîne côtière de Californie sera, comme celle de l'Alaska, en voie d'évolution ascendante.

Voilà donc ce que nous apprend l'étude de la terre ferme dans ces parages. Mais l'enseignement sera plus décisif encore si nous consultons un atlas hydrographique, faisant connaître la distribu-

tion des profondeurs dans le Pacifique. On voit alors que la courbe concave continue, dessinée par le rivage depuis la Californie jusqu'aux îles Aléoutiennes, délimite une énorme fosse sous-marine, où la profondeur dépasse rapidement 5 kilomètres, pour en atteindre bientôt plus de 6 et se poursuivre dans ces conditions jusque devant le Japon; et là, elle s'accidente d'un abîme considérable, où la sonde finit par descendre jusqu'à 8500 mètres.

La voilà donc trouvée, l'origine des tremblements de terre de ces contrées! Cette fosse, unique au monde par son importance, atteste un compartiment qui s'enfonce plus bas que tous les autres; et parce qu'elle est dissymétrique, ses grandes profondeurs se tenant beaucoup plus près de la côte japonaise que du rivage américain, le phénomène sismique revêt, sur la première, une intensité et une fréquence heureusement inconnues en Amérique.

Une savante interprétation des documents fournis par les appareils, disposés pour l'enregistrement lointain des tremblements de terre capables d'ébranler tout le globe, a appris récemment à M. John Milne que, sur 198 mouvements de ce genre, enregistrés de 1899 à 1901, 25 avaient dû avoir leur origine profonde dans la partie orientale ou américaine de la grande fosse, tandis que les points de départ de 28 autres étaient localisés dans la partie japonaise. 53 sur 198! telle est l'énorme proportion afférente à ces régions du globe, où se trouvent justement réalisées les chutes de niveau les plus brusques.

Comment donc se fait-il, en face de tels enseignements, qu'il puisse encore y avoir des savants pour assigner une autre origine aux ébranlements sismiques, et que même quelques-uns persistent à croire qu'une certaine part d'influence doit y être réservée à l'intervention des causes extérieures?

Pour ce qui regarde cette dernière opinion, la faute en est, sans doute, à une vieille statistique, dressée par Perrey, et d'après laquelle il y aurait plus de tremblements de terre dans la saison froide que dans la saison chaude. A la vérité, la différence est bien faible; mais il suffit qu'elle existe (ou tout au moins qu'elle paraisse exister), pour que plusieurs s'en laissent émouvoir et se croient obligés d'attribuer un certain rôle aux circonstances de la température et de l'humidité.

Mais voici que la portée de l'argument s'évanouit devant une ingénieuse remarque, tout récemment faite par M. de Montessus de Ballore[1], l'homme de France, peut-être même du monde, qui

[1] Note présentée à l'Académie des sciences dans la séance du 9 juillet 1906.

a le plus compulsé de catalogues sismiques, et qui s'est le mieux entendu à en tirer des conséquences générales.

L'enquête de ce savant spécialiste a porté sur l'énorme chiffre de 75 737 tremblements de terre, que peut-être il est prudent de réduire à 60 000, pour éviter les doubles emplois. M. de Montessus a eu l'idée de les grouper par régions, selon que leur latitude est supérieure ou inférieure à 45°. Dans le premier cas, pour 90 régions septentrionales où le maximum de fréquence se produit entre octobre et mars, il y en a 10 où ce maximum tombe entre avril et septembre. Dans le second, on compte 47 pour 100 dans la saison froide, 49 pour 100 dans la saison chaude, et 4 pour 100 où il n'y a ni maximum ni minimum.

Ainsi les latitudes septentrionales manifestent une énorme prépondérance des cas de maximum en saison froide, tandis que les latitudes méridionales paraissent indifférentes à ce point de vue. Attribuer cette inégalité à la chaleur versée par le soleil serait puéril. Mais M. de Montessus aperçoit de suite une raison qui suffit à tout expliquer.

Les catalogues utilisés comprennent tous les genres possibles de secousses, les violentes comme les légères, et celles-ci sont incomparablement plus nombreuses que les premières. Or leur observation n'est pas toujours facile, et il est certain qu'au repos et à l'abri d'une habitation, on les perçoit beaucoup mieux que quand on est dehors, en état d'activité; d'autant plus qu'une secousse, que le corps humain à lui tout seul serait inhabile à ressentir, se traduira, dans l'intérieur d'un logis, par le mouvement des meubles et le cliquetis de la vaisselle.

Cela posé, pour les régions septentrionales, la saison froide est celle où on reste le plus longtemps inoccupé et à l'abri; tandis que, pour les contrées du midi, les conditions demeurent sensiblement les mêmes durant toute l'année. On en peut conclure que le maximum hivernal constaté par les statistiques n'est qu'apparent. Il s'évanouirait si, au lieu d'enregistrer et de cataloguer les dires des humains, de sensibilité si inégale et si capricieuse, on s'adressait exclusivement aux indications des appareils automatiques. Ainsi disparaît le dernier argument auquel pussent recourir ceux qui s'obstinent à méconnaître le caractère profondément interne du phénomène sismique.

En résumé, l'un des caractères de l'évolution scientifique contemporaine aura été d'affermir dans les esprits deux notions qui eussent certainement scandalisé, il y a un demi-siècle, la plupart des représentants autorisés de la géologie. La première est que les tremblements de terre, indépendants des manifestations du

volcanisme proprement dit, sont intimement liés aux mouvements orogéniques. La seconde est que les montagnes, si longtemps considérées comme le produit d'une brusque surrection, au point qu'Arago croyait exprimer la pensée des maîtres en disant qu'elles avaient « poussé comme des champignons », ne doivent peut-être leur condition actuelle qu'à une longue succession de petits mouvements, tous accompagnés de tremblements de terre. Le relief qui nous étonne aujourd'hui ne serait donc que l'intégrale d'une série de soubresauts élémentaires, dont chacun n'entraînait qu'une surélévation de quelques mètres, plus souvent peut-être de quelques décimètres, et les abîmes sous-marins se seraient graduellement approfondis par le procédé inverse! Tant il est vrai que, même en ce qui concerne l'écorce terrestre,

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.

Toutefois cette action patiente a des conséquences qui sont faites pour donner à réfléchir aux astronomes et aux géodésiens. Quand il s'agit de déterminer la position d'un point à la surface de la terre, on y parvient en mesurant trois éléments : la latitude, c'est-à-dire le complément de la distance angulaire du point au pôle; la longitude, ou angle que fait le méridien du lieu avec un méridien initial pris pour origine; enfin l'altitude, c'est-à-dire la hauteur du point au-dessus du niveau de la mer. Tout l'effort des spécialistes s'est porté vers le perfectionnement des instruments et des méthodes, en vue de déterminer ces trois éléments avec une précision suprême.

Mais voici que les études sismologiques nous apprennent que, s'il y a des régions privilégiées dont la stabilité peut rester au-dessus du soupçon, il y en a un grand nombre d'autres où il s'opère des changements incessants. Ici, ce sont des points qui sont déplacés suivant l'horizontale de 2, 3 et même 6 mètres, si bien que tout le travail des longitudes et des latitudes est à refaire. Ailleurs, c'est l'altitude qui change, soit par soulèvement, soit par affaissement. Quelque soin qu'on mette à choisir le méridien initial, jamais on n'en trouvera un qui, sur tout son parcours, soit assuré de la stabilité.

Si l'on ajoute à cela que le pôle ne reste pas immobile, exécutant, autour de sa position moyenne, une sorte de valse qui parfois l'en écarte d'une dizaine de mètres; que, de plus, la verticale, élément essentiel des mesures de latitude, semble varier en chaque point, on se rendra compte que l'ancienne géographie est destinée à passer par une crise spéciale. Il lui faut renoncer à

l'ambition de fixer à tout jamais, par des cartes invariables, la position relative des divers points du globe. Ce qu'elle peut chercher à représenter, c'est l'état présent de la surface, exactement daté par le moment de la publication de la carte (il s'agit, bien entendu, des cartes à grande échelle), et encore à condition que tous les documents qui ont servi à l'établir aient été déterminés au même moment, ce qui n'aura jamais lieu.

C'est, du reste, encourageant pour les topographes. A force de bien travailler, ils pouvaient craindre d'en arriver à se rendre inutiles. Ce danger est maintenant écarté. Leur tâche consistera désormais à constater les altérations que les mouvements de l'écorce impriment, çà et là, aux résultats des mesures précédentes. Comment s'en étonner, d'ailleurs, puisque la même aventure est arrivée aux astronomes, à l'égard de ce monde sidéral, auquel tous attribuaient si volontiers le privilège de l'immutabilité? Le jour où on a entrepris de dresser, par le concours de tous les observatoires, la carte photographique du ciel, la plupart pensaient se débarrasser ainsi, une fois pour toutes, des longues et pénibles observations servant à fixer la position des étoiles de toute grandeur. Or la carte a révélé, dans ces éléments, une variabilité insoupçonnée, dont la loi ne sera connue que par une fréquente répétition du même procédé.

Ainsi en est-il désormais pour les géographes. Au lieu de s'attacher à faire le portrait, de plus en plus ressemblant, d'un modèle invariable, ils devront s'appliquer à saisir la constante modification de ses traits. Ainsi leur œuvre se fondra en partie avec celle des géologues, auxquels ils feront connaître les éléments *différentiels* de l'évolution dont la science de l'écorce terrestre aspire à reconstituer les diverses *intégrales*. La terre que nous habitons est un « perpétuel devenir », et bien fou serait celui qui prétendrait tracer de cet édifice une image dont la précision pût défier les siècles. Plus on ira, et mieux les traces de cette instabilité éclateront dans tous les domaines. Est-ce une raison pour décourager ceux qui s'appliquent aux mesures de précision? Oui, s'ils avaient eu la prétention de les rendre intangibles ; non, s'ils ont la sagesse d'y chercher seulement la mesure d'une évolution destinée à rendre bien plus intéressant encore l'objet de leurs études.

A. DE LAPPARENT.

EN REGARDANT COULER LE RHIN

IMPRESSIONS D'ALSACE

I

Le 17 octobre 1678, menu peuple et bourgeois de Strasbourg, « ville immédiate d'empire », étaient dans un grand émoi : commères hardies et pérorantes, bateliers de l'Ill et manœuvres, « steckelbürger[1] » de tous quartiers et de toutes conditions couraient vers les masures qui flanquaient alors les abords de la cathédrale, cependant que quelques vieilles mettaient leur nez aux fenêtres de la Kammerzell et que les boutiquiers avisés fermaient leurs devantures. Et tous de se montrer, pleins de colère, le trou que venait de faire dans le chœur de l'église un boulet de pierre de six livres lancé par les troupes françaises du maréchal de Créquy. Le boulet ramassé fut solennellement porté chez l'ammeister Dominique de Dietrich : on le dit conservé parmi les pièces à conviction; une inscription fut scellée au point où il ricocha, destinée à rappeler ce fait mémorable.

Sur ces entrefaites et tandis qu'au milieu des discussions et des cris les uns voyaient dans le projectile un argument nouveau pour défendre avec le secours du baron de Mercy et du comte Eneas-Silvius Piccolomini leurs libertés menacées, que les autres, en petit nombre, parlaient timidement de l'isolement de la République et songeaient à la France, le maréchal de Créquy était délogé des îles du Rhin par les Impériaux : il levait son camp après avoir envoyé à ces messieurs de Strasbourg, en guise de sommation, cette seule carte de visite qui n'eut jamais, sous une telle forme, d'autre camarade française.

Trois ans plus tard, le 30 septembre 1681, à 4 heures après midi, aux termes de la capitulation signée le même jour à Illkirch par Louvois accouru de Versailles sous prétexte d'une partie de chasse, par Joseph de Partz, baron de Montclar, lieutenant général des armées du roi, commandant pour Sa Majesté en

[1] On appelle ainsi les bourgeois de Strasbourg.

Alsace, et par Jean-Georges de Sedlitz, écuyer et prêteur, Dominique de Dietrich et les consuls et magistrats de la ville, les troupes royales surgies de terre comme par un coup de baguette faisaient, sans coup férir, leur entrée officielle dans la nouvelle capitale française de l'Alsace. Les tribus assemblées la veille par le tocsin s'étaient, à vrai dire, agitées. Après avoir invoqué la protection du Très-Haut et des saints, elles avaient crié et garni les murs : puis, haranguées par le magistrat, qui convaincu de l'inutilité de la résistance avait paternellement laissé les canons des remparts privés de munitions, elles se ravisèrent et se turent, si l'on peut en croire l'optimisme confiant et quelque peu cavalier de M. de Vissac : « Strasbourg n'a jamais été aussi tranquille que cette nuit, écrivait-il le 1er octobre à Louvois demeuré à Illkirch; j'ose vous assurer que cela continuera s'ils ne s'enivrent pas ce soir avec leurs hôtes. » Il en coûtait à la France de la prévoyance, de l'habileté, de la fermeté et quelques ménagements mais, pour ainsi dire, pas une livre de poudre, à Strasbourg trois jours d'un blocus platonique et le coup de bombarde du maréchal de Créquy.

Lorsque les Allemands investirent Strasbourg, le 11 août 1870, le corps du général de Werder, successivement porté au cours des opérations à 50 000 hommes et 241 pièces de siège, avait en face de lui des fortifications construites par Vauban de 1682 à 1684, 87 canons de remparts et 23 mortiers, les uns et les autres de vieux modèle, et sous les ordres du général Uhrich, quelque 10 000 hommes de troupes régulières [1] et la garde nationale sédentaire. Le 15 août, pour célébrer la fête de Napoléon III, les Badois inaugurèrent le feu par une salve de 21 obus. Le 23, commencèrent les opérations régulières du siège qui devait durer un mois. Strasbourg était, dans les flots de l'invasion germanique, l'un de ces îlôts où se défendait, comme il le fut à Belfort, à Phalsbourg jusqu'alors surnommée « l'inviolée », l'honneur du nom français. Quand les remparts furent démantelés, deux brèches faites, les pièces hors d'usage, la ville qui « avait bien mérité de la patrie » capitula après avoir vaillamment supporté

[1] La défense comprenait, en fait de troupes régulières, quelques artilleurs, quelques centaines de pontonniers, les dépôts des deux régiments d'infanterie et des deux bataillons de chasseurs qui avaient tenu garnison à Strasbourg, le 87e de ligne qui, de passage dans la ville, devait avant l'investissement rejoindre l'armée de campagne, des douaniers, une soixantaine de marins destinés à monter des canonnières, quelques milliers d'hommes de tous corps et de toutes armes réfugiés dans la place après Frœschwiller.

de cruelles souffrances [1]; devenue méconnaissable, elle avait reçu, en quarante-six jours, 200 000 projectiles d'artillerie; 600 maisons avaient été brûlées, dont la plupart des monuments publics : l'intensité du brasier était telle qu'à 30 kilomètres à la ronde les femmes restées seules au pays montaient le soir sur les toits pour voir le ciel en feu : la Bibliothèque avec les trésors qu'elle contenait était un monceau de cendres, le faubourg de Pierre entier, le Théâtre, la Préfecture, le Temple neuf, l'Aubette étaient en ruines; la Cathédrale même avait servi de cible et, le 15 septembre, la croix qui la surmonte avait chancelé, retenue seulement par l'armature de fer du paratonnerre; en dehors des victimes faites dans la garnison, 10 000 habitants étaient sans abri, 1100 avaient été blessés et 300 tués.

Pour l'amour de la France, Strasbourg avait bu le calice jusqu'à la lie [2].

*
* *

Strasbourg, 20-24 août 1905.

Des drapeaux et partout des drapeaux. C'est le 52e congrès annuel des catholiques d'Allemagne.

Il faut reconnaître, dans les quatre journées de ce congrès, trois manifestations simultanées d'ordre divers et de diverse importance : manifestation de la force et de la vitalité de l'Eglise catholique en Allemagne, où les catholiques sont une minorité [3];

[1] Le grand bombardement fut fait dans la nuit du 24-25 août. Le 21 août, le général Uhrich avait écrit au général de Werder pour lui demander de laisser sortir de la place les femmes, les enfants et les vieillards. Ce dernier répondit : « Les fortifications des grandes villes ont un côté faible : ce sont les souffrances de la population qui est exposée sans défense aux projectiles de l'ennemi, surtout quand, comme à Strasbourg, la place manque d'abris casematés. En me rendant au désir de votre Excellence et en autorisant le départ d'une partie de la population, j'augmenterais par conséquent la force de la place. J'éprouve donc le grand regret de ne pouvoir donner à la demande de votre Excellence la suite que je serais heureux de voir intervenir dans l'intérêt de l'humanité. »

Sur les instances des délégués suisses, un convoi de 500 émigrants, femmes et enfants, fut autorisé à quitter Strasbourg le 15 septembre, alors que Sedan et le 4 septembre venaient d'être connus dans la ville. Le 17 septembre, le général de Werder faisait connaître au général Uhrich qu'il ne pouvait tolérer « un exode en masse », qu'il rapportait en conséquence son autorisation et que le bombardement serait repris avec intensité.

[2] Aujourd'hui 14 forts, flanqués de batteries et de tranchées, soutenus par une enceinte bastionnée entourent la ville qui est devenue, après Paris, une des plus importantes places fortes du monde.

[3] En 1900, l'empire allemand comprenait sur 56 367 178 habitants :

manifestation de la puissance politique d'un parti merveilleusement organisé qui fait actuellement contre-poids entre les éléments socialistes de la Saxe, de la région rhénane et des grandes villes, et les éléments conservateurs de l'Est [1]; manifestation locale qui prend un intérêt presque européen par la présence nouvelle d'Alsaciens dans les rangs de cette organisation allemande. On doit, dans l'absence du recul, se contenter de recevoir de simples *impressions;* et, pour des raisons dont il n'est pas besoin de redire la délicate complexité, se garder des conclusions hâtives et des généralisations erronées. Il semble pourtant à première vue et ces réserves nettement posées, que la grande majorité du clergé alsacien (le vieux clergé pour le moins), en dehors de quelques personnalités en vue et germanophiles, a été attiré à Strasbourg par la manifestation religieuse; que le parti du Centre a conçu de la seconde de grandes espérances; que, tout en constatant que la troisième n'aurait été ni possible ni tentée il y a une dizaine d'années, on s'en soit peut-être trop réjoui à Berlin, d'une part, et trop ému à Paris, de l'autre. L'avenir seul nous dira s'il y a des dupes; et, puisqu'il faut qu'il s'en rencontre, de quel côté on les trouve; le vieux proverbe alsacien peut, de part et d'autre, demeurer longtemps vrai : *Zu früh gefreu hat oft gereut* [2].

Un fait est patent : c'est la première fois que se tient à Strasbourg une solennité de cette importance; ceci n'a pas dû déplaire en haut lieu. C'est dans un Strasbourg allemand que les catholiques allemands ont voulu faire une manifestation à laquelle les préoccupations profanes de la politique n'étaient, sans doute, pas étrangères; par delà la masse des affiliés on peut gager que quelques hommes à la vue plus perçante ont espéré souder à eux, en un acte décisif, l'Alsace catholique par le moyen de cette « Landes Partei » alsacienne, lorraine et catholique, qui, fondée il y a quel-

35 231 104 protestants, 20 231 441 catholiques, 586 918 israélites, 210 150 chrétiens de diverses confessions. Les catholiques sont en majorité en : Alsace (762 pour 1000), Bavière (706 pour 1000), Bade (606 pour 1000) et dans quatre régions prussiennes : Hohenzollern, Prusse rhénane, Silésie, Westphalie.

[1] Les partis ou groupes politiques comptent au Reichstag sur 397 députés (1903) : centre catholique, 104; socialistes, 85; divers partis conservateurs (Deutsch-Conservativ, Reichspartei, agrariens, conservateurs, libéraux), de 70 à 80; nationaux-libéraux, 50; Alsaciens 14 (7 Alsaciens-Lorrains et 7 Allemands socialistes ou libéraux) Polonais, 14; Hanovriens, 7; Danois, 1; divers 39. Le gouvernement s'appuye sur des majorités de coalition.

[2] « Qui trop tôt s'est réjoui souvent s'est repenti. »

ques années dans le Reichsland, ne s'était pas définie une filiale du Centre, et dont, au contraire, le nom et la constitution seuls portaient en eux-mêmes une haute signification. Mais il faut être deux pour se marier et la « Landes Partei » n'a pas encore, à l'heure présente, prononcé le « oui » des épousailles : le jour où elle l'aura dit, elle aura perdu sa raison d'être et sa force.

Le moment était adroitement choisi et les voies bien préparées : à l'est du Rhin, les temps du Kulturkampf sont heureusement oubliés; à Berlin on sait, à l'heure voulue, parler latin; que ce soit à Coblentz ou à Thorn[1], dans la province rhénane ou en Pologne prussienne, l'empereur allemand répète, avec raison, à ses sujets catholiques qu'il sait pouvoir compter sur leur loyalisme, comme ils peuvent s'appuyer sur son impartialité; pas de persécution, pas de querelles confessionnelles, mais la parité. Le Centre n'est plus un parti d'opposition, dont l'influence, si parfois elle inquiète, n'est plus en haut lieu vue d'un œil irrité; il est fort et c'est la loi de la force d'attirer la force. Il n'est donc pas malavisé de faire étinceler ainsi aux yeux des Alsaciens le mirage de ces armes dont l'éclat, se dit-on, les séduira : par là,

[1] Le 12 septembre 1905, à Coblentz après avoir évoqué le souvenir de la vieille burg des Hohenzollern, Guillaume II s'exprimait ainsi : « Dans cette demeure, comme dans notre demeure nationale, sont deux chapelles, l'une pour les protestants, l'autre pour les catholiques et, en paix, côte à côte, le service divin peut y être célébré. Et sur son vieux toit couronné, flotte dans les airs la bannière de l'Empire, le vieil aigle allemand, que tous les Allemands regardent avec orgueil; là se tient le peuple allemand qui, gai au travail et prospère, reste fidèle aux princes de sa race : dans ses rangs, et non parmi les moins fidèles, sont mes sujets de la province du Rhin; c'est au nom de leurs concitoyens catholiques que l'Archevêque de Cologne m'a dernièrement renouvelé le serment de fidélité dans des termes si excellents, dont je l'ai chaleureusement remercié. »

Le discours de Gnesen (Pologne) du 18 août 1905, était encore plus significatif : « Je peux, comme autrefois, répéter aujourd'hui que je tiens à ce que tout Polonais catholique sache que sa religion est honorée par moi et qu'en aucune manière il ne sera apporté d'entrave à l'exercice de sa foi; mais il faut qu'il accorde aux autres confessions l'estime et l'honneur que nous accordons à la sienne... Lors de ma dernière visite au Vatican, lorsque le vieux Léon XIII prit congé de moi, il me saisit les deux mains et — bien que je sois protestant — il me donna sa bénédiction et me dit : « Je jure et promets à Votre Majesté, au nom de tous ses sujets catholiques de tout rang et de toutes races, qu'ils seront toujours de fidèles sujets de l'empereur allemand et du roi de Prusse. » — A vous, Messieurs du chapitre, il appartient de faire une vérité de la parole si élevée du grand vieillard, de telle sorte qu'après sa mort cet engagement ne soit jamais rompu au détriment de l'empereur allemand. Mon concours vous demeurera toujours acquis. Qui dit Allemagne, dit culture et liberté pour tous, en matière de religion, d'opinions et d'activité. »

leur laisse-t-on espérer, ils seront admis à compter dans la grande patrie allemande et leurs destinées pourront en être adoucies[1]. La transformation que la politique religieuse de l'empire a subie tant à l'extérieur qu'à l'intérieur permet à l'Allemagne de tenir ce langage à l'Alsace où les catholiques sont en si grand nombre. On dit que, par la similitude des intérêts confessionnels, le gouvernement impérial a longtemps compté sur les protestants d'Alsace pour faciliter l'œuvre de germanisation; aujourd'hui, les temps étant changés, c'est, par l'intermédiaire des catholiques allemands, aux Alsaciens catholiques que l'Allemagne vient demander de la seconder. Parmi les membres du clergé, les jeunes prêtres formés à l'école des évêques allemands de Strasbourg et de Metz fournissent un terrain propice où faire germer ces idées.

En ce point, la politique inaugurée en France par le ministère Waldeck-Rousseau n'a pas été sans donner de l'autorité à ces tentatives. Elle a violemment heurté dans leurs croyances les populations religieuses d'Alsace, par lesquelles les événements de France sont toujours suivis avec un intérêt aussi vigilant qu'ému et elle a diminué à leurs yeux un pays qui leur était demeuré si cher. On peut dire de cette politique qu'elle n'a pas été pour les Alsaciens catholiques un prétexte attendu et cherché pour regarder vers l'Est, mais qu'elle a, sans doute, atténué l'amertume de leurs regrets; elle a, par là même, facilité, réjoui, les entreprises de la germanisation et encouragé leurs espérances. « S'il n'y avait pas derrière nous, d'une part, le souvenir de la France, s'il n'y avait pas derrière nous, d'autre part, le souvenir odieux de la conquête par force..., peut-être serions-nous heureux, me disait l'an passé un voisin en faisant allusion à la prospérité de l'Alsace, mais pourquoi faut-il que la France s'abîme dans des querelles religieuses? » Il y a quelques jours, j'entendais dire : « Serais-je certain, en France, de jouir du même respect et de la même liberté? » Le premier de mes interlocuteurs était un médecin qui avait servi dans nos rangs et que ne dominent pas les préoccupations religieuses, le second, un vénérable prêtre tout imprégné de culture française, consacré il y a cinquante ans. Tous deux, pour parler ainsi, n'ont pourtant pas, j'en réponds, cessé d'aimer la France. Il est impossible, quand on n'a pas vécu dans ce pays, de comprendre toutes les nuances de l'âme alsacienne. En songeant à la curieuse simultanéité de

[1] M. Spahn, député du centre, a déposé au Reichstag, en mars 1905, une proposition... platonique à l'effet d'accorder à l'Alsace un représentant au Bundesrath (conseil fédéral).

ces impressions que seul un observateur superficiel appellerait des contradictions, je me rappelle cette exclamation d'un jeune pasteur protestant qui n'avait jamais vu que l'Alsace ou l'Allemagne à laquelle il semblait attaché. Comme le hasard d'une excursion l'avait amené à Belfort, il vit sous les fenêtres de son hôtel manœuvrer des soldats français : « Je n'aurais jamais cru, disait-il en revenant dans sa petite paroisse, que des uniformes eussent pu me causer ni tant d'émotion, ni tant de plaisir. » Les Français de passage saisissent souvent de tels détails et leurs yeux s'ouvrant sur cet inconnu qui leur donne à penser, ils ne peuvent, je crois, y demeurer insensibles.

L'immense « Festhalle », construite pour les séances plénières du congrès sur un terrain municipal mis à la disposition du comité local[1], peut, avec ses galeries, contenir 10 000 personnes environ : elle est ornée de deux vitraux représentant l'un les armoiries d'Alsace et de Lorraine, l'autre la bannière de Strasbourg avec sa Vierge souriante dont les bras éployés semblent accueillir : aux murs, les écussons des vingt évêchés allemands ; au dessus de l'estrade le buste de Pie X et celui de Guillaume II. Les annexés présents, parmi lesquels on remarque l'absence des quatre députés catholiques du bloc lorrain, MM. de Jaunez, Mérot, Labroisse et le baron de Schmidt, ne peuvent s'étonner de ce rapprochement, douloureux en un tel lieu aux yeux français. Ils ne peuvent s'étonner davantage des termes de la dépêche envoyée à l'empereur.

En dehors de quelques manifestations sans importance et aussitôt réprimées, tout a été adroitement mené pour éviter les froissements et les sujets brûlants. Le choix du bureau est, par lui-même, significatif à cet égard. La présidence est échue par acclamation, au jeune prince héritier Aloÿs de Löwenstein-Wertheim-Rosenberg ; ce n'est ni un Prussien ni un politique : fils d'un homme qui, sans prétentions, s'est constamment dévoué à

[1] Le statthalter, prince de Hohenlohe-Langenburg, oncle de l'impératrice d'Allemagne, et protestant qui s'était, jusqu'alors, montré peu favorable au mouvement catholique n'a pas caché l'intérêt qu'il portait au congrès. Les autorités et la municipalité ont, d'autre part, manifesté les mêmes sentiments : des réunions ont été tenues au hall d'exercice de la caserne Manteuffel et le premier discours a été prononcé par M. Hochapfel, adjoint, qui, au nom du maire absent, a souhaité la bienvenue aux congressistes : « L'assemblée des catholiques, a-t-il dit, excitera l'admiration même parmi ceux qui ont une autre croyance... La population de la ville est animée des idées de la plus large tolérance et l'assemblée s'inspirera de ces mêmes idées qui ont toujours caractérisé les assemblées précédentes. »

la cause catholique, il est un grand seigneur à la tournure élégante, à la figure avenante et fine, à la parole sûre d'elle-même; il rappelle plaisamment qu'il est Allemand, mais aussi bien « Européen », étant tout à la fois citoyen de la Bavière, du Wurtemberg, du grand-duché de Bade, du grand-duché de Hesse et de l'Autriche; la seule décoration qu'il porte sur son habit noir est celle de chevalier de Malte. Le congrès doit beaucoup de son succès à la sympathie qu'a su attirer sur sa personne son jeune président.

Après avoir fait appel à la tolérance dans ce pays où des croyances confessionnelles diverses sont représentées, il se hasarde à dire : « Nous n'avons pas à donner de conseils à nos frères d'Alsace-Lorraine. Ils sont chez eux et nous sommes leurs hôtes et le rôle de donneur de conseils ne nous convient pas. Ce que nous savons, c'est que ce congrès produira les mêmes impressions qu'ont produites les précédents congrès... L'Alsace et la Lorraine tireront de ce congrès des conséquences dont Dieu, au ciel, se réjouira avec l'Allemagne catholique. » A ses côtés, comme vice-présidents, le député Wellstein, de Francfort, et surtout, l'une des jeunes personnalités les plus sympathiques de l'Alsace, le comte d'Andlau, issu d'une grande famille alsacienne, dont de nombreux représentants sont Français : deux secrétaires sont Alsaciens-Lorrains et deux Allemands; le comte Droste de Wischering, du Mecklembourg, délégué du comité central, reste dans l'ombre et le prince François d'Arenberg, député au Reichstag, un autre « Européen », reçoit la présidence d'une des quatre commissions.

Le public est sérieux, attentif; les prêtres sont groupés sous la tribune, qui en soutane, qui en redingote, et presque tous portant des lunettes d'or; beaucoup de femmes dans les galeries. Tout ce monde acclame frénétiquement les orateurs ou l'apparition sur l'estrade des plus populaires des évêques, l'évêque de Spire et la fine silhouette du coadjuteur recueillant une bonne partie des bravos. — Quelques pasteurs protestants sont venus en curieux.

Ce qui fut par-dessus tout marquant fut l'assemblée générale des associations populaires (Volksvereine für das katholische Deutschland). Cette grande œuvre de Windthorst, développée par l'abbé Hitze et par M. Brants, industriel, est actuellement dirigée par M. l'abbé Pieper. La maison de München-Gladbach où se rouve le siège central de l'organisation, est un vrai ministère, avec ses 500 000 membres, son budget de 500 000 marks, ses bureaux, ses publications, les relations qu'elle entretient avec les

350 quotidiens catholiques d'Allemagne[1]. Les Allemands ont apporté à cette entreprise toutes leurs qualités de méthode, de persévérante volonté : ils en ont fait tout à la fois un modèle d'organisation et le point d'appui le plus sérieux du Centre.

Tout cet ensemble coordonné ne peut que recevoir une vivifiante impulsion de la lettre adressée par le Souverain Pontife aux membres des Volksvereine :

« Les témoignages répétés d'affection et de déférente humilité que nous a donnés le congrès dont votre association était l'âme, nous ont profondément touché et nous sont un sûr garant des conquêtes que la vraie foi ne peut manquer de faire avec votre aide dans ce pays si bien préparé par son organisation et ses mœurs à accueillir la parole divine, seule véridique en Jésus-Christ.

« A ce propos, nous vous rappelons les devoirs que vous avez vis-à-vis du chef de la nation, qui, bien que n'appartenant pas au catholicisme, fait preuve d'une telle bénévolence à votre égard que nous pouvons dire que la grâce divine l'a touché. Comme ces souverains anciens, conscients de l'origine divine de leur pouvoir, l'empereur ne manque pas de rappeler dans ses discours et ses allocutions les décrets de la divine Providence, et ces sages maximes appliquées au gouvernement de l'Etat ont eu pour résultat le développement des qualités morales d'un peuple.

« Quel contraste, dans cette période d'affliction que la sainte Eglise traverse, dans cette lutte de chaque jour contre les puissances du mal qui obscurcissent l'intelligence humaine, au milieu de ces perpétuelles discussions qui poursuivent de faibles femmes vouées au céleste amour de Notre-Seigneur et les chassent hors des lieux où leur cœur vivait dans la pureté et l'imitation des vertus saintes, quel contraste, — et, disons-le, quelle joie réconfortante pour nous, — fait l'union des catholiques allemands, groupés sous la bienveillance de l'empereur qui a donné tant de preuves de sa respectueuse dévotion à la dignité du Saint-Siège, avec la dispersion des forces catholiques en d'autres pays !

« Nous vous rappelons donc, mon très cher fils, que toute notre affection paternelle vous est acquise. Que ce vous soit une raison de persévérer dans les voies droites indiquées par l'Eglise qui n'a en vue que le bonheur de ses fidèles et qui aime à suivre comme un fils préféré le peuple qui lui apporte des réconforts renouvelés parmi ses peines et ses souffrances. »

Ceci pèse plus encore que la croix de l'ordre du Christ envoyée par Léon XIII au chancelier de fer.

[1] Voy. dans le *Correspondant* du 10 avril 1906 : *la Science de la propagande*, par M. Eugène Tavernier.

Suivant le mot auquel Bismarck devait donner pour la France une si poignante signification, l'empereur protestant, souverain du « fils préféré » de l'Eglise, aime à songer que, tout credo mis à part, « il ne faut pas que l'histoire d'Allemagne soit une suite d'occasions manquées ». Comme l'histoire se renouvelle toujours pour qui sait se l'approprier et qu'il aime à la commenter, il trouve sans doute, regardant autour de lui, qu'à quelque cent cinquante ans de distance, ces deux boutades de Frédéric II n'ont perdu ni toute saveur, ni tout à-propos : « Si je voulais punir un empire, disait-il, je le donnerais à gouverner à des philosophes », et, comme un grand seigneur français lui demandait ce que le roi son maître pourrait faire pour lui être agréable, le rusé compère répondit tout simplement : « Une seconde révocation de l'Edit de Nantes. »

II

Strasbourg, 25 août-1er septembre.

Metz est toujours d'aspect une ville française occupée par des fonctionnaires et des garnisaires allemands; Mulhouse est, avec la fumée des usines et les antennes de ses faubourgs ouvriers, une ruche industrielle, reine du coton et des filatures; Colmar est une belle préfecture; Strasbourg n'est pas le chef-lieu d'une province, c'est aujourd'hui la capitale d'un pays. Cette apparence de capitale et de capitale germanisée s'accentue chaque jour. Il y a trois villes ici qui, mêlées ou superposées les unes aux autres, sont, dans le conflit des civilisations ou des influences diverses, semblables aux couches successives que les révolutions géologiques courbent, redressent, enfoncent ou font affleurer. Malgré l'usure ou les destructions, la vieille ville alsacienne et la vieille ville française demeurent heureusement, aux bords de l'Ill et entre ses bras, dans l'ancienne circonférence de nos remparts démolis : l'une avec ses rues étroites et coudées chante encore les mystères du moyen âge et la vie municipale enserrée dans les murs de la République : églises romanes et gothiques dont le renom s'étend au loin, maisons de bois sculptées avec leurs pignons, leurs fenêtres carrées, leurs lanternes, leurs auvents, leurs soupentes et leurs toits aigus; ici la Kammerzell et la Frauenhaus près de la cathédrale, l'Hôtel du Commerce sur la place Guttenberg, là la Petite France et les Ponts Couverts, l'hôtel du Corbeau sur le quai des Bateliers et tant d'autres disent les visites faites à la ville libre par Rodolphe de Habsbourg, Maximilien, Ferdinand Ier, Charles-Quint, le grand Frédéric, Joseph II ou notre Turenne;

l'autre, avec le Château, le Broglie, la vieille Préfecture, la Mairie, l'Hôtel du commandement, la place Kléber, les parcs du Contades et de l'Orangerie, où se reconnaît l'élégance si sûre du goût français, garde les alignements et les belles proportions de nos architectes et de nos jardiniers; Louis XIV, Louis XV, Marie Leczinska, Louis XVI, Marie-Antoinette dauphine, les Rohan, Napoléon et Joséphine les ont construits ou y ont été reçus. Kléber crie toujours, comme Rapp à Colmar, ce que nous avons été ici, et, de la fenêtre du corps de garde, l'officier prussien qui commande le poste central peut, s'il sait le français, lire encore sur le socle de la statue du « lion des batailles » cette inscription qu'il n'est au pouvoir d'aucun fonctionnaire d'effacer : « Soldats! on ne répond à de telles insolences que par des victoires; préparez-vous à combattre! »

Ce que, depuis trente-cinq ans, les conquérants ont ajouté, dans ces vieux quartiers, à l'art si délicat de l'Alsace et de la France est d'un goût abominable : dans ce décor pittoresque et charmant s'infiltrent petit à petit le « modern style » mercantile, la lourdeur prétentieuse des façades germaniques et l'exaspérante grimace des contours filiformes; la fontaine Rheinhard elle-même, personnification du Rhin, que, dans le concert des panégyriques officiels, on dit « inspirée de l'antique », pour se garder des sarcasmes, étale ses déplaisantes contorsions sur le Broglie, derrière le théâtre. La nouvelle ville, la ville allemande, étend chaque jour vers le Rhin ses rues rectangulaires : on me dit qu'en voyant ces quartiers modernes, on peut se demander si leurs architectes ne sont pas ceux qui ont édifié Chicago. Un seul monument est sobre et de bon goût, l'église catholique de la garnison, encore que déparé par le voisinage d'un pont massif. Sur l'énorme place de l'Université, un Gœthe[1] très mesquin a l'air de s'ennuyer démesurément, et tout ce que le mauvais goût peut réunir de commun et de déplacé semble avoir été entassé dans le palais impérial. L'architecte qui le construisit est, paraît-il, un spécialiste des gares de chemins de fer; c'est bien là, effectivement, une gare ou quelque bâtiment échappé d'une exposition universelle.

Ces critiques mises à part, une puissante impression demeure, analogue à celle que j'ai ressentie dans toutes les villes allemandes, que ce soit sur les bords du Rhin ou encore en Bavière, en Bade, en Hesse, en Saxe, en Prusse, partout, en un mot : c'est le développement incessant et logique secondé par une

[1] Gœthe a séjourné à Strasbourg comme étudiant en 1770-1771.

administration vigilante, c'est la prospérité; tout grandit, cherche de l'air et du terrain, fait craquer, comme ici, les remparts, ou s'étale, comme à Nuremberg sous les murs de la vieille Burg. La vie régionale est intense en Allemagne et a, en tous lieux, sa raison d'être, son originalité propre, qu'on cultive avec soin, car la capitale n'a pas tout sucé : par centaines, les centres littéraires, universitaires, artistiques, industriels, vivent par eux-mêmes et pour l'ensemble du pays. Quel contraste avec l'abandon de nos villes provinciales !

Sous la domination allemande, rude mais prévoyante et persévérante, Strasbourg n'a pas échappé à cette règle : la ville compte aujourd'hui plus de 150 000 habitants, contre 85 000 en 1870 [1]; sa superficie s'est accrue de 152 hectares; en toutes branches, l'activité y est grande. On ne saurait assez le répéter, c'est une capitale : vie scientifique avec l'université qui est célèbre et fréquentée (les traitements des professeurs y sont le triple de ceux de nos professeurs de facultés de Paris, et permettent aux hommes de valeur de travailler à l'abri du besoin); vie intellectuelle et artistique avec une magnifique bibliothèque [2], avec des expositions constantes d'art local et général et un excellent théâtre; vie religieuse d'un pays où la foi est grande et agissante chez les fidèles de toutes confessions; vie commerciale, vie industrielle.

C'est bien là le résumé de l'Alsace : on y recueille la notion très nette du régionalisme, d'un pays qui se suffit à lui-même et qui peut ne pas chercher ailleurs ce qui est nécessaire à sa vie, ou du moins le chercher aisément. Ce sentiment y est ancien et bien antérieur à l'annexion. Entre les vallées montagnardes et le Rhin, l'industrie textile et métallurgique se cantonne dans la Haute Alsace et dans quelques localités de la Basse Alsace, munie de moyens de transports nombreux, tant par voie d'eau que par

[1] Mulhouse, 1871 : 52 892 habitants; 1900 : 89 012. Colmar, 1871 : 23 111 habitants; 1900 : 36 676. Metz, 1871 : 51 332 habitants; 1900 : 58 424. La population a diminué dans les campagnes et dans les petites villes, en dehors des centres industriels.

[2] La bibliothèque municipale de Strasbourg, qui contenait des trésors, a été incendiée en 1870, lors du bombardement. A la suite d'un appel lancé dans les journaux de France et d'Alsace, sous l'administration de M. Lauth, premier maire de Strasbourg après l'annexion, un premier noyau fut formé. La bibliothèque s'enrichit rapidement par des dons et des legs (manuscrits précieux, incunables, collections d'alsatiques, etc...). Elle compte aujourd'hui plus de 800 000 volumes et est l'une des plus riches d'Allemagne. L'administration municipale, qui s'est désintéressée de son organisation et de sa surveillance, a émis, au cours de l'été 1905, le projet bizarre de la disperser. Une violente polémique a été suscitée par ces prétentions.

voie de terre, tirant de Lorraine, du bassin rhénan ou des ports du Nord la houille, le fer, le coton et la laine : depuis le percement du Saint-Gothard, l'Alsace est un des gîtes d'étape et l'une des manutentions d'une des grandes routes commerciales du monde; à côté de ses usines, elle a le bois dans la richesse inépuisable de ses forêts, les matériaux de construction dans ses carrières; céréales et vignobles se succèdent dans le limon fertile et profond de sa plaine et sur ses coteaux.

Aujourd'hui, au milieu de la crise que traversent depuis trente-cinq ans l'Alsace et la Lorraine, et dont l'évolution n'est pas terminée, on reconnaît un nationalisme qui s'essaye et qui voudrait s'affirmer. Certes, il est délicat de dire de telles choses à des lecteurs français; mais ne faut-il pas voir et s'efforcer, non pas de juger, mais de comprendre avec sang-froid et sincérité? Puisqu'ils souffrent de n'être plus Français; puisqu'ils sont, de par la loi de la force, devenus politiquement Allemands; puisque leurs mœurs, leurs traditions, leurs goûts, leurs affections, leurs relations, leur cœur leur interdisent d'être Prussiens, les Alsaciens voudraient être « Alsaciens ». Qu'on se rappelle que l'injure la plus grossière et la plus dure qu'on puisse faire à un Alsacien demeuré en Alsace, et même ayant servi en Allemagne, est de le traiter « d'Allemand ». J'en ai vu cacher leur tête entre leurs mains et pleurer de rage sous cette épithète : à ce fait, dont la réalité historique est pourtant indéniable, ils répondent, et cela n'est pas une argutie, que pour eux l'Alsace demeure. On peut reconnaître ici un grand changement qui s'est manifesté dans les esprits depuis quinze ans : on ne parle plus de « revanche » en France, les Alsaciens pensent à l'Alsace et aujourd'hui, sans doute, aimeraient-ils faire comprendre à Berlin la signification toute contemporaine qu'a pour eux cette phrase contenue dans le mémoire présenté par les villes impériales aux négociateurs du traité de Westphalie : *Quod ultra Alsatiam non sit vita, aut si, tamen non est vita.*

C'est se tromper que voir dans ce nationalisme un mouvement d'origine germanique. C'est là l'erreur que commettent également chez nous beaucoup d'hommes de bon sens, et, de l'autre côté du Rhin, M. Bebel, au nom de la social-démocratie, ou les héritiers de Windthorst au nom du Centre. M. Jaurès qui s'est, sans doute, toujours endormi en traversant l'Alsace pour se rendre en Allemagne, ne se tromperait pas moins s'il y voyait un terrain propice pour un internationalisme qu'il lui coûte peu de professer. Il y a un chauvinisme alsacien, ancien et très curieux à étudier : ce chauvinisme, comme ce nationalisme de date plus récente,

sont les éléments de résistance les plus sérieux à la prussification de l'Alsace.

Les Allemands sont ici des immigrés, militaires, fonctionnaires, commerçants attirés par la richesse du pays et n'y ayant pas de racines : ils sont nombreux, il est vrai, puisqu'on en compte 200 000 environ (dont 77 000 militaires) sur 1 717 000 habitants[1]; mais ils ne se fondent pas dans la population : on se marie entre Alsaciens, on se marie constamment entre Alsaciens et Français, on se marie assez rarement encore entre Alsaciens et Allemands. La différence des croyances confessionnelles entre la grande majorité des Alsaciens catholiques et la grande majorité des Allemands protestants peut, à certains égards, entrer en ligne de compte dans cette disproportion, mais elle est loin de suffire pour l'expliquer. Sur la question religieuse, l'immigration allemande exerce son influence, de même que le grand nombre des émigrations parmi les jeunes gens donne les raisons de la surpopulation féminine. Par le fait de cette immigration, les protestants ont, depuis 1871, augmenté de 61 000; les catholiques, diminué de 10 000 et les Juifs de plus de 8 000[2]. Les motifs de cet exode israélite vers la France sont vraiment curieux, car la question nationale n'a pas, en l'espèce, été dominante : tout Juif a, à un degré quelconque, des parents en Allemagne; la poussée constante du sémitisme de l'est vers l'ouest est presque une loi générale : renseignés par leurs parents de Pologne et de Prusse, les Juifs d'Alsace n'ont pas été longtemps sans savoir que, sous la domination allemande, il n'y aurait en Alsace pas de places pour eux, pas de situations en vue, pas d'emplois officiels, et... ils ont été en chercher en France; on voit donc aujourd'hui sur les billets de faire-part ou les cartes de visite s'étaler les noms de M. Abraham Lévy, de Marseille, ou de M. Isaac Dreyfus, de Paris. Cette sorte d'ostracisme antisémite, de méfiance instinctive, a duré en Alsace, comme en Allemagne, sinon légalement, du moins en fait, et même dans l'université, dont tous les profes-

[1] Dans la *population civile*, on comptait, en 1895, parmi les Allemands immigrés : 53 000 Prussiens, 25 000 Badois, 19 000 Bavarois, 10 000 Wurtembergeois. La proportion des Allemands (population civile et militaire) a passé de 4,56 pour 100, en 1875, à 14,26 pour 100 en 1895. Parmi la population dite « étrangère », il y avait, en 1895, 21 974 personnes nées en France. De 1871 à 1890, dans la *population civile*, le nombre global des émigrés a dépassé celui des immigrés, de 204 108 personnes.

[2] 1871 : catholiques, 1 223 161 (80,6 pour 100); protestants : 250 698 (16,57 pour 100); israélites, 40 812 (2,69 pour 100). 1895 : catholiques, 1 213 300 (77,7 pour 100); protestants, 311 095 (19,92 pour 100); israélites, 32 421 (2,08 pour 100).

seurs sont Allemands. On me citait dernièrement le cas d'un homme éminent de Strasbourg qui dut, pour cette raison, se contenter de demeurer de longues années « professeur extraordinaire » avant d'obtenir « l'ordinariat » qui lui fut, malgré tous ses titres, difficilement accordé. Il répondait assez fièrement à cette exclusion : « Pour devenir professeur ordinaire, il faudrait vaincre des préjugés : on me demande de renier une croyance à laquelle je ne suis pas attaché, mais parce que c'est un marché, je ne veux pas m'y prêter. » En dehors de quelques conflits regrettables, comme l'affaire des cimetières lorrains, la paix confessionnelle existe dans le pays [1] : certains usages en sont un gage touchant, et des Eglises sont encore communes entre catholiques et protestants [2].

Il faut à un mouvement national un art national et une littérature qui lui soit propre : par là seulement les idées se fixent dans une forme tangible, adéquate au caractère, aux mœurs et aux aspirations.

En ce point encore les efforts des Alsaciens sont significatifs et vraiment dignes d'éloges : un petit groupe s'est donné pour tâche, d'une part de faire sortir de l'oubli l'histoire si captivante de l'Alsace, de l'autre de vivifier, tant par l'étude du passé que par la recherche de formes nouvelles adaptées aux besoins nouveaux, le vieil art alsacien : collections de documents alsatiques, publications savantes, publications d'art rédigées en français [3], décors inspirés comme ceux de M. Spindler des coutumes, des costumes et des paysages alsaciens, céramiques alsaciennes, poèmes alsaciens, pièces alsaciennes jouées en alsacien sur des « théâtres alsaciens » [4], tout ceci finit par faire masse, par s'infiltrer petit à

[1] Strasbourg a, depuis 1902, une Faculté de théologie catholique. Les élèves du grand séminaire de Metz, désireux d'obtenir le grade de docteurs en théologie qui, jusqu'à cette année, allaient le chercher en petit nombre du reste, soit à Rome, soit à Fribourg, en Suisse, suivront dorénavant les cours de la Faculté de Strasbourg.

[2] La dîme est payée en nature dans quelques paroisses. J'ai vu apporter à la cure, par le dernier marié du village : fruits, sacs de blé et de pommes de terre ; à peine le délégué de la congrégation s'était-il acquitté de sa tâche, que le Juif venait échanger contre des écus trébuchants cette marchandise encombrante.

[3] Entre autres, *la Revue alsacienne illustrée*, charmante publication à laquelle l'Académie française a décerné, en 1905, un prix de 1500 francs. La Lorraine, qui avait déjà constitué un groupe de peintres Lorrains, suit également ce mouvement : depuis le mois d'août 1905, paraît, en français, à Metz, la revue lorraine *l'Austrasie*, dont la publication avait cessé en 1870.

[4] Il existe un « théâtre alsacien » à Strasbourg, Mulhouse et Colmar.

petit dans le pays et ne se manifeste ni avec des origines, ni avec des formes, ni avec des tendances germaniques. Puisqu'il appartient à chaque région, à chaque race, de donner aux productions artistiques un contour, une tournure, une modalité qui les différencient et sont comme une signature, on peut dire de l'art alsacien contemporain qu'il se caractérise très nettement par deux idées : tout d'abord et avant tout, c'est un art populaire, et, en second lieu, s'il n'est pas au sens commun du mot « protestataire », vu qu'il ne se soucie pas de politique, c'est un art qui n'est pas, ne peut pas et ne veut pas être allemand. S'il lui était nécessaire de chercher, un jour, des exemples et des conseils, ce n'est ni à Munich, ni à Dresde, ni à Berlin qu'il irait les trouver, et, sans doute, à le faire, perdrait-il son élégance, sa saveur et sa mesure.

L'Alsacien doit se réfugier dans ce qui n'est pas officiellement interdit, ou du moins dans ce qui est tacitement toléré en haut lieu. Si, depuis le 4 juillet 1879, l'Alsace a son assemblée législative élue [1], son conseil d'Etat et son pouvoir exécutif personnels nommés par l'empereur [2], si le régime odieux des passe-ports a été supprimé [3], la grande œuvre allemande a été et continue d'être

Ribeauvillé a donné, en 1905, des « Rreprésentations alsaciennes ». Les théâtres municipaux de Strasbourg et Mulhouse donnent, chaque année, des représentations françaises, dont le nombre est fixé par l'administration supérieure : 6, par saison, à Strasbourg, 10 à Mulhouse. Cette dernière ville n'a pu obtenir de porter ce nombre à 12 en 1906! Il est permis d'exprimer très nettement le regret que, lorsque des troupes françaises viennent, par hasard, jouer dans les grandes villes d'Alsace, le prix des places soit majoré dans de telles conditions, pour satisfaire les exigences pécuniaires de nos acteurs et de leurs impressarios, qu'une grande partie de la population, même aisée, ne puisse en profiter. Il en coûte, à Strasbourg, deux fois plus pour applaudir une « étoile » ou un premier comique de Paris, que pour entendre les artistes de premier rang de Munich, Vienne ou Berlin. Puisse cette simple remarque porter ses fruits.

[1] Le *Landesausschuss*, ou délégation d'Alsace-Lorraine, se recrute, partie comme notre Sénat, au suffrage à deux degrés, partie par élection des conseils généraux, partie dans les conseils municipaux de Mulhouse, Colmar, Strasbourg, Metz.

[2] Avant 1879, le Reichsland était directement administré de Berlin, par une division de la chancellerie impériale. Les statthalters ont été successivement : maréchal de Manteuffel (1879-85), prince de Hohenlohe-Schillingfürst (depuis chancelier) (1885-1894), prince de Hohenlohe-Langenburg (1894).

[3] Les passe-ports furent supprimés le jour où l'on fit entendre, en France, des revendications basées sur le texte du traité de Francfort (jouissance des droits de propriété). L'empereur Guillaume II, alors en voyage, télégraphia l'ordre de suspendre cette mesure.

la « défrancisation » du Reichsland : en Lorraine la chose a été facilitée par le grand nombre des émigrants, dans le haut Rhin elle a été rendue ardue par l'attachement particulier des populations à tout ce qui rappelait la France.

Dans quelques rares communes de la Haute Alsace, des vallées de la Giessen (Sainte-Marie-aux-Mines-Villé) et de la Bruche (Saales) en basse Alsace [1], l'usage de la langue française a continué d'être officiellement admis pour les affaires : partout ailleurs ce sont, comme au nord de l'empire et à l'est, dans les provinces danoises et en Pologne, des interventions constantes de l'autorité, souvent ridicules et oscillant au gré du caprice des fonctionnaires ou des relations internationales : enseignes allemandes obligatoires, annonces allemandes, publications exclusivement allemandes; ici, ce sont des mots français germanisés et déformés qui figurent aux devantures des boutiquiers et l'autorisation préfectorale qui intervient, qui réglemente telle ou telle réclame mercantile : le préfet du Bas-Rhin [2] n'a-t-il pas officiellement interdit à un coiffeur de traduire ces mots allemands de « Elektrischer-Trockenhaar Apparat » par ceux évidemment français et plus euphoniques de « séchage des cheveux à l'électricité »? La police de Strasbourg ne se mêle-t-elle pas de faire disparaître des vitrines des libraires des gravures françaises d'aspect trop militaire? là, n'est-ce pas un sous-préfet qui s'agite et en réfère à son supérieur pour savoir si une gare sera admise à délivrer une couronne mortuaire ornée d'un ruban tricolore? Le lendemain, par contre, et il faut signaler certaines attentions délicates et s'en montrer reconnaissant, le cercueil d'un officier français peut être recouvert de son uniforme, de ses décorations et les honneurs militaires lui sont rendus, car tout ce qui a un rang, une situation est respecté, la hiérarchie militaire par-dessus toutes choses.

Le drapeau alsacien, blanc et rouge, a été longtemps défini presque aussi séditieux que le drapeau français; il n'est toléré que depuis quelques années et encore, lorsqu'il doit être vu par l'empereur, au cours d'une visite ou d'une excursion, le commissaire de police intervient-il gracieusement pour demander qu'on l'accompagne des couleurs du « Vaterland » allemand.

L'Alsacien n'est pas courtisan : si des centaines d'Alsaciens émigrés sont parvenus en France, en tous ordres, aux situations les plus élevées, on peut dire, qu'à quelques exceptions près,

[1] 25 communes en Alsace, 286 en Lorraine.

[2] L'Alsace a conservé sa division en départements (qui n'est pas de forme allemande), et ses deux conseils généraux.

aucun Alsacien n'a recherché la faveur des emplois officiels en Allemagne ou n'en a obtenu : ostracisme d'une part, sans doute, mais de l'autre aussi et surtout dignité. Il est vrai que le Landesausschuss a offert à l'empereur les tirés royaux de la forêt de la Stroute[1] où chassaient autrefois les Rohan et que l'entretien des innombrables cerfs qui vivent dans l'enclos de ces 5000 hectares, coûte à l'Alsace 100 000 marks par an..., sans que l'auguste majesté en ait jamais profité; il est également vrai que la ville de Schlestadt, pour se débarrasser de la ruine dispendieuse du haut Kœnigsbourg[2] l'a donnée en 1899 à Guillaume II et que celui-ci l'a acceptée..., à condition qu'elle fût en partie restaurée aux frais de l'Alsace. Ce sont là des faits rares, officiels, pour ainsi dire catalogués, et lorsque, par hasard, quelque mesure de courtisanerie est prise par une municipalité en quête de sourires, les dessous ne manquent pas d'en être divertissants : une petite commune édifiait, il y a quelques années, une mairie somptueuse; l'architecte avait laissé sur la façade une niche. Qu'y loger pour orner le bâtiment? Réunion du conseil et grave discussion : les uns ne trouvaient rien, les autres pensaient en soupirant aux centimes extraordinaires quand un érudit (il s'en trouve à la campagne) proposa la statue d'un évêque de Strasbourg qui, au seizième siècle, avait donné au village les forêts d'où il tire encore le plus net de son revenu. C'était là une mesure de reconnaissance tout indiquée et prouver qu'on avait des lettres en même temps que du cœur. Après délibération, la statue fut commandée et le praticien se mit à l'œuvre. Mais... un fonctionnaire survint : une niche? Y pensez-vous? Il faut y mettre l'empereur! Ainsi fut dit, ainsi fut fait et l'évêque étant mis au rancart, on inaugura solennellement l'effigie en pied du kaiser : discours, banquets, libations. Des dernières, les habitants conservèrent si bon souvenir qu'ils jurèrent bien de recommencer; pour se donner

[1] Dans la vallée de la Bruche, au pied du Niedeck.

[2] Le Haut Kœnigsburg, situé sur un éperon, au débouché du val de Villé, au sud-ouest de Schlestadt, est le plus grand et le plus imposant des châteaux d'Alsace. Il a appartenu aux ducs de Lorraine, à la maison d'Autriche, etc., et a été assiégé par les Suédois. Il doit être restauré sous la forme qu'il avait à la fin du quinzième siècle : ce sera, hélas, le Pierrefonds de l'Alsace. Les 1 400 000 marks accordés pour les travaux, mi-partie par l'empire et mi-partie par l'Alsace-Lorraine, sont actuellement épuisés. Il est probable que le Landesausschuss refusant tout crédit nouveau, il faudra se contenter des 200 000 marks votés par le Reichstag en février 1900 ou procéder à des virements. Guillaume II a daté du Haut Kœnigsburg, le 9 mai 1902, le décret portant suppression du « paragraphe de dictature » relatif à l'Alsace-Lorraine (§ 10 de la loi du 30 décembre 1871).

un prétexte, ils ont songé au bon évêque ajourné qu'il installeront prochainement en face de l'hôtel de ville, d'où il fut détrôné. On boira, tout sera dit : il n'en coûtera à la commune qu'un peu de ridicule et un procès intenté par un sculpteur pour un évêque trop longtemps laissé pour compte.

De toutes ces sottises, quand elles se manifestent, les Alsaciens, qui sont enjoués, ont pris le parti sage de rire, pourvu qu'elles n'aillent pas jusqu'à être blessantes et que le manque de tact ne soit ni trop évident, ni trop bruyant : le 1er août 1905, trente-six sociétés alsaciennes étaient réunies à Strasbourg pour un concours de fanfares et d'harmonies; la plus populaire d'entre elles, « la Vogesia », commençait sur « le Broglie[1] » un concert auquel assistait un grand concours de monde lorsque, du casino des officiers en façade sur la place, retentirent les accords d'une musique militaire. On écouta d'abord, sans mot dire, car le morceau était insignifiant; puis les oreilles se tendirent, les regards s'étonnèrent; on reconnut successivement l'air « Ich bin ein Preusse[2] » et « la marche d'entrée des Allemands à Paris ». Une bordée de sifflets accueillit ces deux productions pour faire place à des acclamations prolongées lorsque la « Vogesia » ajouta à son programme *Sambre-et-Meuse* qui fut bissé, et il semblait vraiment que, scandant ces mesures entraînantes, chacun voulût dire : « Nous l'avons eu votre Rhin allemand! »

III

Aux bords du Rhin, 7 septembre.

Mme de Staël dit quelque part dans son livre « de l'Allemagne » : « Les contrées que traverse le Rhin paraissent tout à la fois si sérieuses et si variées, si fertiles et si solitaires qu'on serait tenté de croire que c'est lui qui les a cultivées et que les hommes d'à présent n'y sont pour rien. Ce fleuve raconte en passant les hauts faits du temps jadis..., ses flots sont purs, rapides et majestueux comme la vie d'un ancien héros. »

Cette impression de grandiose puissance, de force majestueusement déroulée, est bien celle qui demeure à voir le Rhin du pont de Kehl. L'aspect du Rhin est unique : ce n'est pas la molle paresse de la Loire au milieu de ses coteaux, ce ne n'est pas l'exubérance riante de la Garonne, ni la fougue du Rhône qui va toujours en s'égayant et sur les eaux bleues duquel le mistral

[1] Place de Strasbourg.
[2] « Je suis un Prussien ».

met une frange d'écume miroitant au soleil entre les graviers blancs de son lit; ainsi les eaux des fleuves semblent dominées par un génie dont elles ne peuvent se dissocier. Le Rhin est un fleuve du nord, entouré de légendes; il coupe en deux l'Europe occidentale et draîne, seul entre tous, les eaux des glaciers et des neiges éternelles vers les plaines basses et les brumes : depuis Rome et César ses rives ont vu toutes les luttes, tous les désirs, tous les appétits qu'a fait surgir, au cours de vingt siècles d'histoire, le conflit des races et des civilisations; entre tant de champs de bataille, on le sent une barrière et une frontière. C'est en Alsace, à sa sortie de Bâle, que le Rhin s'épanouit en une grande nappe d'eau : il y coule sur 200 kilomètres, près du sixième de son cours; dans l'effondrement de la vieille voûte formée jadis par les Vosges et la Forêt-Noire, il s'est frayé sa vallée large de 40 kilomètres, et, à droite et à gauche, tant en Alsace que dans le duché de Bade, il a déposé son limon. En amont de l'Alsace, c'est un torrent, en aval son cours s'infléchit et petit à petit s'étrangle pour devenir, dans la cassure de Bingen, un chenal étroit par où le nord est en relation avec le sud. C'est lui qui a donné à l'Alsace sa richesse et qui a été la raison de son unité, mais c'est bien lui aussi qui a enserré cette Marche dans un étau dont les mâchoires se sont si souvent tachées de sang.

Sous un ciel gris et sombre et par les reflets glauques de leurs tourbillons, les grandes eaux du Rhin[1] prennent un aspect de mystère : les rives basses, endiguées, s'enfuient entre les peupliers aux pieds desquels bruissent les saules qui couvrent les îles innombrables[2]; entre elles, les bras profonds, plus lents, assagis par leurs méandres, dessinent comme des labyrinthes; affluant au sommet des bancs de sable les herbes ploient leurs lanières gluantes : à l'automne, sortent de tous ces lits des brouillards épais qui couvrent l'Alsace, grimpent aux flancs des Vosges et s'accrochent sous leurs cimes.

[1] La différence d'altitude entre l'entrée du Rhin, en Alsace, et sa sortie, est représentée, à quelques mètres près, par la hauteur de la flèche de la cathédrale de Strasbourg.

[2] Les traités de 1814 et 1815 avaient fixé comme frontière entre la France et l'Allemagne le thalweg du Rhin, c'est-à-dire le milieu du bras du fleuve ayant la plus grande profondeur continue. C'était *la limite de souveraineté*, variable comme le cours du fleuve. Des communes d'Alsace et du duché de Bade possédant, en grand nombre, des îles sur le Rhin, il a fallu établir des *limites de propriété* invariables. Ces deux limites concordent rarement : des villages se sont ainsi trouvés avoir une partie de leur territoire située dans la *souveraineté* étrangère.

S'il était donné à Mme de Staël, que Henri Heine appelait irrévérencieusement « la grand-mère des doctrinaires », de revoir, à cent ans de distance, « les contrées que traverse le Rhin », sans doute ne serait-elle plus « tentée de croire » que « les hommes d'à présent n'y sont pour rien ». Ce que, tout le long de son cours, « les hommes d'à présent » ont fait, ce qu'ils ont voulu faire et ce que les hommes de demain prétendront compléter à leur tour est, au contraire, impressionnant.

Un port énorme a été créé, de toutes pièces, à Strasbourg, relié à la Lorraine par le canal de la Marne au Rhin, à l'Alsace par le canal de l'Ill, à la Franche-Comté et à la Bourgogne par celui du Rhône au Rhin[1]; en face de lui, par manière de rivalité, le duché de Bade a voulu avoir ses bassins à Kehl. De Strasbourg au Rhin ce ne sont que docks et gares, entrecroisements de rails et de fils électriques, usines dont la fumée tourbillonne, transbordeurs qui soufflent et qui crachent, machines élévatoires, terrains réservés aux entrepôts de pierres, de bois, de charbons, de vins et de minoterie. Et pompeusement les réclames des sociétés commerciales annoncent, en grandes lettres, la navigation du fleuve régulièrement organisée de Strasbourg à Anvers, Amsterdam ou Rotterdam, par Mannheim, Ludwigshafen et Mayence! Cela serait très beau..., si cela était très vrai, comme cela l'est au nord de Ludwigshafen. Mais n'a-t-on pas voulu atteler la charrue avant les bœufs? « Ce que les Français n'ont pas même osé entreprendre, nous l'avons, en quelques années, mené à bien », semblent proclamer les Allemands... Sauf, sans doute, jusqu'à l'heure présente, de domestiquer le Rhin et de faire qu'il soit navigable pendant plus de cent jours annuellement : son cours n'est pas, de Strasbourg à Ludwigshafen, plus régulier qu'il y a vingt ans, son thalweg n'est pas plus sûrement fixé, ses bancs de sable ne sont pas moins instables, les balises

[1] Strasbourg doit à la France d'être, en dehors du Rhin, un centre important et un point de jonction de navigation fluviale. Six canaux y aboutissent : 1° le canal du Rhône au Rhin (Saône, Doubs, Montbéliard, Dammemarie, Mulhouse, Neuf-Brisach, l'Ill), commencé en 1783, terminé en 1834; 2° le canal de la Marne au Rhin (Marne, Ornain, Bar-le-Duc, Moselle, Meurthe, Toul, Nancy, Zorn, Saverne, l'Ill en aval de Strasbourg), commencé en 1838, terminé en 1845; 3° l'Ill, canalisée entre les deux précédents (1835-1841); 4° le canal de l'Ill au Rhin, ou de la Robertsau (1838-1842); 5° le petit canal de l'Ill au Rhin; 6° le canal de la Bruche, creusé par le régiment de Champagne, lors de la construction de la citadelle de Strasbourg, sous la direction de Vauban, qui voulait le continuer jusqu'à Fort-Louis, par un canal latéral au Rhin. Ce dernier travail avait été abandonné par Vauban : on en voit encore les traces, au nord de Strasbourg, le long d'un ruisseau connu sous le nom de Canal-Vauban.

plus certaines et les eaux moins violentes; en amont de Strasbourg les tentatives faites pour amener de lourds chalands de Neuf-Brisach à Kehl rentrent dans la catégorie des expériences intéressantes et méritoires mais encore sans portée pratique [1].

Beaucoup de millions ont été engloutis dans ces travaux que l'enthousiasme allemand définit de « ganz Kolossal » et beaucoup de millions sont encore demandés qui s'enliseront encore dans les sables. Ils auraient, sans doute, selon la conception de Vauban, été plus efficacement employés à la construction d'un canal latéral. Mais qu'eût-on dit à Ludwigshafen et à Mannheim qui demeurent, en somme, la tête de la grande navigation rhénane au sud et qui eussent été détrônés? Qu'eussent dit les chemins de fer des Etats badois et bavarois et les chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine qui profitent de tous les transbordements nécessaires pour les catégories de marchandises dont le prix de revient élevé ne permet pas d'attendre les caprices d'un fleuve? Et puis ne fallait-il pas prouver, même au prix d'un « bluff » dont l'Alsace paye en partie les frais, que de Huningue à Emmerich et de Suisse aux Pays-Bas, le Rhin est bien véritablement un fleuve allemand dompté par les Allemands?

IV

Cantonnements et manœuvres, 9 septembre.

Le pays est rempli de troupes et pourtant, par un désir évident de se montrer aimable, l'administration n'a pas été sévère pour les permis de séjour accordés aux Français d'origine alsacienne : ce ne seront pas des opérations à grande envergure, comme celles qui auront lieu en Lorraine, vers Château-Salins, entre le XVe et le XVIe corps, mais la division de Strasbourg est en mouvement pour manœuvrer entre le Val de Villé et la vallée de la Bruche dont le massif des grands forts de Mutzig [2] surveille tout à la fois le débouché dans la plaine et l'étroit confluent avec la Mossig qui coule du pays de Saverne. D'autre part, suivant la

[1] Il n'existe pas de ponts fixes entre Neuf-Brisach et Kehl : le passage de chaque pont de bateaux exige pour la navigation un travail difficile et long.

[2] Les forts de Mutzig couvrent le plateau qui s'étend au nord de Molsheim. Construits il y a une dizaine d'années, ils barrent l'entrée en Alsace par la vallée de la Bruche et la trouée de Saales. Ce sont, avec les positions d'Istein (sur la rive droite du Rhin), les fortifications les plus récentes élevées par les Allemands.

méthode nouvelle, l'artillerie vient faire des tirs réels dans la plaine dénudée d'Obernai : les routes sont barrées par des vedettes, les champs interdits sont jalonnés, les téléphones de campagne courent de branches en branches. Jusqu'aux confins de la montagne les cantonnements sont occupés, certains à rendre gorge, pour plusieurs jours et pour plusieurs passages successifs; sur les places, les parcs sont alignés avec les six pièces armoriées des batteries et les fourgons bleus du train que gardent, casque en tête, sabre en main, des artilleurs à la tunique sombre. Les soldats imberbes ont l'air plus jeunes que nos soldats français, mais ils sont plus larges d'épaules, les teints sont basanés, la démarche un peu lourde mais régulière, l'aspect solide. Les chevaux qui sont beaux sous le harnais paraissent bien nourris et bien soignés; ils perdent à être vus nus et ne sont pas, dans l'artillerie, râblés comme les nôtres; dans la cavalerie, montés par des hommes dont les genoux sont généralement peu descendus et la main rude, ils ont peu de liberté d'allure et l'encolure n'est pas détendue. Les officiers passent, sanglés dans leurs tuniques, hauts en couleurs : ils semblent moins familiers avec leurs hommes que ne le sont nos officiers; le soir, ils se promènent avec leur élégante capote grise. En route, tout cet ensemble est puissant, discipliné et raide : peu de cris, pas de désordre et pas de débraillé. Même impression au cantonnement malgré quelques rixes suscitées par des soldats ivres; les hommes qui portent en marche des effets rapiécés et malpropres dont ne voudraient pas nos cuisiniers militaires sont bien tenus au gîte d'étape sous leurs bourgerons blancs.

Que de secrètes douleurs cachent pour nombre d'habitants ces cantonnements et ces passages! Ici, il faut loger deux officiers allemands et les deux fils de la maison sont au loin, officiers français; là, c'est un général qui parle français, on n'en peut douter, même avec élégance et qui correctement reçu par des Français, car il est « Excellenz » et ne badine pas sur ce point, marque rudement qu'il ne sait plus, par hasard, que l'allemand quand il est aux manœuvres en pays annexé; ou encore, chez le chef de telle ou telle ancienne famille d'Alsace, dont les alliances se sont, avant la guerre, étendues des deux côtés du Rhin, c'est un parent badois, proche cousin souvent, hôte bien accueilli autrefois, dont la présence rappelle aujourd'hui qu'un mari, un frère, un père disparu de la maison a été blessé à Sedan ou à Patay, comme lui peut-être, mais dans d'autres lignes. Et quand ils sont partis, on reparle de « la guerre », car il y a des maisons où on sait encore en parler; on se rappelle, les femmes surtout,

étant alors demeurées seules au foyer, que, de la pièce où l'on cause, on entendait le canon de Schlestadt ou celui de Strasbourg où combattaient des êtres très chers. Ici cela ne paraît plus loin dans le temps, car tout rappelle, tout parle aux yeux et aux oreilles et à entendre ainsi redire ces noms familiers, le cœur se serre douloureusement.

Les officiers mangent entre eux, à moins que l'auberge ne soit trop éloignée : un factionnaire rappelle devant le « Kasino » de passage que l'entrée en est consignée à la troupe. Pour les hommes, la chose est différente et cette année l'administration militaire a recours à la nourriture chez l'habitant. Une extraordinaire circulaire, *rédigée en français* (il s'agit, cette fois, d'être compris), a été distribuée en Lorraine à la population. Ce document, sans signature, rappelle que « la fourniture d'une nourriture fortifiante et bien préparée fait partie des obligations légales des habitants du pays qui reçoivent en compensation une indemnité convenable de l'Etat (en l'espèce, 80 pfennigs, par tête et par jour). Il est bien entendu que l'accomplissement de ce devoir ne doit pas faire l'objet d'un gain ou d'un bénéfice; il est vrai que dans beaucoup de localités la viande fraîche ne fait pas partie de la nourriture ordinaire des habitants; mais, là aussi, on pourra se la procurer sans trop de difficultés si, pour se fournir de viande fraîche, les habitants voulaient s'associer dans le but, soit de tuer en commun une bête convenable, soit de s'entendre avec un boucher ou un fournisseur » et il est mentionné que « le lard répugne à beaucoup de personnes » et que « ne peuvent être considérés ni comme légumes ni comme soupe, quelques pommes de terre ou des feuilles de choux nageant dans une eau sans graisse et sans beurre! »

Voici, au demeurant, le menu officiel :

a) 750 grammes de pain;

b) 250 grammes de viande (poids de la viande crue), en outre, 60 grammes de graisse de rognon de bœuf, ou 40 grammes de saindoux, ou 25 grammes de beurre, ou 200 grammes de lard fumé;

c) 125 grammes de riz, orge mondé ou gruau, ou 150 grammes de légumes secs, ou 1500 grammes de pommes de terre;

d) 25 grammes de sel avec les autres épices nécessaires;

e) 15 grammes de café (poids des grains grillés).

« Dans le cas spécial de nourriture insuffisante, les autorités locales et militaires agiront de concert pour obliger le logeur à l'observation des prescriptions et, en cas de besoin, prendront les

dispositions nécessaires pour que les hommes soient nourris ailleurs aux frais du logeur.

« Vu les sentiments bienveillants témoignés en maintes circonstances par la population, il est permis de croire que la nourriture des troupes ne donnera lieu à aucune difficulté et qu'il régnera partout une bonne entente entre les logeurs et les soldats. »

Il paraît qu'en Prusse les menus offerts aux soldats en manœuvres ne sont pas l'objet d'une aussi grande sollicitude, que le « junkherr » de l'Est n'est pas contraint à de telles prévenances, et que, sur le reste du territoire, à la caserne, on se soucie moins de la viande fraîche et davantage de la charcuterie. Il y a sans doute pour les estomacs allemands une question très opportune de latitude. Il ne serait pas sans intérêt de rappeler toutes les vexations, toutes les mesures inquisitoriales auxquelles a donné lieu, dans les maisons de la Lorraine pauvre et conquise, la surveillance de cette alimentation que l'administration se plaît à définir : « suffisante, bien apprêtée, convenablement variée et convenablement rétribuée. »

Quelques hommes de troupe sont Alsaciens : eux comprennent et sont compris; avec ces hôtes, pas de difficultés. Le soir venu, les volets clos, peut-être parle-t-on avec eux, entre deux verres de vin blanc, du fils aîné qui est en France et ne peut rentrer au pays, et du cadet dont le père, devenu vieux, n'a pu se résigner à se séparer pour toujours et qui sert en Poméranie..., bien loin, pour qu'on ne le voie pas sous l'uniforme allemand. Qui n'en connaît, ici, de ces drames poignants, de ces déchirements intimes dont l'échéance fatale est prévue et dont, le moment venu d'accomplir le fait décisif, personne n'ose plus parler à la table de famille où les têtes se baissent silencieuses?

Amis de France, parents de France, ne jugez pas avec légèreté les Alsaciens, ne les jugez pas sans les avoir vus en Alsace! Les mots vont vite avec vous et ils sonnent fort : il est facile à un bourgeois de Carcassonne, assis devant le café du Commerce, de faire confortablement au compte des autres du patriotisme intégral; il est facile, dans un salon de Paris, entre deux conversations sur l'actrice à la mode, de traiter tout uniment « d'Allemands » ceux qui n'ont pas quitté l'Alsace. Si l'on peut être impitoyablement sévère pour le petit nombre d'Alsaciens qui, dès le lendemain de la conquête, ont brusquement changé d'habits et semblent aujourd'hui n'avoir jamais bu que l'eau de la Sprée, pour ces flatteurs de tout pouvoir dont le passé et la situation eussent dû faire des fidèles et qui, oubliant ce qu'ils ont reçu jadis dans leur

main droite, ne pensent qu'à ce que recueille aujourd'hui leur main gauche, ne faut-il pas qu'en France on songe avec une miséricordieuse et large sympathie à ceux qui sont demeurés liés au sol où la France a lancé tant de germes? Ils sont avec leurs traditions et leur culture latines, *mais à la condition expresse d'y demeurer fidèles*, un levain de vie dans ce pays où de lourdes mains s'efforcent de frapper l'empreinte germanique : contre l'infiltration quotidienne, ils font masse et ils font digue. Que serait-il advenu de l'Alsace si tous avaient refusé l'héritage? Si les échines ne se plient pas, si ces souffrances et ces sacrifices sont acceptés pour l'Alsace sans arrière-pensée et sans mauvaises excuses, le service rendu par tant d'humbles à l'idée française n'aura pas été vain. Au regard de la complexité de ce problème, au milieu des souvenirs qu'il rappelle, des inquiétudes ou des espérances qu'il éveille, peut-on en vouloir aux Alsaciens de chercher à s'individualiser et de penser avant tout à l'Alsace pour oublier que s'ils ne se montrent pas assez souples, ils sont traités à Berlin comme des Allemands de dernière catégorie, et qu'à Paris, hélas! les uns peut-être les qualifient de renégats pendant que les autres ont perdu tout souvenir? En somme, c'est à eux que la France doit qu'il soit demeuré un peu d'elle-même en Alsace : on peut dire, en pensant à eux : « Je ne sais si j'aurais agi de même »; on n'a pas le droit de dire, n'ayant pas souffert comme eux : « Ils nous ont abandonné. »

Sieyès, à qui l'on demandait ce qu'il avait fait pendant la Révolution, répondait : « J'ai vécu. » Pendant trente ans, l'Alsace a vécu... en attendant la France, et la France n'est pas venue, parce que, aussi bien, elle ne pouvait pas venir. Serait-ce la France d'aujourd'hui, plus que jamais divisée, qui pourrait rassurer ce qui subsiste de ces espoirs?

C'est à quoi je songeais quand, ce matin, j'ai rencontré une batterie d'artillerie de Strasbourg dont les hommes avaient mis pied à terre. Le capitaine semblait de fort mauvaise humeur : quelque hobereau de Brandebourg. Il pensait, sans doute, en voyant des chasseurs dans la plaine très giboyeuse et familière à mon fusil, que les meilleurs territoires échappent lors des locations aux enchères des officiers, et son dépit en était violemment renouvelé. Les hommes causaient entre eux et riaient de ce rire bon enfant qu'a le troupier en tous pays quand il est au repos. Une figure de connaissance me frappa dans un groupe : « Mais c'est Ehrmann, me dis-je, Ehrmann que j'ai vu vingt fois et que connaît si bien Maurice Barrès. » Je m'approchai, la main tendue : « Bonjour, Ehrmann, lui dis-je en français; vous voilà donc

réserviste? Je ne vous ai pas oublié depuis l'été passé. » Sa figure se rembrunit, une expression douloureuse traversa son regard et il se détourna brusquement. Le capitaine, m'ayant toisé, donna un bref coup de sifflet; les cavaliers étaient en selle quand Ehrmann, en retard, sauta sur sa bête et s'éloigna : je gage qu'il pleurait. Même chez les plus vaillants, un seul mot où l'on voudrait enfermer toute son âme, peut suffire, hélas! pour raviver parfois les peines de cœur. Il est des plaies qu'il ne faut pas prétendre toucher.

V

Le Ried, 9 septembre.

Si quelque ami, soucieux de comprendre dans son ensemble la beauté de l'Alsace et de se laisser saisir d'un coup d'œil par son charme indéfinissable, me demandait de lui servir de guide, je le conduirais, je crois, dans la grande plaine herbeuse du Ried qui, sur une largeur de 10 kilomètres, déroule entre l'Ill et la chaussée parallèle aux chemins qu'on voit, à flanc de coteaux, grimper et dévaler le long des Vosges, le tapis de ses pâturages piqués de boqueteaux et l'entrecroisement de ses canaux. A mi-distance d'Obernai et d'Erstein, j'y connais une ferme, blanche maison aux ais de bois bruni, éloignée du chemin de fer, des villes, de tout casque et de toute invasion germaine et des abords de laquelle, dans la grande paix des champs, soit sous le poudroiement écrasant de juillet, soit dans l'auréole d'or d'octobre, soit par la neige de décembre, le magique tableau qui s'offre aux yeux exerce sur l'âme une indicible emprise. On est là au centre mathématique du long rectangle d'Alsace et tout à la fois dans la portion la plus resserrée du large défilé que descend, entre les assises de ses deux remparts, la route royale du Rhin : Wissembourg est à 20 lieues au nord, Altkirch et le Sundgau, Normandie de l'Alsace, sont à 20 lieues au sud; on sent proche le grand fleuve dont une heure vous sépare, et les montagnes, à l'ouest, arrêtant le regard de leurs formes variées et doucement étagées se détachent sur le ciel : elles ne pèsent pas, elles n'écrasent pas, elles encadrent et sont comme une limite posée à l'ambition des yeux. C'est une splendeur d'harmonie et de richesse, un rayonnement de lumière vibrante, ici répandue sur la plaine, là coulée dans des notes d'une infinie douceur sur les contreforts couverts de vignes et la toison hérissée des sapins qu'égaye et qu'arrondit dès le printemps le feuillage plus clair des hêtres.

La route qui d'Obernai conduit au Ried est, sans doute, une

ancienne voie romaine, surélevée au-dessus de la campagne très basse : elle s'ombrage tantôt de sorbiers aux grappes orangées, tantôt de poiriers, tantôt de cerisiers où, le mois de juillet venu, les paysans grimpés sur de longues échelles viennent récolter les guignes noires dont ils achètent aux municipalités la cueillette destinée à faire du kirsch : leurs enfants les accompagnent et leur troupe barbouillée met une grande gaieté le long des routes, qui offrent toutes en Alsace le même aspect. Parfois, quatre platanes indiquent un ponceau; des noyers épais (certains continuent, dit-on, à être plantés en vertu d'ordonnances royales édictées par Louis XV) rompent dans les champs la monotonie des tabacs symétriques, des betteraves, des pommes de terre et des chaumes; ce territoire est très sec; cet été, le manque d'eau y a été une vraie calamité et les feuilles pendent altérées : quelques rares houblonnières forment, avec leurs grandes perches semblables à des mais fleuris, leurs fils de fer et les thyrses enroulés des plantes, un rideau enchevêtré et pittoresque[1]. La terre, infiniment divisée en ce pays où chacun tient à son bien et où les familles de dix enfants ne sont pas rares, est coupée en lopins de fractions d'ares, détaillée en rectangles, en minuscules fichus : pour les échanger, même entre voisins, le Juif se présente toujours comme un inévitable et très malin intermédiaire, nettement informé des besoins, du désir et du crédit de chacun.

On côtoye ainsi Niedernai, avec ses fossés intacts, sa tour rectangulaire, sa vieille chapelle sous des toits rouges derrière laquelle se cachent le château où nichent au printemps les cigognes, et l'église moderne, qui n'est autre que l'un des bâtiments devenu sans usage de l'Ecole normale d'Obernai, transporté, pierre après pierre, par un curé en quête d'architecte et d'argent; puis on descend la longue rue de Maïstrazheim, aux maisons de pisé blanchi et de bois; parfois, entourant les fenêtres, quelques encadrements de grès rose rappellent que les carrières des Vosges sont peu distantes; le dimanche, sur le pas de leur porte, on voit se chauffer au soleil des brochettes de vieilles à la figure ridée, surmontée d'une calotte de velours violet ou noir d'où descend le long de l'épaule un ruban multicolore. Un ancien chemin de bestiaux, autrefois suivi par les grands troupeaux qui, chaque jour, se rendent aux pâturages, longe la route.

[1] Les premiers essais de la culture du houblon, en Alsace, datent de 1805. Ils ont été faits à Haguenau. La production de la bière a été, en Alsace, en 1905, de 1 278 333 hectolitres, ce qui, avec les importations et défalcation faite des exportations, représente une consommation annuelle de 95 litres par tête.

Comme partout en Alsace, pas de maisons dans les champs, en dehors des villages très ramassés et très rapprochés, à l'aspect cossu dans leur ceinture de vergers. Parmi ceux des vallées, il en est peu de plus pittoresques qu'Andlau, avec sa vieille église et ses balcons sculptés; parmi tous ceux de la plaine, j'en connais peu de plus coquets que Walf, où se sont groupées des familles juives aisées : la rivière baigne ses jolies maisons que des passerelles relient à la route et qu'entourent des jardins brillants.

Dans le Ried, l'aspect change : c'est le domaine exclusif et très humide de l'herbe avec les grands espaces où paissent les vaches. L'Andlau endigué le traverse de son cours assez lent qui s'échappe en filets d'eau dans les canaux d'irrigation coupés d'écluses sur lesquelles, entre les roseaux et les iris, les menthes et les marjolaines courbent leur parfum : des buissons de trembles s'agitent au moindre souffle, rappelant que, suivant la croyance populaire, la croix du Christ fut faite de leur bois; puis c'est l'alignement impeccable des grands peupliers blancs que le vent incline en les argentant et au travers desquels il fait passer comme un frisson de soie froissée. Dans le lointain, la cathédrale de Strasbourg laisse deviner son aiguille; en marge, vers l'est, la Forêt-Noire semble fuir; vers l'ouest, avec les Vosges, sur lesquelles se détachent les clochers d'Obernai, c'est le décor de l'histoire, de la légende, de la nature rayonnante. Sur les hauteurs, les vieux châteaux : le Königsburg, dans ses remparts altiers; Andlau, avec la silhouette élégante et découpée de ses tours; Spesbourg, isolé dans ses forêts sombres où semble sommeiller une Walkyrie; le donjon rose du Landsberg, d'où sortit l'abbesse Herrade, l'adroite miniaturiste [1]; les châteaux jumelés d'Ottrott; Girbaden, où vécurent, jusqu'à la Révolution, de puissants seigneurs. A leurs pieds, les villages groupent leurs maisons sur des glacis doucement inclinés : Heiligenstein, campé dans les vignes sous les ruines charmantes de Truttenhausen, Saint-Nabor, assis sur sa moraine, et, tout proche du frais Klingenthal [2], Ottrott, étalé dans le tournant de son nid de verdure, avec ses deux églises dont les cloches ont des sons si graves

[1] L'abbesse de Sainte-Odile, Herrade de Landsberg, avait peint le célèbre manuscrit de *l'Hortus deliciarum*, qui fut brûlé en 1870, lors de l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg.

[2] Par lettres patentes royales de 1730, Jean-Henri d'Anthès fonda, à Klingenthal, une manufacture d'armes blanches, qui devint rapidement célèbre : les premiers ouvriers étaient venus de Solingen, près de Düsseldorf. Avant la guerre, se trouvait également à Klingenthal une aiguiserie de baïonnettes, qui dépendait de la manufacture d'armes de Mutzig.

quand, à leur appel, le couvre-feu répond de paroisse en paroisse. Par-dessus plaine, villages et châteaux s'étend la couronne de Sainte-Odile que flanquent, dans deux vallées élevées, les taches d'émeraude des prairies de Niedermunster et de la ferme de Saint-Gorgon, dont Frédéric Barberousse fit hommage au couvent. Là s'est, depuis bien des siècles et à bien des reprises, réfugiée l'âme de l'Alsace : refuge, avec le Mur païen qui enserre sept montagnes des habitants des plaines contre les invasions barbares, refuge de la foi chrétienne qui y jeta miraculeusement ses racines, aujourd'hui, sous la propriété de l'évêché de Strasbourg, pèlerinage tant religieux que national, où chaque Alsacien vient admirer, se souvenir et prier. Ainsi que Taine, René Bazin et Maurice Barrès l'ont, avec des impressions et des expressions très différentes, également compris, il n'est permis à personne de voir Sainte-Odile en indifférent. Je me rappelle y être monté, l'an dernier, à l'automne, dans l'envahissement progressif du crépuscule. Les vieux tilleuls de la cour laissaient lentement tomber les dernières de leurs feuilles jaunies; l'ombre gagnait de proche en proche la grande plaine sur laquelle elle étendait son manteau de mystère : seuls, les bâtiments du cloître et la chapelle des Anges qui surplombe l'abîme brillaient encore sous le soleil, comme caressés par le dernier baiser de l'été disparu. Assis sur la terrasse que déshonore malheureusement une horrible guinguette où gémissent des harpes éoliennes très agaçantes, j'entendais monter vers moi de la fontaine miraculeuse les cantiques graves et lents d'une troupe de pèlerins attardés dans les bois. La cloche égrena ses trois coups au sommet de la chapelle dont les fenêtres s'éclairèrent; quelques sœurs passèrent dans leurs manteaux noirs et je me récitai ces vers que Dupré a gravés sur sa belle plaquette :

C'est l'Angelus qui tinte et rappelle en tout lieu
Que le matin des jours et le soir sont à Dieu.

Quelle n'est pas la valeur éducatrice et morale de ces lieux où l'on est tenté de s'agenouiller gravement, qui sont comme un symbole des pensées, des efforts d'une race ou d'une époque! J'aime ainsi, dans notre Morvan, le mont Beuvray, réduit de la résistance gauloise, en Lorraine, le Bois-Chenu, où Jeanne d'Arc promenait ses rêves, en Normandie, Dives d'où partit une conquête, Honfleur à qui nous devons nos premiers colons, le mont Saint-Michel qui sut toujours rester français, sur les côtes languedociennes, Aigues-Mortes d'où saint Louis nous quitta avec sa croisade. Et que ne faudrait-il pas citer encore dans la richesse

qui s'exhale de l'humus français! L'odeur de son terroir soutient et stimule l'énergie; quelle merveilleuse force nos enfants n'y puiseraient-ils pas, pour comprendre la patrie dès l'école si, dans chacune de nos provinces, on s'attachait à faire revivre, sous leurs yeux mêmes, chacun de ces lieux où s'est cristallisée l'âme nationale; ils sauraient ainsi ce qui demeure et mérite un culte respectueux dans l'éternel mouvement des choses. Quel puissant procédé d'éducation, de formation intellectuelle loyale et saine dans cette communion du souvenir où tous peuvent se rencontrer! Qui donc nous donnera pour nos collèges provinciaux et nos classes primaires des manuels régionaux très simples, dont chaque page, par les noms qui y seraient évoqués, parlerait sans effort, mais avec une singulière puissance à l'esprit de ces jeunes lecteurs? On rêve à quelque « généreux donateur » qui récompenserait de semblables travaux, très ardus à mettre au point dans leur simplicité, et à quelque ministre de l'instruction publique qui, songeant à l'éducation nationale plus qu'à l'éducation « intégrale » ou aux intrigues du parlement, consentirait à encourager leur diffusion. L'enseignement raisonné de tout ce qui ce qui touche au sol du « Vaterland » fait partie intégrante et intangible de l'éducation allemande : ce mot seul fait vibrer l'enthousiasme outre-Rhin; il est impossible que nous en soyons réduits à chercher là des modèles et n'est-il pas vrai, pourtant, qu'il a fallu comme un mot d'ordre et comme le sentiment d'un danger imminent pour que, au cours de l'été, dans les maisons d'école, les orateurs désignés pour haranguer notre jeunesse aient compris la nécessité d'exalter devant elle la patrie?

Les habitants de la ferme du Ried que je retrouve annuellement dans mes promenades sont bien vraiment des types d'Alsaciens. Le père cumule les fonctions de régisseur, de garde-chasse et de fermier; il est ancien soldat français : face osseuse et rougeaude, moustaches tombantes, regard clair, abord loyal, sérieux, plein de franchise et de rondeur, mais non sans dignité. C'est un *Alsacien*, ce n'est pas un Allemand : la différence est immense dans la stature, dans les manières, dans le caractère. C'est le type blond, aussi fréquent presque que le type brun, mais l'un et l'autre sans ressemblance avec celui de quelques montagnards dont les cheveux noirs, les yeux luisants, les manières plus brusques et plus sauvages évoquent le souvenir de tribus huniques sélectionnées, dit-on, par voie de mariages. Dreyer n'aime pas les « Schwob »[1] qu'il sait, pourtant, être les plus forts et devant la

[1] On disait autrefois en Alsace qu'il y a trois races d'hommes : le

force desquels il faut bien qu'il s'incline : comment eût-il pu faire autrement? Un paysan ne s'arrache pas à la glèbe quand elle a collé à ses souliers. Comme tout Alsacien aime l'Alsace, tout Alsacien aime la famille : Dreyer l'aime, faut-il croire par dessus tout puisqu'il s'est marié trois fois. Sa dernière femme a vingt ans de moins que lui; elle a vécu à la ville, méprise le grand nœud et « s'endimanche » mais sait demeurer accueillante et cordiale. Le fils aîné du premier lit est rentré l'an passé du service militaire qu'il a accompli à Potsdam : il est grand et bien bâti, on l'a donc incorporé dans la Garde pour lui faire voir le soleil de plus près. Il en est revenu sérieux, mais non pas ébloui. A l'école on ne l'a pas laissé parler alsacien; on ne lui a pas enseigné le français pas plus qu'on ne l'apprend dans les collèges secondaires, ce dont se plaignent, du reste, toute question de souvenir à part, les habitants d'une région frontière qui a tant de relations avec la France[1]. Et pourtant Dreyer fils, quand on lui parle allemand, trouve au fond de son cerveau quelques mots français pour répondre à l'hôte qu'il soupçonne ne pas venir de Berlin. Il sait être poli et veut faire plaisir.

« Ecoutez, me dit-il tout à coup, comme il m'accompagnait à la chasse, le canon! » Je me rappelai les détachements du 31e d'artillerie que j'avais vus le matin aux cantonnements attelant pour faire leurs tirs dans la plaine d'Obernai. Je revis devant moi la figure attristée d'Ehrmann; ma pensée le suivit dans son étape et je décidai de partir pour un point où je serais certain de ne plus le rencontrer.

F. DE WITT-GUIZOT.

La fin prochainement.

Schwob, à l'est du Rhin; le Welsche, à l'ouest des Vosges, et l'Alsacien entre les deux.

[1] Le dernier recensement accuse une augmentation dans le nombre des habitants parlant français.

L'assemblée générale des instituteurs de la basse Alsace doit discuter, dans son prochain congrès, le vœu suivant : « Veuille le gouvernement introduire l'enseignement obligatoire du français dans les Ecoles normales d'instituteurs. »

Les répétitions de français sont, paraît-il, constamment demandées aux instituteurs et toujours bien payées.

NAPOLÉON ET LES PAMPHLÉTAIRES ALLEMANDS EN 1806

L'ÉXÉCUTION DU LIBRAIRE PALM

I

Au moment où, dans maintes assemblées populaires, les patriotes allemands commémorent la mort du libraire Palm, en le plaçant, comme victime de la tyrannie napoléonienne, au-dessus même d'André Hofer; tandis que les grands journaux d'outre-Rhin publient, à ce sujet, des relations qui côtoient souvent l'histoire, il ne nous a pas semblé sans intérêt d'étudier, impartialement, à l'aide des documents authentiques fournis par les archives[1], l'épisode dramatique qui se déroula, il y a un siècle, à Nuremberg et à Braunau.

Le traité de Presbourg ne devait recevoir son entière exécution, pensait Napoléon, que si on laissait, rangée près des frontières autrichiennes, une partie de la Grande Armée. Berthier, ministre de la guerre, major-général et prince de Neufchâtel, portait son quartier général de Vienne à Munich, et les trois corps obéissant à Davout, Bernadotte et Soult occupaient, dès janvier 1806, la Bavière et le Wurtemberg.

Cette occupation militaire irritait les libellistes allemands. Ils inondaient de brochures les districts où le soldat français vivait aux dépens du bourgeois ou du paysan. Leurs appels à une révolte contre les vainqueurs d'Austerlitz provoquèrent nécessairement des mesures de sécurité. Autorisé par Napoléon à sévir, Berthier fit arrêter, avec le concours de la police bavaroise, le nommé Frédéric d'Ienisch, commis à Augsbourg de la librairie Stag; Joseph Schoderer, commerçant en vins à Donauwörth, et

[1] Documentation prise aux archives françaises : archives nationales, affaires étrangères, guerre, papiers de famille; aux archives de Munich, Augsbourg, Nuremberg, Braunau, Donauwörth, Passau, et dans les ouvrages, publiés en allemand, de Rackl et Auer.

Mercklé négociant à Neckarsaulm, ces deux derniers s'étant reconnus coupables d'avoir fait colporter un ouvrage traitant de la « Généalogie des majestés impériales et des altesses ».

Mais, des livres vendus secrètement, *L'Allemagne dans son profond avilissement* devait produire le plus grand effet. La critique s'adressait, dès les premières lignes, aux alliés de Napoléon, rois de Bavière et de Wurtemberg, « qui n'avaient pas gardé leur rang et leur dignité ». Très virulent, le texte pouvait porter des hommes violents ou exaspérés à recommencer contre les soldats, logés ou garnisaires, l'œuvre terrible des vêpres siciliennes.

Sans doute, le pamphlétaire visait-il à obtenir un pareil résultat, ou pour faire le jeu de la Prusse poussée à la guerre par le parti militaire, ou pour satisfaire un patriotisme sans merci. Peut-être travaillait-il à prévenir, en provoquant une révolte, cette union des peuples allemands dont Napoléon, ayant besoin d'auxiliaires, allait se déclarer le protecteur. Ou bien voulait-il ramener les princes ennemis de l'Autriche, dans une alliance purement germanique.

Vraisemblablement, la rédaction de la brochure (qui comptait 144 pages in-8° et se vendait 1 florin) fut terminée au mois de mai 1806. La connaissance des faits diplomatiques, politiques et militaires qu'on y remarque prouve que l'auteur était bien au courant des événements qui bouleversaient alors l'Allemagne. Il ne poussa pourtant pas le courage jusqu'à la signer. Et l'ouvrage fut composé, tiré et broché clandestinement dans une cave. Fut-ce à Erlangen, chez Jacob Palm, ou à Nuremberg? Plutôt dans cette dernière ville, car le principal expéditeur s'appelait Jean Palm.

Jean-Philippe Palm, né à Schorndorff, pays de Wurtemberg, le 18 décembre 1766, ne suivit pas la carrière qu'avait embrassée son père, chirurgien-apothicaire. Ses quatorze ans accomplis, il se rendait chez son oncle paternel, Jacob, libraire à Erlangen, en marquisat de Bayreuth. De là, il allait en mission à Francfort-sur-le-Mein, avant d'entrer, comme étudiant, à l'Université de Gœttingue. Rentré à vingt-trois ans chez Jacob Palm, un service de librairie le conduisait à Nuremberg. Hôte de Stein, il s'éprenait de la fille de ce marchand de livres, Anne-Marie, douée de grandes qualités, qui répondait bientôt à l'affection du jeune homme. Un mariage les unissait en 1792. Et Palm servit, dès lors, de premier commis à son beau-père Stein qu'il devait remplacer.

La figure ronde, le front haut, de belle prestance, élégant, doué d'éloquence, écrivant bien, cité pour ses mœurs austères, Jean Palm avait su gagner, à Nuremberg, l'estime d'un grand

nombre de ses nouveaux concitoyens. Bon patriote, il devait s'indigner de voir la Bavière subir, en 1805, la domination française. Crut-il que le devoir lui ordonnait de répandre un ouvrage peut-être destiné à changer l'opinion des hommes que la gloire de Napoléon avait éblouis? Voulait-il s'assurer un gros gain? Dut-il obéir à des influences anglaises ou prussiennes? Le fait est que dès le 20 juin, servi par des hommes discrets, il expédiait le pamphlet à ses correspondants et il comptait qu'en septembre, des milliers d'exemplaires seraient vendus à la foire de Leipzig.

Le libraire, dans Nuremberg ville libre, s'est cru un homme libre. Mais il apprend tout à coup que la cité qui était au seizième siècle le centre littéraire de l'Allemagne, qui fut l'asile de Dürer, qui logea Gustave-Adolphe, est devenue, par traité conclu à Paris le 12 juillet, un domaine bavarois. La prise de possession en est assurée par Bernadotte qui, posté à Anspach, y avait déjà détaché, en mai, les troupes du général Frère.

Palm a des ennemis, et Frère reçoit, le 9 juillet 1806, deux lettres représentant le libraire comme un excitateur prêt à soulever le peuple contre les soldats français. Le sénateur Kreiss affirme que l'on a calomnié son concitoyen. Toutefois, les jours suivants, les dénonciations se multiplient : accusations d'avoir diffamé Napoléon, d'être le collaborateur des pamphlétaires, de favoriser la vente des libelles, de recevoir la nuit des gens suspects.

Le 10 juillet, Frère ne pouvait commencer le procès du gendre de Stein. Un Conseil d'Etat, très tenace, lui disputait l'administration de Nuremberg, et ne résignait ses fonctions que le 16.

Plusieurs des hommes qui abandonnaient des charges publiques allèrent recommander Palm à la bienveillance du général Werlé, commandant la place. Et, la liberté des habitants et le respect des opinions étant mis le 17 juillet à l'ordre du jour, le libraire allait pouvoir exercer en toute sécurité son négoce, sous la protection des hommes mêmes accusés par lui, quelques jours auparavant, d'exercer partout la plus cruelle tyrannie.

Il eût conservé sa liberté et fait peut-être un sujet docile si la perquisition opérée le 6 juillet dans la librairie Stag à Augsbourg, n'avait découvert Stein comme expéditeur de pamphlets; si Berthier, substituant son autorité à celle de Napoléon, n'avait pas ordonné « l'arrestation de tout individu soupçonné d'avoir lu ou colporté des libelles »; si Bernadotte, chef du 1er corps de la Grande Armée, n'avait signalé à Anspach la circulation d'écrits injurieux à l'égard de Maximilien roi de Bavière.

Le 28 juillet « quatre hommes noirs » pénétraient dans une boutique située, 74, Winklerstrasse, questionnaient Mme Palm

sur l'absence de son mari, examinaient des volumes et demandaient un pamphlet qu'on ne put trouver.

Palm était allé régler des comptes en Bavière. Séjournant à Munich pendant la foire d'août, il apprenait à quelles rigoureuses poursuites étaient exposés les libraires ayant accepté le dépôt des ouvrages de la maison Kupler de Vienne. De Munich, il prenait un long détour afin de gagner le logis de son oncle, — l'auteur, écrivait-on aux Français, du pamphlet *l'Allemagne*, — à Erlangen, ville restée prussienne. Il se garantissait ainsi d'une prise de corps.

A Erlangen, il était nerveux, inquiet, dans l'attente de nouvelles précises. Sa femme lui écrivait. Elle indiquait une perquisition faite chez eux, le 4 août, par la police nurembourgeoise qui, très molle au service des Français, n'avait saisi que trois brochures tirées des ballots éventrés : *Anecdotes sur Bonaparte; Dialogue entre un maître d'école et un barbier; Réflexions sur la marche, jusqu'à aujourd'hui, non interrompue, de Napoléon, à la subjugation de tous les Etats et peuples de l'Europe.* Anne-Marie, qui ne voyait, le 8, aucun danger à l'horizon, conseillait au libraire de rentrer.

Le désir de revoir ses enfants ramenait Palm à Nuremberg, le 13. Voulant se cacher aux yeux des gens de police et des soldats, il ne quittait pas son appartement, espérant que la gendarmerie française n'irait pas jusqu'à violer un domicile privé.

Pouvons-nous croire au récit des écrivains allemands qui, sans citer une pièce d'archive, font précéder l'arrestation de Palm du plus infâme espionnage qu'un individu puisse pratiquer? Le 14 août, dit en particulier J. Rackl[1], vers dix heures du matin, un garçon de dix-huit ans, pauvrement vêtu, muni d'une lettre, entrait dans la librairie, s'adressait à la jeune Sophie Palm, demandait à voir son père, insistait afin d'être conduit dans la chambre du successeur de Stein qui remit au visiteur, en secours, 24 kreutzers. Sitôt sorti, ce mendiant aurait renseigné la police. Mais l'arrestation n'était pas opérée le jour même, ainsi que l'ont affirmé les accusateurs[2]. Elle eut lieu le 19, à trois heures du soir.

Pendant que le colonel Charnotel employait le 2e bataillon de la 27e légère, six cent-soixante-six hommes, cadre compris, à un

[1] *Der Nürnberger Buchhändler J. Ph. Palm, ein opfer Napoleonischer Willkür.* Page 59.

[2] Une arrestation faite le 14 août eût été annoncée le même jour à Munich et à Passau. Et Soult écrivait le 19 au commissaire-instructeur Binot : « Vous remarquerez dans une des lettres du ministre (Berthier) que le maréchal Bernadotte a rendu compte de l'évasion du libraire Stein de Nuremberg. » Ainsi, le 18, les Français ignoraient le retour de Palm. Le mot évasion signifiait absence.

service d'ordre, un officier et deux gendarmes entraient dans un cabinet où le libraire écrivait. L'officier lui signifiait, en allemand, sa mise en état d'arrestation pour avoir expédié le pamphlet : *Deutschland in seiner tiefen Erniedrigung*. Et il lui présentait les brochures saisies le 4, brochures que l'accusé obtint de conserver en vue d'assurer sa défense.

Werlé avait ordonné que Palm fût gardé à vue chez lui et il ne fut pas opéré de nouvelles perquisitions dans la librairie : on voulait s'en tenir au délit déjà établi « Expéditions de libelles ». Prévenu de l'arrestation, Bernadotte demanda l'envoi de l'accusé à Anspach, et tandis que Palm croyait qu'il allait être transféré à la prison de Nuremberg puis livré aux autorités bavaroises, Werlé faisait atteler en poste une voiture couverte, qui arriva le 20, à six heures et demie du matin, dans Winklerstrasse. A sept heures, Charnotel interdit toute circulation autour de la librairie située près de l'Hôtel de Ville.

Prévenu qu'il doit partir, Palm ne montre aucune défaillance. Il obtient l'autorisation d'embrasser les siens. En costume de voyage, botté, le chapeau à la main, il pénètre dans la chambre où sa femme, que l'émotion a rendue malade, est alitée. Il embrasse la fille de Stein et ses trois enfants qui pleurent, il crie : « Au revoir », car l'espoir lui reste « que Dieu les protégera » ; puis les gendarmes l'emmènent. Couvert d'un manteau gris, le nouveau sujet de Maximilien descend un large escalier, derrière le maréchal des logis Lupin. Il s'arrête, durant une minute, au rez de chaussée, devant la librairie. Il essuie ses yeux. Il accepte l'aide d'un gendarme pour monter en voiture, et placé au fond du véhicule, il tient sur ses genoux les libelles saisis chez lui.

A huit heures, la voiture sort de Nuremberg. En quatre heures, l'équipage franchit les 43 kilomètres qui séparent cette ville d'Anspach. A midi et demi, le prisonnier est introduit au quartier général de Bernadotte, dans la cuisine, où il subit un interrogatoire de Léopold Berthier, chef d'état-major du 1er corps.

Berthier autorisa Palm à écrire à sa femme et le fit écrouer à la prison d'Anspach. Après avoir consulté Bernadotte, il ordonna que l'accusé partirait le 21, à la première heure, pour Braunau. Le 22 août, à midi, Palm arrivait à destination, et le 23, l'adjudant-commandant Binot, commissaire du conseil de guerre, interrogeait le libraire qui déclarait avoir été arrêté le mardi 19 août.

*
* *

Braunau s'élève en amphithéâtre sur la rive droite de l'Inn, au confluent du Mattig, place forte ou sentinelle campée aux fron-

tières bavaroises, barrant la route de Munich à Vienne. Le major Giess y commandait, au mois d'août 1806, une petite garnison bavaroise tenant cette ville autrichienne pour gage d'exécution du traité de Presbourg. Le général Saint-Hilaire, chef de la 1re division du 4e corps, avait là ses bureaux; il disposait du 1er bataillon du 43e de ligne, de 3 pelotons de chasseurs et de 122 canonniers du 5e régiment à pied.

Berthier, major général, avait décrété le 12 août, la formation d'une commission militaire chargée de juger à Braunau les pamphlétaires; 7 colonels y entraient avec 1 adjudant-commandant rapporteur. Alors, Berthier ordonnait, au nom de Napoléon; il exerçait une autorité dictatoriale. Le tribunal d'exception recevait ses seules indications, qui n'étaient point exemptes de passion; mais il n'agissait qu'après avoir obtenu l'assentiment du roi de Bavière, prince craintif, qui mettait toute sa police au service de la gendarmerie française.

En portant le crime de haute trahison à la charge des inculpés, le major général savait bien qu'il provoquait une sentence de mort; dur châtiment qui devait causer une profonde sensation en Allemagne et qui, à l'estime de Berthier et de son entourage, devait, à jamais, décourager les pamphlétaires.

Le 24 août, Giess mettait la place de Braunau en état de siège. Le lundi 25, les portes n'étaient ouvertes qu'à huit heures du matin. Déjà, un important service d'ordre commandait aux habitants la prudence de rester chez soi. Toutefois, plusieurs citoyens, avertis qu'un tribunal français allait juger des Allemands, incitaient des femmes à manifester en faveur des prévenus et des hommes voulurent assister aux débats.

A l'hôtel Weinfink[1], situé au centre de la ville, la commission militaire se réunit à neuf heures et demie. Dans une salle du rez-de-chaussée, elle prit place autour d'une table ronde. La composaient : les colonels Latrille, du 46e régiment d'infanterie, président; Autie, du 8e; Lemarois, du 43e; Lhuillier, du 75e; Lajonquière, du 76e; Chauvel, du 64e; et Nicolas, du 61e, juges.

L'adjudant-commandant Binot se tenait auprès du président. Derrière lui, assis devant une petite table, le greffier Chapon, fourrier au 43e et secrétaire de la commission, se tenait prêt à écrire. Himberger, l'interprète, restait debout près d'un banc réservé aux accusés. L'exiguïté du local et la crainte de manifestations ne permettaient pas l'admission d'un public nombreux.

[1] Aujourd'hui, maison portant le n° 10, Grande-Place. Modifiée après l'incendie qui l'endommagea en 1874, on n'y trouve plus la salle où siégea la commission militaire.

Les débats se dérouleraient devant des gendarmes, des soldats, le secrétaire de police Kremer, l'avocat Erdel et quelques magistrats autrichiens.

A dix heures, le colonel Latrille se leva et déclara que la séance était ouverte. Après les formalités légales, l'adjudant-commandant Binot indiqua que la commission réunie à Braunau avait reçu la haute mission de juger les nommés :

« Joseph Schoderer; Johann-Philipp Palm, âgé de quarante ans, domicilié à Nuremberg, présents [1];

« Frédéric Ienisch, commis de Stag, à Augsbourg, absent et contumace;

« Mercklé, absent et contumace [2];

« Kupler, imprimeur-libraire à Vienne, en Autriche, absent et contumace;

« Enricks, libraire à Lintz, en Autriche, absent et contumace.

« Lesquels sont accusés d'être auteurs, imprimeurs, colporteurs ou distributeurs de libelles diffamatoires contre S. M. l'Empereur et roi et son armée, rédigés dans l'objet d'égarer l'esprit des habitants du midi de l'Allemagne en les provoquant à la sédition, à la révolte et à l'assassinat contre les troupes françaises, dans lesquels libelles on tente même de corrompre celles-ci en les excitant à la désobéissance et à l'oubli de leurs devoirs envers leur légitime souverain. »

Binot lut ensuite les procès-verbaux d'interrogatoire et toutes les pièces, au nombre de 57, tant à charge qu'à décharge, envers les prévenus.

Puis Joseph Schoderer, l'un des accusés, fut introduit libre et sans fers devant la commission. M. Himberger, interprète, appelé d'office et assermenté, traduisit l'interrogatoire du colonel Latrille, les réponses très nettes que fit Schoderer quant à son état civil; enfin il donna à ce dernier connaissance des faits portés à sa charge et lui présenta les pièces à conviction. Palm, introduit aussi sans fers, eut à remplir les mêmes formalités. Ensuite, l'adjudant-commandant Binot lut son réquisitoire. Après avoir énuméré les pamphlets colportés contre Napoléon, et avoir détaillé la façon dont les prévenus cités devant le tribunal ont été découverts, il poursuit ainsi :

Tels sont, Messieurs, les faits dont j'avais à vous donner connaissance. Eux seuls suffiraient, sans doute, pour établir la culpabilité

[1] Texte écrit par le greffier Chapon.

[2] La commission ignorait où se trouvait Mercklé, qui ne devait arriver à Braunau que le 26 à 5 heures du soir; elle croyait qu'il était en fuite.

des prévenus. Mais je vais y joindre quelques réflexions sur les libelles qui vous sont présentés et qui forment la pièce matérielle et principale du délit. J'ajouterai enfin le résumé des preuves acquises sur chacun des individus, et j'appellerai votre sévérité sur les coupables, auteurs ou colporteurs de ces écrits.

Il ne s'agissait rien moins, Messieurs, que de soulever les paisibles habitants de la Bavière et de la Souabe contre l'armée française. Les intentions de Sa Majesté sont empoisonnées; les réflexions et les expressions les plus outrageantes n'y sont pas ménagées, et le gouvernement bavarois y est avili et maltraité.

L'auteur anonyme, quelquefois se couvrant du manteau du patriotisme, fait un appel au peuple de l'Allemagne, lui représente son prétendu abaissement et l'engage à rompre ses entraves et à reprendre sa liberté; mais changeant de style et de masque, il devient politique et jette l'alarme sur les prétendus projets d'envahissement de notre auguste Empereur.

L'exagération, la calomnie, sont les moyens qu'il emploie; le désintéressement le plus profond semble régner dans ses écrits. L'intérêt des peuples, le maintien des autorités sont donnés pour seuls motifs.

Le piège est grossier et ne peut séduire l'homme éclairé des villes, mais la masse générale, avide de nouveautés, simple dans sa croyance, reçoit avidement des suggestions perfides qui lui sont présentées sous les couleurs de la vérité et de l'intérêt qu'inspire sa situation. Voilà ce qu'on appelle « préparer les esprits ». Le mécontentement, le mépris des chefs étant nécessairement la suite de semblables menées, il ne faut plus alors qu'une étincelle pour causer un incendie, mettre en révolte un peuple doux et bon contre une armée brave et disciplinée et faire couler des flots de sang.

Combien sont donc coupables ceux qui peuvent ainsi commander de sang-froid le meurtre et l'assassinat.

..... Le libraire Stein [1], ici présent, a fait à la librairie Stag, à Augsbourg, par la messagerie de Nuremberg, l'envoi de douze exemplaires du libelle n° 2 : *L'Allemagne dans son plus profond avilissement.* L'interrogatoire de Frédéric Ienisch sert à cet égard de pièce de conviction suffisante. Stein a produit, comme pièce à décharge, un paquet de trois espèces de libelles que M. Preux, commis dans les bureaux de la Légation de la Diète de Ratisbonne, avait envoyés il y a plus d'un an à MM. Schwane et Goetz, libraires à Manheim, et qui lui étaient revenus dans le renvoi qui était fait à M. Preux par ce libraire de Manheim, lui, Stein, faisant la commission, ignorait d'abord son contenu et ensuite le devinant par un des exemplaires qui s'échappe par un des coins du paquet déchiré. Il argue de là et il veut prouver à la commission que souvent les libraires, qui sont en même temps commissionnaires, peuvent recevoir, expédier et avoir dans leurs magasins des libelles ou autres livres défendus et l'ignorer absolument. Mais comment se fait-il que Stein garde ce paquet pendant six mois? comment ne découvre-t-il son contenu qu'au moment de s'en servir pour sa justification? Car s'il l'a connu avant, il est coupable de n'avoir pas dénoncé le nommé Preux et livré à la police tous les exemplaires qu'il pouvait avoir. Je regarde donc ces preuves matérielles comme plutôt à charge qu'à décharge. Deux libelles sont en

1. C'est Palm.

allemand; le troisième est en français[1] et réunit tout ce que la calomnie a de plus noir et de plus sot en même temps contre notre auguste Empereur.

Certes, Messieurs, les intentions du commis de légation Preux n'étaient pas pures en cherchant à multiplier de semblables livres et je ne puis m'empêcher de le dénoncer à qui de droit.

Dans son interrogatoire, le nommé Stein déclare qu'il n'est que le successeur de Stein, libraire décédé, dont il porte le nom, mais que le sien est Jean-Philippe Palm. Cet usage est commun en Allemagne, dans les villes de commerce; au reste, la différence de nom ne change pas l'individu.

Johann-Philipp Palm est bien le même qui, sous le nom de Stein, est convaincu d'avoir fait parvenir plusieurs exemplaires des libelles à la librairie Stag, d'Augsbourg, et d'avoir eu chez lui un paquet renfermant trois espèces de libelles, dont j'ai eu l'honneur de vous parler plus haut.

L'autre délit, qui se lie avec ceux que je viens d'avoir l'honneur de vous dénoncer, parce qu'il tend au même but, est celui de Schoderer, négociant à Donauwörth, présent devant vous.

Un manuscrit intitulé : *Généalogie de l'Empereur Napoléon et de sa famille*, est saisi chez le pasteur de Metting, qui, lui-même, le remet aussitôt qu'il l'a reçu au major d'artillerie qui logeait chez lui. Le commissionnaire qui l'avait apporté est arrêté, interrogé, et déclare qu'il le tient de Schoderer; celui-ci s'évade aussitôt l'arrestation du commissionnaire et ne reparaît que lorsque son élargissement semble lui promettre sécurité. Arrêté lui-même, il avoue avoir envoyé au pasteur de Metting le manuscrit dont il est ci-dessus question, mais qu'il le tenait du nommé Mercklé, aubergiste à Neckarsaulm, qu'il n'en connaissait que le titre, qu'il l'avait envoyé sans le lire au pasteur de Metting; mais Schoderer devait savoir l'importance de cet écrit; toutes ses précautions servent de preuves; il écrit au pasteur sur l'intérieur de l'enveloppe : « Lisez jusqu'au retour du messager »; il ne signe pas, il recommande à la femme du messager de dire à son mari qu'il ne nomme pas celui qui lui avait remis ce manuscrit; il s'évade à la nouvelle de l'arrestation du commissionnaire et ne rentre à Donauwörth qu'après son élargissement. S'il n'eût sçu que le titre, comme il le prétend, eût-il mis tant de réserve vis-à-vis du pasteur? Eût-il recommandé de taire son nom et se fût-il enfui? Il est donc coupable d'avoir cherché à propager un écrit aussi injurieux que calomnieux contre l'Empereur et sa famille[2]. Le nommé Mercklé, aubergiste à

[1] *Anecdotes sur Bonaparte.*

[2] Il est important d'avoir une idée de ce pamphlet, et nous nous excusons de citer quelques phrases du début. Elles suffiront à en faire connaître la note, surtout si nous ajoutons qu'elles sont encore parmi les plus bénignes!

« Le nommé Théodore, roi en Corse, un pauvre comte de Westphalie et un aventurier décrié sous le nom de Neuhof, qui a fini sa vie dans une tour où il fut enfermé pour dettes, avait l'usage de payer ses créanciers, gens de la plus basse classe, avec des honneurs, titres et places éminentes. Par ce moyen, un boucher d'Ajaccio, qui lui avait prêté une petite somme d'argent, a été élevé à la noblesse. Le nom du boucher était Bona. Le diplôme que Théodore lui avait donné, quoique de très peu de valeur,

Neckarsaulm, ne l'est pas moins. La déclaration de Schoderer, les lettres d'envoi, originales et signées de lui, servent de preuves constantes, et il est coupable du même crime que Schoderer.

Messieurs, tout concourt à prouver qu'il existe une agence chargée de répandre des libelles en Allemagne, d'y propager le mécontentement et par ce moyen avilir les autorités supérieures et soulever les habitants contre l'armée française. Les libelles ont été saisis, la trame découverte, les principaux distributeurs et colporteurs reconnus, et personne de vous, Messieurs, ne se méprendra sur la source d'un pareil complot et tous vous frémirez des résultats funestes qu'on se proposait pour but.

Comme la commission doit mesurer sa sévérité à la nature et à l'énormité du délit qu'il me semble avoir été suffisamment démontré et prouvé : et considérant, en outre, que partout où il y a une armée, le devoir des chefs est de veiller à sa sûreté et à sa conservation, la commission était composée à ces fins :

Je conclus à ce que Frédéric Ienisch, commis de la librairie Stag d'Augsbourg, Jean-Philippe Palm, sous le nom de Stein, libraire à Nuremberg, Kupler, libraire à Vienne en Autriche, Enricks, libraire à Lintz, Schoderer, négociant à Donauwörth, et Mercklé, aubergiste à Neckarsaulm, soient condamnés à la peine de mort. Je conclus, en outre, à ce qu'il soit imprimé en langue française et allemande 6000 exemplaires du jugement pour être répandus en Allemagne et que les dénommés ci-dessus soient condamnés aux frais de la procédure et de l'impression.

Himberger ne traduisit qu'un résumé du réquisitoire aux accusés, et les deux hommes furent autorisés à présenter leurs moyens de défense en toute liberté.

Schoderer avait obtenu l'assistance du conseiller Erdel, de

n'en a pas moins troublé la tête du boucher, de manière qu'il commença non seulement à se croire noble, mais aussi qu'il adopta le nom d'une ancienne famille noble d'Italie en ajoutant à son nom Bona, celui de Parte.

« Les Bonaparte, proprement Bonaparte, étaient d'une ancienne famille noble. On trouva, il y a quelque temps, dans la bibliothèque électorale, à Munich, un ancien document de l'an 1287, c'est-à-dire une convention entre Gibelins et Guelfes. où un Bonaparte avait signé comme Gibelin; ce document a été envoyé à Paris et l'Empereur français l'aurait reçu avec toute la gravité possible comme preuve de son ancienne et noble origine.

« Carlo Bona, fils du susdit boucher, s'en fut par la suite chercher fortune en Italie; il a voulu avec le nom d'adoption, Bonaparte, fait accroire qu'il était descendant de la famille Bonaparte éteinte depuis longtemps, mais on s'en est moqué partout et il se vit, en quittant l'Italie avec honte, obligé de s'en retourner en Corse.

« Rentré en Corse, il fut employé comme commis auprès d'un tribunal insignifiant; il épousa par la suite Lætitia Ramolini; Ramolini était un simple soldat d'un régiment suisse. Après sa mort, la veuve, mère de la nommée Lætitia, se maria à un lieutenant du même régiment nommé Fesch de Bâle; le premier fruit de leur amour fut un enfant mâle qu'on a nommé Joseph, etc., etc. »

Passau. Cet avocat, éloquent, avait pu examiner les pièces à charge; il essayait d'établir la bonne foi du commerçant, seulement coupable d'une faute légère : celle d'avoir expédié au pasteur de Mertingen un cahier ou libelle.

Un conseiller de Passau, dont Palm avait demandé l'assistance, n'était pas arrivé au prétoire. Le libraire plaida sa cause, il affirma que les pamphlets saisis chez lui s'y trouvaient à son insu, dans l'envoi d'un commissionnaire. Sa réponse à l'accusation d'avoir lui-même expédié le pamphlet : *l'Allemagne* fut que les déclarations d'Ienisch ne pouvaient constituer un témoignage sérieux. Et, en terminant, l'accusé ne sollicitait point l'indulgence du tribunal d'exception, mais sa justice.

Après cette plaidoirie et cet essai de justification, les membres de la commission n'ayant pas eu à présenter d'observations, le verdict fut rendu, aux termes duquel, d'après le rapport fait au maréchal Berthier :

..... la commission militaire condamne les nommés Joseph Schoderer, Johann-Philipp Palm, présents; Mercklé, Kupler, Ienisch, Enricks, contumax, à la peine de mort.

Ordonne que les nommés Joseph Schoderer et Johann-Philipp Palm, présents, soient exécutés dans les vingt-quatre heures qui suivront le présent jugement; que les nommés Mercklé, Kupler, Ienisch et Enricks, absents et contumax, soient saisis partout où se trouve l'armée française et le présent jugement exécuté à leur égard dans toute sa teneur; que la présente sentence sera traduite en langue allemande et imprimée dans les deux langues au nombre de six mille exemplaires pour être affichée et distribuée partout où besoin sera. Ordonne au rapporteur de faire exécuter ledit jugement dans tout son contenu. Ordonne en outre que le montant des frais de procédure et d'instruction soient à la charge des condamnés et soient prélevés sur tous leurs biens, meubles et immeubles, à la diligence de qui il appartiendra et par l'intervention des autorités compétentes.

*
* *

Schoderer et Palm avaient été reconduits, au milieu d'une garde nombreuse, à la prison civile. Le premier dut aux instances de Kremer, commissaire de police à Donauwörth, de subir un traitement moins rigoureux que Palm. Le libraire, enfermé dans un réduit mal éclairé par deux petites fenêtres grillagées, fut mis à la double chaîne et sous trois serrures.

Dans l'après-midi, Binot, Chapon et Himberger se rendirent auprès des condamnés qui entendirent, devant la garde assemblée, un peloton de quatorze soldats, lecture du jugement rendu. Schoderer pâlit. Palm resta impassible.

Palm dut songer, plus tard, qu'il n'échapperait pas au châti-

ment. Fort de cette volonté que possède à toute heure le soldat brave, il ne se laissa pas abattre par des appréhensions; il se considérait déjà comme un martyr de la patrie allemande.

Fier, il n'avait pas sollicité la protection des sénateurs de Nuremberg. La seule intervention qu'osèrent risquer ses compatriotes s'était produite le 20 août, dans une note que le Conseil d'Etat adressait à Bernadotte, et qui resta sans effet.

Pendant la nuit, les prières que disait le condamné furent entendues des sentinelles. Le jour venu, Palm demeura debout, appuyé contre le mur. Vers sept heures, le geôlier lui donna du lait. Après avoir remercié le pourvoyeur et bu, le libraire resta seul, dans l'attente d'un ordre.

Le président du conseil de guerre avait envoyé le 25, par un sous-officier de chasseurs, une copie du jugement rendu au major général. Dans la nuit, Berthier chargeait un aide de camp de porter à Saint-Hilaire l'ordre de faire exécuter Palm. Une pareille besogne répugnait au général français qui, déjà, avait refusé de recevoir deux députations venues demander, à sa porte, la grâce des condamnés; il chargeait le major Giess d'assurer l'exécution, et Giess prit sans tarder ses dispositions.

A dix heures et demie, le chancelier de la magistrature de Braunau, commandé au nom de Sa Majesté le roi de Bavière, l'adjudant-commandant Binot, le commissaire des guerres Bonnet, le greffier Chapon et le gardien chef de la prison se rendaient auprès du libraire. Et Palm apprenait de la bouche du chancelier qu'il serait fusillé trois heures plus tard. Binot l'autorisait à recevoir les secours de la religion et faisait prévenir le curé Thomas Poschl, auquel devait se joindre Michel Gropp, aumônier de l'hôpital. Palm s'entretint avec les deux prêtres; on lui enleva ses chaînes; il déjeuna, avant d'écrire, vers deux heures du soir, à sa famille :

Trésor de mon cœur, mes enfants bien-aimés.

Abandonné des hommes, mais non pas de Dieu, la cour martiale s'est prononcée après m'avoir fait subir deux interrogatoires au cours desquels on m'a posé des questions sur le point de savoir si je m'occupais de propagande d'œuvres politiques. J'ai répondu ce que je savais, que des œuvres semblables ont pu m'être adressées seulement par voie d'expédition, mais sans ma volonté et à mon insu.

Là-dessus, on m'a condamné à mort, étant sans défenseur. J'en ai demandé un, mais infructueusement; cependant, je le verrai devant Dieu.

Je te remercie mille fois, ma femme bien-aimée; trouve ta consolation en Dieu et ne m'oublie pas; je n'ai rien à dire dans ce monde, mais au delà d'autant plus.

Adieu à toi et à tes enfants, Dieu vous bénisse tous. Rappelle-moi au bon souvenir de mon beau-frère et ma belle-sœur et de tous les amis que je remercie de leur bonté et de leur amour.

Adieu encore, nous nous reverrons dans l'au-delà.

Ton mari affectueux et père de tes enfants :

Joh.-Phil. PALM.

Braunau, en prison, le 26 août 1806,
une demi-heure avant ma fin.

La lettre relue, fermée, remise au confesseur, Palm pouvait procéder à sa toilette. A 2 heures et demie, dix gendarmes entraient dans son réduit. Il demanda la faveur de pouvoir se rendre à pied jusqu'au lieu du supplice, sans avoir les mains liées; mais Giess avait ordonné que cette mesure de précaution fût prise.

Palm fut conduit entre deux rangées de soldats à la Richtplatz [1], un carrefour situé en dehors des glacis, devant la porte de Salzbourg, Là, un bataillon du 43e de ligne : 33 officiers et 851 hommes, se formait en carré pendant que des peletons de cavalerie patrouillaient dans la cité, et tandis que les canonniers se tenaient dans les forts auprès de leurs pièces, lorsque les habitants placés aux fenêtres osaient crier : Grâce!

Exactement à 3 heures, l'abbé Posch adressait ses dernières recommandations au condamné qui avait derrière lui une haute muraille et sous ses pieds un terrain ferme et couvert de gazon. Un sergent ôtait au libraire le chapeau et l'habit; ensuite, il lui bandait les yeux d'un mouchoir, et l'obligeait à mettre à terre le genou droit. Giess donnait enfin le signal de l'exécution.

Plus tard, Poschl donna ces renseignements : neuf sous-officiers, les plus vieux du bataillon français, se placèrent sur un rang et à six pas de Palm. Suivant les instructions du capitaine, au cri de : feu! trois coups furent tirés. Palm s'abattit. Il remua encore dans les liens. Ses cris, assez nettement articulés, annoncèrent les souffrances qu'éprouvait le malheureux; trois autres sous-officiers tirèrent. Le corps, traversé de six balles, ne donna plus qu'un dernier sursaut, car pour l'achèvement, deux sergents s'approchèrent, visèrent le crâne et terminèrent la sanglante besogne.

Devant le corps, les troupes défilèrent. Un service de police assura le transport du cadavre au cimetière catholique [2]. L'inhu-

[1] Ce terrain, formant à présent le jardin Hofbauer, est la propriété d'un aubergiste.

[2] Au cimetière de Braunau, les enfants de Palm lui élevèrent une tombe en 1823.

Sur la maison où il est né, à Schorndorff (Wurtemberg), une société

mation faite, Saint-Hilaire écrivit à Berthier que ses ordres étaient exécutés.

*
* *

Si Napoléon avait, le 5 août 1806, ordonné la mise en jugement des pamphlétaires, Berthier doit porter seul les responsabilités de la mort d'un homme qui méritait, autant que Schoderer, l'indulgence du major général de la Grande-Armée.

Pendant que Palm mourait à Braunau, le prince de Neufchâtel écrivait de Munich à Napoléon, sollicitant la grâce des autres condamnés. Il disait que les membres de la commission militaire, auxquels il venait de donner audience, considéraient Schoderer « comme plus malheureux qu'animé de mauvaises intentions ». Et il ajoutait : « Schoderer est un des meilleurs commerçants de la Bavière et très estimé; le roi de Bavière sera touché de la clémence de Votre Majesté à l'égard de ce malheureux. » Les mêmes appréciations auraient pu être portées au bénéfice du libraire de Nuremberg. Quant à Mercklé, il n'était épargné « que pour obtenir de lui des dépositions, relativement à Gaspart, de Stuttgart », accusé d'être l'auteur de la *Généalogie*.

Soutenu et recommandé par Léonard Kremer, Schoderer attendit à Braunau que la clémence impériale la touchât; elle ne se fit guère attendre; le 9 septembre, les ordres de Napoléon arrivaient à Munich; le même jour, Berthier écrivait à Otto, ministre de France :

Votre Excellence partagera sans doute le bonheur que j'éprouve à lui apprendre que l'Empereur, dont la clémence égale la grandeur, considérant que les nommés Joseph Schoderer de Donauwörth, Mercklé de Neckarsaulm et Frédérich Iesnich, principal commis de la veuve Stag d'Augsbourg, s'étaient plus particulièrement rendus coupables d'avoir colporté et distribué des libelles dirigés contre la personne de Sa Majesté, que ceux qui tendaient à soulever l'Allemagne contre les armées françaises, a approuvé le sursis apporté à l'exécution du juge-

patriotique fit placer en 1895 une inscription indiquant : « que cet homme bon et innocent mourut pour sa patrie en 1806. »

Au fronton de l'immeuble que le libraire occupait à Nuremberg, situé maintenant 29, Winklerstrasse, Louis I[er], roi de Bavière, ordonna de sceller une plaque de marbre dont l'inscription est : « Jean Palm, qui a logé ici, fut une victime de la tyrannie napoléonienne en l'année 1806. » Plaque posée le 29 avril 1842.

Enfin, le 26 août 1866, le bourgmestre de Braunau inaugurait dans le parc de cette ville, un monument, œuvre du sculpteur Conrad Knoll de Munich. Ce monument, élevé par souscription publique, représente Palm debout, tête nue, en costume de voyage, la main gauche appuyée sur la poitrine, la droite sur une colonne. Il a l'attitude d'un héros.

ment et que Sa Majesté a déchargé les dénommés ci-dessus de la peine prononcée contre eux par la commission militaire et m'a commandé de les faire remettre à leurs gouvernements respectifs pour subir la peine correctionnelle que leurs souverains croiront devoir leur infliger...

Et le major général, voulant justifier la trop sévère mesure qu'il avait prise contre Palm, ajoutait :

Quant au nommé Palm, dit Stein, libraire de Nuremberg, convaincu d'être le distributeur et le recéleur de tous les pamphlets, provoquant le peuple d'Allemagne à un soulèvement contre les Français et à l'assassinat, il a subi son jugement mérité sur les glacis de Braunau.

Berthier envoyait à Saint-Hilaire de nouvelles instructions. Ce général plaçait Schoderer, le 11 septembre, sous la garde de trois gendarmes, qui l'acheminaient vers Munich. Arrivé le 15 dans la capitale bavaroise, le commerçant fut détenu jusqu'au 6 octobre et renvoyé libre à Donauwörth.

Mercklé, que la commission militaire avait condamné comme contumace, voyait son écrou levé à la prison de Braunau le dernier jour de septembre. Conduit au fort de Hohenasperg, à 3 lieues de Stuttgart, il en sortit, grâcié par Frédéric de Wurtemberg, le 29 octobre 1806.

D'Ienisch, le protégé du baron d'Adrian, directeur de la police royale de Bavière, ne subissait, à Augsbourg, qu'une courte détention. Gaspart, marchand à Stuttgart, n'était pas inquiété. Quant aux libraires autrichiens Enricks et Kupler, la gendarmerie française ne pouvait aller les saisir dans le domaine de François II. Mais la mort de Palm, « qui a produit un exemple terrible », annonçait Berthier, bien loin d'effrayer les ennemis des Français, les portait, au contraire, à redoubler d'ardeur.

Le libraire Palm fut, par les Prussiens, considéré comme un martyr. Pour le venger, des centaines de volontaires se préparèrent à combattre, dont les défaites d'Iéna et d'Auerstaedt ne firent qu'aviver la rancune. Cette exécution, au lieu d'assoupir les révoltes, déposa dont l'âme allemande des germes que la culture patriotique fit plus tard éclore. Tant il est vrai que, parfois, même dans l'entraînement de la guerre, être clément c'est être deux fois vainqueur.

Edouard GACHOT.

UNE POÉTESSE OMBRIENNE

MARIA-ALINDA BRUNAMONTI[1]

Voici un livre très féminin, — c'est mieux que féministe. Ecrit sur les bords du lac de Trasimène, il reflète bien cette âme de mélancolie et d'art, lentement formée à l'Ombrie par tout son passage et par tout son passé, il nous enseigne, il nous charme, il nous émeut... Et j'ose à peine le présenter aux femmes de France, parce qu'il est écrit dans la mélodieuse langue du *si*, parce que le *traduire* sera peut-être un peu le *trahir* et, qu'en France, l'italien est si peu connu.

N'est-ce point pour nous faute et honte que de tant ignorer la langue de notre plus proche sœur latine, gardienne des trésors d'art qui sont l'orgueil de toute l'Europe méridionale, la langue que Pétrarque enseigna à la Provence et Dante au monde entier, cette langue, que nous devrions entendre et parler comme notre langue maternelle. Il n'est pas un Italien, pas une Italienne d'esprit cultivé qui ne pratiquent en français notre littérature, Certes, elle connaissait, elle aimait la langue française, cette poétesse de si grand talent et de si grand cœur que j'essaie de révéler aujourd'hui, cette Alinda Brunamonti, célèbre, à juste titre, dans toute l'Italie, en France presque ignorée.

Elle naquit en 1841, à Pérouse, où son père, Gratiliano Bonacci, était alors professeur érudit et remarqué au collège de *la Sapienza*; mais le pays d'origine de la famille Bonacci était cette ville des Marches, Recanati, patrie du douloureux poète Leopardi dont le culte demeura toujours vivant au cœur d'Alinda.

Elle n'eut pas d'autre maître que son père et trouva, auprès de lui, l'enseignement solide et profond qui convenait à la trempe supérieure de son esprit, tandis que cette Ombrie, qui allait devenir sa patrie d'adoption par son mariage, lui versait, avec

[1] *Ricordi di viaggio di Maria-Alinda Brunamonti, nata Bonacci*, dal suo diario inedito. (Barbera, editore. Firenze.)

l'amour de ses beaux ciels, de ses vertes collines, de ses claires eaux, les trésors de poésie et de beauté qui fructifièrent si richement dans son âme.

Ces impressions, elle les emporta à Recanati quand elle y suivit son père forcé, par la maladie, d'abandonner le professorat, en 1860. Avec ces impressions, elle gardait déjà dans son cœur l'affection pour celui qui devait être son mari, un élève de son père, le professeur de droit Pietro Brunamonti, descendant d'une illustre famille de Gubbio, et qu'elle épousa en 1868. La vie commune ne fit qu'attacher plus étroitement l'une à l'autre ces deux âmes de choix. Celui qu'elle qualifie d'homme « si sage, si tendre et si prudent (p. 359) », celui que, dans son journal, elle appelle affectueusement « il mio Pietro » fut toujours le confident de ses pensées, le collaborateur et l'arbitre de ses travaux.

Alinda publia à Florence, en 1875, son premier livre : *Versi*. Un second, *Novi canti*, parut à cita di Castello en 1887. En 1898, elle réunit en volume, sous le titre : *Discorsi d'arte*, les discours lus publiquement en diverses occasions. Enfin, aussi en 1898, paraît *Flora*, édition de la *Roma letteraria*.

C'est donc sous la forme poétique, — et dès les premières années de la jeunesse, — qu'eut lieu l'éclosion de son talent, sous une forme poétique, toute parfumée de mystique piété. Peu à peu, le sentiment de la nature se développa en elle et l'enthousiasme patriotique s'épanouit en lyrisme. Son Dieu, sa famille, ses amis, les beautés et les gloires de sa patrie, voilà ce qu'elle a aimé, chanté, servi. En 1898, elle préparait, sur l'invitation de la municipalité de Recanati, un discours pour le centenaire de Leopardi, quand la paralysie vint brusquement l'abattre. Une amélioration momentanée donna aux siens un court espolr, bientôt démenti par la nouvelle atteinte du mal qui l'emporta en février 1903.

Durant sa vie, cette amabilité familière, en elle si simple que, pour la qualifier, le mot même de *modestie* pourrait paraître prétentieux, avait semblé la préserver de l'éclat d'une grande renommée; morte, l'Italie comprit mieux quelle poétesse elle venait de perdre; une floraison d'admirations germa sur sa tombe, on rechercha avidement toutes ses œuvres, et c'est pour répondre aux vœux ardents du public, que l'inconsolable ami de sa vie, « il suo Pietro », a ouvert les cahiers de son journal intime pour y prendre les Souvenirs de voyage qu'il nous donne aujourd'hui.

Dans une touchante préface, il nous confie les hésitations, les scrupules qui l'ont d'abord arrêté. Ce *Journal* n'était pas destiné au public, l'auteur le dit elle-même au début : « C'est mon Journal que j'écrirai, ces cahiers seront mes confidents, les dépositaires

de mes pensées. Ils sauront tout, se souviendront de tout, et seront chargés de conserver tout *discrètement*, *dans le secret. Ici, j'écris pour moi seule;* ce sera mon album d'artiste où je recueillerai exactement les portraits ou les caricatures, les ridicules, les ébauches, les descriptions, tous mes jugements intimes sur les livres, sur les choses, sur les hommes et sur la vie ».

Ecrits dans une *prose de poète*, aussi richement modelée que le sont ces essais de peinture auxquels se complaisent parfois les sculpteurs, Alinda s'y révèle à nous avec sa nature ardente et bonne, son esprit curieux, nourri d'études fortes, — tant littéraires qu'artistiques ou scientifiques, — son amour pour la souveraine beauté de Dieu et pour l'harmonie des choses, cette charmante pointe d'*humour*, cette amabilité simple et *bon enfant*, et surtout ces douces vertus familiales qui l'ont rendue mère si tendre, épouse modèle, et ont fait dire d'elle à l'un de ses plus enthousiastes admirateurs, Andrea Maffei, qu' « elle sut, dans un aimable mélange, tresser avec ses lauriers, les roses, cette jolie moisson réservée d'ordinaire aux chères mains des femmes, et faire ainsi de sa maison l'asile de l'amour, de l'harmonie, de l'art et du bonheur ».

*
* *

Quelques extraits, dans lesquels Alinda va parler elle-même, aideront à la faire mieux connaître. Artiste avertie, elle se complaît dans chacun des lieux qu'elle traverse, à la visite des églises, musées, pinacothèques; et, de ces chefs-d'œuvre si nombreux dans les villes italiennes : Padoue, Venise, Milan, Arezzo, dans les Marches, dans toute l'Ombrie, elle nous donne de vives descriptions, des critiques éclairées et neuves. Néanmoins, dans les extraits qui vont suivre, et puisqu'il faut nous borner, nous choisirons, de préférence, des morceaux familiers, propres à nous montrer notre héroïne sous un jour plus intime et plus personnel. Deux ou trois citations seulement pour témoigner de son sentiment artistique, où le goût informé s'enrichit d'une philosophie toujours haute et suggestive.

Sur le dôme de Milan :

Autour de l'immense édifice du Dôme, bruit, nuit et jour, une marée mouvante de foule et de voitures, et brille toute l'élégance de l'heure présente. Ce dôme antique est le pivot séculaire du mobile tourbillon. Ce dôme cristallise les siècles. Les saints de pierre, posés sur le faîte, regardent les pauvres générations qui se fatiguent à vivre un instant, et passent, sans retour. Ces saints, là-haut, voient toutes les modes, autour d'eux, triompher et mourir dans les profondeurs de la place; ils entendent les bourdonnements de la politique, ils ont

entendu la fusillade des cinq journées, ils assistent à tout le vulgaire charivari de notre époque. Mais ils n'ont plus rien à dire au peuple qui passe, et préfèrent s'entretenir avec les palombes sauvages qui font paisiblement leur nid sur les corniches de l'édifice. Les colombes habitent ainsi les plus grands monuments de l'Italie, avec la même tranquille indifférence qu'un petit colombier de campagne; elles savent s'y créer la solitude et la liberté; et quelle est la créature humaine assez heureuse pour leur ressembler? (p. 82).

Sur la façade reconstruite du dôme de Florence :

O vision! ô splendeur! ô candeur! ô art antique, repris et retravaillé par les modernes avec infiniment de délicatesse et d'amour! ô siècle décadent, matérialiste, sceptique, railleur, réaliste, positiviste, simiesque, je te pardonne tous tes péchés, puisque, avant de mourir, tu es redevenu un instant, pur, simple, adolescent trécentiste avec Giotto, avec Dante, avec ton peuple florentin (p. 116).

De Florence, sur la *Pietà* de Michel-Ange :

... Jésus-Christ jette ses bras, comme s'il voulait tout appeler sur son sein. Ce mort, abandonné et sinueux, a, dans les lignes de sa tête, la beauté d'Abel, mais c'est un Abel qui ressuscitera, un mort puissant. L'arrangement de la chevelure, et la douce figure reposée près du sein maternel disent beauté et mystérieuse promesse de réveil, pour Lui et pour les autres. On voit que la douleur même des trois qui le supportent est une pitié non dépourvue d'espérance; ils ne se sentent pas abandonnés de celui même qui s'abandonne entre leurs bras; celui qu'ils soutiennent les soutient. Ils regardent l'injuste souffrance, l'immense, l'amoureuse souffrance de l'innocent, mais, dans l'arc de leurs sourcils, dans l'expression variée des trois fronts, on devine que tous savent qu'ils le reverront vivant. Ceci convenait bien à Jésus, et Michel-Ange le savait, parce que, dans la hardiesse un peu païenne de son époque, il était profondément chrétien. Son Christ Jupiter, figure nue du Rédempteur, et son Dieu tonnant de la Sixtine, furent des aberrations, où l'auteur s'était laissé séduire par son art, plutôt que conduire par son sentiment (p. 162).

Cette âme, si intelligemment ouverte aux beautés des arts plastiques, sentait aussi la musique profondément, et, si l'on peut dire, dévotieusement. A Orviete, elle assiste à une messe funèbre de Verdi, chantée par des artistes de premier ordre, et voici les impressions qu'elle note sur son *Journal*, comme en s'excusant, car « parler de cette musique, ce serait la profaner; en décrire la douceur profonde, la terrible majesté de sons, ce serait vouloir ravir le rayon d'une étoile pour en voir la composition » (p. 314).

... Dans le *Dies iræ*, des inspirations formidables; certains coups profonds de tambour ou de trompette semblent monter des abîmes souterrains, ou descendre des espaces de l'air; des voix pleines de larmes s'élèvent dans le *Recordare, Jesu Pie*. Les flammes acérées

descendent sur les maudits en notes qui stridulent, déchirantes, croissant en un vacarme sinistre; tantôt on croit voir briller des éclairs; tantôt les ténèbres vous environnent. Là-haut, le ciel s'entr'ouvre avec de fuyantes vibrations de voix suaves, des accents dilués de violons, et, en bas, s'entr'ouvre l'abîme avec des sanglots, éclatant soudain, et se taisant, et reprenant, plus désespérés. Puis, brusquement, le silence. Et l'assistance demeure suspendue, comme fascinée par ces visions successives. Je ne comprends pas comment la foule peut applaudir. L'applaudissement me semble une profanation et, à vrai dire, ceux qui applaudissent le plus sont ceux qui comprennent le moins. Voulez-vous une preuve? La voix angélique de Marconi se prolongeait, diminuant en un gémissement plaintif, suave, infiniment triste, peu à peu se perdant jusqu'au silence. La foule a osé applaudir à cette plainte avant qu'elle ne fût finie, avant que les cœurs ne l'eussent bue tout entière; elle a osé rompre ce fil subtil et lumineux, cet impondérable fil d'or, le briser, par la vulgarité des claquements de mains, et l'aboiement des « bravo » de son stupide enthousiasme. Un maître de musique, près de moi, s'est levé tout droit, à l'encontre de cette foule, et, la regardant rageusement, il a crié : « Mais, pour Dieu, laissez-le au moins finir ! » (p. 314).

Nous avons parlé de la philosophie élevée et chrétienne d'Alinda; elle se montre bien dans ses réflexions sur le musée égyptien de Florence :

... Plusieurs choses m'ont impressionnée, et, par dessus tout, l'importance qui a été donnée à l'expression de la beauté du regard, quand l'Egypte fut parvenue aux premiers siècles du christianisme. Alors, la foi en l'immortalité de l'âme, a, dans la représentation du corps humain, fait négliger la beauté de la forme, et, dans les images, on a surtout mis en lumière la partie la plus spirituelle du corps, la pupille, où semble se montrer l'âme. L'antique immortalité de l'Egypte était, dans l'esprit des multitudes, plus matérielle que spirituelle; de là, le choix des objets ensevelis avec le mort, la quantité, plus ou moins considérable, de figurines qui, avec des vœux appropriés, devaient, dans l'autre vie, assumer en place du mort et pour lui, les travaux de l'expiation... en vue d'obtenir la Béatitude; de là, l'importance excessive donnée à l'embaumement et à l'embellissement du corps, le soin de le renfermer dans des boîtes de sycomore peintes, pour qu'il se trouve, au réveil, entier et adorné (p. 143).

Durant ses séjours à Recanati, le souvenir de son grand concitoyen, Leopardi, accompagne chacun de ses pas. A son sujet abondent les réflexions et les anecdotes. Nous ne pouvons résister à détacher d'un passage qu'il faudrait citer tout entier, ce fragment, si plein de sagesse et de pitié inspirée par les infortunes du *sombre amant de la mort*, à propos des infirmes, des déshérités qui, par le blasphème, croient adoucir leurs souffrances :

... Triste réconfort, remède insensé qui ne fait que grandir leur infortune. Mais où donc est le cœur pieux et bon qui n'est touché par la pitié? Et pouvons-nous croire que Dieu ne la ressentira pas?... Le

seul soupçon que les autres peuvent railler une de nos infirmités, nous rend acerbes, en nous persuadant, souvent à tort, d'une mauvaise intention chez ceux qui nous regardent. Aussi, connaissant la défiance naturelle qui existe, chez ceux dont la pauvreté s'aggrave de disgrâces physiques, le monde, sot et cruel, accroît leur misère en les tenant pour méchants, parce qu'ils sont *marqués par le Christ*. Et c'est la vraie bassesse, celle qui s'arme de haine et de mépris, vis-à-vis d'un pauvre contrefait, rendu aigri et acerbe, tandis qu'elle craint, adule, souvent même admire, un méchant, orgueilleux, content de lui et de belle apparence (p. 246).

Quelle subtile et mélancolique vérité dans la remarque suivante, à Foligno :

Quand nous rappelons les choses de notre adolescence, nous nous enfonçons dans une grotte azurée, lumineuse, pleine d'enchantement, mais faite pour nous seul. Les autres n'y trouvent que de l'ennui et de l'ombre. La faculté de s'attendrir, en ce cas, ne se transmet pas; pas même à ceux qui nous sont le plus chers (p. 292).

Dans les souvenirs de cet esprit si actif et si sensible aux beautés de la nature, de cette âme toute vibrante de poésie et d'art, les descriptions abondent, presque toujours s'achevant sur une note de philosophie douce et religieuse.

A Sinigaglia, sur le bord de la mer, elle écrit :

14 août 1885. — Le flot est taquin, et, tandis que je marche sur la plage, il vient me lécher les pieds et me les baigner en une douce surprise. Chaque houle laisse sur le sable très fin un hiéroglyphe différent, comme une ligne délicatement découpée, au moyen de laquelle le brisant se dessine lui-même. Et puis, ces lignes s'embrouillent, se superposent, s'effacent et se dessinent de nouveau, toujours variant, ainsi que l'inhabile et joyeuse calligraphie d'un enfant, barbouillant doucement des pages blanches sur le bureau de son père. Pourquoi la pensée de l'enfant me revient-elle toujours, quand je regarde la mer calme? Quel mystérieux rapport entre l'innocenee de la nature et l'innocence de l'homme! Oh! vie de l'onde, ô vie humaine! ô futures tempêtes de l'âme et de l'océan! (p. 220).

Terni, septembre 1878. — Nous sommes montés à la Cascade dont, à une grande distance, on voit la fumée, et on entend le grondement. Elle est trop connue pour que j'en fasse la description. Mais on nous a raconté que jamais peintre ou poète n'ont vu de plus belle chose que cette cascade, sous la terrible glace de l'hiver dernier. L'immense poussière d'eau était changée en une superbe et scintillante poussière de diamants, solidifiés sur les roches noires et les mousses. Les arbres tendaient leurs rameaux dénudés, tout alourdis de cristaux, qui ressemblaient à des candélabres en verre de Venise. A la clarté de la lune, les petites branches brillaient, irisées, leurs lamelles de glace tintinnabulant au vent. Les buissons, touffus, rigides, tels des fruits glacés au sucre, montraient un peu de leur vie verte sous la robe de verre; c'était une fête de glace, un paysage d'albâtre (p. 282).

Maria-Alinda eut un cœur chaud, tendre infiniment, d'une tendresse qui se trahit et s'épanche dans les moindres propos :

C'est une triste chose que de descendre l'escalier d'un ami cher, qui vit en pays lointain, qui est vieux et de santé frêle (p. 147).

Et celle-ci, tandis qu'on la fêtait après des succès obtenus dans une lecture publique :

Florence, 1er *mai* 1890. — J'écris tout ceci non par vanité, mais par complaisance d'affection. Je n'aime pas la louange pour la louange, mais pour la bienveillance qui l'accompagne, si elle l'accompagne. Celle-là, seule, est précieuse et me touche le cœur. C'est un si grand bien que d'aimer et d'être aimé (p. 170).

Nous trouvons à chaque page des notations intéressantes, des observations, pleines d'humour et de vérité, sur les choses et les personnes :

Je crois que l'improvisation est un don très beau, noble et rare, de quelques heureux esprits italiens, mais je ne crois pas à la durée de la poésie improvisée. L'improvisateur est un phalène, un petit papillon nocturne qui bat rapidement des ailes au traître grand flambeau traditionnel de l'art. Il ne s'y éclaire pas, mais s'y consume et meurt tout entier (p. 145).

A Bevagna, en promenade solitaire :

Parfois, quand je suis seule, je chante, parce que le chant me semble l'unique manière raisonnable d'entrer en rapport avec les choses. Si les gens vous entendaient converser avec les arbres, avec les oiseaux, ils vous prendraient pour des fous. Au contraire, en chantant, je puis dire à eux et au ciel, et à Dieu : « Je vous aime, je vous aime! » Et le leur dire tout haut, joyeusement, sans scandaliser personne (p. 342).

Si l'on veut être édifié sur les idées sociales de notre poétesse, qu'on lise ce joli passage concernant les ouvriers de la terre. Le roi Humbert vient visiter la ville d'Orviete, on va à sa rencontre en procession :

Orviete, 9 *juin* 1891. — J'ai vu avec un grand plaisir la bannière des campagnards et, à la suite, en habits de fête, un groupe d'agriculteurs. C'est une belle et bonne chose, que le travail de la terre soit honoré. En certains pays, *la ville* regarde les campagnards avec hauteur et dédain, comme des sauvages.

... Ici, à Orviete, ils prennent part aux réjouissances et font bien. Quelle fraternité humaine est plus noble que celle entretenue avec cette caste modeste à laquelle nous devons le pain? Pour moi, après le métier du soldat qui défend notre terre, vient immédiatement, en importance et en honneur, le métier de celui qui la cultive...; entre toutes ces mains d'ouvriers que j'aime à presser dans la mienne, la plus calleuse, la plus noire, est celle qui me semble la plus noble p. 325).

Un amusant et gracieux récit nous révèle ce que pensait du

féminisme outrancier cette femme, qui sut rester très femme, en portant si haut l'intellectualité de son sexe.

Après une lecture publique qu'elle avait donnée à Florence, à l'occasion d'une exposition, devant tout ce que la ville comptait d'esprits éclairés, devant les étrangers, venus en nombre, au milieu des applaudissements et des succès, elle est réunie avec d'autres personnes, le soir; on prend des glaces. La marquise X., de Milan, et d'autres grandes dames, au milieu de leurs compliments, s'exaltent sur le rôle, sur l'influence des femmes :

La Milanaise, avec d'autres dames, affairées, bavardes, gesticulant à grands tintements de bracelets, discutaient sur l'avenir de la femme.

Elles projettent de former une vaste association avec congrès annuels de membres venus de toutes les villes d'Italie et demandent à Alinda sa coopération.

Je souris un peu et répliquai : « Mon Dieu, chère signora, c'est que ma vie de famille et d'étude m'interdit de sortir trop souvent de la ville provinciale que j'habite. Je ne pourrais prendre part à ces congrès sans déranger l'ordre de la maison et de mes travaux; si j'interrompais mes habitudes, je serais incapable de rien produire. — Mais seulement par lettres, vous pourriez nous conseiller et nous aider. — Par lettres... oh! croyez-moi, Madame, on fait peu de chose et on s'entend mal; il y faut la présence et la discussion. »

Je pense que le projet de société et de congrès a dû finir avec le sorbet (p. 171).

Il nous reste à envisager « la Brunamonti » sous deux aspects qui furent les caractéristiques de sa personnalité, à la fois très simple, et pourtant chercheuse d'idéal, et religieuse profondément. Voici d'abord une seule petite narration, un joli tableau de genre, prouvant en elle le don de voir et de penser, appliqué aux choses familières :

En voyage pour Sinigaglia.

9 *août* 1885. — A la station, monte un honorable en jaquette de toile et chapeau de paille, le *panama* ombrage les fronts pensifs et chargés de soins de toutes nos fortes têtes italiennes; montent aussi des jeunes filles voilées, simples et élégantes; des enfants, remuants et tapageurs qui, à peine en wagon, ne réclament que deux choses : manger et regarder par la portière. Pour conquérir une portière, il faut marcher sur les pieds à tous les voyageurs, y compris l'honorable, qui lit le journal. Un des enfants, revenant de la portière vers sa mère, broie les cors d'un monsieur qui somnolait et qui se réveille, rouge et grognon. L'enfant retourne à la portière et, de ses petits pieds, souille la robe foncée d'une dame maigre que je conjecture être une vieille demoiselle; la mauvaise humeur avec laquelle elle retire sa robe empoussiérée prouve bien qu'elle n'est pas *une maman*. En face, une sœur de charité regarde, et, pour sourire doucement aux enfants, détourne un instant de sur la campagne ce long regard contemplatif

qui contient une prière et toute la suave et patiente résignation de sa vie de sacrifice (p. 214).

Citons, pour clore cette petite étude, deux passages qui feront connaître cette âme religieuse et croyante. Pour elle, la principale gloire de l'Ombrie, si riche de merveilles, c'est saint François d'Assise :

L'Ombrie ne doit se glorifier de rien autant que de son *Poverello*. Par lui, l'Ombrie est grande et sacrée. Elle est comme une nouvelle Galilée, d'où est venue une seconde image de Nazareth. Du Trasimène à l'Alverne, des Apennins de Gubbio au Monteluco de Spolete, elle est toute entière au sanctuaire de saint François. De même que vinrent les mages de l'Orient, apportant de l'or et des essences à la crèche de Bethléem, de même sont venus les arts d'Italie, pèlerins sacrés, pour honorer et embellir de leur splendeur la colline d'Assise. C'est sur la tombe de saint François que Dante et Giotto inaugurèrent le réveil des arts latins.

L'art ombrien, chaste, simple, angélique, est fils du F. François. Il a sa grâce de tourterelle; son amour pour cette nature sauvage, recherchée des ermites; il a ses élans de tendre passion pour la virginale beauté de Marie, et pour la physionomie humaine et divinement miséricordieuse du Christ. Les beaux anges que peignaient Pietro Pérugino et Giovanni Spagna montaient et descendaient dans ce ciel, visible aux yeux de saint François (p. 296).

A Recanati :

1er *septembre* 1891. — Ce soir, j'ai apporté une couronne à mes chers morts, au cimetière. Tout le paysage se décolorait au milieu du doux crépuscule et, dans la cellule souterraine où dorment quatre bien-aimés de mon cœur, c'étaient les ténèbres, et une humidité pénétrante. O vous, qui ne croyez pas en Dieu, ne sentez-vous pas un frisson de fièvre vous saisir, en regardant un sépulcre?... Merci, Seigneur, d'avoir permis que je croie à la lumière éternelle et à la perpétuelle paix! Je me suis agenouillée sur l'herbe et j'ai regardé la première étoile s'allumer dans le ciel. Quand la nuit sera tout à fait venue, les étoiles resplendiront par milliers. A l'heure sombre de la douleur et de la vieillesse, l'espérance en Dieu, qui brille aujourd'hui, timide et comme diminuée dans le crépuscule mondain, se multipliera en mille lumières immortelles. Le monde disparu, nous nous sentirons devenir célestes, avec vous qui l'êtes déjà, ô chères bonnes âmes de mes morts (p. 257).

Je termine mes citations par cet acte de foi et d'amour, par l'envolée de cette belle âme vers l'infini. Aurai-je réussi à la faire connaître et à la faire aimer elle-même? Je le souhaite ardemment, et aussi d'avoir suscité des lecteurs à son beau livre qui, dans un siècle de matérialisme féroce, et plus dangereux parce qu'il se dissimule aujourd'hui sous une spiritualité fausse, ne peut qu'élever les âmes vers le pur idéal de la beauté et de l'amour.

B. DE PUYBUSQUE.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

Un grand trou très cher. — Une voirie qu'on ne nous envie pas. — Les fossés du Louvre, et ses « pieds de pierre ». — La paix de Charlemagne. — Un bruit controuvé : l'enlèvement des Plantagenets de Fontevrault. — La croix de Sarah. — Un coup fourré de M. Briand. — Les *Trois Toisons d'or*. — L'ordre de La *Réunion*. — L'ordre du *Mérite*. — L'incident du *Foyer* à la Comédie-Française. — Le « classicisme de l'argot ». — Les métamorphoses du jour. — Comment un défaut est érigé en qualité. — Le vice en dentelles. — Les étalages de certains libraires au point de vue sanitaire. — La distribution de prix au collège Stanislas. — Le sacrifice du fonctionnarisme. — La troisième *Semaine sociale* à Dijon. — Son programme social. — Numérateur facultatif, dénominateur obligatoire. — Une revue du pays messin : l'*Austrasie*. — *Joseph Autran*, par MM. Moncey et Eustache. — Poète et critique. — Le nouveau recueil de sonnets de M. Stephen Liégeard. — Souvenirs de Salamanque. — L'*Epouse parfaite*, par Fray Luis de Léon, traduit du castillan par Mme Jane Dieulafoy. — M. Rousse.

Paris, c'est un grand trou très cher. C'est l'impression qu'on éprouve quand on y revient après quelques semaines passées dans le légendaire « petit trou pas cher ». Très légendaire, en effet; car la civilisation vous suit avec rage, elle vous devance, elle vous écrase de ses automobiles, vous broie sous ses pistons, vous assourdit de ses musiques, vous aveugle de ses « incandescences »..., et vous laisse en panne dans ses ascenseurs. La nature est vaincue. L'artificiel exulte. Heureux les pays où l'on n'arrive encore qu'après trois heures de diligence, qui n'ont ni tramways, ni funiculaire, et où l'on ne va pas, au hasard des routes, mais parce qu'on y veut aller! Ils deviennent de plus en plus rares, et, suprême inconscience du vrai bonheur, ils rêvent, eux aussi, d'entrer « dans le mouvement! » et de devenir, à leur tour, très chers. C'est leur façon d'aspirer au bien-être, et on ne les convertira pas!

Mais, quoi qu'ils fassent, des Pyrénées au Tyrol, ils n'atteindront pas de sitôt les sommets de la gloire parisienne. La pauvre capitale! Un de ces jours, on ne la retrouvera plus. Elle aura disparu dans les excavations dont le sol est criblé. Il y a encore les monuments qui maintiennent les lignes de sa silhouette. Mais ses chaussées furent certainement et seront sans doute; pour le moment, leur nombre diminue sans cesse. On n'a pas idée de la voracité des entrepreneurs parisiens : il leur faut, à la fois, des kilomètres de voies barrées. Les étrangers, qui ont remplacé les indigènes à l'intérieur de nos fortifications, doivent avoir une fière idée de notre voirie : c'est à ne pas savoir où mettre le pied. A la lettre, nous n'avons plus qu'un petit pied à terre!

Pour comble, comme s'il n'y avait pas assez de puits, de tranchées, de cahutes en planches au coin des rues, et de vrais châteaux de bois avec échauguettes et machicoulis, où se tapissent les chantiers du Métropolitain, il est question de creuser des fossés devant le Louvre! On dirait vraiment que nous avons la hantise de la culbute, et que nous tenons à avoir des fossés pour tout le monde. Car c'est une question qui occupa, tout récemment, la presse que de savoir s'il fallait ou non, restituer au Louvre son aspect primitif. Les gens compétents nous firent savoir que le vieux palais de nos rois avaient des fondations solides, comme on n'en fait plus, et si belles, si belles que c'était pitié de les cacher sous terre. Quand un être humain est doué d'assises majestueuses, il les escamote de son mieux à l'aide des multiples trompe-l'œil du costume. Mais un monument n'est pas soumis aux mêmes lois de la bienséance, et ce qui se cache ailleurs, chez lui on veut le découvrir : nos architectes sont sans pitié. Donc redonnons au Louvre son aspect primitif, et admirons, puisqu'on y tient, ce que Victor Hugo n'eût pas manqué d'appeler, comme dans *la Nuée*, ses « pieds de pierre ». Seulement il y a un malheur pour ce projet : cet aspect primitif, le Louvre ne l'a jamais eu! Le terrible fureteur qu'est M. Montorgueil en administre la preuve sans réplique. Perrault avait d'abord prévu un fossé : ceci n'est pas un conte, car il est vraisemblable que cette superbe maçonnerie, relevée de bossages et couronnée d'une grecque, n'était pas destinée à être enfouie, et certain dessin de Blondel — unique il est vrai — en fait foi, en montrant le Louvre tel qu'il aurait dû être. Mais le fait historique, corroboré par tous les documents graphiques de l'époque, est que le Louvre fut, à sa base, dès l'origine, ce que nous le voyons aujourd'hui. Le fossé

fut prévu, il ne fut point fait. L'événement survient à bien d'autres choses plus importantes qu'un fossé!

On saura donc gré à l'architecte officiel d'avoir momentanément donné de l'air à ces admirables fondations. Mais il n'y a plus maintenant qu'à refermer le tombeau, je veux dire le sol.

Du moins n'en aura-t-on rien enlevé! Ce sera une incontestable supériorité sur les opérations analogues dont on « honore » un peu trop souvent, depuis quelque temps, les cercueils de morts illustres. Ne vient-on pas, pour la troisième fois, de déranger Charlemagne? Et combien souvent a-t-on considéré, palpé, photographié, pesé, mensuré les ossements de celui qui devait être et qui n'est pas Louis XVII? Encore, dans ce dernier cas, il pouvait y avoir, le première fois, un intérêt historique, au milieu des tâtonnements où se perd la question de la survivance de l'enfant martyr. Mais Charlemagne? Pourquoi troubler sa paix séculaire? Bien mieux, on l'a dépouillé des somptueuses draperies où l'avait enveloppé Barberousse, si je ne me trompe. Pour quel motif? Pour en étudier le tissu, et préparer pour de futures cérémonies un manteau d'étoffe semblable? Il est certain qu'on n'en trouverait pas de pareille à la Belle Jardinière, et que, sans bluff d'aucune sorte, on pourrait dire que la maison n'est pas au coin du quai. Mais, encore une fois, quel argument suffisant peut-on faire valoir pour justifier de telles profanations? Sur Charlemagne mort, l'Eglise qui la disait déjà depuis des siècles, avait formulé sa suprême prière : « Qu'il repose en paix! » Les monarques ont-ils besoin de palper le crâne du premier empereur d'Occident, comme Hamlet celui de Yoorick, pour être sûrs de ce qui les attend?

Rien ne préserve de ce ballottement posthume les têtes couronnées; quand on ne peut s'attaquer à leurs restes, on s'en prend à leurs statues! Témoin les quatre statues des Plantagenets à Fontevrault. Après une odyssée qui ne compta pas moins de douze ou treize voyages ou déplacements, elles nous restent, et la Société archéologique de Newcastle s'honorait elle-même en protestant contre l'information du *Daily Chronicle* où, pour la première fois, avait paru la plus récente annonce de l'exode projeté. Tour à tour Louis XVIII, Louis-Philippe et Napoléon III avaient, autrefois, cédé aux demandes des anciens sujets anglais des rois angevins. Toujours les protestations fidèles des compatriotes d'Henri II et de Richard Cœur de Lion obtinrent qu'on laissât à Fontevrault ces effigies, seuls restes que le vandalisme ou l'incurie des générations précédentes eussent épargnés. Aujourd'hui les érudits anglais eux-mêmes conviennent qu'ils ne sauraient en

réclamer le transfert. M. Walter S. Corder, membre de la Société d'archéologie de Newcastle (particulièrement intéressée à la question parce qu'Henri II Plantagenet construisit le château de Newcastle), écrit : « ... Je ne crois pas que l'opinion publique en France approuverait le don à l'Angleterre de reliques si intimement liées, par sept siècles, à l'histoire de l'Anjou et de ses grands comtes — qui furent aussi rois d'Angleterre. » M. Richard Green, de son côté, avait rappelé que l'Angleterre fut redevable de son unité nationale et de sa grande Charte à un pouvoir exercé sur elle par des Français. Combien y a-t-il de Français qui en aient pris conscience, même à la lumière de « l'entente cordiale »?

En passant, M. Corder rectifie, d'ailleurs, une fausse attribution faite assez couramment. Ce n'est pas la reine Bérengère, femme de Richard, qui est à Fontevrault; la reine Bérengère est au Mans, où elle fut enterrée. C'est Isabeau d'Angoulême, femme de John Lackland, dont la statue est voisine de celle du fameux roi. L'autre statue de femme est celle d'Eléonore, ou Aliénor de Guyenne, femme d'Henri II. Voltaire en a dit pis que pendre, mais on sait qu'il avait l'amplification facile. La réalité suffit, et c'est Gaston Paris qui la juge finement en ces termes : « Aliénor avait le goût le plus vif pour tous les plaisirs et aussi pour ceux de l'esprit. » Ce mot m'en rappelle un autre du duc Albert de Broglie. On lui demandait son opinion sur une grande dame dont je tairai le nom. Il se tut d'abord, puis, très simplement, bredouilla : « Il y a des vices qu'elle n'avait pas! »

Je me garderai bien, ai-je besoin de le dire, de chercher là une transition pour parler d'une autre femme célèbre dont la chronique mondaine s'occupa beaucoup aussi, ces temps derniers, et qui provoqua un conflit entre M. Briand et le Conseil de la Légion d'honneur. Notre ministre de l'instruction publique avait formé le projet de décorer Mme Sarah Bernhardt. Refus du Conseil de l'ordre. Insistance du ministre. Nouveau refus. Nouvelle insistance dans la presse et, dit-on, au conseil des ministres. Puis le silence. On aurait pu, sans doute, commencer par là, et ne pas rendre public un échec auquel on eût dû s'attendre. M. Briand n'est pas Breton pour rien. Il tenait à son idée. Mais il joue de malheur. Il veut séparer l'Eglise de l'Etat, et il « ignore » le Pape. Il veut, si l'on peut dire, établir sur une question de fait un concordat avec le Conseil de la Légion d'honneur, et il néglige de s'assurer préalablement des dispositions du Conseil! Ce Breton est digne d'être Italien : *Farà da se* semble être sa devise. Il y en a de meilleures, et il l'éprouve!

Quant à la question, qui fit couler des flots d'encre, de la décoration à attribuer à la grande actrice, elle me semble très simple et le Conseil l'a élucidée lui-même fort clairement dans des notes évidemment émanées de lui. Son refus ne vise nullement la qualité de comédien : d'autres ont été décorés à ce seul titre-là, et non pas, comme on l'avait cru jusqu'ici, parce qu'ils professaient au Conservatoire ou ailleurs. Il est acquis aujourd'hui qu'on décore les acteurs. Il y a donc d'autres motifs, d'ordre commercial, a-t-on dit, la tragédienne ayant dirigé elle-même des exploitations théâtrales. Il est vraiment fâcheux que l'imprudence d'un ministre ait jeté cette affaire dans le domaine public. Et, si le Conseil trouve dans une situation qu'il connaît, certainement, mieux que personne, des motifs à une telle obstination, on serait mal venu de vouloir, en l'espèce, tout recouvrir du manteau de la tragédie, quelque noblement qu'il soit drapé. On peut vivre sans être décoré! Et maintes personnes, sans doute, méritent maintenant la croix qui ne la peuvent obtenir. Quoi d'étonnant que la Légion d'honneur ait son point d'honneur? Le proverbe dit : « A tout péché miséricorde », mais il ne parle pas de la croix!

J'imagine que Napoléon, s'il voit, de là-haut, ce qu'on a fait de sa chère Légion, doit bouillonner malgré les convenances! Il avait bien spécifié que, dans la vie civile, ne pourraient ambitionner la croix que ceux qui auraient rendu de grands services à l'Etat « dans les questions législatives, la diplomatie, l'administration, la justice ou les sciences ». Il n'avait même pas parlé des arts, encore moins des tournées théâtrales! Mais, convenons-en, il y a encore tant d'autres mérites aujourd'hui consacrés, et qu'il eût répudiés! Imagine-t-on, par exemple, qu'il eût décoré le « publiciste » Bouffandeau et cravaté Cornélius Herz?...

Lui-même, pour « soulager » la Légion (ce sont ses propres expressions), créa deux autres ordres vers la fin de son règne. D'où il appert que, de tout temps, on a eu besoin d'ordres de soulagement! Et comme l'Empereur n'avait à sa disposition aucun Nicham, ni Etoiles de Bénin, Zanzibar et autres lieux, il avait, tout bonnement, créé l'ordre des *Trois Toisons d'or!* Quand on prend des toisons... « Ce sera, disait-il, mon aigle, aux ailes éployées, tenant suspendue, dans chacune de ses serres, une des Toisons antiques qu'elle a enlevées (à l'Allemagne et à l'Espagne) et elle montrera fièrement en l'air, dans son bec, la Toison que j'institue. » C'est à Schœnbrunn, le 15 avril 1809, qu'il signa le statut.

Mais cela ne lui suffit pas. Le 18 octobre 1811, après avoir annexé la Hollande où son frère Louis avait institué l'ordre de l'Union, il s'annexa, après le pays, l'ordre, en le débaptisant. Et ce fut l'ordre de la *Réunion* destiné à remplacer les divers ordres existant dans les pays successivement réunis à l'Empire [1].

Evidemment, on ne pourrait conseiller à notre gouvernement de reprendre cette dernière institution. La Réunion n'est pas son fait, au moment où il est féru de désunion. Mais la multiple *Toison*, combien elle serait symbolique! Avec toutes nos dépouilles qu'il amasse, que de décorations il pourrait octroyer à tous les chevaliers de son industrie! Cette toison serait noire comme il sied à une toison cléricale, et la voyez-vous maculant les plastrons des Buisson, Brisson, Combes et autres grands chasseurs de moines et de bonnes sœurs? Ce serait un peu austère, mais si éloquent!

Au lieu de cela, on prépare un ordre du *mérite* tout court (à moins que ce ne soit du mérite *civil*), afin de restituer aux rois et sultans « protégés » leurs décorations dont jusqu'ici disposait le ministre des colonies. Ce *mérite* remplacerait toutes les médailles commémoratives, coloniales et analogues. Le difficile c'est de s'entendre sur la répartition entre les divers ministères! Quel est celui qui « méritera » davantage? Sombre énigme où disparaît momentanément le projet. Mais j'espère bien sincèrement qu'il sera réalisé. Qu'est-ce que cela peut faire à ceux que ne tente pas le ruban? Et les autres en éprouveraient tant de plaisir! Cela vaudra encore mieux que de chercher noise au prochain. Enrubanner les gens est incontestablement beaucoup mieux que les étrangler, et c'est une occupation. Puis, c'est si réjouissant, à l'étranger. Quinze fois sur vingt on reconnaît un Français à sa boutonnière pavoisée. En Suisse, il est vrai, il n'existe pas de décorations et il est même interdit à nos voisins de porter des décorations étrangères. Mais ce sont des gens simples et qui prennent au sérieux leur démocratie. Peut-on demander cela à un Français sur cent?...

Il est bien difficile de connaître l'avis de M. Briand sur ce projet gouvernemental destiné à faire tant d'heureux. Le ministre doit être fort occupé en ce moment. Pas par la séparation : il a proclamé sa sérénité! Mais par la grave question qui met quelque émoi dans le monde de la Comédie-Française. Car, traditionnellement, la situation de notre premier Théâtre-Français passionne

[1] *Histoire de la Légion d'honneur*, par Bonneville de Marsangy. 1 vol. gr. in-4°, Laurens.

tous les deux ou trois ans les initiés. Le petit divertissement actuel a pour origine, paraît-il, le refus, par M. Jules Claretie, d'une pièce écrite en collaboration par M. Octave Mirbeau et Thadée Natanson, et qui s'appelle *le Foyer*. Les chroniqueurs attitrés nous ont fait comprendre que c'était une satire, et violente, de la philanthropie mondaine, où un académicien joue un rôle peu recommandable. Si M. Mirbeau tient à être désagréable aux clients du théâtre, l'administrateur y tient moins, et par là montre qu'il est administrateur et donc responsable des recettes et de la casse. On peut même dire qu'il n'y tient pas du tout, et c'est assez judicieux! Grande colère, froide, digne, compassée chez M. Mirbeau qui n'apprécie guère cette mauvaise plaisanterie, et qui, en révolutionnaire convaincu, fait immédiatement appel au bras séculier du ministre, en disant que sa pièce est excellente jusqu'à nouvel ordre, que les acteurs ne demandent pas mieux que de la jouer, et qu'ainsi, ils sont victimes de l'autocratie du tsar Claretie.

M. Briand a fait cette géniale réflexion : L'administrateur refuse et les acteurs demandent. Où est la majorité? Du côté des acteurs. Que la majorité décide! Et voilà, par un biais assez amusant, le comité de lecture presque rétabli; oui, le comité de lecture supprimé par M. Leygues, avec fracas, il y a peu d'années. Mais cela n'est que la moitié de la question. Le plus curieux c'est que le comité de lecture fut supprimé parce qu'il refusait d'admettre une pièce du même M. Mirbeau que M. Claretie avait acceptée! Il s'agissait de *Les affaires sont les affaires*. Et l'on arrive à ce résultat dépourvu de banalité : que M. Mirbeau tient en ses mains les destinées du Théâtre-Français. De quelque façon que ce soit, il faut qu'on y joue ses pièces. Quand c'est le comité qui refuse, on sabre le comité; quand c'est l'administrateur... Il y a ici un point d'arrêt, on n'a pas sabré M. Claretie. L'opération semble difficile : la Comédie-Française n'ayant jamais encaissé d'aussi belles recettes que depuis la direction effective du souple et habile académicien. Or, comme les sociétaires émargent en proportion des recettes, ils sont payés, le mot est juste, pour avoir quelque confiance en M. Claretie qui les a augmentées! Que va devenir *le Foyer?* Je soupçonne qu'on remet de s'en occuper à un moment plus opportun pour la bonne réclame. Le premier coup de cloche est donné, l'opinion attentive : cela suffit. Les bons praticiens enseignent à sérier les émotions. Dans quelques semaines, on reprendra l'antienne, cette fois à grand orchestre, et il y aura des affirmations, des démentis, des échos, des chroniques, des reportages, des articles, des inter-

ventions sensationnelles : en un mot, une réclame « complète » et bien servie. Et ce ne sera plus du fait des auteurs que chacun sait affamés de discrétion, personne n'en doute !...

A propos de réclame, je ne voudrais pas laisser perdre une perle recueillie, voici une quinzaine, dans un grand quotidien ; — et je l'enfile ici. Il s'agit d'un livre à « lancer ». Et je vous prie de savourer cette phrase : « La souplesse de son style permet à l'auteur de tout dire avec une élégance que fait valoir son dialogue saisissant *où le classicisme de l'argot* est un régal pour les lettrés. » Le classicisme de l'argot me semble une des trouvailles les plus sincèrement, les plus admirablement bouffonnes dont on nous ait depuis longtemps régalés. C'est, entre mille autres qu'on finit par ne plus remarquer, une manifestation de cette habileté à transmuer en qualités les pires défauts, qui devient de plus en plus la caractéristique d'une certaine littérature comme d'une certaine société. Je laisse ici de côté le volume dont il est parlé, et que je ne connais pas (la faute en est à la stupidité de la notice qui m'en donnait le titre), et je ne retiens que le procédé. Veuillez constater autour de vous combien il est répandu et caractéristique de l'impuissance à la fois et d'une frénésie d'orgueil inlassable. Tel barbouilleur est incapable de dessiner : il se vante de mépriser le dessin et trouve cent raisons de montrer que la nature n'a pas de lignes ni de contours précis (ce qui, du reste, n'est pas du tout la question). Tel malaxeur de glaise n'a jamais fait d'anatomie, il invente des figures tellement contorsionnées, ou d'une gracilité si fluide, que l'anatomie serait fort mal venue en ces spécimens de burlesques conceptions ; et il proclame sa trouvaille. Tel versificateur, aussi pauvre en rimes qu'en raison, se targue de faire des vers blancs qui vont tarauder le Parnasse. Tel journaliste qui n'apprit jamais sa langue que dans le « collidor » du « cintième », reproche aux académiciens de s'attarder au dictionnaire, alors qu'il ne veut pas le connaître ; et il se fabrique la réputation d'une plume courageuse, d'un esprit indépendant, d'une âme romaine qui brave l'aristocratie des lettres.

Parcourez tous les domaines, vous rencontrerez les mêmes indices. Partout, c'est l'art d'utiliser les déchets, non pas en tant que d'honnêtes et probes déchets qui peuvent avoir, à leur place, leur utilité ; mais en les dissimulant sous des vocables pompeux, en leur attribuant encore plus d'exquises propriétés qu'aux matières les plus saines. Et ces bariolages menteurs, cette somptuosité de bazar, ces hâbleries de pîtres sournois sont une des marques les plus affligeantes de notre temps.

Songez d'ailleurs que le mal atteint le sens moral. Plus que jamais, « les affaires c'est l'argent des autres ». Voyez de quels sourires ironiques, de quelle approbation contrainte, on accueille, de plus en plus, les actes trop éclatants de stricte probité, de loyauté scrupuleuse : c'est que, de plus en plus, ce n'est pas la honte qui fait tache, c'est l'honneur. De combien de tares sociales se fait-on gloire aujourd'hui, qu'on cachait, hier encore, avec soin ! Et n'est-ce pas une merveille d'inversion morale que de voir la crapule d'hier passer aujourd'hui au rang des élégances? Nous entrons dans le règne du vice en dentelles et l'on sait par l'histoire comment ces règnes-là finissent.

Jamais nous n'avons eu un besoin plus impérieux de nous reprendre, de clarifier notre horizon et de purifier l'atmosphère où nous vivons. Et jamais comme depuis quelques années, gouvernement n'a montré une telle démence à tolérer la licence la plus scandaleuse. Il faut avoir eu le courage de feuilleter, par métier, à certains étalages, les livres nauséabonds qui s'y entassent, pour savoir ce qu'on a la stupéfiante audace d'appeler de la littérature. Je ne me place pas ici au point de vue chrétien, mais au seul point de vue social, sanitaire, si l'on veut : c'est à croire, vraiment, à une entreprise méthodique de dégénérescence de la race par la débauche. Quand le texte paraît insuffisant, l'illustration arrive lourdement à la rescousse. Et quel texte, et quelle illustration! C'est infiniment plus dangereux que l'alcool et le cabaret, et pour beaucoup c'en est sûrement l'antichambre. On dirait que la lutte contre Zola a épuisé toutes les forces d'opposition des « honnêtes gens ». Mais, à côté de ces ignobles productions dont je parle, Zola, c'est de la santé, de l'air pur, des effluves vivifiants! Et parce que aucun de ces malfaiteurs de plume ne songera à faire le siège de l'Académie, ce n'est pas une raison pour les laisser pulluler à la portée du premier venu, des jeunes ouvrières et des adolescents.

Si je n'avais pas le respect des âmes et le mépris de la vengeance, je souhaiterais qu'on prît à nos ministres lâches devant le Parlement, à nos parlementaires lâches devant l'électeur, à nos magistrats lâches devant les railleries mondaines, je souhaiterais qu'on prît leurs jeunes sœurs, leurs jeunes enfants, et qu'on les mît à même de feuilleter ces livres. Peut-être s'en émouvraient-ils alors davantage. Mais non, leurs enfants à eux sont surveillés et hors de danger. Ceux qu'on ne surveille pas, ceux à la portée de qui on laisse ce triple extrait de débauche, ce sont les enfants des ouvriers, des pauvres pour qui, dans leur naturelle avidité d'esprit, le journal illustré, le livre est déjà le

luxe convoité. De ceux-là, beaucoup trouvaient dans les écoles chrétiennes, un préventif ou un antidote contre cette intoxication insidieuse. Le trouveront-ils toujours chez l'instituteur officiel? Je le souhaite, sans en être assuré. En tout cas, ministres parlementaires et magistrats sont responsables de ce cynisme égrillard ou obscène qui s'épanouit sans obstacles. Pendant qu'il trime à payer ses impôts, le peuple a le droit de réclamer de vous que la rue soit, pour ses enfants, sans fondrières morales autant que sans fondrières matérielles. Le geste de Pilate est insuffisant. Lavez aussi les étalages!

Au milieu de ces tristesses, il faut se garder de négliger les éléments très vivants que nous rencontrons parmi nous et qui nous aideront à refaire au pays une âme plus ardente et un caractère plus stable. Des manifestations comme celle dont retentit le collège Stanislas au jour de sa récente distribution des prix portent avec elles une espérance. Notre directeur, ancien élève du collège, y saluait ses jeunes camarades et leur disait, avec sa maîtrise habituelle, comment les circonstances actuelles devaient exciter leur courage au lieu de l'abattre. Je voudrais insister sur ce point spécial de son discours où il expliquait à son auditoire que la carrière du fonctionnarisme lui serait peut-être bientôt fermée, et comment il ne faudrait pas s'en lamenter outre mesure. Ce sont des vérités qu'on ne saurait trop propager.

La moindre des épreuves que la vie nous réserve, disait M. Etienne Lamy, sera la première si malgré vos aptitudes l'Etat refuse vos services à cause de vos croyances. Il se ferait plus de dommages que vous n'en recevriez. Pour quelques tâches héroïques ou nobles, combien de ces emplois où les facultés d'énergie, de travail, de dignité, au lieu de s'exercer s'usent?

La fonction a été jadis, entre l'Etat et le titulaire, une entente loyale où ils donnaient le moins possible l'un de son travail et l'autre de son budget, mais où le respect d'habitudes sages assurait au public une lente et honnête surveillance de ses affaires, aux agents une modeste sûreté de leur avenir. Demain, dans une administration livrée aux caprices parlementaires, par combien de portes secrètes, étroites et basses, devra passer le mérite avant les emplois où il s'élargit et se redresse? Si le dégoût d'épreuves trop pénibles ou d'injustices trop criantes vous éloigne de ces ambitions, s'il vous tourne vers les carrières où l'homme dépend de lui-même, où le caprice, la délation n'étendent pas leur empire, où le sort se décide par les saines influences du travail et du caractère, vous vous préparerez un sort plus enviable, et en réveillant les antiques dons de notre race, l'indépendance, la hardiesse, vous rendrez un signalé service à la nation. Je me console d'avance de ne vous voir ni sous-préfets, ni directeurs, ni inspecteurs, ni contrôleurs, ni vérificateurs d'aucun

rouage de la monstrueuse machine, si écrivains, orateurs, industriels, physiciens, chimistes, colons, explorateurs, paysans, vous accroissez au lieu de l'épuiser, la richesse de la France.

Et résumant, en cette formule, son mot d'ordre aussi digne de l'homme d'Etat que du chrétien, l'orateur concluait : « Ne songez pas au mal que vous veut votre temps, songez au bien que vous pouvez lui faire. »

C'est la même pensée qui aurait pu servir de devise à la *Semaine sociale*, qui vient de tenir sa troisième réunion à Dijon, sous le patronage de Mgr Dadolle, qui avait, à Lyon même, suivi de près et hautement favorisé les débuts de l'œuvre. Cette session a été encore plus suivie que les précédentes; l'institution est décidément assurée, et il faut s'en féliciter comme de toute marque sincère de vitalité catholique. J'ai déjà parlé des sessions de Lyon et d'Orléans. Peut-être cependant quelques précisions éclaireront-elles encore mieux le but poursuivi. Les Semaines sociales, d'abord, ne sont pas des parlotes, ce sont essentiellement des cours d'enseignement donnés par des professeurs qui ont le même corps de doctrine sociale. Ces cours se donnent dans la journée et constituent l'institution proprement dite[1]. Le soir, en des réunions plus ouvertes, des orateurs divers traitent de sujets plus généraux, sous leur responsabilité propre.

Au début des séances de travail, M. Henri Lorin a formulé le programme très net de la Semaine sociale. Son étendue m'interdit de le citer. Du moins en extrairai-je ce que je crois être les idées maîtresses :

Les solutions des questions économiques et sociales dépendent des conceptions que l'on se fait de l'homme, de son origine, de sa fin, de son rôle, des conditions de la vie. — L'homme est engagé par la vie dans un triple réseau de solidarités familiales, locales et professionnelles. — A chaque société de ces trois catégories dont la vie entraîne nécessairement la formation, il faut une organisation. — Dieu lui-même a donné le statut de l'organisation familiale, et a laissé aux hommes la tâche de trouver celui des organisations locales et professionnelles. — « Il suit de là (ici je cite textuellement, car tous les mots portent), que tout régime d'appropriation, de production et de répartition des biens matériels, doit assurer le respect de la dignité afférente au travail humain comme à l'expression d'une activité consciente et volontaire, conserver à la donation providentielle son but essentiel et direct, l'entretien et le développement de la vie de tous, maintenir à

[1] On a regretté, parmi les professeurs, l'absence de M. Turman, empêché. A défaut du conférencier, le public avait son dernier livre : *Activités sociales*, qui est, comme à l'habitude, un volume très documenté et qui pousse à l'énergie par l'exemple.

la propriété privée, le caractère relatif et le rôle social impliqués par sa raison d'être, prohiber enfin toute clause de contrat qui dans une mesure quelconque tendrait à faire d'un homme l'instrument d'un autre. »

J'ai voulu donner ce texte, malgré son aridité, parce que, en ce moment, dans le catholicisme français, les « Semaines » forment un tout précis et cohérent au point de vue social, et qu'il est important, désormais encore plus qu'avant, de ne pas créer de malentendus. On ne pourra pas reprocher au langage cité de manquer de clarté, et s'il heurte telles ou telles préférences, telles ou telles « idées reçues », il incitera, du moins je l'espère, à étudier de plus près la doctrine qu'il résume. Rien ne vaut mieux que d'étudier réciproquement les conceptions, les idées, en toute bonne foi et liberté d'esprit. On aura peut-être quelques progrès à réaliser dans cette voie. Ces progrès seront faciles, si l'on veut bien se souvenir de la devise chrétienne sur l'unité dans les questions de foi, la liberté dans les douteuses, et l'amour dans toutes. La discussion n'est pas la dispute, et il est urgent de se souvenir, de droite à gauche, et de gauche à droite, que, simples fractions d'un colossal entier, nous avons le même dénominateur.

Mais alors, dans le groupe des catholiques français, il y aura, et il y a déjà une gauche et une droite? Certes! C'est même le seul moyen pour ce groupe de n'être pas manchot. Mais quel est le groupe, quel est le parti, quelle est l'assemblée qui n'en ait pas? Depuis l'assemblée des évêques jusqu'au conclave même! Et parmi les organisations catholiques de l'étranger qu'on nous cite si souvent en modèle, n'en est-il point de même? Tout cela (je reprends ma comparaison), c'est une question de numérateur. Et l'indispensable, mais le suffisant, c'est le dénominateur, c'est-à-dire la foi et la discipline.

Le mouvement créé par la *Semaine sociale* a grandi chaque année. Les réunions ont été marquées par une cordialité du meilleur aloi. On ne peut encore dire que ce soient les « grandes manœuvres d'automne », comme on le fait pour les congrès des catholiques allemands. Mais ce sont déjà de très vivantes et ardentes « petites manœuvres d'été[1] ».

Les catholiques allemands sont réunis cette année à Essen au moment où s'impriment ces pages. Nul doute qu'ils ne préparent une nouvelle campagne pour l'année prochaine. Le *Correspondant*

[1] Le compte-rendu *in extenso* doit en paraître, 10, quai de Tilsitt, à Lyon, au prix de 2 fr. 50 pour les souscripteurs jusqu'au 15 septembre. Après cette date : 3 francs.

a trop souvent attiré l'attention de ses lecteurs sur l'importance et l'efficacité de ces assemblées pour y revenir aujourd'hui. Au cours de son étude, qu'on a lue plus haut, M. F. de Witt-Guizot rappelle encore la grandiose réunion de l'an passé, et les leçons qu'il en tire trouvent un écho plus triste au milieu des événements actuels. Mais il est un autre passage de cet article sur lequel je me permets d'insister, c'est celui où il est question de l'*Austrasie*, la revue ressuscitée du pays messin et de Lorraine[1]. Nous assistons, depuis peu de temps, à toute une efflorescence de revues régionales ou locales, et la plupart sont de coquets écrins où les meilleurs fils du pays apportent qui des fleurs, qui des joyaux pour parer l'ancienne et bonne province.

Telle est, entre autres, et au premier rang, l'*Austrasie*, qui fait revivre les gloires, les coutumes, les traditions locales dans les branches les plus variées de l'activité humaine. Elle constituera un véritable répertoire, précieux non seulement aux lettrés, mais aux chercheurs en raison de son caractère documentaire, et aux artistes grâce aux très belles et nombreuses illustrations qui en parsèment les livraisons. Toute une pléiade d'écrivains, de critiques et d'artistes s'y donnent rendez-vous, et l'éditeur leur fait les honneurs de fascicules d'un goût parfait. J'y trouve des vers de M. Georges Ducrocq, l'auteur de ce bijou qui s'appelait : *Pauvre et douce Corée*, et j'y prends ce sonnet sur la *Grand-mère :*

Front d'aïeule poli par un siècle d'efforts
Où chaque deuil souffert a buriné sa ride,
Miroir luisant d'une âme encor jeune et limpide,
Front de fer qui s'entête et qui brave la mort.

Front pur qui garde clos comme un coffret d'ivoire
Le souvenir de ceux qui sont partis trop tôt,
Front fidèle et touchant comme un vieil écriteau
Où ceux d'un même sang relisent ton histoire.

Front calme comme un lac sur qui le soir descend,
Je t'aime, au coin du feu, penché sur un vieux livre,
Front qui n'a pas menti, beau front resplendissant;

Et j'aime que l'enfant, dressé de tout son corps,
Te baise, en demandant la route qu'il faut suivre,
Comme on baise, à l'église, une patène d'or.

Voici encore une fleur de province, si du moins il est toujours permis de dire que Marseille est en province... Mais cette fleur,

[1] Metz, 50, place Saint-Louis. — Paris, Champion. — 12 fr. 50, quatre numéros annuels.

par son éclat, attira les regards du pays entier, et son parfum fut le régal de l'élite. M. Ancey et M. Eustache nous la présentent avec le volume qu'ils viennent d'écrire sur Joseph Autran[1]. Le gendre du poète, M. Jacques Normand, y a mis une préface remplie de cette grâce indéfinissable qu'ont les yeux de certaines femmes du Midi, à la fois mouillés et malicieux. Poète, gendre d'un poète, les auteurs du volume remarquent avec raison que, si le nom d'Autran s'est perdu, la tradition littéraire s'est perpétuée.

Je n'entreprendrai pas de résumer ici l'étude très fine, méticuleuse et complète de MM. Ancey et Eustache, je me bornerai à la recommander à tous ceux qui, parmi les fidèles de notre Revue, se souviennent encore d'y avoir lu maints poèmes de notre collaborateur Autran, et à ceux qui veulent se rendre compte de « l'honnêteté » d'un poète entre 1832 et 1877. Il inspire l'estime et la sympathie. « Dans l'énorme concert de la littérature au dix-neuvième siècle, disent les auteurs, son œuvre est comme une partie écrite pour le hautbois, agreste et naïve, sincère et pénétrante, qu'on ne souhaiterait pas entendre uniquement, mais dont on ne saurait se passer. » Parmi les lettres, *très intéressantes*, publiées en appendice, j'en trouve une de Mistral qui écrit à Autran au moment de son élection à l'Académie : « C'est le triomphe de la poésie de notre ciel, de notre sol, de notre mer. »

Je voudrais le montrer, d'après Jacques Normand, dans sa bastide de La Malle : « Tout cela simple, propret, gentiment bourgeois; mais, parure glorieuse, quantité d'arbres admirables, ormeaux et trembles aux troncs énormes, rudes, crevassés, semés de rugosités et de loupes débordantes, arbres très hauts, gigantesques, les plus vieux de tout le « quartier », et qu'il aimait d'un amour presque humain », — ce qui devait lui être une affinité de plus avec son ami, Victor de Laprade, le grand amoureux des forêts. Mais comment retrouver, sans en citer quelques-unes, ces « opinions » littéraires extraites de son *Lac de Côme*, et qui sont d'un tour si amusant. Je prends au hasard : « Marot : un page qui a inauguré deux traditions littéraires : la mendicité et la pénitence. — Malherbe : un don Quichotte littéraire qui ennuie tout le monde de sa Dulcinée : la prosodie... — Voltaire : dont la prose n'a été mauvaise que dans ses vers. — Delille : un faux-monnayeur qui se fait passer pour riche. — Fontanes : un de ces hommes dont l'exemple encourage beaucoup à ne rien faire. — Chateaubriand : il avait la passion des vers; malheureusement,

[1] *Joseph Autran*. Sa vie et ses œuvres. 1 vol. in-12 (Calmann Lévy).

il en a fait. — Enfin, Lamartine : nul n'a parlé de Dieu dans un langage plus digne de Dieu et de l'âme humaine. »

Ces railleries ne l'empêchaient pas cependant de croire, de toute sa foi de poète, en la vie sans cesse renouvelée, toujours féconde de l'œuvre d'art, il l'affirme en ces beaux vers :

... Tout s'en va, tout tombe et se flétrit,
Hors le rêve idéal émané d'un esprit.
Le sang matériel qui coule dans nos veines
Ne colore ici-bas que des images vaines.
Le fantôme c'est moi, ce marbre est le vivant;
Le spectre que l'artiste un jour vit en rêvant
Avec toute la vie aura toute la gloire;
Ce qui marche au soleil n'est qu'une ombre illusoire;
Ce qui n'a pas vécu vit éternellement.
L'amour, la passion, le cri, le mouvement
Vont des fils de Corneille aux enfants de Shakespeare :
C'est Hamlet, c'est Cinna, c'est le Cid qui respire;
Et je suis, moi, passant d'os et de chair pourvu
Jaloux de ce Gil Blas que personne n'a vu.

Un grand honnête homme, Joseph Autran, et qui eût mérité la couronne civique de la « Société d'encouragement au bien »! M. Stéphen Liégeard, qui est le président de cette Institution, la lui aurait certainement décernée avec empressement, car il est poète aussi, et bon poète, bien qu'on ne se le figure guère avec une lyre en bandoulière, à voir le superbe portrait que fit de lui Benjamin Constant, et où il l'avait si crânement campé. Et que voulez-vous, je vous prie, que fasse un poète, sinon de beaux vers? M. Stéphen Liégeard vient donc d'ajouter, à la série de ses ouvrages, un nouveau volume où il conjugue, en cent sonnets, le verbe *Aimer* [1]. Il en est plusieurs où, avec la ligne d'Ingres, on trouve la couleur de Delacroix, et cela revient à dire qu'ils sont académiques, dans tous les sens du mot! Ce qu'il y faut louer, c'est le rythme, l'abondance poétique, un art de rendre plastiques jusqu'aux sentiments, et une verve, une jeunesse, une ardeur très caractéristiques. Pour en citer un, je n'hésite pas à choisir le dernier : *Vers l'idéal* :

Puisqu'en son noir bourbier nous enlize la fange,
Prends-moi, bel oiseau bleu qui vas à l'Idéal :
Que ton aile m'emporte aux lieux où rien ne change!
Du vieil honneur français je reste le féal.

[1] Un vol. gr. in-12. Hachette.

Dieu nous fait les ans lourds, les jours durs, l'heure étrange;
Il neige sur les cœurs, mai n'est plus floréal; —
Soit! qu'aux lois du Veau d'or notre siècle se range...
Mon genou ne sait pas plier devant Baal.

Montons vers les sommets où l'âme en deuil oublie,
Enivrons-nous d'azur, ayant bu tant de lie!
Patrie, honneur, drapeau, vains mots qu'on jette aux vents,

Venez et bercez-moi loin des trahisons sombres :
Je veux, planant là-haut entre d'illustres ombres,
Vivre avec les grands morts par dégoût des vivants.

Après avoir parcouru le volume, je doute que l'idéal féminin du poète fût celui que le peintre Granié a symbolisé dans un médaillon dessiné sur la couverture de l'*Epouse parfaite*[1]! Mais on comprend que, depuis 1583, au point de vue physique, l'idéal ait pu changer. Or, c'est à cette époque reculée que fut composé le curieux, profond et très utile ouvrage que Mme Dieulafoy a eu la bonne pensée de mettre à la portée de nos contemporaines. Et il fut composé dans les prisons du Saint Office où l'auteur passa cinq ans pour avoir amélioré l'exégèse, ce qui n'allait pas sans critiquer celle qui était alors en vogue. Sur 21 propositions à examiner, le tribunal de Valladolid en examinait une par an! Pressé d'activer sa besogne, le tribunal allait mettre le moine à la question sur une proposition prétendue hérétique, lorsque la Cour suprême de Tolède l'acquitta sur tous les points. Le dossier de son procès compte 900 pages d'impression et 45 mémoires ou plaidoyers écrits de sa main! L'année qui suivit sa libération, il se vit confier une chaire d'Ecriture sainte à l'université de Salamanque, et à la reprise de son cours, si dramatiquement interrompu, il débuta par ces mots où se révélait la sereine indulgence de son âme : « Nous disions hier... » Poésie, critique, exégèse, théologie, rien ne lui était étranger et il fit partie de la commission de réforme du calendrier. C'est ainsi qu'il fut une des gloires, — et d'illustres critiques voient même en lui le plus parfait poète et prosateur de l'Espagne, — de la célèbre université qui comptait alors 70 chaires rétribuées (droit canon, 10; médecine, 6; logique et philosophie, 11; astronomie, 1; musique, 1; hébreu et chaldéen, 2; grec, 4; rhétorique et grammaire, 17). Six à sept mille écoliers en suivaient les cours et y constituaient une sorte de république avec une organisation et des privilèges spéciaux. Mais je me

[1] Par Fray Luis de Leon, traduction, préface et notes, par Jane Dieulafoy. Edition suivie de la messe de mariage. Encadrements de filets rouges. — (Bloud).

laisse entraîner à décrire cette pépinière de savants au lieu de renvoyer simplement aux 60 pages de préface où Mme Dieulafoy en parle avec une très simple et gracieuse érudition.

L'œuvre de Fray Luis de Léon (traduite en français pour la première fois du castillan), sur l'*Epouse parfaite*, contient fort peu d'éléments caducs, et il est piquant de constater combien cette sorte d'économique chrétienne s'adapte la plupart du temps aux *desiderata* de notre époque. C'est ainsi que Fray Luis conseille le séjour à la campagne, la vie agricole lui semblant la plus saine, la plus morale et la plus pure; qu'il enseigne à se contenter de sa position et à y trouver le bonheur vrai sans envie. Il prône l'allaitement maternel, et déjà s'élève contre les « remplaçantes ». « Il ne suffit pas, dit-il, à la bonne épouse de réchauffer le sol des églises, sa vertu consiste à administrer la maison avec sagesse, » etc., etc. Un mot pour expliquer ce rôle inattendu de calorifère : l'auteur écrivait à l'intention des femmes qui, pour prier, s'asseyaient à la manière orientale...

Ce court aperçu d'un livre plein non seulement d'intérêt, mais de bons conseils, donnerait, j'en suis sûr, à toutes les femmes le désir et le moyen d'être des « épouses parfaites »..., si elles ne l'étaient déjà !

Quand il aborda la barre pour la première fois, l'éminent bâtonnier qui vient de mourir, Me Rousse, ne trouva pas ainsi un manuel du parfait avocat. Mais comme il eût été capable de l'écrire lui-même, sa carrière ni son âme n'en souffrirent. C'est une des plus belles figures du barreau français qui disparaît avec lui. D'autres eurent plus de fougue, plus d'habileté dans la conduite lucrative de la vie, plus de souplesse dans les évolutions; aucun n'eut plus de conscience, de délicatesse et de fierté. On ne connaissait guère de lui que l'homme public lorsque le *Correspondant* eut la bonne fortune de commencer la publication de ses *Lettres à un ami*. Ce n'est point exagérer de dire qu'elles furent, pour la plupart de ceux qui les connurent, une révélation. Sous le masque volontairement rigide de ce plaideur qui exerçait sa charge comme une magistrature, on découvrit un enthousiaste, un poète. Dans cet homme qui semblait ne vibrer qu'au profit de ses clients, se révélait un tendre, un sensitif, apte à la souffrance aiguë, avec des nerfs de femme, des timidités sincères, des hésitations coquettes, un charme d'autant plus enveloppant qu'il était imprévu. Quand l'amicale insistance de notre Directeur eut enfin obtenu le *licet* pour l'insertion de ses lettres, je le vis souvent éprouver le « trac » du débutant. C'est qu'il laissait connaître beaucoup de soi dans ces

confidences si visiblement faites pour l'intimité, et qu'il était pris entre la pudeur de livrer ainsi son âme, et l'attrait singulier qu'il éprouvait à contempler ces panaramas rétrospectifs de sa vie comme s'ils eussent retracé l'existence d'un autre. Ses lettres mêmes ont bien souvent montré l'aptitude qu'il avait à se regarder vivre. A côté de l'enthousiaste, il y eut toujours chez lui un critique impitoyable, au regard railleur, aux lèvres toujours chargées d'un sourire de scepticisme assez clairvoyant pour être parfois douloureux. Le sort ne le gâta point à ses débuts, et l'on sent, l'on *voit* que s'il l'avait pu, il aurait eu facile le geste des royales largesses. Son cœur et son esprit furent presque toujours les seules richesses qu'il put dépenser avec une munificence inépuisable. Il en fut prodigue mais il les concentra surtout sur les deux grandes affections de sa vie : sa mère aveugle et son frère. Quand tous deux furent partis, il vécut constamment avec l'impression que l'heure de les retrouver était trop lente à sonner. Il l'attendait en homme et chrétien.

L'avocat a laissé dans l'histoire un sillon assez lumineux pour qu'on le suive facilement, aux manifestations qui ont gardé son nom, depuis la publication des discours de son « patron » Chaix d'Est-Ange, à sa conduite pendant la Commune, à sa *Consultation sur les Décrets du 29 mars 1880*, à sa réception à l'Académie française, et, enfin, à ses deux livres, *Avocats et Magistrats* et *Mirabeau* [1]. J'ai déjà suivi les étapes de cette belle carrière, il y a deux ans, au moment des noces d'argent académiques de M. Rousse.

A quoi bon faire ici des citations? Nos lecteurs, pour avoir des portraits achevés, n'ont qu'à relire l'article écrit pour nous, il y a quelques mois à peine, sur les artisans de la guerre religieuse et à feuilleter ses lettres. Le *Correspondant* leur réserve encore un semblable régal, car il lui reste à publier la troisième série des *Lettres à un ami* qui lui avaient été confiées, et qui s'étend de 1871 à 1880. Ainsi sera prolongé, pour nos lecteurs, l'écho de cette parole primesautière et malicieuse, ou incisive et éloquente, suivant les hommes ou les choses qu'elle trouve à caractériser et jouiront-ils de nouveau de ce commerce rare avec une âme sincère, généreuse, qui sut toujours demeurer supérieure aux honneurs et s'égaler au devoir.

Edouard Trogan.

1. Un vol. in-8° et un vol. in-12. (Hachette.)

CHRONIQUE POLITIQUE

Le Pape a prononcé sur la loi de Séparation son jugement suprême. Par sa première Encyclique, il l'avait condamnée doctrinalement; par la seconde, il en refuse l'application, quelle qu'en puisse être la pratique. « Confirmant la délibération presque unanime » des évêques français, il « décrète » que « les associations cultuelles, telles que la loi les impose, ne peuvent pas, absolument, être formées, sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie même de l'Eglise ». Eût-il été « licite d'essayer, à leur place, quelque autre genre d'association à la fois légale et canonique », pour « préserver les catholiques de France des graves complications qui les menacent »? Le Pape déclare que « l'espérance » de les délivrer de ces « éventualités » lui « fait défaut, la loi restant telle quelle ». Il proclame donc « qu'il n'est pas permis d'essayer cet autre genre d'association, tant qu'il ne constera[1] pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife romain et des évêques comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans lesdites associations, en pleine sécurité ». Le Pape n'ignore pas les calomnies qu'on forgera contre lui. On l'accusera, devant « le peuple », d'avoir eu « en vue » un autre « dessein » que « le salut de l'Eglise de France »; d'être un ennemi de la République et de « seconder, pour la renverser, les efforts des partis adverses ». Ces « récriminations », il les dénonce d'ores et déjà comme « des faussetés ». Le Pape répond, d'autre part, à « l'accusation spéciale » qui prétend que l'Eglise a été « ailleurs qu'en France, plus accommodante, dans un cas semblable ». Il explique « que l'Eglise en a agi de la sorte, parce que toutes différentes étaient les situations, et parce que, surtout,

[1] Dans le texte latin du document, « *constiterit* », de *constare*, être établi.

les divines attributions de la hiérarchie étaient, dans une certaine mesure, sauvegardées. Si un Etat quelconque s'est séparé de l'Eglise en laissant à celle-ci la ressource de la liberté commune à tous et la libre disposition de ses biens, il a, sans doute et à plus d'un titre, agi injustement; mais on ne saurait pourtant dire qu'il ait fait à l'Eglise une situation entièrement intolérable. Or, il en est tout autrement aujourd'hui en France ». La « faute » du conflit et du mal « appartient tout entière à ceux qui, en haine du nom catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités ». Le Pape en appelle à tous les catholiques de France. Il leur ordonne de « se conformer » à son « verdict ». Il les exhorte à « s'unir dans une parfaite entente, pour la défense de la religion ». Il les adjure d'oublier la diversité des opinions qu'ils ont émises, « durant la discussion » : il veut qu'aucun « ne se permette de blesser qui que ce soit, sous prétexte que sa manière de voir était la meilleure ». Quant à l'avenir de l'Eglise de France, il n'en faut pas « désespérer ». Il prie pour elle; il la bénit et, avec elle, il bénit, d'un cœur ému, « la nation », dans « cette dure épreuve de la France ».

Il n'est besoin que d'un mot pour définir le devoir des catholiques : ils obéiront à la parole du Pape. Le temps de se demander si la loi était applicable est passé; il ne leur reste qu'à voir comment, avec l'Eglise, ils pourront le mieux appliquer l'Encyclique. L'exécution à la fois pieuse et virile des prescriptions pontificales devient pour tous les catholiques une obligation, autant qu'une nécessité. Naguère ils ont pu, non pas, certes, décider eux-mêmes si le droit canonique permettait que l'Eglise acceptât la loi, mais s'inquiéter de savoir quel serait, dans les effets de la loi, le moindre mal de l'Eglise, sinon son plus grand bien. Or, par la voix du Pape, l'Eglise vient de nous dire quel est, dans cette crise, son véritable intérêt, son véritable honneur. Nous ne pouvons pas en juger mieux qu'elle et nous ne serions plus des catholiques, si nous n'écoutions le Pape avec une fervente docilité. Nos discordes aggraveraient les périls que, l'Eglise et nous, nous allons affronter. Notre union sera, au contraire, une force pour elle et une consolation, quel que soit l'événement de demain. Les catholiques n'auront pas, dans leurs controverses, adressé à l'Eglise une vaine promesse : ils prouveront, par leur énergie et leur constance, par leurs sacrifices, qu'ils attestaient bien la vérité, quand, protestant de toute leur âme contre la loi de Séparation, ils ont proclamé leur foi impérissable; quand ils ont déclaré qu'ils ne voulaient et ne pouvaient pas plus se passer de leur culte que du ciel de la France; quand

ils ont juré de défendre leurs églises, comme ils défendraient leur patrie; quand ils ont voué au Pape, dans toute l'incertitude de l'avenir, leur filiale soumission et au clergé tout entier leur fraternelle assistance. La liberté, la paix ne seront plus loin, le jour où, cette preuve, ils l'auront faite généreusement, héroïquement, infatigablement, par tous leurs actes, par toute leur vie.

Dans la tâche nouvelle des catholiques, les soins, les peines, les œuvres qui solliciteront leur dévouement, seront aussi nombreux que difficiles. On ne saurait les préciser aujourd'hui. Il faut que, serrés autour des évêques et du clergé, ils n'agissent ni plus vite, ni autrement qu'eux, et que la discipline règne, avec l'ordre, dans leur union même. Si les évêques possèdent déjà leurs moyens d' « organiser le culte », comme dit l'Encyclique, à l'aide des droits que « tous les citoyens » gardent encore, leurs dispositions sont leur secret, actuellement. Attendons, confiants dans l'efficacité de nos efforts, dans le temps et dans le secours de Dieu. Le gouvernement a bravé la guerre religieuse. La voilà devant lui. La veut-il, réellement? Il s'attribue le pouvoir de prohiber le culte. L'osera-t-il? Il s'approprie nos églises. Les fermera-t-il? Mettra-t-il en prison, frappera-t-il de ses amendes le prêtre et le paroissien qui viendront, l'un dire, l'autre entendre la messe, devant un autel improvisé, çà et là? Est-ce la suppression même du catholicisme qu'il a prémédité d'opérer dans l'application de la loi? Il a illusionné le peuple sur son intention. Va-t-il le réveiller de sa crédulité électorale, par la brutalité avec laquelle il brisera des traditions si chères à la masse des populations et blessera, dans le pays tout entier, la liberté de conscience du plus humble, du plus pauvre, en l'empêchant, plus que le riche encore, de vivre catholiquement? Voudra-t-il, enfin, avec la guerre religieuse devenue peut-être la guerre civile, diviser davantage la France devant l'étranger? C'est à son tour de prendre son parti et de parler. Parmi ses amis les plus éclairés, pas un qui ne puisse lui apprendre que jamais, depuis un siècle, l'Etat n'aura tenté une plus dangereuse entreprise. Quant à nous catholiques, nous savons très bien que la lutte pourra être douloureusement longue. Mais, quelle qu'en soit la durée, la fin en est facile à prophétiser : ce n'est pas la loi qui l'emportera sur l'Encyclique; l'Etat, figuré passagèrement par M. Briand et M. Clémenceau, ne triomphera pas de l'Eglise, jusqu'à ce jour victorieuse, dans tous les temps, dans tous les pays, des pires tyrannies et des pires persécutions.

Le problème posé par les politiciens qui ont édicté cette loi avec une imprévoyance si présomptueuse, est à résoudre main-

tenant, non plus devant l'inconnu, mais devant l'abîme. Il faudra qu'ils disent s'ils veulent contre l'Eglise, contre le catholicisme français, une lutte à outrance, ou bien si, pour préserver la République et la France d'une crise tellement calamiteuse, ils modifieront la loi dans le sens d'une politique équitable et libérale. Il est, malheureusement, difficile de croire que les mêmes hommes qui ont rompu les relations de la France avec le Vatican et qui ont aboli le Concordat, non seulement sans avoir consulté le Pape sur une revision quelconque de ce traité, mais sans daigner lui notifier leur acte d'abrogation, consentiront à modérer leur loi de séparation, en l'harmonisant avec la règle hiérarchique de l'Eglise ou même avec le droit commun. Leur parti, aussitôt connue l'Encyclique, s'est répandu en fureurs scandaleuses. Le Pape a été odieusement outragé par les journaux les plus ministériels. Insultes qui n'ont pas plus de courage que les calomnies n'ont de sérieux. Les oracles de la loi se sont fait entendre eux-mêmes : M. Briand, dans un cercle de « reporters »; M. Clémenceau, dans un hôtel de Carlsbad; MM. Combes et Bienvenu-Martin, dans leurs cabinets. Leur langage, nous semble-t-il, n'a guère été sincère. Quelque badins ou hautains qu'ils veuillent paraître, ils dissimulent mal leur embarras : ils aperçoivent mieux, maintenant, l'extrême gravité du conflit. A en juger par une note officieuse publiée après une délibération des ministres, le gouvernement se montrerait circonspect, temporairement : l'Encyclique lui paraîtrait un document négligeable, « une manifestation d'ordre extérieur »; sa logique lui commanderait d'ignorer l'Encyclique, comme il a ignoré le Pape. Mais il a beau faire parade de cette indifférence légale; moralement, l'Encyclique l'émeut. Et puis, les interpellateurs les plus autorisés du parti le harcèlent déjà. Ils demandent « l'application intégrale » de la loi, en y ajoutant, pour l'assouvissement de leur vindicte, toutes les rigueurs des lois que l'Etat peut retrouver dans l'arsenal de ses juristes, depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'à celui de M. Combes. Mais, en vérité, il est étrange qu'ils parlent de « représailles ». L'Eglise est libre de ne pas accepter les offres de la loi : si cette loi a bien tous les avantages que leurs commentaires spécifient, l'Eglise se punit elle-même en les refusant. Que veulent-ils de plus?

Peut-être, d'aujourd'hui au 11 décembre, ces violents réfléchiront-ils. Autour d'eux, nombre de républicains qui n'ont voté la loi qu'à contre-cœur sont ressaisis de leur première inquiétude. Devant leurs électeurs, ils ont affirmé que la loi ne toucherait pas à la liberté du culte. Or tout ce qu'on va les obliger de sanc-

tionner, pour l'exécution de la loi, c'est une atteinte certaine à la religion. Quand ils ont fermé les écoles libres, ils ont ouvert des écoles publiques; en fermant nos églises, ils n'en ouvriront pas d'autres. En nous privant des sacrements, ils ne nous en apporteront pas d'autres. En nous interdisant, de la naissance à la mort, les cérémonies de notre culte, ils ne les suppléeront pas par d'autres. C'est le mal irréparable, sans compensation, sans réserve, qu'il leur faudra infliger à des millions d'âmes, à une partie de la nation dont la souffrance, comme il arriva de 1790 à 1801, élargira sans cesse le nombre. Peuvent-ils s'y méprendre? Persécuter les prêtres, traîner les catholiques devant les tribunaux, pour un baptême, pour la communion des enfants, pour un mariage, pour des prières récitées sur une tombe : c'est bien la guerre, la guerre atroce, la guerre qu'il faudrait, en ce siècle, en notre pays, traiter de guerre impossible. Et, cette guerre, la France saura nettement, un jour ou l'autre, en discerner les responsabilités. Non, le Pape ne l'a pas suscitée : il n'a pas déchiré le Concordat. Non, il n'attaque pas : il se défend. Non, il ne déclare pas la guerre : il la repousse. Mais, dût-il déclarer la guerre (et cette déclaration n'est pas plus dans sa seconde Encyclique que dans la première), l'histoire affirme que, l'auteur responsable de la guerre, c'est celui qui, forçant son adversaire à la déclarer, l'avait rendue inévitable par ses provocations, avant de la rendre nécessaire par son agression.

Quelques jours avant de prendre pour l'Eglise de France cette grande décision, Pie X avait témoigné à l'Eglise d'Italie une sollicitude non moins pressante, dans une Encyclique qui intéresse également, par la nature même de la question, le monde catholique tout entier. Son Encyclique du 28 juillet donnait à l'épiscopat italien une direction, dans le tumulte de cette agitation socialiste où, généreusement, mais dangereusement, des ecclésiastiques se sont laissé entraîner, avec des groupes qu'ils entraînaient eux-mêmes. Cette encyclique signale avec douleur « l'esprit d'insubordination et d'indépendance » qui se manifeste çà et là, depuis quelques années, dans l'Eglise d'Italie, parmi le jeune clergé et les séminaristes. Elle en ordonne la répression. Elle rétablit la discipline. Mais, le point sur lequel l'Encyclique insiste le plus, c'est « ce qu'on appelle l'action populaire chrétienne ». Déjà Léon XIII s'en était inquiété, dans une Instruction publiée, le 27 janvier 1902, et que Pie X avait confirmée par son *Motu proprio* du 18 décembre 1903 : « *De populari actione christiana moderanda.* » Insuffisamment écouté, le Pape reprend la parole et prononce une condamnation : « Les conférences sur

l'action populaire chrétienne ou sur quelque autre sujet ne pourront être données par aucun prêtre ou clerc sans la permission de l'Ordinaire du lieu. Tout langage qui pourrait inspirer au peuple l'aversion envers les classes supérieures est et doit être considéré comme tout à fait contraire au véritable esprit de la charité chrétienne. De même, il faut réprouver dans les publications catholiques toute façon de parler qui, s'inspirant d'un esprit de nouveauté malsaine, tournerait en dérision la piété des fidèles et inciterait à une nouvelle orientation de la vie chrétienne, à de nouvelles directions de l'Eglise, à de nouvelles aspirations de l'âme moderne, à une nouvelle vocation sociale du clergé, à une nouvelle civilisation chrétienne et autres choses semblables. » Sans doute, le Pape approuve et loue tout ecclésiastique qui, par ses discours et par ses œuvres, s'efforcera de « promouvoir parmi le monde catholique laïque les institutions qui sont reconnues vraiment efficaces pour l'amélioration morale et matérielle de la condition des multitudes ». Mais il veut que « les principes de la justice et de la charité évangéliques » soient respectés, pour tous et par tous; il ne veut pas d'un socialisme chrétien qui rivalise de turbulence et d'audace avec le socialisme révolutionnaire. Il interdit donc « à tous les clercs et prêtres » de « s'affilier à n'importe quelle société qui ne dépendrait pas des évêques » et de « s'inscrire dans la *Ligue démocratique nationale*, dont le programme a été daté de Rome-Torrette, le 20 octobre 1905, et dont les statuts, sans nom d'auteur, ont été imprimés dans la même année, à Bologne, près de la Commission provisoire ». C'est, on le sait, la condamnation d'une « ligue », créée par l'abbé Murri, tribun téméraire des « *democristi* » catholiques et parfois rebelle aux avertissements des évêques. Il n'est pas seulement inadmissible qu'un prêtre s'attribue, en s'affranchissant de l'Eglise, un apostolat social ou socialiste, qui divise les catholiques eux-mêmes. Le jeu est aléatoire, autant que le rôle scabreux. Il n'est pas de surenchère possible entre le socialisme chrétien et l'autre. Le prêtre ne sera jamais assez démocrate pour ravir au socialisme de la révolution la palme de la popularité. Par malheur, le peuple, avec ses préjugés et ses soupçons, préfère au socialisme religieux le socialisme sans religion. Le plus sûr encore, c'est de faire tout simplement des catholiques, avant de vouloir faire des socialistes, dans l'espoir de les convertir. Quand on a l'Evangile pour doctrine, il n'est pas nécessaire d'avoir une doctrine socialiste. On sera suffisamment un bon serviteur du peuple et de l'Eglise, si à la pratique évangélique on ajoute le juste usage de tous les moyens modernes

d'association et de propagande qui peuvent faciliter « l'action populaire » de la charité « chrétienne ».

M. Jaurès osait, l'autre jour, affirmer que l'Eglise est dans l'impuissance de « s'adapter à la vie ». C'est une de ces formules dont il étourdit si volontiers l'esprit de ses lecteurs, avec des mots dont il se garde bien d'énoncer le sens. Il y a dans l'homme une « vie », celle de l'âme, à laquelle le christianisme satisfait depuis dix-huit siècles; rien n'empêchera que, dans le soin de pourvoir à l'idéalisme religieux et moral de l'âme humaine, l'Eglise ne continue son ministère avec la vérité éternelle. Si M. Jaurès ne veut parler que de la « vie » des sociétés, il faudra qu'il prouve que l'Eglise sera plus impropre demain qu'elle ne l'a été, durant dix-huit siècles aussi, à s'accommoder de toutes les formes de leurs gouvernements, sa liberté sauve. C'est justement parce qu'elle a des principes extérieurs et supérieurs à la politique contingente des gouvernements, des principes qui sont pour tous les peuples des lois préservatrices de l'ordre et conservatrices du bien, des principes qui conviennent à tous les genres de civilisation, c'est justement pour cette raison-là que l'Eglise, toujours antique et toujours moderne, a vécu dans tous les lieux, parmi toutes les constitutions de ce monde, en « adaptant » à la « vie » de chaque époque l'organisation de son apostolat, sans altérer jamais l'organisme divin de sa religion. Si M. Jaurès veut bien réétudier l'histoire de l'Eglise, il y verra ce miracle d'un gouvernement religieux, d'une société religieuse, qui, en se développant ou même en se réformant avec une patiente sagesse, ont duré plus qu'aucune des monarchies, des républiques, des empires, dont on puisse mentionner les règnes. Et, si M. Jaurès ne veut chercher dans cette histoire que la comparaison de la société qu'il rêve et de la société que l'Eglise constitue par elle-même, il s'instruira utilement. Car, parmi ces congrégations qu'il s'évertue à détruire, il n'en est peut-être pas une qui ne méritât, par son institution, son admiration et presque son envie. Petites républiques qui se gouvernent sous des auspices sacrés, la plupart sont des modèles de démocratie : démocraties à la fois jalouses et humbles, comme leurs Règles en témoignent; démocraties qui pratiquent l'égalité, ici-bas, en regardant là-haut, et qui prennent pour chef, non un soliveau ou un dictateur, capricieusement, mais un mandataire choisi comme le plus grand par la vertu ou par le savoir. Toutes sont des modèles d'un socialisme non moins inimitable. Car la société monastique, dans l'Eglise, a fait, par cette communauté des biens qui est d'abord la communauté des âmes, une chose restée

impossible à la société civile, en attendant l'ère que nous prépare depuis quelques mois l'imagination économique de M. Jaurès. Oui, vraiment, l'Eglise a ainsi montré comment, avec ses congrégations, elle peut « adapter » sa « vie » au socialisme lui-même, dans des conditions spéciales qui en assurent le fonctionnement pacifique. L'Eglise, n'en déplaise à M. Jaurès, peut agir plus efficacement que l'Etat, pour la guérison de nos misères sociales. Pourquoi? Parce que, comme initiateur et comme guide de cette charité que M. Jaurès nomme « solidarité », elle a le Christ et qu'elle est familière avec toutes les nécessités de la bienfaisance, quel qu'en soit le besoin nouveau. De plus, parce qu'elle remédie au mal moral en même temps qu'au mal matériel. Enfin, parce que, pour gouverner fraternellement ceux qu'elle associe, elle a la discipline qui vient de Dieu et l'espérance de l'autre « vie ». Ce sont là des vérités, non théologiques, mais historiques, qu'on peut, rationnellement, proposer à la méditation de M. Jaurès : aveugle, s'il les méconnaît; ingrat, si, les connaissant, il les oublie et les méprise.

L'état de l'Europe reste incertain ou trouble. C'est toujours, sur une partie du continent, la paix précaire et, sur l'autre, la guerre possible. On ne saurait considérer l'entrevue du roi d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne comme un événement international qui doive, par son importance et par ses effets, rendre à l'Europe une sécurité réelle. L'intérêt de cette entrevue est plus psychologique, semble-t-il, que diplomatique. C'est une visite que Edouard VII avait évitée, l'an dernier, en se rendant, comme cette année, à Marienbad. Il a cru nécessaire, ne fût-ce que par courtoisie, de ne pas la décliner une seconde fois. Elle a été très simple et elle a paru froide, malgré toute l'effusion des embrassades protocolaires qu'on a comptées. Elle aura particulièrement servi à calmer un peu, par les apparences, la susceptibilité personnelle des deux souverains et l'animosité des deux peuples. Les deux souverains se sont rencontrés, sans qu'on puisse dire que les deux peuples se soient rapprochés. L'antagonisme des intérêts subsiste. Cet acte de politesse, plutôt que d'amitié, aura plus ou moins adouci les rapports des deux gouvernements; il n'aura pas changé les ressorts de leur politique. C'est une trêve qu'à Londres et à Berlin, on a consentie, sans entente formelle, sans traité, avec la principale intention de gagner du temps. L'Angleterre ne pouvait rien offrir, en Europe, où elle entend garder avec la France son accord, non sans aspirer, du côté de la Russie, à un arrangement. Y a-t-il, à Constantinople, des combinaisons qui permettent de régler les diffé-

rends de l'Angleterre et de l'Allemagne, dans les affaires de l'Asie-Mineure et de l'Egypte, pour le chemin de fer de Bagdad et pour le statut juridique du khédivat? On en doute. Nous verrons, d'ailleurs, si leurs efforts se concilieront demain, mieux qu'hier, pour résoudre les deux ou trois questions d'Orient qui émeuvent, en ce moment, la diplomatie européenne. Outre le conflit austro-serbe, qui a ses causes politiques autant que ses raisons économiques et qui, tour à tour, devient la « guerre des porcs » et la « guerre des canons », soit que l'Autriche réclame des tarifs plus onéreux pour le bétail serbe, soit qu'elle exige de la Serbie la commande de son matériel d'artillerie, la Macédoine a ses nouvelles querelles et la Crète sa nouvelle crise. Dans les rivalités des nationalités balkaniques qui se disputent la possession éventuelle de la Macédoine, ce ne sont plus que combats des Roumains et des Grecs, des Grecs et des Bulgares, sans compter ceux des Turcs, leurs gendarmes, avec chacun des belligérants : par exemple, à Phigadi-Karasterghiou et à Anchialo. Les Crétois, eux, menacent de s'insurger, parce que les puissances refusent d'évacuer l'île, en la confiant au protectorat de la Grèce, avec un régime analogue à celui que la Bosnie-Herzégovine a reçu de l'Autriche, et le haut-commissaire des puissances, le prince Georges de Grèce, annonce de jour en jour sa démission. Les « pacifistes » des deux mondes se réuniront prochainement, sous la présidence de M. F. Passy, pour prescrire une fois de plus la pacification universelle. Si, voulant bien restreindre leur œuvre, ils la bornaient à pacifier l'Orient, l'humanité, aussi étonnée que reconnaissante, serait bien obligée, dès lors, d'avoir une foi aveugle en leur mission et en leur génie.

Plus loin, ce sont d'autres rumeurs, d'autres mystères. La Turquie avait eu, naguère, des querelles de frontière avec l'Angleterre, vers le Sinaï, et avec la Perse, autour de Tabah; aujourd'hui, c'est avec la France, pour la possession des oasis de Djanet et de Bilma, dans les profondeurs du Sahara. Le vali de Tripoli a fait occuper Djanet et menace Bilma, après le passage même de ceux de nos officiers qui sont venus y établir les droits de la France. Notre ambassadeur de Constantinople a protesté, parce que ces oasis sont situées dans la sphère d'influence que l'accord anglo-français du 21 mars 1899 nous a reconnue. Sur les routes de l'Algérie au Tibesti et au lac Tchad, Djanet et Bilma sont, pour la France, des postes nécessaires d'où elle surveille, domine, contient les Touareg. Pourquoi la Turquie, s'aventurant par delà les confins de la Tripolitaine, s'est-elle avisée de s'avancer jusque-là? Qui la pousse à cette conquête? Il

faut espérer que son ambition ne persistera pas et que l'affaire, en tout cas, ne sera pas l'occasion d'un incident grave. Mais quelle nouvelle pouvait nous venir de l'Orient, plus surprenante, plus prodigieuse, plus fabuleuse même, que celle qui nous annonce l'avènement du régime parlementaire en Perse? Une agitation populaire et religieuse avait troublé, pendant quelques jours, les rues de Téhéran. Le shah a cru que l'emploi du sabre dont ses ancêtres se contentaient si terriblement, pour pacifier les révolutionnaires de la Cour et de la Ville, ne suffirait plus : il a calmé l'émeute parlementairement. Une note communiquée aux journaux de Paris par le ministre de Perse nous en informe : le shah, « voulant consolider la base gouvernementale de son pays, a pris la décision d'introduire des améliorations radicales dans toutes les administrations de l'Etat et, en vue de réaliser ce but, Sa Majesté vient d'ordonner la constitution d'une Assemblée nationale dont les membres seront désignés par voie d'élection, parmi les princes, les membres du clergé et des classes supérieures, les négociants et autres corporations ». La note ajoute, selon le mode révérencieux d'un journal officiel : « En signe de reconnaissance pour notre magnanime, libéral et bien-aimé souverain, dans toute la Perse s'organisent des fêtes; les villes sont illuminées. » Une Constitution octroyée à la Perse! Une Assemblée nationale siégeant à Téhéran! C'est un événement merveilleux auquel les conteurs des *Mille et une Nuits*, malgré toute leur facile imagination, n'avaient pas songé.

Auguste Boucher.

Les villes d'art célèbres : *Pompéi, histoire, vie privée; vie publique*. — 2 vol. avec illustrations et plans par Henry Thédenat, de l'Institut. (Laurens.)

Ces deux volumes ont été écrits à Pompéi même, c'est dire la fidélité des descriptions. Une bonne partie de l'illustration est faite d'après les photographies de l'auteur, c'est dire combien elle est adaptée au texte. L'auteur connaît Pompéi en archéologue, mais il semble l'avoir oublié, tant il la décrit avec élégance, sous une forme littéraire, simple, agréable, accessible à tous. Profondément pénétré de la poésie de ce site merveilleux, de ces ruines où la vie semble s'être si brusquement arrêtée hier, de tout ce passé si lointain à la fois et si proche, il sait l'art d'exprimer ses émotions et les faire partager. Chez ceux qui déjà ont vu Pompéi, ces deux volumes réveilleront les souvenirs de quelques heures instructives et charmantes; aux autres, ils donneront certainement le désir de visiter l'antique cité, tout en les y préparant.

L'Empire du Soleil-Levant, par le baron Suyematzu, traduit par la princesse Ferdinand de Faucigny-Lucinge. — Un vol. in-8°. (Hachette.)

Gendre du marquis Ito et ayant occupé lui-même les charges les plus importantes depuis une quinzaine d'années, le baron Suyematzu ne peut être soupçonné de mal connaître les questions qu'il traite et qui touchent à tous les points essentiels de la politique, de la civilisation et de la vie japonaises. Familier, d'autre part, avec les idées européennes, qu'il étudia à l'université de Cambridge, il sait ce qui est le plus capable d'intéresser et d'instruire les lecteurs d'Occident. Le livre, écrit en anglais dans l'original, a été excellemment traduit en français.

Activités sociales, par Max Turmann. Un vol. in-12 (Lecoffre).

Les études réunies en ce volume par notre collaborateur présentent ce caractère commun d'être l'exposé de quelque activité sociale. Elles n'ont pas la prétention de donner tous les modèles que l'on soit contraint d'estimer obligatoires; mais chacune d'elles met en lumière une opportune leçon d'énergie. Or, c'est l'énergie, la ténacité dans l'effort généreux que souhaite d'exciter M. Turmann, en déployant, devant les catholiques français, la carte de ces régions « sociales » où, peut-être pour eux, s'abrite la victoire.

Les Maîtres de la musique. — César Franck, par Vincent d'Indy. Un vol. in-8° (Alcan).

Un livre sur *César Franck*, par le plus illustre disciple du maître, devenu un maître à son tour, ne peut manquer d'être apprécié à sa haute valeur. M. Vincent d'Indy montre la carrière du maître se développant, avec une harmonieuse puissance, en trois périodes de progrès constants, pour aboutir à ces chefs-d'œuvres, le *Quatuor*, les *Chorals* d'orgue, les pièces pour piano, les *Béatitudes* enfin. Ayant étudié l'homme et l'artiste, dont il analyse l'œuvre, l'auteur rend ensuite hommage au maître admirable que fut César Franck, dont l'école constitue l'une des plus solides phalanges de la musique française contemporaine.

Soldats ambassadeurs sous le Directoire, par Dry. — Paris, 2 vol. in-8° écu avec portraits. (Plon.)

Récit aussi vivant que documenté des missions diplomatiques confiées par le Directoire à des hommes de guerre; ceux d'entre eux qui n'échouèrent pas de prime abord ne tardèrent point à devenir suspects à leur propre gouvernement.

La vie intime d'une reine de France au XVII[e] siècle, par Louis Batiffol. — III-564 pages, in-8° avec portrait. (Calmann Lévy.)

Cette reine, c'est Marie de Médicis, l'insignifiante et dépensière Italienne, si inégale à son rang et à sa tâche; sans viser au panégyrique, l'érudit biographe plaide avec talent les circonstances atténuantes; à défaut de notre admiration, c'est notre commisération qu'il réclame pour son héroïne et, sur bien des points, il réussit à gagner sa cause.

Comment rénover l'art chrétien, par Alphonse Germain. (Bloud.)

Cette petite brochure résume le travail de bien des années. Chrétien et critique d'art, l'auteur connaît admirablement l'histoire des artistes et des œuvres; il ne s'arrête pas à l'extérieur, il pénètre jusqu'aux causes les plus profondes de l'inspiration. C'est ce qui lui permet de trouver sûrement dans le passé des leçons pour le présent et pour l'avenir. C'est aussi ce qui nous donne confiance dans l'optimisme raisonné de sa conclusion.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LES
GRANDES MANŒUVRES NAVALES
EN 1906

Les grandes manœuvres navales, qui se sont déroulées, cette année, du 3 juillet au 4 août, entre Toulon et Merz-el-Kébir, ont groupé sous la commandement d'un chef unique la totalité des forces de première ligne dont dispose la marine française. A ces forces de première ligne se sont adjointes : d'abord la plus importante fraction de nos réserves, la seule susceptible d'être mobilisée utilement en cas de guerre; ensuite les cinq flottilles de torpilleurs et les deux flottilles de sous-marins stationnées dans la Méditerranée. L'expérience a donc été complète; et l'on peut dire, sans exagération, qu'au rebours de ce qui s'était passé en 1905, *toute* la flotte française *efficace* s'est mise en branle pour les grandes manœuvres de 1906, comme elle ferait pour de véritables combats[1].

L'importance d'une semblable manifestation navale ne peut échapper à personne. Outre que la valeur militaire des officiers et des équipages y prenant part s'en trouve accrue, la marine entière retire des grandes manœuvres un enseignement pratique que nulle théorie ne saurait lui donner; et le public et le parlement prennent conscience de la force réelle de notre matériel naval, et se familiarisent avec beaucoup de questions qui intéressent la vie de toute la nation, et exigent, pour être heureusement résolues, le concours de toutes les bonnes volontés françaises.

[1] En 1905, des raisons budgétaires avaient retenu dans la Manche l'escadre du Nord, et seule l'escadre de la Méditerranée, augmentée de quelques réserves du port de Toulon, avait pu prendre part aux grandes manœuvres. Si bien qu'à proprement parler, ce n'était point une armée navale, mais une escadre sur pied de guerre, qu'avait alors commandée l'amiralissime Fournier.

I

Du 3 juillet au 4 août 1906[1], le vice-amiral Fournier, amiralissime, a commandé une armée navale composée des éléments que voici :

a) L'escadre active de la Méditerranée.

b) La division de réserve de cette escadre.

c) Une division de navires *en réserve normale*, mobilisés pour les manœuvres.

d) L'escadre du Nord.

Soit au total : 12 cuirassés d'escadre, 6 garde-côtes cuirassés, 6 croiseurs cuirassés, 7 croiseurs protégés, 13 contre-torpilleurs.

Voici la répartition officielle de ces éléments, en escadres, divisions, flottilles et escadrilles.

ARMÉE DE LIGNE

Ire ESCADRE	1re *division*	*Brennus*, cuirassé d'escadre de 11 000 tonnes, portant le pavillon du vice-amiral Fournier, commandant en chef l'armée.
		Hoche, cuirassé d'escadre de 11 000 tonnes.
		Charles Martel, cuirassé d'escadre de 12 000 t. portant le pavillon du contre-amiral Germinet.
	2e *division*	*Requin*, garde-côte cuirassé de 7000 tonnes.
		Indomptable, garde-côte cuirassé de 7000 tonnes.
		Caïman, garde-côte cuirassé de 7000 tonnes.
IIe ESCADRE	1re *division*	*Suffren*, cuirassé d'escadre de 13 000 tonnes, portant le pavillon du vice-amiral Touchard, commandant l'escadre de la Méditerranée.
		Saint-Louis, cuirassé d'escadre de 11 000 tonnes.
		Charlemagne, cuirassé d'escadre de 11 000 t.
	2e *division*	*Iéna*, cuirassé d'escadre de 12 000 tonnes, portant le pavillon du contre-amiral Manceron.
		Bouvet, cuirassé d'escadre de 12 000 tonnes.
		Gaulois, cuirassé d'escadre de 11 000 tonnes.
IIIe ESCADRE	1re *division*	*Masséna*, cuirassé d'escadre de 12 000 tonnes, portant le pavillon du vice-amiral Gigon, commandant l'escadre du Nord.
		Jauréguiberry, cuirassé d'escadre de 12 000 t.
		Carnot, cuirassé d'escadre de 12 000 tonnes.
	2e *division*	*Bouvines*, garde-côte cuirassé de 7000 tonnes, portant le pavillon du contre-amiral Philibert.
		Amiral Tréhouart, garde-côte cuirassé de 7000 tonnes.
		Henri IV, garde-côte cuirassé de 9000 tonnes.

[1] Mêmes dates, exactement, que pour les grandes manœuvres de 1905.

ARMÉE LÉGÈRE

Ire ESCADRE	1re *division*	*Jeanne d'Arc*, croiseur-cuirassé de 11 000 tonnes, portant le pavillon du contre-amiral Campion.
		Kléber, croiseur-cuirassé de 8000 tonnes.
		Condé [1], croiseur-cuirassé de 10 000 tonnes.
	2e *division*	*Lalande*, croiseur protégé de 2000 tonnes.
		Du Chayla, croiseur protégé de 4000 tonnes.
		Galilée [2], croiseur protégé de 2000 tonnes.
IIe ESCADRE	1re *division*	*Gloïre*, croiseur-cuirassé de 10 000 tonnes, portant le pavillon du contre-amiral Puech.
		Amiral Aube, croiseur-cuirassé de 10 000 t.
		Léon-Gambetta [3], croiseur-cuirassé de 13 000 t.
	2e *division*	*Forbin*, croiseur protégé de 2000 tonnes.
		Cassini, croiseur protégé de 1000 tonnes.

FLOTTILLE

1re ESCADRILLE. — *Mousqueton*, *Arc*, *Arbalète*, *Carabine*, *Sarbacane*, *Dard*, contre-torpilleurs de 300 tonnes.
2e ESCADRILLE. — *Bombarde*, *Flamberge*, *Catapulte*, *Baliste*, *Bélier*, *Arquebuse*, contre-torpilleurs de 300 tonnes.

BATIMENTS ATTACHÉS SPÉCIALEMENT AU COMMANDANT EN CHEF

Alger, croiseur protégé de 4000 tonnes.
La Hire, croiseur protégé de 1000 tonnes.
Claymore, contre-torpilleur de 300 tonnes.

Comme nous l'avons dit tout d'abord, ces quarante-quatre unités, réunies en armée navale, provenaient : — pour une part, de *l'escadre active de la Méditerranée*, escadre armée toute l'année à effectifs complets; — pour une part, de *l'escadre du Nord*, escadre armée six mois par an à effectifs complets, et six mois à effectifs réduits [4]; — pour une part, de la *Division de réserve de l'escadre de la Méditerranée*, division armée toute l'année à effectifs réduits; — enfin, pour une part, de *la réserve normale de la flotte*, autrement dit, d'un lot de navires désarmés au fond des arsenaux et seulement entretenus en bon état par un noyau

[1] Le *Condé*, en réparation dans l'arsenal de Toulon, n'a pris aucune part aux manœuvres. Le *Du Chayla* l'a remplacé numériquement dans la 1re division.
[2] Le *Galilée*, retenu dans les eaux marocaines, n'a pris aucune part aux manœuvres.
[3] Le *Léon-Gambetta*, entré en service cette année, prenait part à des manœuvres navales pour la première fois.
[4] Réduits à peu près de 1/4.

d'équipage. Les navires provenant de cette réserve normale, — le *Requin*, l'*Indomptable*, le *Caïman*, l'*Alger*, — ont été, par conséquent, *mobilisés*, c'est-à-dire pourvus d'états-majors et d'équipages de fortune, comme il faudrait le faire en temps de guerre.

II

Le 3 juillet, le vice-amiral Fournier, amiralissime[1], arborait son pavillon au grand mât du *Brennus*. A cette même date, les divers éléments constitutifs de l'armée navale avaient été déjà dirigés sur des points stratégiques choisis, en vue de la concentration ultérieure.

L'escadre du Nord, partie de Brest le 20 juin, avait mouillé le 25 à Merz-el-Kébir. Elle s'y trouvait encore le 3 juillet. Durant les cinq jours de cette traversée préliminaire, l'amiral Gigou avait exercé son escadre aux manœuvres à rangs serrés que prévoit la nouvelle tactique, ainsi qu'aux signaux du nouveau code. Notons à ce propos que les nouveaux livres de signaux, imprimés tardivement, ne furent remis aux bâtiments des trois escadres que tout à fait au dernier instant, et qu'il ne fut possible de s'en servir régulièrement qu'à partir du 1er juillet. Or, ces livres ne se bornent pas à modifier la tactique et la stratégie; ils changent, en outre, la couleur et le numérotage des pavillons, trapèzes et flammes employés pour la transmission des ordres de navire à navire. Le résultat de ce bouleversement de la dernière heure fut qu'il fallait affronter le début des grandes manœuvres avec un personnel de timonerie tout novice et fort ahuri. Nul accident n'en résulta. Il est toutefois imprudent de compromettre ainsi, par une réforme trop soudaine, le bon fonctionnement d'un service d'importance vitale : on comprendra sans peine qu'un seul signal mal interprété, — *mal lu*, selon le terme technique, — eût suffi à causer, en manœuvres, la plus terrible des catastrophes navales : l'abordage de deux bâtiments.

L'escadre du Nord avait en outre procédé, du 20 au 25 juin, à diverses expériences de télégraphie sans fil, et, le 22, à un exercice de *recherche spéciale en râteau*, qui fut couronné de succès.

L'escadre active de la Méditerranée, partie de Toulon le 28 juin, s'était d'abord dirigée vers le mouillage des Salins d'Hyères, en décrivant une route soigneusement déterminée et

[1] Ce titre d'amiralissime n'est pas officiel. La marine n'a pas l'organisation adoptée pour nos forces terrestres. Le vice-amiral Fournier n'est pas dans la situation spéciale qu'occupe le général Hagron, nommé par un décret présidentiel généralissime de toutes les armées françaises pour le temps de guerre.

repérée d'avance : cela pour permettre aux sous-marins de la 1re flottille (flottille de Toulon), de pouvoir opérer une attaque sans aléa. Ainsi fut-il fait. Placés préalablement sur la route de l'escadre, et prévenus de l'heure exacte du passage de chaque bâtiment, les sous-marins réussirent brillamment leur opération. Un échec eût été difficile. Nous reviendrons sur ces exercices de sous-marins, qui ne sont jamais que des expériences de laboratoire, et qui pourraient être plus et mieux.

Repartie des Salins d'Hyères le 28 juin au soir, l'escadre de la Méditerranée exécuta, le lendemain, au nord des îles Baléares, un exercice de combat à rangs serrés, dans la formation triangulaire prévue par la nouvelle tactique. L'exercice fut poussé à fond, et donna des résultats à retenir [1]. Le 30 juin, l'escadre de la Méditerranée mouillait à Alger.

Officiellement, les bâtiments en réserve normale mobilisés pour la durée des manœuvres, étaient entrés en armement à la date du 25 juin.

Pratiquement, le *Requin*, dès le 20 juin, réglait ses compas en rade de Toulon ; le *Caïman* l'imitait le 21, et l'*Indomptable* le 22. Tous trois faisaient en même temps leur premier essai de machines, dit *essai au point fixe*. Le port de Toulon, soucieux de n'être pas pris en défaut, devançait les dates prescrites. On ne peut donc pas assimiler à une véritable mobilisation de temps de guerre la mobilisation des trois gardes-côtes ci-dessus nommés.

Mais le 25 juin seulement, le capitaine de vaisseau Duroch, nommé au commandement de la 2e division de la Ire escadre, arborait son guidon sur le *Requin*. Et la division pouvait appareiller le 27, pour son premier essai en route libre. Le 3 juillet, pour la prise de commandement du vice-amiral commandant en chef, elle était de retour en rade de Toulon, prête.

La division de réserve de l'escadre active, devenue 1re division de la Ire escadre, était également en rade de Toulon, le 3 juillet.

Les trois escadres occupaient donc, au moment où s'ouvrait la période des grandes manœuvres, les trois sommets du triangle Toulon-Alger-Merz-el-Kébir.

Simultanément, elles appareillaient aussitôt, en vue de leur concentration.

Les grandes manœuvres étaient commencées.

Le 3 juillet, l'amiral Fournier, à l'occasion de sa prise de commandement, adressait à l'armée navale un ordre du jour dont voici les points essentiels :

[1] Cf. page 854.

... Le programme adopté pour les manœuvres navales de cette année a pour objectif dominant d'entraîner chacun, avec ses charges et ses responsabilités, au rôle qu'il aurait à soutenir dans le combat d'ensemble, depuis le chef de l'armée lui-même jusqu'au simple marin.

Cet entraînement sera poursuivi méthodiquement en appliquant les nouveaux principes tactiques auxquels l'armée se familiarisera ainsi et qui lui donneront les moyens :

De combattre, au besoin, sans signaux et sans compas.

De soutenir un tir précis et continu, en maintenant l'ensemble des bâtiments bien battant, *quoi que fasse l'ennemi,* sans exposer aucun d'entre eux à des concentrations prépondérantes de feux antagonistes;

D'utiliser pour la recherche de l'ennemi, et pour les mouvements tactiques de marches, d'attaques ou de ripostes entre les corps de bataille, *des procédés que leur caractère de généralité et de simplicité rendra toujours applicables.*

Le combat se déroulera ainsi par un enchaînement de mouvements auxquels le personnel tout entier sera rompu, et qu'il exécutera donc sans désordre ni surprise.

Tout le programme des grandes manœuvres de 1906 tient dans cet ordre du jour. On ne s'est sérieusement occupé ni de stratégie, ni, généralement parlant, de tactique. On a expérimenté une tactique spéciale, ou plutôt on s'est efforcé d'entraîner les équipages et les états-majors au rôle qu'ils auraient à soutenir dans un combat d'ensemble, dans une bataille rangée conduite selon les principes de cette tactique nouvelle, qui est la tactique triangulaire imaginée en 1905 par l'amiral Fournier lui-même.

Nous apprécierons tout à l'heure les résultats obtenus par cette expérience et par cet entraînement spécialisé.

La III[e] escadre, appareillée de Merz-el-Kébir, le 3 juillet, à neuf heures du soir, eut la première l'honneur de subir une attaque de torpilleurs.

Dans la nuit du 3 au 4 juillet, les 4[e] et 5[e] flottilles de la Méditerranée (flottilles d'Alger et d'Oran), concentrées à Oran pour la circonstance, entreprirent à deux reprises de torpiller la III[e] escadre faisant route de Merz-el-Kébir sur les Baléares. Il faisait calme plat et pleine lune. Les torpilleurs purent donc assez facilement découvrir l'ennemi et prendre une correcte position d'attaque. Par contre, découverts eux-mêmes à grande distance, ils furent canonnés de loin, et leur charge finale n'aurait eu vraisemblablement aucun succès. Le combat terminé, la III[e] escadre continua sa route en vue de la concentration prévue pour le lendemain.

La II[e] escadre, appareillée d'Alger dans la nuit du 3 au 4, — les croiseurs à deux heures du matin, les cuirassés à quatre, —

se dirigea droit sur les Baléares et ne put faire autrement que d'y rencontrer la IIIe escadre, dès onze heures du matin. « Un véritable abus de conventions préalables : routes convergentes, heures et vitesses connues, point de rendez-vous déterminé, réduisait grandement l'importance et l'intérêt de cet exercice[1] ». Nous aurons plusieurs fois à formuler des regrets analogues. Les quelques exercices de stratégie ou de tactique exécutés au cours des grandes manœuvres de 1906 ont tous été trop prévus, trop réglés, trop combinés d'avance dans leurs moindres détails. Une préoccupation trop visible d'éviter tout aléa, de supprimer toute possibilité d'échec, a entravé ces exercices, leur ôtant beaucoup de leur intérêt, et la plus grande moitié du fruit qu'on pouvait en tirer.

Réunies et rangées sous le commandement du vice-amiral Touchard, les IIe et IIIe escadres manœuvrèrent en ordre serré, d'abord, puis déployèrent en avant les Ire et IIe escadres légères, pour les diriger par estafettes à la rencontre de la Ire escadre de ligne signalée (conventionnellement) dans l'est de Port-Mahon.

La Ire escadre, en effet, appareillée de Toulon le 3 juillet, et assouplie aux manœuvres à rangs serrés pendant toute la journée du 4, était trouvée, le 5 au matin, par le croiseur *Léon-Gambetta*, au point prévu d'avance. Et ce second exercice de recherche en râteau n'offrait pas beaucoup plus d'intérêt que le premier.

L'armée navale était donc au complet. Seuls manquaient encore les croiseurs *Jeanne-d'Arc* et *Kléber*, retenus à Tanger par une nécessité diplomatique. Ces deux navires ne devaient rallier l'armée que huit jours plus tard, le 13 juillet, en rade de Bône.

Sans perdre une heure, l'amiralissime, se conformant à son ordre du jour-programme, commençait l'assouplissement de l'armée.

Dès ce premier exercice d'ensemble, — l'armée entière manœuvrant en ordre de bataille, — et quoique l'amiral eût conservé prudemment l'emploi des signaux et des compas[2], quelques incidents se produisirent caractéristiques, quoique sans gravité : le *Hoche*, cuirassé d'escadre provenant de la division de réserve, eut une avarie de servo-moteur, et faillit se jeter sur le *Carnot;* — l'*Alger*, croiseur mobilisé, cessa pendant plusieurs minutes d'être maître de sa manœuvre; — le *Caïman* enfin, garde-côte mobilisé, eut des chocs violents dans ses machines et

[1] *Moniteur de la flotte*, 14 juillet 1906, page 3.

[2] Cet emploi contrairement au programme formulé par l'ordre du jour du 3 juillet, a été constant durant toute la durée des manœuvres. Pas une fois l'armée navale ne s'est risquée à manœuvrer « sans signaux et sans compas ».

dut sortir de la ligne, pour gagner directement Alger afin de s'y réparer. Ces incidents démontraient une fois de plus la vérité de cette maxime, que seuls les navires armés normalement, et à effectifs complets, sont susceptibles, en toutes occasions, d'un service irréprochable. D'autres preuves en allaient être fournies par la suite.

L'armée navale, cependant, son assouplissement terminé, prenait ses dispositions en vue de la première grande opération des manœuvres : le bombardement d'Alger.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, à minuit, les hostilités étant censées commencées, les torpilleurs d'Alger et d'Oran réitèrent leur attaque infructueuse de l'avant-veille. La lune leur permit encore de découvrir sans peine le gros de l'armée, mais permit de même au gros de l'armée de les canonner à grande distance. Et ce fut un second échec à l'actif des torpilleurs. L'armée saine et sauve put sans encombre prendre les positions assignées par l'amiral en vue du bombardement.

Dès 5 heures du matin l'opération commençait. L'amiral Fournier l'avait réglée comme il suit : l'armée, divisée tout d'abord en deux groupes, attaquait et réduisait simultanément les ouvrages principaux, situés à l'est et à l'ouest d'Alger ; après quoi, les deux groupes, concentrés en face de la ville même, écrasaient les ouvrages secondaires et détruisaient le port et les entrepôts.

Ce programme fut exécuté de point en point. La Ire et la IIe escadre bombardèrent la pointe Pescade, cependant que la IIIe escadre bombardait le cap Matifou. Les divisions opérèrent l'une après l'autre, chacune défilant devant les ouvrages à battre, et se retirant ensuite hors de portée pour laisser le champ libre à la suivante. Vers 6 heures et demie, cette première phase de l'opération étant terminée, les trois escadres vinrent stopper ensemble devant Alger, et ouvrirent le feu contre la ville. Une heure plus tard, l'exercice, au signal du commandant en chef, prenait fin.

Ici, quelques réflexions s'imposent.

Il va de soi qu'un bombardement d'Alger ne s'exécuterait pas réellement sans que la force navale employée à cet effet ne subît de terribles dommages. Les navires de guerre combattant des batteries de côtes ont contre elles ce désavantage écrasant *d'être vus et de ne point voir*. Rien de moins visible, en effet, qu'une batterie moderne, toujours perchée sur quelque crête très haute et masquée de talus qui se confondent absolument avec les terres alentour. Un navire en pleine mer constitue, au contraire, la plus magnifique des cibles. Nul doute, pour en revenir au fait particulier qui nous occupe, que, le 6 juillet, l'armée navale, affrontant

pour de bon les batteries très puissantes qui défendent Alger[1], eût été pis qu'endommagée. Les escadres ne sont point faites pour se colleter avec la terre ferme, mais bien pour conquérir la pleine mer et en interdire l'accès à l'ennemi. Ainsi fit Nelson, jadis, qui se garda bien de lancer ses vaisseaux contre Toulon ou Brest et qui n'eut pas besoin de le faire pour mettre aux abois le Premier Empire; ainsi fit Togo, récemment, qui n'approcha jamais Port-Arthur, à moins de 10 000 mètres, et n'eut pas à s'en repentir.

Mais, quoiqu'un bombardement soit l'opération la plus périlleuse et la plus inutile qu'on puisse imposer à une flotte, il n'en est pas moins vrai que cette opération peut devenir, dans quelques cas exceptionnels, indispensable : les escadres européennes d'Extrême-Orient bombardèrent Takou en 1900, et les légations de Pékin durent leur salut à ce bombardement, heureux par grand hasard.

Cela étant, il nous faut donc bien considérer le simulacre du 6 juillet comme une opération sérieuse. A ce titre, il est permis de ne point approuver dans tous ses détails le dispositif adopté par l'amiralissime, et notamment la séparation préliminaire des escadres et l'attaque par échelons successifs, division après division.

En 1900, l'amiral Gervais, dans un ordre du jour adressé à l'armée navale d'alors, laquelle se préparait à bombarder les ouvrages de Quiberon, formulait comme il suit les règles fondamentales d'un combat entre navires de guerre et batteries de côtes :

> Deux cas peuvent se présenter : celui d'une escadre obligée, au cours d'une opération tactique ou stratégique, à s'exposer au feu d'un groupe de batteries, mais n'étant point dans la nécessité de réduire ces batteries au silence; et celui d'une escadre obligée de combattre un groupe de batteries pour le détruire.
>
> Le premier cas comprend notamment les forcements de passes, de détroits, de goulets, etc. Le second, les bombardements de places fortes.
>
> Dans le premier cas, les bâtiments défilant devant des batteries n'ont rien de mieux à faire que de marcher à toute vitesse, et de ramasser leur personnel à l'abri des ponts cuirassés. Riposter au feu de la terre est superflu.
>
> Dans le second cas, les bâtiments ont avantage à s'embosser tous ensemble le plus près possible des ouvrages à battre, et de conduire contre ces ouvrages un feu violent, ininterrompu. On ne triomphe d'une batterie de côte qu'en l'accablant sous une pluie d'obus assez dense pour la rendre intenable aux canonniers servants des pièces.

Ces maximes du meilleur marin que la France ait connu depuis

[1] On comprend aisément le sentiment qui nous interdit de préciser ici, et qui nous interdira tout à l'heure de préciser de même, à propos des ouvrages de Bizerte.

Courbet ne condamnent-elles pas la tactique adoptée par l'amiral Fournier devant Alger? Il paraît très probable que toute l'armée navale n'eût pas été de trop pour réduire au silence d'abord la pointe Pescade, et ensuite le cap Matifou. Il paraît également tout à fait certain que des divisions attaquant isolément un groupe de batteries, n'auraient pas pu fournir à ces batteries un feu assez dense pour les accabler du premier coup. Et chaque interruption de tir aurait permis aux servants des pièces de terre de se ressaisir, de réapprovisionner leurs pièces, et de reprendre le combat avec une énergie et un courage neufs.

L'armée navale, à l'issue du bombardement du 6 juillet, mouilla tout entière à Alger, partie dans le port principal, partie dans le port de l'Agha, partie en rade.

Ce mouillage, effectué tout à la fois, fut compliqué par la manœuvre très maladroite du *Requin*, de l'*Indomptable* et de l'*Alger*. Ces trois bâtiments qui s'étaient signalés déjà par leur lenteur et leur manque de souplesse, durant l'exercice du matin, et que l'amiralissime avait rappelés indirectement à l'ordre, se jetèrent en travers de la route suivie par le gros de l'armée, et gênèrent considérablement la manœuvre de la *Gloire*, de l'*Iéna* et du *Carnot*. Nul doute qu'il n'y eût eu accident, si ces trois derniers navires n'avaient été des unités provenant d'escadres armées toute l'année, et comme telles, mieux en main et plus promptes à bien gouverner.

A Alger, l'armée se ravitailla, partiellement. On n'embarqua que des vivres, et une très petite quantité de charbon : 2200 tonnes en tout, qui furent réparties entre les seuls bâtiments provenant de l'escadre du Nord, lesquels avaient eu d'assez longues traversées à faire pour rallier la Méditerranée. Pour qu'on puisse apprécier la faible valeur relative de ce chiffre, 2200 tonnes, disons ici que le *plein* de l'armée navale entière n'était pas inférieur à 22 300 tonnes[1].

Du 6 au 9 juillet, l'armée navale demeura à Alger.

Le 9 au matin, elle appareillait, pour une deuxième série d'exercices qui devait prendre fin le 13 juillet au soir.

Ces cinq journées furent employées presque exclusivement à ce que l'amiralissime nomme « l'assouplissement de l'armée », et qui est, exactement, l'expérience sans cesse réitérée de la fameuse tactique triangulaire dont il est l'inventeur.

[1] Le *plein* normal. Car, en embarquant les suppléments de guerre, l'armée pouvait porter son plein à plus de 35 000 tonnes de charbon.

A cinq reprises, les trois escadres séparées ou réunies, se formèrent selon le dispositif réglementaire, et combattirent un ennemi figuré par quelques croiseurs et quelques contre-torpilleurs, cet ennemi figuré manœuvrant d'ailleurs selon des ordres préalables parfaitement précis, et ne pouvant jamais risquer la moindre initiative : simple mannequin s'offrant dans la position la plus normale aux canons de l'armée. Il ne s'agissait pas en effet d'un exercice à double action, mais seulement d'un entraînement patient par lequel l'amiral s'est efforcé d'habituer et de rompre chaque navire des trois escadres au rôle infiniment délicat qui lui est assigné par la tactique en essai.

Entre temps, — c'est-à-dire pendant les quatre nuits forcément disponibles, — d'autres exercices étaient dépêchés. Le 9 juillet, c'était une tenue de contact de nuit entre la 1re et la 2e escadre, laquelle tenue de contact aboutissait d'ailleurs à un échec. Le 10, c'était un mouillage tout à la fois en rade de Bougie, avec service de sûreté contre les torpilleurs, par grand-gardes fixe et mobile, estacade et polygone lumineux [1]. Les 4e et 5e flottilles (d'Oran et d'Alger) tentaient vainement une attaque, immédiatement déjouée par les grand-gardes. Le 11 enfin, c'était, pour la première fois, un véritable exercice à double action dans lequel les torpilleurs des 4e et 5e flottilles, toujours en alerte, devaient appuyer la IIe escadre, contre la Ire et la IIIe, supposées ennemies. Le thème, vraisemblable et intéressant, fut malheureusement défiguré par toutes les maladresses et toutes les erreurs imaginables : erreur des torpilleurs, qui prirent les escadres ennemies pour l'escadre amie, et vinrent s'exposer au feu le plus paisiblement du monde ; — erreur de la IIIe escadre, qui ouvrit par deux fois une canonnade furieuse contre ses propres contre-torpilleurs. Nul doute qu'à la guerre, de pareilles erreurs soient à craindre et qu'il faille dès le temps de paix s'entraîner infatigablement à les éviter.

La nuit du 12 au 13 juillet fut employée à une recherche spéciale en rateau, banale, suivie d'une dernière attaque de torpilleurs. Pour la première fois, un torpilleur put approcher assez près de l'armée pour effectuer un simulacre de lancement dans de bonnes conditions.

L'armée chôma la fête du 14 juillet à Bône (Ire et IIIe escadre) et

[1] Le polygone lumineux est un véritable polygone dont les côtés sont des rais de projecteurs électriques. L'escadre ou l'armée mouillée au centre de ce polygone est à l'abri de toute attaque, car un torpilleur ennemi ne pourrait s'approcher d'elle qu'en traversant l'une des lignes lumineuses, et par conséquent en révélant clairement sa présence.

à Philippeville (IIe escadre). Le 16 juillet au matin, la troisième série d'exercices commençait.

Cette série débuta, comme de juste, par un « assouplissement de l'armée », trois fois réitéré dans la seule journée du 16, puis par une attaque de torpilleurs, exécutée pendant la nuit suivante. Cette attaque, opérée par les torpilleurs de Bizerte, qui entraient en scène pour la première fois, entraîna le plus grand désarroi survenu depuis le début des manœuvres. Le thème adopté reproduisait, à quelques détails près, celui du 12 juillet. Derechef, les torpilleurs assaillants confondirent amis et ennemis, mais un croiseur cuirassé de la IIe escadre fit mieux ou pis, en ouvrant le feu sur les unités de sa propre division. Quelque bizarre que ce fait puisse paraître, il est fort excusable, venant après plusieurs semaines d'un véritable surmenage et des nuits blanches réitérées. La nervosité des officiers et des équipages devient vite dangereuse, et l'enseignement à tirer d'incidents analogues est qu'à la guerre, la préoccupation maîtresse d'un chef soucieux de vaincre sera nécessairement d'assurer à ses hommes et à ses officiers l'indispensable sommeil.

Le 17 juillet, l'armée navale, près d'entrer à Bizerte pour un ravitaillement d'ensemble, s'offrait d'abord aux coups des sous-marins sortis pour l'attaquer.

Pour faire pleine lumière sur la portée de ces exercices, dont la presse quotidienne a si copieusement parlé, le plus simple est de donner ici, mot pour mot, le texte de l'ordre réglant cette attaque du 17 juillet.

Ordre d'armée XVII, § 21 :

L'armée, fractionnée par escadres, arrivera devant Bizerte le 17 juillet, au petit jour, pour reconnaître les ouvrages du front de mer de cette place, en défilant devant les batteries, hors de portée de leurs feux.

Elle sera attaquée, durant cette reconnaissance, par les trois sous-marins *Gnome*, *Korrigan*, *Lutin*.

Les escadres, défilant en ligne de file, à 1000 mètres d'intervalle, passeront au petit jour au point situé à 8500 mètres au nord du cap Blanc. L'armée, partant de ce point, fera d'abord 3 milles au S. 50° E.; puis 6 milles au N. 48° E.; puis 2 milles au S. 10° O. Cette dernière route la conduira sur la ligne joignant le phare de l'île Cani au Ras Enghela. Parvenue sur cette ligne, l'armée s'éloignera au N. 40° O. Tous ces mouvements s'exécuteront par la contremarche, à l'allure fixe de 10 nœuds [1].

[1] Quoiqu'il n'importe guère de tenir secrètes les routes qu'il faut suivre pour une reconnaissance *par mer* de Bizerte, nous avons, par excès de prudence patriotique, intentionnellement changé toutes ces routes, en

Il est parfaitement clair qu'un tel ordre communiqué préalablement aux commandants des sous-marins (ce qui est toujours fait), permet à ces commandants d'attendre paisiblement au passage le bâtiment qu'ils veulent torpiller. Le rôle du sous-marin s'en trouve réduit au rôle d'une torpille dormante, ou, si l'on préfère, d'un piège à loup. Les sous-marins, bien entendu, se sont toujours tirés de ce rôle à leur honneur. Mais une escadre ennemie pour de bon n'aura pas la complaisance d'informer d'avance ses adversaires de chacune de ses intentions. Si bien que le problème de l'utilisation réelle des sous-marins n'est point encore résolu, et ne semble pas en voie de l'être.

Entrée à Bizerte le 17 juillet, l'armée navale s'y ravitailla assez péniblement, mais sans incident. 6800 tonnes de charbon furent embarquées, dont 3100 aux appontements mêmes de l'arsenal, et le reste en rade, par le moyen de chalands. Que Bizerte soit désormais un point d'appui sinon tout à fait outillé, du moins fort bien pourvu, cela ne faisait point de doute. Mais la preuve en a été faite une fois de plus.

Par contre, deux jours plus tard, l'amiralissime, par une opération qui fut sans nul doute la plus importante des grandes manœuvres, allait démontrer que cet arsenal si bien approvisionné [1] pèche grandement par ses moyens de défense.

Le 20 juillet, en effet, l'armée navale, ayant embarqué quelques troupes de la garnison de Tunis, — le 1er bataillon du 4e zouaves et le 3e bataillon du 4e tirailleurs, — pour figurer l'avant-garde d'un corps de débarquement, appareillait de Bizerte pour tenter, le soir même, un coup de main contre le front de terre de Bizerte.

Et ce coup de main, disons-le tout de suite, fut couronné d'un plein succès.

Les trois escadres, séparées à la nuit, et dirigées, tous feux bien masqués, sur des points de la côte choisis avec intelligence, la pointe Zébib, d'une part, le Ras Enghela de l'autre, y jetaient à deux heures du matin leurs troupes de débarquement sans coup férir. Vainement les torpilleurs de Bizerte, prévenus trop tard, accouraient ensuite à la rescousse : ils réussissaient une fort belle attaque contre la Ire escadre [2], mais *après le débarquement effectué*.

remplaçant les distances et les directions réelles par des distances et des directions purement fantaisistes.

[1] Le stock de charbon de Bizerte s'élevait, à la veille des manœuvres, au total imposant de 57 000 tonnes. Le ravitaillement du 17-19 juillet n'a donc été qu'un jeu d'enfant.

[2] Dans la réalité d'une guerre, cette attaque des torpilleurs de Bizerte contre la Ire escadre eût, plus que probablement, échoué : en effet, au

Pareillement, les sous-marins, au lever du soleil, vinrent torpiller de leur mieux les escadres encore mouillées aux points de débarquement. Mais là encore, il était tard.

Les troupes jetées sur le Ras Enghela se heurtèrent, deux heures après leur débarquement, aux forces de la défense, accourues à leur rencontre, et le combat sur ce point eût été probablement indécis. Il n'en fut pas de même à la pointe Zébib. Egarées par une fausse interprétation des ordres reçus, les troupes opposées au débarquement battirent en tous sens la campagne, sans gêner en rien l'établissement des troupes assaillantes sur les hauteurs dominant le rivage. Et cet établissement renforcé de quelques fortifications de champs de bataille, Bizerte, virtuellement, était pris. Rien ne pouvait plus interdire, en effet, le débarquement du gros de l'armée assaillante. Et pour peu qu'on veuille se souvenir de la faiblesse numérique des troupes stationnées à Bizerte[1], on conviendra de bonne foi qu'il n'est pas difficile de concevoir une armée assaillante apte à venir à bout, en rase campagne, de cette poignée de braves gens.

L'armée navale ayant ainsi démontré, sans réfutation possible, la nécessité d'un renforcement de la garnison de Bizerte, appareilla le lundi 23 juillet pour la dernière série de ses manœuvres.

Quatre jours durant, l'amiral Fournier lui fit répéter sans relâche les exercices classiques de stratégie et de tactique déjà maintes fois essayés aux cours des précédentes sorties : établissement et forcement d'un barrage double; — recherche spéciale en râteau; — signaux de grande distance; — et enfin, et surtout, « assou-

sortir du goulet, la flottille fut canonnée avec la plus furieuse violence par les batteries de la rive sud, qui s'imaginèrent avoir affaire à un ennemi. Une seule section de 75 millimètres tira, en une minute, 20 obus contre les malheureux torpilleurs! Nul doute que cette fantastique méprise eût mis la flottille hors d'état de contribuer désormais à la défense de la place.

[1] La garnison de Bizerte comprend :

2 bataillons de tirailleurs tunisiens, sur pied de guerre, soit 1700 hommes environ;

2 bataillons de tirailleurs algériens (Constantine et Alger), sur pied de guerre, soit 1700 hommes encore;

2 bataillons de zouaves, sur pied de paix ; soit 1100 hommes;

le dépôt des zouaves;

1 batterie mixte de campagne : 6 pièces et 120 combattants;

1 escadron de chasseurs d'Afrique : soit 80 chevaux;

2 compagnies du génie; 2 compagnies du train;

et 1 bataillon d'artillerie à pied, qu'il ne faut pas compter, puisqu'il est tout entier employé au service des batteries du front de mer.

La garnison disponible de Bizerte est donc inférieure à 5000 combattants.

La mobilisation du temps de guerre la porterait à 7500 hommes, et cela, au bout de 6 jours seulement.

plissement de l'armée » dans tous les dispositifs imaginables. Finalement, dans la nuit du 24 juillet, les torpilleurs de Corse (2e flottille de la Méditerranée) tentèrent contre l'armée une attaque au large de la Sardaigne, et ne réussirent même pas à découvrir les cuirassés qu'ils cherchaient, la nuit étant obscure. Et le lendemain, les torpilleurs de Toulon (1re flottille), dûment avertis, eux, de la route suivie par l'armée, attendirent parmi les îles d'Hyères le passage de la Ire escadre; et, deux fois favorisés par l'obscurité du ciel et l'ombre de la terre, réussirent magnifiquement une attaque tout à fait invraisemblable.

Un tir d'armée, à obus de combat, compléta, le 26 juillet, la quatrième série des manœuvres. Et le soir même, de neuf heures et demie à onze heures, l'armée navale entrait à Toulon, sans nul incident, quoique une entrée de nuit soit toujours délicate. Un ravitaillement s'opérait aussitôt, le plus important des manœuvres : 12 600 tonnes de charbon étaient embarquées, tant en rade qu'aux appontements de l'arsenal. Dans la seule journée du 27 juillet, cet embarquement était achevé aux 4/5. Malgré quoi, il est bon de constater que le matériel de servitude du port de Toulon laisse grandement à désirer. Tous les chalands réquisitionnés pendant cette journée du 27 ne purent fournir à l'armée que 6500 tonnes de combustible, et il fallut amener par chemin de fer aux appontements, les 3500 tonnes que les chalands n'avaient pu charger.

Le dimanche matin 29 juillet, le ravitaillement était cependant achevé et les manœuvres terminées virtuellement. Car il est impossible de compter pour autre chose qu'une brillante parade nautique, l'opération qui fut conduite contre Marseille, du 31 juillet au 3 août, en présence des ministres de la guerre et de la marine.

III

« Il y a, déclarait récemment l'amiral Fournier, interviewé par un rédacteur de l'officieux *Moniteur de la flotte*, il y a trois méthodes pour un programme de grandes manœuvres navales. La première consiste à faire des exercices d'éclairage, de recherche, de jonction, avec les divers groupes de forces dont on dispose. C'est la méthode du déploiement stratégique à grand rayon. Il y a ensuite la méthode des manœuvres à double et à triple action, dans lesquelles les trois phases de la guerre navale : recherche, jonction, combat, sont étudiées successivement et avec plus ou moins d'ampleur suivant le nombre des navires et des groupements employés. Vient enfin la méthode des exercices tactiques destinée à fixer les règles de conduite sur le champ de

bataille d'une armée ayant à combattre un ennemi au minimum aussi fort qu'elle-même... »

Cette troisième méthode est celle que l'amiral Fournier a choisie pour ses manœuvres de 1906. Nous venons de voir qu'il s'y est fort exactement conformé. Aucun thème d'ensemble à double ou triple action n'est intervenu. Les expériences stratégiques, — recherches, éclairages, jonctions, — ont été réduites à leur plus simple expression. Et, au contraire, l'expérience tactique du combat d'armée a été réitérée jusqu'à *quatorze fois*, toujours selon le dispositif immuable inventé l'an dernier par l'amiralissime. Rien ne saurait mettre en plus vive lumière le souci qui dominait : de régler jusque dans ses moindres détails l'ordre-type d'une bataille navale, et de ne pas laisser dépendre la victoire ou la défaite de formations imprévues que les seules circonstances fortuites du combat inspireraient aux chefs d'armées.

Que ce souci soit ou non justifié, cela ne nous regarde pas. Qu'il soit ou non chimérique d'espérer mettre la guerre en formules rigides et d'en proscrire le hasard et l'inspiration, nous n'avons pas à le décider. Que l'amiral Fournier soit ou ne soit pas judicieux, en voulant fonder une tactique supprimant l'initiative des chefs, et faisant abstraction de leur génie, l'avenir en sera juge. Mais cette tactique supérieure aux circonstances et capable de fournir à l'armée qui la pratiquera la quasi certitude de vaincre tout adversaire, même supérieur en nombre, nous avons le devoir de l'examiner de près, et d'en peser le bon et le mauvais. C'est bien le moins, s'il nous faut jouer désormais toutes nos parties navales sur une même carte, que nous sachions la vraie valeur de cette carte, devenue notre unique atout.

A dessein, nous n'avons pas encore exposé le détail de cette tactique expérimentée quatorze fois en vingt jours. C'est qu'en vérité, tout l'intérêt des manœuvres se résume en elle, et qu'il convient de ne la point traiter à la légère. Nous ne risquons pas maintenant d'encourir ce reproche, et nous pouvons discuter avec méthode et fruit, ayant au préalable bien signalé l'importance de la question.

La tactique de l'amiral Fournier prétend, ainsi que nous l'avons vu plus haut, donner à une armée navale le moyen :

1° De combattre, au besoin, sans signaux et sans compas;

2° De soutenir un tir précis et continu, en maintenant tous les navires bien battant, quoi que fasse l'ennemi;

3° D'utiliser, pour ce double dessein, des procédés d'un caractère assez général pour qu'ils soient toujours applicables.

Notons tout d'abord deux points.

En premier lieu ceci : que *pas une fois*, au cours des quatorze expériences faites durant les grandes manœuvres, l'amiralissime ne s'est risqué à combattre, comme il en avait eu l'ambition, *sans signaux et sans compas*. Ce qu'on n'a pas osé faire en manœuvres, on n'osera, on ne pourra vraisemblablement pas le faire en combat. Donc, constatons, de ce premier chef, un échec pour la tactique nouvelle.

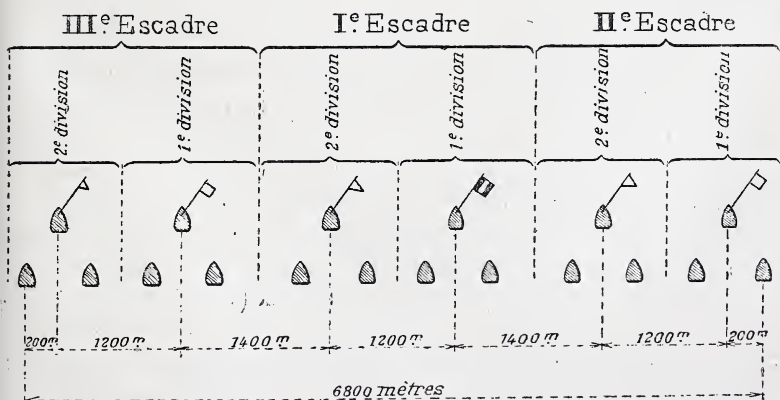
En second lieu, notons ceci : que, au cours des quatorze expériences susdites, *pas une fois* non plus l'ennemi, c'est-à-dire les croiseurs chargés de le figurer, n'a reçu de l'amiral *liberté de manœuvre*. Il est donc impossible d'admettre comme un fait démontré que la nouvelle tactique permet, *quoi que fasse* l'ennemi, de soutenir un feu précis et continu. Le contraire semble même résulter de divers incidents survenus au cours des manœuvres : maintes fois, en effet, malgré l'assujettissement de leurs adversaires, les cuirassés de l'armée se sont masqués les uns les autres, et ont dû interrompre leur tir en pleine action.

Nous reviendrons sur tout cela. En attendant, nous sommes réduits à constater que la tactique nouvelle n'a pas été *expérimentée*, dans le sens réel du mot ; et qu'on ne peut par conséquent plaider pour elle ou contre elle qu'au moyen d'arguments purement théoriques.

En principe, la tactique de l'amiral Fournier consiste à ranger une armée de ligne dans l'ordre que voici :

1° Chaque division de trois navires en triangle isocèle, le bâtiment chef de division au sommet du triangle, les deux autres navires de part et d'autre du premier, et en arrière ;

2° Toutes les divisions alignées, les unes à côté des autres, de façon à constituer face à l'ennemi une longue ligne de « triangles tactiques ».



Dans cette formation, une armée de trois escadres, fortes chacune de six cuirassés, couvre une longueur totale de 6800 mètres. Notons que la même armée, rangée selon l'ancienne tactique, en ligne de front ou en ligne de file, couvrirait une longueur exactement égale.

Cette remarque a son importance. On sait, en effet, que le tir des canons actuels devient efficace en deçà d'une distance de 8000 mètres à peu près. D'autre part, la guerre russo-japonaise a démontré [1] que le combat naval type s'engage dès que les adversaires peuvent user de leur artillerie. Il s'en suit, par conséquent, qu'une armée trop allongée risque de voir une de ses ailes accablée par le feu ennemi, l'autre aile n'étant pas à portée de la secourir. Raccourcir, n'importe comment, une ligne de bataille constitue donc un important problème de tactique navale, lequel problème n'a point encore été résolu. Mais la nouvelle tactique de l'amiral Fournier ne s'en est évidemment pas soucié, puisque la formation de combat qu'elle préconise est exactement aussi longue que l'ancienne formation qu'elle prétend remplacer.

Non. L'amiral Fournier, pour imaginer sa tactique triangulaire, s'est inspiré d'autres préoccupations. Frappé avant tout du danger que court un navire de guerre d'être désemparé de sa mâture, et par conséquent mis hors d'état de hisser aucun signal, l'amiral Fournier a voulu restreindre, et supprimer s'il se peut, l'utilité des signaux pendant le combat. Que faut-il pour cela? Adopter une formation telle que chaque bâtiment voie nettement, en toutes circonstances, son chef de division ou son chef d'escadre, afin de pouvoir, en l'absence de tout signal, conformer sa manœuvre à la manœuvre de ce chef. Le triangle tactique répond évidemment à ce *desideratum* : les deux unités placées de part et d'autre et en arrière du bâtiment divisionnaire ne le perdront jamais de vue, quoiqu'il arrive.

A vrai dire, le problème est plutôt déplacé que résolu : le triangle tactique supprime bien les signaux d'un chef de division à ses deux matelots; mais il ne supprime en aucune manière les signaux du chef de l'armée à ses chefs de divisions. A quoi l'amiral Fournier réplique par deux arguments qui ont leur valeur : celui-ci d'abord, que la ligne des six bâtiments divisionnaires n'est point tellement opaque, que chacun de ces six navires ne puisse tant bien que mal apercevoir la manœuvre du chef de l'armée, placé précisément *au milieu* d'eux (voir le schéma); et

[1] Autant qu'on peut ajouter foi aux plus vraisemblables des rapports qui nous sont parvenus à ce propos.

celui-là : que, dans tous les cas, chaque division triangulaire étant devenue fortement autonome, et manœuvrant comme manœuvrerait un seul navire, le désordre ne risquera jamais d'être très redoutable, même si l'intention du chef de l'armée cessait d'être bien comprise de tous.

Le principe de l'autonomie des divisions semble dominer d'ailleurs toute la tactique en essais. Nous avouons ici ne pas approuver du tout une nouveauté qui se résume, en somme, à diminuer l'autorité du commandant en chef d'une armée navale, pour renforcer celle des commandants en sous-ordre. Où est l'avantage de cette décentralisation des pouvoirs? Les *escadres* et les *divisions* constituent des groupements tout à fait arbitraires, et qui n'ont qu'une raison d'être purement administrative. Les deux éléments essentiels d'une flotte sont l'*armée* et le *bâtiment*. Qu'on s'efforce d'accroître l'esprit d'initiative des capitaines, rien de meilleur. Qu'on veuille qu'un navire, élément entier et indivisible, puisse, le cas échéant, agir de lui-même et se passer d'ordres, c'est parfait. Mais qu'on tente de créer un échelon d'autorité intermédiaire et factice, pourquoi? Par quel mystère heureux l'initiative du chef de division sera-t-elle, dès qu'elle s'exercera hors de la volonté exprimée par le chef de l'armée, plus sage et plus féconde que l'initiative du commandant de navire? Nous aimerions, au contraire, qu'on simplifiât, plutôt que de les compliquer, les rouages hiérarchiques de notre flotte, et qu'au-dessous du commandant en chef, il n'y eût d'autres commandants en sous-ordre que les capitaines de vaisseaux. Nous préférons que, sur un même champ de bataille, il n'y ait qu'une seule autorité. Et nous estimons suffisante pour suppléer à cette autorité, dès que les circonstances du combat l'auront rendu muette, l'intelligence et la décision des capitaines de navires, lesquels auront toujours au moins cet avantage, sur les chefs de divisions ou d'escadres, de pouvoir commander efficacement leurs unités jusqu'à la fin, — quelque désemparées que ces unités puissent être,

Laissons d'ailleurs ce point. Admettons, pour un moment, le principe de l'autonomie des divisions et son utilité tactique. Quoique, en théorie, la formation triangulaire soit la plus favorable pour trois bâtiments cherchant avant tout à se bien voir les uns les autres, il n'en est pas moins évident qu'en pratique, n'importe quelle formation est bonne pour cela. Trois navires, fussent-ils exactement en ligne droite, se verront toujours très facilement, le premier n'étant jamais séparé du dernier par un intervalle supérieur à 800 mètres. La formation triangulaire ne sert donc, si j'ose dire, qu'à donner des lunettes aux clairvoyants.

Voilà pour la formation de division. Mais cette formation n'est qu'un élément de la formation d'armée que nous avons exposée tout à l'heure. Tous ces triangles divisionnaires, l'amiral Fournier les range les uns à côté des autres. Et pour peu qu'il ait sous ses ordres une armée de trois escadres, la ligne des chefs de divisions se trouve longue de 6400 mètres. Comment espérer qu'à pareille distance, ces chefs de divisions, qui ne sont point, eux, en triangles les uns par rapport aux autres, puissent apercevoir clairement la manœuvre du chef d'armée? Qui peut le plus peut le moins; si donc une ligne de front de six divisionnaires, distants les uns des autres de 1200 et de 1400 mètres, peut manœuvrer sans signaux, à plus forte raison pourra le faire une ligne de 3 cuirassés appartenant à une même division, et distants les uns des autres de 400 mètres.

En résumé, nous estimons, — et cela, d'après l'enseignement même des grandes manœuvres, — qu'une armée navale ne manœuvrera sans signaux[1] qu'au prix des plus dangereuses difficultés[2]. Mais nous estimons aussi que la tactique triangulaire ne diminuera pas réellement ces difficultés dangereuses. Surtout étant donné ce fait, qu'en combat, une ligne de front ou une ligne de file n'est pas *tenue* avec rigueur, et que le flottement obligatoire qui se produit toujours rend le navire amiral bien visible même des navires les plus éloignés.

Les arguments qui militent en faveur de la nouvelle tactique d'armée ne nous paraissent donc point décisifs. Et ceux qui la combattent ont plus de réalité et plus de poids.

Ils se résument en deux propositions capitales, qui concernent les deux nécessités les plus évidentes du combat naval : la formation triangulaire ne se prête ni au tir prolongé contre un même objectif, ni aux manœuvres brusques du champ de bataille, — mouvements *tout à la fois* et *têtes-queues*.

Le tir, d'abord. Il suffit de jeter les yeux sur le schéma d'une armée navale formée en triangles pour comprendre aussitôt à quel point le tir de cette armée peut être gêné par les moindres mouvements de l'ennemi. En effet, la formation triangulaire dispose les unités combattantes sur deux rangs, et le second

[1] L'amiral Fournier dit « sans signaux et sans compas ». Mais les compas n'ont guère d'importance en l'affaire; et d'ailleurs, les blockaus de tous nos cuirassés en possèdent un. On ne risque donc point d'en être privé, même au fort d'une bataille.

[2] Difficultés telles, qu'après quatorze expériences préparatoires, et tous ses navires littéralement rompus aux mouvements de la nouvelle tactique, l'amiral Fournier n'osa pas manœuvrer une seule fois son armée sans signaux.

rang, — le plus nombreux, — ne peut évidemment tirer que par les *créneaux* du premier rang. Que l'ennemi vienne à se déplacer latéralement, les cuirassés du second rang seront masqués par ceux du premier, et il leur faudra changer d'objectif[1]. Or, chacun sait que le tir sur mer débute obligatoirement par un *réglage*, long, délicat, et inefficace quant à l'effet immédiat produit sur l'ennemi. Forcé de changer d'objectif, chaque cuirassé devra recommencer son réglage. Et pour peu que l'ennemi y mette quelque malice, tout le temps de la bataille se passera à réitérer ces opérations dont la fréquence annihilera tout simplement le feu utile des deux tiers de l'armée.

Pis que cela : que l'ennemi, rangé tout simplement en ligne de front ou en ligne de file, et usant à son gré de l'extrême souplesse qui est la caractéristique même de ces formations, s'amuse à précipiter sa manœuvre, en venant *tout à la fois* de 180 degrés à droite, puis de 180 degrés à gauche, puis encore de 180 degrés à droite, et ainsi de suite.

Rien n'est plus aisé pour une armée en ligne de front ou de file : chaque navire use également de son gouvernail, et le tir des pièces ne se ralentit point.

Mais quand notre armée, formée en triangles, voudra suivre la manœuvre de sa rivale[2], quelles difficultés de toute sorte! Venir de 180 degrés à droite, quand on est tout enveloppé de navires très proches, qui tous vont venir du même bord, en même temps que vous, cela n'est pas un jeu. Il faut de la place à un navire de guerre, long de quelque 130 mètres, pour évoluer. Qu'au moment précis où l'amiral donne son ordre, un des dix-huit cuirassés de l'armée ne soit pas exactement à son poste, ses voisins sont fort gênés. Qu'un autre, par avarie momentanée[3], ne puisse pas gouverner sur-le-champ, il y a tout de suite danger d'abordage. Dans les récentes manœuvres, le *Bouvet* faillit couler le *Gaulois*, par un accident analogue, dans l'après-midi du 5 juillet! Mais cela n'est rien encore; tandis qu'ils manœuvreront ainsi, à grand effort d'attention et de précaution, croyez-vous que nos cuirassés en triangles puissent continuer le feu de leurs pièces? Non! car

[1] L'ennemi n'aura même pas besoin de se déplacer latéralement. Dans l'école à feu du 26 juillet, exécutée en ordre triangulaire contre une ligne de file de buts-silhouettes, la nécessité de changer trois fois d'objectif en vingt minutes entraîna un tir lamentable, dont le *pour cent* réel n'a pas été publié, tellement il était dérisoire.

[2] Il faudra bien qu'elle la suive, sous peine de se voir débordée sur l'une de ses ailes, laquelle aile, enveloppée aussitôt, subirait tout le poids de la bataille et serait accablée.

[3] Ces avaries de barre sont très fréquentes, même en navigation normale.

ils se masqueront l'ennemi les uns aux autres, et devront changer d'objectif, non plus une ou deux fois en dix minutes, mais dix ou douze fois dans le temps du virement de bord. Ce sera la fin de tout. Il faudra cesser le feu, ou se résigner à jeter littéralement à la mer, faute d'un réglage convenable, les rafales de feu et d'acier destinées aux coques ennemies.

Voilà donc les grands inconvénients de la nouvelle tactique. Ils sont tels que la presque unanimité des amiraux et des capitaines de l'armée navale ont condamné cette tactique quoique officielle; et il n'y a guère à douter que la retraite de l'amiral Fournier, — en mai 1907, — ne soit le signal d'un retour immédiat et radical vers le principe ancien de la ligne de file et de la ligne de front.

Et ce ne sera point là une simple réaction contre l'autorité d'un chef que les gens envieux n'ont jamais accepté de bon cœur, parce qu'il était jeune [1], très intelligent, très actif et très maître de sa route parmi les instabilités de la mer et de la politique. Personne ne conteste moins que nous l'ensemble des mérites qui, multiples et séduisants, ont fait la fortune de l'amiral. Mais le prestige de l'homme ne saurait imposer sans débat toutes ses idées. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Et la vérité, croyons-nous, est contraire à un système de tactique dangereux, édifié sur de pures théories, et que la pratique n'a jamais sanctionné, au contraire.

Car nous l'avons montré, les quatorze expériences du mois de juillet, faites contre un ennemi absolument docile, et pour ainsi dire ficelé de toutes parts, ne prouvent rien, moins que rien. Et par contre, d'autres expériences antérieures, faites avec une autre impartialité, ont condamné sans appel la formation triangulaire.

Deux de ces expériences nous ont été relatées par des officiers qui y ont pris part. Le 8 juin 1906, l'escadre de la Méditerranée, commandée par le vice-amiral Touchard, livra une bataille complète à une force ennemie figurée par le croiseur *Du Chayla*, précisément pour expérimenter la tactique en triangles. Et le 29 juin, la même escadre en route pour se rendre sur le théâtre des grandes manœuvres, réitéra l'expérience du 8, en combattant cette fois une ligne de file longue de 1200 mètres, représentée par les croiseurs *Lalande* et *Du Chayla*, doublés chacun d'un contre-torpilleur. Le résultat des deux combats fut identique. Par deux fois, l'ennemi figuré ou représenté put, malgré la très

[1] L'amiral Fournier fut vice-amiral à cinquante-cinq ans. C'est ce qu'on appelle être très jeune dans la marine française actuelle.

habile résistance du vice-amiral[1], envelopper une aile de l'escadre et la prendre en enfilade. Quelques mouvements brusques et imprévus suffirent à amener cette inévitable conclusion.

Condamnée par la théorie, la tactique triangulaire l'est donc encore par la pratique. Et point n'est besoin d'être prophète pour affirmer que les manœuvres de 1906, qui devaient la consacrer, lui ont, au contraire, porté le coup décisif dont elle mourra d'ici à quelques mois.

IV

Nous nous sommes longuement étendus sur la tactique de combat dont l'étude a encombré les grandes manœuvres de 1906. C'est que la volonté même de l'amiralissime avait fait de cette tactique en essai le pivot de tout son programme d'exercices. Un examen impartial ne pouvait donc se dispenser d'analyser à fond toute cette tactique, et d'en peser minutieusement le pour et le contre.

D'ailleurs, par le fait même que les grandes manœuvres de 1906 n'ont été qu'une gigantesque expérience de tactique navale, l'enseignement stratégique et politique qui s'en dégage est forcément assez restreint. Les exercices de jonction, de recherche, et, plus généralement d'éclairage ont été réduits, nous l'avons vu, à leur plus simple expression. Nulle conclusion nouvelle n'est à tirer de quelques *râteaux* promenés trop hâtivement dans une Méditerranée trop étroite, — entre les Baléares, la Sardaigne et l'Algérie.

L'armée navale ayant procédé à quelques bombardements de ports et de batteries, il serait aisé de reprendre à ce propos toute la série des arguments qu'on a fournis mainte fois contre ces opérations inutiles et dangereuses, que les Anglais ont condamnées une fois pour toutes, en les assimilant à la folie furieuse d'un homme qui s'efforcerait « de casser des vitres à coups de guinées ».

Mais personne en France ne songe, grâce à Dieu, à lancer des napoléons contre des carreaux, ni des cuirassés contre la terre ferme. La guerre navale ne consiste pas à égratigner, en s'y brisant les ongles, le littoral de l'adversaire, mais bien à occuper la mer, à s'en rendre maître et souverain, à l'interdire au commerce comme aux escadres antagonistes, et à frapper ainsi d'une sorte de paralysie économique l'existence même du pays qu'on veut

[1] Le vice-amiral Touchard passe, avec raison, pour l'un des meilleurs manœuvriers du grand état-major naval.

réduire à merci. La canonnade d'Alger, comme celle, un peu théâtrale, de Marseille (6 juillet et 2 août), ont simplement mis en nouvelle évidence cette vieille vérité : qu'une place, même médiocre, l'emportera toujours sur une flotte, même puissante. Ténériffe jadis a vaincu Nelson.

L'attaque de Bizerte, conduite non plus par le moyen d'un bombardement ridicule, mais par celui d'un débarquement de troupes, a pareillement remis en lumière cet antique théorème de tactique : qu'une place maritime succombe toujours par son front de terre. Dans le cas particulier de notre grand arsenal tunisien, le théorème se transforme en axiome, car le front de terre de Bizerte n'existe pas. Une armée de débarquement n'aura donc jamais grand peine à briser cet obstacle fictif. Nous avons dit plus haut les forces ridiculement insuffisantes qui sont toute la garnison de Bizerte : 5000 hommes disponibles, en tout et pour tout. Ajoutons à ce chiffre celui-ci : le périmètre de la place de Bizerte, en y comprenant simplement le chenal d'accès et l'arsenal de réparation, se développe sur une longueur de 44 kilomètres. Bien entendu, tout ce pourtour gigantesque n'est point accessible à l'attaque d'un assaillant. Il n'en est pas moins acquis que beaucoup de routes mènent au but, et que la garnison, forcée de s'éparpiller sur toutes ces routes, est incapable d'en défendre efficacement aucune. Le simulacre du 21 juillet le prouve surabondamment. Et nous savons que cette preuve a fort impressionné la rue Saint-Dominique aussi bien que la rue Royale.

D'autres leçons, qui ne sont point non plus des leçons nouvelles, se dégagent des grandes manœuvres de 1906.

Nous avons vu tout à l'heure que les seuls exercices à double action qui aient été faits du 3 juillet au 3 août l'ont été entre l'armée d'une part, et les flottilles de défense mobile de l'autre. Torpilleurs et sous-marins ont attaqué tour à tour les escadres de ligne, ceux-ci de jour, ceux-là de nuit, mais dans l'un et l'autre cas, à proximité de la côte. Cela seul suffit à bien montrer que les manœuvres de 1906 n'ont point transformé nos flottilles en engins de guerre offensive. Les torpilleurs et les sous-marins sont le bouclier de la France. Ils ne sauraient prétendre à devenir son épée. Or, la plus solide armure n'a jamais servi qu'à retarder la défaite.

Dès qu'ils s'éloignent de leurs ports, les torpilleurs et les sous-marins semblent, en effet, frappés d'impuissance et même de cécité. Témoin la flottille de Corse, ne parvenant pas à découvrir l'armée navale, dans la nuit du 24 juillet. Et cette flottille, pourtant, en savait, sur les mouvements et les intentions de l'armée,

infiniment plus qu'elle n'en saurait jamais en temps de guerre. Il n'y a point à se dissimuler que neuf fois sur dix, les flottilles de défense mobile n'apercevront même pas l'ennemi à combattre. Les grandes manœuvres sont une image tellement atténuée de la guerre! Songez aux nuits d'hiver, aux coups de vent, aux brumes, songez à l'extinction des phares, obligeant les escadres à se défier de la côte, songez à tout ce qui n'interdira pas la pleine mer aux armées offensives, mais qui confinera au fond des arsenaux et des points d'appui les pauvres flottilles désemparées. Il n'y a pour avoir une confiance fétichiste dans « la poussière navale », en même temps qu'une horreur irraisonnée des « mastodontes », que les marins en chambre, n'ayant jamais lutté contre un grain sur la passerelle d'un torpilleur.

Est-ce à dire que les flottilles soient inutiles? Loin de là! Par leur seule existence, elles augmentent considérablement la difficulté de manœuvre d'une escadre ennemie, et la menacent à chaque instant et lui interdisent toute quiétude. Nul doute que les flottilles de Toulon, d'Ajaccio, de Bizerte, d'Alger et d'Oran ne soient à même de secourir puissamment une armée française luttant pour la maîtrise de la Méditerranée. Par elles, le champ de bataille qui s'étend entre l'Algérie et la France se trouve, en quelque sorte, transformé, machiné; et l'ennemi qui s'y risquera le trouvera semé de chausse-trapes. Par elles, interdiction à toute force navale de séjourner plus de quelques heures à proximité d'une station de sous-marins. Interdiction de mouiller nulle part sans prendre pour la nuit une foule de précautions épuisantes pour des équipages déjà las, et qu'on condamne à l'insomnie. Cela seul ne suffit-il pas à justifier les sous-marins et les torpilleurs? Mais on ne répétera jamais assez qu'ils ne peuvent être que des auxiliaires; qu'ils ne peuvent que fatiguer et gêner un ennemi, non le détruire ou le contraindre à la retraite.

Et quant aux résultats foudroyants qu'ont obtenus les sous-marins devant Bizerte, devant Toulon et devant Marseille, nous répétons ici, pour la dernière fois, qu'il ne s'agissait que d'une comédie nautique fort bien jouée, mais réglée d'un bout à l'autre comme par le metteur en scène du meilleur théâtre parisien[1].

Enfin, en ce qui concerne la politique navale, les grandes manœuvres de 1906 ont renforcé l'enseignement qui ressortait des grandes manœuvres de 1905.

[1] C'est cependant d'après les soi-disant résultats de cette comédie nautique que M. d'Estournelles de Constant a composé, puis adressé au ministre de la marine l'étonnante lettre que toute la presse a reproduite. Il est parfois dangereux de faire du théâtre pour un public trop naïf.

Les navires mobilisés se sont encore montrés, malgré les plus louables efforts, inférieurs à leur tâche. C'est qu'en vérité, cette tâche était au-dessus de leurs forces. Prendre un navire au fond d'un arsenal; — lui donner en trois jours un équipage de fortune, un état-major improvisé; et vouloir qu'à la quatrième aurore, le bâtiment ainsi pourvu sache naviguer et combattre comme fait un cuirassé de ligne armé depuis ses essais à effectifs entiers, et rompu douze fois par an à tous les exercices imaginables, — c'est une utopie. Il y faut renoncer, et ne compter, pour combattre et vaincre, que sur nos forces navales entretenues dès le temps de paix sur le pied de guerre. Ne recommençons pas l'erreur de la Russie, lançant contre l'escadre aguerrie de Togo, l'escadre mobilisée de Rodjestvensky.

Un autre enseignement se dégage des grandes manœuvres de 1906 : la nécessité qu'il y a d'adopter immédiatement les plus gros tonnages possibles pour nos futurs cuirassés d'escadre. Il faut moins d'unités et des unités plus grosses. L'extrême difficulté qu'un amiral aura de manœuvrer dix-huit navires de 12 000 tonnes serait bien réduite s'il leur était substitué douze navires de 18 000. Or, n'oublions pas que douze navires de 18 000 tonnes coûtent *moins cher* que dix-huit navires de 12 000 et portent *plus de canons*. Ils sont donc plus forts, plus efficaces. Et cette efficacité s'accroît par l'avantage tactique d'une manœuvre plus facile, avantage que l'amiral Fournier a mis en pleine lumière, en manœuvrant précisément de toutes les manières possibles, mais au prix d'inimaginables difficultés, une armée navale de 18 unités de combat [1].

V

Nous voici au terme de cette étude. L'utilité de grandes manœuvres navales annuelles ressort assez vivement de tout ce qui précède pour qu'il ne soit pas besoin d'y insister, en manière de conclusion.

Souhaitons seulement qu'à l'avenir, quelques modifications soient apportées au programme de 1906. Contrairement à l'avis

[1] A titre de conclusion, voici les caractéristiques du cuirassé d'escadre que l'amirauté allemande va mettre en chantier le mois prochain :

Tonnage : 19 000 tonnes.

Artillerie : 16 canons de 280 millimètres.

Cuirasse : épaisseur maximum : 305 milimètres.

Vitesse : 19 nœuds.

Pas un navire au monde n'est comparable. Mais aussi, l'amirauté allemande a su ne pas reculer devant le tonnage de 19 000 tonnes.

de l'amiral Fournier, nous estimons, en effet, qu'il est indispensable de donner à des manœuvres d'armée un thème d'ensemble et un thème à double action. Cette conception n'interdit aucun exercice de détail, aucun « assouplissement », bien au contraire; car l'esprit d'émulation que suscite une petite guerre rend plus intéressante et plus profitable chaque manœuvre particulière s'y rattachant. Les soldats et les marins français sont les fils d'une race trop intelligente et nerveuse, trop prompte à l'enthousiasme comme au découragement, pour qu'il ne soit pas utile de s'adresser à leur imagination. De plus, un thème à double action présente cet avantage décisif d'exercer au commandement en chef et au commandement en chef devant l'ennemi deux vice-amiraux qui peuvent, l'un et l'autre, être à bref délai chargés de conduire une véritable guerre contre un adversaire éventuel. Quel fruit ont pu retirer des grandes manœuvres de 1906 les amiraux Touchard et Gigon? Pas une fois ces officiers généraux, dont l'un succédera peut-être à l'amiral Fournier comme amiralissime, n'ont été abandonnés à leur propre initiative et n'ont dirigé une opération en chef. Nous eussions aimé qu'on les opposât l'un à l'autre, comme la guerre possible se chargera de les opposer à un ennemi réel. Nous eussions aimé que l'amiral Fournier commandât moins souvent pour arbitrer parfois. Cela n'a point été fait. Nous souhaitons que cela le soit l'année prochaine.

Enfin, la tradition semble établie de choisir immuablement la Méditerranée pour théâtre de toutes grandes manœuvres. Voici quatre années, — 1901, 1902, 1905 et 1906, — qu'on ne s'en écarte point. Bizerte et Toulon y ont leur avantage. Mais il conviendrait de ne pas oublier que Cherbourg et Brest sont des arsenaux qui, peut-être, joueront dans la guerre future un rôle plus important que celui d'aucun port méditerranéen. Il serait donc très utile de changer parfois de champ de bataille; et nous verrions avec plaisir les grandes manœuvres de 1907 se dérouler dans l'Atlantique et dans la Manche. La santé des équipages, fort éprouvée par les lourdes chaleurs de l'été africain, aurait d'ailleurs moins à souffrir d'une croisière dans le Nord. Et les variations dernières de notre politique extérieure rendraient peut-être un pareil changement opportun.

***.

LOUIS XVIII

ET LE DUC D'ORLÉANS[1]

I

Il y avait alors cinq ans que la réconciliation entre la branche aînée de la maison de Bourbon et la branche cadette représentée par les trois fils de Philippe Egalité : le duc d'Orléans, le duc de Montpensier, le comte de Beaujolais, leur mère et leur sœur était opérée. Elle datait des premières semaines de 1800. A cette époque, Louis-Philippe, à l'instigation de Dumouriez, avait, de concert avec ses frères, adressé au roi le témoignage solennel de leur soumission. Depuis, toute leur conduite en avait constamment attesté la sincérité. Le duc d'Orléans, que la misérable santé de ses deux cadets obligeait à parler en leur nom comme au sien quand il écrivait au roi, avait révélé dans ce rôle d'aîné et de chef de famille, de remarquables qualités d'esprit et de cœur, auxquelles son royal cousin s'était montré d'autant plus sensible que jamais au même degré qu'en ces jours témoins de l'ascension foudroyante de Bonaparte et calamiteux pour la monarchie, l'union de la famille royale n'avait été nécessaire.

Du reste, comment Louis XVIII eût-il douté des sentiments du duc d'Orléans quand il se rappelait les incessantes tentatives du jeune prince, malheureusement déjouées par des circonstances supérieures, pour lui porter ses hommages et lui renouveler de vive voix les formules de sa soumission ou quand il relisait les nombreuses lettres qu'il avait reçues de lui depuis qu'ils étaient réconciliés? En aucune occasion, depuis ce jour fameux, le duc d'Orléans n'avait failli aux devoirs auxquels il était tenu envers l'aîné de la famille royale. Lorsque Bonaparte avait employé le roi de Prusse à essayer d'obtenir de Louis XVIII une abdication qui eût servi ses projets; lorsqu'il avait exercé sur le duc d'Enghien la plus criminelle et la plus maladroite des vengeances; lorsqu'enfin le roi avait appelé à Calmar en Suède les princes de

[1] D'après des documents inédits.

sa maison pour protester solennellement contre la proclamation de l'Empire, le duc d'Orléans, agissant pour lui et pour ses frères, avait fait tout ce que lui commandaient son nom et son rang; il l'avait fait avec une noble ardeur, jaloux, semble-t-il, de racheter par son dévouement au souverain légitime les fautes de son père, de désavouer les projets usurpateurs qu'on lui avait faussement attribués à lui-même et démentant par avance les récits fantaisistes qu'à vingt-cinq ans de là, ses partisans, pour lui frayer un chemin vers le trône, devaient tracer de sa conduite pendant l'émigration en la dénaturant au mépris de la vérité.

Ce qu'étaient, au cours de 1805, ses sentiments pour le roi Louis XVIII se trouve fidèlement et éloquemment exprimé dans une lettre que, de Twickenham, il lui adressait à Mitau le 6 juillet, à l'occasion du décès de la comtesse d'Artois :

Sire, aucun Prince n'étant plus sensible que Votre Majesté, c'est particulièrement à Elle que la mort de Madame vient d'imposer un nouveau sacrifice. Le cœur de Votre Majesté souffre en ce moment pour la Reine, votre Auguste famille et pour vous-même. Daignez, Sire, me permettre de déposer à vos pieds les sentiments que nous éprouvons : mes frères me demandent d'être leur interprète auprès de Votre Majesté dans cette occasion douloureuse qui nous fait ressentir à tous trois la même affliction et les mêmes regrets.

Que Votre Majesté daigne aussi agréer, avec la bonté qu'Elle a constamment pour moi, l'hommage de mon profond dévouement et de mon attachement à sa Personne sacrée. Puissent des circonstances moins malheureuses me permettre de signaler mon zèle pour son service, zèle dont je suis pénétré, et dont votre approbation, Sire, serait la récompense la plus douce et la plus flatteuse! Quoique réduit encore à désirer des occasions, il m'est doux au moins d'offrir à Votre Majesté, toutes les fois que j'ose lui écrire, ce zèle, ce dévouement et ma respectueuse reconnaissance.

Indépendamment du dévouement respectueux que trahit cette lettre, d'autres motifs avaient contribué à assurer au duc d'Orléans l'entière confiance de Louis XVIII et en un moment où celui-ci cherchait à obtenir de l'Angleterre des secours pécuniaires d'abord, un asile ensuite, à le décider à s'en remettre à son jeune cousin pour négocier avec le gouvernement britannique en vue de ce double objet. Le duc d'Orléans fixé à Twickenham, aux environs de Londres, bénéficiait dans son exil de la dignité de son existence privée, qui contrastait à son avantage avec celle de la plupart des émigrés. Appliqué à fuir leurs folles intrigues, il n'avait cessé d'observer, dans ses rapports avec la famille royale d'Angleterre, avec les ministres, avec la société britannique, une discrétion, une réserve que sa jeunesse rendait plus remarquables

et qui lui avaient assuré, avec l'amitié de quelques-uns, du prince de Galles notamment, l'estime de tous. Il en était résulté pour lui une situation privilégiée, aussi justifiée par sa conduite que la confiance dont Louis XVIII se plaisait à lui fournir des preuves et dont il allait lui donner maintenant un gage éclatant.

D'autre part, dans les lettres que lui écrivait son jeune cousin, dans celles que le comte d'Avaray recevait de lui, le roi trouvait la preuve que sur les grandes lignes de la politique générale et de la conduite qu'il convenait de tenir, leurs opinions étaient identiques; d'accord sur le but à atteindre, ils l'étaient aussi sur les moyens d'y parvenir. Si, sur ce point qui lui tenait au cœur, il eût été possible à Louis XVIII de concevoir quelques doutes, la correspondance ultérieure du duc d'Orléans les aurait, comme on va le voir, promptement dissipés, en lui démontrant, sa décision une fois prise, combien il avait eu raison de la prendre.

A la fin de 1804, un de ses serviteurs les plus dévoués, le comte de La Chapelle, quittait Mitau afin de porter au duc d'Orléans ses désirs et ses instructions. Le roi, vu l'importance de ses demandes, avait cru devoir recourir à une communication verbale préférablement à des lettres qui eussent été nécessairement fort longues et dont la longueur eût rendu sans doute la lecture difficile à des personnages aussi occupés que ceux qu'il s'agissait de convaincre. Le comte de La Chapelle, bien et dûment chapitré, était chargé d'exposer au duc d'Orléans l'objet de la démarche qu'on attendait de lui et de lui fournir les arguments qu'il devait faire valoir.

En ce qui touchait l'intérêt qu'aurait le roi à s'établir en Angleterre, il y avait lieu de rappeler que ses efforts avaient toujours tendu à le rapprocher de son royaume, qu'il n'avait jamais cessé de réclamer des cours d'Europe la reconnaissance de ses droits et celui de marcher avec leurs armées contre la révolution. Sa démarche actuelle n'était donc que la continuation logique de ses démarches antérieures. Les circonstances la rendaient encore plus nécessaire, plus urgente que n'avaient été celles-ci. Plus que jamais il jugeait indispensable de créer entre lui et le gouvernement britannique une intelligence parfaite « pour préparer les moyens de mettre en action le roi de France comme la seule arme qui pût sauver l'Europe et rendre la paix au monde ». Mais cette entente ne pouvait se créer et porter ses fruits tant qu'il résiderait si loin de sa patrie. Ce n'est qu'une fois à Londres qu'il lui serait permis d'y travailler utilement, de confondre les calomnies propagées par l'usurpateur, qui présentaient la famille royale comme profondément divisée par des rivalités et des conflits, de tirer

parti du dévouement des partisans qu'il comptait en France, et une fois réuni à son frère, à ses neveux, à ses cousins, de témoigner à Georges III et à sa nation la gratitude que lui inspirait la noble hospitalité accordée par l'Angleterre aux Français fidèles.

A l'appui de cette argumentation, le comte de La Chapelle apportait au duc d'Orléans tout un dossier de notes et de lettres écrites en d'autres temps par Louis XVIII et qui démontraient que ses vues n'avaient jamais varié, que ce qu'il réclamait maintenant il n'avait cessé de le réclamer depuis que la mort de son neveu avait mis la couronne sur son front.

En ce qui touchait les secours pécuniaires que la détresse du roi l'obligeait à demander, les instructions que le comte de La Chapelle avait mission de transmettre au duc d'Orléans étaient d'un ordre plus intime; mais elles n'étaient pas moins émouvantes, car jamais cette détresse n'avait été plus profonde ni plus humiliante. Elle provenait tout à la fois de la multiplicité des misères auxquelles le roi était tenu de venir en aide, des dépenses considérables auxquelles l'avaient contraint son voyage en Suède, son établissement en Russie, celui de sa famille, de la diminution des traitements que les puissances lui avaient assurés et de la négligence qu'elles apportaient pour la plupart dans l'exécution de leurs engagements. L'Espagne et le Portugal les avaient même suspendus. L'Autriche ne payait qu'irrégulièrement. La Russie seule payait avec exactitude, mais elle avait réduit sa quote-part à 75 000 roubles, ce qui équivalait à deux tiers de moins que ce qu'elle faisait jadis. Quant à l'Angleterre, ayant pris à sa charge les membres de la famille royale et les émigrés réfugiés sur son territoire, elle se considérait comme dégagée envers le roi de l'obligation de lui assurer un revenu fixe et persistait dans le refus qu'elle avait opposé précédemment à ses demandes. C'est de ce refus que le duc d'Orléans devait s'appliquer à avoir raison.

L'héritier de saint Louis n'a pas de quoi vivre, lui écrira quelques mois plus tard, au cours de la négociation, le comte d'Avaray. Et qu'on ne croie pas, Monseigneur, que ceci soit une façon de parler. Votre Altesse Sérénissime en évaluant la réduction du revenu au tiers de ce qu'il fut il y a quelques années est restée bien au-dessous de ce qui existe, puisque le Roi avait 200 000 roubles de la Russie sans y comprendre l'entretien de ses gardes et celui d'une maison de campagne, etc., etc.; que ce traitement est aujourd'hui de 75 000 roubles; qu'à cette réduction il faut ajouter la suppression de ce que faisaient alors l'Espagne et le Portugal (le ministre d'Espagne à Pétersbourg ayant cessé de recevoir ses appointements, il ne faut pas s'étonner que le comte et la comtesse de l'Isle ne touchent plus rien de cette puissance); enfin le discrédit des Banco-Zettels et leur baisse excessive ont réduit à la valeur de 2 000 guinées au plus les 50 000 florins que

fournit la cour de Vienne. Et toutes ces pertes se sont accumulées à une époque où sans aucun secours le roi a dû faire le voyage de Calmar pour fixer avec Monsieur sa protestation contre l'usurpation de son trône, prolonger un double établissement à Varsovie et à Mittau, enfin transférer sa famille et plus de deux cents serviteurs vieillards, femmes et enfants de Pologne en Courlande où nous avons trouvé tous les besoins de la vie un tiers en sus de ce qu'ils étaient lors du premier séjour.

Je dois ajouter que depuis bien longtemps le Roi a rompu sa table[1] et son écurie et dans l'affliction de son cœur, réduit les pensions alimentaires fort au-dessous de l'absolu nécessaire. Enfin, Monseigneur, le Roi a pour vivre au milieu de son auguste famille nourrie de son pain et pour faire subsister une immensité de malheureux autour de lui ou répandue en Allemagne un revenu qui au pays qu'il habite doit être rangé dans la classe de la plus médiocre fortune qu'un particulier puisse avoir et si, après mille et mille tentatives infructueuses, la douleur, le dévouement et l'amour pour mon maître en imposant silence à un autre sentiment, ne m'avaient déterminé l'an passé à aller moi-même caresser un honnête banquier qui m'a prêté 60 000 roubles remboursables sur un traitement qui se trouve ainsi réduit pendant quatre ans à pareille somme grevée des intérêts annuels du dit emprunt, il faudrait en venir aux derniers expédients, c'est-à-dire donner à chacun son argent à dépenser et mettre le Roi tout à fait à pied en renvoyant ses quatre chevaux de louage, car le Roi aimerait mieux en venir là que de priver de tout secours les infortunés qui n'attendent que de lui leur subsistance. Voilà la première fois, Monseigneur, qu'une fierté que je tiens de mon maître s'abaisse au récit de pareils détails, mais c'est au premier prince de son sang que je parle; envers tout autre il faut savoir souffrir, se taire et se grandir de ses propres ruines.

Tel était donc le double objet de la mission dont Louis XVIII, par l'entremise du comte de La Chapelle, confiait au duc d'Orléans l'accomplissement : obtenir pour lui l'autorisation de se fixer en Angleterre et un traitement régulier qui l'aiderait à subvenir aux multiples exigences de sa situation.

Lorsque La Chapelle arriva à Londres, Pitt venait de mourir et Fox, son plus illustre rival qui devait le suivre de si près dans la tombe, de le remplacer à la tête du gouvernement, avec lord Grenville pour principal collaborateur. Aux difficultés que présentait déjà la mission du duc d'Orléans, l'avènement de Fox au pouvoir en ajoutait une nouvelle. Fox s'était toujours déclaré partisan de la paix avec la France et, à peine aux affaires, c'est vers ce but que tendait son effort. Il n'était donc pas probable qu'au moment où il rêvait de se rapprocher de Napoléon, il se montrât

[1] En avril 1806, Louis XVIII ordonne que, désormais, son dîner ne sera que de trois plats, que les traitements de sa maison au-dessus de 1200 francs seront réduits de 20 pour cent, et que le fonds de la caisse de secours le sera de 36 000 à 12 000.

favorable à la cause des Bourbons, et disposé à leur venir en aide. Le duc d'Orléans n'en accueillit pas moins avec un loyal empressement l'envoyé du roi et les instructions que celui-ci lui communiquait.

Je m'empresse d'offrir à Votre Majesté, mandait-il à Louis XVIII le 24 février 1805, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance de ses bontés et de la confiance dont Elle m'honore. Le comte de La Chapelle m'a communiqué officiellement ce dont Votre Majesté daigne me charger, mais je ne puis encore parler que de mon zèle et des vœux bien sincères que je forme pour le succès. Je me réserve d'entrer en détails aussitôt que je serai arrivé à quelques données positives. En attendant, je ne puis que me référer à ce que j'ai communiqué verbalement à M. de La Chapelle et qui n'est encore que bien peu de chose.
J'ai lu et admiré ce dont Votre Majesté a permis que j'eusse connaissance, et qui peint d'une manière si frappante et sa belle âme, et des sentiments si dignes du rang où le ciel l'a placée. Je voudrais que quelques-unes de ces pièces, et particulièrement les lettres de Votre Majesté au Roi de Suède, fussent généralement connues. Elles ne pourraient que confirmer les fidèles amis de Votre Majesté dans leur attachement pour sa personne.

II

L'approbation que donnait ainsi le duc d'Orléans aux vues et aux projets de Louis XVIII nous le révèle, contrairement à une opinion généralement répandue, comme rallié, dès ce moment, à la politique des émigrés. C'est en vain que, plus tard, ses partisans ont prétendu qu'il avait toujours répudié cette politique funeste, qu'il n'avait jamais voulu s'y associer ni admettre qu'il fût digne des Bourbons de pousser contre la France les puissances alliées et de devoir leur restauration aux armées de l'étranger, la lettre qu'on vient de lire prouve le contraire. Quelle qu'eût été son attitude dans les premières années de l'émigration, en se réconciliant avec le chef de sa maison, il était devenu un autre homme et à cette date de 1806, sa métamorphose se manifestait non seulement par l'empressement qu'il mettait à souscrire aux désirs du roi, mais encore par l'exposé plus explicite qu'il adressait à d'Avaray des espérances et des craintes que lui suggérait alors l'état de l'Europe.

Tel il apparaît dans ce document confidentiel, tel il sera jusqu'en 1814. Il ne croit pas au renversement de Napoléon par les Français. Il n'attend sa chute que de ses défaites; il souhaite que la Russie et l'Angleterre s'entendent pour rétablir le roi de France sur son trône; il est convaincu que seule cette entente peut conduire à ce grand résultat. Voici en quels termes il le dit

à d'Avaray au moment même où il vient d'entreprendre ses démarches auprès du gouvernement britannique.

J'attendais, Monsieur, pour avoir le plaisir de vous écrire, que le chaos dans lequel nous nous sommes trouvés après la bataille d'Austerlitz et la paix de Presbourg se fût assez débrouillé pour qu'on pût commencer à apercevoir la situation de l'Europe, les vues des différentes puissances et le parti qu'on pourrait en tirer pour le Roi. Il est difficile de pénétrer le mystère des Cabinets d'autant plus qu'ils changent souvent de vues et de systèmes, et que leurs projets du lendemain ne sont pas toujours ceux de la veille. On ne peut donc calculer sur aucune donnée certaine, et les changements prodigieux qui ont eu lieu entre l'époque où je vous écrivis le 7 de septembre et celle où je reçus votre réponse, il y a environ six semaines, ne me font que trop sentir combien il est possible que ce qui peut être vrai pendant que je vous écris aujourd'hui, ait cessé de l'être avant que vous ne receviez ma lettre. Mais ce qui est vrai dans tous les temps et dans tous les pays, c'est ma profonde sensibilité pour les bontés dont le Roi me comble, et surtout pour la confiance dont Sa Majesté daigne m'honorer, et le plaisir que j'éprouve à faire passer par vous, Monsieur, le peu que je puis avoir à communiquer dans les tristes circonstances où nous nous trouvons.

Il paraît que la Russie est décidée à continuer la guerre, et c'est un grand point, car tant que la Russie ne s'accommodera pas avec Bonaparte, il est à peu près impossible que l'Angleterre se détermine à conclure une paix quelconque. Cependant, encore une fois, on ne peut répondre de rien. Je crois qu'il y a à présent une négociation en train, mais je crois aussi qu'elle se brouille. Si elle se brouille, il est probable, je dirais presque certain, que l'état de choses actuel doit rallumer la guerre continentale, et que dans cette guerre, l'Autriche reprendra les armes pour la Russie ou plutôt avec elle, tandis que la Prusse et toutes les nouvelles puissances allemandes ou italiennes feront cause commune avec Buonaparte dont elles reconnaissent déjà la suzeraineté. Il y a lieu de croire que cette masse terrible n'intimide point l'Empereur Alexandre, et qu'il ne veut point faire la paix, parce qu'il sait que ce que ce Buonaparte appelle la paix n'est autre chose que la soumission. Mais, néanmoins, il n'est que trop vraisemblable qu'il croira avoir besoin de toutes ses forces soit dans ses propres états, soit entre eux et l'Empire français, et il me paraît fort à craindre qu'il ne soit encore plus éloigné que l'année dernière du beau projet d'envoyer une de ses armées débarquer avec le Roi sur les côtes de France, et de le faire proclamer à Paris, pendant que l'usurpateur serait en Prusse, en Autriche ou même en Pologne.

Ce projet me paraît toujours le plus grand et le plus beau de tous; mais il ne s'agit pas de ce que nous en pensons, il s'agit de le faire adopter et malheureusement ceux de qui cela dépend paraissent le regarder comme inexécutable. C'est donc à combattre cette opinion qu'il faut s'attacher d'abord, et il me semble que c'est en Russie où il est le plus essentiel d'y parvenir; car c'est de la Ruesie seule qu'on peut obtenir les troupes nécessaires à l'exécution de ce projet, et je ne doute pas que si la puissance qui a les troupes voulait les donner pour cette entreprise, celle qui a l'argent ne fournît les sommes dont on

aurait besoin. Je crois donc que c'est à Pétersbourg où cet objet doit être négocié principalement. Je crains, je le répète, que le peu de succès que ces négociations ont eu précédemment ne permette pas d'avoir beaucoup d'espérances de réussir aujourd'hui. Cependant tout ce qui s'est passé et tout ce qui se passe journellement doit faire sentir fortement la nécessité de renverser Buonaparte, de l'abattre, de le terrasser, et je vois avec un extrême plaisir que cette opinion fait des progrès sensibles dans des têtes qui en étaient bien éloignées. Je suis même porté à croire que si l'empereur Alexandre se persuadait qu'une armée russe débarquée en France avec le roi pût arrêter la carrière de Buonaparte et renverser son trône, il se déciderait à l'entreprendre. Mais si on ne peut pas l'y amener, il faudrait au moins tâcher de lui faire sentir que le roi serait mieux placé ici qu'en Russie, et qu'il n'y a rien à risquer, mais tout à gagner à ce que le gouvernement britannique assiste le roi pécuniairement, et lui fournisse des moyens indirects d'ébranler le trône de l'usurpateur. Je crois que si on y parvenait, on n'éprouverait pas beaucoup de difficultés de ce côté-ci. Mais la Russie a en quelque sorte l'initiative et j'ai bien peur que nous ne réussissions à rien ici, tant qu'elle ne nous aidera pas. Vous vous rappellerez aussi, Monsieur, les détails dont j'ai eu l'honneur de rendre compte au roi, le 7 mars, et probablement vous conclurez comme moi que c'est à la Russie qu'il faut s'adresser en première instance.

J'attends avec impatience les ordres que le roi aura jugé à propos de me donner sur ce que j'ai eu l'honneur de lui communiquer ler 7 mars, car tant que je ne les aurai pas reçus, je n'ai rien à ajoute à tout ce que j'ai déjà dit aux ministres de S. M. Britannique et de nouvelles instances n'auraient probablement d'autre effet que celui de rendre le succès encore plus difficile en les fatiguant, peut-être en les dégoûtant d'écouter ce que je pourrai être chargé de leur communiquer, après avoir reçu les ordres du roi. Cependant, en les attendant, je ne négligerai pas d'employer quelques moyens indirects qui sont à ma portée, et qui prépareront les voies pour les communications subséquentes. On m'a donné beaucoup d'espérances pour des secours pécuniaires, et je vais de nouveau représenter combien il est urgent d'en accorder immédiatement. Je serai trop heureux si mes faibles efforts peuvent contribuer à adoucir la situation cruelle et presque inconcevable où se trouve le roi, et j'espère n'avoir pas besoin d'ajouter que le bonheur de l'avoir servi sera toujours la plus douce récompense que je puisse obtenir.

Il me semble aussi, Monsieur, que si le Roi pouvait, en sollicitant des secours pour sa correspondance, présenter des moyens d'intelligence avec des généraux mécontents ou d'autres personnages importants dans le gouvernement de Buonaparte, rien ne tenterait plus le gouvernement britannique. Il a grande envie de culbuter Buonaparte, mais il craint les tentatives inutiles; il regarde les royalistes comme une arme émoussée; il se défie d'eux; il se défie des émigrés, et croyant que le Roi n'a plus de partisans puissants, ce n'est plus que parmi ceux qui sont ou qui ont été les serviteurs de Buonaparte qu'il se flatte encore de trouver les moyens de le renverser. Je suis persuadé que si le Roi pouvait offrir des correspondances de ce genre, et présenter des plans plausibles dans ce sens-là, on les accueillerait avec empressement. Rien ne me paraîtrait plus avantageux, car je ne

doute pas que le préliminaire *sine qua non* du rétablissement du Roi ne soit le renversement de Buonaparte, quel que soit le gouvernement qui le remplace. C'est donc ce renversement qu'il faut opérer à quelque prix que ce soit; il faut tâcher d'y arriver par toutes les voies que l'honneur permet d'employer, et quand on s'aperçoit qu'une voie est barrée, il faut chercher et en trouver une autre. Buonaparte a trop excité contre lui toutes les passions des hommes, pour qu'il n'y ait pas un très grand nombre de ces voies-là. Mais on a été trompé si souvent qu'on est devenu bien défiant, et je crains fort qu'il ne suffise plus de parler vaguement de correspondances et d'intelligences pour obtenir qu'on les paie. Je crois qu'il faut présenter un but qui soit tentant et qu'on croie pouvoir atteindre.

On peut voir par l'avant-dernier alinéa de cette longue et curieuse lettre qu'à la date où le duc d'Orléans l'écrivait, ses premières démarches auprès des ministres anglais étaient restées infructueuses. A la demande d'un revenu fixe, lord Grenville s'était contenté d'objecter tout ce que l'Angleterre avait déjà dépensé pour venir en aide à la famille royale de France. Il n'avait rien refusé ni rien voulu promettre. Moins indécis sur la question de l'établissement du roi en Angleterre, il avait invoqué la nécessité dans laquelle se trouvait le gouvernement britannique de ménager l'opinion de son pays. Depuis la triste expédition de Quiberon, elle était moins favorable aux émigrés. Le peuple anglais considérait qu'on avait assez fait pour eux et si le cabinet tentait de faire davantage, s'il se donnait l'air, en accueillant le roi de France en Angleterre, de prendre sa cause en mains, il verrait se dresser devant lui une opposition puissante, à laquelle il ne pourrait résister.

Le ministre Fox, auquel le duc d'Orléans s'était adressé ensuite, avait été plus net encore. Désireux de conclure la paix avec Napoléon, il ne voulait pas commencer par le braver, et ce serait le braver, ajouter à ses nombreux griefs un grief nouveau que de donner asile au souverain proscrit dont il occupait le trône. Vainement, le duc d'Orléans avait fait remarquer que ce n'est pas comme roi de France que Louis XVIII ambitionnait d'être reçu en Angleterre. Il y viendrait sous le nom de comte de l'Isle, qu'il avait porté à Varsovie et qu'il portait encore en Russie; il garderait l'incognito, vivrait dans la retraite; les relations qu'il se flattait d'entretenir avec les ministres resteraient secrètes. Mais Fox ne s'était pas laissé convaincre. Le duc d'Orléans, en le quittant, redoutait de n'en rien obtenir et l'avouait tristement au roi:

Je suis parfaitement satisfait non de la chose, mais de vous, lui répondait celui-ci. L'affaire est en une mauvaise situation. J'en suis profondément affecté, mais nullement découragé.

Et, pour le prouver, il invitait le duc d'Orléans à laisser là les ministres et à s'adresser directement au prince de Galles [1] dont l'influence dans le gouvernement s'exerçait avec activité depuis que le roi Georges III son père était tombé malade.

Comme le roi Jean qui ne voulait bailler sa foi qu'au prince Noir, je me confie entièrement à celui auquel il ne manque que l'occasion pour porter aussi dignement le même nom et je lui dis par votre organe : « Mon frère, si j'arrive en Angleterre sans la participation du ministère, me promettez-vous que j'y serai reçu et que je trouverai en vous un appui? » Si à cette interpellation le prince de Galles vous frappe dans la main en vous disant : « Done », je m'occupe à l'instant, chose qu'il me serait impossible d'entreprendre sans un pareil garant, de faire agréer mon voyage à l'empereur de Russie et je m'embarque en laissant ma famille et mon monde en Russie. Si, au contraire, Son Altesse royale ne croit pas pouvoir me donner cette assurance, j'attendrai des circonstances plus favorables pour exécuter la mesure qui m'est la plus nécessaire de toutes, et j'aurai encore beaucoup gagné dans cette affaire, puisqu'elle m'a fait voir que non seulement ma cause, je le savais, mais ma personne a un ami dans Monseigneur le prince de Galles.

A peine en possession de cette lettre, qui porte la date du 30 avril et qu'il reçut le 27 mai, le duc d'Orléans se rendit chez le prince de Galles avec qui, nous l'avons dit, il était lié d'amitié. Il lui fit le récit de ses démarches auprès des ministres, lui communiqua la copie des diverses notes qu'il leur avait remises, et, pour finir, la lettre royale qui vient d'être citée. Le prince de Galles lut ces pièces avec attention et les lui rendit en disant :

— Je suis très sensible à la confiance que le roi de France me témoigne. Mais vous sentez bien qu'il m'est impossible de donner la parole que Sa Majesté me demande. Si j'étais roi, je la donnerais dans l'instant; mais, n'étant qu'héritier présomptif, ce serait manquer au respect que je dois au roi mon père; ce serait faire par mon autorité ce que son gouvernement ne juge pas à propos de faire.

— Mais il ne s'agit ici que d'une promesse qui resterait entre le roi et Votre Altesse Royale, s'écria le duc d'Orléans, une promesse personnelle. Aux yeux de votre père, des ministres, du peuple anglais, Louis XVIII passerait pour être venu de son chef, sans aucune autorisation préalable.

— Oui, reprit le prince de Galles, Sa Majesté y met la plus grande délicatesse; mais ce serait en manquer envers elle que de

[1] On sait que la maladie de son père ayant dégénéré en aliénation mentale, il fut proclamé en 1810 régent du royaume. Il régna plus tard sous le nom de Georges IV.

lui donner une parole qu'il ne dépendrait pas de moi de tenir. Croyez, mon cher ami, que je suis sensible à sa démarche, que je n'ai rien tant à cœur que de la convaincre de mon zèle pour sa cause et de mon intérêt pour sa personne. Je m'en vais du reste lui écrire une lettre que vous voudrez bien faire chiffrer et lui communiquer. »

La cordialité des paroles n'enlevait rien à la netteté du refus. Le duc d'Orléans ne s'y méprit pas. Il pouvait d'autant moins s'y méprendre qu'au lieu et place de la lettre que le prince de Galles lui avait annoncée pour le roi, il en reçut une, le surlendemain, qui lui était adressée à lui-même et qui lui prouvait que son correspondant avait renoncé à écrire à Louis XVIII.

Mon cher ami, d'après la conversation que nous avons eue ensemble avant-hier j'ai cru qu'il valait mieux vous donner ma réponse par écrit que de la laisser verbalement entre vos mains, me paraissant plus respectueux vis-à-vis du Roi et en même temps plus claire pour vous.

Malgré tout l'attachement respectueux que je professe et que je professerai toujours pour Sa Majesté, dans la position délicate où je me trouve, il m'est impossible de me lier par une promesse qu'il serait peut-être impossible de remplir.

C'est avec les sentiments de l'amitié la plus sincère que je suis, mon cher Duc, votre affectionné ami et cousin : — le prince de Galles.

Quelque décevante que fût cette réponse, le duc d'Orléans, en la transmettant au roi, avec le compte rendu de l'entretien, exprimait l'opinion qu'il n'y avait pas lieu de renoncer à tout espoir d'aboutir. Il faisait allusion à des confidences du prince de Galles, qui avaient immédiatement suivi la réponse, en quelque sorte officielle, qu'on vient de lire et qui en atténuaient la rigueur.

Malheureusement il m'a fait jurer le secret de manière à m'interdire les indiscrétions qu'il eût été de mon devoir de commettre et tout ce que je puis dire, c'est qu'il m'a témoigné un désir très réel que Votre Majesté trouvât un asile dans les états du roi d'Angleterre.

Il ne me reste donc, Sire, qu'à exprimer franchement à Votre Majesté l'opinion que je me suis formée sur le parti qu'elle peut prendre dans la circonstance présente d'après les communications que j'ai eues avec le prince de Galles à ce sujet ainsi qu'avec les ministres. Je crois dire que dans l'état actuel des choses, il est impossible d'obtenir d'avance du gouvernement la permission que Votre Majesté vienne fixer sa résidence en Angleterre; mais je crois en même temps que si Votre Majesté arrivait à l'improviste seule et sans suite, on n'oserait pas ne pas la recevoir et dès qu'une fois que Votre Majesté serait en Angleterre, je suis persuadé qu'elle y verrait le roi d'Angleterre et les ministres et je suis porté à croire qu'elle parviendrait à arranger son asile. Je ne me dissimule pas cependant que c'est un grand parti et je craindrais trop d'avoir à me reprocher les embarras auxquels il peut

exposer Votre Majesté pour la presser de l'adopter avant d'y avoir mûrement réfléchi.

Il faut encore, Sire, que Votre Majesté me permette de lui rappeler une petite circonstance de ma conversation avec le prince de Galles; après avoir lu la lettre et la note, il me dit :

— Sa Majesté écrit fort bien et je voudrais qu'il pût voir M. Fox, je suis sûr que sa conversation lui plairait. Ne le croyez-vous pas aussi?

— Mais, je le croirais, lui répondis-je, il y a un point de rapprochement. C'est que ce sont les deux hommes qui connaissent le mieux l'histoire de leur pays.

— Oh! oui, reprit le prince de Galles, ils se conviendraient beaucoup.

Il n'est pas sans intérêt de constater que ce qui, dans le compte rendu de la conversation du prince de Galles avec le duc d'Orléans, frappa surtout Louis XVIII, ce fut le dernier paragraphe où un flatteur hommage était décerné à ses talents d'écrivain et exprimé l'espoir que, s'il pouvait causer avec Fox, ils se séduiraient réciproquement. Son esprit cultivé, son érudition, ses goûts littéraires trouvaient leur compte à ce genre d'éloges et c'est à ce passage de la lettre du duc d'Orléans qu'il voulut d'abord répondre par la note suivante qu'il chargea d'Avaray de lui communiquer :

J'ai lu avec un extrême plaisir ce que Mgr le prince de Galles a dit à M. le duc d'Orléans au sujet de M. Fox et de moi. Rien n'entre mieux dans ma pensée. Mais ce ne serait pas des rapports d'érudition sur l'histoire des temps passés que je voudrais avoir avec ce ministre. Je voudrais que nous préparassions de concert des matériaux à l'histoire du nôtre; il y a cependant ici un obstacle à franchir; ce n'est pas assurément que je ne fasse le plus grand cas des talents de M. Fox, que je ne rende justice à son cœur que je sais bon; mais il a sur le banc de l'opposition professé des principes qui me retiennent.

Je serais très fâché qu'on crût que je veux parler de ce qu'il a témoigné relativement à ma famille; je n'y vois que l'accent d'Edouard III, de Henry V, de Guillaume III. Mais, après avoir lu ses discours antérieurs à la présente époque ce serait me rendre suspect et me déconsidérer à ses propres yeux que rechercher prématurément et à son entrée au ministère ce concert intime qu'au fond de l'âme, je désire parce que je le crois nécessaire et à moi et à mon pays, à l'Angleterre même. M. Fox (et je le vois avec une vive satisfaction) semble vouloir détruire ce mur de séparation. J'ai admiré son discours sur le message du roi au sujet de l'usurpation du Hanovre. J'ai été encore plus content de celui qu'il a prononcé à la séance du 30 mai. Dans la bouche d'un homme d'Etat ces paroles « je veux la paix, mais une paix qui ôte tout germe de guerre » ont un grand sens pour qui n'a cessé de voir et de crier que le germe éternel de la guerre est dans la révolution française. Je ne prétends assurément pas qu'il leur donne, à Westminster, l'interprétation que je cherche au fond de sa pensée; mais que je puisse acquérir la certitude de l'opinion que je me fais des vues du nouveau ministre et la barrière est levée; je préviens M. Fox, je m'ouvre directement à lui et avec une entière franchise.

Il ne pouvait suffire à Louis XVIII, dans les circonstances dont nous retraçons le récit, d'avoir envisagé en homme d'esprit l'hypothèse de relations suivies avec le membre le plus éminent du cabinet britannique. Tenace était sa volonté. On le voit toujours, en dépit des humiliations et des refus, persévérer dans ses démarches et ne les ajourner que lorsqu'il lui est démontré que le but qu'il se proposait, en les entreprenant, est actuellement inaccessible. De la lettre du duc d'Orléans, il retenait surtout le conseil qu'elle lui avait apporté de passer outre aux objections de Fox et de lord Grenville, d'arriver à l'improviste en Angleterre et de mettre ainsi le gouvernement anglais en présence du fait accompli. Dès ce moment, il adoptait le projet que son jeune cousin venait de lui suggérer, décidé à saisir la première occasion de l'exécuter.

En attendant, il convenait d'entretenir le prince de Galles dans les dispositions favorables qu'il avait confiées au duc d'Orléans. A cet effet et après avoir attendu en vain la lettre promise, le roi lui écrivit. Sous prétexte de le remercier de l'accueil fait à ses communications, il les renouvelait, tout en paraissant se résigner à en attendre les effets :

J'ai toujours pensé, je pense plus que jamais qu'opposer non mon individu, je n'ai pas pareille vanité, mais le *roi de France en personne, en France, au perturbateur* est le seul moyen de sauver l'Europe, et je regarde mon passage en Angleterre comme un premier pas nécessaire vers cette mesure salutaire, et que depuis tant d'années je sollicite vainement.

Heureux d'avoir constaté que le prince de Galles partageait à cet égard sa conviction, il reconnaissait cependant que de graves difficultés s'opposaient à la réalisation de ses desseins. Mais ces difficultés ne lui semblaient pas insolubles ; le temps devait nécessairement en avoir raison.

Il en revenait ensuite, avec plus d'insistance et de précision, à la question financière et demandait la transformation des secours extraordinaires que le gouvernement anglais lui accordait de temps en temps en un revenu fixe de 10 000 livres sterling, lequel aurait l'avantage de lui rendre un peu d'aisance et de le laisser plus maître de ses démarches.

J'irai plus loin, ajoutait-il, j'ai cinquante ans passés, et, quoique ma santé ait jusqu'ici résisté à toutes les peines que j'ai éprouvées, leur effet, pour être caché, n'en est pas moins réel, et je ne me dissimule pas que le terme de mes jours ne peut être reculé. Résigné à ce sort commun de tous les hommes, je ne peux sans frémir envisager quel serait, après moi, celui de tout ce qui m'est attaché. J'ai une femme

âgée et infirme, une nièce ou plutôt une fille qui fait toute ma consolation, un neveu qui est à la fois mon fils et mon gendre. J'ai aussi des amis, des serviteurs fidèles. Votre Altesse Royale est bon ami, bon maître; mais elle ne sait pas, elle ne saura jamais quel sentiment paternel on éprouve lorsqu'au sein de l'infortune, on se voit entouré, servi, aimé comme au temps de la prospérité. Tous ne vivent que par mes faibles ressources, et ma mort leur enlèverait tout moyen de subsistance. Cette idée fait mon supplice de tous les instants; mais je descendrais tranquille au tombeau si ce traitement fixe, que j'espère des soins de Votre Altesse Royale, me survivait; si j'étais sûr que ceux pour qui je le sollicite avec ardeur, bien plus que pour moi-même, et qui, pour la plupart, sont des infirmes et des vieillards, le conservassent le reste de leurs jours et ne trouvassent pas, pour prix du dévouement qui les a attachés à ma vie errante et à mon sort, les horreurs de la mendicité.

Je sais, et je sens vivement, tout ce que la générosité britannique fait déjà en faveur de mes fidèles serviteurs : évêques, magistrats, officiers. Aussi pour parler de moi et de ceux mêmes qui sont plus directement attachés à ma personne, ou l'étaient déjà à celle du roi mon frère, c'est à Votre Altesse Royale, et à elle seule, que je m'adresse. Elle servira un ami et, en sauvant du moins de la misère qui les menace, tant de victimes de la fidélité et de l'honneur, elle arrachera au crime un nouveau triomphe. Il me suffit d'indiquer à une âme noble et généreuse un objet si touchant par lui-même et si intéressant pour moi. Je terminerai donc en faisant observer à Votre Altesse Royale que le traitement que je désire, pour être réparti sur plus de cent cinquante têtes de tout état, de toutes classes, est loin de représenter le revenu annuel que possédaient en France plusieurs de ceux en faveur desquels je réclame auprès de Votre Altesse Royale.

Cette lettre et diverses notes qui l'accompagnaient furent adressées au duc d'Orléans, le seul négociateur qu'il convint au roi d'employer en des affaires aussi délicates. Mais, lorsque le prince les reçut, Fox était mourant; on ignorait à qui serait confié le ministère des affaires étrangères qu'il avait dirigé. Les démarches du duc d'Orléans se trouvaient donc suspendues ou tout au moins singulièrement entravées. Il ne put être reçu par lord Grenville, qui occupait la trésorerie, et le prince de Galles, auquel il eût voulu remettre la lettre du roi, se déroba :

Il était allé à des courses quand je reçus la lettre de Votre Majesté. Sachant qu'il devait en revenir au bout de trois jours, je me bornai à lui écrire pour m'assurer d'une audience aussitôt qu'il viendrait à Londres, et je lui mandai que c'était pour m'acquitter d'ordres que Votre Majesté venait de me donner à son égard. Le prince ne resta que vingt-quatre heures à Londres, fort occupé d'affaires qui le concernent personnellement et fort peu disposé, je crois, à s'occuper d'autre chose. Je n'ai donc pas pu le voir.

Il est vrai que le prince de Galles chargea un des membres du cabinet, lord Moira, un vieil ami de la maison de France, de

s'entretenir avec le duc d'Orléans, en attendant que lui-même pût lui donner audience et recevoir de ses mains la lettre de Louis XVIII. Le duc d'Orléans se borna à parler à lord Moira des embarras financiers du roi de France. « Je n'ai pas pu lui taire que ces embarras étaient une honte pour tous les autres souverains, surtout pour le plus riche. » Le ministre anglais souhaitaït vivement venir en aide au roi. Mais ses collègues n'y étaient pas disposés au même degré que lui, lord Grenville surtout qui tenait les cordons de la bourse « et s'effarouchait aisément des demandes de secours ». Il ne le cacha pas au duc d'Orléans : « Si l'affaire principale, écrivait encore ce dernier, allait aussi bien que les compliments, je m'estimerais bien heureux. Mais, malheureusement, je sens à chaque pas que ce n'est pas la même chose... Il ne faut pas se le dissimuler, il y a une insouciance bien affligeante sur ce qui nous concerne. »

Comme suite à cette triste constatation, il racontait qu'il avait dit à lord Moira que, si le passage de Louis XVIII en Angleterre semblait impossible, on pourrait tout au moins faciliter son établissement en Suède. Il y serait auprès d'un souverain favorable à sa cause et toujours prêt à le servir. « Cette idée n'a pas pris du tout, continuait-il. On m'a observé que, d'un moment à l'autre, la Suède pourrait devenir le théâtre d'une guerre.

« — Qu'importe, ai-je dit. Les deux cousins ont toujours été en très bons termes; ils la feraient ensemble, cela aurait très bonne grâce et ne pourrait produire qu'un bon effet.

« Je suis entré dans quelques détails sur les avantages que pourrait avoir la présence d'un certain personnage dans ces parages-là. Mais, je vous le dis à regret, on est froid sur tout. »

C'est au comte d'Avaray que le duc d'Orléans adressait, en 1806, ces libres et pénibles confidences. Vis-à-vis du roi, il n'osait trahir son découragement avant d'avoir épuisé les moyens de persuasion auprès des ministres anglais et du prince de Galles. Ce dernier ne se pressant pas de rentrer à Londres, il alla le chercher à Brighton, où il passait l'été. Il le trouva « très occupé des revues, des dîners et des bals de son jour de naissance, et surtout de certaines affaires de son intérieur. » Il put cependant lui remettre la lettre du roi, lui arracher la promesse d'y répondre et celle de s'efforcer d'obtenir du gouvernement un secours annuel dans la forme indiquée par le roi. « Il m'a dit qu'il espérait y réussir. Lord Moira, qui se trouvait aussi à Brighton, m'a de nouveau assuré de son zèle à seconder les efforts du prince et m'a donné quelque espérance de succès. »

Ce ne fut qu'au bout de quelques mois, en janvier 1807, que

cette espérance parut devoir se réaliser. Mis enfin à même d'entretenir lord Grenville de la détresse du roi, de ses incessantes angoisses pour ses serviteurs et pour lui-même, le duc d'Orléans les décrivit dans les termes les plus poignants, les plus propres à émouvoir son interlocuteur, portant tout son effort sur ce point et négligeant à dessein de parler de l'établissement du roi en Angleterre.

« Si je ne suivais que ma propre impulsion, répondit lord Grenville, la demande du roi serait immédiatement exaucée et je serais honteux que ce ne soit pas sur-le-champ si Sa Majesté ne savait pas que les formes du pays et les grandes exigences du moment me forcent à ne prendre aucun parti sans y avoir mûrement réfléchi. Mais assurez-la de mon désir de faire, à cet égard, tout ce qui dépendra de moi. Je vais m'en occuper sans délai. »

Dans la lettre qui nous fait connaître ces détails, le duc d'Orléans ne semble pas avoir été frappé par ce que présentait de contradictoire avec ses démarches précédentes la nécessité qu'invoquait lord Grenville de réfléchir à une demande dont il était saisi depuis si longtemps et sur l'opportunité de laquelle il avait pu se former à loisir une conviction. « J'espère obtenir de lord Grenville lui-même, mandait le prince à d'Avaray, ce à quoi je n'ai pas encore pu réussir, et l'ensemble et le ton de la conversation m'ont fait grand plaisir. » Mais il se trompait. Il n'allait pas tarder à acquérir la certitude que le gouvernement britannique n'était pas plus disposé à accorder un revenu fixe au souverain proscrit qu'à tolérer sa présence en Angleterre.

Du reste, à ce moment, diverses causes le contraignirent à suspendre ses démarches. Ce fut d'abord l'état de santé du prince de Galles. Tombé malade, il dépérissait. Bien qu'il dût vivre longtemps encore et succéder à son père, il se croyait perdu « et ne voulait plus se mêler de rien ». Le duc d'Orléans se voyait donc privé, pour ses démarches, d'un appui sur lequel, bien qu'il n'en eût tiré encore qu'un maigre profit, il n'avait pas cessé de compter. Ce fut ensuite la retraite de lord Grenville. Le duc de Portland lui succédait comme premier lord de la Trésorerie, et quoique plus favorable que lui à la cause des Bourbons, son avènement au pouvoir n'en réduisait pas moins à néant la négociation ouverte avec son prédécesseur; elle était à recommencer, et absorbé par d'autres soins, il ne se pressait pas de s'y prêter. Ce fut enfin la mort du duc de Montpensier, frère cadet du duc d'Orléans qui le détourna, durant plusieurs semaines, de la mission qu'il tenait de la confiance du roi.

Ne voulant laisser à personne le soin d'apprendre son malheur

au chef de sa maison, c'est de la chambre même où son frère venait d'expirer qu'il le lui annonça le 18 mai 1807 :

Sire, accablé d'une des plus vives et des plus profondes douleurs que je pouvais éprouver, je m'empresse de remplir envers Votre Majesté le triste devoir de l'informer de la perte que j'ai faite ce matin. Son cœur m'est trop bien connu, j'ai reçu trop de marques de sa bonté, pour ne pas être certain qu'elle daignera me pardonner ce que je puis avoir omis dans cette lettre. Je compte sur vos bontés, Sire, et que vous daignerez accueillir l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

Le 14 juillet, avant même d'avoir reçu cette lettre émouvante, le roi, à qui la nouvelle était déjà parvenue, s'empressait d'écrire à son cousin et de s'associer à sa douleur avec une effusion toute paternelle. Il lui demandait aussi de le fixer sur l'état de son plus jeune frère, le comte de Beaujolais, dont la santé menacée donnait lieu à des bruits alarmants. « Je ne serai complètement rassuré à cet égard que lorsque vous m'aurez dit que je peux l'être. » A cet envoi était joint un billet pour la duchesse douairière d'Orléans, « Justine », comme il l'appelait. « L'ami de Justine a appris la cruelle perte qu'elle vient de faire. Il est bien sûr qu'elle ne doute pas de la sensible part qu'il y prend; mais il a besoin de l'en assurer ainsi que sa fille. Puissent ses sentiments bien vrais et bien tendres adoucir la douleur de tous les deux. »

Ces témoignages de la sollicitude du roi pour la famille d'Orléans étaient bien faits pour émouvoir jusqu'au fond de l'âme le prince à qui il les adressait, et en prouvant à celui-ci l'étendue de l'affection qu'il inspirait à son royal cousin, pour rendre plus étroits et plus confiants les rapports qui s'étaient créés entre eux. Si tel avait été le but de Louis XVIII, la réponse du duc d'Orléans démontre qu'il le comprit et qu'il en fut aussi reconnaissant qu'ému :

Sire, je viens de recevoir la lettre dont Votre Majesté m'a honoré le 19 de juillet. Je suis pénétré de cette nouvelle preuve de vos bontés, et particulièrement reconnaissant que vous ayez daigné me la donner avant d'avoir reçu la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le jour même, Sire, le 18 de mai, peu d'heures après que mon pauvre frère avait expiré dans mes bras. Je sais que M. de la Châtre l'a expédiée immédiatement, et je ne conçois pas ce qui peut en avoir retardé l'arrivée. J'ai écrit par la même poste à M. le duc d'Angoulême, mais j'étais si troublé dans ce cruel moment, et j'avais si peu de moyens de m'informer des usages et des différents devoirs que j'avais à remplir, que je n'ai pas eu l'honneur d'écrire à la reine et à Mme la duchesse d'Angoulême. Ce n'est que longtemps après que j'ai su que j'aurais dû le faire, et il était alors si tard pour réparer ma faute que je n'ai pas osé entreprendre de confesser moi-même mon ignorance et d'en témoigner mes regrets; mais j'ai supplié Monsieur d'avoir la

bonté de s'en charger, et il a bien voulu me promettre de le faire.

Mon frère est bien reconnaissant, Sire, des bontés dont Votre Majesté l'honore, et de l'intérêt que vous daignez prendre à sa santé. Il est très vrai qu'elle a été fort dérangée par les suites d'une rougeole mal guérie qu'il a eue l'automne dernier dans un mauvais petit bâtiment sur lequel il s'était embarqué pour aller chasser dans les Hébrides. Il a été complètement mouillé par les vagues et par la pluie pendant l'éruption qui est rentrée, mais que la force de sa constitution a fait ressortir peu de jours après, lorsqu'il était à terre dans l'île de Ha. Cela n'a pas empêché que sa poitrine n'ait été attaquée dans le courant de l'hiver, à la suite de cet accident. Heureusement on l'a fort bien traité. On l'a mis à un régime austère qu'il a la sagesse de suivre très exactement; j'espère qu'il le continuera encore quelque temps, et en réitérant à Votre Majesté l'hommage de notre respectueuse reconnaissance pour ses bontés, je crois pouvoir l'assurer qu'il n'y a plus d'inquiétudes à avoir sur la santé de mon frère.

Ma mère sera bien touchée du billet plein de bonté que Votre Majesté me charge de lui faire parvenir, et que je vais lui adresser immédiatement.

Le duc d'Orléans ne se contentait pas de témoigner de sa gratitude par des paroles; il la manifestait aussi par des actes. A peine remis du terrible coup qui venait de le frapper, il se préoccupait d'exécuter les ordres du roi et de reprendre la négociation que les événements avaient suspendue. Un mois après la mort de son frère, il se présentait chez le duc de Portland et lui répétait tout ce qu'il avait dit antérieurement à lord Grenville, afin de le convaincre que « sans un secours certain, régulier, assuré, la situation de Louis XVIII, déjà si cruelle, deviendrait plus affreuse de jour en jour » et aboutirait à une catastrophe. Il revenait aussi sur le chapitre des pensions à faire aux serviteurs du roi, dans le cas où ils auraient le malheur de perdre leurs maîtres.

Le compte-rendu de cet entretien nous prouve qu'il y déploya beaucoup de chaleur et d'éloquence. Mais ce fut en vain. Plus sincère que lord Grenville, le duc de Portland, tout en donnant à entendre que si Louis XVIII venait à mourir, l'Angleterre n'abandonnerait pas ceux qui l'avaient fidèlement servi, refusa de donner à cette promesse évasive le caractère d'un engagement formel. Il ne voyait aucun moyen de satisfaire aux désirs du roi; la constitution anglaise ne le permettait pas. Quant au traitement fixe, ses collègues ne voulaient pas en entendre parler. Il le déclara au duc d'Orléans; il lui rappela qu'aux termes d'un accord entre les puissances continentales et l'Angleterre, celle-ci s'était chargée de pourvoir à la subsistance des princes français qui résidaient chez elle et que les puissances avaient la charge des autres. En ces conditions assurer au roi un traitement régulier, ce serait leur faire injure en se donnant l'air de croire « qu'elles le laissaient manquer ».

L'empereur de Russie notamment pourrait le trouver mauvais.

Le duc d'Orléans protesta contre cette crainte qui lui semblait mal fondée. L'empereur serait, au contraire, charmé d'apprendre que l'Angleterre venait au secours du roi de France, car il n'ignorait pas que les subsides annuels qu'il lui accordait étaient insuffisants; en les accordant, il avait surtout voulu donner un exemple aux autres souverains. Mais ces arguments n'eurent pas raison de la résistance réfléchie et obstinée du duc de Portland qui répondait à tout par des affirmations d'impossibilité. Il laissa cependant espérer un secours accidentel tout en observant cependant qu'on ne pouvait le prélever que sur le chapitre des fonds secrets et « que ce chapitre était déjà terriblement obéré ». En définitive, le duc d'Orléans le quitta sans avoir rien obtenu. En le confessant au roi, il lui disait qu'il ne voyait plus qu'un moyen d'aboutir. Il consistait à obtenir du tsar qu'il fît insinuer à Londres par son ambassadeur « que les dépenses dont il était accablé ne lui permettaient pas d'augmenter le traitement qu'il faisait au roi de France, mais qu'il verrait avec plaisir le roi d'Angleterre joindre annuellement ses efforts aux siens ».

Un tel conseil était impraticable. Louis XVIII ne le savait que trop. De plus en plus s'imposait à lui la conviction qu'il ne pouvait plus rien attendre de la Russie. Au mois de mars, le tsar Alexandre, en allant rejoindre son armée sur le Niémen, s'était arrêté à Mitau pour le voir. Ils avaient eu ensemble un long entretien. Mais il n'en était résulté aucun profit pour la cause royale et, avec plus de persistance que jamais, c'est du côté de l'Angleterre que Louis XVIII tournait maintenant les yeux. Il se rappelait l'avis que l'année précédente lui avait exprimé le duc d'Orléans : « Si Votre Majesté arrivait à l'improviste seule et sans suite, on n'oserait pas ne pas la recevoir. » Ce langage n'avait cessé de le hanter et il considérait que l'heure était venue de s'y conformer.

Le présent récit ayant pour principal objet les relations du roi Louis XVIII avec le duc d'Orléans, il n'y a pas lieu de l'allonger en racontant par suite de quels incidents et à travers quelles péripéties ce projet s'exécuta. Nous nous contenterons de constater qu'arrivé en rade d'Yarmouth dans les derniers jours d'octobre, le roi débarquait le 2 novembre sur le territoire britannique qu'il ne devait plus quitter qu'en 1814 pour regagner son royaume.

Son frère et les deux Condé ayant tenu à aller le saluer à bord de la *Troja* qui l'avait amené de Suède, le duc d'Orléans se joignit à eux et fut l'objet, de la part de Louis XVIII, d'un accueil véritablement paternel. Le roi avait hâte de le connaître,

car, ne l'ayant pas vu depuis dix-sept ans, il ne le connaissait pas. Il avait laissé un enfant, et il retrouvait un homme, un homme spirituel, séduisant, mûri par le malheur, doué des qualités les plus rares et dont il appréciait d'autant plus les mérites qu'il avait déjà reçu de lui les preuves les moins équivoques du plus solide dévouement. Il ne fut question dans cette entrevue ni des erreurs passées, ni de Philippe Egalité, ni d'aucun des souvenirs qui eussent pu jeter une ombre sur la joie qu'éprouvaient le roi et son cousin en échangeant les témoignages de leur affection réciproque. Reconnaissance et soumission d'un côté, oubli et confiance de l'autre, tel fut le caractère de leur entretien. De nouveau, le roi fit appel au zèle du duc d'Orléans : pour être admis à voir le prince de Galles et les divers membres de la famille royale d'Angleterre, il ne voulut pas d'autre intermédiaire que lui. Le duc d'Orléans s'employa activement et avec succès pour lui assurer les satisfactions qui lui étaient à cœur. Il contribua à faciliter l'installation du roi à Gosfield d'abord, à Hartwell ensuite, à lui faire accorder ce traitement fixe qu'on lui avait refusé lorsqu'il résidait en Russie et qui devait assurer son existence et celle de ses serviteurs.

Brusquement, le duc d'Orléans dut se dérober aux douceurs de l'intimité royale. La santé chancelante de son plus jeune frère, le seul qui lui restât, s'était progressivement altérée. Atteint du même mal que le duc de Montpensier, le comte de Beaujolais ne pouvait plus sans péril pour ses jours vivre en Angleterre. Les médecins l'envoyaient à Malte et le duc d'Orléans, n'osant le laisser partir seul, s'était décidé à l'accompagner. « Puissiez-vous en revenir satisfait, lui mandait le roi, le 28 mars 1808, c'est le vœu de celui à qui chaque circonstance pénible fait sentir de plus en plus qu'il n'est pas seulement l'ami, mais le père de sa famille. »

Ce vœu ne devait pas être exaucé, et deux mois plus tard, une lettre déchirante datée de Malte apportait au roi la douloureuse nouvelle de la mort du comte de Beaujolais.

Sire, je n'ai plus de frères! Je viens de perdre celui qui me restait et qui m'était si cher!... Le cœur paternel de Votre Majesté partagera trop bien la douleur qui m'accable pour ne pas me pardonner le désordre de cette lettre. J'avais un prêtre tout prêt, ne sachant que trop combien cette horrible maladie est trompeuse et il a reçu l'absolution et l'extrême-onction à l'édification générale! J'ai assisté à cette cruelle cérémonie et il m'a tenu la main jusqu'au dernier moment.

Je me suis retiré à la campagne, mais j'ai pris toutes les précautions nécessaires pour que tout se passât convenablement. L'abbé de Savoie, le digne prêtre que je veux nommer à Votre Majesté, est resté

auprès de lui, et sir Alexandre Boile, le gouverneur de Malte (dont je ne puis assez me louer), veut bien se charger du reste. Il sera déposé dans la chapelle de France de l'église de Saint-Jean, l'ancienne église de l'ordre de la Sépulture des Grands Maîtres, et je n'ai aucun doute que ces tristes cérémonies ne soient conduites très convenablement.

III

En supprimant dans la vie du duc d'Orléans un sujet de préoccupations aussi propres à la remplir qu'elles étaient cruelles, la mort de son frère le livrait à l'isolement et allait lui rendre plus pesante l'inaction à laquelle les circonstances le condamnaient. Il semble alors le prévoir et ne vouloir pas s'y résigner. Tout en lui révèle un ardent désir de combattre, de témoigner avec éclat de son zèle pour la cause royale et si l'occasion lui en est actuellement refusée, de prouver que partout où il le peut, il se solidarise avec les Bourbons. Ce désir le conduit de Malte à Palerme où le roi des Deux-Siciles et sa famille chassés de Naples se sont de nouveau réfugiés. En y arrivant au commencement de juillet, il déclare aux souverains vaincus qu'il vient se mettre à leur service, et il demande une place dans leur armée.

Il insiste avec d'autant plus d'énergie pour l'obtenir qu'admis dans leur intimité, il a distingué leur plus jeune fille, la princesse Marie-Amélie, alors âgée de vingt-huit ans, sœur de Marie-Christine refusée, en 1800, au duc de Berry et tante de Marie-Caroline encore enfant que ce prince épousera au lendemain de la seconde restauration de Louis XVIII.

Le duc d'Orléans connaissait déjà de réputation Marie-Amélie; il a entendu vanter ses vertus, la maturité de son esprit, sa grâce. En la voyant, il constate que ce qu'on lui a dit d'elle est encore au-dessous de la vérité; il subit le charme qu'elle exerce sur tous ceux qui l'approchent; il conçoit l'espoir de lui plaire, d'en faire la compagne de sa vie et pour la convaincre qu'il est digne d'elle, il se voue à la cause de ses parents. Ils sont Bourbons eux aussi. En combattant pour eux, il acquerra de nouveaux titres à la gratitude des Bourbons de France.

A ce moment les tragiques incidents de la guerre d'Espagne, la captivité des deux rois et des Infants, le soulèvement de la nation espagnole contre la tyrannie et les usurpations de Napoléon ont décidé le souverain de Naples à envoyer dans ce pays son second fils le prince Léopold pour y exercer l'autorité royale au nom de ses cousins. Dans cet événement le duc d'Orléans trouve l'occasion qu'il cherchait. Sans prendre le temps de solliciter l'agrément de Louis XVIII, ce dont il s'excusera, il demande

à accompagner le prince Léopold et à servir dans les armées espagnoles « contre Buonaparte et ses satellites ». Mais, sa requête à peine connue à la cour de Palerme, de toutes parts, dans l'entourage des souverains, s'élèvent des protestations. Il apprend qu'on le calomnie auprès d'eux. Pour entraver et paralyser son zèle, ses ennemis prétendent qu'après fructidor, il a cherché à devenir roi de France et qu'il n'a pas renoncé à ce dessein. Sa soumission à Louis XVIII est présentée comme un acte d'hypocrisie. C'est la reine de Naples elle-même qui lui fait part, « avec la franchise la plus noble », des soupçons injurieux dont il est l'objet. « Il ne m'a pas été difficile, écrit-il à Louis XVIII, d'en effacer jusqu'à la moindre trace, car la grande âme de Sa Majesté sicilienne sait triompher de ses préventions quand elle s'aperçoit qu'elles sont sans fondement. Cependant, en me rappelant que *verba volant et scripta manent*, j'ai voulu remettre entre les mains de la reine le témoignage écrit de ce que j'avais eu l'honneur de lui dire verbalement.

Ce témoignage écrit, daté de Palerme, le 6 juillet 1808, nous l'avons sous les yeux et telle est son importance que nous ne saurions nous dérober à l'obligation de lui donner place dans ce récit.

Madame, Les bontés dont Votre Majesté vient de me combler et la franchise si noble et si digne d'Elle avec laquelle Elle a daigné me questionner sur un point relativement auquel il me tardait de pouvoir lui manifester mes sentiments, me font espérer qu'Elle me pardonnera de l'importuner d'une lettre où je puisse les répéter et les constater de la manière la plus formelle, la plus positive et la plus solennelle. Plus j'éprouve de satisfaction à profiter de la permission que Votre Majesté a daigné m'accorder de la rendre dépositaire des sentiments qui m'animent et dont j'ai fait profession depuis longtemps, et plus je désire le faire par écrit et de manière à défier toutes les insinuations de l'envie et de la calomnie, quel que soit le succès de mes efforts ou le sort que la Providence me destine. J'ose donc espérer que Votre Majesté me pardonnera de lui parler de moi, autant que je vais être obligé de le faire pour atteindre ce but.

Je suis lié, Madame, au roi de France mon aîné et mon maître, par tous les serments qui peuvent lier un homme, par tous les devoirs qui peuvent lier un prince. Je ne le suis pas moins par le sentiment de ce que je me dois à moi-même, que par ma manière d'envisager ma position, mes intérêts et par le genre d'ambition dont je suis animé. Je ne ferai pas ici de vaines protestations, mon objet est pur, mes expressions seront simples. Jamais je ne porterai de couronne, tant que le droit de ma naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront pas; jamais je ne me souillerai en m'appropriant ce qui appartient légitimement à un autre prince. Je me croirais avili, dégradé, en m'abaissant à devenir le successeur de Buonaparte, en me plaçant dans une situation que je méprise, que je ne pourrais atteindre que par le parjure le plus scandaleux et où je ne pourrais espérer de me

maintenir quelque temps que par la scélératesse et la perfidie dont il nous a donné tant d'exemples. Mon ambition est d'un autre genre, j'aspire à l'honneur de participer au renversement de son empire, à celui d'être un des instruments dont la Providence se servira pour en délivrer l'espèce humaine, pour rétablir sur le trône de nos ancêtres le roi mon aîné et mon maître, et pour replacer sur leurs trônes tous les souverains qu'il en a dépossédés. J'aspire peut-être plus encore à l'honneur d'être celui qui montre au monde que, quand on est ce que je suis, on dédaigne, on méprise l'usurpation et qu'il n'y a que des parvenus sans naissance et sans âme qui s'emparent de ce que les circonstances peuvent mettre à leur portée, mais que l'honneur leur défend de s'approprier. La carrière des armes est la seule qui convienne à ma naissance, à ma position et, en un mot, à mes goûts. Mon devoir s'accorde avec mon ambition pour me rendre avide de la parcourir et je n'ai point d'autre objet. Je serai doublement heureux d'y rentrer, si elle m'est ouverte par les bontés de Votre Majesté et par celles du roi son époux, et si mes faibles services peuvent jamais être de quelque utilité à leur cause, j'ose dire à la nôtre et à celle de tous les souverains, de tous les princes et de toute l'humanité.

Cette lettre éloquente, dont les événements ultérieurs, si regrettables qu'ils aient été, n'autorisent pas cependant à suspecter la sincérité, eut raison des insinuations calomnieuses auxquelles elle répondait et le duc d'Orléans obtint d'accompagner en Espagne le prince Léopold. Il l'annonça à Louis XVIII en lui envoyant une copie de sa protestation. Avec une chaleur de jeunesse dont on ne doit pas être surpris de voir son âme embrasée à cette époque de sa vie, il ajoutait :

Sire ! Puissé-je avoir bientôt le bonheur de combattre vos ennemis ! Puissé-je avoir le bonheur plus grand encore de participer à les faire rentrer sous le gouvernement paternel, sous la protection tutélaire de Votre Majesté ! Je sais, Sire, que le rétablissement de Votre Majesté est un des vœux les plus chers que forment Leurs Majestés siciliennes, et que le prince Léopold est animé des mêmes sentiments. Nous ne pouvons pas pénétrer les décrets de la Providence, et connaître le sort qui nous attend en Espagne, mais je ne vois qu'une alternative : ou l'Espagne succombera ou son triomphe entraînera la chute de Buonaparte. Je ne serai qu'un militaire espagnol tant que les circonstances ne seront pas de nature à déployer avec avantage l'étendard de Votre Majesté, mais nous ne manquerons pas l'occasion, et si, avant que j'aie pu recevoir ses ordres et ses instructions, nous pouvions déterminer l'armée de Murat ou celle de Junot à tourner leurs armes contre l'usurpateur, si nous pouvions franchir les Pyrénées et pénétrer en France, ce ne sera jamais qu'au nom de Votre Majesté, proclamé à la face de l'univers, et de manière à ce que, quel que soit notre sort, on puisse toujours graver sur nos tombes :

« Ils ont péri pour leur roi, et pour délivrer l'Europe de toutes les usurpations dont elle est souillée. »

Cette profession de foi rédigée et expédiée, le duc d'Orléans prépara son départ. Il devait s'embarquer avec le prince Léopold aussitôt que les pourparlers engagés par le roi de Naples avec l'Angleterre pour obtenir la reconnaissance de son fils comme régent d'Espagne auraient abouti. Mais l'Angleterre, à qui le projet ne souriait pas, fit traîner la négociation, ajourna ses réponses et souleva tant de difficultés que, finalement, le projet dut être abandonné, au moment même où une lettre de Louis XVIII apportait au duc d'Orléans une approbation pleine et entière de sa conduite. Cruellement déçu, il ne renonça pas cependant à passer en Espagne et, pour s'y faire recevoir, il mit en œuvre toutes les influences dont il disposait auprès des patriotes de ce pays.

Entre temps, des circonstances heureuses lui apportaient d'amples dédommagements. Sa mère et sa sœur, desquelles il était séparé depuis tant d'années, purent le rejoindre à Palerme et son mariage avec la princesse Marie-Amélie suivit de près cette réunion. Enfin, au lendemain de son mariage, dans le courant de mai 1810, il recueillait le fruit de ses démarches en Espagne. Le conseil suprême de Régence, siégeant à Cadix au nom de Ferdinand VII, l'appelait au commandement de l'armée espagnole en Catalogne et lui envoyait une frégate : *la Venganza*, pour l'y transporter.

Je ne crains pas de confier au cœur paternel de Votre Majesté, écrivait-il à son royal cousin, combien il m'est douloureux de m'éloigner de Leurs Majestés siciliennes, dont les bontés pour moi sont si grandes, de ma mère et de ma sœur sitôt après leur réunion, de ma femme qui a tellement fait mon bonheur pendant le temps si court que j'ai passé avec elle, que son absence va m'être bien pénible, enfin, de l'enfant dont bientôt elle me rendra père, et à la naissance duquel il m'eût été si doux d'assister; mais balancer à partir me serait absolument impossible, et quels que soient les sentiments de douleur dont mon cœur est rempli, je pars avec satisfaction.

Il y a déjà deux ans, Sire, que dans une lettre dont Votre Majesté m'honora, Elle daigna exprimer le vœu que je fusse admis à servir avec la magnanime nation espagnole, la cause de son monarque infortuné et la cause de Votre Majesté. J'ose me flatter que de nouvelles espérances pourront renaître quand la France et les armées françaises verront le premier prince de votre sang commander une armée aux frontières; et si la Providence m'accorde des succès, j'espère, Sire, contribuer non seulement au rétablissement du roi Ferdinand VII sur son trône, mais encore à celui de Votre Majesté sur le sien. C'est à cette gloire, la plus belle de toutes pour moi, que j'aspire sous la protection du ciel[1].

[1] Cette lettre écrite à Bagacia, près de Palerme, fut transmise, le 9 juin, à d'Avaray par la jeune duchesse d'Orléans. Elle lui écrivait : « Le duc d'Orléans, mon cher époux, au moment de partir pour l'Espagne où il a

Le 22 juin, après une course en Catalogne où il ne fit que passer, le duc d'Orléans arrivait à Cadix pour se mettre aux ordres du conseil de Régence.

Ma réception à Tarragone, écrivait-il encore au roi, celle qui m'est faite ici, et la manière dont on veut bien m'y voir, sont une preuve de plus de l'attachement de la nation espagnole au sang de ses rois; Votre Majesté, le digne chef des Bourbons, en sera touchée et en jouira. Pour moi, que cet honorable appel du conseil suprême de régence, va mettre à portée de prendre part aux efforts par lesquels cette nation loyale et généreuse étonne l'Europe depuis plus de deux ans, j'ambitionne la gloire de n'être surpassé par aucun Espagnol dans le dévouement pour une si belle cause, et puissé-je, Sire, en remplissant les vues de ce gouvernement et faisant une guerre à mort à Buonaparte contribuer enfin au rétablissement des rois légitimes, rétablissement sans lequel je suis bien convaincu qu'il ne peut y avoir ni paix, ni repos pour les peuples.

Louis XVIII ne pouvait n'être pas touché par ce langage et, bien qu'on doive supposer qu'il regrettait que le commandement attribué au duc d'Orléans n'eût pas été offert au duc d'Angoulême ou au duc de Berry dont il réclamait en vain depuis deux ans l'admission dans l'armée espagnole, il n'hésita pas à féliciter son cousin d'être enfin parvenu en Espagne :

Je vous y vois avec autant de satisfaction que de confiance. Vous ne perdrez jamais de vue, j'en suis bien certain, que ce n'est pas seulement la généreuse nation qui vous a fait un appel si flatteur, ni le monarque infortuné auquel tant de liens vous attachent que vous êtes destiné à servir, mais votre propre pays, le souverain, l'oncle qui vous chérit et que me frayer le chemin de la France, soit directement soit par l'Espagne, est le but auquel doivent tenter tous vos efforts. Cette lettre, ajoutait le roi en post-scriptum, n'ayant pu partir aussitôt que je le croyais, j'ai eu le temps de recevoir la vôtre du 12 mai. Tous les sentiments que j'ai essayé de rendre dans celle-ci, vous les exprimez bien mieux que moi. Aussi je ne saurais vous dire à quel point j'en suis touché. Je le suis surtout en voyant tous les sacrifices que vous faites à la gloire. Continuez, c'est ainsi qu'on y parvient.

été appelé par le Conseil de Régence pour prendre le commandement de l'armée de Catalogne, n'a pas eu le temps, monsieur le duc, de vous adresser l'incluse pour Sa Majesté le roi et de vous faire tous ses compliments. Il m'a laissé cette commission qui m'a été bien agréable, me procurant l'occasion de vous exprimer toute l'estime que j'ai pour celui qui a donné des preuves si éclatantes de son attachement pour son auguste maître. Je vous prie, en présentant cette lettre à Sa Majesté le roi, de lui offrir les respectueux hommages de celle qui, souffrant les peines les plus cruelles en se voyant séparée du meilleur des époux, ne cesse de former les vœux les plus ardents pour que cet époux puisse, en partageant la gloire des braves Espagnols, contribuer au bonheur de Sa Majesté, ce qui est toujours l'objet de ses désirs. Je suis, avec toute la considération, votre affectionnée. — Marie-Amélie.

Cet écrit n'exprimait pas toute la pensée de Louis XVIII; mais nous pouvons la saisir dans une note qu'il envoyait au duc d'Orléans quelques semaines plus tard. Il ne lui suffisait pas que son cousin eût été appelé en Espagne; il eût voulu y être appelé lui-même. Au commencement de 1810, un agent espagnol, M. de Cevallos, étant venu à Londres, il lui avait envoyé d'Avaray pour le conjurer d'user de toute son influence sur ses compatriotes révoltés contre Napoléon pour les déterminer à admettre dans leurs rangs le roi de France.

— Je ne veux être pour eux qu'un soldat de plus, avait-il chargé d'Avaray de dire en son nom à Cevallos. Mais ce soldat peut devenir leur plus important allié. En attendant, son zèle sera toujours le même. Je me serais jeté avec joie dans Saragosse, la veille du jour où cette illustre et malheureuse ville a succombé sous le nombre des assaillants. De même, on me trouvera toujours prêt à voler, moi le premier et tous les miens ensuite, partout où nous serons appelés par les fidèles et valeureux sujets de Ferdinand VII.

L'Angleterre avait fait échouer la démarche de d'Avaray. Mais Louis XVIII s'était obstiné dans son dessein et, quand il sut le duc d'Orléans à Cadix, il s'empressa de le lui confier en lui demandant d'en seconder l'exécution.

Malheureusement, lorsque les instructions qu'il lui adressait à cet effet arrivèrent au prince, l'Angleterre, qui persistait dans sa volonté de ne pas mettre en activité les Bourbons de France, et qui redoutait peut-être que le duc d'Orléans, à la faveur de la popularité qui lui semblait promise, ne se fît proclamer régent d'Espagne, avait exigé son départ. Il s'apprêtait à retourner à Palerme où, jusqu'en 1814. il allait vivre inactif et oublié. Il lui était dès lors impossible de se prêter à ce que le roi attendait de lui.

Il pouvait, du moins, se rendre cette justice que, depuis le jour où, spontanément, il s'était soumis au chef de la maison de France, il n'avait rien négligé pour attester la sincérité de son dévouement. Louis XVIII ne cessait d'ailleurs de la lui rendre. Quand on considère sous quelle forme affectueuse il lui prodigua, jusqu'à la Restauration, les preuves de sa confiance, on ne parvient pas à y découvrir, non plus que dans les témoignages de gratitude par lesquels le prince y répondait, le germe des dissentiments qu'on vit alors renaître entre la branche aînée et la branche cadette de la famille des Bourbons.

Ernest DAUDET.

L'AGRICULTURE ET LES AGRICULTEURS

DANS LE CENTRE DE LA FRANCE

En présence de la crise économique et commerciale qui domine toute la politique anglaise et qui préoccupe non moins l'Allemagne unifiée, on se prend d'une admiration plus tendre pour la terre maternelle de France, qui suffit à nourrir tous ses enfants, capable qu'elle est de leur assurer, non seulement les douceurs variées du climat, mais la vie matérielle et la fortune croissante. N'étant tributaires de personne, nous avons, par les progrès récents de nos méthodes de culture, par la mise en valeur de quelques parties du sol réputées inutilisables, acquis la certitude de produire chaque année une moyenne de blé supérieure à nos besoins. Ce que le Nord exporte en trop, le Midi en fait la compensation par quelques introductions d'outre-mer.

Notre production en vin dépasse de beaucoup la consommation, jusqu'à avilir singulièrement les prix de vente, depuis que les pays voisins n'ont plus besoin de nos crus médiocres et se sont déshabitués de nos marques renommées. En revanche, c'est par millions que se chiffre l'exportation de nos fruits et de nos légumes. On va même jusqu'à imaginer des moyens nouveaux, — wagon-réfrigérant ou ferey-boat, — pour les transporter intacts au delà de la Manche. Bref, qu'elle devienne intensive et industrielle, ou qu'elle reste simplement potagère, notre agriculture est entrée, depuis les traités de commerce de 1892, dans une voie de prospérité incontestable. C'est pourtant ce moment que choisit la jeune génération de nos campagnes pour abandonner ses villages et ses champs et envahir les grandes villes. Presque partout, on constate à chaque recensement la diminution de la population des campagnes et l'augmentation de celle des centres industriels ou commerçants. Le mouvement, dans ce sens, est d'autant plus marqué, que notre natalité générale est moins forte et que l'accroissement naturel de la race française est d'une lenteur qui équivaut à la décadence. L'examen de ces questions

si vitales a fait le sujet d'un livre d'un ancien ministre de l'agriculture, d'un président du Conseil, qui a longtemps disposé du pouvoir et qui aurait pu sauver le pays du radicalisme et du socialisme envahissants, s'il avait appliqué à la politique la moitié seulement de la ténacité et des convictions ardentes qu'il a mises dans les questions économiques et qui seront son honneur, quelque opinion que l'on professe sur les avantages comparés du libre-échange ou de la protection. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Jules Méline, intitulé : *le Retour à la terre et la surproduction industrielle* est rempli de remarques ingénieuses et justes et de renseignements d'autant plus compétents, que l'auteur habite un pays où la grande industrie s'est, depuis quelques années, largement développé et où, sauf en ce qui regarde les conditions ouvrières, elle est aussi prospère que l'agriculture. Ces intéressantes questions étant ainsi remises sur le tapis, c'est bien l'occasion d'examiner, avec la seule autorité d'un témoin impartial, la situation agricole du centre de la France, en essayant de s'inspirer aussi de l'esprit d'observation sagace qui a fait le succès naguère de deux articles de ce recueil sur « Les impressions de Gascogne », par M. Fernand Laudet[1].

I

Des rives de la Seine à celles de la Loire, dans ces plaines fertiles qu'on appelle depuis des siècles le grenier de la France, on était habitué à considérer comme un opulent propriétaire quiconque possédait quelque ferme d'un loyer aussi rémunérateur et aussi sûr que celui des meilleures maisons de rapport de Paris. Les cultivateurs de ces régions formaient une véritable aristocratie, ayant le goût héréditaire de leur profession et appliquant à leur industrie des méthodes d'une perfection qu'on croyait définitive. Les céréales étaient la production principale de ces contrées, avec l'élevage de nombreux moutons aussi réputés pour leur viande que pour leur toison. Quand survint la baisse presque simultanée du blé et de la laine, le dégoût s'empara des fermiers, qui désertèrent leurs champs ou exigèrent d'énormes diminutions de fermage; et les héritages de Brie ou de Beauce, loin d'être une richesse, devinrent une inquiétude et un embarras.

Les possesseurs de vignobles du Midi gémissent aujourd'hui plus bruyamment, mais pas plus amèrement que ne faisaient

[1] *Correspondant* des 25 mars et 25 mai 1905.

alors les propriétaires de ces manoirs un peu sévères, qu'ils avaient du reste abandonnés pour des villégiatures plus ombragées et plus gaies d'aspect.

Mais la crise elle-même fut un bienfait. Ces riches agriculteurs, habitués aux bénéfices faciles et qui croyaient n'avoir rien à apprendre, découvrirent bientôt que leurs habitudes étaient fort arriérées, qu'ils ne connaissaient ni les labours intelligents, ni l'usage des engrais nouveaux; que sans beaucoup de peine on devait faire produire à la terre un tiers de plus que son rendement ordinaire; que l'on pouvait cultiver autre chose que du blé, et qu'une pratique industrielle était nécessaire pour tirer parti d'exploitations qui n'exigeaient autrefois que quelques charrues et un bon berger. On est lent dans un village à adopter les améliorations les plus évidentes. Les premiers réformateurs montrèrent le chemin, non sans éprouver quelques déboires en route. Puis, la masse suivit; et on était déjà en plein progrès, quand les droits protecteurs furent votés.

Depuis ce temps, la situation du commerce agricole s'est encore améliorée et les statistiques qui le constatent sont vraiment fort instructives. En 1884, nos importations de produits alimentaires étaient encore de 1 milliard 94 millions, contre 652 millions d'exportations : ce qui veut dire que, pour se nourrir, la France payait à l'étranger annuellement 441 millions de francs. Dans les dix années qui suivent, les progrès ne s'arrêtent point, les importations baissent pour ainsi dire à vue d'œil; et, en 1900, l'excédent des exportations est déjà de 110 millions; il atteint 172 millions en 1901, 212 millions en 1902, 124 millions seulement en 1904; mais en l'estimant à une moyenne très inférieure à la réalité, c'est encore plus de 100 millions par an dont la France est créancière de l'étranger, tandis qu'elle était débitrice il y a dix ans de 450 millions : soit 550 millions de plus par an, qui représentent l'augmentation de revenu des agriculteurs, le résultat de leurs efforts, la récompense méritée de leur persévérance [1].

[1] En Angleterre, au contraire, la situation agricole ne cesse de s'aggraver depuis 1884. Les importations en céréales, qui n'étaient que de 63 millions de quintaux anglais, se sont élevées en 1901 à 196 millions de quintaux; celles des viandes ont augmenté dans une proportion plus forte encore. Si bien que le Royaume-Uni qui dépensait, il y a vingt ans, 146 millions de livres sterling pour sa nourriture, est condamné à dépenser aujourd'hui la somme effrayante de 214 millions de livres, soit environ 6 milliards de francs. Nous sommes loin de lui fournir tout ce déficit; mais notre part est déjà belle et peut se développer presque sans limite.

Il n'a pas tardé à en sortir des conséquences morales, aussi bien qu'économiques. Dès qu'on a observé qu'il y avait moyen de gagner sa vie honorablement par l'agriculture, on est revenu à la terre. Les vieilles familles de fermiers, qui ne voulaient plus marier leurs filles qu'à des notaires, des médecins ou des employés, qui cherchaient pour leurs fils des carrières libérales, sans crainte de les étioler dans les villes, n'ont plus eu d'autre pensée que d'établir leurs enfants dans quelques bonnes fermes, en n'hésitant pas à immobiliser de grosses sommes dans la monture, les bestiaux et les instruments nouveaux nécessaires à une grande exploitation. Ils ont retrouvé avec amour un état qui répondait à leurs idées ataviques, une vie large dans laquelle on est bien son maître, où on peut élever ses enfants au travail, sans négliger l'instruction, de plus en plus indispensable, et où l'on semble plus à l'abri qu'ailleurs des fluctuations de la politique.

II

Cet essor si fécond faillit bientôt être interrompu par une autre transformation simultanée qui résulte de l'état moral du pays. Pour cultiver la terre, il faut des bras; et peu à peu la main-d'œuvre ne se contenta pas d'enchérir, elle menaça de manquer complètement. Un économiste éminent, qui a fait sur la situation des ouvriers agricoles dans toute la Beauce une enquête approfondie et raisonnée, M. E. Levasseur, administrateur du Collège de France, analysant les résultats du dernier recensement quinquennal, constatait que, de 1896 à 1901, la population des villes s'était accrue de 895 000 individus, tandis que les campagnes se dépeuplaient de plus en plus, ayant perdu 1 537 000 habitants depuis vingt-cinq ans.

Quelles sont donc les causes de cette inquiétante émigration? M. Méline les a énumérées très justement : « Ce qui a poussé les campagnards à quitter leur pays natal, ce n'est pas la misère de la vie rurale, ce sont surtout les douceurs et les enchantements apparents de la vie urbaine. Ils ont été attirés par les splendeurs des villes, comme le papillon par la lumière; du fond de leurs chaumières, ils se sont mis à rêver de théâtres splendides, de cafés étincelants, de fêtes brillantes, de luxe et de plaisirs, et quand ils se sont réveillés, qu'ils ont jeté un coup d'œil attristé sur leur humble chaumière, sur ses murs nus et gris, sur la chandelle fumeuse et sur leurs haillons de travail, ils se sont sentis

envahir d'une immense nostalgie et n'ont plus eu qu'une idée : aller à la ville à tout prix, les yeux fermés, sans même savoir à quelle porte frapper. »

Les lois successives sur le service militaire obligatoire et sur les diverses périodes d'instruction ont eu aussi pour effet principal de dégoûter les jeunes gens des travaux des champs, beaucoup plus durs, à leurs yeux, que les obligations de la caserne, qui semblent si pénibles aux enfants des familles riches. Libres tous les jours à cinq heures et ayant droit aussi à de fréquentes permissions du soir, les jeunes soldats se sont habitués aux mœurs faciles des villes, dont leur situation même leur permettait de jouir incessamment : théâtres, cafés chantants, cabarets et le reste sont devenus leur plus habituelle fréquentation. Il y a loin de là aux soins des bestiaux ou au labourage. Aussi, leur seule ambition, après la libération de la classe, a-t-elle été de trouver dans une ville une place quelconque qui leur permît de ne pas retourner dans leurs familles, où les attendaient des travaux dont ils ont pris le dégoût, sans ces malsaines distractions journalières dont ils ne peuvent plus se passer.

Mais, dira-t-on, il existe d'autres causes à un état si général. Les ouvriers ont plus de facilités d'existence à la ville qu'à la campagne ! Ils sont toujours sûrs de trouver du travail, et ils ont, pour les hasards malheureux de la vie, des ressources plus grandes en sociétés de secours mutuels, fondations hospitalières ou charitables, caisses d'assurance ou de retraites : leur sort, en un mot, ne dépend pas uniquement de la besogne qu'il faut aller chercher chaque jour et par tous les temps.

Il y a là une illusion, qu'entretient la chance qu'ont quelques-uns de rencontrer des places de petits employés, de commis et même de concierges, où on gagne sa vie presque sans rien faire. Outre qu'elles sont rares et qu'elles suscitent une nuée de prétendants, il faut, pour y arriver, une dose d'instruction et de tenue qui, en dépit de l'éducation plus répandue, n'est pas encore commune ; et la vieillesse, comme les infirmités, là plus qu'ailleurs, sont difficilement supportées. Si on gagne un peu plus d'argent, les loyers et la nourriture sont chers à la ville, et l'air respirable parcimonieusement ménagé. Et puis, c'est une erreur de croire qu'il est impossible de se procurer à la campagne un travail rémunérateur. Partout on manque de bras, et il y a des professions, très en honneur jadis, qui disparaissent sans autre motif que la paresse des jeunes gens à apprendre un métier.

On rencontrait autrefois dans les moindres villages des terrassiers experts, qui étaient fort habiles à faire des fossés, à dresser

un chemin, à établir un écoulement d'eaux, et qu'on payait plus que les journaliers ordinaires. Il y avait des élagueurs très réputés dans leur art, montant avec dextérité et prudence dans les plus grands arbres et ayant pour manier le volin et la serpe un talent et un goût fort rémunérés. On trouvait sans peine des maçons ou des charpentiers, dont le travail n'est pas réputé pénible, — puisqu'un riant proverbe beauceron dit que la sueur des maçons n'a pas de prix, — et qui gagnaient, pendant les beaux jours, de quoi vivre chez eux dans les morte-saison. Et, pour les vulgaires manœuvres de l'agriculture, il ne faut pas que le métier soit si mauvais puisque, délaissé par nos ruraux, il attire dans le centre de la France de nombreux étrangers, Belges, Suisses, Italiens, Espagnols même, qui emportent chez eux chaque année des salaires considérables, faisant sortir de France un numéraire qui aurait dû rester entre les mains de nos nationaux. Deux agronomes expérimentés ont étudié avec la plus grande précision, pour une portion fertile de la Brie, cette question importante de la main-d'œuvre étrangère : MM. Bénard et Brandin ont fait cette enquête minutieusement, l'un pour l'arrondissement de Meaux, l'autre pour celui de Melun, et ils en ont publié les résultats dans le *Journal de l'agriculture* des 21 et 28 janvier 1905. Ils ont constaté que dans les environs de Meaux, on occupe chaque année plus de 4000 étrangers à titre temporaire, et que l'émigration belge et suisse amène dans l'arrondissement de Melun, à chaque saison, 2500 ouvriers. Comme il n'est pas téméraire d'évaluer leur salaire à 3 francs par jour pendant trois mois, — 80 jours si l'on veut, — c'est plus de 150 000 francs de travail, produit par la terre, qui est enlevé tous les ans dans le tiers d'un département seulement; et comme ces ouvriers étrangers sont nourris et logés, ils ne laissent dans le village que l'argent qu'ils dépensent le dimanche au cabaret. Au reste, dans une enquête ordonnée récemment par le gouvernement belge, il a été établi que 45 000 ouvriers quittent régulièrement leur pays chaque été pour aller chercher en France du travail agricole, que nos concitoyens n'auraient aucune peine à leur disputer; et certes la Belgique n'est pas un pays pauvre, que les habitants soient obligés d'abandonner pour vivre. Si donc ils quittent momentanément leurs foyers, c'est qu'ils y trouvent un large profit. On ne saurait trop citer ces faits d'expérience à nos jeunes gens dégoûtés du sol natal.

Autrefois, filles et garçons se mettaient « en service » presque au sortir de leur première communion; ils amassaient ainsi un petit pécule et ne se mariaient que quand ces économies leur

permettaient d'acheter un ménage et de louer une maison avec un petit jardin ou quelques « perches » de terre.

Si la femme pouvait avoir une vache, des lapins et quelques poules, c'était l'indépendance, sinon le bonheur. On accroissait ensuite peu à peu cette modeste exploitation. Il n'y avait même pas besoin d'avances, les vaches étant d'ordinaire fournies par de gros bouchers ou des capitalistes du pays, qui les mettaient « en place », en se réservant le profit des veaux et en gardant pour eux tous les risques de vieillesse, de maladie ou de mort de la bête. Tandis que la maison est soignée et les enfants élevés, le mari loue son travail, en se réservant quelques journées. Parfois, il trouve, dans une association momentanée avec un fermier ou un propriétaire, une chance de gain plus considérable. Il prend une portion de terre à moitié, pour y semer des légumes ou des graines qui demandent une culture minutieuse et renouvelée, impossible à faire autrement qu'à la main. Ce sont de ces pois Chevrier, qui font pour les tables luxueuses de la purée verte; ce sont des asperges pour le plus proche marché de la ville; ce sont des pommes de terre de primeur, des semences, que les marchands de Paris vendent au poids de l'or. La récolte faite, on partage le produit, et chacun trouve, dans ce métayage momentané et de contrôle facile, un véritable bénéfice. L'agriculture prospère par les grandes cultures à grosse production et à frais généraux réduits, et aussi par les petites opérations très fructueuses et souvent répétées, qui, aussi bien que la basse-cour ou les produits de l'étable, donnent à la fin de l'année un chiffre de recettes très appréciable.

L'esprit industrieux et économe de nos paysans excelle dans la recherche de ces profits, dont les observateurs mal exercés ne s'aperçoivent même pas. Qu'en pareille matière ils cherchent à mettre la bonne mesure de leur côté, il ne faut pas leur en vouloir; ce n'est pas, à leurs yeux, de la malhonnêteté, c'est la façon ordinaire aux paysans de faire du commerce. Que les autres défendent leurs intérêts aussi bien qu'eux!

III

Cette dépopulation des campagnes, cette rareté de la main-d'œuvre, cet accroissement correspondant du taux des salaires, aurait porté un coup fatal à l'agriculture si, par une heureuse coïncidence, la vulgarisation des machines n'était venue suppléer au manque de bras. Il en a été des machines agricoles comme de

toutes les inventions modernes : chemins de fer, tramways, bicyclettes, automobiles. On a commencé par s'en méfier; leur fonctionnement irrégulier, leur prix élevé, ont éloigné le vulgaire. Puis, tout d'un coup, la démonstration faite, chacun a voulu, par mode et par besoin, se mettre à la hauteur du mouvement, quelquefois même le dépasser. Il y a longtemps que les petits cultivateurs emploient des machines à battre, des coupe-racines, des aplatisseurs d'avoine, des pressoirs mécaniques. Dans quelques années, les récits des vieux vignerons ressembleront à une légende; et les faucilles à faire des chaumes, les grandes faux même avec leur harnais, deviendront des objets de musée d'antiquités.

Tandis que les habitudes de plaisir et de paresse prises au service militaire ont éloigné les jeunes gens des campagnes, les habitants des bourgs et les cultivateurs, longtemps rebelles aux progrès agricoles, se sont tous mis, depuis quelques années, à pratiquer les engrais artificiels et les machines de toutes sortes. Il a fallu, pour les familiariser avec ces procédés nouveaux, les essais faits sous leurs yeux avec succès par les grands propriétaires et les gros fermiers, les publications incessantes des syndicats agricoles, la réunion des concours ou des comices agricoles, où, avec le goût croissant des déplacements, tout le monde se rend aujourd'hui. Il en est résulté une vraie révolution économique, qui est venue très heureusement corriger les inconvénients de la diminution du nombre des travailleurs des champs et partant de l'augmentation du prix du travail.

Il n'est pas de petite commune aujourd'hui où il n'y ait un constructeur mécanicien ou même un simple serrurier, qui possède un dépôt de machines agricoles élémentaires et un atelier de réparations, que connaissent bien vite les conducteurs d'automobiles en détresse. Grâce à lui, faucheuses, lieuses, ramasseuses, semoirs, machines à battre ou concasseurs ne restent jamais inactives faute d'un boulon ou d'une transmission.

Les jeunes fils de fermier ajoutent à leur éducation primaire supérieure un enseignement professionnel et des connaissances techniques, qui leur sont aussi indispensables que les principes de comptabilité. Bientôt, chaque grande exploitation aura une forge capable de faire les petits travaux d'entretien indispensables. Bientôt, il s'établira dans chaque village des entrepreneurs pouvant donner en location des faucheuses, ou prenant à forfait une récolte à couper, comme depuis longtemps on a des batteuses à vapeur, qui ont remplacé les moyens trop primitifs qu'on employait tout récemment encore pour égrener les gerbes avec

des fléaux de bois, ou dépiquer les graines par le simple trépignement des bœufs. Combien d'ouvriers sont ainsi économisés : faucheurs et ramasseuses, artisans sciant le blé à la faucille, batteurs en grange, qui passaient tout un hiver à nettoyer quelques sacs de blé? Le calcul en serait facile à faire. C'est quinze à vingt personnes par grande ferme; et comme il n'est pas rare d'en compter cinq ou six par commune, c'est un total de cent ouvriers environ dont on n'a plus besoin et que la « science », pour employer le grand mot à la mode, à remplacés.

L'intelligence française s'est mise très vite à pratiquer les moteurs mécaniques; et on a partout rencontré des gens capables de mener une machine à faucher ou une batteuse : on les paye un peu plus cher, mais ils ont l'amour-propre de leur nouveau métier, qui a, de plus, l'avantage d'être moins fatigant que l'ancien.

L'agriculture a donc retrouvé, par ces progrès presque imprévus, une prospérité sur laquelle elle ne comptait plus. Les petits cultivateurs en ont profité de leur côté, quand ils ont eu la sagesse de ne pas prendre plus de terre qu'ils ne pouvaient en faire valoir, eux et leurs enfants, dont le nombre est devenu une richesse.

A cet argument de fait, qui devrait suffire à motiver un mouvement de ce retour à la terre, M. Méline en a joint un autre d'ordre général, qui a sa valeur. Selon lui, l'industrie souffre d'une concurrence et d'une surproduction qui va la forcer à diminuer, dans de grandes proportions, son personnel. Elle a déjà économisé beaucoup sur le prix de revient en restreignant la main-d'œuvre : elle fera plus encore par nécessité, à moins qu'une mesure plus radicale ne soit prise par la fermeture de quelques usines. De toutes façons, un grand nombre d'ouvriers, qui étaient venus des campagnes habiter les grands centres, vont se trouver sans travail. Il en sera de même de cette quantité de petits commerçants, qui suivaient, en quelque sorte, les agglomérations urbaines, pour trouver près des ouvriers de fabrique, dépensant si facilement ce qu'ils gagnent, un large bénéfice qui leur coûtait peu de peine. Où cette population sans emploi se réfugiera-t-elle? Le fonctionnarisme, petit et grand, a des limites. Les travaux de transformation des villes sont bien avancés; les constructions trop multipliées ne sont pas avantageuses, le prix des loyers ayant partout notablement baissé. On sera bien forcé de revenir à la campagne. Le premier moment sera pénible; mais, les occupations productives ne manquant pas, ceux qui veulent gagner leur vie trouveront dans l'agriculture ou ses accessoires, — production des fruits, des graines, des légumes, — mille moyens de vivre sans

trop de peine et même de s'enrichir avec un peu d'ordre et de bonne conduite.

Au reste, ce mouvement est en quelque sorte européen; et le suffrage partout élargi donne aux intérêts agraires une force que tous les gouvernements ménagent. On a vu chez nous nombre de députés, que leurs idées radicales devaient incliner au libre échange, accueillir et défendre les mesures législatives les moins justifiées, pour faire leur cour aux paysans. En Angleterre, M. Chamberlain a voulu essayer de trouver dans les campagnes une majorité de gouvernement que d'autres causes lui ont enlevée. Mais en Italie, on organise dans ce moment même un institut international d'agriculture; en Autriche, les grands seigneurs terriens ont sur le gouvernement une influence d'autant plus grande, qu'ils n'ont pas eux-mêmes donné l'exemple de l'émigration; et l'on sent le respect que l'empereur d'Allemagne a pour le parti agrarien avec lequel il gouverne, aussi bien qu'avec les catholiques, par la crainte salutaire des socialistes et des ouvriers d'industrie. En France, l'extrême division de la propriété est un moyen de favoriser la production, puisqu'il n'est si petit coin de sol ingrat qui, par des soins intéressés et un incessant travail, ne puisse produire des denrées vendables au marché ou nourrir toute une famille. Cette évolution, qui permettra peu à peu de reconstituer le cadre de l'armée du travail sur une nouvelle base, elle est en train de se faire, du moins dans vingt ou trente départements, dont la prospérité sera certainement d'un bon exemple pour le pays tout entier.

Il y a vingt-cinq ans, un ancien ministre du roi Louis-Philippe, esprit généreux, singulièrement ouvert aux vues d'avenir, avait constaté et annoncé en quelque sorte ce mouvement progressiste de la démocratie rurale dans un petit livre fort instructif intitulé : *Un heureux coin de terre*. Ses observations, qui s'appliquaient à une importante région du val de Loire, située dans le département du Cher, pourraient concerner aussi bien toute la vallée du grand fleuve national qui s'étend durant 60 lieues jusqu'à Tours. « Tout est changé, disait-il, dans ce pays, excepté son calme, son bon sens, son esprit d'ordre et d'économie, son amour pour son clocher, pour la vie rurale et pour le foyer de famille, aussi bien que son dévouement aux principes d'indépendance et de liberté que leur a légués la Révolution française. » Et comparant les salaires des travailleurs à gages de 1878 à ceux de 1855, il établissait que, tandis que le revenu de la propriété doublait, les salaires fixes augmentaient dans une proportion deux à trois fois plus forte, de même qu'il observait que le morcellement des

terres avait établi une proportion très heureuse entre la grande culture et les petits propriétaires, si bien que dans une commune de la contenance ordinaire de 2000 hectares, 800 appartenaient à la grande et 1200 à la petite et moyenne culture. La répartition dans ces contrées est sensiblement la même aujourd'hui, avec une progression naturelle vers la division des héritages, proportion qui ne pourrait augmenter beaucoup sans nuire à l'exploitation elle-même. D'après la dernière enquête agricole, qui date de 1892, la grande propriété cultivait 36 pour 100 du sol français, laissant 74 pour 100 aux paysans proprement dits.

Mais ce qui est tout à fait remarquable et singulièrement rassurant pour l'avenir, c'est qu'il n'existe aucun antagonisme entre la grande culture et la petite, comme il y en a si souvent entre le grand et le petit commerce. Loin de se nuire, les deux genres d'exploitation se viennent en aide, profitent des mêmes lois, réclament les mêmes réformes, jouissent d'avantages semblables. La rivalité, qui n'existe pas entre les intérêts, ne se manifeste pas davantage entre les personnes. La composition des syndicats agricoles en est une preuve; et jamais l'union entre les propriétaires, les fermiers, les petits cultivateurs n'a été plus complète et la confiance plus réciproque. Le seul point noir était la question des ouvriers : nous avons vu comment elle arriverait sans doute par la force des choses à se dénouer pacifiquement.

IV

Ainsi, de grandes cultures avec tout l'outillage perfectionné des machines, diminuant autant que possible la main-d'œuvre salariée, et de petites exploitations, conduites par des pères de famille propriétaires ou locataires, aidés de leurs enfants et n'ayant recours que dans les moments de presse à des ouvriers mercenaires, telle nous semble la condition presque forcée et en somme assez favorable de l'agriculture dans le centre de la France.

Il faut donc travailler sans cesse à vulgariser dans nos campagnes les progrès modernes; mais il serait nécessaire aussi de laisser à chaque pays une certaine initiative et ne pas vouloir comprimer toute la nation dans le même moule administratif. Nos maires de village, nos conseillers municipaux, quand les brutales questions politiques ne viennent pas tout gâter, sont en général choisis parmi les plus intelligents, les plus estimés de la commune, ceux qui ont fait le mieux leurs affaires et qui partant,

aux yeux de leurs concitoyens, sont les plus capables de bonne administration. Ils se montrent d'une minutie, d'une égalité distributive, d'une sage parcimonie dans la gestion des finances municipales. Mais qu'on ne vienne pas leur demander des choses ridicules, ou de soi-disant progrès impossibles à réaliser. Il y a eu ces dernières années certains règlements d'hygiène qui ont fait sourire tous les paysans : il fallait mener au loin les ordures ménagères, avoir des fosses à purin étanches et éloignées des puits, entretenir des cabinets avec la propreté des grands hôtels anglais. Une circulaire a été jusqu'à interdire aux enfants le balayage de l'école, comme soulevant des poussières malsaines, si bien qu'en revenant au logis les petits savants de dix ans refusaient à leurs parents de les aider à nettoyer la maison. On édictait pour la construction des habitations des règlements d'architectes départementaux. Ce sont des mesures, bien intentionnées sans doute, ne pouvant être imaginées que par des chefs de bureau qui ne sont jamais sortis de leurs ministères.

Qu'on vienne aussi forcer les malheureux magistrats communaux à remplir en triple exemplaire des tableaux indiquant le nombre d'hectares ensemencés, avec la nature des cultures et le rendement exact de chacune, ou bien les disponibilités en froment et en avoine devant exister au 1er janvier de chaque année : il n'y aura pas un de leurs administrés qui répondra sincèrement à une semblable inquisition, qu'ils regardent comme vexatoire. Les commissions remplissent les colonnes de chiffres fantaisistes, sur lesquels de graves statisticiens établissent leurs savantes et incontestables moyennes.

En revanche, il importe de ne rien négliger pour rendre la vie de nos villages plus agréable, de façon à y retenir la jeunesse. Il faut favoriser l'organisation des sociétés musicales, des sociétés de tir ou de gymnastique, des concours, des fêtes. Les confréries de jeunes filles ou les patronages, avec leurs promenades annuelles ou leurs pèlerinages, avaient bien aussi leurs avantages; et le cléricalisme n'en était pas dangereux.

Surtout, il faut développer partout ces sociétés, ou ces institutions, qui garantissent les agriculteurs de tous les risques si multiples inhérents aux conditions humaines : assurances contre les accidents, contre la grêle, contre la mortalité du bétail, contre l'incendie; sociétés de secours mutuels et de retraites; caisses rurales de prêt profitant des avances que la loi a mises à leur disposition, etc. Les paysans saisissent très vite le fonctionnement de la mutualité. La commune est un centre très vivant, où tout le monde se connaît avec une précision de détails et une

mémoire des petits faits, que seuls peuvent avoir ceux qui n'embrassent point un trop grand horizon.

Mais aujourd'hui le champ est élargi par les moyens de communication faciles, par l'expansion de la presse périodique, qui parvient deux fois par jour dans les moindres bourgs. En même temps, les cantons sont reliés aux communes par nombre d'intérêts communs, sans parler du marché qui réunit les cultivateurs et les fermiers un jour par semaine. La vie locale est donc devenue très intense : elle serait à la fois plus prospère et plus intéressante si une large décentralisation et une liberté réelle laissaient à chaque groupe son initiative propre. Les gouvernements ont bien tort d'y voir un danger : ils trouveraient là, dans les moments de crise, leur plus ferme appui; et la France y gagnerait en force et en dignité nationale. Mais quelques politiciens y perdraient leur fortune injustifiée, et le pays, comme la République, — il y a longtemps qu'on l'a dit, — ne semblent faits que pour eux. Leur habileté a consisté à se donner un rôle. Très ébranlé dans les villes, leur prestige ne sera détruit que quand le dernier village sera désabusé. Mais le blé pousse et se vend par tous les temps et sous tous les régimes. Et le paysan ne voit guère autre chose. Tant que sa terre ne mourra pas, il laissera avec indifférence se succéder les présidents de République et les ministères, donnant passivement sa confiance à celui qui détient le pouvoir et qu'il se croit impuissant à détrôner. Il y a près de deux mille ans que Cicéron écrivait à Atticus : *Rusticani nihil prorsus aliud curant nisi agros, nisi villulas, nisi nummulos suos;* les paysans ne prennent intérêt qu'à leurs champs, à leurs maisons, à leur argent. C'est ce qui a toujours rendu si facile le maintien des gouvernements même les plus mauvais.

Heureux pourtant ceux qui restent attachés au sol natal : ils sont la majorité; ils sont la tradition; sans eux la France ne pourrait pas vivre. Tôt ou tard, ils seront les maîtres, ou plutôt, l'ambition leur manquant, on devra gouverner par eux et pour eux.

G. Baguenault de Puchesse.

LE JUGE MARTILLAC

I

Quatre heures venaient de sonner au clocher de l'église Saint-Jacques, à Compiègne, et les dernières vibrations, s'élargissant à l'infini, s'anéantissaient dans le silence de la ville endormie; une porte claqua rue d'Alger et un pas rapide résonna dans la nuit. C'était Martillac.

— Quatre heures! murmura le jeune magistrat. Dans deux heures à peu près, au petit jour, un homme montera sur l'échafaud et paiera de sa tête son crime abominable.

Et il eut un malaise à la pensée de cet être jeune comme lui, vigoureux comme lui, et qui, brusquement, en pleine santé, allait mourir!... Il avait tué, la société le tuait.

Des groupes déjà nombreux circulaient, se dirigeant vers les avenues; évidemment, le bruit de l'exécution s'était répandu en ville. Au loin, une rumeur vague venait de la forêt. On devinait une foule perdue, noyée dans cette obscurité mystérieuse et presque sinistre où dormaient les grands arbres.

Prenant en diagonale la place du château, Martillac aperçut au loin l'hôtel Sermaize qu'il venait de quitter en pleine joie, en pleine fête; sous prétexte, en effet, de répéter le cotillon pour son bal du surlendemain, Mme de Sermaize, la très élégante femme du président du tribunal, avait organisé une charmante sauterie.

Dans l'esprit de Martillac, une opposition se fit entre cette cellule où le pauvre diable se reposait dans une sécurité relative, confiant en son pourvoi, sans voir en son sommeil cette ligne sanglante qui apparaissait déjà très près de lui, entre cette prison sombre où déjà des lumières devaient aller et venir, où de sinistres personnages, aux pas assourdis, devaient déjà commencer leurs funèbres préparatifs, entre ce drame qui se préparait silencieusement et ce demi-bal dont les détails venaient se cinématographier en son cerveau, dont les airs de danse voletaient encore en

sa tête. Il revoyait la belle Gisèle menant la fête avec le beau Fardel, qui agitait son tambourin comme un fou sa marotte !... Il se revoyait lui-même, pantin comme les autres, en cette brillante pantomime ! Puis, tout à coup, un fin profil de jeune fille émergeait de cet ensemble ; il revoyait une bouche exquise, découvrant de jolies dents et deux beaux yeux très francs, au fond desquels il trouvait une teinte de tristesse.

Un court regret lui vint de s'être éloigné, mais tout de suite ce fut une fierté, au contraire, de s'être arraché à ce charme pour aller à ce qu'il croyait être son devoir.

Il tourna le coin du vieux château et se dirigea vers la Porte-Chapelle. Quand il eut franchi la grande poterne, il se trouva brusquement dans le silence de la campagne. Devant lui, la route de Soissons s'enfonçait dans la nuit ; il s'y engagea en imaginant tout au fond de ce noir la petite maison des pauvres gens qu'il allait visiter, les parents du condamné. Il y était allé au lendemain de la confrontation, et depuis, une fois encore, en passant. Quel contraste entre ces figures honnêtes et la face de l'autre !

— Leur fils, pourtant ! remarqua-t-il presque à haute voix.

Et il retrouva nettement précisée, cette silhouette du misérable qui allait mourir : grand, dégingandé, avec ses vêtements flottants, trop larges, accusant la maigreur de membres grêles, avec sa casquette aplatie, à visière brisée en son milieu, rejetée en arrière, découvrant des cheveux collés sur le front, avec ses mains enfoncées dans les poches, avec cet éternel sifflotement qui lui tordait presque sans discontinuer la bouche en un rictus bizarre. C'était bien le « pâle voyou » classique !... Pâle, il l'était d'une pâleur blafarde qui l'avait frappé.

— Quel sinistre pierrot ! avait-il pensé dès qu'il l'avait vu.

Certes, c'était bien une scorie sociale !... Des cheveux plats, très rares, poussant comme à regret autour de ce visage maigre, osseux, débile, comme ce gazon maladif qui vient au terrain maudit des banlieues de grandes villes. Ce gamin avait à peine vingt ans et déjà quelque chose de fané, d'usé, apparaissait en lui !... C'était l'enfant de la société nouvelle !... C'était l'enfant de l'école sans dogme, et le scepticisme de l'époque avait signé son œuvre dans cette ironie cruelle, dans ce rictus blagueur figé là, au coin de cette bouche encore jeune.

— Et pourtant... c'est leur fils !... répéta-t-il encore.

Il se souvenait de cette scène de la confrontation à laquelle, par ordre du juge d'instruction, le père avait assisté !... Le regard de ce père, quand son fils était descendu de la voiture cellulaire !... Quelle douleur navrante et aussi quelle colère blanche, froide...

Et le cynisme de l'autre!... Quand on avait relevé la serviette et qu'était apparue la figure tuméfiée de la pauvre vieille femme, un frisson les avait secoués tous... Seul, l'assassin était calme, avec son air de pierrot cynique, avec son éternel sifflotement blagueur, pendant qu'il regardait la morte, sa victime!...

Ecœuré, Martillac avait tourné la tête et, sans s'attarder à l'attitude du criminel que grisait peut-être l'attention de la galerie, il était allé au père et il lui avait serré la main. L'homme l'avait regardé avec des yeux vagues, des yeux de fou, au fond desquels il y avait peut-être plus de colère que de douleur.

— C'est mon fils!... avait-il dit d'un ton indéfinissable que Martillac retrouvait encore.

Et il était allé voir les parents le lendemain! Il y était retourné une autre fois depuis, en passant route de Soissons!... Cette nuit, alors que tous se précipitaient pour aller voir mourir leur fils, il était sans doute le seul à penser à ces pauvres gens!... Encore une fois, il était dans le vrai en allant leur porter un peu de pitié!... Sa dignité n'était en rien atteinte. Et même, il était bon que ce fût un magistrat qui allât verser un peu de baume sur la blessure imméritée, mais inévitable, qu'allait faire le glaive de la justice!... Ainsi, quand il opère, le chirurgien taille, et est forcé de tailler, dans la chair saine pour circonscrire le mal qu'il veut expulser..., mais ensuite il adoucit la souffrance et panse la plaie qu'il a dû faire!

A bonne allure, il arpentait la route. Le « petit jour » allait paraître... et il voulait être là pour le terrible moment. Deux hommes passèrent, coiffés tous deux de casquettes d'employés de chemin de fer. L'un des deux prononça cette phrase :

— Pauvre Lacquemin!... Un si brave homme! Son fils assassin... C'est à n'y rien comprendre.

— Il en deviendra fou, répondit l'autre.

Tout à coup apparurent au jeune magistrat les cyprès du cimetière du Nord, tache plus noire devinée dans la nuit. La maison des Lacquemin y était attenante. Il eut une hésitation et ralentit le pas. Qu'allait-il leur dire? Quelle consolation leur donner?... L'idée lui vint de s'en aller!... Quel besoin avait-il de s'encombrer ainsi des misères des autres? L'envie lui vint de rentrer chez lui tout simplement, pour y retrouver son bien-être, sa tranquillité!... Mais il repoussa cette pensée égoïste qui lui était venue. Il avait si souvent entendu son père lui parler de ses devoirs envers les autres.

— Il y a des hommes dont la vie appartient à autrui!... Tels doivent être l'officier, le magistrat, le prêtre!...

La petite maison était devant lui; au bas des volets, au-dessous de la porte, un filet de lumière filtrait; aucun bruit, rien ne bougeait. On eût dit qu'un malade ou qu'un mort était là et qu'on le veillait en silence. Martillac s'arrêta : Que leur dirait-il?... Rien!... Il serrerait leurs mains en silence et ils comprendraient!... Ceux qui souffrent ont des délicatesses que n'ont pas les autres!... Un cœur qui saigne est nécessairement plus sensible!...

Il s'avança; la porte était restée entr'ouverte! Le malheur, quand il est là, ne protège-t-il pas une demeure? A quoi bon s'enfermer?... Qui entrerait?... Il poussa la porte et il les vit, les pauvres gens, assis là tous deux, près d'un feu à demi-éteint; lui avec sa casquette sur la tête; elle, déjà vêtue de noir!...

Tout de suite, elle vint à lui et, lui prenant les mains :

— Il ne mourra pas, n'est-ce pas, Monsieur? On lui a fait grâce!... C'est pour cela que vous venez!... Vous êtes bon!

— Hélas! pauvres gens! fit Martillac.

— Alors..., alors... C'est vrai?

Et elle eut une crise de sanglots, coupée de plaintes et de cris dans lesquels revenait le nom de son enfant : « Louis! P'tit Louis! »

Lacquemin s'était à peine retourné; machinalement il avait touché sa casquette, et, le regard perdu dans la fantasmagorie de la braise, il avait repris sa morne songerie.

Cette crise, cette douleur bruyante ne fut pas longue chez la pauvre mère; elle avait déjà tant souffert!... Et puis il était dans sa nature de se résigner, de pâtir en silence. Elle pleurait maintenant sans bruit, les deux bras retombés, comme accablée, laissant ses larmes couler sur son visage fatigué. Martillac laissait cette grosse douleur se fondre petit à petit. Il sentait que cela était mieux ainsi, que sa seule présence leur faisait du bien; toute parole eût affaibli l'effet bienfaisant de sa sympathie muette.

Le jeune magistrat devait avoir trente ans, tout au plus; il y avait une grande jeunesse dans cette physionomie fine et douce, un peu pâle, à laquelle une esquisse de jeunes favoris blonds, l'encadrant en partie, donnaient une distinction toute professionnelle; on le sentait très bon, très sensible, vraiment capable de se soustraire à toute préoccupation personnelle pour s'attarder à la souffrance d'autrui; il y avait de la tristesse dans ce demi-sourire navré qu'avait la bouche bien en vue, avec ses lèvres rasées et fines; il y avait une sympathie vraie, sincèrement offerte dans ce regard brillant, un peu attendri qui, derrière le lorgnon, allait de l'un à l'autre, ou encore, parfois, profitant de l'isolement où le laissait leur douleur s'en allait à travers la pièce :

une tunique d'employé de chemin de fer, jetée sur le buffet, disait l'affolement de ce pauvre homme apprenant tout à coup la sinistre nouvelle à sa rentrée du bureau, Martillac croyait voir la scène !...

Un lourd silence pesait dans la chambre, coupé, haché en quelque sorte par le perpétuel battement d'une vieille horloge qui, dans un coin, lentement et incessamment, mesurait le temps. Martillac, en silence, les observait à la dérobée.

Ce qu'avait pu être le roman de ces deux êtres simples, loyaux, honnêtes, il le devinait sans peine. Ils s'étaient unis par amour et, actifs tous deux, ils s'étaient mis courageusement au travail pour créer leur foyer, pour y apporter un peu de bien-être, pour fonder leur famille !... Et plus tard, quand un enfant était venu, qui les unissait davantage, un enfant qui était elle et lui tout à la fois !... Quelle émotion douce ils avaient dû avoir !... C'était leur amour lui-même, matérialisé en ce petit être. Que de fois, sans doute, ils s'étaient attardés à le regarder dormir !... Quelle joie que son premier sourire !...

Revenant à la réalité cruelle, le jeune homme se souvint !... Ce petit être, ce fruit de leur amour, ce petit Louis qu'elle appelait tout à l'heure..., c'était cet ignoble gredin qui, à l'instant même peut-être, montait sur l'échafaud !... Ce délicieux sourire d'enfant, c'était cet affreux rictus de l'assassin !... Et son esprit de nouveau, calculant l'heure probable, s'envolait vers la prison ; le magistrat reparaissait en lui pour fixer les détails du lugubre drame : les gendarmes, sabre au poing, attendant les curieux privilégiés qui, malgré tout, étaient là..., l'instrument de mort, étrange, lugubre, avec ses grands bras dressés dans la nuit, le bourreau et ses aides, acteurs sinistres, l'essai du couteau en un glissement rapide suivi d'un petit coup sec, l'attente dans le brouillard humide et froid, dans cette grande cour sombre, presque funèbre ! Puis, tout à coup, la petite porte là-bas, s'ouvrant silencieusement, une poussée dans l'assistance, un homme tête nue, col nu, les bras liés, marchant avec un prêtre, la courte agonie de cet homme en pleine santé, puis, ce corps sans tête et le jet de sang !...

Pauvres gens !...

Il regarda la mère : elle priait !... Ses lèvres avaient une agitation fébrile, une sorte de hâte... On eût dit qu'une crainte lui venait que sa prière n'arrivât trop tard !... Confiant dans cette prière, comme il l'avait été dans les larmes qu'elle versait un moment avant, il se retourna vers Lacquemin. Lui, gardait son immobilité ; il restait sombre, l'œil vague, fixé sur une petite flamme bleue qui achevait de consumer une braise. Il voulut

sortir l'homme de son isolement, le forcer à s'ouvrir pour qu'un peu de sa douleur s'échappât, s'évaporât en quelque sorte. Doucement, avec une sympathie bien marquée, il lui posa la main sur l'épaule, puis, à voix basse :

— Il ne faut pas vous abandonner, Lacquemin, lui dit-il. Vous êtes l'homme ici, mon pauvre ami, c'est-à-dire la force, le pilier qui soutient !...

L'homme ne bougea pas ; il parut n'avoir pas entendu.

— Répondez-moi, mon pauvre Lacquemin !... Vous voyez, je suis venu ici un peu comme un ami.

Sans retourner la tête, comme s'il se parlait à lui-même, comme si, sans qu'il y prît garde, sa pensée tout à coup avait émergé de son cerveau, il murmura :

— Quand cette petite flamme bleue s'éteindra, ce sera fini !...

Et ce fut tout ; il retomba dans son isolement farouche ; la pauvre femme n'avait pas entendu ; suivant aussi sa pensée, elle se mit à parler :

— Quand il était tout petit, tenez, Monsieur le Juge, il était si mignon, si gentil !... Nous l'aimions autant que sa sœur ! Son père surtout !... Pauvre Lacquemin !... L'aimait-il son p'tit Louis ! En était-il fier ! C'était un gamin si subtil, si intelligent !... Un jour, il avait deux ans, j'ai été à la gare avec l'enfant, voir son père. Je le vois encore entrer dans le bureau des billets en criant : « Papa, papa ! » Tous ces Messieurs riaient... M. le Chef de gare était étonné de son âge : « Il ira loin », disait-il.

— C'est vrai aussi... qu'il a été loin ! ricana Lacquemin.

— Oui, mon pauvre homme, c'est vrai !... Et puis, il est devenu de plus en plus gamin... mais toujours plus gentil !... Et bon !... Et affectueux !... Et puis, un peu plus grand, quand il a été à l'école, il a changé !... Il avait des mots..., il me répondait !... Il avait encore peur de son père, mais moi, il ne me respectait plus !... On eût dit que ce n'était plus le P'tit Louis !... Il se moquait du curé, de l'instituteur, de tout !... Un jour, il s'est moqué de sa sœur qui priait !... Je l'ai grondé, il est parti en sifflant et en haussant les épaules !... Et puis, c'est devenu de plus en plus grave !... Il a failli ne pas faire sa première communion !... Croiriez-vous, Monsieur, qu'il ne voulait pas la faire ?... Il ne l'avait pas trouvé tout seul !... Ce n'est pas ici non plus !... Qui lui avait mis cela en tête ?

Lacquemin se leva brusquement :

— Qui ? Postel, parbleu ! Ah ! par exemple, celui-là !

Et son poing se ferma avec une colère froide, profonde, concentrée.

— Qu'est-ce que ce Postel? demanda Martillac.

— L'homme de la laïque.

Et ses yeux gris fixèrent le magistrat qui y lut une sorte d'arrêt, de décision prise.

Avec une colère mal contenue, il se mit à arpenter la chambre :

— Non, ma pauvre Henriette, ce n'était plus le P'tit Louis!... Cet homme-là nous l'avait changé!

Puis, se plantant brusquement en face de Martillac :

— Enfin, vous, Monsieur, vous êtes juge!... Qu'est-ce qu'on peut faire à quelqu'un qui vous vole votre enfant? Un vagabond, un bohémien, un voleur de grand-route passe là!... Il vous prend votre enfant! Il l'entraîne dans sa roulotte!... Il lui tourne un bras, il lui casse une jambe pour en faire un phénomène!... Quand vous parvenez à le lui reprendre, c'est un estropié!... Qu'est-ce qu'on peut lui faire à cet homme-là?... N'est-ce pas qu'on peut le tuer comme un chien enragé... comme un loup?... Quand on vient lui voler ses petits... la bête a le droit de mordre!... La loi?... La loi, Monsieur le juge... Mais c'est eux qui la font la loi!... Ils en ont fait une qui me force à mettre mon enfant à l'école! Ils en ont fait une autre qui me force encore à le mettre dans la leur!... Et une fois là..., leur Postel avait des ordres pour faire une sale besogne... et vous jugez s'il l'a bien faite!... Eh bien, j'en ai encore deux d'enfants!... Et si on vient pour me les prendre, je fais comme la bête, je mords!... Si on vient, Monsieur le juge, si on vient, je tue!...

Et le pauvre diable, de nouveau, dépensa sa colère en un pas automatique à travers la pièce.

— Vous ne savez pas ce que c'est qu'un enfant, Monsieur!... Vous verrez cela, un jour!... Quand ils sont tout petits et qu'on les prend dans ses bras, on les aime tant!... C'est comme de la chair à soi-même qu'on retrouve!... Si vous le voyiez, ce petit qui est là-haut à dormir pendant... qu'on tue son frère!... Eh bien, l'autre était tout pareil!... Avoir trimé, sa mère et moi, pour l'élever, pour le nourrir, pour en faire un honnête homme, et arriver à cela!... Savez-vous bien qu'un jour cet enfant-là a battu sa mère?... Il disait qu'elle n'avait pas de droit sur lui!... Qu'il appartenait à la société!... à l'Etat!... Tas de canailles!...

Puis, après un silence :

— Ce jour-là!... ce jour-là, j'ai failli le tuer... J'aurais bien fait!... Je ne serais pas aujourd'hui le père d'un assassin..., d'un guillotiné...

Et l'homme eut un ricanement de fou.

— Oui, Monsieur le juge!... La voilà la loi!... Et un beau

matin, au petit jour, le petit a la tête coupée!... C'est leur loi encore qui l'ordonne!... cria l'homme d'une voix sauvage.

— Du courage, pauvres gens!... dit Martillac. Du courage!...

L'homme vint se rasseoir et retomba dans son mutisme et la femme s'abîma dans une prostration où les sanglots, les plaintes alternaient avec cette prière hâtive, fiévreuse, qui, de nouveau, agitait ses lèvres d'un mouvement pressé, ininterrompu. Au fond de la pièce, la vieille horloge mesurait le temps aux battements réguliers, incessants, irrévocables de son balancier; on eût dit que s'écoulait là lentement, mais incessamment, goutte à goutte, le reste de vie du misérable!... La vieille machine se déclancha et frappa six coups qui tombèrent lourdement, méthodiquement, dans le silence de la pièce.

C'était peut-être l'heure dernière du condamné qui venait de sonner là! Quelques instants après, en effet, se perçut au dehors un bruit d'abord vague, lointain... puis plus précis, un roulement de voiture, une cavalcade de chevaux... une rumeur qui se rapprochait peu à peu!... Un bruit de sabre s'y mêla!... Brusquement, Lacquemin leva la tête et regarda le juge : il avait compris!... Très pâle, celui-ci lui montra la pauvre femme effondrée, abîmée dans ses sanglots!...

Tout près, sous les fenêtres, l'avalanche du cortège passa très bruyante!... Elle n'entendit pas; toujours elle sanglotait!... Martillac tenait la main du pauvre père; il la sentit se crisper... ses ongles lui entrèrent dans la chair!... De sa vie, il n'avait assisté à pareille scène de drame muet.

Un grincement de grille qui s'ouvre et la voiture, seule cette fois, repartit franchissant le seuil pavé du cimetière.

Soudain, la pauvre femme se dressa à ce bruit bien connu!... Elle vit les deux hommes et comprit à son tour :

— Mais c'est... Louis!... p'tit Louis... Mon enfant!...

Elle voulut courir à la porte, mais elle eut un grand cri et, vaincue, tomba évanouie.

Un moment après, Martillac se glissait hors du pauvre logis. Sur le seuil, il croisa un prêtre qui entrait; ils eurent à mi-voix un colloque où ils sympathisèrent en une même pitié généreuse, en un semblable altruisme.

Le vieil abbé Clairoy, qui venait d'assister le condamné, et le jeune magistrat qui avait soulagé ses parents, devaient se rencontrer encore en de semblables circonstances, quelques années plus tard.

II

Ce soir-là, la place du Palais était sortie de ce silence plein de grandeur et de mélancolie que lui font tant de souvenirs pieusement conservés : M. de Sermaize, président du tribunal de Compiègne, donnait sa grande soirée annuelle et cet incident mondain suffisait pour jeter dans la ville un peu de vie, un peu de lumière. Les Sermaize occupaient à Compiègne une situation exceptionnelle. Le président y jouissait de l'estime de tous; magistrat de la vieille roche, on le savait d'une probité sûre, d'une droiture à toute épreuve.

M[me] de Sermaize, née de Wargnies, était fort appréciée de la société compiégnoise où elle apportait les ressources de sa grosse fortune, de son esprit frivole, de son goût pour les mondanités de tous genres, en même temps que l'appoint attrayant de sa jeune fille, Gisèle de Sermaize, la belle Gisèle.

Des équipages ne cessaient d'arriver par la rue Mosnier, la rue d'Alger, par le fond de la place aussi venant des avenues; bruyamment, ils s'engageaient sous la voûte de l'hôtel, richement garnie de fleurs et de tentures, puis, en une courbe savante et silencieuse sur le sable de la cour, gagnaient le perron tout flambant de lumières : un flot de fourrures en sortait, une portière claquait et la voiture repartait aussitôt très roulante, repassait à grand fracas sur le pavé de la voûte; son roulement s'éloignait, se perdant graduellement dans le silence de la ville endormie.

Il pouvait être dix heures, quand Martillac sortit du vestiaire pour gagner les salons. En passant, dans le vestibule, il se lorgna dans une glace; il s'apparut superbe en son impeccable plastron dont le blanc glacé, très brillant, tranchait sur le cadre noir de l'habit : mentalement, il se qualifia d'élégant cavalier.

— Bonsoir, Monsieur Martillac, fit M. de Sermaize en lui serrant affectueusement la main. Je compte vous retrouver tout à l'heure... J'ai fait aujourd'hui une découverte qui vous intéresse.

— Une découverte, Monsieur le président?

Mais il dut céder la place à de nouveaux arrivants; il alla se mêler aux habits noirs dont le troupeau était parqué dans un coin du salon.

Isolé dans cette foule dont il n'était pas connu, il pourrait s'orienter, observer. C'était là ce qu'il aimait par-dessus tout : être seul!... Non pas seul dans la solitude où il ne lui venait en somme que des idées tirées de son propre fonds, des fragments de lui-même pour ainsi dire qu'il agitait comme un grelot agite

son grain, mais seul dans la multitude pour en tirer des impressions nouvelles qui augmentaient sa collection de documents humains. Il aimait la foule; il aimait suivre ce chaos de tristesses et de gaietés entrechoquées. Cet ensemble, où chacun évoluait suivant son tempérament, ses qualités et ses défauts, lui apparaissait comme un miroir à facettes d'où lui venaient des sensations multiples.

L'ensemble était fort beau. L'hôtel se prêtait merveilleusement à une telle réunion; deux grands salons s'étendaient en enfilade, communiquant par deux larges baies du plus bel effet; le panneau de séparation était tenu par une vaste glace sans tain qui prolongeait le coup d'œil en un au-delà très brillant, très bruyant aussi, car un joli gazouillis de bavardages arrivait ininterrompu de ce deuxième salon. La fête battait son plein; le regard de Martillac s'égarait dans ce fouillis d'épaules nues, de chevelures brunes, blondes, rousses, blanches même et poudrées, piquées d'aigrettes de diamants, dans ces reflets de satin, de soie, de velours, d'ors et de diamants!... Au-dessus de ce brouhaha planait cet arome troublant qui est comme l'atmosphère de ces réunions mondaines.

Tout à coup, les violons ayant chantonné une valse, ce brillant kaléidoscope se mit à scintiller en cadence.

Çà et là, maintenant, Martillac commençait à accrocher quelques noms aux figures qui passaient en tournoyant. Près de lui, dans la foule, un habit noir parla :

— Gisèle est en beauté, ce soir!...

Mlle de Sermaize, en effet, passait bostonnant aux bras d'un danseur, il la reconnut et la trouva effectivement fort belle; très blonde, d'un blond un peu fauve qui s'affirmait en une botte de cheveux roux difficilement contenus, grande, merveilleusement faite et remarquablement mise en valeur par une toilette presque simple, mais d'une science réelle, d'une coupe parfaite.

— Bonsoir, Martillac! dit quelqu'un près de lui.

— Bonsoir!... Je ne vous avais pas aperçu, dit Martillac, en serrant la main de Durosoy, le procureur de la République.

— J'arrive à l'instant!

Il continua très haut :

— Quel monde!... Je ne ferai pas long feu ici!... On disait que le procureur général serait à la soirée!... L'avez-vous vu?... Cela m'étonnerait! Le procureur général soigne son avenir. Et ici on rencontre plus de gens compromettants qu'autre chose.

Il regardait par la porte les invités qui continuaient à arriver. Entre temps, ils serrèrent quelques mains d'avocats : Me Farjeon, le bâtonnier, Me Delorme, un jeune stagiaire, d'autres. Fardel, le

petit substitut, passa très affairé; il leur tendit en hâte une main à demi gantée et s'enquit de Mlle de Sermaize; il était « pincé » pour conduire le cotillon et il voulait « se mettre aux pieds de la belle Gisèle ». Il disait cela de cet air ennuyé, avec cette fatuité qu'affectent facilement les jeunes gens, tandis qu'une contradiction éclatait dans son regard brillant, impatient; on le sentait au fond très jeune, très sensible au plaisir de jouer un premier rôle.

Durosoy et Martillac se quittèrent, profitant de la fin d'un quadrille, pour aller chacun de leur côté. Au passage, le jeune juge serra la main d'un collègue, Montjoux, qui arrivait, puis se hâta vers M. Dechaume, un ancien conseiller à la cour d'Amiens, qu'il apercevait de loin et pour lequel il avait une respectueuse sympathie. Justement, il causait avec M. de Sermaize.

Tout de suite, le maître de maison l'entreprit :

— Ne m'avez-vous pas dit, Martillac, que votre père était juge de paix à Guiscard?

— Il l'est encore, monsieur le Président.

— Eh bien, j'ai découvert qu'il est pour moi une vieille connaissance!... Comme moi, c'est un amateur d'antiquités!... J'ai retrouvé hier une lettre qu'il m'écrivit autrefois!... Mais vous devez le connaître aussi, Dechaume!... On parle moins de lui aujourd'hui, mais il fit paraître, il y a quelques années, une brochure qui eut une certaine célébrité : les prisons y étaient appelées des « hôpitaux pour maladies morales ».

— Je me souviens parfaitement! fit le vieux magistrat. Il y a très longtemps de cela!... J'étais alors juge à Beauvais!... Tout cela est loin, Sermaize!

Puis se retournant vers Martillac :

— Ah! vous êtes le fils de cet homme de bien! Je ne partage pas toutes ses idées, mais il a toutes mes sympathies!...

— On en parle encore allez, Dechaume! Il est très populaire!... fit M. de Sermaize.

— Les pauvres diables ont raison de l'aimer!...

M. Dechaume se tut, laissant son regard courir à travers le bal, et, derrière les fines lunettes d'or, les yeux pétillaient de malice en même temps que la bouche, très mince, avait un sourire bienveillant. Sa pensée, cependant, s'attardait au souvenir évoqué :

— Le nom de votre père est synonyme de bonté, de générosité, de justice! Il juge, je crois, plus souvent avec son cœur qu'avec sa science juridique! Quand la loi le gêne, il intervient avec sa bourse. Heureusement qu'il est riche, dit le magistrat non sans ironie.

— Mon père appelle cela « réparer les erreurs du code ».

M. Dechaume ne releva pas le mot; à demi sérieux, à demi plaisant, il ajouta avec bonhomie :

— Le nom de votre père est connu dans la région! Et s'il vous plaît un jour, ce que je ne vous souhaite pas, d'essayer d'être député, vous trouverez là, mon jeune collègue, une force latente, mais réelle, à votre service.

Martillac sourit; il était à mille lieues de penser à cela! Il quitta M. Dechaume pour aller demander et obtenir une fin de valse à Mlle de Sermaize.

La jeune fille valsait merveilleusement, et ce fut un regret qui lui vint tout d'abord quand, brusquement, sa danseuse s'arrêta :

— Voici Mlle Dujardin, dit-elle. Le terrible procureur général n'y est pas.

— Où cela? Mlle Dujardin. Ah! oui, là-bas! Avec les du Breuil?

— Oui. Au fait, vous connaissez donc les du Breuil, vous?

— Depuis longtemps. Le commandant du moins!

Et, pendant que Gisèle, avec cette mobilité d'oiseau qui lui était habituelle, se libérait de son bras, inattentive à sa réponse, et s'échappait, pressée de rejoindre la nouvelle venue, Martillac ajouta mentalement :

— Je l'ai même connu dans des circonstances...

Et il se souvint : une histoire à Nancy, où il était alors juge suppléant, une très grosse histoire d'anarchiste au régiment de du Breuil; l'affaire était venue aux assises en un procès retentissant où l'officier avait eu une déposition sensationnelle. Il s'y était montré si différent de la moyenne, avec une telle largeur d'idées, une telle hauteur de vue, une intelligence de son métier si vraiment libérale, dégagée des conventions ordinaires, que les magistrats avaient été étonnés, effrayés presque! Martillac retrouvait la scène : l'accusé, un anarchiste, dont la tête émergeait de ses souvenirs, appartenait à la compagnie de du Breuil, alors capitaine. L'officier avait entrepris de convertir, de ramener cet égaré. Et il y avait réussi, puisque l'homme s'était lui-même dénoncé d'un crime épouvantable commis autrefois, avant sa conversion.

« Qui sait? pensa Martillac. C'est peut-être depuis ce moment que tout ce vague altruisme qui flottait en moi s'est affirmé en me formulant nettement ma ligne de conduite. »

Et, un peu à l'écart, retiré dans une embrasure de fenêtre, à travers le fouillis des quadrilles qui évoluaient, il suivit la scène là-bas, observant le groupe des du Breuil où Mlle de Sermaize, trop animée, trop excitée, trop « chez elle », contrastait, par son excès de bruit, avec Mlle Dujardin, dont la réserve, à la

fois timide et de bon aloi, vint affirmer en lui une sympathie naissante éprouvée deux soirs auparavant.

Il reprit le lorgnon que, tout à l'heure, il avait ôté pour la valse; les verres vinrent placer sous un cadre brillant ces yeux amusés qui s'avivèrent en un regard à la fois très fin, très jeune et très tendre posé sur du Breuil.

Le jeune homme aimait l'officier, éprouvant pour lui une sorte de parenté de cœur et d'esprit; ce fut d'abord un élan de sympathie qui le jeta vers du Breuil précisément au sortir du procès, le poussant à le connaître, pour lui serrer la main et lui crier : « Bravo ! » Ce fut ensuite une joie réelle de le retrouver à son arrivée à Compiègne. Le capitaine du Breuil venait d'y être nommé chef de bataillon, ayant d'ailleurs reçu cet avancement à l'ancienneté, car son indépendance de caractère lui avait quelque peu nui à une époque où on parlait beaucoup de la liberté de penser et où la pauvre pensée était singulièrement espionnée, surveillée, traquée, ligottée. Et, depuis, Martillac fréquentait à *primavera* le délicieux cottage où vivaient les du Breuil.

Dans ce retour en arrière auquel il s'attardait, le jeune magistrat se plaisait à retrouver du Breuil encore jeune lui-même dans ces yeux bleus parfois doux et pensifs, parfois aussi un peu froids, fiers, imposant la distance à ceux qui ne lui plaisaient pas, dans ce sourire aussi très bon, venant en contraste avec la circonflexe des deux moustaches blondes, effilées en lames de sabre, qui jetait une nuance martiale dans cette tête de soldat à la fois douce et ferme. Le front, il est vrai, semblait un peu se découvrir aux angles des tempes..., le châtain de la coiffure était un peu pâli..., un peu blanchi peut-être même..., la raie, élégamment tenue à l'anglaise, la raie s'élargissait!... C'était l'automne de du Breuil, mais un automne avec de la tiédeur encore!

Tout à coup, Mme du Breuil le découvrit dans son embrasure; elle eut un salut, un appel, auquel, de suite, il se rendit, manœuvrant adroitement au milieu du bal.

Justement, le quadrille finissait à l'instant.

— Offrez-moi votre bras! dit Mme du Breuil, et casez-nous quelque part, maintenant qu'on peut traverser!

Et, tout en cheminant à travers la fête, elle le plaisanta sur cet observatoire où elle l'avait découvert, où il s'était abrité pour « s'offrir la salle! » Lui ne s'en défendit pas; il aimait cette charmante femme; elle lui plaisait pour cette « camaraderie » qu'elle lui témoignait et à laquelle sa bonne grâce simple et franche savait donner tant de charme; il l'aimait aussi parce qu'il lui étendait un peu de cette affection vraie et forte qu'il avait pour

le commandant du Breuil. Elle doublait allègrement la quarantaine : son sourire était jeune! Le noir de ses cheveux se détachait net sur la matité de son teint!... Le velours des yeux était joli, avivé par le plaisir de la fête!... Le visage était pur de toute ride!... Rien!... Le temps n'y avait pas laissé de griffes, de marques!... Le bonheur est chose légère!... C'est un flocon qui frôle et passe!...

— Comme vous arrivez tard! remarqua Martillac.

— En effet, et j'en suis désolée pour notre jeune amie!... Si vous êtes danseur, je vous la recommande!... Elle est si gentille!... Vous plaît-il de me conduire là-bas, près de Mme de Sermaize?...

Ce ne fut pas sans peine : une pavane s'organisait et il leur fallut couper les groupes déjà en place; Gisèle s'empara de Mlle Dujardin, qui partit, abandonnant son carnet de bal aux mains de Mme du Breuil; Martillac en profita pour s'inscrire et rejoignit Montjoux aperçu dans la foule. De l'autre côté du salon, ils aperçurent Rouzic; leur collègue causait gravement avec un personnage qui, de suite, intrigua Martillac.

— M. Rivaud!... Le propriétaire du Plessix!... dit Montjoux en baissant la voix. Un financier très riche et très puissant!... On le dit d'un grade élevé dans la franc-maçonnerie!... Et, tenez, regardez Durosoy lui faire sa cour, à défaut du P. G.!... Ils partent ensemble!... Je donnerais quelque chose pour les entendre quand ils seront seuls!...

En effet, le procureur s'était emparé du personnage. Martillac s'amusait de la scène; ses yeux très vifs embusqués derrière le binocle, détaillaient le financier, ce gros homme à figure apoplectique, au sourire un peu commun, à la main facilement tendue à droite ou à gauche, en échange des saluts empressés que tous lui prodiguaient.

— Pas beau!... Pas bête non plus, sans doute, conclut-il.

— Oh! non..., pas bête!... appuya Montjoux.

— Comment Rouzic peut-il se commettre avec un semblable personnage?... Durosoy, on le dit ambitieux, soit! Mais Rouzic?...

Un moment, Montjoux resta silencieux; il paraissait se recueillir pour chercher la caractéristique, la formule, pour ainsi dire, de leur collègue, et le travail devait l'amuser, à en juger par le sourire qui lui en venait.

— C'est un autre genre!... Un ambitieux d'ordre supérieur! Notre procureur voit ce régime réussir, durer..., il y court!... Il est, dans le chapelet des capitulations successives, un des premiers grains qui ont dû tomber; il précède de beaucoup les

autres qui, si cela dure, y viendront petit à petit, après une résistance dont la durée donnera la mesure de leur caractère!... Rouzic?... Rouzic est d'autre taille!...

— Il a l'air fort bien, en effet!...

Martillac suivait, là-bas, au fond du salon, son collègue qui maintenant donnait gravement le bras à une vieille dame. Très grand, très élégant, très à l'aise dans son habit, il apparaissait réellement homme du monde le meilleur; sa physionomie calme, froide, semblait très attentive aux paroles de sa voisine, pendant que ses deux grands yeux très clairs, très intelligents, allaient, à droite et à gauche, cueillir des observations dans la foule brillante d'alentour.

— Rouzic est d'autre taille, reprit Montjoux. Voyez-le!... Il quitte cette canaille de Rivaud et le voilà conduisant au buffet cette vieille douairière, Mme d'Apilly, qui est à la tête du parti catholique de Compiègne!... Tout Rouzic est là! Quelle physionomie curieuse! Quel type intéressant!...

— A une époque où il semble que nécessairement on doive prendre parti dans un camp ou dans l'autre, peut-être Rouzic arrivera-t-il à réussir... sans s'être compromis ni dans un sens, ni dans l'autre...

— Ni près de Rivaud, ni près de Mme d'Apilly?

— Un jour, et cela m'a bien étonné, il a laissé échapper une phrase qui doit être la formule même de sa conduite. Jugez-en : « En ce moment, il faut durer!... Tout est là!... »

— Eh! eh!... Pas si bête, en effet!

— Et, en effet, il fait de son mieux pour durer!...

La pavane s'étant achevée, un remous se produisit qui précisément rejeta Rouzic dans leur voisinage; au passage, il esquissa un salut et un sourire pour ses deux collègues, tout en continuant à se pencher attentivement vers la vieille dame qui eut cette phrase :

— Croiriez-vous, cher Monsieur, que la pavane était mon succès?... Ce Napoléon III, voyez-vous, donnait tout de même de bien jolies fêtes!

— Mais, Madame, je crois sans peine que...

Et, le couple s'éloignant, la phrase se perdit, se noya dans le brouhaha. Martillac et Montjoux échangèrent un sourire.

Enfoncés dans leurs fauteuils, la tête rejetée au dossier, ils se turent, regardant la fête. Martillac, subissant cet instinct de méthode qui était en lui, se laissa aller à reprendre ses impressions successives, les ressassant, les classant vaguement : Durosoy!... L'arriviste à courte vue!... Rouzic, cet arriviste d'élite, à longue échéance!... Rivaud!... Puis des comparses!...

Fardel, là-bas, qui se dépensait près de la belle Gisèle pendant que la jeune fille surveillait Rouzic, sa passion, disait-on!... Puis, la masse..., l'ensemble, jusqu'à l'orchestre où un musicien lui apparut sciant de la musique sur sa contrebasse, jetant sans discontinuer des « rons » et des « flons », l'œil noyé, vague, ahuri, repu d'harmonie, subissant tout le premier la somnolence, l'enivrement de ce haschich mélodieux qu'il versait sur la salle, dont il inondait les autres sans jamais arriver à s'en soulager lui-même!... Puis eux aussi, Montjoux et lui, assis au pourtour, en spectateurs, regardant les autres.

Tout cela c'était la vie!... Et, dans cet esprit à facettes qui était le sien, brusquement une image se fit qui synthétisa, qui précisa en les matérialisant ses vagues sensations : ce va-et-vient circulaire des danseurs, ce scintillement brillant, multicolore où sans cesse les mêmes têtes défilaient, puis se perdaient pour revenir à nouveau, cette féerie giratoire lui apparut comme un énorme tourniquet de foire, chargé de cette bimbeloterie attractive dont l'énervant tournoiement passe et repasse devant les regards hypnotisés des joueurs et des badauds!... La loterie!...

Et, revenant à lui, il se demanda :

« A cette grande loterie de la vie, serai-je un gagnant?... Si oui, où est mon lot? »

Et en cet instant même, comme une réponse, le regard de Mlle Dujardin passa et croisa le sien!... Il eut en lui-même une petite joie amusée. Si telle était la part qui lui était réservée, il ne serait pas à plaindre!...

— Cocasse, la vie!... émergea-t-il de son soliloque. Les uns veulent tirer de la vie un profit personnel..., les autres veulent y laisser quelque chose d'eux, y faire œuvre personnelle!... Ceux-là... sont les plus ambitieux!...

— Vous en êtes, Martillac?...

— Je voudrais en être, Montjoux!... Vous aussi, d'ailleurs!...

— Moi!... Je me range plus modestement parmi les sages!... Que voulez-vous, mon ami, j'ai femme et enfants!... Je dois être un prudent!

Et, avec un peu d'amertume, une pointe d'ironie triste :

— Comme Rouzic, j'essaie de durer!...

— Bah!... fit Martillac. En fin de tous comptes..., à l'arrivée au grand poteau, tout cela s'égalisera, allez, Montjoux!... Et puis, qui sait!... Est-ce bien la peine de tant courir après la chance?... On peut l'attendre : c'est plus simple et plus digne!... A la roulette, les gagnants sont ceux qui s'installent dans un numéro et qui attendent!... La fortune est une roue qui tourne!... Je vous

quitte!... Voici ma valse avec Mlle Dujardin!... A causer là, avec vous, j'allais l'oublier!...

— Votre numéro qui sort, Martillac!...

Le jeune homme n'entendit pas. Avec un réel empressement, il se perdit dans la mêlée à la recherche de sa danseuse et, peu après, Montjoux le vit repasser emporté dans le tournoiement général, qui scintillait en cadence.

La valse était fort belle et les deux danseurs excellents; silencieux, prestigieux d'élégance et d'aisance mondaine, ils faisaient un peu événement dans cette réunion où tous deux étaient peu connus. Martillac, en possession de tout son sang-froid, malgré l'imbroglio au milieu duquel il lui fallait évoluer, apercevait les faces-à-main qui les suivaient!... Il en était heureux!...

Au passage, il cueillit cette phrase :

— Sont-ils gentils!... Ils sont faits l'un pour l'autre!...

Troublé cette fois, il regarda sa danseuse; elle n'avait pas dû entendre, car elle lui sembla loin du bal..., perdue dans une sorte de rêverie, qui l'isolait de tous.

Quand les dernières notes vinrent à tomber et qu'ils s'arrêtèrent, ils eurent l'un vers l'autre un regard étonné : Mlle Dujardin avait les yeux un peu brillants. Aux joues, une teinte rosée la rendait plus jolie!... Etait-ce l'émotion d'un plaisir trop vivement savouré?... Etait-ce ce mouvement, ces lumières, cette atmosphère troublante?... Son bras pesa sur celui de son danseur; Martillac la sentit s'abandonner et la devina prête à défaillir!... Il n'eut que le temps d'avancer un fauteuil sur lequel aussitôt elle se laissa tomber.

A la dérobée, le jeune magistrat observa la jeune fille; tant de sensibilité l'étonna et le charma. Avec une grande délicatesse, il respecta son émoi, se gardant bien d'y faire allusion; lui-même, d'ailleurs, éprouvait une sensation vague, indéfinissable, mais délicieuse. Le désir lui vint tout à coup de prolonger leur rencontre, de causer un peu avec elle, pour la connaître, la pénétrer. Sans un mot, il prit son carnet, qu'elle lui abandonna en un accord tacite et mystérieux :

— On va danser un quadrille, vous plaît-il de me l'accorder, Mademoiselle? Nous le causerons...

Elle répondit à peine et prit son bras; une gêne subsistait de ce malaise qu'elle venait d'avoir et, entre eux, venait de naître tout à coup quelque chose comme un secret sur lequel ils ne s'étaient pas expliqués.

En passant, ils s'arrêtèrent devant l'amoncellement des accessoires pour le cotillon; il lui expliqua le jeu probable de tel ou

tel, puis, tout à coup, choisissant une aigrette, il la lui planta dans les cheveux.

— Je vous y prends, Martillac!... dit du Breuil qui passait. Vous violez la consigne... Attendez au moins le cotillon!

— Ce doit être joli un cotillon!... dit la jeune fille. Je n'en ai jamais vu!... Je ne suis sortie que deux fois encore : Père me trouvait trop jeune!

Il n'en fut pas autrement étonné; il la devinait fort jeune, en effet, à cette timidité, à cette gaucherie charmante qu'elle avait à certains moments et aussi à ces joies faciles qui, pour un rien, éclataient naïvement avec un beau et joyeux sourire tout neuf, tout frais.

— Et celui-là sera fort beau! accentua-t-elle.

— Voulez-vous me faire l'honneur de m'accepter pour cavalier au cotillon?

— Volontiers, Monsieur, répliqua-t-elle, un peu confuse d'avoir si clairement laissé voir son désir. M[lle] de Sermaize doit s'entendre à conduire un cotillon! ajouta-t-elle avec un peu d'admiration pour Gisèle.

— Êtes-vous fort liée avec elle?

— Oh! non, elle est trop mondaine.

— Et vous, Mademoiselle, serez-vous mondaine?

— Oh! moi!... Je ne crois pas!... Ce doit être bon, plus tard, d'être chez soi, avec ses petites habitudes...

— Ah!... vous avez vos petites habitudes!

Et ils se mirent à rire franchement, en bons camarades.

Il voulut savoir ce qu'elle aimait, ce qu'était sa vie et, se créant au milieu du bal qui tournoyait et qui bruyait un isolement dont le charme et l'intimité les pénétraient, ils échangèrent des confidences sur leurs goûts, leurs désirs, leurs projets.

— Et votre devise? fit-elle tout à coup.

— Ma devise?... Ah! Mademoiselle, je m'aperçois tout à coup que j'ai vécu jusqu'ici sans en avoir...

— C'est impardonnable, Monsieur!... Il vous en faut une!

— Quelle est la vôtre, si ce n'est pas indiscret?

— *Toujours Dieu est là!*

— Elle est fort belle!... Et si j'osais, je vous demanderais de m'en chercher une!...

— C'est grave cela, Monsieur!... Sa devise, on doit la trouver soi-même..., en cherchant, dans sa tête et dans son cœur, ce qu'on croit être le mieux à faire, quelque chose comme une conduite idéale!... Et après...

— Et après?...

— Après!... On lui obéit toujours!... Quand on est embarrassé, on l'appelle au secours et elle vient vous dire ce qu'il faut faire! Vous le voyez, c'est grave, et il faut réfléchir!

— Vous êtes une jeune fille très sérieuse!

— J'ai lu cela dans un livre! Je ne l'ai pas trouvé toute seule!

Amusé, intéressé, Martillac se tut un moment, paraissant s'examiner, chercher en lui cet idéal de conduite qu'elle lui conseillait.

— Il me semble, lui dit-il, que si j'avais à formuler une règle à laquelle toujours je voudrais être fidèle, ce serait...

— Ce serait?...

— Ce serait une règle qui me forçât à être toujours un honnête homme, quoi qu'il pût en résulter pour moi, pour mes intérêts.

Ils firent le tour du salon silencieux, absorbés à chercher.

— J'ai trouvé! dit-elle, joyeuse.

— Voyons cela?

— *Toujours faire droit.*

— Bravo!... Superbe!... Je l'adopte...

— Quoi qu'il arrive, soyez-lui fidèle! dit-elle en levant un doigt.

— Je le jure!

Et il fit mine de prêter serment.

Ils ne se doutaient pas que, tout en se jouant, ils venaient d'apporter dans leur vie une de ces gênes que les consciences scrupuleuses se créent parfois, ni qu'ils en souffriraient beaucoup dans la suite.

Ils arrivaient près de Mme du Breuil et s'emparèrent des deux chaises qu'elle leur réservait. C'était le cotillon : un brouhaha au milieu duquel évoluaient les intrigues matrimoniales et les flirts de toute nature, une course aux places libres, un déplacement de chaises petit à petit formant l'arène où allait se jouer le minuscule tournoi mondain, rejetant en galerie derrière, tous les gêneurs, les parents et aussi les habits noirs, cavaliers sans danseuses, célibataires du cotillon! Puis tout se plaça, le calme se fit et le tambourin de Fardel s'agita bruyamment.

Le jeune substitut et la belle Gisèle triomphèrent en un tour de valse, seuls devant tous, puis brusquement, se séparèrent, offrant des bouquets à la ronde.

Au passage, Martillac happa deux bouquets et les offrit l'un à Mme du Breuil, l'autre à sa danseuse. Ils s'enfuirent en valsant, courant à la recherche de cette sensation délicieuse qu'ils avaient éprouvée tout à l'heure!... Echappant à la valse générale, ils s'attardèrent dans le deuxième salon, isolés, s'enfermant dans un silence étrange qui les troublait singulièrement et délicieusement.

Ils tournèrent longtemps ainsi, jusqu'à ce que tous deux eurent la vague notion qu'ils allaient dépasser la mesure...

Le cotillon commença très gai, très brillant, se développant en un processus harmonieux, où tout ce mouvement se donnait légèrement, sans effort, suivant une ordonnance bien réglée.

Dans tout ce bruit tourbillonnant, Martillac et Mlle Dujardin sauvegardaient cette intimité à laquelle tous deux trouvaient visiblement un grand charme. Parfois, au milieu de leur verbiage si franchement joyeux, de longs silences leur venaient, pendant qu'à l'orchestre s'enchaînaient les valses ininterrompues; ils subissaient l'entêtement de cette harmonie pénétrante, dont le rythme les berçait, dont les motifs principaux leur reviendraient les jours suivants, donnant une forme à leurs souvenirs attendris.

Pendant qu'amusée, tout au plaisir de cette belle fête, elle accrochait son regard à un couple qui passait, à un trille qui flottait, à une épaulette qui scintillait, Martillac l'examinait à la dérobée; il la trouvait jolie, avec ce front intelligent que dégageait bien la torsade de cheveux blonds relevés, avec ces yeux tour à tour joyeux ou rêveurs, très francs, disant bien ce qui devait se passer en cette âme toute jeune, avec ce sourire plein de fraîcheur et de jeunesse; elle lui apparaissait si naturelle, si sincère, que déjà il croyait la connaître.

Deux ou trois fois, ils dansèrent; silencieux maintenant, ils s'abandonnaient au charme qui leur venait l'un de l'autre.

On vint quelquefois la chercher; elle partait alors, joyeuse d'avoir été choisie. Martillac, resté seul, la suivait des yeux, de loin, s'amusant à la perdre pour la retrouver aussitôt en ce brillant fouillis; et, chaque fois, soit qu'elle passât près de lui en tournoyant, soit qu'elle s'éloignât là-bas au fond du salon, leurs regards se rencontraient!... Martillac en vint à lui avouer ce jeu!... Toujours, quand il penserait à elle, il la verrait en cette robe de tulle rose que, si facilement, il découvrait dans l'éblouissement de tout ce mouvement et de toutes ces couleurs!... Un peu de rougeur lui vint; elle en parut heureuse!... Entre eux flottait une sorte de lien mystérieux, vague, impalpable, quelque chose comme le tulle léger de sa robe, qui les guidait lui vers elle, elle vers lui! Ils étaient déjà l'un pour l'autre ce que n'étaient pas les autres!...

— Père donne un bal prochainement! Y viendrez-vous? demanda-t-elle, ayant visiblement cette hésitation qui vient pour une question trop préparée.

— Si je suis invité, Mademoiselle.

— Mais vous le serez, Monsieur!... Tous les magistrats...

— Si je suis invité par vous, Mademoiselle!

— Alors, Monsieur, je vous invite!

Mais, tout de suite, la phrase dut lui apparaître peu réservée! Elle eut un mouvement comme pour la reprendre...

— Trop tard! dit le jeune homme avec un joyeux sourire.

Puis il ajouta, redevenu sérieux :

— Oh! ne le regrettez pas, allez!...

— Cette fois, dit Mme du Breuil en se penchant vers eux, nous partons, ma chère enfant! Cinq heures!... Il ne faut pas tromper la confiance d'un procureur général! Une autre fois, il dirait non!

Martillac cueillit un bibelot dans la corbeille qui passait et l'offrit à la jeune fille. Ils eurent une hâte visible à se reprendre pour partir dans le tournoiement, opérant habilement pour regagner le salon désert!... Ils s'attardèrent encore quelque peu, prolongeant cette fin de leur plaisir, ayant un réel malaise à la pensée de se quitter!... Très jeunes, ils avaient cette tendresse un peu débordante, cette mièvrerie du cœur qui cherche quelque chose à aimer!... Ils eurent en se quittant un regard triste!

— La valse des adieux! fit Martillac en l'arrêtant à sa place.

— N'oubliez pas votre promesse! répondit la jeune fille.

Mme du Breuil entendit le dialogue et sourit.

Quand il les eut vues s'éloigner, Martillac comprit que, pour lui, le bal était fini, devenu sans intérêt. Il s'achemina donc vers le vestiaire, filant « à l'anglaise ».

III

— Que pensez-vous de ce tableau, commandant? demanda Martillac.

— C'est un pur Lewis-Brown!... Tout simplement!... fit du Breuil.

Tous deux arrêtèrent leurs chevaux : devant eux, le chemin forestier s'élargissait en une clairière cerclée de chênes très hauts en leur feuillage rouillé qui se détachait, ton sur ton, dans la débauche des ors du soleil couchant; çà et là, un bouleau blanchâtre piquait sa ligne argentée. C'était, au milieu de cet océan de verdure, comme une interruption de végétation, comme une île de lumière au milieu des fourrés sombres. Derrière, au second plan, des mélèzes en cohue escaladaient le mont Saint-Pierre. Plus loin, la clairière se prolongeait en une coulée profonde et étroite, c'était le rû de Berne qui allait se perdre aux étangs de l'Etau. Tout au travers de ce paysage vieilli, attristé par les teintes automnales, çà et là, par groupes de deux, de trois, des cavaliers

se tenaient aux aguets. Les silhouettes de leurs chevaux aux jambes longues et fines, aux oreilles pointées, à l'écoute, étonnaient par leur immobilité. C'était bien un tableau : ni bruit, ni mouvement. De l'harmonie et de la couleur!

Au loin, une fanfare sonna et des abois de chien éclatèrent très confus. Ils écoutèrent, charmés par la monotonie lente et mélancolique de ce chant lointain des cors qui se prolongeait tristement en des échos très profonds.

Soudain tout change : un piqueur passe, d'une voix brève, il jette un renseignement puis disparaît, dans une sente; tous les chevaux partent en un joli galop de chasse bien rythmé : le tableau s'anime!... Dans la clairière, dans ce calme silencieux et immobile, un cerf paraît tout seul, redressé, très fier; il traverse légèrement la pelouse plate et franchit le Berne; la meute s'entend très près, en des hurlements qui éclatent furieux..., elle débouche à son tour..., puis toute la chasse dévale en un joli désordre, en une superbe avalanche de couleur et de mouvements... Le cerf s'éloigne vers le mont Saint-Marc. Mais déjà, il baisse la tête; visiblement le voilà sur ses fins; il se rase; tristement, il gagne l'endroit qu'il choisit pour mourir, il s'arrête et fait tête..., livre son dernier combat!... Il est forcé!... Il ne se défend plus!... Les chiens le pressent..., se jettent sur lui et l'accablent!... Il tombe!... Un piqueur s'approche et lui donne le coup suprême!... Les cors sonnent le dernier hallali..., les fanfares chantent la triste victoire!...

Martillac et du Breuil poussent leurs chevaux et regardent : la bête superbe est étendue là sur le gazon..., le vert de l'herbe se teinte d'un beau sang vermeil..., déjà on coupe dans cette chair encore tressaillante d'une vie à peine disparue!... Tout autour, c'est un cercle de cavaliers fringants en leurs luxueux équipages de chasse, de femmes très élégantes, très jeunes, presque toutes charmantes, jolies!

— La curée sera offerte au Francport, Martillac, y tenez-vous?

— Ah! Dieu, non, commandant!... Partons, voulez-vous?

Ils entraient sous bois; un instant encore pesa sur eux cette gêne qui leur venait du drame; leur mélancolie s'harmonisa avec la tristesse des grands arbres, de toute cette immobilité silencieuse qu'ils traversaient.

— Comme la forêt est belle en automne! fit du Breuil.

Les rênes abandonnées, ils se laissaient tous deux aller au charme de ce grand silence qui les prenait tout entiers; ils étaient sous les hautes futaies de Saint-Marc, dans ce coin un peu perdu où les vieux géants, les doyens de la forêt, vivent silencieux dans

une sorte de retraite, dominant de là toute cette jeune verdure qu'ils ont vu naître et grandir. La forêt, en ce point, se faisait plus vénérable et avait une majesté plus grande. Les pieds de leurs chevaux s'enfonçaient dans l'humus accumulé et bruyamment soulevaient les larges feuilles sèches. On eût dit que Martillac retrouvait là, nichés, enfouis, de lointains souvenirs de jeunesse quand il parla, absorbé, le regard fiché en terre, dans toutes ces feuilles mortes qui bruissaient.

— Bonne vieille forêt!... Quand j'étais jeune, je venais exprès de Guiscard lui consacrer une de mes dernières journées de vacances!... C'était en octobre!...

Du coin de l'œil, le commandant observait son compagnon; il se plaisait à le voir ainsi, les yeux à terre, suivre ses souvenirs comme à la piste, le corps penché en avant de son cheval, comme d'un balcon d'où il aurait, à ses pieds, vu défiler sa vie. Il aimait le jeune magistrat; il aimait cette physionomie fine, qui laissait voir une intelligence large, un cœur généreux; il appréciait son élégance naturelle, son goût sobre, sa distinction vraie; il devinait en lui un être d'élite.

— Mon père souvent était du pèlerinage!... murmura le jeune homme.

— Il habita longtemps ce pays, votre père?

— Il y habite toujours!... Grâce à Dieu, mon père est encore solide!... Il est là-bas, dans son petit trou de Guiscard, depuis vingt-cinq ans!... Il était de ce pays, il l'avait quitté, il y est revenu... J'ai fait comme lui; me voici de retour dans l'Oise et je ne demande qu'à y rester!... Je crois, voyez-vous, commandant, qu'à semer sa vie un peu partout on la savoure moins, et surtout on lui fait rendre moins!... En émiettant ainsi ses efforts, j'imagine qu'on doit moins produire!... Et je voudrais..., je voudrais produire!... Faire œuvre utile à tous!... Apporter sa pierre au monument commun!... Sortir de sa propre vie..., s'échapper de son égoïsme..., s'élever au-dessus de son pauvre petit « moi » pour planer un peu sur l'ensemble, pour aider aux autres!... Dilater sa vie pour la mélanger à celle de ses semblables!... J'imagine, commandant, qu'on doit vivre mieux!... Le cœur doit s'élargir et battre plus à l'aise, en des pulsations plus vastes!... Atteindre l'altruisme, la générosité, le libéralisme, toute cette zone supérieure à la basse cuisine de la vie!...

L'officier ne répondit rien. Il écoutait Martillac, mais son regard lointain laissait voir que c'était son propre passé qu'il suivait, que la voix qu'il entendait réellement était celle qui était en lui depuis bien longtemps.

Martillac continua :

— J'imagine que, à la fin de tout, quand, à la vieille horloge du temps, sonne l'heure avant-dernière, celle où, regardant en arrière le chemin parcouru, récapitulant sa vie, on en vient, pour la première fois peut-être, à être sincère vis-à-vis de soi-même, j'imagine que ce doit être chose bien pénible de ne rien retrouver qui soit resté debout!... Avoir vécu pour vivre..., comme l'eau coule... pour couler!... Entraîner avec soi le travail de toute sa vie..., parce qu'on n'y a travaillé que pour ce seul petit corps qui meurt!... Quel néant!... Quelle souffrance humaine dernière en dehors de l'autre!...

— Vous devez tenir de votre père, mon ami?

— Je le voudrais, commandant!... Je le voudrais... Je vous disais tout à l'heure ma petite théorie sur la vie; je vous disais qu'il vaut mieux, selon moi, localiser ses efforts que les monnayer en quelque sorte!... Mon idéal est là, voyez-vous, je le sens bien!... Je ne souhaite rien tant que rester dans ce pays où déjà mon père a agi!... Je voudrais que ma vie y fût le complément de la sienne! Voilà ma grande ambition!

— La robe rouge ne vous hypnotise pas, Martillac?

— La robe rouge? Mon Dieu, non, commandant!... Pas plus que le quatrième galon ne vous hypnotisait vous-même à Nancy, lorsque je vous ai vu pour la première fois! Vous avez ce jour-là crânement exposé votre carrière pour sauver cet égaré que vous aviez ramené à la société!... Vous étiez beau joueur!...

Puis, après un silence gros de réflexions, il ajouta :

— Un acte pareil au vôtre!... un acte seulement qui, bien nettement, soulignerait dans l'ensemble l'œuvre personnelle!... La conversion de votre anarchiste, commandant, vous aura assurément donné plus de satisfaction que votre quatrième galon!... Jouer, comme magistrat, ce rôle de DIGUE SOCIALE que vous avez joué comme officier! Ne croyez-vous pas que dans la prochaine guerre...

— La prochaine guerre!... murmura du Breuil.

Et de son stick, il hachait les branches en bordure du sentier. L'officier était devenu tout pensif. Certes, il croyait la guerre possible, il la sentait venir; tous ces rêveurs, tous ces humanitaires, tous ces amollisseurs d'âmes la rendaient plus probable, en même temps, que leurs théories l'auraient rendue plus dangereuse! Quelle guerre particulièrement terrible, aux sons... de l'*Internationale*!... Quelle tragédie!...

— Eh oui!... La prochaine guerre!... Car elle viendra Martillac!... Que serons-nous après cette grande saignée?

Maintenant, ils approchaient de la lisière; redescendant les pentes du Mont, ils pouvaient la deviner dans l'éclaircie devant eux. Ils rentrèrent sous bois par une allée forestière et mirent leurs chevaux au trot! C'était la chute du jour! Comme le temps avait fui à causer ainsi! Il ne fallait pas se laisser surprendre par la nuit! Sur l'humus du chemin, les pieds de leurs chevaux avaient des battues bien frappées, bien cadencées, mais assourdies comme par un épais tapis. Heureuses de se détendre et impatientes de mouvement, les deux jolies bêtes développaient leurs membres en une allure allongée; joyeuses de l'élasticité du sol propice, des senteurs d'alentour et de la direction reprise vers la chaude et douce écurie, elles s'excitèrent un peu et s'accordèrent en un joli galop de chasse bien rythmé, d'un effort mesuré, insensible.

— Nous voilà au carrefour Royal! fit du Breuil, après un long temps de silence. Nous pouvons les laisser souffler.

Ils reprirent le pas.

— A propos, Martillac, je ne vous ai pas revu depuis votre retour d'Amiens! Et ce bal?

— Peuh!... Comme toutes les soirées officielles. Très luxueux, par exemple!

— Jolies femmes? Jolies toilettes?

— Ma foi, je n'en sais trop rien, commandant. Je n'en ai guère remarqué qu'une!... Mais celle-là très bien, par exemple!

— Vraiment!... Et peut-on savoir?...

— Volontiers!... D'autant plus que vous la connaissez!... Mlle Dujardin!... Elle était encore mieux que chez les Sermaize!...

— Ah! ah! fit l'officier en souriant.

— C'est vraiment une jeune fille charmante!... Vous comprenez qu'elle était très entourée! D'abord pour elle et ensuite pour le procureur général!... Oui, elle doit être charmante, murmura-t-il paraissant rêver. C'est bien la jeune fille avec ces étonnements tout naïfs, tout neufs, avec cette gaucherie délicieuse qui n'est autre chose que de la grâce qui s'ignore, une grâce intimidée, retenue en quelque sorte!... La jeune fille, cette énigme souriante et délicieusement troublante, ce bouton qui, demain, s'entr'ouvrant enfin, livrera ses trésors comme la fleur livre ses parfums! Heureux sera, je crois, celui qui déchiffrera cette énigme..., qui aspirera cette fleur prochaine!...

— Eh!... Martillac, que n'êtes-vous celui-là?

— Ah! commandant, laissons cela! C'est entrevu dans un flot de dentelles, un rêve qui passe... et qu'il est sage de laisser passer!

— Le rêve a du bon, mon cher!... Parfois, il se réalise!... Et alors!... Qui sait!... Peut-être le bonheur est-il là qui rôde

autour de vous!... Ne le laissez pas partir, il ne reviendrait pas!... Je ne connais, en tous cas, pas de jeune fille plus digne de vous que Mlle Eliane Dujardin.

— Elle s'appelle Eliane?... C'est vrai, au fait, commandant, vous la connaissez bien?

— Ma femme, surtout!... Le procureur général était un ami de M. de Beauvilliers!...

Et, après une hésitation, il ajouta :

— Vous savez que, lorsque je l'ai épousée, ma femme était veuve de M. de Beauvilliers, avocat général de Nancy. Cette jeune fille a perdu sa mère très jeune. Ma femme, la voyant isolée, près d'un père absorbé par son avancement (car le procureur général est d'une ambition féroce!), s'est attachée à elle et lui a un peu servi de mère... Eliane est venue souvent passer ses vacances près de nous!... Elle doit nous arriver d'ailleurs prochainement pour un mois ou deux.

— Chez vous... A Compiègne?

— A Compiègne, parfaitement!... Et s'il vous plaît de la mieux connaître...

— Ah! commandant..., mais ce serait trop beau... Je puis bien vous l'avouer, maintenant!... Depuis ce bal chez les Sermaize, la pensée de Mlle Dujardin ne me quitte plus!... J'ai lutté..., lutté!....

— Pourquoi lutter?... Votre rêve va avoir vingt ans!... Il se mariera un jour ou l'autre... Faites que ce soit avec vous!... Le père, je vous en préviens, est plutôt pressé de la marier.

Le jeune homme ne répondit pas; mais, à mi-voix, il murmura :

— Eliane!... Quel joli nom!...

— N'est-ce pas? fit l'officier un peu narquois; ah! mon pauvre ami, vous êtes bien pincé! Il y a une chose très simple!... Venez dîner ce soir avec nous!... On parlera d'elle!... Vous vous confesserez à ma femme!... Toutes les femmes adorent cela, recevoir des confidences!...

— Songez, commandant!... Je n'avais personne à qui me confier!...

— Terrible situation!... Un amoureux sans confident!... Un lac sans déversoir!...

— Vous l'avez connue cette situation, je crois, commandant? Je me suis laissé dire que vous-même...

— Bien riposté, Martillac!... Je ne m'en cache pas!... J'ai connu le mal délicieux qui vous fait tant de bien!...

Puis, après un court silence, il ajouta :

— Vous l'avez bien intriguée l'autre soir, à cette répétition de

cotillon chez les Sermaize, quand vous êtes parti si brusquement chez ce Lacquemin!...

— Comment elle s'occupait de moi?... Elle s'est aperçue de mon départ?... Sait-elle que je suis allé près de ces pauvres gens?...

— Oui, oui!... Ma femme vous dira tout cela ce soir!... Et votre Lacquemin? Vous ne m'en avez pas reparlé!...

— J'ai bien fait, je crois, d'aller les voir!... Cela a dû leur faire du bien!... Il m'inquiète ce Lacquemin, voyez-vous, commandant!... Je crois que cette visite m'entraînera plus loin que je ne l'avais pensé tout d'abord!...

— Que voulez-vous dire?

— La mort de son enfant a mis cet homme dans un état d'exaspération, de révolte!...

— Il n'avait pourtant pas volé la guillotine?

— Certes, non!... Mais un tel gredin dans une telle famille!... Pensez donc!... De si braves gens!... C'est dur!...

— Dame!... Ils n'avaient qu'à le surveiller!...

— C'est bientôt dit, commandant!... Ce sont des travailleurs!... Pris toute la journée!... Le père au chemin de fer... La mère à son atelier de couture!... Alors, les enfants!... A l'école, d'abord!... A l'apprentissage ensuite!... Pas le choix, d'ailleurs! La loi est là!... L'instruction obligatoire d'abord..., l'instruction laïque obligatoire ensuite!... Les parents?... Où sont-ils, là-dedans?... L'instituteur fait ce qu'il veut!...

— Ah!... la laïque!... La fameuse morale laïque!... L'école neutre..., qui ne l'est pas!

— Eh oui! nous commençons à récolter!

— Sont-ils malheureux, au point de vue argent?

— Pas encore! Je vous le dirai, d'ailleurs, commandant, ne craignez rien!

Ils arrivaient au rond-point; ils se séparèrent en se donnant rendez-vous pour le dîner.

IV

Le jour où Martillac avait confié son secret à Mme du Breuil, il était arrivé bien avant l'heure du dîner, avec cette impatience, cette perpétuelle hâte qu'ont les amoureux pour tout ce qui, de près ou de loin, a trait à la femme qu'ils aiment. Il avait trouvé la maîtresse de maison dans son petit salon. Quand il était entré, ayant visiblement cette gêne qui nous vient d'un aveu encore à faire, elle avait eu son joli sourire et, lui montrant un siège :

— Asseyez-vous là et contez-moi cela! lui avait-elle dit en bonne « camarade ».

Alors Martillac s'était confié; d'abord avec cette délicieuse timidité qu'ont les jeunes gens quand ils parlent de leur amour et que cet amour est vrai, sincère, profond, puis avec cette belle ardeur, cette foi en l'avenir que leur vaut leur jeunesse, il avait mis son cœur à nu devant la charmante femme, développant ces mille plis où nous cachons nos petits secrets, dépapillotant tout pour qu'elle vît bien clair en lui; il s'était montré tel qu'il était, avec sa manière un peu spéciale de comprendre la vie, avec cette intransigeance qu'il apportait sur certains points et qui, le cas échéant, lui eût fait renoncer à sa position plutôt que de compromettre sa toge dans une besogne douteuse.

— Il nous faut maintenant envisager ces situations, avait-il dit, car elles peuvent se présenter du jour au lendemain! Dans de telles conditions, suis-je mariable?

Mme du Breuil l'avait écouté en souriant, heureuse de retrouver en lui une vague parenté morale avec celui qui maintenant était son mari.

— Tout cela n'est certes pas pour déplaire à Eliane! avait-elle répondu. Il en va autrement pour son père! Je ne vous conseille pas d'insister sur ce point près du procureur général! Il est très ambitieux, non seulement pour lui, mais aussi pour sa fille, et cela malgré elle! Il faudra vous montrer prudent!

— Me faudra-t-il donc mettre mon pavillon en poche?

Elle avait souri de cette ardeur et lui avait répondu :

— Non, Monsieur le combattif, il ne s'agit pas de cacher votre pavillon, mais bien de ne le montrer qu'à la principale intéressée! Cette intransigeance de vos principes sera peut-être une des choses que Mlle Dujardin aimera le plus en vous! Mais pourquoi vous exposer à tout compromettre en en parlant à son père?

— S'il m'interroge, pourtant, je lui dirai tout.

— Pourquoi tout?... Ce qu'il vous demandera. Recherchez donc plutôt les points où vous serez d'accord!

Et Mme du Breuil avait en effet insisté sur ces points dans la lettre qu'elle avait, le soir même, écrite à Amiens; traitant la question d'éducation, insistant sur la flatteuse opinion qu'en avait M. de Sermaize, et enfin sur la très jolie situation de fortune que Martillac aurait dans la suite, elle avait très habilement fait valoir les arguments susceptibles de gagner le procureur.

La réponse n'avait pas tardé : le temps de prendre quelques renseignements... Sa lettre était favorable, en principe. Le magistrat invitait même Martillac à venir le voir à Amiens; il faisait allusion, en outre, au prochain séjour d'Eliane à Compiègne, qui permet-

trait aux jeunes gens de se connaître un peu avant de rien décider.

— Vous ne vous plaindrez pas, j'espère! avait dit Mme du Breuil à Martillac. Partez demain! Il est l'homme des décisions promptes, et il appréciera votre empressement.

Martillac était rentré d'Amiens, radieux. A vrai dire, le procureur général lui avait surtout parlé de son avenir :

— M. Dujardin s'occupera de notre avancement, concluait joyeusement le jeune homme. Eliane et moi, nous nous occuperons de notre bonheur!... Et ce sera parfait!

. . . .

Ce matin-là, Martillac sortait de *La Cloche*, où il prenait ses repas, quand son petit domestique lui remit une lettre; de suite, il reconnut l'écriture de Mme du Breuil, et il eut une grande hâte à déchirer l'enveloppe : on le priait de passer à la villa après son déjeuner; M. Dujardin et sa fille venaient d'arriver; on le conviait à prendre ses dispositions pour une promenade en forêt pendant l'après-midi.

Une grande joie éclata en lui!... C'était comme une clarté, une allégresse qui lui faisait trouver tout plus beau et plus joyeux!... Devant lui, un nom scintillait. Eliane!... Eliane!... Il passa chez lui, fit un bout de toilette, et, vivement, gagna l'avenue Thiers. La journée était radieuse : une belle gelée avec un temps clair, un air limpide, un gai soleil!...

Dès qu'il entra dans le petit salon, Mlle Dujardin lui apparut en robe de drap blanc, occupée, avec Mme du Breuil, à déchiffrer un dessin de broderie, pendant que le procureur général causait avec le commandant. La jeune fille ne cacha pas sa joie de le revoir en lui tendant franchement la main.

— Vous allez nous aider, Monsieur, dit-elle. Il s'agit d'un chemin de table. Quel dessin préférez-vous? Le numéro trois ou le numéro quatre?

— Grave question s'il en fut jamais, Mademoiselle!... Mon Dieu! le numéro trois a son cachet..., et le numéro quatre n'est pas sans valeur...

— Oh! c'est affreux, Monsieur, de cacher ainsi son opinion!... Seriez-vous opportuniste?

— N'en dis pas de mal, Eliane, des opportunistes!... Ce sont souvent les plus adroits!

— Encore une question!... fit la jeune fille. Monsieur Martillac, êtes-vous pour ou contre les opportunistes?

— Je vois cela, Mademoiselle, c'est un examen en règle!... Il y a surprise!... Je n'y suis pas préparé!...

— Et puis, interrompit Mme du Breuil, je défends qu'on mette

notre ami dans une aussi cruelle alternative : se prononcer contre M. le procureur général ou... contre vous, ma chère!

Le procureur général, le dos à la cheminée, s'amusait de cette petite polémique ; très grand, de forte carrure, avec quelque chose dans le maintien, dans le geste, dans le ton qui dominait en intimidant, il apparaissait comme une personnalité forte, taillée pour la lutte. Etait-ce la puissance qui se dégageait de cette physionomie un peu dure, était-ce surtout l'influence très grande que M. Dujardin pouvait avoir sur son bonheur?... Martillac, en tous cas, avait une gêne de la présence de son chef, dont l'importance l'écrasait, faisant de lui un tout petit personnage.

— Vous avez en Mme du Breuil une chaude protectrice, mon jeune collègue!... Elle vous défend..., même lorsque personne ne songe à vous attaquer. Je regrette, toutefois qu'elle vous ait empêché de donner votre avis.

— Mon Dieu, Monsieur le procureur général...

De nouveau Mme du Breuil intervint :

— M. Martillac n'a évidemment jamais envisagé la question!... Un magistrat assis étant inamovible, n'a même pas à être opportuniste.

— J'avoue que je suis très fier de mon inamovibilité!... Elle nous confère peut-être plus de devoirs que de droits!... Mais en tous cas elle donne au juge cette indépendance qui lui est nécessaire pour bien juger!...

— Moi qui voulais vous proposer un ministère public!... Cela ne vous irait pas?

— Je ne souhaite vraiment rien de plus que de rester dans ce pays!.. Je vous remercie, Monsieur le procureur général, de votre bienveillance, mais...

— Mon Dieu, j'y avais pensé parce que c'est votre intérêt!... Rester ici, surtout dans les fonctions de juge..., vous aurez peine à percer. La magistrature debout permet seule de se signaler et d'arriver!... Cela ne vous tente pas? Prenez au moins l'instruction!... Un magistrat instructeur peut se signaler!... Et, ce n'est, je crois, pas un secret que ces fonctions vont être libres à Compiègne, précisément!...

— Je préférerais en tous cas ces fonctions. Je les crois, en effet, fort intéressantes!...

— J'y penserai!... fit le magistrat.

Mme du Breuil et Eliane accaparèrent Martillac, pour lui dire l'emploi de l'après-midi; à mi-voix on complota : on devait partir goûter à Pierrefonds et revenir pour dîner de bonne heure, M. Dujardin devant repartir le même soir.

Le café venait d'être apporté, son arome emplissait la petite pièce et le bruit des cuillers coupait seul le silence; pour ménager cet « entre soi » qui devait empêcher l'entrevue de devenir trop solennelle, du Breuil offrit à fumer et un instant chacun s'isola dans son bien-être pendant que, par les vitraux, un soleil multicolore jetait de la gaieté plein le petit salon.

— J'ai une grâce à vous demander, Madame, fit Martillac.

— En quoi puis-je vous être utile?

— Il s'agit des Lacquemin! Ces pauvres gens sont très malheureux!... C'est la misère qui entre petit à petit chez eux!

— Pauvres gens! Et voyez-vous comment on pourrait intervenir?

— C'est délicat, justement!... J'avais songé à vous demander d'employer la mère.

— Quels sont ces gens? demanda M. Dujardin.

— Des malheureux, Monsieur le procureur général!... Ce sont les parents de ce pauvre diable qui fut guillotiné il y a peu de temps!

— L'assassin de la vieille femme, à Trosly?

— C'est bien cela.

— En quoi ces gens-là peuvent-ils vous intéresser?

— C'est peut-être difficile à dire!... hésita Martillac.

La maîtresse de maison intervint :

— M. Martillac s'y intéresse peut-être surtout, parce qu'il sait combien leur situation nous émeut!...

— Par exemple! fit le magistrat, vous ne les plaignez pas, j'imagine!... Pourquoi n'ont-ils pas surveillé leur enfant?... S'ils avaient fait leur devoir, le plus élémentaire de leurs devoirs, leur fils ne serait pas devenu un sinistre criminel!... Car je ne me trompe pas, l'instruction a révélé chez ce bandit une dépravation profonde?

— Profonde, en effet, Monsieur le procureur général, mais imputable à qui? hasarda Martillac.

— Comment, imputable à qui? Pas à la société, j'imagine?

Le jeune magistrat, visiblement, eut un peu peur de s'aventurer dans une voie où il se sentait en aussi complet désaccord avec son chef. Il continua cependant d'un ton contenu, un peu froid, qui n'échappa à personne.

— Quoi qu'il en soit, voilà un homme qui, hier encore, était dans la bonne voie. Que sera-t-il demain? Que sera ce Lacquemin, ce très honnête homme?... Un révolté!... Qui peut savoir?... Un assassin peut-être, comme son fils?

— Eh bien, mais on lui coupera le cou... comme à son fils! C'est la logique même!...

— Peut-être!... Est-ce bien la justice, par exemple?...

— Voyons, voyons, mon jeune collègue, pourquoi ne serait-ce pas juste?... A qui la faute si son fils est devenu un assassin? A qui serait la faute si cet ancien honnête homme tournait mal?

— Pas à lui, n'est-il pas vrai, Monsieur le procureur général? Lui, honnête homme, eût tout naturellement continué à l'être, comme il se fût continué en son fils, pour ainsi dire..., s'il avait pu faire de son fils ce qu'il voulait!

— Mais qui l'en a empêché, je vous le demande?

— Ah!... qui?... dit vaguement Martillac.

Il venait de voir Eliane et il l'avait trouvée toute pâle, toute tremblante de ce désaccord; dans ses yeux, il avait lu le drame intime et silencieux qui se jouait en elle et il s'était souvenu des conseils de Mme du Breuil. Il céda donc et laissa de nouveau la maîtresse de maison venir à son secours :

— En tous cas, vous le voyez, mon cher procureur, si M. Martillac devient juge d'instruction, il sera impartial et n'aura pas de parti-pris contre les prévenus!

— Encore faudrait-il qu'il ne s'embarrassât pas de scrupules... excessifs!...

Sur le gravier de la cour, on entendit rouler la charrette anglaise; ce fut dans le salon une petite alerte : il allait donc être une heure! Et pendant que du Breuil et Martillac se mettaient à consulter un plan de la forêt pour combiner l'itinéraire, que les deux jeunes femmes se sauvaient pour s'habiller plus chaudement, M. Dujardin, accoudé à la cheminée, continuait tranquillement son cigare en regardant silencieusement Martillac. Evidemment, quelque chose l'avait étonné chez le jeune magistrat; il avait senti là une mentalité différente de la sienne et une inquiétude lui en était venue; le jeune homme d'ailleurs, tout en suivant vaguement le parcours que lui décrivait l'officier, avait une gêne de ce regard qu'il sentait peser sur lui et quand, le plan replié, ils revinrent tous deux vers le milieu du salon, il ne fut pas trop surpris d'entendre le procureur reprendre cette conversation qu'il eût tant voulu éviter :

— Voyez-vous, mon cher collègue, il ne faut pas compliquer sa vie!... Les choses simples sont les choses claires!... Vous êtes jeune, en belle posture, votre situation à tous égards est fort belle, mais il convient que vous ne la gâchiez pas par des considérations à côté!... Gardez-vous de mettre un vague idéal... là où il n'a pas de raison d'être!... L'idéal est une brume, un mirage menteur qui fait perdre le nord!... J'aime à voir un jeune homme se dégager nettement de tout ce vague-à-l'âme et marcher droit à son but!... Et son but, quand il est bien parti, c'est d'ar-

river aux grosses situations. Vous le pouvez!... Voyez-vous, je ne suis pas ennemi d'une juste ambition, quand on a de la valeur. On doit être ambitieux... L'ambition jalonne la vie d'une série de buts précis, nets comme des phares, sur lesquels on marche en droite ligne!... L'ambition stimule, fouette, fait de la vie une lutte pleine d'attraits! J'aimerais à vous voir ainsi, Martillac!... En somme, il suffit, voyez-vous, le plus souvent... de ne pas s'opposer à son destin... de ne pas s'attarder à vaincre des obstacles... qui ne nous sont pas destinés!...

La porte s'ouvrit et Mme du Breuil entra :

— Allons, Messieurs, en route pendant que le soleil est encore là...

— Belle dame, j'ai le vif regret de ne pouvoir être des vôtres!... Quelques visites à Compiègne et une course hors de ville, au Plessix. Encore une chose à cultiver, Martillac!... Les relations! Il y a des relations qui ont une réelle valeur marchande!... Allez au Plessix! M. Rivaud est un homme à ménager!...

— Nous regretterons vivement votre absence, Monsieur. Nous nous retrouverons pour le dîner.

La charrette filait, légère, d'un mouvement facile, silencieux, sur le chemin très doux, une véritable allée de parc, avec son sol de bonne terre jaunâtre, un peu humide, un peu gras, onctueux presque; les sabots d'Alouma, la jolie jument alezane, s'entendaient seuls en un trot bien frappé, rythmé, allongé aussi. Le col de la pelisse relevé, dépassé à droite et à gauche par les deux moustaches blondes, le commandant conduisait, le fouet de jonc reposé, inutile, les rênes un peu flottantes, paresseuses, abandonnées, la bête laissée à son allure; près de lui, frileusement enfoncée dans une chaude fourrure, Mme du Breuil regardait au loin la route s'enfoncer dans les arbres; derrière eux, Eliane et Martillac causaient à voix basse, heureux de vivre cette heure l'un près de l'autre.

A Pierrefonds, après une collation à l'hôtel des Bains et un tour de parc, après une rêverie dans cet ensemble d'une si merveilleuse poésie, au milieu de cet océan de silence que donne la forêt tout autour, de cette mélancolie profonde qui vient du grand lac aux eaux vertes, limoneuses, dans lequel se reflète, comme l'évocation d'une époque évanouie, l'image du vieux château féodal; après avoir silencieusement savouré la beauté triste de toute cette grandeur et de tout cet abandon, ils avaient décidé le retour par les étangs.

Et on était parti; les dernières maisons dépassées, les deux

petits ponts franchis, on avait été en forêt; silencieux dans ce silence, ils étaient passés près des étangs endormis dans leur écrin de rouille, la charrette avait stationné un moment et, sans descendre, sans parler, ils s'étaient imprégnés de ce charme profond des étendues somnolentes et silencieuses.

Maintenant, derrière, ils causaient à mi-voix, avec cette pudeur délicieuse qu'ont les amoureux pour parler de leur amour; c'était la voix de Martillac et elle l'écoutait ravie, le regard vague, perdu, comme si dans le lointain elle retrouvait ses propres rêveries en tous points semblables à celles du jeune homme. Il lui disait comment, depuis ce bal des Sermaize, son image, sa pensée s'étaient peu à peu installées en lui, à ce point que, surtout après le bal d'Amiens, il n'y avait guère d'instants de sa vie, même de sa vie de magistrat, où elle ne fût avec lui, dans ses travaux, dans ses joies.

— Vous êtes-vous douté de cela? Pendant ces quelques valses que nous avons dansées, avez-vous deviné ce qui était en moi? Dans ces silences que j'avais, quelque chose vous parvenait-il de cette tendresse, de ce trouble délicieux qui était le commencement de mon amour?... Et vous-même, ressentiez-vous...

Elle ferma les yeux comme pour se souvenir et, un peu pâle, un peu tremblante, elle répondit fort bas pour n'être entendue que de lui :

— Oui!...

Ils demeurèrent un instant silencieux, se tenant la main et savourant leur grand bonheur.

— C'est aux fins de journée surtout que me venait votre pensée, aux heures voisines de celle-ci, en cet instant qui n'est déjà plus le jour et qui n'est pas encore le soir!... La nuit a déjà jeté sur toutes choses ce vague précurseur qui vient atténuer, ouater, estomper les bruits et les contours, leur donnant ce lointain, ce flou de mirage... qui nous rapproche de nos rêves!... L'homme, à cette heure bénie, n'est-il pas vrai, Eliane, se croit plus loin de la terre, il perçoit le délicieux frisson de la patrie lointaine!...

La voix, tout de même, s'était mise en confiance et élevée peu à peu :

— Ils sont délicieux, tout simplement! fit du Breuil à voix basse.

— Nous n'aurons pas connu cet amour très jeune, avec son lyrisme un peu excessif. Je le regrette, Jacques, et vous?...

— Je regrette toute cette partie de ma vie où je ne vous ai pas connue!... Je la regarde, à part moi, comme perdue!...

Et derrière, le roucoulement se continuait langoureux et tendre :

— Tenez, au bord de la mer, quand vient cette heure dont nous parlions, il me semble qu'à l'horizon le ciel se penche davantage... comme pour nous aider, en nos rêves, à nous évader de nos misères!

Ils arrivèrent à Vieux-Moulin; le charme fut un instant rompu, distrait par cette vie à travers laquelle ils passaient, suivant la rue tortueuse, contournant l'église et rentrant en forêt.

Alouma soutenait son grand trot allongé de bête bien découplée, descendant les fonds, escaladant les côtes, abattant du chemin pendant que les jeunes gens se reprenaient, faisant déjà des projets, s'interrogeant sur leur manière de comprendre la vie. Maintenant Eliane avait perdu un peu de sa toute première timidité, elle osait dire à Martillac les craintes qui lui étaient venues après le déjeuner, quand elle avait vu un désaccord entre lui et son père. Elle suppliait le jeune homme d'être prudent, sachant combien M. Dujardin était autoritaire; elle l'engageait à demander ces fonctions de juge d'instruction auxquelles le procureur semblait tant tenir. Ils se parlaient maintenant plus franchement, sans autant de précautions, en gens qui se sont rapprochés, qui se connaissent davantage; ils arrêtaient leur plan de conduite au mieux de ce bonheur qu'ils espéraient, qu'ils escomptaient déjà...

— J'ai encore peine à y croire! disait le jeune homme. Pourtant... je sens bien que ma vie est tout autre!... Je ne suis plus à moi, mais à vous!... Lorsque je veux disposer de ma personne pour aller ici ou là, j'ai de suite ce scrupule de me demander si... dans ma situation nouvelle, je puis encore le faire!... Lié à vous!... Quelle douce chose!...

La nuit venait un peu fraîche, une nuit de gelée, avec une lune pleine, blanche et un ciel qui restait bleu et clair. Martillac était à une de ces heures où tout semble plus beau, à une de ces heures bénies où cette féerie qui, en réalité, est en nous, irradie brusquement au dehors, parant toutes choses d'un prestige merveilleux. Il eut, devant cette belle nuit qui, traîtreusement, venait autour d'eux, un nouvel accès de lyrisme, exaltant la poésie spéciale des « nocturnes », avec leurs clartés blafardes et leurs ombres nettes, accusées, avec ce silence étrange des arbres aux silhouettes bizarres, des monuments énormes, immobiles, tout seuls dans la nuit, comme des monstres muets qui veillent, avec ces escalades de toits tourmentés, se dépassant, se surmontant en une bataille silencieuse et prolongée!... Et, dominant tout, englobant tout, ce ciel d'un bleu assombri, profond, ce ciel mystérieux, insondable, un peu effrayant, dans lequel évolue,

glissant sans bruit, une grosse lune d'argent, dans lequel se piquent des myriades, des archipels d'étoiles, toute une débauche d'ors, une pluie d'étoiles!...

— Des îles de lumière dans une mer d'air bleu!...

Du Breuil l'interrompit un peu narquois :

— Martillac!... Passez-moi donc des allumettes pour que j'allume mes lanternes!...

— Oh! Jacques... Parler de lanternes à des gens qui sont dans les étoiles!... Quelle chute dangereuse!... dit Mme du Breuil.

— Bah!... Nous voici à Compiègne!... C'est pour les faire redescendre sur terre!...

Quelques heures plus tard, du Breuil et Martillac reconduisaient M. Dujardin à la gare. Il venait au jeune magistrat des joies subites, difficilement contenues à l'idée qu'il allait embarquer le procureur général à destination d'Amiens, que « Primavera » allait être débarrassée de cette imposante personnalité : il allait filer, laissant Eliane!... Quelles bonnes heures le jeune homme entrevoyait là!...

Arrivés à la gare, pendant que du Breuil s'arrêtait à confier les guides à un commissionnaire, le procureur général et Martillac passèrent vivement sur les quais.

— Monsieur le procureur général, dit le jeune homme, je me range à l'avis que vous avez bien voulu me donner; je suis décidé à demander les fonctions de juge d'instruction au tribunal de Compiègne. Ma demande officielle partira demain; j'ose espérer que vous l'accueillerez favorablement...

— Bien cela, mon ami!... Vous avez de la décision!...

Il eut un sourire mystérieux :

— Il était temps, d'ailleurs!... Vous avez un rival!... Un de vos collègues..., et un rival sérieux, ma foi!...

— Un collègue?

— Mais, j'en fais mon affaire!... Soyez sans inquiétude.

Et dans la poignée de main qu'il reçut de son supérieur, Martillac crut trouver quelque chose de plus sympathique, de plus personnel, de plus intime. Il eut la sensation joyeuse qu'il venait de se rapprocher un peu d'Eliane : vaguement M. Dujardin lui apparut comme un peu son beau-père.

Saint-Jouen.

La suite prochainement.

UNE ÉLECTION SOUS LE SECOND EMPIRE

LE COMTE DE FALLOUX

ET PRÉVOST-PARADOL

SOUVENIRS PERSONNELS

J'avais eu, à diverses reprises, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, l'occasion de parler de M. de Falloux et de signaler quelques-uns de ses écrits sur Mme Swetchine et sur la Question romaine. Un jour, m'écrivant pour me remercier, il m'invita à l'aller voir au Bourg-d'Iré. C'était à l'automne de 1865. Je partis avec deux de mes amis, Alfred Lallié[1] et Emmanuel de Rorthays[2]...

Le château du Bourg-d'Iré est une des belles résidences de France. Il est posé à mi-côte sur une colline dont le versant, formé par une immense prairie semée de chênes, se prolonge en pente douce jusqu'à la petite rivière de la Versée. Le versant opposé se relève insensiblement et déploie une longue suite de champs et de pâturages entourés d'arbres et de haies touffues. A gauche, on découvre le village avec son vieux clocher du onzième siècle ; en face et à droite, la rivière dont les contours suivent le fond du vallon.

Bâtie de 1852 à 1856, la maison est construite dans le style Louis XIII, d'après un plan primitivement dessiné par le duc de Valmy, régularisé par M. Cordoin, architecte de Paris, complété par M. de Falloux qui, lors de ses voyages à travers l'Europe, avait visité de nombreux châteaux et s'était promis de mettre un jour à profit les remarques qu'il y avait faites.

La juste proportion du corps principal, l'élégance des pavillons, le développement heureux d'un magnifique perron séduisent tout d'abord, et nous éprouvâmes, en gravissant la colline, un véritable sentiment d'admiration. Un défaut de régularité dans la façade ne laissa pas cependant de nous étonner. Sur une partie du rez-de-chaussée, à gauche, il n'y avait ni premier étage, ni mansardes, rien que le vide, une large brèche coupant l'ensemble

[1] Représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale de 1871.
[2] Préfet du Morbihan sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

de la construction. Nous eûmes bientôt l'explication de cette singularité. Le châtelain et sa famille avaient surtout besoin de repos, et, sacrifiant à ce besoin la symétrie, M. de Falloux n'avait pas hésité à *isoler* son appartement particulier et celui de sa femme et de sa fille, et à les mettre entièrement à l'abri du bruit et du mouvement inséparables d'une grande habitation.

A peine avions-nous monté les marches du perron que nous étions accueillis comme des amis déjà anciens, comme des habitués du château, et que M. de Falloux nous introduisait dans sa chambre. Si la tenture était sévère, et sévère aussi l'ameublement en bois noir, deux admirables peintures en adoucissaient l'austérité. L'une est la belle et *unique* copie de la toile de *Sainte Monique et saint Augustin à Ostie*, d'Ary Scheffer; l'autre, placée en face, est une excellente copie de *la Mort de saint Bruno*, le chef-d'œuvre de Lesueur. Avec quelle émotion je contemplai ensuite deux médaillons montés par Froment-Meurice : le portrait en miniature de Madame Elisabeth, donné par elle à Mme la marquise de Soucy, grand-mère de M. de Falloux, et le portrait de Louis XVI, porté en bague par Marie-Antoinette, ensuite monté en broche et porté par Madame la Dauphine jusqu'à sa mort, et enfin donné directement à M. de Falloux! Sur la table de travail, deux statuettes en bronze de Berryer et de Daniel O'Connell; partout enfin des souvenirs rappelant quelques-unes des précieuses amitiés du châtelain. Tel, par exemple, œuvre et don de Mme Swetchine, un charmant pastel à la manière de Greuze, ou encore le manuscrit de *la Vie de saint Dominique*, que Mme Swetchine avait fait relier avec la lettre d'envoi du P. Lacordaire. M. de Falloux m'assura que ce manuscrit de cinq cents pages, sur lequel il n'y avait pas vingt ratures, était, non une copie, mais le premier et seul texte de l'illustre Dominicain, qui écrivait de premier jet avec une facilité merveilleuse.

Le petit salon de famille était tout à côté. Ici également les murs parlaient. Auprès du portrait du comte Molé[1], belle gravure sur acier d'après la toile d'Ingres, voici le portrait de Mme la duchesse de Sagan, si belle, si spirituelle, qui, sous le nom de duchesse de Dino, avait tenu une si grande place dans le monde de la Restauration. Les gloires de l'Anjou n'étaient pas absentes, et, au premier rang, semblant sourire à l'orateur qui les avait fait oublier, le duc de Fitz-James et le marquis de Dreux-Brézé.

Pour retrouver la partie du château bruyante et animée, il

[1] Mathieu Louis comte *Molé* (1781-1855), ancien président du Conseil des ministres, membre de l'Académie française, où il fut remplacé par M. de Falloux, le 11 avril 1856.

fallait traverser une galerie donnant sur le parc et qui, lorsque es hôtes étaient nombreux, servait de salle de conversation et de salle de lecture pour les journaux et la correspondance. Les coupes en argent ciselé qui avaient été décernées à M. de Falloux aux concours de Poissy, occupaient une place d'honneur dans cette galerie, ornée dans toute sa longueur de peintures françaises et surtout de tableaux religieux de l'Ecole italienne, dont son frère le cardinal, qui habitait Rome, ne le laissait jamais manquer. Il les envoyait à titre de cadeaux; mais Dieu sait ce que coûtaient au châtelain du Bourg-d'Iré ces *dons gratuits* du clergé!

La galerie conduit aux pièces d'honneur. La salle à manger, le vestibule, le grand salon, la bibliothèque forment une enfilade de 130 pieds de longueur sur 24 pieds d'élévation. « Pour ne pas me séparer du paysage, dont le charme, écrit M. de Falloux dans ses *Mémoires*, ne diminue pas pour moi avec les frimas et la neige, je m'accordai un très grand luxe, le seul que je me sois permis de ma vie. Je mis toutes mes fenêtres en glaces de Saint-Gobain, du haut en bas, afin de n'avoir pas l'œil sans cesse contrarié par des losanges ou des carrés, qui, de tout temps et en tout lieu, m'ont été désagréables. La cheminée même du salon fut surmontée d'une glace sans tain, de façon qu'en toute saison on pût voir passer les oisifs et les travailleurs, voir pousser et tomber le feuillage, voir croître l'herbe, la voir faucher et la voir faner, charmant plaisir si bien raconté par Mme de Sévigné[1]. »

Je fis plus d'une station dans la magnifique et riche bibliothèque, où M. de Falloux venait quelquefois me retrouver. Un jour, je lui exprimai ma surprise à la vue des huit ou dix éditions de Molière qu'il possédait, presque toutes anciennes et solidement reliées. « Ah! me dit-il, c'est que, dans ma jeunesse, j'ai souvent joué au faubourg Saint-Germain ou dans quelques châteaux d'Anjou la comédie de salon, et Molière était mon auteur préféré. A Rome, en 1840, j'ai eu l'honneur de jouer devant M. le comte de Chambord. Ce soir-là, il est vrai, ce fut une pièce du *THEATRE DE MADAME* que nous représentâmes, *le Vatel* de M. Scribe. » — La veille de mon départ, connaissant mon admiration pour Victor Hugo, il insista vivement pour me faire accepter l'exemplaire d'*Hernani* qu'il avait acheté sous les galeries du Palais-Royal le lendemain de la première représentation. Je conserve précieusement cet exemplaire qui porte, sur la feuille de garde, cette signature ou plutôt cette griffe : *HIERRO*.

[1] *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 192.

Le salon et la bibliothèque communiquent directement avec la chapelle. « S'il en eût été autrement, dit M. de Falloux, ma femme et ma fille n'eussent pu, comme elles le faisaient tous les soirs, dire à haute voix la prière avec tous les gens de la maison. Cet usage était commun au château et à la ferme. Il est assez général en Anjou, et nous y tenions beaucoup [1]. » — Ce que M. de Falloux ne dit pas, c'est que sa chapelle était une merveille. L'autel, un des plus beaux morceaux de la sculpture sur bois de la fin du quinzième siècle, est orné de sept bas-reliefs en ronde-bosse représentant l'histoire de la Passion. Au-dessus des bas-reliefs s'élèvent des couronnements formés par un système fort compliqué de petites constructions architecturales dans le genre de celles qui décorent les stalles de la cathédrale d'Amiens. L'autel est peint et doré dans toutes ses parties avec le plus grand soin et conformément aux anciennes données. Les vitraux ne sont pas moins remarquables. Les quatre fenêtres de la chapelle encadrent seize médaillons reproduisant les principales circonstances de la vie de la sainte Vierge. La voûte et les murs sont enrichis d'une brillante polychromie; l'azur et l'or dominent dans les parties élevées; dans les autres règnent des teintes plus adoucies. Enfin un lambris et une tribune en bois sculpté, conçus dans le même esprit que l'autel, suivent le pourtour des murs et complètent la décoration générale d'une façon très heureuse.

Pour gagner ma chambre, — celle de Mgr Dupanloup, tout simplement! — il me fallait monter l'escalier principal, et ici encore j'avais beaucoup à admirer. La cage de cet escalier était ornée de deux tableaux de très grande dimension : la *Bataille de Fontenoy*, d'Horace Vernet, et la *Bataille de Lépante*, du Tintoret. M. de Falloux les avait fait copier à Versailles et à Venise : « Deux grandes pages historiques, a-t-il écrit, que je me plaisais à rapprocher : — Fontenoy, la dernière grande bataille de la monarchie et la dernière grande victoire du drapeau blanc; — Lépante! la suprême victoire du christianisme contre l'islamisme et l'affranchissement définitif des côtes de l'Italie [2]. »

Ce magnifique château n'écrasait pas le châtelain, ce cadre superbe n'écrasait pas le portrait. Orateur, M. de Falloux avait été le principal lieutenant de Berryer, et presque tous ses discours avaient été des événements. Calme et ferme, sûr de sa pensée et de sa phrase, prompt à la réplique, aussi habile qu'éloquent, il avait eu, en toute rencontre, de ces trouvailles heureuses, de ces

[1] *Memoires*, t. II, p. 195.
[2] *Mémoires*, t. II, p. 194.

mots venus d'un seul jet, répétés le lendemain de bouche en bouche et qui appartiennent à l'histoire : « *Vous envoyez la circulaire faite homme!* » — « La France ne veut plus ni des trembleurs, ni de ceux qui font trembler, ni des hommes qui ne sont capables de rien, ni des hommes qui sont capables de tout. » — « L'injure, *l'honorable* M. Favre l'ignore peut-être, et, comme il semble tenir à ce moyen de discussion, il sera bien aise de l'apprendre, l'injure subit la loi même des corps physiques et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur d'où elle tombe... », etc., etc. — Ministre, il avait été, non un politicien, mais un politique, un véritable homme d'Etat, et un de ses collègues les plus éminents avait pu dire de lui : « Celui qui n'a pas vu M. de Falloux dans la salle du Conseil, à la table des ministres, ne sait pas ce que peut être la puissance, l'irrésistible force de la parole humaine. » Il avait attaché son nom à cette loi sur la liberté de l'enseignement, qui a fait tant de bien et qui restera, quoi qu'on fasse, *la loi Falloux.* — Académicien et homme du monde, il s'était montré un incomparable causeur, et même à côté de Montalembert et du P. Lacordaire, il avait été l'oracle du salon de Mme Swetchine.

Et voilà maintenant qu'il n'est plus, au fond de son Anjou, qu'un *country gentleman*, un grand éleveur de bœufs, le propriétaire d'une étable qui a 120 pieds de longueur sur 30 pieds de largeur, le grand vainqueur des concours de Poissy! Est-ce donc qu'il aspire à descendre? Il me semble, au contraire, qu'il a encore grandi. Il charme toujours ses hôtes par sa conversation spirituelle, élevée, gracieuse. Son active correspondance continue de porter dans toute la France et au dehors les conseils les plus opportuns, les avis les plus sages. L'homme politique n'a abdiqué qu'en apparence; en réalité, il s'est doublé d'un homme d'action et de devoir, de vertu et de charité. C'est tout un pays, — son pays natal, — qu'il régénère et qui vit de ses bienfaits. Le lendemain de notre arrivée, son régisseur, M. Baptiste Lemanceau, nous conduisit sur une route en commencement, où il avait des ordres à donner. « Ce chemin, nous dit-il en revenant, n'était peut-être pas absolument nécessaire; mais M. le comte veut que, tous les ans, nous mettions en train quelque grand travail, où tous les gens du pays qui manquent d'ouvrage soient assurés d'en trouver. » Le boulanger et le boucher avaient ordre de donner du pain et de la viande aux vieillards et aux mères de famille qui en demanderaient. Ce n'était là, du reste, que les *menus suffrages* de sa charité. Il avait fondé une école de filles, dirigée par des religieuses; une école de garçons, dirigée par un frère de La Men-

nais ; un hospice pour les vieillards et un matériel médical à la disposition de tous les malades de la commune. L'hospice, auquel il avait donné le nom d'*Hospice Swetchine*, avait été payé, sans doute, avec le produit des œuvres de son illustre amie, mais j'ai toujours soupçonné qu'il y avait ajouté un fort appoint personnel.

Ces choses si belles, d'autres riches, sans doute, ont pu les faire ailleurs ; mais, au Bourg-d'Iré, elles revêtaient, si je ne me trompe, un caractère particulier. Ce riche, en effet, faisait bien plus que donner son or, il se donnait lui-même, et avec quelle simplicité ! C'était le petit tailleur du Bourg-d'Iré qui faisait les redingotes de ce grand seigneur, et celui-ci, lors de ses voyages à Paris, les portait bravement dans les plus beaux salons du faubourg Saint-Germain. C'était le cordonnier du village qui faisait ses souliers. « Ils n'ont qu'un défaut, disait-il en riant, ils sont inusables. » Plus d'une fois, il m'est arrivé de visiter avec lui quelques-uns de ses fermiers. Avec quelle affection et quelle bonne grâce il leur parlait ! Les vieillards, les femmes, les enfants, les hommes eux-mêmes, rien qu'à le voir et à l'entendre, se sentaient émus. Quelle fête dans la chaumière ! et comme ces braves gens comprenaient bien qu'avec un tel maître, qui les élevait ainsi jusqu'à lui, ils étaient, eux aussi, *du château !* Un jour M. de Falloux me promena dans les cuisines et la lingerie. Une bonne vieille, au service de la famille depuis son enfance et qui avait bien quatre-vingts ans, filait sa quenouille au coin de la cheminée. M. de Falloux causa avec elle quelques instants. Elle s'arrêta de filer, croisa ses deux mains comme pour prier et ne cessa de regarder le *jeune maître*. Et en le regardant, la vieille servante avait dans ses yeux, encore vifs et clairs, une petite larme qui coulait doucement sur sa joue ridée.

*
* *

Quatre années s'étaient écoulées depuis ma première visite au Bourg-d'Iré. Nous étions arrivés au mois de mai 1869, et il allait être procédé au renouvellement du Corps législatif. La plupart de mes amis tenaient, comme moi, pour funeste, la politique de l'abstention. Nous résolûmes d'avoir des candidats, les fallût-il aller chercher en dehors de nos départements. Pour la Vendée, nous nous mîmes aisément d'accord sur les noms de M. de Falloux et de M. Emile Keller. Dans la circonscription de Nantes, l'entente ne put se faire, plusieurs d'entre nous appuyant la candidature du baron de Lareinty[1], royaliste d'extrême droite ;

[1] Sénateur de la Loire-Inférieure de 1876 à 1901.

les autres, et j'étais du nombre, allant à Prévost-Paradol, qui se présentait sous les auspices de l'*Union libérale*.

Cette élection de Nantes fut assez intéressante pour que je m'y arrête un instant.

Le candidat officiel était M. Emile Gaudin, et en le choisissant, — je puis bien le dire aujourd'hui, — le gouvernement avait eu la main particulièrement heureuse. Conseiller d'Etat et ministre plénipotentiaire, M. Gaudin était un homme modéré, intelligent, habile et, par surcroît, très riche. Il n'avait pas moins de trois concurrents; le docteur Guépin[1], médecin oculiste, républicain; le baron de Lareinty, légitimiste, et Prévost-Paradol, qui venait de publier le plus remarquable de ses écrits, *la France nouvelle*.

J'étais en excellents termes avec M. de Lareinty; mais, avant que sa candidature ne fût posée, je m'étais engagé à soutenir Prévost-Paradol. On le disait ambitieux; mais n'était-ce pas là, dans les circonstances où nous nous trouvions, une qualité de plus? Jeune, ardent, doué d'un grand talent de parole, fait pour la mêlée, il marquerait bientôt, je n'en doutais pas, sa place au premier rang.

Malheureusement, les difficultés contre lesquelles il allait avoir à lutter étaient presque insurmontables, il lui fallait conquérir des voix et en nombre considérable, à droite et à gauche; — à droite, où elles paraissaient déjà acquises à M. de Lareinty; à gauche, où elles appartenaient de vieille date au docteur Guépin. Besoin était qu'il donnât à la fois satisfaction aux partisans et aux adversaires du pouvoir temporel du Pape, aux partisans et aux adversaires de l'enseignement libre, aux partisans et aux adversaires de l'armée. Pour atteindre ce résultat — impossible — il déploya toutes les ressources d'un esprit fin et avisé, d'une intelligence souple, déliée, toujours en éveil, d'une éloquence déjà sûre d'elle-même.

Le 10 mai, il tint une réunion publique dans la grande salle de la Bourse; la foule débordait jusque dans la rue. L'assemblée était houleuse. Prévost-Paradol eut d'abord quelque peine à dominer le tumulte; mais bientôt sa voix put se faire clairement entendre au milieu d'une attention sans cesse croissante. Il parla pendant deux heures. Sur la question romaine, qui était la pierre

[1] Commissaire de la République dans la Loire-Inférieure en 1848 et en 1870; à cette dernière époque, il se signala par des dépêches d'un grotesque achevé et qui sont restées légendaires. Brave homme au demeurant et très charitable. Il a aujourd'hui *deux* statues (!!), l'une à Nantes, l'autre à Pontivy ou à Ploermel.

d'achoppement de sa candidature, il refusa de prendre aucun engagement :

J'ai toujours, dit-il, appelé cette question du pouvoir temporel l'agent électoral le plus puissant du gouvernement, et en effet, Messieurs, pour lui quoi de plus commode? Selon les circonscriptions, selon le candidat à combattre, il est clérical ou anticlérical, cela ne l'embarrasse guère; d'un côté de la Loire, il soutient une opinion; de l'autre côté, il soutient l'autre. Messieurs, je ne passe pas si aisément la Loire quand il s'agit de mes convictions et de ma conscience. Je le déclare hautement, je n'accepte de vous aucun mandat sur la question romaine; mais ne vous leurrez pas d'une idée fausse en pensant que la question romaine sera posée nettement et isolément comme elle l'a été jadis. Non, Messieurs, cela ne se reverra pas; elle sera enveloppée dans la question générale de la paix ou de la guerre, et ceux qui vous garantissent qu'ils la résoudront selon vos vœux seraient impuissants à tenir leur promesse [1].

Quand il se fut rassis, un des auditeurs le mit en demeure de se prononcer par *oui* ou par *non* sur la question du pouvoir temporel. Il fit la réponse suivante :

Je croyais m'être expliqué clairement, mais puisqu'on ne m'a pas suffisamment compris, je vais me faire nettement entendre. Je ne crois pas que la question romaine soit posée isolément devant la Chambre. Si cela arrive, je déclarerai à la Chambre qu'investi par la ville de Nantes d'un mandat spécial pour la réforme du gouvernement personnel et pour le rétablissement de la liberté française, et ayant demandé et accepté dans ce but le suffrage réuni d'électeurs profondément divisés sur la question romaine, je m'abstiendrai de voter.

Des applaudissements prolongés avaient salué la fin de son discours. Il quitta la salle, croyant son succès assuré. Telle n'était pas l'impression de ses amis, qui se disaient en sortant : « Le pauvre garçon a bien du talent, mais il ne sera pas nommé. »

La circonscription de Nantes comprenait, outre la ville, les cantons de Carquefou, Le Loroux, Vallet et Vertou. Chaque jour, il allait de commune en commune, jetant au vent des réunions publiques les trésors de son esprit et de sa verve inépuisable. Le jour où il se rendit à Vallet, il me dit : « Venez donc me voir ce soir. » Le soir, à dix heures, j'allai à l'*Hôtel de France*, et je le trouvai au lit. Comme je voulais me retirer : « Restez donc », me dit-il. Il était épuisé de fatigue, mais cela ne l'empêcha point de causer jusqu'à minuit et de me conter les incidents de sa course à Vallet avec autant d'humour et d'entrain que s'il eût passé toute sa journée dans son fauteuil, avec un bon livre.

[1] Je cite ce passage, non d'après le texte même du discours, qui ne fut pas sténographié, mais d'après le compte-rendu du *Phare de la Loire*, du 11 mai 1869.

Le soir du vote, le 24 mai, les membres de son comité se réunirent au premier étage d'une maison située place de la Bourse, avec un balcon donnant sur la Loire. De quart d'heure en quart d'heure arrivaient les résultats des diverses sections de la ville, puis ceux des communes rurales. Ils étaient lamentables. Ce n'était pas un échec, mais une débâcle, une déroute, le Waterloo de l'*Union libérale*. Voici les chiffres : Gaudin, 12 001; le docteur Guépin, 11 679; le baron de Lareinty, 5208; Prévost-Paradol, 1959[1].

Pendant que les membres du comité et leurs principaux adhérents se pressaient autour de la table et commentaient les dépêches, je me tenais sur le balcon, à la fenêtre ouverte, avec Ludovic Halévy, l'auteur de la *Grande-Duchesse* et de la *Belle Hélène*. Comment se trouvait-il là, au lieu d'être sur les boulevards? Profondément attaché à Prévost-Paradol, qu'il aimait comme un frère aîné aime son jeune frère, il était accouru la veille de Paris. « Je m'attendais à cet effondrement, me disait-il, et c'est pourquoi je suis venu. Je n'ai pas voulu que Paradol fût seul au moment où crouleraient toutes ses espérances. Jusqu'à ce jour tout lui a réussi; il n'a connu que des succès et d'enivrants triomphes. Ce premier revers l'atteint en plein cœur. C'est pour lui un coup terrible. Aura-t-il la force de le supporter? » On vint nous annoncer que l'opposition l'emportait à Paris, que Gambetta, Bancel, Garnier-Pagès, Jules Favre étaient élus. « Ces Parisiens sont fous! me dit Halévy; ils jouent avec la République comme les enfants jouent avec le feu. Vous verrez qu'un jour ils incendieront leur maison. »

Vainement nous essayâmes de causer un peu littérature, poésie, théâtres, nos pensées étaient ailleurs, — « Maudite soit la politique! s'écria-t-il tout à coup. La littérature est souvent une sotte maîtresse, mais la politique est une détestable marâtre, une horrible mégère. Paradol s'est donné à elle tout entier; il s'y est jeté à corps perdu. Pour moi, c'est presque comme s'il s'était jeté dans la Loire. Heureusement, dès demain matin, je l'emmène d'ici, et j'appliquerai désormais tous mes soins à le guérir. »

L'heure de nous séparer était arrivée. « A chacun de vos voyages à Paris, me dit-il, ne manquez pas de venir me voir. » Il me serra la main et il essaya de sourire; mais nous étions tristes tous les deux.

Quelques semaines se passèrent. A titre de souvenir et d'hom-

[1] M. Gaudin fut élu au scrutin de ballottage, le 7 juin suivant, par 16 832 voix contre 14 497 à M. Guépin.

mage, j'envoyai à Prévost-Paradol mon volume sur *Victor Hugo et la Restauration.* Il me répondit aussitôt :

Cher Monsieur,

Je vous remercie bien de votre envoi et je vous lirai certainement aussitôt que j'aurai un moment de liberté. Mais il me semble que vous faites bien de l'honneur à M. Victor Hugo. J'admire bien sincèrement son imagination si puissante, mais ses inexactitudes historiques ne méritent guère d'être relevées au milieu du tissu d'absurdités qui déparent, comme à plaisir, ses plus beaux ouvrages. Je n'ai jamais vu gâter à ce point des dons naturels aussi admirables. Quant à la Restauration, il y a bien longtemps que je la regarde comme le plus beau et le plus fécond moment de notre histoire. Pourquoi faut-il qu'elle ait fini par un suicide? — Enfin, Monsieur, je vous lirai et je chercherai l'occasion de parler de votre ouvrage. Je ne puis oublier l'accueil que j'ai reçu à Nantes et l'accord si honorable qui s'était fait sur mon nom.

Veuillez agréer, cher Monsieur et ami, mes sincères compliments.

PRÉVOST-PARADOL.

*
* *

M. de Falloux se présentait — ou pour parler plus juste, *était présenté* — dans la troisième circonscription de la Vendée, celle des Sables-d'Olonne. Presque toujours souffrant, craignant de ne pouvoir pas payer de sa personne, il n'avait accepté qu'après une opiniâtre résistance la candidature qui lui était offerte. Ses amis ne lui demandaient que son nom, et il avait fini par consentir à le leur donner. Mais pendant longtemps, sans retirer sa parole, il essaya d'obtenir d'eux qu'ils fissent un autre choix. C'est ainsi que, le 26 décembre 1868, répondant à une lettre où je le pressais de se rendre aux Sables aussitôt que cela lui serait possible, il m'adressait ces lignes :

... Quant aux Sables-d'Olonne. je n'hésiterais point à m'y rendre, vos amis le jugeant nécessaire, si ma santé n'y mettait un obstacle à peu près insurmontable. Aller chez les uns, sans aller chez les autres, fait, en pareil cas, plus de mal que de bien; provoquer des réunions nombreuses serait prématuré. Je suis donc obligé, à mon grand regret, de laisser peser tout le fardeau sur autrui et surtout de répéter un conseil qu'il serait peut-être sage de prendre au mot, celui de choisir un candidat plus valide. Avec le cynisme de mauvaise foi qui règne d'un commun accord dans la presse officieuse et dans la presse démagogique, avec certaines feuilles qui plantent leur drapeau au-dessus de l'hôtel de la Préfecture en faisant semblant de le planter sur l'Evêché, avec la timidité qui règne parmi ceux que les mauvais courants n'ont pas encore entraînés, les élections ne seront pas chose facile, et ce ne serait pas trop que toute la vigueur du candidat jointe à toute la vigueur des électeurs.

Veuillez donc, cher Monsieur, traiter de tout cela bien sérieusement et

bien librement avec vos amis ; défendez-vous bien du découragement, comme je m'en défends moi-même, mais défendez-vous aussi des illusions et tenez-moi toujours, quoi qu'il advienne, pour votre très reconnaissant, très sympathique et très dévoué serviteur.

On ne renonce pas à un candidat comme celui-là, quand on a eu l'heureuse fortune de le rencontrer. Le pacte fut donc maintenu. Vers le milieu de mai, comme ses douleurs névralgiques lui laissaient un peu de répit, M. de Falloux voulut essayer de faire au moins un bout de campagne. Il vint d'abord à Nantes, où habitaient quelques-uns de ses principaux électeurs, et il les réunit dans le salon de M. Adolphe de la Bassetière [1], place Louis XVI.

J'ai connu peu d'hommes aussi bons, aussi gracieux que M. de la Bassetière. Il n'avait qu'un défaut, et encore n'était-ce qu'un défaut de prononciation : il était bègue. Comme il ne disait jamais que des choses aimables, leur répétition n'avait, en somme, rien de pénible. J'assistais à la réunion, non comme grand ou petit propriétaire, mais comme ami du maître de la maison. Celui-ci tint à présenter lui-même ses invités à M. de Falloux, et il lui adressa, à cette occasion, quelques paroles qui nous charmèrent tous. Rarement discours m'a fait autant de plaisir que la petite allocution prononcée — ou plutôt bégayée — par M. de la Bassetière. Prenant à son tour la parole, M. de Falloux se garda bien d'oublier qu'il était dans un salon et de nous servir une harangue électorale; il se contenta de causer, comme il le savait faire, sans éclat de voix, sans recherche, sans apparat, mais non cependant sans relever, à chaque instant, son entretien par des mots heureux, des traits piquants et des considérations aussi justes que profondes. Il passa en revue les principales fautes de l'empire et mit en un saisissant relief les conséquences inévitables et prochaines de la politique extérieure de Napoléon III, tour à tour italienne et allemande, donc doublement antifrançaise. Il termina par ces paroles, qui étaient, hélas! une prophétie : « L'heure est grave pour la France, l'une des plus graves peut-être qu'ait connues son histoire. *Nous allons*, les yeux fermés, *à une nouvelle invasion et à une nouvelle Terreur, à un 1815 et à un 93 aggravés.* »

Après Nantes, les Sables-d'Olonne. Ce que fut cette tournée de M. de Falloux dans sa circonscription, il nous l'a dit, dans ses *Mémoires*, d'une façon charmante :

Durant toute cette excursion, je fus entouré de soins que je ne puis me rappeler sans reconnaissance et sans gaieté. On improvisait toutes

[1] Oncle de M. Edouard de la Bassetière, représentant de la Vendée à l'Assemblée de 1871 et député de la circonscription des Sables-d'Olonne de 1876 à 1885.

sortes de déménagements pour m'assurer une chambre sans bruit et des nuits paisibles. Lorsque, dans un dîner électoral, tout le monde se mettait à parler à la fois, un ami bienveillant se levait et réclamait un silence qui durait quelquefois cinq minutes. Souvent je fus obligé de garder mon lit, là où l'on avait réuni des voisins et des curés en grand nombre. J'apparaissais tout dolent, durant une minute, j'adressais un remerciement, je portais un toast et je retournais me coucher, m'étonnant chaque jour davantage que l'on voulût donner à une population si vaillante un représentant qui ne pouvait se tenir debout. Du reste, je me livrais corps et âme à mes patrons. Je ne demandais pas la veille où l'on me conduirait le lendemain. Une fois en voiture, on m'instruisait de ce que j'avais à dire ou à faire. Il m'arrivait de développer, deux ou trois fois dans la même journée, mon thème politique, en y rattachant de mon mieux les questions locales qui pouvaient intéresser mes auditeurs. Quel effort, non pour monter, mais pour descendre! Car j'appelle descendre, parler aux hommes de leurs intérêts pour les amener à leurs devoirs [1].

Sa tournée finie, il quitta ses amis de Vendée, sans attendre le résultat du scrutin. C'est à la gare de Nantes que son échec vint le rejoindre. Il avait obtenu 10 830 voix [2] contre 15 739 accordées à son concurrent, M. de la Poëze, député sortant et chambellan de l'Empereur.

Quelques jours après les élections du 24 mai, j'allai passer une semaine au Bourg-d'Iré. Rentré à Nantes, j'écrivais à Pontmartin :

17 juin 1869.

Êtes-vous jamais allé au Bourg-d'Iré? Je vous engage à faire un jour cette excursion et à pousser ensuite jusqu'à Nantes. Le Bourg-d'Iré est une habitation princière où les *petits bourgeois* comme moi sont reçus comme des Altesses et d'où l'on aperçoit, au sommet d'un coteau dominant deux rivières, un hospice de vieillards, fondé avec l'argent d'un livre (rien de *Victor Hugo et la Restauration*), avec le produit des droits d'auteur touchés par M. de Falloux sur les 87 000 exemplaires vendus (je dis *quatre-vingt-sept mille*) de la *Vie* et de la *Correspondance* de Mme Swetchine. M. de Falloux (qui est enchanté de n'avoir pas été élu) prépare en ce moment une édition définitive de ces volumes, avec des lettres inédites et une distribution toute nouvelle de celles déjà publiées. Nul doute que cette édition ne lui permette d'ajouter une autre aile à son hospice. Cela fait, il se mettra à ses *Mémoires*, qu'il n'écrira pas du reste, mais qu'il *dictera*, une constante souffrance aux yeux lui interdisant, depuis plusieurs années, la lecture et l'écriture. Comme il a bien voulu me consulter, je me suis permis de lui dire : « Commencez par le commencement. Dites, dès la première ligne : « Je suis né tel jour, à tel endroit. » Parlez de votre enfance, de vos parents, de vos voisins, de vos premiers amis; parlez des Chouans et des souvenirs de la *Grande Guerre*. N'évitez

[1] *Mémoires...*, t. II, p. 408.

[2] Et non 6000, comme le dit par erreur M. de Falloux, au tome II de ses *Mémoires*, p. 409.

pas les petits faits, n'écartez pas les anecdotes. Puis, après ces premiers chapitres, sur lesquels vous ne vous étendrez jamais trop, continuez de même, d'une suite ininterrompue, sans trous, sans lacunes. Vous devez avoir connu dans votre jeunesse le plus grand et le plus spirituel des pairs de France, M. le comte Beugnot, vous avez lu et relu ses fragments de Mémoires; ce sont des morceaux achevés. S'il les eût reliés entre eux, s'il en eût fait un vrai livre, quel chef-d'œuvre n'eût-il pas laissé? Donc, pas de *fragments*, si beaux soient-ils, mais un livre. — Ce sera bien long, bien difficile, m'a-t-il répondu, mais enfin j'essaierai [1]. »

*
* *

Dans la circonscription de Napoléon-Vendée, où nous portions M. Keller, le premier tour de scrutin n'avait pas donné de résultat, les voix s'étant ainsi réparties le 24 mai : M. Keller, 10 574; le marquis de Sainte-Hermine, candidat officiel, 9202; le baron Alquier, candidat *indépendant*, 6643. Il y avait lieu à ballottage. Le 7 juin, MM. de Sainte-Hermine et Alquier se trouvèrent seuls en présence : M. Keller, à l'heure même où il échouait en Vendée, avait été triomphalement élu en Alsace par 15 143 voix contre 9786 obtenues par ses deux concurrents. M. de Sainte-Hermine l'emporta, mais ce fut pour être invalidé, quelques mois plus tard, sur un rapport de M. Clément Duvernois et après un discours de M. Buffet. Force était de procéder à une nouvelle élection; elle fut fixée au 9 janvier 1870 [2].

A peine le décret de convocation avait-il paru que le comité royaliste de Napoléon-Vendée, dont M. Emmanuel de Rorthays était le secrétaire et que présidait l'abbé de Lespinay, ancien représentant à la Constituante et à la Législative, décida d'offrir la candidature à M. de Falloux. Rorthays partit aussitôt pour le Bourg-d'Iré, dont le châtelain se croyait bel et bien libéré et à l'abri de tout nouvel assaut. Sa défense fut longue, plus opiniâtre encore que ne l'avait été celle du mois de mai pour la circonscription des Sables-d'Olonne; mais, poussé jusqu'en ses derniers retranchements par son énergique et habile interlocuteur, il finit par consentir à se présenter. Seulement, cette fois, il fut formellement entendu qu'il n'irait pas en Vendée, sa santé ne lui permettant pas de faire une nouvelle campagne, surtout une

[1] On sait que les deux volumes de M. de Falloux, publiés tout d'abord dans le *Correspondant*, ont pris rang parmi les meilleurs Mémoires dont s'honore notre littérature.

[2] Au tome II de ses *Mémoires*, p. 412, M. de Falloux dit que le marquis de Sainte-Hermine « mourut *quelques semaines* après son élection du 7 juin 1869 », et que ce fut sa mort qui rendit nécessaire une nouvelle convocation des électeurs. Il y a là une petite erreur, M. de Sainte-Hermine mourut le 19 novembre 1870. Ce fut, non sa mort, mais son invalidation, qui donna ouverture à l'élection du 9 janvier 1870.

campagne d'hiver. En son absence, ses amis soutinrent vaillamment la lutte[1], multipliant les démarches, les articles, les brochures, les affiches, voire même les chansons. J'en ai conservé une, dont l'auteur, M. Alexis des Nouhes, possédait à fond le patois du Bocage vendéen. En voici deux couplets :

Viv' mossieu d'Falloux !
Les gars,
Viv' mossieu d'Falloux !
Tié t'in homm' bé pu fin qu'vous,
Viv' mossieu d'Falloux !

Viv' mossieu d'Falloux !
Les gars,
Viv' mossieu d'Falloux !
Tié t'in homme ti sait tout,
Viv' mossieu d'Falloux !

Nous avions affaire à forte partie; le concurrent de M. de Falloux, le baron Alquier[2], n'était pas seulement le petit-fils d'un conventionnel, ancien ambassadeur à Naples et à Rome; il était aussi le gendre d'un des plus riches entrepreneurs de la capitale, M. Debrousse, un brave homme plus de trente fois millionnaire, un habile homme qui avait bâti des palais et pour qui ce fut un jeu de faire sortir de terre une candidature à la fois élégante et solide. Il vint de Paris avec de superbes équipages et, du matin au soir, courut les grandes routes avec son gendre, arrêtant chaque passant, non pour le dévaliser, au contraire; hélant hommes et femmes dans les champs et leur demandant son chemin, le plus poliment du monde. Qu'il lui soit arrivé de laisser tomber sur les routes et dans les villages, sans s'en apercevoir, tant ses chevaux allaient vite, de beaux louis d'or, qui rayonnaient au soleil et tintaient sur le sol, marqués à l'effigie du second Empire, la chose est possible, bien qu'elle n'ait pas été prouvée. Mais où eût été le mal, après tout, puisqu'il avait beaucoup d'or à perdre et puisqu'aussi bien rien ne se perd? Le 9 janvier, M. Alquier obtenait 12 759 voix[3]. Il faut croire que, de notre côté,

[1] M. de Falloux, dans ses *Mémoires*, n'a consacré que deux ou trois lignes à l'histoire de cette élection du 9 janvier 1870. Il ne nomme même pas son adversaire et se borne à dire : « Cette fois je l'échappai belle, car mes amis, se piquant de plus en plus à ce jeu, n'échouèrent que de deux ou trois cents voix. On ne pouvait pousser plus loin l'ardeur dans le dévouement. »

[2] M. de Saint-Hermine ne s'était pas représenté.

[3] Le baron Alquier mourut le 5 août 1871. Sa veuve, qui fit toujours de sa grande fortune la plus noble usage, a fondé, entre autres institutions charitables, un hôpital à Paris, l'*Hôpital Debrousse*.

nous avions assez bien mené la campagne, puisque M. de Falloux n'était battu que de cinq cents voix : il en avait réuni 12 259. Et encore était-il bien sûr que la majorité vraie ne lui fût pas acquise? L'infatigable M. de Rorthays commença aussitôt une enquête, dont il transmit le résultat à la Chambre. Il partait en même temps pour Paris, en qualité de délégué du comité de Napoléon-Vendée. Le 6e bureau, chargé de la vérification de l'élection, comptait parmi ses membres plusieurs députés de la gauche, et à leur tête M. Jules Favre. La sous-commission choisit comme rapporteur M. Gambetta. Rorthays, qui n'était pourtant pas un naïf, crut avoir cause gagnée. Après de nombreuses démarches, il obtint l'apport des listes électorales et des listes d'émargement, dont la comparaison suffisait à établir que l'élection était radicalement viciée. Sur le seul vu du premier tiers de ces documents, M. Gambetta constata tout d'abord que 313 électeurs, inscrits illégalement après la clôture des listes, avaient pris part au scrutin. Malgré les énergiques protestations de M. de Rorthays, il se refusa à l'examen des deux autres tiers. Son siège était fait. Plus encore que M. Jérôme David et les membres les plus anti-libéraux de la Chambre, il redoutait l'entrée au corps législatif d'un orateur et d'un homme d'Etat tel que M. de Falloux. Il réduisit, d'après ce *tiers de listes*, la majorité de M. Alquier à 56 voix, brusqua l'affaire et escamota le vote d'accord avec les « Arcadiens [1] ». A l'ouverture de la séance du 8 mars 1870, il déposa son rapport et fit procéder au vote devant une salle à peu près vide, pendant que M. de Rorthays conférait dans les couloirs avec M. Martel, qui devait réclamer l'invalidation. M. de Falloux eut ainsi l'honneur de succomber sous la coalition des rancunes bonapartistes et des haines républicaines, réunies sous le double drapeau de MM. Gambetta et Jérôme David, *Arcades ambo*. S'il eût été, ce jour-là, proclamé député, comme il aurait dû l'être, nul doute que la Vendée, au mois de février 1871, ne l'eût envoyé à l'Assemblée nationale, et ce mandat, il lui aurait été impossible de le décliner. J'ai peu de goût pour l'histoire conjecturale; et pourtant, comment se défendre de croire que ç'aurait été là un fait considérable? Avec un représentant de plus à l'Assemblée de Versailles, — si ce représentant avait été M. de Falloux, — peut-être y aurait-il eu quelque chose de changé en France; peut-être les événements auraient-ils suivi un autre cours!

EDMOND BIRÉ.

[1] On appelait ainsi M. Jérôme David et les députés qui réclamaient le maintien du pouvoir personnel de l'Empereur.

EN REGARDANT COULER LE RHIN

IMPRESSIONS D'ALSACE [1]

Neuvillers, 15 septembre.

Neuvillers [2] est au nombre des plus célèbres abbayes qui, au déclin de la période mérovingienne et sous la dynastie carlovingienne, se sont, de toutes parts, élevées en Alsace : tels Marmoutiers, Hobenburg qu'Eticus, duc d'Alsace, donna à la fin du septième siècle à sa fille Odile, Haslach érigé sous Dagobert II par saint Florent, Saint-Thomas de Strasbourg, Niedermunster, Murbach, Ruffach, Andlau consacré par Richarde femme de Charles le Gros, et tant d'autres dont, à chaque pas, on retrouve l'histoire ou les vestiges. L'Alsace doit à cette floraison sans cesse accrue d'ordres monastiques d'admirables monuments de tous ordres, souvent perdus dans des villages dont ils sont seuls à raconter la grandeur évanouie : les profondes racines ainsi plongées dans le passé donnent à telle ou telle de ces bourgades d'origine religieuse ou militaire [3], demeurées debout depuis des siècles sous la ceinture de leurs murailles rouges et sous la garde de leurs beffrois clochetonés, un merveilleux attrait; les pierres y crient le passé, elles sont à elles seules un résumé, tangible pour ainsi dire et dressé devant les yeux, de dix siècles d'histoire.

Neuvillers est aujourd'hui sous les ombres allongées de ce premier jour d'automne, paisible et nonchalant au pied de ses coteaux boisés qu'a longtemps dominés le château d'Herrenstein [4].

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 août 1906.

[2] A 11 kilomètres au nord-est de Saverne, sur la route de la Petite-Pierre.

[3] Ainsi : Türckheim, Obernai, Rosheim, Kaisersberg, villes impériales de la Décapole, Ricquewihr, Dambach, Bœrsch, Selz, etc.

[4] Le château d'Herrenstein a appartenu, avec le comté de ce nom, à la famille de Rosen, de laquelle descend l'ancien ambassadeur de Russie à Tokio, négociateur de la paix de Portsmouth.

Alentour, des prairies, des vignes[1] qui, seules avec celles de Türckheim et d'Ottrott, donnent à l'Alsace du vin rouge; on les dit, comme celles-ci, jadis importées par des Bourguignons. Sur la route, des paysannes lasses de leur journée ont posé sur les hauts bancs de pierre leurs hottes chargées de houblon à l'odeur âcre, de grands bœufs abaissés sous le joug traînent de leur effort majestueux et rythmé des chars où s'entassent les regains, des troupeaux d'oies jacassent en lissant leurs plumes.

Il faut déboucher en Alsace par la trouée de Saverne pour comprendre tout le charme de ce gracieux paysage et de cette fertilité : c'est presque alors l'impression du Midi avec les vignobles, les châtaigniers, les vergers, les cultures que ne connaissent ni le versant occidental des Vosges, ni les plaines si tristes de Sarrebourg et d'Avricourt.

En dehors du maire, qui veut bien me servir de guide, aucun des 1400 habitants de cette petite bourgade agricole ne songe, sans doute, en ce moment, à saint Sigebault, évêque de Metz, qui fonda en 723 à Novillare un couvent de bénédictins, aux convoitises qu'excitèrent les richesses dont il fut doté, tant en Wasgau qu'en Lorraine, aux luttes qu'a vues l'enceinte arrondie de ces remparts que défendaient autrefois dix hautes tours, quatre portes fortifiées et un château, aujourd'hui remplacé par une construction du dix-huitième siècle.

Au début du douzième siècle, grâce à la constante protection des évêques de Metz (Drogon, fils naturel de Charlemagne, avait été l'un des plus illustres), les biens de l'abbaye, placée sous l'invocation des apôtres Pierre et Paul, s'étendaient sur trente-sept paroisses. Les paysans et les colons qui s'inféodaient à elle, nommés *Petersleute*, parce qu'ils étaient considérés comme les serfs de saint Pierre, étaient tenus d'assister à deux plaids annuels ou *Jahrsprüch* où lecture leur était faite de leurs devoirs et obligations. Successivement la charge de bailli et d'avocat de l'abbaye, c'est-à-dire de protecteur militaire de la ville qui s'était élevée autour d'elle et de ses dépendances, fut confiée par l'épiscopat messin aux comtes de Dagsbourg, aux comtes de Hüneburg et à ceux de Lichtenberg : ces derniers profitèrent de l'investiture pour s'enrichir aux dépens du couvent et parvinrent à s'assurer par traité la possession de la ville. Ce fut, lors du

[1] L'Alsace compte 32 000 hectares de vignes; la Bavière vient ensuite avec 22 000 hectares, puis Bade, les pays de la Prusse rhénane, le Wurtemberg et la Hesse. L'Alsace produit en moyenne 1 million d'hectolitres par an. Sa production totale représente un peu moins du tiers de celle de l'Allemagne.

schisme de Metz (1260), l'époque des sièges, des pilleries, des amendes honorables aussitôt violées, tristes scènes constamment renouvelées pendant la lutte qui surgit entre l'empereur Louis de Bavière et son compétiteur Frédéric d'Autriche. Au milieu de ces sanglants désordres, les droits et privilèges reconnus par l'empire à la ville de Haguenau furent accordés, en témoignage de fidélité, aux bourgeois de Neuvillers qui reçurent ainsi, avec des franchises, une administration municipale et judiciaire cependant que la ville passait par héritage aux comtes de Hanau et Deux-Ponts-Bitche qui la conservèrent jusqu'à la conquête française (1633)[1]. Mais de graves désordres religieux et moraux avaient pris naissance lors de ces conflits et de ces guerres, malgré les admonestations répétées d'Henri de Lorraine, évêque de Metz, et d'Albert de Bavière, évêque de Strasbourg : par une bulle du 28 décembre 1496, Alexandre VI prononça la sécularisation du couvent et l'érigea, sous la direction d'un prévôt crossé et mitré, en une collégiale qui devait compter « un doyen, un chantre, un custode, un écolâtre et dix-huit chanoines prébendés », avec six vicariats perpétuels ou « chapellenies » pour les chanoines de l'église paroissiale de Saint-Adelphe dont les biens furent réunis à ceux de la nouvelle collégiale. « *Ex malis monachis*, dit tristement une chronique du temps, *facti sunt pessimi canonici* ». Pouvait-on, en toute sécurité, donner à tous les prévôts l'épithète d' « *optimi* »?

Le seizième siècle vit, par la volonté de Philippe IV de Hanau, la réforme introduite à Neuvillers : le premier pasteur en fut Conrad Lautenbach, humaniste distingué, traducteur de Flavius-Josèphe[2]; il vit aussi la guerre des paysans de 1525, le sac de la collégiale, la prise de la ville par le comte de Salm[3], les sièges de 1587 et 1588. Au dix-septième siècle, se succédèrent les ravages de la guerre de Trente ans avec les soldats de Mansfeld,

[1] L'Hôtel de Neuvillers, dont on voit encore, à Strasbourg, rue du Marché-aux-Vins, la belle façade du dix-huitième siècle, fut fondé en 1333.

[2] Il est fréquent qu'en Alsace, des villages soient entièrement catholiques ou entièrement protestants. Neuvillers, où le culte luthérien a été constamment célébré depuis la Réformation, est un village mixte qui compte 746 catholiques, 578 protestants et 107 juifs. La colonie israélite, comme ailleurs en notable décroissance, y est signalée depuis 1347.

[3] Le comte de Salm, au service de la Lorraine, appartenait à la famille des Rhingraves de Salm, qui possédaient, entre autres, le comté d'Ober-Salm, sur les frontières de l'Alsace et de la Lorraine, vers les sources de la Bruche et de la Saar; la capitale en était Sénones, sur le Rabodeau, au nord de Saint-Dié. Les princes de Salm ont été médiatisés en 1802 et 1810.

la conquête française, la famine et la peste de 1635, les sièges de 1636 et de 1675. Au cours du dix-huitième siècle, les hordes des Pandours, des Croates et des hussards hongrois de Charles de Lorraine tombèrent enfin sur la malheureuse ville[1] qui avait été ainsi, pendant une période de cinq cents ans, douze fois assiégée, pillée et brûlée : chaque génération, pour ainsi dire, avait vu ces scènes de carnage. Elle avait chèrement payé sa situation, ses richesses, sa gloire et le secours de trop puissants protecteurs. C'est là l'histoire de vingt villes d'Alsace : connaître l'une c'est connaître l'autre et c'est apprendre que les marches sont rarement heureuses. La France avait donné à l'Alsace l'unité et lui avait rendu la prospérité.

De tout ce passé il reste à Neuvillers deux églises qui, si elles n'ont pas l'admirable pureté de l'église romane de Rosheim, sont pourtant de belle allure et du plus haut intérêt architectural. Leur diversité est encore, en elle-même, un symbole.

L'église Saint-Pierre et Saint-Paul, où les armoiries de l'ancienne abbaye rappellent les attributs des deux apôtres, s'élève sur une petite place, successivement rétrécie au cours du déclin de la vie monastique, que bordent, d'un côté, trois bâtiments du dix-huitième siècle identiques dans leur plan; c'étaient là des maisons de chanoines; la prévôté, plus importante, les prolonge : dans cette dernière, un salon de musique de style Empire rappelle avec son plafond peint où se promènent des muses et des victoires compassées dans leurs robes criardes que Neuvillers était le séjour préféré du maréchal Clarke. Perpendiculairement à l'église, les anciens bâtiments du réfectoire, des dortoirs et du grenier à grains renferment la délicieuse salle du chapitre, du plus charmant art roman : les proportions en sont parfaites avec ses quatre piliers à quatre colonnettes. Hélas! pourquoi faut-il qu'un cabaretier en mal d'embellissement y ait ajouté une horrible rosace de bois et pourquoi un voiturier en a-t-il dégradé les chapiteaux si fins? L'église à trois nefs résume toute l'histoire de l'abbaye, toute sa puissance, comme tous les incendies et tous les pillages qui l'ont dévastée : le chœur, le transept, la tour quadrangulaire qui les domine et qu'on a récemment coiffée d'un toit à pans coupés de style rhénan appartiennent à l'époque romane, cinq des voûtes de la nef sont de style de transition, deux sont gothiques : la grande façade du dix-huitième siècle, avec son clocher carré, supporte une plateforme à balustres aux angles de laquelle se dressent les images colossales de l'Ancien

[1] 1744.

et du Nouveau Testament. A l'intérieur, le mobilier est aussi varié de style : à gauche de l'entrée, le baptistère est supporté par trois figures : matrone qui présente l'enfant, diable qui veut le saisir, moine qui vient l'ondoyer. L'époque gothique a laissé le tombeau de saint Adelphe, évêque de Metz, patron de Neuvillers, un admirable sépulcre, des statues de bois et une élégante galerie; la chaire est renaissance sur un pilier roman. Enfin les boiseries du chœur et l'énorme buffet d'orgue qui monte du sol jusqu'à la voute datent du dix-huitième siècle. L'église possède encore la belle suite de ses quatre tapisseries brodées du début du quinzième siècle qui représentent la vie et les miracles de saint Adelphe. On y voit toutes les tribus des bons et des mauvais génies; la source jaillissant sous les pieds de l'âne qui traîne le catafalque; les cloches qui se mettent d'elles-mêmes à sonner à toutes volées lors de l'entrée du corps; le vigneron qui occupé à tirer son vin lors de la cérémonie funèbre laisse échapper, dans la surprise de ce carillon inusité, la bonde qu'il tenait à la main, et le vin qui pour honorer le saint reprend docilement le chemin du tonneau.

La crypte et la chapelle du dixième siècle, auxquelles fut soudé le chœur de l'église principale, sont les plus anciens monuments de Neuvillers. La crypte, dédiée à sainte Catherine, sobre et robuste, est enterrée de 1m,50 : on y reconnaît encore la piscine où les néophytes recevaient le baptême. La chapelle supérieure, couronnée par des charpentes apparentes, est à trois nefs, terminées, suivant les rites, à l'est, par des absides semi-circulaires sans ornements, qui contrastent avec l'élégant décor des chapiteaux où s'entrecroisent des animaux et des rinceaux. Un petit vitrail de l'époque byzantine représente saint Timothée, image hiératique indûment décapitée lors de la restauration de 1854 et dont, à l'insu de tous, la belle tête auréolée, remplacée ici par une copie, figure, paraît-il, dans l'ombre mélancolique du musée de Cluny. J'y rechercherai, pour la consoler, cette victime des architectes, inlassables pourvoyeurs du martyrologe des saints.

L'église Saint-Adelphe, qui affectait autrefois la forme d'une croix latine partagée par le transept en deux parties égales, date du milieu du douzième siècle. Elle renfermait les châsses de saint Adelphe et de sainte Sabine. D'un travail plus massif que l'église abbatiale, elle rappelle, par son portail aux colonnes cerclées, les portes romanes du bâtiment du chapitre : à droite et à gauche, deux tours; sur l'église, un clocher carré. Lors de la réformation, la nef fut donnée aux luthériens; le chœur, qui devait en être séparé par un mur, aux catholiques. Ce dernier

où le style gothique avait remplacé le roman primitif, fut abandonné lors de la Révolution et depuis lors démoli. Il est regrettable que le clergé protestant ait, sans souci de l'art, laissé encombrer cet intéressant édifice par des bancs grossiers et inégaux qui barrent la nef dans son entier. A cet ensemble, le grès des Vosges prête sa solidité et la patine de ses tons mordorés.

Le cimetière catholique de Neuvillers, qui borde au pied de la montagne la sortie du faubourg de Saverne, mérite, à lui seul, d'être pour les Français d'Alsace et pour les Français de passage un lieu de pèlerinage : ici Clarke, duc de Feltre, comte de Hüneburg, maréchal de France, ministre de la guerre, grand-croix de la Légion d'honneur, repose sous un tombeau de marbre blanc, de beau style, qui domine de ses armoiries, de son manteau ducal et de ses insignes hiérarchiques l'ordre de bataille de sept ou huit monuments élevés sur dix mètres carrés à des officiers français. Que de noms sonores de victoires ou de combats gravés sur ces pierres trop rarement visitées : Wagram, Moskowa, Moscou, Krasnoïé, Lutzen, Bautzen, Jauer, Leipzig, Hanau, Champaubert, Vauchamps, Montmirail, Fère-Champenoise, Paris, Essonne, guerres d'Espagne et d'Algérie, où se distingua Charles-Annibal baron de Reisenbach, ancien colonel d'infanterie, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de Ferdinand d'Autriche; Valmy, Hombourg, Landstuhl, Lautreck, Berg op Zoom, Werwick, Hondschoote, Poperingen, Mayence, Zurich, Austerlitz, Eylau, Eckmühl, Ratisbonne, Essling, Wagram, où fut le chevalier Léopold-Elisée Scherb, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur, colonel de cavalerie; à leurs côtés, Augustin Pradal, général d'artillerie; Dorsner, lieutenant général; le général baron de Mandreville; Klippel, colonel d'infanterie; de Gaujot, dont la tombe chancelle. Côte à côte, ils dorment, l'épée posée entre les mains, et je pense que lorsqu'un détachement prussien passe sur la route, venant de Sarrebourg pour se rendre à Haguenau, vers ce Rhin d'où jadis eux partirent pour Austerlitz ou pour Iéna, c'est comme un mystérieux « Garde à vous! » qui court de pierre à pierre, comme une *Marseillaise* des morts que chante l'entrechoquement de ces ossements, dans le silence du petit cimetière où s'est fortuitement, d'année en année, enseveli un peu de notre gloire! Qui n'eût senti, là, la France très proche? Qui n'eût pensé que les morts demeurent? Des œillets sauvages s'épanouissaient dans l'herbe, au détour d'une allée; j'ai pieusement fleuri de leur moisson sanglante les tombes des anciens devant lesquelles, comme l'eût fait tout Français qui eût

ouvert avec moi la porte rouillée de l'enclos, au nom de la France, je m'étais découvert [1].

Marmoutiers, 17 septembre.

Le train qui m'emmène à Marmoutiers est bondé : paysans qui viennent du marché de Molsheim, juifs de Rosheim en quête d'une bonne affaire, voyageurs de commerce, touristes allemands dans leur vilain costume vert, chasseurs avec leurs chiens, troupiers le fusil en bandoulière et les lourdes bottes aux pieds. Tout ce monde s'entasse dans les wagons de 3e classe, au milieu desquels est un seul compartiment de 1re : cinq places pour dix voyageurs, dont la moitié émigre en seconde; la circulation est intense en Alsace, indice certain de la richesse du pays. De toutes parts j'entends parler français, surtout parmi les petits bourgeois, même un sous-officier qui se met de la partie! Les paysans parlent alsacien : les uns se lamentent du triste état des vignes, d'autres déplorent la mévente du houblon dont l'extraordinaire abondance et les spéculations des intermédiaires ont avili les prix. J'aime, en voyage, me mêler à tout ce petit monde pittoresque, où l'on saisit sur le vif les traits de mœurs piquants : les langues vont leur train dans le choc des impressions et des intérêts.

Les gares, sur les quais desquelles les employés glapissent leur *Ferrig!* [2] et les noms germanisés [3], se succèdent, toutes semblables. Ce sont de massives constructions à l'aspect militaire, demain peut-être des casemates, où commandent en attendant des fonctionnaires prussiens, sous l'insigne de leurs casquettes rouges très plates ornées de la cocarde impériale. « Les chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine » ne jouissent pas de l'autonomie reconnue à ceux des autres Etats; par l'intermédiaire de la direction de Strasbourg, ils dépendent du ministère des chemins de fer de Berlin. Les mâts aux trois couleurs plantés à l'abord de chaque station se sont, hélas! pavoisés, il y a quinze jours, pour la fête du 2 septembre; l'estampille officielle et militaire est partout : quais d'embarquement à Wasselonne, à

[1] Une société locale, aux soins de laquelle on doit une intéressante notice, a pour but « la conservation des monuments anciens de Neuvillers et de ses environs immédiats ». Cet exemple de patriotisme de clocher est un témoignage de la vie des petites bourgades alsaciennes.

[2] *Ferrig!* = *Fertig!* « prêt », signal de route dans toute l'Allemagne.

[3] Les noms de deux cent six villes ou villages ont été changés lors de l'annexion. Ainsi, Marmoutiers est devenu Maursmunster, Massevaux, Mausmunster; Wasselonne, Wasselnheim; Sainte-Marie-aux-Mines, Markirch, etc.

Marmoutiers, comme autour de Saverne j'en ai vu à Ottenvillers et à Steinburg.

Au débouché de la rue étroite de Marmoutiers, un cortège s'avance en chantant : les gens de la noce sont en gaieté; trois femmes à la figure pleine et à la taille carrée portent l'éclatant costume des paysannes de Gaispolsheim : sur les cheveux lissés en bandeaux plats, le grand nœud rouge qui ne se trouve pas ailleurs et qui éclaire le visage de ses reflets violents; jupe rouge tombant en plis lourds, châle de soie et tablier de mousseline brodée. Ce sont des catholiques en grand costume de fête : des protestantes eussent porté le nœud noir et la robe plus sévère de serge verte ou noire. J'ai vu ainsi à Gaispolsheim, le jour de la Fête-Dieu, la procession cheminer lentement dans les rues sous le soleil de juin : avec le chatoiement des étoles et des chasubles, avec le balancement des encensoirs, qu'accompagnait l'éclat écarlate des femmes, on eût vraiment dit des coquelicots ondulant dans un grand champ de blé. Ces costumes du Bas-Rhin sont infiniment variés et marquent les villages; le nœud, qui est devenu pour nous un symbole, a des rivaux charmants : auréoles de lingerie d'Obernai plissées sur un casque d'or, coiffes rouges de Seebach, bonnets de velours de Wissembourg semblables au bonnet breton, guipures ajourées de Schleithal et d'Oberrödern, foulards bigarrés de Soulz-sous-Forêts et de Sondernach. Femmes d'Alsace, conservez pieusement, sortez de vos grandes armoires pour la parure des fêtes ces souvenirs du vieux temps qui encadrent si joliment vos visages sérieux quand, sous le porche des églises, vous passez, donnant la main à vos petits garçons coiffés de leurs toques de feutre!

Marmoutiers a une église, et cette église est sa gloire : la doyenne des abbayes d'Alsace y a été érigée, en 590, sous Childebert II, par saint Léobard; puis, saint Maur la restaura, en 724, sur le territoire de la Marche d'Aquilée, dont la charte de Thierry IV lui confirma la possession avec le droit de s'établir sur tout le pays « occupé par Léobard, dans le désert, comme terrain de culture ou lieu d'habitation ». L'église abbatiale, roussie par le temps, a conservé sa belle façade romane, surmontée d'un clocher quadrangulaire et de deux tours octogonales qui reposent sur des bases carrées : trois portes, délicatement encadrées de sculptures byzantines, donnent accès dans le narthex; des animaux et des monstres humains à l'aspect de Kobbols grimacent sans symétrie sur ces pierres qu'il a fallu, il y a quelques années, démonter de la base au faîte, comme un joyau, et coucher par terre, après les avoir numérotées, pour assurer

la solidité compromise de l'édifice. Le travail a été bien fait sans « restauration » inutile et, en dix-huit mois, l'église avait repris son aspect primitif. Les trois nefs sont gothiques, reposant sur des chapiteaux romans : curieuses feuilles animalisées, bêtes et volutes; le chœur, du dix-huitième siècle, offre cette particularité, peut-être unique pour l'époque, d'avoir été refait en style gothique sur le plan général de l'édifice.

Ce qui est incomparable, à Marmoutiers, ce sont les boiseries. J'ai vu de belles boiseries du dix-huitième siècle à Neuvillers, j'en ai vu également à Nieder-Haslach[1], dont l'église fut construite par le fils d'Erwin de Steinbach[2], mais aucune d'elles n'approche de celles qui, sur 4 mètres de hauteur environ et 20 mètres de profondeur, règnent autour du chœur de l'église de Marmoutiers. Les deux rangées des cinquante-deux stalles sont alternativement décorées de têtes d'anges et de guirlandes : à chaque extrémité, les symboles des quatre évangélistes; deux grandes stalles de chantres avec pupitres sont surmontées de baldaquins soutenus par des fûts de palmiers, d'assez mauvais effet : six panneaux séparés par des cadres oblongs s'élèvent de chaque côté à partir de l'arc triomphal, sur les piliers duquel sont figurés les images de l'ancienne alliance avec l'arche sainte, les anges en adoration, la harpe de David, les tables de la loi, le serpent; ce sont, sculptés en plein bois, avec des détails d'une merveilleuse finesse, les insignes pontificaux, cardinalices, épiscopaux, abbatiaux, sacerdotaux, les instruments de musique, les instruments agricoles. Au-dessus de l'autel, l'agneau pascal est couché sur le livre scellé des sept sceaux qu'accompagnent dans les refends les instruments de la Passion, l'éponge, les clous, le marteau, la couronne d'épines, la verge, la lance, le gant du soufflet, le roseau et le voile de sainte Véronique. Une

[1] Nieder-Haslach, situé à 3 kilomètres d'Urmatt et de la vallée de la Bruche, est une ancienne abbaye fondée en 674 par saint Florent, dont les reliques y sont conservées. Elle renferme, à droite du chœur, une délicieuse chapelle.

[2] Erwin (dit plus tard de Steinbach), dans lequel on a cru reconnaître un architecte français du nom d'Hervé (de Pierrefonds) a été appelé à Strasbourg à la fin du treizième siècle, par l'évêque Conrad Ier de Lichtenberg. Il a construit les voûtes de la cathédrale, celles de l'aile où se trouve l'horloge, avec les douze statues dites colonnes d'Erwin, un jubé aujourd'hui démoli. Il a établi les plans de la façade qu'il a pu édifier jusqu'à la rosace (1318). Son fils a continué son œuvre en la modifiant et en la surélevant : une légende rapporte que, comme il étudiait la construction de la seconde tour, le diable venait chaque nuit effacer ses dessins, et voilà pourquoi la cathédrale de Strasbourg n'a qu'une seule tour!

galerie couronne cet ensemble, supportant des vases et les groupes très profanes de charmants amours.

Ces artisans alsaciens sont admirables : ils creusent, ils travaillent, ils sculptent, ils fouillent, ils ajourent avec une égale maîtrise le bois, le fer ou la pierre. Il y a là toute la grâce exquise, toute la richesse, toute l'imagination, toute l'ordonnance de bon ton du dix-huitième siècle français : c'est plus que du décor, c'est presque de l'architecture.

A l'entrée de la nef solitaire, deux femmes sont à genoux sous leurs voiles de deuil.

Sur le pourtour de l'église, il reste encore de l'ancienne collégiale quelques maisons basses de l'entrée et quelques bâtiments du dix-huitième siècle [1], où s'accrochent, au hasard, des pierres tombales très vénérables portant des noms pompeux dans leurs épitaphes latines. Ce sont maintenant des écuries, des granges, des poulaillers, dans le pittoresque encombrement desquels se glissent de vieilles juives à l'aspect sordide.

Tandis que, de la station, mon regard s'attachait sur les ruines du Haut-Barr [2] et des deux Geroldseck qui s'estompent vers Saverne, un brave curé de campagne me raconte qu'ici comme partout, les Juifs sont en décroissance : dans son ancienne paroisse, ils sont, en dix ans, tombés de 150 à 80 ; la vallée de la Moselle, de l'autre côté des Vosges, est devenue leur champ d'opérations, en attendant que la Fortune les pousse vers Paris.

Renseignements pris, les femmes que j'ai vues à l'église pleuraient leur frère, mort il y a quelques jours à Hanoï, dans la légion étrangère. Les deuils de la France sont ainsi bien souvent les deuils de l'Alsace : aux bords des fleuves tropicaux, combien de petits Alsaciens dorment ignorés, sous l'ombre des grands bananiers !

[1] Comme les chanoines de Neuvillers, les chanoines de Marmoutiers possédaient à Strasbourg un hôtel. « L'hôtel de Marmoutiers », construction du dix-huitième siècle, existe encore rue Brûlée.

[2] Un plaisant souvenir se rapporte au Haut-Barr « l'œil de l'Alsace ». L'évêque Jean de Menderscheit y avait fondé, en 1586, une société dite « confrérie de la Corne ». Pour y être admis, il était exigé de vider d'un trait une grande corne pleine de vin. Le maréchal de Bassompierre, candidat à cette dignité, raconte qu'on lui en versa « de si fort et si fumeux » qu'il dut demeurer cinq jours au lit et que, de deux ans, non seulement il ne put boire de vin, mais encore « qu'il n'en put sentir sans horreur ». Il est vrai que, remis de l'émotion et après entraînement, il fut admis dans la confrérie et que, au dire de l'histoire, il n'y laissa pas, à cet égard, un trop mauvais souvenir.

Ottmarsheim, Schlesstadt, Ebersmunster,
septembre, octobre.

De Ravenne à Aix-la-Chapelle, d'Aix-la-Chapelle à Germiny-des-Prés en France ou à Ottmarsheim en Alsace, de copie en copie ou de réduction en réduction, de villes impériales en villages perdus dans les champs, par le fait de quel choc en retour trouve-t-on ici une église octogonale, de style byzantin, où se reconnaît le plan de la basilique de Saint-Vital et de la chapelle Palatine? On aime à penser à l'artisan inconnu qui, séduit par les descriptions des pèlerins ou frappé au cours d'un voyage par les splendeurs du tombeau de Charlemagne, a humblement traduit dans son langage de pierre son admiration pour ces augustes témoins des grandeurs passées. Lorsque ce bâtiment fut élevé, au début du onzième siècle, n'est-il pas vrai qu'il vivait encore dans les mémoires, « l'empereur à la barbe fleurie » qui conçut l'idée de ce saint-empire Romain dont, au travers des âges, les dépouilles sont encore disputées, et dont la reconstitution a hanté les rêves de tant de héros apparus dans l'histoire en dominateurs? Et plus de mille ans après qu'il s'est assis, très blanc et très droit, dans la crypte du palais carlovingien, c'est lui encore qu'on évoque, par la fascination du souvenir, sous ces arêtes singulières.

L'église d'Ottmarsheim connut un honneur bien rare dans les pays du Nord : elle fut consacrée par un pape, et ce pape était le grand pontife alsacien, Léon IX, qui fut plus tard canonisé. Quelles pompes dans ce petit sanctuaire! Quel accueil enthousiaste, sans doute, quand Bruno de Dabo, des comtes d'Egisheim, qui avait quitté l'évêché de Toul pour ceindre la tiare, revint, par trois fois, « poussé par un besoin impérieux dans la contrée d'Alsace ». Entre les réformes hardies de son pontificat, il s'occupe de relever Sainte-Odile de ses ruines, visite le vieux monastère de Ruffach, près duquel s'était élevé le palais de Dagobert, restaure l'abbaye d'Altorf, fondée par ses parents, couvre le couvent de Sainte-Croix des faveurs pontificales, « en échange desquelles l'abbesse enverra tous les ans à Saint-Pierre de Rome une rose d'or de la valeur de deux onces romaines, ou bien la valeur même pour en faire confectionner une; et ceci aura lieu en temps de carême, le dimanche d'*Oculi* ». Depuis lors, la rose d'or de Sainte-Croix est envoyée chaque année en hommage à une princesse chrétienne.

On raconte que, lorsque Léon IX vit son agonie commencer, il fit placer près de son lit son cercueil et prononça ces mots :

« Voyez, mes frères, combien est misérable et transitoire la grandeur humaine! Que chacun de vous, s'il est destiné à jouir des honneurs de ce monde, me prenne comme exemple! Voici que, élevé du néant jusqu'au faîte des grandeurs, je suis à nouveau réduit à néant; la cellule que j'ai habitée comme moine, je la retrouve dans l'étroitesse de ce cercueil. Tout à l'heure, j'y serai couché, recouvert, au lieu d'ornements, du fil de l'araignée, en ce moment déjà, je suis une pâture préparée pour les vers. » Puis il se fit porter vers l'autel de Saint-Pierre, se jeta à terre et pria pendant une heure. Lorsqu'il mourut, les cloches de Saint-Pierre se mirent à sonner, des miracles s'occomplirent sur sa tombe.

L'Alsace prenait, elle aussi, à son compte ce distique, qui fut inscrit par une main inconnue sur les murs de Saint-Jean de Latran :

Victrix Roma dolet, nono viduata Leone
Ex multis tamen vix habitura patrem[1].

Entre Ottmarsheim le byzantin et le style jésuite d'Ebersmunster, il faut une transition : brûlant Colmar, ses Schongaüer et ses trésors, j'ai donc fait halte à Schlesstadt.

N'étaient sa garnison badoise et ses enseignes allemandes, Schlesstadt pourrait paraître encore quelque sous-préfecture française avec ses 9000 habitants et ses rues herbeuses sur le pavé pointu desquelles des troupes de bambins jouent à la morelle. Ce fut là pourtant celle des villes de la Décapole[2] qui fut la plus longue à reconnaître notre domination[3] : fière des droits de son « très sage, très honorable et très avisé » conseil et d'une indépendance qu'elle se rappela longtemps avec orgueil, irritée des violences inutiles du comte d'Hocquincourt, elle s'avisa même de vouloir donner à Louis XIV une leçon en refusant, avec les députés des villes convoqués à Nancy le 17 août 1673, de s'adjoindre comme introducteur des ambassadeurs le bailli royal d'Alsace. Par manière de punition, les députés s'en retournèrent sans avoir été reçus, si ce n'est par Louvois qui les gourmanda fort et lorsque, à Vieux-Brisach, ils furent

[1] Rome victorieuse s'afflige d'être veuve de Léon IX; car dans une longue suite de pontifes, elle aura peine à trouver un père qui lui ressemble.

[2] Colmar, Schlesstadt, Kaysersberg, Mulhouse, Wissembourg, Türckheim, Munster, Haguenau, Obernai, Rosheim, puis Landau, prêtaient, en leur qualité de « villes impériales », serment de fidélité à l'empereur. Elles formèrent, en 1354, la ligue de la Décapole. Strasbourg était une république érigée en 1201 en « ville libre immédiate ».

[3] 1634.

enfin admis devant le roi, ce fut pour y entendre l'ordre impératif de détruire d'eux-mêmes et sans tarder leur remparts que Vauban devait relever en 1676. Cent ans après, en 1790, les bourgeois de Schlesstadt se rappelaient encore leurs vieilles libertés à en juger par la sanglante querelle des « Jaunes » et des « Puants », qui nécessita l'intervention de l'Assemblée nationale; par trois fois ils se rappelèrent aussi, au cours du dernier siècle, qu'ils étaient bons Français : assiégée et brûlée en 1814 par les Bavarois du comte de Pappenheim, bloquée sans succès en 1815, par les Autrichiens, la vaillante petite cité n'ouvrit ses portes aux Allemands, le 24 octobre 1870, qu'après avoir été bombardée et s'être bravement défendue. Les clefs d'or de la citadelle française sont aujourd'hui déposées sur leur coussin de velours dans une vitrine du musée [1], à côté des ferrailles anonymes et des serrures du haut Kœnigsbourg!

A cette vie locale intense, si commune aux villes d'Alsace et qui fut le prétexte de beaucoup d'intrigues, Schlesstadt dut quatre-vingts ans de célébrité, de par son « Académie latine », établissement municipal et laïque que la Renaissance fit éclore vers 1440 et à laquelle la Réforme mit fin. Dès longtemps, du reste, on s'y piquait de littérature et la ville aurait vu naître Mentel, l'un des innombrables inventeurs de l'imprimerie : qu'elle serait intéressante à étudier l'histoire de cette petite université dans cette très petite ville! On aimerait entendre les conseillers bourgeois, assemblés à la maison commune, discutant gravement les titres littéraires du Westphalien, Louis Dringenberg, qui leur vint en 1441 de l'école de Deventer, dans les Pays-Bas. Les choses ont dû rester immuables à un tel point dans l'espace de quelques mètres carrés qui sépare Sainte-Foi, l'église romane [2], de Saint-Georges, l'église gothique, que, presque sans surprise,

[1] On peut voir, au musée de Schlesstadt, une très belle miniature de Jean Guérin représentant l'abbé Oberlé, « officier de l'université de France, conseiller ecclésiastique de S. M. le roi de Bavière » ; le musée renferme des incunables, des manuscrits précieux, le moulage du corps d'Hildegarde, duchesse de Souabe.

[2] L'église Sainte-Foi (en allemand Sanct Fides) est un édifice roman de toute pureté. Son histoire est des plus curieuses. En 1094, Hildegarde, mère du duc de Souabe, Frédéric Ier, et d'Otton, évêque de Strasbourg, construisit une chapelle, la crypte actuelle, rappelant le Saint-Sépulcre de Jérusalem. Les frères de Frédéric et d'Otton ayant été soignés, à leur retour de Palestine, par les Bénédictins de Sainte-Foi, à Conques, en France, où les reliques de la sainte sont encore conservées dans le célèbre trésor, résolurent d'édifier à Schlesstadt une église sous le même vocable et mirent le nouveau couvent, qu'ils comblèrent de biens, sous l'autorité de l'abbé de Conques. — Les anciennes chartes désignent cette fondation

on verrait descendre aujourd'hui les degrés de l'un ou l'autre porche, le pieux et savant Wimpfeling, qui fut professeur d'éloquence et de poésie, Martin Bucer qui fut réformateur, Jacques Spiegel, secrétaire de trois empereurs et compagnon de Charles-Quint, Beatus Rhenanus qui étudia à Paris et qu'Erasme aima d'une amitié très fidèle. Autour de cette élite, très célèbre en son temps et toute dévouée au culte de la science et des humanités, neuf cents élèves se groupaient, « tant comtes et barons allemands que chevaliers nobles et non-nobles qui faisaient grande dépense dans les hôtelleries et chez les gens du commun ». « Ce n'était pas un des moins admirables ornements de la ville, dit une vieille chronique, quand, les dimanches et jours de fêtes, le recteur chantait au chœur avec les étudiants », qu'il jurait par serment « de former à une vie honnête, disciplinée et remplie de la crainte de Dieu, de maintenir en bonnes mœurs, d'enseigner aux heures prescrites en été comme en hiver, d'instruire dans les fondements de la langue latine conformément à leur âge et situation, de surveiller les dimanches et jours fériés à la messe et aux vêpres et, en raison du service entrepris, de maintenir en obéissance vis-à-vis de tout décret du curé et des maîtres ». Voilà bien un programme qui risque de n'être pas discuté par les « amicales d'instituteurs ».

De ce foyer d'études savantes, de cette gloire tôt évanouie, il ne demeure que la mélancolie de quelques pierres tombales et des livres précieux enfouis dans l'ombre poussiéreuse des bibliothèques : les murs mêmes où s'abrita « la docte société latine » dont Wimpfeling avait élaboré les statuts sont allés rejoindre, il y a vingt ans, dans les gravois des démolitions, les talus de nos remparts et l'escarpe des bastions à la Vauban; depuis quatre siècles, les fauteuils ne sont plus brigués à l'Académie de Schlesstadt : les bourgeoises peuvent, tranquillement, le soir, rentrer dans leurs maisons sans craindre les conséquences des « beuveries » chères à tout « quartier latin », et si, parfois, elles sont heurtées par quelque sujet de Gambrinus, Beatus

sous le nom de *Getreu*, traduction du mot « foi ». — L'église gothique de Conches, dans l'Eure, est également sous le vocable de Sainte-Foi.

L'église Saint-Georges, dont la nef est gothique, a été commencée au début du treizième siècle et conserve de belles parties de l'époque romane. Elle possède des vitraux intéressants et une chaire renaissance; dans le chœur prend naissance, par deux charmants escaliers, une balustrade gothique de beau style, qui contourne les bras du transept et les chapelles latérales.

Non loin de Saint-Georges, un portail renaissance rappelle l'Hôtel des abbés d'Ebersmunster.

Rhenanus n'a pas à froncer son sourcil et, dans la paix de la cathédrale, il peut dormir, sans remords, son dernier sommeil.

*
* *

Une carriole grinçante m'a cahoté jusqu'à Ebersmunster au trot usé de son vieux cheval : les rosses n'ont pas de nationalité, le fouet leur parle toujours de même, elles se ressemblent en tous pays et, par la pluie, tous les pays se ressemblent sous le raccourci des horizons gris. Dans la trouée des nuages que balaye le vent, le clocher de Schervillers, près duquel vingt-cinq mille hommes furent massacrés lors de la guerre des Paysans, paraît, s'efface et revient comme une ombre pointue; des femmes, leur tablier sur la tête, cueillent soigneusement sous l'averse le tabac luisant, des valets de ferme déchargent leur pot d'étain devant le bâtiment propre et coquet d'une laiterie coopérative, comme tant de villages en possèdent.

Ici, de même qu'à Schlesstadt, peut se lire le *sic transit gloria mundi :* de l'an 667 où, sur les conseils de saint Déodat [1], Eticus et Berswinde sa femme, grands constructeurs de couvents, la fondèrent, jusqu'en 1791, la célèbre Ebersmunster, « l'abbaye aux deux cents cloches », a connu soixante-sept abbés bénédictins. Les vingt-six religieux qui y vivaient, lors de la Révolution, s'exilèrent, comme devaient le faire, à l'époque du Kulturkampf, les « Frères de Marie » qui avaient relevé de leur abandon les anciens bâtiments conventuels, successivement transformés en hospice militaire, en brasserie, en manufacture de tabac et en salle de danse. Après tant d'avatars, la vie religieuse est rentrée dans ces murs, vie modeste et charitable, sinon glorieuse, d'un couvent de femmes et d'un orphelinat.

C'est la grande plaine que les eaux vertes et chantantes de l'Ill traversent, se partageant en vingt bras dans le village, dont chaque maison possède un bateau : minuscule Venise des champs, groupée autour d'une église dont les dimensions pourraient satisfaire les ambitions d'une paroisse de dix mille âmes.

Le dix-huitième siècle, qui a laissé dans les villes d'Alsace tant de monuments civils, ne lui a donné dans l'architecture religieuse, en dehors des chapelles des places fortes, que deux grandes églises, celle de Guebviller et celle d'Ebersmunster, comme les campagnes ne lui doivent que les châteaux d'Ollviller et de

[1] Saint Déodat, parfois pris pour un évêque de Nevers, était, croit-on, un évêque missionnaire d'Irlande qui fonda, en 669, dans les Vosges, le couvent de Juncturæ, sur l'emplacement de la ville actuelle de Saint-Dié.

Reichshoffen. Cet énorme édifice déconcerte et paraît presque ici une fausse note, avec ses grandes fenêtres claires et ses galeries, l'or rutilant de ses autels, l'alignement de ses confessionnaux blancs et les peintures de ses voûtes. C'est là, dit-on, une construction inspirée de l'église célèbre d'Einsiedeln : n'en déplaise à l'ombre très auguste de Jules Hardouin Mansart, et sans risquer une aussi sotte comparaison, j'imaginerais volontiers que l'architecte qui l'édifia devait avoir dans ses cartons une copie démarquée de l'admirable chapelle des Invalides. Les lignes sont belles, sans doute, et grandioses, et l'ordonnance intéressante; mais, dans ces nefs, quelle froideur, quelle absence de recueillement, dans ces fresques coloriées à la gloire de saint Benoît, quelle recherche prétentieuse! Ce n'est pas un âge de foi qui a peint, dans une fougue turbulente, ni cette Annonciation, ni cette Visitation, ni cette Assomption, qui semble presque quelque apothéose brillante de l'Encyclopédie :

Le moindre grain de mil ferait mieux mon affaire.

Je ne sais par quel hasard un gentilhomme anonyme, en perruque et cuirassé comme Louis XIV dans ses tournois, accueille le pèlerin, de sa niche qui seule décore la façade très plate. Si c'est là un symbole de la protection royale, la France avait laissé sur le Rhin, face à l'Allemagne, des témoins plus efficaces de sa force et de son autorité.

*
* *

Huningue, 11 octobre.

Aux confins de la Suisse, en pointe vers le sud, Huningue sur le Rhin; au centre de l'Alsace, Neuf-Brisach, tête de pont; au rebord des Vosges, face au Palatinat, Wissembourg : trois forteresses qui, en Alsace, comme encore Lichtenberg, la Petite-Pierre, Phalsbourg, Strasbourg, Fort-Louis, Lauterbourg, ont, pendant deux cents ans, monté la garde à notre frontière; démantelés pour la plupart leurs bastions jalonnent notre histoire et semblent encore parler français.

Huningue doit nous être trois fois chère : c'est une création française et, parmi d'autres, deux sièges l'ont illustrée. La glorieuse petite ville n'est, à proprement parler, dans son carré resserré, qu'une esplanade plantée d'ormeaux et percée jadis de quatre portes : l'une ouvrait sur le pont trois fois construit par nous et trois fois démoli par l'ennemi; l'autre, sous un terre-plein épais qui en cachait l'entrée, face à la France, est celle où Louis XIV fit graver cette fière inscription : Ludovicus M. rex

Christianissimus, Belgicus, Sequanicus, Germanicus, pace Europæ concessâ, Huningam arcem, sociis tutelam, hostibus terrorem, exstruxit, M. D. C. LXXXI[1] » et par où Barbanègre défila à la tête de ses braves.

Des remparts de moëllons et de briques, des demi-lunes, des ravelins, des redoutes, des chemins couverts élevés par Vauban en une année, il ne reste, depuis 1815, que des pans de murs écroulés, noircis par l'incendie et recouverts d'herbes folles; mais sur ces débris, comme dans l'alignement régulier des maisons, le nom de la France est inscrit en lettres ineffaçables. C'est au centre de la Place, l'église dédiée à saint Louis (comme dans toutes nos villes fortes de l'époque) et sur le péristyle de laquelle un boulet est, depuis près de cent ans, incrusté, disant l'histoire à sa manière; ce sont nos vieilles casernes, nos vieux hôpitaux militaires; ce sont les toits à la Mansard, les fenêtres entr'ouvertes qui laissent deviner les alcôves boisées, et, enfin, sur le boulingrin planté aux avancées de la ville, le sobre mausolée élevé « à Chérin, général de division », et le monument du général Abatucci.

La Suisse est si proche que cette bourgade assez pauvre et malpropre paraît presque aujourd'hui un faubourg de Bâle dont les fumées montent dans le ciel, à 3 kilomètres, et le contraste est saisissant entre le calme de l'esplanade et le mouvement de la grande ville de banque et d'industrie. Mais le Rhin est là, qui coule rapide, inquiétant presque : parfois, à l'heure du marché, les voitures passent en file sur le vieux pont de bateaux qui craque sous leurs roues et dont les parapets irréguliers s'infléchissent et se tordent sous la poussée du fleuve; l'eau gicle de l'estacade, siffle, rebondit, écume et couvre de ses embruns les mouettes qui jouent en pêchant.

Une rue d'Huningue porte ce nom : ruelle des Canons; c'est bien par le canon, en effet, qu'Huningue est entré et demeure dans l'histoire. En 1796, après la retraite de nos armées d'Allemagne, Abatucci, fils du défenseur de la Corse et général de division à vingt-six ans, défendait la tête de pont contre les Autrichiens de Fürstenberg : dans la nuit du 1er au 2 décembre, comme il tentait une sortie désespérée, il tomba, mortellement blessé, entre les bras du futur général Foy. Sous les ordres du général Dufour, la petite troupe française continua sa résistance et ne capitula, avec les honneurs de la guerre, que lorsque les Autri-

[1] Louis le Grand, roi très chrétien, vainqueur en Belgique, en Franche-Comté, en Allemagne, ayant rendu la paix à l'Europe, a fait construire la forteresse d'Huningue, le boulevard de ses sujets, la terreur de ses ennemis. 1681.

chiens, devenus maîtres de Kehl, purent grouper contre elle toutes leurs forces. « Ce monument, dit une des plaques de la pyramide édifiée à la mémoire d'Abatucci, élevé, en 1801, par le général Moreau, au nom de l'armée du Rhin et de la Moselle, avait été détruit en 1815; la reconnaissance publique l'a rétabli en 1828. » Le conseil municipal d'Huningue projette de le transporter incessamment au centre de la « Place d'armes » : Abatucci, Foy, Moreau, que de souvenirs attachés à ces noms.

En 1815, au lendemain du siège de 1814, une épopée s'est, pendant onze jours, déroulée dans les murs. Barbanègre qui, en 1813, s'était enfermé dans Stettin et ne l'avait rendu qu'après l'abdication de l'empereur, est dans Huningue avec 100 artilleurs, 30 fantassins, 5 gendarmes et 40 retraités : autour de lui, 32 000 Autrichiens sous les ordres de l'archiduc Jean. On lui annonce Waterloo, on lui dit Napoléon en route vers Rochefort, et il répond : « Sont-ce des raisons pour que Huningue se rende? » La tranchée est ouverte, 116 pièces de canon sont mises en batterie. Barbanègre offre d'arborer le drapeau blanc fleurdelysé et de reconnaître Louis XVIII, mais non pas de se rendre : le bombardement continue. Quand la ville, à la défense de laquelle la population avait vaillamment contribué, fut à moitié ruinée, la garnison capitula, gardant ses armes et ses bagages et sous la condition de rejoindre l'armée de la Loire. Et l'on vit cet admirable spectacle : Barbanègre blessé, défilant aux applaudissements des spectateurs devant le général autrichien et ses troupes qui purent, sans peine, compter ce qui demeurait de leurs adversaires : 3 officiers d'état-major, 2 tambours, 1 peloton d'infanterie, 2 pelotons de canonniers, en tout, très exactement, 50 hommes. Rempli d'émotion, l'archiduc Jean voulut serrer dans ses bras Barbanègre, mais ce dernier l'arrêta par ces mots : « N'approchez pas, j'ai des poux! »

Ran! tan! plan! petit tambour d'Huningue, ce n'est pas en vain que tu as battu la générale! Je voudrais que tes roulements pussent suivre les enfants d'Alsace que les longs trains de recrues emportent aujourd'hui vers les garnisons prussiennes!

Neuf-Brisach, 17 octobre.

Neuf-Brisach porte : « d'argent au globe d'azur chargé en pointe d'une fleur de lys d'or, accompagné d'une devise portant ces mots : *Nec pluribus lucet*, brochant sur le tout, un soleil rayonnant d'or. » Mêmes mots, mêmes emblèmes, mêmes pièces héraldiques qu'à Versailles : voilà une signature et l'écusson qui

surmonte l'hôtel de ville est, à lui seul, un historien très exact et qui ne pourrait se réfuter. Sur quelques kilomètres carrés, à droite et à gauche du Rhin, on est pressé, pour ainsi dire, par les souvenirs de la France, de la monarchie, des guerres où nous passâmes victorieux, des défaites subies par nous ou de nos luttes intérieures. C'est rapprendre notre histoire que parcourir, sur la rive badoise, la vieille cité romaine, l'ancienne capitale du Brisgau, Vieux-Brisach, qui fut nôtre pendant cinquante années[1] et par où nous prîmes pied sur la terre allemande. La silhouette de la ville est charmante quand on la voit se chauffer au soleil sur son rocher qui se mire dans le Rhin et que décorent, comme pour quelque drame romantique, les vieux remparts, les hôtels seigneuriaux, les beffrois et les clochers d'église : le Kaiserstuhl arrondit, vers le nord, ses mamelons hérissés d'échalas ; dans le lointain, s'assombrit la Forêt-Noire à l'arrière-plan de laquelle le Danube commence l'énorme cours qu'il promène jusqu'à la mer Noire. Point de passage réputé sur le fleuve, entrée des défilés qui mènent vers les plaines de l'Europe centrale, Louis XIV n'avait pas eu tort d'appeler Vieux-Brisach son « bijou »; par son ordre, les Germains prisonniers ont été figurés, entre le Rhin et le Danube enchaînés et les statues d'Hercule et de César, sur « la porte du Rhin » qu'édifia Vauban et qui reçut cette inscription :

Limes eram Gallis : nunc porta et janua fio.
Si pergunt Galli, nullibi limes erit.

Entre ces murs, d'autres souvenirs encore : combien d'émigrés s'y sont réfugiés pendant la Révolution, jusqu'à l'heure du bombardement de 1793 ! Que de projets y ont été caressés, que d'espoirs y ont été fondés sur l'armée de Condé, dont la place de Neuf-Brisach était devenue le point de mire !

Sur une île du Rhin, à l'entrée du pont, les défenses de Vieux-Brisach avaient été complétées, en 1679, par la construction de « Saint-Louis ou ville neuve de Brisach », à laquelle un sobriquet populaire donna le surnom de « Ville de paille », pour rappeler les roseaux et les joncs qui en masquaient l'enceinte. Non loin de là s'élevait le fort Mortier. A Saint-Louis siégea pendant dix-sept ans, le « Conseil souverain d'Alsace » qui se scinda en quatre « chambres de réunions » lorsque, à la suite de la guerre désastreuse qui marqua le déclin de l'astre royal, le traité de Ryswick nous imposa de rendre à l'Empire, Fribourg, Vieux-Brisach,

[1] Vieux-Brisach fut pris par Bernard de Saxe-Weimar au compte de la France, en 1638, repris par l'empereur en 1641 et cédé, par le traité de Westphalie, à la France, qui le garda jusqu'au traité de Ryswick (1697).

Philippsbourg, Kehl, et de raser la ville nouvelle dont l'existence n'avait ainsi guère eu que la durée d'un feu de paille.

De cette retraite et de cette humiliation date Neuf-Brisach, élevé en territoire alsacien presque à l'heure même où l'électeur de Brandebourg se préparait à ceindre à Königsberg la couronne royale. Le fort Mortier nous était resté, isolé; il fallait le soutenir et, entre Belfort et le nord de l'Alsace, nous assurer des points d'appui sérieux. Le 9 octobre 1698, par un édit daté de Compiègne, Louis XIV confiait à Vauban, dont ce devait être la dernière création et comme un legs fait à la France, le soin d'élever « la ville neuve de Brisach », « sécurité de l'Alsace ». Un an plus tard, Dangeau mentionnait dans son Journal : « Le roi fait travailler à Neuf-Brisach. »

Les plus grands travaux furent faits pour élever, en pleine campagne, sur des terrains dont le prix s'éleva à plus de 200 000 livres, la forteresse nouvelle : fossés pour amener l'eau aux remparts et en inonder les abords, canaux prenant leurs origines aux flancs des Vosges, pour conduire à pied d'œuvre les matériaux nécessaires. La ville recevait des privilèges nombreux : tout Français, comme tout étranger naturalisé, désireux de s'y fixer, devait promettre par écrit de construire lui-même sa maison et recevait gratuitement le terrain en échange de cet engagement; vingt années d'exemption d'impôts et de tout logement militaire, huit foires annuelles étaient accordées aux habitants auxquels était également reconnu le droit d'élire un maire et deux échevins parmi les « bourgeois sachant lire, écrire et comprendre le français ». En 1701, Neuf-Brisach comptait 75 colons, parmi lesquels : « 9 cabaretiers, cafetiers, traiteurs et aubergistes », 7 boulangers, 3 « chirurgiens et apothicaires », 3 bouchers, 1 perruquier, 1 « truissier », 1 tailleur d'habits, venus d'Alsace, de Lorraine, de Languedoc, de Gascogne, de Provence, d'Auvergne, de Savoie, de Franche-Comté, de Picardie, de Normandie, de l'Ile-de-France, du Poitou, d'Allemagne, et « quelques-uns ne sachant d'où ils sont ».

La place, de forme octogonale, demeurée intacte dans ses lignes essentielles, mesure 600 mètres de diamètre : quatre portes monumentales, celles de Bâle, Belfort, Colmar, Strasbourg, y donnaient jadis accès. Avec la place d'Armes centrale plantée de tilleuls et sa grande église où tout est français, jusqu'aux inscriptions les plus récentes, avec les bâtiments militaires, avec les maisons uniformes élevées d'un seul étage, pour ne pas dominer les remparts, avec les rues rectilignes, c'est là, en plus puissant, car c'est toujours une forteresse, en plus aéré, en plus

propre, la même inspiration, le même plan et le même aspect qu'à Huningue, et, comme à Huningue, c'est, aux mêmes dates, pour ainsi dire la même histoire.

Le 15 octobre 1813, la veille de la bataille de Leipzig, le conseil municipal de Neuf-Brisach adressait à l'impératrice-régente une adresse de fidélité : « Chefs, soldats, habitants, nous ne faisons qu'un. Nous jurons à Votre Majesté de périr plutôt sur la brèche ou sur les ruines de nos habitations que d'ouvrir lâchement nos portes aux ennemis de la gloire du nom français. » Un mois plus tard, la ville recevait ses approvisionnements de siège et, dès le milieu de novembre, un corps détaché de l'armée de Schwartzenberg envoyait ses coureurs vers Neuf-Brisach. Comme le fort Mortier était sommé de se rendre et qu'on promettait à son commandant, le capitaine Sans, une somme de 1 million pour prix de sa trahison s'il affectait de se laisser surprendre, celui-ci répondit : « Dites à M. de Gyular que s'il fait mine de vouloir me surprendre, il sera reçu à coups de canon[1]. » Le 23 décembre, enfin, le message suivant parvenait dans Neuf-Brisach : « Par ordre du général Grouchy, lieutenant de la droite de l'armée, il est ordonné au général Dermoncourt de se jeter de sa personne dans la place de Neuf-Brisach et de la défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang. » La garnison comptait 3000 hommes; les habitants, depuis l'âge de seize ans, furent aussitôt incorporés, au cri de « Vive l'Empereur », dans la garde nationale urbaine. Le 11 avril 1814, après quatre mois de blocus et une défense active, Dermoncourt recevait avis du commandant des troupes de siège que la guerre avait pris fin et qu'il n'avait qu'à livrer la place aux Autrichiens : « Je n'obéis qu'aux ordres de mon gouvernement », fit-il savoir pour toute réponse; lorsque le drapeau fleurdelysé fut arboré et la ville rendue à la France, Neuf-Brisach put s'enorgueillir de n'avoir pas, conformément à sa promesse, ouvert ses portes à l'ennemi.

En 1815, mêmes événements, avec la même issue et le même honneur, sous les ordres du même officier général : la place résista à un blocus de deux mois qu'elle fit, par ses sorties continuelles, payer chèrement aux Autrichiens et aux Saxons. En souvenir de ces deux résistances glorieuses, des haies d'arbres verts furent plantées sur les remparts de la ville, symbole toujours identique à lui-même de la fidélité de Neuf-Brisach et de sa virginité, et chaque année, aux jours anniversaires de la délivrance, les enfants des écoles allèrent, sous la conduite de leurs

[1] *Moniteur* du 21 décembre 1813.

maîtres, faire processionnellement un pèlerinage sur les remparts inviolés de la vaillante forteresse.

Les haies verdoyantes sont mortes et sur celle des portes que la pioche des démolisseurs n'a pas renversée, on lit, hélas! aujourd'hui ces mots, au-dessous de l'aigle agressif des Hohenzollern qui a pris la place du vieil écusson fleurdelysé : « Erbaut 1707 — Deutsch 1870[1]. »

Neuf-Brisach et Belfort étaient, en 1870, nos deux seules forteresses du Haut-Rhin et Vauban les eût encore reconnues. Strasbourg avait capitulé le 28 septembre, Schlesstadt fut pris le 24 octobre et Metz le 27; dans Neuf-Brisach étaient, sous les ordres du lieutenant-colonel Lostie de Kerhor, 5000 hommes, dont un millier à peine de troupes régulières, le reste appartenant à deux bataillons de mobiles du Haut-Rhin, peu exercés mais pourtant remplis de zèle, un médiocre bataillon de mobiles du Rhône, une compagnie de garde nationale et deux compagnies de francs-tireurs : 108 canons, dont 45 pièces rayées, armaient les remparts; dans le fort Mortier, le capitaine Castelli commandait 250 hommes. Le 15 août, le *Te Deum* fut célébré à l'occasion de la fête de l'Empereur, comme il l'avait jadis été, en pareille occurence, en l'honneur de Louis XVIII; le 5 septembre, la république était proclamée. Le 15 septembre, après quelques escarmouches sans importance, une colonne volante, sous les ordres du général Keller, envoyée de Strasbourg par le général de Werder sur les bords du Rhin et vers Mulhouse, prenait contact avec les avant-postes de la place et se soudait aux détachements de réserve dirigés du pays de Bade vers le pont de Neuenburg-Chalampé. Dans la nuit du 27 au 28 septembre, comme on entendait dans la ville les rafales du bombardement de Strasbourg[2], on apprit que, sur un ordre parti de Ferrières, la 4e division de réserve forte de 15 000 hommes et 36 canons marchait, sous les ordres du général-major de Schmeling, de Müllheim[3] sur Neuf-Brisach et Schlesstadt. Le 7 octobre la place tirait ses premiers obus, repoussait les offres de capitulation et le feu des batteries de siège ennemies s'ouvrait une première fois contre elle, démolissant le quartier de l'Ouest. Comme elle ne se rendait pas, un corps d'observation fut maintenu devant ses murs, sous les ordres du général de Treskow, jusqu'au jour prochain où le reste de la division se serait emparé de Schlesstadt : contre lui trois sorties furent inutilement tentées. Le 27 octobre enfin, la division de

[1] Construit 1707. Allemand 1870.
[2] Situé à 55 kilomètres au nord.
[3] En duché de Bade.

Schmeling entière entourait la forteresse après être entrée dans Schlesstadt et reprenait le bombardement : dix jours plus tard, le commandant du fort Mortier, tous ses canons moins un ayant été brisés et ses remparts étant démantelés, était contraint de capituler sans avoir réussi à se replier sur Neuf-Brisach; le 11 novembre, à 8 heures du matin, au moment même où le siège venait d'être mis devant Belfort, et un peu prématurément sans doute, la ville ouvrait ses portes aux Prussiens, Bavarois ou Badois « sans que la brèche eût été faite et sans avoir subi d'assaut[1] », mais elle avait reçu plus de 5000 projectiles et un tiers de ses quartiers étaient brûlés. Dans son numéro du 18 novembre 1870, la *National Zeitung* de Berlin s'exprimait ainsi : « Aucune ville n'a eu relativement plus à souffrir de l'artillerie meurtrière des Prussiens que Neuf-Brisach : toute la ville, y compris les fortifications, n'est qu'un monceau de ruines. »

Depuis lors, Neuf-Brisach est forteresse allemande et gardienne de ponts, face à notre trouée de Belfort, aux avancées de la ligne de défense qui, sur la rive droite du Rhin, s'étend de Müllheim à la frontière suisse, par le camp retranché d'Istein, si puissant et presque ignoré de la plupart des Français.

Sur le chemin du retour, deux images douloureuses arrêtent mon regard. A la devanture d'un libraire sont deux cartes postales grossièrement illustrées; l'une représente : « le dernier autel élevé par la garnison française à l'occasion de la Fête-Dieu », l'autre « le dernier bal donné au grand café par les officiers français en juillet 1870 ».

Wissembourg, 2 novembre.

Elle a dû bien peu changer la paisible petite ville de Wissembourg, depuis ce jour de l'an 1724 où le chevalier de Méré, confident de la marquise de Prie, y fit sa première étape dans le voyage qu'il entreprenait secrètement à travers l'Europe, en quête d'une femme pour M. le Duc de Bourbon. Quatre ans auparavant, Stanislas Leczinski, contraint de trône en trône et d'aventures en aventures de remettre au comte palatin Gustave le duché de Deux-Ponts, qu'il tenait de Charles XII, et sa chère résidence de Tchifflick était venu, muni d'une pension du Régent, y cacher sa misère avec sa philosophie en compagnie de sa mère, de sa femme, de sa fille, de deux moines et de quelques gentilshommes polonais. Rien de royal ni de princier, certes, dans la grande

[1] Procès-verbal du Conseil d'enquête relatif à la capitulation de Neuf-Brisach. Présidence du maréchal Baraguez d'Hilliers, 8 janvier 1872.

maison à trois corps pompeusement dénommée « palais Stanislas » ni dans le château de Saint-Rémy sis à l'orée du Niederwald, où végétaient tristement les exilés auxquels le passé semblait n'avoir apporté que des déboires et l'avenir ne réserver que l'amertume des espérances trompées! Méré pénétra, déguisé, dans le palais, y vit la jeune princesse qui n'était pas belle, mais non dépourvue de grâce et dont tous dans la ville chantaient les louanges. A lire la description qu'il en fit, on jugea à la cour que la rivale ne serait pas dangereuse : « Cette princesse qui, aussi simple que la fille d'Alcinoüs, ne connait de fard que l'eau et la neige, et qui, entre sa mère et son aïeule, brode des ornements pour les autels, tout retrace dans la Commanderie de Wissembourg l'ingénuité des temps héroïques! »

Comme preuve à l'appui de cette correspondance idyllique, le peintre Pierre Gobert, de l'Académie royale, terminait, dans les premiers jours de 1725, le portrait de la douce « Maretschka ». Mais, lorsqu'il parvint à Versailles, il s'agissait de bien autre chose, même pour Mme de Prie, que de marier M. le Duc : la petite Infante, fiancée du Roi, venait d'être, avec scandale et au grand émoi des cours, renvoyée en Espagne; M. le Duc, plns troublé et plus affairé que personne de la fâcheuse aventure où il s'était jeté, décidé à tout faire pour garder le pouvoir, mais perdu dans ses indécisions, répétait, en songeant au roi jusque dans ses rêves : « Il faut le marier! Il faut le marier! » Il dressait des listes de candidates qu'on se montrait sous le manteau, pensait un jour à la fille du prince de Galles, un autre à la grande-duchesse Elisabeth de Russie, et sautait d'une protestante à une orthodoxe pour ne se fixer sur aucune. Mme de Prie le tira tranquillement d'affaire : elle se rappela Wissembourg, son ambassadeur, son peintre, la petite princesse exilée : le portrait changea d'adresse. Ainsi, de discussions en discussions, d'intrigues en intrigues, Louis XV, alors âgé de quinze ans, ayant donné, en séance du Conseil, son consentement royal à cette mésalliance dont chacun se mit à jaser, le duc d'Antin et le marquis de Beauveau étaient chargés d'apporter à Stanislas la lettre par laquelle la main de sa fille lui était demandée. N'était-ce pas pour l'ancien Staroste d'Adelnau devenir plus que roi que songer à appeler le Roi de France : « Mon gendre? » — Sans plus tarder, le chevalier de Vauchox envoyait donc à Versailles, avec un ruban marquant la hauteur de la robe de la princesse, une pantoufle pour donner la mesure de son pied et, à la fin de mai, devancée par ces ambassadeurs indiscrets, la petite cour polonaise, qn'accompagnait quelques bons Wissembourgeois hâti-

vement transformés en laquais, faisait son entrée à Strasbourg, sous l'escorte des carabiniers royaux. Dans le jardin d'un arpent qui sépare des remparts le palais Stanislas, transformé en hospice, fleurissent des asters violets, symboles mélancoliques d'une triste destinée. Que de fois, dans l'éclat trompeur de Versailles, Marie Leczinska dut se rappeler les leçons de résignation chrétienne qu'elle avait reçues à Wissembourg, lorsque, se rendant chaque jour à la cathédrale, elle lisait cette maxime gravée sur le vieil hôtel jadis réservé aux chevaliers feudataires du couvent :

Lass Gott in allen Dingen dein,
Den Anfang und das Ende sein [1].

Forteresse greffée en quelque sorte sur une bourgade conventuelle de haute antiquité, ville française du dix-huitième siècle, encadrée avec l'hôtel de ville [2] et les façades Louis XV dans ses charmantes maisons alsaciennes du seizième et du dix-septième siècles, Wissembourg a conservé jusqu'à nos jours cet aspect religieux, militaire, alsacien et français, qui lui donne tant de charme et un si poignant intérêt. L'admirable cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul, entourée de son cloître et l'un des plus beaux monuments gothiques de l'Alsace, l'église protestante Saint-Jean, les maisons du chapitre, si sobres dans leur élégance, tout rappelle un passé de vie religieuse : Dagobert, dont le nom revient souvent dans l'histoire et les légendes alsaciennes, jeta là [3] les fondements d'une abbaye de bénédictins, aux destinées de laquelle présida une suite ininterrompue de cinquante-huit abbés et qui, transformée en collégiale en 1524, eut comme prévôts-princiers douze évêques de Spire [4]; le moine Ottfried y composa en vers allemands, au neuvième siècle, son *Christ* ou *Livre des Evangiles*, dont les manuscrits subsistent à Vienne, Munich et Heidelberg; saint Adalbert, premier archevêque de Magdebourg, partit de ses murs, au dixième siècle, pour évangéliser les Slaves de la Baltique; l'abbé Samuel fortifia le couvent au onzième siècle et, au treizième, Edelin construisit la cathédrale. Les grandes pierres tombales qui, dans la paix humide du cloître, se

[1] Laisse en toutes choses qui te concernent
Dieu être le commencement et la fin.

[2] Sur la façade de l'hôtel de ville se lisent ces mots : *Regn. Lud. XV ex antiquo cinere surexit anno MDCCXLI.*

[3] En 623.

[4] La ville de Wissembourg est mentionnée en 1234. En 1247, elle accéda à l'alliance des villes du Rhin et, en 1354, prit rang dans la Décapole alsacienne comme ville impériale. Elle s'appela longtemps Kron-Wissembourg en raison du lustre célèbre qui ornait son église.

dressent le long des murs, redisent encore, par leurs inscriptions funéraires et les crosses qu'elles entourent l'âge d'or de l'abbaye; j'aime, dans l'oubli où ils sont ensevelis, ces titres qui font sourire le touriste curieux de déchiffrer la raideur des lettres gothiques : ainsi Wissembourg s'est longtemps enorgueilli de ces abbés « Princes du Mundat[1] », tout comme à 80 kilomètres au sud, le petit village de Bœrsch se plaisait, aux termes de l'inscription gravée dans son église, à décorer du nom unique sans doute et démesurément pompeux, de « Satrape » son très modeste bailli; « Monsieur le prince du Mundat » et « Monsieur le satrape de Bœrsch », voilà qui sonnerait pas mal dans les réceptions officielles de nos démocraties!

Pour voir Wissembourg, il faut monter, au nord, sur les remparts ruinés. Tout paraît riant et calme : les contreforts des Vosges, couverts de vignobles et de vergers, laissent tomber vers la ville leurs lignes assez molles; à l'ouest, la Lauter sort des forêts où commence le Palatinat dans sa vallée resserrée que bordent les vieilles maisons du faubourg de Bitche; sous leurs fenêtres la rivière coule en pleine rue, faisant tourner les roues mousseuses des moulins dont le bruit seul parvient jusqu'à l'oreille. Au sud, entre les branches des charmes et des frênes poussés sur le chemin de ronde, la cathédrale se détache et domine de son grand toit, de son clocher roman et de sa tour gothique les lucarnes rouges de la collégiale et les jardins clos de murs d'où s'échappent des vignes et des rameaux de pêchers. A l'arrière-plan, c'est le Geissberg où mourut, en 1870, notre première résistance.

Wissembourg a été pendant deux cents ans notre poste le plus avancé au contact immédiat de l'Allemagne; que de petites forteresses, autour de lui, sont remplies encore de souvenirs très proches! Lichtenberg, la Petite-Pierre, Phalsbourg, Bitche qui n'amena le drapeau planté sur son rocher que le 23 mars 1871, après la signature des préliminaires de paix. Comme place de guerre cela n'a jamais dû être pourtant qu'un nid à projectiles cette vieille « Concordia[2] » fondée par la 22e légion romaine en marche vers Mayence : dans un bas-fond, un rectangle de 500 mètres de côté, percé de trois portes et de deux grandes rues; mais à 2 kilomètres était la frontière allemande, à ce village de Schweigen d'où, dans la matinée du 4 août 1870, les

[1] Le « Mundat » était la basse vallée de la Lauter; du latin « emunitas », Mundat signifiait « territoire franc ».

[2] A la sortie sud-est de Wissembourg, sur la route de Haguenau, près d'Altenstadt.

Bavarois s'élancèrent sur nos zouaves et près duquel le Prince royal de Prusse dirigea les mouvements de ses trois corps d'armée.

Bien des pages de notre histoire, pages de gloire, pages de deuil, sont à lire autour de ces murs depuis 1673 : l'une d'elles n'est pas à honneur, rappelant les brigandages du partisan français, Labrosse, et le pillage de 1677 auxquels les sinistres « Manteaux rouges » et les Pandours autrichiens du baron de Teck devaient, soixante-dix ans plus tard, donner une riposte à l'Allemande. Ce furent ici : Villars [1] qui construisit les « lignes de Wissembourg » dont les vestiges s'aperçoivent à droite de la Lauter et qui battit les impériaux pendant la guerre de Succession d'Espagne; le maréchal de Créquy [2] qui les tailla en pièces lors de la guerre de Succession d'Autriche; Hoche [3] qui, fidèle à sa devise, *res non verba*, se vengea à vingt-cinq ans sur les Autrichiens du septuagénaire Würmser de l'échec subi à Kaiserslautern et, de Wissembourg, fit lever le siège de Landau au cri de « Landau ou la mort! » Abel Douay, enfin, tombé en héros sur ce Geissberg qui, arrosé tant de fois de notre sang, préparait Wœrth et Sedan, et dont les canons sonnant le glas d'une dynastie fondaient, par nos défaites, l'empire allemand.

A 3 kilomètres au sud-ouest de Wissembourg, le vieux château des évêques de Spire domine tout le champ de bataille dont il fut le réduit : c'est un long bâtiment du dix-huitième siècle, à un étage, avec cour intérieure; un escalier à deux rampes conduit au petit jardin français que borde une terrasse élevée, ornée de balustres et flanquée de deux pavillons. Par le beau temps la vue est admirable de cet observatoire, s'étendant vers le Palatinat, vers l'Alsace où se reconnaît la silhouette si familière de la cathédrale de Strasbourg, vers le Rhin et le duché de Bade par dessus l'océan de verdure du Niederwald et de la « Forêt

[1] 1704-1706. Ces lignes, qui s'étendaient de Scherhohl (à l'ouest de Wissembourg) au Rhin, étaient longues de 25 kilomètres. Leur plus haut relief était atteint près d'Altenstadt et de Saint-Rémy. Wissembourg fut entouré d'une enceinte bastionnée en 1719.

[2] En 1744, Wissembourg fut pris à deux reprises par les Autrichiens de Charles de Lorraine. C'est à cette époque que se rapporte l'épisode du « Pandurenlærm » du baron de Teck. Ce dernier parvint seul à s'échapper, caché dans un tonneau. Une maison de Wissembourg est encore ornée, en souvenir de cette affaire, de mascarons représentant des pandours et des hussards hongrois.

[3] L'armée française avait été repoussée de Bergzabern, Steinfeld, Lauterburg. Le 26 décembre 1793, Hoche s'installa sur le Geissberg et, le 27, il entra dans Wissembourg.

Sainte » de Haguenau, vers les Vosges et les lignes plus basses du Hardt, vers les coteaux de Wœrth enfin et vers ceux de Reichshofen où nous reçûmes le deuxième choc des armées allemandes et où nous perdîmes l'Alsace. Sur ces vieux murs déjointés, à l'abri desquels vivent paisiblement aujourd'hui, par un contraste violent, des paysans memnonites [1], partout des éclats de projectiles écaillent la pierre et le crépi et partout aussi, jusque sur les corniches et les plafonds, des touristes allemands ont, de leurs vilains « graffiti », inscrit leur hymne de victoire. A une portée de fusil, sur le sommet du plateau, trois peupliers plantés depuis la guerre rappellent qu'à la même place trois peupliers ont jalonné le tir des batteries bavaroises et servi à l'attaque de points de direction : les Allemands tiennent à ces témoins protégés par une loi d'empire. Toute l'histoire de nos défaites peut s'apprendre sur ces pentes : notre confiance exaltée et sans préparation, notre commandement sans renseignements, notre premier corps éparpillé et couvert par une faible division laissée en l'air sans réserve et sans appui, nos reconnaissances sans hardiesse, notre cavalerie maintenue dans les lignes, nos détachements sans liaison, nos ravitaillements sans direction et sans prévoyance, nos troupes surprises en bourgeron à l'heure des corvées, mais aussi l'admirable vaillance de nos officiers et de nos soldats. Pauvre division Douay, bivouaquée en arrière de Wissembourg entre Gutleuthof, Geissberg, Schafbusch et Steinselz qui, avec ses 8 bataillons, ses 3 batteries et ses 8 escadrons, eut à subir l'étreinte de 3 corps d'armée, forts en première ligne de 24 bataillons, de 12 batteries et de 16 escadrons que soutenaient en deuxième ligne de grosses réserves! Ah! le Ve corps prussien n'avait pas oublié quel maître d'école le vieux Steinmetz avait été pour lui quatre ans auparavant à Nachod et à Skalitz!

Sur le théâtre de ce premier engagement, la douleur est, si possible, plus poignante encore qu'à Wœrth, ou même qu'à Sedan et qu'à Saint-Privat. Il semble qu'à voir, à portée de la main, pour ainsi dire, Schweigen d'où débouchèrent dans leur marche jusqu'au cœur de la France les têtes de colonnes bavaroises, Steinfeld, par où surgit le Ve corps prussien, le Niederwald où, pour terminer l'enveloppement, se glissa le XIe corps, on ne puisse vraiment croire qu'ils fassent partie de notre histoire ces rapports qui, à sept heures et demie, signalaient que de l'ennemi on ne savait rien, alors qu'à huit heures et demie le premier obus tombait sur nos bivouacs et qu'à deux heures les débris de nos

[1] Secte qui refusait autrefois le service militaire.

troupes battaient en retraite, laissant sur le terrain, outre mille prisonniers, le quart de leur effectif, leur campement et le premier canon conquis sur nous! Turcos du général Pellé qui aviez chanté la victoire à Palestro, à Magenta et à Solférino, combien d'hommes de vos bataillons sont tombés dans l'enclos de la gare, à la porte de Landau ou à celle de Haguenau, où vous aviez été hâtivement jetés pour défendre Wissembourg surpris? Fusiliers du 74e, combien des vôtres sont-ils revenus du Geissberg?

Dans la chambre du Schafbusch, où le général Douay fut transporté mort, suivi jusqu'au tombeau par l'amitié fidèle de son petit chien, bien peu de choses ont changé depuis l'après-midi du 4 août 1870 : mêmes meubles rustiques, mêmes bancs, mêmes tables branlantes rangés dans la même symétrie; trois images sont seulement en plus : entre le portrait de Guillaume II et celui de l'impératrice Augusta-Victoria, la gravure du tableau de Werner qui représente le kronprinz, « leur Fritz », devant le corps de son adversaire.

De grands monuments allemands s'élèvent sur le champ de bataille, pieusement entretenus et ornés de fleurs : il n'y a qu'une pierre française pour rappeler l'endroit où le général Douay fut mortellement frappé. Mais, par l'une de ces ironies où l'histoire se complaît cruellement, à 800 mètres de ce point se dresse encore, à flanc de coteau, le petit obélisque élevé, en 1811, pour célébrer la naissance du roi de Rome; on peut toujours y lire ces mots : « Erigé par la ville de Wissembourg — Exiguum monumentum — Spes magna — Magnus amor. »

J'ai voulu transcrire aussi, sans craindre de les oublier, ceux qui, dans le cimetière de Wissembourg, sont gravés sur la tombe où reposent, à côté du général Douay, quelques-uns de nos officiers et sans doute beaucoup de nos soldats :

AUX SOLDATS FRANÇAIS
NOS FRÈRES
MORTS POUR LA PATRIE
4 AOUT 1870

*
* *

Ces pages n'ont pas la prétention d'avoir voulu décrire l'*Alsace*. J'ai volontairement laissé de côté, dans les grandes villes dont chacun parle, les chefs-d'œuvre catalogués : par quelques esquisses prises entre cent, j'ai tenté d'indiquer ce qui fait la beauté, l'intérêt supérieur de cette admirable région, de montrer ainsi

pourquoi les Alsaciens ont raison de tant aimer l'Alsace et les Français de lui demeurer fidèles; par quelques observations surgies ou cours de mes promenades, je me suis efforcé de faire saisir l'une ou l'autre des mille faces du problème alsacien, de faire pénétrer dans l'un ou l'autre des replis de l'âme alsacienne. Ce n'est pas là une synthèse qui serait chose délicate et présomptueuse et, sans doute, prématurée.

Puissent ces éléments épars donner à quelques Français le désir de voir l'Alsace de près ou de la revoir s'ils la connaissent : qu'ils passent la frontière pour contempler ce qui fut autrefois la France, pour y apporter, par leur seule présence, comme l'Alsace le leur demande, un peu d'air de France, pour y écouter les battements de ces cœurs que le nom de la France fait toujours vibrer. Que, si le passé ne suffit pas à les toucher, l'attrait de l'art, le charme du pittoresque, l'éclat des paysages... la mode au besoin interviennent pour les décider. Peut-être, songeant alors que nous avons contracté vis-à-vis de l'Alsace une dette d'amour et de pitié imprescriptible, feront-ils un retour sur eux-mêmes et méditeront-ils avec fruit cette pensée du mystique espagnol[1] : « On demandait à l'Aimé d'où naît l'amour, de quoi il vit et de quoi il meurt. L'Aimé répondit que l'amour naît de souvenirs, vit d'intelligence, ne meurt que par l'oubli. »

Au cours de ce voyage, que je me permettrai d'appeler pour un grand nombre d'entre eux un voyage de découverte, sans doute souffriront-ils : mais la souffrance a-t-elle perdu sa vertu éducatrice et que sert-il de ne pas vouloir regarder? Ce dont je me porte garant, l'ayant éprouvé, c'est, qu'en Alsace et peut-être par ce qu'ils y souffriront comme par ce qu'elle a souffert elle-même, ils apprendront à aimer la France plus profondément et à vouloir ainsi la servir mieux.

François de Witt-Guizot.

[1] Raymond Lulle, « le docteur illuminé ».

L'EAU POTABLE

La question de l'eau potable est une de celles qui sont toujours à l'ordre du jour et sur lesquelles il est indispensable d'avoir des notions précises. On verra que, si elle est complexe, et de ce fait a exercé et exerce encore la sagacité des savants et des hygiénistes, elle est simple pour l'homme du monde, qui ne demande qu'à comprendre le pourquoi des mesures hygiéniques qu'on lui conseille, afin de les appliquer avec intelligence et conviction, parce qu'il en saura l'utilité.

Depuis la plus haute antiquité jusque vers la moitié du dix-huitième siècle, on s'est souvent préoccupé de la qualité des eaux de boisson, mais pour ne le faire que superficiellement, faute de connaissances scientifiques; une bonne eau d'alimentation devait être limpide, fraîche, agréable au goût, la limpidité, la température et la saveur étaient les seules données sur lesquelles on pouvait baser un jugement.

Lavoisier, le premier, attire l'attention sur l'utilité de l'analyse chimique des eaux de consommation courante :

S'il est intéressant pour la société, dit-il, de connaître la nature de ces eaux salutaires, dont les effets surprenants ont été tant de fois célébrés dans les fastes de la médecine, il ne l'est pas moins de connaître celles qui sont employées tous les jours pour les besoins de la vie. Ce sont d'elles en effet que dépendent la force et la santé des citoyens et si les premières ont quelquefois rappelé à la vie quelques têtes précieuses de l'Etat, ces dernières en rétablissant continuellement l'ordre et l'équilibre dans l'économie animale, en conservent tous les jours un beaucoup plus grand nombre. L'examen des eaux proprement minérales n'intéresse donc qu'une portion languissante de la société. Celui des eaux communes intéresse la société tout entière et principalement cette partie active dont les bras sont en même temps et la force et la richesse d'un Etat [1].

Soit dit en passant au début du vingtième siècle, dans notre démocratie, qui prétend à tant d'innovations, on ne saurait prendre plus chaudement la défense de la santé des humbles.

A l'exemple de Lavoisier, chimistes et hygiénistes se mettent à

[1] Lavoisier : *De la nature des eaux d'une partie de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne, de la Brie et du Valois.*

l'envi à étudier la composition chimique des eaux; les analyses deviennent plus complètes et plus précises à mesure que la science se perfectionne et, il y a quarante ans, l'*Annuaire des eaux de France* déclarait que :

Une eau peut être déclarée bonne et potable, quand elle est fraîche, limpide, sans odeur; quand sa saveur est très faible, qu'elle n'est surtout ni désagréable, ni fade, ni salée, ni douceâtre, quand elle contient peu de matières étrangères; quand elle renferme suffisamment d'air en dissolution; quand elle dissout le savon sans former de grumeaux et qu'elle cuit bien les légumes.

L'eau non aérée a un goût fade et est d'une digestion difficile; l'eau trop minéralisée, c'est-à-dire renfermant plus de 0,6 de sels minéraux par litre, est dite *crue*, elle est lourde et indigeste. Convenablement aérée et minéralisée, l'eau est stimulante des fonctions digestives; si le stimulant fait défaut ou dépasse le but, la digestion de physiologique devient pathologique, et des phénomènes dyspeptiques apparaissent.

Disons tout de suite que, sauf des circonstances tout à fait exceptionnelles, les eaux naturelles ne présentent pas ces inconvénients; si elles sont quelquefois à redouter, c'est parce qu'elles peuvent causer des maladies contagieuses, épidémiques, extrêmement graves, et c'est de ce côté que nous devons porter toute notre attention.

Il y a quelques vingt-cinq ans, on savait, pour l'avoir maintes fois constaté, que l'ingestion d'eaux de mauvaise qualité était souvent suivie de diarrhées plus ou moins intenses et de dysenterie, voire même de fièvre typhoïde; l'on ne fut à même de comprendre le mécanisme de leur action que le jour où Pasteur eut déterminé le rôle des microbes dans les maladies infectieuses.

Deux d'entre elles, la fièvre typhoïde et le choléra, sont souvent transmises par l'eau de boisson. Les deux agents de contage sont deux microbes, aujourd'hui bien connus et bien étudiés, qui pullulent dans l'intestin des malades et se trouvent dans leurs déjections. Que, par un procédé quelconque, une infiltration de fosse d'aisances, un ruissellement sur un fumier, ces microbes soient charriés dans une eau destinée à être bue, celle-ci pourra désormais répandre la fièvre typhoïde et le choléra, la marche des épidémies le prouve à satiété.

Déjà, lors de l'apparition de l'épidémie de choléra qui, en 1832, ravagea Paris et la plus grande partie de la France, la population avait incriminé l'eau des fontaines, la supposant empoisonnée. Une étude soignée des épidémies ultérieures montra combien cette première impression était justifiée, mais ce n'est qu'après es recherches de Koch que le microbe du choléra fut connu;

Koch réussit à découvrir aux Indes ce microorganisme dans les eaux d'un étang, voisin de huttes où sévissait la maladie, et, en constatant la disparition simultanée de l'épidémie et du microbe, mit hors de doute l'origine hydrique du choléra, qui est aujourd'hui universellement admise.

« Une bien triste épidémie, — elle avait enlevé plusieurs membres de la même famille, — celle de Pierrefonds », conduit au même résultat pour le bacille de la fièvre typhoïde, comme le contait si bien, en 1887, le docteur Brouardel :

Pierrefonds est bâti dans une vallée et reçoit son eau d'une source, qui coule au pied d'une colline sur laquelle est construit le château. Une rue de la ville (la rue du Bourg) et plus particulièrement trois maisons de la ville, les maisons Carron, Bouvry et Resses, avaient été visitées, cinq fois depuis quinze ans, par la fièvre typhoïde. Pour se rendre compte de ces épidémies à répétition, il suffit de voir les conditions géologiques du sol de Pierrefonds. L'eau, venant de la colline, traverse un sable nummulitique, coule à travers les interstices du sol et arrive au-dessous des maisons de la rue du Bourg, où les habitants la puisent. Or dans son trajet cette eau se trouve en contact avec des fosses d'aisances, qui, comme presque partout, ne sont nullement étanches et laissent filtrer des matières organiques. Pour augmenter encore le danger, les habitants de Pierrefonds envoient, au moment des pluies, l'eau des toits dans les fosses. Les matières organiques sont alors diluées et entraînées dans la nappe d'eau, qui sert à l'alimentation de la rue du Bourg.

M. Gabriel Pouchet a trouvé que les eaux de la maison Carron étaient infectes. Celles de la maison Resses étaient relativement pures. Nous avons alors fait examiner ces eaux au point de vue bactériologique et MM. Chantemesse et Widal ont pu voir qu'elles renfermaient le bacille de la fièvre typhoïde. Ils ont comparé ces bacilles avec ceux contenus dans le sang et la rate des typhiques pendant la vie. Ils ont trouvé que la ressemblance était parfaite au point de vue morphologique et au point de vue du mode de culture. La preuve a donc été faite presque complètement, aussi complètement que l'expérimentation le permet, puisqu'il est impossible de développer la fièvre typhoïde chez les animaux.

Ces maisons étaient prises pour la cinquième fois. Le propriétaire de la maison Carron était lui-même mort de fièvre typhoïde...

Il y avait entre la fosse et les eaux 20 mètres de sable. Ce sable dépouillait l'eau de la plus grande partie des matières organiques qu'elle renfermait. Il laissait passer les organismes pathogènes, les seuls nuisibles dans l'espèce.

Ce qui s'est passé à Lorient n'est pas moins instructif.

La ville de Lorient et la caserne d'artillerie, écrit le docteur Chantemesse, ont des sources différentes et elles subissent indépendamment l'une de l'autre les épidémies typhiques ou cholériques. Deux fois par an, les fumiers et déjections de la ville sont versés à la surface de prairies au-dessous desquelles se trouve la nappe souterraine qui donne les sources alimentant la caserne. Cette nappe souterraine est très rapprochée de la surface du sol. Aussi, l'épandage terminé, la

première pluie abondante qui survient se traduit un mois après par une recrudescence ou une apparition de la fièvre typhoïde à la caserne de l'artillerie... Que la nappe d'eau s'abaisse ou s'élève, la fièvre typhoïde suit à un mois de distance la chute des pluies. L'épidémie ne s'étend pas d'une manière diffuse à toute la ville et à toutes les casernes, comme elle devrait être si elle était liée aux oscillations de la nappe; elle se circonscrit dans une caserne, qui seule reçoit l'eau captée sous les prairies consacrées à l'épandage.

Il est vrai qu'en temps d'épidémie, les typhiques sont en somme peu nombreux, eu égard à la multitude de ceux qui boivent l'eau contaminée, et il peut sembler étrange qu'une même cause n'amène pas chez tous les mêmes effets. Fort heureusement la réceptivité individuelle joue un très grand rôle en l'espèce et tous les hommes soumis à la même influence malsaine ne sont pas frappés; autrement le genre humain serait anéanti depuis longtemps. De ce que Trousseau et Peter n'ont pu contracter la diphtérie en se mettant dans la bouche des fausses membranes, s'ensuit-il que la diphtérie n'est pas contagieuse? Personne ne l'oserait soutenir; l'insuccès des deux grands médecins prouve seulement qu'ils n'étaient pas alors aptes à prendre la maladie.

L'eau de boisson est dangereuse le jour où elle véhicule des germes de maladies infectieuses, du choléra et bien plus souvent de la fièvre typhoïde, elle n'est potable que si elle n'en renferme pas.

Il semble que la tâche de l'hygiéniste soit dès lors toute tracée, elle se bornera à constater la présence ou l'absence de ces microbes dans l'eau; cette tâche serait fort simple si des difficultés d'ordre exclusivement technique ne la venaient compliquer. Il est souvent fort malaisé de reconnaître dans une eau le bacille typhique ou le vibrion cholérique tant ils ressemblent à d'autres microbes absolument inoffensifs. Aussi avant de porter un jugement faudra-t-il s'entourer de tous les renseignements possibles; savoir si d'une manière générale l'eau renferme beaucoup de microbes, car plus ils sont nombreux, plus il y a de chances de s'en trouver de dangereux; rechercher les bacilles typhique et cholérique; faire des analyses chimiques et ne pas omettre l'étude des terrains traversés par les nappes, qui peut révéler des chances imprévues de contamination. Mais, penseront quelques-uns, pourquoi ne pas se contenter de faire ingérer l'eau suspecte à des animaux qu'on mettrait en observation? Tout simplement parce que l'expérience ne prouverait rien, au moins en ce qui concerne la fièvre typhoïde, les animaux y étant réfractaires.

Nous savons maintenant ce qu'est une eau potable, où s'en trouve-t-il et comment peut-on s'en procurer?

Les eaux de pluie pénètrent dans le sol ou ruissellent à sa surface. Les premières traversent des couches perméables d'une plus ou moins grande épaisseur, puis, suivant le flanc des coteaux, gagnent le fond des vallées pour donner des sources soit à l'air libre, soit au fond des rivières; elles forment ainsi une véritable nappe souterraine. En parcourant les couches superficielles du sol, qui renferment de nombreux microbes, elles sont devenues très impures, mais, en filtrant à travers de plus profondes, elles y ont laissé leurs germes parce que ceux-ci ne peuvent traverser les substances poreuses. D'une manière générale, l'eau des nappes souterraines est très pure au point de vue bactériologique. Quant aux eaux qui ont ruisselé sur le sol, elles gagnent les ruisseaux et les rivières, après s'être enrichies d'une foule de microbes.

C'est la nappe souterraine qui, en se faisant jour à travers des fissures, fournit les sources, c'est elle que l'on recherche quand on fore un puits. Sources et puits devraient donc toujours fournir de l'eau potable; malheureusement il faut compter avec les fentes que présente le sol, fentes qui permettent à de l'eau de ruissellement très impure, à des infiltrations de fosses d'aisances de gagner la nappe, il faut compter avec l'ignorance, avec l'insouciance des gens, qui ont, combien souvent! placé leur puits au voisinage des fumiers, permettant ainsi au purin de gagner avec la plus grande facilité leur réservoir d'eau de boisson.

Les rivières sont naturellement bien plus exposées à des contaminations que les eaux souterraines, des débris de végétaux, d'animaux, des détritus de toutes sortes les polluent constamment. Le parcours des villes leur est particulièrement funeste; la Seine, à Ivry, renferme 23 000 microbes par centimètre cube, elle en renferme 415 000 à Chaillot; le Rhône, au-dessus de Lyon, 75, et au-dessous 800; la Saône, au-dessus de Lyon, 586, et au-dessous, 4280; la Sprée, en amont de Berlin, 4300, et en aval, 97 400 (ces nombres sont d'ailleurs variables).

L'eau de source et l'eau de puits devront donc être, en général, et à moins de contre-indication, préférées à l'eau de rivière, toujours plus ou moins suspecte.

Pour se procurer de l'eau potable, il n'est évidemment que deux moyens : en trouver de telle dans la nature, ou purifier celles qui sont chargées de microbes dangereux. Les villes, qui ont besoin de grandes masses d'eau et ont des ressources pécuniaires *ad hoc*, ont le choix, les particuliers ne l'ont pas.

Dans nombre de villes, l'eau de boisson est encore à l'heure actuelle fournie par des puits; c'est une très mauvaise pratique, car, si, dans la campagne, l'eau d'un puits bien fait a de grandes chances d'être potable, il en est tout autrement dans les agglo-

mérations considérables où les infiltrations de fosses d'aisances non étanches sont toujours à redouter. Duclaux ne raconte-t-il pas l'histoire d'une petite ville du Cantal, dont il examina l'eau de puits pendant une épidémie de fièvre typhoïde, pour constater avec stupéfaction qu'elle n'était autre chose qu'un litre d'urine étendue de 50 litres d'eau de pluie?

Pour se mettre à l'abri de semblables accidents, les grandes villes se sont efforcées de supprimer les puits en mettant à la disposition des habitants des eaux de source ou des eaux de rivière filtrées; la ville de Paris est une de celles qui ont adopté la première solution, la ville de Lyon la seconde.

Capter au loin des sources et en amener l'eau dans des aqueducs est une manière de faire qui offre toute sécurité, quand un examen très soigneux de ces sources a été fait par des hommes compétents; c'est ainsi qu'une partie de la Dhuis, une partie de la Vanne, de l'Avre, et enfin du Loing, sont venues couler à Paris. Il ne faudrait pas s'imaginer cependant qu'il suffit d'étudier l'eau au moment des travaux de captation; une surveillance de tous les instants est ensuite indispensable; que des typhiques se trouvent au voisinage des sources, et des bacilles dangereux pourront, grâce aux fissures du sol, aller polluer l'eau. C'est ce qu'a bien compris la ville de Paris; après avoir déterminé le périmètre de ses sources, c'est-à-dire tout le territoire dont les eaux pluviales alimentent la nappe souterraine, elle s'est entendue avec les médecins des localités voisines pour être prévenue de tous les cas de fièvre typhoïde qui se produisent; moyennant des secours aux familles, elle fait accepter toutes les mesures de désinfection, et plus généralement de garantie, qu'elle juge utile pour protéger son eau. Les analyses chimiques et microbiologiques de chaque source sont faites très fréquemment; dès qu'un bacille suspect apparaît dans l'une d'elles, l'eau en est rejetée à la rivière dont elle a été dérivée, et n'est plus envoyée dans les aqueducs. Enfin, si malgré tout, la fièvre typhoïde éclate à Paris, les habitants sont avertis de la nécessité de faire bouillir leur eau de boisson. Quant aux dépenses nécessitées par l'installation et la surveillance d'un pareil service, elles sont telles que seules les municipalités riches peuvent les supporter.

Pour les éviter, on a souvent cherché à utiliser l'eau de rivière. Ne pouvant, pour des raisons que nous avons mises en relief, s'en servir telle quelle, on la purifie par filtration; on creuse une galerie parallèle au fleuve, dans laquelle on recueille l'eau, qui a laissé ses germes dans les couches de terre, séparant le fleuve de la galerie. On obtiendrait toujours ainsi de l'eau potable, s'il n'arrivait quelquefois que l'eau puisée dans la galerie soit, non

celle du fleuve, mais celle de la nappe souterraine qui va sourdre dans son lit. On peut néanmoins s'assurer qu'il n'en est pas ainsi et alors le procédé est à recommander.

Certaines grandes villes, comme Londres, Berlin, Zurich purifient leur eau en la faisant passer au travers d'un filtre artificiel en sable. Celui-ci est composé de lits superposés de cailloux d'autant plus petits que l'on s'élève de la base du filtre vers le sommet; une couche de sable recouvre le tout. Pour faire fonctionner l'appareil, on le remplit d'eau qu'on fait arriver par la partie inférieure pour chasser l'air renfermé dans les couches filtrantes; puis on renverse le courant en faisant arriver l'eau par en haut directement sur la couche de sable. A la surface de celle-ci se forme peu à peu une couche glaireuse constituée de débris, de particules de toutes sortes et de microbes, qui se trouvent dans l'eau. Tant que cette couche glaireuse n'existe pas, le filtre n'est pas *mûr*, il laisse passer les microbes; dès qu'elle est formée au contraire, l'eau, qui sort du filtre, ne contient plus que fort peu de microorganismes et peut être regardée comme potable. Ces filtres à sable, bien installés, donnent de bons résultats.

Les particuliers, qui veulent avoir de l'eau potable, sont obligés de rendre telle celle qu'ils ont sous la main; deux moyens s'offrent à eux pour cela : l'ébullition et la filtration.

L'ébullition est sans contredit un excellent procédé de purification des eaux; elle est à la portée de tous, n'exige point d'appareil coûteux et bien souvent est faite sans aucune dépense appréciable en utilisant le feu qu'il faut allumer dans chaque ménage. Seules résistent à l'ébullition quelques spores de microbes absolument inoffensifs pour l'homme; l'eau bouillie ne renferme donc jamais de microbes dangereux. Elle est trouble et manque d'air dissous, disent toujours ceux qui veulent médire d'elle. Qu'on prenne le soin de la laisser bien reposer avant de la décanter, et elle sera limpide; d'ailleurs le carbonate de chaux, qui, pour la plus grande part, cause ce trouble, très abondant dans certaines eaux, comme celles de Paris, ne peut jamais avoir qu'un bien léger inconvénient, celui de rendre l'eau un peu moins appétissante. En bouillant, l'eau a perdu les gaz qu'elle contenait en dissolution, il est vrai, mais il ne faut pas oublier qu'elle s'aère à nouveau très vite après refroidissement pour peu qu'on l'agite et que le simple transvasement du récipient, où elle a été chauffée, dans une carafe, suffit à lui faire redissoudre beaucoup d'air. On peut affirmer que l'eau qui a été portée à 100° est saine et ne peut jamais causer le moindre trouble de santé. Le seul inconvénient que peut présenter cette méthode de stérilisation est d'obliger à préparer chaque jour une provision d'eau pour le lendemain; ce n'est pas la

dépense qui effraye, mais bien la nécessité de ne pas avoir un moment d'oubli.

La filtration évite cette peine, en fournissant constamment de l'eau pure, sans astreindre à des soins journaliers. Autrefois, les filtres dits de ménage, que chacun avait chez soi, n'étaient destinés qu'à rendre limpide de l'eau qui ne l'était pas. On leur demande plus aujourd'hui, on veut qu'ils arrêtent les microbes au passage. Il faut, pour cela, que les pores de la matière filtrante soient très petits et que le filtre soit construit de telle sorte qu'aucune contamination accidentelle de l'eau, une fois filtrée, ne soit possible. Nombreux sont les filtres qui prétendent arriver à ce résultat; quelques-uns seulement y parviennent réellement : ce sont ceux qui se sont inspirés de l'appareil recommandé au public par Pasteur, du filtre Chamberland. Un bon filtre, moyennant un nettoyage sérieux de temps en temps, donne toujours de l'eau parfaitement pure.

Nous avons montré comment une ville pouvait se procurer de l'eau potable, comment aussi un particulier le pouvait. Nous avons tenu à faire ressortir toutes les difficultés qui se pressent sous les pas de l'hygéniste qui veut faire bien, parce que nous avons tenu à montrer à quel point peut être complexe une question qui le paraît si peu, au premier abord. Peut-être sera-t-on tenté de sourire en voyant que la science, regardée souvent avec un respect presque religieux, n'est pas encore parvenue à donner une solution simple du problème, dans tous les cas qui peuvent se présenter; sourire serait prouver que l'on n'a pas l'esprit scientifique; les gens sont d'autant plus catégoriques dans leurs opinions qu'ils sont plus ignorants; le vrai savant, qui sait exactement ce qu'une méthode peut donner, et ce qu'il faut se garder de lui demander, est souvent peu affirmatif et hésite à conclure. Ce n'est pas une raison pour se laisser aller au scepticisme; la question qui nous occupe est aujourd'hui bien mieux connue qu'il y a cinquante ans, et un certain nombre de faits bien établis permettent de formuler une ligne de conduite bien nette.

« Chacun, disait le professeur Brouardel, doit se faire sa sécurité personnelle en ne buvant que de l'eau bouillie en temps d'épidémie; en utilisant, pour les usages journaliers, l'eau filtrée à travers des filtres soigneusement entretenus. »

Docteur P.-G. Charpentier.

PÊCHEURS DE PHOQUES

IMPRESSIONS DE LA TERRE DE FEU

Au premier coup de midi, les notes stridentes et prolongées des sirènes à vapeur se faisaient entendre dans tous les coins du port. Le travail s'arrêtait partout à la fois comme par enchantement : le bras levé de l'ouvrier lâchait le marteau, les caisses élinguées restaient dans les chalands, abandonnées par les treuils devenus muets. Du fond des cales surgissaient les arrimeurs hâtifs qui, tout en courant vers le déjeuner, enfilaient sur leurs torses en sueur, des vestes poussiéreuses et rapiécées.

A bord du voilier *la Merva*, Fischer, le maître d'équipage, se laissa aller, par habitude, à exécuter les trilles classiques qui, dans le langage universel des marins, annoncent le « dîner ». C'était superflu, les matelots avaient couru aux cuisines et déjà mangeaient leur soupe en plein air, assis au hasard d'un paquet de filin ou d'une écoutille.

Fischer, s'étant assuré que tout était en ordre, se retira dans sa cabine sous le gaillard. C'est là qu'il prenait ses repas, seul; il ne négligeait rien pour augmenter son prestige auprès des hommes, tous nouveaux à bord. *La Merva* venait d'armer, trois semaines auparavant, après avoir passé tout l'été en réparations, et le capitaine Hans, son propre armateur, avait recruté son équipage avec le plus grand soin. Tout en mangeant, Fischer examinait du coin de l'œil, par l'entrebâillement de la porte, le dernier venu de ses hommes, arrivé le matin même.

« Voici Marc Herzog, lui avait dit Hans en l'amenant à bord, un marin consommé que je connais à fond. Pour aller sur la « rockery » [1], il n'a pas son pareil. La Providence l'a mis sur mon chemin hier; avec lui, le succès de la campagne est assuré. »

L'homme maintenant était assis à deux pas de lui, et tranquillement achevait sa soupe. Il avait une face caractéristique de

[1] Roches où gîtent les phoques.

marin, brûlée au soleil et au hâle de toutes les mers, coupée de longues rides verticales, profondes comme des balafres; son regard clair et doux contrastait avec l'aspect presque sauvage que donnait à son visage une barbe rousse parsemée de poils blancs et une moustache hérissée, durcie à force d'être lavée par les embruns. La force peu commune dont il avait fait montre à la manœuvre, sa connaissance parfaite du métier affirmée par Hans, étaient conditions suffisantes pour que Fischer eût lieu de s'inquiéter déjà de l'influence qu'il pourrait prendre auprès du capitaine.

Tout en bourrant sa pipe avec lenteur, comme s'il avait accompli un rite, il se décida à lui faire les premières avances.

Marc, son déjeuner terminé, avait, lui aussi, commencé de fumer. Debout, appuyé contre le bastingage, il inspectait de son œil connaisseur la voilure et la coque du navire.

— Ainsi, vous avez déjà fait des campagnes de pêche? lui dit Fischer, en essayant de donner une expression aimable à son visage de chouette, et en redressant sa silhouette grêle, qui parut encore diminuée par la carrure formidable de Marc.

— Oui, trois, dont deux avec le capitaine Hans, au temps où il commandait une goélette de la maison Vergel de Valparaiso.

— Ça va bien! Nous n'avons à bord que deux loberos accomplis, Johansen et Peterson, les Norvégiens. Quant aux autres...

— Bah! nous les formerons, dit Marc d'un air de confiance.

Puis, s'animant, il continua :

— Le bateau me plaît décidément : il est bien gréé, solide et taillé pour ces mers du Sud. Voici un an que je flâne dans le port de Hambourg ou sur les caboteurs danois. J'en avais par dessus les épaules de cette vie-là; c'est avec une vraie joie que j'ai accepté l'offre de Hans, lorsque je l'ai rencontré hier à Blankenesse.

— La campagne s'annonce bien, en effet : nos cales peuvent tenir quinze mille peaux. Si la chance nous favorise, c'est la fortune. Une seule chose m'inquiète, ajouta Fischer sur un ton confidentiel. Le pilote a une tête et des manières qui ne me reviennent pas. Il ne parle à personne, s'habille comme un officier de paquebot, porte de grands cols irréprochables et se croit sûrement amiral. Il ne se passera pas longtemps avant qu'il nous donne du fil à retordre.

Heureusement pour Marc, qui n'aimait pas à mal parler de ses supérieurs, l'attention des deux hommes fut attirée par l'arrivée d'un canot accostant l'échelle de la goélette. Un jeune homme de seize à dix-huit ans, assez bien vêtu, monta à bord aussitôt.

— Tiens! Wilhelm, fit Marc surpris, je ne t'attendais pas si tôt.

Le jeune homme serra la main rude du marin sans mot dire, puis, comme il saluait Fischer, Marc le présenta :

— Mon neveu, Wilhelm Herzog.

Fischer, jugeant qu'il avait assez causé avec son subalterne, rendit le salut et se retira, les laissant en tête à tête.

Comptable depuis vingt ans dans une agence maritime, Friedrich Herzog, le père de Wilhelm, n'avait jamais tout à fait pardonné à son frère Marc d'avoir préféré le col bleu au rond de cuir. Son âme d'employé, façonnée par la vie mesquine qu'il tirait de ses maigres appointements, ne trouvait pas d'excuse au coup de tête de son cadet qui, au lendemain de la mort de leur père, s'embarquait comme mousse pour ne reparaître que dix ans après, dans sa ville natale, barbu, ridé, méconnaissable.

Le petit Wilhelm, âgé, alors, de sept ans, avait poussé de grands cris à la vue de cet homme d'aspect terrible, qui voulait l'embrasser. Sa mère se montra plus douce envers son beau-frère qu'elle devina désemparé dans cette ville où s'était ébattue son enfance joyeuse et insouciante. A la demande de sa belle-sœur, Marc renouvela souvent sa visite, et apprivoisa son neveu avec quelques bibelots exotiques. Depuis, pendant les longs quarts, la silhouette du joyeux gamin, la grâce du petit Wilhelm lui revenait à la mémoire. Pour lui les relâches étaient une occasion de courir les bazars à la recherche d'un souvenir qu'il gardait quelquefois de longs mois au fond de son sac à son intention.

Pendant l'année qui précéda son embarquement sur *la Merva*, il avait dû se contenter, faute d'autre emploi, de faire la manœuvre ingrate des bateaux qui desservent les rives de l'Elbe. Wilhelm venait d'entrer dans sa dix-septième année; ses classes terminées, il jouissait de ses dernières vacances avant de prendre la place qui lui était réservée au bureau de son père.

Souvent il accompagnait Marc sur son bateau, prenant plaisir à respirer l'air vif du fleuve, dans lequel son imagination lui faisait retrouver les effluves salés des brises marines. Parfois, lorsque le matelot avait quelques heures de répit, ils en profitaient pour tirer quelques bordées en face de Blankenesse, avec un petit côtre dont ils connaissaient le patron.

A la veille de sceller définitivement son sort de rond-de-cuir, la nouvelle du départ prochain de Marc avait plongé Wilhelm dans un état de surexcitation qu'il ne parvenait pas à dominer. Il avait aussitôt décidé d'aller voir son oncle à son bord, et la seule idée de cette visite lui donnait la fièvre, tellement ses désirs de voyage devenaient intenses en présence de la réalité menaçante.

Il ne dormit guère cette nuit-là, et se surprit plusieurs fois à mûrir des projets d'évasion, se posant cent fois la même question : « Marc consentirait-il à l'emmener, s'il l'en suppliait? »

Le lendemain matin, il prit le chemin du port. Il s'engagea

dans l'Admiralitätstrasse, l'étroite rue sombre, où parmi tant d'autres offices se trouvait celui où travaillait son père. Sa pensée alla à ce peuple d'employés, penchés sur des livres, derrière les murs noirs des maisons, éléments obscurs de l'activité incessante dont palpitait la ville terrestre, dirigeant par d'invisibles fils les mouvements de la ville flottante, dont les mâts rayaient le ciel, au bout de la rue.

Arrivé à la station du vapeur de Baumwall, il s'assit sur un banc de bois où d'autres gens déjà attendaient. Il devait se rappeler souvent, dans la suite, cette attente solitaire, indécise au début, pendant laquelle son projet d'évasion prenait corps, s'affirmait comme une nécessité.

C'est, tout autour, un va et vient ininterrompu de vapeurs, un vacarme affolant de sirènes et de sifflets. Les jollenfuhrers, courts et trapus, peints en vert, affluent sans cesse chargés d'ouvriers et de matelots. Entre les hautes maisons, des canaux sombres pénètrent jusqu'au cœur de la ville, encombrés de chalands et de remorqueurs, sillonnés d'embarcations automobiles.

Wilhelm prend enfin passage pour l'Amerikanhœff où sont les voiliers. Le jollenfuhrer gagne le milieu du fleuve, qui troue d'une longue perspective l'entassement des chantiers aux toitures inégales. Indéfiniment les navires succèdent aux navires à peine différenciés par la couleur des cheminées, marque des compagnies, les uns chargés à couler bas, d'autres montrant hors de l'eau leurs coques vides, monstrueuses. Au loin, barrant l'horizon, le pont du chemin de fer dresse, en un enchevêtrement formidable, ses arcs d'acier dont les courbes aériennes dominent le vaste panorama d'une complexité déconcertante.

Devant le regard de Marc, qui interroge le collégien d'hier, l'employé de demain ne trouve rien à dire, tant ce qu'il est venu demander lui paraît maintenant ridicule. Il a conscience que ses habits bourgeois sont déplacés dans ce poste d'équipage, où Marc l'a conduit pour être plus seuls. Ses yeux vont de la table de bois qui en occupe le centre aux six couchettes adossées à la muraille sur deux rangées; il calcule que, dans l'étroit espace resté libre, les autres hommes doivent accrocher leur hamac.

— Eh bien, tu avais à me parler?

La voix de son oncle le ramène à la réalité. Il se décide :

— Marc, je viens te demander de tenir ta parole. Emmène-moi!

Le matelot sursaute. Il se souvient bien, parbleu, d'avoir fait cette promesse, mais jamais il n'avait pensé qu'il serait mis en demeure de la tenir.

— Tu n'y songes pas, s'écrie-t-il plus ému qu'il ne veut le

paraître, ce serait folie. Ta place n'est pas ici ni sur aucun autre bateau.

— Elle est sur un rond de cuir, n'est-ce pas?... Eh bien, non! Je ne veux pas du rond de cuir. Ce matin, en venant, je me suis décidé : je m'embarquerai aujourd'hui ou demain, ici ou ailleurs, n'importe!

— Tu ne feras pas cela!... Je préviendrai ton père.

— Marc, je t'ai parlé d'homme à homme, avec la confiance que tu m'as habitué à avoir en toi, ce serait une trahison!

Le jeune homme s'était échauffé en prononçant ces derniers mots. Marc, que le reproche blessait, l'arrêta :

— Tu as raison. Ton secret est en sûreté... Mais quant à être ton complice, t'aider à t'évader. Non, pas cela.

Le sifflet du maître d'équipage appelait les hommes à la manœuvre, ils remontèrent sur le pont. Fischer désigna à Marc le capitaine qui, très échauffé, discutait avec son second :

— Quand je vous le disais, voilà le rapport qui commence. Le « skipper » est furieux contre le second, parce que Geldern, un excellent matelot, a déserté à cause de lui.

Hans les aperçut :

— Qu'est-ce que c'est que ce fantassin à mon bord?

— Wilhelm Herzog, mon neveu, pour vous servir, capitaine.

— Un solide gaillard, fit-il en toisant le jeune homme.

Puis il ajouta avec une nuance de dédain :

— Dommage de f...icher des muscles comme ceux-là dans de la flanelle.

— Si je n'étais pas à votre bord, je vous en ferais essayer la force, repartit le jeune homme d'un ton vexé.

— Il m'amuse ton neveu, dit Hans déridé. Ah! c'est un gaillard.

Et il lui tâta les biceps.

— C'est un vrai gaillard! Pourquoi ne pas en faire un marin?

— C'est l'affaire de son père, fit Marc.

— Non, c'est la mienne, capitaine. Mon plus grand désir est de m'embarquer.

— Bien, mon garçon. Voilà un vrai Herzog! Je m'y connais. Allons, au revoir.

Et, tournant sur ses talons, le capitaine s'éloigna brusquement.

* * *

Comment Wilhelm parvint-il à convaincre le capitaine Hans de le prendre à la place de Geldern, Marc ne le comprit jamais.

D'ailleurs, le jeune homme lui-même, tandis qu'il voyait défiler les rives de l'Elbe, ne s'expliquait pas très bien à quels senti-

ments il avait obéi en prenant cette grave décision. Plus tard, il acquit la conviction que pendant les trois jours qui précédèrent l'appareillage de la *Merva*, il avait vécu dans un véritable état hypnotique provoqué par l'idée fixe de s'embarquer. Quoiqu'il n'eût jamais été qu'un collégien indiscipliné, il savait que sa brusque disparition jetterait le désarroi au foyer paternel; et afin de diminuer les inquiétudes de ses parents, il leur fit parvenir, par un ami, une lettre d'adieu dans laquelle il promettait un prompt retour.

Il faut croire que si Wilhelm avait été un mauvais étudiant, il avait du moins la vocation de la mer, car il éprouva une vraie joie lorsque, vers six heures du soir, on établit la voilure par le travers de Luxhaven. Marc, à la barre, après avoir « tâté le vent », par deux ou trois autaffées rapides, laissa porter en rendant la bride au petit navire qui fila comme une flèche, franchissant les dernières balises, tandis que les phares s'allumaient de tous côtés.

Wilhelm, au lieu d'aller dîner, comme les autres, s'était couché sur le gaillard, où il luttait désespérément contre le mal de mer, humant à pleins poumons l'air vif, le visage cinglé d'embruns. Il fut tiré de son demi-sommeil par la voix du capitaine qui, accompagné de Bergen, venait inspecter le bossage des ancres. Machinalement, il se dressa sur ses pieds, pâle comme un linge :

— Qu'est-ce que c'est? dit Hans d'un ton bourru. Déjà le mal de mer? Allons, arrive! je connais le moyen de guérir cela. N'est-ce pas, Bergen? ajouta-t-il en clignant de l'œil vers le grand diable de pilote, qui, la pipe aux dents, toise Wilhelm sans mot dire.

— Regarde bien cette corde, dit Hans en saisissant un filin le long des haubans du grand mât, c'est la drisse de pavillon. Tu vois où elle passe, n'est-ce pas?

Wilhelm lève les yeux avec effort mais ne voit rien. Il n'a qu'un désir : se recoucher à plat pont. La drisse, que le capitaine a détachée, file soudain, entraînée par son propre poids, et tombe tout d'un bloc à ses pieds avec un bruit sec.

— Tu n'as pas l'air de comprendre, mon garçon? C'est bien simple, cependant : la drisse est dépassée, tu vas la passer dans sa poulie que tu vois là-haut... la première en venant du ciel...

Ces derniers mots sont appuyés d'un rire sonore. Wilhelm, qui avait entendu parler de cette épreuve classique sur les voiliers, comprend qu'il ne s'y soustraira pas et bravement, prenant la drisse dans ses dents, il s'élance dans les haubans et commence de grimper lentement.

Soudain la voix du capitaine se fait entendre derrière lui.

— Attends-moi, petit. Je ne veux pas qu'il t'arrive du mal.

Bergen à ces mots éclate de rire à son tour.

Wilhelm n'augure rien de bon du voisinage de Hans. Sans trop

de difficulté, il vient d'atteindre la hune, où il s'arrête un instant pour considérer l'échelle volante sur laquelle il lui faut s'engager, mais le terrible capitaine ne lui laisse pas le temps de souffler.

— Te dépêcheras-tu, grand lambin! crie-t-il.

Et le pauvre mousse pousse un cri de douleur, arraché par un vigoureux coup de garcette qui lui cingle les jambes.

— Monte toujours, mon gaillard, gronde Hans derrière lui.

Et les coups de garcette ne cessent de pleuvoir.

Le vent souffle en tempête, et les mouvements du bateau, amplifiés par la hauteur, sont si brusques, que Wilhelm n'a pas trop de ses deux mains pour se cramponner; il lui semble alors que ses forces vont l'abandonner et qu'il ne lui reste plus qu'à se laisser tomber dans le vide. Effrayé et désespéré tout à la fois, il reste immobile pendant de longues minutes qui sont des siècles pour lui, attendant l'accalmie.

— Monte donc! Crois-tu que je veux coucher ici?

Le capitaine, maintenant, hurle dans la rafale, dont le sifflement couvre sa voix, mais il a, lui aussi, de la peine à se tenir, et la garcette reste inactive.

Wilhelm lève les yeux : la pomme du mât est encore bien loin, il l'aperçoit là-haut qui décrit des courbes fantastiques. Les yeux pleins de larmes, larmes de rage et de honte d'être au-dessous de cette épreuve, le vaillant gamin fait un effort surhumain dans lequel sa force peu commune supplée à l'habitude. Il atteint la pomme du mât, et là, très maître de lui, il passe la drisse malencontreuse, dont il a soin de lier le bout autour de sa ceinture avant de descendre; mais l'effort l'a épuisé, et lorsqu'il arrive sur le pont, il s'écroule sans connaissance aux pieds de Hans, qui lui crie :

— Tu peux aller dormir; c'est très bien pour ce soir, mais demain il faudra être plus débrouillard!

*
* *

Après une semaine de temps froids et brumeux, de pluie fine, de grains violents, de mer furieuse, la *Merva*, ballottée, secouée sans répit par les houles de la mer du Nord et de la Manche, se trouva enfin en plein Atlantique, voguant les voiles pleines, cap au Sud. Pendant ces huit jours, les hommes, qui n'avaient cessé de manœuvrer, avaient appris à connaître l'énergie inébranlable du capitaine et la dureté odieuse du pilote.

Wilhelm, lui, s'était vite acclimaté à la mer; protégé par Marc contre les tyrannies des matelots et des chefs, il avait pris à cœur de ne pas formuler une seule plainte contre la pénible existence à laquelle il s'initiait, sous le regard sceptique des camarades.

Les alizés se firent bientôt sentir; la mer prit une couleur indigo que les crêtes des lames tachetaient de leur blancheur éclatante sous la lumière intense du soleil. Le bateau, soutenu par sa voilure, roulait mollement, et l'on entendait, le long du bord, le grésillement de l'eau pulvérisée par la marche; par moments, le vent emportait en pluie fine un nuage de gouttelettes où s'irrisait un minuscule arc-en-ciel, dont les teintes se mêlaient à l'écume frissonnante et vivante comme la mousse d'un vin pétillant. Ce spectacle nouveau pour Wilhelm le captivait de longues heures durant. Le capitaine et le pilote, las de le taquiner, le laissaient en paix. Ce dernier s'était, d'ailleurs, attiré la haine des matelots. Ivre la plupart du temps, dès dix heures du matin, il ne ménageait pas les coups de botte lorsque la manœuvre n'allait pas à son gré. Un matelot, Segell, ayant riposté un jour par un coup de poing, il le fit mettre « au sec dans les haubans », c'est-à-dire ficelé par les pieds et par les mains, dans une position qui lui arrachait des cris déchirants à chaque coup de roulis. Le supplice dura deux mortelles heures. Lorsqu'on délivra enfin le malheureux, il jeta à Bergen un regard qui fit dire à Marc : « Tôt ou tard, le « lobero » se vengera.

L'équipage de la *Merva* se composait de huit hommes : Muller, Segell et Worms, tous trois natifs de Brême; Johansen et Peterson, Norwégiens; le cuisinier Lee, que l'on disait Américain, et enfin Marc et Wilhelm.

Les trois premiers, qui ne se quittaient guère avant l'incident de Segell avec le pilote, étaient encore plus unis; et quoique Segell ne fît jamais allusion au supplice dont il avait été victime, on lisait facilement la haine sur son visage chafouin. Muller et Worms avaient aussi leurs griefs contre Bergen, et quoiqu'ils fussent doux comme des moutons en sa présence, ils juraient chaque soir dans le poste que, le lendemain, ils le jetteraient par dessus bord. Fischer, le maître d'équipage, loin de leur imposer silence, attisait leur haine de tous les racontars que sa nature envieuse inventait.

Peu désireux de récriminer avec eux, Marc et Wilhelm cherchaient plutôt la compagnie des deux Norwégiens. Taillés sur le même patron, silencieux tous deux, ceux-ci ne se séparaient qu'aux heures de service. Travailleurs et soigneux, ils s'attachaient à ne pas mériter un seul reproche. Quant à Lee, il ne sortait guère de sa cuisine où il passait son temps, plongé dans la lecture de gros romans aux feuillets graisseux.

L'approche de l'équateur rendait les brises irrégulières; malgré cela, le capitaine ne consentait jamais à diminuer la toile, ce qui donnait lieu à des accidents presque quotidiens dans la mâture. Bergen, exaspéré, passait ses colères sur ses hommes.

Un jour, le pilote qui n'avait pas paru de toute la matinée, monta sur le pont, le sextant à la main, pour observer le passage méridien. On piqua midi. Hans arriva à son tour, et, après avoir consulté la carte où Bergen venait de marquer le point, ordonna de changer la route au Sud-Sud-Est.

Wilhelm, encore novice pour gouverner, était à la barre.

— Sommes-nous en route? interrogea Bergen dès que Hans eut disparu par l'écoutille.

— Encore un demi-quart à venir au vent, répondit le mousse après réflexion, pour être sûr de ne pas se tromper.

— Bon. Gouverne comme ça un instant pendant que nous allons appuyer l'écoute de grand-voile.

Et prenant sa voix de commandement, il ajouta :

— Allons, garçons lestes! A l'écoute de grand-voile!

Les hommes couchés à plat pont se levèrent sans entrain. Face à l'arrière, inclinant leurs torses musclés, ils tendirent leur effort en cadence, entraînés par le sifflet de Fischer. Mais la brise était fraîche et l'écoute raidissait sans céder d'un pouce.

— Faut loffer, dit Marc à haute voix.

On souqua encore quelques coups, puis, lassés, les hommes d'eux-mêmes s'arrêtèrent.

— Vous ne voyez donc pas que la bouline est prise dans les haubans, tas de brutes! s'écrie Bergen qui bondit au milieu d'eux; d'un coup de poing, il renverse Segell, occupé à bosser la manœuvre; puis, bousculant les autres, il s'élance dans les haubans et de là, sur la ralingue de la voile, d'où, accroché tant bien que mal, il essaie de faire parer avec le pied la manœuvre engagée. Que s'est-il passé alors? Pourquoi la voile se mit-elle soudain à battre avec furie, tandis que l'écoute larguée en bande filait comme une flèche?

— Loffe donc, timonier de malheur! crie une voix, et Wilhelm qui ne comprend rien à ce qui arrive, obéit, met la barre dessous toute, croyant réparer le mal. Hélas! qu'a-t-il fait, le malheureux? La voile s'évente maintenant avec des bruits de canonnade, et Bergen, projeté en l'air, retombe dans les flots.

Paralysé de terreur par la catastrophe que, dans sa détresse, il croit avoir seul causée, Wilhelm ouvre la bouche pour appeler à l'aide, mais une formidable gifle l'envoie rouler contre le bastingage, juste pour voir passer le long du bord la figure rose du pilote dont les cheveux blonds mouillés se collent aux tempes.

Lorsqu'il se relève, le capitaine est à la barre qui crie des ordres de sa voix de tonnerre. On vire de bord, mais il ne faut pas songer à mettre le canot à la mer, il serait englouti. Deux heures durant, la *Merva* louvoie sans s'écarter du lieu du

sinistre; les recherches sont vaines, et le capitaine ayant perdu tout espoir fait mettre le pavillon en berne. Les hommes se découvrent, quelques-uns prient à haute voix, Wilhelm lui ne peut en faire autant, poursuivi par le reproche d'outre-tombe que lui a jeté le regard bleu, inoubliable, où se lisait l'angoisse affreuse de la longue agonie prochaine sans espoir.

Peu à peu, les détails de la scène revivent dans sa mémoire avec plus de netteté; il revoit le regard haineux de Segell se relevant et se souvient de l'avoir entendu dire aux autres matelots :

— Mollissez un peu pour que le bour force.

Et une fois la hosse prise, il a tenu entre ses mains le sort de son ennemi; le moment venu, il ne l'a pas épargné, il a tout largué... C'est alors que lui aurait pu sauver le pilote, en gouvernant vent arrière, mais, au lieu de cela, il a suivi le conseil criminel : il a loffé stupidement, aidant Segell de sa fausse manœuvre.

Hans s'entretint longtemps avec Fischer, mais aucune mesure ne fut prise contre Wilhelm pas plus que contre ses camarades.

*
* *

Soit que leurs esprits superstitieux conservassent quelque inquiétude au sujet du retour possible du mort, soit qu'ils l'eussent complètement oublié, les matelots ne reparlèrent jamais du pilote. Il est remarquable combien peu les infortunes qu'ils frôlent touchent ces gens exposés tous les jours à perdre la vie; il semblerait qu'ils aient fait d'avance le sacrifice de leur propre existence et, à plus forte raison, de celles de leurs compagnons; leur intelligence enténébrée ne raisonne ni ne se souvient et reste, croirait-on, noyée de torpeur au milieu des impressions terriblement fortes qui sont leur lot.

Une seule fois, Marc fit allusion à la disparition de Bergen en causant avec son neveu qui, il le comprenait bien, n'oubliait pas *l'accident* (c'est ainsi que Fischer disait quand il en parlait).

— Tu t'étonnes que Hans n'ait pris aucune mesure contre Segell et consorts. Crois-moi, c'était le parti le plus sage; les loberos, je te l'ai souvent dit, ne sont pas faciles à mener. Hans est trop malin pour compromettre le succès de la campagne et peut-être même mettre sa vie en danger, par des rigueurs qu'ils ne supporteraient pas.

Les semaines passèrent sans nouveaux incidents. A mesure que l'on approchait de Magellan, le temps devenait froid, le soleil ne se montrait plus que rarement; les brises très variables forçaient à tirer constamment des bordées. Enfin, un matin, on perçaut le cap des Vierges; le vent qui soufflait de l'est permit à

la *Merva* de s'engager dans le détroit et d'atteindre le soir même le mouillage de Punta-Arenas. La durée de la relâche fut fixée à dix jours pour laisser le temps à l'équipage de se reposer tout en préparant le navire pour sa nouvelle croisière.

Le port chilien de Punta-Arenas est le point de ravitaillement et le rendez-vous des loberos, des chercheurs d'or et autres aventuriers de toute nationalité qui fourmillent dans la région de la Terre de Feu. La population, dont le chiffre atteint quatre mille âmes, y est hétérogène et changeante; malgré la rigueur du climat, elle se loge dans de mauvaises cases en bois aux toitures de tôle, éparses entre la côte et la pampa, qui commence sans transition là où finissent les rues. On n'y fait pas vingt pas sans passer devant quelque bouge où le gaucho coudoie le matelot, où le chercheur d'or s'enivre en compagnie de quelque Fuégien dont il espère délier la langue.

L'équipage de la *Merva* se rendait invariablement à la « pulperia » de Suarez, où tous les soirs se déroulait le même programme d'orgies et de désordres, seuls les amis de rencontre changeaient. Un soir que Marc et Wilhelm s'y étaient aventurés, ils y trouvaient leurs camarades fraternisant avec les matelots du *Sirius*; ceux-ci menaient grand train.

A les entendre, ils vont ramasser l'or à la pelle dans l'île de Lennox, d'où un mois auparavant sont arrivés trois mineurs avec vingt-cinq kilos du précieux métal, réunis en quelques semaines.

Les récits fabuleux se succèdent en une langue bizarre où domine l'anglais et l'allemand et où se croisent des mots d'espagnol et même parfois des expressions tirées du langage des Fuégiens. Un profane en aurait difficilement saisi le sens. La prolixité des détails, les répétitions insistantes, suppléaient à la compréhension des langages dont la nature même échappait la plupart du temps aux intelligences obscurcies des ivrognes.

Les révélations fantastiques avaient attiré un auditoire nombreux, et chacun renchérissait sur le voisin par quelque détail merveilleux; des discussions s'engageaient, des menaces se heurtaient que l'ivresse trop avancée empêchait de mettre à exécution. Singulier spectacle que celui de ces hommes aux physionomies farouches encadrées de barbes hirsutes, de ces hommes taillés pour les plus rudes luttes de l'existence, s'aveulissant dans ce bouge enfumé, vivant leurs rêves fastueux, tandis que don Ramon, impassible sous le bord rabattu de son chapeau, les observe, attentif à leurs désirs, toujours prêt à assouvir leur soif, qui est la véritable mine d'or.

Soudain, dominant le bruit, une voix criarde s'éleva :

— Tout cela, c'est des mensonges! disait-elle en un espagnol

incorrect. J'en arrive, de Lennox, voici à peine deux jours. Il n'y a rien, pas un gramme d'or!...

Une tempête de vociférations couvrit la voix; tout le monde s'était tourné vers celui qui venait de parler, quelques-uns s'étaient levés pour mieux le voir, les yeux tout grands ouverts, comme s'ils s'éveillaient d'un songe; des imprécations en toutes les langues se croisaient. Don Ramon intervint :

— Vous ne voyez donc pas qu'il est fou : c'est Faustino, le « Cacique Loco! » et il éclata de rire en découvrant des dents très blanches.

Ce rire de don Ramon eut son effet immédiat, la tension des esprits céda, les quolibets succédèrent aux menaces. Et, de fait, l'être bizarre qu'ils avaient devant eux devait plutôt attirer ceux-là que celles-ci. Petit, trapu, les jambes en cercle de barrique, il était accoutré d'un vêtement fait entièrement de peaux de bêtes, la tête casquée jusqu'aux oreilles d'un bonnet de fourrures; on eût juré un Esquimau. Perdus dans la broussaille hérissée de la barbe qui lui cachait entièrement le visage, les yeux brillants et mobiles avaient une expression effarée d'animal traqué.

— Regardez bien Ramon, dit-il aux mineurs, c'est un vulgaire voleur, il m'a volé cinquante mille piastres en or, à moi! oui, à moi!

Un rire formidable accueillit ces mots. Faustino poursuivit :

— Il vous volera tous, entendez-vous. Les fous c'est vous. De l'or, il n'y en a plus, pas un gramme, il a tout volé.

Et il bondit sur le traitant, le couteau à la main.

L'autre, très leste, se gara derrière le comptoir grillé, tandis que les matelots désarmaient l'agresseur et le forçaient à partir.

— Lâche, immonde voleur, tu paieras un jour tout cela, cria-t-il, et il sortit d'un air tragique.

— Allons nous coucher, dit Marc à son neveu.

Une fois dehors, ils respirèrent l'air frais avec volupté :

— Pauvre Faustino, fit Marc en désignant le Cacique loco, qui s'en allait vers la terre, comme accablé de misère.

— Crois-tu qu'il est réellement fou? interrogea Wilhelm.

— Il l'est moins qu'on ne croit, mais ses facultés sont dérangées. Il y a de quoi, d'ailleurs, son histoire est triste. Je te la raconterai tout à l'heure; car il est temps de rentrer chez nous.

Les deux matelots se dirigèrent vers une auberge allemande, dont le propriétaire était une vieille connaissance de Marc. La chambre que ce dernier avait réservée avait un si bel aspect de propreté que Wilhelm ne put cacher sa joie :

— Oh! les bons lits avec des draps! On se croirait chez soi.

Et sa pensée s'envola vers les siens; se doutaient-ils qu'à cette heure, leur fils voyait de sa fenêtre la ligne sombre des dernières

terres australes du continent américain, et qu'il était à la veille de s'en aller plus loin, là où il n'y a que l'océan et des roches?

Marc, ayant tiré quelques bouffées de sa pipe, s'assit sur un des lits et commença :

J'ai connu Faustino il y a une dizaine d'années, à bord d'un baleinier où il était matelot comme moi. Originaire de Vigo, il était venu à Punta-Arenas sur une canonnière chilienne. Son contrat fini, il y fit tous les métiers, tour à tour garçon de magasin, lobero, garde de police. Il se fatigua vite de notre vie et partit, un beau matin, avec un groupe de mineurs, pour l'île de Lennox, la même dont on vient de parler chez Ramon.

Or, un jour que nous tirions des bordées de ce côté-là, la vigie signala : « Baleines sous le vent ». On fit le branlebas habituel et on laissa porter dans la direction indiquée. Tout à coup, le capitaine, qui scrutait l'horizon avec ses jumelles, lâcha un juron :

— C'est une épave..., et avec des hommes. Paré ! au canot !

Il n'est pas rare que l'on croise des épaves dans ces régions, mais trouver des naufragés dessus est moins fréquent, aussi la curiosité de tous était excitée au plus haut point.

On mit en panne à un quart d'encablure d'une grande embarcation chavirée la quille en l'air, sur laquelle se cramponnaient deux hommes. Je sautai avec quatre matelots dans le canot dont je pris la barre. La mer était calme, je pus approcher assez facilement; mais les naufragés, sans doute trop affaiblis par le froid, la faim et la soif, n'appréciaient pas la valeur du secours que nous leur apportions et résistaient à quitter leur refuge; nous dûmes employer la force. Au moment où nous nous éloignions de l'épave, je reconnus, avec stupéfaction, dans l'un d'eux Faustino mon ancien ami, un Faustino méconnaissable, l'air égaré, qui faisait mal à voir.

Nous le sauvâmes cependant, mais son compagnon plus éprouvé mourut le soir même. Dans sa ceinture de cuir nous trouvâmes près d'une livre de poudre d'or et plusieurs pépites.

Lorsque Faustino fut sur pied il nous conta sa terrible aventure.

A peine avaient-ils pris le large, en quittant Lennox, qu'un coup de vent les assaillait. Au bout de quelques heures, l'embarcation capelée par une lame se couchait, puis faisait le tour complet. Faustino et un de ses compagnons, très bons nageurs tous deux, avaient réussi à se hisser sur l'épave, les autres avaient disparu...

Lorsque nous le débarquâmes à Punta-Arenas, il allait beaucoup mieux, mais ses facultés étaient atteintes, on ne pouvait pas s'y tromper; une tristesse noire l'avait envahi, rien ne le distrayait. Il avait cependant dans sa ceinture environ 2 kilos

d'or, ce qui faisait encore un gentil magot; il aurait pu aussi emporter l'héritage de son camarade dont il ignorait le nom, il préféra le partager avec nous.

Voici trois ans de cela et c'est la première fois, ce soir, que je revois Faustino. Est-il fou, comme on le dit, ou bien est-il devenu simplement misanthrope? Je ne sais qu'en penser. On m'avait assuré qu'il ne fréquentait plus que les Indiens, son surnom confirme ce dire... Là, tu en sais aussi long que moi, bonne nuit!

*
* *

Il ne manquait personne à l'appel lorsqu'un matin de décembre la *Merva* leva l'ancre, profitant d'une belle brise de nord-est. Quittant bientôt le détroit, elle cingla vers le sud en suivant le canal de la Magdalena. L'étroit bras de mer, encaissé entre les côtes très voisines, déroula la nappe unie de ses eaux, où les forêts en se mirant jetaient des reflets verdâtres. Cernée de tous côtés par une enceinte écrasante de pics neigeux, la goélette semblait à jamais prisonnière dans ce couloir obscur dont la perspective cachait les issues.

Vers quatre heures du soir on passa au pied du mont Sarmiento, dont la cime disparaissait dans les nues; le long de ses flancs descendaient jusqu'à la mer des coulées de glace, semblables à des torrents gelés soudainement, des blocs s'en détachaient sans cesse, flottaient à la dérive autour du navire, et leurs tons d'émeraude chatoyaient sous la molle impulsion des vagues.

Soudain, un rayon de soleil, un seul, se glissa entre les nues, s'attardant sur les neiges qu'il éclaira un instant de mille jeux de lumières et le mont avec ses immenses glaciers qui le couvraient de leur manteau bleuâtre prit un aspect fantasmagorique, vu de la sombre et froide vallée, où la *Merva* n'était qu'un point imperceptible. C'était la réalisation de ces paysages chimériques, que rêve l'imagination de l'enfance après la lecture d'aventureux voyages aux terres polaires, là où la nature se fait belle pour les seules glaces et pour les animaux étranges qui les habitent; et en effet, comme pour compléter l'impression, le navire se vit entouré d'un troupeau de baleines qui passa, pulvérisant l'eau en jets puissants, et montrant d'énormes queues noires.

On passa la nuit à l'ancre dans une petite crique tranquille. La solitude la plus absolue planait sur cette nature sauvage. Des cormorans arrivaient à tire d'aile par couples, on entendait glisser dans l'air leurs corps lourds avec un sifflement d'obus; curieusement ils faisaient le tour du navire le cou tendu, l'œil fixe, et repartaient à la hâte vers un but inconnu. Par moments des

rafales dégringolaient des hautes cimes avec des grondements de trombe et leur haleine était froide comme les déserts de neige et de glace qu'elles avaient traversés.

Au matin on s'engagea dans le Brecknock, sorte d'entonnoir par lequel le canal débouche dans le Pacifique. La brise avait fraîchi et, en quittant l'abri du chenal, la mer parut très mauvaise. Malgré cela Hans prit le large.

Bientôt la tempête se déchaîna, la pluie voila l'horizon comme un rideau. Les vagues, devenues énormes, enlevaient le navire comme un fêtu de paille, qu'elles se disposaient à happer.

Dans les éclaircies on voyait la houle profonde du Pacifique se hausser sur le fond en se ruant à l'assaut des roches, puis, son élan vaincu, elle se roulait en longues volutes, qui blanchissaient les brisants à perte de vue, de leur écume mugissante. Les terres, les îlots, avaient des profils torturés, des couleurs sinistres; les nuages violacés, fuyaient chassés, déchiquetés, par l'ouragan venu des solitudes polaires. En vérité on se sentait au bout du monde.

Le calme et la précision avec lesquels Hans manœuvrait, pour éviter les récifs, inspiraient la confiance la plus complète à l'équipage. La goélette d'ailleurs se comportait vaillamment, légère comme une mouette, elle grimpait sur les crêtes écumantes des vagues. Parfois son élan se brisait dans un violent coup de tangage, elle s'ébrouait au milieu des embruns dont l'écume balayait le pont puis reprenait sa course rapide.

Habilement gouvernée, elle gagne un refuge sûr au mouillage de Fury-Island où Hans laissa tomber l'ancre en poussant un juron de contentement, qui résumait l'émotion contenue pendant la dangereuse manœuvre.

* * *

On fit là une halte de quatre jours en attendant le beau temps pour aborder les roches et y débarquer l'équipe de chasseurs composée de Marc, Wilhelm et des deux Norwégiens.

Lorsque tout fut prêt, on appareilla après avoir disposé le grand canot sur les bossoirs; rien n'y manquait de ce qui devait être utile à l'expédition, car Marc n'avait cessé d'y travailler depuis le départ de Punta Arenas.

La Grande-Furie vers laquelle la *Merva* faisait voile, est un îlot d'environ un demi-mille de tour; par cette journée de calme plat, il a perdu son aspect effrayant. Hans met en panne à bonne distance afin d'éviter les récifs dont la présence est décelée par des algues maritimes. Sans perdre de temps, le canot est amené sur ses palans; en un clin d'œil tout le monde est à son poste.

— Pousse! crie Marc.

— Bonne chance! répondent plusieurs voix, à bientôt.

Les loberos agitent leurs bonnets, en signe d'adieu, et tandis qu'ils rament à longs coups d'aviron la goélette se remet en route. Le temps est merveilleusement beau, le soleil brille sur une mer d'argent qu'une houle imperceptible soulève par instants; malgré la douceur du spectacle, les loberos sont silencieux; ils savent que, tout à l'heure, ils seront seuls sur cette roche, sentinelle avancée du continent, point perdu dans l'immense solitude; ils savent combien peu suffirait pour qu'ils soient à jamais abandonnés.

— Paré à sauter à terre! crie Marc.

On aborde, et le canot est aussitôt halé à sec sur le rivage. De la *Merva* on salue leur atterrissage d'un énergique « hourrah », qui leur arrive très affaibli, puis la goélette vire de bord et s'éloigne...

Marc ne laisse pas à ses camarades le loisir de s'abandonner à leurs impressions mélancoliques; il donne les ordres et dirige avec compétence l'installation du campement. Le canot est traîné vers une sorte de grotte qui fait face au Nord, là on le couche en travers de l'entrée et avec les voiles on achève de barrer la route aux courants d'air. Les provisions et les armes débarquées au préalable, sont rangées au fond de la grotte. L'installation prend une tournure presque confortable. Wilhelm, lui-même, que la perspective de passer trois semaines sur cette roche pelée effrayait un peu au début, se sent maintenant plus rassuré.

A l'unanimité, on proclame Peterson chef cuisinier; pendant qu'il allume le feu, les autres font le tour de la « rockery ». On appelle ainsi les points choisis par une ou plusieurs tribus de phoques pour la mise bas; ils y reviennent fidèlement et tel est leur attachement pour leurs roches que même après y avoir subi les horreurs de la chasse, ils ne se décident pas à les quitter.

Dissimulés derrière des blocs de roche, les trois matelots qui s'étaient approchés sans bruit purent contempler à leur aise leurs futures victimes. Plusieurs centaines d'amphibies dormaient empilés au soleil, d'autres nageaient en groupes près de la côte.

— La saison est avancée, fit Johansen en les désignant.

— C'est vrai, répondit le vieux lobero, voilà déjà les jeunes qui prennent la mer, et commencent à nager.

— Comment interrompt Wilhelm, les phoques ne nagent donc pas par instinct?

— Pas du tout! C'est bien pour cela que chaque tribu choisit une « rockery » où mettre bas. Vois, la roche y est polie comme un miroir. Qui sait combien de milliers de générations sont nées sur ce même promontoire, et ont appris à nager dans les anfractuosités de ces roches!

La leçon de natation prit fin. Tandis que les phoques escaladaient lourdement le rocher en s'appuyant sur leurs nageoires et en agitant de gauche à droite leurs têtes énormes dressées vers le ciel, les matelots regagnèrent le campement.

Heureux d'être délivrés de toute autorité, ils dînèrent gaiement.

Après avoir beaucoup fumé et un peu bavardé, ils se couchèrent dans les hamacs qu'ils avaient eu soin d'apporter. Par moment le grondement de la mer sur les récifs éclatait comme un coup de canon, puis s'éteignait graduellement en un bruissement doux comme une caresse, pour reprendre de nouveau à la cadence très lente de la houle.

Les loberos n'ignoraient pas que les phoques prennent l'eau le matin pour pêcher; ce n'est donc que vers midi, lorsque bien repus ils digèrent réunis par familles, qu'il convient de commencer la chasse. La matinée fut donc employée à reconnaître la topographie du plateau, où devait avoir lieu la tuerie, et à distribuer les postes et les rôles.

L'arme du lobero est une simple masse en fer, relativement légère, dont un seul coup suffit à assommer l'amphibie, pourvu qu'il soit appliqué sur le museau. Il n'est pas rare de voir un chasseur inexpérimenté rouer de coups un malheureux phoque, sans parvenir à l'arrêter. Le vrai chasseur, au contraire, fait une victime chaque fois que sa masse s'abat.

Au signal donné chacun gagne son poste; les phoques, appesantis par la digestion, ne prêtent d'abord qu'une attention modérée à la présence des chasseurs.

Soudain des mugissements formidables se font entendre : en un tour de main, Marc et Peterson viennent de faire une douzaine de victimes, se bornant, pour commencer, à frapper les nouveaux-nés. Les mères affolées tournent en cercle autour d'eux et deviennent à leur tour des proies faciles. Les autres ont pris l'alerte et dévalent en se bousculant du côté de Wilhelm et de Johansen qui se garent sur une roche; l'avalanche passe au-dessous de leur refuge avec un vacarme assourdissant. Lorsqu'il ne reste plus que quelques retardataires, Johansen leur coupe la retraite. Wilhelm voulant l'imiter glisse sur le sol gluant et roule jusqu'à la mer. Il en est quitte pour la peur, mais elle n'est pas des moindres, car pendant qu'il s'efforce de remonter en lieu sûr, les têtes des phoques surgissent autour de lui, menaçantes et rugissantes. Quoique le massacre n'ait pas duré un quart d'heure, on compte une cinquantaine de cadavres sur la rockery; le spectacle est d'ailleurs assez écœurant, plus de la moitié des victimes sont des tout jeunes, à peine plus gros que des chats, qui gisent le museau sanglant, l'air lamentable. Tout en les dépouillant, les matelots font des gorges

chaudes de la mésaventure du novice, on le condamne à préparer le souper pendant que ses vêtements sécheront.

Les tueries se renouvelèrent presque tous les jours, chaque fois plus fructueuses, Wilhelm devint bientôt un chasseur de première force. Après les massacres, la tribu de phoques se livrait à des manifestations de douleur et de colère qui ne laissaient pas que d'être imposantes : se réunissant par troupeaux de cinquante ou soixante ils se montraient soudain à la surface près de la côte et rugissaient férocement. Parfois quelque mère dont on avait tué la progéniture posait ses nageoires sur le bord d'une roche et regardait les chasseurs en se lamentant; ceux-ci obsédés par sa plainte finissaient par l'abattre d'un coup de winchester.

Au bout de dix jours de chasse, on avait accumulé et salé environ cinq cents peaux. Le temps devint alors très mauvais, les chasseurs durent passer près d'une semaine sans quitter leur abri dans la grotte. Il eût été matériellement impossible, en effet, de se tenir debout au dehors.

Autour d'eux, la mer brisait avec rage sur les récifs, les lames se dressaient contre l'obstacle; hautes comme des maisons puis enlevées par l'ouragan, elles s'abattaient, en paquets de mer, qui balayaient l'îlôt. La nuit les matelots ne dormaient guère, la tempête les impressionnait; ils auraient préféré se trouver en mer, flotter au gré des flots, en luttant pour ne pas se laisser engloutir. Inactifs, ils se taisaient pendant des heures entières, et la tristesse les gagnait de se sentir impuissants, tandis que toute la force de l'océan s'acharnait, sans trêve ni répit, contre leur rocher, effrité par cette lutte depuis des siècles.

Le retour du beau temps fut marqué par un triste accident, qui jeta la consternation dans le petit campement.

Les chasseurs avaient repris leurs postes habituels et faisaient leur besogne avec entrain, lorsque tout à coup un appel de Wilhelm attira l'attention de Marc Peterson. Voyant Johansen à terre, attaqué par un animal qu'un faux coup de masse avait rendu furieux, ils s'élancèrent à son secours, comprenant le péril. Déjà Wilhelm avait joint la bête, quand un cri déchira l'air; le malheureux Norwégien roulait sans connaissance sur le sol. Il avait la cuisse broyée par la formidable mâchoire de l'amphibie.

Le blessé ne donnait pas signe de vie. A la vue de l'horrible plaie qu'ils pansèrent tant bien que mal, ils comprirent qu'il n'y avait pas d'espoir de le sauver. La chair déchiquetée et les débris d'os ne formaient plus qu'une bouillie informe. Les bandages dont ils disposaient étaient insuffisants, et plus insuffisantes encore les connaissances des infirmiers improvisés; le sang s'échappait sans arrêt. Les larmes aux yeux, les matelots regar-

daient fuir cette vie, qu'ils ne pouvaient retenir. La nuit vint, le malade, en proie à une fièvre violente, délirait les yeux grands ouverts, gémissait douloureusement, torturé par la soif. Wilhelm ne cessait de le faire boire, c'était là le seul soulagement qu'il fût en son pouvoir de lui donner.

Vers minuit, les douleurs parurent se calmer, Johansen commença de parler d'une voix d'enfant; son regard, moins effrayant, semblait fixer quelqu'un très près, tandis que ses mains s'agitaient en des gestes lents comme des caresses. Alors Peterson, qui seul comprenait ce qu'il disait, se mit à pleurer silencieusement en détournant la tête. Aux phrases échappées à son ami mourant, il avait compris que la douce image de sa petite fille Mora venait de lui apparaître. Doucement il s'éteignit. La veillée du corps à la lueur clignotante de l'unique lampe où brûlait de l'huile de phoque, fut lugubre. Wilhelm, qui avait été élevé religieusement, prit la Bible et lut à haute voix les versets.

La nuit fut longue pour les loberos. A l'aube, ne pouvant creuser la roche pour y ensevelir leur camarade, ils lui donnèrent la sépulture des marins en l'immergeant, cousu dans une toile.

Ils auraient tous désiré quitter l'îlot aussitôt; mais la goélette ne paraissait pas quoique le jour fixé pour son retour fût passé. A l'impatience de la première attente succédait une certaine anxiété : les vivres s'épuisaient, l'eau, heureusement, se trouvait en abondance les pluies ayant creusé un réservoir naturel au sommet de la roche. Chaque jour, les chasseurs examinaient l'horizon avec plus d'attention; comme par un accord tacite, ils négligeaient la chasse. L'attente les occupait suffisamment. Les vivres manquèrent tout à fait, il fallut en venir à la dure nécessité de manger du phoque à la chair huileuse et répugnante.

Une semaine s'écoula. L'absence de la goélette était inexplicable. Marc ne croyait pas à l'abandon pur et simple; mais il suffisait de quelque accident pour que Hans fût dans l'impossibilité de venir les chercher; d'un autre côté, le temps pressait, les phoques n'allaient pas tarder à émigrer; du jour au lendemain, les loberos se trouveraient réduits à se nourrir de pingouins très rares sur l'îlot. Rester là c'était donc s'exposer à périr de faim; une seule solution s'offrait : gagner la Terre de Feu dans le canot, en profitant d'un vent de sud. La tentative ne manquerait pas de risques; c'étaient surtout les hasards de la mer qu'il fallait affronter, ce qui n'effrayait aucun des trois marins. Ils résolurent donc de partir dès que le temps leur paraîtrait favorable, et, en attendant, s'occupèrent de mettre l'embarcation dans les meilleures conditions possibles pour mener à bien leur entreprise.

*
* *

Marc ne s'était pas tout à fait trompé lorsqu'il avait assuré que Hans ne pouvait les avoir abandonnés de gaieté de cœur; en réalité, si la *Merva* n'était pas venue au rendez-vous, la faute n'en était pas tout à fait sienne. En quittant la Grande-Furie, le capitaine avait gouverné, pour gagner un mouillage de lui connu, dans le canal de l'Amirauté, près de Magellan. Outre que le navire y était en parfaite sécurité, il savait devoir rencontrer là de nombreuses pirogues d'Indiens Anacalouffes, dont la principale occupation est de chasser des loutres de mer, soit en les surprenant avec leurs chiens lorsqu'elles dorment sur le rivage, soit en les harponnant lorsqu'elles prennent leurs ébats en bondissant hors de l'eau.

Hans, qui attendait un grand convoi de pirogues d'un jour à l'autre, ne se décida pas à perdre l'occasion de faire une excellente affaire, et retarda son départ jusqu'à l'arrivée des Fuégiens. Ceux-ci apportaient, en même temps que leur moisson de fourrures, une nouvelle sensationnelle qui jeta l'équipage de la *Merva* dans un état de surexcitation indescriptible : une navire, qui revenait de Bolivie chargé de minerai d'argent, avait fait naufrage près du cap Froward, à 50 milles à peine du mouillage de la *Merva*.

Lorsqu'un navire fait naufrage dans la région de Magellan et reste dans une situation qui permette de se risquer sur l'épave, la nouvelle s'en répand de bouche en bouche, à cent lieues à la ronde, avec une célérité prodigieuse. En quelques jours, on voit surgir des innombrables canaux et bras de mer, que l'on aurait cru absolument déserts, une flotte hétérogène de vapeurs, canots ou pirogues, montés par tout ce que la Terre de Feu contient d'aventuriers marins ou terrestres. Tous courent au « raqué « (c'est ainsi que les Fuégiens prononcent le mot anglais *wreck* : épave), soi-disant pour aider au sauvetage. Malheur au capitaine qui ne laisserait pas « sauver » sa cargaison, non seulement il n'empêcherait pas la mise à sac de son navire, mais il risquerait de se voir jeter à la mer.

On cite des fortunes qui ont eu pour point de départ un naufrage providentiel. Un jour, c'est un « estanciero » qui voit, en s'éveillant, un grand vapeur allemand à sec, dans ses terres, presque sous ses fenêtres. Il accueille et héberge l'équipage; mais il contribue au sauvetage d'une façon si active, qu'il arrive à tirer des cales assez de fil d'acier pour enclore ses dix lieues de terre. Une autre fois, c'est un navire de huit mille tonnes, en route pour la Nouvelle-Zélande, qui, croyant entrer dans le détroit de Magellan, après quatre jours de brouillard, monte sur un rocher à deux encâblures de la côte. Une maison de commerce offre sa flottille

de vapeurs pour sauver la cargaison, mais le prix auquel elle évalue ses services est si élevé, que les agents préfèrent en faire abandon. Qu'arrive-t-il, alors? Les mêmes négociants font le sauvetage pour leur propre compte, rapportant du « raqué » des machines agricoles, des marchandises de toutes sortes en si grand nombre, que leurs magasins ne peuvent les contenir.

On comprendra donc facilement qu'en présence de cet événement Hans se sentit perplexe. Non qu'il hésitât à se livrer à un acte de piraterie, ce scrupule ne le gênait pas; mais il savait que ses hommes se refuseraient à aller recueillir leurs camarades sur la roche avant d'avoir rempli les cales de la *Merva* de tout le minerai qu'ils pourraient « sauver » de l'épave. C'était d'autant plus grave qu'ayant perdu déjà dix jours à attendre les pirogues, le moindre nouveau retard pouvait être funeste aux quatre loberos. Il appela Fischer.

— Est-on prêt à appareiller? interrogea-t-il.

— Oui, capitaine.

— Eh bien, alors, leste à la manœuvre. Nous allons chercher Marc et ses compagnons.

Le maître d'équipage ne broncha pas, il jeta un regard oblique aux matelots qui s'étaient approchés et suivaient la scène.

— L'équipage est d'avis d'aller au « raqué » tout de suite, sinon, il sera trop tard...

— Quand je donne un ordre, je ne demande pas d'avis! Allez! interrompit le capitaine d'un ton péremptoire.

Il comptait intimider ses hommes et s'imposer, comme il l'avait fait maintes fois, mais ceux-ci, au lieu de se rendre à leurs postes de manœuvre, s'étaient approchés.

— Eh bien! garçons, qu'en dites-vous? fit le maître d'équipage.

— Nous irons au « raqué » de gré ou de force! cria Muller.

Hans essaya de tirer son revolver, qui ne le quittait jamais, un exemple à ce moment-là eût étouffé peut-être la révolte qui couvait. Avant qu'il eût pu faire usage de son arme, les matelots, qui s'attendaient à ce geste, se jetèrent sur lui et le désarmèrent.

— Ah! bandits, vous me paierez cela! cria-t-il.

— Toute résistance est inutile, capitaine, ricana Fischer. Nous ne vous ferons pas de mal; vous êtes mon prisonnier, mais il ne tient qu'à vous d'être libre : oubliez ce qui vient de se passer et conduisez-nous au « raqué », nous vous obéirons comme auparavant.

Pendant qu'il parlait, Hans avait repris son calme et pesé la situation. Il s'étonnait de la magnanimité de Fischer. Plusieurs histoires de mutinerie lui revinrent à la mémoire; il n'ignorait pas que bien des drames avaient eus pour témoins ces mêmes eaux où se trouvait la *Merva*, et que plus d'un capitaine y avait

été jeté par-dessus bord après avoir été au préalable assommé. Son parti fut vite pris :

— Bien, vous avez gagné la partie, nous irons droit au « raqué ».

En évitant l'effusion de sang, Fischer espérait s'acquérir la reconnaissance de Hans, dont l'habileté de pilote allait plus que jamais leur être nécessaire.

Le lendemain matin, ils donnèrent dans le détroit et ne tardèrent pas à apercevoir la coque du navire naufragé dressée sur les roches. Il gisait sur le flanc, abandonné de son équipage. Les pilleurs d'épaves, accourus à la curée, étaient déjà à bord : le « sauvetage » fuégien commençait.

*
* *

C'était ce jour même où Marc et ses deux compagnons avaient quitté l'îlot dans le canot qu'ils avaient lesté de viande de phoque rôtie. Il est probable que si l'équipage de la *Merva* n'avait pas refusé d'obéir à son capitaine, ils eussent été recueillis avant la nuit.

L'intention de Marc était d'aller au-devant de la goélette et, s'il ne la trouvait pas, de continuer, par les canaux de la Terre de Feu, jusqu'à Punta-Arenas. Malheureusement, la brise changea cap pour cap au coucher du soleil et, malgré le soin que Marc mit à tirer ses bordées, le canot fut entraîné vers l'est pendant toute la nuit. A l'aube, ils virent s'ouvrir devant eux une large baie, parsemée d'ilôts et de roches. Il était temps d'y chercher un refuge, car déjà les lames commençaient de s'écrêter dans le canot. Un coup de barre dirigea l'embarcation dans une crique abritée, où la mer était calme comme un lac.

Malgré l'aspect morne de ces terres inhospitalières où seule se montre la roche à nu, malgré le demi-jour violacé qu'une pluie fine rend encore plus lugubre, les trois hommes se félicitèrent d'avoir atterri heureusement.

Du moins, maintenant, leur vie matérielle était assurée pour longtemps; ils allaient trouver des moules et du poisson en abondance, et pourraient chercher leur route vers Punta-Arenas sans quitter l'abri des chenaux, où le hasard leur ferait peut-être rencontrer quelques pirogues d'Indiens capables de les guider.

Après une nuit de repos bien gagné, ils se mirent donc en route vers le nord. Alors commença un voyage d'autant plus pénible qu'ils avaient conscience de ne pas se rapprocher du but. En effet, un ilôt dont la forme les avait frappés quelques jours auparavant, apparut une seconde fois sur leur route... Ils avaient tourné en cercle...

A partir de ce jour, le découragement les gagna tout à fait.

La santé de Wilhelm, d'ailleurs, commençait à inquiéter sérieusement ses deux compagnons. Il supportait mal les intempéries contre lesquelles ses vêtements en lambeaux le protégeaient à peine. Une pluie glaciale, qui n'avait cessé de tomber pendant quarante-huit heures, le laissa fiévreux et courbaturé. Il n'avait plus d'appétit, demeurait plongé dans une sorte de torpeur dont rien ne parvenait à le faire sortir.

Un jour, ils furent entourés de baleineaux qui prenaient leurs ébats très près de terre :

— Ce sont des sardines qu'ils chassent, dit Peterson, la côte doit en être bondée.

On accosta et, comme l'avait prédit le Norwégien, dans les eaux peu profondes de la plage, brillèrent des dos argentés. Avec la voile tirée en guise de filet, Marc et Peterson firent une pêche miraculeuse. Afin de permettre à Wilhelm de réparer ses forces, on décida de rester deux jours à terre. Le changement de nourriture fit un grand bien au jeune homme; on se remit en route avec l'espérance que l'on ne tarderait pas à rencontrer des êtres vivants blancs ou Indiens.

A peine avaient-ils vogué quelques heures, qu'ils aperçurent une légère colonne de fumée s'élevant au-dessus des arbres près de la côte. Ils se dressèrent dans le canot, pâles, le cœur étreint d'émotion. La fumée disparut presque aussitôt. Sans un mot, les matelots se regardèrent; ils comprirent que ce n'était pas une hallucination, tous trois avaient vu. La fumée reparut plus épaisse, cette fois; des êtres humains se trouvaient là; quels qu'ils fussent, leur rencontre était providentielle. Sans hésiter un seul instant, Marc mit le cap sur la terre. Un groupe de Fuégiens se forma presque aussitôt sur la plage. Les loberos étaient si las de leur pénible voyage dans le labyrinthe d'ilôts, qu'ils oublièrent les dangers qui pouvaient résulter de cette rencontre, pour ne songer qu'à la possibilité de voir finir leurs épreuves.

Lorsqu'ils abordèrent, des femmes seules les attendaient sur la côte. Elles les reçurent avec des cris qui pouvaient marquer la joie ou l'étonnement, au choix. Une vieille s'avança vers eux et leur cria en espagnol : *Buenos dias, señores!*

Ce salut démontrait qu'ils avaient affaire à une tribu déjà habituée aux visages pâles. Confiants, ils débarquèrent, sans toutefois négliger de prendre leurs revolvers et leur provision de cartouches. Avec force gesticulations très expressives et quelques mots d'espagnol, la vieille sauvagesse expliqua aux nouveaux arrivés que les hommes de la tribu étaient à la chasse et ne seraient de retour que vers midi. Pendant qu'elle parlait, ses compagnes avaient entouré les matelots avec des attitudes simiesques; puis, touchées

peut-être par l'épuisement manifeste de Wilhelm, elles leur firent signe de les suivre au campement.

Celui-ci se trouvait établi à quelques centaines de mètres du rivage, entièrement abrité par la forêt. A vrai dire, la forêt elle-même est le véritable campement; pas de tentes, pas de cases; rien, au premier coup d'œil, ne révèle que ce taillis soit habité. C'est que le gîte d'une famille fuégienne est des plus primitifs : quelques branches croisées s'appuyant, au ras du sol, sur deux arbres voisins; trois ou quatre peaux de « guanaco » étirées sur les branches; puis, sur le sol, en guise de couches, encore des peaux de guanaco; tel est le logis.

Pendant que les loberos dévorent des lanières de viande de guanaco séchée et bouillie, les Indiennes, accroupies, surveillent la cuisine tout en faisant des remarques de leur voix gutturale; elles sont aussi repoussantes que possible, d'une saleté indescriptible; leurs longs cheveux, pareils à des crins, leur tombent sur les yeux et leur cachent la moitié du visage. Leur peau semble cuivrée; c'est à peine si, sous la couche de poussière qui la recouvre, on en distingue la vraie couleur. Toutes les huttes, si on peut appeler ainsi leurs tanières, sont aussi sordides les unes que les autres; c'est là que, dans une promiscuité complète, se terre la famille entière : hommes, femmes, enfants, vieillards, et jusqu'aux chiens qui sont, pour le Fuégien, les auxiliaires les plus précieux d'une vie aventureuse.

Vers midi, des aboiements lointains, puis, peu après, des appels singuliers, des hurlements rauques, qui résonnent sous le couvert des bois, annoncent l'approche des chasseurs. Ils ne tardent pas à arriver, en effet, chargés de victimes : renards, guanacos, outardes, pingouins sont jetés pêle-mêle aux femmes qui se mettent en devoir de les dépouiller et de les faire cuire. Débarrassés de leur chasse, tout sanglants, encore armés de sagaies d'arcs et de flèches, ils entourent les loberos en vociférant. Leurs physionomies bestiales et cruelles ne sont guère rassurantes; ils se calment cependant pour laisser parler leur chef qui s'explique en mauvais espagnol et veut à toute force savoir où se trouve le « raqué », croyant qu'il a affaire à des naufragés. La vieille femme qui les a reçus sur la plage intervient; à peine a-t-elle parlé que la bande détale au plus vite du côté de la plage.

— Ils sont allés voir s'il y a du whisky dans le canot, dit Peterson, qui est au courant de leurs habitudes, et tous trois sourient à l'idée qu'ils n'y découvriront que des sardines séchées.

— Je crois que nous ne tirerons rien de ces sauvages, fait Marc, allons toujours voir qu'ils ne volent pas nos rames!

A peine a-t-il parlé qu'un concert de hurlements féroces se

fait entendre du côté de la mer, c'est une sorte de chant guttural effrayant qui n'a plus rien d'humain.

— Mes amis, dit Marc d'une voix ferme, il se passe quelque chose d'anormal, n'oublions pas que si nous courons un danger, l'audace seule peut nous sauver. Avec ces brutes-là il ne faut pas laisser voir qu'on a peur. Pour commencer allons au-devant d'eux.

Hélas! le spectacle qui les attendait sur la plage était bien fait pour ébranler les âmes les mieux trempées. Une cinquantaine d'Indiens, à peine vêtus d'une peau de guanaco en sautoir, brandissant arcs et sagaies, dansaient en rond autour du canot en flammes. Désormais les marins sont à la merci de ces sauvages.

— Les bandits! rugit Marc, et s'élançant au milieu de leur sarabande il a tôt fait d'en assommer deux de son formidable poing; ils se sont effondrés comme des masses. Peterson en abat un troisième d'un coup de revolver, Wilhelm tire aussi et en blesse un autre; le reste s'enfuit lâchement, le chef en tête. Mais ce n'est qu'un court répit; une fois l'effarement causé par les détonations passé, le courage leur est revenu, à l'abri des arbres. Embusqués, ils commencent de décocher des flèches en toute sécurité; heureusement la distance est assez grande pour qu'elles restent inoffensives.

Pendant quelques instants la situation semble désespérée; mais Marc, qui n'a pas perdu son sang-froid et qui n'a même pas fait usage de son arme, avise un rocher d'une vingtaine de mètres de hauteur qui s'avance dans la mer formant un promontoire, presque inaccessible. Il le désigne du geste à ses camarades qui, sans perdre de vue la lisière du bois, battent en retraite de ce côté. En faisant la courte échelle, ils s'y hissent sans que leurs ennemis aient osé quitter leur abri. Ils sont sauvés momentanément, car l'assaillant n'est pas assez brave pour se livrer à une attaque de la position qui lui coûterait de sérieuses pertes. L'issue du siège cependant n'est pas douteuse. Un miracle seul pourra les tirer de ce pas, et aucun des trois matelots n'oserait y croire.

Wilhelm, sous le coup de cette nouvelle épreuve, sent une infinie lassitude l'envahir; le cœur débordant d'amertume, il se jette la face contre terre, s'abandonnant au désespoir. La fièvre oubliée le matin lui bat aux tempes, il lui semble que son corps n'est plus qu'une loque et qu'il vaut mieux en finir tout de suite, par n'importe quel moyen. Pris d'une sorte de folie subite, il se dresse, les yeux hagards, fixés sur la mer. Mais Peterson devine son projet, et le saisissant à bras le corps, le terrasse après une courte lutte pendant laquelle le jeune homme ne cesse, dans son délire, de crier des imprécations.

Il perd enfin connaissance, mettant fin au plus douloureux des spectacles qu'il eût été donné à ses compagnons de contempler jusqu'à ce jour. Mais, tandis que le Norvégien le veille, sans perdre de vue la lisière de la forêt, où quelques têtes ébouriffées se sont montrées pour contempler la scène, Marc, lui, sonde l'horizon avec un intérêt inexplicable. Il n'ose faire part de ses espérances de peur de se tromper : lorsque Wilhelm, tout à l'heure, s'est dressé face à la mer, il a cru d'abord à la présence d'une voile. Etait-ce hallucination ou suggestion, il ne saurait le dire; le fait est qu'il a vu un point blanc briller au soleil près de la côte opposée. Il cherche en vain, maintenant; le soleil est voilé de nuages et l'horizon assombri ne décèle que solitude.

*
* *

Ce n'était pas une illusion. Marc eût été bien étonné, s'il avait pu reconnaître à la barre du canot, car c'en était un, le personnage qui gouvernait en ce moment en contournant un chapelet d'ilôts, derrière lesquels l'embarcation avait disparu au moment même où il l'apercevait.

Vêtu de peaux de phoque, coiffé de la même toque de loutre, avec lesquels il avait paru chez don Ramon, à Punta-Arenas, Faustino commandait à un équipage composé de trois Fuégiennes la manœuvre d'un petit canot ponté qui jaugeait environ dix tonneaux. Le Cacique loco ne soupçonnait pas, au moment où il doublait le dernier ilôt pour se rapprocher de la côte, que lui, le paria parmi les parias, dont la silhouette grotesque n'aurait jamais évoqué un acte d'héroïsme, personnifiait en ce moment la Providence !

Lorsque quelques coups de revolver tirés par Marc eurent attiré son attention, et qu'il eut vu les Fuégiens se montrer en nombre sur la plage, il comprit du premier coup d'œil la situation. Elle ne parut pas l'effrayer, car au lieu de gouverner sur le rocher et de tenter le sauvetage du côté de la mer, il gouverna de façon à aborder au milieu des Indiens. C'est que, pour le « Cacique loco », les Fuégiens dont il avait adopté les mœurs, dont il parlait la langue, n'avaient jamais été des ennemis; et si, à Punta-Arenas, on le croyait volontiers plus fou que Cacique, il allait prouver le contraire, au grand étonnement de Marc, qui reconnut son ancien ami au moment où il sauta à terre.

La horde de sauvages s'avança à sa rencontre en vociférant, sans toutefois donner de signes d'hostilité. Un long conciliabule s'ensuivit. Le chef tantôt se tournait vers ses frères, tantôt vers Faustino auquel il marquait une certaine déférence. Après un

quart d'heure de discussion animée, Faustino se dirigea seul vers le rocher assiégé et fit signe aux matelots de descendre sans crainte.

— Ne me reconnais-tu pas, Faustino? fit Marc en s'avançant.

En entendant son nom, le Cacique loco sursauta. Son visage prit une expression mauvaise. Il avait cru sauver des étrangers et il se trouvait en présence sans doute de quelques aventuriers de Punta-Arenas, habitués de don Ramon.

Marc, comprenant son erreur, continua :

— Souviens-toi de Marc Herzog et de la *Maria-Teresa* (c'était le nom du côtre chaviré jadis près de Lennox).

La lumière se fit tout à coup dans la mémoire du Cacique; son visage s'éclaira de quelque chose qui fut presque un sourire; et les deux hommes, très émus, s'embrassèrent, tandis que les Fuégiens, stupéfaits, les contemplaient. Faustino se tourna alors vers le chef et s'adressant à lui dans sa propre langue lui dit :

— Cet homme est mon frère. Lui et ses compagnons seront sacrés pour toi.

L'Indien, à ce discours, salua les trois hommes de phrases de bienvenue qu'ils ne comprirent pas; puis éprouvant le besoin de rétablir son prestige, il se tourna vers les femmes de la tribu groupées sur la plage, et les apostropha en appuyant ses injures de solides coups de bâton. Elles s'enfuirent en hurlant.

— A présent, il faut que je paie votre rançon, dit Faustino et il interpella ses femmes qui étaient restées à bord de l'embarcation. Celles-ci plongèrent sous le pont et en tirèrent un petit baril dont la vue illumina les faces des Fuégiens. Des grognements de joie immonde se firent entendre à la perspective d'une ivresse assurée. La nuit était arrivée; bientôt l'orgie battit son plein dans le campement. Faustino décida de partir immédiatement :

— Je ne les crains pas, tant qu'ils n'ont pas bu, expliqua-t-il, mais avec l'ivresse leur bestialité se réveille et ils seraient capables d'attaquer le canot. Ils ne pourraient rien contre moi, avec mes trois femmes et nos carabines, j'aurais vite fait de les mettre à la raison. Mais j'évite toujours d'en arriver à cette extrémité et, comme vous le voyez, cela me réussit, voilà trois ans que je trafique avec eux sans le moindre incident.

Les quatre hommes s'embarquèrent donc et dérapèrent silencieusement suivis par l'écho des chants discordants qui troublaient le silence de la nuit fuégienne.

*
* *

La bonne volonté de l'équipage de la *Merva* à piller le navire naufragé fit qu'au bout de cinq jours les cales de la goélette

furent bondées de minerai et de matériel de valeur de toute sorte. Le capitaine Hans, craignant d'être surpris par les canonnières qui ne manqueraient pas d'arriver sur les lieux du désastre, et désireux de se mettre à la recherche des loberos abandonnés, résolut d'appareiller au plus vite vers le sud.

Un matin, on partit donc. Les hommes n'avaient jamais tant mis d'entrain à la manœuvre; la *Merva*, quoique singulièrement alourdie par sa nouvelle cargaison, filait bon train, les voiles pleines. Soudain la vigie signala une fumée à l'avant. La longue-vue révéla à Hans la mâture carrée d'un navire de guerre; sans perdre de temps en conjectures, il vira de bord pour éviter cette mauvaise rencontre. Mais, tandis que Hans gouverne de façon à gagner la côte opposée, où il connaît plus d'un refuge, une seconde fumée s'estompe à l'horizon, le capitaine saisit la longue-vue et lâche une bordée de jurons, c'est encore un navire de guerre. Sans aucun doute, les deux avisos chiliens se sont donné rendez-vous de manière à prendre entre deux feux la flottille de pirates. Hans veut payer d'audace, c'est à peine s'il change la route de manière à se trouver plus près de la côte. Un premier signal monte : « Hissez vos couleurs! »

Au grand mât de la *Merva*, le pavillon hollandais se déploie. Aussitôt deuxième signal :

— Ordre au navire en vue de mettre en panne.

— Pas compris! crie Hans, qui fouille du regard la côte voisine. Pare à virer, commande-t-il.

Un coup de canon à blanc retentit, appuyant le dernier signal. La goélette n'a pas l'air de se soucier de l'injonction, le virement de bord s'est exécuté lestement et elle se dirige vers la côte, cherchant à gagner l'entrée d'un chenal semé de rochers où l'aviso ne saurait s'aventurer.

Les Chiliens ont compris la manœuvre; simultanément, deux obus font jaillir l'eau à une centaine de mètres du voilier; et, peu après, un fracas épouvantable se fait entendre dans la mâture : le grand mât de hune, brisé par un projectile, s'effondre sur le pont, les voiles se déchirent et le navire, qui gouvernait au plus près, cesse d'obéir à la barre.

— Les récifs, crie Fischer affolé, en essayant vainement de lâcher l'ancre, qui tombe à sec sur le roc, après que le navire s'est immobilisé contre l'écueil, blessé à mort.

Hans, très pâle, n'a pas quitté son poste. Il fait peine à voir, lui, l'homme terrible, devant qui tout le monde tremblait à bord; son visage exprime la rage d'avoir perdu la partie, de se sentir impuissant devant l'énormité du désastre. Cela dure une seconde :

— Le canot à la mer! crie-t-il.

Les matelots se regardent sans comprendre! mais l'autorité du capitaine est telle, qu'aussitôt le sifflet de Fischer répète le commandement, comme s'il s'agissait d'aller à terre en rade de Hambourg. Vivement, les slènes sont jetées sur le pont, les retours sont pris et le canot s'amène.

— Pas de temps à perdre, gronde le capitaine, je suis seul responsable, piraterie et perte volontaire du navire. Je n'ai besoin de personne. Qui voudra me suivre sera le bienvenu.

Lee, le cuisinier, qui, pendant ce discours, a jeté dans le canot des provisions de bouche, est le seul à se décider. Il s'embarque et dresse la voile. Hans n'insiste pas; à son tour, il se laisse glisser dans la légère embarcation. Celle-ci, enlevée par la brise, se perd bientôt derrière les ilôts, entre lesquels elle se faufile, non sans avoir essuyé un feu nourri de mousqueterie, qui fait plus de bruit que de mal. Quelques instants après, un officier, avec un détachement de marins armés, prenait possession de la goélette, inspectait les cales et emmenait prisonnier l'équipage.

*
* *

Trois semaines s'étaient écoulées, depuis ces événements. Comme c'était dimanche, la pulperia de don Ramon était ce soir-là plus bondée que d'habitude. Dans le coin le plus écarté étaient attablés quatre hommes qui, sans prêter aucune attention au vacarme, causaient à voix basse. L'un d'eux était habillé d'un complet à carreaux et coiffé d'un chapeau melon; il était facile de reconnaître en lui un capitaine de navire en bourgeois. Les trois autres, des matelots à n'en pas douter, étaient misérablement vêtus, et paraissaient écouter le capitaine avec déférence.

— C'est entendu, je vous prends avec moi, disait celui-ci. Je ne puis vous donner la solde entière, mon équipage étant au complet. Mais j'ai deux hommes blessés et comme vous avez l'air de braves gens, je ne suis pas fâché de vous aider. En arrivant à Brême, je vous donnerai trois livres sterling à chacun.

— Merci, capitaine. Nous vous sommes très reconnaissants. Ce que nous voulons surtout, c'est rentrer au pays. Nous avons passé des moments très durs et nous ne serons pas fâchés de nous refaire un peu.

Malgré la longue barbe qui cachait presque complètement le visage de l'homme qui venait de parler, il était aisé de reconnaître en lui Marc Herzog. Ses deux compagnons n'étaient autres que Peterson et Wilhelm; ce dernier très changé, pâle et amaigri.

— A demain donc, à huit heures, à bord de l'*Olga*.

L'homme au complet à carreaux se leva, serra la main des trois matelots et sortit.

— Enfin, dit gaîment Marc, voilà notre retour assuré. Je crois que c'est bien la dernière fois que je fais une campagne de loberos. Il y a vingt ans, toutes ces aventures m'auraient amusé, mais on se fait vieux, il n'y a pas à dire!

— C'est un baleinier, l'*Olga*, fit Peterson suivant sa pensée, je resterai à bord, s'il y a moyen. Les baleiniers, c'est encore ce qu'il y a de mieux!

— Moi, fit Wilhelm, non sans mélancolie, je me résignerai à suivre mon destin d'employé, mais je ne cesserai pas pour cela de guetter l'occasion de naviguer.

— Tu as raison, mon garçon, de retourner au plancher des vaches, et cependant je suis content de toi comme marin. Au fond, vois-tu, nous sommes des dupes, mais nous n'y pouvons rien; tant qu'on veut de nous à bord, nous naviguons... De nos épreuves et de nos souffrances, si tu es un vrai marin, tu ne conserveras qu'une satisfaction très complète de les avoir vécues.

— C'est vrai, Marc, fit vivement Wilhelm, je me prends déjà à regretter que ce soit fini, et le soir, à l'auberge, lorsqu'après une journée à ne rien faire, à ne frôler aucun danger, je m'étends dans un lit doux et confortable, j'ai comme un remords de conscience et songe longtemps, avant de trouver le sommeil, à nos frères qui naviguent.

— C'est encore la fièvre, garçon, cela passera.

— Puisque nous n'avons plus rien à faire ici, je propose d'aller tous trois jusqu'au village indien faire nos adieux à Faustino. Pauvre garçon, je n'oublierai jamais le dévouement et la patience avec lesquels il m'a soigné pendant ma fièvre.

— D'autant plus que tu étais un malade insupportable, il fallait t'empêcher dix fois par jour de te jeter à la mer. Eh bien! allons vite, car il se fait tard!

Le Cacique loco avait droit, en effet, à la reconnaissance des trois hommes; après les avoir tirés des griffes des Indiens, il n'avait plus songé qu'à leur rendre la vie facile, en partageant avec eux les vivres et les vêtements dont son canot était abondamment pourvu. Changeant son itinéraire, il les avait ramenés à Punta-Arenas en moins de deux semaines, et pendant ce court voyage, l'étrange petit homme s'était attiré les sympathies de ses compagnons, malgré ses manières presque sauvages. Il les avait mis confusément au courant de ses griefs contre don Ramon, qu'il accusait de lui avoir extorqué malhonnêtement la petite fortune qu'il avait rapportée de Lennox, après sa fameuse odyssée.

— Je me vengerai de cette maudite canaille, répétait-il souvent, avec un regard farouche.

La hutte de Faustino était vide et paraissait abandonnée. Les

voisins interrogés ignoraient quand il était parti. Désappointés, les matelots reprirent le chemin du port, en commentant ce brusque départ. Soudain ils virent s'élever une gerbe de flammes droit devant eux, les curieux se groupaient déjà dans les rues en courant dans la direction du feu.

— C'est chez don Ramon, cria quelqu'un près d'eux.

Poussés par la curiosité, ils pressèrent le pas, le vent leur apportait une odeur écœurante d'huile brûlée. C'était bien la pulperia qui brûlait. Une foule nombreuse, tenue à l'écart par la chaleur du foyer, s'était assemblée; on craignait que l'incendie, gagnant les magasins voisins, ne cause un désastre. Des marins faisaient la part du feu.

Soudain, le galop furieux d'un cheval fit s'écarter la foule. Le cavalier, qui n'était autre que don Ramon, sauta à terre.

— C'est lui, le Cacique loco, qui a fait le coup, hurla-t-il, fou de rage. Sa case est vide, son canot parti. Il s'est vengé, mais où qu'il soit, je le tuerai comme un chien.

Par moments, des barriques d'huile éclataient comme des coups de canon. La foule se reculait en masse, puis peu à peu se rapprochait de nouveau. Les flammes trouvant un nouvel aliment dans l'huile et l'alcool répandus, s'élevaient hautes et rouges. Tout à coup, dans un de ces redoublements de l'incendie où la lumière devint très intense, on aperçut, sur le sommet d'une hauteur voisine, restée dans l'ombre jusque-là, une silhouette à laquelle la lueur mobile des flammes donnait un aspect fantastique.

— C'est lui, le voilà, s'écria don Ramon. Je l'aurai, mort ou vif! et il s'élança.

Profitant d'une accalmie, il voulut couper au plus court, courant presque dans les flammes. Ce fut sa perte. Au moment même où il traversait sa propre cour, une formidable explosion retentit, des débris en feu volèrent dans les airs et s'abattirent à deux cents mètres à la ronde. Le pulpero, dans sa fureur, ne s'était pas souvenu de la provision de poudre qu'il avait en magasin.

Le lendemain, dans les décombres, on trouva le squelette carbonisé de don Ramon; quant à Faustino, la police ne put jamais le capturer; d'ailleurs aucune preuve n'aurait pu être fournie contre lui, les habitants du village indien ayant tous assuré qu'il était parti la veille de l'incendie.

Le baleinier *Olga*, capitaine Fernstern, appareilla le lendemain, emportant à son bord trois nouvelles recrues.

Carlos Daireaux.

LA CROIX DEMEURE

Stat Crux dum volvitur orbis.
(Devise des Chartreux.)

Il brille sur le monde une clarté, la Croix;
Et, depuis que, cloué sur ce gibet de bois,
Jésus l'enveloppa d'une gloire meilleure
Que celle des héros terrestres et des rois,
Les hommes et le temps passent : la Croix demeure.

Tout change : langue, mœurs, costumes passagers;
Les pères sont bientôt comme des étrangers
Pour leurs fils oublieux; mais toujours, quand vient l'heure
Des hauts désirs, des deuils profonds, des grands dangers,
L'âme chante Celui qui, sur la Croix, demeure.

Elle attire à jamais les regards et l'amour.
Du pauvre cœur qui du péché sent le poids lourd,
Du pauvre cœur humain qui gémit et qui pleure,
Prières et soupirs qui montent nuit et jour,
Disent à tout moment qu'elle est là qui demeure.

Oui, barrant l'horizon, sans cesse on voit surgir
Cette croix qui se fait adorer ou haïr.
On cherche à la briser ; elle irrite, elle apeure.
Mais dressant large ouverts les bras du Dieu martyr,
Hors d'atteinte, au-dessus de tous, elle demeure.

Calvaires des chemins, vous consolez d'espoir,
Quand expire le jour, la tristesse du soir.
L'ombre ainsi s'étendra lorsqu'il faudra qu'on meure :
Oh! qu'alors, lumineuse en cet abîme noir,
Comme un appel d'ami, la Croix du Christ demeure!

Baron J. Angot des Rotours.

REVUE DES SCIENCES

Physique : A l'Académie des Sciences. — Photographie directe des couleurs. — Nouvelle méthode. — Obtention facile des clichés colorés. — Production fidèle des teintes naturelles. — Vision directe à travers un réseau ou un gril. — Archéologie préhistorique : Sur les parois des cavernes. — Les mains rouges. — Empreintes et peintures. — Dans la grotte de Gargas (Pyrénées). — Optique : Pour les chasseurs. — Le tir et les tireurs. — Préjugés. — Tir de l'œil droit et de l'œil gauche. — Tir avec les deux yeux ouverts. — Tireurs myopes et astigmates. — De la visibilité. — Vision monoculaire. — Histoire naturelle : Acclimatation en France de l'autruche d'Amérique. — Le nandou aux environs de Paris. — Dans l'Amérique du Sud. — Troupeaux d'autruches. — Les fermes de nandous. — Exploitations rémunératrices : Des œufs de 700 grammes. — La chair et les plumes. — Un oiseau utile. — Agriculture : Une nouvelle maladie des arbres fruitiers. — Nouvelle maladie en France des pommes de terre. — Variétés : Pour combattre l'essoufflement. — Histoire d'un requin. — La force musculaire des escargots.

Une jolie invention de M. G. Lippmann, de l'Académie des sciences! Cet éminent physicien vient de trouver un nouveau moyen d'obtenir la photographie directe des couleurs. Voici une plaque de verre sur laquelle on voit, par exemple, un vitrail, un bouquet, épreuve en noir comme tous les amateurs savent en faire avec le premier appareil venu. C'est une photographie banale. Mais prenez cette épreuve sur verre, placez-la dans un petit appareil, comme vous le feriez d'une vue introduite dans un stéréoscope. Merveille! L'épreuve tout à l'heure noire s'éclaire, apparaît avec les vraies couleurs du vitrail ou du bouquet. Les teintes sont vives et éclatantes. C'est le vitrail, c'est le bouquet, avec son coloris naturel. Cela tient un peu de la magie et c'est pourtant bien simple.

C'est simple à obtenir, mais c'est assez difficile à expliquer, surtout quand on n'a plus présents dans ses souvenirs certains phénomènes de l'optique. Essayons cependant d'esquisser le principe de la méthode.

Quand on dirige à travers une fente étroite, au milieu d'une chambre noire, un rayon lumineux sur un prisme, le rayon est décomposé en ses radiations constitutives; et nous les apercevons s'étalant les unes à côté des autres sous la forme d'un arc-en-ciel; si, au lieu de faire passer de la lumière blanche par la

fente, nous choisissions de la lumière rouge, par exemple, le prisme ne renverra que de la lumière rouge; de même de la lumière bleue, verte, etc. Notre œil disposé au delà du prisme ne percevra que les teintes qui l'ont frappé isolément. En sorte que si, au lieu d'une fente, nous en groupions un grand nombre et que, par chacune d'elles, nous envoyions des rayons déterminés, rouge, bleu, vert, jaune, etc., il est clair que nous distinguerions nettement les fentes donnant chacune de ces couleurs! Cela dit, devant cette série de fentes juxtaposées, mettons un vitrail rouge et bleu. Tout ce qui sera rouge passera par les fentes placées devant le rouge, tout ce qui sera bleu par les fentes placées devant le bleu. Et nous verrons directement ainsi le vitrail en bleu et en rouge comme il est en réalité.

Allons plus loin, après le prisme, installons un objectif et une plaque photographique. Photographions. La plaque recevra comme notre œil les rayons rouges et les rayons bleus. Or, chaque radiation laisse une trace spéciale et caractéristique sur la plaque sensible, et telle que les parties ainsi sensibilisées ne laissent passer que la lumière par laquelle chacune d'elles a été impressionnée. Par conséquent, si la plaque est remise dans la situation qu'elle avait pendant la pose, si on regarde au travers, on verra le bleu et le rouge du vitrail. Le trajet suivi d'abord par les rayons se fera en sens inverse et l'épreuve obtenue en noir montrera dans leur éclat les couleurs du vitrail. Même résultat pour tout objet coloré disposé devant les fentes.

En pratique, au lieu de se servir des fentes juxtaposées, on a recours à des lignes fines transparentes d'une trame lignée de cinq traits au millimètre. Cette trame est disposée à l'entrée d'un agrandisseur photographique, c'est-à-dire d'une chambre noire terminée en avant par un châssis avec plaque sensible, portant en son milieu une lentille convergente. Devant la lentille, on dispose un petit prisme avec son arête parallèle aux lignes transparentes de la trame. L'image colorée ou l'objet en couleur est projeté sur la trame, puis la plaque sensible impressionnée est développée et remise en place. Alors on voit à travers la plaque l'image qui a posé avec ses couleurs. A la distance de la vision distincte, on ne discerne pas les lignes de la trame et l'image colorée apparaît bien continue.

En opérant ainsi, chacun peut obtenir des photographies en couleur, à la condition de s'astreindre à replacer l'épreuve obtenue dans le châssis de l'appareil qui a servi à la produire.

Ce ne sont là que de premiers essais. M. Lippmann espère pouvoir éviter l'emploi incommode de tout appareil auxiliaire pour

voir les couleurs, et constituer la plaque de façon qu'elle se suffise à elle-même. On supprimerait appareil et prisme. On produirait le même effet de dispersion des teintes en regardant la trame sous un réseau de 500 traits au millimètre. Il suffirait dès lors d'appliquer la trame avec le réseau sur l'épreuve développée pour distinguer de même les couleurs. Cela deviendrait pratique, car chacun, avec les plaques bien préparées, verrait directement les couleurs. On peut donc espérer que la nouvelle méthode entrera dans la pratique. Le rêve serait d'obtenir les couleurs sur une feuille de papier comme on obtient en ce moment les images noires. Mais en attendant la solution de ce problème, on peut se contenter de ce que nous avons, et qui est déjà fort beau.

Archéologie préhistorique. Il existe dans le voisinage de Montrejean, commune de Aventignan, une grotte bien connue des touristes, c'est la grotte de Gargas. M. Félix Regnault, de Toulouse, a recueilli dans cette grotte d'admirables spécimens de la grande faune quaternaire, qui ont enrichi le Muséum de Paris. Il y a trouvé aussi des foyers de l'homme préhistorique, une station des plus anciennes des Pyrénées, puisqu'on la place à la base de l'âge du renne.

A la Société d'anthropologie de Paris, M. Regnault vient de signaler un petit groupe de mains peintes en rouge sur les parois de cette caverne. MM. Cartailhac et Breuil en ont découvert bien d'autres disséminés sur les surfaces de la grande galerie, plus de 80. Or, ce qui est intéressant, c'est que il y a identité entre les mains peintes de Gargas et celles que l'on voit sur les rochers et dans les cavernes de l'Australie; dans ce lointain continent, les aborigènes conservent ainsi le souvenir de certains actes, de leurs alliances, etc. Ils posent la main à plat sur la roche mouillée et avec la bouche ils soufflent de la poudre rouge ou blanche sur elle ou autour d'elle. La main enlevée, l'image de la main et des doigts reste figurée en clair sur fond de couleur. Cette couleur est très ténue et dure des siècles.

Les mains de Gargas ont dû être faites de la même manière. Leur groupement est semblable à celui de l'Australie. De pareilles peintures s'observent aussi en Californie. De sorte que nos Pyrénéens primitifs devaient avoir la même mentalité que les lointains sauvages qui sont aujourd'hui en voie de disparition.

A Gargas, M. Cartailhac et M. l'abbé Breuil ont noté la prédominance des mains gauches. Certains doigts sont repliés quelquefois ou n'ont pas toutes leurs phalanges. Il y a des mains isolées, d'autres groupées irrégulièrement. Puis, toutes ne sont pas rouges,

Il y en a beaucoup de noires. Tantôt elles s'étalent sur de belles surfaces, tantôt elles sont imprimées dans des recoins mystérieux, dans les replis de rideaux de stalactites. La couleur fait corps avec les concrétions calcaires et des stalagmites la voilent, ce qui prouve l'ancienneté de ces images.

Ce n'est pas la première fois que l'on rencontre les peintures de mains en France. MM. Cartailhac et Breuil avaient déjà observé ces mains au milieu des signes peints et gravés de plusieurs cavernes ornées de la France et de l'Espagne. L'existence de ces peintures dans diverses cavernes a évidemment un intérêt spécial pour l'histoire de l'art paléolithique.

Au moment de la chasse, il n'est peut être pas superflu de rectifier une opinion assez généralement répandue. On pense que pour être bon tireur, en dehors des qualités acquises par l'entrainement et par la pratique, il est indispensable d'avoir une vue excellente. Ce n'est pas exact. Il va de soi qu'il est toujours utile d'avoir de bons yeux, mais même avec des défauts de la vision, on peut néanmoins être un tireur habile. Cette conclusion qui pourrait paraître tout d'abord paradoxale a été établie sur des bases solides par des recherches récentes de M. le docteur Etienne Ginestous, médecin oculiste, et de M. le docteur Henry Coullaud, médecin-major au régiment des sapeurs-pompiers de Paris[1]. Les expérimentateurs pour établir leur travail ont eu recours à deux sources de renseignements. Ils ont procédé dans le régiment des sapeurs-pompiers, qui compte un effectif de 1776 hommes à l'examen clinique oculaire des 25 meilleurs tireurs du régiment et des 25 plus mauvais tireurs, des hommes épaulant à gauche au nombre de 25 et des hommes tirant les deux yeux ouverts au nombre de 12. D'autre part ils ont recueilli les observations des tireurs « champions du monde », dont la réputation est consacrée, et des lauréats des sociétés de tir de France.

D'après cet examen général, on peut dire que la précision du tir ne nécessite nullement, comme on le prétend, une intégrité absolue dans l'acuité visuelle. On trouve de bons et de mauvais tireurs parmi ceux qui ont une très bonne vue et réciproquement parmi ceux dont la vision présente des défauts. On pourrait presque, dans certaines limites, prétendre que la vision n'a rien à faire avec les qualités du tireur. Les personnes atteintes de myopie, d'astigmatisme peuvent parfaitement tirer. L'expérience montre que le nombre des mauvais tireurs à vue anormale est

[1] *La Vision des tireurs*, opuscule de 38 pages. Steinheil. Paris.

égal à celui des bons à vision normale. Un officier réputé parmi les meilleurs tireurs a une myopie avec astigmatisme des deux yeux. Tous les chasseurs qui sont myopes ou astigmates n'en abattent pas moins neuf fois sur dix l'espèce de gibier le plus difficile à tirer.

Le fait se comprend facilement. Si l'acuité visuelle est suffisante pour distinguer même confusément le but à viser, le tir sera bon, du moment où le sujet verra nettement le guidon du fusil. Le point de mire (cible, homme, gibier) peut apparaître comme une image un peu floue. Si le guidon est bien vu, la ligne de visée sera bonne. Or, le guidon bien visible pour l'œil normal peut l'être aussi pour le myope. Le guidon est à une distance de l'œil variable de 88 à 118 centimètres, suivant qu'il s'agit d'une carabine ou d'un fusil Lebel. Le tireur atteint d'une myopie de deux dioptries est nécessairement obligé de corriger son défaut visuel par le port d'un verre, mais la puissance d'accommodation est chez lui suffisante pour corriger le trouble laissé par l'anomalie et il devient apte à viser très exactement. Le bon tireur choisit naturellement le meilleur œil pour tirer et c'est pour cette raison que beaucoup d'entre eux épaulent à gauche et visent avec l'œil gauche. D'autres tirent les deux yeux ouverts car on conçoit que si la vision est presque complètement abolie d'un œil, il devient inutile de le fermer. Le tir est essentiellement un acte de vision monoculaire. Lorsqu'il s'agit d'obtenir la direction d'un objet comme pour pointer, la vision monoculaire nous renseigne avec une précision plus grande que la vision binoculaire.

La vision monoculaire est même possible chez les borgnes. C'est dans le mauvais état de l'œil droit qu'il faut chercher l'explication de la visée à gauche. Tout le monde arrive avec de l'habitude à viser les deux yeux ouverts, mais quand on le peut, il est préférable de ne se servir que d'un œil. A égalité de vision, on adopte l'œil droit, ce qui tient à ce que nous sommes le plus généralement droitiers. Il se trouve pourtant de bons tireurs parmi les hommes qui visent les deux yeux ouverts.

On peut citer M. le colonel X, du 18e corps d'armée, qui est un tireur des plus renommés des concours nationaux et internationaux; il excelle à la fois comme tireur au fusil et comme tireur au revolver. Il épaule à gauche et tire les deux yeux ouverts. Or son acuité visuelle est de 1/3 pour l'œil droit et de 2/3 pour l'œil gauche. Il porte des verres concaves. Deux des meilleurs tireurs examinés pendant cette enquête sont des astigmates hypermétropes.

La cause est donc entendue. MM. Ginestous et Coullaud concluent qu'il n'est nullement indispensable d'avoir une vision par-

faite pour être excellent tireur. Dans l'armée, on autorise les hommes à tirer en fermant l'œil ou en laissant les deux yeux ouverts, en épaulant à droite ou à gauche à volonté. Les conditions d'aptitude physique exigées se résument à demander une acuité monoculaire minimum de 1/2; l'acuité d'un œil peut même être abaissée à 1/50e. Le règlement allemand, qui admet la cécité monoculaire presque complète, est celui qui concorde le mieux avec les nécessités du tir de la guerre moderne.

En résumé, les chasseurs peuvent tenir pour certain que, même avec une vision plus ou moins altérée, s'ils s'en donnent la peine, ils peuvent arriver à tirer fort bien et à rivaliser avec leurs rivaux plus favorisés de la nature.

Il m'est arrivé ces jours derniers intact. Il s'agit d'un œuf de nandou, ou autruche d'Amérique. M. Dubreuil, de Melun, fait depuis des années, sur la demande de la Société d'acclimatation, un élevage de ces curieux oiseaux; il récolte ainsi, à chaque saison, environ une cinquantaine d'œufs de taille considérable. J'ai pesé celui qui m'est parvenu; son poids était de 675 grammes. Son grand axe mesurait 36 centimètres et le petit 33 centimètres. Un pareil œuf équivaut au moins à une douzaine d'œufs de poule. M. Dubreuil m'avait recommandé de le manger en omelette. Quelle omelette! Le goût est, d'ailleurs, comparable à celui les œufs de poule, bien qu'un peu plus fort. Il y a déjà un certain temps que l'on parle d'acclimater l'autruche d'Amérique en France; malheureusement, on en parle, mais on ne s'en occupe pas suffisamment. Et pourtant, dans une ferme, le coût de son alimentation peut passer pour nul ou à peu près, car l'oiseau ne se nourrit que de détritus qu'on laisse perdre. Son exploitation, d'après M. Dubreuil, serait beaucoup plus fructueuse que celle du dindon. Et dans les parcs, le nandou forme un joli oiseau d'ornement. On devrait donc, à tous les points de vue, tenter sur grande échelle, dans notre pays, l'acclimatation de ce bel oiseau.

M. Magaud d'Aubusson avait déjà jadis, dans le *Bulletin de la Société d'Acclimatation* (septembre 1880), appelé l'attention sur le nandou qui appartient à ce groupe important des brévipennes, lequel comprend les plus gros des oiseaux répandus sur la surface du globe et dont l'autruche est regardée comme le type. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire avait préconisé le nandou comme producteur d'œufs, et aussi pour sa chair excellente et ses plumes très recherchées dans l'industrie.

On distingue trois espèces de nandous, toutes trois originaires de l'Amérique méridionale. L'espèce la plus répandue, la *Rhea*

americana ou autruche d'Amérique, vit sur l'immense espace qui s'étend du nord au sud, entre les frontières du Brésil et la Patagonie, et de l'est à l'ouest entre l'océan Atlantique et les premiers contreforts de la Cordillère des Andes. Le nandou diffère de l'autruche en ce qu'il a la tête et le cou couverts de plumes étroites et pointues, les cuisses emplumées et trois doigts au lieu de deux reliés à la base par une membrane. Les ailes sont complètement dépourvues de rémiges proprement dites et terminées par un appendice corné. La femelle n'a pas, comme chez l'autruche, une livrée spéciale : les teintes sont seulement moins foncées que celles du mâle, dont la taille est aussi plus forte.

Les nandous se prennent au lasso. Mais une fois mis en contact avec les animaux domestiques, ils s'apprivoisent vite et deviennent familier : il n'est guère de maisons de campagne dans certaines parties de l'Amérique du Sud qui ne possèdent des nandous, et dans les fermes on les élève par troupeaux de vingt à cinquante dont on tire parti. On conserve la chair dans la graisse; on vend surtout les œufs. La ponte a lieu à partir du mois d'octobre en Amérique du Sud et se continue en novembre et décembre. En France, elle débute vers le mois de mai-juin. Le nombre des œufs déposés dans un nid ou çà et là dans l'herbe est variable. Darwin assure que leur nombre ne dépasse jamais quarante à cinquante. C'est le chiffre trouvé par M. Dubreuil, dans son élevage de Melun. Le mâle se charge seul du soin de couver les œufs.

Les plumes sont connues dans le commerce sous le nom de « plumes de vautour ». D'après M. Magaud d'Aubusson, on fait avec les plumes de ventre du nandou des tapis fort beaux, mais coûteux. Les plumes moitié blanches, moitié noires, longues et souples sont appelées « gerbes indiennes » et souvent employées pour la parure. On fabrique aussi avec les petites plumes blanches ou rousses un peu floconneuses des boas et des manchons d'une assez grande valeur. Depuis quelques années, on a obtenu à Anvers une variété de nandou entièrement blanche. Cette variété fournit des plumes d'une grande beauté. Les plumes ne sont pas consommées seulement dans le pays; elles font l'objet d'un commerce d'exportation assez important; elles arrivent liées par paquets dans les ports d'embarquement et notamment à Buenos-Ayres. On exporte chaque année aux Etats-Unis, en Angleterre, en France, etc. Il est à craindre que si l'on n'y prend garde, la chasse que l'on fait aujourd'hui du nandou par grande masse n'amène sa destruction rapide; on a dû faire des enclos et des réserves dans quelques régions pour s'assurer une exploitation régulière et méthodique de l'oiseau.

Comme on le souhaite, en France, à la Société d'acclimatation, il serait vraiment désirable de voir l'autruche d'Amérique se propager sur notre territoire dans les grandes fermes, dans nos parcs d'agrément. Le nandou se développe un peu partout assez facilement. Sur les hauts plateaux d'Algérie, on pourrait avec grand succès établir des fermes de nandous. Et encore une fois, selon les spécialistes, l'élevage de l'oiseau est particulièrement rémunérateur.

Il y a six ans, en août 1900, M. Giard signalait la présence alors très inattendue d'un diptère exotique (*Ceratitis capitata* Wied), grand rongeur de fruits dans la banlieue parisienne. L'insecte étant très rare, il n'avait attaqué à cette époque que quelques abricotiers des jardins de Courbevoie et il eût été facile à peu de frais d'empêcher son acclimatation. En pareil cas, les moyens énergiques employés dès le début sont généralement efficaces. C'est ainsi qu'en Allemagne on a pu arrêter plusieurs invasions du *Doryphora* de la pomme de terre et que récemment encore les cultivateurs d'Argenteuil ont préservé les cultures d'asperges des attaques d'une mouche assez voisine du *Ceratitis*, la *Platyporea pœciloptera* Schrank, qui menaçait d'étendre son aire de destruction.

En ce qui concerne le *Ceratitis*, les recommandations de M. Giard ont été vaines et se sont heurtées à la plus grande indifférence de la part des intéressés et des pouvoirs publics. Aussi l'insecte a poursuivi insidieusement ses ravages et à l'heure actuelle les éventualités que M. Giard redoutait en 1900 se sont en partie réalisées. Les pêchers, par exemple, sont sérieusement atteints en diverses localités des environs de Paris. A la faveur de quelques étés secs, on pourrait redouter des désastres analogues à ceux que la Mouche des fruits a causés pendant plusieurs années au Cap de Bonne-Espérance. C'est pourquoi M. Giard jette un nouveau cri d'alarme. Il est très difficile de combattre le *Ceratitis* là où il s'est subitement implanté. Il serait donc grand temps de s'occuper d'enrayer l'invasion de l'insecte. Et d'autant mieux que l'on connaît mal sa biologie, ses mœurs et ses habitudes : cette étude ne peut se faire qu'avec le concours des cultivateurs. C'est pourquoi nous signalons les craintes de M. Giard, car trop souvent l'attention des intéressés n'est attirée sur les fléaux qui les menacent qu'au moment où ceux-ci ne peuvent plus être évités ni amoindris. Et, en fin de compte, ce sont des sommes d'argent considérables que perd ainsi l'agriculture.

Dans le même ordre d'idées, il convient de mentionner l'appa-

rition en France d'une nouvelle maladie des pommes de terre produite par le *Bacillus phytophthorus*. Cette maladie fréquente en Allemagne et étudié par Frank d'abord et par Appel ensuite, sous le nom de « maladie de la jambe noire » ou « pourriture de la tige », existerait aussi en Angleterre, en Danemark, en Hollande, en Russie. Or, M. Georges Delacroix vient de constater aussi l'existence de cette maladie des pommes de terre en France. Elle y est assez rare encore, mais elle est en train de se développer. Elle présente certaine ressemblance avec celle que M. Delacroix avait déjà décrit sous le nom de « brunissure ».

On peut différencier les deux maladies assez facilement par l'examen des bactéries. Le *Bacillus phytophthorus* est une bactérie courte, presque un Coccus qui liquéfie rapidement la gélatine; le *Bacillus solanincola* de la brunissure est au contraire un bâtonnet qui ne liquéfie pas la gélatine quand il est en culture pure. Au point de vue pratique, cette distinction est sans importance, car le traitement de la maladie, simplement préventif, est le même dans les deux cas. Nous n'y insisterons pas, car le traitement de la brunissure est connu aujourd'hui de tous les agriculteurs. Le mieux, en pareille occurrence, est aussi l'arrachage des pieds malades et leur combustion.

Beaucoup de personnes obèses ou ayant des affections cardiaques éprouvent des difficultés à gravir les pentes d'une route et surtout pour monter les escaliers. Les personnes ayant de l'emphysème sont dans le même cas. Peut-être est-il relativement possible de leur éviter l'essoufflement et la gêne qui en sont la conséquence.

On sait depuis longtemps que pour faciliter tout effort intensif, il suffit de faire coïncider le maximum de travail avec la phase d'expiration respiratoire. Les ouvriers qui effectuent une besogne un peu dure, les bûcherons, par exemple, frappent le bois selon un certain rythme. Quand la hache tombe sur le bois, le mouvement d'expiration de l'air a lieu. M. le docteur Soquet, de Nantes, a profité de ce fait pour en tirer un moyen d'effectuer un travail en évitant l'essoufflement. Depuis plus de vingt ans, il recommande le procédé aux bien portants et aux malades. Avec un peu d'attention, on s'habitue à régler l'effort de la montée sur le rythme respiratoire et, paraît-il, on parvient à monter ainsi les escaliers vite et sans essoufflement. Ce petit moyen peut être utile à connaître et nous l'indiquons dans l'espoir qu'il soulagera plus d'un obèse ou d'un malade du cœur.

Nous avons jadis vécu de longs mois au milieu des requins en

Amérique centrale. Défense de se baigner sur le littoral de l'Atlantique sous peine d'avoir une jambe ou un bras emportés par les requins. On les voyait suivre à très petite distance les canots qui sillonnaient la baie de Greetown; ils montaient même le fleuve San Juan jusqu'au lac du Nicaragua où ils livraient de sanglants combats avec les alligators et les crocodiles. Or ces requins mesuraient environ 2^m,50 à 3 mètres. Un requin de 4 mètres passait pour exceptionnel. Cependant on en a vu souvent de cette taille sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord et notamment au sud de la Californie. Mais si l'on en croit le *Scientific American*, on vient de prendre un de ces squales dont les dimensions dépasseraient de beaucoup celles qui ont été signalées jusqu'ici par les navigateurs.

Ce requin colossal a été retiré de l'eau dans la baie de San Pedro par deux pêcheurs italiens. Il pesait 6300 kilogrammes et il avait près de 10 mètres de longueur et 4^m,60 de tour près de sa nageoire dorsale. Sa bouche avait 0^m,75 de largeur et complètement ouverte, elle mesurait près de 1 mètre entre les mâchoires. Quand on a ouvert le corps de l'animal, on a trouvé son estomac rempli de poissons. C'est même sa voracité qui l'a perdu; il s'était jeté sur les filets des pêcheurs pour s'emparer des poissons capturés; en voulant les rompre et s'échapper, il s'entortilla dans leur réseau et fut bientôt réduit à l'impuissance, ce qui permit de le tuer à coups de harpons. Et pourtant la lutte dura plus d'une heure. Le requin était à ce moment enserré dans les débris de plus de 400 mètres de filets. On a empaillé ce grand requin qui ira prendre place dans un musée.

On a souvent parlé de la force des insectes. M. Keyser signale dans *Nature*, de Londres, un exemple remarquable de la force d'un escargot. Un escargot de 12 millimètres de long fut emprisonné sous le couvercle d'une petite boîte d'étain. L'animal se promena sous cette carapace artificielle. On surchargea le couvercle de plus en plus et malgré tout, l'animal souleva sa prison et s'échappa. Or, il pesait 0 gr. 032, le couvercle 114 grammes. M. Keyer estime à environ 60 grammes l'effort fait par l'escargot pour soulever le couvercle. La bestiole parvenait donc à déplacer 1800 fois son propre poids. Proportionnellement, c'est l'effort qu'aurait à effectuer un homme qui voudrait soulever par un de ses bords un monolithe de 100 mètres cubes, soit un poids de 300 000 kilogrammes!

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

Le lendemain du jour où fut publiée la nouvelle Encyclique, certains ennemis de l'Eglise, certains détracteurs du Pape s'écriaient : « Ce n'est qu'une Encyclique de plus! » A les croire, il n'y avait plus de question religieuse qui pût passionner la France; la masse de la nation était devenue insensible aux intérêts du catholicisme, au sort de l'Eglise; la souveraineté de la loi prévaudrait sans peine contre la soi-disant autorité du Pape. Cette dédaigneuse opinion, les faits l'ont vite démentie. Ceux qui l'exprimaient le plus hardiment ont eux-mêmes changé de langage et d'attitude, en quelques jours. Jamais ils n'auront tant discuté un document papal. Ce ne sont, dans tous leurs groupes, que clameurs, polémiques, entrevues, discours, annonces d'interpellations, projets divers pour l'exécution de la loi, apostrophes à l'Eglise et sommations au gouvernement. Il est visible aux moins perspicaces que, si la France ne s'est pas émue jusqu'à l'agitation, elle s'inquiète cependant de cette crise où la liberté du culte catholique, avec la possession même de ses églises, est si manifestement menacée. On ne parle que des effets que peut produire cette opposition absolue de l'Encyclique et de la loi. Tout le monde se préoccupe de cet imprévu; tout le monde reconnaît la capitale importance du conflit; tout le monde, enfin, avec plus ou moins de confiance, avec plus ou moins d'angoisse, sent la gravité du péril. Au moment d'engager la guerre religieuse, on mesure mieux le mal qu'en souffrira, dans la vie tout entière du pays, la paix générale, déjà si précaire. On entrevoit mille luttes, difficiles pour le gouvernement, dangereuses pour les partis, douloureuses pour les populations. Même, parmi les partisans les plus violents de la loi, beaucoup de ceux qui ne sont ni fous par forfanterie ou déclamateurs par métier, commencent à se demander si l'Etat et l'Eglise ne pourraient pas vivre, en s'ignorant l'un l'autre, dans une zone suffisamment large de séparation réelle. Et ainsi, de toutes les déclarations de l'Encyclique, il se trouve que celle

qui reste le plus fixement devant l'esprit public, c'est celle qui indique les deux conditions moyennant lesquelles le Pape eût permis que l'Eglise de France acceptât la loi, en l'utilisant.

Le Pape a parlé. Le gouvernement n'a pas encore pris la parole. Car on ne peut considérer comme des réponses officielles ni les articles des journaux ministériels de toute catégorie, ni le discours prononcé par M. Sarrien devant le Conseil général de Saône-et-Loire, ni les entretiens de M. Clémenceau et de M. Briand avec des journalistes français ou étrangers, ni même les circulaires des trois ministres. Les journaux du gouvernement ne sont d'accord ni entre eux, ni avec M. Clémenceau ou M. Briand. Pour ne citer que deux hommes qui, l'un, personnage muet, et l'autre, grand orateur, dans le Parlement, tous deux directeurs de journaux presque retentissants comme des tribunes, ont eu également un rôle important parmi la majorité « anticléricale » et « séparatiste », M. Ranc ne s'entend pas avec M. Jaurès sur l'application de la loi. M. Ranc demande qu'on « écrase les évêques entre l'enclume ultramontaine et le marteau de la loi ». M. Jaurès, qui, dans l'occurrence, risque de s'attirer de M. Clémenceau sa fameuse épithète de « Romain », affirme, comme le Pape lui-même, que la loi déroge à la raison autant qu'à la liberté, quand, par son article 8, elle attribue au Conseil d'Etat le pouvoir de prononcer sur l'orthodoxie des associations cultuelles. « Les socialistes impénitents dont je suis, déclare M. Jaurès, voulaient la séparation pleine et entière de l'Eglise et de l'Etat. Ils ont été et restent conséquents avec eux-mêmes, en estimant que les curés, les évêques et le Pape sont seuls fondés à dire si une association est catholique ou si elle ne l'est pas. » Il y a plus : M. Jaurès avoue que, « si les évêques trouvent une combinaison pratique qui leur permette, même après l'Encyclique, d'assurer la continuation du culte selon la loi », ce sera « tant mieux ». M. Ranc donne à nos gouvernants le conseil d'un fanatique et M. Jaurès, cette fois, le conseil d'un politique. Qui l'emportera? Il y a aujourd'hui, parmi les radicaux et les socialistes, deux partis formés confusément : d'un côté, ceux qui, après avoir systématiquement rendu la loi inacceptable pour l'Eglise, veulent rendre toute négociation, toute transaction, impossible pour le gouvernement; de l'autre, ceux que la guerre religieuse alarme sérieusement et qui, arguant ou feignant d'arguer d'un « malentendu », souhaiteraient que le gouvernement eût avec le Pape cette « conversation » qu'il a négligée, si inconsidérément, en temps opportun, avant la loi. Avec lesquels des uns ou des autres MM. Sarrien, Briand et Clémenceau, seront-ils, à la date

fatidique? On ne saurait le présumer sur la foi des seuls propos connus d'eux, actuellement.

Le jeu ministériel de MM. Sarrien, Briand et Clémenceau a son intérêt. Au vague et au décousu de leurs déclarations, ils ont ajouté, sous la forme de circulaires, chacun un acte. M. Sarrien s'était contenté de célébrer pathétiquement le libéralisme de la loi; loi qui ne « menace » nullement « la liberté des cultes »; loi qui ne s'apprête ni à « violenter les consciences », ni à « dépouiller l'Eglise ». Mais, brandissant aussitôt le glaive de cette loi si pacifique, il ordonne aux procureurs généraux de surveiller, dans les églises, « les ministres des cultes » qui, après avoir lu publiquement l'Encyclique, « feraient suivre cette lecture de commentaires de nature à tomber sous le coup des articles 34 et 35 de la loi du 9 décembre ». M. Briand s'est montré très ménager de toute promesse, sobre de toute prédiction, dans un sens ou dans un autre; mais il a prodigué les sarcasmes, comme pour faire croire, par sa cavalière ironie, à sa résolution d'être féroce, dans la pratique de la loi. Il a, de sa voix la plus forte, annoncé qu'il l'appliquerait aussi strictement qu'elle l'y « oblige ». Mais il a dit aussi, avec un certain enjouement : « Nous n'aurons pas à faire de martyrs. » Puis, quatre jours avant l'assemblée des Evêques, il publiait une circulaire sur la loi de Séparation et spécialement sur l'attribution des biens : commentaire circonstanciel de la loi, dont elle spécifie luxueusement les exigences et dont elle vante les avantages, les bienfaits, les faveurs mêmes, en énumérant les facilités que l'Association cultuelle offre aux catholiques, cette circulaire n'aura pas plus éclairé qu'ému les évêques. M. Clémenceau affecte, lui aussi, le souci de ne pas « fournir des armes » aux catholiques qui voudraient « se poser en martyrs ». La loi! il l'exécutera, certes, très fermement, mais « avec sang-froid et prudence ». Elle n'ordonne pas au gouvernement de « fermer les églises ». Son « sentiment personnel », à lui Clémenceau, c'est qu'il n'y a, pour les églises, « aucune obligation d'être cultuelles ». Au surplus, il ne débattra aucune de ces questions avec Rome : si le Pape « croit que le gouvernement interprétera certaines formules atténuantes de l'Encyclique comme une invitation à négocier, il commet une profonde erreur ». Les évêques dénoueront, comme il leur plaira, la difficulté, s'ils cherchent une « combinaison », pour « concilier la loi, toutes les lois françaises, avec l'exercice de la religion ». C'est « l'affaire de l'Eglise ». Lui, il n'en a cure. Et il le répète, par cette autre phrase, dans la seconde entrevue qu'il s'est ménagée avec son gazetier américain : « Nous n'avons pas à nous occuper

des moyens par lesquels l'Eglise pourvoira à l'exercice du culte, si ces moyens, bien entendu, ne se trouvent en contradiction ni en conflit avec aucune disposition légale. » Presque aussitôt, soit vindicte, soit parade, M. Clémenceau avertit les préfets, par une circulaire brève, sèche, dure, « qu'un grand nombre d'établissements congréganistes fermés ou supprimés par application tant de la loi du 1er juillet 1901, complétée par celle du 4 décembre 1902, que de la loi du 7 juillet 1904, se sont maintenus ou reconstitués illégalement et, soit avec, soit même sans apparence de sécularisation, continuent notamment à donner un enseignement illicite et qui ne saurait être plus longtemps toléré ». Il veut, conséquemment, « que l'autorité administrative se concerte avec l'autorité judiciaire pour mettre fin à cet état de choses qui surprend à bon droit les populations républicaines ». Ce n'est ni l'heure d'insister sur cet acte de M. Clémenceau, ni de discuter ses opinions de Carlsbad, ni de scruter ses intentions définitives. Nous verrons, dans la suite des événements plus ou moins mystérieux qui se préparent, si M. Clémenceau n'est qu'un politicien arrivé au pouvoir, ou, par l'expérience même de sa fortune nouvelle, un politicien capable d'être un homme d'Etat.

Le 11 décembre, le gouvernement devra décréter la désaffectation des églises : ses amis en réclament déjà, pour les communes. « la pleine propriété, la pleine jouissance ». Cependant, à Carlsbad, M. Clémenceau a dit : « Les édifices du culte ne doivent pas être fermés, ni soustraits à leur destination. » Il est même disposé à la sauvegarder, cette « destination », contre la « fantaisie » des municipalités qui, après s'être emparées des églises, voudraient les transformer « en marché couvert, en salle de bal, en théâtre » : ce que M. Clémenceau considère comme une profanation. Assurément, quand il énonce un tel scrupule, M. Clémenceau n'obéit pas à la crainte d'un sacrilège; mais, malgré tout son scepticisme, il lui répugne d'attenter à ce quelque chose de divin qui est répandu sur ces « édifices » et qui leur donne un caractère que, faute d'un mot laïque, il faut bien qualifier de sacré; il sait tout ce qu'ils valent encore dans la vénération de la France, accoutumée depuis si longtemps à considérer ces églises comme son patrimoine, non seulement religieux, mais national : il a peur de laisser outrager en elles la conscience de tout un peuple. Mais nous doutons que, contre les profanateurs, la loi suffise à M. Clémenceau et nous voudrions pour nos églises une protection plus sûre, une garantie plus constante que sa bonne volonté personnelle. Ce mot de « destination » par lequel il salue les édifices du culte, dans la spécialité si exceptionnelle et dans la

pérennité de leur usage, honore, certes, M. Clémenceau, mais le condamne. Trop intelligent pour ne pas apercevoir ce que, dans cette « destination » même, il y a de supérieur au monde des changements civils et des révolutions politiques, au siècle, à la terre, il a été, néanmoins, sur les bancs du Sénat, un sectaire trop zélé ou trop docile pour ne pas conférer à l'Etat le pouvoir de s'approprier nos églises. Mais la « destination » de ces églises n'est pas seulement dans leur architecture : elle est dans la religion qui les remplit de leur culte; elle est dans l'âme de notre race, dans son idéalisme et dans ses nécessités spirituelles; elle est dans l'œuvre de nos pères; elle est dans la tradition et dans l'habitude; elle est dans l'amour et la fidélité des générations qui les ont construites, embellies et toujours relevées, toujours rouvertes. Et ainsi, par-dessus sa destination matérielle, plus haut, bien haut, l'église a sa destination morale, que la loi viole, en dérobant à cette église son culte. Pourquoi respecter l'abri et ne pas respecter la religion que l'église abrite, la religion pour laquelle elle a été faite et sans laquelle elle ne serait, vraiment, qu'un édifice vague, bizarre même et inutile? Bien illogique donc, la déclaration de M. Clémenceau. Si ses amis et ceux de la loi peuvent s'en plaindre comme d'une défaillance, nous pouvons, nous catholiques, sinon la lui reprocher, du moins la lui signaler comme une inconséquence.

Les évêques de France tiennent, en ce moment, leur nouvelle assemblée. Dans la première, le Pape les consultait, doctrinalement, sur la loi de Séparation; dans la seconde, ils ont à organiser le culte catholique, sans cette loi, avec « tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens », comme le prescrit l'Encyclique *Gravissimo*. Jamais, depuis que l'Eglise de France existe, les évêques n'eurent ni une délibération plus haute, ni une tâche plus difficile. Le 11 décembre 1906, il n'y aura plus, au regard de l'Etat, aucun Conseil de fabrique; il n'y aura, au regard de l'Eglise, aucune association cultuelle. En usant et surtout en abusant de la loi, l'Etat pourra, faute de toute association cultuelle, fermer, provisoirement ou non, les églises et mettre sous séquestre leurs biens mobiliers et immobiliers. Telle sera la situation légale. Ce que l'Etat fera ou ne fera pas alors, les évêques ne sont pas libres de le calculer : il faut qu'ils se décident, comme s'ils avaient la certitude que l'exécution de la loi sera rigoureuse et même draconienne. Le Pape les a solennellement avisés de recourir au droit commun, à ce droit commun dont d'illustres catholiques, qui furent les fondateurs du *Correspondant* ou ses collaborateurs, ont, avec une si juste clair-

voyance, annoncé le recours suprême. Donc, si les évêques veulent former des associations, ce sera, selon la volonté du Pape, en dehors de la loi de 1905; il faudra que ce soit avec le droit commun, sous les auspices de la loi de 1901 qui constitue les associations ou de la loi de 1881 qui réglemente les réunions publiques. La loi de Séparation ne contient pas un article qui le leur interdise, quoi qu'en pense M. Briand, avec sa légèreté juridique. Non, rien, dans cette loi, ni dans le droit commun, ne peut empêcher les catholiques de se réunir pour la célébration publique de leur culte, à leurs frais, en un lieu dont ils seront propriétaires ou locataires. Les auteurs eux-mêmes de la loi ont jugé qu'une telle prohibition serait inique, parce que, défendre à un groupe de citoyens de pratiquer publiquement leur religion, ce serait supprimer la liberté de conscience. Le 30 novembre 1905, interrogé devant le Sénat par M. P. de Chamaillard, M. Vallé, président de la commission qui avait eu à étudier la loi, reconnaissait qu'une église pourrait exister sans association cultuelle, et le rapporteur, M. Maxime Lecomte, s'écriait : « C'est l'évidence même. » Le gouvernement ne peut répudier ces déclarations et refuser à l'Eglise la jouissance du droit commun, que s'il veut la guerre, aujourd'hui avec l'Eglise, tôt ou tard avec le pays. Les évêques prononceront sur cette question et sur les points accessoires. Le Pape les approuvera et les catholiques leur obéiront, unanimement. La publication de ces adresses anonymes qui voudraient les induire à des protestations schismatiques ne les trouble pas plus que la divulgation de ces historiques et de ces statuts ou de ces mémoires que l'archevêque de Besançon a, dans une note de sa *Semaine religieuse*, taxés de documents « inexacts » et de récits « erronés ». Il faut que ceux qui ont provoqué le conflit terrible dont la loi sonnera le signal, le 11 décembre, s'y résignent : on ne brisera pas l'union de fidèles; on ne diminuera pas leur discipline. Quant au gouvernement, nous voudrions seulement qu'il interrogeât, par delà nos frontières, les ennemis de notre patrie et que M. Clémenceau consentît à lire attentivement cette lettre où le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, écrit au cardinal Richard, archevêque de Paris : « Ici, nos gouvernants reconnaissent que la religion est indispensable à la prospérité d'une nation. Ils ne s'arrogent aucune parcelle d'autorité en matière religieuse; ainsi, grâce à leurs dispositions loyales, des questions mixtes sont résolues d'une façon équitable. »

Notre gouvernement paraît avoir, avec M. Clémenceau, le goût et l'art des surprises. Personne ne pensait à la suppression de la

peine de mort. La question n'était pas posée devant le public; peut-être même ne l'était-elle pas davantage dans les prisons. Or, les ministres s'étant réunis pour délibérer sur l'assistance due aux vieillards, on apprend, le lendemain, qu'ils ont décidé d'abolir la peine de mort. Convaincus que les mœurs s'améliorent de jour en jour et que la criminalité diminue d'année en année, il leur a semblé que l'âge d'or approchait où la République deviendrait définitivement, selon le mot classique, « le régime de la vertu » : on pouvait dès lors adoucir le Code pénal, avec l'espoir qu'une fois la peine de mort supprimée pour les assassins, l'assassinat se supprimerait de lui-même, peu à peu. Evidemment, nos gouvernants ont voulu, par cette mesure plus qu'humanitaire, s'acquérir, chez les philosophes du parti radical et socialiste, un nouveau titre d'estime, un nouveau crédit. M. Sarrien s'est laissé persuader que la peine de mort n'a, pour l'exemple, aucune vertu; il paraît que les travaux forcés moralisent davantage le monde criminel, par la crainte qu'ils lui inspirent. Quoi qu'il en soit, nous pouvons remercier de ce « pacifisme » judiciaire M. Clémenceau particulièrement : son horreur du sang nous rassure. Certains s'imaginaient que, comme ses ancêtres les Jacobins, il n'hésiterait pas, en cas de nécessité terroriste, à employer la guillotine pour l'épuration de ses adversaires. Il n'en sera rien. M. Clémenceau n'aura pas épargné les têtes de nos « Apaches » pour décapiter les pauvres artisans d'une conspiration royaliste ou cléricale, comme celle qu'il découvrit au printemps dernier, la veille des élections; il ne renverse pas aujourd'hui l'échafaud, pour relever, demain, la guillotine. Souhaitons seulement que la philanthropie de nos ministres ne provoque pas, par cette abolition de la peine de mort, une telle recrudescence de crimes, comme on l'a vu dans d'autres pays, que l'opinion publique ne les somme bientôt de rétablir l'antique punition. A moins qu'absolument oublieux de son devoir social, le gouvernement ne veuillle mériter qu'on lui dise avec Stendhal : « Un voleur m'arrête dans un bois. Je le tue, si je peux; mais je ne lui en veux pas. Il fait son métier. J'en veux au gendarme qui ne fait pas le sien. »

Après cette surprise quasi tragique, une autre qui est presque plaisante : la circulaire par laquelle, dissertant sur l'article 10 du code d'instruction criminelle, M. Clémenceau intime aux préfets de ne plus opérer des arrestations et des perquisitions, sans aucun mandat de justice. Contre ces pouvoirs exceptionnels, usurpatoires, « la doctrine républicaine s'est de tout temps élevée », a remarqué M. Clémenceau. Dès 1878, le gouvernement en a demandé l'abrogation. Cette « anomalie », M. le

garde des sceaux Le Royer la considérait comme « un anachronisme dangereux ». Depuis 1879, le Parlement a été invité, mainte fois, à supprimer ledit article 10. Lui-même, M. Clémenceau a présenté au Sénat, en 1905, une proposition de loi qui devait garantir la liberté individuelle contre ce genre d'attentat administratif. En attendant que le Parlement légifère, M. Clémenceau veut restreindre un abus si monstrueux. Il défend donc aux préfets de se servir « de ces pouvoirs», sans lui « en référer, au préalable ». Il lui « appartiendra de connaître toutes les circonstances » qui pourraient les induire en tentation et de prendre, « sous sa responsabilité », la « décision » convenable. Ainsi la liberté individuelle sera-t-elle provisoirement protégée par le bon plaisir infaillible de M. Clémenceau. Malheureusement, quelle confiance l'équité sévère dont il prend le masque mérite-t-elle? N'est-ce pas lui qui, naguère, lors du complot qu'il avait machiné pour exploiter au profit de ses candidats l'épouvante des électeurs, n'est-ce pas lui qui pratiqua, avec la seule aide de ses juges d'instruction, tant de perquisitions illicites, tant d'arrestations arbitraires, sans même envoyer les inculpés devant les tribunaux? Mais M. Clémenceau n'est pas homme à s'effaroucher d'un paradoxe, d'une contradiction. Il semble n'avoir comme règle de gouvernement que sa fantaisie, une fantaisie dont le caprice, néanmoins, est toujours impérieux, toujours tranchant. En lui, le ministre ne se contente pas de démentir le sénateur et le journaliste; le ministre se dément lui-même. Il lui faut une politique originale, primesautière, déconcertante, et, par là, M. Clémenceau étonne tout le monde, ses amis et ses ennemis.

Grâce aux tribuns et aux pédagogues du congrès tenu, dans la ville d'Angers, par la Ligue de l'enseignement, nous connaissons, maintenant, le programme de la « Révolution scolaire », corollaire naturel, paraît-il, de la Révolution sociale. « Le droit à l'instruction pour tous les enfants », ou plutôt, selon la formule de M. Thalamas, « l'égalité devant l'instruction », ou encore, selon une autre rubrique, « l'instruction intégrale » dans « l'école unifiée » : tel est le vœu présenté à M. Briand par le Congrès. L'Etat, maître des esprits autant que dispensateur souverain de la fortune publique, distribuera la science à tout le monde, avec la même libéralité, avec la même méthode; on supprimera l'enseignement supérieur, cette catégorie aristocratique des choses intellectuelles; l'enseignement primaire ne sera plus, pour chacun, que la classe préparatoire de l'enseignement secondaire; et, désormais, le « prolétariat » sera muni de toutes les armes de l'esprit « pour la bataille en vue de l'expropriation collectiviste »; et,

désormais aussi, les capacités, les talents, le génie se multiplieront, avec une fécondité prodigieuse, pour la plus grande prospérité de la République et la plus grande gloire de la France. A toutes ces théories fausses, charlatanesques, niaises, M. Briand, venu pour illustrer d'un discours la clôture du congrès, n'a eu le courage d'opposer ni la moindre dénégation, ni même une objection quelconque. Il a souri; il a eu des mots vagues et des mots subtils; il a voulu être applaudi, il l'a été. Même complaisance de M. Briand pour les « antimilitaristes » de la Ligue. La proposition de rendre plus prompte et plus solide l'éducation du conscrit, en y aidant « par des œuvres complémentaires de l'école », les indigne violemment. Les uns déclarent que l'armée, « n'apprenant qu'à tuer », ne saurait être « une institution d'essence républicaine »; les autres, avec un pathos inintelligible, qu'il faut « non pas militariser la cité, mais bien civiliser l'armée ». M. Briand n'a pas un mouvement de protestation; il se montre plus qu'indulgent à ces « antimilitaristes » qui sont non moins fervemment des « antipatriotes »; il les excuse, il les flatte; il les encourage même, en raillant le « patriotisme quintessencié, raffiné », des citoyens qui ne veulent pas qu'on discute l'idée de patrie. Le gouvernement voit cependant s'accroître partout, autour de lui, une anarchie de plus en plus destructrice de la vie nationale. Dans une circulaire confidentielle, M. Etienne signale aux commandants de corps d'armée « l'antimilitarisme » qu'affectent certains sous-officiers élèves de Saint-Maixent et qu'ils répandent dans les régiments, en s'attribuant la mission d'y « faire le plus grand nombre d'adeptes possible »; mais aucun acte ne confirme cette circulaire : ces professeurs militaires de « l'antimilitarisme » ont leurs tout-puissants protecteurs. Et, si M. Jaurès, jaloux de supprimer « l'armée de caste et de corporation », demande de nouveau « la substitution de la milice à l'encasernement »; si M. d'Estournelles de Constant, pacifiste aussi entêté qu'irréfléchi, somme M. Thomson de décommander les six cuirassés inscrits sur son programme naval par le Parlement lui-même, pas un ministre n'élève la voix pour rappeler à la raison ces chimériques et pour raffermir le bon sens de la nation. La partie est de plus en plus livrée à des déments, comme la société à des furieux.

Encore un horrible épisode dans l'existence, depuis deux ans si tragique, de la Russie. Les terroristes, ces fous sanguinaires qui croient pouvoir révolutionner l'empire russe par des assassinats, ont jeté des bombes dans la maison d'été de M. Stolypine, à l'heure où ils la savaient habituellement pleine de visiteurs :

elle a sauté, plus d'à demi-détruite. M. Stolypine échappe. Mais, sous les décombres des matériaux et parmi ces débris humains avec lesquels on ne pourra pas même recomposer des cadavres, gisent, mêlés à une soixantaine de victimes, son fils et sa fille, grièvement blessés. Ce lâche et vain forfait n'a pas suffi, dans cette journée, à la cruauté des conspirateurs : presque dans le même moment, ils tuaient, à Peterhof et à Varsovie, deux généraux. Les assassins ont trouvé, naturellement, des apologistes chez les anarchistes de tous les pays. Mais, jusque parmi les parlementaires de Londres, de Paris, il n'a pas manqué de casuistes pour les proclamer « respectables » et ne voir en eux que des « vengeurs de la Douma ». La dissolution de la Douma n'a pas plus suscité ces terroristes que son règne n'avait apaisé le terrorisme. Depuis 1901, vingt-huit des plus hauts fonctionnaires de l'Empire sont tombés sous leurs coups : or, treize de ces attentats ont été perpétrés pendant la session même de la Douma, qui sollicitait d'ailleurs, pour l'assassinat politique, l'abolition de la peine de mort. M. Stolypine devra laisser dire les naïfs théoriciens qui ne croient qu'à la vertu de la « force morale » et à l'efficacité du rite parlementaire. Actuellement, tous les crimes sont comme déchaînés ensemble, dans le monde russe : non pas seulement ceux de la mutinerie et de la jacquerie, mais le vol à main armée, le pillage des banques et des boutiques, le brigandage sur les routes. Devant ces troubles de toute une société, de toute une civilisation, M. Stolypine n'a et ne peut avoir qu'un programme : rétablir l'ordre, fallût-il faire attendre la liberté. Il continue sa tâche avec la fermeté la plus courageuse, sans vouloir autour de lui ni dictature militaire, ni despotisme administratif. Il travaille aux deux réformes qui lui paraissent les plus urgentes : la question agraire et la question juive. Vraiment, il n'est pas de patriote sagace dont il ne mérite le concours. Les « Cadets », sous peine de n'être jamais que des idéologues infatués ou d'ambitieux politiciens, ont le devoir de l'assister, au lieu de s'isoler dans leur formalisme constitutionnel et ministériel. Ils connaissent bien, ils ne connaissent que trop l'état de leur pays, dans cette phase plus qu'extraordinaire. Ne veulent-ils pas sauver la Russie, quand même?

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Etudes et portraits. III. **Sociologie et littérature**, par Paul Bourget, de l'Académie française. — 1 vol. in-12. (Plon.)

C'est un vrai service que rendent à leurs fidèles les écrivains marquants, en réunissant en volume les préfaces, articles, études, à propos, disséminés en maintes publications souvent difficiles à retrouver. Et quand il s'agit de M. Bourget, un des esprits les plus représentatifs dans notre mêlée morale, le service est double, car il est ainsi plus facile de se rendre compte, du même coup d'œil, de l'évolution ou plutôt du développement d'une pensée « sociale » très attachante. M. Bourget s'est constitué, dans les lettres contemporaines, l'apôtre du traditionnalisme par positivisme. Le problème de notre avenir le hante en ses dernières œuvres; et même si l'on n'accepte pas toutes les données qu'il formule, sa conviction mérite qu'on la considère, qu'on l'étudie et qu'on la discute.

Questions littéraires et sociales, par René Bazin, de l'Académie française. — 1 vol. in-12. (Calmann Lévy.)

Des conférences, des discours, et donc pas de suite, — et cependant une œuvre qui se tient parce qu'elle a pris racine dans l'âme très une d'un écrivain très français. Le *Correspondant* a publié plusieurs des études recueillies dans ce livre, et nos lecteurs les y retrouveront avec le même plaisir qu'ils eurent à les connaître pour la premiere fois. Car M. Bazin est un auteur qu'on peut relire sans désillusion. Qu'il s'adresse à des étudiants, à des orphelins, à des poètes, à des ouvriers, etc., sa parole est toujours de celles qui charment l'esprit en même temps qu'elles activent la volonté.

Rêves et réalité, par Marie de la Chennette. 1 vol. (Lethielleux.)

Dans une histoire simple et touchante, l'auteur peint admirablement le danger que court un jeune ménage au milieu du déluge de romans malsains et d'idées fausses qui empoisonnent l'air qu'on respire et qui détruisent la notion du vrai bonheur. Un gros chagrin fait cesser l'ivresse des plaisirs mondains et ramène la paix, l'intimité et le bonheur au foyer.

La leçon est donnée avec tact et délicatesse et ce volume est une bonne œuvre.

La petite patricienne, par Henri Guerlin. Un vol. in-12 illustré. (Mame.)

Comment, à l'époque de Domitien, une âme patricienne et une âme plébéienne conçoivent et pratiquent la doctrine chrétienne, tel est le sujet du récent ouvrage de M. Henri Guerlin. On sait que l'auteur — il l'a prouvé par l'*Epopée de César* — excelle dans ces œuvres de reconstitution érudite et de très fine psychologie. Notre temps et celui qu'il décrit offrent d'assez curieuses analogies pour que ce volume mérite deux fois le succès.

Verrocchio, par Marcel Reymond (*les Maîtres de l'art*). 1 vol. in-8° avec 24 grav. (Librairie de l'art ancien et moderne.)

Excellente monographie du continuateur de Ghiberti et de Donatello, écrite par l'homme le plus au courant de l'histoire de la sculpture florentine, M. Marcel Reymond. Peintre et sculpteur, Verrocchio qui fut l'un des plus grands artistes du quinzième siècle italien, eut l'honneur d'avoir pour élève Léonard de Vinci.

La mère de Belloy et la Visitation de Rouen (1746-1807), par René de Chauvigny. Avec une introduction par S. E. le cardinal Perraud. xx-298 pages in-16. (Plon.)

Ce petit volume contient le touchant et fortifiant récit des épreuves par lesquelles passa un monastère de Visitandines pendant la crise révolutionnaire. L'intérêt en est encore rehaussé par une préface qui constitue sans doute les *novissima verba* du cardinal Perraud.

Un officier de cavalerie; souvenirs du général L'Hotte. — 1 vol. in-18. (Plon.)

Malheureusement interrompus par la mort de l'auteur, ces souvenirs seront lus avec passion par quiconque s'intéresse à l'équitation et aux choses de l'armée.

Scarron et son milieu, par Emile Magne. Un vol. in-12. (Société du Mercure de France.)

L'auteur de cette consciencieuse histoire de Scarron nous démontre sans le vouloir que son héros était peu intéressant. Dans la débauche et dans l'infirmité, son esprit resta le même : bas et obscène. Scarron fut à plaindre, et c'est tout.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

LES LOIS DE LA SCIENCE

La science! Y a-t-il à notre époque une autorité à laquelle on fasse plus souvent appel; qui ait plus de sujets soumis et d'admirateurs passionnés; moins de détracteurs ou de révoltés? Faut-il s'en plaindre ou s'en réjouir? Il serait puéril de se poser la question. Si disposé qu'on soit à la misanthropie ou au paradoxe, si ami du passé, si réfractaire à l'esprit nouveau, on ne saurait, sans une folie évidente, se défendre d'une admiration, — pourquoi ne pas dire d'un enthousiasme ardent? — en voyant à quels pas de géant la science précipite sa marche vers la conquête du monde. Si quelque esprit morose, — il s'en rencontre, pour ne citer que Ruskin, — élève la voix sur sa route, elle passe indifférente et fière, continuant, comme l'astre du jour, à répandre des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs.

Mais cette admiration, trop souvent naïve et quelque peu enfantine, ne saurait suffire au penseur. Tout en se réjouissant des résultats matériels qui tendent à modifier, en les améliorant, les conditions de la vie humaine, il a le devoir de se demander quel genre de vérité ajoute la science à l'antique patrimoine intellectuel et moral de l'humanité; quelle contribution elle apporte à la solution toujours troublante des grands problèmes qui ne cessent de l'agiter; quel est en un mot le dernier terme de sa course : le matérialisme définitif ou le retour au spiritualisme des temps passés? Grave question, dont aucun esprit ne saurait méconnaître l'importance, pour peu qu'il ait souci de sa dignité intellectuelle.

Peut-elle être résolue? C'est ce que nous nous proposons d'examiner rapidement. Précisons notre pensée : que doit-on entendre par les lois de la science? Quelle espèce d'autorité devons-nous leur accorder sur notre esprit?

A considérer le mot dans son sens étymologique et philosophique le plus large, la science embrasse toutes les connaissances humaines, « tout ce qui peut se savoir ». C'est ainsi que l'entendait Pic de la Mirandole; c'est ainsi que l'entendait encore Pascal, à

la fois philosophe, expérimentateur, mathématicien incomparable. Depuis lors, le mot a perdu de sa généralité et, par un phénomène dont il serait curieux de suivre l'évolution, l'usage courant a fini par en exclure tout ce qui n'est ni sciences exactes, ni sciences naturelles. C'est dans ce sens que nous l'entendrons nous-même ici, non certes que nous considérions les sciences exactes et les sciences naturelles comme la source unique de nos connaissances, mais parce que c'est d'elles seules qu'il s'agit, dans le langage du temps, quand on invoque les lois de la science. C'est, d'ailleurs, uniquement de cette science restreinte que nous voulons étudier l'autorité.

Dans ce domaine limité, l'arbre de la science constitue encore un magnifique ensemble, dont les branches, chaque jour plus nombreuses, s'étendent déjà vers tous les points de l'horizon. Il serait fastidieux autant qu'inutile d'énumérer ses diverses ramifications, dont les noms de plus en plus étranges, de plus en plus nombreux, n'ont guère de signification que pour les adeptes. Il est facile d'ailleurs et il suffit de les classer en un petit nombre de groupes, qui embrassent et ne cesseront d'embrasser tout ce qui peut constituer la science humaine, dans le sens restreint que nous venons de donner à ce mot.

Les sciences peuvent se diviser en trois groupes :

Les sciences exactes proprement dites;

Les sciences d'observation proprement dites;

La physique mathématique.

I

Le premier de ces groupes constitue ce que l'on appelle la mathématique. Il comprend l'arithmétique et la géométrie, en donnant, cela va sans dire, à ces deux vocables, leur signification la plus étendue. C'est la science des nombres et des figures.

Toutes deux, arithmétique et géométrie, continuées par l'analyse et l'algèbre à tous leurs degrés, sont caractérisées par ce fait que parties l'une et l'autre d'un certain nombre de vérités évidentes *a priori*, appelées postulats, elles se composent d'un long enchaînement de vérités déductives, reliées logiquement, avec une rigueur absolue, à toutes les vérités qui précèdent et comprennent ainsi un nombre probablement indéfiniment croissant de vérités indiscutables. La mathématique peut donc être considérée et nous la considérons comme une source formelle et absolue de vérité.

Nous disons à dessein « peut être considérée » et non « doit être considérée ». On n'ignore pas, en effet, qu'un certain nombre

de savants et non des moindres, ont contesté la légitimité des postulats. La discussion n'est pas oiseuse, comme on pourrait le croire; elle a même été fort utile. Nous ne nous en occuperons pas ici pour deux raisons :

1° Elle suppose des connaissances techniques déjà assez étendues.

2° Nous ne faisons pas le procès de la science : nous ne voulons donc rien dire qui puisse, même de loin et indirectement, diminuer son autorité.

Voilà donc un merveilleux instrument de recherche et d'autant plus digne d'admiration qu'à l'encontre de ce qui arrive pour les vérités métaphysiques, qui toutes peut-être ont été contestées, les vérités mathématiques entraînent fatalement la conviction, à la condition, bien entendu, qu'aucune erreur ne se soit glissée dans le raisonnement, ce qu'il est toujours possible de vérifier. Mais cette confiance, qui doit être absolue, n'est légitime qu'à une condition, — on ne saurait trop le dire et le redire, — c'est qu'on ne les fasse pas sortir de leur domaine.

Or, ce domaine, quel est-il? Quelles en sont exactement les frontières? Il importe qu'aucune équivoque ne subsiste à cet égard. Qu'on nous permette donc tout d'abord de donner quelques exemples simples de ce qu'on appelle lois mathématiques. On nous pardonnera ces énoncés quelque peu arides; ils sont indispensables pour que le lecteur puisse se faire une opinion personnelle sur la question : des affirmations vagues et générales le laisseraient indifférent.

Prenons d'abord une loi des nombres :

Si vous additionnez les deux premiers nombres impairs 1 et 3, vous trouverez comme résultat 4, c'est-à-dire 2 fois 2.

Si vous additionnez les trois premiers nombres impairs 1, 3 et 5, vous trouverez comme résultat 9, c'est-à-dire 3 fois 3.

Si vous additionnez les quatre premiers nombres impairs 1, 3, 5 et 7, vous trouverez 16 ou 4 fois 4... Les cinq premiers nombres impairs, vous trouverez 25 ou 5 fois 5... Les cent ou les mille premiers nombres impairs, vous trouverez 10 000 ou 1 000 000, c'est-à-dire 100 fois 100 ou 1000 fois 1000. Cette loi singulière est absolument générale. Elle peut s'énoncer ainsi : La somme des n premiers nombres impairs est égale à n^2 : elle est d'ailleurs d'une démonstration presque enfantine[1].

Voici un autre exemple tiré de la géométrie :

[1] Par récurrence. Si n^2 est la somme des n premiers nombres impairs (de 1 à $2n-1$), la somme des $(n+1)$ premiers nombres impairs sera

$$n^2 + 2n - 1 + 2 = (n+1)^2$$

ce qui prouve bien la loi.

Si deux angles ont leur sommet, l'un au centre, l'autre sur le tour d'une circonférence, si en outre leurs côtés se rencontrent en des points de la circonférence, le premier angle sera toujours exactement le double du second, lors même que les trois points dont il s'agit plus haut sur la circonférence y seraient choisis tout à fait au hasard [1].

Ces deux propositions, ces deux lois si l'on veut, pour élémentaires et simples qu'elles soient, n'en présentent pas moins le type absolument exact de toutes les vérités mathématiques. La forme peut varier plus ou moins, devenir plus abstraite, s'inspirer de considérations d'un ordre plus élevé, celle par exemple des incommensurables ou des infiniment petits, mais leur nature n'en sera pas changée. Que le lecteur veuille bien relire attentivement les énoncés qui précèdent, qu'il se rende bien compte par lui-même qu'il n'y est question que de relations de nombres et de grandeurs, de lignes, de courbes, d'angles; que, par conséquent, aucune déduction logique ne saurait en être tirée en dehors des relations de grandeur, de ligne, de courbe. Si donc quelque logicien fantaisiste s'avise d'en extraire un argument métaphysique, une théorie du beau, la confirmation ou la négation d'une vérité religieuse, l'erreur paraîtra évidente et notre réponse est prête :

Halte-là! dirons-nous. Vous sortez de votre science. Vous entrez dans la métaphysique! C'est votre droit assurément, comme c'est le droit de toute créature intelligente; mais vous cessez d'être arithméticien ou géomètre. En d'autres termes, ce n'est plus au nom de votre science que vous parlez; vous entrez dans un domaine où vos formules n'ont plus et ne peuvent plus avoir force de loi : dans ce monde nouveau ma raison vaut la vôtre, je n'ai que faire pour vous répondre du bagage de votre science.

Eh quoi! me dira-t-on dans le camp adverse, quand j'aurai passé ma vie à étudier cette admirable harmonie des nombres; quand j'aurai poussé aussi loin qu'intelligence humaine puisse le faire en ce monde, la connaissance des lois qui régissent les formes, vous me contestez le droit d'en conclure à l'existence d'une cause intelligente à toutes ces lois, à toutes ces harmonies, d'un créateur, d'un régulateur? Vous m'interdisez d'y trouver Dieu!

Entendons-nous bien! Loin de vous contester ce droit, loin d'infirmer votre conclusion, je crois fermement, pour mon propre compte, que cette conclusion est légitime. Mais ce que je conteste formellement, ce que tout savant doit vous contester, c'est qu'un tel raisonnement soit un raisonnement d'arithmétique ou de

[1] C'est un des premiers théorèmes de la mesure des angles.

géométrie, un raisonnement scientifique. Vous êtes devenu philosophe, ce dont je pourrai vous féliciter ou vous plaindre suivant la tournure de mon esprit; vous ne faites plus acte de science, si on attache à ce mot le sens restreint que nous avons défini plus haut. Quoi que vous puissiez faire, Dieu ne se trouvera dans aucune de vos formules de géométrie ou d'algèbre et par une réciprocité qui est évidente, aucune de vos formules ne prouvera davantage que Dieu n'est pas.

C'est là l'idée fondamentale, essentielle, qu'il ne faut jamais perdre de vue, chaque fois qu'au nom de la science on attaque ou on défend devant nous telle ou telle idée philosophique ou religieuse..., et c'est faute d'y avoir réfléchi, d'en être pénétré; c'est faute de savoir au juste ce qu'on peut attendre, ce qu'on doit attendre de la science que tant de gens qui n'en soupçonnent pas les premiers éléments, se laissent si facilement troubler par quiconque dogmatise en son nom.

Ainsi donc le domaine de la mathématique est essentiellement matériel; on n'en peut rien tirer que de matériel.

Formulée dans ces termes un peu absolus, la proposition est capable d'étonner, car chacun sait que le mathématicien raisonne non point sur la matière, mais sur des idées abstraites : il est donc nécessaire d'ajouter ici quelques explications.

Pour être abstraite, une idée ne cesse point d'appartenir au monde matériel, si c'est du domaine matériel qu'elle tire son origine. Il existe quelque part un vieil idiome, — dans les Pyrénées, si je ne me trompe, — qui possède des mots pour exprimer toutes les espèces d'arbres : le chêne, le châtaignier, le sapin, l'amandier. Mais on y chercherait en vain le mot « arbre », qui représente l'idée abstraite, parce que les populations de ce pays n'ont pas été capables de s'élever jusqu'à cette abstraction pourtant si simple. L'idée abstraite « arbre » ne cesse pourtant pas d'appartenir au monde matériel.

Il en est de même des nombres. L'idée de nombre est une idée abstraite, bien plus difficile à acquérir que la précédente. Quel effort n'a pas dû faire l'esprit de l'homme primitif pour abstraire l'idée de dualité de la coexistence de deux objets disparates, tels qu'une maison et un arbre, un cheval et un chariot! Il l'a fait cependant : il a passé ensuite aux idées abstraites trois, quatre..., pour s'élever peu à peu jusqu'à la conception de nombres qui n'ont plus de correspondants dans la nature et qui n'en auront jamais[1].

[1] Ainsi les nombres incommensurables. Quant au nombre imaginaire,

De même, après avoir examiné des directions plus ou moins rectilignes, des formes plus ou moins rondes, il a conçu l'idée abstraite non seulement du cercle et de la ligne droite, mais d'une infinité de formes ou de courbes, dont la matière ne nous offrira jamais aucun exemple, même approché. Qui nous montrera dans la nature une épicycloïde, une lemniscate? Toutes ces formes cependant ont leur origine dans la matière; elles se déduisent des propriétés de la matière; elles constituent si bien une propriété de la matière, un fait matériel, que l'homme peut, à sa volonté, les reproduire toutes matériellement, autant du moins que le lui permet l'imperfection de ses moyens. On conçoit donc qu'on puisse dire, comme nous l'avons fait, d'une manière abrégée, si l'on veut, mais exacte, que le domaine des mathématiques est véritablement matériel et, pour nous résumer, qu'aucune vérité métaphysique ne pourra être ni prouvée ni contestée par un raisonnement mathématique, par la science mathématique.

II

Quand on quitte le domaine des sciences exactes pour mettre le pied sur le terrain des sciences d'observation, il faut dire adieu à la majestueuse certitude des mathématiques. Les procédés vont changer... comme les principes; l'abstraction perd ses droits supérieurs, pour céder le pas au fait, au fait matériel, qui sera dorénavant la base de tout l'édifice scientifique. Bien loin d'élargir ses frontières, la science va donc les restreindre, se localiser davantage dans le monde matériel et par suite, nous sommes en droit dès maintenant et *a fortiori* d'appliquer à cet ordre de connaissances ce que nous disions, il y a un instant, des mathématiques : étant du monde matériel, elles ne peuvent avoir d'autorité que dans le monde matériel. Conclusion rigoureuse et décisive, si décisive même que nous pourrions clore ici ces réflexions sur la science.

Mais nous laisserions ainsi dans l'ombre un des côtés les plus intéressants de la question, le caractère propre des sciences d'observation, ce qui les différencie radicalement des sciences exactes. Il convient donc de nous demander ce qu'il faut entendre désormais par le mot « loi ». Non seulement ce mot va changer complètement de sens, mais il va prendre, suivant le cas, deux

c'est une pure fiction, une sorte de jeu de mots, aussi ingénieux qu'utile, qui répond à un accident de nos procédés de calcul. Avec d'autres procédés analytiques, nous aurions pu n'y avoir jamais recours.

significations différentes, aussi éloignées l'une que l'autre de la rigueur de son sens grammatical.

Le fait est donc à la base de toute science d'observation. Que le savant, armé de la loupe ou du microscope, observe la structure des fleurs ou les mœurs étranges des microbes; qu'il étudie l'ébranlement de l'air et le surprenne propageant le son; qu'il braque sur les étoiles l'objectif de ses appareils; qu'il dissèque le cerveau et se demande où se localise telle sensation particulière, il est toujours à la recherche du fait matériel. Mais un fait unique ne constitue pas la science; plusieurs faits ne la constituent pas davantage, si grand qu'on en suppose le nombre, pas plus qu'une liste ne constitue un corps de doctrine. La science n'apparaît vraiment que là où la généralisation commence, car, on l'a dit très justement, il n'y a de science que du général.

Un moment vient enfin, — quelquefois après des siècles, — où le savant est en possession d'un assez grand nombre de faits pour pouvoir les coordonner, les comparer, trouver des rapports et, s'il est servi par le génie ou la fortune, réunir dans une formule claire, simple, générale, tous les phénomènes qui se sont passés sous ses yeux. Cette formule, ce résumé, car ce n'est vraiment qu'un résumé, cette formule, c'est la « loi ». Elle renferme tout ce qu'on a vu, rien que ce qu'on a vu et ne s'applique avec quelque certitude qu'à ce qu'on a vu.

Un exemple est nécessaire pour bien préciser notre pensée.

Imaginons un bocal cylindrique, fermé par un bouchon d'un diamètre égal au sien. L'observateur appuie sur le bouchon qui s'enfonce sans que l'air s'échappe du récipient. Voilà un fait. Qu'en conclure? Rien, sinon que cet air, dans ce bocal particulier, s'est rétracté, comprimé quand on lui a fait subir une pression. Je recommence l'expérience, en exerçant une pression plus forte. L'air diminue encore de volume. Second fait dont je ne puis encore rien tirer de général. Mais si je répète l'expérience, non plus avec ce bocal, mais avec des récipients de formes variées; non plus avec de l'air, mais avec tous les gaz dont je dispose; si je fais varier les pressions de toutes les manières en mon pouvoir, je vois apparaître la constance du phénomène et je suis au moment de trouver la formule simple qui résumera d'un mot tous les faits dont j'ai été témoin. Si enfin je procède à des mesures exactes, autant du moins que le permet l'imperfection de mes instruments et de mes organes, — je constate quelque chose de plus, c'est que si je double l'effort, le volume devient deux fois moindre; si je le triple, le volume devient un tiers; si je le quadruple, ce volume devient un quart... Cette fois, tout s'est admirablement

précisé dans mon esprit; je tiens la formule qui va résumer tout ce que j'ai vu : je tiens ma loi! c'est la loi de Mariotte.

Que vaut cette loi? Tenons-nous enfin un des secrets de la matière, une des règles mystérieuses où l'a enchaînée la toute-puissance de la Nature ou de Dieu? Ne peut-elle plus être violée et, s'il se présente un fait qui la contredise, va-t-il falloir crier à l'impossible ou au sacrilège?

Si on réfléchit un instant à l'origine de la loi, est-il vraiment nécessaire de répondre? Un fait constaté, contraire à la loi de Mariotte, ne nous prouvera qu'une chose, c'est que nous n'avons pas observé un assez grand nombre de faits, que nous avons conclu trop vite, que notre formule était incomplète ou inexacte; bref, que notre loi était fausse.

Mais en supposant même que nous ne rencontrions pas avec elle une contradiction frappante, la loi, *a priori*, doit nous être suspecte. D'abord, comme nous venons de le dire, parce que nous avons raisonné sur un nombre limité de faits; ensuite, parce que nos moyens d'investigation sont imparfaits, nos mesures incertaines et par suite qu'elles ne répondent sûrement pas à la réalité matérielle des choses. Et cette suspicion est si bien fondée que cette même loi de Mariotte, jadis considérée comme intangible, est aujourd'hui contredite par un bon nombre de faits et dans tous les autres n'est qu'approchée. A mesure que nos moyens de recherche seront plus sûrs, nos besoins de précision plus impérieux, elle perdra de plus en plus son autorité et finira par disparaître pour laisser la place à une loi nouvelle dont nous ne pouvons même pas soupçonner les termes [1].

Autre exemple. Des astronomes, — Tycho et Kepler, — ont patiemment relevé les positions journalières des planètes. De cet ensemble formidable d'observations, Kepler a déduit ses lois immortelles. On se rappelle la plus simple : *les planètes décrivent des ellipses dont le soleil occupe un foyer*. Combien d'esprits s'imaginent que cette loi est rigoureuse! Or, la vérité, c'est qu'au point de vue absolu, les planètes décrivent les sinusoïdes les plus désordonnées et les plus incohérentes [2] (ce qui, d'ailleurs, n'in-

[1] Il n'y a vraisemblablement dans la nature aucun phénomène assez simple pour être représenté par une fonction d'une même puissance des petites variables; avec des moyens d'investigation insuffisants, les puissances supérieures de ces petites variables nous échappent. C'est même à cette heureuse imperfection que notre esprit doit de n'être pas troublé par la complication des termes de degré supérieur et d'avoir une vue d'ensemble assez simple, embrassant les caractères généraux des phénomènes.

[2] Par suite du mouvement propre du système solaire (et peut être de l'univers tout entier).

firme pas la loi); au point de vue relatif, des courbes qui ressemblent à l'ellipse, mais qui diffèrent réellement de l'ellipse mathématique (ce qui prouve que la loi est encore incomplète et qu'elle doit trouver un jour une formule plus exacte). Il y a plus. La loi s'est vérifiée jusqu'ici en dehors du système solaire, mais elle ne s'applique vraiment qu'aux astres connus : rien ne dit qu'elle s'applique à tous les astres et aucun savant ne s'étonnerait de découvrir quelque part, dans l'immensité des cieux, un monde qui échapperait à la loi de Kepler. Ou plutôt, si! il s'en étonnerait, car la chose est très improbable, mais il sait trop bien que nous ne sommes pas là en présence d'une propriété constitutive et essentielle de la matière, pour en être vraiment troublé.

Il ne viendra à la pensée de personne que nous voulions amoindrir la gloire de Tycho, de Kepler ou de Mariotte. Ce sont non seulement de grands génies, mais de grands bienfaiteurs de l'humanité. Ce que nous entendons montrer, c'est que les lois posées par eux, en raison même de leur origine, ne présentent en aucune façon le caractère de la certitude et qu'on ne saurait en tirer, même dans le monde physique, aucune conclusion *absolue*.

Ce n'est pas ici le lieu de faire de la linguistique, mais on nous permettra de regretter qu'on n'ait pas trouvé dans notre langue, pour exprimer cette formule, ce résumé général des faits connus, un mot moins rigide, moins solennel que ce mot loi, bien fait, on en conviendra, pour égarer les esprits. Sur la foi de ce mot, trop de gens s'imaginent qu'une fois formulée par nous, la loi enchaîne désormais la nature d'une manière absolue, fatale, indiscutable. Ils rappellent le sculpteur qui tomba tout à coup à genoux devant l'œuvre de ses mains et s'imagina qu'elle était dieu.

Je sais bien que l'erreur n'est pas sans excuse. Elle a sa source dans l'usage que nous faisons journellement, que nous avons le droit de faire, sous certaines réserves à la vérité, des lois d'observation. Pour mettre en œuvre les forces de la nature, il est bien clair que nous devons nous servir de tout ce que nous en savons, c'est-à-dire, en somme, des lois déjà formulées. Un fabricant de machines à vapeur se sert de la loi de Mariotte; un aérostier, du principe d'Archimède, qui leur permettent de prévoir ce que donneront leurs appareils .., de prévoir avec une très grande probabilité; avec certitude, jamais!

En veut-on une preuve? Les lois de la dilatation par la chaleur sont bien connues. Faites un alliage de nickel et de fer dans certaines proportions déterminées et servez-vous des lois connues pour prévoir quel sera, pour ce métal, l'allongement produit par la chaleur. Les lois vous répondront par un chiffre précis. Faites

l'expérience... Vous allez constater que non seulement vous ne trouverez pas l'allongement prévu, mais, chose étrange, qu'au lieu de s'allonger, votre métal se rétractera en s'échauffant [1]. Les lois de la dilatation, si bien étudiées cependant, sont donc en défaut : elles n étaient pas certaines.

III

Nous avons dit que dans les sciences d'observation, le mot « loi » devait être pris dans deux acceptions différentes : il ne s'est encore agi que de la première. Les considérations qui précèdent peuvent suffire, nous l'espérons, pour fixer le lecteur sur le degré d'autorité qu'il convient d'accorder à cette première espèce de lois. Nous voudrions cependant présenter un autre côté de la question qui montrera mieux encore ce qu'il y a dans ces lois de variable, d'incertain, de relatif.

Qui se douterait, par exemple, sans y avoir réfléchi, que les lois de la nature, j'entends celles que nous avons posées, sont relatives à l'homme lui-même, qu'elles dépendent même de lui à un tel point que si les dimensions et les forces de son corps étaient sensiblement différentes, non seulement la plupart des lois actuelles lui seraient inconnues, mais la plupart des lois qu'il découvrirait, — la nature, bien entendu, restant la même, — seraient radicalement contraires aux nôtres.

On a déjà remarqué que si Kepler avait eu en sa possession des sens beaucoup plus puissants, il n'aurait pas découvert ses lois, ou il les aurait découvertes avec plus de peine, la distance, les moyens d'investigation imparfaits ayant, heureusement pour sa gloire, éliminé les irrégularités qui pouvaient troubler ses observations. Mais il y a plus.

Supposons que l'homme ait été créé avec des dimensions très sensiblement plus petites que les nôtres; pour fixer les idées, que son poids n'excédât pas quelques millièmes de milligramme; que ses forces fussent proportionnées à cette petite taille; que ses sens aient une acuité correspondante aux dimensions minuscules des corps qui seraient à sa portée et qu'il aurait à mettre en œuvre.

Il aurait observé, par exemple, ce fait, général pour lui, que les corpuscules qu'il était capable de mouvoir, ses plus grosses barres de métal, flottaient à la surface des liquides. Non seulement il aurait formulé sur les liquides les lois les plus imprévues, mais, si quelque révélation extérieure lui avait fait connaître le prin-

[1] Il s'agit là du métal invar, qui est appelé à rendre de si grands services dans les sciences et les arts de précision.

cipe d'Archimède, il l'aurait considéré comme la monstruosité la plus contraire à la science et à la raison.

Il aurait eu sur la mécanique les notions les plus étranges. Ne disposant, par suite de ses faibles dimensions, que de vases capillaires, il n'aurait jamais vu s'y élever les liquides qu'à des hauteurs variables suivant le diamètre. Toute la théorie des pressions était changée et avec elle la mécanique tout entière.

Il n'aurait même pas eu la notion des solides : pour lui, ç'aurait été une variété de liquides, car les molécules lui auraient paru en mouvement perpétuel, par suite des dilatations et des rétractions incessantes dues à la chaleur et qui, pour nous, sont invisibles.

Pour cet homme infime, les gaz auraient obéi à des lois étranges et dont nous ne pouvons nous faire aucune idée. La loi de Mariotte lui aurait échappé, car, à cause de leur grandeur, il n'aurait rien vu de ce que nous avons vu des phénomènes et tout ce que nous n'en voyons pas, à cause de leur petitesse, aurait absorbé son regard.

Notre verticale ne lui aurait pas paru verticale, les écarts, invisibles pour nous, pouvant au contraire seuls le frapper.

Le poids aurait changé de signification, car il aurait vu les attractions moléculaires que nous ne soupçonnons même pas, quant à leurs lois tout au moins.

Il serait facile de multiplier ces exemples qui ouvrent, on en conviendra, un jour singulièrement intéressant sur ce que la science humaine a de relatif.

Si nous étions plusieurs millions de fois plus grands, nous percevrions les ondulations hertziennes, — c'est Poincaré qui nous le dit[1], — auxquelles nos faibles dimensions sont insensibles. Avec ces dimensions monstrueuses, combien de phénomènes au contraire cesseraient de nous être perceptibles, que nous ne saisissons que parce qu'ils sont petits et que nous sommes aussi petits qu'eux! Par contre, nous en verrions clairement d'autres que nos organes trop limités ne nous permettent pas d'apercevoir ou dont ils ne nous permettent pas d'embrasser toute l'ampleur.

On pourrait pousser loin le rêve dans cette voie, sinon avec vraisemblance, du moins sans impossibilité rationnelle. Peut-être les étoiles ne sont-elles que des molécules d'un solide immense, à l'intérieur duquel nous vivons, qui a ses limites dans quelque région inaccessible, prodigieusement éloignée de nous, qui vit auprès d'autres solides de même espèce, dans un monde plus

[1] Théorie de Maxwell.

démesuré encore que le nôtre, dont nous ne connaîtrons jamais l'aspect, dont nous ne soupçonnerons jamais les lois.

Rêveries, dira-t-on; mais sur quels principes scientifiques pourrait-on s'appuyer pour affirmer que ce sont des rêves [1]?

On ne conclura pas de là — il est inutile d'insister — que la nature dépend des dimensions de notre corps. Le petit homme ou l'homme aux dimensions monstrueuses, ne sont qu'une fiction, un artifice de langage pour bien montrer que l'homme n'aura jamais de l'immense univers, qu'un aspect restreint, limité, incomplet; l'aspect des choses qui l'avoisinent, des phénomènes qui sont à portée de ses yeux. Il pourra conclure pour ces phénomènes, encore avec quelle incertitude! L'essence même des choses, la vraie loi, continuera de lui échapper.

IV

Nous avons donné plus haut une première définition du mot loi dans les sciences d'observation. Il est temps de donner la seconde.

Jusqu'ici la science a observé, coordonné, généralisé, mais elle n'a pas raisonné; ou, pour être exact, elle a fait implicitement un seul raisonnement, que voici : « Un certain fait s'est produit un certain nombre de fois, dans de certaines circonstances, il y a de très grandes chances pour que, dans des circonstances semblables, le fait se reproduise de nouveau. »

C'est un pas fait déjà vers la vérité, mais qui nous éloigne encore bien peu du point de départ. Réduit aux proportions de catalogue, de résumé de faits observés, de recueil de lois, le livre de la science ne serait plus qu'un vulgaire livre de recettes, consulté à l'occasion avec profit, mais qui, manquant de cohésion, de plan, de conception d'ensemble, ne constituerait pas un corps de doctrine. L'esprit de l'homme ne saurait se contenter d'une ébauche aussi incomplète. D'autre part, la connaissance des causes premières lui échappe, c'est-à-dire le seul flambeau qui puisse mettre dans son chaos la lumière éblouissante, définitive. Que va-t-il faire en présence d'une telle impuissance? Va-t-il se cantonner dans l'observation des faits, grossir son livre de recettes, au risque de le rendre chaque jour plus incohérent et plus confus? Non, certes! ce serait singulièrement méconnaître la puissance de son génie.

[1] Les ions qui semblent, en ce moment, le dernier terme de la divisibilité de la matière, sont, dans l'atome, à une distance les uns des autres égale à 1,700 fois leur diamètre, c'est-à-dire à une distance près de 30 fois supérieure à la distance de la terre à la lune. Nous ne sommes donc pas si loin qu'on peut le penser des rêveries dont nous parlons.

Le véritable flambeau lui manque; il va en créer un à son usage, dont la lueur, si incertaine qu'elle soit, lui permettra du moins de ne pas cheminer tout à fait à l'aventure : il va hasarder une explication de ce qu'il a vu, faire des suppositions, aussi raisonnables que possible, sur la cause des phénomènes, c'est-à-dire, en réalité, sur l'essence même de la matière, ou, pour employer l'expression consacrée, il va faire une hypothèse. Dans le langage scientifique, cette hypothèse prend le nom de « loi ». La loi dorénavant pourra donc se définir :

« Une explication hypothétique des phénomènes. »

L'hypothèse scientifique, il est à peine besoin de le remarquer, n'est pas une pure fantaisie de l'esprit, une rêverie plus ou moins séduisante établissant des rapports de sentiment entre les phénomènes qu'elle a la prétention d'expliquer, conçue à la légère sur un petit nombre de faits imparfaitement étudiés. Le nombre de ces faits doit être très considérable : ils doivent être bien connus et concordants. Elle est soumise à une logique rigoureuse. Non seulement elle doit n'être en contradiction avec aucun phénomène observé, mais elle doit les expliquer tous, sans exception. Bien plus, dans les sciences expérimentales, il faut qu'elle en puisse prévoir d'inconnus, lesquels devront être vérifiés ultérieurement par l'expérience dans tous leurs détails. Enfin, cela va sans dire, elle cesse d'avoir force de loi quand de nouveaux phénomènes ne sont plus explicables par elle [1].

Rien n'est donc plus difficile, rien ne suppose un esprit plus perspicace, une prudence plus éveillée, un jugement plus sûr que le choix d'une hypothèse, et l'on conçoit qu'à la recherche d'une seule d'entre elles, certains savants aient consacré leur vie entière. L'humanité conserve leur souvenir avec reconnaissance; aucune gloire n'est mieux méritée.

Mais, au point de vue de la certitude, quelle est la valeur de la « loi », de l'hypothèse, pour l'appeler par son vrai nom?... La valeur d'une hypothèse, rien de plus, c'est-à-dire une valeur essentiellement douteuse, beaucoup plus douteuse encore que celle de la loi qui, tout à l'heure, résumait les faits et qui lui a servi de base.

Pendant des milliers d'années, on n'a su de l'électricité que ce

[1] Un des plus beaux exemples d'hypothèse scientifique est, sans contredit, l'admirable théorie de Fresnel sur la lumière. Hélas! elle commence à fléchir sur ses bases. Parmi les hypothèses moins bien assises, on peut citer l'hypothèse de l'évolution. Elle n'est certes gênante ni pour la métaphysique ni pour la religion : mais on conviendra qu'elle ne se compose que d'hypothèses entées sur des hypothèses.

qu'en savaient les Grecs, c'est-à-dire qu'un morceau d'ambre frotté avec de la laine avait la propriété d'attirer les objets légers. Au dix-huitième siècle, l'expérience fut reprise et étendue : on reconnut qu'un grand nombre de corps jouissaient de la propriété de l'ambre; on constata des répulsions; on construisit des machines; on produisit des étincelles; on découvrit entre les phénomènes et la foudre des rapports inattendus; on s'aperçut que la force nouvelle se transportait au loin, le long des fils, avec une vitesse merveilleuse; presque au même moment, Galvani trouvait dans les muscles de la grenouille des propriétés singulières; Volta construisait sa pile, et ils reconnaissaient l'un et l'autre qu'ils étaient encore en présence du mystérieux agent révélé par l'ambre aux anciens. Comment coordonner tous ces faits, les généraliser, en faire un corps de doctrine qui permît de se diriger dans ce dédale de plus en plus inextricable? On s'avisa de faire, sur la cause même des phénomènes, une série d'hypothèses et on émit les lois suivantes, dont les affirmations n'auraient pas laissé d'être audacieuses, si on les avait données comme nécessairement vraies : L'électricité est un fluide. — Les corps où l'électricité ne se manifeste pas sont chargés de fluide neutre. — Le fluide neutre se compose de deux fluides contraires qui se neutralisent. — Les corps électrisés sont chargés de l'un ou l'autre fluide. — Les fluides de nom contraire s'attirent; les fluides de même nom se repoussent.

Il ne reste rien de ces hypothèses dont on n'a conservé que la phraséologie : d'avance, elles étaient condamnées à disparaître, comme sont condamnées à disparaître toutes celles qui leur succéderont. Combien d'autres qui n'existent plus que dans nos souvenirs! Et l'horreur du vide, et le phlogistique, et les épicycles de Ptolémée!... On n'en saurait être troublé que si on persiste à avoir, dans tout ce qui touche à la science, la foi béate et irréfléchie du charbonnier, à la considérer dans toutes ses parties comme intangible, invariable, infaillible. Elle ne cesse de varier, au contraire, et il lui est arrivé parfois de faillir. L'édifice, sans doute, est indestructible, mais chaque jour une pierre tombe, à laquelle se substitue une assise plus solide, destinée à s'écrouler à son tour.

Le champ où dorment oubliées les hypothèses, les lois du passé, étend chaque jour ses limites. Elles ont coûté de longues veilles aux plus grands esprits de l'humanité : elles ont eu parfois leurs heures de vogue, toujours leurs heures d'utilité, et nous devons en passant près d'elles, non pas sourire comme l'ignorant qui raille volontiers la vieille science de nos pères, mais les saluer

avec respect comme les témoins des labeurs incessants de l'homme et de la grandeur de son esprit.

Il serait intéressant d'examiner avec quelque détail le rôle dans la science, de ces hypothèses si fragiles. Cette étude a déjà été écrite infiniment mieux que nous ne saurions le faire. Nous y renvoyons le lecteur en le prévenant qu'il y trouvera, sans doute, plus d'un sujet d'étonnement [1].

Pour nous résumer, on le voit, dans les sciences d'observation, le mot loi n'implique pas la certitude.

V

Pour parcourir le cycle où se meut toute la science, il ne nous reste plus à examiner que la physique mathématique. En réalité, ce n'est qu'une branche des sciences d'observation, identique en tout point à celles dont nous venons de parler, sauf en ceci : c'est que pour passer du fait à l'hypothèse, elle fait appel au calcul.

Pour passer des phénomènes électriques aux premières lois de l'électricité énoncées plus haut, il a suffi de l'ingéniosité de l'observateur, qui s'est élevé directement des uns aux autres : au contraire, entre les observations de Kepler et la loi de la gravitation, se placent les merveilleux calculs de Newton. Dans les deux cas, on le voit, nous sommes partis des faits pour arriver à l'hypothèse, mais, dans le second, nous nous sommes aidés du raisonnement mathématique qui n'est en définitive qu'une forme plus précise du raisonnement.

Ce rapprochement montre bien, ce nous semble, le rôle que joue ici la science mathématique : elle n'est qu'un auxiliaire, une sorte d'outil, d'une puissance prodigieuse, à la vérité, mais dont les fonctions, comme celles du ciseau, qui permet de passer du bloc de marbre à la statue, restent après tout vraiment subalternes. Elle ne prend part ni à la recherche et à l'observation des phénomènes, ni, dans une certaine mesure, à la conception de l'idée.

On est généralement trop disposé à attribuer à tout ce qui emprunte le langage mathématique, la rigueur des mathématiques elles-mêmes. Les mathématiques, dit-on avec une apparence de raison, nous ont donné les lois de la gravitation; or les résul-

[1] *La Science et l'hypothèse*, Poincarré.

Qui pourrait s'attendre, par exemple, à cette réflexion qui n'est cependant paradoxale qu'en apparence : qu'importe qu'une hypothèse soit fausse, pourvu qu'elle soit commode?

C'est qu'en effet, on peut dire réellement qu'aucune hypothèse n'a de chance d'être juste.

tats mathématiques sont indiscutables : les lois de la gravitation le sont donc également. Nous avons enfin surpris le secret d'une cause première, une loi essentielle et constitutive de la nature.

Rien n'est moins exact.

Et d'abord, en effet, ce ne sont pas les mathématiques qui ont ni découvert ni créé les lois énoncées par Kepler et lesquelles d'ailleurs résumaient simplement des observations. Elles les ont prises toutes faites avec leurs lacunes et leurs incertitudes et se sont contentées de les mettre en œuvre, d'en tirer les conséquences rigoureuses, sans rien changer à leur nature elle-même. Par leurs admirables procédés d'analyse, elles y ont fait voir des rapports invisibles, elles les ont présentées sous une forme nouvelle qu'elles étaient seules capables de faire apparaître, puis elles se sont arrêtées; leur rôle était fini : l'esprit de l'homme s'est retrouvé alors en présence de cette forme nouvelle et c'est lui, sur ces données fournies par l'analyse, qui a créé l'hypothèse. En d'autres termes, nous sommes encore partis du fait pour aboutir à l'hypothèse, avec cette différence toutefois qu'un intermédiaire puissant, le calcul, est intervenu pour faire apparaître les choses sous un aspect imprévu, tout nouveau, et que nous n'aurions pas aperçu sans lui.

Nous pouvons donc dire avec raison qu'on ne doit attendre de la physique mathématique rien qui ressemble à la certitude des mathématiques elles-mêmes.

C'est une illusion si généralement répandue que nombre de personnes s'imaginent, par exemple, que les lois de la gravitation sont absolument vraies, qu'elles nous révèlent réellement une propriété intime de la matière. Il n'est donc pas inutile, pour nous faire une opinion juste à cet égard, de nous adresser à l'auteur même de la loi et de voir ce qu'il en pensait.

Et d'abord, il faut se rappeler l'énoncé qu'il en a donné lui-même. Il ne dit pas : « Les corps s'attirent... », mais : « Tout se passe comme si les corps s'attiraient[1]. »

[1] Voici l'énoncé complet :

« Tout se passe comme si les masses agissaient suivant la ligne des centres, en raison inverse du carré de leur distance. »

Cette expressson : « tout se passe comme si... » montre bien qu'il s'agit d'une hypothèse.

L'énoncé en renferme une autre moins apparente. En disant « les masses » Newton généralise plus que ne lui permet la loi de Kepler. A la rigueur absolue des termes, il n'avait le droit que de parler des masses planétaires, puis ultérieurement de celles pour lesquelles la loi était vérifiée par l'expérience. Il va sans dire que c'est bien le sens que Newton attachait au mot.

Nous sommes loin, on le voit, d'une loi mathématiquement rigoureuse.

Sage réserve, dont les hommes de génie seuls sont capables de nous donner l'exemple.

Mais il va plus loin encore dans les commentaires qu'il donne de sa découverte. Dans une lettre souvent citée, à Bentley, le 25 décembre 1692, il va jusqu'à écrire :

« Que la gravité soit innée et essentielle à la matière, de telle sorte qu'un corps puisse agir sur un autre corps à distance, à travers le vide, sans l'intermédiaire de quelque chose par quoi et à travers quoi leur action et leur force puisse être transportée de l'une à l'autre, c'est pour moi *une telle absurdité* que je crois qu'aucun homme capable de penser avec quelque compétence sur les sujets philosophiques ne pourra jamais y tomber. »

Mais alors, dira-t-on, à quoi sert votre science, si elle ne nous donne pas la certitude? Qu'on relise l'énoncé de Newton : « Tout se passe comme si... » Cela suffit pour qu'en pratique, dans leurs déductions ultérieures, les savants soient assurés de ne plus marcher au hasard. Ils ne croient pas pour cela à la propriété que la loi supposerait à la matière, et si quelque jour un fait la contredit, ils se contenteront de compléter ou de modifier leurs formules, sans accuser d'erreur ni Newton ni la science.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici une aventure plaisante, qui vient bien à l'appui de notre thèse.

Quand tombe un chat, comment tombe-t-il? Sur le dos ou sur les pattes? Tout le monde sait qu'il tombe sur les pattes, c'est d'observation journalière. Mais pourquoi?... Parce qu'au moment où il quitte son appui, son agilité naturelle lui permet, par une habile pression sur ce point d'appui, de faire un mouvement de torsion qui le remet dans sa position naturelle.

C'est fort bien! Mais si ce point d'appui vient à lui manquer? S'il est suspendu, par exemple, à un fil, par les pattes, et qu'on coupe brusquement le support, que va-t-il se passer?

La science n'hésite pas à répondre : « Il tombera sur le dos, car il n'est plus soumis qu'à des forces intérieures, et nous possédons un théorème de mécanique qui nous apprend que..., etc... »

On vivait depuis longtemps sur cette assurance, quand quelqu'un s'avisa de faire l'expérience, et il arriva que le pauvre animal tomba très tranquillement... sur les pattes.

L'aventure n'est pas ancienne : les journaux illustrés ont même publié à ce propos des photographies qui suivaient de seconde en seconde les évolutions de l'animal. Pas le moindre doute n'était possible.

Grand émoi!... non pas parmi les savants, qui sont au-dessus de pareils accidents, mais dans le bon public, qui ne pouvait

manquer de saisir aux cheveux une si bonne occasion de s'égayer

Mais, enfin, qui avait tort, du chat, qui ignorait les lois de la mécanique, ou de ces lois elles-mêmes? De prime abord, il semble bien que ce ne soit pas le chat et, de fait, en y réfléchissant un peu, on peut aisément s'en convaincre.

La mécanique rationnelle fait partie de la physique mathématique, c'est-à-dire qu'elle part de faits d'observation suffisamment nombreux, suffisamment bien étudiés, les soumet au calcul et trouve des formules qui correspondent aux faits observés. L'aventure prouvait donc ou que les faits, fondements de la loi, avaient été mal observés ou qu'ils n'étaient pas assez nombreux... Les savants modifièrent leurs formules et tout fut dit.

Aucun exemple ne montre mieux le jeu des mathématiques dans les sciences d'observation. D'autres exemples plus graves, nous conduisent à la même conclusion. On sait avec quelle peine Fresnel parvint à imposer aux savants de son temps l'admirable théorie des ondulations lumineuses, qui repose sur l'existence plus qu'hypothétique de l'éther. On la considérait comme la meilleure explication des phénomènes optiques. Elle vient, par les rayons cathodiques, de recevoir un terrible assaut, et la voilà qui menace de disparaître pour faire place..., à quoi? Peut-être à la théorie de l'émission qu'elle avait triomphalement renversée. Et cependant, elle reposait sur le plus beau faisceau de calculs qui se soit peut-être jamais rencontré.

En résumé, le calcul, dans les sciences d'observation, c'est-à-dire dans la physique mathématique, n'est qu'un instrument, le plus merveilleux de tous : mais précisément parce que c'est un instrument — et un instrument impeccable — il ne peut nous rendre que ce que nous lui avons donné, des faits transformés, mais toujours des faits, si nous lui avons donné des faits; une hypothèse, si nous lui avons donné une hypothèse. Comme une machine qui nous rend de la force, si on lui a donné de la force, comme un outil qui nous rend du fer, si nous lui avons donné du fer, il ne nous donnera que le degré de certitude que nous lui aurons confié au point de départ, c'est-à-dire l'erreur, si nous lui avons donné l'erreur; des probabilités, si nous lui avons donné des probabilités...; la certitude, jamais! puisque les sciences d'observation proprement dites, qui lui servent de base, ne la donnent point.

« Les théories mathématiques, a dit un des plus grands mathématiciens de notre temps, n'ont pas pour objet de nous révéler la véritable nature des choses : ce serait là une prétention déraisonnable. Leur but unique est de coordonner les lois physiques que

l'expérience nous fait connaître, mais que sans le secours des mathématiques, nous ne pourrions même énoncer.

« Peu nous importe, ajoute-t-il, que l'éther existe réellement! c'est l'affaire des métaphysiciens. L'essentiel pour nous, c'est que tout se passe comme s'il existait et que cette hypothèse est commode pour l'explication des phénomènes [1]. »

VI

Pour résumer ce qui précède, nous dirons donc :

Premièrement : que dans les sciences d'observation sans exception et en y comprenant la physique mathématique, aucune loi ne présente le caractère de la certitude.

Secondement : qu'aucune science, sans en excepter les mathématiques [2], ne sort du domaine matériel.

Un jour, quelqu'un demandait à Laplace, au moment où il mettait la dernière main à son admirable théorie des mondes :

— Mais que faites-vous de Dieu?

— Dieu? répondit l'illustre savant avec stupéfaction, mais je n'en ai pas eu besoin.

On rappelait naguère cette anecdote avec une certaine indignation en y voyant une profession d'athéisme, une sorte de blasphème. J'ignore ce que pensait au fond Laplace de la divinité, mais, quelle que fût son opinion à cet égard, sa réponse était d'un véritable savant.

Il était parti de l'hypothèse, toute gratuite d'ailleurs, de la nébuleuse originelle : il y avait supposé, gratuitement encore, des mouvements intérieurs conformes aux lois de Newton : puis il avait recherché si cette conception pouvait expliquer l'ordre actuel de l'univers. A quel moment, je le demande, dans quel calcul, sous quelle forme mathématique, aurait-il pu faire intervenir l'idée de Dieu? Dieu n'a pas d'équation différentielle, on ne saurait en prendre l'intégrale.

— Mais, dira-t-on, il pouvait bien nous dire au moins d'où venait sa nébuleuse?

— D'accord! je n'y vois pour mon compte aucun inconvénient. Mais ce chapitre de philosophie n'avait pas sa place dans un livre de mathématiques et, s'il avait été écrit, il n'y aurait eu aucune valeur mathématique.

[1] Poincaré, *La Science et l'hypothèse.*

[2] Dans le sens que nous avons expliqué au ch. II.

Encore une fois, Dieu ne s'intègre pas comme une différentielle quelconque.

Rien ne montre mieux que ce souvenir l'impuissance de la science à s'élever jusqu'aux causes premières, la distinction qu'il faut établir, qui s'établit d'elle-même par la plus simple logique, entre les deux mondes de la métaphysique et de la science[1].

— Voilà, me dira-t-on encore, qui ne laisse pas d'être subtil. Les deux domaines sont distincts, dites-vous, et le savant ne doit pas sortir du sien; d'où il suit en bonne logique qu'un savant, par cela seul qu'il est savant, est le seul homme au monde qui n'ait pas le droit de parler de Dieu; le seul, qui ne doive pas avoir d'opinion sur ce point, lequel pourtant, — qu'on accepte ou qu'on repousse le surnaturel, — présente un certain intérêt.

— Et c'est exactement ma pensée, répondrai-je : il n'a pas ce droit *s'il raisonne et parle au nom de sa science.* S'il me dit par exemple : ma science, mes formules, mes expériences, m'ont prouvé que Dieu est..., ou qu'il n'est pas. Il peut lui plaire de soutenir l'une ou l'autre thèse; c'est son droit d'être raisonnant, mais c'est désormais à la métaphysique qu'il devra recourir pour me convaincre. Oh! ce n'est pas, certes, qu'indirectement tout au moins, sa science lui soit inutile. Elle nous sera le garant de la puissance de son esprit et nous l'en écouterons avec plus de respect; elle lui ouvrira des horizons qui échapperaient à de moins éclairés et de moins instruits; mais, nous le répétons, ses arguments ne devront plus être que métaphysiques.

Supposons un instant que Laplace fût croyant et qu'après avoir trouvé sa dernière intégrale, il ait eu la fantaisie de convertir quelque incrédule de ses amis. Supposons que, l'esprit plein de sa découverte, il ait extrait, en guise de preuves, quelques formules de ses cahiers de calcul. On imagine aisément ce qu'aurait été la réponse de son interlocuteur.

— Mon cher Monsieur Laplace, aurait-il dit, vous êtes un très grand savant. J'admets toutes vos théories, tous vos calculs, d'autant plus aisément que je suis incapable de les contester, n'étant pas capable de les comprendre, — encore que je sache fort bien, par avance, qu'ils n'ont pour base qu'une hypothèse. Mais convenez avec moi qu'ils n'ont rien à faire ici... Veuillez m'entendre, je vous prie, et répondre à mes objections : elles sont de nature à être comprises et discutées sans le secours du moindre logarithme.

[1] Laplace aurait pu supposer un état antérieur de la nébuleuse et y appliquer ses calculs : passer de cet état à un autre, puis à un autre... Il se serait arrêté à la dernière hypothèse, devant la cause première.

Et cette réponse aurait été la bonne.

C'est celle que nous devrions avoir sur les lèvres chaque fois qu'on prétend, au nom de la science, nous imposer une opinion qui n'est pas du domaine de la science.

Et s'il était vrai, grand Dieu! que la science décidât en dernier ressort de toutes les vérités que nous devons croire, dans quelle situation lamentable elle placerait les ignorants! et par ignorants il ne faudrait plus entendre seulement les malheureux que les hasards ou les rigueurs de l'existence tiennent éloignés de tout souci scientifique, mais quiconque n'aura pas passé sa vie dans un laboratoire ou un amphithéâtre, penché sur un creuset ou sur une table de logarithmes, c'est-à-dire l'immense majorité des hommes. Plus de libre arbitre, plus de liberté de penser, puisque le savant pense dorénavant pour nous. Il parle! il a parlé! Voici la loi, voici le dogme, voici la vérité! Il ne nous reste qu'à courber humblement la tête, inaptes désormais à formuler par nous-mêmes une opinion, à avoir une idée personnelle, semblables au gardien du sérail qui ne s'insurge plus parce qu'on lui a enlevé le pouvoir. Y a-t-il jamais eu au monde théocratie plus tyrannique et plus dégradante, qui fasse plus complètement litière de la liberté et de l'intelligence du commun des hommes?

Ce n'est pas tout.

Le savant est le docteur suprême, c'est entendu... Mais quel savant? Qui nous désignera celui qu'il faut écouter? La science est infaillible... Mais quelle science? Les hypothèses succèdent aux hypothèses (c'est son procédé même de travail) : les systèmes s'entrecroisent autour de nous dans tous les sens. Ce n'est plus le respect qu'on nous demande pour la science; c'est l'anarchie qu'on nous impose; c'est le chaos qu'on nous offre comme dernière ressource, comme dernier refuge de notre esprit.

Nous parlons de l'ignorant! Mais dans quel embarras ne sera pas le savant lui-même? Car enfin, si savant qu'il soit, il ne connaît pas toutes les sciences. S'il dogmatise dans la sienne, il est de bonne logique, de bonne justice, qu'il accepte lés dogmes qui lui viendront de ses collègues. Sera-t-il beaucoup plus avancé que l'ignorant dont nous parlions tout à l'heure?

Et qu'on ne nous accuse pas de restreindre outre mesure le domaine de la science. Ses frontières sont les frontières mêmes de l'univers. Qu'elle se lance à la recherche de nouveaux astres par delà l'immensité connue, et qu'elle les analyse, comme le chimiste la matière de son creuset; qu'elle découvre des infiniment petits plus insaisissables que ceux dont elle a surpris l'existence; qu'elle maîtrise les forces de la nature, en conquière de

nouvelles et les asservisse à sa volonté; qu'elle supprime les distances et allonge la vie humaine en multipliant les heures utiles; qu'elle transporte la pensée à tous les horizons de la terre, sans que rien paraisse la conduire; qu'elle augmente chaque jour le bien-être de l'humanité... Mais qu'elle ne s'attaque pas aux problèmes des causes premières, elle se heurtera là, jusqu'à la fin des temps, à un infranchissable obstacle.

Elle peut, certes! élargir les horizons de notre esprit! En nous faisant mieux connaître la nature, les harmonies de l'univers, elle peut nous rapprocher de son Auteur, nous le faire chaque jour aimer et admirer davantage..., mais elle est incapable, seule, de nous le faire atteindre, de nous assurer de son existence, pas plus qu'elle ne peut nous prouver la proposition contraire.

Que faut-il donc penser de la question que nous nous posions au début de ce travail?

Quel est le terme de la science : matérialisme ou spiritualisme?

Nous pouvons maintenant répondre : ni l'un ni l'autre; elle ne prouvera pas plus l'un que l'autre. Le problème n'est pas de sa compétence.

D'ailleurs, parmi les matérialistes qui se réclament de la science, le nombre est assez limité de ceux qui puisent leurs motifs directement dans telle ou telle doctrine scientifique. Leur argumentation est à la fois plus simple et plus générale. « On ne peut, disent-ils, affirmer que ce qu'on voit; or la science n'a jamais vu le surnaturel; donc le surnaturel n'existe pas. Ce qui peut se traduire logiquement ainsi : *a priori* nous n'admettons que la matière, donc le surnaturel n'existe pas. » Il est difficile, on en conviendra, de commettre une pétition de principe plus évidente.

Mais, cette erreur pour grossière qu'elle soit, n'en renferme pas moins sa part de vérité et la voici : la science ne verra jamais le surnaturel. C'est précisément la thèse que nous soutenons. Elle ne connaîtra jamais de la question.

Certains esprits chagrins peuvent s'en affliger. Quelle consolation pour les autres d'être assurés que rien ne prévaudra jamais contre la certitude philosophique... pour ceux qui croient, contre la certitude religieuse!

***

LETTRES DE M. THIERS

A LA COMTESSE TAVERNA

La levée de boucliers de l'opinion publique italienne contre la France, qui accompagna l'effondrement du premier Empire, fut bruyante mais passagère. C'était, au fond, à l'Empereur que l'on en voulait, et, avec lui, à ce personnel administratif et militaire de l'Empire qui avait pressuré les populations, surtout pendant les trois dernières années, et qui s'était rendu chaque jour plus impopulaire.

Toute cette poussée de l'opinion n'aboutit rapidement qu'à une lamentable déconvenue. La haine de Napoléon et de son gouvernement jeta les Italiens dans les filets tendus par M. de Metternich et ils s'y trouvèrent pris presque sans s'en apercevoir. La domination autrichienne fit regretter dès le commencement la tutelle française, surtout par les hautes classes qui demandaient à bon droit au moins quelques libertés politiques et n'en avaient obtenu aucune.

De l'autre côté des Alpes, la Restauration offrait le spectacle attrayant pour des patriotes tels que M. de Confalonieri, d'un développement remarquable de la vie parlementaire. En même temps l'éclat d'une littérature où brillait M. de Chateaubriand, tandis que Lamartine et Hugo faisaient leurs premières armes, se joignait aux attraits de la vie mondaine pour appeler les Italiens à Paris. On y était venu presque par ordre et pour faire sa cour, de 1800 à 1814; on y accourut encore davantage, surtout de la haute Italie, dans les années suivantes, ne fût-ce que pour secouer la torpeur qui enveloppait les esprits. Avec 1821, arrivèrent les proscrits qui fuyaient, chaque jour plus nombreux, devant la menace des procès de haute trahison.

La révolution de Juillet les mit plus à leur aise; les adoucissements apportés plus tard à la persécution politique par l'empereur Ferdinand ne suffirent pas pour disperser le groupe des Italiens de marque fixés à Paris et au milieu desquels l'élément féminin était très bien représenté. Deux noms ont été surtout retenus par le public français, celui d'une princesse, Christine de Belgiojoso Trivulzio, et aussi celui d'une grande actrice, Giuditta Pasta, que Stendhal nous montre, dans les *Souvenirs d'Egotisme*, entourée d'une foule d'émigrés pauvres, ses amis et ses protégés.

Moins connue que ces grandes devancières et aussi que le groupe mondain qui figura plus tard avec éclat à la cour du second Empire, la

comtesse Taverna Martini vint s'établir en France sous la monarchie de Juillet. Des malheurs privés, non moins que la servitude de la patrie, l'avaient détournée du séjour de Milan où elle était née en 1820. Pendant presque un demi-siècle, son salon fut ouvert, rue de la Bienfaisance, plus tard rue de Londres et rue d'Amsterdam, à l'élite de l'émigration italienne et aussi à plusieurs des esprits les plus distingués de la capitale. Elle mourut près de Crema, en Italie, le 4 février 1900.

Liée avec M. Thiers dès 1845, elle eut avec lui, jusqu'à la mort de l'éminent historien, une correspondance suivie qui jette une curieuse lumière sur l'état d'esprit et sur les pensées intimes du premier président de la république française.

Je publie ici, grâce à l'aimable autorisation de la nièce de Mme de Taverna, un choix des lettres que M. Thiers lui adressa de 1845 à 1875.

G. Gallavresi.

[Vichy], 24 juillet 1845.

Madame,

Je fais violence à toutes mes habitudes en vous écrivant, car je pense fort aux gens que j'aime sans être le moins du monde porté à leur écrire. Cependant j'ai un tel désir d'avoir de vos nouvelles que je prends la plume pour provoquer la vôtre. Dites-moi, je vous prie, comment vous passez le mois de juillet, toujours si difficile à passer à Paris? Comment vous employez les après-midi, dont je regrette de n'avoir plus ma part? Montez-vous à cheval? Êtes-vous contente de vos courses? Dites-moi tout cela, et soyez assurée que les moindres détails auront le don de m'intéresser au plus haut degré. Quant à moi, je ne sais si j'aurai le bonheur de vous intéresser en contant ce que je fais, mais en vérité je fais bien peu de chose, car au milieu d'une foule de curieux et d'ennuyeux, je suis presque seul. Le pays est médiocre, ce qui approche du laid, le temps est lourd et chaud, la société peu attachante. Il y a ici, contre mon attente, peu de gens de ma connaissance et je me tire de cette situation, comme en ma vie je me suis tiré de toutes, en travaillant. Du matin au soir, je suis assis devant des feuilles d'imprimerie, courant après des fautes de langue ou d'impression avec une persévérance qui commence à me lasser. C'est là une sotte partie du métier d'écrivain, à laquelle il faut se soumettre, car il y a une sotte partie dans tous les emplois de la vie. Je me rappelle les vilains rapports qu'il faut entretenir avec les petites ou basses passions des hommes quand on gouverne, et j'avoue que j'aime mieux les ennuis de ma profession d'écrivain. Mon travail fini, je me promène avec deux ou trois amis, et souvent tout seul. Je puis alors

me rappeler les charmants accents italiens que j'ai entendus à Paris, et je regrette de ne plus les entendre. Vous voyez que je suis ici au couvent. Il me manque de pouvoir y prier Dieu. Cependant, je le prie à ma manière dans mes promenades. Je fais beaucoup de réflexions utiles, je pense à beaucoup de bien à faire, je forme des vœux pour mon pays et pour le vôtre. Cela vaut bien des litanies [1]. Je me flatte toujours de vous retrouver à la mi-août. Ce sera pour moi un grand dédommagement d'être à Paris dans une si sotte saison.

Adieu, madame, recevez mes tendres respects.

Vichy, ce 8 août [1845].

Madame,

Je vous donne encore une fois de mes nouvelles avant de quitter Vichy, où je n'ai plus que huit jours à passer. Nous venons d'avoir des journées affreuses : pluie, froid, vent, rien ne nous a manqué. On me dit qu'il ne fait pas plus beau temps à Paris. Je vous plains dans ce cas, car j'imagine que vos promenades à cheval sont suspendues. Ici, la vie est toujours aussi monotone. Une partie des baigneurs a pris la fuite, sans nous laisser grand regret, car c'étaient des inconnus d'apparence fort vulgaire. Il y a encore quelques Italiens, et dans le nombre une comtesse Bargniani [2], qui chante avec grande prétention pour les pauvres, mais à laquelle il faut pardonner son mauvais goût car elle leur a fait gagner 1000 écus. Un monsieur d'Adda la suit partout; je ne sais si c'est le vôtre, mais il paraît fort occupé de sa compatriote, médiocrement belle. Je connais beaucoup mieux dans les comtesses milanaises. Voilà de bien pauvres détails. Je vous les donne pour vous faire juger des misères des eaux et vous ôter l'envie d'y venir jamais. Pour moi, si je n'avais ma carte, mes papiers, mon empereur [3], je ne saurais où donner de la tête. Du reste, mon stage est fini à huit jours près. Je pars le 16 de Vichy.

[1] Il est à peine besoin de faire remarquer que, publiant ces lettres comme un document curieux sur la psychologie intime d'un homme d'Etat qui a tenu une si grande place dans l'histoire de notre pays, le *Correspondant* n'entend nullement faire siennes les libres opinions de M. Thiers sur les idées, les hommes et les choses (N. D. L. R.).

[2] C'était une Anglaise que le comte Gaétan Bargniani, libéral de Brescia, apparenté aux Dandolo, vit sur les scènes de Londres et qu'il épousa. Le jeune Verdi était de ses amis.

[3] M. Thiers travaillait à cette époque aux premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. (Cf. C. de Mazade, *Monsieur Thiers*. Paris, 1884, IX, p. 171-173.)

Je dois m'arrêter un jour en route, chez M. Duvergier de Hauranne, et arriver à Paris le 18. Vous me verrez le lendemain même me réjouir chez vous d'être retourné à Paris. Malheureusement, il faudra en repartir pour deux mois encore. Mais l'hiver viendra et j'espère qu'il vous retiendra chez nous. Vous verrez avec le temps que, au soleil près, Paris vaut mieux que le reste du monde. Je ne dis pas assez en disant au soleil près, car il reste Raphaël, Michel-Ange, etc. Pourtant, oubliez ces sublimes gens et restez avec nous. Personne n'en sera plus heureux que moi.

Adieu, madame, veuillez agréer mes tendres respects.

Madrid, ce jeudi 11 septembre 1845.

Madame et chère amie,

Je vous ai écrit quelques mots de Tolosa; je vous écris aujourd'hui de Madrid pour vous remercier de la lettre que vous avez eu la bonté de m'adresser ici et pour vous donner de mes nouvelles. Je n'espère pas avoir des vôtres, car je pars demain pour Tolède, Grenade, Cordoue, Séville et Cadix. Je m'arrêterai dans ces divers endroits le temps exactement nécessaire pour voir les objets intéressants et pas assez pour être rejoint par les lettres laissées en arrière. Vous dire l'effet que le pays produit sur moi serait bien long, bien difficile. Je réserve cela pour nos causeries du matin, à Paris. C'est l'Italie barbare, avec moins de richesses sous le rapport des arts, mais avec une nature au moins égale, quant à la grandeur des aspects. Ce que nous appelons, dans le langage de l'école, le paysage historique, ce que Poussin a mis partout dans ses nobles et beaux paysages se trouve ici à chaque pas. La solitude qui entoure Rome s'offre à chaque instant et vous remplit d'une impression indéfinissable. Le peuple est sauvage, non pas spirituel comme les Italiens, mais fier et courageux, du moins en apparence. Le penchant à l'agitation, au désordre, est irrésistible. Il y a ici des troubles tous les jours, et on nous en annonce d'assez graves [1]. Je crains bien que ce pauvre pays ne se laisse pas de longtemps gouverner. Quant aux grands édifices et aux collections de tableaux, on a ici tout ce qu'il y a en Italie. Le musée est d'une richesse qui l'égale presque au musée de Florence. Les Raphaël y sont nombreux et admirables. Le plus bel ouvrage de Léonard de Vinci se trouve à

[1] Toutefois ces premières années du règne d'Isabelle après la chute d'Espartero, de la majorité de la souveraine à son mariage, furent beaucoup plus tranquilles que les précédentes.

Madrid. Il y a une profusion de Titiens. Quant à Velasquez et Murillo, on ne peut leur rendre justice qu'en les voyant en Espagne. Il m'a fallu les voir chez eux pour les apprécier. Madrid est, comme vous le savez, une ville nouvelle. Le seul édifice digne d'attention est le Palais royal. C'est un édifice du seizième siècle digne des plus beaux palais de Michel-Ange. Mais ce qui surpasse tout, c'est l'Escurial. On y voit l'âme de Philippe II dans tout ce qu'elle avait de force, de fanatisme, de tristesse. Dans une solitude affreuse, il a réuni une église superbe, une sépulture royale, un couvent, un séminaire, une bibliothèque et un palais. Le tout est compris dans un édifice carré, construit en granit, sans ornements, d'une simplicité, d'une grandeur inconcevables. Il est impossible de rendre l'impression que produit ce monument gigantesque. Philippe II, de sa chambre à coucher, pouvait entendre la messe. Les trois dernières années de sa vie, il a entendu la messe étendu sur son lit de mort. L'idée de ce monument ne pouvait venir qu'au prince qui a fait l'Espagne de l'Inquisition. Mais, s'il y a la sombre austérité du fanatisme, il y a aussi toute la grandeur de la passion religieuse. On a ici l'âme attristée mais élevée. Imaginez que, dans ces appartements construits avec tant de grandeur, se trouvent aujourd'hui des tentures en papier et des pendules en bronze doré, prises sur le boulevard à Paris. L'Espagne me rappelle partout ces grands seigneurs romains qui ne sont plus assez riches pour habiter leurs superbes palais et qui en habitent le galetas, avec quelques valets déguenillés. C'est un domestique presque en haillons qui nous a montré le Palais royal, à Madrid. Voilà une impression générale; je vous dirai plus tard le détail de ce que j'ai vu. Tous ces spectacles variés et instructifs ne m'empêchent pas, Madame, de penser à vous et de désirer le moment où je pourrai vous revoir à Paris. Je suis heureux en pensant que je pourrai passer l'hiver à vous y voir. Soignez votre santé, si précieuse pour vos amis, et faites des vœux pour que je n'aie pas un coup de vent d'équinoxe en allant de Cadix à Londres.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mon tendre et respectueux attachement.

Gibraltar, ce 29 septembre [1845].

Madame et très chère amie,

J'ai mené une vie si agitée depuis mon départ de Madrid, que je n'ai pu donner de mes nouvelles à personne. Me voici

enfin hors d'Espagne, et, je l'avoue, assez heureux d'en avoir fini avec de telles routes, de telles auberges, de si affreuses chaleurs. Il me reste les tempêtes d'équinoxe qui viennent de commencer dans la Manche, car les bâtiments anglais que nous attendions sont en retard; mais si je ne dois pas être noyé, j'aime autant les tempêtes que tout ce que j'ai enduré en Espagne. Vous ne pouvez pas vous en faire une idée. Pour aller de Madrid à de grandes villes, comme Tolède ou Grenade, on voyage le plus souvent à travers champs. Quand on a usé un passage, on s'en fraye un autre à travers les broussailles ou le chaume des terres moissonnées, on passe les rivières à gué, et comme après Madrid on est obligé de renoncer à sa voiture pour prendre des chevaux ou des diligences, on est cahoté comme en aucun pays du monde on ne saurait l'être. Les *posada* sont des greniers placés au-dessus des écuries dans lesquels on vous donne asile à condition de faire votre cuisine vous-même. Et ce ne sont pas, à mon avis, les plus mauvaises des auberges, car avec de bons domestiques et de l'argent on se fait une cuisine passable. Cependant tout cela peut se supporter au prix des belles choses qu'on voit. Il y en a d'admirables. Tolède est bien la ville la plus pittoresque du monde, sur son rocher, dans une des gorges que traverse le Tage. Grenade n'est pas moins pittoresque et contient l'Alhambra, qui mérite sa charmante réputation à condition qu'on s'attende, comme je m'y attendais, à le trouver petit. C'est un chef-d'œuvre de grâce et de richesse d'ornements. La vieille mosquée de Cordoue changée en cathédrale, entourée d'orangers dont quelques-uns ont été plantés par les Maures, est le plus singulier, le plus curieux des monuments que j'aie vus. Or, je crois avoir vu maintenant tout ce qui mérite d'être vu en Europe. Séville est une belle ville orientale et reproduit l'Espagne du seizième siècle. On y fait encore l'amour aux fenêtres grillées pendant la nuit. On y vient aux courses de taureaux avec la même fureur qu'autrefois. Il n'y a que les autodafés qui ne soient plus à la mode en Andalousie. On verrait encore volontiers égorger ses ennemis politiques, mais on ne voudrait plus les brûler pour motif de religion. A cela près, l'Espagne est encore comme elle était autrefois, à en juger du moins par *Don Quichotte*. Je le lisais en route, et je trouvais partout la ressemblance du présent avec le passé frappante. Sous le rapport politique, c'est un état déplorable. Point de gouvernement, point de chance d'en avoir un. Voilà l'état moral de ce pauvre pays. Il sent qu'il lui faudrait une autorité quelconque; il en voudrait une, il la désire, et dès qu'elle commence à s'établir, il la regarde et ne la

trouve pas suffisante, et à force de dire qu'elle ne l'est pas, il la rend lui-même insuffisante; ce qui arrive toujours lorsque après de grands troubles il ne se rencontre pas une supériorité assez reconnue pour dominer.

Pour moi qui voudrais, après le bonheur de la France, deux autres bonheurs que je regarde comme nécessaires au nôtre : celui de l'Italie et de l'Espagne, je n'ai pas été satisfait en voyant ce qui se passe en Espagne. Peut-être le pouvoir actuel s'établira-t-il? je n'en sais rien. Il n'y a qu'une chose certaine : c'est que l'Espagne n'est plus ni carliste ni sacerdotale. C'est au moins un résultat de ses quarante années d'agitation.

Je viens de voir la grande forteresse de Gibraltar. Le gouverneur, sir Robert Wilson[1], a été avec moi d'une courtoisie charmante, et qui n'en était pas moins aimable, quoique fort calculée. Il m'a tout montré, quoiqu'il ne montre que rarement ses murailles et ses canons. Tout ce que j'ai vu ici me rappelle la domination de Venise dans les îles de l'Archipel. Le site est admirable. La baie de Naples est loin d'être aussi belle que le détroit, vu des hauteurs du rocher de Gibraltar, qui, vous le savez, est l'une des deux colonnes d'Hercule. Je l'ai vu par un temps magnifique, et c'était un spectacle unique. Une quantité de vaisseaux le passaient à toute voile, et ajoutaient à la grandeur du spectacle. Cependant, il n'y a pas pour deux jours d'occupation ici, surtout quand on est un voyageur aussi actif que moi. Une affreuse tempête a retardé tous les bâtiments anglais, et je suis condamné à ne partir que demain. Je m'en console en vous écrivant. Je vais être huit jours en mer. Je serai à Londres le 8 ou le 9, et à la fin d'octobre à Paris, fort heureux de vous y retrouver.

Agréez mes tendres respects.

Paris, ce 25 avril 1846.

Madame et très chère amie,

Je suis un peu en retard avec vous, mais point par ma faute, car je suis incapable de vous oublier ou de vous négliger. J'ai été fort incommodé et encore plus occupé. J'ai été forcé de faire la besogne du gouvernement dans l'affaire de la marine[2], et de passer plusieurs jours de suite à la Chambre. Un triste événement

[1] Sir Robert-Thomas Wilson (1777-1849), avait fait vaillamment la guerre à la Révolution. Il devint célèbre pour avoir aidé l'évasion de Lavalette.

[2] Il s'agit très probablement du crédit de 93 millions demandé par le ministre de la marine et voté aussi par l'opposition dans la session de 1846.

est venu nous troubler tous : c'est la tentative de ce misérable qui a tiré sur le roi. Personne n'a cru et ne croit encore à un crime politique. Ce Lecomte[1] est un être violent, à tempérament sanguinaire, que des refus très fondés de l'administration des biens de la couronne avaient porté à une sorte de rage stupide. Il a tiré sur le roi et l'a manqué par miracle. Au premier moment, on a dit la vérité. Maintenant on se ravise et on cherche à faire passer le crime pour politique. C'est une sotte manière de servir le roi, ou plutôt de servir le ministère, car on ne songe qu'à cela. Il n'y a que dégoût ici pour une telle manière d'exploiter ces déplorables accidents, et tous les hommes modérés et honnêtes du parti ministériel sont confus de ce qui se passe. Du reste, on croit que c'est là un pur accident, et que la triste manie de tirer sur les personnes royales est finie chez nous. On se prépare de toutes parts aux élections[2], et quant à moi, je ne sais ce qui en adviendra. Tous mes amis sont pleins de confiance et espèrent beaucoup. Moi j'espère peu parce que je désire peu. Je serais fort déconcerté s'il me fallait perdre mon indépendance, l'heureuse liberté de mes allures, et renoncer à mes travaux pour aller faire entendre raison à des partis passionnés et à une cour qui, avec plus d'esprit que celle de Charles X, n'a guère plus de jugement et a autant de préjugés d'une autre sorte! Le roi ne se croit pas moins de gloire et de génie que Napoléon, et lui faire comprendre ce qu'il ne veut pas même écouter est une besogne que pour ma part je n'accepterais à aucun prix. Je ne désire donc rien, et bien que je souhaite le triomphe de mes opinions, je le souhaite pour mes amis plus que pour moi. Je vois donc ce qui se passe avec beaucoup de calme, et je trouve le jeu si mêlé que c'est à n'y rien voir. Les deux partis affirment qu'ils réussiront.

Lord Palmerston[3] va quitter Paris. Il a été reçu ici très bien, très convenablement, sans l'engouement que de sots journaux voudraient supposer pour nous rendre tous ridicules, mais avec la politesse amicale qui était due à sa démarche de conciliation. Je crois qu'il part décidé à bien vivre avec la France. Je lui ai montré les fortifications de Paris, qu'il a fort admirées, et qu'il pouvait apprécier, car il a été ministre de la guerre, et il sait ce que coûtent de temps et d'argent des travaux de ce genre. Son impression a été vive, et il l'a franchement exprimée. Nous avons

[1] Lecomte, un ancien garde-général du domaine de la Couronne, tira, le 16 avril 1846, deux coups de feu contre le roi, près de Fontainebleau.

[2] Elles étaient fixées au 1er août, mais annoncées dès le 11 février.

[3] Il partit le 28 avril. Voy. les *Mémoires* de Guizot, t. VIII, p. 279-82, où il est question de ce séjour de lord Palmerston à Paris.

eu lord Lansdowne, lord Normanby[1] et une quantité d'autres Anglais du parti whig.

L'hiver a repris une partie de son éclat. On donne à dîner, on danse même et on se voit encore quelquefois avant de se dire adieu pour l'été. Ces maudites élections me retiendront, sans quoi j'irais vous voir en Tyrol, ou dans l'Etat Vénitien. J'espère que vous feriez bien quelque peu de chemin pour me rencontrer. Je souhaite que vous vous portiez bien à San Bernardino, mais je ne souhaite pas que vous vous y amusiez. Je ne suis pas assez désintéressé pour cela. Ennuyez-vous assez pour revenir à Paris le plus tôt possible. Adieu, madame, je vous baise les mains et vous prie de croire à mon sincère et tendre attachement.

Samedi, 9 mai 1846.

Ma chère amie, j'ai reçu avant-hier votre lettre de Crema, qui m'annonçait votre retour à San Bernardino. Elle m'a fait grand plaisir plus que de coutume, car (je ne sais pourquoi) je m'étais imaginé que vous étiez en retard avec moi. Quant à moi, je n'y suis jamais, comme vous voyez, et l'ennui matériel d'écrire, qui est grand chez moi, est de beaucoup compensé par le plaisir de vous entretenir, de penser à vous et de vous donner des témoignages d'affection qui sont bien venus dans votre isolement. Dites-moi toujours aussi bien que dans votre dernière lettre que ces témoignages vous sont doux, et vous me donnerez le courage de les renouveler. Je me porte médiocrement, non pas que ma robuste santé soit atteinte, mais un accident fort indifférent, cause de douleurs très agaçantes quoique peu vives, a fort agi sur mes nerfs.

On m'a dit que je ne devrais pas marcher, et vous savez que c'est exiger de moi l'impossible. Du reste cela mérite peu de vous occuper, et surtout de vous inquiéter. Je suis occupé en ce moment d'une autre santé que de la mienne. C'est celle de ma mère. Je suis séparé de tout lien avec le passé. Mes liens avec l'avenir sont nuls, car je n'ai point et n'aurai point d'enfant. Je me sens dans ce monde comme dans une de ces villes étrangères, où l'on s'arrête un moment en voyage et dans lesquelles on ne connaît personne. On est fort libre, il est vrai ; mais, cela est triste à dire, la liberté si précieuse, on ne l'a qu'au prix de l'isolement. Voilà de bien pénibles réflexions à vous envoyer ; elles vous prouveront que vous avez loin de vous un ami qui pense et sent comme vous.

[1] Constantine-Henry Phipps Ier marquis de Normanby (1797-1863) ; au mois d'août suivant, il devint ambassadeur d'Angleterre à Paris.

Je vous désire toujours beaucoup, et je vous verrais bien volontiers à Paris, mais ne dérangez rien, ne compromettez aucun de vos intérêts pour venir. Absente ou non, vous avez un ami qui vous portera toujours le plus tendre intérêt, ne dût-il plus vous revoir. Dans ce monde mobile et peu sûr, on ne sait jamais ce qui vaut mieux pour soi ou pour autrui. On craint d'être responsable, à quelque degré que ce soit, du bonheur des autres. On craint de leur donner un conseil, de leur faire faire un pas, ne sachant si le pas fait ne sera pas à regretter. J'ai à conseiller une jeune et belle princesse que son humeur vive et hautaine porte à briser son joug, et je fais tous mes efforts pour la retenir. Mais je suis tout épouvanté d'avoir un conseil à donner. Jugez si je suis en train d'en donner aux rois! Il n'y a rien de nouveau ici, pas même les injures que le gouvernement me fait adresser tous les matins. Adieu, je vous baise respectueusement la main.

Paris, 31 mai 1846.

Ma chère amie, je profite du premier moment de liberté dont je puis disposer pour vous donner de mes nouvelles et vous demander des vôtres. Je viens de terminer une longue, violente et dernière lutte avec M. Guizot[1]. Je n'en avais pas encore soutenue une pareille, et le dernier jour on dit que j'ai parlé mieux que je n'avais fait de ma vie. Je ne suis pas insensible à l'honneur d'exceller dans mon art, mais je suis beaucoup plus sensible à celui de bien représenter l'opinion nationale en présence d'un pouvoir égoïste qui oublie ce qu'il doit à notre pays, et en face d'un ministre qui pense tout ce que je pense, qui me l'a dit cent fois et qui a soutenu en 1839 la même cause, beaucoup plus amèrement que je ne le fais[2]. L'égoïsme dynastique de l'un, l'effronterie de l'autre, me mettent souvent hors de moi. Cependant, j'espère n'avoir jamais passé la mesure des convenances parlementaires. Il n'y a qu'une mesure que j'ai passée, c'est celle de la prudence et de l'intérêt personnel. Si je calculais, je n'aurais pas dit ce que j'ai dit à l'égard du roi. Mais je ne consulte que mes sentiments et mes devoirs; non que j'en veuille au roi, il s'en faut, je suis dévoué à sa couronne et je n'ai rien contre sa personne. Mais, en vérité, traiter ce pays comme on le fait, livrer l'université au clergé, ruiner le crédit et les finances pour plaire aux

[1] L'opposition accusait le ministère Guizot de servilité vis-à-vis du roi. M. Guizot s'explique sur ces reproches dans ses *Mémoires*, VIII, 83-88.

[2] M. P. de Rémusat le rappelle aussi dans la biographie de Thiers (Paris, Hachette, 1889, p. 77.) Le biographe de Guizot, M. Bardoux, dans un volume de la même collection (p. 80), parle de l'ardeur de cette lutte de 1839 comme d'une erreur de M. Guizot.

amateurs de chemin de fer, et pour corrompre les députés et les électeurs, être tombé dans une telle inertie qu'on laisse mourir nos Français dans la Plata, crainte d'envoyer trois mille hommes, négliger l'armée, la marine, ne songer qu'à vivre, c'est faire tout ce qu'aurait pu faire la Restauration et même plus encore. C'est surtout compromettre l'avenir d'une monarchie que je crois indispensable au pays. Ce qui m'excite surtout, c'est l'audace du ministre qui a jeté feu et flammes contre des choses beaucoup moins tristes que toutes celles-là et qui, aujourd'hui, joue le défenseur de la bonne politique méconnue par des ennemis jaloux et dépités. Au reste, je ne lui ai pas rendu la tâche facile, et je ne la lui rendrai pas plus facile à l'avenir. Me voilà libre enfin et en mesure de reprendre ce que je préfère de beaucoup à la politique, mes travaux d'histoire. Malheureusement, je suis enchaîné pour l'été et l'automne et condamné à ne pas aller vous voir, à moins que vers la fin de décembre je n'aille passer quinze jours à Rome. Je serais bien heureux, dans ce cas, de vous y rencontrer, ne fût-ce que dans quelques villes de la route, si ce n'est à Rome même. Au reste, ceci est encore hypothétique. J'aimerais bien mieux vous avoir à Paris et vous y avoir pour longtemps.

Je vous ai déjà écrit à ce sujet. Ne sacrifiez rien d'essentiel, de durable à des considérations de plaisir ou d'ennui. Il ne faut jamais sacrifier ce qui dure à ce qui passe. Pour moi, vous savez que je serai toujours heureux d'être près de vous. Ma santé est tout à fait bien. Mes compagnons d'armes et mes adversaires sont plus fatigués que moi, bien qu'ils se soient moins employés que je ne l'ai fait. J'espère donc pouvoir longtemps encore soutenir la cause que j'ai embrassée et survivre à ses ennemis. Vain rêve peut-être, car les jeunes passent souvent avant les vieux. Comme Dieu voudra, je n'y tiens pas à la rigueur beaucoup. Je ne tiens qu'à une chose, c'est d'avoir vécu honorablement pendant que je vis. Ceci dépend de moi, et j'espère que ça ne me manquera pas.

Nous n'avons ici rien de nouveau. Ma belle princesse a beaucoup d'amitié pour moi. Je suis celui qu'elle préfère... parmi les vieux..... Je la conseille toujours dans le sens de la prudence, du *statu quo*, de la paix intérieure, comme pourrait faire le plus vieux confesseur, mais confesseur italien, c'est-à-dire indulgent. Pas d'éclat, voilà tout l'esprit de mes sermons. J'ai bien peur de réussir comme lorsque j'ai conseillé à mon roi l'intervention en Espagne.

Nouvelle! nouvelle imprévue! Walewski[1] se marie à Florence

[1] Le comte Alexandre Walewski, né en 1810, dans les circonstances bien

avec Mlle Ricci, jolie, aimable, sans fortune. Je suis charmé qu'il se sépare de Phèdre, car ce ménage de coulisse aurait fini par le déconsidérer tout à fait, mais j'aurais bien voulu pour lui une femme qui portât à 80 000 les 40 000 francs de rente qu'il possède. Je crains fort pour l'avenir financier de cet ami, qui a un *sens politique* des plus étonnants, mais qui n'a guère le *sens privé*, quand il s'agit surtout de résister à une fantaisie amoureuse. C'est une singulière chose que l'hérédité.....

Adieu, ma chère amie, je vous baise les mains, et vous souhaite santé, patience, embonpoint, liberté de vous mouvoir à votre gré, tout le bonheur que vous méritez et que vous n'avez pas. Adieu, encore une fois.

P. S. — Voilà pourtant trois mois que vous nous avez quittés. Vous voyez que j'ai été fidèle à mes promesses, malgré mon humeur et mon incapacité radicale pour le genre épistolaire.

Paris, 20 juillet [1846].

Ma chère amie, combien de temps écoulé sans avoir de vos nouvelles, et sans vous donner des miennes! Ce n'est pas ma faute, vous le savez, et je n'ose pas dire que c'est la vôtre. Cela me coûte, en vérité, car je vous suis profondément attaché. Ecrivons-nous plus souvent; je vous ai prouvé que pour vous j'étais prêt à vaincre mes habitudes paresseuses. Je suis désolé de vous savoir si malade et surtout si souffrante.

... Vous ne me dites plus rien de vos projets pour l'automne et l'hiver. Cependant le temps marche et marche vite. Voilà plus de quatre mois que vous êtes partie. Quand me sera-t-il donné de vous revoir?... Je vais partir pour le Havre où je passerai un mois au bord de la mer. Mes dames avaient ordre de la médecine de se rendre au bord de la mer. On m'a laissé le choix du lieu, et j'ai préféré le Havre à cause des chantiers, du mouvement continuel et des mille sujets d'observation pour un homme de mon métier. Je vais travailler là comme à Paris. Car travailler est ma loi immuable. Triste loi, mais nécessaire pour supporter la vie! Que faire dans cette monotone existence si on ne travaillait pas? Les moments de plaisir sont si rares, si fugitifs, et pour être vivement sentis ont tellement besoin d'être placés à distance

connues, fut naturalisé français en 1833, au lendemain de l'insurrection polonaise à laquelle il avait pris part. Mlle Ricci était apparentée aux Poniatowski.

les uns des autres! L'intervalle ne peut être rempli que par le travail ou le sommeil. J'use de l'un et de l'autre largement. Trechi[1] pourrait vous le dire, car il passe une partie de sa vie avec nous. Il va bientôt partir pour Londres; je tâche de le retenir à Paris pour l'automne, j'espère que ce sera une raison de plus pour vous de venir à Paris. Voyez la contradiction entre mes conseils et mes désirs! Soyez folle, mon amie, s'il le faut. Il y a si longtemps que je ne vous ai vue que toute raison s'en va.

Adieu. Nous sommes ici au milieu des élections. La France n'est pas bruyante, mais elle est très ferme dans ses opinions. Si le gouvernement n'employait pas de si étranges moyens, nous aurions une immense majorité. Dans l'état des choses, on nous envoie, de toutes parts, d'excellentes nouvelles. Mais, de même que les préfets flattent les ministres, nos correspondants nous flattent aussi, et je ne sais plus que penser. Aussi, je ne pense rien, et comme je suis fort peu pressé, au fond, d'être victorieux, il m'en coûte peu de ne rien penser. La cause que nous soutenons ne tient ni à une élection, ni à une majorité.

Je suis donc tranquille. Adieu, je vous serre la main.

Paris, ce 18 août [1846].

Ma chère amie, je suis en retard avec vous, et si vous saviez ce que j'ai eu à faire depuis trois semaines, vous m'excuseriez fort. La fin des élections, mon voyage au Havre, l'attente d'une seconde lettre que vous m'aviez annoncée, tout cela m'a fait différer de jour en jour de vous écrire. Je suis fort occupé encore aujourd'hui et, néanmoins, je prends un moment pour vous dire combien vos deux dernières lettres m'ont fait plaisir. Je vois, d'abord, que vous vous portez mieux et, secondement, que vous songez encore à Paris. Vous avez bien raison, en effet, d'y penser, car on y pense à vous et on vous y aime. Venez à l'hiver et vous me comblerez de satisfaction. Je vous désire aussi vivement que le jour même de votre départ. Le temps, loin d'affaiblir l'attachement que vous m'inspirez, l'augmente et l'excite. Venez donc et gagnez votre cause auprès de Trechi. Il est parti pour l'Angleterre et je

[1] Le baron Sigismondo Trechi (1780-1850) prit une part active mais honorable à cette sanglante Journée des Dupes que fut en Lombardie, le 20 avril 1814; le conseil municipal de Milan l'envoya auprès de lord Bentinck. Trechi, lié avec Manzoni, Confalonieri, Capponi, etc., trempa ensuite dans plusieurs conspirations contre l'Autriche. On a publié des lettres du poète Foscolo à Trechi.

l'ai trouvé décampé en arrivant, ce que j'ai regretté beaucoup. Je ne sais quand il reviendra.

Je suis ici pour un mois, après quoi j'irai ou à Lille ou dans le Midi, faire une visite à mes électeurs. Je ferais bien une course à Gênes si je devais vous y voir. Mais il vaut mieux ne pas dépenser votre résolution en petits voyages et la garder tout entière pour exécuter le voyage de Paris. Les élections ont donné au ministère quelques voix de plus, pas autant qu'on l'imagine. Il lui arrive de nouveaux députés, assez difficiles à conduire. Du reste, je vous avais annoncé ce qui est arrivé. Notre pays veut être animé, a besoin d'événements et, quand il n'est pas animé, il laisse faire tout ce qu'on veut. C'est ainsi qu'il nuit à tous les gouvernements en se prêtant à toutes leurs fautes. Mais il change avec une rapidité prodigieuse, et je m'attends, un de ces jours, à quelque soubresaut imprévu. Du reste, tout ce que je désire, c'est le repos, le travail, l'étude et l'affection d'amis peu nombreux, mais en sympathie avec mes sentiments et mes goûts. J'aurai peu à désirer quand vous serez à Paris. Adieu, je vous baise tendrement la main. Adieu.

Pau, 31 août 1847.

Madame et très chère amie,

Je vous ai dit que ma belle-mère était tombée gravement malade et que nous avions failli la perdre. Nous l'avons transportée à Pau, ce qui n'a pas été bien facile. Elle y est, et nous l'y laissons reposer pour une huitaine de jours encore. Nous partirons le 8 septembre, à moins d'une rechute peu probable; nous serons le 14 ou le 15 à Paris, au plus tard. Je serai bien heureux de vous revoir. Je partage tous vos chagrins, avec d'autant plus de sympathie, que je viens d'en traverser de semblables. J'ai rarement traversé plus d'ennuis et de tourments, sans compter que la triste tournure des affaires générales m'affecte fort. Votre pauvre Italie, qu'en va-t-on faire? Dieu le sait! Vous y allez et je voudrais bien vous y suivre, mais je suis enchaîné par mille liens. Mais, tôt ou tard, je finirai par là. Du reste, si véritablement vous partez, ne soyez pas absente pour toujours, ni surtout pour longtemps et comptez que vous laissez en France un ami qui vous est tendrement attaché et qui fait pour vous, pour votre bonheur, pour votre repos des vœux ardents et sincères, qui sera toujours bien heureux de pouvoir y contribuer. On n'oublie pas, pour passer à l'indifférence, une personne telle que vous, quand on l'a connue et qu'on lui a voué une tendre affection. Imaginez qu'au moment

où je vous écris je pars pour Cauterets, afin d'y ramener Mme Thiers pour quelques jours, car sa mère ne veut pas qu'elle manque tout à fait les eaux. Nous laissons ici ma belle-mère avec sa seconde fille, ses domestiques et des amis soigneux. Vous voyez que ma vie est bien tracassée. Adieu, je vous serre la main bien tendrement. Vous pouvez m'écrire à Pau.

Lundi matin, [24 avril 1848].

Ma très chère amie,

C'est un fait, je suis sacrifié et remplacé dans la députation des Bouches-du-Rhône par des banqueroutiers, des avocats sans causes, des charlatans, etc. Je me console, mais ce n'est pas sans ressentir quelque amertume[1]. Il serait possible que j'allasse à la campagne, ce soir, pour trente-six heures, auquel cas vous ne me verriez pas.

Tout à vous de cœur.

Paris, 8 juillet 1848.

Ma chère amie, j'ai déjà satisfait à vos désirs en vous donnant de mes nouvelles tout de suite après notre atroce bataille[2]. Tous les soirs, on tire encore des coups de fusils dans les quartiers éloignés. Hier, on s'est battu à Montmartre et on a tué plusieurs personnes. Les attaques nocturnes sur les corps de garde peu nombreux, les assassinats isolés sont le dernier effort de nos brigands. Il naît un peu de calme et de crédit. Toutefois, c'est une heure de mieux dans une grave maladie. Les *idées* sont toujours *bien* perverties, même chez les honnêtes gens de l'Assemblée nationale. Pourtant, il ne faut jamais déscspérer et je me conduis comme quelqu'un qui ne désespère pas. Je voudrais bien vous revoir, car vous me manquez tous les jours davantage. Revenez donc vite pour que je ne sois pas réduit à vous dire si peu de choses et de si loin. Paris vaut encore mieux dans sa misère que tous les lieux du monde. Revenez donc, je vous en prie. Je suis si pressé que je ne puis vous en dire davantage.

Je vous serre la main bien tendrement.

[1] Cette lettre, dictée sous l'impression immédiate de la nouvelle de son échec, contraste un peu avec celle du 3 mars publiée par M. de Rémusat (la page 100 de sa bibliographie) et dans laquelle Thiers semble prévoir sans déplaisir ce qui arriva réellement. Voy. aussi ce qu'en dit M. de Mazade à la page 194 de son livre. Thiers rentra au Parlement au début du mois de juin.

[2] Les journées de juin 1848.

Paris, dimanche 6 août [1848].

Ma chère amie,

J'ai été bien mécontent de votre long silence. Je vous croyais malade à vous voir si lente à m'écrire. En vérité, vous ne méritez pas qu'on s'intéresse à vous. Aussi je prendrai mes mesures pour ne pas trop me chagriner à votre sujet.

Votre Italie est en grand péril[1]. Je crains que nous ne soyons entraînés dans une catastrophe qui sera bientôt générale. Cette semaine, nous aurons des scènes affreuses à l'Assemblée. Hier, on m'a tiré le premier des coups de fusil qu'on me destinait. C'est M. Mignet qui l'a reçu. Il entrait chez moi, à six heures du soir. On a pris son chapeau gris pour le mien; on lui a tiré un coup de fusil à vent, qui a ricoché sur la façade de la maison et a blessé une pauvre enfant assise devant la grille. Voilà une des gentillesses de nos patriotes. Du reste, vous savez que j'en ai pris mon parti beaucoup plus que des négligences de mes amis.

Je vous dis adieu pour aller au travail.

[Fin mars 1849] [2].

Ma chère amie, il y a un armistice signé. Les Autrichiens ne passent pas la Sesia. Ils occuperont Alexandrie de moitié avec les Piémontais. La plus grande modération est promise. Le nouveau roi a été reçu avec transport par la garde nationale de Turin.

Tout à vous.

Dimanche, 1er avril 1849.

Ma très chère amie, je n'ai pu vous voir ni hier ni avant-hier à cause de nos luttes de l'Assemblée. Je voudrais bien que les intérêts de notre pays nous permettent de secourir le vôtre. Mais cela ne se peut sans perdre vous et nous. Si le roi de Prusse accepte l'empire, le monde peut changer de face[3]. Si vos compatriotes avaient voulu attendre, que de chances de salut!

Je vous écris pour vous dire que j'ai acquis la ferme espérance

[1] Le 4 août, le roi Charles-Albert avait livré encore une fois bataille sous les murs de Milan et avait été vaincu.

[2] La nouvelle de la déroute de Novare arriva par le télégraphe à Paris, le matin du 28 mars. Voy. les dépêches de l'envoyé vénitien à Paris, V. Pasini, citées par Bonghi, p. 551 de la *Vie de Pasini*.

[3] Au contraire, Frédéric Guillaume IV refusa le 3 avril la couronne fédérale que le parlement de Francfort lui avait déférée.

de voir cesser toutes les oppressions à Milan. Je puis, de plus, servir *individuellement* tous ceux des vôtres qui en auront besoin. Je vous dirai comment et par qui[1]. A demain, car aujourd'hui j'ai comité électoral la plus grande partie de l'après-midi.

Tout à vous de cœur.

Pâques 1849.

Ma chère amie,

Je suis si souffrant, entouré de tant de douleurs, que je n'ai pu encore vous écrire un mot. Depuis un an, les malheurs fondent sur moi, et j'apprends ce que c'est que la vie quand il n'y a plus ni illusions, ni goûts, ni espérances, ni confiance dans l'avenir. A cinquante ans, il n'y a plus rien qu'une longue attente de la fin, et je ne sais pas à quoi servent les dix ou vingt années qui restent à vivre. Adieu, ma chère amie, j'irai vous voir dans deux ou trois jours et vous dire ce que je n'ai pas même la force d'écrire.

Dimanche, 20 mai [1849].

Ma chère amie,

Voilà bien du temps que je ne vous ai vue. Hier, avant-hier, et avant encore j'ai voulu vous aller voir, et chaque fois mille obstacles naissant des circonstances et de mes affaires m'ont retenu. Je suis dévoré de soucis, de chagrins de tout genre, malade, tiraillé en tout sens, comme je ne l'ai jamais été. Notre malheureux pays me donne les plus sombres inquiétudes, car je ne sais si nous le sauverons[2]. J'irai vous voir aujourd'hui, mais vous me trouverez triste et insupportable.

Adieu, je vous serre la main.

7 juin [1849].

Ma chère amie,

Je suis allé vous voir avant-hier, et j'ai été tout surpris, tout désappointé d'apprendre votre départ. Du reste vous avez bien fait

[1] Très probablement M. Thiers entendait par ces expressions se référer à M. de Hübner qu'il avait vu le lendemain de Novare et auprès duquel il fut l'avocat assez écouté de la modération. Voy. de Mazade, *Monsieur Thiers*, p. 218-20.

[2] On trouve ici l'écho direct de l'émoi qui se répandit parmi les chefs conservateurs, qui avaient essayé de diriger les élections par le comité de la rue de Poitiers lorsque les socialistes enlevèrent plus de cent cinquante mandats. Voy. de Tocqueville, *Souvenirs* (Paris 1893), p. 289-294.

de changer d'air. Nous mourons ici, comme des mouches[1]. A tout moment on apprend que quelqu'un est frappé. Le maréchal Bugeaud a failli mourir. Il ne me manquait plus que de le perdre! Donnez-moi de vos nouvelles, et faites-moi savoir votre adresse, car vous savez combien je vous aime.

J'ai envoyé trois fois pour avoir de vos nouvelles, et savoir votre adresse. Je vous serre la main.

Dimanche, 10 [juin 1849].

Ma chère amie, je suis allé chez vous aujourd'hui pour savoir si vous étiez morte ou vivante, tant j'étais en peine. Je reçois enfin votre billet qui me rassure et je sors de mon lit pour vous rassurer sur moi. Je me porte mal et je ne sais si je traverserai jusqu'au bout cette affreuse situation[2]. Le maréchal Bugeaud est mort; il ne pouvait pas arriver un plus grand malheur. Je ne pouvais pas perdre un meilleur ami. J'ai l'âme déchirée. Eugène Leroux est mort. Cette perte nouvelle met la douleur dans ma famille. Demain nous aurons des scènes effroyables à l'Assemblée[3]. Rien ne nous manque, rien! adieu, mon amie; je ne puis vous en dire davantage.

Je vous serre la main.

Dieppe, 15 août 1849.

Ma chère amie,

Je suis enfin en repos au bord de la mer, travaillant paisiblement, mais privé de deux grandes conditions : le beau temps et vous. Il pleut, et je ne vois ici personne qui puisse m'intéresser, sauf ma famille. Il y a des importants et des importuns comme dans tous les pays d'eaux, des gens qui s'agitent pour se faire regarder et qu'on ne regarde pas, mais qu'on entend de sa fenêtre. Cependant, il n'y a plus ni représentants, ni ministres, ni commissions, ni quoi que ce soit qui tienne à la politique, et c'est bien quelque chose. Je vais végéter et tâcher de refaire mes forces, pour les employer de nouveau au service de la bonne cause, qui en a bien besoin. Mais parlons de vous; comment va votre santé? Quelle barbarie de la part de la Providence, de faire souffrir une si belle et si noble créature que vous! Elle vous a

[1] Au mois de juin 1849, Paris était ravagé par le choléra.

[2] Encore le 13 juin, M. Thiers « ressentait quelques atteintes de la maladie régnante », d'après le témoignage de Tocqueville. *Souvenirs*, p. 325.

[3] En effet, le lendemain 11 juin, Ledru-Rollin, parlant au nom de ses collègues de la montagne, en appela ouvertement à l'insurrection qui ne se fit pas attendre plus de deux jours.

faite, c'est vrai; mais est-ce là une raison pour vous faire souffrir? Au reste, elle a ses raisons, que nous misérables humains, ne pouvons pénétrer. Soumettons-nous et tâchons d'user de ce qu'elle nous donne. Tâchez donc d'user de la science pour vous guérir et puis être heureuse, heureuse comme ici-bas, c'est-à-dire un peu et pas beaucoup. Quant à moi, je fais pour vous les plus tendres et les plus sincères vœux, car vous savez à quel point je vous suis attaché. Aussi vous le prouvé-je en vous écrivant, malgré ma paresse, pour avoir de vos nouvelles. Adieu, je serre bien affectueusement votre belle main. Tâchez qu'elle ne soit pas trop maigre. Adieu, tout à vous.

Dieppe, mercredi [22 août 1849].

Ma chère amie,

Je prends un moment, non sur mes plaisirs, mais sur mon travail, pour vous donner de mes nouvelles. Ici on s'amuse peu, du moins les gens comme moi, mais on est calme. Le temps est redevenu beau, et je regrette bien que vous ne puissiez achever votre cure dans cette eau vivifiante et cet air si excitant. Cela vous rendrait le goût et la force de vivre. Pour moi, c'est de trop. J'éprouve même une excitation trop grande, mais la détente morale qui est complète compense et au delà l'excitation physique. Je travaille beaucoup, sans me tuer pourtant, et je pense souvent à vous, à votre santé qui m'intéresse on ne peut plus vivement. Bientôt, j'espère, vous pourrez venir ici ou à Trouville, et vous pouvez compter sur un magnifique mois de septembre, car le mois d'août a été atroce. Vous n'aurez jamais plus de bien-être et de santé que je ne vous en souhaite. Mais il faut changer votre régime si vous voulez vous bien porter. Je vous dis ceci en ami tendre et en bon médecin. J'ai fort envie d'être à l'hiver, vous voyant le plus souvent possible, car si je ne regrette point Paris, je regrette fort mes amis. Adieu donc, ma chère comtesse Emilie, je vous serre la main et retourne à mes moutons, c'est-à-dire à l'histoire[1]. Adieu et mille tendresses bien tendres.

Lundi, [27 août 1849].

Ma chère comtesse Emilie,

Je veux vous dire un bonjour, quoique fort occupé de mon travail que je pousse ici pour éviter l'ennui et hâter ma délivrance

[1] M. Thiers allait bientôt publier le tome IX de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Avant la fin de l'année paraissait l'article élogieux, consacré par Sainte-Beuve à ce volume. (*Causeries du lundi*).

future. Le temps est de nouveau gâté et si je n'avais pas mille raisons de vous regretter, je vous regretterais encore davantage. J'entends avec peine que votre santé, tout en s'améliorant, ne va pas aussi vite que je le voudrais dans la voie du mieux. Allez donc, ma chère amie, allez et soyez de nouveau droite et belle comme vous étiez. Je ne sais pas quand je reviendrai à Paris. Je suppose que ce sera la semaine prochaine. Je vous dirai le jour exactement. Dites-moi si je puis vous être utile relativement à votre frère[1]. Je vous l'ai dit, je vous le répète, comptez sur moi, et employez les restes de mon influence, s'il m'en reste dans l'abîme où nous sommes, pour alléger les malheurs de ceux qui vous touchent de près. Adieu, je vous serre bien tendrement la main et suis votre ami dévoué.

Baden, 21 août 1850.

Ma chère amie, j'ai reçu votre tardif et fort désiré billet hier, je vous réponds sans retard.

..... Quoique je fasse ici beaucoup d'exercice, je viens néanmoins d'être encore assailli par les aphtes; j'en ai la bouche pleine et ils me font horriblement souffrir. J'attribue cela au travail, il faudra bientôt que je me réduise à ne rien faire pour échapper à ce genre de souffrance, et j'avoue que j'aime presque autant ne plus vivre. La mort me serait moins odieuse que l'oisiveté. Je vois tous les jours davantage que la médecine n'est pas plus puissante que la politique. Après avoir eu un très mauvais temps, nous avons enfin, aujourd'hui, un temps fort beau et fort agréable. Je vous en souhaite un pareil sur les plages de l'océan et je vous engage à y rester tout le mois de septembre si le temps est beau. C'est ce que je ferai à Baden. Je compte n'être que le 1er octobre à Paris, et, naturellement, je ne vous désire pas avant. Que faites-vous au Pornic? Avez-vous de la société ou des visites? Rendez-moi donc un peu vos comptes et que je sache ce que vous devenez. Quant à moi, je n'ai pas grand monde ici à qui parler, bien qu'il y ait foule, mais foule d'inconnus. Il y a pourtant le roi de Wurtemberg[2] et sa fille, la reine de Hollande[3], avec lesquels je vis beaucoup, et qui sont les gens les plus spirituels et les plus intéressants. Le roi est un

[1] Le comte Enrico Martini qui, pendant les cinq journées de Milan, avait pu pénétrer dans la ville en armes et assurer les insurgés que Charles-Albert viendrait à leur aide.

[2] Guillaume Ier, roi de Wurtemberg depuis 1816.

[3] Sophie de Wurtemberg mariée à Guillaume III, roi des Pays-Bas depuis 1849.

vieux prince, plein de sens, de droiture et digne de sa réputation. Sa fille est une personne enthousiaste, ennuyée, plus libérale que vous et moi, ce qui est peu dire, mais plus qu'il ne faut à mon avis, et charmante. Nous discutons gravement si l'Europe sera un jour tout entière en république ou si elle reviendra à la monarchie. C'est un singulier temps que celui-ci et bien peu satisfaisant pour les gens de bon sens. L'Allemagne est dans un chaos, peu méchant dans ce moment, mais très capable de le redevenir. Tout le monde y veut prendre la part du voisin sous prétexte d'*organiser la patrie allemande*, et les passions n'y sont ni plus sages ni plus équitables qu'ailleurs [1]. En somme, ma chère amie, puisque vous ne voulez pas vous bien porter, que mes aphtes ne veulent pas me quitter et que le monde ne veut pas être plus sage, je ne sais pas ce que nous avons à faire ici-bas. Pourtant, soyons encore réunis à Paris le 1er octobre prochain.

En attendant, je vous serre la main et vous envoie mille respects.

Baden, ce 14 septembre 1850.

Ma chère amie, je suis charmé d'apprendre que vous êtes à Paris et que vous êtes devenue une grosse et brune paysanne. Je suis sûr que cette grosse et brune paysanne est encore une Milanaise bien délicate, bien spirituelle, bien nonchalante et bien belle. Je souhaite aussi que votre santé soit rétablie sous tous les rapports. La mienne va beaucoup mieux. Je travaille moins, je me promène beaucoup, je mène une vie assez douce, et si je ne me remets pas, c'est qu'il n'y a point de remède. Je le crains, et j'en vois autour de moi bien des exemples. Il n'y a ici que des gens malades pour avoir trop vécu, et à cela il n'y a pas de remède. Celui que notre pauvre Trechi a fini par subir [2] est le seul et doit être le dernier auquel on songe. Pour vous qui n'avez pas trente ans, vous aurez bien du temps à parcourir avant d'en être à ce dernier service de la médecine, et j'espère que vous aurez encore des jours heureux. Pour moi, qui ai vu mon pays détruit, abaissé,

[1] A cette époque le roi de Prusse suivait encore la politique anti-autrichienne prônée par le général de Radovitz, qui aboutit à une débâcle, au moins pour le moment, sous les coups que lui infligea la main vigoureuse du prince de Schwartzenberg.

[2] Le baron Trechi mourut à Milan, le 21 août 1850, après avoir repris la pratique chrétienne. Manzoni, qui était son ami, l'avait exhorté à cet acte par une lettre devenue classique, publiée par M. Bianchini en 1875. Voy. le livre du beau-fils de Manzoni, le comte Stampa : *A. Manzoni*. (Milan 1875), p. 189-195.

tous les buts que je poursuivais disparus, je ne reste ici-bas que parce que j'y suis et ne forme plus de vœux. Je suis réduit à bâiller aux corneilles jusqu'à ce que cela finisse. Pourtant il me reste un plaisir, c'est celui de voyager, et je l'ai trouvé aussi vif que jamais pour moi. Décidément, j'irai au bord du Nil, du Jourdain, de l'Euphrate, du Bosphore, avant de mourir; j'y suis résolu, quelque vieux, quelque ruiné que je sois. Il n'y a, dans les voyages, qu'un inconvénient, c'est de n'avoir pas auprès de soi les amis qu'on aime. Mais on les retrouve et on sent plus vivement le plaisir de les voir. Ce plaisir, je l'aurai bientôt, je l'espère, et vous savez quelle est la personne auprès de laquelle je le sentirai le plus vivement. J'irai cependant peut-être passer quelques jours en Ecosse, auprès de mes amis d'Angleterre, et voir en passant l'auguste famille [1] à laquelle ma vie politique est liée. Mon devoir m'ordonne d'aider le gouvernement actuel, mais il ne m'empêche pas d'aimer et de regretter celui sous lequel je suis né.

Adieu, je vous serre tendrement et respectueusement la main, cette belle et douce main.

1er janvier [?], (après 1850).

Ma chère amie,

Ne trouvant rien qui aille à votre distinction et à votre modestie, je vous envoie des livres. Voici une édition, délicieuse à mon gré, de l'*Imitation de Jésus-Christ*. J'y joindrai une autre édition ravissante des *Contes de la reine de Navarre*, dont le troisième volume ne paraîtra que dans deux mois, ce qui retarde la reliure. Ce sera un commencement de bibliothèque, car j'ai résolu de vous en faire une. On relie mon histoire de la Révolution. A cet après-midi. Vous voyez qu'il y aura de tous les genres. Je vous serre la main de tout cœur.

P.-S. — Mes vœux pour votre bonheur vous les connaissez.

Londres, ce 11 avril 1852.

Ma chère amie, je vous écris aujourd'hui ces quelques mots, pour me rappeler à votre souvenir et vous dire que je vais partir pour l'Italie, si je puis obtenir mes passeports pour ce pays. Je les ai demandés, et j'espère qu'on ne me les refusera pas, car je ne suis de rien, je ne me mêle de rien, et je ne puis être nulle part un inconvénient. Je n'en serais pas même un en France. Si donc

[1] A la fin du mois d'août, le roi Louis-Philippe était mort en Angleterre. M. Thiers s'était rendu à Claremont pour rendre une dernière fois hommage au roi mourant.

on me les accorde, comme je l'espère, je traverserai la Belgique en courant, je remonterai le Rhin, j'irai à Turin par la Suisse, de Turin à Florence, de Florence à Naples et peut-être en Sicile. Que j'aurais été heureux de faire le voyage en votre compagnie, il y a quelques années! Comme je vais le faire tristement et isolément! La santé de ma belle-mère ne me permet pas d'accepter son dévouement, et de la traîner à ma suite, comme elle le voudrait. Je vais la renvoyer en France avec sa fille, puis je m'acheminerai vers votre beau pays, et si je trouve quelque part un lieu tranquille, sûr, peu coûteux à habiter, j'y appellerai ma famille. Je voudrais que vous me donnassiez quelques indications pour voir en Italie des gens avec qui je puisse sympathiser. Tous mes amis sont morts ou emportés par la tempête. Où est Toffeti [1]? Où est votre frère? Où est le pauvre et excellent neveu du général Pino, le frère de Gina [2], dont le nom ne me revient pas en ce moment?... Et puis cependant je suis un proscrit à mon tour! Je ferai peut-être peur aux gens qui auront la crainte de se compromettre en me voyant. Je ne m'en étonnerai, ni ne m'en affligerai beaucoup, car vous savez qu'avec Raphaël, Michel-Ange, le Dante et Machiavel, vos glorieux compatriotes, je puis me passer de tout le monde. Quelle joie pour moi, si, en ce moment, vous aviez quelque idée d'aller en Italie et si je pouvais voir avec vous votre pays! Mais je l'espère peu, même pas du tout, et je ne m'arrête à cette pensée que comme un souvenir du passé bien plutôt que comme à une espérance de l'avenir. Adieu, ma chère amie, je vous serre tendrement la main et vous prie de m'écrire par la poste à l'adresse suivante : M. Wilson, hôtel Mivart, Brook-Street. Si je puis partir ce sera dans huit jours. Adieu, adieu, tout à vous.

Vevey (canton de Vaud), Suisse.
Hôtel des Trois Couronnes, 27 juin 1852.

Ma chère amie, je ne veux pas me poser dans mon nouveau gîte de la Suisse sans vous donner une preuve de souvenir et vous envoyer quelques nouvelles d'Italie. Je viens de la parcourir tout entière, depuis les Alpes jusqu'aux Calabres et j'en suis

[1] Le comte Toffetti, qui avait été le dernier gentilhomme inscrit sur le livre d'or vénitien en 1797, fut à la fois un roi des salons et un patriote ardent et désintéressé. Il représenta à Paris en 1848, après la chute de Milan, la Consulte qui groupait l'élite des émigrés lombardo-vénitiens, abritée à Turin à l'ombre du gouvernement de Charles-Albert.

[2] Il s'agit de M. Fontana qui avait servi sous Napoléon Ier, comme son oncle, le général Pino.

encore plus amoureux qu'autrefois. L'âge, l'expérience qui épurent et élèvent sans cesse le goût, m'ont conduit à chaque voyage à aimer davantage les immortelles beautés de votre noble patrie. Les jouissances que procurent le beau étant les plus vives de toutes, l'Italie est certainement de tous les pays celui où un esprit vraiment cultivé peut être le plus heureux. Néanmoins, le climat de l'Italie est dévorant, et comme séjour habituel le climat tempéré de notre France est préférable. Imaginez qu'à Rome et Naples j'avais pris un rhume de poitrine, devenu si violent, que les médecins ont déclaré qu'il y avait danger pour moi à aller en Sicile. Je suis donc revenu à Turin, où je dois dire que j'ai éprouvé là des jouissances d'un autre genre et non moins vives. J'y ai vu un pays sage, un gouvernement [1] excellent et une armée admirable. Ne vous plaignez plus, ma chère amie, de ces quatre années pour l'Italie; elles ne sont pas perdues, puisqu'elles ont produit le Piémont, pour nous elles sont bien pis que perdues, puisqu'elles nous ont tout ôté! Le Piémont, s'il continue à se bien conduire, et si la France ne l'induit pas, en s'y jetant elle-même, dans une carrière de folles aventures, sera un jour le fondement sur lequel on pourra construire une Italie; mais il lui faut encore beaucoup d'années de paix et de bonne conduite. La guerre le perdrait. Malheureusement, je crains la division. C'est un malheur que la sortie de M. de Cavour du cabinet. Il est l'homme le plus capable du Piémont [2]. Tout lui arrive; il n'a qu'à savoir attendre et je lui conseille de ne pas rompre par son fait la majorité qui soutient le pouvoir. Quand on a un roi qui veut être fidèle à la constitution, qu'elle lui plaise ou non, et qui est en sympathie avec nous au lieu de l'être avec nos ennemis... il faut aller d'accord et faire aller la machine de son mieux.

Ajoutez qu'à Turin on a un roi qui ne se mêle presque de rien. Votre frère a beaucoup d'influence sur M. de Cavour, conseillez-lui de pousser à l'union avec M. d'Azeglio au lieu de penser à la division. Un an plus tôt ou plus tard, M. de Cavour sera l'homme dirigeant du Piémont, s'il suit ce plan de conduite. Malheureusement, il y a en Piémont une droite orgueilleuse composée de

[1] Le Piémont était alors gouverné par le second ministère d'Azeglio qui s'était reconstitué au mois de mai 1852 après la sortie de M. de Cavour du ministère. Le cabinet du 21 mai 1852 représentait assez exactement la majorité de droite qui le soutenait.

[2] L'occasion du conflit entre le Président du conseil et M. de Cavour avait été l'appui donné par le ministre des finances à la candidature d'un homme de centre gauche, M. Rattazzi, à la présidence de la Chambre. M. d'Azeglio goûtait peu ces avances de son collègue à la gauche.

vrais doctrinaires à la façon Guizot, qui est d'une intolérance extrême et qui a jeté les hauts cris contre la combinaison, du reste excellente, qui avait décerné la présidence à M. Ratazzi. C'est après la nomination de M. Ratazzi, faite et faite d'accord, qu'on s'est brouillé pour elle. La brouille est terminée, bien ou mal; il faut tâcher de n'y pas revenir. Si on se conduit bien, votre frère aura sa place dans tout cela. Il suffit de le vouloir pour que tout aille bien en Piémont[1].

On a parlé de vous à Turin, et j'ai parlé de votre personne et de votre esprit avec le respect, l'estime, l'affection que vous méritez. Vous aurez là toujours quand vous voudrez une position digne de vous. Mais restez-nous à Paris. Je l'aime mieux, bien que Paris ne soit plus à moi. Quand le reverrai-je[2]? Je n'en sais rien. Me voici à Vevey pour bien des mois. J'y suis dans un beau lieu, fort tranquille, occupé à finir ma trop longue histoire de l'Empire, et aussi supportablement qu'on peut l'être dans l'exil. Ecrivez-moi quelquefois à l'adresse qui est en tête de cette lettre et vous adoucirez l'amertume de mon exil. Vous savez quelle tendre affection, fondée sur combien d'estime, je vous ai vouée. Adieu, adieu.

Paris, 1er août 1854.

Ma chère amie,

Je reçois la lettre ci-jointe de M. de Hübner, et je me hâte de vous la transmettre ne sachant si vous avez déjà des nouvelles de Milan et de Vienne. Je suis enchanté de cette bonne nouvelle, et j'en ai autant de plaisir que vous pouvez en avoir[3]. Votre frère

[1] M. Thiers se montre ici très au courant des coulisses de la vie parlementaire piémontaise ; il se fait visiblement l'écho du point de vue de ses informateurs, qui ne ménageaient pas la majorité de droite. Le rapprochement de celle-ci avec les partisans de Guizot et Duchatel est peu soutenable. Ni les fidèles de M. d'Azeglio, ni l'extrême droite, qui suivait alors le comte Balbo et M. de Revel, n'étaient des doctrinaires.

[2] M. Thiers pouvait bientôt rentrer en France grâce à un décret paru dans le *Moniteur*, en juillet 1852, et qui faisait cesser son « éloignement ».

[3] Voici la lettre de l'ambassadeur d'Autriche :

« Paris, le 30 juillet 1854.

« Je suis charmé, mon cher Monsieur, de pouvoir vous annoncer que l'Empereur vient de gracier complètement votre ami et protégé qui est autorisé à rentrer en Lombardie, réadmis comme sujet de l'empereur, et réintégré dans la jouissance de ses biens.

« J'espère que vous êtes en bonne santé, malgré les fortes chaleurs dont, du reste, pour ma part, je ne me plains jamais.

« Veuillez me mettre aux pieds de ces dames et croire à la sincérité de mes sentiments dévoués.

« Baron DE HÜBNER. »

fera bien d'aller voir et remercier M. de Hübner, car il aura encore besoin de lui, et d'ailleurs il a dû être bienveillant et utile.

Maintenant, que votre frère rentre et mette ordre à ses affaires, qu'il suive mon conseil, car le monde offre un avenir bien obscur. Vous, quand vous aurez votre petit patrimoine, placez-le à 6 pour 100 en France et ne vous livrez plus au hasard des guerres européennes. Quant à ce que diront les Italiens, Piémontais, Jacobins enfin de tout pays, de tout sens, de toute sincérité, moquez-vous d'eux! Je ne conseillerai jamais de s'abaisser devant un pouvoir ennemi, pour avoir une place, même devant un pouvoir ami. Mais réclamer son patrimoine, celui de ses enfants, d'un pouvoir qui depuis des siècles possède votre pays en vertu de la force et des traités, le réclamer non pas au nom de la faveur, mais de la justice, et rentrer paisiblement dans son pays natal, qu'il ne dépend pas de soi d'affranchir, est un acte honorable et dont personne n'aura jamais à rougir[1]. Ceux qui blâment cela sont ou des gens bien pourvus qui font des phrases aux dépens des gens qui n'ont rien, ou des sots pleins des illusions qui perdent les partis et les nations. On méprise les premiers, on rit des seconds et on suit sa marche quand elle est irréprochable. Que votre frère rentre donc la conscience en repos et qu'il se hâte de mettre ordre à ses affaires. Je l'en conjure pour lui et pour vous. L'avenir est impossible à pénétrer[2].

Quant à vous, ma très chère comtesse, je vous serre la main bien tendrement, et vous adresse mes affectueux respects.

Liège, ce 28 juillet 1856.

Ma chère amie, j'ai été si occupé que je n'ai pas eu un moment pour vous écrire. On a pressé nos travaux pour nous rendre libres plus tôt, et j'ai gagné du temps en n'ayant pas même celui d'écrire. Je suis tombé au milieu des fêtes de Bruxelles, et j'ai trouvé

[1] Le gouvernement autrichien avait saisi le prétexte d'une conspiration mazzinienne, à laquelle ils étaient presque tous étrangers, pour frapper par des confiscations les patriotes lombards qui avaient quitté le pays pour fuir la servitude étrangère et avaient pris la naturalisation sarde. Grâce à l'intervention de M. Thiers, le comte Martini sans abdiquer ses opinions put soustraire son patrimoine et celui de sa famille à la mainmise du fisc autrichien.

[2] M. Thiers avait raison, dans l'espèce, de détourner le comte Martini de l'attitude intransigeante qui l'aurait amené à refuser la permission de retourner en Lombardie. M. Bonghi, l'un des patriotes les plus marquants de ces groupes conservateurs qui prirent à Turin la direction du mouve-

pour mon ami le roi Léopold un enthousiasme indescriptible. Ce peuple, comparant son sort à tout ce qui l'entoure, et calculant qu'il a joui vingt-six ans d'un bonheur sans nuages, d'une liberté sans orages, a été saisi d'un sentiment de gratitude inouï. Le retour que j'ai fait sur nous-mêmes m'a serré le cœur. Le temps est très beau et je jouis beaucoup de mon repos. Je serai dans deux jours en pleine Allemagne, et si vous voulez me donner de vos chères nouvelles, écrivez-moi poste restante à Dresde. Dites-moi surtout où vous prenez les eaux de mer. Je suis très pressé et vous serre bien la main. Adieu, adieu. A Dresde, je ferai vos commissions.

Londres, ce 15 août 1856.

Ma chère amie,

Vous devez être fort étonnée de recevoir une lettre de Londres. Après avoir couru toute l'Allemagne, j'ai fini par l'Angleterre. Je voulais revoir le palais de cristal dans sa nouvelle installation, et de plus je ne vous cacherai pas qu'ayant vu en Allemagne une partie de la famille royale, je voulais voir l'autre, afin de n'être rangé dans aucune coterie, ce que j'ai toujours tendu à faire. J'aime les maîtres que j'ai servis; je ne suis pas fort d'avis de ce qu'ils ont fait, mais je ne m'en mêle pas, et je veux leur prouver seulement à tous mon respect et mon attachement; après quoi, je ne ferai de politique que quand il y aura lieu.

Quoiqu'il n'y ait pas grand monde à Londres, j'ai encore rencontré bien des gens considérables ou intéressants, et vu bien des choses qui m'attachent toujours. Je vais voir aujourd'hui le bâtiment monstre; demain j'irai à Sydenham, et après-demain je crois que je me mettrai en route pour Paris. Imaginez que j'ai rencontré et vu pendant quelques heures la belle comtesse de Castiglione. Elle est fort belle, en vérité, et je ne crois pas que le Caprice ait jamais revêtu une plus charmante forme humaine. Dieu veuille venir en aide à ceux qui s'attachent à lui plaire.

Il pleut, il vente, il fait soleil tour à tour. Vous devez avoir un temps bien variable aux bains de mer.

Adieu, je vous serre bien amicalement la main. Donnez-moi de vos nouvelles à Paris.

ment national, a loué dans un cas semblable l'économiste vénitien Pasini, pour avoir refusé d'entraîner dans la ruine toute une famille avec un beau geste. Cela n'empêche pas que la résistance opiniâtre de ceux qui purent braver les confiscations et rester en Piémont, eut la plus heureuse influence sur le développement de la campagne anti-autrichienne.

Franconville, 12 septembre 1857.

Ma chère amie, j'ai reçu ici, mais un peu tard, votre lettre du 3, parce que j'ai eu tort de ne pas vous donner mon adresse à la campagne. Je me porte, en effet, très bien, quoique je travaille beaucoup, sous l'empire de la passion de finir qui est, je crois, l'une des plus grandes qu'éprouve l'esprit humain. J'emploie, comme correctif du travail, l'exercice. Je marche, je chasse et puis je navigue sur un joli canot à voile, et ce dernier exercice me plaît beaucoup et me procure beaucoup de mouvement. J'ai failli chavirer trois ou quatre fois, mais comme il n'y a ici que trois pieds d'eau, je ne cours pas grand danger, d'autant que nous sommes plusieurs occupés à faire les mêmes enfantillages. Je compte être à Paris le 1er octobre pour n'en plus bouger, sauf quelques jours pour voir les champs de bataille de la Champagne.

Il n'y a ici rien de nouveau. Les affaires financières vont assez mal. Pourtant je ne crois la chose sérieuse que pour les joueurs à la hausse et à la baisse. La politique sommeille profondément. Personne n'y pense, excepté les Anglais, que l'Inde oblige à penser à quelque chose, et vous savez à quoi[1]. Delhi est devenue le seul objet de l'attention publique en Europe. Chacun fait battre ses blés, les trouve beaux, et les plus hardis discutent s'il faut les battre au fléau ou avec la batteuse, nouvelle machine imaginée par les amateurs du *progrès* agricole. En ce genre, j'incline un peu aux anciennes coutumes.

Du reste, cela ne me regarde pas et j'ai d'autres chats à fouetter.

Adieu, ma chère amie, je vous serre la main bien tendrement et vous prie de me dire vos projets. Mes dames ne vont pas trop mal. Tout à vous de cœur.

Franconville-sous-Bois, par Luzarches, Seine-et-Oise.
Samedi matin, 1859.

Ne croyez pas, ma chère amie, que j'aie négligé votre affaire. Les lettres sont demandées depuis mercredi matin. Je les attends. Vous les aurez au moment même où je les recevrai.

Tout paraît fini, hélas! pour la cause de la paix. Le Piémont paiera peut-être la folle ambition de M. de Cavour avant qu'on ait le temps d'aller à son secours[2].

Tout à vous.

[1] La grande insurrection indienne de 1857 mettait alors en péril la domination anglaise dans ces contrées.

[2] On connaît l'opposition que M. Thiers fit à la politique italienne de Napoléon III.

Paris, 9 juillet 1864.

Ma bien chère comtesse,

Je suis allé vous chercher il y a une quinzaine de jours, car j'étais depuis longtemps pris du désir de vous voir, et je ne vous ai pas trouvée. Vous étiez partie. Je vous ai envoyé mon discours, certain que le souvenir vous ferait plaisir[1]. Vous savez combien je vous suis attaché et combien même, sans vous le dire, mon cœur vous reste fidèle. J'apprends avec plaisir que vous vous portez bien et je désire qu'il en soit toujours ainsi. Ma pauvre belle-mère est fort affaiblie et je ne puis la considérer sans être remué jusqu'au fond de l'âme, car vous savez combien nous lui sommes tous attachés dans notre famille. Pourtant, je ne crois pas à un danger prochain, car si j'y croyais je serais bouleversé. Mais, sans être alarmé, je suis inquiet. Nous allons la conduire à la campagne. Ma femme, ma belle-sœur et moi nous nous portons très bien.

Quant aux affaires publiques elles en sont où devaient les amener l'imprudence de notre conduite. La guerre d'Italie avait déjà inquiété le sentiment de conservation chez les diverses cours, mais la jalousie de la Prusse, la haine de la Russie contre l'Autriche, avaient fait taire le sentiment que l'affaire de Pologne a excité au plus haut point. Tenez pour certain que la coalition continentale est refaite et ne sera plus facile à défaire. Ce doit être une leçon pour vos compatriotes. Je leur rends la justice qu'ils se sont bien conduits, et que par cette bonne conduite ils ont servi la cause de la liberté, mais s'ils jouaient au jeu de la guerre, ce serait bientôt celui de la guerre universelle, et nous aurions tout le monde contre nous. Ce serait un cas de mort.

Ce que je vous dis ici votre gouvernement n'en doute pas, seulement il ne se rend pas compte de la cause, et la cause c'est la folle conduite tenue dans l'affaire de Pologne. Il fallait s'en tenir à l'émotion de la guerre d'Italie et ne pas mettre émotion sur émotion. L'Europe n'était pas de force à les supporter toutes sans revenir à ses anciennes alarmes, et par suite à ses anciennes haines. En attendant, le malheureux Danemark paiera pour tout le monde. Adieu, je vous serre la main. Mes compliments à vos frères.

P. S. — J'ai épuisé ma provision de cure-dents italiens, j'en

[1] Il s'agissait probablement du discours très habile dans lequel M. Thiers à peine entré au corps législatif développa, en 1864 la formule des libertés nécessaires.

demande de nouveau, car ce sont les seuls qui ne me donnent pas des aphtes.

Vienne, 8 octobre 1870.

Ma chère comtesse,

J'arrive à Vienne revenant de Russie, après avoir fait tout le tour de l'Europe, bien malheureux, bien fatigué, mais me soutenant au milieu de nos désastres [1]. Mes dames n'ont pas voulu se séparer de moi, et elles seront, comme moi, enchantées de vous voir, si le voyage de Florence ne vous dérange pas trop. Nous y serons mercredi 11 au plus tard. Pardonnez-moi de ne pas vous écrire plus longuement et croyez-moi toujours votre ami.

Paris, 29 novembre 1873. Faubourg Saint-Honoré, 45.

Ma bien chère comtesse de Taverna,

J'ai reçu ces derniers jours de novembre votre charmante boîte, envoyée le 12 octobre. Ce souvenir de votre part m'a fait tressaillir, car je vous porte toujours le plus profond attachement, la plus haute estime, et je suis à l'âge où, ne vivant plus que de souvenirs, on se rattache au passé de toutes ses forces. Un moment j'ai cru que vous étiez revenue à Paris, mais on m'a assuré que non et j'ai dû renoncer au plaisir de vous revoir qui sera toujours bien grand pour moi. Hélas! j'ai bien peur que vous ne soyez détachée de la France, par votre nièce chérie, qui, une fois établie à Milan, vous y rappellera sans cesse; et à mon âge il reste bien peu de chance de revoir les amis établis au loin! Quoi qu'il arrive, soyez persuadée que toutes les fois que je pourrai vous retrouver j'en serai profondément heureux. Ici je suis redevenu paisible et livré à mes chères études. La république conservatrice, dernière ressource de notre pays affreusement divisé, va s'établissant peu à peu, par les procédés de ses ennemis autant que par son propre mérite, et je ne désespère pas de voir la France entrer un jour au port. Je serais heureux de l'y voir entrer et de ne m'être pas trompé sur sa destinée.

Adieu, ma chère et ancienne amie, je ne serai jamais étranger à ce qui vous concerne et tout ce qui vous touche me touchera fortement.

[1] M. Thiers, dans son émouvante course à travers l'Europe pour tâcher d'obtenir des appuis à la France vaincue, avait déjà visité la cour de Vienne en septembre. Il y revint après l'échec de Saint-Pétersbourg, mais M. de Beust demeura évasif.

Milan, 2 octobre 1874.

Ma chère amie,

C'est, en effet, un vrai guignon que d'être à Milan quand vous êtes à Paris. Mais je serai en Italie, et à votre portée, encore plus de quinze jours et je vous dirai où. Je resterai à Milan aujourd'hui et demain. Puis j'irai à Venise où je passerai trois ou quatre jours et de là à Bologne et Florence. Soyez sûre que je vous tiendrai exactement au courant.

Tout à vous de cœur.

P. S. — Je suis ravi de l'Italie, et profondément touché de l'accueil que j'y reçois.

14-12-74.

Ma bien chère comtesse de Taverna,

Bien que vous ayez un peu négligé l'occasion de me rencontrer en Italie, je ne vous en suis pas moins profondément attaché, le temps ne faisant aucun tort à une affection aussi bien motivée que celle que je vous porte. Je vous fais mes compliments pour le mariage de votre nièce [la comtesse Virginie Martini, mariée Vimercati Sanseverino], à laquelle je souhaite tout le bonheur qu'elle mérite, et j'espère qu'elle sera heureuse dans l'union que vous lui avez préparée.

... Je ne désespère pas de vous revoir avant de mourir! C'est le vœu que m'exprimait mon vieil ami Gino Capponi à Florence. C'est celui que je veux exprimer à vous. Adieu, adieu et mille tendresses.

A. Thiers.

LES MÉMOIRES DE MISTRAL[1]

I

La première fois que je vis Mistral, c'était à Paris : il chantait la *chanson de Magali* devant un phonographe. Je ne mets pas malice à rappeler ce souvenir, car je vais le compléter par quelques détails qui lui restitueront sa physionomie. Cela se passait en 1889, année d'Exposition, et ce phonographe, l'un des premiers, n'était pas un phonographe ordinaire. On le réservait aux grands hommes. On en faisait une sorte de Panthéon de nos voix les plus glorieuses. Dans la salle où Mistral avait chanté, Savorgnan de Brazza avait pris la parole et Charles Widor, à défaut de l'orgue de Saint-Sulpice, avait animé un piano. Toutes ces illustrations se prêtaient à ces essais avec une aimable simplicité : à tour de rôle, elles comparaissaient devant l'appareil pour donner leur grand air. Malgré l'amour de la musique et le goût de l'action et de l'aventure, je dois confesser que je n'avais d'yeux et d'oreilles que pour Frédéric Mistral. Avec sa taille droite et ses traits réguliers, il était beau comme le dieu de la Provence, et j'avais lu *Mireille* que j'aimais comme Vincent.

Naturellement, je n'osais pas lui parler. Mes dix-neuf ans se contentaient fort bien de l'admiration à distance. Pourtant, j'avais folle envie de m'approcher et j'avais même préparé une phrase d'introduction qui était celle-ci; on la pourra trouver singulière :

[1] *Mémoires et récits* de Frédéric Mistral (traduction du provençal). Plon, édit.

— Je connais Alphonse Daudet.

Je connais Alphonse Daudet, cela signifiait dans ma pensée : « Je ne suis pas un si petit jeune homme que vous pourriez le croire. Moi aussi, j'ai composé des poèmes. Je les ai portés à un autre grand homme. Alphonse Daudet les a lus. Il m'a traité avec gentillesse et courtoisie. Alors, quand même vous êtes l'auteur de *Mireille*, vous en pourriez peut-être faire autant. Il y a un précédent, en somme. »

« Tant de choses dans un air de tambourin! » disait le père de Valmajour. C'était vrai que je connaissais Alphonse Daudet. Il m'avait même donné sa carte après y avoir griffonné quelques mots, et cette carte magique m'avait ouvert toutes grandes les portes de l'Odéon où l'on jouait alors *l'Arlésienne*. Ainsi j'avais pu évoquer « le pâle horizon d'oliviers d'où monte la plainte ardente des cigales [1] ». Pourvu de si belles relations et préparé par mes lectures, par le théâtre et par la musique de Bizet, je ne tirai aucun parti de tels avantages, et je demeurai dans l'ombre à regarder et écouter.

J'ai pris ma revanche, ce printemps dernier, après seize ou dix-sept ans. Je me suis autorisé de quelques livres traditionalistes pour aller à Maillane rendre visite au grand Mistral. N'est-ce pas en Provence qu'il le faut voir, et n'est-il pas à Paris comme un roi en exil? J'avais entendu parler de la fine pointe du printemps provençal qu'on appelle là-bas le *nouvelun* de la terre. Je pensais quitter notre ciel maussade, notre ciel du Nord, pour me réchauffer au premier soleil. C'était à la fin de mars, époque décente pour voyager dans le Midi. Alphonse Daudet ne vit la Suisse que sous la pluie. Quand j'arrivai, le soir, *en* Avignon, je trouvai la neige. Elle recouvrait les jardins et les toits, mais ce n'était, j'en suis certain, que pour achever de donner à la ville des Papes cet air de blancheur qui la fit comparer par Mérimée aux villes espagnoles pour ses murs clairs sous le soleil.

Le lendemain, tandis que le temps s'arrangeait, je visitai le musée Calvet. J'y fus reçus par un noble vieillard que je fus bien forcé de prendre pour le concierge. Mais il remplissait cet office avec majesté, et bien que je le dérangeasse dans son inoccupation, il ôta, en m'apercevant, son bonnet avec gravité et me salua du haut d'une marche en ces termes :

— Soyez le bienvenu, Monsieur, dans notre musée.

A ce souhait, malgré la neige, je me reconnus en Provence.

D'ailleurs, le temps de regarder le Saint-Michel de Nicolas

[1] E.-M. de Vogüé, *Discours de réception à l'Académie.*

Froment, et la neige avait fondu. Seulement il pleuvait. Je dus remettre au lendemain mon pèlerinage à Maillane. J'en fus récompensé par le spectacle que m'offrit Avignon, le soir, lorsque je la contemplai de Villeneuve, sur l'autre rive du Rhône que jonchaient des fleurs roses. Avec les formidables murailles de son château crénelé aux longues lignes gothiques, avec ses églises et ses remparts, elle m'apparut d'une beauté achevée comme le sont d'ordinaire les seules œuvres de la nature, et le soleil couchant se décidait à la caresser.

Pour regagner le temps perdu, je pris au matin une automobile dont le propriétaire m'assura qu'elle avalait la route comme un boa le lapin. Après la Durance, nous dévorâmes la plaine, en effet, que limitait, au loin, la chaîne des Alpilles, des Alpilles qui, poudrederizées, prenaient des airs de grandes Alpes comme des soubrettes de théâtre à qui l'on confierait un rôle de tragédie. Çà et là, des haies de cyprès en fer de lance, serrés les uns contre les autres pour couper le vent, séparaient les cultures et se détachaient en teinte sombre sur le fond clair.

— Maillane, me crie mon chauffeur comme nous entrons dans un village.

— Eh bien, c'est ici.

— Mais non, c'est à Saint-Remy.

— Pardon : arrêtez.

Le premier passant que j'interroge m'indique la maison de Mistral. Quant à mon conducteur, il me menait tout droit chez un autre Mistral qui possède une automobile dont on lui avait donné la réparation. Pour cet homme, à peine humain sous son masque et sa peau de bique, il n'est que ses machines. Je lui jette un regard méprisant, et il a vergogne de son ignorance : à la sévérité de mon visage, il en peut mesurer l'ignominie. Nous stoppons enfin, à l'extrémité du village, devant une maison isolée qui est séparée de la route par un jardinet clos d'une grille. Un chien noir nous salue de ses aboiements. Une voix le contient, et voici Mistral.

Ses soixante-quinze années ne lui pèsent guère aux épaules. La blancheur des cheveux et de la barbe est pareille à la neige d'Avignon qui dissimule le printemps, car la taille est restée droite et l'œil clair est limpide. Je ne sais quelle grandeur naturelle, à laquelle l'âge n'a fait qu'ajouter, pare ses gestes et tous ses mouvements. On ne le pourrait voir sur le grand chemin sans le remarquer, et il est l'auteur de *Mireille* et de *Calendal*. Un berger qui aurait figure de roi mage, c'est ainsi qu'on se le représente, et c'est ainsi qu'il est. On l'imagine au sommet d'un champ, sous

le chapeau de feutre aux larges bords, drapé dans sa cape, se profilant sur l'or du soir, digne de ce titre de *capoulié*, qui signifie chef des moissonneurs et dont on le désigne aux assemblées du félibrige, et de nombreux témoins, parmi lesquels je citerai Francisque Sarcey[1] et l'enthousiaste Paul Mariéton[2] l'ont vu qui haranguait son peuple à Avignon avec l'autorité d'un roi qui impose le respect.

Il me précède dans son cabinet de travail dont les fenêtres, au rez-de-chaussée, donnent sur le jardin, et qui est tout livré aux choses de Provence. Un buste de Lamartine, pourtant, y rappelle l'admiration et la gratitude de l'auteur de *Mireille* pour l'auteur de *Jocelyn* : *Jocelyn*, *Mireille*, nos deux épopées rustiques, pareillement émouvantes et sereines ensemble dans leurs tableaux de l'amour et de la vie champêtre.

A cause de leur solidarité familiale et de leur culte de la tradition, mes *Roquevillard* lui fournissent l'occasion de rendre hommage au passé de sa race et c'est pourquoi je me permets de les rappeler ici, comme il le fit trop galamment :

— Nous réalisons quelquefois, me dit-il, la pensée de nos ancêtres.

Et le voici qui évoque les siens pour leur offrir une part de *Mireille*. Son père lui donna la volonté, le respect de la vie et ce sentiment de l'ordre sans lequel les plus beaux dons sont gaspillés comme le blé qu'on oublie d'engranger. Mais à sa famille maternelle il doit d'avoir goûté à la source de poésie : comment oublierait-il cet aïeul qui s'en allait aux foires, disparaissait plusieurs jours, et reparaissait avec un chapelet d'aventures, de contes et d'anecdotes? Lui-même, il fut élevé avec les chansons provençales, et non avec cette banale instruction qu'on répand aujourd'hui, uniforme et terne, sur tous les points du territoire, sans souci des différences de race et de caractère, et qui fait immanquablement « de jeunes niais qui sont, dans le pays, tels que des enfants trouvés, sans attaches ni racines ». D'autres encore, qui ne peuvent s'en douter, ont collaboré à son œuvre : ces vieux paysans qui savaient faire parler la terre natale dont ils connaissaient les récits transmis depuis les temps anciens, comme aussi la vertu des plantes, les usages et les coutumes, et ces journaliers qui, venus parfois d'outre-monts ou des bords de la mer, apportaient la tentation de la nouveauté étrangère, et enfin, par surcroît, tout cet horizon des Alpilles « ceinturées d'oliviers

[1] *Temps* du 16 août 1888.
[2] *Terre provençale*, par Paul Mariéton.

comme un massif de roches grecques, véritable belvédère de gloire et de légendes [1] ». Oui, *Mireille* était partout présente sur la terre provençale dont elle est sortie comme la parole d'une bouche vivante. Et je regarde celui qui en a scandé les douze chants, qui en a récolté les vers en plein vent, par voies et par chemins, et qui, tout de même, en plus de la collaboration du passé, fut marqué au front du signe du génie, et lia sa gerbe avec aisance, certes, mais aussi avec ténacité.

Une *Mireille* serait-elle maintenant réalisable? Le courant populaire auquel elle a pu abondamment puiser ne s'est-il pas depuis lors desséché? Les machines ont remplacé le travail en commun, et le cabaret, les veillées de famille. « Aujourd'hui que les machines ont enrichi l'agriculture, a écrit Mistral dans une page de large dédain, le travail de la terre va perdant de plus en plus son coloris idyllique, sa noble allure d'art sacré. Maintenant, les moissons venues, vous voyez des espèces d'araignées monstrueuses, de crabes gigantesques appelés « moissonneuses » qui agitent leurs griffes au travers de la plaine, qui scient les épis avec des coutelas, qui lient les javelles avec des fils de fer, puis, les moissons tombées, d'autres monstres à vapeur, des sortes de Tarasques, « les batteuses », nous arrivent qui dans leurs trémies engloutissent les gerbes, en froissent les épis, en hachent la paille, en criblent le grain. Tout cela à l'américaine, tristement, hâtivement, sans allégresse, ni chansons, autour d'un fourneau de houille embrasé, au milieu de la poussière, de la fumée horrible, avec l'appréhension, si l'on ne prend garde, de se faire broyer ou trancher quelque membre. C'est le progrès, la herse terriblement fatale, contre laquelle il n'y a rien à faire ni à dire : fruit amer de la science, de l'arbre de la science du bien comme du mal. »

Les scènes de l'agriculture se conformèrent à des rites presque identiques pendant des milliers d'années. S'il est le peintre de leurs formes de beauté permanentes, Mistral juge inutile de s'irriter contre leur transformation plus forte que toutes les résistances, et dont il a reconnu la fatalité. Où s'arrêtera le changement? Après les mœurs ne seront-ce pas les traditions? Il y avait autrefois à Maillane une procession de la Vierge où l'on promenait autour du village une statue miraculeuse. Il suffit de la dénonciation de quelques braillards pour la faire interdire. Mais à la date habituelle, les paysans firent la procession à leur manière : ils enlevèrent la statue, et, se la passant de bras en

Mistral : *Mémoires et récits.*

bras, ils parcoururent au pas de course, en la portant à tour de rôle, le trajet sacré. On croyait voir des coureurs antiques.

De sa grille, en me désignant la machine qui m'a amené, Mistral, qui me fait l'honneur de me reconduire, murmure sur un ton plaisant :

— Ce serait commode pour aller à Arles.

— Au musée Arlatan?

— Justement. Chaque jeudi je lui rends visite. C'est mon dernier poème.

Le musée Arlatan est une création digne de *Mireille*. Comme il serait à souhaiter que chaque province de France eût son musée Arlatan! Là se trouve réunie la collection des costumes, des meubles, des ustensiles, des bannières, etc., qui traduisent encore à nos yeux la vie d'autrefois. Dans une ancienne cuisine provençale on voit célébrer la Noël. Et l'on assiste, dans une chambre dont le rustique mobilier fait envie, à la visite à l'accouchée. Traditions et fêtes populaires s'évoquent mieux ici, avec ces témoignages du passé.

— Le jour et quelquefois la nuit, me dit Mistral, je pense aux pièces rares que je pourrais découvrir, comme jadis je poursuivais mes rimes.

Il me faut partir, non sans peine. La plaine de Maillane s'éloigne. Il vaudrait mieux y manger une pomme, dit une vieille chanson provençale, que dans Paris un perdreau. Et, ma foi, je crois sans difficulté à ce que dit la vieille chanson. Je voudrais chercher le mas du Juge où naquirent Mistral et Mireille. Mais il suffit de monter sur ces machines pour être pressé. C'est un mauvais mode de locomotion pour les pèlerinages : je m'en suis déjà aperçu. A Saint-Remy, je n'ai que le temps de voir les Antiques, l'arc-de-triomphe avec ses sculptures agricoles, et le mausolée à trois étages dont les portiques et les colonnes superposées ont tant de grâce et d'élégance, et je renonce à chercher au cimetière l'épitaphe d'une noble simplicité que Roumanille composa pour ses parents. Car les Baux me réclament, les Baux que je vis apparaître au soleil couchant, après une longue montée dans une région sauvage, ville morte qui se confond avec les pierres de la montagne, et que couronne son château dont les ruines sont prolongées par les escarpements des rochers, de sorte que l'on ne distingue pas nettement de loin ce qui appartient à la nature et ce qui demeure de l'ouvrage des hommes, et que l'horizon paraît fermé par des ruines rouges...

II

Comme le château et la ville des Baux se confondent avec les pierres de la montagne, ainsi les poèmes de Mistral se mêlent à la terre de Provence. Dans ces *Mémoires et récits* que l'amitié de M. Adolphe Brisson finit par lui arracher un par un, il n'a eu qu'à se raconter pour que nous voyions surgir, dans sa chaude couleur, le pays de Mireille et de Calendal. « J'aime mon pays, disait Maupassant de sa Normandie, parce que j'y ai mes racines, ces profondes et délicates racines qui attachent l'homme à la terre où sont nés ses aïeux, qui l'attachent à ce qu'on pense et à ce qu'on mange, aux usages comme aux nourritures, aux locutions locales, aux intonations des paysans, aux odeurs du sol, des villages, de l'air lui-même. » Ceux qui sont élevés dans les villes n'ont pas ce riche fond d'impressions enfantines, de détails pittoresques, de coutumes locales qui individualisent une vie et substituent à l'instruction des pédants et des livres la diversité lumineuse des images.

Là-bas, en Provence, lorsqu'un enfant est né et que l'accouchée fait ses relevailles, non sans une certaine pompe, pour présenter son « roi » à ses relations de famille, les parents et les amis offrent à la jeune mère, en guise de présents, une couple d'œufs, un quignon de pain, un grain de sel et une allumette, et ils ajoutent à leurs dons cette formule sacrée : « Mignon, sois plein comme un œuf, sois bon comme le pain, sois sage comme le sel, sois droit comme une allumette... » Quel petit Parisien reçoit, au début de son existence, ces souhaits et conseils précoces qui déjà promettent à son neuf collègue du Midi une vie plus importante et plus symbolique? Ainsi fut fêtée la venue au monde du petit Mistral qu'on appela Frédéric, mais qu'on faillit appeler Nostradamus, en l'honneur du fameux astrologue de Saint-Remy. Il y avait bien de quoi se réjouir en effet. Et, quant au prénom, le curé ni le maire ne voulurent de Nostradamus : alors on se rabattit sur Frédéric, en souvenir d'un petit garçon qui, du temps où le père et la mère de Mistral étaient promis, faisait leurs commissions amoureuses et qui mourut des fièvres peu après.

J'ai retrouvé dans ces Mémoires, qui sont des annales de la vie rustique en Provence, les beaux portraits que la parole de Mistral avait évoqués pour moi à Maillane. Ainsi je les voyais aller et venir à travers les champs. Ils ne demeuraient pas dans le livre, ils s'échappaient des pages mortes pour reprendre un vêtement de chair et de sang et pour m'émouvoir avec leur caractère de

forte et simple humanité. Né au Mas du Juge, le jeune Frédéric n'est pas un fils de paysans, mais de *ménagers*. Le ménager *travaille debout en chantant sa chanson*, la main à la charrue, tandis que le paysan se penche sur la terre que sa bêche entr'ouvre. Mais voulez-vous savoir comment se fit le mariage de son père et de sa mère? Vous croirez lire une page de la Bible. François Mistral avait déjà passé la jeunesse, il atteignait ses cinquante-cinq ans, lorsqu'il rencontra celle qui devait donner le jour, — le jour plein de soleil, — à l'auteur de *Mireille*.

Une année, à la Saint-Jean, maître François Mistral était allé au milieu de ses blés, qu'une troupe de moissonneurs abattait à la faucille. Un essaim de glaneuses suivait les tâcherons et ramassait les épis qui échappaient au rateau. Et voilà que mon seigneur père remarqua une belle fille qui restait en arrière, comme si elle eût eu peur de glaner comme les autres. Il s'avança près d'elle et lui dit :

« Mignonne, de qui es-tu? Quel est ton nom? »

La jeune fille répondit :

« Je suis la fille d'Etienne Poulinet, le maire de Maillane. Mon nom est Délaïde.

« — Comment! dit mon père, la fille de Poulinet, qui est le maire de Maillane, va glaner?

« — Maître, répliqua-t-elle, nous sommes une grosse famille : six filles et deux garçons, et notre père, quoiqu'il ait assez de bien, quand nous lui demandons de quoi nous attifer, nous répond : « Mes « petites, si vous voulez de la parure, gagnez-en. » Et voilà pourquoi je suis venue glaner. »

Six mois après, Booz épousait Ruth. Et lorsque, l'année suivante, Ruth mettait au monde un fils, Booz, selon son habitude, était au milieu de ses champs. C'est là qu'on vint lui porter la bonne nouvelle.

« Maître, cria le messager, venez, car la maîtresse vient d'accoucher maintenant même.

« — Combien qu'elle fait, demanda mon père?

« — Un beau, ma foi.

« — Un fils! Que le bon Dieu le fasse grand et sage! »

Et sans plus, comme si de rien n'était, ayant achevé son labour, le brave homme, lentement, s'en revint à la ferme. Non pas qu'il fût moins tendre pour cela; mais élevé, endoctriné, comme les Provençaux anciens, avec la tradition romaine, il avait, dans ses manières, l'apparente rudesse du vieux *pater familias*.

Ces tableaux d'une si belle ampleur, nous les retrouvons dans *Mireille*, avec cette même sérénité. La divine sérénité qui distribue la paix avec l'harmonie et que nous voyons si souvent répandue dans l'art antique, nous est devenue presque étrangère. A quelle héroïne de nos tragédies modernes appliquer cette comparaison du vieil

Eschyle : *Ame sereine comme le calme des mers?* L'inquiétude, l'incertitude, et une sorte de frémissement continu devant la vie, un désir trouble et passionné, qui va jusqu'à l'angoisse, d'extraire de cette vie tout ce qu'elle peut contenir de fort, fût-ce mélangé d'amertume, voilà la marque contemporaine. Notre poésie est agitée comme la surface de l'eau quand souffle le vent. Elle n'a plus de limpidité ni de transparence. Même dans l'émotion, un Virgile, un Lamartine gardaient une noble tranquillité, et comme la puissance supérieure de ceux qui ont traversé les régions de la tristesse et de la douleur en sachant qu'elles ont des limites. Le calme d'un Leconte de Lisle, d'un Hérédia avait quelque chose de plus systématique, de plus affecté. Il n'avait pas cette aisance ni ce naturel. Et nos derniers poètes aiment à crier leurs amours désordonnées et leurs frénésies nerveuses.

Pour mieux comprendre la sérénité de Mistral, rapprochez son œuvre de celle d'Alphonse Daudet. Celui-ci a rappelé souvent ses impressions d'enfance, ce passé qui, pour chacun de nous, « reste debout, lumineux, baigné d'aube[1]. » Sa Provence, néanmoins, si elle est éclatante de soleil, est comme enivrée de bruit, de lumière, de couleur, de passion, tandis que celle de Mistral se déploie avec la lenteur et la majesté de ces soirs d'été où la chaleur s'atténue, où les choses se recueillent, où les cœurs se pacifient.

Lamartine disait qu'il avait vécu, jeune, parmi les pasteurs. Mistral raconte plus simplement sa vie paysanne. Mais tous deux, sans doute, doivent à ces premières sensations le calme intérieur que ne donne pas l'éducation des villes. La grande nature leur a appris l'acceptation. On ne se révolte pas contre les saisons, ni contre la durée du jour. Et quel repos pour l'esprit est la vue d'un large horizon tout baigné d'air pur! Ainsi nous nous expliquons mieux l'impression de sérénité que laisse la lecture de *Mireille*. Mais son pittoresque et sa grâce, d'où viennent-ils? De sa famille paternelle, Mistral reçut en héritage des facultés d'ordre, de discipline, le sens et le respect de la grandeur, à quoi il ajouta une sorte de majesté dans l'expression de la nature. La fantaisie lui vint de sa famille maternelle. J'ai retrouvé dans les *Mémoires* cet aïeul dont les merveilleux récits enflammèrent de bonne heure son imagination. Bien qu'il eût huit enfants, et toutes les raisons du monde d'épargner, grand-père Etienne mangea son bien en riant. Sa présence répandait la joie. Il conjurait le mauvais sort avec des chansons. Sa pauvre femme tentait en vain de le retenir.

[1] Alphonse Daudet : *Trente ans de Paris.*

Il l'amadouait avec des plaisanteries, et lui arrachait des signatures qui entraînaient de bonnes hypothèques sur son douaire. Mais le moyen de résister à un gaillard qui dansait le rigaudon et le faisait danser à toute sa famille sur des paroles comme celles-ci : *Nous savons bien que nous n'avons pas le sou* (ter). — *Et le compère qui vient derrière. — Il n'a pas un denier* (bis). On s'amusait tellement qu'on en oubliait la débâcle prochaine.

Et quand ma pauvre aïeule, ajoute Mistral, se désolait de voir ainsi partir, l'un après l'autre, les meilleurs morceaux, la fleur de son beau patrimoine :

« Eh! bécasse, que pleures-tu? lui faisait mon grand-père, pour quelques lopins de terre? Il y pleuvait comme à la rue. »

Ou bien :

« Cette lande, quoi? Ce qu'elle rendait, ma belle, ne payait pas les impositions ! »

Ou bien :

« Cette friche-là? Les arbres du voisin la desséchaient comme bruyère. »

Et toujours, de cette façon, il avait la riposte aussi prompte que joyeuse... Si bien qu'il disait même, en parlant des usuriers :

« Eh! malheur! c'est bien heureux qu'il y ait des gens pareils. Car, sans eux, comment ferions-nous les dépensiers, les gaspilleurs, pour trouver du quibus, en un temps où, comme on sait, l'argent est marchandise? »

C'était surtout à la foire de Beaucaire qu'il allait *faire ses bamboches*. La foire de Beaucaire était, chaque année, une solennité, une sorte de petite exposition du Midi, avec le soleil pour collaborateur. On devine si l'incorrigible vieillard trouvait du plaisir à se mêler à tout ce tumulte, à écouter et recueillir toutes les blagues des charlatans. Il en revenait sans un liard, mais il en avait pour des jours, et même des semaines, à égayer sa maisonnée, avec des aventures auxquelles il ne manquait pas d'ajouter tout ce que lui suggérait son esprit d'invention. Et la chance le favorisait. Il trouva moyen de marier sans dot ses six filles, et même il faisait vergogne aux prétendants qui osaient s'informer de l'état de ses biens.

L'exemple de ce grand-père Etienne est très immoral. Car il encourage dangereusement la prodigalité qui peut enrayer l'expansion d'une race pendant plusieurs générations. Détruire est si aisé, quand il faut tant d'obstination et d'efforts pour construire. Un patrimoine compromis, comment le libérer, lui restituer ce rôle de soutien qu'il remplit dans l'histoire d'une famille! En général, les prodigues sont aussi pernicieux que séduisants. Ils possèdent tous les dons qui rendent populaire, la mine joviale

et le geste large. Ils passent pour désintéressés et généreux, quand ils sont les pires égoïstes. On les déclare entreprenants quand ils ne le sont que pour démolir, et d'esprit ouvert alors qu'ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Mais voilà, ils n'ont pas cet air renfrogné et maussade de ceux qui économisent sou par sou, et c'est pourquoi ils s'attirent de copieuses louanges, surtout chez les étrangers qui prennent part au plaisir, non à la peine. Vous n'avez pas souvent occasion de lire l'éloge de l'épargne. On affecte de la confondre avec l'avarice et, pour lui servir un plat de sa façon, on lui mesure la justice. Aussi un de nos plus récents romanciers, M. Marcel Mielvaque, a-t-il fait preuve de quelque audace dans *la Vertu du sol* en vantant la vertu traditionnelle de ces femmes qui, par le perpétuel sacrifice de leurs fantaisies, assurent la vitalité et la durée du foyer : « Pour ces privations quotidiennes et obscures, a-t-il dit, il faut un amour plus vaste à qui l'on immole l'amour de soi-même, un idéal puissant, toujours présent, et vivant, et réel. Il faut aimer plus que soi la race plus vaste; la famille qui représente momentanément cette race groupée dans la maison. La maison, bâtie sur le sol des ancêtres, qui a prospéré par le sol et le travail du sol! La maison qui a son histoire de sourires et de joies, de larmes et de deuils; la maison qui renferme tant de souvenirs; la maison si chère! » J'ajouterai : la maison qui est la représentation tangible du lien familial. Et c'est elle qu'ébranlent ou ruinent les prodigues, quand elle leur a été confiée pour être maintenue, sinon agrandie, comme si l'héritage ne comportait que des droits sans obligations!

Mais un grand-père Etienne rend parfois d'autres services aussi importants. Une race, une famille qui poursuivent avec trop de méthode un but d'agrandissement, risquent de parvenir à une trop forte tension de volonté et de calcul qui nécessairement aboutira à la fatigue, à la nervosité, à la tristesse. Elles se montreront préoccupées, inquiètes, avides ou exclusivement positives. Un peu de fantaisie leur communiquera son imprévu et sa grâce, leur rappellera que la vie n'est pas seulement pratique. Quelle famille n'a pas rencontré son grand-père Etienne! C'est une bonne fortune si, pour la rançon de sa prodigalité, il sut donner plus de charme à la vie.

Je me rappelle le mien avec émotion. C'était un joli vieillard, d'une extrême politesse et d'une exquise élégance. Ses cheveux frisés et tout blancs, comme poudrés, s'échappaient en mèches folles d'une petite calotte de velours noir ornée d'un gland de soie. Il était toujours complètement rasé, ce qui dégageait la grâce de la bouche, et ses traits pâles, qui parfois se fonçaient

aux pommettes d'un léger afflux de sang, apparaissaient fins et délicats, presque féminins, sous la coquette chevelure blanche. Autour du cou, il enroulait un foulard, à l'ancienne mode. Il avait des soins touchants pour ses habits, et chaque fois qu'il prisait, il s'évertuait ensuite à souffler de son souffle grêle sur le moindre grain de tabac égaré dans les plis de sa redingote qu'il appelait une « lévite ».

Il fut doux à mon enfance. Il aimait la nature et il me la fit aimer. Il me prenait par la main et me conduisait dans les bois, de sa marche lente qu'il appuyait sur un grand bâton ferré. Il suivait avec joie mes regards nouveaux. Je sortais de l'ombre et il y rentrait; néanmoins nous nous comprenions à merveille. Ainsi les choses se ressemblent à l'aurore et au crépuscule. Nos promenades étaient peu variées. Il affectionnait les mêmes paysages et recherchait les mêmes impressions, afin de se persuader de sa propre durée.

— Regarde, petit, me disait-il quand le soleil paraissait au bout de l'horizon, et je lui demandais pourquoi le soleil se sauvait.

Il connaissait toutes les plantes sauvages et les appelait devant moi par leurs noms. Il me nommait aussi les champignons que nos pas rencontraient dans la mousse, au pied des châtaigniers. Nous rapportions dans un grand mouchoir à carreaux emporté par précaution les bolets aromatiques et les oronges semblables à des œufs au miroir, et je me persuadais que je fournissais à l'entretien de toute la maison. Mais je refusais de goûter de notre chasse : bien plus tard, j'en appréciai la saveur. Enfin, les soirs d'été, comme nous nous attardions sur le balcon d'où nous participions à la sérénité de la campagne, mon grand-père me comblait de bonheur en m'autorisant à regarder dans sa grande lunette qui rapprochait de nous les constellations : Vénus, Jupiter, Saturne et son anneau me devinrent amis.

Un jour il me montra d'une hauteur péniblement gravie la plaine immense que tachaient les moissons de diverses couleurs. Une brise légère agitait nonchalamment les blés mûrs. Les forêts dont l'été augmente le mystère s'endormaient dans leur lourd feuillage. Et tout au fond nous distinguions les eaux bleues d'un lac souriant.

— Regarde, petit. Est-ce beau? Eh bien, tout ce que tu vois est à moi.

— Vraiment, grand-père?

Je n'étais pas très convaincu. Mon grand-père ne réussissait jamais dans ses entreprises financières où il introduisait de la poésie, et le petit homme que j'étais s'en doutait déjà.

— Oui, reprit-il, tout cela est bien à moi. Ces maisons dorées, ces vignes et ces hautes futaies, et ce lac aussi qui tremble d'aise au soleil. Le propriétaire a le droit d'*user* et d'*abuser*. Qui donc use et abuse plus que moi de toutes ces propriétés?

Et dans un petit rire sournois, il ajouta plutôt pour lui-même que pour son jeune compagnon qui pourtant s'en souvient :

— Et l'on m'épargne la peine de m'en occuper.

— Comme vous êtes riche, grand-père!

Je regardais la plaine avec admiration. Il me considéra un instant, et sans doute il me jugea digne de son héritage, car il étendit la main et son geste fut presque solennel :

— Je te donne tout ce que j'ai.

Je battis des mains et j'embrassai le vieillard. Ainsi me furent véritablement légués le charme et la grâce de la terre.

Ainsi l'histoire d'une famille peut se trouver augmentée par les soins inattendus d'un grand-père Etienne, et *Mireille*, sûrement, ne lui est pas étrangère.

III

Il y avait aussi l'oncle Bénoni. L'oncle Bénoni avait deux toquades : la noblesse et la flûte. Par respect des temps anciens, il s'était mis en tête de n'épouser qu'une fille noble, et il chercha tant et si bien qu'il dénicha, du côté de Carpentras, une famille de noblesse authentique, sans fortune, mais pourvue de sept filles à marier. Il se présenta et fut agréé. Quant à sa flûte, ou pour mieux dire son flûteau, il ne le quitta jamais. Volontiers il quittait, lui, son travail pour jouer un air, car il était naturellement paresseux. Les jeunes filles du voisinage accouraient aussitôt, attirées par la musique comme les mouches par la confiture, et il leur faisait danser la saltarelle. On comprend que la besogne n'avançait guère.

L'oncle Bénoni ne manquait pas un enterrement. Cet homme si guilleret aimait à flâner autour de la mort. Quand elle vint pour son propre compte, il l'accueillit en plaisantant : c'était sa manière. Et pendant les quelques jours de répit qu'elle lui laissa, il la nargua avec son flûteau, qu'il gardait sur sa table de nuit, à portée de la main.

— Que faites-vous de ce fifre-là, mon oncle?

— Ces nigauds m'avaient donné une sonnette pour que je la remue quand j'aurai besoin de tisane. Ne vaut-il pas mieux mon fifre? Sitôt que je veux boire, au lieu d'appeler ou de sonner, je prends mon fifre et je joue un air.

Quand il mourut, il tenait encore son flûteau. On le lui laissa emporter. Et bientôt une légende se forma, et l'on raconta aux veillées que, la nuit, l'oncle Bénoni sortait de son cercueil, et avec sa petite flûte réveillait les morts pour leur faire danser, jusqu'à l'aurore, un rigodon endiablé.

Les souvenirs que Mistral égrène sur sa parenté sont presque tous aussi ensoleillés. On devine que, pour lui, l'enfance fut une féerie magnifique. Il m'a remis en mémoire un petit conte de Stéphane Mallarmé, qui souligne drôlement et douloureusement ensemble la douceur d'avoir de bons parents un peu fantaisistes et pas trop guindés ni méthodiques. Quand Mallarmé consentait à n'être pas obscur et abscons, il pouvait être délicieux.

C'est un soir de mardi-gras, sur la place publique d'une petite ville de province qu'encombrent des voitures de forains. Un petit enfant vêtu de noir, un petit bourgeois de la ville, s'approche avec précaution de l'une de ces voitures, d'où s'échappe quelque fils de clown en haillons, et celui-ci, plus déluré, engage la conversation avec l'orphelin.

— Tu es tout seul?

— Oui.

— Tu n'as pas de père?

— Non.

— Moi, j'en ai un. Il s'enfarine toute la figure, et il saute dans des cerceaux.

— Ah! fait l'orphelin émerveillé.

L'autre continue :

— Tu n'as pas de mère?

— Non.

— Moi, j'en ai une. Elle a une robe tout en or et elle danse sur une corde.

Et pour donner une conclusion générale à cet entretien, le petit clown trouve cette définition :

— Les parents, vois-tu, c'est des gens très drôles et qui nous font rire...

Je ne prétends pas que les bons parents se reconnaissent à ce qu'ils dansent sur la corde ou passent dans des cerceaux. Mais ils se reconnaissent infailliblement à ce petit frisson de plaisir que le temps de l'enfance, dès qu'il est évoqué, suscite plus tard chez leurs enfants. Ce frisson de plaisir, il vous parcourt durant toute la lecture des *Mémoires* de Mistral. Quelle merveilleuse préparation à la poésie, par exemple, que d'avoir marché, tout petit, sur le chemin d'Arles à la rencontre des rois mages? Jadis, de braves enfants de France, ayant entendu raconter que le tombeau du

Christ était toujours aux mains des infidèles et que leurs pères n'avaient pas su le délivrer, se mirent en tête de le reprendre, et ils s'en allèrent sur le grand chemin en chantant des cantiques, et dès qu'ils apercevaient un château, ils demandaient : « N'est-ce point là Jérusalem? » Les petits Maillanais, postés sur la route d'Arles, guettaient de même les passants, et, de loin, s'ils leur voyaient de la barbe et un air comme il faut, ils s'écriaient : « Voilà les rois mages! » Quand ils rentraient bredouilles, on les envoyait à l'église où l'on avait dressé la crèche pendant leur absence.

Les fêtes de famille étaient alors en grand honneur, et aussi les pèlerinages. Il y en avait qui témoignaient de quelque familiarité avec les saints, témoin celui de Saint-Anthime que faisaient les pénitents de Graveson pour demander la pluie, et quand la pluie ne venait pas, on trempait le saint trois fois dans un fossé pour lui redonner le goût de l'eau. Aux veillées, enfin, on avait la chance d'entendre les derniers conteurs, entre autres ce Bramaire qui mangeait toutes vivantes les cigales et les rainettes, « si bien que ces bestioles lui chantaient dans le ventre ». Ces veillées se tenaient, l'hiver, dans les étables ou les bergeries parce qu'on y était plus chaudement. Chaque assistant, à tour de rôle, fournissait la chandelle. Et c'était la chandelle qui fixait la longueur de la soirée, car elle devait faire deux jours, et quand elle était à moitié, le premier jour, on levait la séance. « Seulement, ajoute Mistral qui donne ces détails, pour que la chandelle s'usât moins rapidement, on mettait sur le lumignon, savez-vous quoi? un grain de sel; on la posait debout sur le fond d'une portoire ou d'un cuvier renversé, et les femmes qui filaient ou qui berçaient leurs petits (car les mères apportaient les berceaux à la veillée) avec leurs hommes et leurs enfants s'asseyaient tout autour, sur la litière ou sur des billots. Lorsqu'il n'y avait pas de sièges, les fileuses, une devant l'autre, la quenouille au côté (quenouille de roseau renflée et coiffée de chanvre), tournaient lentement autour du veilloir, afin d'éclairer leur fil, et l'on y disait des contes, interrompus souvent par un ébrouement de bestiaux, un bêlement ou un braiment. » Là Mistral eut l'occasion d'entendre Jean Roussière qui lui apprit, sur d'autres paroles, la chanson de Magali, et le Major dont l'ambition était de compter les morues sur le port de Marseille. Il les appelle gentiment ses collaborateurs. Collaborateurs aussi, sans doute, le bûcheron Siboul qui, en taillant les saules, lui confiait ses observations sur le Rhône, ses courants, ses lagunes, ses graviers et ses îles, ou le paysan herboriste Xavier qui connaissait toutes les vertus des

simples, ou le charretier Lamouroux qui, tout en conduisant ses chevaux le long du chemin de halage, avait appris de quoi n'être jamais entrepris sur rien. Mais c'était alors toute la Provence qui conspirait pour se donner à son poète.

L'instruction originale qu'il recevait de tous ces maîtres et de la nature, le collège ne la gâta pas. C'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire. C'était un bon collège sis *en* Avignon, rue Pétramale, et dont les professeurs rappellent assez les portraits que trace des siens M. Anatole France dans *le Livre de mon ami.* Au lieu de ces normaliens corrects et tous pareils qu'on expédie aujourd'hui dans les lycées avec un bagage important, les pédagogues de la pension Millet montraient dans l'enseignement une individualité singulière et laissaient plutôt à leurs élèves le souvenir de leurs personnes que celui de leurs leçons, de sorte que c'était encore une école d'humanité où les livres ne jouaient qu'un rôle secondaire. Avignon, d'ailleurs, abondait en types déraisonnables et amusants : ainsi le plâtrier Barret qui, ayant perdu son chapeau dans une bagarre politique, avait fait serment de n'en plus porter jusqu'à ce que Henri V fût monté sur le trône, de sorte que, toute sa vie, il s'en alla tête nue, ce qui, en Provence, est méritoire.

On passait tout de même son baccalauréat. Dans *le Bachelier de Nîmes*[1], Mistral a raconté ses impressions d'examen que Paul Mariéton a traduites du provençal. J'en citerai quelques fragments pour compléter les *Mémoires :*

... Ma mère me plia soigneusement deux belles chemises avec mon habit des dimanches, dans un grand mouchoir à carreaux, piqué à quatre épingles, bien proprement; mon père me donna, dans un petit sac de toile, cinquante écus de gros écus, en me disant : « Au moins, avise-toi de ne pas les perdre! » Et je partis du mas pour la ville de Nîmes, mon petit paquet sous le bras, le chapeau sur l'oreille et un bâton de vigne à la main.

Moi, pauvre enfant des champs, je n'étais pas plus gros qu'un pois, car je ne savais rien du monde : et tout mon recours, hélas! était de dire en moi-même quelques *Pater* à saint Baudile qui est le patron de Nîmes, afin qu'il mît au cœur des examinateurs un peu de bonté pour moi...

Messieurs les candidats se répandirent dans la ville, et me voilà tout seul avec mon petit paquet et ma badine sur le pavé de Nîmes. Maintenant, dis-je, il faut se loger. Et je m'en fus à la recherche d'une auberge convenable; et comme j'avais du temps, je fis bien deux fois le tour de Nîmes, en lorgnant les enseignes. Mais tous ces beaux hôtels, avec leurs grands diables de valets en habits noirs, qui à cinquante

[1] Almanach provençal de 1883, cité par Paul Mariéton, dans *la Terre provençale.*

pas avaient l'air de me narguer, tout cela ne m'allait guère. Nous autres, les gens des mas, il nous faut des gens comme nous; et les salamalecks, les grandes façons et tous les *alleluia* nous ennuient.

Comme je passais dans le faubourg, j'aperçus un écriteau qui portait : *Au petit saint Jean*. Ce petit saint Jean me mit en joie. Aussitôt je crus me trouver en pays de connaissances. Saint Jean, c'est là un saint qui semble de notre endroit : Saint Jean amène la moisson, nous avons les feux de la Saint-Jean, l'herbe de la Saint-Jean, les pommes de la Saint-Jean... Et j'entrai au petit Saint-Jean.

Dans la cour, il trouve un grand mouvement de va-et-vient : des charrettes qu'on dételle, des chariots qu'on attelle, des paniers qu'on vide, des hottes qu'on garnit, et tout cela avec des exclamations, des discours et des rires. Les légumes et les fleurs des jardins avaient tous les honneurs des voitures et des conversations. C'étaient les jardiniers de Châteaurenard, de Saint-Remy et de Barbentane qui se rencontraient là, au marché, une fois la semaine. Vous pensez comme ils font fête à l'étudiant. Il doit leur expliquer la raison de sa venue, et tout ce qu'il faut savoir pour devenir bachelier. Devant son embarras, les jardiniers ne comprennent pas bien, et puis ils comprennent. Et les voilà qui se passionnent pour leur *pays* qui va se mesurer avec des messieurs. C'est un combat : ils en seront. Et ils décident de rester un soir de plus à Nîmes pour apprendre le résultat. « Pécaïre! disent les filles, comme il est pâle. On voit que la lecture ne fait pas de bien... »

... Je jouai de bonheur, je fus reçu, et je continuai ma course dans la ville. Je me croyais porté par les anges. C'était au mois d'août, et quelle chaleur! Je me rappelle que j'eus soif et en passant devant les cafés, ma badine en l'air, je pantelais d'envie à voir blanchir dans les verres la bonne bière mousseuse; mais j'étais si neuf à la vie du monde, et si timide, hélas! que je n'avais jamais mis les pieds dans un café, et je n'osai pas entrer.

Et alors, que fis-je? je rôdai dans Nîmes, radieux, triomphant, et tous me regardaient, et il y en a même qui disaient : Celui-là est bachelier! Et puis, chaque fois que je rencontrai une fontaine, je m'abreuvais à l'onde fraîche, et le roi de Paris n'était pas mon cousin.

Mais le plus beau, ce fut encore au petit Saint-Jean. Mes braves jardiniers m'attendaient, tressaillants; et en me voyant venir, faisant autour de moi fondre les brumes, ils crièrent : « Il a passé! » Les hommes, les femmes, les filles, et l'hôte et l'hôtesse, et le valet d'étable, tout le monde sortit, et en voilà des embrassades et des poignées de mains!

Le plus loquace prend la parole et fait un discours que voici :

— Maillanais, va, nous sommes bien contents; tu leur as fait voir, à ces *moussurots* qu'il ne sort pas rien que des fourmis de la terre; il

en sort aussi des hommes!... des hommes... Allons, petit, zou! un bout de farandole.

Et nous nous prîmes par la main, et nous farandolâmes toute la soirée, dans la cour du Petit Saint-Jean; puis on s'en alla dîner, on mangea une brandade, on but, on chanta et puis l'on se sépara.

Cependant, le bachelier prit l'habitude des examens. Il alla faire son droit à Aix, toujours en Provence, et il en revint licencié. Et il ne quitta plus le pays natal.

IV

Sur le seuil de la maison paternelle, à son retour de la ville, Frédéric Mistral, embrassant du regard tout son horizon d'enfance jusqu'à la chaîne des Alpilles, fit un triple vœu : premièrement, relever, raviver en Provence le sentiment de race qu'il avait vu s'étioler sous l'éducation fausse et antinaturelle de toutes les écoles; secondement, provoquer cette résurrection par la restauration de la langue naturelle et historique du pays; troisièmement, rendre la vogue au provençal par l'influence et la flamme de la divine poésie. Et il commença d'écrire *Mireille*.

Pour son père qui n'avait lu que l'Ecriture et Don Quichotte, écrire était un office religieux. Lorsqu'il demandait : « Où est Frédéric? », et qu'on lui répondait : « Il écrit », il reprenait le chemin de ses champs, sans avoir souffert qu'on le dérangeât. C'était bien un office sacré que remplissait Frédéric Mistral. Il dotait la Provence de son épopée. Il répandait sur le monde, avec le charme de ses vers, la connaissance et l'amour de la vie rustique, et cette sérénité que donne la nature. Un poète de second ordre, Adolphe Dumas, eut la gloire de comprendre le premier toute la beauté saine et puissante de *Mireille*, et d'appeler justement son auteur le Virgile de la Provence. Enfin, il le présenta à Lamartine, à Lamartine que sa propre enfance préparait à goûter un poème de tant de simple grandeur, et qui devait consacrer sa réputation par quatre-vingts pages enthousiastes de son *Cours de littérature*, dont la dernière, toute lyrique, va jusqu'au tutoiement : « Oui, lui dit-il, ton poème épique est un chef-d'œuvre; que dirais-je de plus? il n'est pas de l'Occident, il est de l'Orient; on dirait que, pendant la nuit, une île de l'Archipel, une flottante Délos, s'est détachée d'un groupe d'îles grecques ou ioniennes, et qu'elle est venue sans bruit s'annexer au continent de la Provence embaumée, apportant avec elle un de ses chantres divins de la famille des Mélésigènes. Sois

le bienvenu parmi les chantres de nos climats! Tu es d'un autre ciel et d'une autre langue, mais tu as apporté avec toi ton climat, ta langue et ton ciel! Nous ne te demandons pas d'où tu viens ni qui tu es, *Tu Marcellus eris...* » Mistral, en reconnaissance, lui dédia *Mireille* en seconde édition [1], et lorsque Lamartine mourut, il chanta sa gloire et son infortune dans une élégie d'une noble douleur.

Les *Mémoires et récits* de Mistral s'arrêtent là. « C'est le sommet de ma jeunesse, dit-il. Désormais mon histoire, qui est celle de mes œuvres, appartient, comme tant d'autres, à la publicité. » Je n'ai pas assez loué son style si savoureux, si habile dans l'art de composer des mots comme celui de *songe-fêtes* pour peindre son ami Anselme Mathieu, ou de *chasse-coquins* pour désigner les gendarmes, si joliment imagé dans les descriptions, si vivant dans les portraits. A ceux de mes lecteurs qui goûtent plus spécialement les beautés de la forme, je signalerai le tableau d'un repas à Trinquetaille qui est un faubourg d'Arles. Le Bœdeker mentionne Trinquetaille pour ajouter aussitôt qu'il n'offre rien d'intéressant. Rien d'intéressant! allez le demander à Mistral ou au jeune Alphonse Daudet qui y *firent leurs bamboches.* Et tout à coup, au milieu de sa fantaisie, le ton de Mistral s'élargit : c'est la nature qui le visite et alors, sur le pont de bateaux de Trinquetaille dédaigné des guides officiels, il écrira cette phrase : « Lorsqu'on le traversait sur le plancher mouvant, ensablé sur des bateaux plats juxtaposés bord à bord, on sentait sous soi, puissante et vivante, la respiration du fleuve dont le poitrail houleux vous soulevait en s'élevant, vous abaissait en s'abaissant. » Ne sont-ce pas là façons de grand poète? Et songez à toute la force, à tout le pittoresque des expressions qui s'anémient ou se banalisent en passant du sonore provençal en français.

Les *Mémoires et récits* continuent l'œuvre de *Mireille* dont ils font connaître les origines. Ils restituent sa vie ancienne à une province française et ils nous montrent quelle perpétuelle nouveauté sourd comme une eau vive des vieilles traditions et quelle bienfaisante santé nous vient à remuer la terre des ancêtres, la terre natale.

Henry Bordeaux.

[1] Voici la traduction française de cette dédicace provençale : « Je te consacre Mireille : c'est mon cœur et mon âme, c'est la fleur de mes années; c'est un raisin de Crau, qu'avec toutes ses feuilles t'offre un paysan ».

LE JUGE MARTILLAC[1]

— Je ne veux plus qu'on prononce ce nom ici! dit Lacquemin avec une colère froide. Nous n'avons jamais eu que deux enfants, tu m'entends! C'est Jeannot et Lucette!... L'autre, c'est l'enfant de la laïque! C'est l'œuvre de Postel! C'est l'enfant de l'Etat! Et l'Etat... (preuve que c'était bien à lui!) l'Etat lui a coupé le cou!

Et il eut ce rire mauvais, ce rire de fou, qui depuis deux jours ne le quittait plus. Mais, en la voyant devenir toute blanche, il eut aussitôt conscience du mal qu'il venait de faire à sa pauvre femme : au contraste de cette douleur résignée, il sentit sa brutalité et doucement vint à elle.

— Il ne faut pas m'en vouloir, ma pauvre Henriette, il y a des moments où je suis comme fou!

— Oui, je sais, mon pauvre ami, tu souffres beaucoup! Tu souffres plus que moi. N'en plus parler?... On essaiera. Pourtant il y a les petits en haut!

— Il ne faut pas qu'ils sachent! Lucette surtout!... Elle le croit en prison : il faut qu'elle le croie toujours.

Et, d'accord pour ce pieux mensonge, ils convinrent que la jeune fille irait le plus possible passer ses journées à l'ouvroir. On mettrait sœur Antoinette dans le secret. Elle aimait tant Lucette! Elle ferait tout pour lui cacher cette honte, pour lui épargner cette douleur.

— Et puis vois-tu, ma pauvre femme, il avait raison ce juge. Il faut se secouer, il faut lutter pour les petits, il faut regarder en face la vie qui nous est faite. Et cela, dès aujourd'hui. Nous allons fermer notre porte. Lucette amènera Jeannot à l'ouvroir avec elle. Et je vais aller à la gare, à mon bureau; toi, à ton atelier. Tout de suite. Ce matin!... Et on verra bien, fit-il avec un air de défi.

— Sortir aujourd'hui, nous montrer déjà, quatre jours après que... Y penses-tu? Je mourrais de honte!

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 septembre 1906.

— De honte? fit Lacquemin en levant la tête. La honte n'est pas pour nous. *Ce misérable était de famille honorable!* disaient les journaux! Si la famille est honorable, la honte n'est pas pour elle. Elle est pour ces canailles qui en ont fait un assassin. Nous autres, nous en aurions fait un honnête homme!... Et puis, c'est dit. N'en parlons plus. Habille-toi et filons.

La pauvre femme vit ce sourcil froncé, ces oreilles un peu rouges, elle entendit ce ton dur, autoritaire, tous ces indices d'une colère froide qu'elle connaissait bien maintenant. Elle vit venir l'accès qui commençait ainsi et finissait en une crise de violence dont elle n'aurait jamais autrefois cru son mari capable. Elle ne répondit rien, gagna sa chambre pour s'habiller et habiller ses enfants : cette obéissance muette toujours le calmait.

Une heure après, Lucette, une mignonne fillette de seize ans, descendait prête à partir; quand elle vint l'embrasser, son père regarda ces yeux noirs si vifs, cette bouche jolie avec son sourire tout jeune, tout neuf, tout frais et il en eut une fierté; il caressa ces beaux cheveux blonds, dont les frisons échappaient à la longue tresse tombante et, visiblement ému, adouci par cette tendresse qui lui venait de l'enfant, par cette innocence qui était née et avait grandi à son foyer, il pensa, en l'embrassant un peu au hasard, en baisers fous qui la firent éclater de rire, il pensa : « Voilà comment sont nos enfants! quand on ne nous les prend pas! »

Et, tout à coup, dans l'escalier de bois, il entendit descendre à pas un peu incertains son autre enfant, son petit Jeannot, qui, la dernière marche franchie, se précipita vers lui. Il eut tôt fait de l'enlever et de l'enlacer à pleins bras. Le contact de ce petit corps lui fit grand bien. Souvent il avait trouvé pareil réconfort aux heures de découragement.

Quand elle parut à son tour, vêtue de sa robe noire, presque en deuil, ils eurent tous deux aussi une étreinte muette pour s'encourager; mais cette fois, ils trouvèrent l'un chez l'autre une souffrance pareille à la leur et non plus ce soulagement, cet allègement qui leur était venu des innocents qui ne savaient rien. Ils comprirent qu'il leur fallait sauvegarder cette ignorance précieuse pour se conserver à eux-mêmes une source de courage.

Ils partirent pour la ville. Inconscients, joyeux de cette sortie inattendue avec leurs parents, heureux d'aller passer la journée avec sœur Antoinette qui toujours savait trouver pour eux quelque bonne gâterie, les deux enfants avaient un incessant babillage; Lacquemin regardait droit devant lui, soucieux de l'attitude que tout à l'heure il prendrait au bureau devant les autres; Henriette

souffrait d'être dehors; elle eût voulu s'enfermer, rester seule avec sa peine et pleurer encore; elle s'effrayait à l'idée d'arriver à l'atelier, d'affronter les regards curieux des autres ouvrières, de la patronne; déjà elle souffrait de cette curiosité qu'elle sentait tout autour d'elle, dans ces femmes qui causaient sur leur porte et s'arrêtaient brusquement pour les regarder, dans ces rideaux hâtivement soulevés sur leur passage, et même dans ces persiennes closes, derrière lesquelles elle imaginait des yeux à l'affût.

Arrivés à la Porte-Chapelle, ils se séparèrent et, dans le regard qu'ils échangèrent, tous deux se souhaitèrent « bon courage! »

Lacquemin prit une allure vive, il semblait impatient d'arriver, et quand, un moment après, il franchit le seuil de la gare, au milieu des cochers et des commissionnaires le dévisageant en silence, quand il traversa l'emplacement des bagages et quand il pénétra dans le grand bureau où les facteurs étaient déjà à leur poste, il eut une attitude un peu forcée, combattive, presque provocante. Plusieurs, cependant, le saluèrent au passage; ses collègues vinrent lui serrer la main, faisant cela tout naturellement, avec un tact parfait, comme si rien ne s'était passé. Il prit en silence ses dispositions habituelles et ouvrit son guichet. Déjà des voyageurs attendaient et, tout de suite, le défilé commença.

— Troisième Creil et retour!

— 2 francs 70.

L'engrenage de la vie le reprenait : le travail, petit à petit, userait cette douleur; il en adoucirait les arêtes trop vives, trop neuves, et le temps aussi, cet autre guérisseur, viendrait lentement, heure par heure, déposer sa patine bienfaisante sur cette plaie encore saignante, pour la panser, la cicatriser, l'endormir...

Justement, le sous-chef de service entrait; du coin de l'œil, Lacquemin avait vu sa casquette blanche :

— Bonjour, Lacquemin! fit-il, en venant à lui, et il lui serra la main cordialement, mais simplement, sans affectation, comme avaient fait les autres.

Une larme vint au pauvre diable; il récoltait en cette minute la récompense de cette vie laborieuse et digne qui lui valait la sympathie de ses collègues et l'estime de ses chefs.

« Allons, pensa-t-il, ce sera plus facile que je ne l'avais cru! »

*
* *

Quand Henriette eut frappé à la petite porte du couvent de la rue d'Ulm, quand elle eut déposé ses enfants dans cet asile de paix et qu'elle les sut à l'abri de tout le mal qui pouvait leur venir

de leur triste situation, un peu réconfortée par les bonnes paroles que sut trouver sœur Antoinette, par le baiser aussi que la sainte fille lui donna, elle gagna la rue de Pierrefonds en prenant par les chemins les plus déserts et s'arrêta à une assez grande maison d'aspect bourgeois, où une grande plaque de marbre annonçait en lettres d'or : MADEMOISELLE VOURNIER. — *ROBES ET CONFCTIONS.*

Timidement, elle sonna et, dès qu'elle eut la porte ouverte, elle se précipita tête baissée dans l'escalier pour gagner l'atelier; mais la bonne l'arrêta :

— Mademoiselle vous attend au salon d'essayage... Elle voudrait vous parler!

Henriette devint très pâle; une appréhension lui vint aussitôt. Sans un mot, elle suivit la jeune fille et franchit la porte entr'ouverte. Mlle Vournier, une grande femme sèche, était assise à son petit bureau, occupée à relever des comptes; elle posa sa plume et, levant les yeux sur celle qui entrait :

— Eh bien, ma pauvre, vous venez de passer par de bien cruels moments! dit-elle.

Henriette se sentit un peu rassurée par cette phrase, encore qu'elle fût débitée d'un ton qui n'était ni attendri, ni affectueux.

— Soyez persuadée que tous ceux qui vous connaissent ne vous en estimeront et ne vous en aimeront pas moins!

— Merci, Mademoiselle!

— Je dis... ceux qui vous connaissent!... Mais il y a les autres, continua la vieille fille avec une nuance d'embarras. Vous devez comprendre que si notre opinion ne change pas sur votre compte, parce que nous savons quelle femme vous êtes, il n'en est pas de même des autres, de nos clientes, par exemple, qui ne vous connaissent pas!...

— Que voulez-vous dire, Mademoiselle?

— Mon Dieu, ma chère enfant, vous devez bien le comprendre vous-même!... Vous ne pouvez pas rester ici!

Henriette demeura atterrée. Elle balbutia :

— Cependant, Mademoiselle.., vous sembliez contente de moi!... Vous m'aviez promis une augmentation!... Vous deviez prendre ma petite fille en apprentissage! Voilà seize ans que je travaille ici!

— Eh oui!... Ah! tout cela est bien fâcheux! Maintenant ce n'est plus possible!

Les larmes aux yeux, la pauvre femme essaya d'insister.

— Pourquoi, Mademoiselle? Puisque vous m'estimez : vous le disiez tout à l'heure!

— Voyons, ma pauvre femme, nous avons ici la meilleure clientèle de Compiègne! Vous n'imaginez pas toutes ces dames se faisant habiller par la mère... d'un...

— Grâce! Je m'en vais! cria Henriette en se rejetant en arrière comme sous le choc d'un soufflet.

Elle était déjà dans la rue quand la vieille fille songea à la rappeler pour la payer; mais, sans répondre, elle s'était sauvée, courant droit devant elle, d'un pas désordonné, comme une femme ivre, comme une folle, avec un bourdonnement incessant aux oreilles, avec ce mot qui la poursuivait : « Chassée! chassée! » Et une rougeur de honte lui brûlait le visage. Essoufflée, n'en pouvant plus, elle échoua sur un banc, dans une avenue déserte et les larmes commencèrent à lui venir, rares d'abord, puis abondantes, bienfaisantes aussi, fondant sa douleur.

Elle voyait l'avenir tel qu'il allait être; elle pensait à ce mot qui les suivrait tous, son mari, ses enfants, elle!... Mère, père, sœur de guillotiné! Avec cela, le travail allait manquer et le salaire. Où trouver de l'ouvrage? Partout on la chasserait ainsi. Et Lucette? Où irait-elle faire son apprentissage? Que deviendrait-elle?... Découragée, elle regagna sa maison par une traverse de la forêt, évitant de repasser devant toutes ces curieuses qui, le matin, l'avaient dévisagée.

Dès qu'elle fut chez elle, elle s'enferma, monta dans sa chambre, se jeta à genoux et pria. C'était sa grande ressource maintenant, quand elle souffrait trop, les yeux cachés dans les mains, de s'isoler, de se créer ainsi et malgré tout une retraite où elle trouvait un peu de quiétude et d'apaisement! Elle avait été très pieuse autrefois, étant toute petite et même étant jeune fille, et puis, plus tard, mariée, engrenée dans les difficultés de la vie, par son ménage, par ses enfants, influencée aussi par l'indifférence religieuse de Lacquemin, elle avait pratiqué moins assidûment! Alors, sa foi s'était assoupie, engourdie en quelque sorte! Elle l'avait retrouvée, quand elle avait été malheureuse. C'était maintenant une foi plus solide, plus ferme, plus éprouvée. La religion n'était plus pour elle un charme, une séduction; elle était un besoin profond, une suprême ressource.

Elle demeura ainsi longtemps au pied de son lit, priant, priant toujours et, petit à petit, descendit en elle ce calme, cette sérénité suprême qui vient d'un au-delà mystérieux où tout est plus grand que nos misères : les siennes, cette fois encore, lui parurent amoindries.

Courageuse, elle voulut profiter de sa solitude pour faire disparaître tout ce qui lui restait de son malheureux enfant. D'abord

ce furent les vêtements qu'il portait avant son arrestation; elle les empila en désordre, avec une sorte de rage pressée, au fond d'une grande caisse où elle allait tout enfouir; une casquette lui tomba sous la main, une des dernières à coup sûr qu'il avait dû porter; avec sa visière brisée en son milieu, elle lui apparut bien telle qu'il les mettait; il y avait dans cette vieille coiffure tellement d'expression, une physionomie en quelque sorte si vivante, elle était tellement imprégnée de celui qui s'en servait, qu'elle en fut tout impressionnée. Puis ce furent des objets de toutes sortes, trouvés dans les poches, dans les tiroirs, du linge, des vêtements d'autrefois et même quand il était petit! Toutes choses conservées à tout hasard, parce qu'on ne jetait rien, laissant l'accumulation se faire de tous ces débris d'existence. Puis, des jouets, « p'tit Louis »... Comme c'était loin, tout cela! Elle le retrouvait mignon, avec ses petites mains potelées... Maintenant, elle pleurait. Ses larmes tombaient en pluie sur toutes ces ruines, sur tous ces souvenirs qu'elle ensevelissait, sur tous ces espoirs si cruellement déçus. Des livres, ses prix! Tout y passerait. Tout était condamné! Pourtant, une hésitation lui vint : son brassard de première communion!... Et, cruellement, elle s'infligea de le jeter dans cette fosse où elle enfouissait toutes les douleurs et le peu de joies qui lui étaient venues de lui! Maintenant, c'était fini. Elle prit une planche et la cloua sur la caisse : chaque clou qu'elle enfonçait lui entrait dans le cœur; il lui semblait qu'elle fermait elle-même le cercueil de son enfant!...

Dehors la nuit venait; à pas de loup, elle sortit et, comme une ombre noire, entra dans le cimetière. Depuis longtemps, elle s'était renseignée près du gardien, voulant savoir où on le mettrait si... le malheur arrivait! De sa loge, le brave homme la vit passer et, tout ému, la suivit à tout hasard. Embusqué derrière une tombe, il la vit s'arrêter près du terrain anonyme où on enterrait les suppliciés, chercher la place fraîchement remuée et s'agenouiller. Longtemps, la pauvre femme demeura ainsi, ne sentant ni le froid ni l'humidité, immobile, muette, comme ces pierres tombales qui l'environnaient; on eût dit dans la nuit une de ces statues funèbres qui peuplent les cimetières, dressant au milieu des croix l'étrange et impressionnante silhouette de quelque trépassé de marque.

Le lendemain, quand il fit sa ronde du matin, le gardien constata qu'elle avait planté une croix sur le corps de son enfant.

*
* *

Il y avait une quinzaine de jours que l'exécution avait eu lieu; on n'y pensait plus à Compiègne; sur cet être disparu, le trou s'était refermé et la vie avait repris son courant.

Chez ces pauvres gens, la blessure restait cruelle : le corps, quand il vient d'être mutilé d'un de ses membres, reste longtemps inapte à reprendre sa vie normale. Quand ils se reportaient à quelque temps en arrière, Lacquemin et Henriette avaient la vision d'une sorte de barre sanglante qui coupait pour ainsi dire leur vie en deux parties, en même temps qu'elle les séparait des autres, les rejetant à part comme des réprouvés, des « parents de supplicié! »

A dire vrai, cette impression était la conséquence de leur grande sensibilité, de leur susceptibilité un peu maladive, car ils avaient conservé l'estime de tous. Lacquemin n'avait à aucun moment eu à souffrir de ses collègues et c'est bien gratuitement qu'il avait eu vis-à-vis d'eux une attitude presque hostile. On le sentait prêt à se fâcher à la moindre apparence d'allusion. Il continuait son service avec sa ponctualité habituelle; le seul reproche qu'on eût pu lui faire était cette prompte irritabilité qui avait succédé à sa courtoisie si connue.

Henriette avait été la première à s'apercevoir du grand changement qui s'était fait dans le caractère de son mari : une réelle inquiétude de le voir tout à coup devenir fou avait remplacé en elle sa grande douleur. Elle ne pouvait se souvenir sans frissonner de la colère terrible qu'il avait eue en apprenant son renvoi de chez Mlle Vournier :

— Toi, à la porte!... Toi, chassée! Une femme comme toi! C'est bien. J'y vais!

Et elle avait lu dans ses yeux une telle violence, un air si mauvais qu'elle ne lui connaissait que depuis quelque temps, qu'elle avait eu peur. Elle s'était jetée vers lui pour l'arrêter. Lui, brutal avec elle pour la première fois, l'avait rudement repoussée, d'un coup qui l'avait jetée à terre. Désespérée, comprenant qu'elle avait raison de retenir ce furieux, elle s'était accrochée à lui, il l'avait traînée, puis frappée. Et tout d'un coup, apercevant dans un coin Lucette toute blanche, le pauvre homme s'était jeté sur une chaise et avait éclaté en sanglots. Et quand il avait été un peu calmé, elle l'avait entendu murmurer :

— Et moi aussi... j'allais tuer!

A ces crises de brusque violence succédaient de longues heures d'un mutisme farouche, qui effrayait sa femme peut-être encore

davantage, car elle voyait alors moins clair en lui; il lui échappait davantage. Elle le surprenait le soir, à sa rentrée du bureau, isolé dans un coin, inoccupé et rêvassant. Parfois, un mot lui avait échappé, et elle avait compris qu'il pensait toujours à son fils.

Souvent, en effet, le pauvre homme s'absorbait en des retours en arrière, pour rechercher s'il avait bien rempli ses devoirs vis-à-vis de cet enfant ou si un peu de son crime lui était imputable.

Il cherchait quand il lui eût fallu intervenir, et il avait peine à retrouver le moment précis où l'enfant avait pris le mauvais chemin. Avec son emploi, comment eût-il fait pour suivre pas à pas son enfant? Il avait connu le mal par ses effets, c'est-à-dire trop tard! Qui eût pu jouer ce rôle?... Qui? Le maître d'école!

Et tout à coup lui apparaissait l'énorme puissance morale de cet homme sur les enfants des pauvres diables, de ceux qui travaillent pendant toute leur vie et jamais ne la vivent, de ceux qui toujours marchent et jamais ne s'arrêtent. Et cette mainmise sur son enfant, cette captation lui apparaissait comme une révoltante escroquerie.

Il se souvenait de cette colère qui lui était venue, un matin, quand, près de la Porte-Chapelle, il avait trouvé, tout à coup, Louis, au milieu d'une bande d'enfants de « la Laïque », jetant des boules de neige sur un vieux prêtre qui s'éloignait. Quelle correction!... Il avait failli le tuer; mais il ne l'avait pas guéri. Trop tard! Et quand, un jour, un sous-officier du 54ᵉ de ligne l'avait ramené chez eux en le tenant par l'oreille : d'un salut ridicule, terminé en pied de nez, le gamin avait insulté le drapeau...

Parfois il imaginait cette classe où le maître enseignait de telles choses où, fort de son autorité, il forçait les enfants à l'écouter, comme la loi forçait les parents à les lui envoyer. Un doute lui venait à cet honnête homme. Non, c'était absurde! Dans son malheur, il arrivait à voir faux, à être absolument injuste. Pourquoi préparerait-on l'immoralité? Pourquoi prêcherait-on la désorganisation? Ce serait absurde!... Pourquoi? Il n'en savait rien. Cela était pourtant!... Ce livre, ce Cours de dictées par un groupe d'instituteurs qui lui était un jour tombé sous la main. C'était un fait cela. Il n'y avait pas à ergoter!... Cette flambée de colère qu'il avait eue. Cette scène à l'école quand il était entré dans la classe! Ce Postel! Lui en avait-il dit, l'avait-il assez secoué devant tous ses élèves?...

Alors il avait vu clairement d'où venait tout le mal. Il avait fait une enquête, retourné son fils en tous sens et il avait appris bien des choses. Ce qui l'avait le plus révolté, après cette corruption de son enfant organisée pédagogiquement, c'était l'espionnage des

familles par les enfants ! Indigné, il avait retiré son fils de la laïque. Par crainte d'un scandale, on avait fermé les yeux. Postel avait eu son changement. On avait parlé d'un emploi : une justice de paix. Ça, un juge de paix ! N'avait-on pas dit que Postel était le protégé de M. Rivaux ?

En sous main, Lacquemin avait été avisé qu'à trop parler il risquait sa place... et il s'était tu. Enfin, un jour était venu où tous ces mauvais germes jetés en l'âme de l'enfant s'étaient en quelque sorte synthétisés dans un crime.

— Si j'avais débuté par un Postel, moi aussi...

Et tout cela lui paraissait lumineux, logique. Il voyait clairement ce qu'il fût devenu lui-même si, tout jeune, il avait eu ce scepticisme de tout qu'avait eu son fils. Il voyait aussi nettement ce qu'eût été son enfant, s'il avait été élevé dans les mêmes idées que son père. Logiquement, d'une famille honorable naît un fils honorable. Tel père, tel fils : voilà ce qu'on disait autrefois.

Un jour, de la cuisine où elle travaillait, Henriette, effrayée, l'entendit murmurer ces paroles :

— Tuer !... moi aussi, je ne pense plus qu'à tuer !

— Il deviendra fou, répéta-t-elle.

*
* *

Un soir qu'il était ainsi dans une de ses heures mauvaises, Lucette revint de l'ouvroir de la rue d'Ulm avec Jeannot qu'elle emmenait maintenant souvent avec elle. Dès qu'elle se fut débarrassée de son chapeau et de son manteau, Lucette vint retrouver son père et se blottir contre lui, posant sa tête sur sa poitrine en une place qu'elle appelait « son petit coin ».

Pendant que Jeannot avait filé rejoindre sa mère, Lucette commença à jeter son gazouillis à travers les sombres pensées de Lacquemin et sa gaieté fit vite envoler toute cette tristesse; il n'en resta plus bientôt que cette mélancolie qui, aux fins du jour, vient engluer l'âme humaine et verser sur elle ce charme vague, ce narcotique qui calme sa douleur.

— Ce qu'elle aime bien, Sœur Antoinette, c'est sa lingerie ! C'est une grande pièce dont les quatre faces sont fermées par de grands placards ! C'est là que nous travaillons avec elle. Aujourd'hui on venait d'apporter le linge blanc de la communauté. Nous avons passé la matinée à repasser et l'après-midi à ranger. Si tu voyais comme elle s'y entend ! Chaque placard est comme une petite chapelle. Aujourd'hui, je lui ai dit : « Ma Sœur, si je me marie un jour, je voudrais que ce soit dans votre chapelle blanche !... »

Maintenant Lacquemin souriait aussi. Il regardait Lucette et la trouvait délicieuse avec ses jupes encore courtes, avec ses beaux cheveux dont les frisons auréolaient sa mignonne figure. Il faudrait bientôt, pensa-t-il, allonger cette jupe et dénouer cette tresse, la remplacer par un chignon. La fillette grandissait... On sentait naître la jeune fille! Comme elle était jolie avec le contraste de ses yeux noirs et de son teint de blonde, avec cette rêverie du regard perdu, dans la demi-teinte du jour tombant.

« Jolie, comme une image », disait naïvement sa mère.

— Ce que j'aime, vois-tu, papa, c'est le salut. Nous chantons toutes ensemble. Nous donnons tout ce que nous pouvons. Il y en a qui montent, montent!... Si le bon Dieu ne les entend pas, vrai!... On dirait des voix d'anges plein la chapelle. Tu devrais venir un soir, en sortant du bureau. Et puis, tout à coup, c'est fini. Tout se tait. Tout de même, pendant un instant, cela résonne encore!... Et puis, c'est le silence. Tout le monde prie. Ce silence impressionne! Quelquefois, j'ai peur!... Après, c'est la prière en commun, comme une grande prière en famille. On sent qu'on s'aime bien toutes, qu'on aime bien l'aumônier, les Sœurs, le bon Dieu, tout le monde. Et puis, on allume toutes les bougies et le prêtre met son grand manteau d'or. Moi, alors, je ferme les yeux et je ne les ouvre que lorsque tout est illuminé!... C'est beau! On croirait le paradis. Toujours j'ai envie de pleurer, tellement c'est beau!... Et puis, c'est la bénédiction. On baisse la tête... on sent le bon Dieu qui passe là tout près! C'est le moment pour lui demander quelque chose. Je pense à toi, papa, à maman, à Jeannot et aussi... à ce pauvre Louis... toujours en prison!

— Ne parle pas de lui! fit brusquement le père.

Le charme était rompu. Brutalement Lacquemin retombait dans la réalité de sa misère. Henriette, qui suivait la scène, survint et sut y mettre fin en éloignant sa fille et en s'asseyant près de Lacquemin. Pauvre Lucette! S'il lui arrivait malheur à elle! Ils l'aimaient tant tous deux. Après la terrible secousse qui avait bouleversé ce foyer, lentement, une relative tranquillité commençait à y renaître! Ils relevaient peu à peu l'échafaudage de leur vie où s'accrochaient de nouveaux espoirs. Mais la base en était bien fragile, car tout reposait sur la frêle Lucette.

Ils étaient là tous deux, perdus dans ce silence et cette obscurité, attendant que les enfants fussent descendus, quand leur morne songerie fut brusquement interrompue : sur la route, au loin dans la nuit, une corne d'automobile meugla; bruyamment, à toute allure, on entendit la voiture s'approcher comme une tourmente et tout de suite, par les vitres de la fenêtre, ils furent écla-

boussés de la lumière aveuglante des lanternes. La machine rasa le trottoir et s'arrêta devant leur porte, continuant sa trépidation bruyante, sa respiration haletante, précipitée.

— Monsieur Rivaux, dirent-ils tous les deux.

Précipitamment Henriette courut à la cuisine pour allumer une lampe, pendant que Lacquemin se levait, gêné de sa personne dans cette obscurité, qui était venue petit à petit, sournoise, se glisser tout autour, en tapinois.

M. Rivaux entra coiffé d'une casquette de cuir, vêtu d'une grande fourrure fauve. Il apparut, à la clarté de la lampe d'Henriette, un peu court sur jambes, ventripotent, en boule, dans son épais vêtement.

— Bonsoir!... fit-il de son ton brusque. Pas chaud ce soir!...

Et, traversant la pièce, il gagna la cheminée.

Le dos au feu, la casquette sur la tête, l'homme avait un air chez lui qui froissait; la physionomie, d'ailleurs intelligente et énergique, déplaisait par son aspect commun et autoritaire.

— Chauffez-vous, Monsieur Rivaux, offrit Henriette en jetant au feu quelques branches et en avançant un siège.

— Merci. Pas le temps!... Qu'est-ce qu'on devient ici?

— Ah! ce n'est pas gai ici, gémit la pauvre femme.

— Je m'en doute. Je m'en doute!... Il faut prendre le dessus!... C'est la vie, de lutter!

— On fait de son mieux!

— Parbleu! Et votre emploi? Cela marche toujours, Lacquemin?

— Toujours, Monsieur Rivaux, merci. Grâce à vous, nous pouvons encore manger ici.

— Mais votre femme aussi?... elle est couturière, je crois?

— Ma femme? On l'a mise à la porte...

— Comment cela? Pourquoi?

— Parce qu'on lui avait guillotiné son fils!

— Par exemple! fit M. Rivaux, un peu interloqué, malgré son flegme, par le ton de Lacquemin dont le sarcasme mauvais ricocha dans la pièce.

— Alors, je vois cela, la situation n'est pas brillante ici?

Il se tut, paraissant réfléchir et comme hésiter à parler de ce qui l'amenait, il répéta :

— La situation n'est pas brillante!...

Puis, brusquement, il ajouta :

— Voyons. Je n'y vais pas par quatre chemins. C'est parce que je me doutais de cela que je suis entré en passant. Votre jeune fille a-t-elle du travail?

— Peu de chose. Elle va à l'ouvroir de la rue d'Ulm.

— Chez les Sœurs! exclama Rivaux d'un ton indéfinissable où se devinait une désapprobation.

— Parfaitement, chez les Sœurs! riposta Lacquemin qui, de suite, se cabra. On dirait que cela vous fâche?

— Je n'aime pas la calotte! dit grossièrement le financier.

— J'ai le droit d'être un calotin si cela me plaît! Et si on n'est pas content...

Les deux hommes se regardèrent un moment en silence avec une apparence d'hostilité, de défi.

Henriette, toute tremblante, intervint vivement :

— Elle n'y va que trois fois par semaine, Monsieur Rivaux... Si vous aviez quelque chose en vue pour elle?

— Voilà! répondit l'homme décidé, après une courte hésitation, à ne pas se fâcher, Amélie, la vieille lingère du Plessix, a besoin d'être aidée! Elle devient vieille et j'avais pensé à votre fille pour la seconder! Mais si cela ne vous va pas?...

Et, très maître de lui, il se retourna vers Lacquemin, riant de ses grosses lèvres toutes nues, en même temps que sa main caressait son menton rasé qui, malgré ses favoris, lui donnait un peu une figure d'ecclésiastique.

— Mais si, cela nous va, je vais appeler Lucette!

Et Henriette grimpa vivement chercher la jeune fille; celle-ci descendit un instant après, sans grand enthousiasme, elle salua M. Rivaux d'un léger signe de tête.

— C'est chose convenue, fit sa mère. Trois fois par semaine!

Un instant, le financier dévisagea la fillette; peut-être, dans ce regard, y eut-il un peu trop de hardiesse, car aussitôt celle-ci baissa la tête, visiblement gênée.

— Eh! eh!... elle grandit! fit-il.

Et il eut la familiarité d'une légère caresse. Vivement, Lucette se recula. Lacquemin lui-même eut un mouvement, une secousse de jalousie paternelle, en même temps qu'une sensation pénible lui vint de cette grosse patte rouge et velue qui frôlait la joue rose de sa mignonne enfant.

Alors Rivaux eut une brusquerie compensatrice :

— Si cela ne vous va pas... Moi, je vous le propose dans votre intérêt.

— Mais si, monsieur Rivaux, intervint Henriette conciliante; seulement la petite est timide...

— Enfin, voilà, braves gens, si cela vous va, on comméncera quand vous voudrez. Bonsoir.

— Bien le bonsoir, monsieur Rivaux!

Et, prudente, la pauvre femme s'efforçait, par son empressement, d'atténuer le mauvais effet du peu d'enthousiasme de Lucette, du mutisme de Lacquemin.

— Va le conduire, au moins! murmura-t-elle à son mari en le poussant dehors sur les talons du financier.

Rivaux se hissa sur son siège et, dans la nuit, les deux hommes échangèrent un « bonsoir » un peu sec; aussitôt, la machine tenue prête par le chauffeur glissa légère, rapide, à peine bruyante; le flot aveuglant d'acétylène s'éloigna, s'enfonçant, se vrillant dans le noir.

Quand Lacquemin rentra, sa femme grondait Lucette.

— ... Songe qu'il a toujours été bon pour nous! C'est notre bienfaiteur. C'est lui qui a fait entrer ton père au chemin de fer! Des histoires sur son compte... Des ragots qui ne nous regardent pas.

Et, se retournant vers son mari :

— Enfin, sans lui, où serions-nous?

— Ah! sans lui! Evidemment, murmura Jacquemin.

*
* *

Il pouvait être cinq heures du soir; Henriette, dans sa cuisine avec Jeannot, achevait de préparer le dîner de la famille. L'enfant, très sage dans un coin, était absorbé dans la contemplation d'un gros livre d'images et la mère pouvait à son aise s'isoler dans ses pénibles réflexions. C'était sa vie, maintenant, d'être ainsi seule toujours avec ses pensées, avec ses souvenirs, avec ses inquiétudes. Lacquemin? passait toutes ses journées au bureau. Et puis, même quand il était là, elle le sentait si irritable qu'elle gardait tout le fardeau pour elle!...

Pauvre Lacquemin! Comme il avait changé!... Il était fait pour être heureux! Qui eût dit que le malheur aurait si facilement eu raison de ce tempérament? Qui eût cru que, des deux, elle serait la plus forte? Certes, il n'était pas abattu! Aux heures de ses violences, elle retrouvait bien dans ses yeux ce gris d'acier, ce regard fixe planté tout droit dans le sien. Elle sentait toujours cette énergie, cette volonté bridée, nette, prête à agir. Mais elle y trouvait quelque chose de changé : une lueur étrange dans le regard, un sourire singulier qui l'effrayait. C'était comme le reflet d'une pensée mauvaise qui lui venait et qui se fixait irrévocablement dans cette tête, comme un arrêt prononcé. Calme?... Il l'était encore, d'un calme plus effrayant dans ce mutisme qui suivait ses éclats de colère : tout à coup, sa violence s'arrêtait

net, comme enrayée par ce poing qui se fermait; comme contenue, mise en réserve... pour plus tard!

« Un jour viendra, pensait-elle, où tout cela éclatera!... »

La dernière crise qu'il avait eue remontait à quelque temps déjà. C'était un soir, à pareille heure, un peu plus tard peut-être, elle préparait, comme en ce moment, le dîner de tous, heureuse de voir encore une journée finir, de sentir son mari et sa fille près de rentrer.

Tout à coup, il était arrivé; dans la pièce voisine, elle avait entendu son pas. De suite, à sa figure, elle avait deviné quelque chose! Elle avait toujours peur, maintenant!... Doucement, elle l'avait questionné. Lui, très froid, avec cette physionomie impénétrable, avec cette tête de fou qui résorbe sa folie, il l'avait regardée un instant.

— Lucette n'ira plus à l'ouvroir, avait-il dit.

— Pourquoi?

— C'est fermé! Les Sœurs vont être chassées!

Et comme elle se lamentait, il lui avait dit brutalement :

— C'est bon! Pas de pleurnicherie! Cela n'avance à rien!... Il y a mieux à faire.

Tout de même, elle avait su que la nouvelle courait en ville, qu'il l'avait apprise dans un café où il était entré par hasard avec Taufel, un camarade; elle lui avait demandé, tremblante :

— Tu n'as pas parlé, au moins?

— Non!... Je me suis gêné, peut-être!...

— Y avait-il du monde, mon pauvre homme? Tu sais comme on moucharde, en ce moment...

— Non, rassure-toi... C'est vrai, il y a encore cela! Mais Vuillemin, le chauffeur du Plessix, était là, tout seul! Ce n'est pas lui qui mouchardera!

Elle n'en avait pas su davantage, car il leur avait fallu de suite s'occuper de Lucette, devenue soudain très pâle..., près d'avoir une de ces défaillances dont elle était coutumière...

Depuis, elle avait rencontré Taufel, ce camarade, et elle l'avait interrogé. Elle avait su dans quel état il s'était mis à l'estaminet Henry : tout rouge, il s'était levé et, comme un taureau furieux, avait foncé sur le journal qui approuvait la mesure; il l'avait mis en pièces!... Et alors, il en avait dit!...

Depuis, elle s'était bien gardée de reparler de la chose; elle attendait, tendant le dos aux conséquences possibles des paroles imprudentes de son homme.

L'ouvroir, en effet, était fermé. Maintenant, Lucette travaillait chez une modiste de la rue Saint-Corneille. Un jour par semaine,

le samedi, elle avait sa liberté et allait travailler au Plessix.

La fermeture de l'ouvroir n'avait pas apporté, dans la vie de ces braves gens, de trop grands changements au point de vue matériel. La jeune fille, en effet, faisait une merveilleuse modiste : ayant naturellement du goût, elle piquait une fleur, dressait une aigrette, posait un oiseau au point où il fallait, et tout cela de la façon la meilleure. Devinant en son ouvrière une véritable artiste, la modiste avait accordé une augmentation.

Un instant assise, Henriette surveillait la cuisson tout en se souvenant. Elle retrouvait l'admiration de Lacquemin pour le travail de son enfant. Elle-même avait vu avec joie cet argent arriver au foyer, trouvant la misère mauvaise conseillère, surtout pour une coquette. Et puis, un jour, une inquiétude nouvelle lui était venue : Lucette devenait véritablement trop coquette!... Outre les chapeaux un peu trop tapageurs qu'elle arborait, elle avait maintenant des robes, des corsages qui lui faisaient une mise beaucoup trop élégante pour sa situation. La robe courte était bien loin! Et vraiment Lucette faisait une séduisante, mignonne jeune fille. Lacquemin en était très fier... Et c'est pour cela qu'elle lui avait caché, au pauvre père, une pensée qui, depuis quelque temps, la torturait, l'obsédait : elle s'étonnait que sa fille eût tant d'argent. Elle rapportait régulièrement ses semaines et pourtant, toujours elle avait argent en poche, toujours aussi elle dépensait. Quelques bijoux même commençaient à paraître, sur lesquels Lucette n'avait eu que de vagues explications. Henriette n'osait pas approfondir cette question... Une telle lassitude de lutter lui venait parfois, qu'elle avait maintenant de ces capitulations vis-à-vis de son devoir.

Pauvre femme, comme elle souffrait aux heures pareilles à celle-ci où elle sentait de nouveaux dangers dans l'air, tout autour d'elle, et où elle n'avait plus la force de les chercher pour les combattre. Elle laissait les choses aller à la dérive. Elle sentait bien qu'elle avait tort, elle se le reprochait, mais elle était à bout. Il lui eût fallu un soutien. Souvent, l'idée lui était venue d'en parler à ce jeune juge qui avait été si bon pour elle : une fois par semaine maintenant elle allait chez lui s'occuper de son linge, de ses vêtements, pour les blanchissages et raccommodages; il lui eût été facile de se confier à lui, car chaque fois le jeune homme l'interrogeait sur leurs affaires. Mais elle n'osait l'importuner de tout cela; et puis, c'était chose si délicate, ce qu'elle avait sur le cœur.

Elle avait voulu questionner son enfant; elle l'avait trouvée étrange, fantasque, changée; ou bien la jeune fille avait coupé

court à son enquête par un mutisme contre lequel Henriette s'était vainement buttée, ou bien, ce qui était plus grave, elle avait eu pour sa mère une réponse impatiente, frisant parfois l'insolence. Alors quoi? En parler à Lacquemin?... Dans l'état où elle le savait, elle eût craint, autant peut-être pour l'enfant que pour le père, la conséquence d'une telle solution!...

Dans la salle à manger, six heures sonnèrent; la mère remarqua que jamais Lucette n'était rentrée si tard. Ce jour-là justement, elle était au Plessix et... c'était si loin.

Inquiète, elle quitta la cuisine pour aller regarder au dehors si elle ne verrait pas venir son enfant; elle fut tristement impressionnée par l'obscurité maintenant complète de la salle à manger, par la nuit collée aux vitres de la fenêtre et vivement gagna la porte, un épais brouillard renforçait l'obscurité de la nuit; elle eut la vision attristante de cette large route de Soissons, avec ses arbres dépouillés, à peine piqués çà et là de quelques feuilles, avec son sol gras, glissant, englué d'une boue noirâtre, avec ces feuilles mortes, en fumier, collées au hasard de leur chute; l'air, comme une éponge trop pleine, suintait une humidité froide qui tombait sur tout, sur les vitres, sur les volets qu'elle fermait. Les maisons voisines avaient disparu; on les sentait là, tout près, perdues dans cette ouate humide, enveloppante, inévitable. Une odeur âcre lui vint à la gorge : on eût dit que la fumée des cheminées voisines était restée embourbée dans cette atmosphère intraversable. On eût dit de la suie dans une toile d'araignée mouillée.

Elle rentra tristement en pensant, par contraste avec la douce chaleur de sa cuisine, à l'humidité froide qui tombait sur les épaules de la jeune fille.

En traversant la salle à manger, elle crut entendre du bruit au-dessus d'elle. Elle s'arrêta et écouta... Elle ne se trompait pas! Il y avait quelqu'un en haut!... Ce n'était pas Lacquemin. Ce n'était pas son heure encore!... Qui?... Une petite peur lui fit au cœur une palpitation précipitée. Cette grande route déserte..., sa porte fermée au loquet seulement!... A coup sûr, on bougeait là-haut. L'impression angoissante d'une présence humaine là, près d'elle, lui pesait comme un plomb. Brave, tout de même, elle s'avança à l'escalier et écouta..., elle crut percevoir un sanglot et tout à coup une clarté se fit en elle : elle reconnut la toux sèche qui, depuis quelque temps, secouait Lucette à chaque instant.

C'était sa fille! Pourquoi pleurait-elle? Pourquoi était-elle montée directement? La jeune fille avait dû passer avec précau-

tion et grimper sournoisement en sa chambre. Que voulait dire ceci? Elle fut sur le point de courir à son enfant qui pleurait!... Et puis... et puis, elle s'arrêta. Elle fit comme chaque fois maintenant qu'apparaissait près d'elle un danger, un mystère! Près de Lacquemin, comme près de Lucette, elle craignait les scènes où tout à coup se jettent des mots irréparables.

Doucement, marche à marche, elle monta l'escalier et gagna la porte de Lucette; elle s'arrêta et écouta. C'étaient bien des sanglots. Sans bruit, elle essaya d'entrer; mais la porte résista. Elle s'était enfermée. Alors, la mère eut peur...

— Lucette!... Lucette! Ouvre!... Qu'as-tu, ma fille?...

Brusquement, les sanglots cessèrent, puis, après une courte hésitation, la jeune fille vint ouvrir et vivement, se sauva, évitant sa mère. Résolue, Henriette chercha une allumette, impatiente de voir son enfant.

— Je t'en prie, n'allume pas, maman!

Il était trop tard! Maintenant la chambre était éclairée et Lucette apparaissait assise sur le bord de sa couchette, les jambes repliées, les talons au fer du lit, la figure cachée dans son mouchoir, pleurant avec une sorte d'énervement, de colère même qui lui faisait mordre, déchirer la toile, en même temps que se crispaient ses petits doigts. Henriette s'approcha, s'assit près d'elle au bord du lit et, tout doucement, prenant la tête de son enfant, elle essaya de séparer ses mains. Ce fut d'abord un refus rageur de se laisser voir, jusqu'à ce que, vaincue, elle laissa tomber ses bras et apparut à sa mère, le visage inondé de larmes, les yeux gonflés, rougis, les cheveux défaits, la gorge découverte : ses deux grands yeux la fixaient avec une sorte d'égarement douloureux qui fit peur à Henriette.

— Lucette.., ma chérie..., mon enfant, qu'as-tu?... s'écria-t-elle, affolée.

Alors la mignonne s'enfouit dans la poitrine de sa mère, reprise par ses sanglots, se serrant contre elle, comme pour fuir un danger, chercher un abri. Ne comprenant rien à ce désarroi, la pauvre femme lui prodiguait doucement les caresses, les noms qu'elle aimait, la câlinant comme autrefois, quand elle était toute petite, trouvant des mots très doux, mettant en jeu cette tendresse particulière qui toujours unit une mère à son enfant.

Lucette se releva, eut une hésitation, puis brusquement referma les yeux, comme pour échapper au contrôle de sa mère, pour l'empêcher de voir en elle. Enfin elle se décida à parler : en revenant du Plessix, elle avait eu une grosse peur; un peu avant d'atteindre le passage à niveau, elle avait rencontré un homme

qui s'était approché d'elle, elle s'était sauvée, courant à toutes jambes... Mais quelle peur elle avait eue !

Qu'y eut-il dans le ton, dans le regard de Lucie? Quel indéfinissable indice vint donner à la mère cette impression que son enfant ne lui disait pas la vérité?... Lucette mentait. Elle en eut la perception très nette, mais elle n'osa pas approfondir :

— Il ne faut plus que tu reviennes ainsi du Plessix!... Voici l'hiver, il faut qu'on te ramène en voiture!

— Ni en voiture, ni à pied. Je ne veux plus entendre parler du Plessix. J'avais raison de ne pas vouloir y aller. Vous m'avez forcée. Et maintenant...

— Tu parles comme une enfant. M. Rivaux te fera reconduire. J'irai le lui demander.

— Je n'y mettrai plus les pieds. J'aimerais mieux..., j'aimerais mieux me sauver d'ici.

En bas, on entendit rentrer Lacquemin.

Vivement, la mère referma la porte et descendit, craignant une scène. « Et pourtant, pensa-t-elle, il y a quelque chose! »

Deux jours après, vers neuf heures du matin, elles cousaient toutes deux en silence, assises près de la fenêtre, absorbées par leurs tristes pensées, quand Lacquemin, parti une demi-heure avant pour son bureau, entra, poussant la porte avec colère.

— Toi? fit Henriette. Qu'est-ce qu'il y a? Tu as une permission?

— Oui, pauvre femme!... Et une fameuse! dit l'employé en se laissant tomber sur une chaise.

— Que veux-tu dire?

— Chassé!... comme toi!... Mis à la porte comme un chien!...

— Qu'est-ce que tu dis là? fit la malheureuse.

— A la porte..., comme un chien!

— Mais pourquoi?... Parle!...

— Parce que j'ai trop parlé l'autre jour!... On m'a mouchardé! C'est cette canaille de Vuillemin, le chauffeur du Plessix, qui m'aura...

Mais il ne put finir. Lucette venait de glisser à terre, tombant sans connaissance.

*
* *

Depuis deux jours qu'il avait été remercié dans son emploi, Lacquemin passait des heures assis sur une chaise basse au coin de son feu, les coudes piqués sur les genoux, affalé, les deux mains emboîtant la mâchoire, le regard perdu dans une interminable songerie; c'était chose lamentable que de voir cet homme

vigoureux et actif se consumer ainsi, s'abîmer dans une inaction où son amertume, sa rancune de tout et de tous s'accumulait.

« Quelle pitié ! » pensa Henriette.

La pensée lui vint que sortir lui ferait du bien, le distrairait. Et, en effet, lorsque sa femme l'eut poussé dehors et que, progressant au hasard des chemins qui s'offraient à lui, Lacquemin se trouva au bord de l'Oise, il savoura le bienfait des impressions extérieures qui vinrent le distraire de son mal ; en sa pauvre tête, l'équilibre se fit et une proportion s'établit en lui, donnant à cette dernière épreuve l'importance vraie, exacte :

« Ils m'ont jeté dehors... comme un chien ! Ce sont des canailles ! Mais vais-je me laisser abattre ? Il y a mieux à faire : se venger ! »

Il allait, remontant le cours de la jolie rivière, ajoutant les kilomètres aux kilomètres, dégagé de toute préoccupation d'heure, de distance, fatiguant son corps, détendant son esprit, trouvant à le faire un réel bien-être !

Tout à coup, à hauteur de Jauville, il tomba au milieu d'une réunion d'ouvriers, d'une sorte de meeting populaire organisé sur un terrain vague au milieu d'un chantier de construction.

Lacquemin, désœuvré, s'intéressa au spectacle ; il se glissa dans cette foule et vint s'asseoir, un peu à l'écart, près d'un groupe d'ouvriers où on discutait. Lacquemin comprit : il s'agissait d'une grève dans les *Grands Ateliers de la batellerie de l'Oise*. Les *Jaunes*, qui avaient fondé une « coopérative » rivale des « Grands Ateliers », refusaient de se mettre en grève. La voix d'un orateur se fit entendre un peu plus loin.

« La grève ? oui ! Mais la grève générale !... Plus de bûcherons ! Plus de charpentiers ! Plus de calfats ! Plus de batellerie ! La grève générale ! La *Coopérative* aussi !... L'union entre les travailleurs ou la bataille ! Si les *Jaunes* veulent travailler, guerre aux *Jaunes !* Camarades, à jeudi ! A l'estaminet des *Chats-Maigres !* Les *Chats-Maigres*, c'est nous !... Vous y entendrez Savicki ! Un vrai ! Un pur ! Deux ans de Sibérie, et il s'est évadé ! Un gaillard qui n'a pas froid aux yeux ! Vive la révolution ! Vive la sociale !

— Vive la sociale ! Grève générale ! Guerre aux *Jaunes*, hurla la foule en sortant des chantiers.

Quand, quelques jours plus tard, il lut dans les journaux que le syndicat des Rouges avait effectivement décrété la grève, Lacquemin eut une relative joie ; maintenant, tout ce qui tendait à bouleverser la société, à l'anéantir même, excitait en lui une sorte d'enthousiasme négatif, fait d'amertume et de haine, en tout con-

traire à ses flambées d'autrefois, quand il avait le respect et la foi de tout!... Ces *Jaunes* qui entreprenaient une sorte de... replâtrage de la société, voulant la guérir et non la tuer, ces *Jaunes* lui apparaissaient comme des faux-frères, des lâcheurs manquant de franchise et de solidarité sociale :

— Des vendus! disait-il.

Maintenant il suivait avec passion le mouvement révolutionnaire; rarement à la maison, il était devenu un habitué des réunions et, s'il n'y prenait pas la parole, déjà du moins il y était fort connu. Une fois ou deux même, il ne rentra pas chez lui! Avec les plus violents, il montait la garde, la nuit, autour des chantiers de la *Coopérative* et, quand les *Jaunes* paraissaient, il était au premier rang pour frapper avec son terrible poing, aux cris de : « Vive la sociale! »

Le meeting vint où Savicki devait parler. Lacquemin ne pouvait manquer cette réunion; il se faufila dans cette foule bruyante, écoutant, observant, cherchant sa voie dans ce mouvement où il se jetait à fond, il le sentait bien. Un hasard lui fit connaître Savicki; le Polonais était un petit homme tout en barbe et en cheveux, des cheveux très longs, qu'il rejetait en arrière par un continuel mouvement de tête où il y avait comme un défi, une revendication. Lacquemin le regarda attentivement, cherchant l'homme dans cette broussaille à peine interrompue aux deux taches blanches des pommettes; il eut une surprise à découvrir tout à coup, dans cette forêt pileuse, derrière les verres de lunette, — vers luisants dans un buisson, — deux petits yeux très vifs, très actifs, très brillants! La pensée lui vint d'une bête mauvaise embusquée là, comme à l'affût! Le perpétuel mouvement de ce regard fureteur, au milieu de ce masque de poils, l'intrigua, l'inquiéta presque.

« Qu'est-ce qu'il y a dans cette tête-là? » pensa-t-il.

Mais le Polonais commença son discours; d'une petite voix concentrée, singulièrement timbrée, d'un accent étranger, il parlait d'abondance, prêchant la révolution, la destruction de tout, la guerre à cette « société pourrie », une guerre sans pitié, sans merci!...

Lacquemin fut tellement excité par cette haine et cette révolte qu'il se lança à fond; montant sur une table, il poussa son cri de colère; facilement, sa pensée se matérialisa en mots terribles, en appels à la destruction de tout!... Il eut le regard qui domine, le geste qui persuade, le mot qui triomphe! Il eut tout cela parce qu'avant tout il était un loyal et un sincère. Son succès fut très chaud; sa colère concentrée eut une force prodigieuse et les

bravos éclatèrent vifs, bruyants, montrant l'emballement de tous. C'en était fait : Lacquemin était un orateur révolutionnaire !

Il revint souvent, tous les soirs presque ! Parfois il prenait la parole ! Que leur disait-il au juste ? Il ne le savait guère ! Il parlait d'instinct, laissant sa colère couler, s'évaporer en quelque sorte !

C'était maintenant une inquiétude nouvelle pour la pauvre femme. Elle avait un effroi d'autant plus grand devant ce danger nouveau, qu'il était plus vague. Qu'était-ce que cette grève ? Elle n'imaginait rien. Ils avaient toujours eu une vie d'ordre et de travail : elle ignorait le désordre. Ils avaient toujours été de braves gens soumis à tout ce qui était la loi ou l'autorité. La révolte ?... Elle ne comprenait pas, mais elle avait peur.

Depuis quelque temps, elle travaillait chaque jour une heure ou deux chez Martillac. Un matin, la pauvre femme parut au jeune magistrat plus triste, plus préoccupée que de coutume.

— Que devient votre mari ? lui demanda-t-il avec une apparente indifférence.

Elle demeura un moment sans lui répondre, gênée, avec une honte visible, reprise par cette peur de souffrir, cette crainte de son mal qui lui faisait désirer qu'on n'en parlât pas, fût-ce même pour la consoler.

Pourtant, à Martillac, elle devait la vérité :

— Ah ! Monsieur ! le malheur est plus fort que lui. Il l'entraîne ! Le voilà maintenant avec ceux d'Ourscamp !... Lui, si sage, un employé modèle. Savez-vous comment on l'appelle, dans notre quartier ?... Le révolté ! Monsieur le juge !... Lui !

— Le révolté ?... répéta Martillac.

Et, tout soucieux, il regarda s'éloigner la pauvre femme qui, aussitôt, coupa court à l'entretien.

*
* *

Quand le malheur frappe, il s'acharne. L'homme, qui est sa victime, semble être en butte aux rancunes d'un ennemi inconnu, d'une puissance malveillante qui rôde partout autour de lui ; il se sent ligotté, englué ; alors, suivant sa nature, il se couche et se résigne ou bien il se révolte.

Il en était ainsi chez les Lacquemin. Elle, lasse de lutter, ne trouvait un soulagement que dans un anéantissement de son pauvre être épuisé, soit qu'elle se perdît dans un mysticisme ensorcelant, soit qu'elle s'oubliât dans un dévouement complet aux autres ; elle se supprimait et ainsi se sauvait de son mal !

Lui, incapable d'un tel renoncement, inapte à ces échappées

en un au-delà mystérieux où seules les âmes croyantes peuvent déserter leur souffrance, enchaîné à son mal comme un forçat à son boulet, Lacquemin ne fuyait pas sa souffrance, il en vivait!

Maintenant, l'argent manquait, et cela, dans des conditions particulièrement cruelles : Lucette était très malade!... Lucette allait disparaître. Elle allait mourir et déjà ils en étaient aux expédients pour trouver le peu d'argent nécessaire aux frais les plus urgents : le pharmacien, le médecin!

Henriette avait à se débattre avec les mille difficultés de l'existence!... Vivre sans argent! Tel était le problème qui chaque matin surgissait, lui barrant sa journée. Mais autour d'eux on les aimait et on les estimait; on leur continuait une confiance qui leur donnait encore du pain!... C'est de cette estime qu'ils arrivaient à subsister : ils usaient leur crédit, cette épargne morale qu'avait longuement accumulée leur vie de probité et de labeur!

Avec cette folie révolutionnaire qui, au lendemain de son renvoi, s'était emparée de lui, Lacquemin ne s'était pas de suite rendu compte de la gravité du mal qui tenait Lucette étendue là-haut, sur sa petite couchette de fer!... Il lui arrivait d'être absent de chez lui pendant des journées entières, de n'y rentrer que fort tard, sans embrasser son enfant et même, deux ou trois fois, de n'y pas rentrer du tout!... Quand il arrivait très sombre, encore travaillé par cette surexcitation des réunions dont il sortait, il avait des heures d'isolement dans son foyer où il continuait à rester étranger, indifférent aux siens.

Un matin, pourtant, Henriette s'était décidée à lui confier son inquiétude : l'enfant n'était pas bien! Une fièvre très forte!... Plus d'appétit!... Il n'avait fait qu'un bond jusqu'à la chambrette, affolé par cette idée de maladie grave qui brusquement surgissait!... Lucette!... Lucette gravement malade!

Il s'était jeté dehors, courant comme un fou jusqu'à Compiègne, pour chercher un médecin. Une plaque de cuivre très large, très brillante sur une grande porte de la rue d'Ulm, l'avait tout à coup arrêté : « DOCTEUR FARBY. »

Il avait sonné!... C'était le meilleur médecin de la région!... On l'avait introduit; le praticien, un petit homme froid à l'œil très intelligent, l'avait écouté avec une grande attention, avait posé quelques questions, puis, après avoir consulté un agenda :

— Je vous suis! avait-il dit.

Il avait examiné la jeune fille avec grand soin, l'auscultant, la palpant en tous sens, comme un mécanisme dont on cherche le ressort, avec cette curiosité, cet intérêt pour la difficulté à vaincre, pour le problème à résoudre qui est naturel aux savants; il avait

questionné, sans un mot pour soutenir le moral de la malade dont les grands yeux pleins d'effroi l'interrogeaient, montrant une parfaite inconscience de l'inquiétude des parents, de la mère surtout qui, très pâle, dévorait du regard ce visage impassible.

L'examen terminé, d'un geste brusque il avait rabattu les couvertures. En bas seulement il s'était prononcé :

— C'est très grave !...

— Comment !... Très grave?... avaient-ils répété tous deux.

— Une méningite !...

— Une méningite?... Mais alors !... Elle est perdue?...

— Hélas !... perdue, non !... La jeunesse offre toujours de l'espoir !... Mais c'est très grave, pauvres gens, je ne vous le cache pas !... Calme absolu, tranquillité physique et morale, aucun bruit, demi-obscurité dans sa chambre, glace sur la tête constamment renouvelée. C'est la tête, la pauvre tête qui est malade !... avait ajouté le médecin d'un air déjà vaincu. Aucune émotion !... Ne laissez approcher que ceux qu'elle a plaisir à voir !...

— Mais d'où cela lui est-il venu?...

— Ecoutez !... Votre fille a dû avoir une émotion très grande, un bouleversement moral qui a occasionné le mal !...

— Une émotion?...

Et depuis Lacquemin avait cherché sans trouver?... Il en avait passé des heures à songer ainsi près du lit de la pauvre enfant qui dépérissait à vue d'œil, épuisée par l'insomnie, par l'agitation d'un perpétuel délire, par une forte fièvre !... Quand un peu de repos lui venait, son sommeil était troublé par les soubresauts des membres, les crispations de la face qui disaient le désarroi de ses nerfs, par des paroles souvent inintelligibles qui montraient l'état de son pauvre cerveau !... Les soins n'avaient rien produit !...

Un matin, le docteur Farby n'était pas revenu ; il était parti brusquement de Compiègne appelé près de sa mère gravement malade ! Seuls avec leur misère !... Une voisine leur avait alors parlé d'un homme de Choisy, qui faisait des cures étonnantes, sauvant des malades dont l'état était désespéré.

Le pauvre père s'était aussitôt mis à sa recherche et il l'avait trouvé. Déjà vieux, depuis longtemps dans le pays, l'homme était fort connu, dans la campagne surtout ; c'était un rebouteux. Son nom?... On l'ignorait. Depuis longtemps il était tombé en désuétude, devant l'emploi exclusif du surnom dont il avait été affublé : *Le Faucheux* !... Le mot était si expressif, si adapté au personnage, si parlant, que devant lui s'était naturellement effacé le nom quelconque, banal, incolore. *Le Faucheux* !... C'était cela : très grand, très maigre, avec ses longs bras et ses longues jambes

qui se déployaient jaillissant, bizarres et inattendues, d'un tronc chétif et minuscule, avec ce pas d'araignée mou, feutré, silencieux, avec ce fléchissement des pattes immenses et grêles, il donnait bien l'impression d'un faucheux, de cet étrange insecte qui s'en va arpentant la glèbe desséchée et fendillée.

Depuis ce jour *Le Faucheux* soignait Lucette; elle ne s'en portait guère mieux; ses forces diminuaient petit à petit; il semblait surtout que son moral devenait moins bon au contact du lamentable praticien à l'égard duquel elle avait une visible répugnance. Le seul avantage peut-être que *Le Faucheux* présentât sur le docteur Farby, c'était que, en paiement de ses services, il acceptait facilement un objet quelconque puisé dans le ménage.

Ce soir-là, Lacquemin veillait sa fille; Henriette, qui avait passé près de la malade la nuit précédente, s'était depuis quelques instants jetée sur son lit, pour prendre un peu de repos, réparer ses forces afin de continuer la lutte. Lucette dormait et dans la maison tout, jusqu'à la vieille horloge dont le balancier avait été arrêté, tout se taisait, protégeant son précieux sommeil.

Dans son désarroi moral, il comptait ses ruines! Déjà, en bas, tout était démeublé! Il avait fallu vendre pour avoir de quoi vivre et soigner la pauvre malade! Leur chambre aussi s'en était allée à la dérive; tout ce qu'ils avaient payé si cher, tout s'envolait pour des sommes ridicules. Une seule pièce encore était intacte, c'était celle-ci, la chambre de Lucette! On n'y toucherait pas, quoi qu'il pût arriver. Si les gens de loi venaient, il les jetterait au bas de l'escalier et on verrait bien! Elle vivrait le peu qui lui restait de vie sans se douter de la débâcle. L'important était de durer aussi longtemps que durerait Lucette.

« Et après..., pensait-il, quand elle sera morte, ce sera fini ici!... Après elle... » Et, de la main, il esquissait un geste singulier qui disait la fin brusque de tout, l'insouciance d'un au-delà qui commencerait peut-être demain, tout à l'heure!...

— Pauvre Lucette!... murmura-t-il.

C'était pitié de voir ce que la maladie avait fait de la mignonne enfant; toute blanche, toute menue, elle apparaissait réduite, comme un souvenir vague et fluet de ce qu'elle avait été autrefois. Sa pauvre figure amaigrie était d'une pâleur de cire avec un afflux léger de sang que la fièvre lui mettait aux joues!... Quand s'éteindrait le peu de vie qui était encore en elle, cette teinte rosée s'évanouirait et ce serait là tout le changement!... Et ce souffle léger qui serait le dernier de cette respiration haletante, ce souffle léger serait suffisant pour éteindre en Lacquemin ce

qui pouvait rester de sensibilité et de bonté!... Après, l'homme deviendrait mauvais, déréglé et déchaîné!...

Il regardait ce corps maigre, très saillant sous la couverture, cette main très fine, très effilée, qui s'allongeait en une transparence qui faisait mal et, par la manche trop large de la camisole, il suivait le pauvre petit bras qui montait tout mince et tout blanc! Encore, là, il n'y aurait pas grand changement!

— Pauvre petite Lucette! répéta-t-il en saisissant la menotte qui, facilement, disparut dans sa main.

Il sentit la précipitation du pouls, devina la fièvre qui montait, comme chaque soir; c'était cette respiration précipitée, ce perpétuel battement aux ailes du nez, tous ces signes du mal qu'il connaissait bien maintenant! On eût dit que la pauvre petite, haletante de la course trop forte, allait s'arrêter de vivre, ne pouvant aller plus loin! Son sommeil même ne lui était plus ni un répit, ni un repos, car toujours le pauvre cerveau était en travail! Les lèvres n'arrêtaient pas, articulant à peine, en leur précipitation, des mots que Jacquemin ne pouvait saisir! Les mains, les bras s'agitaient dans le vide, saisissant ou repoussant d'invisibles personnages, les hantises de son incessant délire! Pauvre petit être en désarroi qui ne se reconstituait plus dans son sommeil, qui, par une fêlure invisible, laissait perpétuellement filtrer son reste de vie et de force!

« Une émotion! » avait dit le docteur. Souvent, penché sur elle, il avait cherché le terrible problème, s'efforçant, dans ces mots susurrés, effleurés, de cueillir une pensée à peine formée, dans cette pauvre tête où tout était en débandade. Une émotion! Leur vie était si calme, pourtant! Quelle crise avait-elle subie? Quel drame tout à coup avait détraqué cette intelligence? Et le pauvre homme imaginait mille choses, toutes aussi invraisemblables! Parfois, cependant, au cours de ces veillées, des mots tout à coup avaient roulé tout haut dans le grand silence! Des mots!... toujours les mêmes! Ils laissaient voir une terreur subitement survenue, effrayante! Des appels au secours! Des supplications! Des demandes de pardon! Quand revenaient ces crises étranges, toujours pareilles, Lacquemin se penchait plus fort, sentant bien que, en cet instant précis, le drame mystérieux se jouait en elle, le drame qui l'avait irrémédiablement frappée! Et toujours la pauvre enfant avait alors un brusque réveil! Elle avait, tout autour d'elle, un coup d'œil effaré, qui disait la surprise de sa chambre brusquement apparue, de son père aperçu là, tout à coup, près d'elle, une grande terreur du cauchemar évanoui, et aussi une évidente inquiétude d'avoir parlé, d'avoir laissé enfuir un secret!

Et aussitôt, de nouveau, elle lui échappait, reprise par ce délire qui, décidément, ne la quitterait qu'avec la vie. Tout à coup, la petite main eut un brusque sursaut, serrant la sienne avec effroi et aussitôt un cri éclata dans ce silence, un cri strident, terrifié.

— Papa!... papa!... au secours!...

D'une secousse, il fut sur pied et se jeta vers Lucette : elle dormait toujours, se débattant au milieu de son éternel cauchemar. La crise, cependant, était plus violente; avec une rage exaspérée, elle appela :

— Au secours!... lâchez-moi!... lâchez-moi!... au secours!... Oh!... lâche!... lâche!... lâche!...

Et ce fut un brusque sanglot qui éclata dans son sommeil, un sanglot qui venait mal, ne la soulageant pas, l'étouffant au contraire au point que le pauvre père eut l'idée d'éveiller Lucette pour qu'elle pût pleurer, laisser crever sa douleur.

Mais une main arrêta la sienne : c'était celle d'Henriette qui, jetée hors du lit par ce cri de son enfant, était accourue, croyant toujours à ce dénouement, leur perpétuelle menace.

Alors la voix reprit toute petite, toute faible, suppliante :

— Oh!... pardon!... pardon!...

Les deux pauvres gens se regardèrent très pâles, avec une muette étreinte. Pour la première fois, ils se rencontraient devant la terrible crise dont, chacun de leur côté, ils avaient eu le douloureux spectacle, dont ils cherchaient tous deux le mystère sans jamais en avoir parlé.

— Enfin!... dit Lacquemin. Qué lui est-il arrivé?... Qui a fait mal à notre petite Lucette?...

Et ces yeux de fous arrêtèrent leur fixité gênante sur ceux d'Henriette; la pauvre femme, pour toute réponse, se déroba brusquement, éclatant en sanglots en se plongeant dans les couvertures du petit lit. Lacquemin eut un soupçon : il prit la tête de sa femme, et la releva, la forçant à le regarder :

—Tu sais quelque chose, toi. Tu le sais ce secret dont elle meurt?

Son doute s'éclaira aussitôt; Henriette ne put se défendre devant ce clair regard qui la pénétrait :

— Je ne sais rien, pauvre homme, mais j'ai peur de...

— Parle! parle vite! brusqua-t-il à voix basse.

— Avant tout, promets-moi...

— Je te promets de la venger!

— Promets-moi, au moins, de ne rien faire avant...

— Ne crains rien! J'attendrai que notre pauvre petite... Parle!

Alors elle se laissa aller; elle se soulagea de tout ce mal moral dont elle souffrait et partagea avec lui le fardeau de ses soupçons :

elle lui dit les changements de son enfant, son goût excessif pour la toilette, son irritabilité quand elle lui faisait une question sur ce point, et aussitôt, ces crises de repentir de son acte, ces désespoirs et ces larmes qu'elle n'arrivait pas à arrêter!.!. Elle parla de ces toilettes coûteuses..., de cet argent inexplicable qu'elle avait toujours en poche..., dont elle se refusait à dire la provenance! Elle parla d'une bague de prix qu'elle lui avait un jour découvert!

— Mais enfin d'où cela lui venait-il?

— Voilà. D'où?... En tous cas, je reste convaincue que notre fille est restée honnête!

Les pauvres gens regardèrent en silence la malade et une larme leur vint à tous deux de ce soupçon qu'ils avaient en tête et qui leur apparaissait comme une profanation de ce pauvre petit corps maigre, réduit, purifié en tous cas par la souffrance,

— Pourquoi ne m'avoir rien dit? Il y a longtemps?

— Pourquoi? Parce que j'avais peur de ta colère! Cela remonte à la fermeture de l'ouvroir. Ah! Sœur Antoinette l'avait préservée jusque-là!

Lacquemin ne répondit rien; son poing seulement se crispa.

Se soulageant enfin, Henriette lui avoua cette scène si pénible du jour où Lucette était rentrée tard, les effets en lambeaux, dans un état moral lamentable... Et tout à coup elle ajouta :

— Et puis, il y a cela... Il faut que tu saches tout, toi, le père. Je ne dois rien garder pour moi! Tiens, lis! dit-elle en tendant un papier usé, chiffonné.

Jacquemin, vivement, gagnant la veilleuse, déchiffra :

« Il faut que cela cesse! Je ne veux pas continuer de la sorte! Tu te moquerais de moi! Plus d'argent, plus de bijou, plus de toilette! Et même, méfie-toi! Je fais sauter ton père, j'en ai le moyen, si, d'ici jeudi... »

Et le papier, en cet endroit, était déchiré brusquement; on sentait qu'il avait été froissé et arraché avec colère.

Contrairement à ce qu'elle craignait, Henriette n'eut pas le spectacle d'une de ces scènes de fureurs dont Lacquemin était coutumier. L'homme resta très maître de lui; il plia le papier, l'enferma dans son porte-monnaie et s'enfonça dans un silence dont elle ne put le sortir. La pauvre femme se sentait en partie soulagée de ce fardeau que, depuis si longtemps, elle portait toute seule; elle admirait cette force calme, froide, de celui qui, si vraiment, en ce moment, était bien un soutien pour elle.

— Ce jour-là, ce jour où elle est revenue en si mauvais état, d'où venait-elle?... T'en souviens-tu? demanda-t-il posément.

— Oh! oui. Elle venait du Plessix!

— Ah! Et ce papier, comment l'as-tu eu? Quand l'as-tu trouvé?

— Je l'ai trouvé dans sa poche, le jour où elle s'est évanouie en bas, que nous l'avons montée ensemble!... Tu te souviens?...

Lacquemin ne répondit rien; en lui-même, il combina les dates et une remarque lui vint : n'était-ce pas précisément le jour de son renvoi, cet évanouissement? N'était-ce pas même quand il avait annoncé sa mise à pied qu'elle était tombée raide? Le misérable avait donc mis sa menace à exécution? Alors..., son enfant avait noblement résisté! Et, de cela du moins, un réel soulagement lui vint!

Tout à coup, une clarté se fit en lui, un nom flamboya :

— Vuillemin!...

Maintenant, quand il était libre, Lacquemin n'allait plus à Ourscamps. Quand son tour venait de se reposer dans la journée, il prenait un chemin détourné et gagnait vers Choisy-au-Bac, un sentier qui le menait au Plessix. C'était là qu'était le secret qu'il cherchait! Il n'en avait pas parlé à Henriette; il allait là-bas, se glissant dans le parc, observant, à l'affût d'une occasion, menant son enquête patiemment. Vuillemin surtout l'intéressait. Mais enfin, il fallait tout voir. Il voulait frapper à coup sûr.

Saint-Jouen.

La suite prochainement.

PARIS SOUS NAPOLÉON

QUELQUES ASPECTS DE LA VIE SOCIALE

I. — FINANCIERS ET FOURNISSEURS ; Mme RÉCAMIER

La Révolution, tout en guillotinant et en ruinant beaucoup d'entre les financiers de l'ancien régime, avait été le point de départ d'un grand nombre de fortunes du même genre, fortunes rapides et souvent louches, mais que leurs possesseurs étalaient avec la traditionnelle ostentation des parvenus. En 1799, les lois fiscales du Directoire agonisant avaient contraint les nouveaux riches à dissimuler leurs capitaux pendant quelques mois ; après le coup d'Etat, que plusieurs d'entre eux avaient commandité, ils se dédommagèrent par un redoublement de luxe ; pendant les deux premières années du Consulat, en dehors des fêtes officielles, il n'y eut guère de réceptions somptueuses que chez les hommes d'argent.

Leurs fastueuses dépenses, qui excitaient l'ébahissement et l'envie, ne leur donnaient point de véritable crédit moral. Le critique Geoffroy se laissait égarer par sa manie de dénigrement quand il s'écriait : « Il y avait autrefois une puissance d'opinion supérieure à celle de l'or, tandis que le despotisme de l'or n'est aujourd'hui balancé par aucun contrepoids. » Contestable même au début du vingtième siècle, l'observation était manifestement fausse pour l'ère napoléonienne ; à défaut de l'esprit de tradition et de l'influence aristocratique, l'orgueil national, l'ambition individuelle, le goût des aventures, le prestige des emplois publics, faisaient obstacle à la prédominance des financiers. Ceux-ci étaient impopulaires dans toutes les classes de la société. Le même Geoffroy, mieux inspiré ce jour-là, convenait que de tous les personnages-types de la comédie classique, c'était peut-être le seul qui eût conservé sa vérité : « S'il n'y a plus de bourgeois gentilshommes, il y a beaucoup de manants enrichis qui travaillent à se donner des grâces, et qui s'y prennent fort maladroi-

tement. On ne rencontre que des Turcarets libertins par ton, avares par nature, prodigues par vanité, protecteurs des arts et des talents uniquement pour se mettre à la mode, mais qui, au fond, ne savent pas distinguer Rode d'avec les ménétriers de la Courtille, et Garat d'avec les chanteurs du Pont-Neuf[1]. » Ce portrait ne s'appliquait assurément pas à certains parvenus d'élite, si l'on peut ainsi parler, comme Ouvrard, dont les manières étaient aussi irréprochables que le goût, ou Séguin, qui était en musique non seulement un amateur, mais un exécutant distingué : il témoigne à tout le moins de préventions qui n'étaient point particulières à Geoffroy. Reichardt, le maître de chapelle allemand, se laissait raconter chez Erard que les « nouveaux riches » achetaient des harpes comme objets de mobilier. Les agents de Dubois recueillaient des propos dénigrants sur la dureté et l'avarice de ces enrichis ; le mécontentement populaire devenait de l'indignation quand il s'agissait d'hommes de couleur, paradant en public avec des domestiques blancs. A l'autre extrémité de l'échelle, Talleyrand, si souvent l'obligé et l'associé des hommes d'argent, un jour qu'on racontait devant lui que la fille d'un ancien chaudronnier menait grand train et faisait monter un « chasseur » derrière sa voiture, Talleyrand se croyait obligé de reprendre, d'un ton nonchalamment narquois : « Ce n'est pas un chasseur, c'est un braconnier. »

Napoléon partageait à cet égard les sentiments de ses sujets, et ne s'en tenait point aux épigrammes. Si quelques banquiers trouvaient grâce à ses yeux, si par exemple il faisait du neuchâtelois Perregaux un sénateur et de son fils un chambellan, les fournisseurs n'étaient pour lui que d'odieux fripons. Beaucoup d'entre eux sans doute, brouillés de longue date avec les notions vulgaires de probité, achetaient la connivence des généraux et colportaient cyniquement le récit de leurs aubaines, comme ce Jaillou qui, après l'expédition de Junot en Portugal, énumérait « avec beaucoup d'indiscrétion » dans les cercles parisiens les profits que lui avait valus l'entreprise des charrois de l'artillerie; on conçoit que l'empereur fût exaspéré quand les rapports de police lui révélaient ces vilenies et ces vanteries. Mais son antipathie ne s'arrêtait pas là : naturellement porté à critiquer et à limiter même le bénéfice légitime des simples commerçants, il se refusait à admettre que dans certains cas la spéculation pût être licite et utile ; il ne comprenait pas notamment, il ne voulait

[1] Toutes les assertions de cette étude sont appuyées sur des documents dont nous supprimons ici la longue énumération, mais dont on trouvera les références très précises dans l'ouvrage que M. de Lanzac de Laborie va publier incessamment chez Plon. (N. D. L. R.)

pas comprendre que le discrédit des finances publiques sous le Directoire, en rendant très aléatoire le paiement des créances, avait autorisé les fournisseurs à stipuler d'énormes avantages, et que « la République avait été trop heureuse de trouver des spéculateurs hardis qui voulussent fournir, à quelque prix que ce fût. » Le souvenir des tripotages surpris ou soupçonnés à l'armée d'Italie effaçait celui des services rendus. Le maître tenait pour impures et méprisables toutes les fortunes faites à cette époque et dans ces conditions; on l'aurait mécontenté sans le convaincre en essayant de lui démontrer que les agioteurs si honnis par lui avaient à leur façon tenté la fortune des batailles, et qu'ils « avaient avec audace et intelligence exploité, escompté, liquidé les circonstances ».

Ainsi, il ne négligeait aucune occasion de faire rendre gorge aux nouveaux traitants, et se montrait impitoyable quand il croyait avoir la preuve de leurs malversations ou de leurs intrigues (il suffit de rappeler l'orageuse histoire de ses démêlés avec Ouvrard); ainsi surtout, il entendait que les spéculateurs fussent mis au ban de l'opinion.

En présence de telles dispositions chez un maître aussi impérieux, les hommes d'argent ne pouvaient avoir aucune influence sérieuse, ni politique, ni même sociale. Mais comme leur hospitalité était accueillante, leur intérieur élégant, leur table délicate, ils voyaient se presser chez eux cette foule hétéroclite qui, dans une grande ville comme Paris, fait passer le souci de ses plaisirs avant toute considération de dignité ou de prudence : en grondant d'un tel empressement, Napoléon se sentait impuissant à le réprimer.

Une des maisons les plus courues, en raison des amusants contrastes qui s'y rencontraient, était celle de Seguin. Chimiste, artiste et collectionneur en même temps que spéculateur, Seguin était surtout célèbre par ses traits d'originalité. La principale source de son immense fortune venait de ce que, par un procédé de son invention, il avait réussi à tanner rapidement le cuir destiné aux souliers et aux harnais des armées de la Convention. Dans son hôtel de la rue d'Anjou, meublé avec la dernière recherche et où une galerie de tableaux voisinait avec un laboratoire, le célèbre chef d'orchestre mulâtre Julien jouait des contredanses dont le financier avait acheté le monopole et qui ne s'exécutaient que chez lui. Avec cela, soit amour de ses aises, soit dédain du qu'en dira-t-on et attachement aux habitudes de son humble jeunesse, on le trouvait toujours, même à ses bals, en redingote[1] et en pantoufles.

[1] La redingote n'était même point, comme à présent, la plus habillée des tenues de jour, mais un costume de fatigue, une sorte de houppelande.

Grand amateur de chevaux, il promenait ses carrossiers dans un manège couvert, et ne faisait sortir sa femme qu'en fiacre.

Sous le Consulat et dans les premières années de l'Empire, la vogue allait surtout aux réceptions d'un banquier d'origine lyonnaise, qui avait fait luxueusement restaurer l'ancien hôtel de Necker à la Chaussée d'Antin. Sa fortune, qui passait pour considérable, ne le mettait point au tout premier rang des hommes d'argent, et certaines maisons égalaient la sienne pour l'éclat de la représentation; c'était un autre motif qui attirait chez lui « un mélange bizarre de commerçants et de poètes, de philosophes et de parvenus, d'Anglais, de Français, de Portugais et de Brésiliens ». Si tant d'étrangers et de provinciaux entraient en relations d'affaires avec le banquier Récamier, c'est qu'ils comptaient bien de clients devenir ses invités, et obtenir ainsi la faveur de contempler M[me] Récamier.

On a beaucoup écrit sur cette femme célèbre, dont le personnage conserve malgré tout certains côtés énigmatiques. Les amis de ses dernières années, à commencer par le plus illustre, Chateaubriand, et les membres de sa famille ont, dans une pensée fort respectable, exagéré l'unité de sa vie; dans la femme à la mode du Consulat, ils se sont ingéniés à montrer la future muse de l'Abbaye-au-Bois. Ils n'ont peut-être pas suffisamment marqué les nuances entre la curiosité amusée et intriguée dont elle était l'objet au début du siècle et la vénération attendrie au milieu de laquelle s'acheva son existence.

Ses succès mondains tenaient d'abord à une beauté plus exquise encore qu'éclatante, au charme indéfinissable de sa physionomie et de toute sa personne : il fallait faire effort, selon le mot de Saint-Simon, pour cesser de la regarder. Aussi était-elle environnée d'un perpétuel « bourdonnement d'admiration »; une étrangère qu'elle menait à l'Opéra entendait murmurer dans les corridors : « C'est M[me] Récamier; qu'elle est belle; qu'elle est belle! » Son entrée faisait sensation; on se retournait, on se penchait, et jusqu'à la fin de la représentation sa loge concentrait l'attention générale. Même chez elle, ses invités se livraient à des démonstrations passablement indiscrètes, dont bien des femmes à sa place auraient été choquées, et que M. Récamier encourageait ingénument [1].

[1] L'anecdote de l'évanouissement au milieu d'une soirée de l'hôtel de la rue du Mont-Blanc était légendaire, et Louis Bonaparte la rappelait dès 1812 dans un roman anonyme (Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. VII, p. 152-153) : comme les assistants se pressaient aux portes de la chambre à coucher, pour contempler la belle Juliette pâmée sur un sofa, Récamier fit apporter des chaises aux badauds des derniers rangs, et, par

Les engouements des Parisiens sont pour l'ordinaire aussi éphémères que vifs. L'admiration unanime et presque populaire qui s'attacha à Mme Récamier pendant plusieurs années de suite suppose une puissance de séduction absolument exceptionnelle. Il s'y joignait l'attrait d'un mystère tout particulier, qu'elle soulignait avec une infinie naïveté ou une coquetterie raffinée. Attitude, conversation, toilette, tout en elle avait un caractère nettement et délibérément, non pas seulement candide, ce serait trop peu dire, mais virginal. Il était de notoriété publique que son vieux mari n'était qu'un père pour elle, peut-être parce qu'il était son père.

Dans une société frivole et passablement corrompue, cette situation bizarre devait être un stimulant pour les imaginations et les prétentions masculines. Mme Récamier reçut des déclarations par centaines : soupirants transis et dons Juans qui se croyaient irrésistibles, altesses de vieille souche et princes de fraîche date, philosophes et généraux, conseillers d'Etat et poètes, la foule bigarrée de ses adorateurs ne saurait se dénombrer. Ce qui achève l'étrangeté de sa destinée, c'est qu'elle ne fit jamais ni heureux, ni désespérés. Elle fut gardée de toute irréparable faiblesse, non point par ses croyances religieuses, qui se réduisaient alors à d'assez vagues velléités et qui ne devaient se fortifier qu'avec les années [1], mais par un instinctif besoin de netteté morale, et peut-être aussi par la conviction plus ou moins fondée que la conservation de sa santé, de sa vie même, était subordonnée à cette existence liliale. Son impeccable vertu, complaisamment décourageante, n'avait rien de farouche, ni même d'austère : son triomphe était d'enrôler l'un après l'autre dans l'imposante cohorte de ses amis tous ceux dont le rêve avait été plus égoïste et moins platonique.

Nulle part sans doute cette tactique inconsciemment raffinée, et par là même d'autant plus redoutable, ne se dévoile mieux que dans la correspondance encore inédite de Mme Récamier avec

un raffinement de précaution où se trahissait chez le millionnaire la parcimonie de sa province natale, il étala lui-même des serviettes sur ces chaises, afin qu'on pût y grimper sans les endommager.

[1] Vers 1809 encore, elle écrivait : « Vous savez que je ne puis me décider à croire à l'enfer, et que j'ai d'étranges idées sur la mort; cependant, j'ai un grand penchant pour les idées religieuses, et je suis persuadée qu'il viendra un temps où j'en serai exclusivement occupée. » (Archives de Barante). Dans une autre lettre de la même époque, elle admonestait ainsi son correspondant : « Vous avez des sentiments religieux et vous êtes effrayé de la sévérité de la pratique. Je vous avoue cependant que sur un objet de cette importance, je ne puis trop comprendre comment une croyance sans restriction ne décide pas de la vie. » (Bouilly, III, 2-3.)

Prosper de Barante [1]. Les hommages du jeune homme à qui tous prédisaient un brillant avenir, de l'un des causeurs préférés de Coppet, avaient autant flatté son amour-propre peut-être, à un point de vue différent, que ceux du prince Auguste de Prusse, et certainement troublé davantage son cœur. A une déclaration très passionnée, qui concluait bel et bien par une demande en mariage [2], Mme Récamier opposa d'abord la même fin de non-recevoir mélancoliquement et doucement catégorique à laquelle se heurtaient tous les prétendants : « Je sais que je dois vivre isolée, j'y suis résignée; et si d'autres pensées me traversent le cœur, ce n'est qu'une rêverie qui ne peut jamais avoir de réalité. » Elle prenait même des précautions contre une surprise possible : « Permettez-moi de ne plus vous recevoir les jours que vous devez rester encore ici. Vous savez si c'est un sacrifice : pourquoi ne me l'avez-vous pas laissé faire plus tôt? » Mais le péril une fois conjuré par l'éloignement matériel, elle mettait une insistance affectueuse, presque câline, à maintenir des relations d'amitié, à envoyer et à réclamer des lettres fréquentes : « Je veux tous les jours vous écrire ce que je ferai, pour vous obliger à en faire autant... Enfin, accoutumez-vous à écrire longuement parce que je le veux et que je vous aime... Il faut, ou que vous comptiez beaucoup sur l'affection de vos amis, ou que vous y teniez bien peu. » Elle prenait un jour congé de son correspondant par cette phrase charmante et charmeuse, qui ressemblait singulièrement, sinon à un désaveu, du moins à un regret des rigueurs d'antan : « Adieu, monsieur, je suis fâchée que mon papier finisse, c'est presque comme quand vous vous en alliez. »

Barante fut excusable de soupçonner et de dénoncer un manège de coquetterie : il mit sans doute quelque amertume dans ses plaintes, et osa faire allusion aux soupirants que Mme Récamier avait déjà évincés en leur prodiguant de douces paroles. Loin de nier l'évidence, elle se fit un mérite de ce qui prouvait sa sensibilité : « Je ne conseillerais à personne de désirer l'affection d'un être qui serait arrivé à mon âge sans être averti par son cœur que c'était un malheur de n'avoir aucun bien dans cette vie. » Puis elle eut raison d'une bouderie persistante, d'un commence-

[1] M. le baron de Barante (Claude), qui a fait des *Souvenirs* et papiers de son grand-père une publication si érudite et si précieuse, a bien voulu me confier les lettres et billets de Mme Récamier, et m'autoriser à en citer quelques extraits caractéristiques. Je lui renouvelle ici l'assurance de ma gratitude, et je crois pouvoir lui promettre d'avance celle de mes lecteurs.

[2] Comme l'a écrit Mme Lenormant, « la sorte de liens qui avait uni la belle Juliette à M. Récamier était de ceux que la religion catholique elle-même proclame nuls. » (*Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, t. I, p. 141.)

ment même d'infidélité, par un billet qui, malgré la longueur traînante de certaines phrases, mérite de compter au nombre des chefs-d'œuvre de la littérature sentimentale : « On me dit, monsieur, que vous arrivez à Paris dans quelques semaines. Il me semble que j'aurais dû l'apprendre par vous. Sans vouloir répéter ici les circonstances qui nous ont séparés ni les souvenirs qu'elles ont pu me laisser, je me crois cependant permis de vous dire que votre silence m'étonne et que vous pouviez, sans blesser les sentiments que votre cœur préfère, me parler d'une amitié à laquelle il serait également indigne de vous et de moi de jamais renoncer. Les souvenirs que j'ai de vous ont à la fois trop de douceur et d'amertume pour que je puisse prévoir ce que j'éprouverais en vous voyant. Mais celui qui, pendant deux ans, a eu les plus tendres pensées de mon cœur, doit toujours être mon ami, et aurait pu avoir besoin de me le dire. Adieu, monsieur. »

L'amitié se renoua donc, traversée par de fréquentes querelles, mais aussi tendre que platonique; sur ces deux points, Mme Récamier multipliait les plus expressives protestations : « Vous vous imaginez que je vous oublie, et moi je vous assure que je suis complètement persuadée que je pense plus souvent à vous que vous ne pensez à moi, et que vous êtes plus nécessaire à mon bonheur que je ne le suis au vôtre. Mais, je vous le répète, je ne voudrais pour rien au monde être en coquetterie avec vous. Je ne puis et ne dois avoir que de l'amitié pour vous; mais j'en ai beaucoup. Je voudrais que vous fussiez mon frère pour être sûre que vous m'aimerez toujours... Un sentiment exclusif ne peut me donner qu'une agitation douloureuse : il y aurait eu de la générosité à ne pas m'y entraîner, il y aura de la générosité à m'aider à en sortir... Mon cœur peut être ému, mais non pas ébranlé, et quand il y aurait une chance de bonheur dans ma vie, je n'en voudrais pas... C'est pourtant étrange que vous m'ayez si mal connue. A quoi sert l'esprit? Ce n'est pas du moins à juger les choses du cœur... Adieu, j'ai besoin que vous donniez des droits à mon amitié, et si vous ne le faites pas, vous en aurez un jour du regret, car vous êtes bon et quoi que vous ayez pu dire, il est vrai que vous m'avez aimée d'un sentiment qui allait à mon cœur et qui vous a donné le pouvoir de me faire bien du mal. »

Tout en persistant dans son refus résolu et un peu énigmatique, elle se flattait, par une illusion bien féminine, que « Prosper », comme elle s'était mise à l'appeler, renoncerait de son côté à tout espoir de bonheur conjugal; elle avait l'imprudence ou la cruauté de le lui dire : « La vie se passera à être tourmentée quand je serai près de vous, triste quand j'en serai éloignée; et c'est dans (*sic*) cette situation qui semble si triste que j'attache encore les

seules idées de bonheur que je puisse avoir dans ce monde. Je n'ose penser à la peine que vous me feriez si vous cherchiez à être heureux par une autre affection. » D'autres fois, elle prenait ce détour, d'engager son ami à se montrer très difficile : « Vous avez si bien ce qu'il faut pour avoir et donner du bonheur, qu'il serait cruel de vous voir hasarder un avenir qui peut être si doux. Je n'oublierai jamais que dans votre pensée vous m'avez quelquefois associée à vos espérances de bonheur. »

A tout le moins, elle rêvait pour lui d'un mariage illustre, hors des conditions communes : elle ne pouvait se faire à l'idée qu'il fût tout simplement conquis par le charme, l'innocence et la vertu d'une enfant. Le coup lui fut si rude que son amour-propre n'en put dissimuler la violence, et que dans ses lettres de félicitations elle parla surtout d'elle-même et de sa déception : « Mon Dieu! que vous êtes aimable et que la vie sera douce avec vous! Il faut éloigner ces pensées, et trouver du bonheur dans l'amitié qu'il est permis de vous demander... J'espère que vous serez heureux. J'espère que ce sera une douce pensée que ce bonheur, impossible pour moi, soit possible pour vous. Mon cœur sera toujours reconnaissant du sentiment que vous avez eu, et de celui que vous me garderez. Adieu. Ne m'oubliez pas. » Barante était marié depuis trois mois, que Mme Récamier l'entretenait encore de la douleur qu'elle avait eue à le rencontrer au début de ses fiançailles : « Je me rappelle aussi qu'au moment où je vous vis [1] monter en calèche avec Mme de la Briche et Mlles d'Houdetot, j'eus comme un pressentiment que je serais longtemps sans vous revoir, et je restai tristement sur la porte à suivre votre voiture des yeux. »

On a pu constater que cette correspondance est plus remarquable par la délicatesse et l'intensité des sentiments que par l'éclat de la verve ou l'ingéniosité des aperçus : avec la plus agréable bonne grâce, Mme Récamier confessait son infériorité sur ce point [2]. Vers la fin de l'Empire, à l'école de l'adversité, au contact prolongé de Mme de Staël et de son cercle, sinon, comme l'a malignement écrit Sainte-Beuve, « au soleil de la seconde jeunesse », l'esprit de la belle Juliette devait beaucoup gagner en étendue et en souplesse. Dans la période de ses grands triomphes mondains, on exaltait surtout sa bonté et sa simplicité : Mme de Staël passait pour faire acte d'indulgente générosité quand elle

[1] Chez Mme de Catellan, à Angervilliers, non loin du château du Marais, où Barante était chez Mme de la Briche, tante de Mlle d'Houdetot.

[2] « Si j'étais une personne d'esprit, je vous parlerais de votre ouvrage et de ce qu'on en dit; mais vous avez des correspondants qui valent mieux que moi pour cela. » (Vers 1808, Archives de Barante.)

traitait son amie de femme d'espr t méconnue[1]. L'opinion dominante, au moins parmi les femmes, se traduit dans une lettre de Mme de Gérando, un peu bas-bleu sans doute, mais généralement indulgente et très au-dessus du soupçon de jalousie : « J'éprouve un invincible attrait pour sa délicieuse figure. C'est une bonne petite créature, point gâtée autant qu'elle pourrait l'être par son immense fortune et la folie de la mode et des hommes, qui lui assignent le premier rang parmi les jolies femmes. Mais s'il y a de la sympathie entre nous deux, tu n'exigeras pas d'elle des pensées bien graves ni des sentiments bien profonds[2]. » Parmi les admirateurs à qui Mme Récamier faisait, avec une grâce incomparable, les honneurs de l'hôtel de la Chaussée d'Antin, bien peu auraient deviné, dans cette femme si naïvement et presque puérilement heureuse du luxe qui l'entourait, la future inspiratrice de Ballanche et de Chateaubriand.

C'est plus tard également, sous l'influence de Mme de Staël et des Montmorency, et par ressentiment de l'aide refusée lors de la faillite de son mari, que Mme Récamier se classa parmi les opposants à l'Empire. Au début de l'ère napoléonienne, indifférente aux opinions politiques et accueillant chez elle quiconque lui était présenté, sans distinction de monde ni de parti, elle entretenait des relations de courtoisie avec des personnes qui tenaient de très près au gouvernement. Si Lucien Bonaparte, récemment veuf et encore en faveur, fut au nombre des soupirants toujours éconduits, jamais rebutés, il semble bien que c'est Juliette qui très innocemment avait fait les premières avances au frère du Premier consul. Quand Mme de Staël fut en butte aux vexations de la police, elle chargea d'abord son amie de solliciter des adoucissements, ce qui suffirait à prouver que celle-ci n'était point alors ouvertement passée à l'opposition. Il demeure à la vérité très douteux que Napoléon ait songé, lors de la formation de la Cour, à imposer à Joséphine la présence habituelle de la beauté la plus en renom de Paris, et surtout à nommer dame du palais une simple femme de banquier; mais Fouché engagea probablement, de son autorité privée, une négociation assez louche, dont l'idée ne lui serait même pas venue au cas où Mme Récamier aurait été considérée alors comme ennemie déclarée du gouvernement.

[1] Un sot à prétentions, se trouvant en tiers avec les deux amies, s'était écrié : « Me voilà entre l'esprit et la beauté! » Mme de Staël riposta vivement : « C'est la première fois qu'on me dit que je suis belle. »

[2] A la baronne de Stein, 22 juillet 1802 : *Lettres*, p. 185-186.

II. — Repas

Au début du dix-neuvième siècle, les repas, le dîner surtout, avaient dans la vie sociale une importance dont nos habitudes modernes, à Paris du moins, ne peuvent nous donner l'idée. Aujourd'hui, le dîner le plus recherché est expédié rapidement par des convives dont la moitié vivent de régime et d'eau claire; le rôle des maîtres de maison se borne à entretenir la conversation, et de la part des invités ce serait faire preuve de rusticité que de parler des plats qui se succèdent. Le dîner du temps de Napoléon était chose solennelle, qui avait ses rits consacrés et où chacun s'acquittait de son rôle avec une gravité recueillie, quoique certains censeurs moroses criassent déjà à la décadence. L'exemple du maître, qui déjeunait en quelques minutes sur un guéridon, tout en s'occupant d'affaires, et qui croyait faire acte de condescendance envers l'impératrice en consacrant un quart d'heure à un dîner la plupart du temps refroidi, ne trouvait pour ainsi dire point d'imitateurs dans la société parisienne. On prenait plus volontiers modèle sur Cambacérès, qui mettait à contribution pour la composition de ses menus toutes les provinces de l'empire agrandi, et qui ne faisait jamais servir moins de seize entrées et seize entremets, sans compter les autres services. C'était l'époque où Berchoux rimait la *Gastronomie*; où Brillat-Savarin, sur son siège de conseiller à la Cour de cassation, méditait les aphorismes de la *Physiologie du goût;* où Grimod de la Reynière, petit-fils du célèbre fermier général et amphitryon du même nom, renouvelait avec succès huit années de suite la gageure d'amuser et d'instruire le public par son *Almanach des gourmands*.

Dans cette société si façonnée à la discipline et si éprise d'uniformité à d'autres égards, l'heure du dîner ou principal repas varia d'abord à l'infini, non seulement avec les conditions ou professions, mais même d'une maison à l'autre. Elle tendit ensuite à se fixer vers la fin de la journée.

L'heure classique de midi, démodée bien avant la Révolution, n'était plus en usage vers 1800 que dans quelques milieux provinciaux; on ne dînait de même à deux heures que dans certains quartiers reculés et arriérés comme le Marais. Mais de trois à sept, les salles des restaurateurs ne désemplissaient pas, et chacun plaçait le moment de son principal repas selon ses habitudes, ses préférences et ses occupations. Il convient de ne s'en rapporter que très approximativement à la classification artificielle établie par un chroniqueur trop ami des divisions systématiques :

« L'artisan dîne à deux heures; le gros marchand à trois; le commis à quatre; l'enrichi, l'homme aux entreprises, l'agent de change, à cinq heures; le ministre, le législateur, le riche célibataire, à six [1]. »

Dans le monde officiel, certaines personnes dînaient à quatre heures dans le cours ordinaire de la vie, par fidélité aux habitudes de leur jeunesse ou de leur province natale; mais elles faisaient ce sacrifice aux nouveaux usages mondains, de retarder considérablement l'heure de leurs repas de cérémonie.

Sous l'Empire, le dîner de quatre heures était décidément abandonné par quiconque se piquait de belles manières : « Il faut », écrivait-on en 1807, « pour se distinguer de la classe bourgeoise, dîner au plus tôt à six heures [2] ». Les grands dîners de Cambacérès, qui avaient lieu à cinq heures et demie sous le Consulat, ne se donnèrent plus qu'à six heures quand l'amphitryon fut archichancelier; c'est à six heures également qu'était servi en principe le dîner impérial. Ségur, le grand-maître, attaché aux vieux usages, conviait encore pour cinq heures, en 1811, ses collègues de l'Institut; mais, l'année suivante, lui aussi adoptait six heures. Dans beaucoup de maisons à la mode, on reculait encore ce terme; le cardinal Maury, qui avait été et qui demeurait une remarquable fourchette, maudissait, après sa rentrée en grâce et sa réinstallation en France, « l'abominable habitude qui s'est introduite à Paris de dîner à sept heures du soir ».

Pour marquer l'heure d'un dîner de cérémonie, les maîtres de maison avaient le choix entre trois formules, que les invités devaient savoir distinguer, sous peine de passer pour des malappris et d'arriver trop tôt ou trop tard. D'après ce protocole puérilement compliqué, « cinq heures », sans épithète, signifiaient par exemple six heures; « cinq heures *précises* » voulaient dire qu'on se mettrait à table à cinq heures et demie; cinq heures *très précises* », c'était exactement cinq heures [3].

[1] Pujoulx, *Paris à la fin du dix-huitième siècle*, p. 141-142. En 1802, des Anglais invités chez Talleyrand, à sa maison de campagne de Neuilly, notaient qu'on ne se mettait à table qu'à huit heures; mais, quoi qu'ils en disent, c'était tout à fait exceptionnel. (Babeau, *les Anglais en France.*)

[2] Prudhomme, *Miroir de Paris*, t. I, p. 237.

[3] *Almanach des gourmands*, t. II, p. 275. Cette distinction subtile, qui s'appliquait aussi aux convocations pour les mariages et enterrements, resta en pratique pendant une partie du dix-neuvième siècle. Le duc Albert de Broglie, évoquant un souvenir d'adolescence, me racontait un jour qu'en 1842, lors de la mort de Voyer d'Argenson, qui avait adhéré à l'opposition radicale, la famille, pour éviter des manifestations, fit procéder aux obsèques à l'heure exacte portée sur les billets; les « frères et amis », comme disait le duc de Broglie, sur la foi des usages, n'arrivèrent qu'une heure plus tard, quand tout était terminé.

Les grands dîners, pour peu que les dimensions de l'appartement s'y prêtassent, réunissaient des invités nombreux, sensiblement plus nombreux qu'avant la Révolution; ceux qui avaient connu les repas priés de l'ancien régime, regrettaient ces tables relativement restreintes, où la conversation, à de certains moments, pouvait devenir générale; où un maître de maison, ami des attentions et des nuances, adressait la parole à chaque convive, en ayant soin de « ne provoquer chacun que selon sa mesure »; ils ne retrouvaient cette perfection d'aisance et d'urbanité que chez de très rares survivants du règne de Louis XVI, comme Talleyrand. Ailleurs, et surtout chez les nouveaux riches et les hauts fonctionnaires, un grand dîner tenait toujours plus ou moins de la cohue.

Un autre grief était adressé aux dîners officiels non plus par les archaïsants, mais par les gastronomes, qui trouvaient « vraiment scandaleuse » la brièveté de ces repas. On aurait tort d'en conclure que les ministres et autres grands personnages prenaient exemple sur la précipitation impériale : les dîners dont la durée était si amèrement proclamée insuffisante, c'étaient des dîners d'une heure et demie. Mais les experts en matière de gourmandise professaient alors des maximes qui feraient frémir aujourd'hui le plus intrépide convive, et qui ne sont plus en honneur que dans les festins de noces flamands ou bourguignons : « Cinq heures à table sont une latitude raisonnable lorsque le dîner est nombreux et la chère abondante » lit-on dans l'*Almanach des Gourmands*.

Ces gros mangeurs étaient en même temps des gourmets, et le luxe de la table allait se développant. Une ménagère doublée d'une femme d'esprit évoquait avec un soupir de regret l'anecdote classique des menus de Mme Scarron : « Nous ne sommes plus au temps où on mettait dans un dîner une histoire de plus, pour un rôti de moins; dans les repas d'à présent, tout notre esprit est en entrées et en vin de Madère[1]. » Si la viande et le gibier étaient moins chers qu'à présent, certaines denrées de choix, telles que les fruits ou les primeurs, atteignaient des prix que nous ne connaissons plus, grâce à la facilité accrue des moyens de transport, sinon à la plus grande simplicité de nos goûts : Mme de Genlis, qui n'était ni riche ni prodigue, n'hésitait pas à payer vingt sous la pièce des poires destinées à un jeune pupille, auquel d'ailleurs elle ne cessait de prêcher l'économie.

La mode de faire passer les plats à la ronde par les domestiques, qui servaient les convives « moitié sur votre assiette,

[1] Mme de Rémusat à son mari, 12 octobre 1808 : Mme de Rémusat, *Lettres*, t. II, p. 275.

moitié sur votre manche », un instant essayée en 1803, n'eut point de succès. Comme avant la Révolution, l'amphitryon continua à découper les grosses pièces et à servir les invités, auxquels il proposait et envoyait une portion de chaque plat. « Un maître de maison », enseignait l'oracle, « doit savoir disséquer et servir toute espèce de viandes et de poissons, selon les principes de l'art. » Un usage immémorial réservait aux dames certains morceaux à la fois exigus et délicats, comme les sot-l'y-laisse des volailles, la queue du lièvre ou du lapin. Mais dans les sociétés les plus choisies, il se rencontrait des personnages indiscrets et mal élevés, interpellant celui qui servait et réclamant le morceau qui les tentait.

Cette besogne d'écuyer tranchant ne laissant point que d'être fatigante, le maître de maison, pour ne s'y point absorber, en déléguait une partie aux invités qui étaient de sa famille ou de son intimité. Ceci entraînait une complication d'étiquette, car le découpeur occasionnel devait partager ses politesses entre les autres convives et les amphitryons. Quand par exemple on lui faisait découper une dinde, il devait laisser les cuisses intactes : dans les intérieurs modestes, ces cuisses étaient prestement enlevées par la servante et ostensiblement mises en réserve dans le buffet pour le repas du lendemain; dans les maisons luxueuses de bonne bourgeoisie, les choses se passaient différemment, mais avec quel raffinement de cérémonial! « Dans les tables opulentes, personne ne serre les cuisses, on les mange; mais cependant il est d'usage qu'avant de les diviser, celui qui découpe en ait reçu l'ordre réitéré du maître de la maison. Les convives ne manquent pas par politesse de faire mine de s'y opposer[1]. »

Une autre règle de courtoisie voulait que les maîtres de maison missent une insistance voisine de l'obsession, non seulement à faire accepter par tous les invités une portion de chaque plat, si pantagruélique que fût le menu, mais à revenir à la charge. Le précepte était formel : « Tout amphitryon qui sait vivre offre jusqu'à trois fois, à chacun des convives, du même plat. »

Malgré le nombre et l'ampleur des services, malgré les politesses alambiquées, le festin arrivait enfin à son terme, c'est-à-dire au dessert. Sous l'ancien régime et pendant une partie de la Révolution, le dessert avait été le signal des chants : les invités payaient leur écot en entonnant tour à tour romances ou couplets, dont l'assistance entière reprenait souvent le refrain. Un chroniqueur de 1811, en constatant que cet usage était répandu naguère « dans toutes les classes », a soin d'ajouter que

[1] *Almanach des gourmands*, t. I, p. 150.

« rien ne paraîtrait aujourd'hui plus ridicule [1] ». On ne chantait que dans les repas de noces ou les réunions de professionnels, comme le Caveau.

On rentrait dans le salon pour prendre le café et les liqueurs, qui en étaient depuis la Révolution l'indispensable accompagnement. « Les liqueurs », écrivait-on en 1807, « qui n'étaient, il y a vingt ou vingt-cinq ans, qu'un objet de luxe à Paris, sont devenues un article de première nécessité; et l'on n'oserait pas donner un repas, même très simple, sans que deux ou trois espèces de liqueurs n'entourent le café [2]. » Les officiers, qui figuraient très fréquemment au nombre des convives, étaient assurément pour beaucoup dans ce changement d'habitudes; mais à côté des liqueurs fortes qu'ils préféraient, comme le rhum, la mode s'était introduite, peut-être sous l'inspiration de la créole Joséphine, de servir une assez grande variété de liqueurs sirupeuses et douceâtres, dites « liqueurs des îles »; une autre Martiniquaise, Mme Amphoux, acquit en débitant ces produits une notoriété dont notre génération a entrevu l'extrême déclin.

De fumoir, il n'était naturellement pas question à cette époque, où le tabac ne se prenait encore qu'en poudre. Mais les invités ne s'en éclipsaient pas moins avec une prestesse et une incivilité que la longueur du repas excusait dans une certaine mesure. Ce sans-gêne était lui aussi une conquête de la Révolution, et ceux-là s'en offusquaient qui gardaient le souvenir des brillantes causeries d'après dîner sous Louis XVI. A une visiteuse qui certain soir la trouvait seule, Mme de Ségur disait avec une pointe d'amertume : « Vous ne croiriez pas que j'ai eu vingt personnes à dîner! Ils sont tous partis après le café. »

Si le dîner était le principal repas et même le seul repas en règle, il n'était naturellement point l'unique repas des Parisiens du temps de l'Empire. Mais les changements apportés à l'heure du dîner avaient eu leur répercussion sur le moment, le nombre et le nom des autres repas.

Le *déjeuner*, comme l'indiquait l'étymologie, se prenait originairement au saut du lit; c'était un léger repas, consistant en soupe, chocolat ou café, et permettant d'attendre le dîner de midi. Quand le dîner eut été reculé à cinq ou six heures du soir, le déjeuner se dédoubla. En sus du premier ou *petit* déjeuner, le seul qui mît réellement fin au jeûne de la nuit, il y eut vers dix ou onze heures un second repas, fort improprement appelé *déjeuner à la fourchette*, qui se composait surtout de viandes froides ou viandes

[1] Jouy, *l'Hermite de la Chaussée d'Antin*, t. I, p. 303.
[2] *Almanach des gourmands*, t. IV, p. 211-212.

grillées, mais qui était malgré tout « d'une respectable solidité ». A ce repas d'intimité, ceux-là seuls conviaient des amis, que leur installation ou leur genre de vie empêchait de donner à dîner : « Un déjeuner est un repas sans conséquence, qu'un homme qui veut cacher sa fortune, qu'un célibataire qui n'a point de ménage, qu'un gourmet sans prétention peut donner sans scandaliser ses voisins et sans faire jaser ses voisines [1]. »

Entre un fort déjeuner et un gros dîner, il ne restait pas de place pour le *goûter* d'autrefois, qui n'était plus en honneur que chez les enfants, les écoliers et les ouvriers. Les grands goûters de cérémonie, bannis de la capitale, subsistaient encore dans quelques villes de province, sous le nom de *collation*, dont la prétention n'était point sans grâce, et valait bien en tout cas l'exotisme du vocable sous lequel ils ressuscitent aujourd'hui.

« Le déjeuner », disait un proverbe d'avant la Révolution, « est pour les amis, le dîner pour l'étiquette, le goûter pour l'enfance et le souper pour l'amour ». Comme la plupart de ses congénères, ce proverbe-là était d'une exactitude très relative. Parmi les soupers de l'ancien régime, beaucoup étaient irréprochables au point de vue de la moralité; il ne s'y faisait de débauches que d'esprit, et le mot d'amour, celui même tout moderne de *flirt* serait trop fort pour caractériser la pointe de galanterie qui les assaisonnait. Tous les survivants s'accordaient à pleurer, sur le mode lyrique ou élégiaque, ces soupers disparus, mais nul, en dehors de quelques cercles d'étrangers ou de riches viveurs, ne tentait de les faire renaître. La tradition en était si complètement perdue que les restaurateurs fermaient leurs salons entre dix et onze heures du soir. Cette suppression du souper tenait beaucoup moins à une raison d'économie, comme le prétendaient certains observateurs, qu'à un complet bouleversement des habitudes de vie. Le souper avait eu sa raison d'être au temps où l'on sortait du spectacle à dix heures, où surtout l'on dînait à deux ou trois heures; maintenant que le dîner finissait vers neuf heures, les estomacs les plus complaisants étaient dans l'impossibilité physique de lui faire succéder un autre repas, à moins de prolonger indéfiniment la soirée.

Il n'y avait qu'une nuit par an où l'usage du souper fût demeuré général. Le Paris indifférent ou indévot du lendemain du Concordat était pieusement fidèle, dans tous ses quartiers, dans toutes ses catégories sociales, au *réveillon* de Noël. Pour décrire le spectacle « vraiment appétissant et digne d'être observé » que les rues offraient cette nuit-là, le rédacteur de l'*Almanach des gourmands*

[1] *Almanach des gourmands*, t. I, p. 59.

trouvait des accents d'une solennelle allégresse : « Les boutiques des charcutiers sont illuminées comme des salles de bal. Les restaurateurs ont compagnie ; les rôtisseurs font tourner la broche, et presque tous les états qui tiennent à la bouche sont sur pied. »

Dans quelques milieux élégants ou anglomanes, le souper revivait sous le nom plus moderne de *thé*. Bien que les périphrases de Delille lui eussent donné droit de cité dans les cercles mondains, l'infusion de feuilles de thé était encore considérée par la majorité des Parisiens comme une tisane peu agréable. La bouilloire chantait bien sur une table de marbre, à côté d'un buffet garni de viandes froides ; mais, en fin de compte, le thé n'était guère qu'un ingrédient pour la préparation du punch, liquide infiniment plus apprécié des palais parisiens : le plus expert des assistants, sur l'invitation du maître de maison, procédait gravement à la confection du *bowl* de punch, comme on disait et comme on écrivait alors.

III. — Le Mariage, les Mœurs conjugales et le Divorce

Des mœurs de jadis, l'habitude s'était conservée dans certains milieux de conclure les mariages sans consulter sérieusement les intéressés, surtout les jeunes filles. D'autre part, les unions conjugales participaient souvent à cette précipitation presque fébrile qui était devenue un des caractères dominants de la France nouvelle : les récits du temps abondent en exemples de mariages « bâclés » au cours d'un voyage ou d'un congé. Celui du chef d'escadron Boni de Castellane est une exception ; mais sans la nécessité de soigner une main gelée pendant la retraite de Russie, jamais vingt-cinq jours ne se seraient écoulés entre la première entrevue avec Mlle Greffulhe et les fiançailles, ni surtout deux mois entre les fiançailles et la noce.

Les mariages disproportionnés d'âge étaient beaucoup plus fréquents qu'à présent, plus même que sous l'ancien régime. Dans la vie dévorante qui avait été celle de tant d'hommes nouveaux depuis la Révolution, plusieurs d'entre eux n'avaient littéralement pas trouvé le temps de se marier jeunes ; d'autres avaient estimé plus avantageux d'attendre que leur situation grandie en eût fait de plus beaux « partis » ; d'autres enfin, veufs ou divorcés sur le tard, se sentaient assez alertes de corps et de cœur pour faire le bonheur d'une jeune épouse. Il n'était pas jusqu'au vieux maréchal Kellermann qui, à soixante-dix-sept ans sonnés, ne songeât sérieusement à épouser Mlle de Chastenay, laquelle venait d'en avoir quarante.

L'usage était que pendant la durée des fiançailles, on échangeât

de menus cadeaux, d'un symbolisme à la fois puéril et compliqué. A l'approche du grand jour, venaient les présents plus sérieux, et notamment la *corbeille*, qui n'était point alors une simple façon de désigner l'ensemble des bijoux, dentelles ou autres objets de luxe offerts par le fiancé. « On employait cinquante ou soixante louis à en faire une très riche pour contenir les objets précieux donnés par le mari, et cette corbeille, après être restée sur la commode de la jenne femme pendant six mois ou un an, montait au garde-meuble où les rats la mangeaient, malgré tous les symboles, tous les myrtes, les lauriers brodés sur l'enveloppe. » Au nombre des présents de noce, le mari comprenait souvent son propre portrait en miniature, dans un médaillon entouré de perles fines et destiné à être porté en broche ou en pendeloque; la mode voulait sous le Consulat que cette miniature fût assez grande : « En bonne foi, » dit la duchesse d'Abrantès du portrait de Junot par Isabey qu'elle reçut ainsi, « il était de taille à être plutôt attaché dans une galerie que pendu au cou. »

La signature du contrat, la célébration même du mariage, avaient lieu en présence d'une assistance de parents et d'amis intimes qui était souvent nombreuse, mais qui n'approchait point de nos modernes cohues. Comme cela se pratique aujourd'hui encore dans certaines provinces, les gens du *cortège* ou de la *noce* étaient seuls conviés à la cérémonie, à l'exclusion des simples connaissances, qui s'abstenaient ou venaient en badauds.

Avant la publication du Concordat, et alors même que l'exercice du culte était redevenu à peu près libre, l'habitude était, par souvenir peut-être des persécutions passées, de célébrer le mariage religieux sans pompe et très tôt dans la matinée, vers sept ou huit heures; on allait ensuite à la municipalité. En rendant obligatoire l'ordre inverse, l'article 54 des Organiques bouleversa cette étiquette. Dans le faubourg Saint-Germain, les mariages religieux eurent généralement lieu désormais vers onze heures du matin. Dans le monde officiel, la mode s'introduisit de placer cette cérémonie au milieu de la nuit. Dès l'automne de 1802, c'est à minuit et demi que le fils du troisième consul, le futur duc Charles de Plaisance, épousait la fille de Barbé-Marbois. C'est à minuit également que fut célébré, en 1810, le mariage de la fille de Champagny avec l'auditeur du Martroy, préfet de la Creuse; mais le mieux, pour donner l'idée d'un de ces grands mariages nocturnes, est de reproduire le récit inédit et naïvement malicieux d'une nièce du ministre, elle-même toute jeune mariée :

« Mercredi, je reçus une petite lettre de ma tante fort aimable, qui nous engageait à assister au mariage qui devait se faire la nuit... Zéphyrine avait une robe de mousseline unie garnie

de deux rangs de Malines de demi-quart de haut, avec un voile de dentelle et des bouquets de fleurs d'oranger; elle était jolie et point embarrassée ni timide. Nous eûmes une voiture pour M. Balsac et nous qui nous conduisit à la mairie à huit heures et demie. Le maire fit un discours assez baroque, où entre autres choses, en s'adressant à mademoiselle, il l'engageait à prendre des sentiments *paternels*; il dit aussi que leur union serait heureuse parce qu'elle était formée par les vœux de leurs parents et par une *ancienne inclination* (ils se connaissaient depuis dix jours!) Malgré la solennité de la cérémonie, chacun a eu grand peine à garder son sérieux. — Mais à l'église, où on a été à minuit après le souper, on a bien reconnu que la religion seule rend touchant et je puis dire auguste un pareil engagement. L'église était parfaitement éclairée; le chœur était plein, car nous étions neuf voitures. M. le curé de Saint-Thomas d'Aquin leur a fait un discours où, sans flatterie, il a [?] ce qui est si vrai des qualités privées de M. et Mme de Champagny. Il a parlé assez longtemps, mais aurait-il été encore plus long qu'on ne se serait pas lassé de l'écouter. J'ai été vraiment édifiée de la manière dont on s'est tenu à l'église : les deux pères et les deux grand-mères à genoux tout le temps du discours et de la messe; les deux mères presque toujours assises, ma tante ne pouvant pas rester à genoux et Mme du Martroy trop émue, car elle est extrêmement sensible; elles sont fort bien toutes les deux et avaient l'air de deux anges. — En sortant de l'église, Zéphyrine est montée avec son mari dans la voiture de Mme du Martroy, et M. et Mme de Champagny se sont en allés seuls. Nous ne sommes rentrés qu'à deux heures chez nous[1]... »

Selon le gracieux cérémonial gallican, qui n'a disparu qu'après 1870, deux adolescents tenaient au-dessus de la tête des époux, pendant les oraisons qui suivent le *Pater*, un grand voile qualifié de *poêle*.

De voyage de noces et de tête à tête, il n'était point question. Si le mari était militaire ou fonctionnaire, il lui fallait généralement rejoindre d'urgence son poste. Autrement, le jeune ménage entreprenait sans délai une tournée de visites de famille. Henri de Mérode raconte que le soir de ses noces avec Mlle de Thésan, ils partirent pour Aulnay, où ils passèrent deux jours chez une grand-tante de la mariée, la célèbre et intimidante comtesse de Tessé; la compagnie était nombreuse, et la présence des jeunes époux, du mari surtout, un peu Flamand pour tous ces Parisiens, faisait naître une certaine gêne; pour y remédier, on pria Adrien

[1] Mme Raymond de Montaignac à sa mère Mme Baudinet de Raffin, 20 août 1810 : F. 7, 6535.

de Mun, réputé par son talent de lecteur, de lire quelques tragédies nouvelles, et tel fut l'austère divertissement des deux premières soirées de la lune de miel [1].

C'était un propos courant, sous le Consulat comme sous l'Empire, que l'autorité maritale n'avait pas survécu à la crise révolutionnaire. « Jusqu'à quand, écrivait Geoffroy en 1801, verrons-nous des Agnès sur le théâtre, quand il n'y en a plus dans le monde? Ne sait-on pas que les femmes et les filles ont accaparé presque toute la liberté de la Révolution? » Et en 1810, en pleine apogée de l'autocratie, il répétait à propos d'une représentation des *Femmes savantes* : « Les maximes de Martine sur les droits et le pouvoir des maris sont d'autant plus plaisantes que c'est de la vieille morale tombée en désuétude, et aujourd'hui plus usée que les quatrains de Pibrac. » Le moraliste réactionnaire n'avait point le privilège de pareilles boutades; le 26 septembre 1801, comme le Conseil d'Etat discutait le titre du Code civil relatif au mariage, le Premier Consul prit la peine d'insister pour que l'*obéissance* fût expressément spécifiée parmi les devoirs de la femme, et il ajouta très sérieusement : « Ce mot-là est bon pour Paris surtout, où les femmes se croient en droit de faire ce qu'elles veulent. »

Il est très vrai que dans la tourmente, le rigorisme traditionnel s'était quelque peu relâché. Avant 1789, « la plus petite bourgeoise n'aurait pas osé sortir seule, ni même avec une autre femme [2] ». Ce régime quasi-oriental, qui s'accordait bien avec les méprisantes défiances de Napoléon, commençait à passer de mode : mais ce n'était guère là qu'une modification dans les habitudes extérieures. Sous l'ancien régime déjà, la semi-claustration des femmes n'avait point empêché celles qui étaient adroites et ambitieuses de prendre au fond leur indépendance ou de régenter leurs maris; à l'inverse, il y avait encore sous Napoléon beaucoup de ménages où l'autorité maritale avait conservé le nerf et le prestige d'antan.

Il convient d'en dire autant de la fidélité conjugale. Le bouleversement des idées, la facilité et la multiplicité des divorces lui avaient assurément porté une sérieuse atteinte, mais elle n'avait point été précisément en honneur dans le monde élégant du dix-huitième siècle, et d'autre part, à tous les degrés de l'échelle sociale, il subsistait beaucoup d'intérieurs exemplaires, où les devoirs domestiques étaient simplement et dignement pratiqués. Il faut donc se garder de croire sur parole soit un censeur morose comme Geoffroy, prétendant qu' « il n'y a plus de lien conjugal » et que « le préjugé qui attachait l'honneur d'un mari

[1] Comte de Mérode-Westerloo, *Souvenirs*, t. I, p. 163.
[2] Fiévée, *Correspondance*, t. I, p. XLVII.

à la vertu de sa femme est absolument détruit », soit un fanfaron d'immoralité comme Stendhal, se prévalant de ses faciles conquêtes pour proclamer que « cette loi (de la fidélité conjugale) n'existe plus que dans les livres, et les épouses fidèles ne sont plus même dans les romans ». Savary, que son passage au ministère de la police avait mis à même de pénétrer bien des secrets intimes, rend à la vertu de la généralité des Parisiennes un hommage aussi catégorique dans le fond que lourdement exprimé; mais la forme est sans importance dans les rapports de gendarmerie[1].

Maintenu dans le Code civil par l'expresse volonté de Napoléon, le divorce était d'un usage assez fréquent, sinon dans le peuple, qui n'avait point alors l'assistance judiciaire à sa disposition, du moins dans les classes aisées. Les autobiographies, les généalogies, les comptes rendus de procès en fournissent abondamment la preuve, et on pourrait alléguer ici de nombreux et notables exemples. Bornons-nous donc à deux ou trois chiffres. Non seulement bien des personnes survivaient, parmi celles qui au début de la Révolution s'étaient empressées, en foule, de saisir ce moyen légal pour s'évader d'un mariage odieux et régulariser un ancien attachement, mais on divorçait beaucoup encore sous le Consulat. En l'an VIII, il y eut dans les douze municipalités de Paris 698 divorces contre 3315 mariages, et 808 en l'an IX, contre 3842 mariages; trois ans plus tard, sous la double influence du rétablissement du culte et de la réorganisation des cadres sociaux, cette proportion avait diminué, mais on comptait encore en l'an XII 316 divorces pour 3676 mariages, soit près de 10 pour 100.

La situation était à peu près inverse de celle que nous constatons à l'heure actuelle, alors que le divorce a depuis une vingtaine d'années repris place dans le Code. Très répandu en pratique, surtout parmi le peuple des grandes villes, devenu d'un usage courant dans la littérature romanesque et dramatique, le divorce aujourd'hui n'est point admis dans la bonne société, même la plus indulgente ou la plus frivole à d'autres égards. Il y a un siècle, le chef de l'Etat à la vérité, tout en méditant de rompre son union avec Joséphine, ne déguisait point son antipathie contre les femmes divorcées; mais les Tuileries étaient presque la seule maison où l'accueil leur fût disgracieux; on voyait des divorcés, on en recevait dans tous les mondes, et l'imprudent qui dans un

[1] Rovigo, *Mémoires*, t. IV, p. 375. Cf. ce témoignage d'une voyageuse anglaise : « Le vice se voit plus facilement que la vertu; il faut des mois et des années pour apprécier combien il y a de femmes aimables et respectables à Paris. » (Babeau, *les Anglais en France*, p. 79).

salon se hasardait à critiquer le divorce courait grand risque de gêner quelqu'un d'entre les assistants. Avec cela, on eût été plus mal venu encore à exalter une institution dont tant de gens profitaient : le divorce était considéré comme un mal nécessaire, comme une concession à l'imperfection humaine, dont il fallait parler le moins possible; un des plus graves reproches qu'encourut M[me] de Staël lors de la publication de *Delphine* fut précisément d'avoir défendu le principe du divorce. La prétendue comédie de mœurs de cette époque, vouée à un idéalisme conventionnel par la rigidité de la censure et le pharisaïsme du public, n'ose pas plus mettre en scène le divorce que l'adultère : à lire le répertoire comique du Consulat et de l'Empire, on pourrait s'imaginer que tous les ménages étaient alors fidèles et tous les mariages légalement indissolubles. Il y a plus : ces bourgeois qui accueillaient des divorcés à leur table ou dans leur salon, ne toléraient point qu'au théâtre le divorce intervînt même comme un expédient.

IV. — Éducation des Enfants

Que, par égoïsme ou par routine, beaucoup de parents demeurassent fidèles aux traditions d'autrefois, en s'exonérant dans la plus large mesure possible de la présence de leurs enfants, bien des documents nous le prouvent. Mais une tendance contraire est attestée ou dénoncée par les moralistes et les chroniqueurs : ils se plaignent que les enfants à présent deviennent les personnages importants et les vrais chefs de la famille, qu'ils soient l'objet de perpétuelles gâteries, qu'on les fasse participer avant l'âge aux divertissements et à la vie des grandes personnes : « Nous voulons que les enfants soient des hommes; dans la saison d'être hommes ils ne seront que des enfants. » Ces doléances ne se trouvent pas seulement sous la plume d'un sempiternel *laudator temporis acti* comme Geoffroy, ou dans les colonnes de la réactionnaire *Gazette de France* : Rœderer lui-même, le voltairien Rœderer, gémit sur la disparition des « familles patriarcales » et déclare que depuis que les parents se laissent ou se font tutoyer par leurs enfants, la notion du respect est abolie.

Une telle unanimité dans la critique donne à penser qu'il y avait en réalité quelque chose de changé dans les mœurs familiales, que l'enfant y tenait une place plus considérable, qu'on se départait à son égard de la sévérité et surtout de la froideur traditionnelle. N'exagérons rien toutefois, et rappelons-nous que de ces enfants de 1810, les survivants sont devenus les vieillards de 1880, si âpres à censurer la mollesse de l'éducation moderne et à mettre en regard la dureté de leurs jeunes années à eux-

mêmes : ils étaient dupes à leur tour de l'éternel mirage, mais il devait bien y avoir dans leurs souvenirs quelque part de vérité. D'ailleurs, il est infiniment probable que les enfants étaient surtout cajolés et gâtés dans les milieux riches et élégants, les plus en vue, ceux qui à toute époque attirent de préférence les regards et les commentaires des journalistes. Dans les intérieurs modestes, on s'occupait sans doute des enfants, mais pour développer leur instruction; ce n'était point une exception que cet agent d'affaires parisien, dont le fils, devenu plus tard cardinal-archevêque de Besançon et recevant des compliments sur sa facilité à improviser des harangues latines, en rapportait le mérite au régime de la maison paternelle : « Ma mère, mon frère, ma sœur, chacun parlait latin. Il y avait même certaines heures de la journée où celui qui disait un mot de français était passible d'une amende[1]. » On dirait, dans une famille bourgeoise du dix-neuvième siècle, comme un ressouvenir de l'éducation de Michel de Montaigne.

Si de l'enfance nous passons à l'adolescence, nous constatons que les écrivains contemporains adressaient aux jeunes gens deux genres de reproches contradictoires, ce qui semble bien indiquer que la jeunesse d'alors se partageait entre un double courant d'idées et d'habitude. Grandis dans les transes et les épreuves de la Révolution, certains adolescents en avaient gardé une maturité précoce; on les trouvait « graves, réfléchis, taciturnes »; si parfois, l'âge reprenant le dessus, ils se laissaient aller à commettre quelque sottise, c'était « aussi froidement que le peuple de Londres casse les vitres du lord-maire ». Préoccupés des questions d'argent, se mêlant même de spéculer et cherchant à faire personnellement leur fortune, leur possession d'eux-mêmes, leur amour de l'économie faisaient contraste avec la frivole et prodigue gaieté dont la génération précédente avait illuminé les dernières années de l'ancien régime. Il n'y avait que la forme de naïve dans cette réflexion d'une femme d'esprit : « Depuis la Révolution, les enfants sont devenus aussi grands que leurs pères[2]. »

Pour une autre catégorie de jeunes gens, la Révolution s'était traduite surtout par l'absence d'instruction et d'éducation suivie : ils en étaient sortis aussi ignorants qu'étourdis. L'anticléricale *Décade* leur reprochait de joindre « à tout le malheur de l'inexpérience les vices d'une altière indépendance, d'une insolente présomption et d'une impudeur sans exemple. » Geoffroy songeait à eux quand, rendant compte d'une représentation du *Malade*

[1] Besson, *Vie du cardinal Mathieu*, t. I, p. 18.
[2] Mme de Chastenay, *Mémoires*, t. I, p. 439.

imaginaire, il opposait la galanterie scolaire et gourmée de Thomas Diafoirus à celle de « nos jeunes gens qui n'ont point fait d'études, qui ne savent rien, mais qui sont si lestes, si effrontés avec les femmes, et qui, pour faire honneur à une éducation qu'ils n'ont pas puisée au collège, aiment mieux dire des impertinences aux demoiselles que de leur faire un compliment pédantesque ». C'était cette jeunesse qui, en attachant aux arts d'agrément une importance non seulement exagérée, mais exclusive, faisait monter à des prix ridicules le taux des leçons de danse ou de déclamation; Beyle-Stendhal, très jaloux, malgré son peu de séduction physique, d'acquérir les talents prisés dans le monde élégant, n'hésitait point à payer au comédien Larive douze louis pour douze leçons.

Les deux jeunesses, la morose et l'écervelée, avaient pour trait commun la présomption, mêlée d'une forte dose d'impertinence à l'égard des générations antérieures. C'est là le penchant des adolescents de tous les temps, penchant excusable dans une certaine mesure aux époques de brusque transformation sociale, où l'expérience devient d'un moindre prix que l'initiative. Mais à ce discrédit relatif, les vieillards et mêmes les hommes mûrs savent difficilement se résigner : c'était donc sous Napoléon un concert de lamentations sur l'irrévérence de la jeune génération. Chateaubriand, encore en pleine maturité pourtant, écrivait en se reportant aux années de son enfance : « En ce temps-là, la vieillesse était une dignité; aujourd'hui, elle est une charge. » Dans une des dernières comédies de Collin d'Harleville, le porte-parole de l'auteur s'épanchait en alexandrins vertueusement prosaïques :

Je parle du temps, Jule, où l'aimable jeunesse
Respectait, consultait et croyait la vieillesse;
Ne tranchait pas autant; craignait de se tromper;
Ne courait point sans cesse et savait s'occuper;
Parlait moins; écoutait : soupçonnant, je suppose,
Qu'elle pouvait encore ignorer quelque chose.
Mais vous avez changé tout cela, je le sai [1].

Chez les jeunes gens, les collèges qui se réorganisaient, corrigeaient du moins jusqu'à un certain point, par la sévérité de la discipline et l'intensité du travail exigé, les lacunes ou les défaillances de l'éducation familiale : les directrices de pensionnats de jeunes filles flattaient au contraire et exagéraient la frivolité des parents, sous prétexte que l'essentiel pour une femme était *l'art de plaire*. C'était une satire à peine chargée que cette scène du *Pacha de Suresnes*, où une maîtresse de pension admonestait ainsi ses élèves : « On doit vous établir en sortant de chez moi,

[1] *Le Vieillard et les jeunes gens* (1803), acte I, scène 6.

et si vous n'apprenez pas à dessiner, à chanter, à danser, à faire des vers et à jouer la comédie, comment voulez-vous devenir de bonnes femmes de ménage? » Le trait était si juste que Mme Campan se sentit visée et tenta (le bruit en courut du moins) d'obtenir l'interdiction de la pièce. Sa maison de Saint-Germain était en effet la plus réputée d'entre ces établissements où l'éducation se réduisait à l'enseignement des belles manières d'autrefois, la science à une nomenclature, la littérature à un verbiage sentimental et apprêté. Très vaine de son ancienne situation auprès de Marie-Antoinette, et profitant de l'ignorance de la nouvelle société pour donner à entendre qu'elle avait été non point simple femme de chambre, mais confidente et presque dame de la maison de la reine, elle s'enorgueillissait davantage encore d'avoir eu pour élèves les sœurs et la belle-fille du général Bonaparte. Par mode et dans le vague espoir de coudoyer des gens influents, on s'étouffait aux séances où elle faisait, fort agréablement d'ailleurs, jouer *Esther* par ses élèves, croyant singer les représentations de Saint-Cyr, et oubliant qu'après une courte expérience Mme de Maintenon avait cru devoir supprimer ces solennelles exhibitions.

Les jeunes filles se mariaient parfois encore pensionnaires ; c'est chez Mme Campan que Lavalette eut sa première entrevue avec Emilie de Beauharnais. Mais le plus souvent, leurs études terminées, elles revenaient passer quelques semaines ou quelques mois à la maison paternelle, où les distractions leur étaient prodiguées. Les tenants de l'austérité se plaignaient qu'on ne les tînt à l'écart d'aucune réunion mondaine, même la plus dissipée, et qu'elles devinssent « les compagnes, les amies et même les institutrices de leur mère ».

V. — Domestiques

C'était, comme à toutes les époques, un lieu commun pour les gens d'un certain âge et d'un certain caractère que de déplorer la disparition des bons domestiques, en s'indignant contre les exigences des serviteurs du temps présent et contre la faiblesse des maîtres modernes. En réalité, la Révolution, qui avait suscité parmi les domestiques des dévouements héroïques et d'abominables trahisons, avait au fond peu modifié leurs prétentions et leur condition. Les domestiques y avaient surtout gagné de ne plus être battus par leurs maîtres, à Paris du moins, et de ne plus encourir la peine de mort en cas de vol. Mais la police napoléonienne, qui se croyait de bonne foi appelée à exercer dans la société un magistère arbitrairement paternel, devait être tentée d'intervenir dans les querelles entre maîtres et serviteurs. Elle

usait envers ces derniers de procédés expéditifs et médiocrement légaux; voici, par exemple, en quels termes Pasquier entretenait le conseil supérieur de la police d'une femme de chambre, qui, renvoyée par une dame appartenant à la noblesse de l'Empire, s'était permis de répondre à ce congé par des injures : « M. le conseiller d'Etat l'a fait arrêter et propose de la retenir en détention pendant quinze jours et de la renvoyer ensuite à Cambrai où elle est née. »

Ces exécutions sommaires, dont le bruit se répandait et qui maintenaient les gens de service dans une crainte salutaire, avaient naturellement la chaleureuse approbation des patrons. Il en fut tout autrement d'une réglementation générale que Savary voulut établir peu de temps après son arrivée au ministère.

Au mois de septembre 1810, on apprit qu'à l'instigation de Dubois et de ses bureaux, la section de l'intérieur du Conseil d'Etat était saisie d'un projet de décret établissant pour les domestiques parisiens l'obligation d'un livret individuel de police. L'émotion fut très vive, non seulement dans la société, mais au Conseil d'Etat, qui, par cela même qu'il était le corps le plus dévoué à Napoléon et le plus intimement mêlé à l'action gouvernementale, était aussi celui qui avait conservé le plus d'indépendance. Savary d'ailleurs, en sa qualité de militaire improvisé ministre de la police, n'était point aimé des juristes du conseil : le décret eût été rejeté, comme allait l'être quelques mois plus tard le projet de réglementation des fiacres, sans l'argumentation pressante de Pasquier, alors simple membre de la section de l'intérieur, qui fit valoir l'effrayante multiplication des vols domestiques et la nécessité d'y mettre obstacle.

L'article premier du décret du 3 octobre 1810 imposait, sous peine d'une détention de huit jours à trois mois, l'obligation de s'inscrire dans des bureaux désignés par le préfet de police à « tous les individus de l'un et de l'autre sexe qui sont actuellement ou qui voudront se mettre en service, à l'année, au mois, même au jour, en qualité de domestiques, sous quelque dénomination que ce soit, dans notre bonne ville de Paris ». En s'inscrivant, ils recevaient un bulletin ou livret, analogue à celui des soldats. A l'inverse (art. 3 et 4), il était interdit de prendre un domestique non pourvu de bulletin; pendant tout le temps du service, le bulletin restait entre les mains du maître qui, en cas de séparation, le retournait à la préfecture de police, où le domestique venait le rechercher; mais les auteurs du décret n'avaient point osé édicter de peine contre les maîtres qui négligeraient de se conformer à cette prescription.

Une disposition additionnelle était destinée, de façon tant soit

peu radicale, à débarrasser le pavé de Paris de la foule encombrante et dangereuse des domestiques sans place (art. 7) : « Tout domestique sans place pendant plus d'un mois, et qui ne justifierait pas de moyens d'existence, sera tenu de sortir de notre bonne ville de Paris, s'il n'est autorisé à y séjourner, à peine d'être arrêté et puni comme vagabond. »

Les deux derniers articles (9 et 10) édictaient au contraire des mesures d'atténuation. Les domestiques au service du même maître depuis plus de cinq ans étaient provisoirement exemptés de l'inscription et du bulletin. Enfin (et ceci était bien peu égalitaire), dans les grosses maisons, où il existait un « intendant », c'est à ce dernier qu'incombaient les obligations imposées aux maîtres par le décret.

Pasquier, nommé sur ces entrefaites préfet de police, prit, le 22 novembre 1810, une ordonnance qui réglait les détails d'exécution. Les domestiques se firent inscrire en assez grand nombre; mais, de la part des maîtres, l'abstention fut à peu près générale. En vain Pasquier, pour faire ressortir les avantages du système, annonçait-il que l'inscription lui avait révélé parmi les domestiques la présence de beaucoup d'anciens condamnés, et qu'il en avait donné avis à leurs maîtres actuels; les maîtres ne se départaient point de leur systématique inertie. Une note de rappel, publiée dans les journaux en mai 1813 par les soins de la préfecture, prouve indirectement qu'en pratique le décret de 1810 était demeuré lettre morte.

La police porta en cette affaire la peine de ses habitudes inquisitoriales et de la redoutable réputation qu'elle s'était acquise. Convaincus à juste titre qu'il y avait des espions partout, les Parisiens se persuadèrent que le véritable but de ce recensement des domestiques était non point de surveiller leur probité, mais d'épier, par leur intermédiaire, la conduite, les propos et les relations des maîtres. La répugnance fut si vive, même dans des milieux étrangers à la politique ou sympathiques au gouvernement, qu'elle paralysa la tremblante docilité avec laquelle on déférait d'ordinaire aux injonctions venues du quai Malaquais ou de la rue de Jérusalem. Pasquier, dont les intentions avaient été beaucoup plus administratives que machiavéliques, regretta l'échec du système qu'il avait fait sien : mais il eut le bon esprit de s'en tenir là, et de prêcher la tolérance à Savary, qui eût peut-être été tenté d'en venir à des mesures comminatoires contre les patrons.

DE LANZAC DE LABORIE.

JOUSELÉ

NOVELLETTE DE PROVENCE

> Mon Dieu! ayez pitié de moi : ma barque est si petite et votre mer est si grande!
>
> Prière du matelot breton.

I

Lorsque les Sarrasins eurent été expulsés de ces provinces du Midi où ils ont laissé tant de vestiges pittoresques de leur domination, ils revinrent longtemps encore, en expéditions de pirates, harceler et piller les côtes méditerranéennes. Leurs brigandages visitaient surtout le golfe de Saint-Tropez et y faisaient régner la terreur et la désolation. Enfin, au quinzième siècle, les habitants de la malheureuse contrée, organisés en troupes de *bravadeurs*, sous les ordres d'un capitaine de ville élu par eux-mêmes, chassèrent pour toujours les écumeurs de mer. La monarchie reconnaissante envers ces braves gens leur maintint le droit de défense qu'ils avaient si bien exercé, et les Tropésiens continuèrent à jouir de la franchise de recruter leurs corps de volontaires et d'élire leur chef jusque sous le règne de Louis XIV. Alors ces modestes prérogatives leur furent ôtées; la garde des côtes fut confiée à une troupe régulière, les bravadeurs dispersés et le le capitaine de ville remplacé par un officier du roi.

Il y eut une véritable consternation dans la petite ville ainsi dépouillée de sa mission et de ses privilèges. Du moins, elle ne voulut pas que les vestiges du passé disparussent totalement avec ses coutumes et elle institua pour le 17 mai, jour de la Saint-Tropez, une fête commémorative, qui, une fois par an, promènerait, le long des rues et sur le port, les uniformes, les tromblons, les bannières des temps héroïques. Le patron de la vieille cité avait été, lui aussi, un héros : soldat intrépide dans les légions romaines, il avait supporté avec une constance surnaturelle le dur martyre, après lequel son corps décapité, couché dans une barque,

sous la garde d'un chien et d'un coq, symboles de dévouement et de vigilance, était venu échouer à l'extrémité du golfe comme sur une terre d'élection. Il n'était donc que juste de mettre sous sa protection les solennités qui rappelleraient les prouesses des aïeux.

La fête, célébrée avec la verve toujours jaillissante, la foi confiante et joyeuse, l'orgueil naïf, la bonhomie exubérante de ces races si pleines d'élan, acquit un renom exceptionnel. Grands et petits, campagnards et citadins y voulaient faire figure, et contribuaient avec largesse à en rehausser l'éclat. Rien ne semblait trop beau, rien ne semblait trop cher. Le soleil de mai n'éclairait que de brillants uniformes, d'élégantes toilettes, des bannières resplendissantes, toutes sortes d'ornements battant neuf, et des bombances dignes de Gamache, offertes gratuitement par le capitaine de ville à la foule enthousiaste. Aujourd'hui, hélas! il n'en va plus de même; la démocratie a mis là comme partout sa laide et mesquine empreinte; les conseils municipaux radicaux se désintéressent de la fête; et, malgré le sentiment populaire qui les en avait empêchés jusqu'ici, ils viennent même de la supprimer tout à fait.

Mais la Saint-Tropez était encore digne de sa renommée le 17 mai 1880. Le capitaine de ville, Firmin Codou, fils d'un des plus riches bouchonniers du pays, n'avait pas ménagé la dépense. Son pantalon de casimir blanc, son écharpe multicolore, son bicorne à panache, éblouissaient les yeux par leur luxe, que rehaussait encore la beauté superbe du brillant capitaine. Redressant sa taille haute et souple, carrant ses larges épaules, agitant avec grâce sa chevelure bouclée, il montrait ses dents d'émail dans un sourire vainqueur et roulait en œillades assassines de grands yeux langoureux qui quêtaient avec confiance les suffrages des dames.

— Ah! qu'ès béou! Ah! qu'ès béou! s'écriaient les vieilles et les jeunes. Et Firmin, gonflé d'aise, brandissait plus fièrement la pique enguirlandée de fleurs qui remplace l'antique épée du chef des bravadeurs.

Non moins resplendissante, non moins superbe et solennelle, la procession s'avançait à pas lents à travers les rues ornées de feuillages et de drapeaux. Elle s'était engagée sous la voûte de la Poissonnerie et débouchait, par le porche antique, sur le port couvert d'une foule empressée, que son apparition jetait toujours dans des transports d'allégresse. Des mâts couronnés de bouquets et reliés entre eux par des cordages ornés de banderoles avaient été plantés le long du quai; les bateaux rangés dans le port étaient également pavoisés, de grandes et de

petites oriflammes flottaient de toutes parts à la brise, associant leurs joyeux remuements à ceux de la foule des femmes et des touristes, dont les vifs propos et les rires se mêlaient au bruit des fifres, des tambours et au vacarme des bravadeurs qui, tous les dix pas, lâchaient de grands coups de leurs tromblons.

Le beau capitaine de ville parcourait d'un regard anxieux les divers groupes. Où était-elle donc celle dont l'admiration lui eût été précieuse entre toutes, la fleur du pays, Maddalène Isnard, ou, comme ils disaient tous, la belle Isnarde? Indifférente aux assiduités de Firmin, à son élégante tournure, à sa grosse fortune, alors que toutes les filles de Saint-Tropez eussent été folles d'orgueil de la moindre de ses attentions, avait-elle encore voulu lui marquer son dédain en ne descendant point en ville en ce jour où il triomphait? Mais non, elle était là, à côté du porche, et, dans sa toilette simple et fraîche, sous le grand chapeau posé sur ses cheveux noirs, elle était toujours la plus jolie. Certes, ses traits manquaient un peu de finesse, son nez était un peu fort, sa bouche un peu grande, mais il y avait dans l'ensemble du visage et de la personne tant de grâce, dans les yeux splendides, dans le sourire éclatant un tel rayonnement de gaieté, d'intelligence, de bonté, de jeunesse et de lumière intérieure, qu'on en demeurait ébloui plus que d'une parfaite beauté. Et puis, cette insouciance légère avec laquelle elle repoussait les hommages galants et les propositions d'épousailles, lui donnaient aux yeux de Firmin l'attrait piquant du fruit rare et inaccessible. Il s'était élancé vers elle, à la faveur d'un petit désarroi produit par une tromblonnade un peu plus vive, et lui avait dit rapidement :

— Je vous en prie, mademoiselle Maddalène, montez chez mes parents, vous serez mieux qu'ici.

Il lui désignait la plus belle maison du port dont le balcon, chargé de curieux, dominait la fête.

— Nenni, monsieur Firmin, répondit Maddalène. Je ne reste pas en ville, je pars avec tante Babet pour Sainte-Maxime où je vais voir ma grand-mère.

— Pas un batelier ne consentira à quitter le port.

— Oh! si! Alban Gardanne nous conduira.

Et Maddalène, tirant une petite révérence au jeune homme, se détourna, tandis que Firmin vexé regagnait en hâte son poste.

II

Maddalène et sa tante Misé Babet, petite vieille accorte et proprette, se dirigèrent vers l'extrémité du môle où la barque

d'Alban Gardanne, la *Dorade*, les attendait. Un jeune homme de taille moyenne, robuste, nerveux, aux traits expressifs s'y tenait debout à côté d'un enfant d'une douzaine d'années, dont la physionomie ouverte et spirituelle était aussi frappante que celle de son patron. Celui-ci, à l'approche de Maddalène, avait eu un éclair de joie passionnée dans ses yeux noirs, sous les sourcils épais qui barraient son front pensif. Le mousse réprima un sourire malicieux. Il savait, le petit Jouselé, de quelle adoration le jeune marin entourait la belle Isnarde : c'était avec lui qu'Alban, sauvage et taciturne avec tous, épanchait inconsciemment le secret de son cœur, lui redisant sans cesse, dans des termes qu'il croyait mesurés, combien Maddalène était gracieuse, belle, supérieure à toutes, incomparable! C'était lui qu'Alban écoutait avec délices, lorsqu'à son tour il célébrait les délicates bontés de Mlle Isnard, sa bienfaitrice et celle de sa mère, Tropézine, pauvre veuve chargée de quatre enfants à élever. Il avait remarqué, le petit fûté, que le front d'Alban se rembrunissait terriblement, lorsqu'on lui parlait du beau Firmin et de ses assiduités si peu déguisées, et il en riait, car il était convaincu que si Maddalène avait une préférence, ce ne serait point, certes, pour le bellâtre, mais bien plutôt pour le rude pêcheur dont elle estimait la vie fière et aimait la conversation sérieuse.

Jouselé voyait-il juste? Maddalène elle-même l'ignorait sans doute. Ce qui est certain, c'est qu'elle s'était aperçue du sentiment du pêcheur et que, tout en se gardant de l'encourager, elle n'était pas sans y trouver quelque plaisir.

— Bonjour, Alban, dit-elle gaiement, en s'asseyant dans la barque à côté de sa tante. Et, avec cette coquetterie dont la plus réservée ne sait se défendre, elle ajouta :

— J'ai des remords de vous enlever à cette fête.

— Oh! Mademoiselle, s'écria le pêcheur avec feu, je ne serai nulle part plus heureux que dans ma barque!

Jouselé eut un éclair malicieux, et Maddalène rougit un peu.

— Et toi? dit-elle au mousse, ne regrettes-tu point de ne pas fêter le patron de ta maman?

— Ah! je n'ai pas manqué d'aller à la messe et nous avons porté à l'église toutes les fleurs du jardin, répondit Jouselé les yeux brillants, le visage exalté, l'accent vibrant. Il n'y a pas de danger que nous oubliions notre patron. Vous savez, ajouta-t-il d'un ton grave, c'est lui qui nous a fait rencontrer M. Alban... Je lui avais tant demandé d'aller sur un bateau avec un bon patron! Il m'a donné le meilleur de tous. Et avec M. Alban je deviendrai moi-même un vrai marin, j'apprendrai à gagner de l'argent,

à aider ma mère, à la récompenser de toute la peine qu'elle s'est donnée pour moi !

Maddalène l'écoutait avec amitié et tante Babet avec attendrissement : « Brave pichoun ! » dit-elle.

Pendant ce dialogue, Alban avait saisi les rames et, d'un élan vigoureux, lancé la barque hors du port. Sous son impulsion nerveuse, souple, rythmée, sûre comme une volonté profonde, la Dorade glissait légère sur la nappe d'azur transparent. C'était un bateau parfaitement construit, dont l'assiette et la vélocité n'avaient pas leurs pareilles et le jeune pêcheur le manœuvrait comme un habile cavalier manie un coursier de race.

Maddalène jouissait délicieusement de fuir ainsi entre le ciel pur et la mer limpide que ridaient seulement quelques petites vagues espacées à peine frangées d'écume. Le tapage des tromblonnades, les fumées, les mouvements, les éclats de la fête s'éteignaient peu à peu à travers la distance croissante ; tous les détails de la côte disparaissaient et les hauteurs vertes qui, depuis le cap de Rabi-joie jusqu'au cap des Issambres, encadrent le golfe, dessinaient mieux leurs belles crêtes élégantes et leurs pentes allongées qui descendent, avec des grâces nonchalantes, sur le sable d'or des grèves. La jeune fille ouvrait avec bonheur son âme à la poésie des flots, des cimes et de la lumière. On eût dit que le magnifique paysage se reflétait sur son visage radieux, tandis qu'elle promenait son regard enivré sur les courbes superbes du rivage ou le laissait se perdre dans l'immensité qui, entre les deux pointes du golfe, s'ouvrait nuancée de teintes suaves, lumineuse, attirante, infinie.

L'Océan est grandiose, solennel, terrible, avec ses vagues gigantesques qui roulent, qui montent, qui s'écroulent comme des montagnes en danse furieuse, ses voix formidables qui racontent tant de drames, ses lointains sans fin, ses brumes profondes peuplées de mystères. Mais quelle majesté pénétrante, ineffable n'est pas celle de la Méditerranée lorsqu'elle s'étend sereine, colorée de toutes les teintes irisées d'un ciel éblouissant, entourée des horizons les plus larges et les plus exquis qui puissent se profiler sur les nacres du firmament lorsque ses flots, ses rochers, ses pins, ses plages, son atmosphère s'éclairent de ce rayonnement de vie et de beauté dont rien ne peut rendre l'enchantement intense. On comprend en ces moments que les plus divins miracles de notre histoire humaine se soient accomplis autour d'elle, que Jésus ait élu ses rives pour y ressusciter les morts et y semer l'éternelle

semence, que Platon y ait promené ses entretiens chers à saint Augustin et que Dante y ait placé la barque irradiée de l'ange qui conduit au mont de la Rédemption. Chaque vague raconte les bénédictions de l'humanité consolée, instruite, charmée par les expansions du génie, et dans les brises balsamiques flotte le souffle qui fit éclore tant de paroles sublimes. Certes, Maddalène ne pensait pas à ces grandeurs, mais son âme chaude et sensitive d'enfant de la Provence qui ne se lasse jamais d'admirer sa terre privilégiée, s'ouvrait avec épanouissement aux beautés de l'heure radieuse.

— Quelle journée! soupira-t-elle doucement.

— Elle ne sera pas belle jusqu'au bout, fit sentencieusement le petit mousse. Voyez ces nuages ronds qui filent là-haut si vite, ils vont devant le mistral et nous aurons une belle danse tantôt.

— C'est ma foi vrai, fit Alban, mais la bourrasque ne viendra pas de sitôt et elle nous laissera faire notre course.

— Combien d'heures pouvons-nous rester au village? demanda tante Babet.

— Deux ou trois heures, certainement.

— Eh bien! nous n'en resterons pas plus de deux. Je serais trop fâchée de ne pas rentrer ce soir à la maison.

On continua à jaser. Maddalène, pleine d'entrain, causait de ses lointains voyages avec Alban, qui avait naguère navigué au long cours, Jouselé les regardait, heureux du bonheur visible de son patron. Comme la brise fraîchissait, tous deux, quittant les rames, tendirent la voile couleur d'orange, et la *Dorade*, semblable à un oiseau de mer à l'aile d'or, fila si rapide que les côtes de Sainte-Maxime furent bientôt voisines. L'anse gracieuse qui, au pied des montagnes, s'arrondit à l'entrée du village, étala ses bouquets de verdure et ses coquettes villas. La barque fut dirigée de ce côté, tout à l'extrémité du quai ombragé de platanes et de palmiers.

— Vous serez là presque en face de la maison de votre grand-mère, dit Alban, et je vais y laisser ma barque, bien que l'endroit ne soit pas très abrité. Mais ne manquez pas d'être de retour dans deux heures, sinon...

— Soyez tranquille! répliqua Maddalène; et, posant sa main sur la main du jeune homme, elle sauta légèrement sur le quai. Tante Babet la suivit avec peine, car le flot commençait à frémir et il ne lui en fallait pas tant pour l'effarer.

Le marin suivit des yeux la jeune fille jusqu'à ce qu'elle eût disparu. Puis il demeura songeur et sembla oublier sa barque et son mousse, tandis que Jouselé s'occupait à replier la voile et à

ranger les cordages. Quel enivrement que cette traversée! Avoir eu Maddalène sous les yeux, presque à lui tout seul, dans l'isolement et dans l'intimité de sa chère barque, sur la mer qu'il aimait, sous le ciel souriant, avoir vu si près ce regard charmant, où passaient tant de flammes et de caresses, s'illuminer d'admiration ou se voiler de douceur, entendre ce rire frais, si jeune, si pur, où vibraient de si saines gaietés, cette voix musicale qui si exactement disait ce qu'il ressentait lui-même, quelle félicité! Ah! pourquoi ne voulait-elle pas entrer pour la vie dans sa barque, appuyer pour toujours sa main sur la sienne et lui permettre de veiller sur elle à travers tous les orages? Il n'était pas, certes, aussi riche que le beau Firmin, mais sa petite maison de la Pointe, qu'il embellissait constamment dans une vague et lointaine espérance, serait un si doux nid! Maddalène seule le comprenait, elle seule prenait intérêt à ses propos, et à elle seule il se plaisait à dire toutes ses pensées, toutes, sauf une... Est-ce que jamais elle ne le devinerait? Est-ce que jamais elle ne se laisserait toucher et n'accorderait à son rêve un peu d'espoir?

Il passa la main sur son front et poussa un long soupir. Puis il se tourna vers Jouselé et lui dit :

— Amarre le bateau et vas t'amuser, pendant que je monterai dans la colline chez le père Coulon à qui j'ai des filets à commander. Je t'appellerai.

— Si cela vous est égal, Monsieur Alban, j'aime mieux rester dans le bateau et y faire un petit somme. Je me suis levé tôt ce matin et je suis las.

— Comme tu voudras.

Jouselé noua l'amarre, arrangea sa veste en oreiller sous sa tête, rabattit son béret sur ses yeux et se disposa à dormir de tout son cœur. Alban s'éloigna.

III

La bastide du père Coulon se cachait à un quart de lieue du village, dans un repli de la colline. Alban trouva l'habile faiseur de filets travaillant sous sa ramade. Il s'assit à ses côtés et lui expliqua sans se presser ce qu'il attendait de lui. Soudain, tandis qu'il parlait, une rumeur sourde, intense, semblable au bourdonnement d'une gigantesque ruche d'abeilles, sortant violemment du fond du golfe, se rua sur la maisonnette. Le pêcheur se leva brusquement et fit quelques pas au dehors. Le ciel était toujours limpide mais la rafale courbait les pins de la forêt et les mûriers

de l'enclos; sur la mer, qu'on apercevait par échappées, courait déjà la vapeur d'écume qui couvre les vagues refoulées par le mistral.

— Voilà encore un coup de ce maudit vent qui arrive plus tôt qu'on ne l'attendait, s'écria le jeune homme avec humeur.

— Oh! celui-là ne crie pas gare, fit Mestre Coulon, et ce sont de mauvaises surprises pour ceux qui sont en mer. Il y en a qu'il a emportés comme cela jusqu'en Corse!

— Il y en a aussi qui ne sont pas revenus, ajouta Alban. Comment voulez-vous résister à une poussée pareille? j'ai bien peur de ne pouvoir retourner ce soir à Saint-Tropez.

— Dans tous les cas, si vous y tenez, vous n'avez pas une minute à perdre.

— Eh bien, adieu, nous recauserons une autre fois.

Alban se dirigea à grands pas vers la maison de la grand-mère de Maddalène. De moment en moment, entre deux arbres, entre deux murs, il apercevait la mer et, s'épouvantant du progrès de la tempête, précipitait encore sa marche.

— Vite! vite! cria-t-il, dès qu'il eut franchi le seuil de la vieille demeure, partons sans retard si nous voulons essayer de partir encore aujourd'hui.

Les deux femmes furent bientôt prêtes à le suivre. Tante Babet, très anxieuse de retourner chez elle, courait en avant en tenant ses jupes que tourmentaient les assauts du vent.

— Boun Diou! s'écria-t-elle en débouchant sur le port, où donc est notre barque?

Alban jeta un regard effaré sur le point où avait été amarrée la *Dorade* : ni le bateau ni le mousse ne s'y voyaient. Il bondit au bout de la jetée, parcourut d'un œil fiévreux le golfe, puis la pleine mer, et aperçut une tache noire qui, dans la buée de l'immense nappe d'écume, s'en allait vers le large avec les vagues. Dans un geste de désespoir il cria : « En pleine mer! A la dérive! Ils sont perdus! »

Le mistral déjà était à son paroxysme. Du fond des gorges de Collobrières et de la Garde-Freinet, la chasse infernale se ruait sur le golfe, déversant comme un torrent invisible, ses ondes aériennes déchaînées, remplissant le village de clameurs incohérentes, tantôt furieuses, tantôt désolées, tordant les arbres, couchant les herbes, roulant les cailloux, repoussant loin du rivage les vagues échevelées qui se cabraient, rugissaient et retournaient furieuses à la haute mer. Au-dessus de cette trombe, le ciel resplendissait impassible; le soleil dans sa plus belle gloire, des-

cendait vers le couchant, et ce calme, cette splendeur là-haut donnaient une solennité plus terrifiante au bouleversement des choses terrestres.

Alban, dans un mouvement rapide de sa pensée, avait saisi tout le drame de la *Dorade* : la barque inhabilement attachée, sollicitée par le courant grossissant, détachée par petites secousses, peu à peu entraînée hors du port insuffisamment abrité, puis lancée vers l'infini sans que l'enfant endormi, ni nul être vivant, sur le quai en ce moment désert, s'en fût aperçu!... Le cœur du marin se brisa. Il s'accusa, se maudit : que n'avait-il choisi un autre point de débarquement moins exposé! que n'avait-il vérifié lui-même l'amarre fixée par Jouselé! que n'avait-il surtout prévu la tempête prochaine! Mais non, l'amour qui emplissait son âme et y mettait alors tant de rêves, lui avait ôté sa clairvoyance ordinaire... Pauvre, pauvre Jouselé!

Adossé au petit phare qui termine la jetée, fouetté par le vent, éclaboussé par les vagues, il regardait disparaître la barque à chaque instant plus invisible, et de grosses larmes roulaient sur ses joues brunes. Maddalène, sans voix, sans souffle, était demeurée glacée d'horreur sur le quai. Autour d'elle, les gens du pays accouraient aux appels affolés de tante Babet. Tous, dès qu'ils se rendaient compte de la catastrophe, montraient par leurs visages consternés, leur désespérance.

— N'y a-t-il donc plus rien à faire? leur cria la jeune fille avec angoisse. Une barque ne peut-elle aller au secours?...

— Nenni! répondit d'un accent morne un vieux pêcheur, ni la barque ni l'homme ne reviendraient. C'est assez d'un malheur comme cela. Mais prenez donc garde! ajouta-t-il en la voyant courir vers la jetée; vous allez être emportée vous aussi...

Il essaya vainement de l'arrêter. Déjà elle était près d'Alban et s'efforçait de le ramener en lieu plus sûr :

— Venez, mon ami, venez pour l'amour de moi!

Il tourna vers elle son visage baigné de larmes; docile, comme un être qui n'a plus de volonté, il obéit à cette voix dont l'accent si tendre l'eût naguère pénétré de tant de joie, et se laissa entraîner par cette main que tout à l'heure il souhaitait tenir pour toujours dans la sienne. Elle l'avait conduit sur le quai et s'était mise à genoux, et il avait fait comme elle. La foule, rassemblée sous les platanes, s'était agenouillée aussi, et, à travers les hurlements de la rafale, la voix pure de la jeune fille s'élevait :

« Plus fort que le vent et que la mer, Seigneur, qui avez fait marcher saint Pierre sur les eaux, Seigneur, qui commandez aux tempêtes, ayez pitié de notre Jouselé! sauvez-le! rendez-le-nous,

rendez-le à sa mère! Et vous, grand saint Tropez, vous qu'aimait cet enfant, vous qui faites tant de miracles pour vos marins, soyez-lui secourable! » Puis elle cria l'oraison naïve :

Grand san Tropez de moun païs,
Adjuda mi!

Et, dans une clameur qui semblait, en vérité, percer la voûte céleste, la foule reprit :

Grand san Tropez de moun païs,
Adjuda mi!

Le mistral cessa brusquement avec l'aube. Tout d'un coup, ainsi qu'il était venu, il disparut. La mer, unie comme le miroir de Dieu, réfléchit le ciel, plus bleu, plus lumineux, qui ne semblait plus railler ses démences, mais se complaire à ses beautés; les pins au repos avaient à peine quelques frémissements harmonieux; la nature rayonnait, riait, chantait, inconsciente, oublieuse de ses cruautés, parée pour de nouvelles fêtes. Dans son bastidon, au pied de la montée de Sainte-Anne, la mère de Jouselé était, elle aussi, dans une quiétude sereine. Ignorante des rumeurs qui couraient la ville depuis le retour des premiers bateaux de Sainte-Maxime, elle trouvait tout simple que la *Dorade* eût attendu là-bas la fin de la tempête, et, paisible, achevait la toilette de ses trois petits garçons qu'elle voulait conduire à la procession de sainte Anne, comme cela se fait toujours au lendemain de la saint Tropez.

Cependant, le temps finit par lui paraître long. Son regard se tournait de moment en moment vers la porte, et elle s'étonnait, quand soudain Maddalène parut sur le seuil. Le visage altéré de la jeune fille lui révéla un malheur :

« Jouselé! cria-t-elle. Et, repoussant ses enfants, elle s'élança et balbutia : Il est mort!

— Non, non, sanglota Maddalène en l'entourant de ses bras, il n'est pas mort..., il est seulement loin, bien loin...

Elle raconta l'horrible histoire, d'une voix entrecoupée, et ajouta, avec des paroles qu'elle s'efforçait de rendre persuasives, que les marins ne désespéraient pas du retour de la *Dorade*. C'était un si bon bateau, qui résistait si solidement à la mer, la bourrasque avait si peu duré et Jouselé était un si habile petit homme : peut-être aurait-il réussi à s'abriter dans quelque anse ou à se faire ramener par un navire... Quelle que fût la distance à laquelle le mistral l'aurait emporté, un vent contraire pouvait le repousser au rivage. Maintenant que le calme était revenu, l'espé-

rance était permise... De nombreuses barques exploraient les abords du golfe; un étranger compatissant, venu pour la fête, avait prêté son yacht à vapeur et Alban poussait ses recherches aux plus lointaines limites...

Tropézine, inerte, la laissait dire. Enfin, l'air égaré, le regard dur :

— Et vous croyez que j'espère, moi aussi, sur ces belles promesses? Je sais trop que la mer ne rend pas ce qu'elle a englouti ni le vent ce qu'il a emporté. Je suis poursuivie par le malheur. Jouselé, ma consolation, mon orgueil, ma joie, continua-t-elle en un cri déchirant. Dieu me le prend, comme il m'a pris son père... Comment vivrai-je sans lui?

Maddalène assit doucement la malheureuse sur un escabeau, et, ramenant auprès d'elle les trois petits qui, tout effarés, s'étaient blottis dans un coin, elle posa le plus petit sur les genoux de la malheureuse. Les pauvres innocents se serrèrent contre elle et se mirent à pleurer. Alors le cœur maternel fondit; elle les pressa avec passion dans ses bras et, penchant sa tête sur leurs têtes blondes, versa un torrent de larmes.

En ce moment, devant la maisonnette, dans le chemin, un bruit de pas nombreux et de psalmodies se fit entendre. Maddalène ouvrit la porte. C'était la procession des marins qui portait ses vœux et ses actions de grâces à la chapelle de Sainte-Anne leur protectrice. La population entière y assistait; elle savait le malheur de Tropézine et la cérémonie, d'ordinaire expansive, se passait avec une gravité recueillie qui saisissait les plus insouciants. La messe avait été dite, comme l'avait annoncé M. le Curé, à l'intention du pauvre disparu. Maintenant, en passant devant la demeure des infortunés et en disant les litanies des saints, tous les yeux étaient mouillés et toutes les voix tremblaient. *Ora pro nobis!* répétaient-elles, et on eût dit que chacun demandait le secours d'en haut pour sa propre détresse. La tête inclinée, les mains jointes, Maddalène s'unit à ces supplications compatissantes, et Tropézine, avec les trois petits qui la tenaient toujours embrassée, vint sans bruit se mettre derrière elle. Elles demeurèrent là jusqu'à ce que la procession eût disparu et que l'éloignement en eût éteint les dernières rumeurs. Une foi intense, qui leur rendait en quelque sorte tangible la bonté de Dieu et les transportait au-dessus de leur douleur, les possédait. La pauvre mère surtout était transfigurée. Quand Maddalène se retourna vers elle, elle la vit droite, les yeux brillants, un sourire mystérieux aux lèvres, et levant vers le ciel sa main brûlante comme pour attester qu'il ne pouvait la décevoir. « Il reviendra! » dit-elle. Puis elle tomba à la renverse, sans connaissance.

De longues heures, elle demeura étendue sur son lit, inerte, ne semblant rien entendre, rien voir. A la fin de la journée, quelqu'un frappa légèrement à la porte et entra. La pauvre mère se leva en sursaut sur son séant, regarda, jeta un cri terrible. C'était Alban qui revenait seul.

IV

Et cependant le vent et la mer avaient été cléments au petit mousse. Ni la mer n'avait englouti sa barque, ni le vent ne l'avait renversée; seulement de leur élan effréné ils l'avaient emportée au fond de l'immensité, et là, entre le ciel et l'eau, dans l'épouvante, en face de la mort toute proche, le petit Jouselé pleurait.

Tout d'abord il ne s'était pas aperçu de sa terrible fuite. Il dormait d'un de ces sommeils d'enfant qu'aucun fracas ne peut troubler; les vagues mugissantes sur lesquelles la barque volait, n'avaient pour lui que bercement et murmures. La fraicheur du soir le réveilla enfin. Il se leva brusquement, regarda autour de lui. Le soleil avait disparu derrière l'horizon, mais le couchant flamboyait encore et sur son foyer ardent se dessinaient en traits violets les profils de la côte lointaine, combien lointaine!

Jouselé frémit. Il chercha vainement à comprendre. Comment se trouvait-il là, dans la solitude de l'abime, environné de cette tempête? Où était Alban? Où était Maddalène? L'instinct énergique du vaillant petit être lui fit saisir les rames et tenter de revenir vers la rive. Mais que pouvaient ses faibles forces contre ces forces énormes? Ses bras se lassèrent en vain. Alors, laissant retomber les rames, il poussa une plainte aiguë, la plainte de toutes ses détresses : « Maman »! puis s'affaissa sur le banc, et, la tête inclinée sur ses genoux, cachée dans ses bras repliés, il demeura immobile, secoué de temps à autre par un long sanglot, attendant la mort dans une prostration semblable à la mort.

La nuit était venue, claire, froide, splendide, avec ces rayonnements d'acier que le mistral prête aux étoiles; bientôt la lune avait surgi des flots; elle étendit ses nappes de clarté sur les blanches écumes qui bouillonnaient autour de l'esquif en perdition, éclairant avec mansuétude le spectacle de désolation et poursuivant, paisible, sa course céleste, jusqu'à l'heure où sa lueur bleue serait noyée dans les lueurs de l'aube.

Tout à coup, Jouselé s'aperçut que la *Dorade* ne courait plus. Le mistral avait cessé de rugir et de chauds effluves enveloppaient ses membres transis. Il leva la tête et vit la mer apaisée, le soleil naissant. Cette aurore tiède et brillante, ces flots qui ne lui crachaient plus leurs menaces, ce calme qui domptait la mer, le rani-

mèrent un peu. Il redressa son corps endolori et contempla longuement l'immensité. Pas une voile! pas une fumée! rien qui pût faire croire à l'existence prochaine d'une côte ou d'un secours. Cependant, il ne voulait pas désespérer tout de suite, et, sentant qu'il avait faim, il songea à soutenir ses forces. Il se rappela que de la dernière bouillabaisse sur la grève étaient restées quelques provisions, du pain, un peu de vin, des oranges, qu'il retrouva sous un banc. Quand il eut mangé et bu et qu'il se sentit un peu ranimé, la conscience de son horrible détresse le ressaisit; il comprit combien toute espérance était impossible, il vit dans sa réalité son irrévocable destin et, ramené de nouveau à la pensée des êtres chéris qu'il ne reverrait plus, de sa mère surtout, dont il avait rêvé de réjouir la vieillesse, il recommença à pleurer douloureusement, profondément, de toute son âme.

Puis il pria : « Notre Père qui êtes aux cieux, ayez pitié de moi, dit-il, de sa jolie voix enfantine, ayez pitié de ma mère, de mes frères qui ont besoin de ma vie! Ayez pitié, bon saint Tropez, vous toujours si bon pour moi, ayez pitié! ayez pitié! » Et convulsivement, machinalement, sans se lasser, ses lèvres tremblantes répétèrent longtemps : « Ayez pitié! » tandis qu'un paisible sommeil, grâce bénie des enfants dans la peine, fermait insensiblement ses yeux rougis et détendait ses membres brisés par tant de secousses.

Le second réveil fut non moins affreux que le premier. Cependant, une résignation moins amère, une espérance vague que rien ne pouvait détruire, le soutenaient. Il réfléchit que sa seule chance de salut était d'être aperçu par un navire. Il tira de sa poche un grand mouchoir à beaux dessins, dont Maddalène lui avait fait présent et, grimpant au mât, l'y attacha tout en haut. Le mouchoir retomba en plis mous le long du mât. Maintenant, sur la mer, le calme absolu s'étendait, et l'enfant, à qui ce calme et cette immobilité avaient paru d'abord si doux, après les convulsions de la tempête, se sentait, en leur puissance, anéanti de terreur.

Combien de jours passèrent ainsi, combien de nuits aussi impassibles, aussi implacables? Jouselé n'aurait pu le dire; il ne les comptait plus. Dans son bateau immobile, près du mât auquel pendait lamentablement le signal improvisé, il ne regardait même plus l'horizon où n'apparaissait aucun navire. Comme ses petites provisions, ses forces, son espérance étaient finies. Couché sur la voile pliée, la tête renversée, les yeux en haut, il sentait la vie le quitter sans douleur et sans lutte. Cependant, quand il ne sommeillait pas d'un sommeil plein de rêves, il priait encore et redisait, de sa voix mourante, son inlassable invocation.

Un jour qu'il priait ainsi, il lui sembla que le mouchoir du mât se gonflait et s'agitait, qu'un souffle frais glissait dans ses cheveux et que le choc léger de la vague contre le flanc du bateau frappait son oreille. En même temps, il crut voir, en face de lui, le corps sans tête de saint Tropez assis au gouvernail, qui étendait vers lui son bras comme pour le bénir, tandis que le coq et le chien fidèles remuaient l'un ses ailes, l'autre sa queue en signe d'amitié. Le bon saint amenait-il la brise propice, le levagnol qui, d'une si douce impulsion, conduit la mer aux rives du golfe aimé? Hélas! sur quelque rive qu'il le poussât, il arrivait trop tard. Les régions auxquelles Jouselé pouvait maintenant aborder n'étaient pas de ce monde... Il jeta un dernier regard sur le céleste visiteur, puis exhala un faible soupir, ferma les yeux et ne les rouvrit plus.

La brise continua à souffler, la mer à frémir. Empressée, caressante, harmonieuse, elle embrassait avec un frais murmure les flancs de la *Dorade* et berçait en ses molles ondulations ce lit du dernier sommeil, l'enveloppant de son haleine vivifiante, lui chantant sa chanson la plus suave, le couvrant des aromes de ses ondes, des effluves de son ciel; on eût dit qu'elle se souvenait enfin de la passion confiante avec laquelle le pauvre petit l'avait aimée, de son enfance passée tout entière sur son sein, de ses rêves naïfs auxquels il l'avait toujours mêlée, et qu'attendrie elle voulait faire à son enfant les plus douces funérailles.

V

On s'étonnait dans le pays de la résignation placide avec laquelle Tropézine supportait son malheur. Conservait-elle une espérance insensée que personne ne partageait plus, ou plutôt sa tête affaiblie par tant d'épreuves avait-elle perdu la faculté de souffrir et la conscience de la réalité? C'est ce que pensaient les voisines en voyant l'étrange sérénité de ses traits émaciés sous ses cheveux blanchis, et l'éclat mystérieux de ses yeux noirs entourés d'un cercle de bistre. « Chut! ne parlons pas de cela! » disait-elle en mettant un doigt sur ses lèvres, lorsqu'on lui adressait une parole de compassion, et l'on s'éloignait en se touchant le front avec un geste significatif.

L'attitude d'Alban offrait avec la sienne un étrange contraste. C'était le marin, l'homme de tous les courages qui fléchissait et succombait. En vain, sous l'impulsion de Maddalène, se consacrait-il, avec sa générosité ordinaire, à subvenir à tous les besoins de la famille de Jouselé. Il ne trouvait de consolation ni dans ce

dévouement ni dans cette action commune avec la bien-aimée. Le visage contracté, les yeux sombres, courbé, taciturne, il détournait ses regards de celle qui en avait été la joie, la fuyait, ou lorsqu'il ne pouvait l'éviter, répondait à peine quelques brèves paroles à ses paroles émues. Et Maddalène, le cœur plein d'angoisse, se demandait pourquoi il s'éloignait d'elle au moment où elle aurait tant voulu l'aider à porter sa peine. L'affreuse aventure, qui l'avait brusquement tirée de son heureuse insouciance, lui avait révélé à la fois la douleur et l'amour. Elle aimait maintenant de toute son âme cet homme si malheureux dont elle partageait la souffrance, elle l'aimait de montrer cette profondeur de tendresse, de bonté, de sensibilité envers la pauvre famille et elle eût regardé comme la plus chère des consolations d'être admise à lui faire un peu de bien. Mais il repoussait sa tendre sympathie comme si elle lui était une aggravation de peine... Quelle douloureuse énigme! Quel cruel retour! C'était elle, naguère si adorée et si peu sensible, qui aimait et qui croyait n'être plus aimée.

Sur la route du Pinet, qui descend à la vaste baie de Pampelonne où habitaient Maddalène et son vieux père, la chapelle de Sainte-Anne se dresse entre deux vieux cyprès semblables à des gardes solennels. De l'autre côté de la route s'élève la colline de Belleviste, célèbre dans la région parce qu'elle est un véritable belvédère d'où elle embrasse un immense horizon et parce qu'elle porte à sa cime une très vieille potence, la dernière, dit-on, qui sur le sol de France dresse ses deux hauts montants de pierre. Maddalène, chaque soir, en revenant à sa bastide, après avoir passé quelques instants auprès de la veuve, s'arrêtait sous le vieux porche et demandait à Dieu le paradis pour l'enfant parti et la résignation pour ceux qui le pleuraient. Comme sa prière s'était prolongée un soir plus tard que d'habitude, elle entendit un pas d'homme, un pas bien connu qui gravissait le chemin. Elle se retourna à demi et reconnut Alban. Il marchait la tête baissée, absorbé en ses pensées et ne la vit pas. Arrivé près de la chapelle, il tourna, s'achemina du côté de Belleviste. Maddalène surprise se leva et, sans bruit, le suivit à distance. Il s'arrêta à la vieille potence, s'appuya à l'antique pilier sous lequel avait passé tant de misère humaine, tira de sa poche une petite lunette marine et explora longuement l'horizon. Entre les rives du golfe, depuis les caps de l'Esterel, jusqu'à la falaise de Camarat, la mer, légèrement frémissante, s'étendait comme une nappe d'argent liquide où passaient les reflets de feu d'un magnifique coucher de soleil; dans un coin de l'horizon, à l'est,

d'énormes nuages blancs, amoncelés en masses floconneuses comme des citadelles aériennes, s'éclairaient aussi des flammes du couchant et mettaient une splendeur éblouissante dans le paysage. Alban les regardait avec attention.

— Que voyez-vous donc par là, Alban? dit d'une voix timide Maddalène qui l'avait rejoint.

— Moi! fit le pêcheur en tressaillant, et en remettant brusquement la lunette dans son étui, mais absolument rien.

Et avec une rudesse bien nouvelle pour la jeune fille, il ajouta :

— Je regardais la mer par habitude, comme je fais toujours, voilà tout.

Il se disposait à s'en aller. Maddalène saisit sa main :

— Alban, dit-elle persuasive, pourquoi vous écarter ainsi de moi? Ne savez-vous pas que je souffre avec vous? Ne voulez-vous pas que nous pleurions ensemble? Pourquoi avez-vous cessé de m'aimer?

— Moi! balbutia-t-il, cesser de vous aimer! pouvez-vous croire cela? Je cesserai de vivre avant de cesser de vous aimer.

— Alors, fit-elle, tremblante de tendresse, laissez-moi, moi, vous aimer; laissez-moi vous donner ma vie et partager avec vous votre peine...

L'enivrement de la félicité la plus passionnée illumina les traits énergiques du pêcheur. Il saisit Maddalène dans ses bras, l'attira sur sa poitrine, plongea ses yeux troublés dans ses beaux yeux si purs, si aimants, aspira, pour ainsi dire, dans ce regard l'âme charmante qui s'offrait à lui. Puis, tout à coup, s'arrachant à la divine griserie, il la repoussa et dit d'un accent farouche :

— Non, non! je ne puis accepter ce don, je n'en suis pas digne. Je ne puis plus oublier que si Jouselé a péri, c'est ma faute, je ne puis plus avoir de bonheur ni faire le bonheur de personne, je ne mérite pas qu'une créature du ciel comme vous s'attache à un malheureux comme moi... Laissez-moi continuer ma route seul.

Et il s'enfuit, tandis que la jeune fille chancelante, adossée au pilier où, tout à l'heure, il s'adossait, laissait errer son regard vague, désolé, sur l'immensité, maintenant éteinte et sombre, qui commençait à se rayer de petites vagues.

VI

Pourquoi le flot revient-il toujours au rivage, comme un cœur épris revient à ses amours? Que ce soit au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, il accourt d'un élan joyeux à la roche ou à la

plage qui l'attire et l'épuise. Lorsqu'un vent de terre le repousse au large, c'est avec regret, avec révolte qu'il recule, se cabrant comme un coursier rétif, rejetant avec colère derrière lui une crinière d'écume et se couvrant de vapeurs fumeuses. Au contraire, quand les souffles marins le ramènent vers la côte, avec quelle hâte, quel entraînement, quelles grâces imposantes ou délicieuses il se précipite! Si la brise est légère, il arrive en petites vagues claires, gazouillantes, moirées de lumineux reflets, se glisse entre les rochers, s'étend avec langueur sur le sable, l'embrasse d'une étreinte de caresse et s'y perd avec volupté. Si le vent est violent, il bondit, s'élance en conquérant, franchit impétueux les roches de son chemin, ou les heurte avec un joyeux fracas en les inondant de jaillissements et de ruissellements, puis déferle en larges volutes, se creuse en profondeurs de saphir, éclate en fanfares retentissantes, et s'en vient enfin se rouler ivre et bouillonnant sur la plage qu'il couvre de blancheurs de neige.

Tel était le spectacle magnifique qu'offrait, au lendemain de la rencontre d'Alban et de Maddalène, la mer dans la baie de Pampelonne. Entre la falaise sombre de Camarat et la pointe abrupte du Viraou, sous un ciel voilé, plutôt blanc que gris, où les nuages couraient trop vite et trop haut pour verser la pluie, les vagues s'en venaient du large, en mugissant, en dressant leurs blanches crêtes, en caracolant, comme un immense troupeau de jeunes monstres en liesse qui se ruaient sur la verte vallée. Sur leurs croupes mouvantes, qui montaient, descendaient avec un rythme formidable qu'apportaient-elles donc à la plage? Une barque dans laquelle gisait un corps d'enfant.

Elle a de ces retours, la mer, la terrible et grande impétueuse! Et le vrai marin ne s'étonne jamais ni de ses caprices ni de ses miracles. Alban, dans son abattement désespéré, ne l'avait pas oublié. Frappé soudain par un de ces pressentiments irrésistibles qui sont comme une victoire de notre âme immortelle sur notre corps infirme, il avait deviné, il avait vu, il arrivait. Pieds nus, la veste à bas, il s'était arrêté une seconde sur le bord, avait regardé, puis s'était élancé dans les flots. Les paysans qui travaillaient dans les champs voisins le virent avec stupeur franchir les vagues effrénées et atteindre le bateau qui, de flot en flot, s'était tout à fait rapproché de la rive. En y entrant, il avait fait un grand geste de douleur, et on avait compris que la *Dorade* seule revenait saine et sauve. Dans un élan de compassion pour le patron de Jouselé, chacun s'élança à son secours. Arrivé tout près de terre il lança une corde; des mains robustes la saisirent et le bateau fut tiré si avant dans le sable qu'aucun ressac

ne pouvait plus l'emporter. Alors Alban pâle et défait descendit de la barque, portant dans ses bras un corps inerte.

Maddalène, avertie et accourue aussi s'élança vers lui :

— Il est mort! fit le pêcheur d'une voix éteinte en lui laissant prendre l'enfant et en s'affaissant sur le sol.

Mais la main délicate de la jeune fille s'était posée sur la poitrine du pauvre petit, et elle dit tout bas :

— Il vit encore, son cœur bat[1]!

Le lendemain, dans la chambrette de Maddalène, dans son petit lit blanc, Jouselé réchauffé, ranimé, s'éveillait d'un bienfaisant sommeil. Dans un coin de la pièce, Tropézine préparait pour son pichoun chéri une soupe appétissante, et non loin, Mestre Isnard les contemplait béatement. Alban et Maddalène étaient assis à côté du lit; le pêcheur, la tête baissée, n'osait regarder la jeune fille. Mais Jouselé, qui l'observait de son œil vif, prit dans sa main fluette la main de son patron et y plaça celle de son amie. Tous deux se levèrent soudain, comme mus par un même choc. Alban leva sur Maddalène un regard éperdu d'amour, d'humble soumission, de prière. Le regard qui rencontra le sien promettait plus que du pardon, et Maddalène se laissant doucement attirer, inclina d'un mouvement pudique et tendre, sa tête rougissante sur la poitrine virile où battait un si brave cœur, tandis que Jouselé, de sa jolie voix qu'on avait cru ne plus jamais entendre, disait :

— Oh! nostre bon san Tropez!

Marie-Thérèse OLLIVIER.

[1] Cette aventure est arrivée il y a dix ans au jeune mousse Antoine Robinet, qui fut ainsi emporté dans sa barque par une bourrasque de mistral et ramené après treize jours sur la côte par une autre bourrasque de vent d'est. Le danger d'être entraîné en pleine mer par le vent du nord-ouest est un de ceux dont s'effraient les pêcheurs de la région. Certains ont été ainsi jusqu'en Corse, d'autres ne revinrent jamais.

SOUVENIRS D'ESPAGNE

I. — Dans les sierras de Burgos.

De tous les pays que la rapidité actuelle des communications rapproche de nous, il n'en est peut-être pas de plus attirant que l'Espagne. On y retrouve encore le charme, de plus en plus rare, de l'inconnu, surtout si l'on s'écarte des chemins battus, pour gagner les simples villages où, avec les vieux usages, les anciennes traditions, s'est le mieux conservée la couleur locale.

C'est sous l'impression de ce sentiment que je voulus, en octobre dernier, pénétrer, loin de la voie ferrée, dans un coin de la vieille Castille, complètement isolé, par la *sierra*, de la banalité moderne.

Je pris donc, à Burgos, à la *posada del Siglo*, le *coche* de *Salas de los Infantes* pour *Barbadillo*, bourgade située à une cinquantaine de kilomètres de la capitale castillane, et que trois lieues encore séparent de Silos, terme de mon excursion.

Les derniers faubourgs franchis, je n'ai bientôt plus devant moi que cette triste campagne de Burgos, s'étendant au loin, nue, desséchée, sans qu'aucune verdure vienne rafraîchir la vue. Les broussailles elles-mêmes sont d'un gris lamentable, et se confondent avec la poussière qui les couvre. Les arbres, dont, par un louable effort, on a voulu garnir la route, luttent péniblement, ou meurent. Il faut aux troupeaux de moutons que j'aperçois broutant çà et là toute la sobriété castillane, pour se contenter de la misérable pâture que peut leur offrir une terre aussi dénudée.

Enfin, à une plaine désespérément monotone succèdent des montagnes, aux aspects variés, aux beaux horizons. Le pic de Lara, avec son vieux donjon, rappelle l'infortune des infants de Lara de Salas, qui a tant exercé l'imagination des *romanceros* : on est ici au pays classique des vieilles épopées castillanes.

Puis j'arrive à Barbadillo où, d'après leur terrible légende, doña Sancha, la femme du traître don Ruy Velasquez, avait son château. On y chercherait vainement aujourd'hui les traces de ce *palacio*. Barbadillo n'est plus qu'un humble village, dont les

basses constructions semblent écrasées sous leurs lourdes couvertures de tuiles.

Nous étions quatre voyageurs à descendre du *coche*, tous également à destination de *Santo Domingo de Silos.*

Par suite d'un malentendu, un seul cheval avait été envoyé à notre rencontre, mais une longue marche à pied n'était pas faite pour me déplaire dans ce pittoresque pays. Je laissai donc mes compagnons user successivement de notre unique monture, dont, malgré les offres les plus obligeantes, je refusai de me servir moi-même. Avant de s'ébranler, la petite caravane prit soin de retremper ses forces à la seule hôtellerie, que je sache, de Barbadillo, portant le nom peu commun d'auberge du vétérinaire (*Paradon del veterinario*). Le repas, tout espagnol, fut plein de saveur locale et valut à don Vicente des éloges mérités.

L'attrait de l'inconnu, le charme du paysage, l'agrément d'un entretien, riche en observations de toute sorte, un temps à souhait, qui faisait admirablement se détacher sur l'azur les cimes de la *sierra*, contribuèrent également à m'éviter toute fatigue. Enfin le trajet, commencé le matin à Burgos, s'acheva avec le jour même. Le soleil avait déjà disparu derrière les montagnes, lorsque nous pénétrions dans le *pueblo* de Silos, par l'ouverture ogivale de sa vieille enceinte.

Elle a bien son cachet castillan cette antique bourgade, blottie dans sa haute vallée du Mataviejas. Les rives de cet humble cours d'eau se signalent, au loin, par une verdure, aussi précieuse que rare dans le pays. Des montagnes calcaires, tachetées par de maigres arbustes clairsemés, dominent cet austère paysage.

Ces montagnes n'ont d'autres habitants que les moutons, auxquels est ménagée çà et là une *tenada*, longue et basse construction dont le toit de briques tranche sur la tonalité grisâtre des pentes rocheuses. Ils y broutent, à longues journées, la lavande ou d'autres plantes aromatiques, et nulle part ailleurs, leur chair n'est plus savoureuse. Dans cette terre promise des *carneros*, l'éleveur n'a nullement besoin d'être possesseur d'un domaine quelconque : il lui suffit de se pourvoir d'un berger. Le même troupeau est loin d'ailleurs d'appartenir au même maître. Mais le berger ne s'y trompe pas, et il peut s'appliquer à la lettre la parole du divin berger de l'Evangile : « Je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent. »

Silos, qui fut jadis le siège d'une *merindad*, sorte de juridiction rappelant nos anciens bailliages, n'a plus aujourd'hui, sous sa dépendance, que quelques petits *pueblos* du voisinage, dont son

alcade est alcade général. S'il peut encore prétendre à quelque notoriété, il ne la devra désormais qu'à ce *real monasterio de Santo Domingo* qui lui est, pour ainsi dire, incorporé, empruntant même son vieux rempart crénelé pour la clôture de son jardin. Dans ce pieux asile, les hôtes sont accueillis, selon la tradition bénédictine, comme des envoyés de la Providence elle-même. Tous, quelle que soit leur nationalité ou même leur religion, gardent un souvenir reconnaissant des aimables attentions qui leur sont prodiguées. Les Français spécialement sont heureux de retrouver comme une petite France dans cette sainte solitude.

L'abbaye de Silos, qui remonte aux temps héroïques de la Castille, puisqu'elle compte, parmi ses bienfaiteurs, Fernan Gonzales et le Cid, subit les rigueurs de l'*exclaustration* de 1835. Nos expulsions de 1880 lui rendirent ses moines. Des bénédictins français, de la congrégation de Solesmes, vinrent y chercher la liberté qui leur était refusée dans leur pays; et aujourd'hui, au fond de cette retraite perdue dans les montagnes de Castille, résonnent en paix les notes graves et religieuses que Solesmes lui-même ne peut plus entendre.

De l'antique monastère du moyen âge, on admire un beau cloître roman, « le joyau, la merveille de l'abbaye », dit M. Ernest Mérimée [1], l'un des hôtes qui m'y ont précédé. Une église du même style fut malheureusement détruite au dix-huitième siècle, et reconstruite, comme tant d'autres, dans le goût de l'époque.

Toute abbaye de Bénédictins joint à l'église, où l'on prie, la bibliothèque où l'on étudie, aux meilleures sources, l'histoire du passé, mais sans négliger les choses présentes, qu'il importe avant tout de connaître, puisqu'elles nous touchent de plus près. On ne se contenta pas de me confier la clef de ce trésor. Le père bibliothécaire m'apportait lui-même, dans ma chambre, avec la plus obligeante bonté, tous les ouvrages que je désirais consulter.

L'abbaye possède enfin de fort intéressantes archives. Malgré le déplorable accaparement qui se fit pendant le triste abandon de l'exclaustration au profit du *British Museum*, de vieilles chartes s'y recommandent encore à toute l'attention des paléographes. Tout incompétent que je sois à cet égard, je fus heureux, du moins, comme juriste, de me faire montrer spécialement une charte d'Alphonse le Sage, le Justinien espagnol, l'auteur de ces fameuses *Siete partidas*, qui furent comme le résumé de la science juridique de l'époque. On a dit de ce prince, de ce savant, qu' « il étudiait le ciel et observait les étoiles, mais oubliait la

[1] *Excursion au pays des épopées* (*Revue hispanique*, avril-juin 1903)

terre et perdit son royaume ». Son œuvre législative lui a cependant survécu. Elle ne saurait elle-même être louée sans réserves : elle admettait, par exemple, la torture, mode d'instruction que nul ne saurait envier aux temps passés.

Je tenais à me mettre en contact avec les indigènes eux-mêmes, population essentiellement primitive : de véritables *Castellanos rancios*, dans la bonne acception du mot.

J'eus le regret de ne pas rencontrer chez lui le *señor alcalde :* ce brave cultivateur était *al campo*. Je fus plus heureux chez le juge local, le *señor juez*. Le modeste magistrat qui porte ce nom à Silos est souvent du nombre de ceux qui possèdent plutôt les lumières du bon sens que celles du droit. On m'a parlé d'un juge qui cumulait naguère ses fonctions avec le métier de couvreur, et descendait, à l'occasion, de son toit, pour rendre la justice.

Le juge actuel est de condition plus élevée. Le brevet de *maestro* dont il est pourvu témoigne d'une certaine instruction. Il me reçut dans un *despacho* (bureau), dont nos juges de paix eux-mêmes n'auraient certes pas à rougir. Il est cependant un enfant du pays, *natural de Silos*, comme il me le dit lui-même. Sa bonne et large face rasée, — plutôt sérieuse et digne, — répond très bien à son office. Notre entretien roula notamment sur les testaments. Ils sont très fréquents à Silos; mais c'est en général le partage égal que le père de famille adopte de préférence. Le code civil espagnol, qui est bien plus spécialement le droit de la Castille, où le droit *foral* (local) n'existe pas, autorise bien, il est vrai, une importante *mejora* au profit de l'un des enfants; mais on n'userait guère à Silos de cette faculté, et il en résulte un extrême morcellement de la propriété.

Je rendis aussi visite à d'autres notables : au pharmacien don Ricardo de Alamo, dont je recommande, aux amateurs de vieille faïence, les bocaux, vrai trésor de céramique provenant de l'ancienne pharmacie de l'abbaye; au docteur aussi, dont le *granero*, dans des compartiments différents, renferme les grains qui, avec une petite subvention de l'*ayuntamiento*, forment ses seuls honoraires, réglés d'ailleurs par anticipation, en vertu d'une sorte de contrat d'assurance contre la maladie.

Mais je voulais voir aussi les humbles et les petits. La *taberna* offre un excellent moyen de faire leur connaissance.

J'y entrai donc un soir, un peu avant l'heure de la *cena*. Un *candil* fumeux, suspendu à l'une des solives du plafond, éclairait seul une vaste salle carrée. Quelques buveurs seulement dégustaient, à petits traits, le gros vin, fort riche en tanin, de l'établis-

sement. Un *porron* leur servait à la fois de verre et de bouteille. C'est une sorte de carafe, munie à la base d'un appendice dont on fait couler, en mince filet, par une étroite ouverture, le liquide qu'elle contient.

Je m'approchai de ces braves gens. En Espagne, on parle aisément avec le premier venu, et nul ne le trouve mauvais. Les sujets traités ne dépassèrent pas, bien entendu, la compétence spéciale de mes interlocuteurs. On fixa, par exemple, pour les auberges espagnoles, la distinction, toute castillane, de la *posada* et de la *venta*. Il fut aussi question des *arrieros*, dont on connaît le long et pittoresque attelage. J'abordai même des sujets plus élevés : la *cofradia*, dont j'avais vu précédemment les membres, sous la *capa* de rigueur, à l'enterrement de la femme d'un confrère; et encore de la *quinta* ou conscription, qui se pratique toujours en Espagne. Je fis, le dimanche suivant, une seconde visite à la taberna. Cette fois, l'assistance était plus nombreuse, et le luminaire s'était enrichi d'un second *candil*.

La place voisine offrait aussi, ce jour-là, une certaine animation. Sur la banquette de pierre longeant les maisons, nombre de femmes étaient assises, profitant, avant les jours d'hiver, d'une belle soirée d'automne, tandis que des jeunes gens s'exerçaient au jeu de paume, ce jeu national des Castillans et des Basques.

Je fus aussi curieux de visiter l'école. Le père Hôtelier qui, par son exquise bonté, s'est acquis l'affection de tous à Silos, où il exerça longtemps les fonctions de curé, voulut bien m'y accompagner. Installée au rez-de-chaussée de la vieille *casa consistorial*, cette école n'a rien de commun avec nos palais scolaires. Nous entrons. Le digne *maestro*, un peu surpris, sans doute, d'une visite aussi inattendue, nous fait cependant bon accueil. Le personnel écolier n'est pas au complet : c'est le moment de la récolte des *patatas*, et nécessairement, l'école est un peu sacrifiée à cet intérêt majeur. Je n'en ai pas moins, devant moi, une jolie collection de *niños*, à la mine éveillée et dont je vois briller les petits yeux, en général, du plus beau noir. Fournissent-ils tous à l'école ce *labor improbus* qui fait les savants? Il est permis d'en douter : « Il ne fait pas ce qu'il peut », disait le *maestro*, d'un charmant petit enfant, à l'air fort intelligent.

L'école publique a bien ici conservé son double caractère catholique et espagnol. A la place d'honneur, au-dessus du bureau, je remarque un Christ sous un baldaquin, puis, à droite et à gauche, l'image de la Vierge et celle du roi. Pendant la classe, le drapeau espagnol doit flotter au dehors; et, la classe finie, on le roule au chant de la *Marche royale*, ou autre hymne patriotique.

M. Desdevises du Dézert disait tout récemment de la religion des Espagnols qu'elle était « théâtrale et vide » [1]. Je ne saurais souscrire à cette accusation. Si les catholiques espagnols ont un goût spécial pour les manifestations extérieures, s'ils ont leur manière de représenter et d'habiller leurs saints, si leur signe de croix peut nous paraître un peu compliqué, ces variations de forme ne touchent en rien au fond même des choses.

Nulle part, la Vierge mère n'est priée avec plus d'amour et de confiance. Ceux-là mêmes, qui vont mener au loin une vie plus ou moins aventureuse, gardent ancrée dans le cœur, cette dévotion, et on les verra, de retour au pays, offrir à la *Virgen*, soit une *funcion* en son honneur, soit cet ornement dont les Espagnols aiment à parer sa statue et qu'ils appellent *manto* (manteau), bien qu'il n'ait rien de commun avec le vêtement de ce nom.

Ce n'est évidemment que par une grande intensité du sentiment religieux, qu'on s'explique comment, selon la remarque faite naguère par un voyageur [2], « en Espagne, rien n'y est moins triste que la mort ». Ici, rien n'est fait pour en masquer la terrible vision : ni fleurs, ni couronnes, pas même de cercueil, pour dérober au public le corps inerte du défunt.

J'ai pu m'en rendre compte moi-même, en assistant à une cérémonie funèbre. Le cortège était massé près de la maison mortuaire. Les membres de la *cofradia de la sancta cruz* étaient revêtus de la *capa* (sorte de manteau à pèlerine), de rigueur dans la circonstance. Les grands christs de bois de la confrérie étaient portés concurremment avec la croix paroissiale, ornée elle-même de la *manga*, sorte de tambour, tendu de noir pour les enterrements. Bientôt la procession s'ébranle. Les enfants de l'école ouvrent la marche. L'un d'eux porte aussi une croix. Toute chaussure lui fait défaut, mais il ne paraît nullement se douter qu'il manque quoi que ce soit à son costume. D'une voix plus criarde qu'harmonieuse, ils chantent le *Pater noster* en espagnol. La musique fort simpliste, ne manquerait pas cependant de charme, si elle était mieux interprétée.

La défunte est portée à découvert, dans une sorte de demi-cercueil, où tous peuvent encore la voir une dernière fois, couchée sur le dos, les maintes jointes, la tête appuyée sur un oreiller. Trois fois, pendant le court trajet de la maison à l'église, le psaume du *Miserere* est interrompu. Le cortège s'arrête, et, se tournant vers la morte, comme pour lui adresser un suprême

[1] *Revue bleue*, 21 juin 1905.
[2] Begin, *Voyage pittoresque en Espagne*.

adieu, chante un répons, qu'on la dirait écouter avec un profond recueillement. C'est merveille de voir ces braves gens débiter tout ce latin, sans le secours d'aucun livre.

La cérémonie de l'inhumation présente cependant à Silos une grave lacune : le prêtre n'accompagne pas le corps jusqu'au cimetière. Le père Hôtelier m'a raconté que, pendant qu'il remplissait les fonctions de curé, il voulut établir une pratique plus conforme à la liturgie de l'Eglise, mais qu'il se heurta à la vive opposition de la *cofradia de la sancta cruz*. A celle-ci, en effet, incombe la dépense des cierges, qu'elle doit fournir aux confrères et qui auraient continué à brûler jusqu'au *campo santo*, situé à une certaine distance. Elle fut effrayée de toute cette consommation de cire qui aurait épuisé son maigre budget. Silos a sa fête patronale le 2 juillet. Ce jour-là, sur la petite place qui sépare l'ancienne église paroissiale de la *casa consistorial*, se donne une *funcion religiosa*, dont je ne sache pas que la liturgie catholique offre d'exemple ailleurs qu'en Espagne. Huit petits *danzantes* en font les frais sous la direction d'un chorégraphe local, nommé et rétribué par l'*ayuntamiento*. La pieuse représentation a lieu devant le clergé et les fidèles réunis. *Nuestra Señora del Mercado*, dont la statue a été apportée de l'église voisine, préside, et chacun des jeunes artistes va, à tour de rôle, lui réciter son couplet. Les danses les plus variées s'exécutent aux son des castagnettes, avec une prestesse sans égale. Selon la gracieuse comparaison d'un témoin, on dirait de petits oiseaux sautant de branche en branche. Le costume des *danzantes* est d'ailleurs fort élégant : veste et culotte blanches, petits jupons volants, rubans multicolores.

Outre sa fête religieuse, Silos a aussi sa fête civile et patriotique, le deuxième dimanche après l'Epiphanie, pour célébrer un bien vieux souvenir remontant à l'époque des Maures : la victoire remportée au dixième siècle par Fernand Gonzalès à Acinas, contre ces anciens ennemis de l'Espagne. Mais les souvenirs ne vieillissent pas plus à Silos que les traditions.

La veille, les trois *jefes* ou présidents de la fête, affublés d'anciennes défroques militaires, parcourent les rues du village, escortés de nombreux enfants agitant des sonnettes. C'est l'annonce, pour le lendemain, de la *corrida del gallo* (la course du coq), n'ayant d'ailleurs rien de commun avec la *corrida de toros* qui, à Silos, est un luxe inconnu.

Le moment venu, la foule se rassemble sur la place. Une corde est tendue d'une maison à l'autre, au-dessus de la rue qui débouche près de la *taberna;* et à cette corde est suspendu le

malheureux coq, qui doit être, à la fois, l'attrait et la victime de la fête. Des cavaliers s'élancent au galop pour saisir la tête du volatile et le décapiter. Mais voici qu'au moment où ils croient l'atteindre, on se fait un malin plaisir, en levant la corde, de le mettre hors de leur portée. En vrais Castillans, ils luttent surtout pour l'honneur. Le vainqueur, il est vrai, se voit attribuer le *gallo* par lui exécuté; mais il doit aussi, par contre, une aumône de deux réaux pour les âmes du purgatoire.

Mme d'Aulnoy[1] prétendait qu'en Castille, la terre ne pouvait produire de blé, parce que les Espagnols étaient « trop paresseux pour la cultiver ». Je ne vois rien ici qui légitime ce reproche. Partout où la terre est susceptible de culture, c'est-à-dire dans la vallée, le travail ne lui fait pas défaut. Il est à remarquer seulement que les procédés agricoles ont conservé la simplicité antique. La charrue notamment est du type le plus primitif : on l'a comparée à celle des Egyptiens. Le soc est de bois, et l'extrémité en est seulement garnie d'une pointe de fer qui écorche à peine la terre.

Le mode de battage des grains est encore plus primitif, s'il est possible. Tout village a son aire publique où chacun apporte sa récolte, à dos de cheval, d'âne ou de mulet, — la charrette est un luxe inconnu; — et, en attendant que le battage soit terminé, des gardiens y couchent à la belle étoile. Sur les gerbes disposées en forme de cercle, un cheval traîne une planche hérissée d'aspérités de fer ou de pierre, et, sur cette sorte de traîneau, se tient le conducteur qui, tout en dirigeant l'animal, doit aussi veiller à ce qu'il ne donne pas au blé qu'il foule, un trop avide coup de dent. Le battage terminé, on sépare le grain de la paille, réduite en miettes, mais dont il est fait ensuite usage pour la nourriture des bestiaux. Le lot de chacun est, d'ailleurs, fort restreint. La plupart n'ont guère que ce qu'il leur faut pour leur provision. Ceux qui en ont davantage, ce sont les *ricos*, ou richards de l'endroit.

A Silos, comme dans tous les pays de montagnes, les belles excursions ne font pas défaut. Je partis donc, un beau matin, pour la gorge d'Yecla, « auprès de laquelle, n'a pas craint de dire M. Ernest Mérimée, notre rue d'Enfer, près de Luchon, n'est qu'un enfantillage[2] ». J'avais pour guide un aimable et vaillant père français dom Henry Vauthier; et cet excellent cicerone ne fut pas moins intéressant pour moi que l'excursion elle-même. Nous fûmes, d'ailleurs, tout de suite en pays de connaissance. L'un et l'autre,

[1] *La Cour et la Ville de Madrid, vers la fin du XVIIe siècle*. Edit. Carrey, p. 497.

[2] *Op. cit.*, p. 34.

anciens étudiants de la Faculté de droit de Caen, nous évoquâmes les vieux souvenirs des professeurs que nous y avions connus et aimés.

Après avoir franchi le Mataviejas, dont le nom étrange (*tue-vieilles*) viendrait, dit-on, de ce que la basse température de son eau serait fatale aux vieilles gens, nous montons d'abord à l'*ermita de Nuestra Señora del Camino*. Cette modeste chapelle de Notre-Dame du Chemin sert comme de phare dans la montagne. Une pieuse femme de Silos se charge d'entretenir la lampe qui y brille la nuit. Plusieurs peut-être lui durent leur salut, comme ce pauvre homme dont on m'a parlé qui, égaré dans la neige, put, grâce à cette bienfaisante lumière, retrouver son cher *pueblo*.

Nous gravissons ensuite des pentes rocheuses, presque dépourvues de toute végétation. Çà et là seulement, pousse un *enebro*, sorte de genévrier espagnol, dont la touffe verte tranche sur le gris du calcaire. Il pourrait atteindre les dimensions d'un arbre. Mais tout conspire contre lui : la dent des moutons et des chèvres, la hache des maraudeurs, à laquelle il est livré sans défense. Le reboisement, qui donnerait à la *sierra* un tout autre aspect, et peut-être même la fertiliserait, en lui donnant un peu de l'humus qui lui fait défaut, devient ainsi impossible.

Au sommet de la montagne, nous contemplons les vastes horizons qui, d'un côté, s'étendent jusqu'au Guardarrama, et de l'autre, atteignent les sierras de la Demanda, de Neila et d'Urbion. En bas dans les vallées, s'espacent, de loin en loin, quelques villages ; mais pas de maisons isolées ; rien ici ne rappelle nos fermes bretonnes. Là où se trouve la terre arable, ceux qui en vivent se groupent en villages, autour d'une église, et à l'ombre de son clocher.

Dom Vauthier avait entrepris de me faire voir tout d'abord la gorge d'Yécla de haut en bas, c'est-à-dire de la montagne elle-même. Une sotte, mais invincible impression de vertige me fit reculer au dernier moment. Je dus me contenter de pénétrer dans la gorge elle-même. Cette fente gigantesque semble avoir été taillée dans le roc pour livrer passage à un modeste petit cours d'eau, affluent du Mataviejas, qui y coule mystérieusement, comme écrasé par un tel encadrement. Les rochers qui surplombent se rapprochent presque à se toucher, et me laissent seulement entrevoir, à une hauteur prodigieuse, un peu de ciel bleu.

Je quittai Silos avec le meilleur souvenir des hommes et des choses. Le long aparté que j'eus ensuite avec un brave Silosien, — l'excellent Santiago Martin, dont je montais le cheval de labour pour me rendre à Covarrubias, — fut comme le prolongement de Silos lui-même.

Santiago chemine à mes côtés, adressant de temps en temps à ma paisible monture, comme paternel encouragement, un *caballo!* ou encore un *harre!* C'est un compagnon fort agréable. Il parle le plus pur castillan, car nous sommes dans la vraie Castille. C'est un jeune père de famille de trente-trois ans. Son cheval et le petit lopin de terre, à la culture duquel il l'emploie, forment tout son avoir. Mais, content de son sort, il ne songe nullement à envier ceux qui ont plus que lui. Le nombre de ses enfants s'accroîtra sans doute, sans que ses ressources augmentent; mais la Providence ne lui manquera pas plus qu'aux autres.

Fort avenant pour les gens qu'il rencontre, il échange avec eux ce genre de salut dont j'ai vu user en basse Bretagne, et qui consiste à faire sur le temps, la température, ou toute autre banalité, une remarque qui n'apprend rien de nouveau et comporte encore moins de contradiction, mais est cependant un témoignage de sympathie : *Hay muchas patatas?* demande-t-il à l'un pour s'informer de la récolte des pommes de terre; *Vá* v^{d} *á uvas*? interroge-t-il un autre, qui se rend aux vendanges.

Nous suivîmes d'abord la vallée de Silos, rien moins que verdoyante, du moins en cette saison. La sécheresse est, en Castille, le grand fléau rural. En voyant le lit desséché d'un torrent, je regrettai qu'on n'en eût pas capté les eaux en temps voulu. Mais Santiago m'en donna l'inéluctable obstacle, pour un pays pauvre : cela coûterait bien cher. Aux abords de Covarrubias, la végétation s'améliore. Nous traversons des vignobles où règne une certaine activité : on est en pleines vendanges.

Covarrubias apparaît enfin, au fond de la vallée de l'Arlanza, avec, comme fond de tableau, les hautes cimes de la *sierra de las Mamblas*. Actuellement simple bourgade du district de Lerma, dont la population n'atteint pas tout à fait mille huit cents âmes, elle eut ses jours de splendeur au temps des anciens comtes de Castille. Le plus illustre d'entre eux, le fameux Fernan Gonzalès, le grand tombeur des Maures, y eut son palais et fut inhumé au monastère voisin de *San Pedro de Arlanza.*

La vieille église gothique de la *collegiata* évoque le souvenir des anciens preux, dont les tombeaux s'alignent de chaque côté de la nef. On remarque aussi, dans le chœur, les deux sarcophages de Fernan Gonzalès et de sa femme, qui ont été transportés là de l'abbaye de San Pedro. De riches retables dorés jurent peut-être un peu avec l'imposante simplicité des pierres tombales. Mais nous sommes en Espagne; et les églises espagnoles ne peuvent s'en passer. Il a bien aussi sa couleur locale, ce réalisme inconnu dans nos églises françaises, d'un Christ, dont la

tête est garnie de véritables cheveux. Mais il faudrait avoir l'esprit bien étroit pour s'en choquer. Comme le disait naguère M. Emile Begin, « l'unité de la foi ne comporte pas l'unité des formes... A chaque peuple, sa manière de sentir et d'habiller ses croyances. »

L'abbaye de San Pedro de Arlanza, dont les origines se confondent, pour ainsi dire, avec celles de l'Espagne elle-même, est située à 7 kilomètres de Covarrubias. L'après-midi était déjà bien avancée, lorsque j'entrepris cette excursion. Le trajet est fort agréable. On remonte la vallée de l'Arlanza. De temps en temps, cependant, cette rivière vous échappe, pour couler dans une autre direction. Une dernière fois, elle s'engouffre dans une gorge profonde, et quand elle reparaît encore, on aperçoit, du même coup, sur la rive droite, avec un délicieux encadrement de montagnes, les ruines de l'antique monastère.

Près des ruines, se dresse encore une belle tour romane, dont les fortes assises défient les siècles. La nef de l'église s'est effondrée : mais les élégantes et gracieuses absides, qui subsistent, donnent une idée de ce que devait être ce ravissant bijou d'architecture médiévale; et tous les amis des antiquités religieuses ne peuvent se défendre d'un sentiment de tristesse en voyant ces précieux débris abandonnés, sans défense, aux ravages du temps et aux déprédations.

Au retour, l'heure me presse; la nuit m'enveloppa, et avec elle aussi la solitude la plus absolue. En longeant le flanc de la montagne, garni de chênes verts, je songeais que si quelque bandit venait à en surgir, je serais complètement à sa discrétion. J'éprouvai donc une réelle satisfaction en voyant briller au loin les lumières de Covarrubias.

A la *posada* du señor Dionisio, — autrement dit la *posada del Arco*, — où j'étais descendu, je trouvai tout un cercle groupé dans cette sorte de vaste cheminée, en entonnoir, dans laquelle on se réunit le soir, près du foyer, avant et après la *cena*. J'allai, après le repas, prendre place au foyer-entonnoir de la cuisine.

Deux artistes indigènes m'y avaient précédé : l'un armé d'une *bandurria*, et l'autre d'une *guitarra*. Ces deux instruments à cordes s'harmonisent très bien ensemble : le premier, plus sonore, donne surtout le chant, et le second l'accompagnement. Le guitariste, doué d'une voix de ténor assez vibrante, lançait aussi, de temps en temps, une note plaintive, d'un caractère tout primitif, et qui doit, je suppose, appartenir à quelque vieux chant castillan. Le *bandurrista*, comme pour souhaiter la bienvenue à un Français, et dans les meilleures intentions du monde, fit

entendre la *Marseillaise;* je lui demandai la *Marcha real*, qu'il exécuta de fort bonne grâce.

En gagnant Burgos, le *coche* de Covarrubias s'arrêta près de Cubillo à une *venta*, pour faire reposer les chevaux. La *venta* occupe le dernier rang dans la hiérarchie des auberges espagnoles. Eloignée, en général, de toute agglomération, elle offre, sur le bord des grands chemins, au *carretero* et à l'*arriero* qui passent, l'hospitalité toute rudimentaire dont ils savent se contenter : « Señor caballero, disait à don Quichotte le *ventero* de Cervantès, si Votre Grâce cherche un gîte, le lit excepté, car il n'y en a aucun dans cette *venta*, elle trouvera tout le reste en grande abondance. » Et, lorsqu'il fut question de prendre un repas, on sait quelle fut la pénurie de l'établissement; force fut de se contenter d'un peu de morue. Or, remarquait naguère le duc de Rivas, « la *venta* et le *ventero* sont peut-être la chose et la personne qui ont subi le moins d'altération... depuis Cervantès [1] ».

Selon une disposition que j'avais déjà remarquée à la *posada del Arco*, le vestibule de la *venta* donne sur l'écurie, qui vous fait face en entrant. Après avoir laissé à gauche une sorte de *despacho*, ou comptoir, et la cuisine, on trouve, à droite, la pièce de réception, au mobilier fort rudimentaire : j'y ai relevé trois bancs, deux chaises et une table microscopique. Quant au *ventero*, j'indiquerais volontiers comme modèle, pour une édition illustrée de don Quichotte, ce petit vieillard ingambe, avec son bonnet à poil, sa mante, sa large ceinture et ses *alpargatas*, chaussure de cordes, bien espagnole aussi.

Les œufs frits que j'avais commandés nageaient dans l'huile. Le vin empruntait à l'outre, dans laquelle il avait séjourné, un goût de bouc très prononcé. Le dessert, du moins, ne laissait rien à désirer : un excellent raisin, mûri au soleil de Castille et que la main de l'homme n'avait pu gâter. A cette halte de la *venta* de Cubillo, s'achevait mon excursion aux villages castillans, où je fus heureux de retrouver encore, dans toute son originalité, cette vieille Espagne pittoresque qui disparaît, de plus en plus, dans les grandes villes.

II. — A Madrid.

Madrid est, — on le sait, — une ville moderne, offrant le luxe, le confortable, mais aussi la banalité de tout ce qui est moderne. On y chercherait en vain, par exemple, dans les hôtels ou dans

[1] *Los Españoles pintados por si mismos. — El ventero.*

les cafés, le modeste *candil* de la *taberna* de Silos, et, pour retrouver le *velon*, cette pittoresque lampe de cuivre que l'on a comparée à un chandelier, mais qui tient bien aussi un peu du candélabre, avec ses quatre becs rappelant par leur forme antique les lampes romaines, il faut aller le chercher au *Rastro*, le quartier des marchands de bric-à-brac.

Je dois aussi reconnaître, avec René Bazin [1], que « les rues de Madrid, ni même ses monuments n'ont jamais ébloui personne ». Je ne saurais donc m'attarder à les décrire.

Je ne parlerai pas davantage des trésors accumulés dans ses musées, ni même des combats de taureaux. Tout cela est trop connu pour que je puisse prétendre ajouter quoi que ce soit à ce que tant d'autres en ont déjà dit. C'est autre chose que je venais demander à la capitale de l'Espagne. Je voulais surtout, si j'ose ainsi parler, ausculter, au cœur même de ce pays, sa vie politique et sociale.

L'histoire politique de l'Espagne a été, depuis un siècle environ, singulièrement orageuse. Dès 1808, on vit apparaître une première constitution, celle qui proclamait à Bayonne Joseph Bonaparte, *par la grâce de Dieu, roi des Espagnes et des Indes*. Les Cortès nationales lui opposèrent bientôt leur constitution de 1812, incontestablement moins monarchique que la précédente, où Ferdinand VII était simplement déclaré *roi par la grâce de Dieu et la constitution de la monarchie espagnole*. Talleyrand disait, dans ses Mémoires [2], qu' « aucun roi n'aurait pu avec dignité occuper un pareil trône ». Ferdinand VII, en tout cas, s'empressa de le répudier aussitôt son retour en Espagne; et s'il l'accepta ensuite, en 1820, ce fut pour l'écarter définitivement en 1823, lorsque notre seconde guerre d'Espagne lui en eut rendu la liberté. La monarchie constitutionnelle ne devait définitivement s'implanter en Espagne que sous le règne de sa fille Isabelle.

Après de pénibles débuts, ensanglantés par la terrible guerre civile que l'on sait, la constitution de 1845 semblait assurer à la malheureuse Espagne un peu de calme relatif. La révolution de 1868 la relança dans les troubles et les agitations. La constitution de 1869 entendait bien cependant substituer à la monarchie qui venait de tomber une monarchie nouvelle. Mais restait à trouver un roi. La recherche fut laborieuse, et nous ne l'oublierons jamais, pour notre part, puisque ce fut la première occasion de tous nos malheurs. Le prince Amédée de Savoie fut enfin proclamé le 16 décembre 1870; mais bientôt impuissant, découragé,

[1] *Terre dEspagne*, p. 46. — [2] T. II, p. 91.

il renonçait à un trône qui, décidément, n'était pas fait pour lui; et, le 11 février 1873, les Cortès acceptaient sa démission.

On crut alors trouver une solution dans la République. Une assemblée constituante fut convoquée. Celle-ci nomma une commission chargée de la rédaction d'un projet de constitution fédérale. Mais ce projet ne put même pas être discuté. Tout allait, en somme, à la dérive, vers le plus terrible inconnu, lorsque le *pronunciamiento* du général Martinez Campos à Sagonte, le 30 décembre 1874, vint changer la face des choses.

Aucune restauration ne fut plus favorablement accueillie. Ce fut un peu comme le retour de l'enfant prodigue à la maison paternelle, après avoir subi, loin d'elle, toutes les misères, toutes les douleurs. La guerre carliste, qui durait encore, fut bientôt terminée. La lutte, en effet, devenait impossible; et tous les amis de l'Espagne ne purent que se réjouir de voir cesser l'inutile effusion de tant de sang généreux.

Aussi bien, la longue période de troubles civils qui venait de se clore ne pouvait manquer de laisser subsister bien des germes de divisions. Aucun pays n'est plus riche en partis que l'Espagne. Or, le mot parti n'est-il pas lui-même synonyme de discorde?

On a cru pouvoir affirmer qu' « il n'y a, en réalité, en Espagne, que deux partis : les conservateurs de toutes nuances, toujours prêts à s'allier à l'Eglise, et le parti anarchiste ».

Cette donnée est manifestement par trop simpliste : nulle part, le dédale des partis n'est plus compliqué; et le tempérament même des Espagnols le veut ainsi. Un vieil écrivain madrilène, auteur de nombreuses publications littéraires, qui a beaucoup étudié ses compatriotes me les dépeignait comme étant, en général, superficiels, plus accessibles à la passion qu'au raisonnement. « Les Espagnols sont extrêmes », me faisait observer, d'autre part, l'un de nos religieux français émigrés en Espagne.

Telle n'est-elle pas la psychologie ordinaire d'un homme de parti?

La mêlée des partis est donc toujours chaude en Espagne. L'ardeur ne se mesure ni au nombre des combattants, ni aux chances de succès. On se bat pour une idée, sinon pour une chimère, avec la même vaillance que don Quichotte contre des moulins à vent. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les journaux qui donnent bien la note aiguë des partis.

On me permettra de regretter le caractère irréligieux qui domine, en général, dans la presse madrilène la plus répandue. Il y a là manifestement un grave danger pour l'avenir de la religion en Espagne; et les croyants ne devraient pas être les seuls à s'en préocccuper; car, la foi est, pour le peuple espagnol,

la grande force morale, le frein suprême contre les idées subversives qui, autrement, pourraient si facilement séduire son ardente imagination. Un journal catholique, et, en même temps dynastique, l'*Universo*, a précisément été fondé pour conjurer ce danger, dans la mesure du possible. Il est l'organe de la *Junta central de la accion católica de España*, présidée par l'archevêque de Tolède, primat d'Espagne. Deux autres journaux catholiques de Madrid, le *Correo español* et le *Siglo futuro*, font de la politique anticonstitutionnelle : le premier pour le compte des *Carlistes* et le second au nom des *Integristas*.

Les Intégristes, — je traduis littéralement le mot espagnol, — se sont séparés des Carlistes, dans je ne sais quelle circonstance où don Carlos lui-même leur parut faire acte de libéralisme. Ils ne se préoccupent donc plus du point de savoir si la loi salique, introduite en Espagne par Philippe V, a été, ou non, régulièrement abrogée depuis. Ils mettent du moins cette question au second plan et luttent, avant tout, pour l'observation de leurs principes, dans leur intégrité. La fameuse distinction de la thèse et de l'hypothèse leur semble inconnue : ils vivent dans l'absolu, confondant dans la même condamnation de *libéralisme*, les « conservateurs » et les « libéraux », ces deux partis dynastiques qui, depuis la restauration alphonsiste, se succèdent au pouvoir.

Les « libéraux » sont aujourd'hui au gouvernement. Ils y sont parvenus par l'un de ces à-coups dont la politique espagnole a le secret. Les conservateurs disposaient au Parlement d'une imposante majorité; et le ministère conservateur de M. Villaverde fut renversé par une majorité conservatrice. Puis, un autre ministère de la même nuance n'ayant pu se former, le roi fit appel à l'opposition libérale, en mettant à sa disposition l'arme, — toujours invincible en Espagne, — de la dissolution de la Chambre et de la partie élective du Sénat. A une majorité de « conservateurs » a donc succédé une majorité de « libéraux ».

Le langage de la politique ne brille pas, — il faut le reconnaître, — par la netteté et la précision. Or, dans toute la terminologie des politiciens, il n'y a peut-être pas de mot plus équivoque que l'épithète de *libéral*, dont l'acception varie, non seulement selon les pays, mais encore, dans tel ou tel pays, selon l'époque. Tantôt, par exemple, l'Eglise n'aura pas de plus ardents adversaires, mais tantôt aussi, elle n'aura pas de plus dévoués défenseurs que les « libéraux ». En Espagne, le parti dynastique connu sous ce nom eut, à son origine, pour principaux représentants, les survivants de la constitution de 1869 : Sagasta notamment, longtemps leur chef, qui sut se prêter aux circonstances, se dégager même de la

franc-maçonnerie, où, comme tant d'autres hommes politiques, il s'était engagé plus ou moins consciemment, et faire enfin une mort chrétienne.

La toute récente élection comme président du *congreso* (la Chambre des députés) de M. Canalejas semblerait impliquer une orientation assez accentuée vers la gauche de cette assemblée.

M. Canalejas est un type des plus curieux. On le donne comme un semeur d'idées; mais d'autre part aussi comme « trop compliqué pour être compris des masses, trop composite pour leur plaire ». Très riche, il dispose comme tel d'une force avec laquelle, — en Espagne spécialement, — il y a lieu de compter. L'un des tenants de la politique anticléricale, il n'en est pas moins très aimable pour les personnes ecclésiastiques, ne dédaignant pas à l'occasion les attentions du clergé, témoin la réception que lui fit naguère l'archidiacre de Burgos; et, cependant, d'après son programme, il irait jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce *desideratum* de l'extrême gauche libérale pourra-t-il se réaliser? On ne paraît pas le redouter. Pour ma part, j'aime à penser que le jeune prince qui préside aux destinées de l'Espagne, et dont les sentiments religieux sont connus, ne s'en accommodera pas. Enfin, les radicaux espagnols eux-mêmes, en voyant ce qui se passe chez nous à l'heure présente, seraient peut-être moins tentés d'imiter leurs coreligionnaires de France.

Le parti conservateur eut longtemps à sa tête l'auteur même de la Constitution : M. Canovas del Castillo, dont la carrière, après avoir humblement débuté dans un bureau de chemin de fer à Madrid, fut ensuite si brillante et finit si tragiquement.

M. Maura en est aujourd'hui le chef incontesté. On le donne volontiers comme « le ministre de demain ». Les catholiques, — à l'exception des carlistes et des intégristes, — mettent en lui leurs espérances. Grand orateur, — qualité tout particulièrement précieuse en Espagne, — d'une belle et noble physionomie, cet homme d'Etat est ami de la lutte loyale : jamais les élections ne furent plus libres que sous son ministère. Je tenais vivement à le voir. Une aimable recommandation me permit de réaliser ce désir.

En abordant l'ancien président du Conseil, je m'empressai de lui dire tout le bien qu'on pensait de lui à l'abbaye de Silos. J'osai ensuite l'interroger sur les plus graves questions de la politique espagnole. M. Maura m'a paru posséder une qualité qui est loin de nuire à toutes les autres dont il est doué : il excelle à voir le bon côté des choses. On peut, sans doute, abuser des meilleures, et tout homme a les ombres de ses qualités. Il semble bien, cependant, que, chez l'homme d'Etat, appelé au pouvoir,

l'optimisme, qui aiguillone et encourage, vaut mieux que le pessimisme qui paralyse et désespère.

Si, par exemple, M. Maura pleure la perte, toujours si sensible à l'amour-propre national, des anciennes colonies espagnoles, il se plaît à dire que ses compatriotes triomphent de leurs vainqueurs sur le terrain économique, et défient toute concurrence américaine, dans leurs établissements industriels ou commerciaux. Il n'est pas non plus de ceux qui n'osent aborder la question ouvrière; il revendique même comme son œuvre l'*Institut des réformes sociales*, qui a pour objet de l'étudier et de la promouvoir. Je l'ai trouvé d'ailleurs d'accord à cet égard avec un vicaire général de Madrid, M. Vales Failde, qui m'exprimait sa satisfaction de voir le clergé de son pays, après s'être trop longtemps, à son gré, confiné dans la scholastique, aborder enfin les grands problèmes du jour.

M. Maura ne croit pas, d'ailleurs, que l'Espagne ait plus à redouter à cet égard que les autres Etats. La situation de son pays tendrait même à s'améliorer, les grèves se feraient plus rares, les ouvriers s'amenderaient par l'expérience, l'anarchisme serait en baisse parmi eux. Quant à l'attentat dont il faillit lui-même être victime à Barcelone, « ce ne fut, me dit-il, qu'un acte isolé et nullement concerté ». M. Buylla, chef de la section de statistique à l'Institut des réformes sociales, qui me témoigna la plus gracieuse obligeance, m'avait donné, sur les divers groupements des ouvriers espagnols, des renseignements assez troublants. Selon cet éminent statisticien, l'esprit socialiste prédominerait dans la fédération de syndicats la plus nombreuse : l'*Union générale des travailleurs*, et le groupe catholique n'arriverait, comme importance, qu'après le groupe anarchiste lui-même. M. Maura me parut assez sceptique sur ces données de la statistique. Le chiffre respectif de ces associations serait, selon lui, bien difficile à établir, et si les syndicats catholiques paraissent le céder aux autres, c'est qu'ils feraient moins de bruit.

M. Maura n'est pas moins optimiste au point de vue de la presse : si les catholiques ont eu le tort de se laisser devancer par leurs adversaires, rien ne serait encore perdu, et la presse pourrait toujours être combattue par la presse elle-même. La situation politique ne l'inquiète pas davantage. Le parti radical ou avancé n'aurait aucune chance d'arriver au pouvoir, avec les éléments dont se compose la majorité libérale elle-même. Quant aux anciennes divisions des catholiques espagnols, M. Maura les considère comme étant désormais sans importance.

Enfin, M. Maura n'est nullement pressé de reprendre les rênes

du gouvernement. Il attend, avec patience, que les événements tournent : « Chaque chose en son temps », me disait-il.

Les républicains ne comptent que trente membres à la Chambre et deux seulement au Sénat. Le passage suivant, que je lisais pendant mon séjour à Madrid, dans le *País* (20 octobre 1905), accuserait chez eux une attitude singulièrement intransigeante vis-à-vis des pouvoirs établis. « Devant un état de choses comme celui qui fut créé en 1875, disait cet organe des républicains espagnols, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais d'autre arme que la révolution... Quand la révolution ne peut se faire, et il se peut qu'il en soit ainsi en ce moment, il ne faut pas se résigner, mais disputer le terrain à l'ennemi, pied à pied, non avec l'espoir de vaincre, mais pour l'honneur. » Telle serait, du moins, la note des exaltés du parti.

J'avais une carte d'introduction près d'un député républicain, M. Azcarate, également professeur à la Faculté de droit et qui doit compter parmi les plus modérés de ses coreligionnaires politiques. M. Maura, qui vit dans les meilleurs termes avec ce collègue de la Chambre, le juge bien ainsi. Il ne s'explique même le républicanisme de ce vieux républicain que par l'ancienneté de ses convictions.

M. Azcarate n'est pas, en tout cas, un emballé ; il ne prophétise pas au gré de ses désirs. Comme je lui demandais s'il pensait que la république s'établirait dans son pays : « Les républicains le disent, me répondit-il, mais nul ne peut le savoir. »

La représentation du parti républicain a baissé aux dernières élections. M. Azcarate l'attribue à l'intervention du gouvernement. C'est qu'en effet le ministère libéral de M. Montero Rios s'était montré, à cet égard, moins libéral que le ministère conservateur de M. Maura.

Dans la mosaïque des partis espagnols, les régionalistes, enfin, ne sauraient être oubliés. Malgré la petite place qu'ils occupent aux Cortès, — ils ne sont que sept à la Chambre et ne comptent, que je sache, aucun membre au Sénat, — ils font assez de bruit en ce moment.

Le régionalisme, — et c'est peut-être ce qui fait sa force, — reste en dehors des autres partis politiques : il offre aux gens des opinions les plus diverses un centre d'union sur le terrain régional ou local. Il ne se fonde pas seulement sur une question de race, de langue, de droit *foral*, mais aussi sur ce grand levier humain qui s'appelle l'intérêt ; de riches provinces souffrent de leur absorption par une nation pauvre. On voudrait, du moins, le confiner dans le double domaine économique et administratif.

« Décentralisation, oui! autonomie, non! s'écriait récemment l'*Imparcial* (25 décembre 1905), parce que l'autonomie, c'est la rupture des liens nationaux, c'est le régionalisme triomphant de la nationalité. C'est le chemin de la séparation. » Mais le départ de l'une et de l'autre n'est pas facile. Le mouvement régionaliste a paru prendre une tournure inquiétante pour l'unité nationale elle-même. Les événements récents de Barcelone ont donné l'alarme, et il est question de forger des armes légales pour défendre également contre ce danger et la patrie espagnole et l'armée qui en est le lien et la force[1].

Mme d'Aulnoy disait des Espagnols[2] : « Ils sont fort charitables, tant à cause du mérite que l'on acquiert par les aumônes que par l'inclination naturelle qu'ils ont à donner, et la peine effective qu'ils souffrent lorsqu'ils sont obligés, soit par leur pauvreté, soit pour quelque autre raison, de refuser ce qu'on leur demande. » Je m'explique comment Madrid ne compte pas moins de trente-quatre conférences de Saint-Vincent de Paul. Je comprends aussi cette *cuna de Jesus* (berceau de Jésus), où, comme me l'apprenait tout dernièrement un journal de Madrid, des dames charitables recueillent de petits enfants, les habillent, les nourrissent, les élèvent, et se donnent garde de les abandonner à des domestiques, mais leur prodiguent elles-mêmes leurs soins, sans discontinuer.

Il y a plus : on y voit fonctionner une œuvre de fraternité chrétienne que ne pratique pas notre France, si charitable cependant, je veux parler de cette confrérie *de la paix et de la charité* (*Hermandad de la paz y caridad*), exerçant cette fraternité à l'égard de ceux-là mêmes que la société rejette de son sein et qui, en attendant le dernier supplice, font, dans la chapelle des condamnés à mort (*la capilla de los reos*), comme une dernière et suprême retraite, avant de comparaître devant celui qui pardonna au bon larron.

Le rôle des confrères est aussi simple que sublime. Ils sont, on peut le dire, pour le condamné les véritables amis de la dernière heure, se mettant complètement à ses ordres. Ils quêtent même pour lui à la porte des églises et lui remettent la collecte, dont ce malheureux a la libre disposition. Ils se succèdent près de lui sans interruption, lui prodiguent tous les soins, toutes les attentions possibles et s'efforcent, en l'excitant au repentir, de faire naître un peu d'amour et d'espérance dans ce cœur qui va

[1] Depuis que nous écrivions ces lignes, une loi fut édictée en ce sens au mois de mars 1906.
[2] *Op. cit.*, p. 501.

bientôt cesser de battre. Enfin, quand l'heure fatale a sonné, ils assistent au supplice et n'abandonnent même pas ensuite la triste dépouille, qu'ils accompagnent jusqu'à l'inhumation.

Il m'a été donné de pénétrer dans ce sanctuaire des condamnés à mort, que la plupart, même à Madrid, ne connaissent que de nom, en voyant annoncer, dans les journaux, la mise en chapelle, qui est le préliminaire indispensable des exécutions capitales.

Le directeur de la prison de Madrid voulut bien me faire les honneurs de son vaste établissement, qui ne comptait pas moins, en ce moment, de huit cents détenus. La prison toute moderne, avec son système cellulaire, a remplacé, en 1884, l'ancienne promiscuité de ce qu'on appelait le *Saladero*, affreux séjour où, parmi tant d'autres inscriptions dont les prisonniers tapissaient les vieilles murailles, on a relevé ces deux quatrains, rappelant un peu la verve satyrique de Quevedo :

Pobres á presidio van;
Ricos á la calle salen;
Como se gobermarán?
¡Sólo el demonio lo sabe!

En este sitio maldito,
Donde reina la tristeza,
No se castiga el delito,
Se castiga la pobreza [1].

Les longues et vastes galeries de la prison actuelle, sur lesquelles donnent les quatre étages de cellules, font un peu l'effet des nefs d'une église, et, comme pour compléter l'illusion, un autel se dresse au fond de la rotonde où elles aboutissent, disposé de façon que chaque détenu puisse, de sa cellule entre-bâillée, entendre la messe qui s'y célèbre les dimanches et fêtes.

Le directeur m'ouvrit l'une de ces cellules. Je vois encore la tête impassible du malheureux, qu'aurait dû pourtant surprendre une visite aussi inattendue. C'était un homme d'un âge avancé, presque un vieillard, d'une mise correcte. Il se tenait immobile, gardant un lugubre silence. On l'aurait cru figé sur place. Il avait cependant je ne sais quoi de grave et de digne. Il me fut donné comme un escroc. Sa physionomie, plutôt d'un *hidalgo*, m'aurait dit tout autre chose.

La chapelle des condamnés à mort est à l'extrémité de la galerie centrale, tout près du chemin de ronde, où a lieu l'exécution par strangulation, au moyen de la *garrote* (sorte de carcan). Quelques pièces se groupent autour de ce sanctuaire, notamment deux cellules et la salle mise à la disposition de la *Hermandad*

[1] Les pauvres vont en prison;
Les riches sortent dans la rue;
Comment s'y comporteront-ils?
Le démon seul le sait!

Dans ce lieu maudit,
Où règne la tristesse,
On ne punit pas le crime,
On punit la pauvreté.

de la paz y caridad. Dans cette dernière pièce, des tableaux donnent, avec la liste des malheureux que les confrères ont assistés, les sommes qui furent recueillies pour chacun d'eux. J'ai relevé des chiffres, voici les derniers : 2291 fr. 75; 1530 fr. 25.

La chapelle elle-même n'offre rien de sombre ni de lugubre. On a signalé sa décoration, d'ailleurs toute simple, sur fond vert, comme expression de l'espérance qu'elle doit inspirer au condamné. Elle forme une demi-rotonde à pans coupés : au fond, l'autel, surmonté d'un beau Christ; à droite et à gauche, dans deux cadres pendus à la muraille, Jésus et Marie découvrent leur cœur comme un suprême refuge à ceux auxquels la justice humaine refuse le droit de vivre. Le moment suprême venu, le condamné passe une dernière fois dans cette chapelle, où tout lui prêche, du moins pour l'au-delà, l'espérance, la miséricorde et le pardon.

Bien que toute étude juridique soit manifestement ici hors de propos, je toucherai cependant un mot, — bien court et qui ne saurait effaroucher personne, — du droit espagnol et de son enseignement.

Pendant des siècles, l'Espagne eut, si j'ose ainsi parler, sa somme juridique, dans les *Siete Partidas* d'Alphonse le Sage.

Le droit moderne est manifestement trop compliqué pour se contenter d'un code unique. Pour la législation, comme pour tout le reste, la spécialité s'impose. L'Espagne a donc aujourd'hui elle-même ses différents codes, et notamment son code civil, son code de commerce, son code pénal, etc. Les deux premiers sont postérieurs à la Restauration, le troisième fut promulgué en 1870, sous la régence de Serrano. Le code civil est manifestement le plus important, comme renfermant le droit ordinaire des personnes et des biens.

Le code actuel remonte à 1889. Il a un caractère moins absolu que le nôtre. La loi dite de *Bases*, qui lui sert de préface, réserve, en effet, expressément le droit *foral* ou local, dans les provinces ou territoires où il subsiste encore. La comparaison de ces deux codes offrirait d'autres intéressants rapprochements, notamment sur le mariage, les testaments, la légitime ou réserve, les substitutions. Je me contente de les signaler à ceux qui auraient le goût, — assez répandu aujourd'hui, — du droit comparé.

La période des études juridiques est fort longue en Espagne. Tandis que, chez nous, il suffit de trois ans pour faire un licencié en droit, il n'en faut pas moins de six, dans les universités espagnoles. Il va de soi, cependant, que, pas plus en Espagne qu'ailleurs, le surmenage n'est le partage de l'étudiant en droit.

M. Vicente de la Fuente traçait naguère ce portrait humoristique de l'*estudiante legista*[1] :

Le futur juriste apprend un jour de l'un de ses camarades qu'après trente absences au cours, — le double du chiffre toléré par les règlements, — il avait dû subir la radiation. Mais, ne se déconcertant pas pour si peu, il se rend chez son professeur avec un certificat de médecin attestant qu'il a eu les fièvres intermittentes, et diverses lettres de recommandations. « C'est bien ici, demande-t-il, don Tribonien, professeur à l'université? — Votre serviteur, Monsieur. — Je venais vous informer, reprend l'étudiant avec un profond salut, qu'étant malade ces jours derniers, je n'ai pu assister au cours. » Ce disant, il remet le certificat du docteur. « Et précédemment, y êtes-vous allé quelquefois? — Oui, Monsieur, quand les fièvres tierces me le permettaient. — Mais comment donc se fait-il que vous ne m'ayez pas reconnu? — C'est que je suis un peu myope... Mais voyez donc cette lettre de votre tante, doña Amparo, et ces autres encore, vous verrez bien que je ne mens pas. »

Que fera le professeur dans une telle extrémité? Va-t-il éconduire ce jeune homme sur lequel, peut-être, la députation provinciale de son pays fonde ses plus belles espérances? Non, certes : plutôt Antonin que Tibère. L'étudiant sera donc réintégré sur la liste, quitte à être remis à la session d'octobre pour son examen. Il est, d'ailleurs, bien convenu qu'il sera désormais d'une assiduité exemplaire et que, souvent même, il sera interrogé au cours. Mais tout cela ne le gêne guère : s'il manque un jour le cours, un camarade répondra pour lui; et si on lui demande la leçon, il saura bien la lire sur le cahier d'un voisin.

A l'université de Madrid, dans le cabinet des professeurs de la faculté de droit, pendant l'intervalle entre les cours, j'en vis défiler un bon nombre, et notamment M. Santa-Maria de Paredes, professeur de droit politique, branche qu'il fut chargé d'enseigner au roi lui-même, et, tout récemment, ministre de l'instruction publique dans le cabinet Moret. Tous se montrèrent fort gracieux pour leur humble collègue de France. Je m'informai notamment de la codification actuelle des diverses parties de la législation espagnole. J'osai aussi demander si le type d'étudiant amateur de M. de la Fuente existait toujours à la faculté de droit. J'appris que c'était là de l'histoire ancienne, et que les étudiants, soumis à l'assiduité, ne pouvaient plus ainsi échapper aux cours. Mais, par contre, on se plaignit vivement d'une autre catégorie d'étudiants : les étudiants libres, que l'on s'accordait à considérer comme le véritable fléau de l'université.

[1] *Los Españoles pintados por si mismos*, por Varios autores (Madrid, 1851).

« Il y aurait, a dit très bien René Bazin, un bien joli et bien touchant livre à écrire sur nos fondations à l'étranger. » M. l'abbé Tubeuf, recteur de Saint-Louis des Français de Madrid, dont je n'oublierai jamais le gracieux accueil, fournirait à ce livre une précieuse contribution, dans les quelques lignes si bien senties qu'il vient de publier sur cette œuvre, qui remonte à Louis XIII et fut restaurée par Napoléon, après la tourmente révolutionnaire. Elle comprend un hôpital, une église et une école (externat de jeunes filles), dirigée par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Tandis que l'église et l'école se trouvent au centre même de Madrid, tout près de la *Puerta del sol*, l'hôpital, de construction récente, — l'inauguration en remonte seulement au mois de janvier 1881, — offre, dans les quartiers nouveaux du *barrio* de Salamanca, les meilleures conditions d'hygiène. J'ai visité, dans tous ses détails, cet hospice des Français à Madrid. Nos admirables Sœurs de Saint-Vincent de Paul s'y montrent telles qu'on les voit partout : douces, simples, dévouées, d'un héroïsme qui s'ignore lui-même.

Voici quelques types rencontrés çà et là dans ce bienfaisant séjour de la charité : le doyen des vieillards, âgé de quatre-vingt-neuf ans ; une jeune mère et son enfant sauvés de la misère et de l'épuisement ; un ancien combattant de 1870 qui vint alors, jusque de la Russie, se ranger sous le drapeau français, échoué là je ne sais comment, mais tout disposé, quand il le pourra, à reprendre sa vie active : « Si je me recolle, nous disait-il dans son pittoresque langage, je pourrai encore travailler » ; une vieille basque enfin, pleine d'humour et d'entrain, sur laquelle on paraissait compter pour égayer la prochaine visite du président Loubet.

La présence à Madrid du président Loubet, que je n'avais nullement recherchée et qui fut même pour moi un contretemps, me valut, du moins une curieuse revue madrilène de la presse sur un sujet qui passionnait l'opinion à ce moment. L'*Imparcial* et le *Liberal* rivalisaient d'enthousiasme avec le *País*. Le *Globo*, ancien journal de Castelar, aujourd'hui libéral dynastique, lançait une petite douche en remarquant, à l'occasion du malencontreux anniversaire de Trafalgar, que, toutes les fois que l'Espagne avait embrassé la cause d'une autre nation, elle avait toujours eu à en souffrir, mais il n'en saluait pas moins lui-même ensuite dans M. Loubet « la personnification d'un Etat dans l'histoire duquel, disait-il, nous avons tant à apprendre ». La *Epoca*, journal conservateur, observait une grande réserve. Les organes catholiques étaient divisés : L'*Universo*, en se défendant de toute sympathie personnelle pour M. Loubet, croyait cependant pouvoir saluer en

lui la France elle-même. Tout autre était le langage du *Correo* et du *Siglo futuro :* Ce dernier journal s'en prenait à la France elle-même : « L'Angleterre et la France, disait-il, ont été et sont nos ennemis traditionnels. » Mais des mendiants aveugles chantaient, dit-on, ces mêmes jours à Madrid, aux accords de la guitare : « La Vierge *del Pilar* dit qu'elle ne veut plus de rancunes, qu'elle veut embarquer sur sa nef et Français et Espagnols. »

III. — En Aragon et a Tarragone.

Saragosse! ce mot sonne, à nos oreilles françaises, comme un coup de clairon en évoquant ce siège unique dans l'histoire d'une « ville ouverte », où, atteste le général baron Lejeune, — l'un de ceux qui y prirent part, — « les habitants ont porté leur valeur héroïque pour nous résister jusqu'au plus inconcevable mépris de la vie[1] »; et où « l'on voyait des femmes exciter leurs maris et leurs fils à des combats, où ils tombaient à leurs côtés et expiraient dans leurs bras[2] ».

Les terribles souvenirs de ce siège sont encore bien vivants dans la capitale de l'Aragon. Dans la jolie église de *Santa Engracia*, un *glorioso panteón* renferme *las santas reliquias de los innumerabiles martires de Zaragoza.* De plus, sur la place toute moderne de la *Constitution*, un beau monument est élevé à la mémoire de ces mêmes *innumerabiles martires.* Enfin, à l'entrée de la ville, subsiste encore, avec les entailles des boulets français, religieusement respectées, comme de glorieuses cicatrices, la porte de *Nuestra Señora del Carmen*, survivant toute mutilée à l'épouvantable drame dont elle fut le témoin, et se faisant une parure de sa mutilation même.

Les beaux quartiers de Saragosse, tout éclatants du luxe moderne, me feraient cependant plutôt regretter, par leur banalité même, ceux qu'ils ont remplacés, et qui furent témoins, et peut-être victimes du terrible siège. J'ai noté, par exemple, dans la flânerie que je faisais un soir, dans un vieux réseau de rues et de ruelles, la *calle de Zula*, la *calle de las Flores*, dont les toits en saillie me laissaient seulement entrevoir un ruban de ciel étoilé.

Quoiqu'il n'entre guère dans mon plan de parler des monuments, je ne saurais omettre cependant le vaste et majestueux vaisseau gothique de la *seo* (cathédrale), aux cinq nefs supportées par de gigantesques piliers, comme dissimulés par les légères colonnettes qui en forment comme les cannelures. Je ne saurais

[1] *Siège de Saragosse*, introduction.
[2] *Op. cit.*, p. 250.

oublier non plus la somptueuse basilique de *Nuestra Señora del Pilar*, avec tout son monde de coupoles et de clochers, pieux sanctuaire où la catholique Espagne tout entière se plaît à venir invoquer sa patronne séculaire.

Je profitai de mon court séjour à Saragosse pour aller, dans les environs, faire visite à la petite colonie bénédictine de Cogullada. Le prieur, l'aimable P. Babin m'avait été signalé par dom Guépin comme « une moitié d'Angevin ».

Ce n'est là, en somme, qu'une simple promenade que l'on fait d'autant plus volontiers à pied, que le chemin est exécrable pour les voitures et donnerait la plus triste idée de la vicinalité aragonaise. Celui qui a voyagé seul à l'étranger comprendra la joie que j'éprouvai à me retrouver dans un chaud milieu français, choyé et fêté, comme si j'avais été de la famille. Ce jour-là, au réfectoire, un aimable *Deo gratias* supprima la lecture de règle, et une conversation pleine du plus aimable abandon, la remplaça.

Le P. Babin s'est fort bien acclimaté au milieu des Aragonais. Il semble en avoir adopté jusqu'aux goûts eux-mêmes, auxquels il trouve presque toujours une raison d'être. A son gré, par exemple, l'huile d'Espagne n'est pas rance : c'est le goût du fruit qui nous la ferait paraître telle. J'avais été étonné, à la table d'hôte d'une *posada*, de voir le repas débuter par de la salade : le P. Babin y voit le double avantage d'un apéritif et d'un rafraîchissement, fort bien approprié aux exigences du climat. Je partageai, en tout cas, son regret de voir disparaître près de la capitale, le vrai type aragonais et remplacer le *pañuelo*, coiffure locale, qui remonterait au turban des Maures, par « l'horrible casquette ».

J'ai retrouvé loin de Saragosse, dans toute son originalité, le costume aragonais. Je me rendais de La Puebla à Hijar, cette petite ville d'un si joli accès, quand, du coteau qui lui fait face de l'autre côté de la riante vallée du *rio* Martin, on l'aperçoit s'étageant jusqu'à son église, que domine elle-même une antique castillo en ruines. L'indigène, avec lequel je fis une partie du chemin, avait revêtu sa tenue des grands jours pour assister à une cérémonie funèbre : *pañuelo*, veste, large ceinture, culotte courte, *alpargatas*, formaient un ensemble complet et fort bien réussi. A l'église même, où j'entrai, pendant cet office, dans le groupe pittoresque des assistants, les costumes nationaux étaient largement représentés.

Je dois bien aussi une petite place, dans mes souvenirs aragonais, à la *posada antigua* de la Puebla de Hijar, bourgade de deux mille cinq cents âmes environ, qui emprunte à son chef-lieu de district le complément de nom dont elle a besoin pour la dis-

tinguer de tant d'autres Puebla. Cette *posada antigua* mérite bien son nom. Je ne sais jusqu'où remonte son origine, mais j'ai appris, du moins, que le Manuel Arilla, qui figure toujours sur l'enseigne, fut l'aïeul de la *posadera* actuelle, quelque peu elle-même *antigua*. Elle est située sur la *plaza Mayor*, au cœur même de la vieille bourgade qui laisse je ne sais quelle impression de délabrement et de misère, malgré quelques vestiges d'architecture, débris d'un luxe disparu depuis longtemps.

Dans son portrait de la *posadera*[1] M. de la Fuente en fait, pour ainsi dire, l'âme de la *posada*, opposant son activité qui se multiplie de toute part, au *far niente* du *posadero* dont le rôle, après un coup de main donné aux *arrieros* pour charger leurs marchandises, ne consisterait qu'à s'asseoir sur le banc accoté à la *posada* pour y voir venir les voyageurs; et, la nuit venue, à prendre place près du foyer de la cuisine, pour y entendre pérorer les clients sur toutes les grandes questions du jour.

Je n'eus, en tout cas, qu'à me féliciter de l'empressement que la digne petite-fille de don Manuel Arilla mit à tout disposer pour la *cena* que je dus commander en arrivant. Près de la cheminée de la salle servant à la fois de cuisine et de *comedor*, deux bancs de bois garnis de peaux de mouton se font vis-à-vis. Sur l'un d'eux, elle installa une sorte d'escabeau qu'elle recouvrit d'un napperon, et qui me servit de table. Puis, pendant que je faisais honneur au modeste menu que j'avais choisi, elle avait pris place de l'autre côté de cette petite table mobile, comme pour épier mes moindres désirs. Sur le banc d'en face, se tenait le *posadero*. Deux *candils* à la forme antique éclairaient la vaste pièce. L'huile qui les alimentait n'avait rien de commun avec notre affreux pétrole. C'est que, en effet, l'huile d'olive sert également ici à l'éclairage et à l'alimentation : elle se puise au même bidon, pour l'un et l'autre usage.

Dans la chambre où je reposai ensuite, je ne remarquai d'autre particularité que les nombreuses images pieuses dont elle était ornée, comme, par exemple, *Nuestra Señora de las Angustias, patrona de Granada*, portant, avec l'aide des Anges, le corps inanimé du Christ étendu dans un grand manteau. Je commençais à peine à sommeiller, lorsque onze heures sonnèrent à l'église du *pueblo;* puis immédiatement, comme mue par un ressort, une voix de ténor harmonieuse et bien timbrée retentissait au dehors pour faire savoir à tous qu'il était onze heures et qu'il faisait beau : *Las once! sereno!* J'accueillis avec plaisir ce cri du

[1] *Los españoles pintados por si mismos. — La posadera.*

sympathique *sereno*, sans regretter cependant le sommeil réparateur qui m'empêcha de l'entendre chanter les autres heures de la nuit.

Je ne saurais enfin oublier le digne curé de La Puebla. C'est, comme on le dit en Espagne, un *cura proprio*, possesseur inamovible du bénéfice, auquel il est arrivé par le concours. Je me souviendrai longtemps de sa bonne et forte physionomie, toute pleine de cordialité et de franchise. Ancien combattant de la dernière guerre carliste, il est demeuré fidèle aux convictions de sa jeunesse, espérant toujours, — on peut dire contre toute espérance, — une solution qu'il croit nécessaire au salut de son pays. Ce prêtre se donne d'ailleurs garde, bien entendu, de faire de la politique dans ses fonctions sacrées. Je fus touché de son accueil. Il aurait désiré me voir prolonger mon séjour à La Puebla, pour me recevoir à sa table; et, au moment de nous quitter, — évidemment pour toujours ici-bas, — il s'appropria comme adieu je ne sais quelle formule latine, faisant appel à une prière commune, pour se retrouver dans un monde meilleur.

Les Aragonais furent toujours attachés à leurs usages ou coutumes, et l'union de leur pays à la Castille fut loin d'être une fusion. Anciennement, ils eurent même une constitution spéciale qui leur assurait une situation privilégiée. On prête cette parole à la première reine Isabelle : « Je ne désire qu'une chose, c'est que les Aragonais se révoltent, afin de trouver l'occasion de les attaquer par les armes et de changer leur constitution. »

L'Aragon n'a plus, aujourd'hui, ses anciens privilèges politiques, mais il a conservé, du moins, un droit privé spécial, que le code civil de 1889 a lui-même, — on le sait, — respecté dans son intégrité.

J'ai pu me renseigner sur un point, tout particulièrement intéressant, de ce *derecho foral*, près de deux éminents collègues de l'université de Saragosse, MM. Moneva y Puyol et Harra y Rodriguez : l'attribution au père de famille d'une liberté de tester, à mon gré bien extrême, au profit de celui de ses enfants auquel il croit devoir transmettre sa succession. Les autres enfants n'ont droit qu'à une légitime véritablement dérisoire et, — on peut le dire, — de pure forme, que le testament de l'auteur commun doit d'ailleurs, — comme par une amère dérision, — leur laisser, *à titre d'héritier!* C'est à n'y pas croire, mais voici cependant le chiffre que m'a donné M. Moneva : 5 sols pour les immeubles et 5 sols pour la fortune mobilière, ce qui ferait, en

tout, 1 fr. 75 de la monnaie actuelle! Le choix du père ne s'exerce pas nécessairement au profit du fils aîné : libre à lui de lui préférer tout autre de ses enfants, quel que soit même son sexe.

Ce droit existe pour tout l'Aragon; mais il n'en est usé, en fait, que dans la région montagneuse du haut Aragon. Au sud, au contraire, c'est-à-dire dans la région s'étendant depuis Sarragosse et ses environs jusqu'à la frontière méridionale de l'Aragon, le testateur adopte le partage égal, qui est d'ailleurs admis par la coutume elle-même, — à défaut de testament, — pour la succession *ab intestat*.

Il en résulte, pour la propriété foncière, un régime tout différent, dans l'une et l'autre portion de l'Aragon. Au nord, dans la montagne, elle ne subit aucun morcellement. Au midi, par contre, — dans la plaine, — le sol est très divisé. M. Harra, auquel je me permis de demander quel était, selon lui, le meilleur système, donna également raison à la plaine et à la montagne : Chacune de ces deux régions aurait le régime économique qui lui convient, la fertilité de la première comportant une division, dont la seconde ne saurait s'accommoder.

Mais le point de vue économique n'est pas le seul à considérer.

En regagnant la frontière de France, je rencontrai un jeune homme de la province d'Huesca, appartenant à une famille de sept enfants, dans laquelle il a le regret d'être né le second. Son père, riche viticulteur, réserve son vaste domaine, — dans lequel il récolte, année moyenne, 3000 barriques de vin, — à son fils aîné. Lui-même n'aurait à attendre de l'héritage paternel qu'une sorte d'aumône de 300 francs. Pour le moment, après une visite à sa famille, il s'en retournait à Bordeaux reprendre le métier de débardeur et transporter de lourds sacs de charbon. Un jour, qu'il se livrait à cette rude besogne, il faillit y périr. C'était pendant l'hiver. La Garonne était gelée. La planche servant de pont entre le quai et le navire qu'il déchargeait était glissante. Il glissa, en effet, et tomba dans le fleuve, brisa la glace et disparut. Un mouvement instinctif le fit heureusement revenir à la surface. On put le ressaisir et le sauver.

Ce récit, qu'il me fit lui-même de la façon la plus simple du monde, et dont je n'ai aucune raison de suspecter la sincérité, n'était guère fait pour me faire goûter la coutume de l'Aragon, et je compris plus que jamais ce sentiment de nos vieux coutumiers français contre les préférences excessives du père de famille pour l'un de ses enfants, qui faisait dire à l'un d'eux[1] : « Les Egyptiens

[1] Tronçon, sur l'art. 302 de la Coutume de Paris.

représentent l'égalité par l'hirondelle, laquelle, par une merveilleuse considération, prend bien garde que l'un de ses petits, qui aura une fois reçu la becquée, n'y revienne pas deux fois » ; sentiment qui, dix siècles auparavant, inspirait le moine Marculf, quand, pour soustraire les filles aux rigueurs de la loi salique, il faisait tenir aux pères de famille ce langage : « Dieu vous ayant également donné à moi comme enfants, je dois aussi vous chérir avec la même tendresse et vous faire également partager mon patrimoine après ma mort[1]. »

Je désirais, avant de revenir en France, revoir du moins un bout de ce que l'on a nommé la « ceinture dorée » de l'Espagne : ce beau littoral dont ni les hauts plateaux des Castilles, ni l'Aragon lui-même ne peuvent donner aucune idée. Sans quitter d'ailleurs l'ancien royaume d'Aragon qui comprenait, on le sait aussi, la Catalogne et même Valence, je poussai donc une pointe de Saragosse à Tarragone.

La situation de Tarragone est véritablement admirable ; et l'on conçoit aisément que les Romains l'aient choisie pour en faire une capitale. La ville proprement dite se dresse sur une colline, où se voient encore, comme pour attester de son antiquité, de curieux vestiges cyclopéens à la base de vieux remparts. Une large voie a été ménagée pour permettre de contempler à l'aise un panorama véritablement enchanteur, donnant sur la Méditerranée et le gracieux encadrement de ses promontoires. Aux pieds des coteaux le port dessine un vaste cercle communiquant avec la haute mer par une large ouverture. Les grands navires peuvent pénétrer à toute heure dans cette sorte de grande bassin à flots, toujours ouvert, l'absence des marées faisant ici des écluses un luxe parfaitement inutile.

C'est près du port, place des Palmiers, que s'est établi un petit groupe de nos Chartreux de Grenoble. Je m'attendais à trouver à Tarragone tout le personnel de la Grande-Chartreuse ; mais les Chartreux n'ont, en réalité, à Tarragone, que leur fabrique de liqueurs, destinée à faire vivre toutes les Chartreuses du monde entier. Je tenais à leur exprimer ma respectueuse sympathie. Je fus reçu par le Père supérieur.

L'exil est particulièrement dur aux émigrés de Tarragone, désormais isolés de leur grande famille religieuse, et condamnés à un genre de vie qui rend bien difficile, sinon impossible, la pratique de la règle, à laquelle ils sont si profondément attachés. Ils n'ont, du moins, qu'à se féliciter de l'accueil qui leur a été fait,

[1] *Formules*, II, 12.

tant par la population, que par l'autorité locale, pleine de prévenances à leur égard.

A Tarragone même, rien ne subsiste des monuments dont le génie romain l'avait jadis ornée. Tous ont disparu, dans les terribles assauts et bouleversements qu'elle eut à subir, successivement conquise par les Wisigoths, par les Maures, par Alphonse le Batailleur, enfin au commencement du douzième siècle.

Mais, dans la campagne environnante, un magnifique aqueduc a survécu à ces dévastations. L'imagination populaire, pour marquer sans doute son étonnement d'une construction qui lui paraissait surhumaine, l'a nommé le *Pont du Diable*. L'excursion, d'une lieue environ, est une promenade fort agréable, à travers une campagne dont la végétation méridionale s'accuse nettement, avec ses cactus, ses aloès, ses touffes de palmiers nains ornant les pentes rocheuses, tandis qu'à leurs pieds s'étend la riche *huerta*, avec ses oliviers, ses caroubiers, et aussi ces plantations de noisetiers, qui sont l'une des richesses du pays. Le colossal aqueduc apparaît bientôt à droite de la route, reliant deux collines avec son double étage d'arches superposées et sans d'ailleurs d'autre parure que l'imposante harmonie de tout cet ensemble de voûtes et d'énormes piliers.

De Saragosse, qui fut comme la tête de ligne de mes pérégrinations dans l'ancien royaume d'Aragon, je regagnai d'un seul trait la frontière de France.

En quittant, cette fois peut-être pour toujours, un pays que j'affectionne depuis longtemps, qu'il me soit permis de lui adresser, comme adieu, ces vœux, — les meilleurs que je puisse former pour lui : Plaise à Dieu qu'il ne voie plus se rouvrir l'ère des troubles et des agitations; qu'il respecte l'ordre établi : le renverser serait courir les pires aventures; qu'il demeure fidèle à la religion, sans laquelle l'Espagne ne serait plus la véritable Espagne.

Si ma faible voix pouvait aller jusqu'à eux, j'aimerais à livrer à leurs méditations cette parole d'un vieux jurisconsulte français [1] :

Et diray franchement que toutes les entreprises sont grandement dangereuses entre le Sacerdoce et l'Estat; mais celles de l'Estat sur le Sacerdoce sont plus à craindre, tant pour ce qu'elles peuvent plustost arriver, à cause de la force de l'Estat, que parce qu'elles touchent à l'âme, qui est plus précieuse que le corps et les biens.

Paul Henry.

[1] Charles Loyseau, *Des Seigneuries*, II, XV, n° 89.

VENDÉMIAIRE

I

Eparpillé par tout l'enclos où Midi rôde
L'essaim des vendangeurs butine sans arrêt.
Un blanc mouchoir, un chapeau blond, un bleu béret
Surgissent, çà et là, des parois d'émeraude.

Tandis qu'aux sifflements des grives en maraude
Se mêle la chanson d'un ténor guilleret
Les sécateurs, avec un bruit de couperet,
Font choir les raisins mûrs que maint frelon taraude.

Le maître, pour mieux voir, posté sur la hauteur,
Suit, tout le jour, d'un œil avide et scrutateur,
Les travaux de ses gens de rangée en rangée,

Et frissonne d'orgueil chaque fois qu'il entend,
Contre la cuve où la récolte est déchargée,
Un lointain sceau de fer qui bascule en tintant.

II

Une lanterne trouble accrochée au niveau
Du pressoir de vieux chêne où débute la danse
Silhouette des gars trépignant en cadence
Dans la nuit fantastique et louche d'un caveau.

Cependant qu'un filet pâteux de vin nouveau
Suinte par la bonde ouverte avec prudence,
Sous l'étouffant plafond s'amasse et se condense
Un lourd et chaud parfum qui vous prend le cerveau.

Les danseurs, que stimule un refrain de bourrée,
Barbotent à l'envi dans la rouge purée
Où le sautillement des pieds fait un bruit mou,

Et, sur ce rythme vif, d'inlassables moustiques
Que la lumière attire et qu'enivre le moût
Mêlent en bourdonnant leurs rondes frénétiques.

Henry PEYRE DE BÉTOUZET.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

CHRONIQUE DU MONDE

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

Les évêques de France à Notre-Dame de Paris. — Le convent maçonnique. — Danton agent anglais de la Révolution française. — Une lettre de la Luzerne. — L'Angleterre et la maçonnerie. — La glorification de la délation. — Une campagne odieuse. — Les reporters tortionnaires. — Journalistes et commissaires. — Encore les chapeaux au théâtre. — La mode royale. — La fin de l'affaire Humbert et les « compensations ». — L'héroïsme par « haute dignité et haut devoir ». — Le sergent et le déserteur. — Une lettre inédite. — A propos du prochain congrès de graphologie. — Quelques erreurs curieuses. — Souvenirs personnels. — Une fiche! — La graphologie au point de vue médical. — Science ou divination? — Au Théâtre de la Passion de Nancy. — Acteurs, artistes ou confrères? — *Notre-Dame Guesclin*, par Théodore Botrel. — Le *Vainqueur de la mort*, par Mme Marguerite Allotte de la Fuye.

Ce n'est pas dans ces pages de chronique qu'on peut apprécier avec convenance la situation actuelle de l'Eglise de France. Mais il est une cérémonie dont il est impossible de ne point marquer l'austère et magnifique ampleur, un geste dont il est juste de souligner l'importance. Et c'est la réunion, à Notre-Dame de Paris, de tout l'épiscopat français entouré d'une foule inattendue et vibrante; et c'est le geste unanime de tous les évêques français, traçant, avec la même solennité, dans le silence compact des masses agenouillées, sur les milliers de têtes courbées devant le même Dieu, le même signe de la croix. Qui n'a gardé dans l'oreille le persistant écho de cette sorte de mélopée sur laquelle se déroule la bénédiction épiscopale, et dont le caractère n'est pas seulement la puissance et l'autorité, mais la compatissance, et comme une immense bonté dont la tendresse, avec la cadence terminale, se fait toute voisine des âmes? Cette fois, ce n'était pas dans la pompe des fêtes qu'elle planait, sous l'or des mitres et le reflet des crosses. Elle était proférée par des hommes vêtus de noir, mais sur la poitrine desquels brillait comme un symbole une croix d'or qui, demain peut-être, ne sera plus, — suivant un mot célèbre, — qu'une croix de bois.

Le vénérable évêque de Montpellier, au nom de l'Assemblée, salua les temps nouveaux et la nouvelle alliance de l'Eglise et du peuple. Puisse l'union enthousiaste et d'une incontestable ardeur dont le spectacle fut donné, l'autre jour, sous les voûtes séculaires de la vieille cathédrale, se soutenir, s'augmenter et trouver, dans les difficultés naissantes, un aliment de pérennité. Les chevaliers passaient, autrefois, la veillée des armes les bras en croix, et, le lendemain, leurs bras n'éprouvaient point de fatigue à manier la lance et à porter le bouclier. Notre veillée des armes va se clore. Que Dieu garde à nos cœurs la vaillance des voix!

*
* *

Ce n'est pas sans intention que je viens d'inscrire trois points au milieu de la page. Pouvais-je mieux annoncer qu'il va être question des francs-maçons? Et, soit dit en passant, il y aurait, à ce sujet, une recherche assez curieuse à entreprendre, au point de vue typographique. Quand, où, par qui et pourquoi fut introduit, dans la typographie, ce signe de séparation? La question me vient au bout de la plume avant que j'aie le temps d'y chercher une réponse documentaire. Mais y aurait-il, par hasard, une corrélation quelconque entre les astérisques en triangle et les trois points rituels par lesquels se différencie la rédaction des formules maçonniques? Cela fera peut-être sourire, et je ne prétends pas que la question vaille davantage! Mais, tout de même, aujourd'hui que l'on recherche avec une patience et une ingéniosité si méticuleuses les moindres traces de la maçonnerie dans la vie des peuples...

On y sent parfois, j'en conviens, une bonne volonté pourvue de plus d'ardeur que de critique. Cependant, au simple point de vue historique et social, — et l'on avouera qu'il offre quelque importance! — les fouilleurs d'archives révèlent des « collusions », comme on dit au Palais, fort suggestives. Notre collaborateur, M. Oscar Havard, a publié dans l'*Eclair* du 2 septembre, une série de documents, dont l'un surtout est extrêmement grave, et auquel il ne me semble pas qu'on ait accordé une suffisante attention. Il s'agit de Danton, dénoncé comme agent de l'Angleterre par le propre ambassadeur de Louis XVI à Londres, et ce à la date du 26 novembre 1789.

Dès le 5 mai de cette même année, le marquis de la Luzerne, qui représentait le roi de France à la cour de Georges IV, signale la significative joie des Anglais à la nouvelle des troubles qui se multiplient chez nous. C'est ensuite une série de notes et de lettres de plus en plus explicites, soit de la part de l'ambassa-

deur, soit de la part de notre ministre des affaires étrangères, le comte de Montmorin. Tant et si bien que Louis XVI charge le duc d'Orléans d'aller à Londres surveiller les manœuvres du gouvernement britannique. C'est à la suite des conversations entre le prince et l'ambassadeur que celui-ci écrit, le 26 novembre 1789, les accusations formelles qui suivent et qu'aucun historien n'a relevées, remarque M. Oscar Havard, bien que les documents soient aux archives des affaires étrangères :

« M. le duc d'Orléans, — raconte l'ambassadeur, — m'a parlé plusieurs fois de l'argent que l'on prétend que les Anglais ont répandu dans Paris et m'a dit qu'il emploierait tous les moyens qui sont en son pouvoir pour découvrir la trace de cette intrigue. Il m'a ajouté qu'il y était extrêmement intéressé, puisqu'il y avait des gens qui avaient osé l'accuser d'en avoir répandu parmi les troupes et aussi parmi le peuple. Il m'a prié de lui donner des renseignements à cet égard. Je lui ai donné le nom de la *maison Drummond*, qui avait, à ce que l'on m'a assuré, fait passer beaucoup d'argent à celles de *Hopp*, *d'Amsterdam*, ce qui pourrait faire croire que c'était la voie dont se servait le gouvernement anglais pour faire passer de l'argent à Paris. Je lui ai aussi dit qu'il y avait à Paris deux *particuliers anglais*, l'un nommé *Danton* et l'autre *Paré*, que quelques personnes soupçonnaient d'être *les agents plus particuliers du gouvernement anglais.* Il m'a beaucoup remercié de lui avoir donné cette intelligence et m'a assuré qu'il tâcherait de remonter à la source. Je vous ai parlé, il y a deux mois, de ces deux particuliers. Je ne sais si on a fait des recherches pour savoir s'ils existent réellement à Paris. »

M. de la Luzerne, on le voit, répugnait à croire que des Français, à la fin du dix-huitième siècle, pussent consentir à être stipendiés par l'étranger, et il supposait que Danton et son maître-clerc Paré étaient Anglais. L'histoire la plus scrupuleuse, dans cent ans d'ici, révélera sans doute à nos descendants de pareilles turpitudes sur quelques-uns de nos contemporains. Nous n'aurons eu, sur M. de la Luzerne, qu'une supériorité : c'est de les avoir déjà nous-mêmes crues possibles. Il est vrai, malheureusement, que la marche des choses n'en aura sans doute point été arrêtée, grâce à notre préférence pour l'action oratoire et à notre horreur pour les actes décisifs.

Il n'en est pas moins du devoir de quiconque détient une parcelle de vérité historique de la faire connaître. Peut-être, à force d'accumuler les faits, et si l'on a soin de les laisser parler eux-mêmes, dans leur sobre et sincère éloquence, peut-être

l'opinion finira-t-elle par être convaincue de son état de vasselage : alors ce serait le réveil. Mais il ne se produira, à mon avis, que si nous ne délayons pas cette éloquence des faits par des considérations outrancières. C'est un danger auquel, trop souvent, on n'a pas songé à parer. « Il ne suffit pas d'avoir raison, disait Mgr Darboy, il faut encore faire agréer que nous ayons raison. »

Et, notamment, sur cette question de la Révolution française, on ne saurait trop se garder des exagérations de systèmes. D'ailleurs, les systèmes se contredisent et c'est une des raisons pour lesquelles ils ne trouvent pas créance. Les *Cahiers* prouvent, à n'en pouvoir douter, qu'il y avait, en France, les éléments d'une révolution. A n'en pouvoir douter davantage, ces éléments ont été *exploités* par l'Angleterre.

Pour l'Angleterre, la Révolution telle qu'elle l'a vigoureusement aidée à se produire, a été une revanche de l'indépendance des Etats-Unis. C'est la monarchie française qui, par son intervention, a fait perdre à l'Angleterre ses colonies révoltées. La marine royale l'effrayait. Avec sa traditionnelle habitude de traiter toutes questions par « doit et avoir », elle visa avec persévérance à détruire l'une et l'autre. Et, pour ce dessein, il paraît incontestable qu'elle eut en mains une arme terrible : la maçonnerie. M. Max Doumic est, sans aucun doute, et de l'avis de nos voisins les plus compétents, celui qui a le plus clairement coordonné les *faits*[1], parmi l'innombrable légion des auteurs qui s'en sont occupés.

Par ces temps de convent, on ne saurait trop appeler l'attention sur ses conclusions. Dans l'exposé de la filiation séculaire, à propos de ce qu'on pourrait appeler l'extrait de naissance de la maçonnerie, ou pour le détail de certaines générations, on peut ne pas partager l'avis de M. Max Doumic. Mais l'idée mère et les faits contemporains y sont mis à leur vraie place dans le jeu des nations que j'aurais bien envie d'appeler, en l'espèce, le jeu des oies.

Ce qui semble, après ces études, désormais hors de doute et clair à l'évidence, c'est que la maçonnerie est *anglaise* essentiellement. Je dis anglaise, indiquant par là qu'il ne faut pas confondre, en un pareil sujet, l'Angleterre avec l'Ecosse, avec le pays de Galles, et surtout avec l'Irlande. Ce qui est encore clair à l'évidence, c'est que la maçonnerie est *partout* révolutionnaire… sauf en Angleterre, où le grand maître réel est toujours un prince du sang. On peut dire que, dans ce pays, sauf les catholiques, toute l'organisation officielle, militaire, religieuse

[1] *Le secret de la maçonnerie* (in-12); et *la Maçonnerie est-elle juive ou anglaise ?* 1 brochure (Perrin).

est maçonne. Avec la ténacité, l'art d'insinuation, la volonté de succès qui distingue nos voisins, on se rend compte quelle trame solide ils peuvent tisser autour de nos politiciens, faiseurs, ambitieux et autres réalistes... réalisateurs.

Qui sait, d'ailleurs, si, dans un avenir prochain, cette arme dont l'Angleterre a si habilement joué contre ses rivaux et spécialement contre nous, ne la blessera point elle-même? Ce serait la revanche de cette justice immanente, à laquelle, finalement, nul n'échappe. La maçonnerie, jusqu'ici « dynastique » de l'autre côté du détroit, le demeurera-t-elle longtemps encore?

Ce serait une consolation d'autant moins efficace, qu'elle ne sera point immédiate, tandis que nous pâtissons, dans notre pays, de la trop réelle influence de nos maçons. Les preuves, si souvent fournies par M. Nourrisson, que les plus mauvaises de nos lois ont d'abord été exigées dans les Loges, sont encore dans toutes les mémoires. Bien loin de s'en cacher, nos Vénérables Maîtres s'en font gloire. Et, suivant un système que j'ai déjà analysé, ils transforment en bien ce que le sens commun affirme être le mal. Les voici qui, de nouveau, dans leurs réunions actuelles, se glorifient de la délation. On appréciera très durement cette audace. Et, sans doute, ce sera justice. Mais le fait est là qui marque une puissance trop effective : ils s'en glorifient; et leur audace, après les avoir fait paraître « très forts » à leurs affidés et amis, leur vaut l'adhésion admirative des jobards et des arrivistes sans scrupules. Que tout ce qui pense, dans le monde entier, éprouve le dégoût et le mépris de cette impudeur dans le cynisme, peu leur chaut; ils enviaient le pouvoir, ils l'ont; la vengeance, d'autre part, est réputée plaisir des dieux, et c'est avec délices qu'ils s'épanouissent dans leur divinité transitoire.

Pour la savourer plus complètement, ils l'agrémentent des joyeusetés anticléricales. Un de leurs coryphées avait pris naguère pour devise : « Tuons-les par le rire! » Ils y sont fidèles.

Qui ne reconnaîtrait la marque de cet état d'esprit dans la campagne d'infamies menée depuis des semaines, à propos de la disparition d'un « curé des environs de Paris »? La chronique en est particulièrement répugnante, mais elle est utile à suivre. D'abord, c'est la calomnie brutale et sans l'ombre d'une preuve. Un curé a disparu. Tout porte à croire qu'il a été victime d'un guet-apens. Plus on est convaincu qu'il ne reviendra pas, parce que mort, plus on peut se donner à son sujet libre carrière. Et les romans licencieux vont leur train. Mais tout s'use, et même les calomnies. On passe alors à la raillerie, et c'est la funambu-

lesque histoire des sorciers, mages, hindous, liseurs de pensées, et enfin d'une hyène chargée de déterrer le cadavre! De bonne foi, croit-on que s'il se fût agi d'un fonctionnaire bien en cour, l'autorité judiciaire ou administrative aurait toléré semblables scènes? Encore aujourd'hui, la campagne se poursuit, en s'agrandissant. En même temps que sur le curé disparu, on pouvait jeter le soupçon sur une ancienne religieuse que la loi sur les congrégations a replongée dans l'état laïque! Mais il se trouve, heureusement, que les frères de cette nouvelle calomniée vont intenter une action en diffamation. Quant aux malheureux parents de la victime, rien ne leur est épargné des cruautés que la liberté de la presse permet de leur infliger. Je ne cesserai de le redire, bien que ce soit en vain : quand donc la presse fera-t-elle elle-même sa propre police intérieure? Quand se trouvera-t-il une association ou un syndicat assez indépendant pour ajouter à ses statuts un article spécial d'après lequel serait exclu de la compagnie, tout journaliste dûment convaincu, après enquête contradictoire, d'avoir abusé de ses fonctions? Un reporter ne devrait pas pouvoir devenir un tortionnaire! Et n'est-ce pas un supplice vraiment écœurant qu'on inflige à la sœur du curé, en allant lui annoncer faussement que son frère est certainement à Paris, à telle adresse; en essayant d'obtenir l'envoi, à cette adresse, d'une lettre qui aurait « prouvé », immédiatement, que la famille croyait encore à l'existence du disparu; et, quand on n'a pu obtenir l'envoi de cette lettre, en surveillant la gare pour voir si la sœur, ayant refusé d'écrire, ne part pas aux recherches? Est-ce du journalisme, cela, ou est-ce de la police?

Il faut cependant rendre cette justice aux journalistes, c'est qu'il leur arrive d'être supérieurs aux gens de police pour le flair, l'art de filer les causes et de créer des explications, l'ardeur à la découverte du mystère! Il est vrai qu'ils sont d'habitude payés à la ligne, et qu'ils « font rendre » aux incidents le plus de lignes qu'ils peuvent! Réciproquement, il y a des policiers qui ont le génie du fait-divers et de la chronique. Témoin certain commissaire qui, régulièrement, confiait à la presse ses pensées, suppositions, enquêtes, convictions, etc., sur la question de savoir qui avait volé, dans un château breton, un diamant bleu. C'est une manie de confidences qu'une récente circulaire ministérielle va heureusement interrompre. Si, poussé par le même zèle, le ministre de la justice veut bien rappeler aux juges d'instruction et aux procureurs de la République le devoir élémentaire d'être discrets et de ne pas traiter en accusé celui qui n'est encore que

prévenu, il y aurait, — peut-être, — un peu plus de tenue dans la préparation des verdicts judiciaires. Il serait temps de couper court à ces sortes d'instructions chez la portière, qui faisaient la joie des publicistes et le désespoir des fidèles observateurs de la discrétion professionnelle. Nous serons ainsi privés des potins scandaleux que l'on brodait sur la bague de Mme X., et la bague de Mme Z. Car voilà M. Clémenceau qui, sans pitié, coupe les effets des « histoires de bagues » juste au moment où, l'affaire bretonne s'assoupissant, une affaire parisienne surgissait. C'en est fait. L'alliance du reporter et du commissaire est rompue... Les bagues sont rendues!

Il nous reste les chapeaux...; car, avec la prochaine rentrée des théâtres, on se préoccupe de nouveau de cette grave affaire. Comment va s'engager la saison? M. Porel, au Vaudeville, *prie* les dames de ne pas abuser des chapeaux... C'est une façon délicate de montrer qu'il a déjà les « manières » de l'Opéra..., dont il sollicite la direction, concurremment avec six ou sept autres candidats. M. Antoine, sur qui l'on paraissait compter pour aider le mouvement, rend les armes avant d'avoir combattu. Il fait expliquer que le plancher de son théâtre, tel qu'il l'a fait transformer, permettra à tout le monde de voir la scène. Il demeure, tout de même, que s'il n'y avait pas eu de chapeaux, on l'aurait encore mieux vue!

Car le nombre est toujours grand des spectateurs qui pourraient redire l'amusante fantaisie de Zamacoïs :

Qu'il était joli le chapeau
Qui m'empêcha de voir la pièce;
Il naviguait, tel un bateau
Sur le flot doré d'une tresse
Et semblait glisser à fleur d'eau
Sur l'ondulé de sa maîtresse.

Qu'il était joli le chapeau
Qui m'empêcha de voir la pièce!

Etait-il en feutre ou en crin?
Ma foi! je ne saurais le dire,
Car on ne voyait pas un brin
De la carcasse du navire
Lequel sombrait sous le fardeau
De son luxe et de sa richesse.

Qu'il était riche le chapeau
Qui m'empêcha de voir la pièce!

Il s'adornait d'un peu de tout.
De fleurs, de rubans et de ruche,

De paradis, de marabout,
De fruits et de plumes d'autruche,
C'était un jardin, un château,
Un bazar, une forteresse...

Qu'il était garni le chapeau
Qui m'empêcha de voir la pièce!

Il me contraignait au dodo...
Bonsoir Thalie ou Melpomène!
Il me cachait tout le rideau,
Il me cachait toute la scène,
Il me cachait le ciel et l'eau;
Le roi, la reine et la princesse!

Qu'il était épais le chapeau
Qui m'empêcha de voir la pièce!
. . . .

Plébiscite, rumeurs vengeresses des voisins exaspérés, campagnes de presse, rien n'y fait. Une seule issue demeure ouverte : le snobisme. Les adversaires du chapeau au théâtre devraient former un trust, et s'assurer la collaboration de quelques personnalités de grande marque, plutôt étrangères, qui voudraient bien s'asseoir à l'orchestre dans nos théâtres de genre, sans chapeau ni coiffure. En un mois la querelle serait vidée. Dès qu'il serait entendu qu'il n'est pas « bien », pour les femmes du monde, de s'y montrer chapeautées, toutes les femmes voulant être « bien » y viendraient sans coiffure. Et les femmes étant bien, les hommes seraient mieux. Une seule difficulté : comment faire ce trust? Si l'on s'adressait au Conseil d'Etat...

Il y a bien aussi le roi Edouard... Pour la politique, le souverain anglais est « Edouard VII », et nous avons toutes sortes de raisons de le connaître sous ce nom! Mais, pour la mode, c'est « le roi Edouard », et vous goûtez, je pense, à sa valeur, cette distinction, et combien cette dernière appellation a la vertu d'être plus souriante, aimable, évocatrice du passé de royauté mondaine qui précéda et qui accompagne encore la très réelle royauté politique du roi d'Angleterre! Donc, le roi Edouard serait aussi un arbitre sans appel. Mais, décidément, on ne peut pas compter sur son appui. Aux dernières nouvelles, on apprend que, tandis que, le mois dernier, il était allé aux courses de Doncaster en chapeau mou et souliers blancs, il vient, cette fois, de s'y rendre, coiffé d'un superbe huit-reflets! Et voilà le haut-de-forme confirmé encore une fois dans sa prépondérance. Alors, n'est-ce pas?...

On ne peut tout de même pas avoir recours à Mme Humbert, et

c'est dommage : car elle a fait ses preuves dans l'art du « lancement ». Mais on convient généralement qu'elle est « brûlée » pour quelque temps encore. Et, bien que le gouvernement vienne de la rendre à la liberté des projets et des rêves, son appui serait évidemment caduc. Elle n'a pas eu mauvaise presse, en somme, à sa sortie de prison, et il est assez symptomatique de constater que les colères sont presque toutes tombées, et que, à peu près seule, la raillerie persiste. Il est fâcheux que les gens qui furent ruinés par elle ne puissent pas se contenter de railler, eux, et qu'ils souffrent. Il est vrai que les « compensations » arrivent, manne gouvernementale et précieuse : seulement elles vont à ceux qui, consciemment ou non, — ce n'est pas notre affaire d'en décider, — facilitèrent en fait la continuation de l'escroquerie légendaire? Je doute que ces exemples de répartition des responsabilités et des bénéfices soient d'un exemple très moralisateur. Mais, entre moraliser et gouverner, il y a longtemps qu'on a volontairement établi une différence qui s'accentue plus nettement de jour en jour. On peut gouverner en guidant les passions, ce qui les fait servir au bien commun ; aujourd'hui, on gouverne en les flattant, ce qui les exaspère et les rend fatalement destructives et anarchiques.

A Brest, M. Thomson vient de voir par lui-même ce qu'a développé dans l'esprit des ouvriers des arsenaux la politique de M. Pelletan. On sait comment M. Briand a encouragé les mauvaises tendances des instituteurs au congrès d'Angers ; et M. Bocquillon révélait, récemment, dans les *Débats*, toute une organisation d'hypocrites précautions pour tourner la loi et faire de l'antipatriotisme sinon positivement, puisque c'est encore interdit officiellement, mais par insinuations, appréciations ou omissions dûment calculées et méthodiquement employées. Pendant les dernières grandes manœuvres, on a vu ce que le même système avait fait des réservistes. Par ordre du ministre, tous n'en ont pas moins été renvoyés dans leurs foyers le même jour, y compris ceux qui avaient à purger des punitions. L'état est si grave que même un journal comme la *Dépêche* de Toulouse, avoue que « la période de transition où nous sommes n'a rien de bien rassurant ». — « L'armée, dit-elle, n'a plus cette faculté d'obéissance aveugle sur laquelle comptaient les chefs de jadis et elle n'a pas encore ce sentiment de haute dignité et de haut devoir, seules ressources possibles de l'héroïsme militaire dans une démocratie! »

Quand nous déplorons le progrès du désordre, on crie à la calomnie. Il est cependant arrivé à ce point, que même nos adver-

saires les plus déterminés sont contraints de le reconnaître. Ils s'en tirent avec une logomachie qui n'a point de chance, hélas ! de ressusciter les vertus honnies et compromises. L'héroïsme militaire par « haute dignité et haut devoir » ne pourra jamais être le fait que de quelques héros ; et la prétention d'avoir des bataillons et des escadrons de héros personnels est une de ces fantasmagories verbales où se complaisent les fabricants de systèmes, mais qui ne résistent guère à l'étreinte brutale des réalités de la guerre. Par quelque bout qu'on prenne la question, sous le feu de l'ennemi, la discipline est indispensable. C'est elle qui fait des héros de « braves gens » dont elle a façonné l'instinct vers le but suprême de la défense nationale. Il est bien à craindre que l'héroïsme personnel par « haute dignité et haut devoir » ne demande quelques réflexions un peu longues avant de se manifester. Avec cette conception, que de « héros » méconnus se préparent, à qui manquera toujours le motif déterminant de l'héroïsme, et qui l'eussent été si, seulement, ils avaient pu l'être à leur heure et à leur gré ! Tartarin est de cette race ; et Tartarin a besoin du désert pour déployer sa valeur, mais il ne chargerait pas à Saint-Privat !

Dans ces attristantes conjonctures, il serait vain de se lamenter stérilement ; il vaut mieux opposer aux manœuvres dissolvantes l'action personnelle sur les esprits sensés. Ils sont, heureusement, plus nombreux encore qu'on ne le croit. Malgré les campagnes de détraction persistantes, il y a, et nombreux, de braves cœurs que les doctrines hervéistes n'arrivent pas à démoraliser. C'est à l'honneur de ceux-là que je publie quelques extraits textuels d'une lettre écrite récemment par un sergent à un soldat qui avait déserté, et que cette mercuriale ramena dans la vie droite. Je n'y change aucune expression, et me borne à supprimer deux passages trop intimes :

J'avais pris la résolution de vous écrire après avoir eu connaissance de l'acte infâme que vous veniez de commettre.

Lorsqu'en rentrant moi-même de permission, j'appris que vous étiez manquant à l'appel, l'idée me vint de suite à ce que vous avez fait, mais j'étais obligé d'y renoncer, car jamais je ne vous en aurais cru capable, lorsque votre lettre à X... est arrivée.

Le doute n'était plus possible et mon émotion était grosse lorsque j'aperçus le timbre de l'enveloppe ; vous avez commis la faute la plus grave qu'un soldat puisse commettre : « Trahir son pays. Déserter. »

Comme vous le dites si bien, ce mot vous fait frémir en y songeant, et il y a de quoi.

Mais, revenant sur ma décision, je voulais rompre à tout jamais la moindre relation avec vous ; ce n'est que lorsque j'ai reçu votre carte que je m'y suis astreint. Il est un fait certain que vous n'avez pas dû

réfléchir beaucoup avant de vous engager dans un terrain aussi difficile, et l'entraînement de votre amie y a été sans doute pour une bonne part.

... Pensez un peu, à l'avenir, à vos amis, à votre grand-mère que vous allez faire mourir de chagrin lorsqu'elle apprendra votre résolution, et vous verrez que la vie que vous essayez de mener est tout à fait impossible, vous aurez le mépris de tous ces gens-là et, de plus, vous aurez toujours des remords de conscience qui vous suivront partout; fussiez-vous au bout du monde, un poids, un énorme poids vous pèsera sur la tête et, las de cette existence, vous rentrerez en France où l'on vous arrêtera tout comme un voleur ou un assassin; de cette façon, vous serez obligé de payer votre dette et même plus à l'âge de vingt-huit ou trente ans; à cette époque ce sera encore bien moins amusant ou bien encore, si votre odyssée ne se passe pas de la sorte, vous commettrez un grand malheur, tel est ce qui arrive à tous ceux qui ont fait comme vous. Vous venez par votre carte me remercier d'avoir été bon pour vous, je l'ai été, en effet, et je le suis toujours pour les bons soldats; pourquoi n'êtes-vous pas venu vous adresser franchement à moi avant de prendre cette funeste détermination?

Je vous aurais donné les meilleurs conseils comme je n'avais cessé de le faire et la façon de pouvoir vous arranger autrement que vous ne l'avez fait, et par la présente lettre, je viens une dernière fois essayer de vous remettre dans le droit chemin.

Vous me dites que vous êtes bien triste et je le comprends facilement (songez à ce que cela sera dans deux ans), c'est-à-dire lorsque votre service militaire devrait être terminé, et qu'il est trop tard pour y remédier! Erreur complète, n'oubliez pas cela, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

... Lisez et relisez bien ma lettre, afin de mieux la comprendre, et vous reconnaîtrez que je suis parfaitement dans le vrai, que mes conseils sont bons et qu'une chose intérieure vous dit de les suivre.

N'hésitez pas un instant, ne regardez pas en arrière (ce qui est fait est fait), mais bien en avant et alors vous verrez l'avenir sous un tout autre jour, les nuages de tristesse qui tourbillonnent autour de vous seront dissipés, vous rentrerez en France, votre Patrie, vous irez embrasser votre grand-mère en lui demandant pardon et vous serez tout heureux le jour où vous pourrez venir serrer la main à vos camarades de la caserne; vous rentrerez dans le rang, comme par le passé vous ferez un bon soldat et après quoi, vos deux années terminées, vous redeviendrez en possession de ce qu'il y a de plus cher au monde : la Liberté.

Conservez précieusement cette lettre avec vous, si vous revenez on comprendra facilement comment vous avez été entraîné et qu'avec quelques bons conseils vous êtes revenu immédiatement de votre erreur; si vous restez, elle vous en dira long sur votre avenir. Croyez-moi, ayez confiance en moi et en ce que je vous dis, c'est pour votre propre intérêt, car je ne prendrais pas la peine d'écrire une aussi longue lettre au premier voyou venu et surtout évitez les mauvais conseils. Si vous nous revenez, je serais heureux de vous serrer la main et de vous pardonner comme tout le monde est prêt à le faire. Si, au contraire, vous voulez toujours marcher la tête basse comme les fauves et vous enfoncer dans l'abîme où vous êtes tombé, je vous

y enterrerais, c'est-à-dire que jamais je ne veux plus entendre parler de vous.

Adieu ou au revoir. Votre ancien et peut-être futur sergent.

J'ai tenu à laisser à cette lettre sa forme tout à la fois inexpérimentée et un peu déclamatoire, parce que le fond y est d'autant plus remarquable que l'expression est plus spontanée. Elle n'a besoin d'aucune toilette littéraire pour qu'on y reconnaisse l'âme d'un de ces sous-officiers comme, Dieu merci! nous en avons encore beaucoup. Ils ont le sens des réalités de la vie, ce bon gros « sens commun » dont on a tant médit, et ils joignent à ces préoccupations légitimes le culte d'un idéal de patriotisme et de propreté morale qui les élève fort au-dessus de ces dilettanti de l'anarchie saturés d'idées fausses, comme d'autres le sont d'alcool ou d'épices, et qui se nourrissent de ce qui les tuera. Est-ce que l'esprit de discipline, dont l'auteur de cette lettre est si visiblement imbu, l'a empêché d'éprouver lui même et de faire partager à son correspondant les sentiments de « haute dignité et de haut devoir » que l'on prétend inspirer exclusivement à l'armée de demain? Et en quoi l'argumentation du sergent est-elle antidémocratique? Elle est vraie comme la vie et ne confond pas l'idéal avec les chimères. C'est en cela qu'elle renferme une leçon. Voilà les hommes que forme la vraie discipline. Les autres, encore une fois, nous avons vu, au cours des manœuvres récentes, de quoi ils sont capables.

Je ne sais ce qu'un graphologue conclurait de l'examen de cet autographe..., et il est possible qu'il fît fausse route. Ce qui ne m'empêcherait pas de croire, du reste, que le sergent est un brave homme et que la graphologie est une étude très intéressante. Est-elle une science? Je me récuse pour trancher la question. Les plus célèbres graphologues ont une tendance à le prétendre, et l'on assure qu'ils le proclameront dans leur prochain Congrès. Mais M. Alfred Binet, directeur du laboratoire de psychologie à la Sorbonne, par l'enquête qu'il vient de mener avec leur propre concours, paraît avoir porté un coup très dur à ces projets.

M. Binet a donné aux plus connus de nos graphologues des écritures diverses à analyser. De nombreux résultats sont mieux que bons, excellents; mais certains sont plutôt ahurissants, parmi ceux que relate l'*Eclair*. C'est Renan qui collectionne les plus belles nasardes. « Esprit clair, dit l'un, délicat, mais n'atteignant pas au talent... » Et un autre : « Intelligence originelle-

ment médiocre et peu cultivée. De réflexion peu. En revanche, la crédulité et le bavardage s'accentuent. » Voilà qui est « envoyé », dirait Courteline. En effet, au premier moment, on demeure interloqué. Cependant, en faisant abstraction des « clichés », incessamment en usage dès qu'on parle de Renan, j'ai bien envie d'avouer que deux notes donnent à penser, — pas davantage, mais enfin donnent à penser. — Sur la « réflexion » de Renan, les critiques d'outre-Rhin sont certainement moins convaincus que les nôtres; sur son « bavardage » il ne faudrait pas me pousser beaucoup pour me faire dire que prononcer ce vilain mot au sujet de certains de ses livres, c'est interpréter en un terme brutal l'impression qu'ils laissent : impression de vague, impression d'une sorte de carrousel intellectuel où la pensée va, vire, volte, tourne, revient, se prélasse en des courbes élégantes de dilettantisme aigu, de suppositions gratuites, dans une atmosphère d'indifférence profonde, à ce point que l'auteur n'est pas sûr de ce qu'il expose, qu'il a d'ailleurs la loyauté de l'avouer, et que le seul but qu'il ait poursuivi, c'est de gêner la croyance à une tradition acceptée jusqu'à lui. Donc résultat purement négatif. Mais alors, le bavardage... Cependant le mot est dur, trop dur pour l'opinion générale, — il avance de cinquante ans.

Et dans cinquante ans, que pensera-t-on de la graphologie? Le tort de ses plus dévoués tenants, c'est, sans doute, de la présenter comme une science déjà formée. Peut-être le deviendra-t-elle. Pour le moment, elle est surtout un ensemble de faits très curieux d'où il est difficile d'extraire une loi. Mais si elle n'est pas encore une science, elle est, malgré tout, bien intéressante dans ses manifestations. En somme, le seul juge d'une expertise graphologique, c'est le sujet, car il est au fond le seul à savoir vraiment s'il a été deviné. Je me permets un souvenir personnel. Il y a plus de vingt ans, j'eus l'honneur d'être présenté, en province, à une charmante jeune fille — et, depuis cet instant, la « jeune fille » a fui, mais le charme est constant — que j'appris, à la fin de la soirée, être une fervente de graphologie. Avec la superbe habituelle à l'ignorance, je me permis de faire profession de totale incrédulité dans les résultats d'une analyse d'écriture. On me prit au mot. Je livrai deux pages de notes prises au hasard dans un dossier, à la seule, mais formelle condition, que l'analyse serait sincère complètement. Le lendemain matin, la jeune graphologue, à qui j'étais parfaitement inconnu, voulut bien me remettre trois pages de dissection morale... qui me convertirent. Je garde toujours cette « fiche », — qui n'était pas toute de consolation! Mais je suis, depuis lors, terriblement gêné quand j'ai à

écrire à mon juge d'un soir! Car c'est un des résultats les plus dangereux de la graphologie : on en arriverait très vite à ne plus se servir que de la machine à écrire...

Une des matières où il m'a été donné de contrôler, en graphologie, des résultats tout à fait extraordinaires, c'est l'expertise médicale. J'ai beaucoup connu un prêtre qui a donné quelques articles sur ce sujet à la *Revue du monde invisible*, sous le pseudonyme de Graph. Il arrivait à des diagnostics effrayants de lucidité; mais je demeure convaincu que ses connaissances graphologiques, qui étaient de premier ordre et que son irréductible modestie le portait à celer au grand public, étaient aidées, chez lui, par une sorte de divination personnelle et d'acuité de perception qui ne sont plus, à proprement parler, du domaine graphologique. Parmi les écritures que je soumis, un soir, à son examen, se trouvait celle d'un jeune homme dont personne n'avait jamais suspecté, et ne suspectait encore, la parfaite santé. A première vue, le prêtre me demande à brûle-pourpoint : « Vous vous intéressez au scripteur? — Beaucoup. — Cette écriture est-elle de très fraîche date? — Toute récente. — Alors, rien n'est perdu. Mais il faut surveiller de très près l'état de sa poitrine, c'est urgent. » Trois mois après, mon jeune ami était envoyé par son médecin dans une station des Pyrénées, pour y soigner une lésion du poumon, totalement insoupçonnée au moment où nous examinions l'écriture.

Je dois ajouter qu'en dehors des expertises auxquelles il voulut bien se livrer pour moi et accepter mon contrôle ultérieur, je n'ai jamais pu obtenir de ce prêtre des explications précises sur son art, — je ne dis pas sur sa science. « C'est, me disait-il, le résultat d'une très longue, consciencieuse et minutieuse pratique, et je serais fort embarrassé pour en donner une « clef » déterminée avec précision; et vous voyez, d'ailleurs, que je commets encore des erreurs. » Un tel exemple porte à croire que, sauf pour un petit, très petit nombre d'indications générales et dont l'importance est donc moindre, la graphologie n'est pas — du moins encore — une science. A la condition qu'on ne grossisse pas outre mesure son rôle, à condition qu'on ne la donne pas comme infaillible, elle peut, en certains cas, rendre des services, attirer l'attention sur des états d'âme ou de corps auxquels on n'aurait pas songé sans elle. Mais tout cela demande un tact infini, une modestie rare, une aptitude personnelle très marquée et beaucoup de travail. Le reste est amusement pur, très captivant sans doute, mais un amusement.

Ce n'est pas une critique que j'entends ainsi formuler, car des amusements bien ordonnés, on peut faire des œuvres bonnes à tous les points de vue, même financier. N'est-ce pas, au fond, l'origine et l'explication du succès de ce théâtre nancéien, dont j'ai déjà dit un mot? Créé pour procurer aux œuvres paroissiales des ressources par ailleurs insuffisantes, il a réussi non seulement à intéresser, mais à passionner la foule de ses « acteurs » tous membres de patronages ou confréries. Et par surcroît il a acquis une réputation d'art très méritée et que la saison récente vient encore d'accroître. On sait que c'est une adaptation de la célèbre Passion d'Oberammergau qui marqua les débuts de cette entreprise à laquelle la sympathie publique ne fit pas défaut, pour l'originalité de l'œuvre entreprise et des éléments qui la composaient.

Cette année, M. le chanoine Petit a monté deux œuvres de très belle venue, et dont le succès fut très grand : *Notre-Dame Guesclin*, par Botrel, et le *Maître de la mort*, par Mme Marguerite Allotte de la Fuye.

Le sujet de la pièce de Botrel, c'est Du Guesclin, rentrant en France en 1373, et arrêté dans la vallée de Roncevaux par la fatigue de ses compagnons. Cependant, le chevalier blanc, qui est le grand Roland, lui apparaît en songe et lui ordonne d'aller sauver la France qui périrait sans lui. Du Guesclin cherche à entraîner ses compagnons, mais sans succès. Cependant, un moine leur a dit que toutes les fois que la patrie est en péril, l'olifant de Roland sonne à des lèvres invisibles. Et le voilà précisément, l'appel d'outre-tombe, qui corrobore le récit que le héros leur a donné de son rêve. C'en est fait, les chevaliers entourent leur chef et partent pour leur campagne de délivrance. On voit quel beau cadre Botrel a trouvé pour son talent. Il l'a rempli de belles tirades d'une forme un peu conventionnelle, mais qui doivent produire grand effet sur le Théâtre de la Passion. Je cite une des plus vibrantes, celle où Du Guesclin revit son rêve :

— Oh! vivre un tel rêve de gloire,
Une heure, rien qu'une heure et je mourrai joyeux!
Car vivrais-je cent ans, toujours devant mes yeux,
Je verrais ce guerrier de si terrible taille
— Qu'en songe, hélas! — je viens de voir à la bataille,
Revêtu, comme ceux qu'en dormant nous voyons,
D'un casque et d'un haubert constellés de rayons
Tels qu'on n'en peut forger qu'en de célestes forges!
Beau comme saint Michel et fort comme saint Georges,
Il enlevait, avec des gestes surhumains,
Et faisait tournoyer une épée à deux mains

Qui lui mettait au front une auréole immense !
Et l'ennemi fuyait comme pris de démence !...
Devant ce chevalier, muet, frappant toujours,
Les rangs s'ouvraient comme la glèbe des labours
S'ouvre devant le soc miroitant des charrues ;

Je voudrais, après avoir applaudi cordialement, me permettre une simple remarque, au sujet de la « distribution » des rôles. Du Guesclin fut joué par Botrel, l'auteur. C'est bien. Mais Roland fut interprété par un acteur de métier. Je serais tenté de le regretter. L'œuvre de Nancy est tellement une, d'une si franche et si crâne allure ; elle a un caractère si déterminé, que je souhaite ardemment qu'on y mêle le moins d' « artistes » possible. Il y eut, cette fois, des raisons, je n'en doute pas. Mais si l'on pouvait jouer les pièces de ce théâtre unique, avec les seuls « confrères de la *Passion* », j'estime qu'il vaudrait mieux s'en contenter. Ceci n'est pas une critique positive, et le talent de l'acteur en question n'est pas en cause. Mais je me place à un point de vue d'un autre ordre. Je souhaite ardemment que le « cabotinage », pour l'appeler par son nom, ne puisse pas se glisser parmi les participants à cette entreprise désormais glorieuse. C'est la même impression que j'éprouve, en lisant sur le titre de *Notre-Dame Guesclin :* « Jouée par les *artistes* du théâtre du Peuple de Nancy. » Evidemment, on a voulu leur rendre hommage en les appelant ainsi, et l'hommage est mérité, il est unanime. Mais ce dont je voudrais qu'ils fussent convaincus, c'est qu'ils sont bien mieux et bien plus que des « artistes », que des « acteurs » ; que ce qui fait leur originalité, le mérite de leurs efforts, le retentissement de leur réussite, c'est même qu'ils ne sont ni acteurs, ni artistes. Il y a un mot à trouver, ou à reprendre dans les vieilles traditions. Mais il est à désirer que ce mot, que cette désignation préserve de toute banalité cette œuvre et ses ouvriers, dont le mérite et le succès viennent, avant tout, de ce qu'ils se sont placés hors de la banalité. Il n'y a en France qu'un *Théâtre* comme celui-là. Qu'on lui garde jalousement sa première caractéristique, dût-il même y perdre un peu de cet « art » que l'on trouve facilement ailleurs et qu'on ne songera pas à lui reprocher de ne pas avoir au même degré, puisqu'il ne vise pas le même but.

Le beau drame lyrique de Mme Allotte de la Fuye a été joué avec les seules ressources du Théâtre de la Passion, et certes il ne le fut pas avec un moindre talent ni un moindre succès. M. le chanoine Petit a vêtu somptueusement cette œuvre de très haute

tenue littéraire. Les tableaux vivants qui l'encadrent et surtout la reconstitution du fameux *Paradis* de Tintoret que l'on voit à Venise au palais des Doges est une pure merveille d'arrangements harmonieux.

Mais j'ai hâte d'arriver au drame lui-même qui suit, en ses quatre actes, la vie de Jésus aux derniers jours de sa vie terrestre. C'est d'abord la guérison de Gallus, le serviteur du centenier Celticus, celui-là même qui confessa son indignité de recevoir le Christ, en ces paroles que répètent tous ceux qui reçoivent le sacrement de l'Eucharistie, depuis les empereurs jusqu'au dernier négrillon des solitudes africaines : *Domine, non sum dignus...* La femme de Celticus, Brennise, et leur fille Véronique participent à la reconnaissance du centenier et se réjouissent à la vue du triomphe du Christ entrant à Jérusalem, car Celticus a été nommé centurion dans la ville sainte. Véronique, cependant, regrette Capharnaüm et les champs de Galilée. Comme un pressentiment l'obsède, qui ne tarde pas à se réaliser, car au second acte, Claudia Procla, la femme de Ponce-Pilate, vient annoncer à Brennise le complot tramé contre Jésus. Au troisième acte, c'est la marche au Calvaire, après la condamnation. Véronique, que son enthousiasme pour le bienfaiteur de sa famille et son jeune amour de la vie laissent incrédule à la mort de celui-là même qui ressuscite les morts, se révolte contre une telle passivité. Il faut que le serviteur Gallus et Celticus lui-même, qui a refusé d'arrêter le Christ, lui rappellent les paroles où le Fils de l'Homme a dit sa volonté de mourir. Elle se soumet à peine; et, quand, la face inondée de sang, Jésus passe avec son hurlant cortège sous les fenêtres du centurion, Véronique prend le voile même de Claudia Procla et se précipite au-devant du condamné. Peu après, elle rentre, transfigurée, serrant contre sa poitrine le voile où les traits de Jésus ont laissé leur empreinte : désormais, elle a compris le mystère et que le Christ veut mourir pour vaincre la mort même; et c'est le dernier vers du drame :

J'ai lu dans son regard :
— Quoi?
— l'Immortalité.

Telle est, en ses principales lignes, cette œuvre qui fait également honneur à l'écrivain et au Théâtre de la Passion. Elle fourmille de beaux vers d'un souffle classique et d'une forme très heureuse. Rarement, les pièces analogues sont écrites avec cette délicatesse et cette conviction, il est plus exact de dire avec cette foi. L'auteur est une croyante, et, à certains passages, elle trahit un sens de la souffrance qui amène une émotion sincère.

Je voudrais citer quelques vers, pour donner l'envie de les lire tous, si l'on ne peut, l'an prochain, les aller entendre à Nancy. Celui-ci, par exemple :

Qui n'a pas vu la mort ne sait rien de la vie.

Et ceux qu'une poussée de vie inspire à Véronique :

Oh oui! je hais la mort; je la hais, et mon âme
Se révolte en songeant que la terre ou la flamme
Dévoreront le corps de ceux que je chéris.
Je ne voudrais pas voir leurs visages flétris,
Leurs lèvres sans parole et leurs yeux sans lumière,
Et leurs mains que j'aimais se réduire en poussière.
Puisqu'il dompte la mort, je veux dire à Jésus :
« Faites! faites, Seigneur! que l'on ne meure plus! »

Et cette réponse de Brennise aux élans de sa fille :

La vie?... Et s'Il voulut nous apprendre à mourir?

Et cette mélopée de Claudia Procla :

O les crucifiés sur le bord des chemins,
Plaintifs agonisants, insultés par la foule;
La lente mort, le sang qui, goutte à goutte, coule;
La soif, l'horrible soif. ., le rire des bourreaux...
Les vastes mers, jamais, avec toutes leurs eaux,
Ne sauraient de tes mains effacer ce stigmate,
Vers toi criera le sang de ce juste, Pilate.

C'est encore Claudia Procla qui jette ces beaux vers dans un flot d'amertume et de désespoir :

Pilate était esclave et le peuple était maître!
... Peut-être
Ces pleurs de l'Innocent seront-ils expiés
Si j'arrache mon cœur pour le fouler aux pieds.
Et d'ailleurs je n'ai plus de cœur dans la poitrine.
Et moi, qu'on surnomma l'Heureuse, la Divine,
Sous mon voile, à jamais je cache tous les deuils,
Veuve de mes amours, veuve de mes orgueils.

La saison s'est close au Théâtre de la Passion à Nancy. Elle va s'ouvrir dans les théâtres de Paris : il est probable qu'ils nous réservent des pièces d'un genre différent!... C'est une raison de plus pour garder le souvenir des autres.

Edouard Trogan.

CHRONIQUE POLITIQUE

La situation religieuse de la France reste incertaine. Face à face, l'Eglise et l'Etat sont dans l'attitude de l'expectative : l'Eglise, s'appuyant sur l'Encyclique, et l'Etat, armé de sa loi; l'Eglise, prête à la résistance passive, et l'Etat, embarrassé de son iniquité; l'Eglise, confiante dans ses destinées, et l'Etat, doutant de la sienne. C'est, de part et d'autre, le *statu quo*, devant un avenir qui n'est plus lointain que de quelques mois et que les artisans de la loi de Séparation s'imaginaient avoir si bien assuré à tous leurs desseins qu'ils s'en jugeaient absolument les maîtres. La deuxième assemblée des Evêques n'a pas révélé le secret de ses délibérations, mais elle l'a laissé deviner : ils attendront, le 11 décembre, les exécuteurs de la loi, dans leurs cathédrales, sans ranger autour d'eux aucune autre association que la foule des fidèles, pour la libre continuation du culte. Le Conseil des ministres a, quelques jours plus tard, délibéré, à Rambouillet, sur cette résolution des évêques. Lui non plus n'a pas dit son secret, tout son secret. Il s'est contenté de faire affirmer par M. Clémenceau et M. Briand, devant un groupe de journalistes, que la loi serait exécutée intégralement, « dans son esprit et dans sa lettre » : formule assez vague pour occuper, quelque temps encore, la patience de ses amis. Le gouvernement, ont murmuré certains confidents de sa diplomatie, veut « voir venir les événements », comme s'il pouvait encore espérer de l'Eglise plus que l'Encyclique n'a stipulé. M. Briand affecte même un assez grand optimisme pour dire mystérieusement, comme si sa dextérité ne doutait de rien : « Les choses finiront par s'arranger. » Ce n'est ni la conjecture, ni, sans doute, le souhait de M. Combes. Il annonce une longue suite de « difficultés », de « troubles ». Mais, la « lutte », sinon la « guerre », il sait, lui, comment il faut la soutenir. Si la loi, avec ses rigueurs, ne lui suffisait pas, il procéderait hardiment « par voie administrative ». Si cet arbitraire effarouchait son parti, eh bien! il aurait recours à une jurispru-

dence quelconque, à « quelque arrêt d'appel ou de cassation sérieusement motivé. » Enfin, s'il lui était « besoin » d'une loi nouvelle pour renforcer ses illégalités, il ne lui faudrait pas « longtemps » pour en forger une. Ainsi M. Combes avertit M. Clémenceau et M. Briand qu'il est prêt à les remplacer, en cas de défaillance. Il pose, devant sa majorité d'autrefois, la candidature de la persécution.

La deuxième assemblée des Evêques a siégé, du 4 au 7 septembre; elle a tenu sept séances. Ils ont délibéré dans le plus grand esprit d'union, dans le plus grand calme, après avoir, par une Adresse, témoigné au Pape leur fidélité et attesté qu'ils voulaient, comme lui, « trouver les solutions opportunes pour la paix publique et le salut de l'Eglise de France », en recherchant, comme l'Encyclique les en avisait, « les moyens que le droit commun reconnaît à tous les citoyens, afin de disposer et d'organiser le culte » dans leur pays. Presque à la veille de leur réunion, un « Mémoire juridique et théologique » de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, avait précisé les prohibitions de l'Encyclique. Le Saint-Père avait, selon la remarque de Mgr Touchet, « repoussé, *absolument*, les Associatisns cultuelles, telles que la loi de Séparation les conçoit, et, *conditionnellement*, d'autres Associations dites canoniques légales ». Or, quelques jours aussi avant cette réunion, le gouvernement avait énoncé une restriction inattendue. M. Briand, dans sa circulaire du 1er septembre aux préfets, avait prétendu qu'aucune association ne pourrait pourvoir à l'organisation du culte, si elle n'était une association « cultuelle », telle que la loi de Séparation l'institue: le culte serait, dès lors, interdit, si les Evêques n'acceptaient pas, au mépris de l'Encyclique, la condition fixée par le gouvernement. Le dilemme de M. Briand était, pour les évêques, ou bien une sommation fort arrogante, ou bien une déclaration de guerre. Mais, si l'Encyclique *Gravissimo*, en condamnant les associations cultuelles, réprouvait également les associations « légales et canoniques » qui se seraient formées sous les auspices de la loi de Séparation, il restait aux Evêques le droit commun, semblait-il. Ont-ils jugé que le droit commun ne leur fournissait pas les « moyens » nécessaires? Ont-ils obéi à une autre raison? Nous ne le savons pas. Mais, si nous ignorons les motifs de leur décision, il est du moins indubitable qu'ils ont décidé le maintien du *statu quo*. C'est la solution de fait. Le 11 décembre 1906, le clergé sera, comme de coutume, dans ses églises, pour y continuer le culte. Il a la possession d'état. Il sera là, en vertu de ce droit commun qui est le droit naturel

et traditionnel consacré, depuis plus d'un siècle, par toutes les Constitutions de la France, sous la double formule de la « liberté de conscience » et de la « liberté du culte ». Si le gouvernement le veut, il chassera des églises les prêtres et les fidèles qui les rempliront; il y faudra l'occupation armée. Ils lui opposeront la résistance passive, sans « violence », ni « sédition », selon le commandement du Pape. Mais les Evêques n'ont pas borné à cette décision les soins de leur sagesse. « Ils ont, comme nous l'apprend la *Semaine religieuse* de Paris, tout prévu et tout pesé mûrement. Si le pays refuse de seconder leurs désirs de paix, ils ne seront pas pris au dépourvu. » L'unité régnera dans tous leurs actes, comme dans tous leurs sentiments. L'allocution prononcée, après la clôture de leur assemblée, par l'évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, au salut de Notre-Dame, a laissé cette impression de sollicitude profonde, de vaillance et de patience, à la foule des catholiques venus, là, pour « scruter la pensée des Evêques et se dire : « Voilà la loi de l'avenir. » Cette loi de l'avenir n'a pas été annoncée. Mais les catholiques attendront avec une confiance indéfectible. C'est maintenant au gouvernement lui-même de méditer sur cet état de choses. Quant à négocier avec lui, nul des Evêques n'en avait reçu du Pape la mission.

La Lettre que les Evêques ont écrite, le 7 septembre, « en assemblée plénière », pour être adressée au clergé et lue aux fidèles de leurs diocèses, est un commentaire tout doctrinal de l'Encyclique *Gravissimo*. Ils en achèvent, pour les catholiques, l'enseignement, et, pour le gouvernement lui-même, l'avertissement, par cet acte solennel de leur unanime adhésion. Soit, sur l'opposition que l'Encyclique a marquée entre l'autorité de l'Eglise et la fonction de l'association cultuelle, soit sur l'illogisme que la loi a perfidement créé entre son article 4 et son article 8, il n'y a, désormais, aux yeux des évêques, ni un doute permis, ni une controverse possible : la loi du 9 décembre 1905 étant, dans ses dispositions fondamentales, incompatible avec la constitution de l'Eglise, l'Eglise de France ne peut pas plus aider le gouvernement à l'application de cette loi que se l'appliquer elle-même. La responsabilité en retombera entièrement snr les fauteurs de la Séparation. Seul, l'intérêt suprême de l'Eglise, seul, « le salut de l'Eglise de France » a inspiré cette douloureuse décision. Avec le Pape, les Evêques protestent qu'ils n'ont prêté l'oreille à aucun des conseils de la politique, qu'ils n'ont eu en vue aucun « dessein étranger à la religion ». Ils proclament leur loyalisme constitutionnel; ils rappellent que, « depuis bien des années », telle est

leur règle. Et, dans leur patriotisme, ils gémissent de se trouver provoqués et contraints à une résistance dont ils prévoient, hélas! tous les maux. Ils ne jugent pas opportun de faire connaître leurs « instructions », pour la future organisation du culte; ils les communiqueront à leurs diocèses, « selon les éventualités qui se produiront ». Quel que soit l'avenir, ils ne trahiront pas « leur devoir ». Ils comptent sur le dévouement filial des fidèles, pour qui c'est « une obligation de conscience de leur venir en aide et de contribuer, chacun selon ses ressources, à l'entretien du culte divin et de ses ministres ». Enfin, ils adjurent les catholiques d' « oublier toutes leurs divergences passées » et de n'avoir plus avec leurs évêques, avec leurs prêtres, « qu'un cœur et qu'une âme », dans les épreuves prochaines. Nous répondons, pour notre part, que cet appel pathétique des évêques sera fervemment entendu de tous nos amis, de tous les catholiques, sans distinction. Le gouvernement peut maintenant voir à quelle force, à quel puissant faisceau de volontés inébranlables, sa loi va se heurter. Il a contre lui l'unanimité des évêques, d'autant plus fermement et généreusement unis qu'ils connaissent mieux le prix de l'union; car on sait que, sur le point où, « conditionnellement », la loi pouvait paraître utilisable, le plus grand nombre d'entre eux avaient renoncé à leur première opinion, pour s'incliner pieusemant devant la parole du Pape, comme l'ont fait aussi, avec une très loyale docilité, tous les fidèles qui avaient exprimé le même avis. Rien ne peut plus diviser les catholiques; rien ne rompra leur discipline. C'est avec une juste indifférence qu'ils ont assisté à ces campagnes d'insinuations et de calomnies, par lesquelles on a voulu les opposer aux évêques, après avoir vainement tenté d'opposer les évêques au Pape lui-même. Ils n'accorderont pas plus d'attention à ces essais ridicules de schismes qu'on soupçonne d'être officieux et qui justifieraient péremptoirement l'inquiétude du Pape et sa condamnation de la loi, s'il était bien vrai que le gouvernement favorisât de ses encouragements la furtive organisation de ces apparences de schisme.

Dans un de ces colloques où maintenant les journalistes remplacent les hommes d'Etat et les diplomates, M. Clémenceau a déclaré qu'il « ignore le Pape », comme s'il ne savait pas que la Papauté est la plus grande puissance morale du monde et que cette puissance purement morale est traitée avec quelques égards par les puissances matérielles les plus grandes de l'Europe; comme s'il ne savait pas non plus que le Pape est le chef de cette Eglise de France à laquelle il s'agit de faire subir la loi de Séparation, et

qu'il est le Souverain-Pontife de tous ces millions de catholiques, aujourd'hui si émus, qui sont des citoyens français au même titre que les autres. L'histoire n'admettra pas sans peine que M. Clémenceau ait pu proférer un mot si dérisoire et, de plus, si impolitique. Supposons que la loi du 9 décembre 1905 autorise ou force M. Clémenceau à « ignorer » le Pape, il doit, logiquement, « ignorer » l'Encyclique; il doit, avec la même rigueur de raisonnement, « ignorer » l'Eglise, et, dès lors, il lui devient facile de la laisser libre dans l'exercice de son culte. Sans doute M. Clémenceau ne déclare qu'il « ignore » le Pape que pour motiver son refus de négocier avec lui, le Pape se montrât-il disposé à un accommodement. Retenu soit par l'amour-propre de son gouvernement, soit par la peur de s'aliéner son parti, M. Clémenceau s'écrie véhémentement : « Jamais, jamais, le gouvernement français ne consentira à entrer de nouveau en relations avec Rome! » M. de Bismarck, dans les plus beaux jours de sa lutte orgueilleuse avec Rome, n'en a pas dit autant. Cependant M. Briand avoue, avec son ingénuité la plus courtoise, qu'il recevrait volontiers dans son cabinet les évêques qui voudraient deviser avec lui sur l'application de la loi. Or, si M. Clémenceau « ignore » le Pape, M. Briand doit également l' « ignorer »; et, si tous deux « ignorent » le Pape, au même degré de leur volontaire ignorance, ils doivent non moins « ignorer » les Evêques, dont l'obéissance au Pape est absolue. Voilà, ce nous semble, un propos par lequel M. Clémenceau et M. Briand, que nous ne voudrions pas confondre avec M. Combes, ne se laisseront pas dominer, à l'occasion, si la nécessité de la paix, fût-ce « la paix romaine », devient plus forte que toutes les passions des partis. La faute capitale que le gouvernement français a commise, dès le commencement, a été de n'échanger aucune « conversation » avec le Vatican, avant de mettre la main à une telle loi, et de rompre les relations diplomatiques de la France avec Rome. On se rappelle l'avertissement de M. Ribot : « Vous commettez une folie! En voulant organiser l'Eglise hors de son chef, vous ouvrez la porte à toutes les résistances, vous préparez peut-être la guerre religieuse. » Aujourd'hui, nombre des députés qui ont voté la loi regrettent qu'on n'ait pas écouté M. Ribot et la plupart pensent que, la « conversation » qu'on a si malheureusement dédaignée alors, il faut avoir le courage de l'engager maintenant, pour voir s'il ne serait pas possible de trouver « de bonne foi une entente » qui permît d'éviter « des conflits désolants » et « la persécution religieuse ». Ainsi s'expriment des journaux ministériels, qui interprètent le sentiment, tacite ou non, d'une partie de la

majorité, et « l'opinion publique », assurent-ils, est avec eux : le gouvernement pourrait et devrait les en croire.

M. Briand a écrit et dit que l'exercice du culte, sous le patronage d'une association cultuelle, serait un délit. Il ne considère comme légale qu'une association constituée avec la loi de 1905. Formée avec les lois de 1881 ou de 1901, l'association deviendrait illégale : seulement, M. Briand se réserve de pratiquer, à l'égard de cette association illicite, ce qu'il appelle la « tolérance ». Mais la thèse de M. Briand, même ministérielle, ne vaut que ce que peut valoir l'opinion d'un jurisconsulte. Les tribunaux apprécieront. Avec la résistance passive, les catholiques pourront opposer au gouvernement la résistance légale. La loi ne confère à l'association « cultuelle » aucun privilège, aucun monopole. Il n'est pas un seul article de la loi qui interdise la publicité du culte célébré sans association. A gauche aussi bien qu'à droite, des juristes éminents ont réfuté cette opinion de M. Briand. Ils le démontrent : l'exercice du culte a sa pleine liberté, depuis l'abrogation de l'article 294 du Code pénal, qui sévissait contre le propriétaire coupable d'avoir, sans la permission du maire, consenti l'usage de sa maison pour la célébration d'un acte religieux; depuis l'abrogation des décrets du 22 décembre 1812 et du 19 mars 1859, qui subordonnaient à l'autorisation administrative l'ouverture d'une église, d'une chapelle, d'un temple; depuis l'abrogation de la loi de 1868, qui soumettait à l'autorisation préalable toute réunion publique d'un groupe religieux. Enfin, la thèse de M. Briand n'est pas moins contestée par les législateurs de son parti. M. Jaurès et plusieurs de ses amis politiques s'étonnent que M. Briand refuse aux catholiques le bénéfice du droit commun, pour la célébration de leur culte. M. Jaurès déclare même paradoxal qu'on puisse « poursuivre des hommes qui n'auront rien demandé à l'Etat, absolument rien, ni biens mobiliers, ni immeubles, ni protection spéciale pour leurs cérémonies, et qui pratiqueront simplement la liberté d'association pour un objet religieux ». Il ne se contente pas de dire, aussi haut que M. Clémenceau ou M. Briand, qu'il ne faudra pas fermer les églises, le 11 décembre 1906; il se plaît à présumer que « l'Etat et les communes, tout en faisant valoir leur droit de propriété, auront la sagesse de tolérer la continuation du culte ». Nous ne chicanerons ni M. Jaurès, ni M. Briand, sur ces mots de « tolérer » et de « tolérance » qu'ils emploient pour légaliser, par une sorte de bon plaisir, celui-là la continuation publique du culte, celui-ci la jouissance publique des églises. Qu'ils l'avouent ou non, ils sentent tout ce qu'il y a de choquant et d'inique à vouloir que, faute

d'une association cultuelle, les catholiques soient dépouillés, et des biens affectés par leurs pères et par eux au service du culte, et du droit de pratiquer publiquement leur religion, droit interrompu seulement onze années dans une période de treize à quatorze siècles. Si les auteurs de la loi ne s'entendent pas aujourd'hui sur son interprétation, sur son application, il leur serait facile encore, demain, de s'accorder, tout simplement au nom de cette liberté de conscience qu'ils ont tant de fois invoquée, dans la discussion de la loi, pour la justifier. Libéraux, sincèrement libéraux, ils auraient proclamé, par leur loi même, que chaque Eglise serait libre de s'organiser, non seulement pour son service spirituel, mais pour son service temporel, selon sa propre constitution; et, quand les évêques, à l'heure de l'exécution de la loi, se seraient présentés avec leur mandat sacré de présider au culte catholique, dans son régime intérieur et dans son régime extérieur, ils les auraient loyalement reconnus comme tels. C'était la paix, dans la Séparation elle-même.

M. Clémenceau a juré que, tant qu'il sera « ministre », on ne fermera pas « une seule église en France ». Mais M. Briand avait déjà fait assavoir que la célébration du culte public ne serait pas libre dans nos églises, le 11 décembre 1906. Si bien que, d'une part, selon la loi elle-même, les églises ne pourront pas être désaffectées avant le 11 décembre 1907 et que, d'autre part, elles auront perdu leur destination primitive, leur destination réelle, qui est de servir à l'exercice du culte. Entre M. Clémenceau et M. Briand, ou bien il y a un jeu cruel, celui d'un sophisme ironique, ou bien il y a une contradiction étrange. M. Clémenceau me montre l'église ouverte. J'y entre, comme la veille, comme toute ma vie j'y suis entré, et je ne me demande pas si, dans un coin de l'église, se tient ou non, en observation, une association cultuelle. Un prêtre vient. Il me confesse. M. Briand s'approche et nous apprend, au prêtre et à moi, que nous venons de commettre un délit. Le prêtre dit la messe; j'y assiste : délit. Le prêtre m'apporte l'hostie, je la reçois : délit. On arrête le prêtre; moi, on me dresse un procès-verbal; on nous traduira devant le tribunal correctionnel. Si M. Clémenceau et M. Briand croient possible et durable un tel régime, tout ce qu'il y a de Français connaissant leur pays et leur temps le nieront, avec nous. M. Clémenceau veut bien que les églises restent ouvertes; M. Briand décrète qu'elles seront vides, le clergé n'y pouvant plus célébrer son culte et les fidèles pratiquer leur religion. A quoi bon, pour les catholiques, le droit d'entrer librement dans leurs églises, s'ils ne

peuvent pas, librement aussi, y prier, s'y marier, y conduire leurs enfants au baptême ou à la communion, y présenter, pour les espérances de l'autre vie, les cercueils de leurs morts? Pour peu que M. Clémenceau et M. Briand fussent instruits de ce qui anime si vivement la foi chrétienne, ils devraient savoir qu'obliger les catholiques à contempler dans leurs églises des autels sans Dieu, des chaires sans prédicateurs, une table sainte où nul ne pourrait s'agenouiller, ce serait les exaspérer; ce serait leur faire croire que cette dépossession de leur culte est une seconde dépossession de leurs églises; ce serait leur faire sentir, dans cette interdiction du culte, un attentat pire encore que la fermeture de l'église même. Comment nos gouvernants peuvent-ils supposer que la tentation de la liberté ne saisira pas plus fortement, dans ces églises pleines de souvenirs si puissants et qui continueront de paraître pleines aussi de la souveraineté de Dieu, les âmes de ceux qu'ils auront privés des droits de leur conscience et des biens de leur religion? Comment ne prévoient-ils pas que c'est la guerre qu'ils préparent dans ces églises mêmes? Leur police arrêtera-t-elle, à l'entrée, un cortège, nuptial ou funèbre? Empêchera-t-elle, dans l'église, un prêtre de paraître avec un calice, les fidèles d'entonner une hymne? Faudra-t-il des rixes, des violences? Ce sont des questions terribles, certes, pour nous catholiques; elles le sont plus encore, peut-être, pour le gouvernement : il y réfléchira, espérons-le, et, M. Briand se mettant d'accord avec M. Clémenceau, non seulement les églises ne se fermeront pas pour les catholiques; elles ne se fermeront pas non plus pour Dieu et pour ceux qui le servent.

Le gouvernement a, dans son histoire même d'aujourd'hui, une leçon propre à lui démontrer qu'on n'édicte pas impunément des lois qui ne tiennent aucun compte des mœurs et que, pour être obéi, il ne suffit pas alors d'afficher sa volonté d'« appliquer la loi, toute la loi ». Moralement, ces lois sont vaines, et, matériellement, elles sont impuissantes, si le public, brusqué dans ses goûts, déconcerté dans ses coutumes, blessé dans ses attachements, se rebelle, en criant à l'intolérance ou à l'iniquité. Témoin l'expérience actuelle de la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire : loi si juste dans son principe et si salutaire dans ses intentions, mais si mal préparée, si mal rédigée, si mal exécutée, que, par son incohérence et par l'inégalité de ses pratiques, elle excite le mécontentement de toutes parts, même du côté où elle devait satisfaire à un vœu longuement et vivement exprimé. Dédale inextricable des mesures prises et des mesures à prendre; règlements d'administration publique oubliés ou improvisés;

insuffisance du contrôle ou incapacité du personnel; « roulement » aventureux ou défectueux; « dérogations » désordonnées; délais de la dernière heure; et, ainsi, observance seulement partielle de la loi, tolérance incomplète, arbitraire et fantaisie : c'est une plainte presque générale, dans Paris et dans presque toutes les grandes villes. Donc, démêlés et conflits des commerçants et des industriels avec la police; bagarres entre employés et patrons; réclamations des ouvriers qui veulent chômer et de ceux qui ne le veulent pas. Ce n'est plus le repos hebdomadaire, c'est l'anarchie du dimanche. Et, tandis que M. Lépine aux abois cherche ingénieusement des accommodements plus ou moins temporaires, M. Doumergue, hautain, cassant, déclare que cette loi, devenue inexécutable, sera quand même exécutée. En attendant qu'il l'impose, elle divise le public irrité et, selon toute vraisemblance, il se trouvera quelques députés pour inviter le gouvernement à la reviser; d'autant plus que la Chambre l'a votée sans la débattre. Avec cette loi sur le repos hebdomadaire, le gouvernement a un exemple instructif dans celle qui institua, en 1792, le chômage obligatoire du « Décadi ». On sait combien les « fêtes décadaires » indignèrent et dégoûtèrent le peuple lui-même. Elles furent une des causes qui contribuèrent le plus à discréditer le régime, vers la fin de la première république. Non, les lois qui violent une habitude, soit de la vie populaire, soit de l'intérêt, ne sont pas plus heureuses que celles qui, comme la loi de Séparation, violent une habitude de la conscience.

Il y avait quatre ans qu'on ne parlait plus de Cuba en Europe. On pouvait croire que son autonomie l'avait pacifiée. Voici, tout à coup, une insurrection qui met en péril son indépendance même. La rébellion a commencé vers le 1er août. Le prétexte allégué par ses chefs, c'est que le président Estrada Palma pratique une politique peu libérale; c'est qu'il gouverne exclusivement avec les modérés; c'est qu'en mai dernier, sa réélection s'est opérée par des manœuvres frauduleuses. En réalité, il y a toujours, là, une race civilement indisciplinable, impropre à tout gouvernement constitutionnel, toujours avide de changement; pullulant d'ambitieux, qui sont des agitateurs par tempérament ou par métier, et de « cabecillas » qui ont comme un besoin instinctif de guerroyer, incapables de repos et de travail à la fois. A peine l'insurrection, maîtresse déjà dans deux provinces, a-t-elle menacé la Havane que les Etats-Unis ont débarqué des troupes. Ils le peuvent, puisqu'en 1902, après avoir libéré les Cubains de la domination espagnole, ils se réservèrent, par une convention spéciale, le droit d'intervention, le jour où la sécurité de l'île serait troublée,

et un droit de contrôle sur les affaires extérieures de Cuba. Le président Roosevelt a signifié au gouvernement cubain que les Etats-Unis interviendraient, si Cuba « devenait le théâtre d'exploits révolutionnaires », et il envoie à la Havane M. Taft, son ministre de la guerre, pour régler le différend des deux partis, jaloux, d'ailleurs, l'un autant que l'autre, de recourir à son arbitrage, sans se soucier si c'est celui de l'étranger. Les Etats-Unis ont plus d'une raison pour apaiser en hâte cette insurrection. Elle trouble tous leurs intérêts, dans l'île, et elle contrarie leur politique, dans l'Amérique du Sud. Car elle provoque leur intervention, au lendemain de ce congrès pan-américain de Rio où le secrétaire d'Etat Root a proclamé que les Etats-Unis n'interviendraient pas dans les affaires des républiques sud-américaines, et à l'heure même où, parcourant toute l'Amérique du Sud, il colporte, d'Etat en Etat, dans une longue série de fêtes pompeuses, cette pacifique assurance. Et puis, s'il faut réprimer l'insurrection, faut-il annexer Cuba? La guerre pourrait être longue et coûteuse, comme dans les Philippines, dont la population indigène n'est pas encore domptée. Que l'annexion ne soit pas immédiate, ni même prochaine, les Cubains n'en devront pas moins prendre garde de fournir aux Etats-Unis une raison de prolonger de telle sorte leur intervention que leur protectorat, de plus en plus effectif, se change, un jour, en conquête. Les Cubains auraient ainsi sacrifié follement leur indépendance nationale à leur amour de la dissension et de la licence. Diminuer ou perdre la patrie par la guerre civile : c'est le sort habituel des républiques latines.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Propos de théâtre (3e série), par Emile Faguet. 1 vol. in-12. — (Société franç. d'imprimerie et de librairie.)

De plus en plus, le genre préféré de M. Emile Faguet semble être la causerie. Ce n'est point solennellement et didactiquement qu'il nous expose ses idées sur Euripide ou sur M. Jean Richepin, sur Sophocle ou sur François Coppée : c'est en phrases alertes, brèves, toutes familières. On devine le geste qui accompagne le mot. Pour la plus vive satisfaction de ses auditeurs devenus lecteurs, M. Emile Faguet écrit comme il parle à la Sorbonne. Il nous instruit en ayant l'air de nous amuser. Il n'est jamais plus sérieux que lorsqu'il plaisante. Verve aimable d'un érudit! Tant d'autres font du savoir un pédant rébarbatif : l'auteur des *Propos de théâtre* nous le montre au contraire bon compagnon, toujours accueillant et gai.

Vues d'Amérique, par Paul Adam. — Un vol. in-12. (Ollendorff.)

Nul sujet ne pouvait mieux convenir à M. Paul Adam, qui a la passion de la force et de la vie. Il nous donne, de l'Amérique, des descriptions larges et tumultueuses; il s'épanche en phrases colorées et surtout mouvementées; il échafaude puissamment d'originales synthèses. Certains de ses chapitres ressemblent à ces énormes édifices de New-York, qui « égratignent le ciel ». Nulle apparence didactique, point d'ordre même : cependant que de visions et que d'idées! Aucun écrivain n'a mieux montré, notamment, combien les Américains sont peu individualistes : aux premiers plans de ces *Vues d'Amérique*, surgissent les omnipotentes associations qui organisent là-bas et qui réglementent la vie économique.

Le Miroir d'Etain, par Maurice Levaillant. Editions de *la Revue des Poètes*. — 1 vol. in-8o. (Plon.)

Ces poésies sont évidemment d'un élève d'Henri de Régnier et l'auteur s'attarde un peu aux tableaux antiques. Mais, cette seule réserve faite, il faut admirer la grâce musicale du vers, la longueur élégante et rythmée, jamais lourde, des périodes, l'invention heureuse des images. Le poète est très jeune. Quand il se sera dégagé des imitations inévitables au début, il égalera sans doute ses maîtres, en cessant de leur ressembler. Dès aujourd'hui, d'ailleurs, *le Miroir d'Etain* lui méritera la sympathie de tous les lecteurs compétents. Ce petit livre vaut la peine d'être lu : il n'éblouit pas, il charme.

Autour de Marie-Antoinette, par Maurice Boutry. Préface de Pierre de Nolhac. — 1 vol. in-8° carré. (Emile-Paul.)

Petits dessous de l'histoire, qui nous la montrent plus humaine et plus triste! Après avoir lu ce livre si curieux, si mélancoliquement attachant, les dévots de la reine Marie-Antoinette lui conserveront tout leur respect, un respect ému qui est encore moins fait de vénération que de pitié profonde devant un malheur sans mesure.

Traité d'économie politique, par Joseph Garnier, 10e édition, revue et augmentée par Robert Doucet. — (Garnier frères.)

A notre époque où tout le monde prétend résoudre la question sociale, dans les salons, dans les réunions publiques et sur le boulevard, il est tout au moins prudent d'apprendre un peu d'économie politique. La parfaite clarté de ce traité savant et sage permettra aux gens les moins préparés à ces sortes d'études de les aborder avec fruit. Un jeune docteur ès-sciences économiques, M. Robert Doucet, a rendu cette nouvelle édition plus pratique encore que les précédentes en y faisant les additions qu'imposait le souci de l'actualité, impérieux là comme ailleurs.

Sur les côtes de Meuse, par Jean Saint-Yves. 1 in-12. — (Ed. de *Patria*.)

Joli roman patriotique, au style simple et facile, qui plaira à tous ceux dont le regard se tourne encore, fidèle, vers la frontière de l'Est.

Le Duc de Lauzun (général Biron). Correspondance intime publiée par le comte de Lort de Sérignan. — 1 vol. in-8° carré. (Perrin)

Rien n'est si étrange que la destinée de ce gentilhomme, l'un des plus corrompus du dix-huitième siècle, devenu général de la Révolution et finissant par mourir sur l'échafaud. Sa correspondance, à cause des graves événements qu'il a traversés et grâce aux commentaires qui l'accompagnent, prend un intérêt capital que lui-même ne mériterait pas.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — L. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS S.-JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME DEUX CENT VINGT-QUATRIÈME

(CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

Nota. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.
Abréviations : Art., article; — C. R., compte-rendu.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 septembre 1906.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME DEUX CENT VINGT-QUATRIÈME

TABLE

DU TOME CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(DEUX CENT VINGT-QUATRIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JUILLET 1906.

2e LIVRAISON. — 25 JUILLET 1906.

3e LIVRAISON. — 10 AOUT 1906.

4e LIVRAISON. — 25 AOUT 1906.

5e LIVRAISON. — 10 SEPTEMBRE 1906.

6e LIVRAISON. — 25 SEPTEMBRE 1906.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

